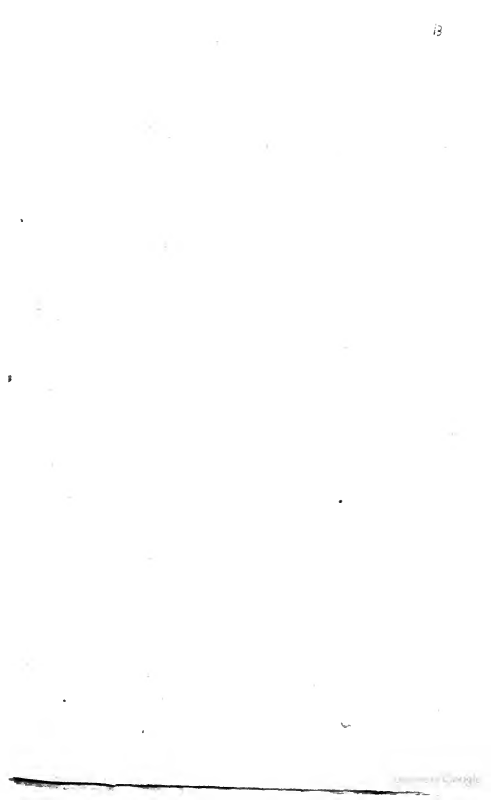




GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES,

OU

ANALYSE RAISONNÉE

DES MEILLEURS TRAITÉS

SUR LA LANGUE FRANÇAISE;

OUVRAGE MIS PAR L'UNIVERSITÉ

AU NOMBRE DES LIVRES À DONNER EN PRIX DANS LES COLLÉGES,

Et reconnu par l'Académie française comme indispensable à ses travaux et utile à la littérature en général;

PAR Cᵉˢ Pʳᵉ GIRAULT-DUVIVIER.

SEPTIÈME ÉDITION.

REVUE AVEC BEAUCOUP DE SOIN ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE;

DÉDIÉE AU ROI.



BRUXELLES.

CHEZ H. TARLIER, LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE,

ET

CHEZ P.-J. VOGLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DE RUYSBROEK.

1829.

D = I

GRAMMAIRE

DES GRAMMAIRES.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Lettre écrite à l'Auteur par le Pair de France Grand-Maître de l'Université.

Paris, le 9 novembre 1814.

Monsieur,

Je viens d'écrire aux Recteurs d'Académie, pour les inviter à mettre la seconde édition de votre GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou Analyse raisonnée, etc., au nombre des livres qui seront distribués en prix dans les Lycées et dans les Colleges. Je me félicite d'autant plus d'avoir pu accueillir votre demande, que les intérêts de l'enseignement me paroissent, à cet égard, parfaitement d'accord avec les vôtres.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Pair de France, Grand-Maître de l'Université,
Signé Fontanes.

INSTITUT DE FRANCE.

Extrait du Procès-Verbal de la Séance de la deuxième Classe de l'Institut, tenue le mercredi 21 décembre 1814.

Un membre fait observer que M. *Girault-Duvivier*, auteur de la GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, a fait un ouvrage intéressant pour la littérature en général, spécialement pour la classe; qu'il lui a même communiqué des remarques qui peuvent être utiles pour la rédaction du nouveau Dictionnaire.

La classe arrête que la Commission administrative est autorisée à disposer, sur ses fonds particuliers, d'une somme de mille francs pour être employée à acheter des exemplaires de l'ouvrage intitulé: GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, lequel a été reconnu être d'une grande utilité pour ses travaux.

Certifié conforme à l'original, Paris, 30 décembre 1814.

Suard,
Secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Paris, le 4 décembre 1817.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie certifie que ce qui suit est extrait du Procès-Verbal de la séance du jeudi 4 décembre 1817.

« M. *Girault-Duvivier*, auteur de la GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, écrit à l'Académie et lui fait hommage de la troisième édition de cet ouvrage. Plusieurs Membres observent que l'auteur a reçu précédemment de la part de l'Académie divers encouragements, et que par les soins qu'il a pris pour améliorer cette édition, il s'en est rendu encore plus digne. La Compagnie ordonne le dépôt de l'ouvrage à la Bibliothèque, et charge M. le Secrétaire d'exprimer à l'auteur combien l'Académie est satisfaite de son zèle. »

Certifié conforme, le Secrétaire perpétuel :
Raynouard.

De l'imprimerie de P. J. Voglet.

GRAMMAIRE

DES GRAMMAIRES,

OU

ANALYSE RAISONNÉE

DES MEILLEURS TRAITÉS

SUR LA LANGUE FRANÇAISE;

OUVRAGE MIS PAR L'UNIVERSITÉ

AU NOMBRE DES LIVRES À DONNER EN PRIX DANS LES COLLÉGES,

Et reconnu par l'Académie française comme indispensable à ses travaux et utile à la littérature en général;

PAR Ch. P. GIRAULT-DUVIVIER.

SEPTIÈME ÉDITION,

REVUE AVEC BEAUCOUP DE SOIN ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE;

DÉDIÉE AU ROI.



Les difficultés grammaticales arrêtent quelquefois les plus grands esprits, et ne sont pas indignes de leur application.

Préface du Dictionnaire de l'Académie.

Bruxelles,

CHEZ H. TARLIER, LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE,

ET

CHEZ P.-J. VOGLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DE RUYSBROEK.

1829.



AU ROI.

Sire,

J'ai l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté l'Ouvrage qu'elle a daigné me permettre de lui offrir.

En m'accordant cette faveur honorable, Sire, vous avez assuré le succès de mon Ouvrage, et comblé les vœux d'un père de famille qui léguera à ses enfants le souvenir de votre bienveillance. Ils seront fiers de penser que l'auteur de leurs jours, après avoir consacré une partie de sa vie à un travail utile, a obtenu un regard d'approbation d'un Grand Prince, dont le moindre titre à la vénération de ses sujets et à l'admiration de la postérité, est d'être le plus éclairé des rois que la France cite avec orgueil.

Soyez assuré, Sire, que la reconnoissance profonde que m'inspire cette marque de bonté ne peut rien ajouter aux sentiments d'amour et de respect dont je suis pénétré, non plus qu'au dévouement sans bornes dont je suis heureux de pouvoir donner ici l'assurance à Votre Majesté.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet,

GIRAULT-DUVIVIER.

AVERTISSEMENTS POUR LA SIXIÈME ÉDITION.

A chacune des éditions qui ont paru de cet ouvrage, l'Auteur a annoncé de nombreux changements, des augmentations, des améliorations, et chaque fois il étoit persuadé d'avoir atteint le but qu'il s'étoit proposé. Mais il n'en est pas des ouvrages didactiques comme des ouvrages d'imagination : ceux-ci ont des bornes dans les facultés, dans le génie de leur auteur, et, après un certain temps de méditation, ils sont à peu près fixés invariablement : ceux-là, au contraire, s'accroissent en même temps qu'ils se perfectionnent, et leurs limites semblent se reculer à mesure que l'on croit y être parvenu. Plus on a étudié, plus on a appris, plus on a comparé, plus on voit qu'il reste à faire.

Après cinq éditions successives de la GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, couronnées de quelques succès, et reçues avec éloge par les Sociétés savantes et les Corps enseignants du royaume, l'auteur s'est aperçu, en continuant à s'occuper de travaux analogues, qu'il pouvoit encore améliorer son ouvrage. Il l'a revu avec tout le soin dont il est capable, et, il ose le dire, avec la clairvoyance que donnent l'étude et l'application fixées sur un seul objet.

Il a consacré encore trois années à la tâche pénible, mais honorable pour lui, de faire d'utiles corrections, d'ajouter d'importantes Remarques à celles qu'il avoit déjà faites, d'étendre, par de nouvelles Recherches et de nouveaux Exemples, les chapitres qui ne lui ont pas paru suffisamment développés ou éclaircis.

Il s'est occupé du Régime que l'on doit donner aux Adjectifs, ce qu'il étoit d'autant plus nécessaire de faire connaître que les grammaires et les dictionnaires ne sont pas toujours des guides sûrs à cet égard.

Il a ajouté des Observations sur le pluriel des Substantifs composés, sur celui des Adjectifs en *al*, et sur l'emploi de plusieurs Prépositions, Conjonctions et Adverbes.

Le chapitre sur le Régime à donner aux verbes suivis d'un infinitif, a été refondu en entier.

Les Remarques détachées, placées par ordre alphabétique à la fin de l'ouvrage, ont été l'objet de recherches nouvelles et de corrections nombreuses. Ces Remarques sont d'une haute importance, en ce qu'elles présentent la solution d'un grand nombre de difficultés, et indiquent ces locutions vicieuses, adoptées par le peuple, et dont quelques-unes, moins grossières en apparence, mais tout aussi contraires au bon goût, à la pureté et à l'élégance, se sont glissées dans la conversation des gens du monde, et s'y sont pour ainsi dire, impatronisées sans discussion et par habitude.

Tels sont les objets principaux sur lesquels il étoit nécessaire de fixer dans cet Avertissement l'attention des Lecteurs : et si l'auteur n'a pas la présomption de penser qu'il est enfin arrivé au terme auquel, depuis près de vingt ans, il s'efforce d'atteindre, il ne craint pas du moins d'assurer qu'il a mis tout à contribution, et ses faibles moyens, et les ouvrages qui ont paru récemment, pour que la sixième édition n'éprouve aucun changement dans les éditions subséquentes.

Quelques personnes ont paru étonnées que j'aie adopté un double trait dans les mots qu'on partage à la fin des lignes, au lieu du trait simple que l'on y emploie ordinairement.

Mais au moyen de ce nouveau signe, j'empêche qu'on ne confonde le trait simple avec ce qu'on appelle le trait d'union ou de division, dont on fait usage dans une infinité d'occasions : *Accordez-la leur ; faites-moi lui parler ; quels gens sont-ce-là ? sont-ce-là mes livres ? Pays-Bas ; Port-Royal ; chef-d'œuvre ; arc-en-ciel ; bec-de-corbin*, etc., etc.

Prenons un exemple : Il est question d'imprimer cette phrase : *Quels gens sont-ce-là ?* et *sont*-ce finit la ligne. Que fera l'imprimeur avec l'ancienne méthode ? il mettra *sont-ce-;* mais on ne saura si ce trait après *ce*, est un trait d'union ou un trait simple, lorsqu'avec ma méthode, voyant que j'ai fait usage d'un seul trait, on saura tout de suite que c'est le trait d'union que j'ai voulu employer ; ainsi je garantis mon lecteur d'une faute grave, car c'est en commettre une que d'omettre le trait d'union, quand il est exigé, ou de s'en servir, quand il ne l'est pas.

PRÉFACE.

En composant cet ouvrage, je n'ai pas eu la présomption d'établir des principes nouveaux, ni de vouloir confirmer de mon autorité ceux qui ont été posés, soit par les anciens Grammairiens, soit par les nombreux Philologues modernes qui ont enfanté et enfantent tous les jours de nouvelles méthodes, de nouveaux systêmes; je me suis renfermé dans un rôle plus modeste : j'ai cherché à réunir en un seul corps d'ouvrage tout ce qui a été dit par les meilleurs Grammairiens et par l'Académie, sur les questions les plus délicates de la langue française.

Je me suis rarement permis d'émettre mon avis; j'ai dû me contenter de rapporter, ou textuellement, ou par extrait, celui des grands maîtres, et j'ai pris, dans les meilleurs écrivains des deux derniers siècles et de nos jours, les exemples qui consacrent leurs opinions.

J'ai indiqué avec une scrupuleuse exactitude les sources où j'ai puisé; j'ai mis en parallèle les opinions des différents auteurs, mais j'ai laissé aux lecteurs le droit de se ranger à tel ou tel avis, lorsque la question restoit indécise, ou que la solution n'en étoit ni indiquée par l'analogie, ni donnée par l'usage le plus généralement adopté.

L'écrivain embarrassé sur l'emploi de certaines locutions, sur certaines règles qu'il n'a pas présentes à la mémoire, ou qu'il n'a pas approfondies, cherche souvent un guide qui l'éclaire; il ignore quel est le Grammairien qu'il pourra consulter avec confiance; souvent même, dans son incertitude, et craignant de tomber dans une faute, il adopte une tournure qui ne rend pas complètement son idée, ou qui la dénature.

Je lui offre le fil d'Ariane, je lui indique la sortie du labyrinthe; et c'est, éclairé par les lumières des plus célèbres Grammairiens et des plus grands écrivains, qu'il reconnoîtra la route à suivre, ainsi que les mauvais pas à éviter.

Le professeur trouvera sans peine et sans recherches les autorités dont il aura besoin pour appuyer ses préceptes; il pourra consulter les originaux, les comparer, les indiquer à ses élèves, et, en remontant à la source des principes, donner à ses leçons le caractère d'authenticité qui seul peut les rendre solides et ineffaçables.

Depuis long-temps les Grammairiens, et tous ceux qui s'occupent particulièrement de la langue, ont dû désirer qu'il existât un ouvrage dans lequel fût réuni tout ce qu'ont écrit les anciens et les modernes, sur les

difficultés qu'elle présente; un ouvrage où l'on rencontrât, en corps de doctrine, les décisions éparses de l'Académie.

Les obstacles sans nombre, qui m'ont arrêté moi-même, lorsque j'ai voulu m'éclairer sur quelques doutes, ou approfondir quelques questions épineuses de la grammaire, m'ont fait sentir l'avantage qui résulteroit d'un livre où seroient classées toutes les règles qui se trouvent dans nos plus habiles Grammairiens, où l'on réuniroit ces remarques sur notre langue, ces observations fines et délicates qui sont disséminées dans *Vaugelas*, *Bouhours*, *Voltaire*, *La Harpe*, *Marmontel*, etc., et où l'on s'abstiendroit de décider ce qui est encore indécis, et de mettre des règles positives là où il ne reste que de l'incertitude.

Le but principal que je me suis proposé est de déterminer d'une manière fixe le point auquel est parvenue de nos jours la langue française; et c'est pour y arriver que j'ai fait, si j'ose le dire, sous la dictée des Grammairiens et des Écrivains, le procès-verbal de toutes les discussions dont notre langue a été l'objet.

Une langue vivante est sans cesse entraînée vers des accroissements, des changements, des modifications qui deviennent, par la suite, la source de sa perfection ou de sa décadence. Les grands écrivains la fixent, il est vrai, pour long-temps; leurs écrits servent long-temps de modèle et de règle, mais insensiblement la pureté des principes s'altère, l'emploi ou l'abus de certains mots s'introduit, la langue se dénature; les Grammairiens modernes, séduits quelquefois eux-mêmes par l'exemple, partagent et sanctionnent des erreurs dangereuses; ils contribuent peut-être, sans le vouloir, à rendre plus rapide un torrent dont ils étoient appelés à restreindre ou à arrêter le cours.

On se plaint de la pauvreté de notre langue, et c'est souvent parce qu'on en ignore les ressources, ou parce qu'on n'a pas le génie qui sait la rendre docile : de là ces mots nouveaux que l'on s'empresse d'adopter avant qu'une longue réflexion, un usage constant et l'approbation des bons écrivains, les aient consacrés; de là cette extension, si fautive et si dangereuse, donnée au sens de quelques termes, extension plus contraire encore à la pureté du langage que l'introduction de mots nouveaux.

Peut-on accuser de foiblesse ou de pauvreté la langue dans laquelle ont écrit *Bossuet*, *Fénélon*, *Pascal*, *Boileau*, *Racine*, les deux *Corneille*, *Voltaire*, *Rousseau*, *Buffon*, *Delille*, etc.?

Une langue qui, sous leur plume, a su prendre tous les tons, se plier à toutes les formes, peindre toutes les affections, rendre toutes les pensées, animer tous les tableaux, toutes les descriptions; une langue enfin qui a prêté son harmonie à *Fénélon*, son élégance, sa pureté à *Racine*, et ses foudres à *Bossuet*, est assez riche de son propre fonds; elle n'a pas besoin d'acquisitions nouvelles; il ne faut plus que la fixer, au moins pour nous, au point auquel ces grands écrivains l'ont élevée.

Consultons, sur le néologisme, *Voltaire*, dans ses Questions sur l'Encyclopédie, au mot *Langue française*, nous verrons avec quelle vigueur il s'oppose à cette manie d'innover sans cesse; et, certes, *Voltaire* n'étoit l'esclave ni de la routine, ni des vieux usages; mais il a senti qu'une langue illustrée par les productions des écrivains du siècle de Louis XIV, devoit s'arrêter, *dans la crainte*, comme il le dit lui-même,

que la langue française, si polie, ne redevînt barbare, et que l'on n'entendît plus les immortels ouvrages de ces grands écrivains.

Cette opinion remarquable d'un des plus beaux génies du dernier siècle, m'a donc fait penser que le moyen le plus sûr de fixer le langage, étoit d'offrir, si j'ose m'exprimer ainsi, la collection de toutes les lois qui ont été portées par les Grammairiens et les Auteurs classiques sur cette importante matière; ce code, dont je n'ai prétendu être que l'éditeur, est la seule digue qui puisse arrêter les efforts toujours renouvelés, et les envahissements successifs de l'esprit d'innovation.

Depuis quelques années, les grammaires françaises se sont extrêmement multipliées; plusieurs sont le fruit des méditations et du travail d'hommes aussi recommandables par leur savoir que par leurs talents; mais beaucoup renferment des systêmes qui, en se rattachant par quelques points aux anciens principes, portent l'empreinte de la nouveauté. Ce qui est encore plus déplorable, c'est que ces grammaires sont souvent opposées les unes aux autres; c'est qu'elles n'abordent qu'en tremblant, ou ne font qu'effleurer les difficultés, de sorte qu'après les avoir consultées, on s'aperçoit qu'au lieu de la lumière et de la vérité qu'on espéroit y rencontrer, on ne recueille d'autre fruit de ses recherches que de l'incertitude et des doutes.

Mais, dans l'ouvrage que j'offre au public, *Vaugelas*, *Th. Corneille*, *Arnauld*, *Lancelot*, *D'Olivet*, *Dumarsais*, *Beauzée*, *Girard*, plusieurs Grammairiens modernes, l'*Académie française* elle-même, vous dicteront leurs arrêts. A leur voix, les doutes disparoissent et cèdent la place à la conviction.

Cette Grammaire offre d'ailleurs un nouveau degré d'utilité. Bien convaincu que la religion et la morale sont les bases les plus essentielles de l'éducation; que les règles les plus abstraites sont mieux entendues lorsqu'elles sont développées par des exemples; et qu'à leur tour les exemples se gravent mieux dans la mémoire, lorsqu'ils présentent une pensée saillante, un trait d'esprit ou de sentiment, un axiôme de morale, ou une sentence de religion, je me suis attaché à choisir de préférence ceux qui offrent cet avantage. J'ai en outre multiplié ces exemples autant que je l'ai pu, et je les ai puisés dans les auteurs les plus purs, les plus corrects; de sorte que, si dans certains cas, nos maîtres en grammaire sont partagés d'opinion, si certaines difficultés se trouvent résolues par quelques-uns d'eux d'une façon différente, et qu'on soit embarrassé sur le choix que l'on doit faire, sur l'avis que l'on doit suivre, on éprouvera du moins une satisfaction, c'est qu'on aura pour se déterminer l'autorité d'un grand nom; car, comme l'a dit un auteur, *Il n'y a de Grammairiens par excellence que les grands écrivains.*

Tels sont les motifs qui m'ont fait entreprendre cet ouvrage. Je vais maintenant rendre compte en peu de mots du plan que je me suis tracé:

J'ai cru devoir adopter la marche suivie par les anciens Grammairiens, soit pour les grandes divisions de la grammaire et de la syntaxe, soit pour les dénominations données aux différentes parties du discours, aux différents temps des verbes. Je n'ai point voulu créer, je n'ai point eu l'intention d'être auteur, j'ai donc dû me servir des termes les plus généralement employés et les plus usités. J'ai laissé aux idéologues et aux métaphysiciens le soin de démontrer ce qu'ils trouvent de vicieux ou de faux dans les

anciens termes, et la gloire d'en proposer de nouveaux ; j'ai suivi les sentiers battus par les anciens maîtres, bien sûr de ne pas m'égarer et de n'égarer personne avec moi sur leurs traces.

La partie didactique de l'ouvrage est donc distribuée à-peu-près comme le sont toutes les grammaires; mais cette partie, formant un corps de doctrine, peut être lue de suite, et elle a dû être divisée méthodiquement.

Lorsque j'ai traité individuellement des mots qui, dans certaines circonstances, offrent des difficultés relatives, soit à leur emploi, soit à la place qu'ils doivent occuper dans les phrases, soit enfin à l'influence qu'ils exercent sur les autres mots qui les suivent et qui en dépendent, j'ai cru devoir les ranger par ordre alphabétique, mais toujours dans la classe dont ils font partie.

Ainsi donc, aux articles des *Prépositions*, des *Adverbes*, des *Conjonctions*, on trouvera, suivant leur ordre alphabétique, ceux de ces mots qui suivent des règles particulières, ou qui donnent lieu à des remarques et à des explications.

Pour la partie de l'ouvrage que j'ai désignée sous le nom de *Remarques détachées*, j'ai adopté le même ordre, comme le seul qui pût, en facilitant les recherches, rendre plus utile cette partie de mon travail, dans laquelle on trouvera la solution d'un grand nombre de difficultés, et surtout l'indication de ces locutions vicieuses qui n'appartiennent qu'à la classe du peuple, et dont quelques-unes, moins grossières en apparence, mais tout aussi contraires au bon goût, à la pureté et à l'élégance, se sont introduites parmi les personnes que leur éducation, leurs habitudes auroient dû garantir de cette contagion.

J'ai fait, au surplus, tous mes efforts pour remplir la tâche que je m'étois imposée; mais peut-être n'ai-je pas encore atteint le degré de perfection auquel j'aspirois. C'est surtout au moment où je vais paroître devant des juges éclairés, que le sentiment de ma faiblesse me fait redouter leur arrêt.

S'il m'est contraire, loin de me décourager, loin de repousser avec dépit les critiques et les observations, je les recevrai toujours avec une satisfaction d'autant plus grande que je tâcherai de les faire tourner à mon avantage.

S'il m'est favorable, je me féliciterai de ne m'être trompé, ni sur l'utilité de mon travail, ni sur les moyens que j'ai employés pour le terminer ; et je me trouverai heureux d'obtenir une place à la suite de ces écrivains laborieux, chez lesquels la patience et le zèle ont tenu lieu des talents qui créent, et dont les utiles ouvrages leur ont acquis l'estime des hommes instruits et la reconnoissance de leurs concitoyens.

TABLE

DES AUTEURS ET DES ÉDITIONS

À CONSULTER

POUR VÉRIFIER LES CITATIONS RENFERMÉES DANS CET OUVRAGE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.
- (Décisions de l'), recueillies par M. L. T. — *Paris*, 1698.
- (Sentiments de l') sur le Cid. — *Paris*, 1701.
- (Observations de l') sur les Remarques de Vaugelas. — *Paris*, 1704.
- (Opuscule sur la langue française par divers Académiciens, et Journal de l'). — *Paris*, 1754.
- (Dictionnaire de l'). — *Paris*, 1762; et Smits, an 6 et an 7 ou 1798.

ANDRY DE BOISREGARD. — Réflexions générales sur l'état présent de la langue française, 2e édition, 1692 à 1693.

AUGER. — Commentaire sur Molière. — *Paris*, 1819.

BEAUZÉE. — Grammaire générale. — *Paris*, 1767.

BERTRAND. — Raison de la synt. des partic. dans la langue fr. — *Paris*, 1809.

BESCHER. — Théorie nouv. et raisonnée des particip. franç. — *Paris*, 1810.

BOINVILLIERS. — Grammaire raisonnée. — *Paris*, 1801.

BONIFACE. — Manuel des amateurs de la langue fr. — *Paris*, 1813 et 1814.

BOUHOURS (Le P.). — Remarques sur la langue française. — *Paris*, 1680.

BOUILLETTE. — Traité des sons de la langue française. — *Paris*, 1788.

BOURSON. — Le Participe français. — *Brest*, 1807.

BUFFIER (Le P.). — Grammaire française sur un plan nouveau. — 1732.

BUTET. — Cours théorique d'instruction élémentaire. — *Paris*, 1818.

CHAPSAL. — Nouveau Dictionnaire grammatical. — *Paris*, 1808.

COLLIN-DAMBLY. — De l'usage des expressions négatives dans la langue française. — *Paris*, 1808.

CONDILLAC. — OEuvres choisies; sa Grammaire. — *Paris*, 1796.

DANGEAU. — Essais de Grammaire. — *Paris*, 1754.

DARU (Pierre). — Dissertation sur les participes (à la suite de la traduction des œuvres d'Horace). — *Paris*, 1804.

DEMANDRE. — Dict. de l'elocut. franç., revu par Fontenay. — *Paris*, 1802.

DOMAIRON. — Principes généraux de belles-lettres. — *Paris*, 3e édit., 1817.

DOMERGUE.
- Grammaire française simplifiée. — *Paris*, 1791.
- Solutions grammaticales. — *Paris*, 1808.
- Journal de la langue française. — *Lyon*, 1er septembre 1784 à 1790. — Manuel des étrangers. — *Paris*, 1806.

DUMARSAIS. — Principes de Grammaire. — *Paris*, 1793.

ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE. — Grammaire et littérature. Les articles de grammaire sont rédigés par *Beauzée* et par *Dumarsais*. — *Paris*, 1782.

ESTARAC. — Grammaire générale. — *Paris*, 1811.

FABRE. — Syntaxe franç., ou nouvelle Gramm. simplifiée. — *Paris*, 1803.

FÉRAUD. — Dictionnaire critique de la langue française. — *Marseille*, 1787.

GATTEL. — Dictionn. univ. portat. de la langue française. — *Paris*, 1813.
GIRARD. — Vrais principes de la langue française. — *Paris*, 1747.
GUEROULT. — Grammaire française. — *Paris*, 1809.
GUYOT. — Grand Vocabulaire français. — *Paris*, 30 vol. in-4°.
HARRIS. — Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle, traduit par *Thurot*. — *Paris*, 1794.
JACQUEMARD. — Abrégé de Grammaire française. — *Paris*, 1811.
LAVEAUX. — Dict. rais. des diffic. gramm. et litt. de la lang. fr. — *Paris*, 1818.
LEMARE. — Cours théorique et pratique de la langue française. — *Paris*, 1re et 2e édition, 1807 et 1819.
LÉVIZAC. — Grammaire philosophique et littéraire. — *Paris*, 1801.
MARMONTEL. — Leçons d'un père à ses enfants, sur la langue française. — OEuvre posthume.
MAUGARD. — Cours de la langue française. — *Paris*, 1812.
MÉNAGE. — Observations sur la langue française. — *Paris*, 1672.
MOREL. — Essai sur les voix de la langue française; et Traité de la concordance du participe. — *Paris*, 1804.
D'OLIVET. { Remarques sur Racine. — Essais de Grammaire. — Traité de la prosodie. — } *Paris*, 1783.
PERRÉAU. — Grammaire raisonnée. — *Paris*, 1800.
PORT-ROYAL (*Arnauld* et *Lancelot*). — Gramm. génér. et raisonnée, avec les remarques de Duclos, et le supplément de Fromant. — *Paris*, 1774.
REGNIER DESMARAIS. — Grammaire française. — *Paris*, 1706.
RESTAUT. — Principes génér. et raisonnés de la langue fr. — *Paris*, 1774.
RICHELET. — Dictionn. de la langue franç. ancienne et mod. — *Lyon*, 1728.
ROLLIN. — Manière d'enseig. et d'étud. les belles-lettres. — *Paris*, 1787.
ROUSSEL DE BEAVILLE. — Essai sur les convenances gramm. — *Lyon*, 1784.
SAUGER. — Connoissance de la langue fr. — 3e éd., 1 vol. in-12. *Paris*, 1820.
SICARD. — Éléments de Grammaire générale. — *Paris*, 1801.
SYLVESTRE DE SACY. — Principes de Gramm. génér. — 2e édit. *Paris*, 1803.
TRÉVOUX. — Dictionnaire universel français et latin. — *Paris*, 1752.
VAILLANT. — Lettres académiques sur la langue française. — *Paris*, 1812.
VAUGELAS. — Remarques sur la langue française, avec des notes de *Patru* et de *Th. Corneille*. — *Paris*, 1738.
VOLTAIRE. — Notes et commentaires sur Corneille. — *Paris*, 1783.
WAILLY. — Principes généraux de la langue française. — *Paris*, 1786.

GRAMMAIRE

DES GRAMMAIRES.

DES SYLLABES, DES LETTRES.

La Grammaire est un art qui enseigne à parler et à écrire correctement.

Cet art, composé de differentes parties, a pour objet *la parole*, qui sert à énoncer la *pensée*. *La parole* est ou prononcée ou écrite. Ces deux points de vue peuvent étro considérés comme les deux points de réunion auxquels on rapporte toutes les observations grammatieales; ainsi toute la Grammaire se divise en deux parties générales : la première, qui traite de la parole; et la seconde, qui traite de l'écriture.

La Grammaire admet deux sortes de principes : les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel; ils tiennent à la nature de la pensée même; ils en suivent l'analyse, ils n'en sont que le résultat. Les autres n'ont qu'une vérité hypothétique et dépendante de conventions libres et variables, et ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptés librement, sans perdre le droit de les changer ou de les abandonner, quand il plaira à l'usage de les modifier ou de les proscrire. Les premiers constituent la Grammaire *générale*, les autres sont l'objet des diverses Grammaires *particulières*.

Ainsi, la Grammaire générale est la science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues;

Et la Grammaire particulière, l'art de faire concorder les principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, avec les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

La Grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole; une Grammaire particulière est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des principes généraux de la parole aux institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

(*Beauzée* et *Douchet*. Encycl. méth.)

L'expression la plus simple dont on se serve pour exprimer ses pensées par le secours de la voix, s'appelle *mots*.

Pour avoir une idée juste des mots, on doit les considérer et comme *sons*, et comme *signes de nos pensées*.

Considérés comme *sons*, les mots sont composés de *lettres* qui, seules ou réunies entre elles, forment des syllabes.

Considérés comme *signes de nos pensées*, les mots servent à exprimer les objets qui s'offrent à nos yeux ou à notre esprit, ou bien les différentes vues sous lesquelles nous les avons conçus.

Quand la prononciation des lettres dont se compose une syllabe est formée par une seule émission de voix, et sans articulation, ces lettres sont appelées *lettres voyelles*, ou simplement *voyelles*. Si la prononciation des lettres se forme par le son de voix modifié, ou par les lèvres, ou par la langue, ou par le palais, ou par le gosier, ou par le nez, alors ces lettres sont dites *sonnantes avec d'autres*, *consonnantes* ou *consonnes*; parce que, pour former un son, elles ont besoin d'être réunies à des voyelles.

Les mots se composent donc de deux sortes de lettres, de *voyelles* et de *consonnes*.

Le recueil qu'on a fait des signes ou lettres qui représentent les sons particuliers dont se composent les mots d'une langue s'appelle *Alphabet*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Alphabet*.)

Pour nous, nous n'avons pas d'alphabet qui nous soit propre; nous avons adopté celui des Romains. (Le même.)

Or cet alphabet n'a proprement que vingt lettres : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, l, m, n, o, p, r, s, t, u, z.* En effet, le *x* et le & ne sont que des abréviations :

(Le même.)

Le *x* est pour *gz : exemple* se prononce *eg=zemple*—*x* est aussi pour *cs : axiôme* se prononce *acsiôme*—on fait encore servir le *x* pour deux *ss*, dans *Auxerre, Bruxelles*.

L'& est pour *et*.

(Le même.)

Le *k* est une lettre grecque qui ne se trouve en latin qu'en certains mots dérivés du grec ; c'est notre c dur : *ca, co, cu.*

(Le même.)

Le *q* n'est aussi que le c dur: ainsi ces trois lettres c, *k*, *q*, ne doivent être comptées que pour une même lettre ; c'est le même son représenté par trois caractères différents. C'est ainsi que les lettres c i font *si; s i*, encore *si*, et *t i* font aussi quelquefois *si*.

(Le même.)

Le *v* représente l'articulation semi-labiale foible, dont la forte est *f*, et de là vient qu'elles se prennent aisément l'une pour l'autre. *Neuf*, devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neuv : neu vhommes*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre V.)

Enfin l'*y* est une lettre grecque qui s'emploie pour un *i* ou pour deux *i*: pour un *i*, dans les mots tirés du grec, et pour deux i, dans les mots purement français.

De sorte qu'on peut dire que l'alphabet français renferme présentement vingt-cinq lettres, savoir: cinq voyelles, qui sont *a, e, i, o, u* ; et vingt consonnes, qui sont b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, y, z.

Ces cinq voyelles ne sont pas les seules que nous ayons dans notre langue, car, outre que chacune d'elles peut être brève ou longue, ce qui cause une variété assez considérable dans le son, il semble qu'à considérer la différence des sons simples, selon les diverses ouvertures de la bouche, on eût pu en ajouter encore d'autres. Mais les anciens Grammairiens ne distinguant pas les sons d'avec les lettres qui les représentent, et donnant, et aux lettres et aux sons, les mêmes noms (*voyelles* et *consonnes*), cela a occasioné beaucoup de confusion et a fait tomber ces Grammairiens mêmes dans plusieurs erreurs. Par exemple, ils ont pris pour plusieurs sons, certains assemblages de lettres qui ne représentent qu'un seul son; ensuite ils ont cru que, dans la langue française, il n'y avoit que cinq voyelles, parce qu'ils ne trouvoient que cinq lettres voyelles dans notre alphabet.

Alors ces Grammairiens se sont contentés de donner plusieurs sons à un même caractère ou encore de joindre d'autres lettres aux cinq voyelles ordinaires. Mais d'autres, plus habiles, se sont déterminés à ne donner aux deux différentes sortes de sons, que les noms de *sons simples* et d'*articulation*, pour réserver les noms de *voyelles* et de *consonnes* aux lettres qui représentent ces sons ; cependant, comme on n'est point encore accoutumé à ce nouveau langage, nous continuerons de donner, soit aux sons, soit aux lettres, les noms de *voyelles* et de *consonnes*, en prenant toutes les précautions nécessaires pour empêcher la confusion dans les esprits : nous continuerons d'appeler *voyelles*, les sons simples; *consonnes*, les sons articulants, et nous donnerons les mêmes noms aux lettres, parce qu'elles servent à représenter ces deux sortes de sons; mais, afin de répandre sur cette matière toute la clarté et en même temps toute la simplicité nécessaires, nous traiterons, 1° des voyelles pures et simples; 2° des voyelles représentées par plusieurs lettres; 3° des diphthongues; 4° des consonnes ; 5° des syllabes.

(Traité des sons, p. 5.)

PREMIÈRE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME SONS.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER.

DES VOYELLES PURES ET SIMPLES.

Ramus avoit distingué dix voyelles pures et simples ; mais il donnoit un son différent à *au*, et à o. MM. de *Port-Royal*, en admettant ce nombre de voyelles, substituèrent à l'*au* un autre son simple. L'abbé *Dangeau* en porta le nombre à quinze ; et, depuis lui, les Grammairiens en ont reconnu plus ou moins, parce que, dit *Duclos*, les Grammairiens reconnoissent plus ou moins de sons dans une langue, selon qu'ils sont plus ou moins capables de s'affranchir du préjugé.

Les *voyelles* diffèrent en plusieurs manières des sons articulants, que nous nommons *consonnes* : 1° Lorsqu'on les prononce, la voix sort librement, sans trouver d'obstacle à son passage, au lieu qu'elle en a à vaincre lorsqu'elle produit des consonnes ; 2° Elles peuvent se prononcer seules, au lieu que les consonnes ne peuvent se prononcer que par le secours d'une voyelle ; 3° Elles sont plus ou moins brèves, et plus ou moins longues, selon que l'on doit mettre plus ou moins de temps à les prononcer.

Les consonnes, au contraire, ne sont que comme des éclats de voix qui passent dans l'instant, et qui n'affectent que le commencement du son des voyelles auxquelles elles sont jointes.

Enfin le son des voyelles peut être aigu ou grave, tandis que le son des consonnes n'est pas susceptible de ces modifications.

Le son *aigu* est un son foible et délié, qui n'est produit que par un filet d'air ou de voix, et qui n'exige qu'une petite ouverture de bouche. Les sons *graves* sont plus forts, plus gros et plus remplis, parce qu'ils sont formés par une plus grande abondance d'air qu'on pousse de la poitrine.

(Traité des sons, p. 9)

Les sons graves des voyelles *á* et *é* exigent une grande ouverture de bouche ; c'est ce qui les fait nommer *sons ouverts*. Il n'en est pas de même des sons graves des voyelles *eû* et *ô* : pour les prononcer, les lèvres s'alongent en dehors, et ne laissent de passage à la voix que par leur milieu ; l'air, qui vient en plus grande abondance de la poitrine, s'entonne dans la bouche, et en sort en rendant un son gros et sourd.

(*Idem*, même page.)

Il est bon d'observer qu'entre le son le plus aigu et le plus grave, il y a plusieurs degrés, et, pour ainsi dire, plusieurs nuances de sons plus ou moins aigus, ou plus ou moins graves, dont la différence est plus sensible, lorsqu'on saute un degré pour comparer le *premier* avec le *troisième*, ou le *second* avec le *quatrième*. L'*e* ouvert est la voyelle qui offre le plus de degrés de ces sons aigus ou graves, comme dans les mots suivants : *musette*, *messe*, *père*, *sujet*, *thèse*, *objet*, *presse*, *fête*.

(*Idem*, page 10.)

Les autres voyelles n'ont point d'autre son que le son aigu, ou, si elles acquièrent quelque gravité, elle n'est presque pas sensible. La seule différence qu'on y peut sentir ne vient que de leur brièveté ou de leur longueur, qui ne change rien à leur son, comme on peut le voir dans les exemples suivants : *donné*, *donnée ; ami*, *amie.*

(*Idem*, même page.)

Ainsi, les quatre voyelles qui sont susceptibles de devenir réellement graves, sont *a*, *e*, *eu*, *o ;* exemple : *mâle*, *tempête*, *jeûne*, *côte.*

Dans la langue française, les voyelles brèves sont toujours aigues, et les graves sont toujours longues.

Mais que les voyelles soient longues ou brèves, graves ou aigues, cela n'en change point la nature, puisque leurs sons, quelque grandes que puissent être leurs variétés, sont toujours produits par la même disposition des organes, et que la différence qui se trouve entre les sons graves et les sons aigus ne vient que de la quantité d'air qu'on fait sortir de la poitrine, et de la force plus ou moins grande avec laquelle on pousse la voix.

(*Idem*, page 11.)

Aussi plusieurs Grammairiens ont-ils cru inutile de multiplier les voyelles, comme font ceux qui comptent pour autant de voyelles celles qui sont aigues et qui sont graves ; et en ont-ils borné le nombre à treize :

TABLE DES VOYELLES,

Considérées seulement par rapport à leurs sons.

a	la patte.	*eu*	il est jeune.
e ouvert . . .	il tette.	*ou*	coucou.
e fermé. . . .	vérité.	*an*	ange.
e muet. . . .	une table.	*in*	ingrat.
i	ici, fini.	*un*	chacun.
o	une cotte.	*on*	bon.
u	usure.		

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR QUELQUES UNES DE CES VOYELLES.

§. I. — *Sur l'e.*

Notre langue n'a proprement que trois sortes d'E : l'E ouvert, l'E fermé, et l'E muet. On les trouve tous trois dans les mots : *sévère*, *évêque*, etc.

(*Dumarsais*, Princ. de grammaire, page 310.)

Le premier *e* de *sévère* est fermé ; c'est pourquoi il est marqué d'un accent aigu; la seconde syllabe *vè* a un accent grave, c'est le signe de l'*e* ouvert; *re* n'a point d'accent, parce que l'e y est muet, etc.

Ces trois sortes d'e sont encore susceptibles de plus ou de moins; par exemple :

L'E ouvert est de trois sortes : 1° L'E ouvert commun, autrement dit aigu ; 2° L'E plus ouvert, autrement dit grave ; 3° L'E très-ouvert.

1. L'E ouvert commun est l'E de presque toutes les langues ; c'est l'E que nous prononçons dans les premières syllabes de *père*, *mère;* et dans il *appèlle*, *nièce*, et encore dans tous les mots où l'E est suivi d'une consonne avec laquelle il forme la même syllabe, à moins que cette consonne ne suit le *s* ou le *z* qui marque le pluriel, ou le *nt* de la troisième personne du pluriel des verbes ; ainsi, on dit *chèf*, *brèf*, *mortèl*, *mutuèl*, etc., et non pas *chéf*, *bréf*, etc.

(Le même, même page.)

2. L'E plus ouvert, ou ouvert grave, est celui qui se prononce par une ouverture de bouche plus grande que celle qu'il faut pour prononcer l'e ouvert commun, comme dans *nèfle*.

3. L'E très-ouvert est celui qui demande une ouverture de bouche encore plus grande, comme dans *procès*, *accès*.

(Le même, page 312.)

L'E *ouvert* commun au singulier, devient ouvert long au pluriel : le *chef*, les *chefs ;* un *autel*, des *autels.*

(Le même.)

L'E *fermé* est celui que l'on prononce en ouvrant moins la bouche qu'on ne l'ouvre lorsqu'on prononce un *e* ouvert commun; tel est l'*e* de la dernière syllabe de *bonté.*

(Le même, page 315.)

L'E fermé est appelé *masculin*, parce que, lorsqu'il se trouve à la fin d'un adjectif ou d'un participe, il indique le genre masculin : *aisé*, *aimé*, *habillé*, etc.

(Le même.)

L'E *muet* est une pure émission de voix qui se fait à peine entendre; il ne peut jamais commencer une syllabe, et, dans quelque endroit qu'il se trouve, il n'a jamais le son distinct des voyelles proprement dites, il ne peut même se rencontrer devant aucune de celles-ci sans être tout-à-fait élidé.

Il y a une différence bien sensible entre l'e muet dans le corps d'un mot, à la fin d'un mot, et dans les monosyllabes.

Dans le corps d'un mot, l'E muet est presque nul; par exemple, dans *demander*, on fait entendre le *d* et le *m*, comme si l'on écrivoit *dmander;* le son foible qui se fait à peine sentir entre le *d* et le *m* de ce mot, est précisément l'e muet : c'est une suite de l'air sonore, qui a été modifié par les organes de la parole, pour faire entendre ces consonnes.

On peut comparer l'*e* muet au son foible que l'on entend après le son fort, produit par un marteau qui frappe un corps solide.

(Le même, pag. 316.)

L'E muet est appelé féminin, parce qu'il sert à former le féminin des adjectifs; par exemple: *saint*, *sainte*; *pur*, *pure*; *bon*, *bonne*; ou parce qu'il forme, en vers, les rimes féminines.

A la fin d'un mot, on ne sauroit soutenir la voix sur l'*e* muet, puisque, si on la soutenoit, l'*e* ne seroit plus muet : il faut donc que l'on appuie sur la syllabe qui le précède, et que cette syllabe, si c'est un *e* qui la termine, soit un *e* ouvert commun, afin de servir de point d'appui à la voix pour rendre l'*e* muet qui termine le mot : *fidèle*, *mère*, *discrète*, etc.

C'est d'après ce principe que l'on écrit et quel'on prononce : *je mène*, quoique dans *mener*, le premier *e* soit muet.

Voilà pourquoi les Grammairiens disent qu'il ne peut y avoir deux *e muets de suite* ; mais il faut ajouter *à la fin d'un mot*, car dès que la voix passe, dans le même mot, à une syllabe soutenue, cette syllabe peut être précédée de deux e muets : *recevoir*, *devenir* ; et il peut même y en avoir davantage, si l'on fait usage de monosyllabes : *de ce que je redemande ce qui m'est dû*. Voilà six *e* muets de suite.

(Le même.)

L'E est muet long, dans les dernières syllabes des troisièmes personnes du pluriel des verbes, quoique cet *e* soit suivi de *nt*, qu'on prononçoit autrefois. Il y a peu de personnes qui ne sentent pas la différence qu'il y a, dans la prononciation, entre *il aime* et *ils aiment*.

(Le même, pag. 318.)

Dans les monosyllabes, comme *je*, *me*, *te*, *se*, etc., l'E muet est un peu plus marqué que l'*e* muet de MENER ; mais il ne faut pas en faire un *e* ouvert, comme font ceux qui disent *amène lè :* l'*e* prend plutôt alors le son de l'*eu* foible (1).

(Le même.)

L'*a* est muet dans *degré*, *denier*, *dangereux*, *dangereusement*, *religion*, *secrétaire*, ainsi que dans *petiller* et ses dérivés, tels que

---

(1) *Dumarsais* est, comme on le voit, d'avis qu'on doit prononcer l'*e* du pronom *le* placé après l'impératif d'un verbe. Beaucoup de personnes, en effet, observent cette prononciation ; mais aussi d'autres soutiennent qu'on doit le prononcer avec élision ; que dans ce cas l'*e* est muet, et qu'ainsi on doit dire *gardez-l'*, *laissez-l'*, etc.

D'Olivet, et MM. *Dubroca* et *Boniface* (deux collaborateurs du Manuel des amateurs de la Langue française) sont les seuls Grammairiens qui aient abordé cette difficulté.

M. *Dubroca*, avant de donner son opinion, rappelle ce principe reconnu en grammaire, que rarement nous prononçons deux syllabes muettes de suite ; et que, quand cela arrive, nous donnons à l'une d'elles une insistance qui dispense en quelque sorte d'une pulsation sur l'autre. De là il tire la conséquence, ou plutôt la règle que voici :

« Lorsque la finale de l'impératif qui précède le monosyllabe *le* est muette, comme dans cette phrase : *faites-le savoir à vos amis* ; alors, par la raison que deux syllabes muettes de suite ne se prononcent pas, sans qu'il y en ait une qui reçoive une insistance sensible, on prononcera l'*e* du pronom *le* comme l'*e* guttural. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, si la dernière syllabe d'un verbe est masculine, comme dans ces phrases *promettez-LE-moi* ; *instruisez-LE de ce qui s'est passé* ; on le prononcera l'*e* muet, et l'on dira : *promettez-L' moi* ; *instruisez-L' de ce qui s'est passé*.

D'après cette règle, M. *Dubroca* est d'avis que l'on doit prononcer ainsi ces vers de Racine :

. . . . . *Avouez-l'*, Madame,
L'amour n'est point un feu qu'on renferme en une ame.
(*Andromaque*, act. II, sc. 2.)

Du Troyen ou de moi *faites-le* décider.
(Même pièce, même acte.)

M. *Boniface* pense qu'il est choquant d'entendre prononcer *voile*, *mêle*, *perle*, *gardel*, *voyelle*, etc., les expressions, *vois-le*, *mets le*, *perds-le*, *gardez-le*, *voyez-le*, etc., ainsi qu'on le fait assez généralement au Théâtre Français ; cependant, comme il y a des vers où, pour la mesure, il faut absolument élider l'*e*, tels que ceux-ci :

Ne m'ôtez pas la douceur de le voir;
Rendez-le à mon amour, à mon vain désespoir.
(*Voltaire*, Mérope, act. IV, sc. 2.)

Retournez vers le peuple, *instruisez-le* en mon nom.
(*Mahomet*, act. II, sc. 3.)

Le terrain qu'a perdu cette côte appauvrie,
Reprenez-le aux vallons, etc.
(*Delille*, l'Homme des champs, chant II.)

Alors il est d'avis que ce n'est que dans ce cas que l'élision doit se faire ; dans tout autre cas, dans la prose surtout, et même en vers, si la mesure ne l'exige pas, il ne croit pas que l'élision puisse se supporter.

Quant à *D'Olivet*, il pense également que l'élision de l'*e* muet doit avoir lieu en poésie

petarder, *petaudière*, etc., dans *aboiement*, *paiement*, *tutoiement*, *reniement ;*

Au futur et au présent du conditionnel des verbes terminés en *ier*, en *ayer* et en *oyer :* je *prierai*, je *balaierai*, j'*essaierai*, je *paierai*, je *nattoierai*, j'*emploierai*, etc.

Dans les temps des verbes dont l'avant-dernière syllabe est *oi*, on ne prononce point l'*e* de la dernière, lorsqu'elle est ou un *e* muet, ou *es* ou *ent*, comme dans, *que je croie*, *que tu croies*, *qu'ils croient*, etc.

Dans le chant, *à la fin des mots*, tels que *gloire*, *fidèle*, *triomphe*, l'*e* muet est moins foible que l'*e* muet commun, et approche davantage de l'*eu* foible ;

Et les vers qui finissent par un *e* muet ont une syllabe de plus que les autres, par la raison que la dernière syllabe étant muette, on appuie sur la pénultieme. Alors l'oreille est satisfaite, par rapport au complément du rhythme et du nombre des syllabes ; et, comme la dernière tombe foiblement, et qu'elle n'a pas un son plein, elle n'est point comptée, et la mesure est remplie à la penultième.

Jeune et vaillant héros, dont la haute sages-se.

L'oreille est satisfaite à la pénultième *ges*, qui est le point d'appui après lequel on entend l'*e* muet de la dernière syllabe *se*.

(Le même, pag. 317.)

§. II. — *Sur l'i.*

De toutes les voyelles, l'I est celle dont le son est le plus délié et le plus aigu. Lorsque, dans une syllabe, elle se joint à la consonne qui la suit, sans être précédée d'une autre voyelle, elle conserve sa prononciation naturelle, à moins que la consonne avec laquelle elle se trouve jointe ne soit un *m* ou un *n ;* car alors le son aigu et delié de l'*i* se change en un autre son nasal qui tient de l'e et de l'*i*, ou de l'*a* et de l'*i*, c'est-à-dire que *imprimer*, *imprudent*, *printemps*, *brin*, *lin*, *fin*, etc., se prononcent, *eimprimer*, *eimprudent*, ou *aimprimer*, *aimprudent*, etc.

Toutefois la lettre *i* retient le son qui lui est propre, 1° dans les noms propres tirés des langues étrangères, comme *Sélim*, *Ephraïm*, etc., qu'on prononce comme si la consonne *m* etoit suivie d'un e muet ; 2° dans tous les mots où *in* est suivi d'une voyelle, parce qu'alors l'*i* est pur, dit *Duclos*, et que le *n* modifie la voyelle suivante, comme *i-nanimé*, *i-nodore*, etc.; 3° au commencement des mots en *imm* et en *inn*, soit qu'on prononce les deux consonnes, et c'est ce qui arrive toujours dans ceux en *imm*, comme dans *immanquable ;* soit qu'on n'en prononce qu'une, ce qui n'a lieu que dans *innocent* et ses dérivés, qu'on prononce *i-nocent*, *i-nocence*, etc., et dans *innombrable* et *innombrablement.*

(*Lévizac*, p. 60, t. 1, *Gattel*, l'*Acad.*, à chacun de ces mots.)

Enfin, *i* ne se prononce point dans *moignon*, *oignon*, *poignant*, *poignée*, *poignard*, *Montaigne* (nom d'homme).

(Man. des amat., 1re année.)

§ III.—*Sur l'u.*

U conserve le son qui lui est propre dans le mot *un* employé au féminin. On dit *une femme*, et non pas *eune femme*. *Lévizac* pense que l'on doit prononcer de même *un* employé au masculin : *u-nimbécille*, *u-nhérétique ;* mais l'auteur du Traité des sons croit qu'il vaut mieux prononcer *un-nimbécille*, *un-nhérétique ;* parce que, de cette maniere, on voit tout de suite que c'est d'un homme que l'on parle, tandis que, dans la prononciation indiquée par *Lévizac*, on doit penser qu'il est question d'une femme.

U fait diphthongue avec l'*i* qui suit, comme dans *luit*, *cuit*, *muid*, etc.

Quelquefois nous employons *u* sans le prononcer après la consonne *g*, quand nous voulons lui donner une valeur gutturale, comme dans *prodigue*, qui se prononce bien autrement que *prodige*, par la seule raison de l'*u*, qui du reste est absolument muet.

L'*u* final se change en *l* dans certains mots, soit pour raison d'euphonie, soit parce que l'usage l'a voulu ainsi. Par exemple, *cou* s'écrit et se prononce *col*, dans *col d'une*

(lorsque la mesure l'exige) ; mais il fait observer que le mauvais effet qu'elle produit sur l'oreille est pire qu'une faute de versification. Aussi est-il d'avis que ce que peut faire de mieux un poète, c'est d'employer une tournure différente ; et, à cette occasion, il remarque que ce vers de Racine :

Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet.
(Les Plaid., act. II, sc. 13.)

est le seul exemple qui reste, dans cet écrivain si correct, d'un *le* pronom relatif mis après son verbe, et avant un mot qui commence par une voyelle ; encore fait-il observer que cela ne se trouve que dans une comédie, et que dans les premières éditions de sa *Thébaïde* et de son *Alexandre*, il y avoit cinq ou six autres exemples de cette imperfection qu'il a tous réformés dans les éditions suivantes ; ce qui prouve que ce grand écrivain a senti que *le*, placé ainsi, blesse l'oreille.

montagne, COL *de la vessie*, COL *de chemise*, *un hausse*-COL, et dans cette phrase du style familier, COL *tors*, COL *court*.

(*L'Académie* et *Féraud*.)

Fou se prononce et s'écrit *fol*, lorsqu'il est employé adjectivement, ou immédiatement suivi d'un substantif qui commence par une voyelle : *fol appel*, *fol amour*, *fol espoir*.

(*L'Académie* et *Féraud*.)

Mou : on écrivoit autrefois, *un homme* MOL et *efféminé*. *L'Académie* écrit : *un homme mou et efféminé*; cependant on lit dans *Buffon* : *les Chinois sont des peuples* MOLS ; et dans M. *Clément* :

Sur le *mol* édredon dormez-vous plus tranquille?

Enfin *u* a diverses prononciations après la lettre *q*; nous les indiquerons lorsque nous parlerons de la prononciation de cette consonne.

Au lieu de *beau*, on écrit et l'on prononce *bel* avant un substantif singulier qui commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré : *bel esprit*, *bel âge*, *bel oiseau*, *bel homme*.—On dit aussi *bel et bon*; mais c'est une extension à cette règle qui n'a lieu que pour les substantifs, car on dit *beau à voir*, et non pas *bel à voir*.

(*L'Académie* et *Féraud*.)

ARTICLE II.

DES VOYELLES *EU*, *OU*, *AI*, *AU*, ET AUTRES REPRÉSENTÉES PAR PLUSIEURS LETTRES, ET QUI TOUTES RÉPONDENT A QUELQUES-UNS DES SONS PRÉCÉDENTS.

Un grand nombre d'anciens Grammairiens ont pris les voyelles *eu* et *ou* pour des *diphthongues*, s'étant laissé tromper par la vue de deux lettres dont on se sert pour les représenter, faute de caractères simples. Cependant *ou* et *eu* sont *des sons très-simples*, aussi bien que o et e, qu'on représente souvent par *au*, *ai*, comme dans le mot *j'aurai*, qui se prononce *j'oré*. Ensuite une diphthongue, comme nous le ferons voir à l'article suivant, est la réunion de deux sons simples, qu'on prononce par une seule émission de voix, et dont chacun des sons se fait entendre. Or, dans *eu*, *ou*, il n'y a qu'un seul son simple, bien différent des sons *e*, o, et *u*, qu'on n'y entend pas du tout. D'autres Grammairiens nomment ces voyelles *fausses diphthongues*; mais cette dénomination n'a aucune justesse, et est même ridicule, car c'est comme si l'on disoit une *diphthongue* qui *n'est point une diphthongue*. Ensuite cette dénomination ne présente en aucune manière l'idée des voyelles simples, telles que *eu*, *ou*, etc., qui en ont véritablement le son.

D'autres encore les appellent, aussi bien que *ai*, *ei*, *au*, *eau*, *eoient*, etc., des *voyelles composées*. Cette dénomination n'est pas meilleure que la précédente; en effet, si l'on n'entend par voyelles que des sons simples, on sent bientôt combien cette dénomination est fausse et trompeuse, puisqu'un son simple ne peut être composé. D'ailleurs, si ce n'est qu'aux lettres qui représentent les sons simples qu'on donne le nom de *voyelles*, quoique cette dénomination semble alors avoir quelque air de vérité, il est aisé de voir qu'elle n'est guère plus juste, et qu'elle n'est propre qu'à induire en erreur. Car, comme on attache aux lettres l'idée des sons qu'elles représentent, et que les lettres A, I, O, U, présentent l'idée des sons A, I, O, U; en nommant AI, AU, OU, *voyelles composées*, on donne presque nécessairement à entendre que ces voyelles, qui ne sont que des sons simples, sont un mélange de deux sons, quoique les sons A et I, A et U, O et U, n'aient aucun rapport avec les sons *ai* ou *è*, *au* ou o, et le son *ou*; c'est pourquoi il nous semble qu'on doive aussi rejeter cette dénomination de *voyelles composées*, comme impropre et trompeuse.

(Traité des sons de la l. fr., p. 27.)

Cela bien entendu, examinons la prononciation de ces voyelles :

AE, l'*e* ne se prononce pas dans *Caen* (ville).

AO. { L'*o* est nul, dans *paon*, *paone*, *faon*, *Laon* (ville).
L'*a* ne se fait pas entendre, dans *Saône*, *aoriste*, *aoùt*, *aoûteron*, *taon* (insecte).

Remarque. — L'*a* se fait entendre dans *aoûté*, participe passé de *aoûter*, qui ne s'emploie qu'à ce temps.

EA; l'office de l'*e* est uniquement d'adoucir le *g* devant l'o : *mangeo*, *songea*, etc.

AI a le son de l' { E muet, dans *faisant*.
É fermé, dans je *chantai*, j'*ai*, je *lirai*, etc.
È ouvert, dans *maître*, *maison*, etc.
A, dans *douairière*.

Remarque. — Il n'est pas douteux que la combinaison AI n'ait le son de l'e muet dans *faisant*, *faisoit*, et dans tous les verbes composés de celui-ci : quant aux substantifs et aux adjectifs qui en dérivent, l'*Académie* en fixe la prononciation : on prononce, dit-elle, *bienfesonce*, *bienfesont*, dans le discours ordinaire;

mais, au théâtre et dans le discours soutenu, on prononce *bienfèsance*, *bienfèsant*.

Oi a le son de l'è ouvert, dans {
les imparfaits et les conditionnels des verbes *je disois*, *je dirois*.
Foible et ses dérivés; *roide* (2), *monnoie* et leurs dérivés; *harnois*, etc.
}

Oi a de plus le son de l'è très ouvert dans les verbes en *oître* qui ont plus de deux syllabes; tels que *paroître*, *disparoître*, etc.

Sur quoi nous observerons que *Voltaire* et beaucoup d'écrivains modernes ont adopté le changement de oi en *ai* dans tous ces mots, quoique l'*Académie* et un grand nombre de Grammairiens s'y soient constamment opposés. — Les personnes curieuses de savoir quels ont été leurs motifs, les trouveront énoncés au chapitre de l'orthographe, art. 2, tom. 2.

AIE, EY, EI, EAI, } ont le son l'è ouvert dans *haie*, *bey*, *seigneur*, *démongeoison*.

EAU, EO, } ont le son de *o* : *boteau*, *peou*, *geôlier*, *Georges*.

IE a le son de i : je *prie*, je *prierois*, etc.

Remarque. — Quelques personnes suppriment l'*e* muet du futur et du conditionnel présent des verbes en *ier* : je *prirai*, je *prirois*; mais c'est une faute, du moins en prose.

ŒU a le son de EU ouvert : *mœurs*, *sœur*, *œuf*.
EU a le son de U, dans les temps j'*eus*, nous *eûmes*, j'*eusse*, etc.

Quoiqu'elle garde encor des airs sur la vertu,
De grands mots sur le cœur, qui n'a-t-elle pas EU?

GRESSET, le Méchant, act. IV, sc. 9.

Remarque. — On écrit *Europe*, *Eucharistie*, *heureux*, *Eurydice*, Saint *Eustache*; cependant on ne prononce pas *urope*, *ucharistie*, etc.

(*Restaut*, *Wailly et Lévizac.*)

ARTICLE III.

DES VOYELLES NASALES.

Les combinaisons des *Voyelles* A, E, I, O, U, avec les lettres M et N finales, forment ce qu'on appelle les voix ou *Voyelles* nasales *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, dont voici les diverses représentations : *am*, *an*, *ean*, *em*, *en*, *im*, *aim*, *ein*, *on*, *eon*, *um*, *un* et *eun*; mais ces combinaisons ne forment des *Voyelles* nasales qu'autant qu'elles sont suivies de quelque autre consonne, ou qu'elles terminent le mot; encore faut-il, dans le premier cas, que la consonne qui les suit soit autre que *m* ou *n*, car deux *m*, ou deux *n* de suite, font presque toujours disparoître la nasalité. Ainsi, *ambassade*, *chrétienté* (3), *sang*, *paysan*, etc., prennent le son nasal; mais, dans *paysanne*, *chrétienne*, *païenne*, etc., les voyelles *a*, *e*, reprennent le son qui leur est propre, et *m* et *n* n'y servent qu'à articuler celle qui les suit.

Il y a quelques exceptions à ces règles : 1° Les mots pris des langues étrangères, comme *amen*, *Jérusalem*, *hymen*, *abdomen*, *Eden*, etc., ne prennent point le son nasal, quoique *en* ou *em* y termine le mot, et cela parce que les langues étrangères n'admettent point ces sons; il faut donc prononcer comme s'il y avoit *amène*, *Jérusalème*, *hymène* (4), *abdomène*, *Edène*, etc.

(*Féraud*, *l'Acad.*, *Gattel*, *Wailly.*)

2° *En* dans *ennui*, et *em* dans *emmener* gardent le son nasal, quoique la consonne y soit redoublée. Les trois lettres *ent*, à la fin de la troisième personne plurielle des verbes, ne forment jamais un son nasal, mais seulement un *e* muet; et même, si elles sont précédées d'un *i*, elles ne donnent aucun son, et ne font que rendre un peu plus ouvert et plus long le son qui les précède; ainsi *ils aiment*, *ils aime*-

(2) ROIDE. *Regnier* veut que l'on prononce *roade*; *Richelet* et *Wailly* sont d'avis de prononcer *rède*, *rèdeur*, *rèdir*. L'*Académie* dit que, dans la conversation, il faut prononcer *rède*, *rèdeur*, *rèdir*; dans le discours soutenu, *rède*, *rèdeur*, *rèdir*; on *roède*, *roèdeur*, *roèdir*; et *Féraud* se range à cette opinion.

(3) Beaucoup de personnes prononcent *chrétiè-ne-té*; mais, d'après ce qu'on vient de lire, on voit combien cette prononciation est mauvaise.

(4) HYMEN. Les avis sont partagés sur la prononciation de ce mot. Quelques personnes voudroient qu'on le prononçât avec le son nasal. *Delille*, par exemple, le fait rimer avec *main*;

Sa docile pudeur m'abandonnant sa main,
Je la prends, je la mène au berceau de l'*hymen*

(*Paradis perdu*, l. 8.)

D'autres, et c'est le plus grand nombre, le prononcent *hymène*, parce que, comme nous l'avons dit plus haut, les langues étrangères n'admettent point le son nasal.

Le mot *examen*, quoique d'origine latine, se prononce à la française, c'est-à-dire, avec le son nasal. Il est vrai qu'au barreau on fait sentir le *n* final, mais cette prononciation n'est pas assez en usage pour qu'on doive l'imiter.

rent, etc., se prononcent comme *ils aime*, *ils aimère*; et *ils prient* se prononce comme *il pri*.

Il faut aussi observer que, dans plusieurs mots terminés par la lettre *n* comme signe nasal, il arrive souvent que cette consonne est sonore, sans que cependant la nasalité cesse d'avoir lieu ; c'est-à-dire que l'on fait entendre un *n* intercalaire qui s'unit avec la voyelle suivante, comme dans *bon ami*, que l'on prononce *bon-nami*.

Les règles que nous allons donner, pour le cas où cette lettre est muette ou sonore à la fin de la syllabe, sont d'autant plus nécessaires à connoître qu'*au théâtre même*, où l'on doit prononcer plus correctement qu'ailleurs, on paroît souvent les ignorer.

Principe général. — On ne doit faire sonner la finale nasale que quand le mot où elle se trouve, et le mot qui le suit, sont *immédiatement*, *nécessairement*, et *inséparablement* unis ; ou, comme dit *Domergue*, que quand le sens ne permet pas une petite pause après la finale nasale.

D'Olivet (dans sa Prosodie française, page 60); *Dangeau* (dans ses Essais de Grammaire, page 30); *Beauzée* (Encyclopédie méthodique, lettre N); *Dumarsais* (même ouvrage, au mot *Bâillement*); *Th. Corneille*, *Restaut*, *Wailly*, *Lévizac*, et plusieurs autres Grammairiens modernes.

On fera donc sonner la consonne *n* finale, dans tous les adjectifs suivis immédiatement d'un nom qui commence par une *Voyelle* ou par un *h* non aspiré : ainsi, dans *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *en plein air*(5), tout en conservant la nasalité des syllabes en *in*, on liera la consonne finale *n* avec la voyelle ou le *h* non aspiré qui suit; de sorte qu'on prononcera comme s'il y avoit *ancien-nami*, *vilain-nhomme*, etc.

On la fera également sonner dans les adjectifs possessifs *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont separés du substantif que par des adjectifs qui

(5) Dans tous les cas indiqués dans cet article, c'est-à-dire quand le mot où se trouve la finale nasale, et le mot qui la suit, sont immédiatement, nécessairement, et inséparablement unis, *Dangeau*, *Beauzée*, *Dumarsais*, *Th. Corneille*, *D'Olivet*, *Restaut*, *Bouillette*, *Regnier-Desmarais*, *Wailly*, *Lévizac* et quelques Grammairiens modernes, sont d'avis que l'on doit, pour éviter un hiatus désagréable, mettre un *n* euphonique entre le premier et le second mot, et prononcer, par exemple, *vain-nespoir*, *on-nest ici bien-nheureux*, etc., etc.

Ce soin, dit *Dangeau*, que l'on a pris pour éviter la rencontre des finales *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, etc., autrement dites Voyelles nasales, avec d'autres voyelles, a pour objet de rendre la prononciation plus coulante et plus harmonieuse; c'est ainsi que, comme on le verra dans le cours de cet ouvrage, pour éviter la rencontre de quelques-unes de nos voyelles ordinaires, on met entre elles tantôt un *t*, tantôt un *s*, ou tantôt un *l*: *aime-t-on*, *donne-s-en*, *si-l-on*, etc.

M. *Dubroca*, l'un des collaborateurs du Manuel des amateurs de la langue française, ne partage pas l'opinion des Grammairiens que nous venons de citer. Il veut qu'on prononce : *vain espoir*, *on est ici bien heureux*, comme s'il y avoit *vai-nespoir*, *o-nest ici bie-nheureux*.

« Cette manière, dit M. *Dubroca*, de lier les voyelles sauve les principes, et ne jette pas dans l'insoutenable contradiction du double emploi de ce son, qui est simple et indivisible par essence. Le caractère grammatical de ces sons est renversé, à la vérité, dans leur liaison ; mais c'est pour en faire résulter un ordre naturel de prononciation, un ordre qui est tellement dans le génie de notre langue, que nous l'exécutons dans un très-grand nombre de mots, par un principe de prononciation universel et reconnu. En effet, ajoute-t-il, que l'on observe notre manière de prononcer les mots *inattentif*, *inabordable*, *inhumain*, etc., quelqu'un s'avise-t-il de dire, *in-nattentif*, *in-nabordable*, *in-nhumain*? non sans doute : et cependant qui ignore que ces mots sont composés de la particule *in*, qui répond à la préposition latine *non*, particule que l'on rend toujours nasale dans les mots où elle est suivie d'une consonne, comme dans *in-décent*, *in-tempérant*. Que fait-on donc dans le premier cas? on prononce l'*i* pur, dont on forme la première syllabe du mot, tandis que le *n*, qui lui appartient naturellement, va se réunir, comme une pure consonne, à la voyelle suivante, et l'on dit *i-nattentif*, *i-nabordable*, *i-nhumain*. C'est d'après ce même principe que nous prononçons encore *bo-nheur*, formé de *bon* et de *heur*; *no-nobstant*, qui résulte de *non* et de *obstant*; *vi-naigre*, évidemment formé des mots *vin* et *aigre*, etc. »

Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point l'opinion de M. *Dubroca* est fondée, cette discussion n'entre pas dans le plan que nous nous sommes proposé. Seulement nous dirons que la prononciation que ce Grammairien veut faire admettre a contre elle l'usage universel, et que ce motif seul suffit pour faire donner la préférence au sentiment de *Beauzée*, de *Dumarsais*, de *Dangeau*, de *D'Olivet*, etc., etc.

y ont rapport, dans mon *intime et fidèle ami*, son *entière et totale défaite*, on fera entendre le *n* de *mon*, et de *son*.

Mais on ne fera point sonner le *n* final *dans tous les substantifs*, sans exception, suivis ou non suivis, soit d'un adjectif, soit d'une conjonction, préposition ou adverbe commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré; ainsi, dans PASSION *aveugle*, BON *à monter*, BON *à descendre*, un FAON *encore jeune*, *cela est* CERTAIN *et indubitable*, on ne fera point entendre le *n* de *passion*, *bon*, *faon*, *certain*.

Le *n* final du mot *un* ne se fait pas non plus sentir dans, *il y en eut* UN *assez hardi*; *l'*UN *et l'autre*; *l'*UN *aime le vin et l'autre le jeu*, parce que dans ces trois phrases, *un* ou *l'un* n'est ni nécessairement, ni inséparablement lié avec l'adverbe *assez*, avec la conjonction *et*, avec le verbe *aimer*. Mais on prononcera le *n* final dans *un arbre*, *un ameublement*, à cause des substantifs *arbre*, *ameublement*, auxquels est nécessairement lié le mot adjectif *un*. On prononcera de même le *n* final dans *un autre homme*, *un assez grand nombre de personnes*, parce que dans ces phrases, il y a une foible inversion qui ne rompt pas la liaison de l'adjectif *un* avec le substantif *homme*, ou avec le substantif *nombre*; et, en effet, c'est comme s'il y avoit *un homme autre que celui dont on vient de parler*; *un nombre assez grand*.

On avant le verbe, dans les propositions positives, fera entendre l'articulation *n*: ON *honorera*, ON *aime*, ON *a dit*; mais dans les phrases interrogatives, *on*, étant après le verbe ou après l'auxiliaire, sera purement nasal, c'est-à-dire ne sonnera pas, quoique suivi d'une voyelle, *a-t-*ON *eu soin? arrive-t-*ON *aujourd'hui? est-*ON *ici pour long-temps?*

La consonne *n* sonnera encore dans le mot *en*, soit préposition soit pronom, quand il aura à sa suite un mot auquel il a un rapport nécessaire, et que ce mot commencera par une *voyelle* ou par un *h* muet, comme dans EN *Italie*, EN *un moment*, *je m'*EN *ai point*; mais on dira, sans liaison, *partez-*EN *au ministre*, *allez-vous-*EN *au jardin*, *donnez-m'*EN *un peu*, parce que le mot EN n'a point un rapport nécessaire avec le mot qui le suit; ou, si l'on veut, parce que l'on peut faire une petite pause après *en*.

On fera également entendre l'articulation *n* dans les mots *bien* et *rien*, lorsqu'ils seront suivis immédiatement de l'adjectif ou de l'adverbe, ou du verbe qu'ils modifient, et que cet adjectif, cet adverbe ou ce verbe commencera par une *voyelle* ou par un *h* muet; ainsi, *n* se fera entendre dans BIEN *honorable*, BIEN utilement, BIEN *écrire*, BIEN *à dire*, et dans ce vers de Voltaire:

> Guise, du sein des morts, n'a plus *rien* à prétendre.
> (*Henr.*, ch. VI.)

Mais si les mots *bien* et *rien* sont suivis de tout autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe, la consonne *n* n'aura plus qu'un son nasal; ainsi, elle ne sonnera pas dans *il parloit* BIEN *et à propos*; *il ne voyoit* BIEN *et n'entendoit pas un mot*;

> N'offrez *rien* au lecteur que ce qui peut lui plaire.
> (BOILEAU, *Art poét.*, ch. I.)

Il en sera de même si *bien* et *rien* sont substantifs. *Ce* BIEN *est à moi*; *ce* BIEN *a des attraits pour moi*; *le* BIEN *et le mal*; se prononceront sans faire entendre le *n* de *bien* et de *rien*.

ARTICLE IV.

DES DIPHTHONGUES.

La *Diphthongue* est une syllabe qui fait entendre le son de deux voyelles, ou, ce qui est la même chose, qui fait entendre deux sons distincts, prononcés en une seule émission de voix, modifiée par le concours des mouvements simultanés des organes de la parole.

(*Dumarsais*, p. 318 de sa Grammaire, et Encycl. méth., au mot *Diphthongue*)

L'essence de la *Diphthongue* consiste donc en deux points: 1° Qu'il n'y ait pas, du moins sensiblement, deux mouvements successifs dans les organes de la parole;

2° Que l'oreille sente distinctement les deux voyelles par la même émission de voix: dans *Dieu*, j'entends l'*i* et la voyelle *eu*, et ces deux sons se trouvent réunis en une seule syllabe, et énoncés en un seul temps. Ainsi, *ieu* forme une *Diphthongue*. (Même autorité.)

L'oreille seule est juge de la *Diphthongue*; on a beau écrire deux, ou trois, ou quatre voyelles de suite, si l'oreille n'entend qu'un son, il n'y a point de *Diphthongue*; par exemple: *au*, *ai*, *oient* prononcés à la française, *ô*, *é*, *è*, ne sont point des *Diphthongues*, puisque *au* se prononce comme un *ô* long: *au-mône*, *au-ne* se prononcent *ô-mône*, *ône*.—*ai*, *oient*, se prononcent comme un *e* qui le plus souvent est ouvert: *palais*, *avoient* se prononcent comme dans *succès*. (Même autorité.)

C'est la combinaison d'une voyelle simple avec une voyelle simple, ou d'une voyelle simple avec une voyelle représentée par plusieurs lettres, comme *au*, *eu*, *ou*, etc., ou d'une voyelle simple avec une voyelle nasale, en une seule syllabe, en un seul temps, qui fait la *Diphthongue*.

Le premier son de la *Diphthongue* se pro-

nonce toujours rapidement ; on ne peut faire une tenue que sur le second, parce que la situation des organes qui forme ce second son a succédé subitement à celle qui avoit fait entendre le premier son. (Même autorité.)

Les Grammairiens ne sont pas d'accord sur le nombre de nos Diphthongues. Les uns en admettent plus, les autres, moins. Voici la table qui nous a paru la plus exacte :

AI . . .	aih! mail.	IEU. . .	Dieu.
IA . . .	diacre.	ION. . .	occasion.
IÉ . .	pied.	IOU. . .	chiourme.
IÈ . .	lumière.	OÈ . . .	moëlle, boëte (6).
IAI. .	biais.	OUAN . .	louange
OI . .	loi.	UA . . .	équateur.
EOI. .	villageois.	OUE . .	ouest.
OUAI.	ouais.	OUI. . .	Louis, bouis.
OIN. .	soin.	UE . . .	écuelle.
OUIN .	baragouin.	UI . . .	lui, étui.
IO . . .	pioche.	UIN. . .	juin.
IEN. . .	rien.		
IAN. .	viande.		
IEN. .	combien.		

OBSERVATIONS.

Ai. MM. de *Port-Royal*, *Dumarsais* et *Girard* regardent *ay* dans *ayant*, comme appartenant à cette *Diphthongue*. Mais, dit *Duclos*, il n'y a point de Diphthongue dans ce mot. La première syllabe est quant au son, un *a* dans l'ancienne prononciation, qui étoit *a-iant*, et un *i* dans l'usage actuel, qui se prononce *ai iant*. Sa dernière syllabe est la nasale *ant*, modifiée par le mouille foible *i*. Mais cette nasale et ce mouille foible ne sont-ils pas une vraie *Diphthongue* ?

ié, *iè*, *ioi*, } Cette *Diphthongue* est une de celles qui sont les plus communes dans notre langue.

oi, *eoi*, *ouai*, } Toutes les *Diphthongues* dont la première syllabe est *o*, se prononcent, dit *Duclos*, comme si c'étoit un *ou*.

Nous avons vu (p. 8) les cas où la combinaison *oi* se prononce en voyelle : voici ceux où elle se prononce en Diphthongue. Elle se prononce ainsi : 1° dans les monosyllabes et dans les verbes en *oire* et en *oître* de deux syllabes, comme *moi*, *froid*, *croire*, *croître*, etc.

2° Dans les polysyllabes en *oi*, *oie*, *oir*, *oire*, *eoire*, *oise*, *oisse*, comme *emploi*, *courroie*, *vouloir*, *observatoire*, *nageoire*, *framboise*, *angoisse*. Il en est de même dans les dérivés.

3° Dans les mots où oi et *oy* sont suivis d'une voyelle, comme *ondoiement*, *royal*, *royauté*.

4° Au milieu des mots, comme *poison*, *courtoisie*.

5° Dans plusieurs noms de peuples, comme *Danois*, *Suédois*, *Chinois*, *Iroquois*, *Angoumois*, *François* (nom d'homme), qui se prononcent en *Diphthongue*. Sur quoi nous ferons observer que cette combinaison *oi*, dans les noms qui désignent les habitants d'une province, se prononce plus souvent en *Diphthongue* qu'en voyelle, parce qu'on a peu d'occasions d'employer ces mots : aussi dit-on *Albigeois*, *Champenois*, *Franc-Comtois*.

Cette *Diphthongue* n'a pas toujours le même son. Le son le plus naturel est celui que l'on suit en grec, où l'on fait entendre l'*o* et l'*i*, comme dans *voi-ïelle*, *roi-ïoume*. Mais elle a encore d'autres sons qu'il est difficile de représenter par ecrit, et qu'on doit apprendre d'un maître habile. Ce sont à peu près, 1° celui de l'*oué*, où l'è a un son ouvert *a : loi*, *foi* ; 2° celui de l'*oua* ; *mois*, *pois* ; l'*ou*, dans ces deux cas, est prononcé très rapidement ; et 3° enfin, celui de l'*oua* prononcé moins rapidement et plus fort : *bois*. — On prononce *loué*, *foué*, *moua*, *poua*, *boua*.

Dans les mots où *oi* est suivi d'un e muet final, il paroît rendre un son un peu plus ouvert que quand il n'en est pas suivi. La prononciation de *soie*, *voie* n'est pas la même que celle de *soi*, *toi* ; mais cette nuance de son ne peut pas être aisément fixée.

Oin, *Ouin*, } *Dumarsais* veut qu'on prononce plutôt une sorte de nasal dans la combinaison *oin* après l'o, que de prononcer *ouin*. Ainsi, selon lui, il faut prononcer *soein* plutôt que *souin* ; mais *Duclos* lui reproche de n'avoir pas bien perdu l'accent provençal.

Oë. L'*Académie* fait observer que, dans les mots *poëme*, *poëte* et leurs dérivés, o et *ë* forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu. Cependant la *Diphthongue* n'a lieu que dans la liberté de la conversation, encore même bien des personnes ne l'admettent-elles ni dans ces mots ni dans les dérivés, où un usage général a substitué l'accent aigu sur l'e, au tréma qu'on y mettoit autrefois.

Voy. à ce sujet, les Rem. dét., let. *P*.

Ouan, *Oua*, } On trouvera dans le chap. suiv., lettre *q*, les mots où *qua* se prononce *coua*.

Quelques-unes des *Diphthongues* que nous venons d'indiquer ne sont *Diphthongues* qu'en prose ; car en vers elles sont ordinairement de deux syllabes. Telles sont les com-

(6) *Moëlle*, *boëte*, *poëme*, etc., s'écrivent présentement, *moelle*, *boîte*, *poème*. (Le Dictionn. de l'*Académie* et *Domergue*.)

binaisons *iai* dans *ni-ais* ; *ouen* dans *Rou-en* ; *ue* dans *casu-el; ion* dans tous les mots *acti-on*, *ambiti-on*, etc., et *ie* dans *hi-er* ; dans les verbes en *ier : balbutier*, et dans ceux qui, n'étant pas en *ier*, ont dans leurs temps *ie* précédé des consonnes *br*, *tr*, *dr*, *vr*, comme *vous mettriez*, *voudriez*, etc.; dans le verbe *rire*, et son composé *sourire : vous riez*, *vous souriez*, etc.; et dans tous les noms où *ie* est suivi d'un *t*, comme *impiété*. Nous disons ordinairement, parce qu'on trouve quelques exemples où les poètes du dernier siècle se sont permis d'enfreindre cette règle; cette licence ne passeroit pas aujourd'hui.

(*Lévizac*, p. 67, t. 1.)

Il n'y a pas de *Triphthongues* dans notre langue, parce qu'une *Triphthongue* seroit une syllabe qui feroit entendre trois sons, trois voix ; or il n'y a dans la langue française aucun assemblage de voyelles, qui, se prononçant en une seule syllabe, fasse entendre un triple son : *lieux*, *Dieu* ne sont que des *Diphthongues*, parce que, quoiqu'il y ait trois voyelles dans chacun de ces mots, on n'y entend cependant que deux sons simples, qui sont *i* et *eu* ; le premier exprimé par une voyelle simple ; et l'autre, par deux voyelles combinées. Il en est de même des autres assemblages *iai*. *iau*, *iou*, *oue*, *oui*, qui ne frappent l'oreille que de deux sons, et qui alors ne sont que des *Diphthongues*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Triphthongue*, et *Restaut*, p. 21.)

CHAPITRE II.

DES CONSONNES.

Les *Consonnes* n'ont pas de son par elles-mêmes, elles ne se font entendre qu'avec l'air qui fait la voix ou voyelle ; c'est en quoi leur son diffère de celui des voyelles, qui n'est formé que par une seule émission de voix et sans articulation. Ce son des *Consonnes* diffère encore du son des voyelles, en ce que le son de celles-ci est permanent, c'est-à-dire qu'on peut faire un port de voix sur toutes les voyelles, au lieu que le son propre des *Consonnes* ne peut se faire entendre que dans un seul instant, c'est-à-dire qu'il est impossible de faire un port de voix sur aucune *Consonne*.

De tout cela il résulte que la voyelle est le son qui provient de la situation où les organes de la parole se trouvent dans le temps que l'air de la voix sort de la trachée-artère, et que la *Consonne* est l'effet de la modification passagère que cet air reçoit de l'action momentanée de quelque organe particulier de la parole.

C'est relativement à chacun de ces organes que, dans toutes les langues, on divise les lettres en certaines classes, où elles sont nommées du nom de l'organe particulier qui paroît contribuer le plus à leur formation. Ainsi, on appelle *labiales* celles à la formation desquelles les lèvres sont principalement employées ; comme P, B, F, V, dans *père*, *bon*, *feu*, *vite* ;

Linguales, celles à la formation desquelles la langue contribue principalement ; comme D, T, N, R, L, dans *de*, *tu*, *notre*, *rivage*, *livre* ;

Palatale, celles dont le son s'exécute dans l'intérieur de la bouche, à peu près au milieu de la langue et du palais vers lequel elle s'élève un peu à cet effet, comme G, J, K, Q, et les sons mouillés, IL, ILLE, AIL, AILLES, dans *gingembre*, *guenon*, *jésuite*, *kermès*, *quotité*, *péril*, *fille*, *travail*, *broussailles* ;

Dentales ou *sifflantes*, celles dont le son s'exécute vers la pointe de la langue appuyée contre les lèvres, comme S, C, Z, CH, dans *se*, *ci*, *zizanie*, *cheval* ;

Nasales, celles qui se prononcent un peu du nez, comme M, N, G, dans *main*, *nain*, *règne*.

Enfin, celles qui sont prononcées avec une aspiration forte, et par un mouvement du fond de la gorge, sont appelées *gutturales*. Nous n'avons de son guttural que la lettre H quand elle est aspirée ; comme dans les mots le *héros*, la *hauteur*.

Remarque. — Il y a des Grammairiens qui mettent la lettre *h* au rang des *Consonnes* ; d'autres, au contraire, soutiennent que ce signe, ne marquant aucun son particulier analogue au son des autres *Consonnes*, ne doit être considéré que comme un signe d'aspiration ; mais, comme dit *Dumarsais*, puisque les uns et les autres de ces Grammairiens conviennent de la valeur de ce signe, ils peuvent se permettre réciproquement de l'appeler

ou *Consonne* ou signe d'*aspiration*, selon le point de vue qu'il les affecte le plus.

Avant de parler du nombre de nos *Consonnes*, faisons une observation sur la manière de les nommer.

C'est un principe généralement avoué que les *Consonnes* n'ont point de son par elles-mêmes: pour qu'elles soient entendues, il faut qu'elles soient accompagnées d'une voyelle.

Autrefois on faisoit sonner les *Consonnes* à l'aide de voyelles sonores, c'est-à-dire que *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *x*, *z*, se prononçoient *bé*, *cé*, *dé*, *effe*, *gé*, *ache*, *elle*, *emme*, *enne*, *pé*, *qu*, *arre*, *esse*, *té*, *vé*, *icse*, *zède;* mais les inconvénients de cette méthode engagèrent MM. de *Port-Royal* à en proposer une nouvelle plus simple, et applicable à toutes les langues. Il est certain, disent ces célèbres et profonds Grammairiens (1re p., ch. 6), que ce n'est pas une grande peine à ceux qui commencent à lire, que de connoître simplement les lettres, mais que la plus grande est de les assembler. Or, ce qui rend maintenant cela plus difficile, c'est que chaque lettre ayant son nom, on la prononce seule, autrement qu'en l'assemblant avec d'autres. Il semble donc que la voix la plus naturelle, comme quelques gens d'esprit l'ont déjà remarqué, seroit que ceux qui montrent à lire n'apprissent d'abord aux enfants à connoître leurs lettres que par le nom de leur prononciation, et qu'on ne leur nommât les *Consonnes* que par le son propre qu'elles ont dans les syllabes où elles se trouvent, en ajoutant seulement à ce son propre celui de l'*e* muet, qui est l'effet de l'impulsion de l'air nécessaire pour faire entendre la *Consonne;* par exemple, qu'on appelât *be*, la lettre *b*, comme on la prononce dans la dernière syllabe de *tombe*, ou dans la première de *besoin; de*, la lettre *d*, comme on l'entend dans la dernière syllabe de *ronde*, ou dans *demande; fe*, la lettre *f; ne*, la lettre *n; me*, la lettre *m*, et ainsi des autres qui n'ont qu'un seul son;

Que pour les lettres qui en ont plusieurs comme *c*, *g*, *t*, *s*, on les appelât par le son le plus naturel et le plus ordinaire, qui est au *c* le son de *que;* au *g* le son de *gue;* au *t* le son de la dernière syllabe de *forte*, et, à l'*s*, celui de la dernière syllabe de *bourse*.

Ensuite, qu'on leur apprît à prononcer à part, et sans épeler, les syllabes *ce*, *ci*, *ge*, *gi*, *tia*, *tie*, *tii*, etc., et qu'on leur fît entendre que le *s*, entre deux voyelles, sonne, à quelques exceptions près, comme un *z: misère* se prononce de même que s'il y avoit *mizère*.

Quoique cette nouvelle méthode ait de grands avantages sur l'ancienne; quoiqu'elle habitue à une bonne prononciation, en faisant donner à chaque syllabe son vrai son et sa juste valeur; quoiqu'elle fasse disparoître tout accent vicieux, et qu'elle diminue les difficultés de l'appellation; cependant elle resta longtemps dans l'oubli, par cela seul qu'elle étoit contraire à la pratique générale; mais enfin l'empire du préjugé commence à s'affoiblir, et dans peu elle sera, selon toute probabilité, la seule en usage (7).

Suivant cette nouvelle appellation, toutes les lettres de l'alphabet sont *masculines;* suivant l'ancienne, il y en a qui sont *féminines*, et d'autres qui sont *masculines*. Celles qu'on ne prononce qu'avec le secours d'autres lettres dont on les fait précéder sont *féminines:* ce sont *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, que l'on prononce *effe*, *ache*, *elle*, *emme*, *enne*, *erre*, *esse* (on n'excepte, comme on voit, que la lettre *x*, qui est *masculine*, quoique pour la prononcer on la fasse précéder des lettres *ic*). Quant aux lettres que l'on prononce sans les faire précéder d'autres lettres, elles sont *masculines:* ce sont *a*, *b*, *c*, *d*, *g*, *i*, *j*, *k*, *o*, *p*, *q*, *t*, *u*, *v*, *y*, *z*.

Chaque *Consonne* ne devroit avoir qu'un son désigné par un seul caractère, et ce seul caractère devroit être incommunicable à tout autre son. Mais, comme dans la langue française il arrive que le même caractère représente plusieurs sons, ou que plusieurs caractères ne représentent que le même son, nous distinguerons dans les *Consonnes* deux sons: le *son propre* et le *son accidentel*. Nous appellerons *son propre*, le son que la Consonne a habituellement; et *son accidentel*, le son qu'elle reçoit par sa position.

TABLE DES CONSONNES,

Selon leur son propre *ou leur son* accidentel, *soit* ou commencement, *soit au* milieu, *soit à la* fin des mots.

B b.—N'a que le son *propre* se: *Babylone*, *bombe*, *boule*.

De quelque lettre que le *b* soit suivi, il conserve toujours la prononciation qui lui est propre, soit *au commencement*, soit *au milieu du mot*.

Le *b final* ne se prononce pas dans *plomb*,

---

(7) Si je fais épeler à un enfant ces deux syllabes: *fri*, *pro*, je dois trouver, selon l'ancienne méthode, que *effe*, *erre*, *i* font *efferri*, et que *pé*, *arre*, *o* font *pérro;* au lieu qu'il n'y a pas cet inconvénient dans l'autre méthode, puisque *fe*, *re*, *i* font *fri; pe*, *re*, *o* font *pro*.

à plomb; mais il se prononce dans les noms propres *Joab*, *Moab*, *Job*, *Jacob*, *Aureng-Zeb*; et dans *radoub* et *rumb* (de vent).

(*Wailly* et Dict. de l'*Acad.*)

En cas de *redoublement*, ce qui n'a lieu que dans *sabbat*, *rabbin*, *abbé* et ses dérivés, et quelques noms de ville, on n'en prononce qu'un. (Mêmes autorités.)

Remarque. Les mots *abréger*, *aboyer* et leurs dérivés s'écrivoient autrefois avec deux *b*; mais, en faveur de la prononciation, et malgré l'étymologie, on les écrit maintenant avec un seul *b*.

C e. — Son propre QUE : *cabane*, *cadre*, *cou*.

Son accidentel { SE : *ceci*. GUE : *second* et ses dérivés.

Quoique nous ayons un caractère pour le e, et un autre pour le *g*, cependant lorsque la prononciation du c a été changée en celle du *g*, par exemple dans le mot *second* et ses dérivés, nous y avons conservé le c, parce que les yeux s'étoient accoutumés à l'y voir; ainsi, nous écrivons toujours *second*, *secondement*, *seconder*, quoique nous prononcions, *segond*, *segondement*, *segonder*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., lettre C, et le Dictionn. de l'*Acad.*)

L'usage est partagé pour les mots *secret*, *secrétaire*. *Dangeau*, *Restaut*, *Domergue* et *Sicard* pensent qu'on doit prononcer *segret*, *segrétaire*; mais *Dumarsais* préfère prononcer *seqret*, *seqrétaire*; et l'*Académie*, n'indiquant dans son dictionnaire le changement du *c* en *g*, que pour les mots *second* et dérivés, paroît vouloir que le c, dans les mots *secret*, *secrétaire*, conserve le son qui lui est propre; c'est-à-dire le son *que*.

Dumarsais, *Restaut*, *Domergue* et *Sicard* voudroient que *Claude* se prononçât *Glaude*; mais *Wailly*, M. *Leduc* (Man. des amat. de la langue fr.) et M. *Boissonnade* (Journal des Débats du 23 ou 24 septembre 1810) pensent qu'il vaut mieux dire *Klaude*; en effet c'est présentement la seule manière de prononcer ce nom patronal, et si l'on dit *Glaude*, ce n'est que dans cette phrase : *Prune de reine glaude*.

Cigogne s'écrivoit autrefois *cicogne*, et le *c* se prononçoit comme un *g*.

C initial, ou *dans le corps d'un mot*, conserve le son qui lui est propre avant *a*, *o*, *u*, *l*, *n*, *r*, *t*; néanmoins avant *u* il rend un son moins dur : ainsi, on prononce, avec le son propre, *cabaret*, *colonne*, *cuve*, *cligne-musette*, *Cnéius*, *crédulité*, *sanctifier*, *acteur*.

(Le Dict. de l'*Acad.*, lettre C.)

C prend le son de *ch*, dans *violoncelle*, *vermicelle*, que l'on prononce *violonchelle*, *vermichelle*.

(L'*Acad.*, *Trévoux*, *Gattel*, *Wailly*, etc.)
Voy. les Rem. dét., lettre *V*.

C ne se prononce pas *au milieu des mots*, quand il est suivi d'un *q*, ou de *cr*, *cl*, *ca*, *co*, *cu* : *acquérir*, *accréditer*, *acclamation*, *accabler*, *accomplir*, *accuser* se prononcent *aquérir*, *acréditer*, *aclamation*, etc.

(*Wailly*, p. 417; *Lévizac*, p. 74, t. 1.)

Il prend le son accidentel *se* avant *e*, *i* : *ceinture*, *ciguë*. Il en est de même avant *a*, o, u, quand on met une cédille dessous, comme dans ces mots : *façade*, *garçon*, *reçu*.

(Le Dict. de l'*Acad.*, et *Restaut*, p. 24.)

C, à la fin des mots, ne se prononce point dans *estomac*, *broc*, *croc*, *accroc*, *marc*, *échecs* (jeu), *tabac*, *jonc*, *lacs* (filets), *arsenic*, *escroc*, *tronc*, *clerc*, *cric*, *porc*, etc.

(Le Dict. de l'*Acad.*; *Wailly*, p. 416; *Demandre* et *Gattel*.)

Mais il se prononce ordinairement dans *bec*, *échec* (perte), *estoc*, *aquéduc*, *agaric*, *syndic*, *trictrac*, *avec*, *cotignac* (8), du *bric* et de *broc*, etc. (Mêmes autorités.).

On ne fait point sonner le c final sur la voyelle initiale du mot suivant, si ce n'est dans quelques occasions assez rares, où on lui donne le son propre; comme dans *franc-étourdi*, du *blanc au noir*, *clerc-à-maître*, *cric-crac*, *porc-épics*, que l'on prononce, *franc-qétourdi*, du *blan-qeu-noir*, *cler-qà-maître*, etc.

Le c de *donc* ne se prononce que lorsque la phrase commence par *donc* : *votre ami est dans le besoin*; *donc vous devez l'aider*. *Je pense*, *donc je suis*; ou lorsque cette conjonction est suivie d'une voyelle : *votre frère est donc arrivé*; ou bien encore, d'après *Domergue*, dans les phrases que dicte un mouvement de l'ame, soit passionné, soit d'indignation, soit de colère, etc., comme dans cet exemple : *jusqu'à quand prétendrez-vous* DONC *me dicter des lois?*

Dans tout autre cas, le c de la conjonction *donc* ne se prononce point, ainsi l'on dit, *allons* DON *nous promener*.

Dans le redoublement, les deux c ne se prononcent qu'avec e et *i*; le premier c prend

(8) *Cotignac.* L'*Acad.* dit que le *c* final ne se fait point entendre dans ce mot. Mais il nous semble que l'usage est contraire à cette opinion; et *Féraud*, *Gattel*, *Boiste*, *Catineau* et M. *Laveaux* sont d'avis qu'on doit le prononcer.

le son propre *que*, et le second, le son accidentel *se* : ainsi *accessit*, *accepter*, *occident*, *accès*, se prononcent *aqsessit*, *aqsepter*, *oqsident*, *aqsès*. (*Wailly*, p. 417.)

Voyez p. 22 la prononciation du *ch*.

D d.—Son propre D : *Diane*, *duché*, *douleur*.
Son accidentel T : *second abrégé*, *grand acteur*.

D initial, et *dans le corps du mot* avant une consonne, conserve le son qui lui est propre : *dame*, *admirable*, *admission*.

(*Wailly*, p. 420 : *Sicard*, p. 448, t. 2.)

Mais il le perd entièrement dans les mots où il reçoit un *v* après lui, comme dans *advis*, *advocat*, *advouer*, *adversion*, et cet usage a tellement prévalu que l'on écrit présentement ces mots sans *d* : les seuls mots *adverbe*, *adverbial*, *adverse*, *adversaire*, *adversité*, qui ont retenu le *d*, se prononcent en le faisant entendre, mais foiblement.

(*Dumarsois*, Encycl. méth., lettre D.)

D final sonne, dans les noms propres *Obed*, *David*, *Joad*, *Sud* (vent), etc.

(*Demandre*, Dictionnaire de l'élocution, au mot *Consonne*, et *Wailly*, p. 429)

Il sonne encore, ou plutôt il prend le son accidentel *t*, si le mot qui finit par un *d*, est un *adjectif* suivi immédiatement de son substantif, et que celui ci commence par une voyelle, ou un *h* non aspiré ; ainsi, *grand homme*, *profond abîme*, se prononcent *granthomme*, *profon-tabîme*.

(*Demandre*.)

Il prend le même son, et dans le même cas, s'il est, à la fin d'un verbe, suivi de l'un des pronoms *il*, *elle*, *on* : *entend-il ? coud-elle bien ? répond-on ainsi ?* se prononcent *enten-til ? cou-telle bien ? répon-ton ainsi ?*

(*Dumarsois*, *Féraud*, *Bouillette* et *Demandre*.)

Dans le cas où l'*adjectif* ne seroit pas immédiatement suivi de son substantif, *Boillette*, *Demandre*, *Sicard*, M. *Laveaux*, et M. *Dubroco* sont d'avis qu'alors le *d* final ne devroit pas se faire sentir, même avant une voyelle ; ainsi, dans cette phrase, *le chaud aujourd'hui n'est pas grand au prix d'hier*, on ne feroit entendre en aucune sorte ni le *d* de *chaud*, ni celui de *grand*.

Ils sont également d'avis que, quant aux *substantifs* suivis ou non suivis immédiatement de leurs adjectifs, on n'est pas dans l'usage, surtout dans la conversation, de faire sonner le *d* final de ces substantifs, même avant une voyelle ; et alors ils pensent que dans *froid extrême*, *chaud épouvantable*, *bord escarpé*, le *froid* et le *chaud*, ces mots se prononcent comme s'il n'y avoit pas de *d* aux mots *froid*, *chaud*, *bord*.

Remarquez que, d'après cette régle, ce vers de Boileau n'est point regulier :

De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices.
(Ep. III)

car le *d* ne se prononçant pas dans le mot *nid*, la rencontre de l'*i* et de l'*o* forme un hiatus, ce qui est contraire aux principes que ce grand poëte a consacrés lui-même.

Au surplus c'est l'oreille que l'on doit surtout consulter ; elle en apprendra plus que toutes les règles, et, par exemple, elle dira qu'on est dans l'usage de faire sentir le *d* dans ces expressions : *de fond-en-comble*, *pied-à-boule*, *de pied-en-cap*, et de ne pas le faire sentir dans *pied-à-pied* (9).

Elle apprendra aussi que le *d* se lie toujours à la troisième personne du present des verbes : *il enten-tun discours*, *il pren tintérêt à*, *il répon-tà tout*, etc.

Enfin, si le mot placé après le *d* est féminin, alors le *d* étant suivi du mouvement foible qui forme l'e muet, et qui est le signe du genre féminin, il arrive que le *d* est prononcé dans le temps même que l'*e* muet va se perdre dans là voyelle dont il est suivi : ainsi on dit *gran-d'ardeur*, *gran-d'ame*. Si l'on ne prononçoit pas ainsi, la distinction des genres ne seroit plus marquée par la prononciation.

(*Dumarsois*, Encycl. méth., lettre D.)

Les seuls mots où les deux *d* se prononcent, sont *addition*, *additionnel*, *reddition*, *adducteur* ; ailleurs on n'en prononce qu'un seul, mais la syllabe est brève dans l'un et dans l'autre cas.

(Le Dict. de l'*Acad.*, *Wailly*, *Sicard*, M. *Chapsal*.)

F f. — Son propre FE : *fini*, *forêt*, *funeste*.
Son accidentel VE : *neu-vans*, *neu-vhommes*.

Cette lettre conserve presque toujours le son qui lui est propre *au commencement et au milieu* des mots.

Finale, elle se fait sentir au singulier comme au pluriel, aussi bien avant les mots qui

---

(9) *Gattel* voudroit que l'on ne fît point sentir le *d* dans *pied-à-terre*, et que l'on prononçât *pié-à-terre* ; mais nous pensons que l'usage est contraire à sa décision ; et *Domergue*, p. 468 du Man. des étr., *Wailly*, dans la dernière édition de son dict., *Lemare*, 7e ex. de Prononc., et *Vandelaincourt*, font prononcer *pié-t-à-terre*.

commencent par une Consonne qu'avant ceux qui commencent par une voyelle : ainsi *vif désir; soif brûlante; pièce de bœuf tremblante;* se prononcent comme *vif amour; soif ardente ; bœuf à-la-mode ;* en faisant entendre le r final de *vif*, de *soif*, de *bœuf*.

(Le Diction. de l'*Acad.*)

Il y a cependant quelques mots exceptés de cette regle. De ce nombre sont les mots *clef*, dont le r ne se prononce ni au singulier ni au pluriel; *éteuf*, dont le r ne se prononce qu'en poésie; *œuf frais* , *œuf dur* , *nerf-de-bœuf*, *cerf-volant*, *cerf-dix-cors*, *chef-d'œuvre*, *bœuf-gras*, *bœuf salé* , dont le r ne se prononce ni en prose ni en poésie. Cela est fondé sur ce que , si l'on faisoit sentir la lettre r des premiers mots *œuf*, *cerf*, *nerf*, *chef*, *bœuf*, la prononciation seroit lente, lorsqu'au contraire elle doit être prompte, chacun de ces mots étant intimement lié avec *frais*, *dur*, *bœuf*, *volant*, *dix-cors*, *œuvre*, *gras* , *salé* , qui les accompagnent.

(*Lévizac.*)

Dans *nerf-de-bœuf*, on ne fait entendre d'autre *f* que celui du mot *bœuf*.

(L'*Acad.*, *Lévizac*, *Gattel*, *Wailly*.)

L'exception a également lieu, selon le P. *Buffier*, *Wailly*, *Domergue*, *Gattel*, *Sicard*, et M. *Laveaux*, pour les mots au pluriel, *nerfs*, *bœufs* (10), *œufs*. Quant à l'*Académie* , elle n'en parle pas.

L'exception a lieu aussi dans l'adjectif numéral *neuf*; mais c'est quand il est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne : *neuf cavaliers*, *neuf chevaux*; car, quand cet adjectif est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle, l'usage ordinaire est d'en prononcer le r comme un *v* : *neu-vécus*, *neu-vans*, *neu venfants*, *neu-vhommes*;

Et si *neuf* n'étoit suivi d'aucun mot, ou s'il n'étoit suivi ni d'un adjectif numéral ou autre, ni d'un substantif, on en prononceroit le *f* avec le son propre : *de cent qu'ils étoient, ils ne restèrent que neuf*,—*neuf et demi* , — *ils étoient neuf en tout*, — *les neuf arrivèrent à la fois*.

(Le Dict. de l'*Acad.*, au mot *Neuf*.)

---

(10) Boileau (sat. VI) a dit :

Et pour surcroît de maux, un sort *malencontreux*
Conduit en cet endroit un grand troupeau de *bœufs*

Et *Racine* (les Plaideurs , I, 5):

Et si dans la province
Il se donnoit en tout vingt coups de nerf de *bœuf*.
Mon père pour sa part en emboursoit dix-*neuf*.

1re *Remarque*. Ces règles sur la prononciation du mot *neuf*, adjectif numéral, ne sont point applicables à l'adjectif *neuf* signifiant *nouveau* , *fait depuis peu* ; et, en effet, le silence de l'*Académie* sur la prononciation de ce mot, dans cette signification, indique qu'au singulier comme au pluriel, avant une voyelle comme avant une consonne, le r final doit se faire entendre.

2e *Remarque*. — *Demandre* (dans son Dictionnaire de l'élocution) veut que l'exception ait lieu, c'est-à-dire que le r final des mots *œuf*, *bœuf*, et *nerf*, *serf* ne se prononce, même au singulier, que dans le cas où ils sont suivis d'une consonne. *Wailly* est aussi de cet avis pour le mot *bœuf*; mais l'*Académie* ne s'expliquant pas sur la prononciation de ces mots, annonce par son silence que le r final de chacun d'eux, lorsqu'ils sont employés au singulier , doit se faire sentir, de même que dans les mots *juif*, *veuf*, *serf* , *canif*, *naïf*, pour la prononciation desquels elle ne s'explique pas davantage.

Lorsque r est redoublé , on n'en prononce qu'un.

Le FF se prononce comme un F. Nous en parlerons à la lettre P.

G g. — Son propre GUE : *gage* , *guérir*, *guide* , *guttural*.

Son accidentel { JE : avant *e* , *i*: *gelée gibier*, *giboulée*. KE: *rang élevé*, *long accès*. }

Le G *initial*, ou dans le corps d'un mot , a le son qui lui est propre avant les voyelles *a*, *o* , *u* , et avant les consonnes *l* , *r* : *galon* , *gosier*, *guttural*, *gloire*, *agréable*.

Avant les voyelles *e*, *i*, il a le son accidentel *je* ; *gène* , *gentil*, *gingembre*, *pigeonneau*, se prononcent comme s'il y avoit *jène* , *jentil*, etc. *Gessner* se prononce *Guesner*.

On insère un *e* absolument muet après la consonne G, quand on veut lui ôter le son qui lui est propre devant *a*, *o*, *u*, pour lui donner le son de *j*, qu'elle a devant *e*, *i*; ainsi l'on a écrit *forgeons*, pour le faire prononcer comme s'il y avoit *forjons*.

Pour donner au contraire à la lettre G le son qui lui est propre avant *e*, *i* , et lui ôter celui que l'usage y a attaché dans ces circonstances , on met après cette consonne un *u* que l'on peut appeler muet, comme dans *guérir*, *guide*, *guider*, *à ma guise*, où l'on n'entend aucunement la voyelle *u*.

(*Douchet* et *Beauzée*, Encycl. méth., lettre G.)

Il y a cependant quelques mots, comme *aiguille*, *aiguillon*, *aiguiser* (11), *arguer inextinguible*, et les noms propres *d'Aiguillon*, *le Guide*, *de Guise*, dans lesquels l'*u* se fait entendre.

(*Dangeau*, Essai de Gramm. — *Wailly*, p. 423.)

Dans le mot *gangrène*, le G *initial* prend le son accidentel *k* : *kangrène*.

(L'*Acad.*, p. 355 de ses Observ., et son Dictionn.)

G final sonne GUE, dans les mots étrangers *doëg*, *agag*.

(*Wailly*.)

A l'égard de *joug*, l'*Académie* dit que l'on fait sentir un peu la lettre finale, même devant une consonne.

G final a le son accidentel K, dans BOURG, et dans les mots qui sont suivis d'une voyelle, comme : *suer sang et eau*, *un long accès*, *rang honorable*.

Mais il est muet dans les mots *faubourg*, *legs*, *doigt*, *vingt*, *étang*, *poing*, *coing* (12), *hareng*, *seing*.

(*Wailly*, p. 423.)

On ne prononce qu'un *g* dans les mots où cette lettre est redoublée, excepté avant *cé*, et alors le premier a le son de *gue* : *suggérer*. Ce même son se retrouve dans le corps du mot avant *d*, *m*, *h* : *Magdebourg*, *augmenter*, *Bergheim*.

G, suivi de la consonne N, forme différents sons : le son propre de GN forme deux articulations : *gue* et *ne*; le son accidentel ou mouillé de *gn* est *gne*.

Au commencement des mots, *gn* conserve le son qui lui est propre : *gnome*, *Gnide*, *gnostique*, *gnomon*, se prononcent *guenome*, *guenide*, *guenostique*, *guenomon*.

(L'*Académie*.)

Le son mouillé de GN n'a lieu qu'au milieu des mots; on prononce *magnanime*, *cigogne*, *guignon*, *incognito*, *magnétisme*, *Sévigné* (nom propre), de même que *agneau*, *règne*, *gagner compagnie*.

(L'*Académie*.)

Il faut en excepter les mots *agnat*, *diagnostic*, *stagnation*, *cognat*, *régnicole*, *inexpugnable*, *ignée*, *Progné*, que l'on prononce avec le son propre; c'est-à-dire que le *g* et le *n* sont entendus séparément.

(L'*Académie*.)

Dans les noms propres *Clugny*, *Regnaud*, *Regnard* (auteur comique), la lettre *n* a sa prononciation naturelle, et le G est entièrement muet. On prononce de même le mot *signet*; mais *signer*, *assigner*, *assignation*, se prononcent avec le son mouillé.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre N. — *Domergue*, page 126, et le Man. des amat., 2e année, 271.)

Le son mouillé a également lieu dans *agnus*; mais le *g* et le *n* se prononcent séparément, c'est-à-dire avec le son propre dans *agnus-castus*, nom d'arbuste.

(L'*Académie*.)

L'*Académie* ne parle point de la prononciation des deux mots *imprégner*, *imprégnation*; mais *Wailly*, *Gottel*, MM. *Rolland*, *Le Tellier*, et *Laveaux* disent que *imprégnation* se prononce *imprégue-nation*, et qu'*imprégner* se prononce avec le son mouillé.

Observez qu'il ne faut jamais mettre d'*i* après *gn*. — Cette règle est générale; cependant, afin de distinguer dans les verbes terminés en *gnant* au participe présent, la première et la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif, de la première et de la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif, on écrit avec un *i* : *nous craignions*, *vous craigniez*; *nous accompagnions*, *vous accompagniez*.

Le présent du subjonctif est sujet à la même exception. (M. *Sauger*.)

H h. — Se prononce HE : *hameau*, *hibou*, *héros*.

Cette lettre est aspirée ou muette, lorsque dans la même syllabe elle est seule avant une voyelle.

1° Si elle est aspirée, comme dans *héros*, *hameau*, elle donne au son de la voyelle suivante une articulation gutturale, et alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes : au commencement du mot, elle empêche l'élision de la voyelle finale du mot précédent, ou elle en rend muette la consonne finale. Ainsi au lieu de dire, avec élision, *funest'hasard* en quatre syllabes, comme *funest'ardeur*, on dit *funes-te-hasard* en cinq syllabes;

---

(11) *Féraud* et *Gattel* sont d'avis qu'il faut prononcer *éghizer*; mais *Beauzée*, *Restaut*, *Wailly*, *Domergue*, pag. 468 de son Man., et 439 de ses Solut. gramm., M. *Lemare*, p. 278, 1er vol., *Rolland*, M. *Laveaux*, et l'*Académie* veulent que l'on dise *ai-gui-ser* : *ui* est prononcé rapidement, mais l'*u* se fait entendre.

(12) L'*Académie* et le plus grand nombre des lexicographes écrivent plutôt *coin* que *coing*; cependant cette dernière orthographe est la meilleure, parce que par là on distingue ce mot du mot *coin* qui signifie *angle*, et que d'ailleurs le mot *cognassier*, qui est le nom de l'arbre qui produit le fruit appelé *coing*, amène par analogie le mot *coing* écrit par un *g*.

une haine, se prononce *u-ne haine*; *j'aurois honte* se prononce *j'aurè honte*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre H.)

2° Si la lettre H est muette, comme dans *homme*, *harmonie*, elle n'indique aucune articulation pour le son de la voyelle suivante, qui reste dans l'état actuel de simple émission de la voix; et, dans ce cas, elle n'a pas plus d'influence sur la prononciation, que si elle n'étoit point écrite; ce n'est alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve comme une trace du mot radical où elle se trouvoit, plutôt que comme le signe d'un élément réel du mot où elle est employée; et, si elle commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée immédiatement suivie d'une voyelle. Ainsi, au lieu de dire sans élision *ti-tre honorable*, comme on dit *ti-tre favorable*, il faut dire, avec élision, *titr'honorable*, comme on dit *titr'onéreux*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre H.)

Il seroit à souhaiter que l'on eût quelques régles générales pour distinguer les mots où l'on aspire la lettre H de ceux où elle est muette. *Vaugelas* et *Restaut* pensent que, dans tous les mots qui commencent par un H et qui sont dérivés du grec ou du latin, le H ne s'aspire point, et que c'est précisément le contraire dans tous les mots dont l'origine est barbare; mais, comme cette régle n'est rien moins qu'infaillible et générale (13); comme d'ailleurs il doit paroître singulier qu'il faille étudier à fond le grec ou le latin, pour savoir comment il faut prononcer un mot de notre langue, il sera plus court et plus sûr de donner une liste exacte des mots où l'on aspire la lettre H.

LISTE DE TOUS LES MOTS OÙ LA LETTRE H EST ASPIRÉE.

HA! interjection.
HABLER et ses dérivés, parler beaucoup et avec ostentation.
HACHE, HACHER, HACHETTE.
HACHIS, HACHOIR (14).
HACHURES (t. de grav.; t. de blason) (15).
HAGARD.
HAHA, ouverture.
HAHÉ (t. de chasse).
HAIE, clôture.
HAIE, cri des charretiers.
HAILLON.
HAINE (16) et ses dérivés.
HAIRE, chemisette de crin ou de poil de chèvre.
HALAGE, action de tirer un bateau.
HALBRAN, jeune canard sauvage.
HALBRENER, chasser aux halbrans.
HÂLE et ses dérivés.
HALENER (17).
HALETANT, HALETER.
HALLAGE, droit de halle.
HALLE.
HALLEBARDE, pique garnie.
HALLEBREDA (t. de mépris et popul.).
HALLIER, buisson épais; celui qui garde une halle.

---

(13) HAGARD est dérivé du mot grec ἄγριος, *sauvage*: Rac. Ἀγρὸς, *ager*, terre.—HALBRAN (canard sauvage) est dérivé de ἁλιβρένθος, Rac. Ἅλς, ἁλὸς, la mer, et βρένθος, certain oiseau; — HÂLE, de ἅλιος, selon les Doriens, pour ἥλιος, soleil, ou de ἀλὴς, chaud, ardent: Rac. Ἀλέα, chaleur, et proprement celle qui vient du soleil;—HALLE, de Ἅλως, *area*, aire à battre le grain;—HAMEAU, de ἅμα, *simul*, ensemble;—HANCHE, du vieux mot ἀγκὴ, dont est encore demeuré ἀγκοὶ, *ulna*, os;—HARDI, de καρδία, le cœur;—HARNOIS, de ἀρνακὶς, peau d'agneau: Rac. Ἄρς, ἀρνὸς, agneau;—HÉROS, de Ἥρως, etc., etc.

HALETER est dérivé du mot latin *halitus*; HENNIR de *hinnire*; HENNISSEMENT de *hinnitus*; HARDI de *hardeo*, ou du grec καρδία, cœur, en changeant *k* en *h*; HERNIE de *hernia*; HALLEBARDE de *hasta*; HARPON de *harpago*; HARPIE de *harpia*; HÉRISSON de *heres*, etc., etc.

Et, malgré cette origine grecque ou latine, le *h* de tous ces mots est aspiré.

(*Fromont*, supplém. à la Gramm. de MM. de *Port-Royal*, p. 17.)

(14) HACHIS, HACHOIR. L'*Académie* ne dit pas que le *h* de ces mots soit aspiré; mais *Trévoux*, *Féraud*, *Wailly*, *Gattel* et *Caminade*, etc., les mettent au nombre des mots dont le *h* s'aspire.

(15) HACHURES. Même observation.—De plus l'*Académie* n'indique ce mot que comme un substantif féminin qui ne se dit qu'au pluriel; cependant on dit une *hachure simple*, une *hachure double*.

(16) HAINE. Le *h* s'aspire dans tous les temps du verbe *haïr*.

(17) HALENER. L'*Académie*, *Trévoux*, *Gattel*, *Wailly* et *Boiste* disent que le *h* s'aspire dans ce mot; mais *Féraud* est d'avis qu'il est muet, et M. *Laveaux* pense que *Féraud* a raison, parce que *holener* est un composé d'*haleine*, où le *h* n'est point aspiré; néanmoins l'usage ne s'est pas prononcé en faveur de ce motif, quoiqu'il paraisse fondé.

Halener au surplus s'emploie bien rarement.

Halora, lieu où l'on sèche le chanvre.
Halot, trou dans une garenne.
Halte.
Hamac, espèce de lit suspendu.
Hameau.
Hampe, bois d'une hallebarde.
Han, sorte de caravanserail.
Hanche.
Hangar (18), remise pour des charrettes.
Hanneton.
Hanscrit, langue savante des indiens.
Hanse, société de commerce formée entre plusieurs villes du nord de l'Allemagne.
Hanséatique (19).
Hansière (t. de marine).
Hanter et Hantise (t. fam. et popul.).
Happe, espèce de crampon.
Happelourde, pierre fausse (20).
Happer (t. popul.).
Haquenée, cheval ou cavale de taille médiocre.
Haquet, espèce de charrette à voiturer des marchandises.
Harangue et ses dérivés.
Haras, lieu destiné à loger des étalons.
Harasser.
Harcer (t. de chasse).
Hardes.
Hardi et ses dérivés.
Harem (21), lieu où sont renfermées les femmes et les concubines du Sultan, d'un Pacha.
Hareng et ses dérivés.
Harengère.
Hargneux
Haricot, plante; graine; ragoût.
Haridelle.
Harnacheur, harnachement.
Harnois (on prononce *harnès*).
Haro (t. de coutume, bas et peu usité).
Harpailler (t. fam.) n'est d'usage qu'en parlant de deux personnes qui se querellent.
Harpe.
Harpeau (t. de marine).
Harper (t. fam.), prendre et serrer fortement avec les mains.
Harpie.
Harpin, croc de batelier.
Harpon, espèce de dard.
Harponner.
Hart, espèce de lien.
Hasard et ses dérivés.
Hase, femelle du lievre et du lapin de garenne.
Hâte et ses dérivés.
Hauban (t. de maçon).
Haubans (t. de marine).
Haubert, sorte de cuirasse.
Hausse et ses dérivés.
Hausse-col.
Haut et ses dérivés.
Hautbois (22).
Haut-bord, nom que l'on donne aux grands vaisseaux.
Haut-de-chausses.
Haute-contre (23), (t. de musique).
Haute-cour, tribunal suprême.
Haute-futaie.
Haute-lice, fabrique de tapisserie.
Haute-paye.
Haut-mal, mal caduc.
Hautesse (24).

---

(18) Hangar. D'après *Ducange*, *Furetière*, *Richelet*, *Restaut* et *Domergue*, ce mot vient du latin *angarium*, lieu où l'on gardoit les chevaux de louage appelés *equi angariales*. *Hérodote* nous apprend que le mot *angarium*, en ce sens, vient originairement de la langue persanne. On appelle encore en Flandre *angra*, un lieu couvert qui n'est point fermé et où l'on entre de tous côtés: d'après cela *Trévoux* et *Domergue* trouvent qu'il est étonnant que l'*Académie* écrive ce mot avec un *h*.

(19) Hanséatique. L'*Académie* ne dit point que le *h* de ce mot soit aspiré, et cependant elle le dit du mot *hanse*, d'où *hanséatique* est formé.

Gattel et M. *Laveaux* sont plus conséquents; ils indiquent l'aspiration.

Au surplus beaucoup de personnes écrivent *anséatique* sans *h*.

(20) Happelourde. Suivant l'*Académie*, ce mot se dit figurément des personnes qui ont une belle apparence, un bel extérieur, et qui n'ont point d'esprit.

Trévoux pense que, dans ce sens, il ne se dit qu'en riant, et M. *Laveaux* doute fort qu'on puisse jamais s'en servir.

(21) Harem. L'*Académie*, *Féraud* et *Trévoux*, ne parlent point de ce mot, et *Wailly*, qui en fait mention, le met au nombre des mots dont le *h* ne s'aspire point; *Gattel*, qui est d'un avis contraire, peut citer en sa faveur l'usage et l'autorité de plusieurs écrivains estimés.

(22) Hautbois. *Wailly*, *Féraud*, *Gattel*, *Caminade*, *Rolland* disent que le *h* s'aspire dans ce mot, de même que dans ceux-ci: (23) Hautecontre, (24) Hautesse; mais l'*Académie* n'en dit rien.

Hâve, pâle et défiguré.
Hâvir, v. act., dessécher.
Hâvre, port de mer.
Havre-sac.
Hé ! sorte d'interjection.
Heaume, casque.
Hèler (t. de marine).
Hem ! interjection.
Hennir (on prononce *hanir*), l'*Acad.* et tous les lexicogr.
Hennissement (on prononce *hannissement*).
Henri (25).
Henriade.
Hérault, officier d'un prince ou d'un État souverain.
Hère (t. de mépris).
Hérisser.
Hérisson.
Hernie, descente de boyaux.
Herniaire, chirurgien.
Héron.
Héros (26).
Herse et ses dérivés (27).
Hêtre, grand arbre.
Heurt, choc, coup.
Heurtoir et ses dérivés.
Hibou.
Hic, principale difficulté d'une affaire.
Hideur, Hideusement.
Hiérarchie.
Hie, sorte d'instrument dont on se sert pour enfoncer les pavés.
Hisser (verbe act.).
Hobereau, oiseau de proie.
Hoc, jeu de cartes.
Hoche, entaillure.
Hochement et ses dérivés.
Hochepot (28), espèce de ragoût de bœuf.
Hocher, secouer, branler.
Hochet (29).
Holà.
Homard, grosse écrevisse de mer.
Hongre, cheval châtré.
Honnir, bafouer (30).
Honte et ses dérivés.
Hoquet.
Hoqueton, archer.
Horde, peuplade errante.
Horion (vieux mot), coup rude déchargé sur la tête ou sur les épaules.
Hors.
Hotte.
Hottée (31).
Hottentot (32), habitant de l'Afrique.
Houblon et ses dérivés.
Houe, instrument pour remuer la terre.
Houille.
Houle, vague après la tempête.
Houlette.
Houleux (t. de marine).
Houppe.
Houppelande.
Hourdage, maçonnage grossier.
Hourder (verbe).
Houri.
Hourvari (t. de chasse) (33).
Houssard, Hussard.
Houspiller.
Houssaie, lieu où croît quantité de houx.

(25) Henri. On aspire le *h* de ce mot dans le discours soutenu, mais on ne l'aspire jamais dans la conversation. (*D'Olivet* et *Demandre*) —Le *h* de *Henriette* ne s'aspire dans aucun cas.

(26) Héros. Les dérivés de ce mot, tels que *héroïne*, *héroïsme*, *héroïque*, *héroïquement*, *héroïde*, se prononcent tous sans aspiration.

(27) Hésiter. Le *h* de ce mot étoit autrefois aspiré. *P. Corneille* a dit dans sa comédie du Menteur (act. III, sc. 4): *Ne hésiter jamais, et rougir encor moins.*

Et *Bouhours*: *C'est une erreur de hésiter à prendre parti du côté où il y a le plus d'évidence.*

Mais *ne hésiter*, *de hésiter* ont paru trop durs à l'oreille, et l'on ne fait plus de difficulté de dire aujourd'hui *j'hésite*, *je n'hésite plus.*

(*Voltaire*, Rem. sur *Corneille* et *Féraud*, Dict. critique.)

(28, 29) Hochepot, Hochet. *Wailly*, *Trévoux*, *Gattel*, *Boiste*, etc., etc., indiquent ces mots avec aspiration; mais l'*Académie* n'en parle point.

(30, 31, 32) L'*Académie* fait le même oubli à l'égard des mots *hottentot*, *hottée*, *houleux*; mais *Wailly*, *Féraud*, et *Boiste* en aspirent le *h*.

(33) Hourvari. Ce mot vient, selon *Ménage*, du bas allemand *hervaard*, qui signifie en-deçà, ou impérativement *retourne*, qui est le cri des chasseurs allemands; d'après cette origine, on ne devine pas pourquoi l'*Académie* écrit *hourvari* avec un *h*, et *ourvari* sans *h*. Ce mot écrit sans *h* est bien certainement contraire à son étymologie, et comme le dit M. *Laveaux*, il n'est pas français.

Hourvari se dit aussi, figurément et familièrement, d'un contre-temps que l'on essuie dans une affaire; ou encore, d'un grand bruit, d'un grand tumulte.

Nombre de gens écorchent ce mot.

HOUSSE et ses dérivés.
HOUSSINE.
HOUSSOIR.
HOUX, arbre.
HOYAU, sorte de houe.
HUCHE, grand coffre.
HUÉE et ses dérivés.
HUGUENOT, calviniste.
HUIT et ses dérivés (34).
HUMER.
HUNE, HUNIER.
HUPPE, HUPPÉ.
HURE.
HURHAUT (t. de charretier).
HURLEMENT, HURLER.
HUTTE, SE HUTTER.

OBSERVATION. — 1° Le H conserve l'aspiration dans tous les mots qui sont composés des précédents, tels que *déharnacher*, *enhardir* et ses dérivés, *enharnacher*, *aheurtement*, etc. Cette lettre fait alors l'effet du tréma, et sert à annoncer que la voyelle qui la suit ne s'unit pas en diphthongue à la voyelle qui la précède. On en excepte *exhausser*, *exhaussement*, qui sont sans aspiration, quoique formés de *hausser*, *haussement*, où le *h* est aspiré.

(*L'Academ.*, *Restaut*, *Wailly*, *Domergue*.)

2° La lettre *h* est ordinairement aspirée lorsqu'elle se trouve au milieu d'un mot entre deux voyelles, comme dans *cohue*, *aheurter*, *ahan*.

(Le Dict. de l'*Académie*.)

3° Elle est presque toujours aspirée dans les noms de pays et de villes : *le Hainaut*, *la Hongrie*, *la Hollande*, *Hambourg*, etc. — Cependant le *h* n'est point aspiré dans ces phrases, *toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, *eau de la reine d'Hongrie*, où un usage fréquent a effacé l'aspiration.

(*Restaut*, *Wailly*, *Chapsal*, *Gattel*, et *Catineau*.)

4° *Onze*, *oui*, quoique ne commençant pas par un *h*, se prononcent avec aspiration : *de* ONZE *enfants qu'ils étoient il n'en est resté que six*. — *Le oui et le non*.

(L'*Académie*.)

NOTA. *Dumarsais* croit que si l'on écrit et l'on prononce *le onze*, c'est pour ne pas confondre l'*onze* avec l'*once* ; que si l'*e* ne s'élide pas devant *oui*, c'est pour éviter l'équivoque de l'*ouïe* et de *Louis*, et aussi pour mettre une symétrie entre le *non* et le *oui*.

L'*o* n'est pas toujours aspiré dans *onzième* ; on dit le *onzième* et *l'onzième*. L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Wailly*, *Rolland*, et les Écrivains ont formellement admis les deux prononciations.

Fléchier écrit toujours l'*onzième* :

Il sortit de la ville en colère, l'ONZIÈME *de juin*.

Corneille l'a écrit aussi dans Cinna (act. 2, sc. 1).

Le *P. Bouhours*, dans ses Doutes, se range à l'avis de *Vaugelas*, qui condamne *le onzième*; mais, dans ses Remarques, il cède à la force de l'usage, et tolère l'aspiration.

Aujourd'hui on dit plus souvent *le onzième* que *l'onzième*.

(*M. Boissonade*.)

Ce n'est pas comme le disent l'*Académie*, *Féraud*, et la plupart des Grammairiens modernes, parce qu'on regarde l'*u* de *une* comme aspiré, que l'on prononce *vers les une heure*, et non pas *vers les zune heure* ; c'est parce que le mot *les* qui marque un pluriel, loin d'appeler grammaticalement le mot *une*, le repousse au contraire, et ne peut souffrir aucune liaison grammaticale avec ce mot : c'est parce que dans cette phrase du discours familier, le substantif pluriel qui appelle *les* est sous-entendu par ellipse, et que c'est comme s'il y avoit : *vers les moments qui précèdent ou qui suivent une heure*. On laisse subsister l'article pluriel, quoique le substantif qu'il appelle ne soit pas exprimé.

Les consonnes après lesquelles on emploie la lettre H en français sont c, *l*, *p*, *r*, *t*. — Voyons d'abord quelle est sa fonction après la lettre *c* ; et ensuite, à chacune des autres lettres *l*, *p*, *r*, *t*, nous traiterons de celle que la lettre H remplit lorsqu'elle en est accompagnée.

Après la consonne *c*, la lettre H est purement *auxiliaire*, quand, avec cette consonne, elle devient le type de l'articulation forte dont nous représentons la foible par *j*, et qu'elle n'indique aucune aspiration dans le mot radical : telle est la valeur de H dans les mots purement français, ou qui viennent du latin ; comme *chapeau*, *cheval*, *chose*, *chute*, etc.

(*Beauzée*, Encycl. méth., et le Dict. de l'*Acad.*)

Après c, la lettre H est purement *étymologique* dans plusieurs mots qui viennent du grec ou de quelque langue orientale, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avoient un *h* aspiré, et que dans le mot

(34) HUIT. Quelques Grammairiens ne veulent pas qu'il y ait d'aspiration dans *huit*; mais c'est sans fondement, puisqu'on écrit et qu'on prononce sans élision, ni liaison : *le huit*, *les huit volumes*, *la huitaine*, *le* ou *la huitième* ; voy. p. 29.

5

dérivé elle laisse au *c* la prononciation naturelle du *k*; comme dans *Achéloüs*, *Achmet*, *archétype*, *anachronisme*, *archonte*, *archange*, *Chalcédoine*, *Chaldéen*, *catéchumène*, *chaos*, *Chéronée*, *Chersonèse*, *chœur*, *choriste*, *chorus*, *chorographie*, *chrétien*, *chromatique*, *chronique*, *chronologie*, *chrysalide*, *Melchisédec*, etc.

(*Beauzée* et l'*Acad.*)

— *Bacchus*, *Achéloüs*, *Chloris*, *Melchior*.

(*Wailly*, *Demandre.*)

Plusieurs mots de cette classe, étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* français; tels sont *archevêque*, *archidiacre*, *archiprêtre*, *architecte*, *archiduc*, *chimie*, *chirurgien*, *chérubin*, *tachygraphie*, *Achille*, *Machiavel*, *Ezéchias*.

(*Beauzée* et l'*Acad.*)

Remarques. — On prononce à la française, *archevêque*, *patriarche*, *Michel*, et, avec le son du *k*, *archiépiscopal*, *patriarchal*, *Michel-Ange*.

L'*Académie*, *Restaut*, *Demandre*, *Gattel*, *Féraud*, *Boniface*, etc., sont d'avis qu'on doit prononcer le *ch* du mot *chirographaire* avec le son du *k*; *Wailly* indique dans sa grammaire qu'il faut le prononcer à la française; mais, dans son dictionnaire, il s'est rangé à l'avis de l'*Académie*.

Les mêmes autorités se sont toutes réunies pour que l'on prononce le *ch* du mot *Achéron* à la française. Le Théâtre français a adopté cette prononciation; l'Opéra seul tient encore pour *Akéron*.

Le *ch* de *Joachim* se prononce à la française, et *im* prend un son nasal et obtus, comme *in* dans le mot *injuste*.

Dans *almanach*, le *ch* n'a aucun son. On prononce *almana*. (L'*Académie*.)

J j. — Se prononce toujours JE: *jalousie*, *jésuite*, *joli*, *jeune*, *jeter*.

Il ne se double point, et ne se trouve jamais, ni avant une *consonne*, ni à la fin d'un mot, ni avant la voyelle *i*, excepté par élision; comme dans *j'ignore*, *j'irai*; et alors *j'* remplace le pronom *je*.

Ne confondez pas le J *consonne* avec l'*i* voyelle, et n'oubliez pas que cette consonne a pour identique la lettre *g*.

K k. — Se prononce QUE: *Kyrielle*.

Cette lettre, inutile en latin, ne sert pas davantage en français; elle ne s'est conservée que pour le mot *kyrielle*, formé abusivement de *kyrié éléison*; pour quantité de mots bretons; et pour quelques mots qui nous viennent des langues du nord ou de l'orient; tels que *Kan*, *Kabach*, *kabin*, *kermès*, *kermesse*, *kilomètre*, *kiosque*, *kirsch-wasser*, *kinancie*, *Stockholm*, *loock*, etc.

(*Regnier-Desmarais*, au mot *Prononciation*. — *Wailly*, p. 431. — Et le Dict. de L'*Académie*.)

L l. — Se prononce LE: *laurier*, *leçon livre*, *loge*, *lune*.

Cette lettre se prononce toujours de même, au commencement, au milieu ou à la fin des mots.

Le L *final* ne sonne pas dans *baril*, *chenil*, *coutil*, *cul*, *fournil* (lieu où est le four), *fusil*, *gril*, *nombril*, *outil*, *persil*, *soûl*, *sourcil*; mais il sonne dans tous les autres mots.

NOTA. La prononciation des mots pluriels en *ils* varie conformément à celle du singulier; par exemple, on dit *des fusi-zenlevés*, *des outi-zexcellents*, parce que ces mots se prononcent au singulier sans l'articulation du *l*; mais on dit *des profil-zexacts*, *de subtil-zarguments*, parce que dans ces mots on fait sonner la *consonne l* au singulier; enfin des *péril-zaffreux*, en mouillant, parce que *péril* se mouille au singulier.

Gattel, *Domergue*, et M. *Laveaux* pensent que l'on fait entendre le *l* final de *gentil* (idolâtre); l'*Académie* se tait sur la prononciation de ce mot; mais elle dit positivement que le *l* final de *gentil* dans la signification de joli, agréable, ne se fait entendre que lorsqu'il est avant une voyelle, et encore prend-il le son mouillé; c'est-à-dire que *gentil enfant* se prononce comme s'il y avoit *gentillenfant*; mais au pluriel le *l* reste muet.

Voyez, p. 6, ce que nous avons dit, sur le changement de l'*u* final en *l* dans certains mots.

La voyelle *i*, placée avant la consonne *l*, donne à cette lettre un son mouillé qui est très-commun dans notre langue: ce son devroit avoir un caractère particulier; mais, comme il nous manque, il n'y a pas uniformité dans la manière de le désigner.

1° Nous indiquons ce son mouillé par la seule lettre *l*, quand elle est finale et précédée d'un *i*, soit prononcé, soit muet comme dans *avril*, *babil*, *cil*, *mil* (sorte de grain fort petit), *péril*, *bail*, *écueil*, *orgueil*, *travail*, *sommeil*, *soleil*, *fenil* (lieu où l'on serre les foins), etc. — Il faut seulement en excepter *fil*, *Nil*, *mil* (adjectif numérique), les adjectifs en *il*, le mot *fils*, et tous ceux que nous avons indiqués plus haut, où le *l* ne se prononce pas.

2° Nous représentons le son mouillé par *ll*, dans les mots *Sully*, et dans ceux où il y a, avant *ll*, un *i* prononcé, comme dans *fille*, *an*-

guille, *paillage*, *cotillon*, etc.—Il faut cependant en excepter *Gille*, *ville*, *mille*, etc., etc., et tous les mots commençant par *ill*, tels que *illégitime*, *illustre*, *illusion*, etc. , etc.

3° Nous représentons le même son par *ill*, de manière que l'*i* est réputé muet, lorsque la voyelle prononcée avant le son,est autre que *i* ou *u*, comme dans *paillasse*, *oreille*, *feuille*, etc. Mais c'est mal rendre le son mouillé que de prononcer *mélieur*, comme s'il y avoit un *i* après le *l*, ou comme s'il y avoit un *i grec*, *meyeur*.

4° Enfin nous employons quelquefois *lh* pour la même fin comme dans *Milhaud*, *Pardailhac*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre L.)

On ne prononce guère les deux *l* que dans *alléger*, *allégorie*, *allusion*, *belligérant*, *collaborateur*, *colloque*, *constellation*, *ellébore*, *folliculaire*, *gallican*, *gallicisme*, *hellénisme intelligent*, *libeller*, *oscillation*, *palladium*, *pallier*, *pulluler*, *pusillanime*, *rébellion*, *solliciter*, *syllogisme*, *tabellion*, *velléité*, et quelques dérivés de ces mots.

On prononce un seul *l* dans *collège*, *collation*, *collationner*, mais on en prononce deux dans *collégial*, et dans *collation*, *collationner*, ayant un autre sens que celui de repas.

(*Wailly*, p. 432; et *Lévizac*, p. 82, t. 1.)

M m. — Se prononce ME : *muse*, *médisant*, *midi*.

Cette lettre ne reçoit aucune altération au commencement des mots.

Mais, à la fin d'une syllabe, *m* a le son nasal, ou, si l'on veut, remplace le *n*, quand il est suivi de l'une des trois lettres *m*, *b*, *p*. *Emmener*, *combler*, *comparer*, etc., etc., se prononcent *enmener*, *conbler*, *conparer*.

On en excepte les mots qui commencent par *imm* : *immodeste*, *immédiatement*, *immense*, *immanquable* se prononcent *im-modeste*, *im-médiatement*, etc.

On prononce aussi l'articulation M dans les mots où elle est suivie de *n*, comme *amnistie*, *Agamemnon*. Il faut en excepter *damner*, *condamner* et leurs dérivés.— *Automne* se prononce *autone*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre M.)

Dans le mot *indemne*, l'*e* se prononce moyen et l'on conserve à la lettre *m* son articulation naturelle ; on dit *ein-dèm-ne* ; mais, dans les mots *indemnité*, *indemniser*, l'e se change en *a*, et l'on y fait entendre la lettre *m* : *ein-dame-niser*, *ein-dame-nité*. (M. *Boniface*.)

M a encore l'articulation nasale dans *comte*, venu de *comitis* ; dans *compte*, venu de *computum* ; dans *prompt*, venu de *promptus* ; et dans leurs dérivés.

La lettre M *finale* est un simple signe de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *nom*, *pronom*, *faim*, *parfum*, etc. ; il faut en excepter l'interjection *hem* ; quelques mots latins, tels que *item*, et la plupart des noms propres étrangers, où la lettre M conserve sa prononciation naturelle, comme dans *Sem*, *Cham*, *Priam*, *Stockholm*, *Postdam*, *Amsterdam*, *Rotterdam*, *Wirtemberg*, etc.—*Adam*, *Absalom* se prononcent cependant avec le son nasal ; et c'est de l'usage qu'il faut apprendre ces différences, car c'est l'usage seul qui les établit, sans aucun égard pour l'analogie.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre M.)

Lorsque M est redoublé, on n'en prononce ordinairement qu'un, comme dans *commode*, *commis*, *commissaire*, *dilemme*, etc., etc. ; on excepte les mots *Ammon*, *Emmanuel*, *ammoniac*, *commensurable*, *commémoration*, *committimus*, *commotion*, *commuer* et ses dérivés ; et tous ceux où M redoublé est précédé de *i* : *immanquable*, *immense*, etc.

(*Regnier-Desmarais*.— *Wailly*, p. 413 et 433. — M. *Sicard*, p. 451, t. 2. — *Gattel*, et le Dict. de l'*Acad.*)

Grammaire, *grammairien*, fréquemment usités, ont subi le sort de tous les mots qui passent dans la langue usuelle, et ils ont pris une prononciation adoucie, tandis que dans les mots, *grammatical*, *grammatiste*, moins usités, on a continué de faire entendre le double M.

N n. — Cette consonne n'a que le son propre NE ; *nager*, *novice*, *nonagénaire*.

Lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, elle conserve le son qui lui est propre, au *commencement* et au *milieu des mots* ; comme dans *nourrice*, *anodin*, *cabane*, etc. ; on en excepte le mot *enivrer* et ses dérivés, et le verbe *enorgueillir*, qui se prononcent comme s'il y avoit deux N, le premier nasal et le second articulé : *an-nivrer*, *an-norgueillir* (35).

(Le Dict. de l'*Académie*., *Wailly*, *Gattel*, *Boiste*, *Catineau*, *Rolland*, etc., etc.)

Suivi d'une consonne (autre que la lettre N), N perd le son qui lui est propre pour le son nasal ; comme dans *ancre*, *engraver*, *ingrédient*.

N final sonne dans *abdomen*, *amen*, *Eden*, *gramen*, *hymen*, *le Tarn* ; dans *examen* (que l'usage permet de prononcer aussi avec le son nasal), et dans tous les mots où il est

(35) *Domergue* prononce *a-ni-vrer*, *a-norgueillir*.

immédiatement, nécessairement et inséparablement uni avec le mot qui le suit, soit que ce mot commence par une voyelle, soit qu'il commence par un *h* non aspiré.

Béarn se prononce *Béar*.

(Le Dict. de l'*Académie*.— *D'Olivet*, Prosod. fr., p. 63 et 81. — *Beauzée*, Encycl. méth., lettre N. — *Wailly*, p. 434.)

Voyez aux voyelles nasales, page 8, ce que nous avons dit sur la prononciation de la lettre N finale.

Quand N est redoublé, il ne donne jamais à la voyelle précédente le son nasal, si ce n'est dans *ennobli* et dans *ennui* et leurs dérivés; ainsi, deux N ne servent qu'à rendre la syllabe précédente brève, et *anneau*, *année*, *innocence*, *innombrable*, etc., etc., se prononcent *a-neau*, *a-née*, *i-nocence*, *i-nombrable*; mais *annales*, *annexes*, *annuler*, *connivence*, *cannibale*, *inné*, *innové*, *innomé*, et les noms propres: *Cincinnatus*, *Linnée*, *Porsenna*, *Apennins*, se prononcent en faisant entendre les deux N.

(*Regnier-Desmarais*, au mot *Pronom*; *Gattel*; *Wailly*, p. 434; et le Dict. de l'*Académie*.)

Solennel, *hennir*, *hennissement* se prononcent *solanel*, *hanir*, *hanissement*.

(L'*Académie*.)

P p. — Se prononce PE: *péril*, *pigeon*, *pommade*.

Le P *initial* conserve toujours le son qui lui est propre, soit avant une voyelle, soit avant une consonne, comme dans *peuple*, *psaume*.

Cependant, avant H, le P initial a, comme nous allons le voir tout-à-l'heure, une prononciation qui lui est particulière.

Dans le corps *d'un mot*, P conserve également le son qui lui est propre. Il sonne dans *ineptie*, *inepte*, *adoption*, *captieux*, *reptile*, *accepté*, *septuagésime*, *rédempteur*, *rédemption*, *septuagénaire*, etc.

(L'*Académie*, et *Wailly*, p. 435.)

Mais il ne sonne pas dans *Baptiste*, *cheptel*, *indomptable*, *dompter* (36), *prompt* et ses dérivés, et en général dans presque tous les mots où il se trouve entre deux consonnes.

(Le Diction. de l'*Académie*, *Rolland*, *Catineau*, *Boiste*, et M. *Laveaux*.)

Dans *baptismal* le P se prononce; et, dans *baptême*, *baptiser*, *baptistaire* (37), *baptistère*, il ne se prononce point. Dans *septembre*, *septénaire*, le P se prononce; et dans *sept* et ses dérivés il ne se prononce point. Dans *exemption*, le P se prononce; dans *exempt*, il ne se prononce point. Enfin, dans *contempteur* il se prononce; dans *compte* et ses dérivés il ne se prononce point.

(Le Diction. de l'*Académie*.)

Le P *final* se prononce dans *beaucoup* et *trop*, lorsqu'ils sont suivis de mots qui commencent par une voyelle: *il a beaucoup étudié*, *il est trop entêté*. Il se prononce aussi dans *Alep*, *jalep*, *cap*; mais il ne se prononce point dans les mots *camp*, *champ*, *drap*, *sirop*, *cep*, etc., quoique suivis d'autres mots qui commencent par une voyelle. On ne le fait pas non plus entendre à la fin de certains mots, où il n'est conservé que pour l'etymologie; comme dans *loup*, *corps*, *sept*, *temps*, qu'on prononce *lou*, *cor*, *set*, *tems*.

(L'*Académie*.)

Dans le discours soutenu, *coup inattendu*, *coup extraordinaire* se prononcent *coupinattendu cou-pextraordinaire*.

(*Wailly*, p. 435, et le Dict. de l'*Académie*.)

Quand le P est redoublé, on n'en prononce qu'un. *Apprendre*, *frapper*, *opposer*, etc., se prononcent *aprendre*, *fraper*, *oposer*.

P, suivi de *h*, a pour nous le son propre de F: *phare*, *philtre*, *phosphore*, *philosophe*, *phrase*, *physionomie*, *phalange*, *philanthrope*, se prononcent *fare*, *filtre*, *filosophe*, etc.

Le PH français est le φ que les Grecs prononçoient avec aspiration, et que les Latins ont conservé dans leur langue: mais alors ils le prononçoient à la grecque, et l'écrivoient

---

(36) Dompter. *Gattel*, *Féraud*, *Wailly* voudroient que le P se fît sentir dans la prononciation soutenue.

(37) L'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1798, *Wailly*, *Gattel*, *Le Tellier*, etc., avertissent que *baptistaire*, ainsi écrit, se dit du registre où sont inscrits les noms de ceux que l'on baptise, ou bien encore de l'extrait qu'on tire de ce registre; et *Féraud* cite deux phrases, l'une de *Bossuet*, l'autre de madame de *Sévigné*, dans lesquelles ce mot est ainsi orthographié. Ces mêmes autorités nous apprennent en outre que *baptistère*, écrit avec un *è*, s'entend d'une petite église qui étoit près d'une cathédrale, et où l'on administroit le baptême.

Toutefois il paroît, que, dans ces diverses acceptions, ce mot ne s'écrivoit autrefois que d'une seule manière; en effet l'*Académie*, dans l'édition de 1762, *Trévoux* et *Féraud* n'indiquent que *baptistère* écrit avec un *è*.

avec le signe de l'aspiration. Pour nous, qui prononçons sans aspiration le φ qui se trouve dans les mots latins ou dans les mots français, on ne devine pas pourquoi nous écrivons avec PH les mots dont nous venons de parler, par la raison qu'ils viennent de l'hebreu ou du grec, lorsque nous écrivons avec *f*, *fée*, quoiqu'il vienne de φάω; *front*, quoiqu'il vienne de φρενὶς; *fanal*, quoiqu'il vienne de φαίνω; *flegme*, quoiqu'il vienne de φλέγμα; enfin près de quarante autres mots qui viennent également du grec.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre H.)

Q q.—Cette consonne n'a que le son *propre* QUE : *quotidien*, *quinze*, *quolibet*.

Le génie de la langue française a refusé à la lettre Q le pouvoir de représenter l'articulation sans le secours de l'*u* ; c'est-à-dire qu'elle l'a toujours à sa suite, si ce n'est dans quelques mots où il est final.

Q *initial*, ou *dans le corps du mot*, conserve toujours le son qui lui est propre ; *qualité*, *quolibet*, *quenouille*, *acquérir*, *quitter*, *liquidation*.

(*Wailly*, p. 436.—*Lévizac*, p. 86, t. 1.)

Q *final* sonne dans *coq* et dans *cinq* avec le son dur. On en excepte, pour le premier, le mot *coq d'Inde*, où la lettre Q ne se prononce pas; et, pour le second, le cas où il est suivi immédiatement de son substantif, commençant par une consonne : *cinq cavaliers*, *cinq garçons* se prononcent *cein cavaliers*, *cein garçons*. Dans tous les autres cas, et par exemple, dans COQ *de bruyère*. — COQ *à l'âne*, — *espace de* CINQ *ans*, — *trois et deux font* CINQ, — *ils étoient* CINQ, *tous buvant et mangeant*, — CINQ *pour cent*, le *q* se prononce.

Q n'est jamais redoublé.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Wailly*; et *Lévizac*.)

Il y a quelques mots où l'*u* qui se trouve à la suite du *q* initial, forme avec la voyelle suivante une diphthongue propre ; alors l'u a deux sons particuliers : *ou* et u. Ainsi, QU a le son de *cou* dans *aquatile* (38), *aquatique*, *équateur*, *équation*, *quadragénaire*, *quadragésime*, *quadrupède*, *quaker*, que l'on prononce *acouatique*, *écouateur*, *couadragésime*, etc.

Il a aussi le son de *cou*, dans *quadrature* (terme de géométrie), *quanquam* (t. de collége, emprunté du latin), *quadrige* (t. d'antiquité), *quaterne*, *quadruple*, *in-quarto*.

(L'*Académie*.)

QU a le son de *cu*, dans *équestre*, *équilatéral*, *quintuple*, *quinquennium*, *questure*, *ubiquiste*, *équitation*, *à quia*, *Quinte-Curce*, *Quintilien* (39), et dans *quinquagésime*, que l'on prononce *quincouagésime*.

Enfin les deux lettres QU se prononcent avec le son propre du Q et ne forment point diphthongue avec la voyelle suivante, dans *quiétisme*, *qualification*, *qualibet*, *quiproquo*, *quidam*, *quinconce*, *quasimodo*, *quignon*, *liquéfier*, *quadrature* (t. d'horlogerie), *quanquan* (t. corrompu du latin), *quadrille*, *quatrain*, *quartaut* (la quatrieme partie du muid).

(L'*Académie*.)

R r. — N'a que le son propre RE : *ragoût*, *règle*, *rivage*, *rouge*.

R *initial*, et *dans le corps du mot*, se prononce toujours sans variation de son dans le discours soutenu ; mais dans la conversation, la prononciation de cette lettre est tres-adoucie dans *notre*, *votre*, avant une consonne, excepté dans *Notre-Dame* (la Sainte Vierge), où il reprend sa prononciation ordinaire, si ces deux mots sont suivis d'une voyelle, ou précédés de l'article. Dans *votre ami est le nôtre*, R a le son qui lui est propre.

(*Th. Corneille*, sur la 412[e] remarque de *Vaugelas*, et *Lévizac*, p. 88.)

Remarque.—Autrefois on prononçoit *mécredi* ; mais actuellement il est mieux de prononcer *mercredi*.

R *final* se fait entendre, 1o dans les monosyllabes *fer*, *mer*, *cher*, *or*, *mur*, *sieur*, etc.

(*Restaut*, p. 460, et *Sicard*, p. 457, t. 2.)

Remarque.—*Wailly* est d'avis que le R final du mot *monsieur* doit se faire entendre, mais l'*Académie* dit positivement qu'il doit être muet.

2o Le R se fait entendre dans la terminaison *er*, immédiatement précédée de *f*, *m* ou *v*, comme *enfer*, *Lucifer*, *amer*, *hiver*.

(*Girard*, p. 397, t. 2.)

3o Dans *magister*, *cancer*, *cuiller*, *belvéder*, *frater*, *éther*, dans les noms propres

---

(38) Ce mot, que l'*Académie* a oublié, n'en est pas moins usité. Une *plante aquatile* est une plante qui peut vivre hors de l'eau, comme la *nymphéa*, la *lentille d'eau*, etc. Une *plante aquatique* est celle qui ne peut vivre que dans les terrains marécageux ou constamment humides, comme le *saule*, l'*aune*, le *roseau*.

(39) *Domergue* et M. *Boniface* seroient d'avis que l'on prononçât *Kinte-Curce*, *Kintilien*; mais M. *Lemare*, les professeurs et l'usage même (du moins nous le croyons) ne sont pas favorables à cette opinion.

Jupiter, *Esther*, *Munster*, *le stathouder*, *le Niger*, *Alger*.

(*Demandre* et *Lévizac.*)

4° Dans les mots en *ir : ploisir*, *loisir*, *repentir*.

(*Lévizac* et M. *Laveaux.*)

Mais il ne se prononce pas, 1° à la fin des noms polysyllabes en *ier*, que l'on prononce par *ié*, comme *officier*, *sommelier*, *teinturier*, etc.; il en est de même pour les adjectifs polysyllabes *ier*, comme *entier*, *particulier*, *singulier*, etc. (40).

(*Beauzée*, Encycl. méth.)

2° R est encore une lettre muette, à la fin des noms polysyllabes en *er* (pourvu qu'ils ne soient pas immédiatement précédés de *f*, *m*, ou *v*), comme dans les mots *danger*, *berger*, etc.

(*Beauzée.*)

3° R est, dans la conversation, une lettre muette à la fin des infinitifs en *er*, même quand ils sont suivis d'une voyelle, et l'on dit: *aimer à boire*, *folâtrer et rire*, comme s'il y avoit *aimé à boire*, *folâtré et rire*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre R. — *Wailly*, p. 468. — *Restaut*, p. 561. — *Lévizac*, p. 90, t. 1. — *Féraud*, lettre R. — Et opusc. sur la langue française, p. 257.)

On ne doit pas, dit *D'Olivet*, craindre ces hiatus; la prose les souffre, pourvu qu'ils ne soient ni trop rudes ni trop fréquents; ils contribuent même à donner au discours un certain air naturel.

Dans la lecture, dans le discours soutenu, et dans les vers, *r* final des infinitifs en *er*, précédant une consonne ou un *h* aspiré, est nul, et donne le son de l'*a* fermé à l'*e* qui précède (41); mais, suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet, il se fait entendre, et on donne à l'*e* qui le précède, le son de l'*e* ouvert : *aimer à jouer*, *folâtrer et rire*, doivent se prononcer *aimè-rajouer*, *folotrè-rérire*. C'est ainsi que s'expriment *Vangelas* (dans sa 413e remarque), *Dumarsais* (Encycl. méth., lettre E), et *Lévizac* (p. 90. t. 1 de sa Gramm.). Cependant le P. *Buffier*, *Féraud Domergue*, et *Sicard*, sont d'avis que, dans le cas où la lettre *r* doit se lier avec la voyelle, l'*a* qui précède se prononce aigu et non pas ouvert :

---

(40) *Altier*. La prononciation de ce mot paroîtroit n'être pas encore bien fixée, car les sentiments sont partagés. L'*Académie* (dans son Dict., édit. de 1762), le grand *Vocabul. Franc.*, *Restaut*, *Trévoux*, et l'abbé *Girard* sont d'avis de prononcer le *r*; et suivant d'autres lexicographes et quelques Grammairiens, le *r* ne doit pas se faire entendre.

Les écrivains ne sont pas plus d'accord entre eux.

Boileau, dans l'Art poétique, ch. III, fait rimer *altier* avec *fiar* :

> La colère est superbe, et veut des mots *altiers* ;
> L'abattement s'explique en des termes moins *fiers*.

et dans le Lutrin, avec *quartier* :

> Ce perruquier superbe est l'effroi du *quartier*,
> Et son courage est peint sur son visage *altier*.

Voltaire (dans les Deux Siècles) le fait rimer avec *métier* :

> Taisez-vous, lui répond un philosophe *altier*,
> Et ne vous vantez plus de votre obscur *métier*.

Et *Laharpe* (dans Coriolan, I, 3.), avec *guerrier* :

> Vous suivez d'Appius les principes *altiers*,
> Et vous dédaignez trop un peuple de *guerriers*.

Léger. Sa prononciation paroîtroit présenter la même incertitude. L'*Académie*, dans son dictionn. édition de 1762, recommande de prononcer le *r*; *D'Olivet* est d'avis que *er*, dans *léger*, est ouvert et long; *Richelet* se contente de dire que les uns prononcent fortement le *r*, et les autres non; et *Féraud* que, plus communément, on ne fait pas trop sentir le *r*.

Voltaire et *Gresset* font rimer *léger* avec *air*; Et *Rousseau* avec *cher*, et avec *déroger*.

Malgré cette diversité d'opinions, il nous semble que l'usage, du moins dans la conversation, est de prononcer les mots *altier* et *léger* sans faire sentir le *r*, à moins toutefois qu'ils ne soient suivis d'un mot commençant par une voyelle, ou par un *h* muet; et nous nous croyons d'autant plus fondé à penser ainsi, que l'*Académie* (dans la dern. édit. de son dict.) n'avertit plus de prononcer le *r* du mot *altier*, et que pour le mot *léger* elle se borne à dire qu'on s'est permis autrefois d'en faire sentir le *r* dans la poésie, surtout pour rimer.

(41) L'*e* des infinitifs terminés en *er* est *fermé*, tant que le *r* ne se prononce point; et comme il ne se prononce, soit en vers, soit en prose, que dans le cas où le mot qui suit commence par une voyelle, alors quand l'*é* doit être *fermé*, il ne peut pas rimer avec l'*e ouvert* : ainsi madame *Deshoulières* a péché contre l'exactitude lorsqu'elle a dit :

> Dans votre sein il cherche à *s'abîmer* ;
> Vous et lui jusques à la *mer*
> Vous n'êtes qu'une même chose.

(Idylle du Ruisseau.)

aimé-rajouer folâtré-rérire, et cette dernière prononciation est conforme à l'usage généralement établi aujourd'hui.

Lorsque la lettre *r* est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu'une, comme dans *parrain*, *marraine*, *carrosse*, etc. Seulement ces deux *r* rendent la voyelle précédente plus longue ; et, si c'est la voyelle *e*, on la prononce plus ouverte, comme dans *guerre*, *tonnerre*, etc.

(*Wailly.*)

Exceptions. — Les deux *r* se prononcent, dans *aberration*, *errements*, *erreur*, *errer*, *erroné*, *abhorrer*, *concurrent*, *interrègne*, *narration*, *terreur*, *torrent* ; — dans la plupart des mots qui commencent par *ir*, comme *irrégulier*, *irraisonnable*, *irreligieux*, *irritation*, *irrévocable*, *irréfragable*, etc. ; — dans les futurs et les conditionnels des verbes *mourir*, *acquérir*, courir. — Je *pourrai* se prononce je *pourai*.

(*Wailly* et *Sicard.*)

La lettre *h* placée après *r* est purement étymologique ; elle n'a aucune influence sur la prononciation de la consonne précédente, et elle indique seulement que le mot est tiré d'un mot grec ou hebreu, où cette consonne étoit accompagnée de l'esprit rude de l'aspiration : ainsi *rhéteur*, *rhume*, *rhythme*, etc. se prononcent comme s'il y avoit *réteur*, *rume*, *rytme*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre H.)

S s.—Son propre se : *sage*, *séjour*, *sucre*, *semaine*.
Son accidentel ze : *user*, *résumé*, *risible*.

Cette lettre conserve, *au commencement des mots*, le son qui lui est propre, lorsqu'elle est suivie d'une autre consonne, comme dans *scorpion*, *statue*, *scandale*, *scorsonère*, *scubac*, *scabieuse*, *squelette*, *stomacal*. Mais, dans la prononciation de ces mots, on passe si rapidement sur l'*e* muet du son propre *se*, qu'on ne l'entend presque point.

(Le Dict. de l'*Acad.*; *Sicard*, p. 458, t. 2.)

Si, après le *c* qui suit le *s*, il se trouve un *e*, ou un *i*, ou un *h*, comme dans *sceau*, *scel*, *scélérat*, *scène*, *scie*, *schisme*, *scheling*, etc., le *s* ne se fait point sentir, et ces mots se prononcent comme s'il y avoit *célérat*, *ceau*, *cel*, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*. — *Wailly*, pag. 440; et *Sicard.*)

Shakespear se prononce *Chèkspir*.

Dans le corps du mot, *s* conserve le son qui lui est propre, quand il est précédé ou suivi d'une autre consonne, comme dans *absolu*, *converser*, *conseil*, *bastonnade*, *disque*, *lorsque*, *puisque*, etc. ; et même quand il est redoublé ; comme dans *passer*, *essai*, *missel*, *bossu*, *mousse*.

Dans *Duguesclin*, le *s* ne se fait point sentir.

Il faut pourtant excepter de cette règle, 1ment les mots *transiger*, *transaction*, *transition*, *transit*, *transitif*, *transitoire*, *intransitif*, dans lesquels la lettre *s* prend le son du *z*, quoique précédée d'une consonne ; et cette exception est fondée sur ce que ces mots étant composés de la préposition latine *trans*, la lettre *s* y est considérée comme finale, et se prononce en conséquence avec le son accidentel : toutefois l'exception n'a pas lieu pour les mots *transir* et dérivés, *Transylvanie* ;

2ment, les mots *Alsace*, *Alsacien*, *balsamine*, *balsamique*, *balsamite*, ainsi que les mots où la lettre *s* est suivie d'un *b* ou d'un *d*, dans lesquels cette lettre se prononce aussi comme un *z* : *presbytère*, *Asdrubal*, etc.

(*Beauzée*. Encycl. méth., lettre S, et le Dict. de l'*Académie*.)

Dans le corps d'un mot, *s*, seul entre deux voyelles, se prononce avec le son du *z*, comme dans *rase*, *hésiter*, *misanthrope*, *misère*, *rose*, *vésicatoire*, etc.

Cependant *s*, quoique seul entre deux voyelles, se prononce avec le son propre *se*, dans les mots *désuétude*, *monosyllabe*, *monosyllabique*, *parasol*, *polysyllabe*, *polysynodie*, *préséance*, *présupposer*, *présupposition*, *vraisemblance* ; et cette prononciation est fondée sur ce que ces mots sont composés de particules privatives ou ampliatives, tellement qu'il seroit plus raisonnable, pour marquer leur racine, de les couper par un tiret, et d'écrire : *para-sol*, *pré-supposer*, *mono-syllabe*, etc., parce qu'alors on verroit tout de suite que le *s* doit se prononcer comme le *s* initial.

(Même autorité.)

S se prononce de même avec le son propre *se*, dans nous *gisons*, ils *gisent*, il *gisoit*, *gisant*, temps encore en usage du verbe *gésir*.

Finale, la lettre *s* est muette dans les mots *trépas*, *tandis que*, *dès que*, *remords*, *divers*, *tamis*, *avis*, *os*, *alors*, etc; mais elle se fait entendre dans les mots *anus*, *aloès*, *as*, *atlas*, *blocus*, *calus*, *fœtus*, *iris*, *maïs*, *mœurs*, *prospectus*, *lapis*, *laps de temps*, *en sus*, *locatis* (cheval de louage), *vis*, *vasistas* ; et dans les mots

purement étrangers ; tels que *bibus*, *chorus*, *gratis*, *oremus*, *rebus*, *sinus*, *Bacchus*, *Crésus*, *Délos*, *Pallas*, *Rubens*, etc., etc. Cependant, dans *Mathias*, *Thomas*, *Judas*, *s* ne se prononce pas.

(*Wailly*, pag. 429. — *Demandre*, at la Diction. de l'*Académie*.)

On dit, en faisant entendre le *s* final : mon *fils* (42), un teint de *lis*, l'empire des *lis* (43), *plus-que-parfait*, *plus-pétition*, *tous*, pris substantivement (*tous pensent*), *je dis plus*, *il y a plus*; mais on le laisse muet dans *Jésus-Christ*, le *sens commun*, *fleur de lis* (44) (partie des armoiries de la France), *plus* (exprimant un comparatif ou un superlatif), et dans *tous* pris adjectivement (*tous les hommes*) (45).

(*Domergue*, page 130 de sa Grammaire, et page 168 de son Journal.)

Généralement parlant, le *s final* des verbes ne se prononce point dans *la conversation*, même devant une voyelle, ou devant un *h* muet. ainsi, *tu aimes à rire*, *tu joues avec prudence* se prononcent *tu aime-à rire*, *tu joue-avec prudence*.

(*Th. Corneille*, sur la 197e rem. de Vaugelas, l'*Acad.*, p. 110 de ses décisions, et *D'Olivet*, p. 55.)

A l'égard des mots qui prennent le *s* à leur pluriel, et de ceux qui s'écrivent avec un *s* final au singulier comme au pluriel, il y a cette différence à faire, que si l'*adjectif* est mis avant son substantif et que ce substantif commence par une voyelle ou un *h* muet, alors le *s* de l'adjectif se prononce toujours : on dit *les grandes actions*, *les bonnes œuvres*, *les grands hommes*, en prononçant le *s* de *grandes*, de *bonnes*, de *grands*.

Mais, si le *substantif* est mis avant l'adjectif, la prononciation du *s* qui est à la fin du substantif, devient en quelque sorte arbitraire, suivant qu'il s'agit d'une conversation plus ou moins libre ou familière. — Ceci est applicable aux substantifs pour lesquels nous avons dit que la lettre *s* finale est muette.

Lorsque la lettre *s* est double, on n'en prononce qu'une, mais on la prononce fortement ; ainsi, *bissextil*, *desservir*, *dyssenterie dessèché*, *essieu*, *messéant*, etc., etc., dont les deux *s* sont entre deux voyelles, se prononcent avec le son propre du *s* : *bi-sextil*, *dè-servir*, etc.

(*Th. Corneille*, sur la 180e et la 197e rem. de Vaugelas. — *Restaut*, p. 560, — et *Demandre*, au mot *Prononc.*)

On observera que dans les mots où la lettre *s* se trouve doublée, soit parce que ces mots sont composés d'une particule et de quelques autres mots, comme dans *desserrer*, *desservir*, *dessouder*, *dessécher*, *messéant*, etc. etc., soit parce que ces deux *s* entrent eux-mêmes dans la formation du mot, comme dans *essence*, *bécasse*, *coulisse*, *pelisse*, etc., cette lettre doublée se prononce un peu moins fortement dans les mots où elle a été ajoutée que dans ceux où elle se trouvoit primitivement.

T t. — Son propre TE : *table*, *ténèbres*, *topique*.

Son accidentel CE : *abbatial*, *patient*, *captieux*.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre *au commencement des mots*, quoiqu'elle soit suivie de deux voyelles : *tiare*, *tiédeur*, *le tiers*, *le tien*. (*Lévizac*, p. 94.)

Au milieu d'un mot, le T ne s'articule pas toujours de même ; il y prend l'articulation accidentelle dans beaucoup d'occasions, et souvent aussi il y garde celle qui lui est propre.

La fréquentation des personnes qui parlent purement leur langue, et un grand usage sont presque indispensables pour en faire la distinction : néanmoins voici quelques règles : *ti* se prononce *ti*, lorsqu'il n'est pas suivi d'une voyelle dans le même mot ; mais, lorsqu'il est suivi d'une voyelle, il se prononce tantôt *ti* et tantôt *ci*.

---

(42) FILS. Les sentiments sont partagés sur la prononciation de ce mot. On dit *mon fi*, et *mon fils*. Cette dernière prononciation, plus marquée, me paroît convenir mieux à l'intérêt que ce mot réveille.

(*Domergue*, Manuel des étrangers, p. 459.)

Dans le discours soutenu il est mieux, tant en vers qu'en prose, de faire sonner le *s* et de prononcer *fis*, même devant une consonne ; mais à la fin du vers, ce mot rime également bien avec *Laïs*, *Pâris*, *gratis*, où le *s* est sonore ; et avec *coloris*, *lambris avis*, où cette lettre est muette : alors seulement le goût prescrit quand il faut prononcer *fi* sans faire sentir le *s* final.

(43) LIS.

Là sur un trône d'or Charlemagne et Clovis
Veillent du haut des cieux sur l'empire des *lis*.
(*Volt.*, Henr., ch. 7.)

(44) Henri dans ce moment voit sur des *fleurs de lis*
Deux mortels orgueilleux auprès du trône assis.
(Le même, même ch.)

(45) En général le *s* se fait entendre dans *sens*, *tous*, *plus*, lorsqu'après eux, on peut faire *une pause* ; mais il devient nul, si la pause est impossible ; c'est-à-dire, si l'on est forcé de prononcer le mot suivant sans prendre haleine.

Il conserve sa prononciation propre *ti* devant une voyelle ; 1° dans tous les mots où il est précédé d'un *s* ou d'un *x*; exemple : *bastion*, *bestial*, *mixtion*, etc.

2° Dans tous les noms terminés en *tié* ou en *tier*; exemples : *amitié*, *moitié*, *pitié*, *entier*, *chantier*, *layetier*, *etc*.

Les mots qui se terminent en *cier* s'écrivent par un c ou par un *s* : *foncier*, *coursier*, etc.

3° Dans les mots terminés en *tie*, comme : *partie*, *amnistie*, *dynastie*, *garantie*, *hostie*, *modestie*, *repartie*, *sacristie*, etc., à l'exception de ceux dont nous allons parler.

4° Dans les mots terminés en *tien* et *tienne*, tels què : *soutien*, *maintien*, *ancienne*, *tienne*, *abstienne*, etc. Nous parlerons tout à-l'heure d'autres mots qui se prononcent *cien*, *cienne*.

5° Enfin dans le verbe *châtier*, et toutes ses parties ; et dans les autres parties des verbes terminés en *tions* : nous *partions*, nous *mettions*, nous *intentions*, etc.

Mais *ti* devant une voyelle se prononce *ci*.

1° Dans le mot *patient* et ses dérivés ; dans tous les mots terminés en *tial*, *tiel*, *tion*, et tous ceux qui en dérivent; exemples : *partial*, *essentiel*, *perfection*, *ration*, *rationnel*. Il faut cependant excepter les mots terminés en *stion*, dans lesquels, comme nous l'avons dit, *ti* conserve le son propre *ti* : *gestion* ;

2° Dans les noms propres terminés en *tien*, comme *Gratien*, *Dioclétien*; et dans ceux qui désignent de quel pays on est, comme *vénitien*, *vénitienne*. Dans tous les autres mots terminés en *tien*, *ti* conserve le son propre *ti* ;

3° Dans quelques mots terminés en *tie*, tels que *ineptie*, *inertie*, *minutie*, *prophétie*, et ceux qui sont terminés en *atie*, comme *primatie*, *démocratie*.

4° Dans les mots, *satiété*, *insatiable*, et dans les deux verbes *initier*, *balbutier* — Tous les autres verbes qui se terminent en *cier* s'écrivent par un c ; exemples : *apprécier*, *négocier*, etc.

Le T *final* ne se fait point entendre ; cependant il y a quelques exceptions. Le T se prononce toujours dans *abject*, *accessit*, *brut*, *chut*, *contact*, *correct*, *dot*, *direct*, *déficit*, *fat*, *granit*, *exact*, *échec et mat*, *incorrect*, *indirect*, *infect*, *indult*, *lest*, *luth*, *net*, *prétérit*, *rapt*, *rhythme*, *subit*, *suspect*, *strict*, *tacet*, *tact*, *toast*, *transeat*, *transit*, *vent d'est*, *vivat*, *zénith*, *zist* et *zest*.

(*Domergue*, p. 466 du Man. des étrangers.)

Masson, *Catineau*, *Gattel*, *Rolland* sont d'avis qu'il faut faire sonner le T dans *debet*; cependant, l'usage paroît contraire, surtout dans le commerce.

Dans *respect*, *aspect*, *circonspect*, le *c* seul se fait entendre.

Le T de *vingt* ne sonne pas à la fin d'une phrase : *nous étions vingt*; il ne sonne pas non plus quand il est suivi d'une consonne : *vingt soldats*, de même que dans la série de *quatre-vingt* à *cent*. Mais il sonne dans toute la série de *vingt à trente*, et quand il est suivi d'une voyelle : *vingt abricots*.

(*Restaut*, page 561.)

Dans sept, le T ne sonne pas avant une consonne ni avant un *h* aspiré (45) *sept chemises*, *sept houpelandes*; mais il sonne quand il est seul : *ils étoient sept* ; ou lorsqu'il est suivi d'une voyelle, ou d'un *h* non aspiré : *sept écus*, *sept hommes* ; ou encore lorsqu'il est pris substantivement : *le sept de cœur*.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Huit suit les mêmes règles ; ainsi le T ne sonne pas dans *huit cavaliers*, *huit hameaux*; mais il sonne dans *ils restèrent huit*, *huit abricots*, *huit hommes*, le *huit du mois*, un *huit de pique*, *vingt-huit*, *trente-huit*, *quarante-huit*, *cinquante-huit*, *soixante-huit*, *soixante-dix-huit*, *etc*.

(Même autorité.)

La combinaison *ent*, qui caractérise la troisième personne plurielle dans les verbes, comme *ils craignent*, *ils veulent*, *ils obtiennent*, se prononce avec le son muet, de même que s'il n'y avait ni N ni T à la fin.

(L'*Académie*, *Wailly*, *Restaut*, p. 591, *Demandre*.)

T sonne encore dans le mot *Christ*, employé seul ; mais il ne se fait pas entendre dans *Jésus-Christ*.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Il sonne aussi quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* non aspiré, auquel il doit s'unir. *Un savant homme*, *je suis tout à*

---

(45) *Boileau* a fait rimer *sept* avec *cornet*:

Un joueur,

Attendant son destin d'un quatorze et d'un *sept*,
Voit sa vie ou sa mort sortir de son *cornet*.

(Satire IV.)

Et avec *secret*,

Et souvent tel y vient qui sait, pour tout *secret*,
Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste *sept*.

(Satire VIII.)

Voltaire l'a fait rimer avec *objet* :

Elle avoit une fille ; un dix avec un *sept*
Composoit l'âge heureux de ce divin *objet*.

(Conte de Gertrude.)

vous, *s'il vient à partir*, se prononcent *un savan-thomme, je suis tou-tà-vous.*

(Le Dict. de l'*Académie.*)

Dans *avant-hier* il se fait sentir foiblement.

Cependant il y a des substantifs, même suivis de leurs adjectifs, et commençant par une voyelle, où il seroit mal de le prononcer; comme *un goût horrible*, *un tort incroyable*, *un instinct heureux.*

De même que, si le mot a un r avant le T final; c'est-à-dire que dans : *il part aujourd'hui*, *il court à bride abattue*, *il s'endort à l'ombre*, l'usage le plus commun est de ne point prononcer le T.

Lorsque le T est doublé, on n'en prononce qu'un, excepté dans *atticisme*, *attique*, *battologie*, *guttural*, *pittoresque*, où l'on fait entendre les deux *t*, parce qu'ils sont des parties primitives de ces mots.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Restaut*, p. 560; et M. *Laveaux.*)

Th n'a pas d'autre articulation que celle du T simple : *absinthe*, *acanthe*, *thériaque*, *thon*, *Thalie*, *Mithridate*, se prononcent *absinte*, *acante*, etc. — Cette lettre, dit *Beauzée*, n'est qu'une lettre étymologique qui indique seulement que le mot est tiré d'un mot grec ou hébreu.

V v. — Se prononce vE : *valeur*, *vide*, *vélin.*

Le son de cette *consonne*, qu'il ne faut pas confondre avec u voyelle, ne varie jamais; et l'on ne connoît en français que quatre mots, ou plutôt il n'y a que quatre mots francisés où cette lettre soit redoublée : *Whigh*, *Waux-hall*, qui se prononcent comme s'ils étoient écrits avec un simple *v*; et *Whist* (46) *Whiski*, qui se prononcent *ouist*, *ouiski.*

Ce n'est pas des étrangers qu'il faut apprendre comment on prononce les noms qu'ils écrivent avec un double *w*; l'usage seul doit nous servir de guide, et il nous dira qu'en français, *Newton*, *Warwik*, *Washington*, *Law*, se prononcent *Neuton*, *Warwik*, *Washington*, *Lasse*; et que *Westphalie*, *Walbon*, *Wallone*, *Wirtemberg*, se prononcent *Vestphalie*, *Valbon*, *Valone*, *Virtemberg.*

X x. — Cette lettre a, dans notre orthographe, différentes valeurs :

Cs : *Xantippe*, *extrême.*
Gz : *Xavier*, *exercice.*
Ss : *Bruxelles*, *Auxerre.*
C : *Excepter*, *excellent.*
Z : *Deuxième*, *sixième.*

Premièrement.—X ne se trouve *au commencement* que d'un très-petit nombre de noms propres, empruntés des langues étrangères, et il faut l'y prononcer avec sa valeur primitive *cs*, excepté quelques-uns devenus plus communs, et adoucis par l'usage, comme Xavier, que l'on prononce *gzavier*; Xénophon, que l'on prononce *gzénophon*; Ximénès, *gziménès* ou *chiménès*; le Xante, le *gzante*; Xantippe, *gzantippe*, et enfin Xerxès, que l'on prononce *gzercèsse.*

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre X.)

Deuxièmement.—Si la lettre x est *au milieu d'un mot*, elle a différentes valeurs, selon ses diverses positions.

1° Elle tient lieu de *cs* lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que la lettre initiale n'est pas un *e*; comme dans *axe*, *maxime*, *luxe*, *sexe*, *Alexandre.*

Il en faut excepter *soixante* et ses dérivés, *Bruxelles*, *Auxonne*, *Auxerre*, *Auxerrois*, où la lettre x est employée pour deux *s*, et que l'on prononce *soissante*, *Brusselles*, *Aussone*, *Ausserre*, etc., à la manière des Italiens, qui n'ont point de x dans leur alphabet, et qui emploient les deux *s* à la place de cette lettre, comme dans *Alessandre*, *Alessio.*

Il faut encore en excepter *sixain*, *sixième*, *dixième*, *deuxième*, que l'on prononce *sizain*, *sizième*, *dizième*, etc.

Nota. *Dizain*, *dizaine*, s'écrivoient autrefois par un x : *dixain*, *dixaine.*

2° La lettre x tient encore lieu de *cs*, lorsqu'elle a après elle un c guttural, suivi d'une des trois voyelles *a*, *o*, *u*, ou lorsqu'elle est suivie d'une *consonne* autre que la lettre *h*; comme *excavation*, *excuse*, *excommunié*, *expédient*, *inexpugnable*, etc.

(Même autorité.)

3° Elle tient lieu de *gz*, lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que la lettre initiale est un *e*; et dans ce cas, la lettre *h* qui précéderoit l'une des deux voyelles seroit réputée nulle

(46) L'*Académie* (édit. de 1798), *Gattel*, *Catineau*, M. *Laveaux*, n'indiquent que le mot *Wisk*; mais ce jeu qui nous vient des Anglais est dans leur dictionnaire sous le nom de *Whist*, interjection qui, dans la langue anglaise, signifie *silence!* En effet ce jeu exige beaucoup de silence et d'attention; si donc on veut conserver le mot *Wisk*, il faut dire que ce mot s'écrit ainsi par corruption; quant à nous, nous attendrons le nouveau Dictionnaire de l'*Académie* pour le préférer au mot anglais.

examen, exhérédation, exhiber, exécrer, exorbitant, etc. (47);

Ou bien lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que le mot commence par IN : *inexact*, *inexpugnable inexorable*(48).

4° Elle tient lieu du c guttural quand elle est suivie d'un c sifflant, à cause de la voyelle suivante, *e* ou *i*; comme dans *excès, exciter, exception*, qui se prononcent *eccès, ecciter, ecception*.

(Même autorité.)

Troisièmement. — Lorsque la lettre x est *à la fin d'un mot*, elle y a, selon l'occurrence, différentes valeurs : 1° elle vaut autant que *cs*, à la fin des noms propres : *Palafox*, *Fairfox*, *Aix-la-Chapelle*, *Styx* (excepté *Aix* en provence, où x se prononce toujours avec le son de *s*); à la fin des noms appellatifs : *borax, index, lynx, sphinx*; et de l'adjectif *préfix*.

2° Lorsque les deux adjectifs numéraux *six, dix*, ne sont pas suivis du nom de l'espèce nombrée, on y prononce x comme un sifflement fort, ou comme *s* : *j'en ai dix, prenez-en six*.

3° *Deux, six, dix*, étant suivis du nom de l'espèce nombrée; si ce nom commence par une *consonne* ou par un *h* aspiré, on ne prononce point x : *deux héros, six pistoles, dix volumes* se prononcent *deu-héros, si-pistoles, di-volumes*. Si le nom commence par une voyelle ou par un *h* muet, ou bien si *dix* n'est qu'une partie élémentaire d'un mot numéral composé, et se trouve suivi d'un autre mot élémentaire quelconque de même nature, alors on prononce x comme un sifflement foible, ou comme un z : *deux hommes, six ans, dix aunes, dix-huit, dix-neuf*, se prononcent *deu-zhommes, si-zans*, etc.

4° A la fin de tout autre mot, x ne se prononce pas, ou se prononce comme un z.

Voici les occasions où l'on prononce x *à la fin des mots*, le mot suivant commençant par une voyelle ou par un *h* muet. — 1° A la fin de *aux*, comme *aux hommes, aux amis*; — 2° A la fin d'un nom suivi de son adjectif : *chevaux alertes, cheveux épars, travaux inutiles*; — 3° A la fin d'un adjectif immédiatement suivi du nom avec lequel il s'accorde : *heureux amant, faux accord, affreux état, séditieux insulaires*; — 4° Après *veux* et *peux*, comme *je veux y aller, tu peux écrire, tu en veux une*.

(*Beauzée*, Encycl. méth.)

La lettre x n'est jamais doublée.

Nota. Notre orthographe actuelle tend à supprimer cette lettre dans plusieurs mots; et déjà cette suppression a lieu pour le pluriel des mots *roi, loi, fou*, etc., que l'on écrit *rois, lois, fous*.

Y y. — La lettre Y a le son de l'*i* simple, quand elle fait seule un mot, ou qu'elle est à la tête de la syllabe, immédiatement avant une autre voyelle : *il y a, yeux, yacht*;

(*Wailly*, page 445. — *Restaut*, page 492. — *Domergue*, page 143.)

Elle a le même son entre deux *consonnes* : *acolyte, mystère, syntaxe, style, physique, etc.*

(Même autorité.)

Mais placée entre deux voyelles, elle a le son de deux i, comme dans : *essayer, abbaye, payer, employer*, etc. (Même autorité.)

Remarque. Une foule de gens se trompent sur l'emploi de l'*i* grec, et écrivent *Hyppolyte, Hyppocrate*. Voici une règle pour les personnes qui ne savent ni le latin ni le grec : Toutes les fois que le mot demande deux *p*, il ne faut pas d'*i* grec; au contraire il en faut un quand il n'en demande qu'un; ainsi on écrit : *Hippolyte, Hippocrate, Hippias*, etc., etc., et *hypothèse hyperbole, hypothéque*, etc., etc.

(M. *Boissonade*.)

LISTE DE MOTS POUR LESQUELS ON FAIT USAGE D'UN *Y*, AYANT LE SON D'UN *I* :

Abyme, *analyse*, *acolyte*, *apocalypse*, *apocryphe*, *anonyme*, *amygdales*, *ankylose*, *alchymie*, *améthyste*, *androgyne*, *amphictyons*, *aphye* (poisson), *azyme*, *Babylone*, *borborygme*, *chyle*, *clepsydre*, *clystère*, *coryphée*, *cyclope*, *cycle*, *cygne*, *cylindre*, *cymaise*, *cymbale*, *cynique*, *cynisme*, *cyprès*, *Cythère*, *cacochyme*, *Chypre*, *chrysalyde*, *chrysocolle*, *corybante*, *dryade*, *dynastie*, *dyssenterie*, *dactyle*, *dithyrambe*, *dey*, *Elysée*, *emphytéotique* (bail), *empyrée*, *érysipèle*, *encyclopédie*, *étymologie*, *enthymème*, *Euphrosyne*, *Égypte*, *gymnase*, *gymnique*, *homonyme*, *hyacinthe*, *hydraulique*, *hydre*, *hydrophobie*, *hydropisie*, *hyène*, *hymen*, *hymne*, *hysope*, *hygromètre*, *hyades*, *hydromel*, *hydrographie*, *hypocrite*, *hystérique*, *hydrogène*, *idylle*, *Lyon* (ville), *labyrinthe*, *larynx*, *lymphe*, *lycée*, *lyre*, *lynx*,

(47) Observez que l'on n'écrit pas *exhorbitant*, avec un *h*. *Exorbitant* vient de *ex orbitâ*, hors du cercle.

(48) Un Grammairien, dont le nom nous échappe, pense que, si l'on vouloit s'exprimer avec plus d'énergie, il faudroit prononcer *inexorable* avec le son du *cs* : *inecsorable*; mais *Féraud*, *Gattel*, *Rolland*, et l'usage, comme le fait très-bien observer M. *Boniface*, n'ont pas approuvé cette distinction.

un *martyr*, le *martyre* (49), *métaphysique*, *myopie*, *myriagramme*, *myriamètre*, *myrte*, *mystère*, *mystérieux*, *mystificateur*, *mystique*, *mythologie*, *myrrhe*, *mnémosyne*, *métempsycose*, *métonymie*, *néophyte*, *nymphe*, *Odyssée*, *olympe*, *olympiade*, *onyx*, *oxymel*, *oxyde*, *oxygène*, *panégyrique*, *paradygme*, *paralysie*, *physionomie*, *physique*, *polygamie*, *polype*, *polysyllabe*, *polyglotte*, *polygone*, *polytechnique* (école), *polythéisme*, *presbytère*, *prytanée*, *porphyre*, *péristyle*, *pygmée*, *pylore*, *pyramide*, *pyrrhonisme*, *physique*, *pythonisse*, *polynome*, *prototype*, *psychée* (meuble), *pythie*, *Pyrénées*, *prosélyte*, *pseudonyme*, *rhythme*, *satyre*, *style*, *stylet*, *Styx*, *stéréotype*, *sycomore*, *sycophante*, *syllabe*, *syllepse*, *syllogisme*, *sylphe*, *sylvain*, *symbole*, *symétrie*, *sympathie*, *symphonie*, *symptôme*, *synagogue*, *synecdoque*, *syndic*, *synallagmatique*, *syncope*, *synode*, *synonyme*, *synoptique*, *syntaxe*, *synthèse*, *Sibylle* (prophétesse), *système*, *thym*, *tympanon*, *type*, *tympan*, *typographie*, *tyran*, *zoophyte*, *zéphyr*, (vent doux), *y* (adverbe et pron.), *yeux*, *yacht*, *yeuse*. Ajoutez à cette liste tous les dérivés, et les mots *hypothèse*, hypothèque, etc, dont il est parle dans la remarque pag. 31 et qui s'écrivent avec un seul *p*.

Zz. — Se prononce ze : *Zacharie*, *Zéphire*, *zizanie*, *zone*.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre, *au milieu* et *au commencement* des mots.

Finale, elle prend le *son propre* de *s*, même avant une consonne, dans *Metz*, *Rodez*, *Suez*, *Alvarez*, *Cortez*, etc., et autres noms étrangers.

A la fin des secondes personnes plurielles des verbes, quand la lettre z est suivie d'une voyelle et dans le discours soutenu, elle prend la prononciation qui lui est propre; suivie d'une consonne, elle ne se fait point entendre.

(*Lévizac.*)

Dans la conversation, cette lettre finale peut ne pas se faire entendre, même avant une voyelle; ainsi : *aimez avec respect*, *et servez avec amour votre père et votre mère*, pourra très-bien se prononcer *aimé avec respect*, *et servé avec amour votre père et votre mère*.

(*Wailly*, page 446. — *Demandre*. — *Lévizac* et *D'Olivet*.)

MOTS DANS L'ORTHOGRAPHE DESQUELS IL ENTRE UN Z.

Alezan, *alèze*, *amazone*, *apozème*, *assez*, *azur*, *bazar*, *bezoart*, *bizarre*, *bize*, *bonze*, *bouze*, *bronze*, *chez*, *colza*, *Czar*, *diapazon*, *dizain*, *dizaine*, *donzelle*, *épizootie*, *gaz*, *gaze*, *gazelle*, *gazette*, *gazon*, *gazouiller*, *horizon*, *lazaret*, *lazariste*, *lazzi*, *lézard*, *lézarde*, *luzerne*, *Mazarin*, *mazette*, *mezzo*, *nez*, *ozène* (ulcère), *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *seize*, *rez-de-chaussée*, *sizain* (espèce de chardonneret), *suzerain*, *syzygie* (nouv. ou pleine lune), *topaze*, *trapèze*, *trézeau* (t. de moissonneur), *zagaie*, *zèbre*, *zébu*, *zélandais*, *zèle*, *zénith*, *Zéphire* (50), *zéphyr*, *zéro*, *zest*, *zeste*, *zibeline*, *zigzag*, *zinc*, *zizanie*, *zodiaque*, *zoïle*, *zone*, *zoographie*, *zoophyte*. — Ajoutez la *Lozère*, la *Corrèze*, *Béziers*, *Mézières*, quelques noms propres; tous les dérivés, et la seconde personne plurielle des verbes : vous *lisez*, vous *chantez*, etc., etc.

Ce qu'on vient de lire sur la prononciation des lettres, soit voyelles soit consonnes, est tout ce qu'il faut savoir pour n'être pas trompé dans la prononciation par l'orthographe; mais ces règles ne suffisent pas pour bien lire, et surtout pour bien déclamer, il faut encore connoître la *prosodie*.

(*D'Olivet*, Prosodie fr.; *Douchet* et *Beauzée*, Encycl. méth.)

(49) Voyez les Remarques détachées, lett. *M*. à la fin du volume.

(50) *Zéphyr*, *Zéphire*. Le premier mot se dit de toutes sortes de vents doux et agréables; le second, dont on ne fait usage qu'en poésie, se dit en parlant de ces vents, comme d'une divinité de la fable. Dans cette dernière acception il n'a point de pluriel et se met sans article : *Zéphire* est donc le *Zéphyr* personnifié, il est le chef des *zéphyrs*; il est aux *zéphyrs* ce que l'Amour est à l'essaim des petits amours.

CHAPITRE III.

DE LA PROSODIE.

La *Prosodie* est l'art de donner à chaque son ou syllabe le ton qui lui est propre. Elle comprend non-seulement tout ce qui concerne le matériel des accents et de la quantité, mais encore celui des mesures que les différents repos de la voix doivent marquer, et, ce qui est bien plus précieux, l'usage qu'il faut en faire, selon l'occurrence, pour établir une juste harmonie entre les signes et les choses signifiées.

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Accent.*)

Ces derniers objets n'étant pas du ressort de la Grammaire, et appartenant particulièrement à la poésie et à l'art oratoire, nous nous bornerons à parler de l'*accent* et de la *quantité*.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ACCENT.

On entend par *accent* les différentes inflexions de voix et les diverses modulations dont on peut se servir pour prononcer comme il convient les mots d'une langue. Chaque province, chaque ville même, chaque nation, chaque peuple diffère d'un autre dans le langage, non-seulement parce qu'on se sert de mots différents, mais encore par la manière d'articuler et de prononcer les mots. Cette espèce de modulation dans le discours, particulière à chaque pays, est ce que l'abbé *D'Olivet* appelle *accent national*.

Pour bien parler une langue vivante, il faut avoir le même accent, la même inflexion de voix que les personnes de la capitale qui ont vécu dans le grand monde; ainsi, quand on dit que, pour bien parler français, il ne faut point avoir d'*accent*, on veut dire qu'il ne faut avoir ni l'accent italien, ni l'accent picard, ni un autre accent qui n'est pas l'accent national.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Accent.*)

Selon le mecanisme des organes de la parole, les inflexions de voix doivent varier suivant la nature des syllabes. Dans toutes les langues il y a des syllabes sur lesquelles il faut élever le ton, d'autres sur lesquelles il faut l'abaisser, et d'autres enfin sur lesquelles il faut l'élever d'abord et le rabaisser ensuite sur la même syllabe.

(Même autorité.)

Le ton élevé est ce qu'on appeloit *accent aigu* chez les anciens: on l'écrivoit ainsi (´) de droite à gauche; le ton baissé se nommoit accent grave, on l'écrivoit de gauche à droite, en cette maniere (`); le ton elevé et baissé se nommoit accent circonflexe, c'étoit la reunion de l'aigu et du grave en cette forme (ˆ). Mais nous ne sommes pas dans l'usage de marquer, par des signes ou accents, cet elèvement et cet abaissement de la voix; et, comme notre prononciation est en général moins soutenue et moins chantante que la prononciation des anciens, nos ancêtres ont négligé ce soin, ou peut-être même l'ont-ils cru inutile; de sorte que ces trois signes prosodiques ont perdu parmi nous leur ancienne destination; ce ne sont plus à notre égard que de purs signes orthographiques. En effet, toutes les fois qu'une syllabe grecque est marquée d'un *accent prosodique*, par exemple, d'un accent aigu, cela nous apprend que cette syllabe, relativement à celles qui la precèdent et qui la suivent, doit être élevée: toutes les fois, au contraire, qu'une syllabe française est marquée d'un *accent imprimé*, par exemple, d'un accent aigu, comme dans *bonté*, cela ne nous apprend rien autre chose, si ce n'est que l'*é* qui se trouve dans cette syllabe est fermé et doit se prononcer autrement que si c'étoit un *e* ouvert ou un *e* muet.

(Même autorité.)

Cette variété de tons, tantôt graves, tantôt aigus, tantôt circonflexes, fait que le discours est une espece de chant, selon la remarque de Cicéron, et c'est là ce qu'on appelle *accent grammatical*. Il ne faut pas le confondre avec l'*accent oratoire*, qui doit varier les tons à l'infini, selon qu'on exprime le pathetique, l'ironie, l'admiration, la colere ou toute autre passion. Mais l'accent oratoire, outre qu'il n'est pas du ressort de la Grammaire, ne peut pas être l'objet de nos observations dans cet endroit, où il n'est question que de l'accent des mots isolés.

(M. *Estarac*, nos 236 et 237.)

ARTICLE II.

DE LA QUANTITÉ.

La *quantité* exprime une émission de voix plus longue ou plus brève. On ne doit pas la confondre avec l'*accent*, car l'accent marque l'élevation ou l'abaissement de la voix, dans



la prononciation d'une syllabe ; au lieu que la *quantité* marque le plus ou le moins de temps qui s'emploie à la prononcer, ce qui constitue l'exactitude et la mélodie de la prononciation, et sert à éviter des contre-sens et des quiproquo souvent ridicules.

(*D'Olivet*, Prosodie française.)

Nous avons, en effet, plusieurs mots qui ont des significations tout-à-fait différentes, selon que l'une de leurs voyelles est longue ou breve ; et celui qui prononceroit ces voyelles au hasard, sans soin, sans discernement, feroit entendre autre chose que ce qu'il auroit voulu dire, et tomberoit dans des meprises fréquentes.

Par exemple, une *tâche* à remplir n'est pas une *tache*, souillure ; *tâcher* de faire son devoir ne se prononce pas comme *tacher* son habit. Il y a de la différence dans le sens comme dans la prononciation, entre *mâle*, animal, et *malle*, bahut ; entre *mâtin*, chien, et *matin*, partie du jour ; entre *pêcher* et *pécher*, etc., etc. Si l'on ne met pas dans la prononciation de ces mots, et de tous ceux qui sont dans le même cas, la difference qu'exige leur quantité respective, ce désordre dans la prononciation entrainera nécessairement le désordre et la confusion dans l'expression des idées.

(M. *Estarac*, pag. 891.)

Une brève se prononce dans le moins de temps possible. Quand nous disons *à Strasbourg*, il est clair que la première syllabe, qui n'est composée que d'une seule voyelle, nous prendra moins de temps que l'une des deux suivantes, qui, outre la voyelle, renferme plusieurs consonnes ; mais les deux dernières, quoiqu'elles prennent chacune plus de temps que la première syllabe *à*, n'en sont pas moins essentiellement brèves ; pourquoi ? parce qu'elles se prononcent dans le moins de temps possible.

Il y a donc des *brèves* moins brèves les unes que les autres ; et, par la même raison, il y a aussi des longues plus ou moins longues, sans cependant que la moins brève puisse jamais être comptée parmi les longues, ni la moins longue parmi les brèves.

La syllabe féminine, celle où entre l'a muet, est plus breve que la plus brève des masculines ; et, quoiqu'on appelle cet a muet, il arrive presque toujours qu'il se fait entendre.

(*D'Olivet*, page 66.)

Une chose à ne pas oublier, c'est qu'on mesure les syllabes, non pas relativement à la lenteur ou à la vitesse accidentelle de la prononciation, mais relativement aux proportions immuables qui les rendent ou longues ou brèves. Ainsi, ces deux médecins de Molière, l'un qui alonge excessivement ses mots, et l'autre qui bredouille, ne laissent pas d'observer également la *quantité* ; car, quoique le bredouilleur ait plus vite prononcé une longue que son camarade une brève, tous les deux ne laissent pas de faire exactement brèves celles qui sont brèves, et longues celles qui sont longues, avec cette différence seulement, qu'il faut à l'un sept ou huit fois plus de temps qu'à l'autre pour articuler.

(Même autorité, page 68.)

Tâchons présentement de faire connoître nos *brèves* et nos *longues*. Pour executer ce dessein, peut-être seroit-il nécessaire de donner une table de nos différentes terminaisons ; mais ce détail, très utile d'ailleurs, nous méneroit trop loin, et nous avons pensé qu'il suffiroit au plus grand nombre de nos lecteurs de trouver ici des règles générales. C'est dans l'excellent Traité de *D'Olivet* sur la *Prosodie*, que nous les puiserons ; mais on ne perdra pas de vue que leur application ne doit se faire que *dans la prononciation soutenue*, sans avoir égard aux licences de la conversation.

RÈGLES GÉNÉRALES.

1° Toute syllabe dont la dernière voyelle est suivie d'une consonne finale qui n'est ni *s* ni *z* est brève ; *săc*, *nectăr*, *sĕl*, *fĭl*, *pŏt*, *tŭf*, etc.

2° Toute syllabe masculine, bréve ou non au singulier, est toujours longue au pluriel : des *sācs*, des *sēls*, des *pōts*, etc.

Il faut excepter de cette règle les substantifs qui n'ont ni *s* ni *x* au pluriel : dans *numéro*, *te Deum*, *kirschwasser*, etc., la dernière syllabe n'est pas plus longue au pluriel qu'au singulier ; c'est le *s* ou le *z* qui rend la syllabe longue.

3° Tout singulier masculin, dont la finale est l'une des caractéristiques du pluriel, est long : *le tāmps*, le *nāz*, etc.

4° Quand un mot finit par un *l* mouillé, la syllabe est brève : *éventăil*, *avrĭl*, *vermĕil*, *quenŏuille*, *fauteuil*.

5° Quand les voyelles nasales sont suivies d'une consonne qui n'est pas la leur propre, c'est-à-dire, qui n'est ni *m* ni *n*, et qui commence une autre syllabe, elles rendent longue la syllabe où elles se trouvent : *jāmbe*, *jāmbon*, *crāinte*, *trēmbler*, *pēindre*, *jōindre*, *tōmber*, *hūmble*, etc.

6° Quand les consonnes qui servent à former les voyelles nasales, c'est-à-dire *m* ou *n*, se redoublent, cela rend brève la syllabe

à laquelle appartient la première des consonnes redoublées, qui demeure alors muette et n'est plus nasale : *épigrămme*, *consŏnne*, *persŏnne*, qu'il *prenne*, etc.

Toute syllabe qui finit par *r*, et qui est suivie d'une syllabe commençant par toute autre consonne, est brève : *bărbe*, *bărque*, *bĕrceau*, *infĭrme*, *ŏrdre*, etc.

8o Quelle que soit la voyelle qui précède deux *r*, quand ces deux lettres ne forment qu'un son indivisible, la syllabe est toujours longue : *ārrêt*, *bārre*, *bizārre*, *tonnērre*, etc.

9o Entre deux voyelles, dont la dernière est muette, les lettres *s* et *z* alongent la syllabe pénultième : *būse*, *extāse*, *diocēse*, *bētīse*, *franchīse*, *rōse*, *épuīse*, etc.

Mais, si la syllabe qui commence par une de ces lettres est longue de sa nature, elle conserve sa quantité, et souvent l'antépénultième devient brève : il *s'extăsie*, *pesée*, *époŭsée*, etc.

10o Un *r*, ou un *s* prononcé qui suit une voyelle et précède une autre consonne, rend toujours la syllabe brève : *jăspe*, *măsque*, *ăstre*, *burlĕsque*, *funĕste*, *bărbe*, *bĕrceau*, *infĭrme*, *ŏrdre*, etc.

11o Tous les mots qui finissent par un *e* muet, immédiatement precédé d'une voyelle, ont leur pénultième longue : *pensēe*, *armēe*, *joīe*, *j'envoīe*, *je loūe*, *il joūe*, *la rūe*, *la nūe*.

Mais, si dans tous ces mêmes mots l'*e* muet se change en *e* fermé, alors la penultième, de longue qu'elle étoit, devient brève : *loŭer*, *mŭer*, etc.

12o Quand une voyelle finit la syllabe, et qu'elle est suivie d'une autre voyelle qui n'est pas l'*e* muet, la syllabe est brève ; *crĕé*, *fĕal*, *actĭon*, *hăir*, *doué*, *tŭer*, etc.

L'observation des règles générales qu'on vient de lire sur la quantité est si importante, que d'elle seule depend souvent le sens que l'on doit donner aux mots ; et pour finir sur ce qui regarde cette proprieté de la prosodie, nous allons présenter une table des homonymes qui sont les plus usités.

TABLE D'HOMONYMES

Qui ont une signification différente, selon qu'ils sont prononcés longs *ou* brefs.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Ācre, *piquant.*	Ăcre, *mesure de terre.*
Alēne, *outil de cordonnier.*	Haleine, *air attiré et repoussé par les poumons.*
Avānt, *préposition.*	Avĭnt, *les quatre semaines avant Noël.*
Bâiller, *respirer en ouvrant la bouche involontairement.*	Băiller, *donner.*
Bât, *selle pour des bêtes de somme.*	Băt (il), *du verbe* battre.
Bête, *animal irraisonnable.*	Bĕtte, *plante potagère.*
Beaūté, *juste proportion des parties du corps, régularité et perfection des traits.* — *Belle femme.*	Bŏtté, *qui a des bottes.*
Boīte, *ustensile à couvercle.*	Boĭte (il), *du verbe* boiter.
Bond, *saut.*	Bŏn, *adjectif.*
Chāir, *substance molle et sanguine.*	Chĕr, *adjectif.*
Clair, *adjectif.*	Clĕrc, *celui qui travaille chez un notaire, un avoué.*
Cōrps, *substance étendue.*	Cŏr, *durillon aux pieds,* — *instrument.*
Cote, *os plat et courbé qui s'étend de l'épine du dos à la poitrine.*	Cote, *marque numérale.*
Coūrs, *lieu de promenade.*	Coŭr, *espace découvert enfermé de murs.*
Craint (il), *du verbe* craindre.	Crĭn, *poil long et rude.*
Cuīre, *verbe.*	Cuĭr, *peau d'un animal.*
Degoūte (il), *il ôte le goût, l'appétit.*	Dégoŭtte (il), *il tombe goutte à goutte.*
Dont, *pronom relatif.*	Dŏn, *présent.*
Faīte, *sommet.* / Fête, *jour consacré à Dieu.*	Faĭte, *participe féminin du verbe* faire.
Faix, *fardeau.* / Faīs (tu), *du verbe* faire.	Faĭt (il), *du verbe* faire.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Forêt, *grande étendue de terrain couvert de bois.*	Forĕt, *petit instrument pour percer.*
Fûmes (*nous*), *du verbe* être.	Fŭme (je), *du verbe* fumer.
Goûte (il), *du verbe* goûter.	Goŭtte, *petite partie d'un liquide.*
Grâve, *adjectif.*	Găve (il), *du verbe* graver.
Hale, *air chaud et sec qui flétrit le teint, les herbes.*	Hăle, *lieu qui sert de marché.*
Hote, *qui tient une hôtellerie, etc.*	Hŏtte, *panier que l'on porte sur le dos.*
Jaïs, *substance d'un noir luisant.*	Jĕt, *action de jeter.*
Jeûne, *abstinence.*	Jĕune, *peu avancé en âge.*
	Laĭd, *adjectif.*
Lēgs, *don fait par un testateur.*	Laĭt, *liqueur blanche que donnent les mamelles de certains animaux.*
Laïs, *jeune baliveau.*	Laĭ, *laïque, frère lai.*
Laisse (je), *du verbe* laisser.	Laĭsse, *cordon pour mener les chiens de chasse.*
Maître, *substantif.*	Mĕtre, *verbe.*
Matin, *chien.*	Mătin, *premières heures du jour.*
Mois, *12e partie de l'année.*	Mŏi, *pronom personnel.*
Mont, *montagne, t. de poésie.*	Mŏn, *pronom possessif.*
Mûr, *adjectif.*	Mŭr, *muraille.*
Mâsse, *gros bout d'une queue de billard.*	Măsse, *amas.*
Male, *qui est du sexe masculin.*	Măle, *espèce de coffre.*
Naît (il), *du verbe* naître.	Nĕt, *adjectif.*
Pâte, *farine détrempée et pétrie.*	Pătte, *pied des animaux, etc.*
Pâume, *jeu, — dedans de la main.*	Pŏmme, *fruit.*
Pêcher, *prendre du poisson.*	Pĕcher, *transgresser la loi divine.*
Pêne, *morceau de fer qui ferme une serrure.*	Peĭne, *affliction, souffrance.*
Plaine, *plate campagne.*	Pleĭne, *féminin de l'adjectif* plein.
Rogne (je), *je retranche.*	Rŏgne, *maladie.*
Rot, *mets.*	Rŏt, *vent qui sort de l'estomac et s'échappe avec bruit de la gorge.*
Sās, *tissu de crin qui sert à passer de la farine, etc.*	Çă, *adverbe.* Să, *pronom possessif.*
Sāut, *action de sauter.*	Sŏt, *stupide, grossier.*
Saīnt, *pur, souverainement parfait.*	Ceĭnt, *participe du verbe* ceindre. Seĭn, *partie du corps humain.* Seĭng, *signature.*
Scēne, *lieu où se passe une action.* Cēne, *dernier souper de Jésus-Christ.* Saine, *féminin de l'adjectif* sain.	Seĭne (la), *rivière.*
Tēte, *partie de l'animal, siége des organes des sens.*	Tĕtte (il), *il tire le lait de la mamelle.*
Tāche, *ouvrage donné à faire dans un temps limité.*	Tăche, *souillure.*
Trēs, *adverbe.*	Traĭt, *dard, — ligne au crayon, etc.*
Vaīne, *féminin de l'adjectif* vain.	Veĭne, *vaisseau qui contient le sang.*
Vēr, *insecte long et rampant.*	Vĕrt, *la couleur verte.*
Vīvres, *substantif.*	Vĭvre, *verbe.*
Voīx, *son qui sort de la bouche de l'homme*	Voĭt (il), *du verbe* voir.
Voler, *dérober.*	Vŏler, *se mouvoir en l'air.*

(*D'Olivet*, Traité de la pros. franç., page 95, art. 4; — *Lévizac*, pag. 143, t. 1. — *Sicard*, pag. 477, t. 2.)

Puisque la prosodie, dit l'abbé *D'Olivet*, nous enseigne la juste mesure des syllabes, elle est donc utile, elle est donc indispensable pour bien parler. Mais ce seroit parler très-mal que d'en observer les règles avec une exactitude qui laisseroit apercevoir de l'affectation et de la contrainte : le naturel, nous ne saurions trop le dire, tant au physique qu'au

moral, seul nous plait, nous intéresse et nous captive. C'est donc à tort qu'on voit tant d'étrangers donner si peu de soin à la prosodie. Cependant il ne faut pas accabler leur mémoire d'une infinité de régles minutieuses; mais, en les faisant lire, ou en conversant avec eux, il faut leur faire remarquer les syllabes longues et les syllabes brèves, leur faire contracter l'habitude d'appuyer sur les premieres, et de glisser sur les secondes : il faut accoutumer, dès le principe, leur oreille à placer l'accent prosodique sur la syllabe qui doit l'avoir, et l'accent oratoire sur le mot de la phrase qui en est susceptible ; par ce moyen, on les habituera à saisir les nuances prosodiques, d'où résulte l'harmonie que l'orateur ou le poete a eue en vue.

Ensuite tout étranger doit savoir que, comme le caractère du Français est d'être vif, doux, ceux qui formerent peu à peu notre langue se proposérent evidemment de retracer ce caractère dans son langage. Pour la rendre vive, ou ils ont abrégé les mots empruntes du latin, ou, lorsqu'ils n'ont pu diminuer le nombre des syllabes, du moins ils en ont diminué la valeur, en faisant brèves la plupart de celles qui étuient longues. Pour la rendre douce, il ont multiplié l'e muet, qui rend nos élisions coulantes; et, comme les articles et les pronoms reviennent souvent, ils en ont banni (51) l'hiatus ; jugeant une cacophonie pire qu'une irrégolarité.

Il est nécessaire encore que tout étranger sache que, quoique nous ne puissions pas faire dans nos vers le même usage que les anciens faisoient des longues et des breves, elles y servent cependant, par la maniere dont elles y sont placées et entremêlées, à peindre les divers objets. Il est certain que le vers devient plus lent ou plus vif, selon qu'on y multiplie des pieds où dominent les longues, ou ceux où dominent les brèves. L'utilité réelle de la prosodie bien observée est donc de pouvoir donner au style poetique ou de la vivacité, ou de la lenteur, selon l'occasion et le besoin.

On pourroit citer un grand nombre d'exemples de l'effet que produisent dans les vers de nos bons poetes le mélange heureux des longues et des brèves, et l'emploi judicieux qu'ils ont fait de ces deux parties de la quantité prosodique. L'abbé *D'Olivet* a choisi avec raison l'exemple qu'offrent les quatre derniers vers du second chant du Lutrin.

---

(51) *L'épée*, pour *la épée*.—*Mon amitié*, pour *ma amitié*, etc.

Boileau a voulu peindre la mollesse qui se plaint du tort que lui ont fait les conquêtes de Louis XIV et son amour pour la gloire. Elle ne peut achever son discours :

. . . . Lă Mŏllēsse ŏpprēssēe,
Dāns să boūche, ă cĕ mŏt, sēnt să languĕ glăcēe;
Et, lassé dĕ părler, sŭccombant soūs l'ĕffort,
Soūpire, ĕtēnd lēs brās,.. fĕrmĕ l'œil ĕt s'ēndort.

(Le Lutrin, ch. II.)

Nous n'avons rien dans notre langue, dit *D'Olivet*, de plus beau que ces vers; le dernier surtout est admirable, et dans le second on voit effectivement la *langue glacée* de la Mollesse ; on la voit *glacée* par l'embarras que cause la rencontre de ces monosyllabes *sa*, ce, *sent*, *sa*, qui augmente encore par ces deux mots, où *gue*, *gla* font presque au lecteur l'effet que *Boileau* dépeint.

Enfin, il faut faire observer à un étranger qu'il y a différentes especes de prononciation: car, comme le dit encore l'abbé *D'Olivet*, plus la prononciation est lente, plus la prosodie doit être marquée dans la lecture, et bien plus encore au barreau, dans la chaire, sur le théâtre. Il y a donc trois espèces de prononciation ; celle de *la conversation*, celle de *la lecture*, et celle de *la déclamation*.

« La prononciation de *la déclamation*, dit « l'abbé *Batteux*, est une espèce de chant; « chaque son y est prononcé avec une sorte « de modulation ; les syllabes longues y sont « plus ressenties; les brèves y sont articulées « avec un soin qui leur donne plus de corps « et de consistance : ce qui rend l'accent ora« toire plus aisé à observer. »

Elle est *une espèce de chant*, parce qu'elle admet des intonations plus élevées ou plus basses, plus fortes ou plus foibles; des tenues sur des longues; des accélérations ou des ralentissements, selon les figures qu'on emploie ; enfin, des inflexions destinées à préparer la chute ou les différents repos. C'est ce que le même auteur prouve par cet exemple, tiré de *Fléchier* (Oraison funèbre de Turenne) :

« *Déjà frémissoit dans son camp | l'ennemi confus et déconcerté ; | déjà | prenoit l'essor. | pour se sauver dans les montagnes, | cet aigle, | dont le vol hardi | avoit d'abord effrayé nos provinces. | Hélas ! | nous savions ce que nous devions espérer, | et nous ne pensions pas | à ce que nous devions craindre. | O Dieu terrible, | mais juste en vos conseils | sur les enfants des hommes ! | vous immolez | à votre souveraine grandeur*

| *de grandes victimes*, | *et vous frappez*, | *quand il vous plaît*, | *ces têtes illustres* | *que vous avez tant de fois couronnées*. »

Nous avons marqué avec soin dans ce passage les différents repos de l'oreille, de l'esprit et de la respiration, afin qu'on puisse placer l'accent oratoire sur le mot qui doit l'avoir. Il y en a deux dans la première phrase, parce qu'il y a un demi-repos après *camp*, et un repos final après *déconcerté*. Le premier accent, conformément aux regles que nous avons établies, porte sur *son*, et le second sur l'avant-dernière de *déconcerté*. Il y a six repos dans la seconde phrase: le premier après *déjà*; le second après *essor*; le troisième après *montagnes*; le quatrième après *aigle*; le cinquième après *hardi*; et le sixième après *provinces*, etc. Ce n'est pas qu'on doive précisément s'arrêter après chaque repos que nous avons marqué; mais on le peut, et cela suffit, parce qu'on ne s'arrêtera qu'après un de ces mots, selon la manière dont on sera affecté dans le moment de l'action. Voilà quant à l'accent oratoire.

Relativement aux intonations, aux tenues, aux accélérations et aux ralentissements voici comment l'abbé *Batteux* s'explique à l'égard de la dernière phrase, *ô Dieu!* etc.: « l'intonation du premier membre, *ô Dieu terrible!* « sera plus elevée, dit-il; celle du second, *mais juste*, plus basse. L'orateur appuiera « sur la première de *terrible*, et fera sonner « fortement les deux *r*; il appuiera de même « sur la première de *juste*, en faisant un peu « siffler la consonne j. Il précipitera un peu « l'articulation du reste de la période, *sur les* « *enfants des hommes*, parce qu'il y a un peu « trop de sons pour l'idée. Il appuiera de même sur *immolez*, sur *grandeur*, sur *frappez*; « il developpera la première de *têtes*, et l'a« vant-dernière d'*illustres*; enfin il alongera, « tant qu'il le pourra, la dernière de *couron*« *nées*. »

Sur quoi notre habile professeur remarque « que les intonations, sensibles surtout au « commencement des membres de periodes, et « après le repos et les expressions appuyées, « se placent sur les *consonnes* et non sur les « voyelles, qu'elles sont entièrement séparées « de l'accent, et ne sont que la syllabe accen« tuée, prononcée avec plus de force et d'é« tendue. »

Il ne faut pas néanmoins croire que ces intonations, ces tenues et ces accents, soient si fixes de leur nature, qu'ils ne varient jamais; ils dépendent, au contraire, presque toujours des figures que l'on emploie, parce qu'ils doivent être adaptés aux mouvements qu'on veut exciter dans l'esprit des auditeurs; ceci mérite quelque développement.

Dans l'*antithèse*, il doit y avoir le même contraste dans l'intonation que dans les idées. Ainsi, dans cette phrase: *Nous savions ce que nous devions espérer, et nous ne pensions pas à ce que nous devions craindre*; l'intonation sera plus haute dans le premier membre, et plus basse dans le second. Mais cette variété d'intonation ne changera rien à l'accent, parce qu'elle n'empêche pas que le repos ne soit toujours le même.

Dans la *répétition*, il y aura une intonation plus forte et plus d'appui sur le mot répété, parce que ce mot ne l'est que pour donner plus d'énergie ou plus de grace au discours: *Mes enfants, approchez, approchez, je suis sourd.* Si l'un y fait attention, on verra que le second *approchez* se prononce d'une voix plus élevée, et que le son se prolonge sur la dernière syllabe.

Dans la *gradation*, l'intonation doit toujours aller en croissant à chaque degré. *D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien; puis enfin il n'y manqua rien.*

Dans l'*interrogation*, l'intonation sera élevée, et il y aura de la vivacité dans le récit: *Ma mignonne, dites-moi, vous campez-vous jamais sur la tête d'un roi, d'un empereur, ou d'une belle?* Les demi-repos seront peu marqués, afin de parvenir promptement au repos final; mais l'accent ne portera que sur l'avant-dernière de *belle*, parce que l'effet de l'interrogation est d'y élever ordinairement la voix. Mais si la réponse suit, l'intonation de la demande sera plus élevée, et celle de la réponse plus basse, afin de marquer le contraste; et même l'accent portera quelquefois sur la dernière syllabe, parce que, comme l'observe l'abbé *batteux*, l'interrogation, attirant la réponse, en prend pour appui les premières syllabes. En voici un exemple: *En est-ce assez? Nenni. M'y voici donc? Point du tout.*

Dans l'*apostrophe*, l'intonation s'élève tout-à-coup avec une espèce de transport; *Amour, tu perdis Troie!* Mais la voix baisse aussitot pour tendre au repos.

Nous ne pousserons pas ce détail plus loin, parce que ce qui vient d'être dit suffit pour donner aux étrangers une idee de l'art si difficile de bien declamer, et, par conséquent, leur montrer la necessité de se former de bonne heure à une exacte prosodie, à la connaissance de l'accent, et à l'intonation qui convient à chaque mouvement oratoire. C'est aux guides qu'ils choisiront à leur faire appliquer à toutes

les figures les principes que nous venons d'établir : car chacune a son intonation, ses tenues, ses inflexions, ses précipitations, ses ralentissements, ses accents; en un mot un caractère qui lui est propre.

La seule attention qu'on doive avoir, en se livrant aux différents sentiments que l'on éprouve, c'est de ne pas confondre l'accent oratoire avec l'accent prosodique.

« L'*accent oratoire*, dit *Duclos*, influe moins sur chaque syllabe d'un mot par rapport aux autres syllabes, que sur la phrase entière par rapport au sens et au sentiment : il modifie la substance même du discours, sans altérer sensiblement l'accent prosodique. La prosodie particulière des mots d'une phrase interrogative ne diffère pas de la prosodie d'une phrase affirmative, quoique l'accent oratoire soit très-différent dans l'une et dans l'autre. Nous marquons dans l'écriture l'interrogation et la surprise ; mais combien avons-nous de mouvements de l'ame, et par conséquent d'inflexions oratoires, qui n'ont point de signes écrits, et que l'intelligence et le sentiment peuvent seuls faire saisir ! Telles sont les inflexions qui marquent la colere, le mepris, l'ironie, etc. L'accent oratoire est le principe et la base de la déclamation.

La prononciation de la lecture doit être bien moins marquée; mais elle doit l'être d'une maniere sensible, parce que cette prononciation, étant lente, donne le temps à la réflexion d'apercevoir les fautes qu'on pourroit faire. On ne lit bien qu'en donnant à chaque syllabe sa véritable valeur, à chaque sentiment sa juste intonation. Quoique tout ce que nous avons dit sur la declamation doive s'observer dans la lecture, il ne s'ensuit pas qu'on doive lire comme on declame. Dans la déclamation on est hors de soi ; on est tout au mouvement qu'on éprouve, et qu'on veut faire passer dans l'ame des autres. Mais en lisant, on est de sang-froid, et, quoiqu'on éprouve des émotions, ces émotions ne vont pas jusqu'à nous le faire perdre. Declamer en lisant, c'est donc mal lire, même en lisant une scène tragique. On doit se rappeler qu'on ne la joue pas, mais qu'on la lit. Un homme qui, en lisant les fureurs d'Oreste, paroîtroit agité par les Furies, n'exciteroit que le rire ou la pitié des auditeurs : il n'est, ni ne doit être Oreste. La decomposition dans les traits, et les contorsions dans les membres, seroient aussi hors de saison que ridicules. Le ton de la lecture, en général, doit être soutenu. Il ne doit avoir d'autre variation que celle que nécessite l'intonation propre à chaque figure, ni d'autre inflexion que celle que produit l'accent oratoire. Il faut que le passage du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave, ne soit marqué que par des demi-tons, et très-souvent même par des quarts de ton. Rien ne choque comme d'entendre parcourir trois ou quatre tons de l'octave dans une même phrase, et c'est néanmoins ce qui est très ordinaire, surtout dans les pays étrangers. Bien lire en français et bien lire en anglais sont deux manières entièrement opposées; et cette opposition tient à la différence de la nature de l'accent prosodique dans les deux langues.

La prononciation de la conversation diffère des deux autres en ce que la plupart des syllabes y paroissent brèves ; mais, si l'on y fait attention, il est aisé de s'apercevoir que la quantité est observée par les personnes qui parlent bien. Cette prononciation n'a d'autre règle que le bon usage. On ne la saisira jamais, dans les pays étrangers, que par l'habitude de vivre avec des personnes bien élevées, ou par les soins d'un maître qui a vécu dans la bonne compagnie et qui a cultivé son esprit et son langage. Mais, comme nous l'avons dejà dit, il faut éviter toute espèce d'affectation et de gène, parce que, dit *D'Olivet* (Traité de Prosodie, page 55), la prononciation de la conversation souffre une infinité d'hiatus, pourvu qu'ils ne soient pas trop rudes; ils contribuent à donner au discours un air naturel ; aussi la conversation des personnes qui ont vécu dans le grand monde est-elle remplie d'hiatus volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que si l'on parloit autrement, cela seroit d'un pédant. Parmi ces personnes, *folâtrer et rire*, *aimer à jouer*, se prononcent, dans la conversation, *folâtré et rire*, *aimé à joué*.

SECONDE PARTIE.

DES MOTS

CONSIDÉRÉS COMME MOYENS DE RENDRE NOS PENSÉES DANS LA LANGUE PARLÉE ET DANS LA LANGUE ÉCRITE.

On peut définir les mots, des sons articulés, ou simples, ou composés que les hommes ont représentés par des signes d'une ou de plusieurs syllabes, pour rendre leurs pensées.

Dès-lors on ne peut bien comprendre les diverses significations que renferment les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui se passe dans l'esprit.

Or, il y a trois opérations de l'esprit : *concevoir*, *juger*, *raisonner*.

Concevoir n'est autre chose qu'un simple regard de l'esprit, soit sur des objets intellectuels, comme l'*être*, la *durée*, la *pensée*, *Dieu*; soit sur des objets matériels, comme un *cheval*, un *chien*.

Juger, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle, ou n'est pas telle; comme lorsqu'après avoir conçu l'idée de la *terre*, et l'idée de la *rondeur*, j'affirme de la *terre* qu'elle est *ronde*.

Raisonner, c'est se servir de deux jugements pour en former un troisième; comme, lorsqu'après avoir jugé que toute vertu est *louable*, et que la patience est une *vertu*, j'en conclus que la *patience est louable*.

D'où l'on voit que la *troisième* opération de l'esprit (le *raisonnement*) n'est qu'une suite nécessaire de la *conception* et du *jugement*; ainsi, il suffira, pour notre sujet, de considérer les deux premières opérations, ou l'influence de la première sur la seconde; car les hommes, tout en exprimant ce qu'ils conçoivent, expriment presque toujours le jugement qu'ils portent de l'objet dont ils parlent.

Les deux choses les plus importantes pour le Grammairien, dans les opérations de l'esprit, sont donc l'objet de la pensée, et l'impression que cet objet laisse, puisque c'est de là que naît l'affirmation.

De ce principe lumineux, vrai fondement de la métaphysique du langage, et du besoin qu'ont éprouvé les hommes de créer des signes qui exprimassent tout ce qui se passe dans leur esprit, il résulte que la manière la plus naturelle de distinguer les mots, c'est de les diviser en deux classes, savoir : les mots qui désignent les objets de nos pensées, et les mots qui peignent les différentes vues sous lesquelles nous les considérons.

La première espèce comprend donc les mots qu'on est convenu d'appeler *substantifs* et *pronoms*; et la seconde, l'*article*, l'*adjectif*, le *verbe* avec ses inflexions, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction*, et l'*interjection*. Tous ces mots sont la suite nécessaire de la manière dont nous exprimons nos pensées, et servent à faire connaître l'enchaînement des rapports qui existent entre elles.

(MM. de *Port-Royal*, 2e partie, p. 60 et suiv.)

Cette division est sans doute la plus philosophique; mais comme les mots qui expriment l'objet de nos pensées, et ceux qui en expriment la forme et la manière, se trouvent entremêlés dans nos discours, nous donnerons aux mots l'ordre que tous les Grammairiens ont adopté; et en conséquence nous parlerons, 1o du *Substantif*, 2o de l'*Article*, 3o de l'*Adjectif*, 4o du *Pronom*, 5o du *Verbe*, 6o de la *Préposition*, 7o de l'*Adverbe*, 8o de la *Conjonction*, 9o de l'*Interjection*.

CHAPITRE PREMIER.

DU SUBSTANTIF.

Le *Substantif* est un mot qui, sans avoir besoin d'aucun autre mot, subsiste par lui-même dans le discours, et signifie quelque être, ou réel comme le *soleil*, la *terre*; ou réalisé en quelque sorte par l'idée que nous nous en formons, comme l'*abondance*, la *blancheur*.

(*D'Olivet*, Essais de Gramm., pag. 127.)

On divise les *Substantifs* en *Noms propres* et en *Noms communs*, autrement dits *appellatifs*, à cause de l'appellation commune aux individus de toute une espèce.

Le *Nom propre* est le nom de famille, le nom qui distingue un homme des autres hommes, une ville des autres villes; enfin celui qui exprime une idée qui ne convient qu'à un seul être ou à un seul objet: *Corneille*, *Paris*.

(Le Dict. de l'*Académie*.)

Le *Nom commun* ou *appellatif* est celui qui convient à tout un genre, toute une espèce; ainsi le mot *arbre* est un *nom appellatif*, parce qu'il comprend la classe des végétaux pourvus de qualités semblables qui les ont fait ranger sous cette dénomination.

Le *Nom appellatif*, commun à plusieurs individus, est opposé au *Nom propre*, qui ne convient qu'à un seul.

(*Dumarsais*, Encycl. méth.)

Parmi les Noms communs ou appellatifs, on doit distinguer les Noms *collectifs*, à cause des lois particulières que quelques-uns d'entre eux suivent dans le discours.

Les Grammairiens les ont nommés *Substantifs collectifs*, parce que, quoique au singulier, ils présentent à l'esprit l'idée de plusieurs personnes, ou de plusieurs choses; on en distingue deux sortes: *les collectifs partitifs* et *les collectifs généraux*.

Les Noms *collectifs partitifs*, composés de plusieurs mots, marquent une partie des choses ou des personnes dont on parle; ils expriment une quantité vague et indéterminée, et sont ordinairement précédés de *un*, ou de *une*; comme dans ces phrases: *une foule de soldats*, *une quantité de volumes*.

Les Noms *collectifs généraux* marquent la totalité des personnes ou des choses dont on parle, ou bien un nombre déterminé de ces mêmes choses ou personnes; ces sortes de collectifs sont toujours précédés d'un des déterminatifs *le*, *la*, *ce*, *cette*, *mon*, *ton*, *notre*, *vos*: *le nombre des victoires*, *la totalité des Français*, *la moitié des arbres*, *cette sorte de poires*, *la foule des soldats*.

Voyez leur syntaxe à l'accord du verbe avec le sujet.

Il y a deux choses à considérer dans les *Substantifs*: le genre et le nombre.

ARTICLE PREMIER.

DU GENRE.

Les hommes, ayant remarqué dans l'espèce humaine une différence sensible, qui est celle des deux sexes, ont jugé à propos d'admettre deux *Genres* dans les Noms Substantifs, le *masculin* et le *féminin*: le *masculin* appartient aux hommes et aux animaux males, et le *féminin* aux femmes et aux animaux femelles.

Quelquefois ils ont donné des noms différents aux males et aux femelles, comme l'homme et la *femme*; le belier et la *brebis*; le sanglier et la *laie*; le bouc et la *chèvre*; le taureau et la *vache*; le lievre et la *hase*; le cerf et la *biche*; le jars et l'oie, etc.

D'autres fois ils se sont contentés de les distinguer en leur donnant une terminaison différente, comme tigre, *tigresse*; ours, *ourse*; loup, *louve*; lapin, *lapine*; canard, *cane*; renard, *renarde*; daim, *daine* (52); chevreuil, *chevrelle* ou *chevrette*; paon, *paone*; faisan, *faisanne*.

Souvent aussi ils se sont servis du même mot, soit masc., soit fem., pour exprimer le male et la femelle, comme le *corbeau*; le *crabe*; le *crapaud*; l'*écureuil*; le *perroquet*; le *renne*; le *requin*; le *sarigue*; le *rhinocéros*; le *taon*.

La *baleine*; la *bécassine*; la *corneille*; la *corbine*; la *hyène*; la *fouine*; la *grenouille*; la *perruche*.

Par imitation, quelquefois à cause de l'étymologie, ou bien encore sans motif réel, ils ont donné le Genre masculin ou le Genre féminin aux autres Substantifs, quoiqu'ils n'aient aucun rapport avec l'un ou l'autre sexe; *acrostiche*, *centime*, *amadou*, *éclair*, *épiderme*, *entr'acte*, *épisode*, *légume*, *monticule*, ont été mis au rang des noms masculins; et

(52) Les chasseurs prononcent *dine*.

anagramme, antichambre, épée, fibre, onglée, ouïe, au rang de ceux qui sont feminins.
(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Le caprice a souvent fait aussi que le Genre de plusieurs Substantifs a changé selon les temps; en voici quelques exemples.

Affaire, actuellement *féminin*, étoit autrefois *masculin*. *Marot*, dans sa lettre au Roi pour qu'il le fit sortir de prison, et dans sa complainte sur la mort de *Flarimond Robertet*, l'a fait de ce genre.

Âge, que nous faisons aujourd'hui *masculin*, étoit *féminin* du temps de P. Corneille.

Outre l'*âge* en tous deux un peu trop *refroidie*,
Cela sentiroit trop sa fin de comédie.
(La Galerie du Palais, act. V.)

Art, du *masculin*, étoit *féminin* du temps de *Montaigne*, d'*Amyot*, et autres auteurs anciens.

Comté étoit autrefois *féminin*; *Marot*, sur la mort de *Fl. Robertet*, l'a fait de ce genre. Il a été ensuite *masculin* et *féminin*. Présentement il est toujours *masculin*, si ce n'est quand on parle de la *Franche-Comté*.

Date. On disoit anciennement *le date* et *la date*. *Le date* de datum et *la date* de data, en sous-entendant *epistola*. Aujourd'hui on ne dit plus que *la date*; *de fraiche date*; *de vieille date*.

Évêché. *Ronsard*, dans sa réponse au ministre *Mantdieu*, a fait ce mot *féminin*; il est présentement *masculin*.

Il en est de même du mot *Archevéché*.

Insulte, qui ne peut aujourd'hui être employe qu'au *féminin*, étoit autrefois *masculin*. L'*Académie*, au commencement du dernier siècle, le faisoit de ce genre, en avertissant que plusieurs s'en servoient au *féminin*.

Bouhours. *Fléchier* lui ont aussi donné le genre *masculin*, et *Boileau* a dit dans le Lutrin:

Evrard seul en un coin prudemment retiré,
Se croyoit à couvert de l'insulte *sacré*.
(Chant V.)

Et chant VI:

A mes sacrés autels font *un profane* insulte,
Remplissent tout d'effroi, de trouble et de tumulte.

Navire. Il paroît, dit *Ménage*, que ce mot étoit autrefois *féminin*, et il pensoit que, dans la haute poésie, la *navire* valoit mieux que le *navire*. Mais aujourd'hui le *féminin* ne s'est conservé qu'en parlant du vaisseau des *Argonautes*: La *navire Argo*.
(*Richelet*, *Port-Royal* et l'*Académie*.)

Poison. Du temps de *Malherbe*, et avant ce temps, ce même mot étoit presque toujours employé au *féminin*. *Cretin* (dans son Chant royal), *Ronsard* (dans une de ses Élégies). *Bell-au* (dans la première Journée de sa Bergerie), *Desportes* (dans sa seconde Élégie), en ont fait usage en ce genre: en effet, dit *Ménage*, c'est de ce genre qu'il devroit être selon son étymologie latine *potio* qui est féminin. Mais, malgré cela et malgré l'autorité des anciens écrivains, le mot *poison* est présentement *masculin*.

Rencontre, toujours *féminin* en quelque sens qu'on l'emploie, etoit autrefois *masculin*. *Voiture*, *Arnauld d'Andilly*, *Pasquier*; et plus recemment *La Bruyère*, *Pavillon*, *Mascaron*, *J.-B. Rousseau* ont dit *ce rencontre*, et les premières editions du dictionnaire de l'*Académie* les y autorisoient.

De cette variation d'usage il est résulté souvent qu'un même mot, avec la même signification, est demeuré des deux genres.

SUBSTANTIFS DE DIFFÉRENTS GENRES AYANT LA MÊME SIGNIFICATION.

Aigle. Voyez les Remarques détachées, lettre A.

Amour, désignant une vive affection, est masculin au singulier: *amour divin*, *amour paternel*, *amour filial*.
(L'*Académie*.)

Le cœur, dit Chrysostôme, *est le symbole de* l'amour conjugal; *il meurt par la moindre division de ses parties*.

(*Vaugelas*, 371e rem.—*Wailly*, pag. 32; M. *Lemare*, p. 348, note 129, et le Diction. de l'*Académie*.)

Il est également *masculin* au singulier, lorsqu'il exprime la passion d'un sexe pour l'autre: *vous êtes* mon premier amour. (*Lamotte*) — *Il n'y a point de déguisement qui puisse cacher* l'amour où il *est*, *pour le feindre où* il *n'est pas*. (*La Rochefoucauld*.)
(Mêmes autorités.)

Au pluriel, ce mot ne s'emploie guère qu'au *féminin*; et alors il ne se dit que du sentiment particulier qui attache l'une à l'autre deux personnes de sexe différent: *Il n'y a point de belles prisons ni de* laides amours.
(L'*Académie*)

Adrien déshonora son règne par des amours monstrueuses.
(*Bossuet*)

Pour parvenir au but de *ses noires amours*,
L'insolent de la force empruntoit le secours.
(*Rac.*, Phèdre, IV, 1.)

Cette Esther, l'innocence et la sagesse même,
Que je croyois du Ciel les plus *chères amours*.
(Esth., III, sc. 4.)

Mais, hélas! il n'est point *d'éternelles amours*.
(*Boileau*, les Heros de roman.)

Le passé n'a point vu *d'éternelles amours*,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre.
(*Saint-Evremont*)

(*Th. Corneille*, sur la 371e rem. de *Vaugelas*, l'*Académie*, pag 386 de ses observ., son Dictionn., et les Gramm. modernes)

Mais, lorsque ce substantif désigne ces espèces de petits genies qui, selon la mythologie des Grecs, servoient de cortège à la beauté, il est généralement employé au *pluriel* et au *masculin* : *tous ces* PETITS AMOURS *sont bien* GROUPÉS. — LES AMOURS BIAATS *et* LÉGERS *sont des tyrans dangereux*.
(*Girard*, *Wailly*, *Lévizac* et M. *Lemore*.)

Première remarque. — Si l'on consulte les anciens auteurs, tels que le cardinal *du Perron*, *Coeffeteau*, *Berthant*, *Villon*, *Marot*, et même le P. *Bouhours* (dans ses Entretiens, p. 419 de la 2e édition), il paroît que le mot *amour*, désignant la passion d'un sexe pour l'autre, étoit autrefois *féminin au singulier* ; aussi l'*Académie* fait-elle observer qu'en poésie on le fait quelquefois de ce genre. En effet, on en trouve un grand nombre d'exemples dans *Racine* (Bérénice, V. 7 ; Iphigénie, acte V, sc. 3; Mithridate, I, 1 ; Phèdre, V, 1).

Dans *Corneille* (Polyeucte, I, 4 ; les Horaces, I, 1).

Dans *J.-B. Rousseau*.

Dans *Regnard* (le Distrait, I, 4; Satire contre les maris).

Dans *Molière* (les Femmes savantes, IV, 2).

Toutefois on n'a jamais fait usage que du *masculin*, lorsque ce mot est employé pour l'amour que l'on porte à Dieu, auteur de tous les biens.

Seconde remarque. — Les poètes se sont crus également autorisés à employer au *masculin* le mot *amour* au *pluriel* : nous en avons trouvé des exemples dans *Molière* (les Femmes savantes, IV, 2) ;

Dans *Voltaire* (OEdipe, II ; son apologie de la Fable ; la Henriade, ch. IV; Nanine, I, 2 ; le conte des trois Manières) ;

Dans *Laharpe* (Cours de Littér., trad. des adieux d'Alceste, dans Euripide, t. 2);

Et dans *Delille* (poème de l'Imag., et le Paradis perdu, I, 9).

Quoi qu'il en soit, si l'on veut écrire purement en prose, il faut, de même que les bons écrivains, faire toujours le mot *amour*, *masculin* au singulier, et *féminin* au pluriel. Mais quelle est la raison de cette exception pour le pluriel ? elle vient sans doute, comme le dit M. *Laveaux*, de la nécessité de distinguer ces petits dieux que la mythologie nous peint si jolis, de ces *amours personnifiés*, les *amours* prises pour le sentiment qui réunit les deux sexes.

AUTOMNE est *masculin*, quand l'adjectif precède : *un* BEL *automne*.
(*L'Académie*.)

Et toi *riant* Automne, accorde à nos désirs
Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs.
(*Saint-Lambert*, les Saisons, 5e et 6e vers.)

Ou quand sur les coteaux le *vigoureux Automne*
Étaloit ses raisins dont Bacchus se couronne.
(*Perrault*.)

Mais *quand l'adjectif suit immédiatement*, *automne* est *féminin* : *une automne* FROIDE *et* PLUVIEUSE.
(*L'Académie*, édit. de 1762 et de 1798. *Féraud*, au mot *automne*, et au mot *pluvieux*. *Wailly*, *Lévizac*, *Boiste*, *Caminade* et *Gattel*.)

Une santé, dès-lors florissante, éternelle,
Vous feroit recueillir d'une Automne *nouvelle*
Les nombreuses moissons.
(*J.-B. Rousseau*, Ode 5. l. 3.)

Je me représente cette automne DÉLICIEUSE, *et puis j'en regarde la fin avec une horreur qui me fait suer les grosses gouttes.*
(Madame de *Sévigné*.)

La terre, aussi riche que belle,
Unissoit, dans ces heureux temps,
Les fruits d'une *Automne éternelle*
Aux fleurs d'un éternel printemps.
(*Gresset*, le Siècle pastoral, idylle.)

Si cependant il se trouvoit entre *automne* et l'adjectif, soit un adverbe, soit un verbe, alors on feroit usage du *masculin* : *un automne fort* SEC. L'*Académie*, édit de 1798). — *L'automne a été trop* SEC. (*J.-J. Rousseau*.) — *L'automne a été universellement* BEAU *et* SEC. (*Linguet*.)

Remarque. — *Domergue* n'est point d'avis de faire ces distinctions, et il préfère ne se servir, avec *automne*, que du masculin, par analogie avec les autres saisons, qui sont de ce genre : *un bel été*, *un printemps froid*, *un hiver sec*; Déjà cette opinion commence à prévaloir : on lit dans *Delille* :

Dirai-je à quels désastres,
De l'Automne *orageux* nous exposent les astres?
(Les Géorg., liv. I.)

Aussi, voyez comment l'Automne *nébuleux*,
Tous les ans, pour gémir, nous amène en ces lieux.
(Poème de l'Imagin., ch. VII.)

CHOSE. Voy. les Remarq. détachées, au mot *Quelque chose*.

Couleur, employé comme mot générique, et alors signifiant l'impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par la surface du corps, est féminin : *les couleurs* PRIMITIVES *sont le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé* et *le rouge*.

(Le Diction. de l'*Académie*, et tous les Lexicographes.)

Mais on dit : UN BEAU *couleur de feu.* LE *couleur d'eau, de chair, de citron, sont mes couleurs favorites. Cette étoffe est d'une couleur de rose* CHARMANT ; et ce n'est pas parce que le mot *couleur* est pris alors au masculin, ou parce qu'il y a quelque substantif masculin sous-entendu, tels que *ruban, habit*, etc. ; c'est parce que, comme tous les noms simples qui désignent des couleurs sont masculins, et que l'on dit *le violet, l'indigo*, etc. ; alors les mots composés *couleur de feu, couleur de chair, couleur de rose*, ont quitté leur genre propre pour prendre la catégorie des noms à laquelle ils appartiennent.

(M. *Auger*, Comm. sur *Molière*, Impr. de Vers., sc. V ; et l'*Académie*.)

Couple est *masculin*, quand on parle d'un homme et d'une femme unis par l'amour ou par le mariage, ou seulement envisagés comme pouvant former cette union : *Un couple d'amants, un couple d'époux.*

Ce fut un heureux COUPLE, *un* COUPLE *bien assorti.*

(*Girard* ; et M. *Lemare*, p. 369, note 132.)

Il est encore *masculin* quand il se dit d'un mâle et d'une femelle que l'on a appareillés ensemble : *Un couple de pigeons.*

(*Ménage*, chap. 73 de ses Observ. — *Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Couple*. — *Sicard*, page 84, t. 1 ; et M. *Laveaux*, son Diction. des Diffic.)

Mais *couple* est *féminin*, quand il est employé pour signifier deux choses quelconques d'une même espèce, qui ne vont pas ensemble nécessairement, et qui ne sont unies qu'accidentellement.

(Mêmes autorités.)

Il a avalé une COUPLE *d'œufs.*

(*Girard* et M. *Lemare*.)

Nous avons tué UNE COUPLE *de perdrix.*

(M. *Laveaux*.)

Remarque.—Quand deux choses vont ensemble par une nécessité d'usage, on se sert du mot *paire* : *Une* PAIRE *de gants, de bas, de souliers, de jarretières, de bottes, de sabots, de boucles d'oreille, de pistolets*, etc.

On s'en sert encore, en parlant d'une seule chose nécessairement composée de parties qui font le même service : *une* PAIRE *de ciseaux, de lunettes, de pincettes*, etc.

Enfin une *couple* et une *paire* peuvent se dire des animaux ; mais *la couple* ne marque que *le nombre* ; et *la paire* y ajoute l'idée d'une association nécessaire. Ainsi un boucher dira qu'il achètera *une couple de bœufs*, parce qu'il en veut *deux* ; mais un laboureur doit dire qu'il en achètera *une paire*, parce qu'il veut les atteler à la même charrue.

Délice. *Ménage* (dans ses Observations sur la langue française, 143e ch.) et *Vaugelas* (en sa 241e Rem.) pensent que ce mot ne doit pas s'employer au *singulier*.

L'*Académie* (sur cette Remarque, p. 272 de ses Observ. et dans son Dictionnaire), *Richelet, Trévoux, Wailly, Domergue, Lévizac*, M. *Lemare*, et plusieurs écrivains estimés sont au contraire d'avis que l'on peut très-bien dire : *C'est* UN DÉLICE *de faire des heureux.*— *La contemplation est* LE DÉLICE *d'un esprit élevé et extraordinaire.*

Employé au pluriel, ce mot est toujours *féminin* : *Il fait* TOUTES SES DÉLICES *de l'étude.* (*L'Académie.*) *Les* DÉLICES *du cœur sont plus* TOUCHANTES *que* CELLES *de l'esprit.* (*Saint-Évremont.*) — *Dans les champs Élysées, dans cet heureux séjour de paix et de bonheur, les rois foulent à leurs pieds* LES MOLLES DÉLICES *et les vaines grandeurs de leur condition mortelle.*

(*Fénélon.*)

Craignez que de sa voix les *trompeuses* délices, etc.

(*J.-B. Rouss.*, Ode sur la Flatterie.)

Mais pourquoi le mot *délice* est-il masculin au singulier et féminin au pluriel? — Nous devons cette bizarrerie à la langue latine. On dit au singulier *delicium, delicii*, neutre : et au pluriel, *deliciæ, deliciarum*, féminin.

Exemple.—Ce mot est *masculin* : *Les* BONS EXEMPLES *conduisent plus efficacement à la vertu que les bons préceptes.*

(*L'Académie.*)

Les hommes croient plus leurs yeux que leurs oreilles, et par conséquent le chemin des bons préceptes est plus long que celui des BONS EXEMPLES.

(MM. de *Port-Royal.*)

(L'*Acad.* sur la 345e Rem. de Vaugelas, pag. 300. Son Dict. — *Ménage*, ch. 73. — *Domergue*, page 42.— Et *Sicard*, p. 86, t. 1.)

Exception. — En fait d'écriture on fait le mot *exemple* féminin ; et alors il signifie le modèle d'après lequel l'écolier forme ses caractères : *Son maître à écrire lui donne tous les jours de* NOUVELLES EXEMPLES.

Telle est l'opinion émise par *Vaugelas*, par *Régnier* et l'*Académie* (p. 300 de ses observations, et dans son Dictionnaire, édition de 1762).

Toutefois, dans l'édition de 1798 (édition qui, comme nous l'avons déjà dit, n'est pas authentique), l'*Académie* est d'avis qu'en ce sens ce mot peut aussi être employé au masculin : *Un* BEL *exemple de lettres italiennes, de lettres bâtardes*; et M. *Lemare*, p. 370, note 136, croit qu'il est de ce genre dans toutes ses acceptions. Mais M. *Boniface* lui répond que ce mot est de deux genres, suivant l'analogie et suivant l'usage. On dit *une garde, une aide, une enseigne*; et *un garde, un aide, un enseigne*, pour *un* homme *de garde*, *un* homme qui sert d'*aide*, *un* homme qui porte l'*enseigne*. Par analogie on dit de même *un loutre, un remise, un vigogne*; et *une pendule, une office, une exemple*, pour un chapeau *de loutre*, *un* carrosse de *remise*, *un* chapeau de *vigogne*, *une* horloge à *pendule*, *une* pièce contenant ce qui est nécessaire au service, à l'*office*, *une* page servant d'*exemple*.

M. *Boniface* en conclut que le mot *exemple* est essentiellement *masculin*, dans le sens que nous avons indiqué, de même que *pendule, office*; mais que, par ellipse, on l'emploie comme substantif feminin.

GENS, pluriel de sa nature comme signe d'individus ou de particuliers, est essentiellement *masculin*. On dit des *gens* FINS, *des gens fort* DANGEREUX (L'*Académie*); mais ce mot conserve accidentellement feminine la forme des adjectifs qui le précèdent immédiatement, et qui ne font avec lui qu'une seule et même expression : *dangereuses gens, vieilles gens, maintes sottes gens, certaines fines gens, quelles excellentes gens*. Cependant, si l'adjectif précédant immédiatement le mot *gens* n'avoit qu'une même terminaison pour les deux genres, et qu'il se trouvât accompagné de l'adjectif pronominal *tout*, ou d'un autre adjectif qui serviroit plutôt à déterminer le substantif *gens* qu'à le qualifier, *tout* et cet adjectif resteroient *masculins : Tous les honnêtes gens; maints imbécilles gens, certains honnêtes gens, quels braves gens.*

Mais remarquez bien que *tout* prendroit la forme *féminine*, si l'adjectif placé avant le mot *gens* n'avoit pas la même terminaison pour les deux genres : *Toutes ces bonnes gens, toutes ces méchantes gens.*

Remarquez aussi que, le mot *gens* étant essentiellement masculin, il faut alors écrire :

Beaucoup de gens étudient toute leur vie ; à la mort ILS *ont tout appris, excepté à penser.* INSTRUITS *par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneux.*

Ce contraste bizarre de deux adjectifs de différent genre se rapportant au même mot, a besoin d'être justifié. Voici les motifs donnés par *Domergue*, dans son Manuel des étrangers, p. 44.

Gens, qui reveille l'idée du mot *hommes*, est *masculin* dans le fait, et ce n'est que la crainte de l'équivoque qui est la source de cette construction que désavouent tous les principes de syntaxe. Plus ami de la décence que de la grammaire, on a mieux aimé dire : ce sont *de belles gens*, que ce sont *de beaux gens*, ce sont *de bons gens*, où les plaisants ne manqueroient pas d'ajouter une des épithètes que le mot *Jeon*, homonyme *de gens*, traîne à sa suite. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que le mot *gens* reprend ses droits dès qu'il n'y a plus à craindre d'équivoque. Ainsi, après avoir dit, pour la décence, *les vieilles gens*, on ajoute, pour l'exactitude, sont *soupçonneux*. Car enfin le changement de place de l'adjectif ne sauroit être, pour les bons esprits, une raison suffisante de changement de genre. Mais plaçons devant *gens* un adjectif qui écarte toute équivoque, l'usage exigera le masculin : on dit *tous* les honnêtes gens, *tous* les gens de bien, etc. Ce n'est donc point parce que l'adjectif précède *gens*, que l'usage l'a voulu ordinairement feminin, mais seulement parce qu'assez souvent dans cette circonstance le masculin prêteroit à la plaisanterie

Observez que le mot *gens* ne se dit point l'un nombre déterminé, à moins qu'il ne soit accompagné de certains adjectifs; ainsi on ne dit pas *deux gens*, mais on dit *deux jeunes gens, deux braves gens*, etc. On dit *mille gens l'ont vu*; et cela confirme cette regle au lieu de la détruire, puisque *mille*, dans cette phrase, est pour un nombre indéterminé. C'est le *sexcenti* des Latins.

(M. *Auger*, Comment. sur Mol., Impromptu de Versailles; sc. III.)

FOUDRE. Ce substantif, employé au propre, est le plus souvent féminin. — *Les prières ferventes apaisent Dieu, et lui arrachent* LA FOUDRE *des mains.*

(L'*Académie*.)

La foudre est dans ses yeux, la mort est dans ses mains,
(*Voltaire*, la Henr., ch. IV.)

La foudre, éclairant seule une nuit si profonde,
A sillons redoublés couvre le ciel et l'onde.
(*Crébillon*, Électr., II, 1.)

Toutefois l'*Académie* a mis au nombre des exemples : *Être frappé* DE LA FOUDRE, et *être frappé* DU FOUDRE; mais il est vraisemblable, d'après ce qui précède (*le foudre vengeur*), que, quand elle a dit *être frappé*

du foudre, elle a voulu parler de cette espèce d'attribut de Jupiter ; et quand elle a dit *être frappé de la foudre*, elle a entendu parler du tonnerre qui éclate et qui frappe.

Au figuré *foudre* est toujours *masculin* : *Le* FOUDRE *vengeur*.

(L'*Académie*.)

On m'y verra braver tout ce que vous craignez,
Ces foudres impuissants qu'en leurs mains vous peignez.

(*Corneille*, Polyeucte, act. V, sc. 5.)

Mais du jour importun les regards éblouis
Ne distinguèrent point, au fort de la tempête,
Les *foudres menaçants* qui grondoient sur sa tête.

(*Volt.*, Henr., ch. III.)

Foudre, au figuré, ne s'emploie que dans le style élevé.

En parlant d'un capitaine brave et diligent, on dit *un foudre* de guerre, et d'un grand orateur, *un foudre* d'éloquence.

(L'*Académie*.)

Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout comme un FOUDRE.

(Traité du Sublime, ch. 1.)

Mânes des grands Bourbons, *brillant foudre* de guerre.

(*Corneille*, Victoire du roi en 1667.)

ORGE, sorte de grain du nombre de ceux qu'on appelle menus grains, est *féminin* lorsqu'on parle de l'orge qui est sur pied : *De l'orge bien* LEVÉE, *voilà de* BELLES *orges* : mais, lorsqu'on parle de l'orge en grains, il est masculin, et c'est dans ce cas seulement : *De l'orge mondé*, *de l'orge perlé*.

L'*orge mondé* se dit des grains qu'on a bien nettoyés et préparés, et l'*orge perlé* se dit de l'orge réduit en petits grains dépouillés de leur son.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Wailly*, *Gattel*, *Féraud*, etc., etc.)

Domergue, se fondant sur l'étymologie de ce mot (*hordeum*), veut que *orge* soit toujours masculin.

ORGUE, le plus grand et le plus harmonieux des instruments de musique, est *masculin* au singulier, et *féminin* au pluriel : L'ORGUE *d'une telle église est* EXCELLENT. — *Il y a de* BONNES *orgues en tel endroit.*

(L'*Académie*.)

(*Ménage*, 73ᵉ chap. de ses Remarq.; *Wailly*, page 33; *Sicard*, page 86, t. 1, et le Dict. de l'*Académie*.)

Remarque. — L'auteur des procès-verbaux de l'*Académie* gram. pense qu'il vaut mieux employer le singulier quand on parle de cet instrument, sans avoir égard à la diversité de ses jeux : *un* GRAND *et* BEL ORGUE ; et le pluriel quand ses divers jeux fixent notre attention : *des orgues bien* HARMONIEUSES.

NOTA. Voyez, aux Remarques détachées, une question de syntaxe assez curieuse sur l'emploi de ce mot.

Aux *pronoms indéfinis*, on trouvera des observations sur l'emploi des deux mots PERSONNE et ON.

Cette variation de genre a fait encore qu'on a donné les deux genres à deux mots pareils, mais d'une acception différente.

SUBSTANTIFS DE DIFFÉRENTS GENRES,

d'une même consonnance, mais ayant différentes significations.

MASCULIN.	FÉMININ.
AIDE, celui qui aide à un autre : *Aide de camp*, *aide des cérémonies*.	AIDE, secours, assistance qu'on donne ou que l'on reçoit : *Aide assurée*, *prompte*.
AIGLE. Voyez les Remarques détachées.	AIGLE. Voyez les Remarques détachées.
ANGE, créature spirituelle ; *figurément*, personne d'une piété extraordinaire, personne d'une grande douceur.	ANGE, poisson de mer qui tient le milieu entre les chiens de mer et les raies. — Petit moucheron qui naît du vin et du vinaigre.
AUNE (53), arbre de bois blanc qui croît dans les lieux humides.	AUNE, mesure ; se dit aussi de la chose mesurée.
BARBE, cheval de la côte d'Afrique qu'on appelle Barbarie.	BARBE, poil du menton et des joues. — Bande de toile ou de dentelle. — Fanons de la baleine ; — petits filets qui sortent de l'épi, etc.
BARDE, poëte chez les anciens Celtes.	BARDE, tranche de lard fort mince.
BERCE, petit oiseau qui vit dans les bois.	BERCE, plante dont il y a beaucoup d'espèces.

(53) On écrivoit autrefois *aulne*, arbre, à cause de l'étymologie, *alnus*.

MASCULIN.	FÉMININ.
CAPRE, vaisseau armé en course. (On dit plus souvent *armateur.*)	CAPRE, fruit du caprier. (On le dit plus souvent au pluriel.)
CARTOUCHE, ornement de sculpture, de peinture ou de gravure.	CARTOUCHE, la charge entière d'une arme à feu. — Congé donné à un militaire.
CLOAQUE, lieu destiné à recevoir les immondices. — Maison sale et infecte. — Personne sale et puante; *figurément et familièrement : cloaque* d'impuretés, de toutes sortes de vices, etc.	CLOAQUE, conduit fait de pierre et voûté, par où l'on fait couler les eaux et les immondices d'une ville. — En ce sens, il ne se dit guère que des ouvrages des anciens.
COCHE, voiture d'eau ou de terre.	COCHE, entaille faite en un corps solide. — Truie vieille et grasse.
CORNETTE, nom que l'on donne à un officier de cavalerie ou de dragons chargé de porter l'étendard.	CORNETTE, sorte de coiffe de femme.—Autrefois étendard de cavalerie.
CRAVATE, cheval de Croatie, province contiguë à la Hongrie. (On dit présentement *Croate.*)	CRAVATE, linge qui se met autour du cou, et qui se noue par devant.
CRÊPE (54), sorte d'étoffe un peu frisée et fort claire, qu'on porte en signe de deuil.	CRÊPE (54), pâte fort mince qu'on fait cuire, en l'étendant sur la poêle.
DOL, ruse, tromperie. Terme de palais.	DOL, ville de France dans le département d'Ille-et Vilaine.
ÉCHO, son réfléchi et répété par un ou plusieurs corps solides, disposés de manière que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. — Lieu où se fait l'écho.	ÉCHO (55), nom d'une nymphe, fille de l'air et de la terre.
ENSEIGNE, officier qui porte le drapeau.	ENSEIGNE (56), marque, indice, servant à faire connaître quelque chose. Tableau que l'on met à la porte d'un marchand, etc.
ESPACE, étendue comprise entre deux points. — Étendue de temps.	ESPACE, ce qui sert dans l'imprimerie à espacer les mots et à justifier les lignes.
FORET, outil d'acier pointu en forme de vis, dont on se sert pour percer un tonneau, etc.	FORÊT, grande étendue de pays couvert de bois.
FOURBE (57), trompeur, qui trompe avec adresse.	FOURBE (58), tromperie.

(54) CRÊPE. L'*Académie* ne dit point que ce mot s'emploie figurément;

Cependant *Boileau* (Lutrin, ch. I), *Voltaire*, *Laharpe* et *Delille* (Enéide, liv. III), en ont fait usage, comme synonyme de *voile*.

.... Dès que l'ombre tranquille
Viendra d'un *crêpe* noir envelopper la ville.

Delille, en parlant de la nuit :

Déjà du haut des cieux jetant ses *crêpes* sombres.

Et dans l'Énéide, livre III :

La nuit de son trône d'ébène
Jette son *crêpe* obscur sur les monts, sur les flots.

(55) Lorsque ce mot se dit de la nymphe qui porte ce nom, on peut l'employer sans article.

Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse;
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.
(*Boil.*, Art poét., ch. 3.)

Mais on peut aussi le faire précéder d'un article, pourvu qu'un adjectif les sépare :

Un berger chantera ses déplaisirs secrets
Sans que *la* triste *Écho* répète ses regrets.
(P. *Corneille*, Défense des Fables dans la poésie.)

(56) ENSEIGNES s'emploie également dans ces phrases: *Je ne me fierai à lui qu'à bonnes enseignes*, avec connoissance et sur de bonnes preuves; on dit aussi : *à telles enseignes que*, pour dire; *cela est si vrai que*.

(57) FOURBE, signifiant *trompeur*, ne s'emploie qu'au masculin; on ne dit point *c'est une fourbe insigne*. Telle est l'opinion de *Féraud*, de *Gattel*, de *Boiste*, de *Wailly*, et de M. *Laveaux*; et les exemples cités dans *Trévoux* et dans l'*Académie*, édition de 1762, sembleroient la confirmer. On lit, cependant, dans l'édition de 1798, *une insigne fourbe*, mais cet exemple n'est pas dans celle de 1762, la dernière que l'*Académie* ait reconnue.

(58) *Féraud* croit que le mot FOURBE, dans le sens de *tromperie*, est moins commun que *fourberie*: aussi lui paroît-il avoir plus de noblesse; *la fourbe*, dit *Roubaud*, est le vice,

MASCULIN.	FÉMININ.
GARDE, homme armé, destiné pour garder quelqu'un ou quelque chose.	GARDE (59), guet, action de garder. — Collectivement, gens de guerre qui font la garde. — Femme qui sert les malades et les femmes en couches.
GREFFE, lieu public où l'on delivre des expéditions des actes de juridiction que l'on y garde en dépot.	GREFFE, petite branche tendre que l'on coupe d'un arbre qui est en seve, et que l'on ente sur un autre arbre.
GIVRE, espece de gelée blanche qui s'attache aux arbres, aux buissons, etc.	GIVRE, en terme d'armoiries, grosse couleuvre ou serpent à la queue ondée.
GUIDE, tout ce qui, en général, sert à nous conduire dans une route qui nous est inconnue.	GUIDE (60), longe de cuir attachée à la bride d'un cheval, et qui sert à le conduire.
HÉLIOTROPE, plante dont le suc est, dit-on, propre à faire tomber les verrues.	HÉLIOTROPE, pierre précieuse verte, espèce de jaspe.
HYMNE. Voy. les Remarques detachées.	HYMNE. Voy. les Remarques detachées.
INTERLIGNE (61), espace blanc qui reste entre deux lignes ecrites ou imprimees.	INTERLIGNE (61), t. d'imprimerie. Lame de fonte mince qu'on place entre les lignes afin de les espacer.
LAQUE, beau vernis de la Chine, ou noir ou rouge. (M. *Laveaux* ecrit *Lacque.*)	LAQUE, sorte de gomme qui vient des Indes-Orientales, et qui entre dans la composition de la cire d'Espagne.
LIS, plante, fleur.	LYS, riviere de la Belgique.
LIVRE, Manuscrit ou imprimé. — Registre. — Journal. — Ouvrage d'esprit.	LIVRE, poids contenant 16 onces. — Monnaie de compte.
LOUTRE, chapeau ou manchon de poil de loutre.	LOUTRE, animal amphibie.
MANCHE, partie d'un instrument, d'un outil, par où on le prend pour s'en servir.	MANCHE, partie d'un vêtement où on met les bras. — Bras de mer entre la France et l'Angleterre.
MANŒUVRE, ouvrier subalterne qui sert ceux qui font l'ouvrage. On le dit surtout d'un aide maçon, d'un aide couvreur.	MANŒUVRE, tous les cordages destinés au service d'un vaisseau. L'usage et la maniere de se servir de ces cordages. — Mouvements que l'on fait faire à des troupes. — *Fig.*, conduite dans les affaires du monde.
MÉMOIRE, écrit fait, soit pour donner quelques instructions sur une affaire, soit pour faire ressouvenir de quelque chose.	MÉMOIRE, faculte par laquelle l'ame conserve le souvenir des choses. — Impression favorable ou défavorable qui reste d'une personne après sa mort. — Action; effet de la mémoire, souvenir.
MODE; en philosophie, manière d'être; en musique, ton dans lequel une pièce est composee, determinée ordinairement par la note finale; en grammaire, manière d'exprimer l'affirmation.	MODE, usage régnant et passager introduit par le goût, la fantaisie, le caprice.

l'action propre du fourbe; et la *fourberie* en exprime l'habitude, le trait, le tour, l'action particulière: *la fourbe* dit plus que *fourberie*, puisque celle-ci n'est que l'action simple, le résultat de la *fourbe*.

(59) GARDE. *Voyez* plus bas comment il s'écrit au pluriel, lorsqu'il entre dans la composition d'un autre mot.

(60) GUIDE, en ce sens, s'emploie le plus ordinairement au pluriel: *Guides* est du style simple, *rênes* est de tous les styles.

(61) INTERLIGNE. *Ligne* étant féminin, il semble, dit *Féraud*, que *interligne*, dans ces deux acceptions devroit l'être aussi: *Trévoux* et *Richelet* lui donnent ce genre; mais l'*Académie*, *Gattel*, *Wailly*, *Domergue*, etc., le marquent masculin. En effet, fait observer M. *Laveaux*, il n'en est pas du mot *interligne* comme du mot *antichambre*. Cette dernière expression est du *féminin*, parce qu'elle signifie une pièce ou chambre qui est avant la chambre proprement dite: et *interligne* ne signifie pas *ligne*, mais espace qui est entre deux lignes: le genre doit donc tomber sur *espace*, et non pas sur *ligne*.

MASCULIN.

Môle, jetée de grosses pierres à l'entrée d'un port que l'on fait en forme de digue, pour mettre les vaisseaux plus en sûreté.

Moufle, assemblage de plusieurs poulies, par le moyen desquels on élève en peu de temps des poids énormes (62).

Moule, matière creusée de manière à donner une forme précise à la cire, au plomb, au bronze, etc., que l'on y verse tout fondus ou liquides.

Mousse, jeune matelot qui sert les gens de l'équipage.

Œuvre, recueil de tous les ouvrages d'un musicien : *le 1er, le 2e œuvre de Grétry*; de toutes les estampes d'un même graveur : *ceci est un œuvre de Calot, de Durer.*—La pierre philosophale; mais, en ce sens, il ne se dit qu'avec le mot grand : *le grand œuvre.* — Dans le *style soutenu* et seulement au singulier : *un œuvre de génie, un saint œuvre.* Sans cela toute fable est un œuvre *imparfait.* (La Font., f. 2, l. 12.) Donnons à ce *grand œuvre* une heure d'abstinence. (Boileau, le Lutrin, ch. 4.)

Office, devoir, chose, que la vertu et la droite raison engagent à faire. — Assistance, protection, secours. — Le service divin. — Bréviaire. — Charge avec permanence.

Ombre (63), jeu. — Poisson de rivière semblable à la truite.

Page, jeune gentilhomme au service d'un roi, d'un prince.

Pâque, ou plus ordinairement Pâques; fête que l'Église solennise tous les ans en mémoire de la résurrection de J.-C. : *Pâques est haut cette année : Pâques est passé.*

Parallèle, comparaison d'une chose ou d'une personne avec une autre : *faire le pa*=

FÉMININ.

Môle, autrement dit *faux germe*, masse de chair informe et inanimée dont les femmes accouchent quelquefois au lieu d'un enfant.

Moufle, sorte de gants fourrés. Ce mot est vieux. On dit aujourd'hui *mitaine* au singulier.

Moule, petit poisson enfermé dans une coquille de forme oblongue : *de bonnes moules.*

Mousse, espèce d'herbe qui s'engendre sur les terres sablonneuses, sur les toits, sur les murs, sur les arbres, etc., etc. — Certaine écume qui se forme sur l'eau et sur quelques liqueurs.

Œuvre, ce qui est fait, ce qui est produit par quelque agent : *l'œuvre de la rédemption fut accomplie sur la croix.* — Lieu et banc des marguilliers : *l'œuvre de cette paroisse est fort* BELLE.—Action morale et chrétienne : *faire une* BONNE *œuvre. Chacun sera jugé selon ses* BONNES *ou ses* MAUVAISES *œuvres.* — Productions de l'esprit : et, en ce sens, il n'est usité qu'au pluriel : *on a fait une très-belle collection in-folio de* TOUTES *les œuvres de nos grands écrivains.*

Office, lieu où l'on prépare tout ce qu'on sert sur la table pour le dessert; l'art de le faire, de le préparer. Classe de domestiques qui y mangent.

Ombre, obscurité causée par l'interposition d'un *corps opaque* au-devant d'un corps lumineux. — *Figur.*, protection, faveur, appui.— En peinture, les endroits les plus bruns et les plus obscurs d'un tableau, qui servent à donner du relief aux objets éclairés.

Page, côté d'un feuillet de papier ou de parchemin. L'écriture contenue dans la page même.

Pâque (64), fête que les Juifs célébroient tous les ans, en mémoire de leur sortie d'Égypte : *La Pâque de notre Seigneur.* Au pluriel, dévotions : *faire de bonnes Pâques. Pâques fleuries*, le dimanche des Rameaux.

Parallèle, ligne également distante d'une autre dans toute son étendue. — En terme de

(62) M. *Laveaux*, contre l'avis de tous les Lexicogr., fait le mot *moufle* féminin en ce sens.

(63) On écrit plus souvent *hombre*, jeu; et *ombre*, poisson. Le Dictionnaire de l'*Académie* nomme ce poisson *umble* et prononce *omble*. Quant à nous, nous lui donnons préférablement la dénomination d'*ombre*, parce que c'est celle que lui donnent *Valmont de Bomare* et les pêcheurs du lac de Genève.

(64) Pâques : *voyez* les Remarques détachées.

MASCULIN.

rallèle d'Alexandre avec César, d'Alexandre et de César. — Dans la sphère, cercle parallèle à l'équateur. *Tous ceux qui sont sous le même parallèle ont les jours et les nuits de la même longueur.*

Pater, l'oraison dominicale. — Les gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le Pater.

Perche, ancienne province de France, aujourd'hui comprise dans les départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir.

Pendule. Voy. les R. dét.

Période. Voy. les R. dét.

Personne, pronom indéfini.

Voyez pour l'emploi de ce mot dans les deux acceptions, l'art. *Pronom.*

Peste, *petit peste*, méchant petit garçon.

Pivoine, petit oiseau, nommé aussi *bouvreuil.*

Plane, arbre que l'on appelle plus ordinairement *platane.*

Poêle, drap mortuaire. — Autrefois, dais.— Voile qu'on tient sur la tête des mariés, durant la bénédiction nuptiale.

Ponte, terme de jeu.

Poste, lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en placer.—Soldats qui sont dans un poste. — Emploi, fonction.

Pourpre, sorte de maladie maligne. — Rouge foncé qui tire sur le violet. — Petit poisson.

Quadrille, espèce de jeu de cartes qui se joue à quatre personnes.

Relâche, repos, intermission dans quelque état douloureux. — Cessation de quelque travail, étude ou exercice.

Remise, carrosse qui se loue au jour ou au mois.

Satyre, demi-dieu du paganisme, *moitié homme et moitié bouc. Les poètes confondent*

FÉMININ.

guerre, communication d'une tranchée à une autre : *tirer une parallèle.*

Patère, t. d'antiquaire, vase très-ouvert dont les anciens se servoient pour les sacrifices. — Ornement en forme de patère pour soutenir les draperies.

Perche, poisson de rivière. — Poisson de mer. — Ancienne mesure de 18, de 20 et de 22 pieds de roi (il y en avoit cent dans un arpent), etc. — *Fig.*, femme dont la taille est grande et toute d'une venue.

Pendule. Voy. les R. dét.

Période. Voyez les R. dét.

Personne, substantif.

Peste, maladie épidémique et contagieuse. — *Fig.*, personne dont la fréquentation est pernicieuse.

Pivoine, plante vivace à fleur rosacée.

Plane, outil tranchant à deux poignées, pour unir, polir, égaliser.

Poêle, ustensile de cuisine qui sert pour frire, pour fricasser.

Ponte, action de pondre. — Son temps, son produit.

Poste, relais établis pour voyager diligemment. — Maison où sont ces relais. — Courrier qui porte les lettres. — Bureau de distribution ou de réception des lettres.

Pourpre, teinture précieuse qui se fait aujourd'hui avec la cochenille. — *Au figuré :* dignité royale, dignité des cardinaux.

Quadrille, troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel, un tournois, et d'autres fêtes galantes.

Relâche, lieu propre aux vaisseaux pour y relâcher ; *une bonne relâche, une relâche passagère.*

Remise, lieu pour mettre une voiture à couvert. — Taillis qui sert de retraite au gibier. Délai, etc., etc.

Satire (65). En général, peinture du vice et du ridicule en discours et en action, en

(65) Satyre, Satire. *Trévoux* écrit toujours ces deux mots avec un *i* grec ; et peut-être est-ce parce que l'on et l'autre s'écrivant ainsi en latin, d'où ils sont dérivés. *Satyre*, demi-dieu, se dit en latin *satyrus ;* et *satire*, écrit ou discours piquant, se dit *satyra*. Quoi qu'il en soit, l'*Académie* et les lexicographes écrivent le premier mot par un *i* grec, et le second par un *i* voyelle : d'après cela nous ne voyons pas pourquoi on n'adopteroit pas cette orthographe, puisque ces deux mots ont d'ailleurs des significations aussi différentes.

MASCULIN.

souvent les Satyres, *les Sylènes, les Sylvains, les Faunes, les Pans.*

Se dit encore de certains poëmes mordants, chez les Grecs, que l'on nommoit ainsi, parce que les Satyres en étoient les principaux personnages.

Scolie, terme de géométrie. Remarque qui a rapport à une proposition précédente.

Serpentaire, constellation de l'hémisphère boréal.

Sexte, 6e livre des décrétales.

Solde, complément d'un paiement : *solde de compte ;* c'est la différence entre le débit et le crédit, lorsque le compte est arrêté.

Somme, repos causé par l'assoupissement naturel de tous les sens.

Rendez-moi mes chansons et mon *somme*,

dit le savetier au financier, dans la fable de La Fontaine.

Souris, action de sourire, ris modeste et de courte durée.

Tour (67). Mouvement circulaire. — Circonférence d'un lieu ou d'un corps. — Trait d'habileté, de ruse, de finesse. — Machine de tourneur, etc.

Triomphe, honneur accordé chez les Romains à un général vainqueur. — Victoire, grand succès militaire.

Trompette, celui dont la fonction est de sonner de la trompette.

A peine il achevoit ces mots ;
Que lui-même il sonna la charge,
Fut *le trompette* et le héros.
(*La Fontaine*, liv. II, f. 6.)

Vague, le milieu de l'air. Il ne s'emploie guère qu'en poésie : *le vague de l'air ;* ou comme subst. abstrait : *Dès qu'on se jette dans le* vague, *on déclame tant que l'on veut.* (Charron.)

Vase, sorte d'ustensile fait pour contenir

FÉMININ.

vers ou en prose. Écrit ou discours piquant, médisant contre les personnes.

Ils blâment la *satire*, et forgent des libelles.
Ils prêchent la concorde, et vivent de querelles.
(*Le Franc.*)

Scolie, note de Grammaire ou de critique, pour servir à l'intelligence des auteurs classiques.

Serpentaire, plante vulnéraire.

Sexte, une des heures canoniales, appelées *petites heures.*

Solde (66), paye que l'on donne aux gens de guerre.

Somme, charge, fardeau. — Quantité d'argent. — Rivière de Picardie. — En t. de théol. Abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine.

Souris, petit quadrupède rongeur, du genre du rat.

Tour, bâtiment fort élevé, de figure ronde, carrée ou à pan, dont on flanquoit autrefois les murailles des villes. — Pièce du jeu d'échecs.

Triomphe, sorte de jeu de cartes. — Couleur dont il retourne.

Trompette, instrument dont on se sert principalement à la guerre.

Partout en même temps, *la trompette* a sonné.
(*Racine*, Athalie, act. V, sc. 6.)

Fig., homme qui a coutume de publier tout ce qu'il sait.

Vague, l'eau agitée et élevée au-dessus de son niveau par la tempête, par les vents : *les vagues émues.*
(*Voltaire*, Henr.)

Vase, bourbe qui est au fond de la mer,

---

(66) Solde ; *Féraud* fait observer que quelques-uns disent *le solde*, pour le complément d'un paiement ; mais il est d'avis que c'est un solécisme. A la vérité, l'*Académie*, dans son dictionnaire (édition de 1762), dit que ce mot est du *féminin* dans toutes ses acceptions. *Trévoux*, *Wailly* pensent de même ; cependant, dans l'édition de 1798, l'*Académie* marque *solde*, complément d'un compte, du *masculin ;* *Gattel*, *Rolland* et M. *Laveaux* l'indiquent de même ; et, dans le commerce, ce genre est généralement adopté.

(67) Tour ; ce mot entre dans quelques expressions adverbiales :

Entends donc et permets que je prêche à mon *tour.*
(*Boileau*, Sat. X.)
En faisant des heureux, un roi l'est à son *tour.*
(*Voltaire*, Mariamne, act. III, sc. 4.)

MASCULIN.	FÉMININ.
des liqueurs, des fleurs, des parfums, ou qui sert pour l'ornement.	des fleuves, des étangs, des marais.
VIGOGNE, chapeau fait de laine de vigogne : *un bon vigogne.*	VIGOGNE, animal qui tient du mouton et de la chèvre, et qu'on ne trouve qu'au Pérou. — Sa laine.
VOILE, pièce de toile ou d'étoffe destinée à couvrir quelque chose. *Fig.*, prétexte, apparence : *un voile affreux.* (*Créb.*, Électre, acte II, sc. 5.) *Sous le voile de l'allégorie, de l'anonyme*, etc.)	VOILE, plusieurs lés de toile forte cousus ensemble, et qu'on attache aux vergues pour recevoir le vent qui doit pousser un vaisseau : *la voile est préparée.* (*Racine*, Phèdre, acte II, sc. 6.)

(Les Dictionnaires de l'*Académie*, de *Trévoux*, de *Wailly*, de *Féroud*, de *Gattel*, etc.)

L'usage a aussi voulu que des Substantifs, ayant la même inflexion et le même genre, servissent à désigner les deux sexes ; tels sont : *auteur, docteur, général, géomètre, graveur, médecin, orateur, philosophe, poète, sculpteur, soldat, témoin, traducteur.*

Vais-je épouser ici quelque APPRENTIE (68) AUTEUR?
(*Boileau*, Sat. X.)

Une de mes chances étoit d'avoir toujours dans mes liaisons des femmes AUTEURS.
(*J.-J. Rousseau*, Confess., liv. IX.)

Les femmes d'à-présent sont bien loin de ces mœurs;
Elles veulent écrire et devenir AUTEURS.
(*Molière*, Femmes savantes, II, 7.)

Et les FEMMES DOCTEURS ne sont point de mon goût.
(Même pièce, I, 3.)

Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, fut active et intrépide, GÉNÉRAL et SOLDAT.
(*Thomas*, Essai sur les femmes.)

Mademoiselle de Schurman, née à Cologne en 1606, étoit PEINTRE, *musicienne*, GRAVEUR, SCULPTEUR, PHILOSOPHE, GÉOMÈTRE, *théologienne même ; elle avoit encore le mérite d'entendre et de parler neuf langues différentes.* (Le Dictionnaire de Biographie.)

On pourroit dire également : *Madame Deshoulières*, POÈTE (69) *aimable, joignoit à une beauté peu commune, cette mélancolie douce que respirent quelques-uns de ses ouvrages.*

On lit dans une épître de *Voltaire* à madame *Du Châtelet*, mise en tête de la tragédie d'*Alzire* : *Nous sommes au temps où une femme peut être hardiment* PHILOSOPHE.

Dans madame *de Puisieux :*

Une femme AUTEUR *n'a rien à espérer que la haine de son sexe, et la crainte de l'autre.*

Et dans les confessions de *J.-J. Rousseau :*

On ne doit pas s'attendre que le plaisir de la vengeance appartienne aux philosophes exclusivement ; et que, quand ils voudront être femmes, les femmes seront PHILOSOPHES (liv. X).

Le Dictionnaire de l'*Académie* donne aussi un exemple :

Elle est TÉMOIN *de ce qui s'est passé ; elle en est un bon* TÉMOIN.

Et *Marmontel* (le Philosophe soi-disant, conte moral) : *Venez, Mesdames, être* TÉMOINS *du triomphe de la philosophie.*

Enfin on s'exprimeroit très-bien si l'on disoit : *Madame Dacier est un des plus fidèles* TRADUCTEURS *d'Homère.*

(Le Dictionnaire de *Trévoux*, aux mots *témoin*, *auteur*. — *Andry de B.*, page 288 de ses Réflexions. — Le Dictionnaire de l'élocution, mot *adjectif*, et celui de l'*Académie*, aux mots *Poète*, *Témoin*.)

C'est encore l'usage qui a voulu que les Substantifs, *enfant*, *esclave*, *dépositaire*, etc., servissent également à désigner les deux sexes ; mais on a l'attention, si le substantif représente une personne du sexe féminin, que l'article et les adjectifs qui les accompagnent soient mis au féminin.

Le mari eut assez de crédit pour faire enlever CETTE *enfant, qu'il ne vouloit pas reconnoître.*

(*Laharpe* parlant de mademoiselle de l'Espinasse. Correspondances littér., let. XLVIII, premier vol.)

---

(68) Voyez le mot *apprenti*, aux Remarques détachées.

(69) Observez qu'on ne diroit pas avec l'article *la poète Deshoulières*, ni *la poète Sapho*. L'*Académie* pense que ce seroit le cas de dire, *la poétesse* ; mais elle ajoute avec raison qu'il faut éviter ce mot.

Excusez ma tendresse pour UNE *enfant dont je n'ai jamais eu aucun sujet de plainte.*
(*Racine*, Lettre à sa tante.)

De mon rang descendue, à mille autres égale,
Ou la *première esclave* enfin de ma rivale.
(*Racine*, Bajazet, act. V, sc. 4.)

La rime est *une esclave*, et ne doit qu'obéir.
(*Boileau*, Art poét., ch. Ier.)

Elle est de mes serments seule *dépositaire*.
(*Racine*, Iph., IV, 6.)

L'Académie, dépositaire des bienséances et de la pureté du goût. (*Massillon*.)

Cette distribution de genres, faite sans motifs, sans plan et sans systeme, s'oppose à ce que l'on donne des regles générales et precises par le moyen desquelles on puisse, dans toute occasion, distinguer, au seul aspect d'un Substantif, de quel genre il est. Cependant plusieurs Grammairiens ont donné des traités de genre; mais, comme le fait observer M. *Lemare*, ces traites sont extrêmement incomplets, quelques unes de leurs regles sont vagues, et surtout sujettes à beaucoup d'exceptions; et veritablement la connoissance parfaite du genre des Substantifs ne peut être que l'ouvrage du temps. C'est en lisant avec attention, et en recourant, dans le doute, aux dictionnaires, qu'on prendra insensiblement l'habitude de *ne* pas s'y tromper. Néanmoins, comme cette Grammaire est rédigée autant pour les etrangers que pour les Français, nous allons extraire de ces différents traites les regles qui nous ont paru devoir éclairer nos lecteurs sur une difficulte qui presente tant d'incertitude. Celui qu'a publié M. *Lemare* est clair et satisfaisant; cependant, afin de laisser peu de chose à désirer, nous nous servirons aussi du travail de l'abbe *Girard*, de celui de l'abbe *Cheucle*, et de M. *Thiberge*, auteur d'un traité figuratif sur le genre de nos Substantifs, et le collaborateur de M. *Lemare*, dans cette partie.

SUBSTANTIFS DONT LA TERMINAISON SERT A EN FAIRE CONNOÎTRE LE GENRE.

Les noms communs termines par A, AS, AT: *Brouhaha*, *ananas*, *bât*, etc., etc., sont tous du genre *masculin*;

Les noms en É, dont le plus grand nombre est terminé par TÉ; tels que: *Aparté*, *bénédicité*, *comité*, *comté*, *député*, *côté*, *été*, *pâté*, *précipité*, *traité*, sont *masculins*; les autres noms en TÉ, au nombre de plus de quatre cents sont tous du genre feminin.

Quelques noms *féminins* ont l'E muet apres TÉ: *Assiettée*, *battée* (terme de relieur), *charretée*, *dentée* (coup de défense d'un sanglier), *futée* (sorte de mastic), *hottée*, *jattée*, *jetée*, *montée*, *nuitée* (t. popul.), *pâtée*, *pelletée*, *portée*, *potée*, *ripopée* (70).

On compte une centaine de mots où la terminaison *masculine* É, et plus de cent quatre-vingts où la terminaison *féminine* ÉE se trouvent precedees d'une articulation différente; savoir: *Abrégé*, *avé*, *blé*, *café*, *canapé*, *clergé*, *duché*, *gré*, *gué*, *jubé*, *jubilé*, *lé*, *marché*, *orangé* (couleur d'orange), *pré*, *récépissé*, *raisiné*, *scellé*, *thé*, *toisé*, noms *masculins*.

Aiguillée, *année*, *becquée*, *centaurée*, *coudée*, *destinée*, *enjambée*, *fée*, *giroflée*, *huée*, *mêlée*, *ondée*, *panacée*, *ripopée*, *risée*, *saignée*, noms *féminins*.

Quoique la terminaison ÉE paroisse mieux convenir aux noms FÉMININS, cela n'empêche pas qu'elle ne suit la terminaison de plusieurs noms *masculins*; tels sont les noms communs: *Apogée*, *athée*, *caducée*, *camée*, *empyrée*, *lycée*, *mausolée*, *périgée*, *périnée* (t. de medec.) *pygmée*, *scarabée*, *spondée*, *trochée* (t. de poes.), *trophée*, et les noms propres: *Alcée*, *Androgée*, *Asmodée*, *Borée*, *Basilée*, *Capanée* *Égée*, *Élysée*, *Énée*, *Épiméthée*, *Hyménée*, *Machabée*, *Mélibée*, *Morphée*, *Orphée*, *Pé ée* *Persée*, *Phanée*, *Pompée*, *Prométhée*, *Protée*, *Sichée*, *Thésée*, *Zachée*.

Par une espece de compensation, la terminaison masculine É est celle de quelques noms propres *féminins*; savoir: *Aglaé*, *Arachné*, *Astarbé*, *Chloé*, *Circé*, *Danaé*, *Daphné*, *Glaucé*, *Hébé*, *Leucothoé*, *Niobé*, *Psyché*, *Silené*, *Sémélé*, *Thisbé*.

Tous les noms communs où la terminaison ER se prononce É fermé, comme dans *bûcher*, *clocher*, *danger*, *oranger* sont *masculins*.

Pied, et plusieurs centaines de mots où la diphthongue finale *ier* se prononce *ie*, sont tous *masculins*.

On ne compte que trois noms *féminins* termines par la diphthongue IÉ; savoir: *Amitie*, *moitié*, *pitié*.

Il y a plus de deux cent quarante noms dont le son final fait entendre E ouvert représenté par AI, AIS, AIT, AIX, ÈS, ÊT, ET.

Tous ces noms sont *masculins*, à l'exception de deux; *forêt*, *paix*, qui sont du genre *féminin*.

En mettant un E muet a la suite de AI, on aura les noms *féminins*: *Baie*, *braie*, *claie*,

(70) Le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1762, fait le mot *ripopée* masculin; du *ripopé*.

craie, *étaie*, *futaie*, *haie*, *ivraie*, *laie*, *orfraie*, *paie*, *plaie*, *raie* (ligne), *raie* (poisson), *saie* (vêtement militaire), *taie*.

Plusieurs noms dont on se sert pour désigner les lieux plantés d'arbres de la même espèce, comme *aunaie* (lieu planté d'aunes), *boulaie* (lieu planté de bouleaux), *cerisaie* (lieu planté de cerisiers), *châtaigneraie* (lieu planté de châtaigniers), *chênaie* (lieu planté de chênes), sont terminés par AIE, et sont *féminins*.

I, IS, IT, IX sont la terminaison de plus de cent noms *masculins*. Cependant *fourmi*, *merci*, (miséricorde, discretion), *brebis*, *souris*, (petit quadrupède), *vis* (sorte d'écrou cannelé), *perdrix*, sont *féminins*.

Il y a six noms communs *masculins* qui ont la terminaison *féminine* IE : *Aphélie*, *périhélie*, *incendie*, *parapluie*, *scolie* (terme de géométrie).

Quelques noms propres : *Élie*, *le Messie*, *Zacharie*, ont aussi la même terminaison.

O, OC, OP, OS, ÔT, AU, EAU, AUO, AUT, AUX, terminent plus de trois cents noms dont la dernière syllabe ne donne à entendre que le son o bref ou long.

Ces noms sont *masculins*, à l'exception d'un très-petit nombre : *eau*, *peau*, *surpeau* (épiderme), *chaux*, *faux* (subst.), qui sont *féminins*.

Les noms terminés par U, US, UT, sont *masculins*, à l'exception de trois : *glu*, *tribu* (une des parties dont un peuple est composé), *vertu*.

Les autres, qui ont la terminaison féminine, tels que *avenue*, *berlue*, *bévue*, *bienvenue*, *charrue*, *ciguë*, *crue*, *étendue*, *retenue*, *revue*, *rue*, *sangsue*, *statue*, *tortue*, *verrue*, *vue*, sont *féminins*.

Les noms terminés par la voyelle combinée EU sont tous masculins.

La terminaison féminine n'a que les trois noms *féminins* : *banlieue*, *lieue*, *queue*.

Les noms *coup*, *loup*, *pouls*, et ceux en OU, OUT, OUX, sont masculins, à l'exception, parmi ces derniers, de *toux*, quoique ce mot n'ait point la terminaison des noms féminins *bajoue*, *boue*, *gadoue*, *houe* (instrument de labourage), *joue*, *moue*, *proue*, *roue*, *toue* (synon. de bateau).

Le mot *syllabe* est le seul nom en ABE qui soit du genre *féminin* ; tous les autres noms sont *masculins*, même ceux dans la composition desquels entre le féminin *syllabe*.

De tous les noms en ADA, il n'y a guère que les mots *grade*, *jade* (synonyme de pierre) et *stade* qui soient du genre *masculin* ; tous les noms en ADE, au nombre de plus de cent vingt, sont du genre *féminin*.

Prélude est le seul nom *masculin* de la terminaison en UDE ; les autres de cette terminaison, au nombre de vingt-huit, sont *féminins*.

Entre un grand nombre de noms qui sont terminés par F, il n'y a que *nef*, *soif*, qui soient du genre *féminin* ; les autres dont la plupart sont en *if*, sont du genre *masculin*.

Les noms en AGE sont presque tous *masculins*. Parmi plus de deux cents noms, on n'en compte que cinq du genre *féminin* : *cage*, *image*, *page*, *plage*, *rage*.

Les noms en ÈGE sont masculins, et il n'y a de *féminin* que le substantif *neige*.

Parmi les noms en IGE, il n'y a que *tige* et *volige* qui soient du genre *féminin*.

Les noms en UGE sont tous *masculins*.

L'orthographe des noms féminins terminés par L mouillé diffère des noms masculins, en ce qu'au *féminin* L final se double, et est suivi d'un *e* muet

Noms *masculins* : *détail*, *éveil*, *péril*, *deuil*, *fenouil*.

Noms *féminins* : *maille*, *taille*, *treille*, *bille*, *feuille*, *rouille*.

Exceptions. — *Cédille* (terme de jeu), *drille* et *quadrille*, sont *masculins*, quoiqu'ils aient la terminaison féminine.

Il ne faut connoître que l'orthographe ou le genre de la plupart des noms terminés par L mouillé, pour en connoître ou le genre ou l'orthographe.

Exemple.—Si je connois l'orthographe du nom *écaille*, la terminaison *aille* m'indique que le nom est *féminin*. Si je sais que le mot *vermeil* doit être employé comme adjectif *féminin*, et alors, si je connois son genre, je sais qu'il faut écrire *vermeille*.

Il n'y a de noms *féminins* en EUILLE que *feuille* et son composé *quinte-feuille* (sorte de plante).

Chèvrefeuille et *portefeuille*, autres composés de *feuille*, sont *masculins*.

Les autres mots où la voyelle EU est suivie de L mouillé final sont *masculins*. On met au nombre de ces noms : *accueil*, *cercueil*, *écueil*, *œil*, *orgueil*, *recueil*, où la terminaison ŒIL se prononce comme EUIL.

Fenouil est le seul nom *masculin* où la voyelle OU est suivie de L mouillé final.

Quatorze autres noms terminés par OUILLE sont féminins.

Les noms dont la terminaison fait entendre le son AR, représenté par AR, ARC, ARD, ART, sont *masculins*, à l'exception de *hart* et de *part*.

Il y a des noms où l'articulation R est suivie d'un E muet. Quelques-uns sont *masculins*: les suivants sont du genre *féminin* : *Arrhes*, *bagarre*, *barre*, *carre* (t. de métier), *fanfare*, *gabarre*, *guitare*, *jarre*, *mare*, *simarre*, *tare*, *tiare*.

Les noms en IR, YR sont *masculins*. Quant aux noms en IRE, YRE, les uns sont *masculins*, les autres sont *féminins*. *Cire*, *Hégire* (ère des Mahométans), *ire*, *lyre*, *mire*, *myrrhe*, *satire*, *tire-lire*, sont *féminins*.

Les noms dont la terminaison fait entendre le son OR, representé par OR, ORD, ORS, ORT, sont du genre *masculin*. *Mort* est le seul qui soit du genre *féminin*. Quant aux noms où l'articulation R est suivie d'un E muet, quelques-uns sont *masculins*. Les suivants : *amphore*, *mandore*, (espèce de luth), *mandragore*, *métaphore*, *pécore*, *pléthore* (terme de medecine), sont du genre *féminin*.

Les trois noms masculins : *azur*, *futur*, *mûr*, sont les seuls qui aient la terminaison masculine en UR.

Deux cent soixante-quinze noms environ, terminés par URE sont tous *féminins*, à l'exception des noms *Areture*, *augure*, *colure*, *mercure*, *murmure*, *parjure*, qui sont *masculins*.

La plupart des noms en OI sont *masculins*. On ne compte que trois noms *féminins* : *foi*, *loi*, *paroi*. Ce dernier nom est peu usité au singulier ; on dit *les parois de l'estomac*, d'un *vase*.

Poids et les noms en *oid*, *ois*, *oit*, sont tous *masculins*.

Sur cinq noms en *oix*, *choix* est le seul qui soit *masculin*; les quatre autres, *croix*, *noix*, *poix*, *voix*, sont *féminins*.

Les noms en *ase*, *aze*, sont *féminins*, à l'exception des noms *masculins* : *gymnase*, *vase* (ustensile propre à contenir quelque liqueur).

Les noms en *aise*, *èse*, sont *féminins*, à l'exception des noms *masculins*: *dièse*, *diocèse*, *diapédèze* (terme de médecine), *malaise*, *mésaise*.

Le Substantif *trapèze* est aussi *masculin*.

Les noms en *ise* sont presque tous *féminins*. Il n'y a guère que le nom *remise*, lorsque ce mot signifie *carrosse de remise*, qui soit du genre *masculin*.

Les noms en OSE, USE, EUSE, OISE, OUSE, sont tous du genre *féminin*. Il faut compter au nombre de ces féminins les noms *cause*, *clause*, *pause*, où l'o long est représenté par *au*.

Les noms terminés par A nasal, représenté par AM, AN, ANT, ENT, sont *masculins*, à l'exception de *dent*, *surdent*, *jument*, *gent* (singulier de *gens*).

Le substantif *enfant* est ordinairement *masculin*. On le fait quelquefois *féminin* en parlant d'une fille fort jeune, *la jolie enfant*.

Les noms terminés par ANCE, ANSE, ENSE sont tous *féminins*. Parmi ceux qui le sont par ENCE, *silence* est le seul qui soit du genre *masculin*.

Un très-grand nombre de noms de choses terminés par E nasal, représenté par AIM, AIN, EIN, IEN, IN, YM, YN, sont presque tous *masculins*, à l'exception des trois noms *féminins* : *faim*, *main*, *fin*.

Tous les noms dont la dernière syllabe fait entendre o nasal précédé de l'une des articulations suivantes : B, C dur, CH, D, F, G dur, G doux, L, L mouillé, M, N, GN mouillé, P, R, T, V, sont *masculins*.

Savon est le seul nom où l'o nasal est précédé de l'articulation *v*.

Enfin il y a plusieurs noms de choses en *sion*, *xion*, *ction*, et *tion* (dont le *t* se prononce comme *c* doux), et ces noms sont tous du genre *féminin*.

Un moyen bien moins douteux de déterminer le genre des Substantifs, sans consulter le dictionnaire, et sans avoir égard à la terminaison, c'est de recourir au sens.

RÈGLES DES GENRES.

Sont MASCULINS, *d'après le sens :*

1° Les Noms qui désignent des objets mâles, comme : *Alexandre*, *Hippolyte*, *cheval*, *éléphant*.

2° Les noms désignant des objets qu'on a coutume de se figurer comme mâles ; tels que : *ange*, *génie*, *centaure*.

3° Les noms des jours, des mois, et des saisons : *dimanche*, *janvier*, *printemps* (71).

Voyez plus bas, quand on joint la diminutif *mi* à un nom de mois.

4° Les Noms de la nomenclature décimale : *centime*, *décime*, *gramme*, *stère*, etc.

5° Les Noms des métaux et demi-métaux : *cuivre*, *étain*, *platine*, *manganèse* (72), etc., etc.

(71) *Automne* est des deux genres : *Voyez* page 43.

(72) *Platine*; ce métal, récemment découvert, est, dans *Boiste*, *Gattel*, *Ph. de la M.*, *Lemare*, *Butet*, et dans tous les ouvrages de chimie, employé au masculin ; mais l'*Acadé-*

6° Les noms d'arbres, d'arbustes, et d'arbrisseaux : *chéne, frêne* (73).

7° Les Noms des vents : *Est*, *Sud*, *Ouest*, *Nord*, etc.

Bise, *Tramontane*, sont féminins.

8° Les noms des montagnes : *Chimboraço*, *Cenis*, *Liban*, *Saint-Gothard*, *Etna*, etc.

Alpes, *Pyrénées*, *Cordillières*, *Vosges*, *les Cevennes*. font exception

9° Tous les Noms de ville en général : s'il y en a de féminins, c'est en petit nombre, et quelques-uns font même très-distinctement connoître leur genre, étant composés de l'article, comme d'une partie propre et inséparable du nom ; tels que *La Rochelle*, *La Villette*, et autres semblables.

Au surplus, lorsque leur genre n'est pas certain, on doit faire précéder le nom du mot *ville*, et ceci doit s'observer surtout pour les noms qui sont accompagnés de l'article pluriel *les*.

Néanmoins, quand on personnifie une ville, on en met ordinairement le nom au féminin ; c'est ainsi que Fenélon a dit : *malheureuse Tyr! dans quelles mains es-tu tombée!* Dans ce cas, il y a ellipse du mot *ville* (74).

10° Les noms d'États, d'empires, de royaumes, de provinces, pourvu que leur terminaison ne soit pas un e muet; ainsi : *Danemarek*, *Piémont*, *Portugal*, *Brandebourg*, etc., sont du genre *masculin* ; mais : *France*, *Espagne*, *Hollande*, *Italie*, *Allemagne*, *Prusse*, etc., qui finissent par un e muet, sont du genre *féminin*.

Les exceptions auxquelles cette règle donne lieu ne sauroient embarrasser; car, lorsque ces noms ont un genre différent de celui qu'indique leur terminaison, ils sont alors, comme les noms des villes, précédés de l'article qui indique le genre qu'on doit leur donner.

11° Les infinitifs, adjectifs, prépositions, etc., pris substantivement, ainsi que toutes les phrases substantifiées par accident ; comme : *manger*, *boire*, *juste*, *vrai*, *jaune*, *rouge*, *car*, *si*, etc., que l'on fait toujours précéder d'un article ou d'un équivalent de l'article.

12° Les mots désignant un langage, un idiôme : le *basque*, l'*iroquois*.

Sont féminins, *d'après le sens :*

1° Les Noms qui expriment des objets femelles : *Junon*, *Vénus*, etc.

2° Les Noms de vertus et de qualités :

Courage, *mérite* sont masculins.

1re *Remarque*. — Les mots composés de plusieurs mots réunis par des tirets, sont masculins ou féminins, selon que le mot principal, exprimé ou sous-entendu, est masculin ou féminin ; par exemple : *un avant-*

---

mie paroît pencher pour le féminin ; et en effet la désinence *ine* n'offre aucun nom masculin. Cependant, comme tous les noms de métaux sont masculins, l'analogie auroit dû engager à faire le mot *platine* aussi masculin. Quoi qu'il en soit, il faut employer au masculin les noms de tous les corps dits élémentaires, l'*oxigène*, l'*hydrogène*, etc.; et des composés binaires, comme les *sulfates* et les *sulfites*, les *nitrates* et les *nitrites*, etc.

Manganèse. Quelques minéralogistes et, à leur example, *Boiste*, ont fait le mot *manganèse* féminin ; mais il est présentement reçu de le faire, comme les noms de métaux, du genre masculin.

(73) *Aubépine*, *épine*, *ronce*, *yeuse*, *bourdaine*, *hièble*, *vigne*, sont féminins, et ainsi font exception à cette règle.

(74) En général les noms de villes sont *féminins* en français, lorsqu'ils dérivent d'un *féminin latin*. *Rome* vient du féminin *Roma*; *Mantoue*, du féminin *Mantua* ; *Toulouse*, du féminin *Tolosa* ; *Marseille*, du féminin *Massilia* ; c'est pourquoi on dit : *Rome la sainte* ; *Mantoue fut malheureuse* ; la *savante Toulouse*; la *florissante* Marseille.

Les noms de villes sont *masculins* en français, lorsqu'ils dérivent d'un nom *latin*, *masculin*, ou *neutre* *Rouen* viant du masculin latin *Rothomagus*: *Toulon*, du masculin *Telo*; *Lyon* du neutre. *Lugdunum*; *Amsterdam*, du neutre *Amstelodamum*; ainsi, l'on dit: *Rouen* est *renommé* par ses toiles, et *Toulon* par son port et sa corderie : *Lyon* est *fameux* par ses étoffes de soie ; *Amsterdam* n'est *commerçant* que pendant la paix.

Lutèce et *Paris* sont la même ville ; et cependant *Lutèce* est féminin à cause du féminin *Lutetia*, et *Paris* est masculin, à cause du masculin pluriel *Parisii*.

Ce que l'on dit ici du genre des noms de villes dérivés du latin, est applicable au genre des noms de villes dérivés de toute autre langue.

Cette règle a cependant quelques exceptions.

Toutefois, pour ceux qui ne connoissent pas la langue latine, on peut donner pour règle, que tout nom de ville qui se termine par une syllabe féminine est en général féminin ; dans tout autre cas il est masculin. On excepte *Jérusalem*, *Sion*, *Ilion*, *Albion*

(*Domergue*, et le Man. des amat. de la lang. fr., 2e ann., p. 216 et 217.)

coureur est un *courrier* qui court devant quelqu'un, et qui en marque, par avance, l'arrivée; et une *perce-neige* est une plante qui croît en hiver, et dont la tige perce, pour ainsi dire, *la neige*. ainsi *avant-coureur* est masculin, et *perce-neige* est féminin.

2e *Remarque.* — Les diminutifs suivent le genre des noms dont ils dérivent : *une maisonnette* est féminin, parce qu'il dérive de *maison*, qui est féminin; *globule*, masculin, parce qu'il dérive de *globe*; *monticule*, masculin, parce qu'il dérive de *mont*; *pellicule*, féminin, parce qu'il dérive de *peau*, etc.

Cependant il y a quelques exceptions, mais elles sont rares.

3e *et dernière Remarque.* — Nous n'avons pas compris dans le nombre des exceptions, les Substantifs qui ont les deux genres, puisque leur conformité ou leur dérogation à la règle dépend uniquement de l'acception dans laquelle on les prend.

Toutes ces règles particulières faciliteront certainement la connoissance du genre des Substantifs; mais, comme nous pensons qu'une liste de Substantifs, sur le genre desquels on pourroit être incertain, sera également d'une grande utilité, en ce qu'elle remédiera à l'inconvenient des exceptions, qui sont inséparables des règles, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs celle qui suit.

LISTE DES SUBSTANTIFS SUR LE GENRE DESQUELS ON POURROIT AVOIR QUELQUE INCERTITUDE.

Substantifs du genre masculin.

Abrégé, précis, sommaire.

Abyme, trou, précipice; l'enfer.

Acabit : *Voyez* les Rem. dét.

Accessoire.

Accotoir.

Acrostiche, petite pièce de poésie dont chaque vers commence par une lettre du nom de la personne ou de la chose qui en fait le sujet.

Acte.

Adage, maxime, proverbe.

Adepte, initié.

Affinage, action par laquelle on purifie les métaux, le sucre, etc.

Affront : *Voy.* les Rem. dét.

Âge : *Voy.* les Rem. dét.

Aigle : *Voyez* les Rem. dét.

Ail.

Ais, établi de boucher: planche de bois.

Alambic, vaisseau qui sert à distiller.

Albâtre, pierre qui a quelque ressemblance avec le marbre.

Alvéole, cellule des abeilles et des guêpes. — Cavités de l'os de la mâchoire dans lesquelles sont implantées les dents.

Amadis, sorte de manches de chemise ou d'autres vêtements.

Amadou.

Amalgame (75), combinaison des métaux avec le mercure, ou vif-argent.—Union de choses différentes.

Ambre, substance résineuse et inflammable.

Amidon.

Amphigouri, discours obscur, sans ordre.

Anathème, excommunication. Retranchement de la communion de l'Église.

Ancile, bouclier sacré. *Voyez* les Rem. dét.

Angar. *Voy.* la Note 18. p. 19.

Animalcule, petit insecte qu'on ne voit qu'à l'aide d'un microscope.

Anniversaire.

Antidote, contrepoison.

Antre.

Apologue, fable morale.

Appareil.

Aquéduc (76), canal pour conduire les eaux d'un lieu à un autre, malgré l'inégalité du terrain.

Arc.

Armistice : *Voy.* les Rem. dét.

Arrosoir.

Article.

Artifice.

As.

Asile.

Aspic.

Assassin (77).

Astérisque, signe qui est ordinairement en forme d'étoile, pour

---

(75) Amalgame On veut, dans le Dictionn. des sciences médicales, que ce mot soit *féminin;* mais tous les lexicographes que nous avons consultés s'accordent à le faire *masculin.*

(76) Aquéduc. L'*Académie* de 1762 écrit *aquéduc*; celle de 1798 écrit *acquéduc*, et cela est d'autant plus étonnant que ce mot est formé du latin *aquæductus*. (aqua, *eau*, et ducere, *conduire*.)

(77) Assassin *Corneille* a fait de ce mot un substantif féminin dans ce vers de Nicomède.

Et vous en avez moins à me croire *assassine*.

Je ne sais, dit *Voltaire*, si le mot *assassine*, pris comme substantif féminin, se peut dire; il est certain du moins qu'il n'est pas d'usage. (Rem sur *Corneille*.)

Quant à l'adjectif *assassine*, il est très-bon; mais, quoique *Brébeuf* ait dit :

Il faut que les efforts des puissantes machines
Élancent contre lui des ruches *assassines*;

Et *Delille* (trad. de l'Énéide) :

Pour punir les forfaits de sa main *assassine*.

Et que l'emploi de cet adjectif au féminin ne soit pas, quoi qu'en dise *Féraud*, un barba=

Substantifs masculins.

indiquer un renvoi.
Asthme.
Atôme, corpuscule invisible, petite poussière.
Âtre.
Attelage.
Auditoire (78).
Augure.
Aunage.
Autel.
Automate.
Bouge.
Carrosse.
Centime (79) centième partie du franc.
Chanvre.
Cigare (80), tabac à fumer.
Concombre.
Crabe (81), poisson de mer du genre des crustacées.
Décime, dixième partie du franc.
Décombres.
Délice. *Voy.* p. 44.
Dialecte (82).
Échange.
Échantillon.
Échaudé.
Échec.
Éclair.
Édredon : *Voy.* les Rem. dét.
Élixir, liqueur spiritueuse.
Ellébore, racine purgative sternutatoire.

Substantifs masculins.

Embargo, défense faite aux vaisseaux marchands de sortir des ports.
Emblème (83).
Émétique, vomitif.
Emplâtre (84).
Empois.
Encensoir.
Encombre, embarras, obstacle.
Encrier.
Enthousiasme.
Entonnoir.
Entr'acte.
Entre-côte.
Entre-sol (85).
Épi.
Éphémérides (86).
Épiderme.
Épisode (87).
Épithalame, poëme à l'occasion d'un mariage.
Épitome, abrégé d'un livre, d'une histoire.
Équilibre.
Équinoxe, temps de l'année où les jours sont égaux aux nuits.
Ermitage : *Voy.* les Rem. dét.
Érysipèle.
Escompte, remise que fait un souscripteur d'un effet celui qui vent en toucher le montant avant l'échéance.
Esclandre (88).
Essaim : *Voy.* les Rem. dét.

---

risme; il est vrai de dire que le mot *assassine* est beaucoup mieux placé dans le style burlesque ou satirique que dans le style élevé.

Que dit-elle de moi, cette gente *assassine?*
(*Molière.*)

On observera que *gente* ne se dit que comme adjectif, et il ne s'emploie aujourd'hui qu'en imitant le style de nos vieux poëtes.

(78) Auditoire. Le peuple fait ce mot *féminin* : l'*Académie* l'avoit d'abord dit de ce genre, pour signifier le lieu où l'on plaide. Dans sa dernière édition, elle le marque du *masculin*, et tous les lexicographes l'indiquent de même.

(79) Centime. C'est à tort que beaucoup de personnes le font féminin.

(80) Cigare. Ce mot est emprunté de l'espagnol *cigarro*, et c'est sûrement par cette raison que les lexicographes qui en ont parlé le font *masc.*

(81) Crabe. *Trévoux* et l'abbé *Prévost* (Dans son Dict. portatif) font ce mot *féminin*; mais l'*Académie*, les autres lexicographes et tous les naturalistes ne lui donnent que le genre *masculin*

(82) Dialecte. Le genre de ce mot n'est point incertain, c'est le *masculin*, *Huet*. *Scaliger*, *Le Vayer*, *Regnier*, *Ménage*, *Dumarsais*, *Trévoux*, l'*Académie franç.*, et tous les lexicogr. le lui ont donné : c'en est plus qu'il ne faut pour l'emporter sur l'autorité de *Danet*, de *Richelet* et de quelques autres qui font ce mot du genre *féminin*.

Cependant nous nous permettrons de dire que le mot *Dialecte* étant purement grec, et n'étant en usage que parmi les gens de lettres, et seulement quand il s'agit de grec, on auroit dû, à l'exemple des latins, lui donner le genre féminin, qu'il a en grec.

(83) Emblème. Plusieurs écrivains on fait ce mot féminin. *Richelet* lui donne les deux genres; mais l'*Académie*, *Trévoux*, l'abbé *Prévost*, *Gattel*, etc., etc., n'indiquent que le *masculin*, et ce genre a prévalu.

(84) Emplâtre. *Trévoux* et plusieurs bons auteurs font ce mot *féminin*; mais l'*Académie*, les médecins et les lexicographes le font *masculin*.

(85) Entre-sol. Autrefois on le faisoit *féminin*, et l'on écrivoit *entre-sole*; mais l'*Académie* a adopté le *masculin*.

(86) Éphémérides. L'*Académie* (éditions de 1762 et de 1798), *Trévoux*, *Wailly*, *Letellier* font ce mot *masculin*; mais *Féraud* (son Supplément), *Gattel*, *Boiste*, *Philippon de la M.*, *Rolland*, *Catineau*, *Morin*, M. *Laveaux* et M. *Noël* lui donnent le *féminin*, et ce genre, que les Latins lui ont conservé, est celui qu'il a en grec, d'où il tire son origine.

(87) Épisode. Ce mot, du temps de *Th. Corneille*, n'avoit point de genre fixe. L'abbé *Prévost* le fait *féminin*; *Trévoux* dit qu'il est *masculin* ou *féminin*, mais plus souvent masculin. Aujourd'hui il n'y a plus de doute sur son genre. L'*Académie*, ainsi que tous les lexicographes modernes, ne le marquent que *masculin*.

(88) Esclandre. L'*académie* (édit. de 1762 et de 1798), *Trévoux*, *Gattel*, *Wailly*, *Laveaux*, M. *Boniface*, etc., etc., indiquent ce mot du *masculin*; cependant *Boiste* et *Catineau* le font féminin. Nous ignorons sur quoi ils se fondent, poisque la véritable étymologie de ce mot est le substantif *scandale*, qui est *masculin*.

Substantifs masculins.

ESTAMINET.

ÉTAL, table de boucher. Lieu où l'on vend la viande.

ÉTÉ : *Voyez* les Remarques détachées.

ÉTEIGNOIR.

ÉVANGILE.

ÉVÊCHÉ : *Voyez* p. 42.

ÉVENTAIL.

ÉVENTAIRE.

EXERCICE, l'action de s'exercer. *Fig.*, peine, fatigue, embarras : *Voy.* les Rem. dét.

EXIL.

EXORDE ; première partie d'un discours oratoire.

FLAIR, odorat du chien.

GUET : *Voyez* les Rem. dét.

HAMEÇON.

HANNETON.

HÉCATOMBE, sacrifice de cent bœufs ou animaux de différentes espèces.

HECTARE, nouvelle mesure : près de deux grands arpents.

HÉMISPHÈRE, moitié du globe terrestre.

HÉMISTICHE, moitié du vers alexandrin, après lequel il y a un repos.

HÉRITAGE.

HIÉROGLYPHE, certaines images ou certaines figures dont les anciens, et particulièrement les Égyptiens, se sont servis pour exprimer leurs pensées, avant la découverte des caractères alphabétiques.

HOLOCAUSTE, sorte de sacrifice parmi les Juifs et les païens.

HÔPITAL.

HORIZON, grand cercle qui coupe la sphère en deux parties égales, etc.

HOROSCOPE (89), prédiction de la destinée de quelqu'un, d'après l'inspection, la situation des astres, lors de sa naissance.

HOSPICE.

HÔTEL.

HOURVARI, grand bruit, grand tumulte : *Voy.* les Rem. dét.

HYMNE : *Voy.* les Rem. dét.

INCENDIE.

INCESTE.

INDICE.

INSECTE.

INTERMÈDE, divertissement entre les actes d'une pièce de théâtre.

INTERSTICE, intervalle de temps. — En physique, intervalles que laissent entre elles les molécules des corps : ce sont ces interstices que l'on appelle *pores*.

INTERVALLE.

INVENTAIRE.

ISTHME, langue de terre resserrée entre deux mers ou deux golfes.

IVOIRE (90).

LÉGUME, plante potagère.

LEURRE.

MÂNES, masc. plur. Divinités domestiques des anciens païens.

MINISTRE (91).

MINUIT (92).

MONOSYLLABE.

MONTICULE.

NARCISSE, plante.

OBÉLISQUE, espèce de pyramide quadrangulaire, longue et étroite.

OBSERVATOIRE, édifice destiné aux observations astronomiques.

OBSTACLE.

OING, vieille graisse de porc fondue, dont on se sert pour graisser les roues des voitures.

OLYMPE, le ciel.

OMBRAGE.

ONGLE.

ONGUENT.

OPIUM, suc de têtes de pavots dont la vertu est narcotique, soporifique.

OPPROBRE.

OPUSCULE, petit ouvrage de science ou de littérature.

ORAGE.

ORATOIRE, petite pièce qui, dans une maison, est destinée pour y prier Dieu.

ORCHESTRE : *Voy.* les Rem. dét.

ORGANE, partie du corps servant aux sensations, aux opérations de l'animal.

ORGUE : *Voy.* les Rem. dét.

ORGUEIL.

ORIFICE, goulot, entrée étroite d'un vase, d'un tuyau, d'une artère, etc.

ORTEIL.

OTAGE, personne livrée pour garantie de l'exécution d'un traité.

OUBLI.

OUTRAGE.

OUVRAGE.

---

(89) HOROSCOPE. Anciennement on n'étoit pas d'accord sur le genre de ce mot, *Ménage* vouloit qu'il ne fût que masculin ; *Richelet* dit qu'il est masculin et féminin, mais plus souvent masculin. *Dorat* le fait féminin ; c'est le genre que lui donnoit l'*Académie*, dans les premières éditions de son Dictionnaire ; mais dans sa dernière édition, elle le marque du genre *masculin*, et aujourd'hui on lui donne généralement ce genre.

(90) IVOIRE. *Vaugelas* et *Th. Corneille* pensent que ce mot est féminin. *Boileau* et *Delille* le font *masculin*, et ce dernier genre a prévalu :

L'ivoire trop *hâté* deux fois rompt sur sa tête.
(*Boileau*, Lutrin, ch. V.)

Là, sur un tapis vert un essaim étourdi
Pousse contre l'ivoire un ivoire *arrondi* ;
La blouse *le* reçoit......
(*Delille*, l'Hom. des ch., ch. 1.)

(91) MINISTRE. Ce mot est toujours masculin, même lorsqu'il modifie un nom du genre féminin. On a donc eu raison de reprocher à *Racine* ces vers des Frères ennemis :

Dois-je prendre pour juge une troupe insolente,
D'un fier usurpateur *ministre violente* ?

Il faut dire *ministre violent*, quoiqu'il se rapporte à *troupe*.

Au surplus, on se rappellera que *Racine* étoit fort jeune quand il fit cette pièce.

Ministre est beau au figuré, et appliqué aux choses inanimées :

Les foudres, les pestes, les désolations sont les MINISTRES *de la vengeance de Dieu.*

Ministre cependant de nos derniers supplices,
La mort, sous un ciel pur, semble nous respecter.
(*L. Racine.*)

(92) MINUIT. Ce mot, fait observer *Ménage*, a été quelquefois des deux genres ; présentement il n'est plus que du *masculin*.

Substantifs masculins.

Ovale (93).

Pampre, branche de vigne avec ses feuilles.

Parallèle, comparaison de deux personnes ou de deux choses entre elles.

Parafe.

Pécule, bien que celui qui est en puissance d'autrui, a acquis par l'industrie, le travail, et dont il peut disposer.

Pendule : *Voy.* les Rem. dét.

Pétale, feuilles d'une fleur qui enveloppent le pistil et les étamines.

Pleurs, m. pl. : *Voy.* les Remarques détachées.

Préparatifs, masc. plur.

Prestiges, masc. plur.

Quadrige, terme de l'antiquité : char en coquille monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front.

Renne, mammifère ruminant du genre des cerfs.

Risque.

Salamalec, révérence profonde T. familier qui nous vient de l'arabe.

Substantifs masculins.

Sarigue.

Simple, nom général des herbes et plantes médicinales (Usité surtout au plur.)

Squelette.

Stade, mesure de 125 pas geométriques (94 toises), en usage chez les Grecs.

Tertre, petite éminence dans une plaine.

Tubercule, excroissance qui survient à une feuille, à une racine, à une plante.

Ulcère.

Ultimatum, dernière et irrevocable condition qu'on met à un traité.

Uniforme.

Us, masc. pl. Terme de palais : usage d'un pays.

Ustensile (94), toute sorte de petits meubles, principalement à l'usage de la cuisine.

Vampire, mort, cadavre, qui, dans l'opinion du peuple, suce le sang des vivants.

Vivres, masc. plur.

Vestige, empreinte des pieds, figures, traces, restes informes d'anciens edifices.

Substantifs du Genre féminin.

Absinthe (95).

Accolade.

Acre, mesure de terre, usitee autrefois en certaines provinces de France.

Agrafe.

Aire, place pour battre le grain, etc., etc. En Géometrie, surface plane

Alarme.

Alcove.

Algarade.

Amnistie : *Voy.* les Rem. det.

Amorce.

Anagramme, transposition des lettres d'un mot, de telle sorte qu'elles font un ou plusieurs autres mots ayant un autre sens.

Analyse.

Ancre.

Angoisse.

Anicroche.

Ankylose, privation de mouvement dans les articulations ou jointures.

Antichambre (96).

Apothéose, action de placer un homme parmi les dieux. Cérémonie autrefois en usage chez les Grecs et les Romains.

Après-dinée : *Voy.* les Rem. dét.

Après midi : *Voy.* *ibid.*

Après soupée : *Voy.* *ibid.*

Arabesques, fém. plur.

Argile (97).

Armoire.

Arrhes, fém. pl. : *Voy.* les R. d.

Artère, canal membraneux destiné à recevoir le sang du cœur, pour le distribuer dans le poumon, et dans toutes les autres parties du corps.

Astuce.

Atmosphère (98).

Attache.

Auberge.

Avalanche, masse énorme de neiges detachées des montagnes.

Avaloire.

Avant-scène (99)

Avarie.

Couchoir.

Délices : *Voy.* p. 44.

Ébène.

Écarlate.

Échappatoire.

Échappée.

Écharpe.

Écho, nymphe : *Voy.* p. 47.

---

(93) Ovale. *Trévoux* marque ce mot masculin et féminin; mais l'*Académie*, *Wailly*, *Gattel*, etc., ne lui donnent que le genre *masculin*.

(94) Ustensile. *Richelet* dit que ce mot est masculin et féminin : *Fontenelle* et d'autres écrivains lui ont donné le genre féminin : suivant l'*Academie*, *Feraud*, l'abbé *Prévost*, *Gattel*, etc., etc., il est *masculin*.

(95) Absinthe. Ce mot étoit autrefois masculin. Aujourd'hui on ne le fait plus que féminin.

(96) Antichambre. Quelques personnes font ce mot *masculin*, mais c'est à tort; il doit, dit *Dumarsais*, avoir le même genre que *chambre*, et l'*Académie* ainsi que tous les lexicographes ont sanctionné cette décision.

(97) Argile. *Voltaire*, dans sa tragédie d'*Agathocle*, représentée après sa mort, a fait ce mot masculin : c'est un solécisme.

(98) Atmosphère. M. *Bailly*, ou son imprimeur, fait ce mot masculin, et *Linguet* lui a aussi donné ce genre; mais l'*Académie* (édit. de 1762 et de 1798), ainsi que les lexicographes, l'indiquent du *féminin*, et ce genre est celui que l'usage lui a reconnu.

(99) Avant-scène. *Wailly*, *Gattel*, *Boiste*, *Rolland*, *Catineau*, *Mayeux*, *Noël*, etc., font ce mot féminin; mais l'*Académie*, qui ne parle de ce mot que dans l'édition de 1798, l'indique du masculin.—Il est vrai que cette édition n'est pas avouée par toute l'*Académie*; cependant nous devions en faire mention.

Substantifs féminins.

ÉCRITOIRE.
ÉCUMOIRE.
EFFIGIE.
ÉGLOGUE, poésie pastorale.
EMBUSCADE.
ENCLUME.
ENDOSSE. (T. famil.)
ENQUÊTE.
ENTRAVES.
ÉPÉE.
ÉPIDÉMIE.
ÉPIGRAMME, pièce de vers fort courte, terminée par une pensée vive, ingénieuse, par un trait piquant, mordant, critique.
ÉPIGRAPHE, courte sentence mise au frontispice d'un livre.
ÉPITAPHE (100).
ÉPITHÈTE (101).
ÉQUERRE.
ÉQUIVOQUE (102).
ÈRE, point fixe d'où l'on commence à compter les années chez les différents peuples.
ERREUR.
ESPACE : *Voyez* page 47.
ESQUISSE.
ESTAMPILLE, sorte de timbre qui se met sur des brevets, etc., avec la signature même ou quelque chose qui la remplace. — L'instrument qui sert à imprimer cette marque.
ESTOMPE, rouleau de peau, coupé en pointe, qui sert à étendre les traits d'un dessin fait au crayon.
ÉTABLE.
ÉTAPE, lieu où l'on décharge les marchandises et les denrées qu'on apporte de dehors. — Distribution de vivres, de fourrages que l'on fait aux troupes qui sont en route.
ÉTUDE.
EXTASE, ravissement d'esprit, suspension des sens causée par une forte contemplation.
FIBRES (103).
FINALE : *Voyez* les Rem. dét.
HORLOGE.
HORTENSIA, fleur.
HYDRE (104), serpent fabuleux; *au fig.*, mal qui augmente à proportion des efforts que l'on fait pour le détruire.
HYPERBATE, figure de grammaire.
HYPERBOLE, t. de rhétorique.
HYPOTHÈQUE, droit acquis par un créancier sur les immeubles que son débiteur lui a affectés.
IDOLE.
IDYLLE (105), petit poème qui tient de l'églogue.
IMAGE (106).
IMPASSE, t. de jeu.
IMPÉRIALE, dessus d'un carrosse ou d'un lit. — Sorte de jeu de cartes.

---

(100) ÉPITAPHE. *Vaugelas*, *Ménage* et *Th. Corneille* pensoient que ce mot est des deux genres, mais plutôt féminin que masculin. *Richelet* le disoit aussi masculin et féminin, mais le plus souvent masculin; *Ronsard* (dans la dédicace de ses épigrammes), *Cassandre* (dans sa traduction de la Rhétorique d'Aristote, Paris, 1675), *Corneille* (dans le Menteur) et *Bussy-Rabutin* (parlant de l'épitaphe faite pour *Molière*) lui ont donné ce genre.

Aujourd'hui *épitaphe* n'est plus que *féminin*.

(101) ÉPITHÈTE. Les anciens écrivains, tels que *Du Bellay*, *Balzac* et *Vaugelas*, ont toujours fait ce mot masculin; *Ménage* croyoit qu'on pouvoit le faire indifféremment masculin et féminin; l'*Académie* et les lexicographes ne lui donnent que le *féminin*.

(102) ÉQUIVOQUE. Ce mot étoit autrefois des deux genres; témoin ce vers de la 12[e] satire de *Boileau* :

De quel genre te faire, équivoque *maudite*,
Ou *maudit*, etc.

Aujourd'hui, et depuis long-temps, le *féminin* l'a emporté.

(103) FIBRE. Plusieurs auteurs et quelques dictionnaires ont fait ce mot masculin; mais le *féminin* a tellement prévalu, qu'on peut regarder comme une faute de ne pas lui donner ce genre.

Ce substantif s'emploie très-rarement au singulier. L'*Académie*, *Trévoux*, et en général les dictionnaires n'en donnent aucun exemple.

(104) HYDRE. Plusieurs écrivains ont fait ce mot masculin. *Voltaire*, entre autres, a dit :

De l'*Hydre affreux* les têtes menaçantes
Tombant à terre et toujours renaissantes,
N'effrayoient point le fils de Jupiter.

Voici comment s'exprime *Domergue* (p. 351 de ses Solut. gramm.) sur cette infraction de l'usage, et des décisions de l'*Académie*, et de tous les lexicographes, qui font ce mot *féminin*.

C'est évidemment le féminin latin *hydra* qui nous a donné le féminin *hydre*. Pourquoi le masculin latin *hydrus* ne nous donneroit-il pas *hydre* masculin? Les poètes auroient plus de latitude, et les deux genres auroient chacun en leur faveur une raison analogue.

Sans doute *Voltaire*, et les autres écrivains qui ont donné le genre masculin à *hydre*, ne pensoient point à ce vers latin :

Frigida limosis *inclusa* paludibus *hydra*.

mais à celui-ci :

Lernœus turbâ capitum circumstetit *hydrus*.

Quoi qu'il en soit, l'usage s'est déclaré positivement pour le genre masculin.

(105) IDYLLE : il y a des auteurs qui font ce mot masculin, et d'autres qui le font féminin; l'*Académie*, dans les premières éditions de son Dictionnaire, l'indiquoit masculin; mais elle ajoutoit, sans faire aucune réflexion, que quelques-uns s'en servoient au féminin. *Boileau* a dit : *les idylles les plus* courts, et une *élégante idylle*. Cependant l'*Académie* (éditions de 1762 et de 1798) et l'usage actuel ne lui donnent plus que le *féminin*.

(106) IMAGE est constamment du *féminin*,

Substantifs féminins.

INSULTE (107).

ISSUE.

JUJUBE.

LAIDERON : *Voy.* les Rem. dét.

LIMITES.

LOSANGE, t. de géométrie : figure à quatre côtés égaux, et qui a deux angles aigus et deux autres obtus.

MÉSANGE (108).

NACRE, coquillage audedans duquel se trouvent les perles.

OBSÈQUES, fém. plur. Funérailles faites avec pompe.

OCRE, terre ferrugineuse dont on fait une couleur jaune.

ODE, poème divisé en strophes.

OFFRE (109).

OIE.

OMOPLATE, os plat et large de l'épaule.

ONGLÉE.

OPALE, pierre précieuse de diverses couleurs très-vives, très-variées.

OPHTHALMIE, maladie des yeux.

OPTIQUE, science qui traite de la lumière, et des lois de la vision en général. — Apparence des objets vus dans l'éloignement.

ORFRAIE, oiseau de nuit, grand aigle de mer.

Substantifs féminins.

ORGIE, débauche de table.

ORIFLAMME, étendard que faisoient porter les anciens rois de France, quand ils alloient à la guerre.

OUATE, espèce de coton fin et lustré.

OUIE.

OUTARDE, gros oiseau, bon à manger.

OUTRE, peau de bouc cousue et preparée de manière à pouvoir contenir des liqueurs.

PAROI, cloison maçonnée.

PAROIS, membranes.

PÉCUNE, argent. Vieux mot.

PÉDALE, mécanique qui, pour la harpe, sert à faire des dièses et des bémols, et pour le piano, à modifier le son.

PRÉMICES.

PRIMEVÈRE (110).

RÉGLISSE : *Voy.* les Rem. dét.

SALAMANDRE, reptile du genre des lézards.

SANDARAQUE (111)

SENTINELLE : *Voy.* les Rem. det.

SPIRALE.

STALLE (112).

TARE, t. de commerce ; déchet qui se rencontre sur le poids, la quantité ou la quali-

---

quoique *Ronsard* (Ode 12, l. 5) l'ait fait du masculin.

(107) INSULTE. Ce mot, dont on ne doit aujourd'hui faire usage qu'au *féminin*, étoit autrefois masculin. *Bouhours, Fléchier* lui ont donné ce genre, et l'*Académie*, au commencement du siècle dernier, le faisoit masculin, en avertissant que plusieurs l'emploient au féminin.

Boileau a dit dans le Lutrin :

Évrard seul, en un coin prudemment retiré,
Se croyoit à l'abri de l'*insulte sacré*.
(Chant V.)

Deux puissants ennemis............
A mes sacrés autels font un profane *insulte*.
(Chant VI.)

(108) MÉSANGE. *Trévoux* marque ce mot masculin et féminin ; mais l'*Académie*, *Féraud*, *Wailly*, etc., etc., se sont décidés pour le *féminin*.

(109) OFFRE. Ce mot étoit autrefois masculin. *Richelet* fait observer que M. de *Sacy* lui a donné ce genre dans sa traduction de la Bible ; et *Racine* a dit (dans Bajazet, act. III, sc. 8) :

Ah ! si d'une autre chaîne il n'étoit point *lié*,
L'*offre* de mon hymen l'eût-il tant *effrayé*,
L'eût-il *refusé* même aux dépens de sa vie ?

Cependant, dit *Geoffroi*, il étoit si aisé à *Racine* d'en faire usage au féminin qu'on ne peut douter de son intention ; et alors peut-être la volonté expresse de ce grand écrivain sera-t-elle de quelque poids pour un grand nombre de nos lecteurs.

Quant à nous, nous ne partageons pas l'opinion de ce critique éclairé ; et quelque imposante que soit l'autorité de *Racine*, nous ne pensons pas qu'elle puisse l'emporter, dans l'esprit des lecteurs, sur l'usage établi et généralement suivi aujourd'hui. Au surplus, il seroit possible que ce grand poète n'eût point commis une semblable incorrection. Ne se pourroit-il pas que *Racine*, par une ellipse assez hardie, eût voulu faire rapporter le participe *refusé* à *hymen* ? et en effet, ce rapport paroit assez naturel ; *l'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé ; et eût-il refusé cet hymen même aux dépens de sa vie ?*

(110) PRIMEVÈRE. *Saint-Lambert*, dans son poème des Saisons, a fait ce mot *masculin :*

L'*odorant* primevère élève sur la plaine
Ses grappes d'un or pâle et sa tige incertaine.
(Le Printemps.)

Mais l'*Académie* et tous les lexicographes le marquent féminin.

(111) SANDARAQUE. *Richelet* fait ce mot masculin ; mais l'*Académie*, *Trévoux*, *Wailly*, *Gattel*, M. de *Buffon*, et l'usage actuel ne lui donnent que le féminin.

(112) STALLE. On faisoit autrefois ce mot masculin au singulier et au pluriel ; on l'a fait ensuite féminin, et quelques uns ont continué de le faire masculin au pluriel. De là, quelques grammairiens timides ou minutieux ont donné les deux genres à ce nombre, et ont converti la faute en règle. *Stalle* est *féminin* au singulier et au pluriel.

Substantifs féminins.

té des marchandises.
TÉNÈBRES.
THÉRIAQUE : *Voy*. les Remarques detachées.
TIGE.
TOUSSAINT (113).
TUILERIES.
URBANITÉ, politesse que donne l'usage du monde.
URNE, vase antique.
USINE, tout établissement dans lequel on emploie des machines pour alléger la fatigue des travailleurs, et pour diminuer la main-d'œuvre.
USURE, intérêt illégal de l'argent.—Dépérissement qui arrive aux hardes, aux meubles par le long usage.
VIPÈRE.

ARTICLE II.

DU NOMBRE DES SUBSTANTIFS.

Les noms communs qui conviennent à chaque individu, à chaque chose d'une même espèce, peuvent être pris en diverses façons.

On peut les appliquer à un des individus, à une des choses auxquelles ils conviennent;

Ou bien les appliquer à plusieurs individus, ou a plusieurs choses.

Pour distinguer ces deux sortes de manières de signifier, on a inventé les deux nombres : le *singulier* et le *pluriel*.

Le *Nom propre*, n'étant qu'un nom de famille, un nom qui distingue un homme des autres hommes, une chose des autres choses, ne peut être susceptible de l'idée accessoire de pluralité.

Si l'on trouve des exemples où le Nom propre soit mis comme le nom appellatif avec le s, lettre caractéristique du pluriel, c'est, ou parce que ce nom n'est plus le nom propre d'un individu, mais le nom propre d'une classe d'individus; ou bien, parce que ce nom est un nom propre employé par *Antonomase* (114), c'est-à-dire pour un nom commun ou appellatif, à l'effet de désigner des individus semblables à ceux dont on emploie le nom.

Dans le premier cas, si on dit les *Henris*, les *Bourbons*, les *Stuarts*, les douze *Césars*, c'est par la même raison que celle qui fait dire les *Français*, les *Allemands*, les *Champenois*, les *Bourguignons*; chacun des noms *Henri, Bourbon, Stuart, César*, n'est plus le nom propre d'un individu, il est devenu le nom propre d'une classe d'individus : ce sont des classes dont tous les individus ont un nom commun. Les Romains disoient au pluriel *Julii, Antonii, Scipiones*, tout comme ils disoient *Romani, Afri, Aquitanes*. Ce sont des noms propres de collections que nous rendons aussi en français par le pluriel quand nous les traduisons.

---

(113) On dit la *Toussaint*, et c'est manifestement l'ellipse qui autorise le genre féminin; l'esprit la remplit ainsi : la fête de tous les saints, de *Toussaint*. C'est donc à cause du mot *fête* que le substantif prend l'article féminin. On dit de même *la Noël, la Saint-Jean*, quoique *Noël* et *Saint-Jean* soient du masculin. Mais faut-il dire : la Toussaint est *passé* ou *passée*; je vous paierai à *la* Saint-Jean *prochain* ou *prochaine*? *Regnard* dit : à *la* Saint-Jean *prochain*. Cependant *prochain* ne modifiant pas *Saint-Jean*, mais *la fête*, on doit dire : *Je vous paierai* à la Saint-Jean *prochaine*, et par conséquent : *la* Toussaint est *passée*. Dans tous les exemples de cette nature, c'est la fête que l'esprit considère; c'est donc au mot *fête* que doivent se rapporter tous les modificatifs. (*Domergue*, p. 83 de son Manuel.)

(114) L'*Antonomase* est une figure de rhétorique par laquelle on emploie un nom commun ou appellatif, à la place d'un nom propre; ou bien un nom propre à la place d'un nom commun ou appellatif.

Exemple d'un Nom commun, pour un NOM PROPRE.

Les mots *philosophe, orateur, poète, père*, sont des noms communs; l'*Antonomase* en fait des noms particuliers qui équivalent à des noms propres.

Ainsi, les Latins disoient : le PHILOSOPHE, pour *Aristote*; l'ORATEUR, pour *Cicéron*; le POÈTE, pour *Virgile*; le CARTHAGINOIS, pour *Annibal*.

La ligue disoit : le BÉARNOIS, pour *Henri quatre*.

Et nous, nous disons : LE PÈRE DE LA TRAGÉDIE FRANÇAISE, pour *Corneille*; LE FABULISTE FRANÇAIS, pour *La Fontaine*; LE CYGNE DE CAMBRAI, pour *Fénélon*; L'AIGLE DE MEAUX, pour *Bossuet*.

Exemple d'un Nom propre, pour un NOM COMMUN.

Néron, Mécène, Caton, Zoïle, Aristarque sont des Noms propres; l'*Antonomase* en fait des noms communs.

C'est ainsi qu'on appelle *un prince cruel*, UN NÉRON; *un homme puissant* qui protège les lettres, un MÉCÈNE; *un homme sage et vertueux*, un CATON; *un critique passionné et jaloux*, un ZOÏLE; *le modèle des critiques*, un ARISTARQUE.

Dans le second cas, si *Beauzée* a dit et écrit : *Les* Corneilles *sont rares;*

Massillon (sermon du dimanche des Rameaux) :

Donnez-moi des Davids *et des* Pharaons, *amis du peuple de Dieu, et ils pourront avoir des* Nathans *et des* Josephs *pour leurs ministres;*

Boileau (Discours au Roi) :

Oui, je sais qu'entre eux qui t'adressent leurs veilles
Parmi les *Pelletiers* on compte des *Corneilles;*

Le même (Épître au Roi) :

Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles;*

L. Racine (Poëme de la Religion, chant VI) :

C'est par eux (les chrétiens) qu'on apprend à respecter les Rois,
Et que même aux *Nérons* on doit l'obéissance;

Le même (chant VI) :

L'exemple des *Catons* est trop facile à suivre;
Lâche qui veut mourir, courageux qui peut vivre;

Voltaire (Épître à Boileau) :

Aux siècles des *Midas* on ne voit point d'*Orphées;*

Le même (Préface d'OEdipe) :

Je placerai nos Despréaux *et nos* Racines *à côté de Virgile pour le mérite de la versification;*

Le même (Variantes sur les événements de 1744) :

Louis fit des *Boileaux*, Auguste des *Virgiles;*

Le même (Discours sur la tragédie de D. Pèdre, édition de Kehl) :

Ceux qui ont écrit l'histoire en France et en Espagne n'étoient pas des Tacites.

Delille (Épître à M. Laurent) :

Louis de ses regards récompensoit leurs veilles :
Un coup d'œil de Louis enfantoit des *Corneilles;*

Dorat (poëme de la Déclamation, chant II) :

Qu'un *Molière* s'élève, il naîtra des *Barons;*

C'est parce que tous ces Noms propres sont employés figurément : les *Corneilles* pour de grands poëtes; les *Davids*, les *Pharaons* pour de grands rois; *les Nathans*, les *Josephs* pour des ministres intègres, éclairés; les *Pelletiers* pour de mauvais poëtes, etc., etc., et qu'alors ces Noms propres, ainsi employés pour des dénominations communes ou appellatives qui sont susceptibles d'être mises au pluriel, ont dû en prendre la marque caractéristique.

Ainsi, à l'exception du cas où l'on fait usage de la figure appelée *antonomase*, tant qu'un nom reste Nom propre, il ne peut, comme nous l'avons déjà dit, prendre la marque du pluriel, quand bien même il désigneroit plusieurs personnes portant le même nom.

Mais s'il n'est pas permis de donner au Nom propre la marque du pluriel, l'usage est de la donner à tout ce qui y a rapport. On écrira donc :

Les deux Corneille *se sont* distingués *dans la république des lettres; les deux* Cicéron *ne se sont pas également* illustrés.

Cette phrase, qui est de *Beauzée*, se trouve ainsi orthographiée dans l'Encyclopédie méthodique; et MM. *Boinvilliers, Maugard, Caminade, Chapsal, Jacquemard, Laveaux, Roussel de Berville, Domairon* et d'autres Grammairiens modernes, l'ont citée à l'appui de leur opinion sur la manière d'écrire les noms propres au pluriel.

Vous avez pour vous les vœux des trois Guillaume.

(L. de G. *Budée à Érasme*, rapportées dans l'hist. de François I[er].)

M. l'abbé Le Bœuf *a distingué deux* Alain, *l'un évêque d'Auxerre; l'autre religieux de Citeaux.*

(*Gaillard*, Histoire de François I[er], t. V, p. 20.)

Quatre *Mathusalem* bout à bout ne pourroient
Mettre à fin ce qu'un seul désire.

(*La Fontaine*, Fable des deux Chiens et l'Âne mort.)

Les voyages me mirent à portée de faire quelques connoissances; celle des deux Barillot, *etc.*

(*J.-J. Rousseau*, Confessions, liv. V.)

L'Espagne s'honore d'avoir produit les deux Sénèque, *Lucain, Pomponius, Columelle, Martial, Silius Italicus, Hygin*, etc.

(*M. Raynouard*, Origine et formation de la langue romane.)

Jamais les deux Caton *n'ont autrement voyagé, ni seuls ni avec leurs armées.*

(*J.-J. Rousseau*, Lettre à *d'Alembert* sur son article *Genève*, page 152, édit. de Didot, 1817.)

Rodr. Orgognès conseilla à Almagro de faire mourir les deux Pizarre *qu'il avoit entre les mains.*

(*Suard*, Hist. d'Amér., l. VI, p. 391.)

Hélas! c'est pour juger de quelques nouveaux airs,
Ou des *deux Poinsinet* lequel fait mieux les vers.
(*Rulhières.*)

Des *deux Richelieu* sur la terre
Les exploits seront admirés.
(*Volt.*, Ép. au duc de Richelieu.)

(115) *Les* Visconti, *ducs de Milan, portoient une givre dans leurs armes.*
(*L'Académie*, au mot *Givre.*)

Parce qu'aucun des Noms propres n'est, dans ces phrases, employé figurement; que chacun d'eux rappelle l'idée de plusieurs personnes, mais de plusieurs personnes portant le même nom, et qu'enfin, chacun de ces noms restant Nom propre, on n'a pas dû en changer la forme.

Il arrive quelquefois que les poètes et les orateurs font précéder de l'article *les*, les Noms propres qui ne désignent qu'un seul individu. C'est une irrégularité ou du moins une licence qui a besoin, pour être tolérée, d'un mouvement oratoire, où le génie de l'écrivain, pour ainsi dire hors de lui-même, croit s'exprimer avec plus de force, en employant le signe du pluriel, lors même qu'il ne s'agit que d'une seule personne, comme dans cette phrase de *Voltaire* aux auteurs des Neuvaines du Parnasse :

Il manque à Campistron, *d'ailleurs judicieux et tendre, ces beautés de détail, ces expressions heureuses qui font l'ame de la poésie et le mérite des* Homère, *des* Virgile, *des* Tasse, *des* Milton, *des* Pope, *des* Corneille, *des* Racine, *des* Boileau.

Une licence qui fait naître une beauté se pardonne aisément.

L'abbé *Collin* a pu dire aussi, en parlant des oraisons funèbres de *Fléchier :*

Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes des *Le Tellier*, des *Lamoignon* et des *Montausier.*

Parce qu'éprouvant cette émotion qui rend le style figuré, sa manière de s'exprimer est en harmonie avec sa pensée.

Mais dans cette phrase :

Nous n'avons point parmi nos auteurs modernes de plus beaux génies que les *Racine et* les *Boileau.* Comme il n'y a ici ni mouvement oratoire, ni elégance, il est certain qu'il eût été plus correct de dire : *Nous n'avons point parmi nos auteurs modernes de plus beau génie que* Racine et Boileau.

A l'égard des *noms substantifs* qui sont communs ou appellatifs, ou bien qui sont mis dans cette classe, il sembleroit que, par leur nature, ils dussent tous être employés aux deux nombres; il en est cependant plusieurs qui ne s'emploient qu'au singulier, et d'autres dont on ne se sert qu'au pluriel.

Substantifs qui n'ont pas de pluriel.

1° Les Noms de métaux considérés en eux-mêmes : *or, argent, plomb, étain, fer, cuivre, vif-argent, bismuth, zinc, antimoine*, etc. (116).

---

(115) M. *Lemare* (page 17 de son Cours théor., etc.) voudroit que l'on écrivît avec la lettre caractéristique du pluriel, *les deux Tarquins, les deux Catons, les deux Racines, les deux Corneilles, les Montmorencis*, parce que, selon lui, les mots *Tarquins, Catons*, etc., servent à désigner plusieurs individus d'une même famille, du même nom, et que par conséquent ce ne sont pas véritablement des Noms propres.

Mais il nous semble que cette opinion n'est pas fondée; dans ces phrases, le nom ne doit pas prendre le *s*, marque caractéristique du pluriel, parce que ce nom n'y est employé, ni par emphase, ni figurément, et alors il ne cesse pas d'être Nom propre. C'est un nom de famille qu'on ne peut pas défigurer: *Tarquin* et *Tarquins*, *Caton* et *Catons* ne sont pas les mêmes noms, ne sont pas les noms d'une même famille; conséquemment, quoiqu'on parle de plusieurs *Tarquin*, de plusieurs *Caton*, on doit écrire: les *deux Tarquin*, les *deux Caton*, etc., sans le signe du pluriel.

Cette opinion, au surplus, est conforme à celle de *Beauzée*, de *Wailly*, de M. *Jacquemard*, de M. *Boniface*, de plusieurs autres Grammairiens; et, comme on l'a vu, à celle de *Voltaire*, de M. *Raynouard*, de *J.-J. Rousseau*, de *Marmontel*, etc., etc.

(116) Observation. Si les noms de métaux et d'aromates ne s'emploient point au pluriel, c'est parce qu'ils signifient, chacun, une seule substance composée de plusieurs parties, ou, si l'on veut, parce qu'ils désignent comme individuelle la masse de chacun de ces métaux et de ces aromates; leur nom est, à la vérité, le nom d'une espèce, mais d'une espèce considérée individuellement, et qui ne renferme point d'individus distincts.

En effet, quand on les considère comme mis en œuvre, divisés en plusieurs parties, et qu'on y distingue des qualités qui permettent de les ranger dans différentes classes, alors ils prennent un *pluriel*, et le nom devient un nom commun ou appellatif: *des ors de couleur, des fers aigres, les plombs d'un bâtiment.*

En aucune langue, dit *Voltaire*, les métaux, les minéraux, les aromates, n'ont jamais de pluriel. Ainsi, chez toutes les nations, on offre de l'*or*, de l'*encens*, de la *myrrhe*, et non des *ors*, des *encens*, des *myrrhes*. (Comment. sur Pompée de *Corneille*, acte 1, vers 127.)

2° Les aromates : *le baume*, *la myrrhe*, *le storax*, *l'encens*, *l'absinthe*, *le genièvre*, etc.

3° Les Noms de vertus et de vices, et quelques noms relatifs à l'homme physique et à l'homme moral : *l'adolescence*, *l'amertume* (117), *l'ardeur* (118), *la bassesse* (119), *la bile*, *la beauté* (120), *la bonté* (121), *la bienséance* (122), *le bonheur* (123), *la capacité*,

(117) Amertume. Ce mot a cependant un pluriel, mais c'est seulement au figuré : et alors il signifie, sentiments pénibles et douloureux.

Dieu nous détache des trompeuses douceurs du monde par les salutaires amertumes *qu'il y mêle*. (Le *P. Thomassin*.)

(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Laveaux*, etc.)

(118) Ardeur. L'*Académie* dit : *les grandes ardeurs de la canicule*, et *Trévoux* : *les ardeurs du soleil sous la ligne sont tempérées par les vents frais de la nuit*. — Ce sont les seuls cas où l'on puisse, dans le sens propre, employer le mot *ardeur* au pluriel.

Les poètes qui se servent de ce mot au singulier et au pluriel pour *amour*, consultent principalement les besoins de la mesure ou de la rime :

Il n'est plus temps : il sait mes *ardeurs* insensées.
(*Racine*, Phèdre, acte III, sc. 1.)

Penses-tu que, sensible à l'honneur de Thésée,
Il lui cache *l'ardeur* dont je suis embrasée ?
(*Id.*, *Ibid.*, III, sc. 1.)

Je ne prétends point blâmer ce grand écrivain, mais je crois qu'on ne doit pas l'imiter en ceci dans la prose, où la même gêne n'existe pas.

(119) Bassesse. Quand ce mot signifie sentiment bas, état bas, il ne se dit point au pluriel :

Le maître qui prit soin d'instruire ma jeunesse
Ne m'a jamais appris à faire une *bassesse*.
(*Corneille*.)

Quand il se dit des actions qui sont l'effet de ce sentiment, on peut l'y employer : *Les hommes corrompus sont toujours prêts à faire de telles bassesses*. (*Fléchier*)

(120) Beauté. Autrefois on employoit indifféremment le mot *beauté* au pluriel et au singulier, lorsqu'on vouloit parler des qualités ou de la réunion des qualités d'une personne qui excite en nous de l'admiration et du plaisir ; mais aujourd'hui on ne le met plus en ce sens qu'au *singulier*.

Voulant parler des détails qui concourent à former la beauté d'un *tout*, ou des parties d'une chose qui sont belles, quoique les autres ne le soient pas, le mot *beauté* se met au pluriel : *il est bien difficile de décrire toutes les* beautés *qu'il y a dans cette ville*. (*L'Académie*.)

Cependant quoiqu'on dise les *beautés* d'un ouvrage, on ne peut le dire d'un auteur. On dira : *les beautés de l'Énéide*, mais on ne dira point *les beautés de Virgile*.

Beauté se dit aussi quelquefois au pluriel, dans un sens indéfini : *il y a des beautés de tous les temps et de toutes les nations*.

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincèlent pourtant de sublimes *beautés*.
(*Boileau*, Art poét., ch. II.)

Ciel ! quels nombreux assains d'innocentes *beautés* !
(*Racine*, Ath., I, 1.)

C'est aux gens mal tournés, c'est aux amants vulgaires,
A brûler constamment pour des *beautés* sévères.
(*Molière*.)

(121) Bonté. On l'emploie quelquefois au *pluriel*, mais alors il ne signifie plus simplement la qualité appelée bonté, mais ses effets, ses témoignages.

(Le Dictionnaire critique de *Féraud*.)

Choisissez des sujets dignes de vos *bontés*.
(*Corneille*.)

Où sont, Dieu de Jacob, tes antiques *bontés* ?
(*Racine*, Athalie, act. IV, sc. 5.)

(122) Bienséance. Quand on veut parler d'une chose que l'on trouve utile et commode, d'une chose dont on s'arrangeroit, le mot *bienséance* n'a pas de *pluriel*.

Lorsqu'il est question de la convenance, du rapport de ce qui se dit, de ce qui se fait, avec ce qui est dû aux personnes, à l'âge, au sexe, et avec ce qui convient aux usages reçus et aux mœurs publiques, ce mot s'emploie au singulier : *On peut rire des erreurs de la* bienséance. (*Pascal*.)

...La scène demande une exacte raison ;
L'étroite *bienséance* y veut être gardée.
(*Boileau*, Art poét., ch. II.)

Souvent aussi il se dit au pluriel : *les* bienséances *sont d'une étendue infinie : le sexe, l'âge, le caractère imposent des devoirs différents*. (*Bellegarde*.)

Le Tasse ne garde pas aussi exactement que Virgile toutes les bienséances *des mœurs, mais il ne s'égare pas comme l'Arioste*.
(*Bouhours*.)

Les devoirs du christianisme entrent dans les bienséances *du monde poli*.
(*Massillon*.)

(123) Bonheur. L'*Académie* (p. 526 de ses observ.) décide que ce mot s'emploie ordinai-

le chagrin (124), *la chasteté*, *la charité* (125), *la colère* (126), *la captivité* (127), *la clarté* (128), *la conduite* (129), *la connoissance* (130), *la considération* (131), *le contentement* (132), *le*

---

rement au singulier: cela est vrai; mais elle auroit dû ajouter que, quand il se dit du mal qu'on évite, du bien qui arrive, il prend très-bien le *pluriel*. On lit dans *Marivaux : De combien de petits* BONHEURS *l'homme du monde n'est-il pas entouré!* Et l'*Académie* (dans son Dictionnaire, édition de 1798), *Th. Corneille*, et *Trévoux* disent positivement qu'en ce sens, le mot *bonheur* a un *pluriel*.

(124) CHAGRIN. Dans le sens d'humeur, dépit, colère, ce mot n'a pas de *pluriel*; il ne le prend que dans le sens de peine, affliction, déplaisir :

Les CHAGRINS *montent sur le trône et vont s'asseoir à côté du souverain.* (*Massillon.*)

Oui, Lamoignon, je fuis les *chagrins* de la ville.
(*Boileau*, Épître VI.)

(125) CHARITÉ. Lorsque ce mot signifie la vertu par laquelle nous aimons Dieu de toute notre ame et notre prochain comme nous mêmes, il n'a point de *pluriel*. *La fin de la religion, l'ame des vertus, et l'abrégé de la loi, c'est la* CHARITÉ (*Bossuet*); mais pour exprimer l'effet d'une commisération, soit chrétienne, soit morale, par laquelle nous secourons notre prochain de notre bien, de nos conseils, etc., on dit *faire la charité*, *faire des* CHARITÉS, *de grandes* CHARITÉS. — On dit aussi *prêter des* CHARITÉS *à quelqu'un*, pour dire le calomnier : *lorsque le père Lachaise eut cessé de parler, je lui dis que j'étois étonné qu'on m'eût prêté des* CHARITÉS *auprès de lui* (*Boileau*, lettre à Racine.)

(126) COLÈRE. *Corneille* et *Molière* ont employé ce mot au pluriel.

Pressé de toutes parts des *colères* célestes.
(Pompée, I, 1.)
..... On m'accable, et les astres sévères
Ont contre mon amour redoublé leurs *colères*.
(Les Fâcheux, III, 1.)

Colères au pluriel est un latinisme. Virgile a dit *attollentem iras*, et *tantæne animis cœlestibus iræ!* En français *colère* ne s'emploie qu'au singulier; on ne dit pas plus des *colères* que des *courroux*.

On dit pourtant quelquefois, dans le langage familier, *je l'ai vu dans ses* COLÈRES, *dans des* COLÈRES *affreuses* : c'est qu'ici *colère* est pour *accès de colère*.

(127) CAPTIVITÉ. *Bossuet* a employé ce mot au *pluriel* : *s'élever au-dessus des* CAPTIVITÉS *où Dieu permet que nous soyons à l'extérieur;* cela n'est pas du goût d'aujourd'hui.
(*Féraud* et M. *Laveaux.*)

(128) CLARTÉ. On se sert quelquefois de ce mot au *pluriel* dans le sens de lumières ; mais ce n'est qu'en poésie :

Étrange aveuglement!... éternelles *clartés !*
(*Corneille*, Polyeucte, acte IV, sc. 3.)
C'est à nous de chanter, nous à qui tu révèles
Tes *clartés* immortelles.
(*Racine*, Athalie, acte II, sc. 9.)
......Ce Des Barreaux qu'on outrage
S'il n'eut pas les *clartés* du sage,
En eut le cœur et la vertu.
(*Voltaire*, Ode sur le Paradis.)
Mais, sans tes *clartés* sacrées,
Qui peut connoître, Seigneur,
Les foiblesses égarées
Dans les replis de son cœur ?
(*J.-B. Rousseau*, Ode II, l. 1.)

(129) CONDUITE. Ce mot n'a de pluriel qu'en termes d'hydraulique ; alors il se dit des tuyaux qui conduisent les eaux d'un endroit à un autre.

(130) CONNOISSANCE. Ce mot n'a un pluriel que quand il se dit des relations de société que l'on forme ou que l'on a formées avec quelqu'un; ou bien encore quand on parle des lumières de l'esprit :

On prend pour des amis de simples *connoissances ;*
Mais que de repentirs suivent ces imprudences!
(*Gresset*, le Méchant, act. IV, sc. 4.)

Les vieilles CONNOISSANCES *valent mieux que les nouveaux amis.*
(Mad. *du Deffant.*)

Dans le monde on a beaucoup de CONNOISSANCES *et peu d'amis.*
(Mad. de *Puisieux.*)

Démosthènes se remplit l'esprit de toutes les CONNOISSANCES *qui pouvaient l'embellir.*
(Le P. *Rapin.*)

(131) CONSIDÉRATION. Dans le sens de raisons, de motifs qui engagent à prendre tel ou tel parti, à faire telle ou telle chose, on peut employer ce mot au pluriel ; dans toute autre signification, il ne se dit qu'au singulier.

Il y a été obligé par de grandes CONSIDÉRATIONS, *par des* CONSIDÉRATIONS *d'honneur et de probité.*
(*L'Académie.*)

(132) CONTENTEMENT. On dit à plusieurs personnes, ou de plusieurs : *votre contentement*, *leur contentement*, et non pas *vos contente-*

coucher, *le lever* (133). *le courage* (134), *la contrainte* (135), *la curiosité* (136), *la douceur* (137), *la décence*, *le désespoir* (138), *l'encens*, *l'enfance* (139), *l'espoir* (140). *l'expérience* (141), *l'esprit* (142), *la félicité* (143), *la fier=*

---

ments, *leurs contentements*, comme le dit *Racine* :

cherchez
Tout ce que pour jouir de leurs *contentements*, etc.

L'*Académie* en blâme l'usage dans *Corneille* :

Et que tout se dispose à leurs *contentements*.

(133) Coucher. Lever. Les astronomes distinguent trois *couchers* et trois levers des étoiles : le *cosmique*, l'*achronique* et l'*héliaque*. Ainsi dans ce cas *coucher* a un pluriel.

(134) Courage. On peut l'employer au *pluriel* en poésie, et dans le discours élevé, quand on lui donne le sens de *cœur*, d'*ame* ; ou bien encore quand on le personnifie, pour lui faire signifier les *hommes courageux*.

Ce grand prince calma les courages *émus.*
(*Bossuet*, Or. fun. du prince de Condé.)

Homère aux grands exploits anima les *courages*.
(*Boileau*, Art poét., ch. IV.)

Soumettez-lui les *fiers courages*
Des plus nobles peuples du Nord.
(*Gresset*, Ode au roi Stanislas.)

Les grands courages *ne se laissent point abattre par l'adversité.*
(L'*Académie*.)

(135) Contrainte. Ce mot n'a de pluriel qu'en termes de jurisprudence ; cependant *Bossuet* a dit : *Par ses soins*, *le mariage deviendra si libre*, *qu'il n'y aura plus à se plaindre de ses* contraintes *et de ses incommodités.*—*Contraintes* est pris ici pour diverses sortes de gênes, et nous sommes d'avis qu'il fait un bel effet.

(136) Curiosité ne se dit au pluriel que lorsqu'il signifie, choses rares, extraordinaires, parmi les productions de la nature ou des arts : en ce sens même, mais fort rarement, on le dit aussi au singulier : *Cet homme donne dans la* curiosité, ce qui veut dire, dans la recherche des *curiosités*.

(137) Douceur ne se dit au *pluriel* que dans le sens figuré ;

Ce sont les *douceurs* de la vie,
Qui font les horreurs du trépas.
(*Quinault.*)

La vie privée a ses douceurs.

(138) Désespoir. On n'emploie plus aujourd'hui ce mot au pluriel, il fait pourtant un très-bel effet.

Et tu verras mes feux, changés en juste horreur,

Armer mes *désespoirs*, et hâter ma fureur.
(*Corneille*, Andromède, V, 1.)

Et par les *désespoirs* d'une chaste amitié
Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié.
(Le même, Horace, III, 1.)

Mes déplaisirs, *mes craintes*, *mes douleurs*, *mes ennuis* disent plus que *mon déplaisir*, *ma crainte*, etc. Pourquoi ne pourroit-on pas dire *mes désespoirs*, comme on dit *mes espérances?* Ne peut-on pas désespérer de plusieurs choses, comme on peut espérer de plusieurs ? (*Voltaire*, Rem. sur Corneille.)

(139) Enfance. Ce n'est qu'au figuré et dans le sens de puérilité, action d'enfant, qu'il peut se dire au pluriel.

(140) Espoir. Ce mot ne s'emploie qu'au singulier ; cependant *Voiture* a dit : *Alors je revis en moi-même les doux* Espoirs, *les bizarres pensers* ; et *Scudéry* : *On ne peut trouver que des charmes chimériques à soupirer, et à être sans cesse agité de mille* espoirs *trompeurs* ; mais ces écrivains sont bien anciens pour faire autorité.

Observez que le sens propre de ce mot ne regarde que les choses qui sont à venir ; *Racine* l'a appliqué à des choses présentes :

.......Me cherchiez-vous, Madame,
Un *espoir* si charmant me seroit-il permis ?
(Androm., I, 4.)

Pour mieux comprendre le défaut de propriété dans l'emploi de ce mot, il n'y a qu'à mettre la phrase en prose : *Madame*, *me seroit-il permis d'espérer que vous me cherchiez?*
(*D'Olivet*, Rem. sur Racine.)

Cette observation est la même que celle que nous faisons aux Rem. détachées sur l'emploi du mot *espérer*.

(141) Expérience. Ce mot ne se dit au *pluriel* qu'en physique, en mathématiques et en médecine. *La physique et la médecine ont besoin d'être aidées par les* expériences *que le hasard seul fait souvent naître* (*Fontenelle*.)

(142) Esprit. Ce mot employé pour sens, sentiment, se dit au *pluriel* surtout en poésie : *Les* esprits *étoient émus*, *agités*, *timides*, *glacés*, *égarés*, *éperdus*.

Il se dit également au pluriel quand on veut désigner la personne, par rapport au caractère ; *c'est un de nos meilleurs esprits.*

On dit aussi de ceux qui se distinguent par l'agrément de leurs ouvrages, que, *ce sont de beaux esprits.*

té, (144), *la flamme* (145), *la fureur* (146), *la gloire* (147), *le goût* (148), *la haine* (149), *l'haleine* (150), *le hasard* (151),

On appelle *esprits forts* les personnes qui veulent se mettre au dessus des opinions et des maximes reçues.

Enfin, *esprit* s'emploie au pluriel en parlant des *génies*, *lutins*, *spectres*, *revenants*. Des *esprits célestes*, des *esprits immondes*;

Et lorsqu'on veut désigner ces petits corps légers, subtils et invisibles qui portent la vie et le sentiment dans les parties de l'animal, et que l'on appelle *esprits vitaux*, *esprits animaux*.

Dans toute autre signification le mot *esprit* ne se dit qu'au *singulier*.

(143) Félicité. Ce mot ne se dit guère en prose au pluriel, par la raison que c'est un état de l'ame, comme tranquillité, sagesse, repos. Cependant l'usage et l'*Académie* ont consacré cette phrase : *Les félicités de ce monde sont peu durables.*

Mais la poésie, qui s'élève au-dessus de la prose, permet le pluriel.

> Jouissez des *félicités*
> Qu'ont *mérité*(*) pour vous mes bontés secourables.
> (*Rousseau*, Ode XIV, l. 1.)
>
> Que vos *félicités*, s'il se peut, soient parfaites.
> (*Voltaire*, Zaïre, acte I, sc. 1.)
>
> Allons apprendre au roi pour qui vous combattez,
> Mon crime, mes remords et mes *félicités*.
> (Le même.)

(144) Fierté ne s'emploie pas au *pluriel*; on dit de plusieurs personnes : *leur fierté*, et non pas *leurs fiertés*; ainsi *le bruit de ses* fiertés, et *si de ses* fiertés, que l'on trouve dans *Molière*, sont contre l'usage.

(145) Flamme. Ce mot, pris pour la passion de l'amour, étoit autrefois employé par les poètes au pluriel, mais à présent il ne se met qu'au *singulier*; cependant, dit *Voltaire*, à l'occasion de ce vers de Pierre Corneille :

> ....L'ardeur de Clarice est égale à *vos flammes*.
> (Le Menteur, III, 2.)

pourquoi ne diroit-on pas *à vos flammes*, aussi bien qu'*à vos feux*, *à vos amours*?

(146) Fureur. L'*Académie* ne donne pas un seul exemple où ce mot soit employé au pluriel, ce qui sembleroit indiquer qu'il ne doit l'être qu'au singulier; néanmoins comme de très bons écrivains en ont fait usage :

> Pourquoi demandez-vous que ma bouche raconte
> Des princes de mon sang *les fureurs* et la honte?
> (*Voltaire*, la Henr., ch. I.)

(*) Les entraves de la versification ont forcé *Rousseau* à violer la grammaire, qui demandoit *mérités*.

> Vous voyant exposé *aux fureurs* d'une femme.
> (*Corneille*.)
>
> ...Défendez-moi *des fureurs* de Pharnace.
> (*Racine*, Mithr., I, 2.)
>
> ...A *vos fureurs* Oreste s'abandonne.
> (Le même, Andromaq., V, 5.)
>
> Il n'eût point eu le nom d'Auguste
> Sans cet empire heureux et juste
> Qui fit oublier *ses fureurs*.
> (*J.-B. Rousseau*.)

et que d'ailleurs l'acception de ce terme au pluriel change un peu, puisqu'il marque plutôt les effets de la passion que ses degrés, il nous semble que son emploi à ce nombre est bon et même nécessaire.

(147) Gloire. Ce mot ne se dit au pluriel qu'en terme de peinture, pour des ouvrages représentant un ciel ouvert et lumineux, des anges, des bienheureux, etc.

(148) Goût. Lorsque ce mot est employé pour signifier l'application à quelque objet particulier de la faculté de distinguer les saveurs, ou de celle de juger des objets, il peut alors être mis au pluriel : *Tous les* goûts *ne se rapportent pas*. *En peinture, il y a autant de* goûts *que d'écoles*.

Goût prend aussi le pluriel, lorsqu'il signifie la prédilection de l'ame pour tels ou tels objets : *La nature nous a donné des* goûts *qu'il est aussi dangereux d'éteindre que d'épuiser*.

Hors de là le mot *goût* ne se dit qu'au singulier.

(149) Haine n'a point de pluriel quand il signifie la passion en général; mais il en a un quand il signifie les sentiments de haine qui ont quelque objet particulier en vue : *Une parole mal interprétée, un rapport douteux, un soupçon mal fondé, allument tous les jours des* haines *irréconciliables*. (*Fléchier*.) — *Les* haines particulières cédoient à la haine générale. (*Voltaire*.)

> Combien je vais sur moi faire éclater de *haines*!
> (*Racine*, Andromaq., III, 7.)

(150) Haleine. Ce mot ne se dit des vents que lorsqu'ils sont personnifiés; alors c'est une expression prise par analogie de l'haleine de l'homme, et elle s'emploie aussi bien au singulier qu'au pluriel : *Les vents se turent*, *les plus doux zéphirs même semblèrent retenir* leurs haleines. (*Fénélon*.) — *Déjà les vents retiennent* leur haleine, *tout est calme dans la nature*. (*Barthélemy*.)

> ...Des zéphirs nouveaux les fécondes *haleines*

la honte (152), *l'hymen* (153), *l'honneur* (154), *l'inclémence* (155), *l'indécence* (156), *l'indignité* (157), *l'indiscrétion* (158), *l'ignorance* (159), *l'ignominie* (160), *l'injustice*

Feront verdir nos bois, et refleurir nos plaines.
(*Regnard*, Sat. contre les Maris.)

Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines
Faisoit taire des vents les bruyantes *haleines*.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. II.)

(151) HASARD. Les poètes disent ce mot au pluriel en parlant des hasards de la guerre. Dans tout autre cas, *hasard* ne s'emploie qu'au singulier.

(152) HONTE. *Corneille* a dit, dans Pompée (acte V, sc. 3):

Pour réserver sa tête *aux hontes* d'un *supplice*.

Et dans Rodogune (acte IV, sc. 3):

.......Vous avez dû garder le souvenir
Des hontes que pour vous j'avois su prévenir.

Sur ce dernier vers, *Voltaire* fait cette remarque: « Le mot *honte* n'a point de *pluriel*, du moins dans le style noble; » ce qui fait voir qu'il ne le condamne pas dans le langage ordinaire; en effet, *Féraud* lui-même trouve bonne cette phrase de *La Bruyère*: *La plus brillante fortune ne mérite ni le tourment que je me donne, ni les humiliations, ni les* HONTES *que j'essuie*.

(153) HYMEN. Ce mot est souvent employé en vers pour signifier le mariage, et on lui donne même quelquefois ce sens en prose. *Vivre sous les lois de l'hymen.*

Quand on parle du dieu qui présidoit au mariage, il ne se dit qu'au singulier; quand il se dit du mariage même, il peut se mettre au pluriel.

J'ai vu beaucoup *d'hymens*, aucuns d'eux ne me tentent.
(*La Fontaine*, liv. VII, fable 2.)

(154) HONNEUR. Signifiant le sentiment de l'estime de nous-mêmes, et le droit que nous avons à celle de nos semblables, fondé sur notre vertu, notre probité; ou bien encore, signifiant la bonne opinion qu'ils ont de notre droiture, de notre courage, de notre intrépidité, *honneur* ne s'emploie qu'au singulier.

Mais se disant des démonstrations de respect, des marques de civilité, de politesse, des dignités, des décorations, des honneurs funèbres, il se met au pluriel.

Ne sacrifiez pas votre HONNEUR *pour arriver aux* HONNEURS.
(*De Bugny.*)

*Ambitionnez l'*HONNEUR *et non les* HONNEURS.
(*Guichardin.*)

N'accordez jamais les HONNEURS *à ceux qui n'ont point d'*HONNEUR.
(*La Beaumelle.*)

(155) INCLÉMENCE. *Molière*, dans les Précieuses ridicules, a employé ce mot au *pluriel*, mais c'est en plaisantant *Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de mes plumes aux* INCLÉMENCES *de la saison?*

(156) INDÉCENCE. Ce mot ne se dit en général qu'au *singulier*; cependant on le dit au *pluriel*, pour signifier des choses indécentes.

*Les derniers ouvrages de Voltaire sont si remplis d'*INDÉCENCES *et de blasphèmes, qu'en déshonorant ses talents et sa vieillesse, il ne mérite, malgré sa haute réputation littéraire, que l'indignation des gens sensés*
(Le philosophe du Valais.)

(157) INDIGNITÉ. Ce n'est que dans le sens d'outrage, d'affront, que l'on dit ce mot au pluriel.

(158) INDISCRÉTION. Quand on parle du vice de l'indiscrétion, on met toujours ce mot au *singulier*, on dit de plusieurs personnes, ou à plusieurs: *leur indiscrétion*, *votre indiscrétion*.

*Appréhendez tout de l'*INDISCRÉTION *des amants heureux.* (*Vill.*)

On ne le met au *pluriel* que quand on parle des effets de ce vice, des actions, des paroles indiscrètes: *On n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience des* INDISCRÉTIONS *de leurs vies.*
(*Patru.*)

(159) IGNORANCE. Dans le sens de défaut de connoissance, de manque de savoir, ce mot ne se dit point au pluriel:

L'*ignorance* vaut mieux qu'un savoir affecté.
(*Boileau*, Épître IX.)

Pour être sage, une heureuse *ignorance*
Vaut souvent mieux qu'une foible vertu.
(*Deshoulières.*)

Quand il se prend pour fautes commises par ignorance, on peut s'en servir. *Bossuet* a dit, en parlant d'un écrit: *on y trouve autant d'*IGNORANCES *que de mots.*

Boileau: Dieu a permis qu'il soit tombé dans des IGNORANCES *si grossières, qu'elles lui ont attiré la risée des gens de lettres.*

Et l'*Académie*: *Ce livre est plein d'*IGNORANCES *grossières.*

(160) IGNOMINIE. Comme le mot *indignité* dans le sens d'outrage, d'injure, *ignominie* a un pluriel: ainsi on ne pourra pas en faire

(161), *l'impuissance* (162), *l'impudence* (163), *l'imprudence* (164), *l'impudeur* (165), *l'innocence* (166), *l'ivresse* (167), *la jeunesse*, *le mépris* (168), *le martyre* (169), *la méchanceté* (170), *la misère* (171), *la miséricorde*, *la*

---

usage dans cette phrase : *Le temps ne sauroit effacer l'*IGNOMINIE *d'une lâche action*, mais on pourra s'en servir dans celle-ci : *Jésus-Christ a souffert toutes les* IGNOMINIES *dont les Juifs ont pu s'aviser.*

(161) INJUSTICE. Ce mot ne se dit au *pluriel* que quand on parle des effets de l'injustice, et alors il a un sens passif : *J'ai enduré de sa part de grandes* INJUSTICES.—Quand on veut parler du sentiment opposé à la justice, à la droiture, on doit se servir du *singulier*, et alors ce mot a un sens actif : *la prospérité, qui devroit être le privilège de la vertu, est ordinairement le partage de l'*INJUSTICE.

(*Fléchier.*)

La contrainte de la rime a fait dire à *Voltaire* :

Le peuple, pour ses rois toujours plein d'*injustices*,
Hardi dans ses discours, aveugle en ses caprices,
Publioit hautement.....

(Mariamne, acte I, sc. 1.)

Le sens demandoit *plein d'injustice* au singulier.

(162) IMPUISSANCE. Ce mot ne se dit jamais qu'au *singulier*. On observera que l'*Académie* et le plus grand nombre des Écrivains ne l'attribuent qu'aux personnes :

Les grands se croient dans l'impuissance d'être charitables, parce qu'ils se sont imposé la nécessité d'être ambitieux ou d'être superbes. (*Fléchier.*)

Chacun cherche à excuser sa paresse dans la pratique de la vertu, par un prétexte d'impuissance. (*Fléchier.*)

Cependant *Racine* a dit, dans Iphigénie (acte I, sc. 5) :

Seigneur, de *mes efforts* je connois l'*impuissance*.

REMARQUE. On lit dans le Dictionnaire de l'*Académie*, que le mot *impuissance* se dit plus particulièrement de l'incapacité d'avoir des enfants, causée ou par vice de conformation, ou par quelque accident. Il nous semble qu'elle devoit ajouter que dans ce sens, ce mot ne se dit que *des hommes*, mais qu'en parlant d'une *femme* qui est incapable d'avoir des enfants, on dit qu'elle est *stérile*, et non pas qu'elle est *impuissante*.

(163) IMPUDENCE. Quand ce mot désigne le vice, on le met toujours au *singulier* ; on dit de plusieurs personnes, *leur impudence*, et non pas *leurs impudences*.

Mais, quand on parle des actions, des effets de ce vice, on peut se servir du *pluriel* : *il mérite d'être chatié pour ses* IMPUDENCES.

(164) La même observation s'applique au mot IMPRUDENCE et au mot MÉCHANCETÉ.

(165) IMPUDEUR. *Domergue* se plaint avec raison de ce que l'on confond souvent la mot *impudence* avec le mot *impudeur*.

L'*impudeur* doit signifier la non pudeur, le contraire de la *pudeur*, qui est une certaine honte, un mouvement excité par ce qui blesse l'honnêteté ou la modestie ;

Et l'*impudence* est un attentat contre la pudeur.

(166) INNOCENCE. Ce mot se dit toujours au *singulier* : *l'*INNOCENCE *de la vie ôte la frayeur de la mort.*

(*Saint-Evremond.*)

Dans les temps bienheureux du monde en son enfance
Chacun mettoit sa gloire en sa seule *innocence*.

(*Boileau*, Satire V, sur la Noblesse.)

Un auteur moderne a dit : *leurs* INNOCENCES ; c'est une faute, ainsi que le remarque *Féraud*.

(167) IVRESSE. Ce mot peut *se dire au pluriel* en parlant des passions, et c'est dans ce sens figuré que *J.-B. Rousseau* a dit :

Le réveil suit de près vos trompeuses *ivresses*,
Et toutes vos richesses
S'écoulent de vos mains

(Ode XVI.)

(168) MÉPRIS. Quand on parle du sentiment, on met toujours *mépris* au singulier ; le *pluriel* ne s'emploie que quand on parle des paroles ou des actions qui marquent le mépris : *je ne suis pas fait pour souffrir vos* MÉPRIS.

(L'*Académie*.)

(169) MARTYRE, employé figurément pour exprimer les peines du corps et de l'esprit, n'a pas ordinairement de *pluriel* ; et quoiqu'on parle de plusieurs saints, on dit *leur* MARTYRE, et non pas *leurs* MARTYRES ; cependant, fait observer *Féraud*, le *pluriel* va fort bien dans cette phrase de *Bossuet* : *Ils* (les hérétiques) *trouvèrent bientôt le moyen de se mettre à couvert des* MARTYRES, c'est-à-dire des occasions de souffrir le martyre.

Voyez aux Remarques détachées une observation sur ce mot.

(170) *Voyez* la note 164, ci-dessus.

(171) MISÈRE. *Voltaire*, dans ses Remarques sur les Horaces, observe qu'en poésie, ce mot est un terme noble, qui signifie *calamité*, et non pas *indigence* ; ce n'est qu'en ce sens que

morale, la mollesse, la noblesse, l'obéissance, l'odorat, l'ouïe (172), *la paresse*, *la pauvreté* (173), *le penchant* (174), *la rage* (175), *la reconnoissance* (176), *la renommée* (177), *la pudeur, le repos* (178), *la santé* (179), *le silence* (180), *le superflu*, *la tendresse* (181), *le toucher, la vue* (182).

4° Les adjectifs pris substantivement,

---

misère se dit aussi bien au pluriel qu'au singulier.

J'ai tantôt, sans respect, affligé sa *misère*.
(*Racine*, 1 ph., IV, 3.)
Mon cœur dès ce moment partage vos *misères*.
(*Voltaire*, Alzire, II, 11.)
.......Heureuse en mes *misères*,
Lui seul il me rendra mon époux et ses frères.
(*Le même*, Mérope, acte IV, sc. 2.)

(172) Ouïes. Au *pluriel*, ce mot ne se dit qu'en parlant des poissons, et dans un autre sens qu'*ouïe* au singulier; il signifie certaines parties de la tête qui leur servent pour la respiration.

(173) Pauvreté. Le mot *pauvreté* a un *pluriel* lorsqu'on veut parler de certaines choses basses, méprisables, sottes et ridicules, que l'on entend dire, ou que l'on voit faire :

J'ai vu la satire des femmes,
Justes ciel, que de *pauvretés!*
(*Sénécé.*)

(174) Penchant. Au figuré, ce mot peut se dire au *pluriel*, quand il est employé absolument et sans régime : *Plus on se livre à ses* penchants, *plus on en devient le jouet et l'esclave.*
(*Massillon.*)

Dans tout autre cas, il se met toujours au singulier.

Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mène;
C'est un *penchant* si doux qu'on y tombe sans peine.
(*Corneille*, Héracl., act. III, sc. 4)
Hélas! de son *penchant* personne n'est le maître.
(*Mad. Deshoulières.*)

M. *Marsolier*, qui a dit : *Il y a des personnes qui ont de grands* penchants *à la vanité*, a donc fait une faute; en effet, ainsi que le fait observer *Feraud*, pourquoi plusieurs *penchants* à une seule passion?

(175) Rage. Ce mot ne se dit plus aujourd'hui qu'au *singulier*, cependant *Voltaire* regrette le pluriel, qui fait, dit-il, un très-bel effet dans ce vers de *Corneille* (Polyeucte, acte I, sc. 2):

Le sang de Polyeucte a satisfait leurs *rages*.

Il est aussi plus énergique dans l'Ode de *Boileau* sur la prise de Namur :

Déployez toutes vos *rages*,
Princes, vents, peuples, frimas.

(176) Reconnoissance. Ce mot n'est bon au pluriel qu'en terme de guerre : *Ce général a déjà fait plusieurs reconnoissances*, ou bien encore en terme de théâtre : *Il y a dans cette pièce plusieurs reconnoissances*. (*L'Académie* et *Féraud*.)

Quoiqu'on dise *reconnoître* (avouer) *ses fautes*, on ne dit point *faire la reconnoissance de ses fautes*.

Cette remarque de *Féraud* est approuvée de M. *Laveaux*.

(177) Renommée. Ce mot ne se dit au *pluriel* qu'en terme de peinture et lorsqu'on parle des figures de la Renommée : *Voilà des Renommées excellentes :*

(178) Repos. En terme d'architecture, ce mot se dit du palier d'un escalier; en ce sens il a un *pluriel*, *les* repos *de cet escalier ne sont pas assez grands*.—Il s'emploie aussi au *pluriel*, en terme de peinture, et lorsqu'il s'agit des ouvrages d'esprit : *Dans les ouvrages comme dans les tableaux, il faut ménager les* repos *et les ombres, tout ne doit pas être également saillant et brillant.*

(179) Santé. On dit *boire des* santés pour exprimer qu'on boit à la santé de plusieurs personnes; le mot *santé* n'a de *pluriel* que dans ce sens, et lorsqu'il est en quelque sorte personnifié : *pour les* santés *délicates, elles méritent qu'on y prenne confiance.* (*Sévigné.*) —*S'il y a un bonheur que la raison produise, il ressemble à ces* santés *qui ne se soutiennent qu'à force de remedes* (*Fontenelle.*)

(180) Silence. Ce mot n'a point de pluriel, si ce n'est en musique, où l'on dit, observer les *silences*, et alors il s'entend des signes qui répondent en durée aux diverses valeurs des notes, et qui, mis à la place de ces notes, indiquent que tout le temps de leur valeur doit être passé en *silence*.

L'*Académie* ne l'indique pas avec cette acception; et cependant il y est très-usité.

(181) Tendresse. L'*Académie*, *Trévoux*, et en général les lexicographes, ne donnent d'exemples de ce mot qu'au *singulier;* en effet il n'a point de pluriel quand il signifie la sensibilité ou la passion de l'amour; mais, quand il se dit des marques de tendresse, des témoignages de tendresse, on l'emploie fort bien au pluriel :

L'innocence succombe aux *tendresses* des grands;
Et les plus dangereux ne sont pas les tyrans.
(*Voltaire.*)

comme *le beau*, *le vrai*, *l'utile*, etc., etc.

5° Tous les mots qui ont passé des langues mortes ou étrangères dans notre langue, sans être naturalisés dans la nôtre par un usage fréquent; on en excepte cependant (d'après le Dictionnaire de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798), *débet*, *écho*, *factum* (183), *placet*, *quolibet* et *récépissé*, qui prennent la marque caractéristique du pluriel.

Dans le même Dictionnaire, édit. de 1798 seulement, on trouve écrit avec un *s* au pluriel, le mot *numéro*.

D'après le même Dictionnaire, édit. de 1762 et de 1798, il faut écrire au *pluriel*, sans cette marque caractéristique, les mots *alibi*, *aparté*, *avé*, *avé maria*, *concetti*, *déficit*, *duo*, *trio*, *pater*, *in-folio*, *quatuor*, etc. *duplicata*, *errata* (184), *exeat*, *ex-voto*, *impromptu* (185), *lazzi*, *quiproquo*, *solo*,

---

Médicis en pleurant me reçut dans ses bras,
Me prodigua long-temps des *tendresses* de mère.
(Le même; Henriade, chant II.)

Tu sais combien de fois ses jalouses *tendresses*
Ont pris soin d'assurer la mort de ses maîtresses.
(*Racine*, Mithr., I, 1.)

(182) Vue. Quand ce mot signifie, en général, la faculté de voir, sans application à un sujet particulier, il ne prend point de pluriel. —Il en prend dans tous les autres sens.

1re *Observation*.—Si les noms des vertus et des vices ne prennent point la marque du *pluriel*, c'est parce que notre langue a considéré comme individuelles toutes les choses que l'esprit ne peut pas diviser en plusieurs individus distincts, et que ces noms que les latins avoient divinisés sont devenus dans notre langue des espèces de noms propres. (M. *Laveaux*, son Dict. des diffic. au mot *nombre*.)

2e *Observation*.—Si les écrivains, poètes et même prosateurs ont dans le genre noble quelquefois employé des pluriels pour des singuliers, c'est afin de rendre aux mots, par ce changement de nombre, quelque chose de la force que l'usage ordinaire leur avoit fait perdre avec le temps. (M. *Auger*, commentaire de Molière.)

(183) On prononce *facton*.

(*L'Académie*, *Gattel*, *Féraud*, *Philippon* de la *Madelaine*.)

Par arrêt, ta muse est bannie
Pour certains couplets de chanson,
Et pour un mauvais *factum*
Que te dicta la calomnie.
(*Voltaire*, le Temple du Goût.)

(184) Errata. Ce mot est purement latin, et signifie les fautes, les méprises; mais on l'a francisé, et du pluriel latin on en a fait en notre langue un *singulier*. On appelle *errata* un *tableau*, un *état* des fautes échappées dans l'impression d'un ouvrage, soit que ce tableau, que cet état indique *plusieurs fautes*, soit qu'il n'en indique *qu'une*, parce que la pluralité de ce mot ne peut pas tomber sur les fautes indiquées, mais sur la quantité des tableaux ou des états qui les indiquent. Cependant depuis l'apparition du Dictionnaire de l'*Académie* de 1798, beaucoup de personnes prétendent, sur la foi de ce Dictionnaire, qui, comme nous l'avons dit bien souvent, n'est pas reconnu par l'Académie, que, lorsqu'il s'agit de plusieurs fautes à relever, il faut dire *un errata*; mais que lorsqu'il n'est question que d'une seule faute, on doit dire *un erratum*. De sorte que ce mot français ou francisé se trouve avec deux singuliers; et alors voilà les déclinaisons latines introduites dans la langue française par le Dict. de l'*Académie* de 1798.

Si donc cette étrange innovation alloit être adoptée, dans peu on diroit *un duplicatum* quand il n'y en auroit qu'un, et *un duplicata* quand il y en auroit plusieurs; et par le même motif, *un agendum* et *un agenda*, *un opus* et *un opera*; et d'innovation en innovation, *un fiater* et des *fiatres*; *un pater* et des *patres*; *un te Deum* et des *vos Deos*.

(185) Impromptu. C'est ainsi que l'*Académie* et le plus grand nombre des lexicographes écrivent ce mot. Cependant *Trévoux* et quelques auteurs écrivent toujours *in promptu*, et nous avouerons que cette orthographe a l'avantage d'être conforme à l'étymologie. Le mot dont il s'agit appartient à la langue latine, et puisque dans cette langue il s'écrit *in promptu*, pourquoi ne pas l'écrire de même dans la nôtre, ainsi que nous avons fait à l'égard des mots *errata*, *alibi*, *in-quarto*, et de tant d'autres que nous avons empruntés du latin?

Au surplus, cette observation ne tire pas à conséquence; en fait de langage, l'usage l'emporte sur la raison, et d'après cela, nous pensons que *impromptu* doit avoir la préférence sur l'orthographe de *Trévoux*.

Le P. *Bouhours* met un *s* au pluriel de ce mot, et plusieurs poètes le mettent ou le retranchent, selon la mesure du vers; mais l'*Académie* et le plus grand nombre des grammairiens suivent pour ce mot la règle générale, qui veut que les substantifs tirés des langues

zéro. Dans l'édition de 1798, les mots *alinea* et *te Deum*, sont également écrits sans *s* au pluriel.

Girard, *Demandre*, *Féraud* et M. *Laveaux* écrivent aussi sans *s* les mots *alleluia* (186), *in-douze*, *in-seize*, *in-quarto*, *in octavo*, *bravo*, *numéro*, *bénédicité*, *confiteor*.

Wailly n'est pas non plus d'avis de mettre le *s* au pluriel des mots *alleluia*, *auto-da-fé* (187), *imbroglio*, *pensum* (188)

A l'égard du mot *opéra*, l'*Académie* (dans son Dictionnaire, édition de 1798) et *Trévoux* sont d'avis qu'il doit prendre un *s* au pluriel : mais *Ménage* (168e chapitre), *Th. Corneille* (sur la 438e Remarque de *Vaugelas*), *Douchet* (page 95), le *P. Bouhours* (page 173 de ses Remarques), *Andry de Boisregard*, *Dumairon*, *Wailly*, *Lévizac*, *Richelet*, *Demandre*, *Féraud*, et enfin l'*Académie* (édition de 1762), écrivent des *opéra* sans cette lettre caractéristique.

Si on consulte les écrivains, on voit parmi eux une plus grande diversité d'opinions que parmi les Grammairiens : *La Bruyère*, *Scudéry*, *Saint-Evremond*, *Racine*, *d'Alembert*, *J.-B. Rousseau* et *Laharpe* écrivoient toujours des *opéras* avec un *s* ; mais *Boileau*, *Arnauld*, *Fontenelle*, *Voltaire*, *J.-J. Rousseau*, *Marmontel*, *Regnard* et *Condillac* l'écrivoient sans cette lettre au pluriel.

Quelques littérateurs écrivent avec un *s*. des *bravos* des *concertos*, des *pianos*, des *duos*.—M. *Boinvilliers* va plus loin, il voudroit que l'on écrivît avec cette marque caractéristique le pluriel de tous les mots qu'on a francisés ; comme des *zéros*, des *quiproquos*, des *accessits*, des *duos*, des *trios*, etc., et il fonde sûrement son opinion sur ce que disent les éditeurs des OEuvres de *Voltaire* (dans les additions et corrections pour le tome LXIV), que les Romains ne manquoient pas de latiniser tous les mots qu'ils empruntoient des autres langues, même les noms propres et les noms de lieu; et qu'ainsi le mot étranger *opera* et autres semblables, tels que *factum*, *imbroglio*, *concetti*, etc., reçus par adoption dans notre langue, devroient, à leur exemple en prendre la forme et les usages.

Mais, dit M. *Laveaux*, au mot *Nombre*, si beaucoup de noms étrangers introduits dans notre langue ne prennent point la marque caractéristique du pluriel, c'est parce que leur terminaison propre ne se prête pas à cette variation; que plusieurs d'entre eux portent le caractère du pluriel dans la langue d'où ils ont été tirés ; tels que *duplicata*, *errata*, *opera*, *lazzi*, etc., et que d'autres, qui sont au singulier dans ces langues, ne pourroient, sans quelque apparence de barbarie, prendre le signe de pluralité de la nôtre, comme *quatuor*, *concerto*, *te Deum*, *quiproquo*, etc. D'ailleurs la plupart de ces mots, étant peu usités parmi nous, ne sont pas encore naturalisés dans notre langue, et ne peuvent, pour cette raison, être soumis à son orthographe.

6o Enfin, ne prennent point de *s* au pluriel, les mots eployés accidentellement comme Substantifs, et pour représenter une chose ou une idée unique; tels sont : les *on dit*, les *qu'en dira-t-on*, les *un*, les *quatre*, les *cinq*, les *car*, les *si*, les *pourquoi*, etc.

(M. *Lemare* et M. *Laveaux*.)

Trois UN de suite (111) *font cent onze en chiffres arabes.*

(Le Dict. de l'*Académie*.)

On n'écoute ni les *si* ni les *mais*.
Sur l'étiquette on me fit mon procès.

(Le P. du *Cerceau*.)

Les SI, *les* POURQUOI *sont bien vigoureux ; on pourra y joindre les* QUE, *les* OUI, *les* NON, *parce qu'ils sont plaisants.*

(*Voltaire*, à *D'Alembert*.)

Deux A, *deux* E, *quatre* IL, *deux* TU, *deux* MOI, plusieurs PEU, *deux* MONSIEUR, *deux* MADAME, *deux* SOL, *deux* MI, etc. (189).

(M. *Lemare* et M. *Laveaux*)

Les *si*, les *car*, les *pourquoi* sont la porte
Par où la noise entra dans l'univers.

(*La Fontaine*.)

Substantifs qui n'ont pas de Singulier.

Voici les principaux : *accordailles*, *acquêts* (190), *offres*, *aguets*, *alentours*, *an*=

étrangères ne prennent point au *pluriel* la marque de ce nombre, à moins que l'usage ne les ait francisés.

(186) *Restaut* et *Gattel* pensent que l'on doit prononcer *al-le-lu-ia* : l'*Académie*, *Trévoux*, *Wailly* et *Catineau*, *al-le-lui-ia*.

(187) *Auto-da-fé* ; trois mots espagnols qui signifient acte, décret, sentence de la foi.

(188) *Pensum*. L'*Académie*, édition de 1762 et de 1798 ; *Trévoux*, *Féraud*, *Wailly*, *Gattel*, *Boiste* et M. *Laveaux* sont tous d'avis de prononcer *painson* ou *pinson*. Cependant nous ferons observer qu'au mot *album*, également dérivé du latin, l'*Académie* dit que l'on prononce *albôm*.

(189) *Molière*, qui a dit (Femmes sav., II, 6):

Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire ?
— Qui parle d'offenser grand'-mère, ni grand-père ?
— O ciel! *grammaire* est *prise* à contre sens par toi!

a fait une faute, car le mot *grammaire* est là matériellement employé, et alors il ne peut pas plus être du genre féminin qu'il n'est du nombre pluriel ; c'est-à-dire que ce grand comique auroit dû mettre *pris*, au lieu de *prise*.

(190) ACQUÊTS. Ce mot, dans la signification d'un immeuble acquis à titre onéreux ou lucratif

cêtres (191), *annales*, *appas* (192), *armoiries*, *arrérages*, *assistants* (192 bis), *assises* (193), *atours* (194), *besicles*, *bestiaux*, *bornes* (195), *broussailles* (196), *broutilles*,

---

par une personne avant le mariage, ne se dit qu'au *pluriel* et en terme de droit; mais on l'emploie au *singulier*, en parlant d'une chose acquise ou d'un bien acquis par donation ou autrement — *Il a fait un bel* ACQUÊT.—*Il n'y a si bel* ACQUÊT *que le don.*

(191) ANCÊTRES. Ce mot, dit *Th. Corneille*, n'a point de *singulier*; il ne faut pas dire : *Un tel est mon* ANCÊTRE, mais *un tel est un de mes* ANCÊTRES. *Ronsart* et *Malherbe* avoient dit *mon ancêtre*, *leur ancêtre*; *Ménage* les condamne; *Trévoux*, *Féraud* approuvent cette décision, et, dans les exemples donnés par l'*Académie*, ce mot n'est employé qu'au *pluriel*. Quelque imposantes que soient ces autorités, nous pensons cependant qu'on ne sauroit blâmer ce mot sur M***, qui avoit un air antique, et dont on a dit qu'il ressembloit *à un ancêtre*.

Voyez aux *Rem. détach.* le mot *Aïeul*.

(192) APPAS. (Les charmes de la beauté) :

La timide pudeur relève les *appas*.

Marivaux a dit au singulier : *l'appas que l'or a pour ceux qui le possèdent.* C'est une faute, car le mot *appas* employé soit au propre, soit au figuré, ne se dit jamais qu'au *pluriel*.

J.-B. *Rousseau* en a fait une d'un genre différent ; il a dit dans sa 5e cantate :

Tous les amants savent feindre ;
Nymphes, craignez leurs *appas*.

Il n'est point ici question de la beauté des amants, mais de leurs moyens de séduction : ainsi *appâts* étoit le mot propre.

Boileau s'est encore plus écarté de la véritable acception du mot *appas*, lorsque dans sa 6e épître, il dit : *aux appas d'un hameçon perfide*, car ici point d'équivoque ;

Il n'y a ni charmes, ni beauté dans un hameçon, il n'y a que des moyens de séduction. des choses qui attirent, et cela s'appelle *appât* ; il se dit au singulier comme au pluriel, au propre comme au figuré.

(192 bis) ASSISTANTS. *On dit un des* ASSISTANTS, *et non pas un* ASSISTANT.

(193) ASSISE. Ce mot se dit au singulier et au pluriel, d'un rang de pierres de taille de même hauteur que l'on pose horizontalement pour construire une muraille ; mais *assises* signifiant les séances extraordinaires que tiennent des magistrats dans divers départements de la France pour rendre la justice, ne se dit qu'au pluriel.

(194) ATOURS. *Féraud* fait observer que ce mot, qui se dit toujours au pluriel, en parlant de la parure des femmes, s'emploie au *singulier* avec le mot *dame : les dames d'*ATOUR *de la Reine.* En effet, tous les lexicographes et l'*Académie* sont de cet avis.

(195) BORNES. Ce n'est que lorsque ce mot se dit de ce qui sert à séparer un État, un pays, une contrée, d'un autre État, d'un autre pays, d'une autre contrée : ou bien encore lorsqu'il est employé figurément, et qu'il signifie les limites d'une chose, qu'il n'a pas de singulier : l'*Espagne a pour* BORNES *les deux mers et les Pyrénées. La France a pour* BORNES *la mer, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées.*

Il n'y a que la religion qui nous puisse consoler des BORNES *étroites de la vie.*
(*Nicole.*)

Aujourd'hui le luxe et la vanité n'ont plus de BORNES. (*Fléchier.*)

Les vertus ont leurs BORNES, *et ne vont point dans l'excès.* (*D'Ablancourt.*)

Le désordre et les fantaisies n'ont point de BORNES, *et font plus de pauvres que les vrais besoins.* (*J.-J. Rousseau.*)

Son ambition n'a point de BORNES, *est sans* BORNES, *ne connoît point de* BORNES.
(*L'Académie.*)

La franchise a ses BORNES, *au delà desquelles elle devient bêtise, étourderie.*
(*Oxenstiern.*)

Quelques écrivains estimés ont cependant, dans le sens figuré, fait usage de ce mot au singulier ; par exemple, *Corneille* a dit (dans Cinna, acte II, sc. 1) :

Cette grandeur sans *borne* et cet illustre sang.

Racine (dans Esther, acte II, sc. 9) :

Son orgueil est sans *borne* ainsi que sa richesse.

Et *Boileau* (dans sa 10e Satire) :

Dans ses prétentions une femme est sans *borne*.

Mais il faut attribuer cet emploi à la gêne de la mesure ou de la rime.

(196) BROUSSAILLES. *Marmontel* a dit : *les sots sont la* BROUSSAILLE *du genre humain.* Cette expression employée au singulier et dans un sens figuré, est bien hardie, mais elle n'étonne pas dans un écrivain qui regrettoit tant de mots que l'usage actuel a proscrits de la langue françaisé.

catacombes, *ciseaux* (197), *confins*, *décombres*, *dépens*, *doléances*, *entours*, *entraves* (198), *entrailles*, *épousailles*. *fiançailles*, *fonts*, *frais* (199), *funérailles*, *hardes*, *immondices*, *instances* (200), *jours* (la vie), *limites* (201), *mânes* (202), *matériaux*, *matines*, *mécontents* (203), *mœurs*, *mouchettes*, *nationaux* (204), *nippes*, *nones* (205), *obsèques*, *pincettes* (206), *pleurs* (207), *prémices* (208), *proches* (209), *ténèbres*, *vê=*

---

(197) Ciseau se dit quelquefois au *singulier*: *on n'a pas encore mis le* ciseau *dans cette étoffe.—Le chirurgien a donné trois coups de* ciseau *dans cette plaie.*—On dit aussi poétiquement, *le* ciseau *de la Parque.*
(Le Dict. de l'*Académie*, et les autres Diction.)

(198) Dans le sens propre et littéral, entraves ne se dit qu'au pluriel ; mais, dans le sens figuré et métaphorique, il se dit au *singulier* et au *pluriel*: *La jeunesse est naturellement emportée. elle a besoin de quelque* entrave *qui la retienne.*
(Le Diction. de l'*Académie*.)

(199) Frais. Dans le sens de *dépenses*, *avances*, *dépens*, ce mot n'a jamais de *singulier*.

> Faisons l'amour, faisons la guerre,
> Ces deux métiers sont pleins d'attraits;
> La guerre au monde est un peu chère,
> L'amour en rembourse les *frais*.
> (*Boufflers*, le bon Avis.)

> Moi je tiens qu'ici bas, sans faire tant d'apprêts,
> La vertu se contente et vit à peu de *frais*.
> (*Boileau*, Epître V.)

Au contraire, dans le sens de *fraîcheur*, qui *tempère la grande chaleur*, il n'a jamais de *pluriel* : *Le* frais *est dangereux aux gens sujets aux fluxions.*

> A peine, à la faveur du *frais* et du silence,
> Souffroit-il du sommeil la douce violence.
> (*Perrault.*)

(200) Instances. Ce mot, dans le sens de *sollicitation pressante et réitérée*, ne s'emploie point au *singulier*.

Tel est l'avis de *Féraud*, de *Gattel*, et de *Boiste* ; et l'auteur du *Dict. néol.* condamne un poète qui a dit :

> Thétis à ses genoux redouble son *instance*.

Il a évité, fait-il observer, une fausse rime aux dépens de l'exactitude. L'*Académie* dit, il est vrai, *faire instance*, *je l'ai fait à son instance*. et quelques auteurs l'ont dit aussi; mais, comme le fait observer *Féraud*. *à son instance* n'est pas de l'usage actuel ; on dit *à sa prière*, *à sa sollicitation* ; et, si l'on veut dire quelque chose de plus fort, *à son instante prière*.

(201) Limite se dit quelquefois au *singulier* : *cette rivière est la* limite *de sa puissance.*
(Le Dict. de l'*Académie*.)

Et l'on appelle en astronomie, la *limite* septentrionale et méridionale, les points de l'excentrique de la lune les plus éloignés de l'écliptique.

(202) Mânes se dit toujours au *pluriel*, même quand il s'agit d'un seul; *Polixène fut sacrifiée aux* mânes *d'Achille.*
(L'*Académie* et tous les lexicographes.)

(203) Mécontents. Ce n'est que comme Substantif, et lorsqu'on veut désigner ceux qui se plaignent du gouvernement et de l'administration des affaires, que ce mot ne se dit qu'au *pluriel*:— *La fermeté d'un roi et l'amour de ses sujets apaisent les* mécontents, *ou du moins les compriment.*

(204) Nationaux. Ce Substantif se dit des habitants d'un même pays ; il est l'opposé d'*étrangers*.

Cet établissement n'est peut-être pas assez connu des étrangers, et même des nationaux (l'abbé *Grosier*). — *Elle rappelle Jean de Hainaut, et quelque cavalerie. dont la discipline et les armes étoient préférables à celles des* nationaux. (Histoire d'Angleterre.)

L'*Académie* a oublié d'indiquer ce mot comme Substantif.

Dans le Dictionnaire gramm., on critique un auteur *moderne*, qui emploie *national* substantivement; un *national*, les *nationaux*. Il est vrai que le singulier ne se dit point; mais depuis quelque temps on emploie le *pluriel*.
(*Féraud.*)

(205) None se dit au *singulier* pour celle des sept heures canoniales qui se récite ou se chante après Sexte. Au pluriel, il se dit pour le 5e jour de certains mois chez les Romains, le 7e dans d'autres, et toujours le 8e jour avant les Ides. (Le Dict. de l'*Académie*.)

(206) Pincette se dit quelquefois au *singulier* dans la même acception qu'au pluriel : *donnez-moi la* pincette. — M. *Laveaux*, dans son Dict des Difficultés, etc., critique cette décision donnée par l'*Académie* ; mais, dans son nouveau Dictionnaire, il paroît l'approuver.

(207) Pleurs : voyez les Remarques détachées.

(208) Prémices. L'*Académie* dit que ce mot désigne les premiers fruits de la terre ou du

pres (210), *vergettes* (211), *vitraux*, *vivres*, etc., etc.

S'il y a dans notre langue des noms qui n'ont point de *singulier*, c'est parce qu'ils expriment plusieurs choses distinctes réunies sous la même dénomination.

DE LA FORMATION DU PLURIEL DES SUBSTANTIFS.

Quoique le pluriel ne se forme pas de la même manière dans tous les Substantifs, on peut cependant partir d'un point fixe.

RÈGLE GÉNÉRALE. — Pour former le pluriel des Substantifs, de quelque terminaison qu'ils soient, masculins ou féminins, on ajoute un *s* à la fin du mot : cette lettre est, dans le génie de la langue française, le vrai caractère du pluriel : *le roi, les rois ; le prince, les princes ; la loi ; les lois.*

Première exception. — Les Noms qui se terminent au singulier par *s*, par *x*, ou par *z*, ne subissent aucun changement au pluriel : *le lis, les lis ; le tambris, les tambris ; le panaris, les panaris ; le remords, les remords* (212) ; *la croix, les croix ; le nez, les nez ; le sonnez, les sonnez*, etc.

(*Beauzée* Encycl. méth. — Girard, page 272. — Le Dict. de l'*Acad.* et les Gramm. mod.)

bétail ; et par extension les premières productions de l'esprit ; mais *prémices* a une signification beaucoup plus étendue.

Toujours la tyrannie a d'heureuses *prémices*,

a dit *Racine*, dans Britannicus (act. I, sc. 1);

Et l'abbé *D'Olivet* avoit critiqué ce vers. L'abbé *Desfontaines* répondit qu'avoir d'*heureuses prémices* est une façon de parler poétique et élégante, qu'on peut employer même en prose, dans le style noble. *Racine* le fils trouvoit que l'abbé *Desfontaines* avoit raison ; quant à *Féraud*, il pense que cette expression va fort bien dans ce vers de *Racine*, mais que dans un grand nombre de phrases elle iroit fort mal. C'est une de ces expressions délicates qui ont besoin d'être placées à propos, et dont l'emploi n'est pas indifférent.

On lit encore dans Racine (Bérénice, act. I, sc. 5):

Cependant Rome entière, en ce même moment,
Fait des vœux pour Titus, et par des sacrifices
De son règne naissant célèbre les *prémices*.

Et *Féraud*, à l'occasion de ce vers, est d'avis que, puisqu'on dit *les prémices de mon travail*, on peut dire aussi les *prémices* d'un règne, c'est-à-dire ses commencements. Cette remarque de *Féraud* est d'autant meilleure, que *Racine* a dit, dans Britannicus (act. V, sc. 5):

Ma main de cette coupe épancha les *prémices*.

Dans Iphigénie, (act. V, sc. 6) :

Déjà couloit le sang, *prémices* du carnage.

Et *Voltaire*, dans Oreste (act. III, sc. 8) :

De la vengeance au moins j'ai goûté les *prémices*.

Dans la Henriade (chant II) :

La mort de Coligny, *prémices* des horreurs,
N'étoit qu'un foible essai de toutes leurs fureurs.

Et dans l'Enfant prodigue (act. I, sc. 3):

...D'Euphémon qui, malgré tous ses vices,
De votre cœur eut les tendres *prémices*.

(209) PROCHES. *Vaugelas* ne pouvoit souffrir qu'on se servît de *proches* au lieu de *parents*, et il cite *Coëffeteau*, qui étoit de son sentiment. « Cependant, disent *Th. Corneille* et *Chapelain*, cette phrase : *je suis abandonné de tous mes proches*, est dans la bouche de tout « le monde ; » et l'*Académie*, *Patru*, MM. de *Port Royal*, et nombre d'auteurs, tant anciens que modernes, fournissent des exemples de l'emploi de ce mot en cette signification. — Comme adjectif, *proche* se dit au *singulier*: *c'est mon* PROCHE *parent.*

(210) VÊPRES se disoit autrefois au *singulier* pour le *soir*, la *fin du jour* : *Je vous souhaite le bon* VÊPRE. Le peuple le dit encore en quelques provinces ; mais il est vieux, et ne se dit qu'en plaisantant. (L'*Académie*.)

(211) VERGETTES. Ce n'est que dans *Trévoux* et dans l'édition de 1798 du Dictionnaire de l'*Académie*, que l'on trouve que ce mot s'emploie au *singulier*, dans le même sens qu'au *pluriel*. M. *Laveaux* disoit dans son Dictionnaire des Difficultés, que ce mot n'a point de *singulier* ; mais dans son nouveau Dictionnaire il pense que l'on dit aussi bien *une vergette* que *des vergettes*.

(212) REMORDS. *Boileau, Crébillon, Delille* et *Voltaire* ont cru devoir ôter à ce mot la lettre *s*, qu'il prend même au singulier :

C'est elle (la Raison) qui, farouche au milieu des plaisirs,
D'un *remord* importun vient brider nos désirs.
(Satire IV.)

Qu'importe à mes affronts ce foible et vain *remord*?
(Le Triumvirat, act. II, sc. 1.)

Tous, à leur infortune ajoutant le *remord*,
Séparés par l'effroi, sont rejoints par la mort.
(Poème de la Pitié, ch. III.)

..........Et laisser, à ma mort,
Dans ton cœur qui m'aima, le poignard du *remord*.
(Tancrède, IV, 7.)

Cette licence peut se pardonner en poésie ; mais en prose, elle ne seroit pas excusable.

Deuxième exception. — Les Noms terminés par *eau*, et par *ou* (213), prennent un *x* au lieu d'un *s* pour former leur pluriel : *le lopereau, les lapereaux; le perdreau, les perdreaux; le chevreau, les chevreaux ; le gluau, les gluaux; l'étau, les étaux.* (Mêmes autorités.)

Troisième exception. — Ceux qui sont terminés par *eu* ou par *ou* prennent également un *x* au lieu d'un *s*; *le milieu , les milieux; l'enjeu , les enjeux; l'aveu , les aveux*, etc. , etc. ; *le genou, les genoux ; le chou,les choux*, etc., etc.

Bleu, bambou, clou , coucou, cou , écrou , filou, fou, joujou, matou, sou, toutou, bijou , trou et *verrou* , suivent la règle géuérale, c'est-à-dire prennent un *s* au pluriel.

(Le Dict. de *Trévoux* et l'*Académie.*)

Quatrième exception. — La plupart des Noms terminés au singulier par *al* ou par *ail* ont leur pluriel en *aux*, comme : *arsenal, arsenaux ; canal, canaux ; local* (214), *locaux ; cordial, cordiaux ; corail, coraux ; émail, émaux ; fanal, fanaux ; travail, travaux ; ail, aulx* (215) ; *étal, étaux*, etc., etc.

Il n'y a que les mots qui se terminent en *eau* au singulier, qui prennent l'*e* au pluriel ; ainsi ne faites pas la faute grossière d'écrire, par exemple, au pluriel *orienteaux, coreaux*, etc., etc.

Observez encore que *travail* fait au *pluriel, travails*, lorsqu'il signifie une machine de bois à quatre piliers entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux fougueux pour les ferrer ; ou bien lorsqu'il s'agit du compte qu'un ministre ou un autre administrateur rend des affaires de son département, ou du rapport que le commis fait au ministre ou au chef d'une administration de celles qui leur ont été renvoyées.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1798.)

Les Noms suivants : *bal , camail , carnaval, détail, épouvantail, éventail, gouvernail, mail, pal, portail, régal , sérail* , etc. , suivent la règle générale, c'est-à-dire que leur finale prend un *s* au pluriel.

(Le Dict. de l'*Académie.*)

Remarques. — *Bercail* n'a pas de pluriel. Le Dictionnaire de l'*Académie* n'en indique pas non plus aux mots *bétail* (216). *bocal* ; cependant *Caminade, Catineau, Fréville* et *Boiste* (Dictionnaire des *Rimes*) sont d'avis que l'on doit dire *bocals* au pluriel ; mais *Bernardin de Saint-Pierre* (Études de la Nature, étude VI, liv. 1er). M. *Buinvilliers* et M. *Laveaux* préfèrent *bocaux*. En effet, pourquoi augmenter sans necessité le nombre des exceptions ?

Ciel et *œil* font *cieux* et *yeux* au pluriel ; cependant on dit quelquefois *ciels* et *œils* : par exemple, on dira des ciels *de lit, de carrière; les* ciels *de ce tableau sont admirables. L'Italie est sous un des plus beaux* ciels *de l'Europe.*

(L'*Académie* et le plus grand nombre des lexicographes.)

On dira aussi des *œils* de bœuf (terme d'architecture) ; de *chat* , de *serpent* (terme de lapidaire) ; de *perdrix* (terme de broderie). (Mêmes autorités.)

M. *Chapsal* (dans un article du Manuel des amateurs de la langue française) voudroit que l'on dit les *œils* de la soupe, du fromage ; mais l'*Académie* (dans son Dictionnaire , au mot *œil*), *Trévoux* , *Boiste* et M. *Laveaux* sont d'avis qu'on doit dire les *yeux* du fromage , ainsi que les *yeux* du pain , de la soupe.

Pénitentiel, rituel de la pénitence , fait *pénitentiels* au pluriel ; *pénitentiaux* est un adjectif masculin qui n'a point de singulier et qui ne se dit guère que de certains *psaumes*.

(L'*Académie*, p. 358 de ses Observ., et son Dictionnaire.)

---

(213) Observez que nous n'avons que treize mots terminés par *ou*; ce sont les mots : *aloyou, bacaliou* (morue sèche), *boyau, cornuau* (poisson), *étau, gluau, gruau, hoyau* (instrument de vigneron), *huyau* (coueuu), *joyau, noyou, sarrau* (souquenille), *tuyau* ; et que nous en avons à peu pres deux cent cinquante terminés par *eau*.

(214) Local. Aucun des Dictionnaires que nous avons consultés ne parle du *pluriel* de ce Substantif; mais comme tous indiquent celui de l'adjectif, et qu'ils disent des *usoges locaux* il nous semble que l'on pourroit très-bien dire aussi *locaux*, employé comme Substantif. Un grand nombre de personnes en font usage dans la conversation.

(215) Ail.

Tu peux choisir ou de manger trente *aulx*,
J'entends sans boire et sans prendre repos.

(*La Fontaine* , le Paysan qui avoit offensé son Seigneur.)

Cependant ce pluriel est peu usité ; et, quand on veut l'exprimer, il est mieux de dire des *gousses d'ail*.

(216) Bestiaux. L'*Académie* fait observer que ce mot est un Substantif qui a la même signification que le mot *bétail* ; de sorte qu'elle semble dire que *bestiaux* n'est pas le pluriel de *bétail* ; mais *Trévoux*, M. *Laveaux, Féraud, Gattel, Wailly*, etc., sont d'un avis contraire.

Universel (217) fait au pluriel masculin *universaux* : *On distingue cinq* UNIVERSAUX : *le genre*, *la différence*, *l'espèce*, *le propre et l'accident*. (Le Dict. de l'*Académie*.)

NOTA. Voyez, pour le mot *Aïeul*, les Rem. détachées.

OBSERVATION. — La plupart des écrivains modernes forment le pluriel des Substantifs qui sont terminés au singulier par *ant* ou *ent*, en ajoutant un *s*, et en supprimant le *t* final dans les polysyllabes; mais ils le conservent dans les monosyllabes (*). Quoi de plus inconséquent ? Pourquoi, puisqu'ils écrivent les *dents*, les *plants*, les *vents*, s'obstinent-ils à écrire les *méchans*, les *contrevens* ? Pourquoi terminer de la même manière au pluriel, des mots qui ont des terminaisons différentes au singulier, tels que *musulman*, *protestant*, dont les féminins sont *musulmane*, *protestante*, et dont on veut que les pluriels masculins soient *musulmans*, *protestans* ? Cependant, si l'on ne supprimoit pas la lettre *t* dans ces sortes de mots, on s'épargneroit une regle particulière, et par conséquent une peine ; puisqu'alors, pour former le pluriel de ces Substantifs, il y a deux opérations à faire au lieu d'une ; retrancher le *t*, ensuite ajouter *s*. En outre on conserveroit l'*étymologie* et l'*analogie* entre les primitifs et les dérivés ; l'étymologie, puisqu'avec *aimant* on fait *aimanter*, avec *intrument*, *instrumenter* ; l'analogie, puisque l'on écrit *l'art*, et au pluriel *les arts*; *le vent*, *les vents* ; *la dent*, *les dents*. Enfin cette lettre seroit un secours pour distinguer la différente valeur de certains Substantifs, comme de *plans dessinés*, et de *plants plantés*.

Toutefois cette suppression n'est pas généralement adoptée ; et en effet, *Regnier Desmarais*, MM. de *Port-Royal*, *Beauzée*, *D'Olivet*, *Duclos*, *Restaut*, *Condillac* ; beaucoup de Grammairiens modernes, tels que *Domergue*, *Lemare*, *Destutt de Tracy*, *Lévizac*, *Maugard*, *Guéroult*, etc. ; et un grand nombre d'imprimeurs que l'on peut citer comme autorités : MM. *Didot*, *Crapelet*, *Michaud*, *Tilliard*, *Herhan*, conservent le *t* final dans le pluriel des Substantifs terminés par *ant* ou par *ent* ; mais, puisque l'*Académie* a adopté cette suppression, nous ne pouvions nous dispenser d'en faire la remarque.

DES SUBSTANTIFS COMPOSÉS.

On appelle *Substantifs composés* certains termes dans la composition desquels il entre plusieurs mots, dont la réunion forme un sens équivalent à un Substantif, comme Hôtel-Dieu, qui équivaut à *hôpital* ; petit-maître, à *fat* ; garde-manger, à *buffet* ; contre-coup, à *répercussion* ; arc-en-ciel, à *Iris*, etc., etc.

Dans un Substantif composé il entre :

Premièrement, un *Substantif* accompagné ou d'un autre substantif. . .	*garde-bois* ;
ou d'un adjectif. . . .	*loup-marin* ; *petit-maître* ;
ou d'un mot qui ne s'emploie plus isolément. . . .	*loup-garou* ;
ou d'un adverbe.	*quasi-délit* ;
ou d'une partie initiale inséparable.	*vice-président* ;
ou d'un mot altéré ; c'est-à-dire dont la forme est changée.	*contre-danse*.

Nota. Le Substantif composé peut renfermer aussi *un nom propre*, comme dans : *Jean-le-Blanc*, *Messire-Jean*, *Bon-Henri*, *Reine-Claude*, etc., etc.

Dans un Substantif composé ils entre :

Deuxièmement, un *Verbe* accompagné ou d'un substantif.	*passe-temps* ;
ou d'un adjectif.	*passe-dix* ;
ou d'un second verbe. . . .	*passe-passe* ;
ou d'une préposition. . .	*passe-avant* ;
ou d'un adverbe.	*passe-partout* ;
Troisièmement, une *Préposition* accompagnée ou d'un substantif.	*après-dînée* ;
ou d'un adjectif.	*haute-contre* ;
ou d'un adverbe.	*après-demain* ;
Quatrièmement, plus de deux mots.	*arc-en-ciel* ; *eau-de-vie* ; *tête-à-tete* ; *boute-en-train* ;
Cinquièmement, plusieurs mots étrangers.	*post-scriptum* ; *mezzo-termine* ; *auto-da-fé* ; *forté-piano*.

L'usage varie beaucoup sur la formation du pluriel de ces Substantifs composés : les uns, les regardant comme de véritables substantifs qui, en résultat, ne réveillent plus qu'une seule idée, ne mettent le signe du pluriel qu'à la fin, quels que soient les mots dont ils sont composés ; ils écrivent des *prie-dieux*, des *arc-en-ciels*, des *coup-d'œils*, etc., etc.

Mais, comme le fait observer M. *Boniface*,

(217) Ce mot, en terme de logique, se dit de ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce.

(*) Nous disons des écrivains modernes ; car *Racine*, *Boileau* et *Fénélon*, dont nous avons consulté les manuscrits ou les premières éditions ne retranchent point le *t*.

puisque ces Grammairiens regardent ces expressions comme un seul mot, pourquoi emploient-ils le trait d'union ? et, s'ils ôtent ce trait d'union, comment, pour se conformer à la prononciation, écriront-ils des *arc en-ciel*, qui sans trait d'union, feroit *arcenciel*; *croc-en-jambe*, qui feroit *crocenjambe*, à moins que d'en changer l'orthographe, et d'écrire des *arqueneiels*, des *croquenjambes ?* Ils seroient de même obligés d'écrire des *blanbees*, comme ils écrivent des *béjaunes*; des *portaiguilles*, comme ils écrivent des *portors*.

D'autres, tels que *Wailly* et *Lévizac*, mettent au pluriel chaque substantif et chaque adjectif qui se trouve dans une expression composée employée au pluriel, à moins qu'une préposition ne les sépare; et, dans ce cas, le second seul reste invariable: ainsi ils écrivent des *abat-vents*, des *contre jours*, des *rouges-gorges*, des *eaux-de-vie*, des *chefs-d'œuvre*.

Cependant *Lévizac* ajoute que la marque du pluriel ne se met pas dans les mots composés qui, par leur nature, ne changent pas de terminaison; comme des *crève-cœur*, des *rabat joie*, des *passe-partout*, etc., etc.

L'adverbe *partout* est invariable de sa nature; mais *cœur* et *joie* ne se mettent-ils pas, selon le sens, au singulier et au pluriel ? c'est donc le sens, et non leur nature, qui s'oppose ici à ce qu'ils prennent le *s*; en effet, des *crève-cœur* sont des déplaisirs qui crèvent le cœur.

Wailly, de son côté, dit que, par exception, il faut écrire sans *s*, des *coq-à-l'âne*. N'y a-t-il que cette exception à sa règle, et pourquoi a-t-elle lieu ? C'est, auroit-il répondu, parce que le sens s'oppose au pluriel, comme dans les *prie-dieu*, que l'*Académie* écrit ainsi. Hé bien, d'après cette réponse même, *Wailly* auroit donc écrit des *pieds à-terre*, des *têtes-à-tête*, des *hôtels-dieux*, des *gardes-manger*; ce qui prouve d'une manière évidente que, pour l'orthographe de ces sortes d'expressions, ce n'est point le matériel des mots partiels qu'on doit consulter, mais bien le sens qu'ils présentent.

Au surplus, *Wailly* et *Lévizac* n'ont pas prévu tous les cas; beaucoup de Substantifs composés n'entrent dans aucune de leurs règles, qui cependant ont été copiées, sans examen, par la plupart de nos Grammairiens modernes.

MM. *Boinvilliers*, *Wieard* et *Crépel* sont les seuls qui aient plus ou moins rectifié la règle donnée par *Lévizac* et *Wailly*; et MM. de *Port-Royal*, *Dumarsais*, *Condillac*, *Marmontel*, *Beauzée* et *Fabre* n'ont point traité cette question, qui présente cependant beaucoup d'intérêt.

D'autres Grammairiens, et particulièrement MM. *Lemare* et *Fréville*, ne consultent que la nature et le sens des mots partiels pour l'orthographe des Substantifs composés. Au singulier, ils écrivent un *serre-papiers*, parce que la décomposition amène un arrière-cabinet ou une tablette pour serrer *des papiers* et non *du papier*; et, d'après la même analogie, un *va-nu pieds*, un *couvre-pieds*, un *gobe-mouches*; et d'autres Substantifs composés dont nous donnerons la décomposition. Au pluriel, ils écrivent des *serre-tête*, parce que la décomposition amène des rubans, des bonnets qui *servent la tête* et non *les têtes*; et, d'après la même analogie, des *abat jour*, des *boute-feu*, des *arcs-en-ciel*, des *haut-de-chausses*, des *tête-à-tête*, etc., etc.

Enfin pour cette question d'orthographe, le Dictionnaire de l'*Académie* ne peut faire autorité, parce qu'il est souvent en contradiction avec lui-même.

On y trouve:

Un *chasse-mouche* et un *gobe-mouches*.
Un *couvre-pied*. . et un *va-nu-pieds*.
Des { *rouge-gorges*, *chauve-souris*, } et des { *basses-fosses*. *sages-femmes*.
Des { *pot-au-feu*, *coq-à-l'âne*, } et des { *arcs-en-ciel*, *chefs d'œuvres*.
Des *mille feuille*. . et des *mille-fleurs*.
Des *casse-noisettes*. et des *gratte-culs*.
Des *essuie-main*. . et des *serre-papiers*.

La plupart des auteurs ne sont pas plus d'accord entre eux, ni avec eux mêmes.

Buffon écrit: des *chauves-souris*; des *porcs-épics*, des *pie grièches*.

Marmontel: des *tête-à-tête*, et des *têtes-à-têtes*.

J.-J. Rousseau: des *pot-au-feux*, et des *tête-à tête*.

De tout cela il résulte que, pour l'orthographe des Substantifs composés, les règles qu'ont données plusieurs Grammairiens sont erronées, insuffisantes même, et qu'en outre il règne une grande diversité d'opinions parmi eux. Ainsi c'est rendre un grand service à nos lecteurs que de les faire jouir du travail que M. *Boniface*, éditeur du Manuel des amateurs de la langue française, et l'un de ses plus zélés collaborateurs, a consigné dans le 1er et le 2e numéro de ce Manuel; mais, afin de donner à cet article tout le développement que demande une question aussi délicate, nous y ajouterons des réflexions que nous

avons puisées dans le Traité d'orthographe de M. *Lemare* : ces réflexions sont d'autant plus précieuses pour nos lecteurs, que M. *Lemare* est un de nos meilleurs Grammairiens, et que c'est lui qui a posé le principe qui sert de base à la règle que M. *Boniface* énonce en ces termes :

« Tout *Substantif composé* qui n'est point « encore passé à l'état de mot (*) doit s'écrire « au singulier et au pluriel, suivant que la « nature et le sens des mots partiels exigent « l'un ou l'autre nombre ; c'est la décomposi- « tion de l'expression qui fait donner aux « parties composantes le nombre que le sens « indique. »

Observations préliminaires.

1º Dans les Substantifs composés, les seuls mots essentiellement invariables sont : le *verbe*, la *préposition* et l'*adverbe*, comme : des *casse-noisettes*, des *avant-coureurs*, des *quasi-délits*.

2º Le *Substantif* et *l'adjectif* se mettent au singulier ou au pluriel, selon le sens et selon les règles de notre orthographe ; comme dans : des *contre-vent*, des *contre-amiraux*, des *cure-dents*, des *terre-pleins*, des *demi-heures*, des *quinze vingts*.

3º Si, comme dans *pie grièche*, *franc alleu*, il entre un mot qu'on n'emploie plus isolement, ce mot prend la marque du pluriel, parce qu'alors il joue le rôle d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement ; comme dans : des *nerfs-férures*, des *gommes-guttes*, des *pies grièches*, des *loups-garous*, des *loups-cerviers*, des *arcs-boutants*, des *arcs-doubleaux*, des *épines-vinettes*.

4º La préposition latine *vice*, qui signifie *à la place de*, et les mots initials, *demi*, *semi*, *ex*, *in*, *tragi*, *archi*, placés avant un Substantif, restent toujours invariables ; comme dans : des *vice-rois*, des *mi-août*, des *demi-dieux*, des *semi-tons*, des *ex généraux*, des *in-douze*, des *tragi comédies*.

5º Lorsque l'expression est composée de plusieurs mots étrangers l'usage général est de ne point employer la marque du pluriel ; comme dans : des *te-Deum*, des *post-scriptum*, des *auto-da-fé*, des *mezzo-termine*, des *forte piano*.

(*) C'est par la suppression du trait d'union, et, si la prononciation l'exige, quelques changements dans l'orthographe, qu'un *substantif* composé passe à l'état de mot, comme on peut le voir dans *adieu*, *auvent*, *justaucorps*, etc.

Développements de la règle précédente, ou application de cette règle à chacun des Substantifs composés dont l'analyse pourroit présenter quelques difficultés.

Abat-jour, plur. des *abat jours* : des fenêtres qui abattent le *jour* ; ou, comme le dit l'*Académie*; des fenêtres construites de manière que le jour qui vient d'en haut, se communique plus facilement dans le lieu où elles sont pratiquées.

Abat-vent, plur. des *abat-vent* : des charpentes qui abattent *le vent*, qui en garantissent.

Aigue-marine, plur. des *aigues-marines* : des pierres précieuses, couleur de vert de mer. *Aigue* vient du latin aqua, *eau* ; ainsi *aigue-marine* signifie *eau marine*, ou *de mer*.

Appui-main, plur. des *appui main* (218) : des baguettes servant d'*appui à la main* qui tient le pinceau.

Arc-boutant, plur. des *arcs boutants* : des *arcs*, ou des parties d'arc, qui appuient et soutiennent une muraille ; comme on en voit aux côtés des grandes églises. Dans cette expression, *boutant* est un adjectif verbal qui vient de l'ancien verbe *bouter*, pousser.

Bain-marie, plur. des *bains-marie* : des *bains* de la prophétesse *Marie*, qui, dit-on, en est l'inventrice.

Belle-de-nuit, plur. des *belles-de-nuit* : des fleurs belles la *nuit*.

Blanc seing, plur. des *blanc-seings* : des *seings en blanc*, des papiers signés *en blanc*, sur du blanc.

Bon-chrétien, bon henri, plur. des *bon-chrétien*, des *bon-henri*. Ce sont, dit M. *Lemare*, des poires d'une espèce à laquelle on a donné le nom de *bon-chrétien*, le nom de *bon-henri*.

On dit abusivement au singulier, dans quelques cas seulement, du *bon-chrétien*, du *bon-henri*, c'est-à-dire, des poires de l'espèce dite *bon chrétien*, *bon henri* ; mais il faut dire au pluriel des *poires de bon-chrétien*, des *poires de bon-henri*. C'est l'espèce qui a donné le nom de *bon chrétien*, de *bon-henri*, et non pas les individus.

(218) La décomposition d'un Substantif composé peut amener un singulier aussi bien qu'un pluriel ; mais alors c'est toujours la raison qui doit décider de l'emploi de l'un des deux nombres : en conséquence, quoique l'on puisse dire, par exemple, que des *appuis-mains* sont des *appuis de mains*, il nous semble qu'il est encore mieux de dire que *ce* sont des *baguettes servant d'appui à la main*.

BOUTE-EN-TRAIN, plur. des *boute-en-train :* des hommes qui *boutent*, qui mettent les autres *en train*, qui les animent soit au plaisir, soit au travail : suivant la définition de l'*Académie*.

BOUTE-FEU, plur. des *boute-feu :* au propre, incendiaire; des hommes qui, de dessein formé, *boutent* ou mettent le *feu* à un édifice, ou à une ville (peu usité en ce sens).

BOUTE-TOUT-CUIRE, plur. des *boute-tout-cuire :* des hommes qui *boutent*, qui mettent *tout cuire*, qui mangent, qui dissipent tout ce qu'ils ont.

BRISE-COU, BRISE-VENT, plur. des *brise-cou*, des *brise-vent :* des escaliers où l'on risque de tomber, de se briser le cou, si l'on n'y prend pas garde; des clôtures qui servent à briser le vent. — D'après la même analogie, on écrira des *brise-glace*, des *brise-raison*, des *brise-scellé*, etc.

CASSE-COU, plur. des *casse-cou :* des endroits où l'on risque de se casser *le cou*.

Voyez, page 85, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *casse-noisettes*, *casse-mottes* avec un *s*.

CHASSE-MARÉE, plur. des *chasse-marée :* des voituriers qui chassent devant eux *la marée*, qui apportent *la marée*.

Un *chasse-marée*, dit l'*Académie*, est un voiturier qui apporte *la marée*; l'*Académie* dit aussi *marée fraîche*, *vendeur* de *marée*. Comment a-t-elle donc pu écrire : les huîtres que les *chasse-marées* apportent ? Qu'importe le nombre des voituriers ? C'est toujours de la marée qu'ils apportent.

Voyez, page 85, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *Cent-suisses* et *Chasse-mouches* avec un *s*.

CHAUVE-SOURIS, plur. des *chauves-souris :* des oiseaux qui ressemblent à une souris qui est chauve, c'est-à-dire qui a des ailes *chauves*, des ailes sans plumes.

CHEF-D'ŒUVRE, plur. des *chefs-d'œuvre* (219) : des chefs, des pièces principales d'exécution : au figuré, des ouvrages parfaits en leur genre. Les Italiens disent : *i capi d'opera*, et ne pluralisent jamais le dernier mot.

CHOU-FLEUR, plur. des *choux-fleurs :* des *fleurs* qui sont *choux*.

COLIN-MAILLARD, plur. des *colin-maillard :* des jeux où *Colin* cherche, poursuit *Maillard*.

CONTRE-DANSE, plur. des *contre-danses :* on croit que ce mot est une altération de l'anglais, *country dance* (danse de la contrée, de la campagne).

CONTRE-JOUR, plur. des *contre-jour :* des endroits qui, comme le dit l'*Académie*, sont contre *le jour*, opposés *au jour*.

CONTRE-POISON, plur. des *contre-poison*. Remède, dit l'*Académie*, qui empêche l'effet du poison; alors on doit, ainsi que le fait observer M. *Lemare*, écrire *contre-poison* au pluriel comme au singulier, car le même antidote peut servir également contre un ou plusieurs poisons.

CONTRE-VÉRITÉ, plur. des *contre-vérités*. La *contre-vérité* a beaucoup de rapport avec l'ironie. *Amende honorable*, par exemple, est une *contre-vérité*, une vérité prise dans un sens opposé à celui de son énonciation; car, au lieu d'être honorable, elle est infamante, déshonorante.

COQ-À-L'ÂNE, plur. des *coq-à-l'âne :* des discours qui n'ont point de suite, de liaison, qui ne s'accordent point avec le sujet dont on parle. *Faire un coq-à-l'âne*, c'est passer d'une chose à une autre tout opposée, comme du *coq à un âne*.

COUPE-GORGE (220), plur. des *coupe-gorge :* des lieux où l'on *coupe la gorge*.

COURTE-POINTE, plur. des *courtes-pointes :* ce Substantif composé est une altération de *contre-points*, espèce de couverture où les *pointes* ou *points* sont piqués les uns contre les autres; couverture *contre-pointée*. La préposition *contre* étant changée en l'adjectif *courte*, les deux mots qui forment le Substantif composé doivent prendre alors le *s* au pluriel.

COUVRE-CHEF, plur. des *couvre-chef :* des coiffures propres à couvrir le *chef* ou la *tête*.

---

(219) CHEF-D'ŒUVRE. L'*Académie* a oublié de dire, en parlant de ce mot, que, quand il est joint par la préposition *de* à un autre substantif, il peut se prendre en bonne et en mauvaise part : *un chef-d'œuvre d'habileté*, *un chef-d'œuvre de bêtise*.

(*Gattel*, *Féraud* et M. *Laveaux*.)

(220) COUPE-JARRET : on écrit de même des *coupe-jarret*, des *coupe-pâte*. L'*Académie* écrit néanmoins des *coupe-jarrets*. Mais *jarret* est ici employé dans un sens vague, indéfini, dans un sens général; et certainement, quand on dit *coupe-jarret*, il ne s'agit pas du nombre des jarrets; autrement, un seul quelquefois feroit, en ce genre, plus d'ouvrage que quatre.

Couvre-feu, plur. des *couvre-feu :* des ustensiles qui servent à couvrir le *feu*.

Voyez, page 86, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *couvre-pieds* avec un *s*.

Crève-cœur, plur. des *crève-cœur ;* des déplaisirs qui crèvent, qui fendent le *cœur*.

Cul-de-jatte, plur. des *culs-de-jatte*. Ici la partie est prise pour le tout : ce sont des hommes nommes *culs de jatte*, à cause de la *jatte* sur laquelle ils se traînent.

Voyez, page 86, pourquoi il faut écrire, même au singulier *cure dents*, *cure-oreilles* avec un *s*.

Cric-crac, plur. des *cric-crac :* c'est, dit M. *Lemare*, une onomatopée, c'est à-dire un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. Trictrac est ainsi formé, mais *tric* et *trac* étant sans tiret, on écrit, au pluriel des *trictracs*.

Croc-en-jambes, plur. des *crocs-en-jambes:* plusieurs *crocs* que l'on forme en mettant son pied entre les jambes de quelqu'un pour le faire tomber.

Dame-jeanne, plur. des *dames-jeannes*. — Voyez le Substantif composé *Pont-neuf*.

Eau-de-vie, plur. des *eaux-de-vie*. On dit *diverses eaux-de-vie*.

Voyez, page 86, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *entr'actes*, *entre-côtes*, et *essuie-mains* avec un *s*.

Fesse-Mathieu, plur. des *fesse-mathieu* Ce Substantif composé est une altération de *il fait saint Mathieu ;* c'est-à-dire, il fait comme saint Mathieu, qui, dit-on, avant sa conversion, étoit usurier. C'est par analogie avec cette expression qu'on appelle des *fesse-cahiers*, des copistes qui font bien vite, et le plus au large qu'ils peuvent, les cahiers, les rôles dont on les a chargés.

Fier-à-bras, plur. des *fier-à-bras*. Ce mot composé est une altération de *fiert-à-bras*, c'est-à dire qui frappe à tour de bras. — Ici *fier* vient du latin *ferit*, il frappe. Nous avons retenu, dans la locution, *sans-coup-férir*, l'infinitif de ce verbe.

Fouille-au-pot, plur. des *fouille-au-pot :* des hommes, des marmitons dont la fonction est de fouiller, de visiter le *pot*.

Gagne denier, plur. des *gagne-denier :* tous ceux qui gagnent leur vie par le travail de leur corps, sans savoir de métier. Il n'y a pas plus de raison, dit M. *Lemare*, pour écrire un *gagne-denier* que des *gagne-denier :* car s'il s'agissoit du nombre plutôt que de l'espèce, un seul homme pourroit être appelé *gagne-denier*, ou *gagne-deniers*. Ainsi, quelque opinion que l'on adopte, le singulier et le pluriel doivent avoir la même orthographe.

Gagne-pain, plur. des *gagne-pain :* des outils avec lesquels on gagne son pain.

Gagne-petit, plur. des *gagne-petit:* des remouleurs qui gagnent peu, qui se contentent d'un petit gain.

Garde-côte (221). plur. des *gardes-côtes :* des gardiens des côtes.

Garde-feu, plur. des *garde-feu ;* des grilles qui gardent, qui garantissent du feu.

Voyez, page 86, pourquoi l'on doit écrire, même au singulier, *garde-fous* avec un *s*.

Garde-note, plur. des *garde-note :* des personnes qui gardent *note*. On dit *prendre note*, *tenir note ;* de même on doit dire *garder note*, d'où *garde-note*.

Gâte-métier, plur. des *gâte-métier :* des *hommes* qui *gâtent le métier*, en donnant leur marchandise ou leur peine à trop bon marché.

Voyez, page 86, pourquoi l'on doit écrire, même au singulier, *gobe-mouches* avec un *s*.

Grippe sou, plur. des *grippe-sou :* des gens d'affaires qui, moyennant le *sou pour livre*, c'est-à dire une très légère remise, reçoivent les rentes. C'est dans le même sens que l'on écrira des *pince-maille*. *Maille*, dit l'*Académie*, étoit une monnoie au-dessous du denier : *Trois sous, deux deniers et maille. Il n'a ni sou ni maille*. — Des *pince-maille* sont des personnes qui *pincent*, qui ne négligent pas une *maille*. Ainsi les *pince-maille* sont de deux ou de trois degrés plus ladres, plus avides que les *grippe-sou*.

Hausse-col, plur. des *hausse-col :* des plaques que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, ainsi que le dit l'*Académie*, et non pas au dessous des *cous*.

Haut-le-corps, plur. des *hauts-le-corps :* les sauts, les premiers mouvements d'un homme à qui l'on fait des propositions qui le révoltent.

Haute-contre, plur. des *hautes-contre :* des parties de musique, des voix qui sont opposées, qui sont contre une autre sorte de voix.

---

(221) *Observation*.—Si *garde*, en composition, se dit d'*une personne*, alors il a le sens de *gardien*, substantif qui doit prendre le *s* au pluriel : des *gardes-champêtres*, des *gardes-marines*, des *gardes-magasins*, des *gardes-manteaux*, etc.; mais si *garde* se dit d'*une chose*, ou se rapporte à *une chose*, alors il est verbe, et par conséquent invariable : des *garde-vue*, des *garde-manger*, des *garde-robes*, etc., etc.

Haute-futaie, plur. des *hautes-futaies* : des bois, des futaies élevées, hautes.

Havre-sac, plur. des *havre-sacs* : ce mot, dit *Ménage*, est entièrement allemand. *Habersack* signifie littéralement dans cette langue *sac à avoine*, du mot *sack*, sac, et *haber*, avoine. *Sac* est donc le seul mot qui doive prendre le pluriel.

Hors-d'œuvre, plur. des *hors-d'œuvre* ; certains petits plats qu'on sert avec les potages et avant les entrées ; avant que les convives se mettent à l'œuvre. On le dit aussi des parties d'un livre, d'un ouvrage de l'art, qui ne tiennent pas immédiatement au sujet traité.

Mouille-bouche, plur. des *mouille-bouche* : des poires qui mouillent la bouche.

Passe-droit, plur. des *passe-droit* : des grâces qui passent le droit, des grâces qu'on accorde à quelqu'un contre le droit.

Passe-parole, plur. des *passe-paroles* : des commandements, des paroles que l'on donne à la tête d'une armée, et qui, de bouche en bouche, passent aux derniers rangs.

Passe-partout, plur. des *passe-partout* : des clefs qui passent partout, qui ouvrent toutes les portes. — L'*Académie* écrit aussi des *passe-partout*.

Passe-passe, plur. des *passe-passe* : Voyez le mot Pique-nique.

Passe-port, plur. des *passe-port* : qu'il y ait un ou plusieurs *passe-port*, dit *M. Lemare*, ce sont toujours des papiers pour passer le *port*, ou son chemin.

Perce-neige, perce-pierre, plur. des *perce-neige* : de petites plantes qui percent *la neige*, *la pierre*, qui croissent à travers *la neige*, *la pierre*.

Pied-à-terre, plur. des *pied-à-terre* : des lieux, des logements où l'on met seulement le *pied à terre*, où l'on ne vient qu'en passant.

Pied-plat, plur. des *pieds-plats* : on appelle, dit l'*Académie*, un *pied-plat* un homme qui, par son état et par sa conduite, ne mérite que le mépris. Il paroît, selon M. *Boniface*, que cette locution s'est introduite dans le temps que les hommes de basse naissance portoient des souliers plats, et que les talons hauts étoient la marque distinctive de la noblesse.

Pique-nique, plur. des *pique-nique* : des repas où ceux qui *piquent*, qui *mangent*, font signe de la tête qu'ils paieront.

Les Allemands, dit M. *Lemare*, ont aussi leur *picknick*, qui a le même sens que le nôtre. *Picken* signifie *piquer*, *becqueter*, et *nicken* signifie *faire signe de la tête*. — *Pique-nique* est donc, comme *passe passe*, un composé de deux verbes ; il est dans l'analogie de cette phrase, *qui touche mouille*.

Plain-chant, plur. des *plains-chants* : des chants plains, unis, simples, ordinaires de l'église.

Pont-neuf, plur. des *ponts-neufs* : un *pont-neuf* est un nom que l'on donne à de mauvaises chansons, telles que celles qui se chantoient sur le *Pont neuf*, à Paris. On écrit des *ponts-neufs*, d'après une figure de mots par laquelle on prend la partie pour le tout. Le fondement de cette figure est un rapport de connexion ; l'idée d'une partie saillante d'*un tout* réveille facilement celle de ce tout. Dans le Substantif composé *pont-neuf*, la partie saillante est un *pont-neuf* ; mais comme l'idée de chanson prédomine toujours, on a dit un *pont-neuf*, et au pluriel des *ponts-neufs*, parce que le Substantif composé *pont neuf*, remplaçant le mot *chanson*, est susceptible, comme lui, de prendre la marque du pluriel.

C'est par la même figure que l'on dit *cent voiles*, pour *cent vaisseaux* ; *cent feux*, pour *cent ménages* ; voilà de *beaux loutres*, pour signifier de beaux chapeaux faits avec le poil de la *loutre* ; des *rouges-gorges*, pour des oiseaux qui ont la *gorge rouge* ; des *blancs-becs*, pour des jeunes gens sans expérience, sans barbe, qui, pour ainsi dire, ont le *bec blanc*.

C'est encore par la même figure, qui prend la cause pour l'effet, l'inventeur pour la chose inventée, le possesseur pour la chose possédée, que l'on dit un *Raphaël*, un *calepin*, une *dame-jeanne*, un *messire-jean*, une *reine-claude*, etc., et au pluriel, des *Raphaëls*, des *calepins*, des *dames-jeannes*, des *messires-jeans*, des *reines claudes*.

Porte-aiguille, plur. des *porte-aiguille* : des instruments qui *portent* ou alongent une aiguille ; ils n'en portent, ils n'en alongent qu'une à la fois. Il ne s'agit point, dans ces mots et les semblables, du nombre des choses, mais de l'espèce de la chose portée. C'est ainsi que l'on dit de plusieurs : *Ils portent la haire*, *ils portent l'épée*, *ils portent perruque*, etc., etc. — Par analogie on écrira : des *porte arquebuse*, des *porte-dieu*, des *porte-drapeau*, etc., etc.

Voyez, page 86, pourquoi l'on doit écrire, même au singulier, *porte-mouchettes*, avec un *s*.

Pot-de-vin, plur. des *pots-de-vin*, c'est-à-dire ce qui se donne par manière de présent, au-delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour plusieurs marchés conclus, et

pour tenir lieu des pots de vin qu'on a coutume de payer en pareilles circonstances.

C'est ici le signe pour la chose signifiée.

Reine-claude, plur. des *reines-claudes*. On prétend que cette sorte de prunes doit son nom à la *reine Claude*. Alors c'est la cause pour l'effet, comme lorsqu'on dit, des *ponts-neufs*.

Réveille-matin, plur. des *réveille-matin :* horloges ou montres qui réveillent le matin.

Sage-femme, plur. des *sages-femmes :* des femmes qui, par leur état, leur profession, doivent être prudentes, sages; c'est la cause pour l'effet.

Sauf-conduit, plur. des *saufs-conduits:* des papiers qui assurent que *quelqu'un* ou *quelque chose est conduit sain et sauf.* On a pris l'objet *sauf-conduit* pour le papier; c'est la chose signifiée pour le signe, ou c'est l'effet pour la cause. C'est, au contraire, fait observer M. *Lemare*, en prenant le signe pour la chose signifiée, que Lemierre a dit :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Serre-tête, plur. des *serre-tête:* des rubans ou bonnets de nuit avec lesquels on *se* serre la tête.

Serre-file, plur. des *serre-file:* un serre-file est le dernier de la file ; par conséquent, des *serre-file* sont les derniers de *chaque file*, et non les derniers de toutes les files.

Voyez, pag. 86, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *serre-papiere* et *sous-ordres* avec un *s*.

Tête-à-tête, plur. des *tête-à-tête :* des conversations ou entrevues qui se font tête-à-tête ou seul à seul.

Terre-plein, plur. des *terre-pleins :* des endroits pleins de terre, et présentant une surface unie.

Tire-balle, plur. des *tire-balle :* des instruments qui, d'après la définition de l'*Académie*, servent à extirper la balle de plomb, du corps de ceux qui sont blessés d'un coup de fusil ou de pistolet. Comme ces armes à feu ne sont ordinairement chargées que d'une seule balle, ce mot se prend au singulier, dans l'expression dont il fait partie. Par analogie on écrira : des *tire-bouchon*, des *tire-bourre*, des *tire-moelle*, parce que ce sont des instruments pour tirer *le bouchon*, *la bourre*, *la moelle*.

Voyez, page 86, pourquoi l'on doit écrire, même au singulier, *tire-bottes* avec un *s*.

Tire-lire, plur. des *tire-lires :* ce mot composé est une altération de *tire-liard*, ainsi appelé parce que cette espèce de tronc sert à enfermer de la menue monnoie. M. *Boniface*, l'*Académie* et plusieurs Lexicographes écrivent *tirelire* en un seul mot, et alors ils écrivent au pluriel *tirelires*.

Voyez, page 86, pourquoi il faut écrire, même au singulier, le mot *vide-bouteilles* avec un *s*.

Trouble-fête, plur. des *trouble-fête :* des importuns, des indiscrets qui viennent interrompre la joie d'une assemblée publique ou particulière. L'idée du nombre tombe sur le mot *personne*, qui est sous-entendu ; et qu'il y ait un ou plusieurs *trouble-fête*, c'est toujours une ou plusieurs personnes qui troublent la joie d'une assemblée.

Il est vrai que *Voltaire* a dit dans l'Enfant prodigue (acte 1er, scène 5) :

Je veux un peu voir nos deux *troubles-fêtes*,

Mais c'est apparemment parce qu'il avoit besoin d'un *s* pour la rime.

Vole-au-vent, plur. des *vole-au-vent :* des pâtisseries si légères qu'elles voleroient au moindre vent.

Observation. — Il nous semble que cet article seroit incomplet si nous négligions de le faire suivre de la liste des *Substantifs composés* dont le second mot doit prendre *la marque du pluriel*, quoique le Substantif composé *soit employé au singulier.*

On écrira, au *singulier*, comme au *pluriel*, avec la lettre *s* au second mot :

Un Brèche-dents, parce qu'un *brèche-dents* est un homme qui a une brèche ou un vide aux *dents antérieures ;* soit que l'on parle d'une seule personne ou de plusieurs, ce n'est toujours que l'idée d'un vide qu'on veut faire entendre, et ce vide est aux *dents ;*

Un casse-noisettes, un *casse-mottes;* parce que, comme le dit l'*Académie*, l'un et l'autre sont des instruments avec lesquels on casse des *noisettes*, des *mottes*, des *noix ;*

Chasse-chiens, parce que ce Substantif composé se dit de celui qui chasse les chiens d'un lieu quelconque ;

Un chasse-mouches, parce que (d'après l'*Académie* elle-même) c'est un petit balai avec lequel on chasse les *mouches ;*

Un cent-suisses, parce que ce Substantif composé se dit (suivant la définition de l'*Académie*) d'un des *cent-suisses* de la garde du roi.

A l'égard du mot *chevau-léger*, M. *Lemare* voudroit qu'on écrivît au singulier comme au pluriel, *chevaux-légers* avec un *x* à *chevaux*, parce que, selon lui, on dit : *mille chevaux*, pour *mille cavaliers*, et que d'après la même analogie, on a dit *être dans les*

chevaux-légers, et, par une abréviation plus grande, un *chevaux-légers*.

Quoi qu'il en soit, l'usage est d'écrire *chevau-léger* au singulier, et *chevau-légers* au pluriel; c'est, comme l'observe M. *Boniface*, une expression consacrée, de même que *franc-maçonnerie*, Substantif féminin formé sur *franc-maçon*; et *haute-liceur*, Substantif masculin formé sur *haute-lice*, où les deux dérivés, *lice* et *haute*, sont invariables;

Un chèvre-pieds, parce que ce Substantif signifie (d'après le Dictionnaire de l'*Académie*) un satyre qui a des pieds de chèvre;

Un claque-oreilles, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un chapeau dont les bords sont pendants et se soutiennent peu; ainsi *claque-oreilles* est un chapeau dont les bords pendants claquent les oreilles;

Un couvre-pieds, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est une sorte de petite couverture d'étoffe qui sert à couvrir les *pieds*;

Un cure-dents, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un petit instrument dont on se cure les *dents*;

Un cure-oreilles, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un petit instrument propre à curer les *oreilles*;

Un entr'actes, parce que (selon la définition de l'*Académie*) c'est un espace, un intervalle qui est *entre deux actes*, *entre deux nœuds* d'une pièce de théâtre;

Un entre-côtes, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un morceau de viande coupé entre *deux côtes* de bœuf; par la même raison, on écrira un *entre-lignes*, un *entre-nœuds*, un *entre-sourcils*.

Un essuie-mains, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un linge qui sert à essuyer les *mains*;

Un lave-mains, parce que ce mot signifie un ustensile de cuisine, de salle à manger où on se lave les mains;

Un garde-fous, parce que, dit M. *Lemare*, un *garde-fous* est une barrière que l'on met au bord des quais, des terrasses, pour empêcher que les *fous* ou les étourdis ne tombent;

Une garde-robes, parce que (selon l'*Académie*) c'est une chambre destinée à renfermer les robes, les habits;

Un gobe-mouches, parce que ce mot signifie une espèce de petit lézard fort adroit à gober les *mouches*. Figurément on a donné ce nom à l'homme qui n'a pas d'avis à lui;

Un haut-de-chausses, parce que cette expression s'entend de la partie du vêtement de l'homme qui le couvre jusqu'au *haut des* chausses, actuellement appelé *bas*, *culotte*, *pantalon*. — *Chausser* vient du latin *calceare* (de *calceus*, talon); au pluriel on écrit *hauts-de-chausses*;

Un pèse-liqueurs, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un instrument par le moyen duquel on découvre la pesanteur des liqueurs;

Un porc-épics, parce que d'après la définition de l'*Académie*) un *porc-épics* est un animal dont le corps est couvert de beaucoup d'*épics* ou de piquants. — Le mot *épics*, dit M. *Boniface*, n'est point une altération, c'est l'ancienne orthographe; on disoit *epic* pour *épi*, *piquant*. Ce mot vient du latin *spica*;

Un porte-mouchettes, parce que ce mot signifie un plateau de métal où l'on met des *mouchettes*. — Par analogie on écrira un *porte-lettres*, et un *porte-manteaux* (autrement dit *porte-habits*), etc., etc.;

Un quinze vingts, parce qu'un *quinze-vingts* est un des aveugles placés dans l'hôpital des *Quinze-vingts* ou trois cents aveugles. — L'*Académie* écrit l'hôpital des *Quinze-vingts* avec un *s*, et un *quinze-vingt* sans *s*; mais M. *Lemare* et M. *Boniface* font observer avec raison que *quinze-vingts* désigne dans les deux cas, au singulier et au pluriel, *quinze-vingtaines*, ou *trois cents*;

Un serre-papiers, parce qu'un *serre-papiers* est une sorte de tablette où l'on serre des *papiers*;

Un sous-ordres, parce que (dit l'*Académie*) ce Substantif signifie celui qui est soumis *aux ordres* d'un autre;

Un tire bottes, parce que c'est un instrument propre à tirer *les bottes*;

Un vide-bouteilles, parce qu'il n'est pas probable que cette dénomination familière ait été affectée au lieu où l'on ne boit qu'une bouteille, mais à celui où l'on en vide plusieurs.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer lèvent toutes les difficultés sur la manière d'écrire au singulier et au pluriel tous les Substantifs composés; cependant, pour ne rien laisser à désirer, nous allons donner la liste des Substantifs le plus en usage, rangés par ordre alphabétique, et tels qu'il faut les écrire au *pluriel*. Quant à leur orthographe au *singulier*, nous ne la donnerons point, afin d'abréger, et parce qu'elle ne peut pas présenter d'incertitude, puisque tous les mots qui ont dans cette liste la marque du pluriel, ne la prennent (sauf les cas indiqués par l'expression au singulier *un* ou *une*) que quand on les emploie au pluriel.

LISTE DES SUBSTANTIFS COMPOSÉS LE PLUS EN USAGE,

Orthographiés ainsi qu'ils doivent l'être au pluriel.

Nota. Il y a des Substantifs composés qui ne peuvent s'employer qu'au singulier; ils ne sont pas compris dans cette liste.

Des

Abat-faim (*grosses pièces de viande*).
Abat-jour. *V.* p. 81.
Abat-vent. *Ibid.*
Abat-voix.
Aigues-marines. *Voy.* pag. 81.
Appui-main. *V.* p. 81.
Après-demain.
Après-dinées.
Après-midi.
Après-soupées.
Arcs-boutants. *Voyez* pag. 81.
Arcs-doubleaux.
Arcs-en-ciel.
Arrière-boutiques.
Arrière-corps.
Arrière-gardes.
Arrière-goûts.
Arrière-neveux.
Arrière-pensées.
Arrière-petits-fils.
Arrière-petites-filles.
Arrière-points.
Arrière-saisons.
Arrière-vassaux.
Avant-becs. (*terme d'architect.*)
Avant-bras.
Avant-cours.
Avant-coureurs.
Avant-derniers.
Avant-faire-droit (*terme de palais*).
Avant-fosses.
Avant-goûts.
Avant-gardes.
Avant-mains.
Avant-murs.
Avant-pieux.
Avant-propos.
Avant-scenes.
Avant-postes.
Avant-toits.
Avant-trains.
Avant-veilles.
Bains-Marie. *V.* p. 81.
Barbes-de-bouc (*salsifis sauvages*).
Barbes-de-chevre (*sorte de plantes*).
Barbes-de-Jupiter (*sorte de plantes*).
(*un* ou *des*)
Bas-fonds (*terrains bas*).
(*des*)
Bas-reliefs.
Bas-ventres.

Des

Basses-contre.
Basses-cours.
Basses-fosses (*cachettes obscures et profondes*).
Basses-lices, (*terme de marine*).
Basses-tailles.
Basses-voiles.
Beaux-esprits.
Beaux-fils.
Beaux-frères.
Beaux-pères.
Bec-figues (*oiseaux qui becquettent les figues*).
Becs-d'âne. (*sorte d'outils.*)
Becs-de-canne.
Becs-de-corbin.
Becs-de-grue.
Belles-dames. *V.* p. 84. (*sorte de plantes.*)
Belles-de-jour.
Belles-de-nuit. *Voyez* pag. 81.
Belles-filles.
Belles-mères.
Belles-sœurs.
Bien-aimés.
Bien-être.
Biens-fonds.
Blancs-becs. *V.* p. 84. (*jeunes gens sans expérience*) : *la partie prise pour le tout.*
Blanc-manger.
Blancs-de baleine.
Blancs-manteaux. (*religieux en manteaux blancs*) : *l'habit pour la personne.*
Blanc-seings. *V.* p. 81.
Blanc-signés.
Bon-Henri. *V.* p. 81.
Bon-chretien. *Voyez* page 81.
Bouche-trous (*terme de théorie, remplaçants*).
Boute-en-train. *V.* p. 82.
Boute-hors.
Boute-tout-cuire. *Voy* pag. 82.
Boute-feu. *Voy.* p. 82.
Boute-selle.
Bouts-rimés.
Branches-ursines (*sorte de plantes*).

Un ou *Des*

Brèche-dents. *Voyez.* pag. 85.
(*des*)
Brise-cou. *V.* p. 82.
Brise-glace. *V.* p. 82.
Brise-raison (*hommes qui parlent sans raison, sans suite*).
Brise-scellé (*voleurs*).
Brise-vent. *V.* p. 82.
Brûle-tout.
Caille-lait (*sorte de plantes*).
Caillots-rosats (*sorte de poires*).
Carême-prenant (*hommes prenant le carême*).
Casse-cou, *V.* p. 82.
Casse-tête.
Casse-cul.
(*un* ou *des*)
Casse-mottes. *Voyez* pag. 85.
Casse-noisettes. *Voyez* p. 85.
Casse-noix. *V.* p. 85.
Cent-suisses. *Voyez* p. 85.
(*des*)
Cerfs-volants (*insectes à quatre ailes.*)
(*un* ou *des*)
Chasse-chiens. *V.* p. 85.
Chasse-coquins.
(*des*)
Chasse-cousin (*méchant vin*).
Chasse-marée. *Voyez* page 82.
(*un* ou *des*)
Chasse-mouches. *Voy.* pag. 85.
Chats-huants.
Chauffe-cire (*officiers qui chauffent la cire*).
(*des*)
Chauffe-lit.
Chausse-pied (*morceaux de cuir propres à chausser un soulier*).
Chausses-trapes (*piège*).
Chauves-souris. *Voyez* pag. 82.
Chefs-d'œuvre. *Voyez* pag 82.
Chefs-lieux.

Des

Chênes-verts (*chênes, autrement dit yeuses*).
Chevau-legers. *Voyez* pag. 85.
Chèvre-feuilles.
(*un* ou *des*)
Chèvre-pieds. *V.* p. 85. (*faunes, satyres*).
(*des*)
Chiants-lits (*Volt., poésies mél.*).
Chiches-faces (*hommes qui ont une face chiche*).
Chiens-loups.
Chiens-marins.
Choux-fleurs. *Voyez* pag. 82.
Choux-navets.
Choux-raves.
Ciels-de-lit (*de lit en général*).
Ciels-de-tableau (*de tableau en général*).
Claires-voies.
(*un* ou *des*)
Claque-oreilles. *Voyez* pag. 86. (*chapeaux qui claquent les oreilles*).
(*des*)
Co-états.
Coiffes-jaunes (*oiseaux qui portent une coiffe jaune : la partie prise pour le tout*).
Colin-Maillard. *Voyez* pag. 82.
Contre-allées.
Contre-amiraux.
Contre-appels.
Contre-basses.
Contre-batteries.
Contre-charges.
Contre-chevrons.
Contre-clefs.
Contre-cœurs.
Contre-coups.
Contre-danses. *Voyez* pag. 82.
Contre-échanges.
Contre-épreuves.
Contre-espaliers.
Contre-fenêtres.
Contre-fentes.
Contre-finesses.
Contre-fugues.

Des
Contre-jour. *Voyez* p. 82.
Contre-lettres.
Contre-maîtres.
Contre-marches.
Contre-marée.
Contre-marques.
Contre-ordres.
Contre-poison. *Voyez* pag. 82.
Contre-revolutions.
Contre-rondes.
Contre-ruses.
Contre-vérités. *Voyez* pag. 82.
Co-propriétaires.
Coq-à-l'âne. *V.* p. 82.
Cordons-bleus (*espèce d'oiseaux*).
Corps-de-garde.
Corps-de-logis.
Coupe-cu (*terme de jeux*).
Coupe-gorge. *Voyez* pag. 82.
Coupe-jarret. *Voyez* pag. 82.
Coupe-pâte (*ce qu'emploient les boulangers pour couper la pâte*).
Courtes-bottes (*petits hommes : c'est la partie pour le tout.*)
Courtes-pailles.
Courtes-pointes. *Voy.* pag. 82.
Cous-de-pied (222)
Couvre-chef. *V.* p. 82.
Couvre-feu. *V.* p. 83.
(*un* ou *des*)
Couvre-pieds. *Voyez* pag. 86.
(*des*)
Crève-cœur. *V.* p. 83.
Cric-crac. *Voy.* p. 83.
(*un*)
Croc-en-jambes.
(*des*)
Crocs-en-jambes. *Voy.* pag. 83
Croix-de-par-Dieu.
(*un* ou *des*)
Croque-notes (*musiciens de peu de talent*).

Un ou *Des*
Culs-de-jatte. *Voyez* pag. 83.
Culs-de-basse-fosse. (*cachots.*)
Culs-de-lampe.
Culs-de-sac (*rues qui imitent un sac*).
Cure-oreilles. *Voyez* p. 86.
Cure-dents. *Voyez* p. 86.
(*des*)
Dames-jeannes (*grosses bouteilles*). *Voy.* pag. 83.
Demi-bains.
Demi-dieux (223).
Demi-heures, etc.
Demi-lunes.
Demi-métaux.
Demi-savants.
Doit-et-avoir. (*t. de fin.*)
Doubles-feuilles.
Doubles-fleurs.
Eaux-de-vie. *Voyez* p. 83.
Eaux-fortes.
Ecoute-s'il-pleut (*moulins qui vont par des écluses*).
(*un* ou *des*)
Entr'actes. *V.* p. 86.
Entre-colonnes. *Voy.* p. 86.
(*une* ou *des*)
Entre-côtes. *V.* p. 86.
Entre-lignes *V.* p. 86.
(*un* ou *des*)
Entre-nœuds. *Voyez* pag. 86.
Entre-sourcils. *Voy.* pag. 86.
(*des*)
Entre-deux.
Entre-sol.
Épines-vinettes.
(*un* ou *des*)
Essuie-mains. *Voyez* pag. 86.
(*des*)
Ex-généraux.
Fausses-braies (*t. de fortification*).
Faux-germes.
Fausses-couches.

Des
Fausses-fenêtres.
Fausses-portes.
Fausses-clefs.
Faux-fuyants.
Faux-incidents.
Faux-semblants.
(*un* ou *des*)
Fesse-cahiers (*qui gagne sa vie à faire des cahiers, des rôles d'écriture*).
Fesse-Mathieu. *Voy.* pag. 83.
(*des*)
Fêtes-Dieu.
Fier-à-bras. *V.* p. 83.
Fins-de-non-recevoir (*t. de palais*).
Folles-enchères.
Fort-vêtus (*Regnard*, le Distrait, act. I, sc. 1).
Fouille-au-pot. *Voyez* pag. 83.
Fourmis-lions.
Francs-alleux (*biens francs*).
Francs-réals (*espèce de poires*).
Francs-salés
Francs-maçons.
Fripe-sauce (*goinfres, t. bas*).
Gagne-denier. *Voy.* pag. 83.
Gagne-petit. *V.* p. 83.
Gagne-pain. *V.* p. 83.
Garde-bourgeoise (*t. de palais*).
Garde-boutique (*marchandises qui sont depuis long-temps dans la boutique, sans pouvoir être vendues*).
Gardes-champêtres (224).
Gardes-chasse. *V.* p. 83.
Gardes-côtes. *Voyez* pag. 83.
Gardes-forestiers. *V.* p. 83.
Gardes-magasins. *V.* p. 86.
Garde-marines. *Voyez* pag. 83.

Des
Gardes-marteau. *V.* pag. 83.
Garde-noble (*t. de palais*).
Gardes-note. *V.* p. 83.
Garde-vue.
Garde-manger.
(*une* ou *des*)
Garde-fous. *V.* p. 86.
(*un* ou *des*)
Garde-robes. *V.* p. 86.
Garde-feu. *V.* p. 83.
(*un* ou *des*)
Garde-meubles.
(*un*)
Garde-malades.
(*des*)
Gardes-malades.
Gâte-métier. *V.* p. 83.
Gâte-pâte.
(*un* ou *des*)
Gobe-mouches. *V.* p. 86.
(*des*)
Gommes-guttes.
Gommes-résines (*qui tiennent de la nature de la gomme et de la résine*).
Gorges-chaudes.
Gouttes-crampes (*convulsions soudaines du nerf de la jambe.*
Grands-maîtres.
Grands-pères (GRAND, *sans apostrophe, suit toujours le sort de son substantif*).
Grand'-mères (225).
GRAND' *est toujours invariable.*)
Grand'-messes.
Grands-oncles.
Grand'-rues.
Grand'-tantes.
Gras-doubles.
Gratte-cul.
Grippe-sou. *V.* p. 83.
Gros-becs (*oiseaux*).
Gros-blancs (*mastic*).
Gros-textes (*t. d'imprimerie*).
Guets-apens.
Guide-âne.
Hausse-col. *V.* p. 83.
Haut-à-bas (*porte-bulles*).

---

(222) Voyez les Remarques détachées, pour savoir pourquoi il faut écrire *Cou-de-pied*, et non *coude-pied*.

(223) Au pluriel, le mot qui suit *demi* prend toujours la marque caractéristique de ce nombre ; et *demi* ainsi placé ne varie jamais. Voyez p. 81.

(224) Voyez, page 83, la règle sur l'emploi, au pluriel, du mot *garde*, en composition avec un autre mot.

(225) Voyez à l'apostrophe, chapitre de

Des

Hauts-bords.

(un)

Haut-de-chausses. *V.* pag. 86.

(des)

Hauts-de-chausses. *V.* pag. 86.

Hautes-contre. *Voyez* pag. 83.

Hautes-cours.

Hautes-lices. (*fabr. de tapisserie*).

Hautes-futaies. *Voyez* pag. 84.

Hautes-payes.

Hautes-tailles.

Hauts-le-corps. *Voyez* pag. 83.

Havre-sacs. *V.* p. 84.

Hors-d'œuvre. *Voyez* pag. 84.

Hôtels-Dieu.

In-dix-huit, in-douze, etc., etc.

(un ou des)

Lave-mains. *V.* p. 86.

(des)

Loups-cerviers.

Loups-garous.

Loups-marins.

Main-levée.

(un)

Maître-ès-arts.

(des)

Maîtres-ès-arts.

Mal-aise (*l'Académie supprime le trait d'union*).

Mal-entendu.

Mal-être.

Messires-Jeans. *Voy.* pag. 84.

Meurt-de-faim.

Mezzo-termine (*mot italien qui signifie terme moyen*).

Mezzo-tinto (*estampes en manière noire*).

Mi-août. (*on ne pluralise jamais les noms de mois*).

Mi-carêmes (226) (*on pluralise carême*).

Un ou Des

Mille-pieds (*famille d'insectes*).

(une ou des)

Mille-feuilles.

Mille-fleurs.

(des)

Mortes-saisons.

Mouille-bouche. *V.* pag. 84.

Nerfs-férures (*t. de maréchalerie*).

Non-paiements.

Non-valeurs.

Opéra-comiques.

Orties-grièches. (*espèce partic. d'orties*).

Oui-dire (*ce qu'on ne sait que sur le dire d'autrui*).

Paille-en-cul (*espèce d'oiseaux*).

Pains-de-coucou (*sorte de plantes*).

Pains-de-pourceau *sorte de plantes*).

Passe-debout (*t. de finance*).

Passe-droit. *V.* p. 84.

Passe-paroles. *Ibid.*

Passe-partout. *Ibid.*

Passe-passe *Ibid.*

Passe-pied.

Passe-poil.

Passe-port. *V.* p. 84.

Passe-temps.

Passe-velours.

Perce-neige. *V.* p. 84. (*espèce de plantes*).

Perce-oreille (*petits insectes qui s'introduisent dans l'oreille*).

Perce-pierre, ou Passe-pierre (*espèce de plantes*).

(un ou des)

Pèse-liqueurs. *Voyez* pag. 86.

(des)

Petits-laits.

Petits-maîtres.

Des

Petits-neveux.

Petits-textes (*t. d'imprimerie*).

Petites-nièces.

Pieds-d'alouette. (*plantes*).

Pieds-de-biche (*instrum. de dentiste*)

Pieds-de-bœuf.

Pieds-de-chat (*sorte de plantes*).

Pieds-de-veau.

Pieds-droits (*t. d'architecture*).

Pieds forts (*pièces de monnoie*).

Pied-à-terre. *V.* p. 84.

Pieds-plats. *Ibid.*

Pieds-bots. *Ibid.*

Pies-grièches (*espèce d'oiseaux dont la voix est très-aigre*).

Pince-maille. *V.* p. 84. (*personnes qui ne négligent pas une maille, monnoie de très-peu de valeur*).

Pince-sans-rire (*hommes malins et sournois*).

Pique-nique. *V.* p. 84.

Plains-chants. *Voyez* pag. 84.

Plats-bords (*garde-fous qui règnent autour du pont d'un vaisseau*).

Plates-bandes.

Plates-formes.

Plats-pieds ou pieds-plats (*hommes méprisables*).

Pleure-misère.

Ponts-neufs. *V.* p. 84.

Ponts-levis.

(un)

Porc-épics. *V.* p. 86.

(des)

Porcs-épics. *Voyez* p. 86.

Porte-aiguille. *Voyez* pag. 84.

Porte-arquebuse. *Ibid.*

Des

Porte-bougie. *Ibid.*

Porte-broche. *Ibid.*

Porte-crayon. *Ibid.*

Porte-croix. *Ibid.*

Porte-crosse. *Ibid.*

Porte-dieu. *Ibid.*

Porte-drapeau. *Ibid.*

Porte-enseigne. *Ibid.*

Porte-étendard. *Ibid.*

Porte-faix. *Ibid.*

Porte-huilier. *Ibid*

(un ou des)

Porte-clefs (*guichetiers qui portent les clefs*).

Porte-lettres. *Voyez* pag. 86.

(des)

Porte-lumière. *Voyez* pag. 84.

Porte-malheur. *Ibid.*

Porte-manteau. *Ibid.* (*officiers qui portent le manteau devant les princes*).

(un ou des)

Porte-manteaux. *V.* pag. 86. (*morceaux de bois qui servent à suspendre les manteaux ou les habits*).

Porte-montres. *Voyez* pag. 86.

Porte-mouchettes. *V.* pag. 86.

(des)

Porte-mousqueton. *V.* pag. 84.

(un ou des)

Porte-rames. *V.* p. 86, (*t. de manuf.*)

(des)

Porte-respect. *Voyez* pag. 84.

Porte-vent. *Ibid.* (*terme d'organiste*).

Porte-verge. *Ibid.* (*bedeaux*).

Porte-voix. *Ibid.*

Post-scriptum.

---

l'Orthographe, dans quel cas l'*e* de *grande* s'élide.

(226) *Mi.* L'*Acad.* au mot *mi*, écrit d'abord *à mi-jambes*, ou jusqu'*à mi-jambes*; puis elle donne pour exemple, *il n'y a de l'eau qu'à mi-jambe*, que jusqu'à *mi-jambe*. On dit bien d'une personne qu'elle a la *jambe fine*, parce qu'une seule suffit pour modèle; mais on ne dit point lorsqu'elle traverse un ruisseau ou une rivière, *elle à la jambe dans l'eau*, mais *elle a les jambes dans l'eau*: donc il faut dire, *il n'y a de l'eau que jusqu'à moitié des jambes*, ou *jusqu'à mi-jambes*, avec un *s* à *jambe*. (*M. Lemare*, p. 250.)

J.-J. Rousseau (dans ses Confessions, liv. IV) a dit, *les haut-le-corps*, et dans un autre endroit (même livre): *mi-jambes*.

Observez que ces mots ne s'emploient jamais que précédés de *à*.

Des

Pots-au-feu. (227).
Pots-de-vin (*présents au-delà du prix convenu*).
Pots-pourris (*t. de littér., de mus.*).
Pour-boire. (228).
Pousse-cul (*archers de la pousse*).
(*un* ou *des*)
Pousse-pieds (*espèce de coquilles*).
(*des*)
Prête-nom.
Quasi-contrats.
Quasi-delits.
Quartiers-maîtres(*officiers milit.*)
Quartiers-mestres. (*maréchaux de logis*).
Qu'en-dira-t-on.
(*un* ou *des*)
Quinze-vingts. *Voyez* p. 86.
(*des*)
Qui-va-là.
Rabat-joie.
Reines-claudes. *Voy.* pag. 85.
Relève-moustache. (*pinces d'émailleur*).
Remue-ménage (*troubles, désordres*).
Réveille-matin. *Voy.* pag. 85.
Revenants-bon(*profits éventuels*).
Rose-croix (*secte d'empiriques*).
Rouges-gorges. *Voyez* pag. 84.
Sages-femmes. *Voyez* pag. 85
Saints-Augustins(*plusieurs sortes de caractères auxquels on donne le nom de Saint-Augustin ; la cause pour l'effet*).
Saintes-barbes (*où on met la poudre dans un vaisseau*).
Sangs-de-dragon (*sorte de plantes*).
Saufs-conduits. *Voy.* pag. 85.
Savoir-faire.
Savoir-vivre.
Semi-pensions.
Semi-tons.
Senatus-consultes.
(*un* ou *des*)
Serre-ciseaux. *Voyez* pag. 86.
(*des*)
Serre-file. *V.* p. 85.
(*un* ou *des*)
Serre-papiers. *Voyez* pag. 85.
(*des*)
Serre-tête *V.* p. 85.
Serre-point.
Songe-creux (*hommes rêveurs, mélancoliques*).
Songe-malice (*personnes malignes*)
Sot-l'y-laisse (*dessus du croupion d'une volaille*).
Souffre-douleur.
Sous-arbrisseaux.
Sous-baux.
Sous-barbe (*t. de maréchalerie*).
Sous-ententes.
Sous-fermes.
Sous-lieutenants.

Des

Sous-locataires.
Sous-maîtres,
(*un* ou *des*)
Sous-ordres. *V.* p. 86.
Sous-préfets.
Sous-secrétaires.
Sur-arbitres.
Tailles-douces.
Tâte-vin. (*instruments pour tirer le vin*).
Taupes-grillons.
Terre-pleins. *V.* p. 85. (*t. de fortification*).
Tête-à-tête. *V.* p. 85.
Têtes-cornues (*sorte de plantes*).
Tire-balle. *V.* p. 85.
(*un* ou *des*)
Tire-bottes. *V.* p. 86.
(*des*)
Tire-bouchon. *Voyez* pag. 85.
Tire-bourre. *Ibid.*
Tire-fond. *Ibid.*
Tire-lires. *Ibid.*
Tire-moelle. *Ibid.*
Tire-pied.
Toute-bonnes (*sorte de plantes*).
Toute-saines (*plantes totalement bonnes et saines*).
Toute-épice (*sorte de plantes qui ont le goût de l'épice*).
Tou-tou (*petits chiens*).
Tout-ou-rien (*terme d'horlogerie*).
Tragedies-opéra. (La Harpe.)
Trente-et-un (*espèce de jeu*).
Trippes-madame(*sorte d'herbes*).

Des

Trouble-fête. *Voyez* pag. 85.
Trous-madame.
(*un* ou *des*)
Va-nu-pieds (*hommes obscurs*).
(*des*)
Va-tout (*terme de jeu*).
Vade-mecum (*choses qu'on porte avec soi*).
Veni-mecum (*sorte de livres qu'on porte avec soi et commodes par leur petitesse*).
Vers-coquins (*chenilles de vigne*).
Vers-luisants.
Vers-à-soie.
Vert-de-gris.
Vice-amiraux(*officiers de marine après l'amiral*).
Vice-baillis.
Vice-consuls.
Vice-gérents.
Vice-legats.
Vice-présidents.
Vice-rois.
Vice-reines.
(*un* ou *des*)
Vide-bouteilles (*petit batim..lieux de plaisir*). *Voy.* pag. 86.
(*des*)
Vis-à-vis (*sorte de voitures*).
Vole-au-vent (*pâtisserie*). *Voy.* pag. 85.

Quand deux Noms sont unis par DE, *dans quels cas le second doit-il être au singulier ou au pluriel ?*

Nous ne connoissons que trois Grammairiens qui se soient occupés de cette question : M. *Lemare*, M. *Fréville* et M. *Ballin* (un des rédacteurs du Manuel des Amateurs de la langue française). C'est principalement l'opinion de ce dernier Grammairien qui va servir de base à la solution de cette difficulté.

Il ne paroîtra sûrement pas inutile de faire remarquer d'abord que le Dictionnaire de l'*Académie*, qui est en général la source la plus certaine du bon usage, ne peut être ici d'aucune autorité, puisqu'il emploie le singulier et le pluriel dans les mêmes circonstances ; par exemple, on trouve :

(227) Observez que, pour exprimer que l'on a mis au feu des pots pour toute autre chose que pour faire du bouillon et du bouilli, on écrit sans traits d'union *des pots au feu ;* alors il n'y a plus à craindre d'équivoque avec le mot composé *pot-au-feu*.

(228) L'*Académie*, *Boiste*, *Gattel* et beaucoup d'écrivains écrivent *pour-boire* en un seul mot, et alors ils lui donnent au pluriel la lettre *s* (*pourboires*).

Aux mots :

AMANDE....... Pâte d'AMANDE, huile d'AMANDE *douce*, gâteau d'AMANDES.
PÂTE............ Pâte d'AMANDES.
HUILE.......... Huile d'OLIVE, huile d'AMANDES *douces*.
COUVERTURE. Couverture de MULET, couverture de CHEVAUX.
GELÉE.......... Gelée de POMME, de GROSEILLE.
COING .... Gelée de COINGS.
MARMELADE.. Marmelade de POMMES, de PRUNES.
OEILLET ...... Un pied d'OEILLETS.
PIED............ Un pied d'OEILLET, trois ou quatre pieds de BASILIC, de GIROFLÉE, deux cents pieds d'ARBRES.

L'édition de 1798 est absolument conforme aux précédentes, excepté que le mot *amande* y est toujours au pluriel dans *pâte* d'amandes, et *huile* d'amandes.

Les Auteurs du Dictionnaire dit de *Trévoux* n'ont pas suivi une marche plus sûre ; on lit dans ce dictionnaire :

*Le chagrin se fait de peaux d'*ANE *et de* MULET ; *les parchemins de peaux de* MOUTON *et de* CHÈVRES.

Ces citations, qu'il eût été facile de rendre plus nombreuses, sont suffisantes pour prouver l'incertitude qui règne sur ce point de grammaire, et par conséquent l'intérêt que présente la question à résoudre.

Pour en donner la solution, *il faut principalement s'attacher à distinguer dans quelle acception est employé le nom qui suit* DE.

1° Si le second nom ne sert qu'à spécifier la nature du premier nom, ou, ce qui est la même chose, s'il n'est employé que dans un sens général, indéterminé, ce second nom ne prend point le *s*, qui est le signe du pluriel. S'il est employé dans un sens particulier, un sens déterminé, il prend ce signe, c'est-à-dire qu'il se met au pluriel.

On écrira donc :

Des *caprices* de FEMME.	Une *pension* de FEMMES.
Des *tas*, des *touffes* d'HERBE.	Un *tas* d'HERBES médicinales.
Des *coups* de POING, de PIED.	Un *coup* d'ONGLES.
Des *vaisseaux* chargés de TOILE.	Un *vaisseau* chargé de MORUES.
Des *pots* de BASILIC, des *pots* de BEURRE.	Un *pot* de FLEURS, un *pot* à FLEURS (229), un *pot* d'OEILLETS.
Des *marchands* de PLUME (pour lit).	Un *marchand* de PLUMES (à écrire).
Des *marchands* de PAILLE, de FOIN, de CIDRE.	Un *marchand* d'ARBRES, d'ABRICOTS, de RAISINS.
Des *marchands* de DRAP, de LINGE, de TOILE, de PAPIER, de SOIE.	Un *marchand* de DRAPS de Louviers et d'Elbeuf, de TOILES blanches, de TOILES grises.
Des *marchands* de MUSIQUE.	Un *marchand* de GRAVURES, d'ESTAMPES.
Des *marchands* de VIN, de BEURRE, de POISSON, de MORUE, de FLEUR D'ORANGE.	Un *marchand* de VINS FINS, de BEURRES salés et fondus, de HARENGS, de CARPES, d'ANGUILLES, d'ÉCREVISSES, de FLEURS.

Parce que, dans tous les exemples de la première colonne, le second nom est pris dans un sens général, indéterminé ; tandis que, dans ceux de la seconde colonne, il est pris dans un sens *particulier*, dans un sens déterminé.

En effet, *des caprices de femme* sont des caprices que l'on attribue au sexe en général ; donc le mot *femme* est pris là dans un sens général, indéterminé. — Une *pension de femmes* est composée d'individus : alors le mot *femme* est pris dans un sens particulier, déterminé.

Des *marchands de plume* sont des marchands qui vendent en masse de la plume pour faire des lits, des oreillers ; là le sens est général, indéfini, indéterminé ; mais un *marchand de plumes* est un marchand qui vend

(229) Un pot *de* fleurs est un pot où il y a des fleurs ; et un pot *à* fleurs est un pot propre à mettre des fleurs.

On dit de même : un pot *de* confitures et un pot à confitures ; un pot *de* beurre et un pot *à* beurre.

Observez que l'on dit un pot *à* l'eau, un *pot propre à mettre de l'eau* ; et non pas *pot à eau* qui est un gasconisme.

On dit aussi un *pot au lait*, et non un *pot à* lait.

(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Trévoux*.)

des plumes à écrire : ici le sens est individuel, déterminé.

Des *marchands de paille*, de *foin*, de *cidre*, sont des marchands qui ne vendent pas individuellement une paille, deux pailles, etc.; mais qui vendent en masse des parties tirées de l'espèce, donc le sens est général, indéterminé, et un marchand d'*arbres*, d'*abricots*, de *raisins*, vend toutes ces choses par individus, c'est-à-dire que le sens est déterminé individuel.

Des *marchands de vin* : on n'entend pas dire qu'ils vendent des vins, quoiqu'ils en aient de plusieurs espèces, on veut dire, en général, que ce sont des marchands qui vendent *du vin*, et non *du cidre*, *du bois*, *du drap*, ou toute autre marchandise : ces mots *du vin* sont purement spécificatifs, ils forment un tout, une masse de même espèce, enfin un sens général, indéterminé; mais un *marchand de vins fins*, s'entend d'un marchand qui tient différentes sortes de vins : là le sens est individuel, déterminé.

Enfin des *marchands de poisson* sont des marchands qui vendent le poisson, le plus souvent, par *morceaux*, par *tranches*, comme la morue, le saumon, qu'ile vendent en masse, et toujours ce sont des parties de l'espèce en général; au lieu qu'un *marchand de harengs*, *de carpes*, *d'anguilles*, vend par individus, c'est-à-dire que ce sont des espèces particulières ou individuelles de ce que l'on appelle *poisson*.

Quelquefois aussi il s'agit d'*extraction* ou de *composition*. — Voyons dans ce cas ce que l'on doit faire :

Il faut examiner s'il est question de choses *tirées* ou *extraites* d'une certaine espèce, d'une certaine classe d'êtres, comme des *crêtes de coq*, des *queues de mouton*, des *coulis de chapon* ; ou s'il est question de choses *faites*, *composées* d'individus de certaines espèces, de certaines choses, comme *gelée de groseilles*, *marmelade d'abricots*, *coulis d'écrevisses*.

Dans le premier cas, le second mot ne prend jamais la marque du pluriel, parce qu'il a un sens indéterminé, et qu'il indique une espèce, une classe, une sorte. Dans le second cas, il prend le *s*, parce qu'il a un sens déterminé, et qu'il signifie des individus d'une espèce, d'une classe, d'une sorte qui entrent dans la composition de la chose.

On écrira donc : des queues de *cheval* ; des crins de *cheval* ; de l'huile d'*olive* ; du suc de *pomme* ; des gigots de *mouton*; de l'eau de *poulet* ; du sirop de *groseille*; de la gelée de *viande*, de *poisson* ; de la conserve de *mauve*, de *violette* ; de la fécule de *pomme de terre* ; des morceaux de *brique* ; parce que les *queues*, les *crins* sont tirés de l'espèce d'animal nommé *cheval* ; les *olives* n'entrent pas individuellement dans la composition de l'huile, mais l'*huile* en est tirée, extraite; le *suc* est extrait de l'espece de fruit nommé pomme ; les *gigots* sont tirés, sont séparés d'un animal de l'espèce des moutons; l'*eau* est tirée de l'espèce d'animal que l'on nomme poulet ; le *sirop* est tiré, est extrait de la groseille, et ce fruit n'entre pas individuellement dans sa composition ; la *viande*, le *poisson*, n'entrent pas comme individus dans la composition de cette gelée ; la *mauve*, la *violette* est tirée, est extraite de l'espèce appelée mauve, violette ; la *fécule de pomme de terre* est tirée, est extraite de la pomme de terre, qui y entre comme espece et non comme individu ; enfin la *brique* est tirée de l'espece de pierre factice que l'on nomme brique.

Dans le second cas, on écrira : une troupe de *chevaux* ; un baril d'*olives*, une assiettée d'*olives* ; une marmelade de *pommes* ; un troupeau de *moutons*; une fricassée de *poulets* ; de la gelée de *groseilles* ; de la conserve de *pistaches*, de *citrons*, de *roses* ; des ragoûts de *pommes de terre* ; une muraille de *briques* : parce qu'une *troupe de chevaux* est composée de plusieurs individus de cette espèce, l'*assiettée*, le *baril d'olives* sont composés d'un nombre d'individus de l'espèce de fruit nommé olive ; les *pommes* entrent individuellement dans la composition de la marmelade ; le *troupeau de moutons* est composé de plusieurs individus de cette espèce ; la *fricassée de poulets* est composée de plusieurs individus qui portent ce nom ; les *groseilles* entrent individuellement dans la composition de cette espèce de confiture appelée gelée ; la *conserve de pistaches*, de *citrons*, de *roses*, est composée d'un nombre d'individus, de choses appelées pistache, citron, rose ; enfin un *ragoût de pommes de terre* est fait avec un nombre d'individus que l'on appelle pomme de terre ; et une *muraille de briques* est faite avec un nombre de pierres appelées briques.

Présentement il ne sera pas inutile d'ajouter quelques observations *sur le nombre que l'on doit employer après la préposition* DE, *quand elle n'est pas précédée d'un nom substantif*. Les exemples suivants feront voir que la moindre attention suffit pour reconnoître s'il faut le singulier ou le pluriel :

Un enfant plein de *bonne volonté*.
Un homme plein de *défauts*.
Un peintre rempli de *talent*.
Une jeune personne remplie de *talents*.

Bonne volonté est au singulier, parce qu'on ne dit pas des *bonnes volontés*; *défauts* est au pluriel, parce qu'on ne diroit pas qu'un homme est plein de défauts s'il n'en avoit qu'un. *Talent* est au singulier dans le premier cas, parce qu'il n'est question que d'un seul talent, celui de la peinture porté à un haut degré; dans le second, on veut dire que la jeune personne possède les divers talents que donne une bonne éducation.

Je me nourris de beaucoup de LAIT *et de* FRUITS.

On ne dit pas *des laits*; mais, quand on se nourrit de fruits, on en mange nécessairement plusieurs.

La grêle a fait beaucoup de TORT *dans ce canton.*

Cet homme a eu beaucoup de TORTS *envers moi.*

Beaucoup est suivi d'un singulier quand il marque l'*extension*, et d'un pluriel quand il marque la *quantité*; dans le premier exemple, il est question d'un tort *étendu, grand, considérable*; dans le second, on veut désigner plusieurs torts.

Enfin, pour compléter cet article, nous allons examiner *quand le nom, précédé des prépositions* A, EN *ou* SANS, *doit s'employer au singulier ou au pluriel*. Ce sera M. *Ballin* qui résoudra cette question; nous ajouterons seulement des exemples à ceux qu'il a donnés.

Le nombre est toujours indiqué par le sens; ainsi il n'y a aucune difficulté à cet egard. Quelques exemples en donneront la preuve: j'écrirai avec le singulier *être sur pied, être en pied, faire pied sur quelqu'un, aller à pied*, parce que *pied* est spécificatif, employé d'une manière vague, indéfinie (230); mais j'écrirai sauter à *pieds joints*, parce que le mot *joints* réveille nécessairement l'idée de deux pieds.

J'écrirai: *ils courent de province en province*. (D'une province à l'autre.)—*L'air est en feu*, parce que *feu*, considéré comme un des quatre éléments, n'est pas susceptible de plusieurs unités.

Elle a mis ses enfants en NOURRICE, parce que *en nourrice* est pris métaphysiquement et généralement comme le mot *nourrissage*, qui signifie le soin et la manière de nourrir et d'élever les bestiaux; mais j'écrirai, en faisant usage du pluriel, *c'est une femme en* COUCHES, parce qu'on dit *les couches d'une femme; sa mère a assisté à ses couches*, et que dans ce sens jamais le mot *couches* n'est au singulier. L'*Académie* cependant écrit des *femmes en couche*, le second mot au singulier, et *Féraud* approuve cette orthographe; mais M. *Lemare*, qui est un bon juge en grammaire, se range à l'avis de M. *Ballin*.

J'écrirai, *elle avoit l'éventail* EN MAIN, parce qu'il ne faut qu'une main pour tenir l'éventail, et *elle avoit e van* EN MAINS, parce qu'on vanne avec les deux mains.

Je suis sans pain, sans argent, parce que *pain* et *argent* sont ici pris dans un sens vague, indéfini, et qu'ils n'ont point de pluriel dans ce sens; mais j'écrirai avec le pluriel, *je suis sans souliers*, parce que l'on pense nécessairement à deux souliers.

J'écrirai avec le pluriel: cette *mer célèbre en naufrages* (231):

Tu vas donc, égaré sur l'océan du monde,
Affronter cette mer en *naufrages* féconde (231 bis.)
(*Delille*, Épître sur l'util. de la Retr. pour les Gens de lettres.)

parce que une mer ne seroit pas féconde pour un seul naufrage (232).

---

(230) L'usage, dit M. *Lemare*, a, dans toutes ces phrases, consacré le singulier, parce qu'on prend le *pied* pour signifier la *marche*, la *base*. *Habiller de pied en cap*, c'est-à-dire depuis *la base*, etc.; des *valets de pied*, c'est-à-dire *des valets de marche*, qui marchent et ne vont pas à cheval; *aller à pied*, c'est aller en marchant, et non pas en voiture.

(231) *Boileau* avoit dit dans la première édition de ses œuvres (Épître au roi):

Regagne le rivage;
Cette mer où tu cours est célèbre *en naufrage*.

Mais ses amis lui conseillèrent de mettre au pluriel *célèbre en naufrages*, et *regagne les rivages*. Cependant, comme *les rivages* au pluriel n'est pas une expression tout-à-fait juste, il changea entièrement le premier vers, et écrivit:

Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages?
Cette mer où tu cours est célèbre en *naufrages*.

(231 bis) Observez qu'avec les adjectifs *abondant, célèbre, fécond, formidable, fertile, fameux, stérile*, accompagnés d'un régime, le substantif qui soit ce régime doit toujours être mis au pluriel. On verra l'application de ceci lorsqu'il sera question du régime dont chacun de ces adjectifs doit être suivi.

(232) J'écrirai encore.

De *voleur à voleur* on parle probité,
L'injustice en appelle à ses droits légitimes;
Mais elle invoque l'équité
Pour elle, et non pour ses victimes.
(*M. Fr. de Neufch.*, fab. 7, l. 4.)

En voilà assez pour mettre le lecteur en état de reconnoître lui-même quel est le nombre qui convient à un nom précédé d'une préposition; et il a dû remarquer qu'en général, c'est le *singulier* qu'il doit employer, et qu'il ne doit faire usage du *pluriel* que quand le sens réveille une idée précise de *nombre*, de *quantité*.

CHAPITRE II.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ARTICLE.

Le mot *Article*, dérivé du latin *articulus*, qui signifie *membre*, se dit dans le sens propre, des jointures des os du corps des animaux, unies de différentes manières, et selon les divers mouvements qui leur sont particuliers; de là, par métaphore, on a donné divers sens à ce mot.

Les Grammairiens, par exemple, ont appelé *Article* un petit mot qui, sans rien énoncer par lui-même, sert exclusivement à déterminer le sens plus ou moins restreint sous lequel on veut faire considérer le substantif commun, ou le substantif abstrait avant lequel on le place.

On divise l'Article, en *Article simple* et en *Article composé*. L'article simple est *le*, *la*, *les*; l'Article composé; *au*, *aux*, *du*, *des*, (233).

De *larrons à larrons* il est bien des degrés,
Les petits sont pendus, et les grands sont titrés
(Le même, fab. 7, l. 3.)

Parce que, pour parler de probité entre voleurs, il suffit du voleur qui porte la parole, et du voleur qui écoute.

Mais pour établir bien des degrés entre les larrons, il faut comparer des larrons avec d'autres larrons. (M. *Lemare*, p. 542.)

Enfin j'écrirai:

Un lac de cette étendue avoit été fait de *main d'homme*, sous un seul prince.
(*Bossuet*, Hist. univ., 3e partie.)

Jusqu'ici j'ai vu beaucoup de masques, quand verrai-je des visages *d'homme?*
(*J.-J. Rousseau*, Nouv. Hél.)

C'est même une des raisons qui m'a fait aller bride en *main*, puisque, etc.
(*Racine*, lettr. 39e à son fils.)

Règne; de *crime en crime* enfin te voilà roi.
(*Corneille*, Rodogune, V, 4.)

Il vous faudra, seigneur, courir de *crime en crime*.
(*Racine*, Britannicus, act. IV, sc. 2)

Quant à moi, j'étois conduit de *bâillement en bâillement* dans un sommeil léthargique, qui finit tous mes plaisirs.
(*Montesq.*, 40e let. pers.)

Le spectateur est comme la confidente, il apprend de *moment en moment* des choses dont il attend la suite.
(*Voltaire*, Comment. sur Rodog., act. II, sc. 2.)

Quittez-moi la règle et le pinceau; prenez un fiacre et courez de *porte en porte;* c'est ainsi qu'on acquiert de la célébrité.
(*J.-J. Rousseau*, Émile, chap. III.)

Ainsi, de *piége en piége*, et d'*abîme en abîme*,
Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté.
(Athalie, act. IV, sc. 3.)

Un lit *de plume* à grands frais amassée.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. I.)

Elle prépare des peaux d'*agneau*.

On me craint dans les cours (la vérité),
On me chasse *de ville en ville*.
(*Fr. de Neufch.*, fab. 11.)

Principe qu'il importe de ne pas oublier. Pour ne point errer dans le choix du nombre, il faut se bien pénétrer de la pensée que l'on a intention d'exprimer, ou tout au moins recourir aux signes qui l'analysent.

(233) Cependant on peut regarder aussi comme *articles*, ou plutôt comme *équivalents de l'Article: ce, cet, cette, ces; mon, ton, son; notre, votre; quelque, nul, aucun, tout*, dans le sens de *chaque;* et *un*, *deux*, *trois*, etc., parce qu'en effet ils font eux-mêmes la fonction de l'Article, en donnant un sens restreint au substantif qu'ils précèdent; mais ces équivalents

Comme notre langue a beaucoup emprunté du latin, il y a lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* du pronom *ille*, *illa*, *illud*. De la dernière syllabe du mot masculin *ille*, nous avons fait *le*; et de la dernière du mot féminin *illa*, nous avons fait *la*; c'est ainsi que de la première syllabe de cet adjectif, nous avons pareillement fait notre pronom *il*, dont nous faisons usage avec les verbes, comme du feminin *illa* nous avons fait *elle*.

Nous nous servons de *le* avant les noms masculins au singulier : *le roi*, *le jour*; nous employons *la* avant les noms féminins aussi au singulier : *la reine*, *la nuit*; et, comme la lettre *s*, selon l'analogie de la langue, marque le pluriel quand elle est ajoutée au singulier, nous avons formé *les* du singulier *le*. *Les* sert également pour les deux genres : *les rois*, *les reines*. C'est en contractant avec la préposition *à* et la préposition *de*, les trois *Articles simples : le*, *la*, *les*, que nous avons formé les quatre *Articles composés : au*, *aux*, *du*, *des*.

Au est composé de la préposition *à* et de l'Article *le*; en sorte que *au* est autant que *à le*. Nos pères ne formoient qu'un seul mot de cet Article composé *à le*, en supprimant l'e, et disoient AL : AL TEMPS INNOCENT III, c'est-à-dire *au temps d'Innocent III*. — L'APOISTOLE MANDA AL PRODOME, *le pape envoya au prud'homme*.—MINTE LARME I FU PLORÉE DE PITIÉ AL DEPARTIR, *maintes larmes furent plorées à leur partement, et au prendre congé*.

Toutefois, ce changement de l'Article composé *al* en *au* n'a pas lieu avant les noms qui commencent par une voyelle ou un *h* muet; et, pour éviter l'hiatus qui auroit lieu si l'on disoit *au esprit*, *au animal*, *au homme*, on a continué de se servir de la préposition *à* jointe à l'Article *le*, en elidant l'e muet de *le* avant la voyelle. Ainsi, quoiqu'on dise *au chapeau*, *au bois*, on dit *à l'esprit*, *à l'animal*, *à l'homme*. Mais si le nom est féminin, comme il n'y a point d'e muet dans l'Article *la*, on ne peut plus en faire *au*; alors on conserve la préposition et l'Article : *à la raison*, *à l'amitié*, *à la vertu*.

---

n'en conservent pas moins leur nature d'adjectifs, car, outre qu'ils déterminent la signification du substantif, ils le modifient en y ajoutant une idée de *possession*, de *nombre*, etc., etc.; seulement on ne met point l'article avant les noms qui en sont précédés. C'est au surplus ce que nous verrons plus bas. (Article VII.

Aux sert au pluriel pour les deux genres; c'est une contraction de *à les : aux hommes*, *aux femmes*, *aux rois*, *aux reines*, pour *à les hommes*, *à les femmes*, *à les rois*, *à les reines*.

Du est une contraction de *de le*, et, tandis qu'on disoit *al* pour *à le*, on disoit aussi *del* en un seul mot, pour *de le*, afin d'éviter le son obscur de deux *e* muets de suite : *l'arrêt* DEL *conseil*, pour *l'arrêt du conseil*; *Gervaise* DEL *chastel*, pour *Gervaise du castel*. L'Article contracté *du* se place avant tous les noms masculins qui commencent par une consonne; mais la préposition *de*, jointe à l'Article *le* ou *la*, selon le genre du nom, a été conservée avant tous ceux qui commencent par une voyelle : ainsi on dit *de l'esprit*, *de l'homme*, *de la vertu*. Par là on évite l'hiatus; c'est la même raison qu'on a donnée pour *au*.

Enfin, DES sert pour les deux genres au pluriel : DES *rois*, DES *reines*, pour DE *les rois*, DE *les reines*.

Cette notion de l'Article est nette, simple et conforme au génie de notre langue. Ainsi nous exprimons avec des prépositions, et surtout avec *de* et *à*, les rapports que les Grecs et les Romains exprimoient par les diverses terminaisons de leurs noms. Donc il n'y a pas de *cas* dans notre langue, et les Grammairiens qui en ont admis ont manqué d'exactitude (234).

---

(234) *Examen de l'opinion des Grammairiens qui veulent qu'il y ait dans la langue française* DES CAS, *et des articles* DÉFINIS *et* INDÉFINIS.

Des Grammairiens regardent les prépositions *de* et *à* comme des particules, comme des CAS qui servent, disent-ils, à décliner nos noms : l'une, dans cette supposition, est la marque du *génitif*, et l'autre, celle du *datif*. Mais n'est-il pas mieux de distinguer entre les langues dont les noms changent de terminaisons, et celles où les terminaisons sont invariables, et de dire que les premières seules ont des CAS et des DÉCLINAISONS, et que les autres les suppléent par des PRÉPOSITIONS? Ce sont des moyens différents, dont l'office est également d'énoncer les différentes vues de l'esprit. Ainsi, dans notre langue, les prépositions tiennent lieu de la désinence des noms; et nous n'avons en réalité ni cas, ni déclinaisons; d'où il faut conclure que les prépositions *de* et *à* sont semblables à toutes les autres prépositions, par leur usage et par leur effet, et qu'elles ne servent qu'à faire connoître les rapports que nous avons à marquer.

Et, en effet, pourquoi les Grammairiens

ARTICLE II.

DE L'ACCORD DE L'ARTICLE.

L'Article, modifiant le nom auquel on le joint, en indiquant une vue particulière de l'esprit, doit, de même que l'*adjectif, dont il sera question bientôt*, s'accorder toujours en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne : *La beauté* LA *plus rare est fragile et mortelle.*

---

dont nous parlons veulent-ils former des cas et des déclinaisons avec les prépositions *de* et *à*, plutôt qu'avec toute autre préposition, comme *sans*, *avec*, *pour*, *dans*, etc.? Quand je dis *l'amour* DE LA *patrie*, la préposition *de* fait-elle une autre fonction que la préposition *pour ?* Lorsque je dis *des vœux pour la patrie*, n'est-ce pas, dans l'un et dans l'autre cas, une préposition qui exprime un rapport ou une relation entre deux termes? N'est-ce pas la même manière d'énoncer des vues différentes? La similitude est parfaite autant qu'elle est sensible. Mais, pour se tirer d'embarras, dans une distinction si peu motivée que celle qu'ils ont imaginée, les partisans d'une erreur si palpable n'ont autre chose à dire, sinon que, comme les Latins n'ont que six cas dans leurs déclinaisons, nous ne devons de même en avoir que six : étrange raison pour attribuer une fonction particulière et privilégiée aux prépositions *à* et *de*, et pour les faire servir exclusivement à l'office imaginaire des déclinaisons. Encore une fois les *cas* et les *déclinaisons* sont étrangers à la langue française : les noms qui se déclinent en latin, parce qu'ils changent leur dernière syllabe dans le passage d'un cas à un autre, et qu'il en résulte un changement de voix et de son dans la prononciation, demeurent invariables dans notre langue; et c'est abuser des termes que d'induire les cas et les déclinaisons de l'identité des vues ou des rapports, quand les mots sont privés des *terminaisons* et des *désinences* qui constituent, à proprement parler, les *cas* et les *déclinaisons*. Que nous apprend-on quand on nous dit que notre *accusatif* est semblable au *nominatif?* ce ne sont là que des mots vides de sens; l'esprit ne conçoit rien dans cette assertion, sinon que l'un se met avant le verbe, et l'autre après; c'est la place seule qui les distingue; et, dans l'une et dans l'autre occasion, le nom n'est qu'une simple dénomination.

Par exemple, si je veux rendre raison de cette phrase: *la lecture orne l'esprit ;* je ne dirai pas que *la lecture* est au *nominatif*, ni que *l'esprit* est à l'*accusatif;* je ne vois dans l'un et dans l'autre mot, qu'une simple dénomination *la lecture*, *l'esprit ;* mais, comme par l'analogie et la syntaxe de notre langue, a simple position de ces mots me fait connoître leurs rapports, et les différentes vues de l'esprit de celui qui a parlé, je dis :

1° Que *la lecture*, paroissant le premier, est le sujet de la proposition, qu'il en est l'agent, que c'est la chose qui a la faculté d'orner ; 2° Que, l'*esprit* étant énoncé après le verbe, il est l'objet (le régime) de *orne ;* je veux dire que *orne* tout seul ne feroit pas un sens suffisant, qu'il ne seroit pas complet : *il orne*, hé, quoi ? *l'esprit;* ces deux mots, *orne l'esprit*, font un sens indivisible dans la proposition ; l'*esprit* est l'objet de la faculté d'orner, c'est le patient; or, ces rapports sont indiqués en français par le sens de la phrase, ou par la place ou la position des mots, et ce même ordre l'est en latin par les terminaisons.

On nous dit encore que le *génitif* est toujours semblable à l'*ablatif*, et que le *datif* est marqué par le prétendu article *à*. Mais à chacune de ces deux prépositions *de* et *à*, substituez toute autre préposition, et le mode ne différera pas du premier, parce que, dans l'une et dans l'autre occasion, il ne s'agit également que de marquer des rapports quelconques par le même moyen, c'est-à-dire par l'usage d'une préposition, qui peut bien changer le rapport, mais qui n'altère le mode en aucune manière.

S'il faut pousser plus loin cet éclaircissement nous ferons observer que les deux prépositions dont l'examen nous occupe viennent, l'une de la préposition latine *de*, et l'autre de *ad* ou de *à*.

Les Latins ont fait de leur préposition *de*, le même usage que nous faisons de notre *de :* or, si en latin *de* est toujours préposition, le *de* français doit l'être également.

1° Le premier usage de cette préposition est de marquer l'extraction, c'est-à-dire, d'où une chose est tirée, d'où elle vient. En ce sens nous disons *un temple* DE *marbre*, *un pont* DE *pierre*, *un homme* DU *peuple*.

2° Et, par extension, cette préposition sert à marquer la propriété : *la livre* DE *Pierre*, c'est-à-dire le livre tiré d'entre les choses qui appartiennent à Pierre.

En voilà assez pour détruire le préjugé répandu dans quelques-unes de nos grammaires, que notre *de* est la marque du *génitif;* car, pourquoi ce complément, qui est toujours à l'ablatif en latin, se trouveroit-il au génitif en français? Encore une fois, ce n'est qu'une

Il ne faut jamais, devant LES *femmes, rien dire qui blesse* LES *oreilles chastes.*

Tout LE *monde convient à présent que l'astrologie est* LA *science* LA *plus vaine et* LA *plus incertaine; mais du temps de* LA *reine Catherine de Médicis, elle étoit si fort en vogue, qu'on ne faisoit rien sans consulter* LES *astrologues.* (*Wailly*, page 130.)

---

préposition semblable à toutes les autres usitées dans notre langue, par l'office qu'elle fait de marquer les rapports qu'elle sert à nous indiquer.

A l'égard de *à*, il vient la plus souvent de la préposition latine *ad*; mais, dans cette langue, cette préposition n'indiquoit point le *datif*.

D'après cette observation, et celle que nous avons faite sur le mot *de*, on ne voit donc pas pourquoi *à quelqu'un* pourroit être un datif en français; nous devons regarder *de* et *à* comme de simples prépositions, aussi bien que *par*, *pour*, *avec*, etc. Les unes et les autres servent à faire connoître en français les rapports particuliers que l'usage les a chargées de marquer, sauf à la langue latine à exprimer autrement ces mêmes rapports.

Il seroit superflu de s'étendre davantage, pour détruire un préjugé victorieusement combattu par *Dumarsais*, de qui nous avons extrait en partie ce qu'on vient de lire; par *Duclos*, *Fromant*, *Beauzée*, *Dangeau*, *Douchet*, *Hardouin*, *Batteux*, *Girard*, *D'Olivet*; par un grand nombre de Grammairiens modernes, tels que *Wailly*, *Lévizac*, *Marmontel*, *Sicard*, *M. Laveaux*, etc., et enfin, un préjugé contre lequel s'est prononcée, d'une manière non équivoque, l'*Académie*, qui a dit (dans son Dictionnaire, au mot *cas*): « Il n'y a point de « cas proprement dits dans la langue française, « quoiqu'il y ait des désinences différentes « dans les pronoms. »

Présentement, *examinons si la division de l'article en défini et en indéfini, est fondée.*

Quelques Grammairiens français, à la tête desquels il faut mettre les Auteurs de la Grammaire générale (partie II, chap. VII), ont distingué deux sortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la*; et l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*;

Non content de cette première distinction, *Latouche*, qui vint après *Arnauld* et *Lancelot*, fut d'avis de reconnoître trois articles *indéfinis*. « Les deux premiers, dit-il, servent pour les noms de choses qui se prennent par parties dans un sens indéfini; le premier est pour les substantifs, et le second pour les adjectifs: je les appelle *Articles indéfinis*; le troisième *Article indéfini* sert à marquer le nombre des choses, et c'est pour cela que je le nomme *numéral*. »(L'Art de bien parler français, liv. 2, chap. I.)

Le P. *Buffier* et *Restaut* ont adopté, à quelques différences près, le même système.

Mais *Duclos*. (Rem. sur le chap. VII de la 2e partie de la Grammaire générale) et *Beauzée* (Encycl. méth. au mot *indéfini*) ont pensé que ces divisions d'articles, *défini* et *indéfini*, n'avoient servi qu'à jeter de la confusion sur la nature de l'Article.

Un mot, dit *Duclos*, peut, sans aucun doute, être mis dans un sens indéfini, c'est-à-dire dans sa signification vague et générale; mais, loin qu'il y ait un article pour la marquer, il faut alors le supprimer. On dit, par exemple, qu'un *homme a été traité avec honneur*; mais, comme il ne s'agit pas de spécifier l'*honneur particulier* qu'on lui a rendu, on n'y met point d'article, *honneur* est pris *indéfiniment*, parce qu'il est employé, en cette occurrence, dans son acception primitive, selon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne présente à l'esprit que l'idée générale d'une nature commune à plusieurs individus ou à plusieurs espèces, mais abstraction faite des espèces et des individus. Ainsi il est raisonnable de dire qu'il n'y a qu'une seule espèce d'article, qui est *le* pour le masculin, dont on fait *la* pour le féminin, et *les* pour le pluriel des deux genres.

Beauzée (sur le même sujet) ajoute à ces observations de *Duclos* ce qui suit:

Dès qu'il est arrêté que nos noms ne subissent, dans leurs terminaisons, aucun changement qui puisse être regardé comme cas; que les sens accessoires, représentés par les cas en grec, en latin, en allemand, et dans toute autre langue qu'on voudra, sont suppléés en français, et dans tous les idiômes qui ont à cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phrase, ou par les prépositions qui les précèdent; enfin, que la destination de l'article est de faire prendre le nom dans un sens précis et déterminé; il est certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que s'il y en a plusieurs, ce seront différentes espèces du même genre, distinguées entre elles par les différentes idées accessoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la première hypothèse; où l'on ne reconnoîtroit pour articles que *le*, *la*, *les*, la conséquence est toute simple. Si l'on veut déterminer un nom, soit en l'appliquant à toute l'es-

ARTICLE III.

DE LA RÉPÉTITION DE L'ARTICLE.

L'Article servant à déterminer la signification du substantif doit conséquemment être répété avant chaque substantif :

Le cœur, l'esprit, les mœurs, tout gagne à la culture.

D'après cela, il est donc incorrect de dire : *Les préfet et maires de Paris ont présenté leur hommage au roi.* — *Les père et mère de cet enfant.* — *Les lettres, paquets et argent doivent être affranchis.* La grammaire exige : *Le préfet et les maires ; le père et la mère de cet enfant ; les paquets, les lettres et l'argent doivent être affranchis.*

NOTA. Cette règle s'applique à tous les mots qui tiennent lieu de l'article. Il faut donc dire : *son père et sa mère*, et non *ses père et mère.*

Quand les adjectifs unis par *et* modifient un seul et même substantif, de manière qu'on ne puisse pas en sous-entendre un autre, l'Article ne doit pas être répété ; ainsi on dira avec les grammairiens modernes : *Le sage et pieux Fénélon a des droits bien acquis à l'estime générale ;*

avec *Boileau* :

A ces mots il lui tend le doux et tendre *ouvrage.*
(Le Lutrin, ch. V.)

parce que, dans l'une et dans l'autre phrase, le substantif déterminé est unique ; que c'est la même personne qui est sage et pieuse, et le même ouvrage qui est doux et tendre.

Mais, lorsqu'il y a deux adjectifs unis par la conjonction *et*, et dont le motif est un substantif exprimé, l'autre un substantif sous-entendu : l'Article doit se répéter,

L'histoire ancienne et LA *moderne.*

LES *philosophes anciens et* LES *modernes.*

LE *premier et* LE *second étage.*

Il y a *deux histoires, deux étages, des philosophes* anciens et des modernes ; l'un exprimé, et l'autre, à la vérité, sous-entendu, mais indiqué par un qualificatif qui lui est propre exclusivement ; donc il faut répéter l'Article.

(*Domergue*, Solutions gramm., page 443.)

NOTA. Cette règle sur la répétition, ou la non-répétition de l'Article, s'applique aux adjectifs pronominaux, *mon, ma, mes*, et aux pronoms démonstratifs *ce, cet, cette.*

Voici comment *Wailly* établit cette règle : « L'Article se répète avant les adjectifs, sur« tout lorsqu'ils expriment des qualités op« posées. »

Cette règle, copiée par le plus grand nombre des Grammairiens, est, comme le fait observer *Domergue*, absolument fausse.

1° L'Article peut ne pas se répéter avant les adjectifs, et personne ne blâmera ces phrases : *L'élégant et fidèle traducteur de Cornélius-Népos, l'abbé Paul.—Le traducteur élégant et fidèle de Cornélius-Népos, l'abbé Paul.*

2° L'Article peut ne pas se répéter, quoique les adjectifs expriment des qualités opposées ; on dit fort bien : *Le simple et sublime Fénélon, le naïf et spirituel La Fontaine.*

3° Enfin l'Article doit se répéter, quoique les qualités qu'expriment les adjectifs ne soient pas opposées : LE *second et* LE *troisième étage.*

La règle de *Wailly* manque donc de vérité et d'étendue, et celle de *Domergue* doit lui

---

pèce dont il exprime la nature, soit en l'appliquant à un seul individu déterminé de l'espèce, il faut employer l'Article ; c'est pour cela qu'il est institué : *l'homme est mortel*, détermination spécifique; *l'homme dont je vous parle*, etc., détermination individuelle. Si l'on veut employer le nom dans son acception originelle, qui est essentiellement *indéfinie*, il faut l'employer seul, l'intention est remplie : *Parler en homme*, c'est-à-dire, *conformément à la nature humaine*, sens indéfini, où il n'est question ni d'aucun individu particulier, ni de la totalité des individus. Ainsi, l'introduction de l'article *indéfini* seroit au moins une inutilité, si ce n'étoit même une absurdité et une contradiction.

Dans la seconde hypothèse, où l'on admettroit diverses espèces d'articles, l'idée commune du genre devroit encore se retrouver dans chaque espèce, mais avec quelque autre idée accessoire, qui seroit le caractère distinctif de l'espèce. Tels sont les mots *tout, chaque, nul, quelque, certain, ce ; mon, ton, son ; un, deux, trois*, et tous les autres nombres cardinaux ; car tous ces mots servent à faire prendre dans un sens précis et déterminé les noms avec lesquels l'usage de notre langue les place ; mais ils le font de diverses manières, qui pourroient leur faire donner diverses dénominations ; *tout, chaque, nul*, articles collectifs, distingués encore entre eux par des nuances délicates : *quelque, certain*, articles partitifs, *un, deux, trois*, etc., articles numériques, etc. Ici, il faut toujours raisonner de même : vous déterminerez le sens d'un nom par tel article qu'il vous plaira ou que le besoin exigera : car ils sont tous destinés à cette fin ; mais dès que vous voudrez que le nom soit pris dans un sens *indéfini*, n'employez aucun article ; le nom a ce sens par lui-même.

être substituée, comme étant très-propre à guider la plume souvent incertaine de nos écrivains.

Voyez, à l'*Accord des adjectifs*, art. 2, §. 1. une difficulté résolue qui a beaucoup de rapport avec celle-ci.

Voyez aussi, aux *Pronoms possessifs*, ce que nous disons sur la répétition de ces pronoms.

ARTICLE IV.

DE LA PLACE DE L'ARTICLE.

La place de l'Article est toujours avant les substantifs, de façon que, si ces substantifs sont précédés d'un adjectif, même modifié par un adverbe, l'*Article* doit être mis avant eux, mais néanmoins après les prépositions, s'il s'en trouve :

La nature ne demande que le nécessaire ; la raison veut l'utile ; l'amour-propre recherche l'agréable ; la passion exige le superflu.

· D'un pinceau délicat l'artifice agréable
Du plus offreux objet fait un objet aimable.
(*Boileau*, Art poét., ch. III.)

(*Girard*, Principes de la lang. franç., p. 212, t. 1. *Wailly*, p. 129.)

Il n'y a que l'adjectif *tout*, et les expressions de *Monsieur, Madame, Monseigneur*, par la raison qu'elles sont composées d'un adjectif possessif et d'un substantif, qui font changer cette marche de l'Article ; ils le renvoient après eux ; on dit : TOUT *le monde*, TOUTES *les années*, MONSIEUR *le président*, MADAME *la comtesse*, MONSEIGNEUR *l'évêque*.

(Le P. *Buffier*, n° 677.—Et *Girard*.)

ARTICLE V.

DE L'EMPLOI DE L'ARTICLE.

Il n'y a point de difficultés sur les règles précédentes, mais il n'est pas aussi aisé de connoître d'une manière précise les cas où l'on doit faire usage de l'Article, et ceux où l'on ne doit pas s'en servir. Néanmoins voici un principe qui sera d'un grand secours pour les distinguer, puisque toutes les règles particulières que nous allons donner n'en sont que des conséquences.

PRINCIPE GÉNÉRAL. — On doit employer l'Article avant tous les noms communs pris *déterminément*, à moins qu'un autre mot n'en fasse la fonction ; mais on ne doit jamais en faire usage avant ceux qu'on prend *indéterminément*.

Un nom est pris *déterminément*, lorsqu'il est employé pour désigner tout un genre, toute une espèce, ou enfin un individu. Quand je dis : *Les femmes ont la sensibilité en partage*, le mot *femmes* est genre, parce qu'il se prend dans toute son étendue, que c'est la totalité des *femmes* que l'on caractérise ; mais quand je dis : *Les hommes à prétention sont insupportables*, le mot *hommes* est espèce, parce qu'il est restreint à une certaine classe, ou à un certain nombre d'individus. Enfin, dans cette phrase : *Le roi est bon et juste*, le mot *roi* est employé individuellement.

Un nom est pris *indéterminément*, lorsqu'on s'en sert uniquement pour réveiller l'idée qu'on y attache ; que, ne voulant ni restreindre cette idée, ni la considérer comme genre, on ne détermine rien sur l'étendue dont elle est susceptible. C'est ce qu'on voit dans cet exemple : *Il est moins qu'homme ;* car, alors, je ne veux pas donner à la signification du mot *homme* une étendue déterminée ; je n'entends parler ni de tous les hommes en général, ni de telle classe particulière, ni de tel individu, je veux seulement réveiller, *d'une manière vague*, l'idée dont ce mot est le signe.

Un coup d'œil sur ces exemples suffira pour faire connoître la nature de l'Article : 1° Dans les *femmes* ou dans la *femme*, on voit qu'il oblige ce substantif à être pris dans toute sa généralité. La différence d'un nombre à l'autre fait seulement qu'au pluriel, l'idée générale, les *femmes*, se prend collectivement, c'est-à-dire pour toutes les femmes à la fois ; et qu'au singulier, l'idée générale, la *femme*, se prend distributivement, c'est-à-dire, pour toutes les femmes considérées une à une ; 2° dans *les hommes à prétention*, l'Article contribue avec les mots *à prétention* à déterminer *hommes* à une certaine classe ; 3° dans *le roi est bon et juste*, l'Article concourt avec *bon et juste* à restreindre le nom *roi* à un seul individu.

Remarque. — Ce que l'on dit ici des noms appellatifs qui indiquent des objets réels ou physiques, est applicable aux noms abstraits qui représentent des objets métaphysiques. En effet les noms abstraits désignent une qualité ou une action d'une manière générale, mais indépendante des diverses nuances dont elle est susceptible, et qui en font, en quelque sorte, différents individus. Par exemple, le mot *paresse* renferme également la paresse du corps et celle de l'esprit, la lenteur à sortir du lit, et celle qui empêche de s'acquitter de ses devoirs ; le mot *vertu* renferme également la prudence, la tempérance, la docilité, etc., etc.

Ainsi on peut également considérer les NOMS ABSTRAITS dans un sens vague et indéterminé, et les considérer dans un sens général et déterminé. L'Article employé avec ces noms indiquera ces nuances différentes.

ARTICLE VI.

CAS OÙ L'ON DOIT FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

RÈGLE GÉNÉRALE — L'Article, comme nous l'avons déjà dit, accompagne essentiellement les substantifs, lorsqu'ils désignent toute une espèce, tout un genre ou un individu particulier.

Si, par exemple, en parlant des devoirs de l'homme, je veux en déterminer l'étendue à l'égard de l'espèce humaine, je ne dirai point, les devoirs d'*homme* à *homme*; idée vague et qui ne met confusément en relation que deux individus; je dirai, les devoirs de l'*homme* envers l'*homme*, et l'Article alors désignera l'espèce entière.

Ce que l'on dit du général peut se dire du particulier.

Si je dis : LES HOMMES À IMAGINATION *sont exposés à faire bien des fautes : presque toujours hors d'eux-mêmes, ils ne voient rien sous son vrai point de vue, ce qui fait qu'ils prennent souvent des chimères pour des réalités;*

Dans cette phrase *les hommes à imagination* désigne une collection qui forme une espèce, une classe distincte parmi les hommes.

Enfin, si je dis : *La* NATURE *est le trône extérieur de la magnificence divine; l'*HOMME *qui la contemple, qui l'étudie, s'élève par degré au trône extérieur de la toute-puissance;*

Dans cette phrase, l'*homme* ne désigne qu'un individu, par la restriction de la phrase incidente, *qui la contemple*. La *nature* forme aussi un sens individuel; et *le trône* est une chose déterminée, puisque c'est celui de la *magnificence divine*.

De cette théorie de l'Article, il résulte :

Premièrement, que la destination de l'Article étant de donner une signification déterminée au mot qu'il accompagne, alors, toutes les fois qu'il entrera dans les vues de l'esprit de donner aux adjectifs, aux infinitifs de quelques verbes, aux prépositions, aux adverbes ou aux conjonctions, la fonction des substantifs, on les fera précéder de l'Article, puisqu'ils auront une signification déterminée : L'HONNÊTE *est inséparable du* JUSTE.

(*Marmontel.*)

Dans tous les temps, dans tous les pays et dans tous les genres, le MAUVAIS *fourmille et le* BON *est rare.*

(*Voltaire*)

Laissez dire les sots, le *savoir* a son prix.
(*La Fontaine*, fab. 161.)

Le MOURIR *est commun à la nature, mais le* BIEN MOURIR *est propre aux gens de bien.*
(Mot d'*Agésilas.*)

Un bon esprit ne soutient jamais LE POUR *et* LE CONTRE.

Il n'y a pas moyen de contenter ceux qui veulent savoir LE POURQUOI *du* POURQUOI.
(*Leibnitz.*)

Qu'en savantes leçons votre muse fertile
Partout joigne au plaisant le *solide* et *l'utile*.
(*Boil.*, Art poét., ch. IV.)

Deuxièmement, que l'on fait usage de l'Article avant les substantifs pris dans un sens partitif, c'est-à-dire qui désignent une partie de la chose dont on parle; parce que, dans ce cas, il y a toujours quelque mot sous-entendu, qui indique que les substantifs sont réellement employés dans toute leur étendue, et conséquemment dans un sens déterminé. En effet, cette phrase tirée de Fénélon : *Nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages, sans apercevoir* DES VILLES *opulentes*, DES MAISONS *de campagne agréablement situées*, DES TERRES *qui se couvroient tous les ans d'une moisson dorée*, DES PRAIRIES *pleines de troupeaux*, etc., équivaut à celle-ci : *Nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages, sans apercevoir* UNE PORTION OU QUELQUES-UNES DE TOUTES *les villes opulentes*, DE TOUTES *les maisons de campagne*, DE TOUTES *les terres qui se couvroient tous les ans d'une moisson dorée*, etc, etc., où l'on voit que : *des villes opulentes, des maisons de campagne, des terres qui*, etc. exprimant tout un genre, sont par conséquent dans un sens déterminé; et qu'ils ne sont considérés comme employés dans un sens partitif, que parce que l'esprit, frappé de l'idée partitive renfermée dans les mots *une portion, quelques-unes*, sous-entendus, rattache cette idée aux substantifs *villes, maisons, terres*, etc. : il y a là une sorte de syllepse (*).

Cette règle est sujette cependant à une exception : c'est lorsque le substantif pris dans un sens partitif est précédé d'un adjectif, car alors on fait simplement usage de la préposition *de*, comme dans cet autre exemple tiré de Fénélon : *Celui qui n'a point vu cette lumière pure est aveugle comme un aveugle-né. Il croit tout voir, et il ne voit rien; il meurt n'ayent rien vu; tout au plus il aperçoit de* SOMBRES *et* FAUSSES LUEURS, DE VAINES *ombres qui n'ont rien de réel.* Ici les substantifs *lueurs* et *ombres* ne sont pas précédés de l'*Article*, parce que les adjectifs *sombres* et

(*) Voyez l'emploi de la syllepse, ch. XII, §. 3.

fausses se trouvent avant *lueurs*; et l'adjectif *vaines* avant *ombres*; ces substantifs n'ont pas besoin d'une marque de détermination, puisqu'ils sont déterminés par les adjectifs qui les précèdent.

Mais il faut alors prendre garde de confondre le sens partitif avec le sens général ; car ce n'est que dans le sens général que l'on fait usage de l'*Article* devant le substantif précédé d'un adjectif. Ainsi on dira : *La suite* DES GRANDES *passions est l'aveuglement de l'esprit et la corruption du cœur. — Le propre* DES BELLES ACTIONS *est d'attirer le respect et l'estime;* parce que ces expressions *des grandes passions*, *des belles actions*, ne designent pas une partie, mais une universalité.

On observera cependant que cette distinction du sens partitif avec le sens général, n'auroit pas lieu pour le cas où le substantif employé dans un sens partitif seroit lié par le sens d'une *manière indivisible* avec un adjectif, de sorte qu'ils équivaudroient tous les deux à un seul nom, car alors ce nom auroit besoin d'être déterminé, c'est-à-dire, d'être précédé de l'*Article;* en conséquence on diroit : *Des petits maîtres* et DES *petites maîtresses sont des êtres insupportables dans la société*, et non pas *de petits maîtres, de petites maîtresses.*

Heureux! si, de son temps (d'Alexandre), pour cent bonnes raisons,
La Macédoine eût eu *des* Petites-Maisons.
(*Boil.*, Sat. VIII.)

Remarque. — Il y a des Grammairiens qui soutiennent qu'au singulier, on doit mettre l'Article devant les noms pris dans un sens partitif, quoique ces noms soient précédés de l'adjectif, afin d'éviter l'équivoque dans le nombre du nom et de l'adjectif. Si l'on entend prononcer, disent-ils *de bon pain* et *de bonne viande*, on ne saura si *bon pain* et *bonne viande* sont au singulier ou au pluriel, inconvénient que l'on éviteroit en disant *du bon pain* et *de la bonne viande.* Mais nous leur répondrons que, quand même cette équivoque ne seroit pas presque toujours levée par ce qui précède ou par ce qui suit, ce ne seroit pas une raison pour chercher à l'éviter par une faute réelle, puisque, dans ce cas, on doit prendre un autre tour. Quant à ceux qui s'appuieroient sur le témoignage de l'*Académie*, parce qu'on trouve dans l'édition de 1762 de son Dictionnaire, *du grand papier, et du petit papier*, nous leur ferions observer que cette faute, qui apparemment étoit une faute d'impression, a été corrigée dans l'édition de 1798.

C'est donc avec raison qu'on écrira sans l'Article, pour indiquer un sens partitif, DE *bon papier a été employé à cet ouvrage. — On n'a employé que* DE *bon papier à cet ouvrage. — Voilà* DE *bon papier*, et non pas DU *bon papier.*

Mais, voulant marquer un sens individuel, on écrira : *Je me suis servi* DU *grand papier qui étoit au magasin*, c'est-à-dire, *de* TOUT *le grand papier que je savois être au magasin.*

Observez bien que, si l'on ôte de cette phrase la proposition incidente, on ne pourra plus alors employer que la préposition *de*, c'est-à-dire qu'il faudra supprimer l'Article : *Je me suis servi* DE *grand papier;* dans ce cas, le sens est toujours partitif.

Troisièmement. — Si un substantif est sous entendu, l'adjectif qui le représente reçoit pour lui l'Article.

Les beaux vers me ravissent, *les* MAUVAIS *me rebutent.*

Quatrièmement.— Les noms propres désignent les êtres d'une manière determinee, en sorte qu'ils n'ont besoin d'aucun autre signe pour faire connoître les individus auxquels ils s'appliquent. C'est un principe que nous établirons dans un instant.

Mais l'usage paroît, au premier coup-d'œil, bien bizarre, lorsqu'il s'agit des noms de villes, de provinces, de royaumes, etc.; car, si l'on ne donne pas l'Article aux noms de villes, parce qu'ils sont des noms propres, pourquoi le donne-t-on quelquefois aux noms de provinces et de royaumes? et si on le donne à ces derniers, pourquoi ne le leur donne-t-on pas toujours? Est-ce caprice? est-ce raison? Nous aurions tort de condamner l'usage, si, dans cette variété où il paroît se contredire, il y avoit plus d'analogie que nous n'en voyons d'abord. Essayons donc de chercher cette analogie.

Il y a des noms qui, sans être noms propres, ont cependant une signification fort étendue, parce qu'ils representent un tout qui embrasse un grand nombre de parties; tels sont les noms de métaux. Or, on peut prendre ces noms dans toute l'étendue de leur signification, et alors on les fait précéder de l'Article; on dit l'*or*, l'*argent*, c'est-à-dire *tout* ce *qui est or*, *tout ce qui est argent;* mais si on ne les emploie que pour reveiller indeterminément l'idée du métal, on omet l'Article : *Une tabatière d'or.*

Si l'on dit, *je vous paierai avec de l'or*, et non pas *avec d'or*, c'est que ce mot est alors déterminé; car il est employé par exclusion à *argent*. On ne s'arrête plus à la seule idée du métal, on se représente l'idée générale de la monnoie dont l'or et l'argent sont deux espèces, et ils demandent par conséquent l'Article. Cependant on dit, *je vous paierai en or*, parce que la préposition *en* porte toujours avec elle une idée vague, qu'elle communique au nom qu'elle précède. Nous le démontrerons quand nous traiterons de cette préposition.

Les hommes jugent toujours par comparaison, et, en conséquence, ils ont regardé une ville comme un point par rapport à une province, à un royaume. Dès-lors le nom de ville n'est pas susceptible de plus ou de moins d'étendue, et il se trouve naturellement parmi ceux qui ne doivent pas prendre d'Article. *Le Catelet*, et d'autres semblables, ne font pas exception; car *le Catelet* est employé, par corruption, pour *le petit château*.

Mais les provinces et les royaumes ont, comme les metaux, cette signification étendue qui embrasse plusieurs choses. Ils peuvent donc être pris déterminément et indéterminément, et être employés avec l'Article ou sans Article.

Dans ces occasions, il faut considérer si le discours appelle l'attention sur toute l'étendue du pays, ou seulement sur le pays, abstraction faite de l'idée d'étendue. On dit *je viens d'Espagne*, *de France*, sans l'Article, parce qu'alors il suffit de regarder l'*Espagne*, ou la *France*, comme un terme d'où l'on part, et qu'il est inutile de penser à l'étendue de ces royaumes. Mais, parce que les mots *limites* et *bornes* font penser à cette étendue, on dit *les limites de la France* et *les bornes de l'Espagne*.

Pourquoi dit-on, sans l'Article, *la noblesse de France*, et, avec l'Article, *la noblesse de la France*? c'est que, par *la noblesse de France*, on entend la collection des gentilshommes français; et que, pour les distinguer de ceux des autres royaumes, il suffit d'ajouter à *noblesse* les mots *de France*, sans rien déterminer davantage. Mais, par *la noblesse de la France*, on entend les prérogatives, les avantages, l'illustration dont elle jouit: or, ces choses s'étendent sur toute *la France*, et exigent que ce nom soit précédé de l'Article pour indiquer toute l'étendue de sa signification.

L'usage, remarque l'abbé *Régnier Desmarais*, permet qu'on dise, presque également bien, *les peuples* DE L'ASIE, *les villes* DE L'ASIE, et *les peuples* D'ASIE, *les villes* D'ASIE; *les villes* DE FRANCE, *les peuples* DE FRANCE, *les villes* DE LA FRANCE, *les peuples* DE LA FRANCE. Ce Grammairien auroit pu remarquer qu'on dit *également bien*, et non pas *presque également*.

En effet l'usage autorise ces manières de s'exprimer; mais il ne permet pas qu'on les emploie indifféremment l'une pour l'autre; parce que, lorsqu'on dit *les peuples d'Asie*, les vues de l'esprit ne sont pas absolument les mêmes que lorsqu'on dit *les peuples de l'Asie*. Si l'on ne veut comparer que peuples à peuples, villes à villes, on dit: *les peuples et les villes d'Europe ne ressemblent pas aux peuples ni aux villes d'Asie*. Alors il suffit de déterminer les peuples et les villes d'Asie par opposition aux peuples et aux villes d'Europe; et, pour les déterminer ainsi, il n'est pas nécessaire de mettre l'Article avant *Asie*, ni avant *Europe*. C'est une régle générale, qu'un nom substantif ne prend point l'Article, quand il n'est employé que pour en déterminer un autre: *les jeux de société*, *les talents d'agrément*.

Mais on dit avec l'Article: *Les peuples de l'Asie ont toujours été faciles à subjuguer*, parce que l'on a moins dessein de considérer ces peuples par opposition à d'autres, que par rapport à l'étendue du pays qu'ils habitent. On dira de même avec l'Article: *Les villes de l'Asie ont connu le luxe de bonne heure*; et sans l'Article: *Les villes d'Asie ne sont point bâties comme celles d'Europe*.

D'après les régles que nous avons données, on devroit dire, *il vient d'Asie*, *d'Afrique*, *d'Amérique*, comme on dit, *il vient d'Espagne*, *d'Angleterre*; car, dans l'un et dans l'autre cas, il suffiroit de considérer ces pays comme le terme d'où l'on est parti. Cependant il me semble qu'on dit plus communément, *il vient de l'Asie*, *de l'Afrique*, *de l'Amérique*. C'est peut-être parce que, supposant qu'on n'y a été que pour y voyager, on les considere moins comme un terme d'où l'on part, que comme des pays qu'on quitte après les avoir parcourus. Il me paroît donc que, suivant les différentes vues de l'esprit, on pourroit dire également *il vient d'Asie* et *il vient de l'Asie*. Par exemple, je ne crois pas qu'on puisse blâmer cette phrase: *il part d'Europe pour aller en Afrique*.

Cependant il y a des noms de royaumes qui veulent absolument l'Article, et l'on dit toujours, *les rois de la Chine*, *du Pérou*, *du Japon*. Voilà donc des exemples où l'analogie paroît nous échapper. Voyons s'il seroit possible de la saisir encore; car enfin nous avons

de la peine à croire que l'usage soit aussi bizarre qu'on le suppose.

Pourquoi disons-nous avec l'Article, *les limites de la France?* C'est, comme nous l'avons remarqué, parce que le mot *limites* nous force à déterminer le mot *France* par rapport à l'étendue de tout le royaume. Il faudra donc toujours joindre l'Article aux noms *Chine*, *Pérou*, *Japon*, si, quelques circonstances nous ayant habitués à considérer ces pays comme fort grands, nous ne savons plus faire abstraction de l'idée de grandeur avec laquelle ils s'offrent à notre esprit. Or, voilà précisément ce qui est arrivé. Le vulgaire, qui fait l'usage, rempli des vastes idées qu'on lui a données de ces pays, et n'en jugeant que par les richesses que le commerce en a transportées dans nos climats, leur a attaché une idée de grandeur qu'il ne leur ôte plus.

La Terre, *le Soleil*, *la Lune*, *l'Univers*, prennent l'Article, et cela est fondé sur l'analogie; mais on ne le donne pas à *Mercure*, *Vénus*, *Mars*, *Jupiter*, et *Saturne*, parce que, dans l'origine, c'étoient des noms propres.

Ces règles sont, pour les noms de rivières, de fleuves et de mer, les mêmes que pour les noms de royaumes. Je dirai sans l'Article, *je bois de l'eau de Seine;* parce que, pour faire connoître l'espèce d'eau que je bois, il me suffit d'employer indéterminément le mot *Seine*. Mais je dirai avec l'Article, *l'eau de la Seine est bourbeuse;* parce que je considère *la Seine* dans son cours, et que j'en détermine le nom à toute l'étendue de sa signification.

On dit *le poisson de mer*, lorsqu'on ne veut que distinguer ce poisson de celui de rivière : mais on dit *le poisson de la mer des Indes;* et l'Article est nécessaire pour contribuer à déterminer ce nom à une certaine partie de la mer.

Selon l'abbé *Régnier*, il faut toujours dire avec l'Article, *l'eau de la mer*. Cependant il me semble qu'on ne pourroit guère être repris pour avoir dit, *l'eau de rivière est douce*, et *l'eau de mer est salée*. Mais j'avoue que l'usage paroît favorable à la décision de ce Grammairien. Pourquoi donc ne dit-on pas *l'eau de mer*, comme on dit *le poisson de mer?*

En parlant de *l'eau de la mer*, on n'a pas besoin de varier les tours, comme en parlant du *poisson* qui s'y trouve; parce que cette *eau* est supposée à peu près la même partout, et que le *poisson* est différent, suivant les parties où il est pêché. Il falloit non seulement distinguer *le poisson de mer* de celui *de rivière*, il falloit encore le distinguer suivant la différence des lieux, et c'est ce qui a introduit ces façons de s'exprimer : *poisson de mer*, *poisson de la mer de*..... Mais, comme *l'eau* ne demande pas ces mêmes distinctions, l'esprit s'est fait une habitude de considérer alors *la mer* dans toute l'étendue qu'il lui donne naturellement, et nous avons en conséquence conservé l'Article dans cette phrase, *l'eau de la mer.*

ARTICLE VII.

CAS OÙ L'ON NE DOIT PAS FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

RÈGLE GÉNÉRALE. — On ne met point l'Article devant les noms, quand, en les employant, on ne veut désigner ni un *genre*, ni une *espèce*, ni un *individu*, ni une partie quelconque d'un genre ou d'une espèce; c'est-à-dire quand on ne veut rien déterminer sur l'étendue de leur signification.

Les chemins y sont bordés de lauriers, *de grenadiers*, *de jasmins*, *et d'autres arbres toujours verts et toujours fleuris.*
(*Fénélon.*)

Des ministres du dieu les escadrons flottants
Entraînèrent sans choix *animaux*, *habitants*,
Arbres, *maisons*, *vergers*, etc.
(*La Fontaine*, Philémon et Baucis.)

Pour bien entendre cette règle, on doit distinguer deux choses dans les noms communs : la signification, et l'étendue de cette signification. La signification est ordinairement fixe; car ce n'est que par accident qu'on change quelquefois l'acception du mot; mais l'étendue de cette signification varie, selon que les noms expriment des idées générales, particulières ou singulières; et, dans ces trois cas, elle est déterminée. Ainsi donc, comme le disent MM. *de Port-Royal*, un nom est indéterminé toutes les fois qu'il n'y a dans le discours rien qui marque qu'on doive le prendre généralement, particulièrement ou singulièrement; et c'est pour cela que, dans l'exemple que nous avons rapporté, les mots *grenadiers*, *lauriers*, *jasmins*, ne sont pas précédés de l'Article.

Remarque. — Les noms communs sont souvent de purs qualificatifs; mais alors il faut distinguer le qualificatif d'espèce ou de sorte, du qualificatif individuel. Dans ces phrases : *Une table* DE MARBRE *est belle; une tabatière* D'OR *est précieuse;* ces substantifs, *de marbre* et *d'or*, sont des qualificatifs d'espèce ou de sorte, parce que, à l'aide de la préposition *de*, ils ne servent qu'à désigner qu'un tel individu, savoir, *une table*, *une*

tabatière, est d'une telle espèce : on n'a donc pas besoin de l'Article. Mais dans ces phrases : *Une table* DU MARBRE *qu'on tire de Carrare est belle; une tabatière* DE L'OR *qui vient d'Espagne;* ces mots *du marbre*, *de l'or*, sont des qualificatifs individuels, puisqu'ils sont réduits à l'individu par les propositions incidentes; ce qui fait qu'ils sont précédés de l'*Article*.

Du principe établi ci-dessus, il résulte que les noms communs sont sans *Article :*

1º Quand ils sont placés en forme de titre ou d'adresse; comme : OBSERVATIONS *sur l'état de l'Europe;* RÉFLEXIONS *générales;* PRÉFACE; *il demeure* RUE *Piccadilly*, QUARTIER *Saint-James, à Londres;*

2º Quand ils sont sous le régime de la préposition *en;* comme : *être* en ville, *regarder* en pitié, *raisonner* en homme *sensé;*

3º Quand ils s'unissent aux verbes *avoir*, *faire*, et quelques autres, pour n'exprimer avec eux qu'une seule idée : *avoir envie*, *faire peur;*

Ou lorsqu'ils sont avant *tout* et *chacun; Hommes, femmes, enfants,* TOUS *y accourent.—Centurion et soldats,* CHACUN *murmuroit contre les ordres du général;* (*Vertot.*)

Avec *ni : Chacun de ces deux ordres ne pouvoit souffrir* NI *magistrats*, NI *autorités dans le parti contraire;* (*Idem.*)

Avec *soit* redoublé : SOIT *inspiration de Dieu*, SOIT *erreur de l'homme, qui se fait un dieu de son désir.*

(Trad. de la Jérus. délivrée.)

Avec *jamais :* JAMAIS, *peut-être, historien n'a été plus attachant.*

Après *tout :* TOUT *alors pouvoit être embûche*, *et* TOUT *en effet étoit trahison.*

4º Quand le substantif est à la suite d'un verbe accompagné d'une négation, comme dans ces phrases : *il n'a pas d'esprit; elle n'a pas prêté d'argent;* parce qu'alors le substantif est employé dans un sens indéterminé.

Remarque — On feroit cependant usage de l'Article, si le substantif étoit suivi d'un adjectif ou d'une phrase incidente qui le modifiât.

Je ne vous ferai point *des* reproches frivoles.
(*Racine*, Bajaz., V, 4.)

Madame, je n'ai point *des* sentiments si bas.
(*Le même*, Phèd., II, 5.)

N'affectez point ici *des* soins si généreux.
(*Voltaire*, Mér., I, 3.)

— *Ne donnez jamais* DES *conseils qu'il soit dangereux de suivre.*

On emploieroit également l'Article après un verbe accompagné d'une négation, si ce verbe étoit interrogatif; parce qu'alors le substantif seroit pris dans un sens partitif; exemples : *N'a-t-elle pas* DE *l'esprit? n'a-t-elle pas* DE *l'argent?*

On ne fait pas usage de l'Article quand le substantif est pris adjectivement :

Le mensonge est BASSESSE — *La sévérité dans les lois est* HUMANITÉ *pour le peuple.*

6º Quand un des équivalents de l'Article (235), placé avant le nom, le rend individuel, comme lorsqu'on dit *ce* temps, *un* temps, *quelque* temps; et de même, quand un adverbe de quantité précède le nom, l'Article n'a plus lieu; *tout* et *nul* l'écartent de même : TOUT HOMME *est misérable lorsqu'il est délaissé; aucun, nul homme n'est infaillible.* Mais comme *tout*, au pluriel, n'exprime qu'une totalité susceptible de restriction, il demande l'Article : TOUS LES HOMMES *sont dominés par quelque passion, qui décide leur caractère.*

Cette différence se fait sentir, en ce que l'on peut dire, *les hommes sont tous*, comme on dit *tous les hommes sont;* au lieu que *tout homme est*, ne peut pas se renverser de même; *l'homme est tout*, diroit autre chose.

On dit *tout l'homme*, pour dire *tout dans l'homme*, totalité individuelle, quoique sous le nom de l'espèce : *tout l'homme n'est pas matière, tout l'homme ne meurt pas*, pour dire, *tout dans l'homme n'est pas matière, tout ne meurt pas dans l'homme, tout dans l'homme n'est pas mortel.*

7º Quand les noms sont en apostrophe.

Fleurs charmantes! par vous la nature est plus belle.
(*Delille*, les Jardins, ch. III.)

HOMME, *qui que tu sois, si l'orgueil te tente, souviens-toi que ton existence a été un jeu de la nature, que ta vie est un jeu de la fortune, et que tu vas bientôt être le jouet de la mort.*

(*Marmontel.*)

8º Quand ils sont sous le régime des mots *sorte*, *genre*, *espèce*, et semblables : *Le méchant se laisse entraîner dans toute* SORTE *d'excès, par l'habitude de ne jamais résister à ses passions.*

De cette caverne sortoit, de temps en temps, une fumée noire et épaisse, qui faisoit UNE ESPÈCE *de nuit au milieu du jour.*

(*Fénélon.*)

---

(235) *Voyez*, p. 94, ce que c'est que les équivalents de l'Article.

9° Pour donner au discours plus de rapidité et d'énergie, ce qui a lieu dans les expressions proverbiales et dans les sentences :

Gens trop heureux font toujours quelque faute.
(*La Font.*, l. I, p. 29.)

Toujours par quelque endroit *fourbes* se laissent prendre.
(*Le même*, le Loup devenu berger.)

Le repentir est vertu du pécheur.
(*Voltaire.*)

Je préfère
Laideur affable à beauté rude et fière.
(*Le même.*)

Les arts sont ENFANTS *des richesses et de la douceur du gouvernement.*
(*Fontenelle*, Éloge de Pierre Ier.)

PAUVRETÉ *n'est pas vice.* — CONTENTEMENT *passe richesse.* — *Plus fait* DOUCEUR *que* VIOLENCE.

Je ne saurois tenir contre *femme* qui crie.
(*La Fontaine*, le Rossignol.)

Il faudroit qu'on sentît même *ardeur*, même *flamme.*
(*Th.* (*Corneille*, Ariane, II, 7.)

Souvent aussi, lorsqu'on fait une *énumération :*

Citoyens, *étrangers*, *ennemis*, *peuples*, *rois*, *empereurs* le plaignent et le révèrent.
(*Fléchier.*)

Je ne trouve partout que lâche *flatterie*,
Qu'*injustice*, *intérêt*, *trahison*, *fourberie.*
(*Molière*, Misanthrope, I, I.)

Ce que les hommes appellent GRANDEUR, GLOIRE, PUISSANCE, PROFONDE POLITIQUE, *ne paroît à ces suprêmes divinités que* MISÈRE *et* FOIBLESSE. (*Fénélon.*)

Que la royauté est trompeuse! quand on la regarde de loin, on ne voit que GRANDEUR, ÉCLAT *et* DÉLICES; *mais de près, tout est épineux.*

(*Le même.*)

10° Les noms propres de divinités, d'animaux, de villes et de lieux particuliers se mettent aussi sans l'Article, parce que, comme nous l'avons déjà dit, le sens de ces noms est tellement déterminé par lui-même, qu'on ne peut pas se méprendre sur sa détermination. Ainsi l'on dit :

Au milieu des clartés d'un feu pur et durable
Dieu mit avant le temps son trône inébranlable.
(*Voltaire.*)

Minerve est la prudence, et *Vénus* la beauté.
(*Boileau*, Art poét., ch. III.)

Mais si, après avoir généralisé ces noms, on veut les déterminer, on ne les regarde plus alors comme noms propres; on les considère comme des noms communs, que l'on restreint à un seul individu; voilà pourquoi l'on dit : *Bien des personnes regardent le Tasse comme l'*HOMÈRE *de l'Italie.*

Voilà aussi pourquoi l'on dit : *Les* RACINES *et les* MOLIÈRES *seront toujours rares.*

Voyez ce que nous disons à ce sujet, au chapitre des Substantifs, page 63.

Cependant on ne doit pas regarder comme une exception l'usage où nous sommes de joindre l'Article aux noms des poetes et des peintres italiens; nous ne le faisons que parce qu'il y a ellipse dans cet emploi : car ce n'est pas à ces noms que nous les joignons, c'est à un substantif sous-entendu. Nous imitons ce tour de l'italien, où *la Malaspina*, *il Tasso*, signifient *la contessa Malaspina*, *il poeta Tasso.*

Il y a également ellipse dans le tour de phrase que nous employons, quand notre dessein est de placer la personne dont nous parlons dans une classe pour laquelle on a assez ordinairement peu d'egards : LA LEMAURE *soutenoit par la beauté de sa voix les plus mauvais opéra..... La G..... n'étoit pas moins étonnante par sa légèreté que par sa grâce.... C'est un tour de* LA GAUSSIN.

Toutefois, l'urbanité française a depuis long-temps proscrit de la bonne compagnie ce tour de phrase, où on le regarderoit comme un signe apparent et probable de mauvaise éducation.

Tout ce chapitre est l'analyse de ce qu'ont dit sur cette importante matiere, *Dumarsais*, *D'Olivet*, *Condillac*, *Marmontel*, *Lévizac*, MM. *Silvestre de Sacy* et *Maugard.*

CHAPITRE III.

DE L'ADJECTIF.

L'ADJECTIF (*) ne désigne ni un être physique, ni un être métaphysique; il exprime seulement la *qualité* ou la *manière d'être* du *substantif*.

Quand l'*Adjectif* est seul, il ne présente rien de fixe à l'esprit, il ne lui offre que l'idée vague d'une qualité. Si l'on dit *bon*, *grand*, *juste*, l'esprit a une perception vague de *bonté*, de *grandeur*, de *justice*; mais, si l'on joint ces mots à des substantifs, il saisit un rapport réel, et voit ces qualités subsistantes dans un sujet, comme *bon père*, *grand arbre*; ainsi un mot est *Adjectif*, quand il présente l'idée vague d'une qualité, sans spécifier l'objet auquel on l'attribue.

(*Dumarsais*; et *Lévizac*, page 243, t. 1.)

La nature des *Adjectifs* n'est pas tellement fixe et déterminée qu'ils ne puissent devenir quelquefois de véritables substantifs; c'est lorsque, cessant de les considérer sous leur rapport de qualification, nous en faisons les objets de nos pensées, comme *le bon est préférable au beau*, *le vrai doit être le but de nos recherches*; dans ces exemples, le BON, c'est-à-dire, *ce qui est bon*; le VRAI, c'est-à-dire, *ce qui est vrai*, ne sont pas de purs *Adjectifs*: ce sont des *Adjectifs* pris substantivement et qui désignent un sujet quelconque, en tant qu'il est *bon* ou *vrai*.

Souvent aussi le nom qu'on nomme substantif devient *Adjectif*, et cela arrive lorsque ce nom est employé pour qualifier; ainsi quand je dis : *Henri IV fut* VAINQUEUR *et* ROI *comme Alexandre*; *vainqueur* et *roi*, substantifs, deviennent des *Adjectifs*, puisqu'ils qualifient le mot *Henri IV*.

(*Dumarsais*, au mot *Adjectif*, *Lévizac*, tome 1, page 243.)

Mais, si je dis *Corneille*, est un *poète*, le mot *poète* est substantif, parce qu'il est évident que je veux mettre *Corneille* dans une certaine classe d'écrivains. *Poète*, au contraire, est *Adjectif* quand je dis *Corneille est poète*; car alors je ne veux qu'indiquer la qualité que j'attribue à *Corneille*.

(*Condillac*, page 163, chap. XI, 1re part.)

Il y a autant de sortes d'*Adjectifs* qu'il y a de sortes de rapports ou qualités sous lesquelles on peut considérer les substantifs. Qu'un homme paroisse *beau*, *laid*, *ridicule*, *spirituel*, etc., on a besoin d'un mot pour exprimer chacune de ces qualités, et ce mot est un *Adjectif*.

Il suit de là que les mots *un*, *tout*, *nul*, *quelque*, *aucun*, *chaque*, *tel*, *quel*, *ce*, *cet*, *mon*, *ton*, *son*, *vos*, *votre*, *notre*, sont de véritables *Adjectifs*, puisqu'ils modifient des substantifs, en les faisant considérer sous des points de vue particuliers.

(Même autorité, p. 215, chap. XII, p. 1.)

Les Grammairiens qui ont rangé les *Adjectifs* dans la classe des noms, et n'ont fait des uns et des autres qu'une même partie du discours, se sont donc grandement mépris. Cela doit d'autant plus étonner que la dissemblance entre les *noms substantifs* et les *Adjectifs* n'est pas plus équivoque qu'entre les noms et les verbes, ou même entre la cause et l'effet.

ARTICLE PREMIER.

VARIATION ACCIDENTELLE DES ADJECTIFS.

La fonction des *Adjectifs* est, ainsi que nous l'avons dit, d'exprimer la qualité ou la manière d'être des substantifs; et c'est ce qu'ils font en s'identifiant, pour ainsi dire, avec eux. Comme l'*Adjectif* n'est réellement que le Substantif même, considéré avec la qualification que l'*Adjectif* énonce, il en résulte qu'ils doivent avoir l'un et l'autre les mêmes signes des vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier, l'*Adjectif* doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier. Le Substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle masculins, l'*Adjectif* doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Enfin l'*Adjectif* doit être au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, selon la forme du Substantif qu'il qualifie; mais en exprimant les qualités des objets auxquels l'*Adjectif* est ainsi identifié, il peut les exprimer avec plus ou moins d'étendue : c'est ce que les Grammairiens nomment degrés de *Signification* ou de *Qualification*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Adjectif*.)

Il y a donc trois choses à considérer dans les *Adjectifs* : *le genre*, *le nombre*, et *les degrés de signification* ou *de qualification*.

(*) Le mot *adjectif*, dit *Domergue*, signifie plutôt *qui ajoute à*, que *ajouté à*. La terminaison *if* exprime, en général, un sens actif: *Destructif* ne signifie pas *détruit*, mais qui *porte la destruction*. *Corrosif* ne signifie pas *rongé*, mais *qui ronge*. Cette opinion a pour elle l'analogie, elle a de plus la raison : *Ajouté à* n'exprimeroit que le matériel de l'adjectif; *qui ajoute à* en exprime la fonction; en effet le nom Adjectif ajoute toujours au sens du substantif exprimé ou sous-entendu.

§. I.

DU GENRE DES ADJECTIFS

Le Substantif n'est, à l'exception d'un petit nombre de mots, que d'un seul genre. L'Adjectif, au contraire, exprimant la maniere d'être du Substantif, doit être susceptible des deux genres: *le masculin* et *le féminin*; il faut donc qu'il en revête la forme.

Iere Règle. Les *Adjectifs* terminés par un *e* muet ne changent pas de terminaison au féminin. On ne connoit alors dans quel genre ils sont employés que par celui des Substantifs qu'ils accompagnent; tels sont, *volage*, *fidèle*, *aimable*, *prude*, etc.

Cependant *maître*, *traître*, font au féminin *maîtresse*, *traîtresse*; mais peut-être est-ce parce qu'on emploie souvent ces adjectifs substantivement.

2e Règle. Les *Adjectifs* terminés par une consonne, ou par une voyelle autre que l'*e* muet, servent pour le genre masculin: *sain*, *pur*, *sensé*, *poli*, etc., et leur féminin se forme par l'addition d'un *e* muet: *saine*, *pure*, *sensée*, *polie*, etc.

Sont exceptés:

1° Les *Adjectifs* où l'usage a voulu qu'on doublât la consonne finale, en y ajoutant un *e* muet: *sujet*, *sujette* (236); *partisan*, *partisanne* (237), etc., etc. Cependant on écrit *sultane*, *anglicane*, *océane*, *mahométane*, *persane*, *porte-ottomane*, etc.

Voyez le doublement des Consonnes au chapitre de l'Orthographe.

2° *Malin*, *bénin*, qui font au féminin *maligne*, *bénigne*.

3° Les Adjectifs en *eur*, formés d'un participe présent par le changement de *ant* en *eur*, et qui font *euse*, au féminin.

Quêtant, *quêteur*, *quêteuse*.

Polissant, *polisseur*, *polisseuse*.

Connoissant, *connaisseur*, *connoisseuse*.

Chantant, *chanteur*, *chanteuse* (238).

---

(236) *Le duc d'York avoit fait demander une de ses* sujettes *pour femme.* (*Pélisson.*)

(237) *Elle vous rendoit bien justice, vous n'avez pas de* partisanne *plus sincère.* (*Volt.*, lettr. 29e à *d'Alembert.*)

(238) *Chanteuse* désigne simplement celle qui chante. Quand on veut parler d'une personne qui a une grande réputation dans l'art du chant, on emploie le mot *cantatrice*, qui n'est point une forme particuliere de l'adjectif *chanteur*, employé au féminin; *cantatrice* est le féminin d'un adjectif inusité au masculin.

Observation. Ces sortes de mots sont essentiellement adjectifs: un homme *quêteur*, *connoisseur*, *polisseur*; mais la plupart sont employés substantivement, soit par ellipse, comme un *flatteur*; soit par analogie, comme un *polisseur*.

Nous avons près de cent mots qui suivent cette regle.

Il faut en excepter:

Bailleur (de fonds), qui fait *bailleresse*.

Demandeur (qui forme une demande en justice), *demanderesse*.

Défendeur (qui se défend contre le demandeur), *défenderesse*.

Pécheur (qui commet des péchés) *pécheresse*.

Je crois que, dans ces mots, pour éviter l'équivoque, on a enfreint la règle, et qu'on a suivi une autre analogie; celle de *pauvre*, *pauvresse*, *drôle*, *drôlesse* (239), parce que l'on aura craint de confondre le féminin de ces Substantifs avec celui de *bâilleur* (qui bâille), *demandeur* (qui importune par ses demandes), *pêcheur*, (qui prend du poisson), quoique *bailleur* et *pêcheur* ne s'emploient pas ordinairement au féminin.

Défenderesse s'est dit par analogie avec *demanderesse*

Il faut en excepter:

Inventeur, *inventrice*.

Inspecteur, *inspectrice*.

Ceux-ci n'ont pas adopté la terminaison en *euse*, soit par raison d'euphonie, car *inspecteuse*, *inventeuse*, etc., ne flattent pas agréablement l'oreille; soit parce que ces mots appartiennent plutôt au style noble qu'à la langue usuelle. C'est un fait remarqué par plusieurs Grammairiens, que, pour rendre l'expression plus énergique, on s'éloigne souvent de la route ordinaire.

A l'égard des adjectifs en *teur*, non dérivés d'un verbe au participe par le changement de *ant* en *eur*, ils changent *teur* en *trice*, pour le feminin:

Dispensateur, dispens*atrice*.

Conducteur, conduc*trice*.

Accusateur, accus*atrice*.

Instituteur, institu*trice*.

Plus de cinquante Substantifs suivent cette régle.

---

(239) *Pauvre*, *borgne*, et *drôle* sont communément du masculin et du féminin; mais les qualifications données par mépris à une femme ont une inflexion particulière: *c'est une méchante borgnesse*, *c'est une pauvresse*, *c'est une drôlesse*. (*Domergue.*)

On n'a pas d'exemple du mot *imposteur* employé au féminin, soit comme Substantif, soit comme Adjectif.

Ceux des adjectifs en *eur* qui éveillent une idée d'*opposition* ou de *comparaison* prennent un *e* muet au féminin.

ANTÉRIEUR, *antérieure.*
CITÉRIEUR, *citérieure.*
EXTÉRIEUR, *extérieure.*
INFÉRIEUR, *inférieure.*
INTÉRIEUR, *intérieure.*
MAJEUR, *majeure.*
MEILLEUR, *meilleure.*
MINEUR, *mineure.*
POSTÉRIEUR, *postérieure.*
SUPÉRIEUR, *supérieure.*
ULTÉRIEUR, *ultérieure.*

AMBASSADEUR, GOUVERNEUR, SERVITEUR font au féminin *ambassadrice*, *gouvernante*, *servante*. Ces deux derniers sont formés sur les participes *gouvernant*, *servant*.

Les personnes qui savent le latin verront que la plupart des Substantifs en *teur* et en *trice* dérivent des mots en *tor* et en *trix* : *accusator*, *accusatrix*, etc.

Chasseur fait *chasseuse*, dans le style ordinaire : *Cette femme est une grande* CHASSEUSE. (L'*Académie.*)

Et CHASSERESSE, dans le style poétique : *les nymphes chasseresses.*
(Même autorité.)

NOTA On peut voir ici que la finale *euse* éveille ordinairement l'idée d'*habitude*.

Les mots qui expriment des *états*, des *actions* convenables à l'homme seul, ou qui sont censés ne convenir qu'à lui, n'ont point de féminin ; tels sont : *censeur*, *assesseur*, *appariteur*, *docteur*, *imprimeur* ; et même, quoiqu'il y ait des femmes qui *professent*, qui *composent* de la musique, qui *traduisent*, etc., l'usage n'admet point encore *compositrice*, *traductrice*, et l'oreille rejette *professeuse*.

OBSERVATION. *J.-J. Rousseau* a employé le féminin AMATRICE : « *A Paris, le riche sait* « *tout. il n'y a d'ignorant que le pauvre ; cette* « *capitale est pleine d'amateurs et surtout* « *d'*AMATRICES, *qui font leurs ouvrages comme* « *M. Guillaume faisoit ses couleurs.*

Ce mot, dit M. *Boniface*, est approuvé par les règles de la néologie.

Linguet, *Domergue* et d'autres savants l'ont également employé, et en ont pris la défense. Cependant le Dictionnaire de l'*Académie*, éditions de 1798 et de 1802, fait remarquer qu'il est encore nouveau ; et, en effet, il est si rarement employé qu'on peut dire que les écrivains, et surtout les Grammairiens doivent être extrêmement circonspects lorsqu'ils en font usage.

On dit BUVEUSE, EMPAILLEUSE, ÉMAILLEUSE, COLPORTEUSE, DÉCROTTEUSE :

Un certain homme avoit trois filles,
Toutes trois de contraire humeur :
Une *buveuse*, une coquette,
La troisième, avare parfaite.
(*La Fontaine*, liv. 11, fab. 20.)

Et *Domergue* approuve l'emploi de ces mots, quoique l'*Académie* ne les ait point admis dans son Dictionnaire.

Au surplus l'*Académie* n'est pas la seule autorité qui n'indique pas ces féminins ; nous avons consulté beaucoup de Grammairiens et de Dictionnaires, et nous ne les y avons pas trouvés, de sorte qu'il faut avouer qu'ils ne sont pas généralement adoptés.

Les féminins des mots *appréciateur*, *créateur*, *dénonciateur*, *destructeur*, *scrutateur*, *imitateur*, *adulateur*, *producteur*, *triomphateur*, et quelques autres, peuvent être employés avec succès.

En voici des exemples :

Heureux qui possède cette philosophie APPRÉCIATRICE *de toutes choses !* (*Mercier.*)

Quand l'imagination CRÉATRICE *eut élevé ses premiers monuments, qu'est il arrivé ? le sentiment général fut d'abord sans doute celui de l'admiration.*
(*La Harpe*, Introduction au Cours de Littérature.)

C'étoit une nation bien DESTRUCTRICE *que celle des Goths.* (*Montesquieu.*)

Loi qui devint DESTRUCTRICE *du corps politique.* (Le même écrivain.)

M. *Moreau* et M. l'abbé *Royou* ont aussi employé ce mot ; et *Richelet* l'indique comme le féminin de *destructeur*.

Tel est le morceau qui a allumé la bile DÉNONCIATRICE *de M. de. . . .*
(*Linguet*, Journal polit. et litt., tom. IX, p. 327.)

Là une industrie CRÉATRICE *de jouissances appeloit les richesses de tous les climats.*
(*Volney.*)

L'histoire, ainsi que les nations DÉPRÉDATRICES *et conquérantes, semble avoir pris pour règle d'équité le mot de Brennus : Væ victis !*
(*Marmontel*, Élém. de litt., tom. IV, liv. 2.)

Rome, cette nouvelle Babylone IMITATRICE *de l'ancienne, comme elle enflée de ses victoires, triomphante de ses richesses, souillée de ses idolâtries, et* PERSÉCUTRICE *du peuple de Dieu, tombe aussi comme elle d'une grande chute..*

(*Bossuet*, disc. sur l'Hist. univ., 3e part., p. 395.)

Vos ennemis ne seront parvenus qu'à faire graver sur vos médailles, TRIOMPHATRICE *de l'empire ottoman et* PACIFICATRICE *de la Pologne.*

(*Voltaire*, lettre à Catherine II.)

Du cœur humain sombres *dominatrices*,
C'est vous surtout, fongueuses passions,
Dont les folles émotions
Des plus chers entretiens nous gâtent les délices.

(*Delille*, la Conversation.)

Faudra-t-il toujours que l'imagination ADULATRICE *ajoute à la majesté d'un débris antique ?*

(*La Harpe*, Éloge de Voltaire.)

L'insatiable et honteuse avarice,
Du genre humain pâle *dominatrice*.

(*J.-B. Rousseau.*)

Pour ce qui est de Roucher, il faut apparemment qu'il ait mis l'égoïsme au nombre de ses muses INSPIRATRICES.

(*La Harpe*, Cours de litt., vol. 8, p. 325.)

O toi! *l'inspiratrice* et l'objet de mes chants.

(*Delille*, la Pitié, ch. I.)

Nous pouvons l'appeler la RESTAURATRICE *de la règle de S. Benoît.*

(*Bossuet.*)

La vérité mène à sa suite le doute philosophique, l'analyse SCRUTATRICE, *la raison aux cent yeux.*

(*Domergue*)

Combien je suis éloigné de ces philosophes modernes qui nient une suprême intelligence, PRODUCTRICE *de tous les mondes !*

(*Voltaire.*)

Enfin, qui craindroit de dire la peste *désolatrice*, une nation *spoliatrice*; et, en parlant d'une femme, c'est une habile *spéculatrice*, *calculatrice*; elle ne sera jamais *délatrice* de personne ?

Ces mots et plusieurs autres seroient certainement très-bons dans nos écrivains, dans nos dictionnaires.

Tout ce que l'on vient de lire sur le féminin des Adjectifs en *eur*, est en partie extrait du Manuel des Amateurs de la langue française par M. *Boniface*, à qui nous devons beaucoup d'autres remarques également utiles sur les difficultés de notre langue.

4° Sont exceptés, les *Adjectifs* en *eux* qui font *euse* au féminin : *heureux*, *heureuse*; *vertueux*, *vertueuse*, etc.

5° Tous ceux en *f*, qui changent cette consonne en *ve* : *bref*, *brève* : *neuf*, *neuve*, etc.

6° Les *Adjectifs* ci-après qui font leur féminin de la manière suivante :

ABSOUS (Composés et analogues.)	*absoute.*
BEAU	*belle.*
BLANC.	*blanche.*
CADUC.	*caduque.*
DOUX	*douce.*
ÉPOUX	*épouse.*
FAUX	*fausse.*
FAVORI.	*favorite.*
FOU.	*folle.*
FRAIS.	*fraîche.*
FRANC.	*franche.*
GREC.	*grecque.*
JALOUX	*jalouse.*
JOUVENCEAU	*jouvencelle.*
LONG.	*longue.*
MOU.	*molle.*
NOUVEAU.	*nouvelle.*
PUBLIC	*publique.*
ROUX.	*rousse*
SEC.	*sèche.*
TIERS.	*tierce.*
TURC.	*turque.*
VIEUX	*vieille.*

1re *Remarque.*—Les Adjectifs *fou*, *mou*, *beau*, *nouveau*, peuvent être considérés comme ne donnant pas lieu à l'exception, parce que leur féminin *molle*, *folle*, *belle*, *nouvelle*, se forme du masculin *fol*, *mol*, *bel*, *nouvel*, dont on fait usage avant un mot qui commence par une voyelle, ou par un *h* muet.

(*Dumarsais*, et le Dict. de l'*Académie.*)

2° *Remarque.*—*Fat*, *châtain*, *résous*, n'ont pas de féminin.

3° *Remarque.* — On écrivoit autrefois, au masculin comme au féminin, les Adjectifs *momentanée*, *instantanée*, *éthérée*, *ignée*, *simultanée*, *spontanée*; on les trouve même indiqués ainsi dans le Dictionnaire de l'*Académie* (édit. de 1762) : mais l'usage a fait raison de cette exception, et ces Adjectifs suivent aujourd'hui la règle générale, c'est-à-dire qu'ils ne prennent deux e qu'au féminin. L'*Académie*, dans l'édition de 1798, a adopté ce changement, excepté pour le mot *simultanée*, auquel elle conserve, dans tous les cas, la terminaison féminine, et en cela elle est en opposition avec la majorité des bons écrivains.

§. II.

DU NOMBRE DES ADJECTIFS.

RÈGLE GÉNÉRALE. Tous les *Adjectifs*, de quelque terminaison qu'ils soient, forment leur pluriel par la simple addition d'un *s*, soit à la forme masculine, soit à la forme

féminine. *grand, grands; petit, petits; grande, grandes; mou, mous* (240).

(*Dumarsais*, Encycl. méth., et les Gramm. mod.)

Cette règle est sujette à trois exceptions.

1re *Exception.* — Les *Adjectifs* terminés au singulier par *s* ou par *x* ne changent point de forme au pluriel ; tels sont *gras*, *gros*, *heureux*, etc.; ils ressemblent en cela aux substantifs *chasselas*, *carquois*, *croix*, *sens*, etc. (Mêmes autorités)

2e *Exception.* — Les *Adjectifs* terminés en *eau* au singulier, forment leur pluriel au masculin, en ajoutant *un x* : ainsi *beau*, *jumeau*, *nouveau*, font *beaux*, *jumeaux*, *nouveaux*. (Le Dict. de l'*Académie*.)

3e *Exception.* — Les *Adjectifs* terminés en *al* forment leur pluriel au masculin, en changeant cette terminaison en *aux* : ainsi l'on dira, avec l'*Académie* : des droits *abbatiaux*, des biens *allodiaux*, des verbes *anomaux*, des esprits *arsenicaux*, des fonts *baptismaux*, des nerfs *brachiaux*, des édits *bursaux*, des péchés *capitaux*, des points *cardinaux*, des lieux *claustraux*, des héritiers *collatéraux*, des officiers *commensaux*, des effets *commerciaux*, des remèdes *cordiaux*, des droits *curiaux*, des prix *décennaux*, des biens *domaniaux*, des deniers *dotaux*, des poids *égaux*, des ornements *épiscopaux* des droits *féodaux*, des points *fondamentaux*, des principes *généraux*, des juges *infernaux*, des points *lacrymaux*, des sinus *latéraux*, des moyens *légaux*, des princes *libéraux*, des usages *locaux*, des peuples *méridionaux*, des préceptes *moraux*, des juges *municipaux*, des conciles *nationaux*, des habits *nuptiaux*, des remèdes *martiaux*, des psaumes *pénitentiaux*, des nombres *ordinaux*, des peuples *orientaux*, *occidentaux*, des biens *patrimoniaux*, des ornements *pontificaux*, des juges *présidiaux*, des cas *prévôtaux*, des articles *principaux*, des verbes *pronominaux*, des jeux *quinquennaux*, des notaires *royaux* (241), des biens *ruraux*, des ornements *sacerdotaux*, des mots *sacramentaux*, des droits *seigneuriaux*, des pays *septentrionaux*, des vases *sépulcraux*, des pouvoirs *spéciaux*, des ressorts *spiraux*, des règlements *synodaux*, des trésoriers *triennaux*, des arcs *triomphaux*, des officiers *vénaux*, des cercles *verticaux*, des esprits *vitaux*.

L'*Académie* ne s'est pas expliquée sur beaucoup d'autres *Adjectifs* qui ont, au singulier, leur terminaison en *al*; cependant comme nous pensons avec *Domergue* que la plupart, pour ne pas dire *tous*, du moins si l'on en excepte *ceux dont on ne fait usage qu'avec des substantifs féminins*, peuvent s'employer au pluriel, alors c'est à l'analogie de décider s'ils doivent se terminer en *als* ou en *aux*, puisque ces deux terminaisons sont également grammaticales. Toutefois, pour la satisfaction de nos lecteurs, nous allons présenter des observations sur chacun de ces *Adjectifs*.

Amical : le pluriel de cet *Adjectif* n'est indiqué nulle part ; mais puisque l'on dit *un conseil amical*, pourquoi ne seroit-il pas permis d'exprimer cette idée au pluriel ? et pourquoi blâmeroit-on celui qui diroit : *j'ai des conseils amicals* à vous donner ?

Annal : *Féraud* et *Trévoux* disent *des arrêts annaux*.

Archiépiscopal : le pluriel n'est pas indiqué ; mais puisque l'*Académie* dit *épiscopaux* il n'est pas douteux qu'on peut dire *archiépiscopaux*.

Austral : *Féraud* est d'avis qu'il ne faut dire ni *australs* ni *austraux* ; et il se fonde sur ce que l'on n'emploie cet Adjectif qu'avec le mot féminin *terre*, et avec le mot *pôle* : *pôle austral* ou *méridional*, qui ne sau-

(240) L'*Académie* n'indique point quel est le pluriel masculin de cet adjectif; mais il fait *mous* avec un *s* et non pas un *x*, comme l'a écrit *Rollin*, ou son imprimeur.

(*Féraud*, *Gattel*, M. *Laveaux*.)

(241) L'Adjectif *royal* précédé des substantifs *lettres*, *ordonnances*, fait *royaux* et non *royales* : *les lettres royaux* sont les lettres qui s'expédient, en chancellerie, au nom du roi.

Ménage (chap 26 de ses observations) est d'avis que ce pluriel féminin *royaux* vient de ce qu'autrefois on l'employoit en toute occasion, pour le féminin, comme pour le masculin.

Toutefois, dit *Fabre*, p. 195 de sa grammaire, si l'usage autorise ces locutions rebelles à la loi de l'accord, il ne faut pas oublier qu'elles ne sont usitées qu'au pluriel ; et, excepté ces termes de formule, on dit, au féminin, *royales* : *Il y avoit autrefois en France plusieurs abbayes* royales. (L'*Académie*.) — *La clémence et la libéralité sont des vertus* royales.

(Le Dict. critique de *Féraud*, et le Dict. de *Trévoux*.)

Nota. Aujourd'hui, en parlant des ordonnances nouvelles qui émanent de l'autorité royale, on dit *des ordonnances royales*.

roit se dire au pluriel; cependant dans le Dictionnaire de l'*Académie* (édit. de 1798), et dans celui de M. *Laveaux*, on trouve *les signes austraux*.

AUTOMNAL : le même Grammairien (*Féraud*) ne croit pas que l'on puisse dire *les trois mois automnaux*, mais bien *les trois mois d'automne*. L'*Académie* et plusieurs lexicographes disent positivement que ce mot n'a point de pluriel masculin; cependant, comme le fait observer M. *Chapsal*, n'est-ce pas être bien scrupuleux que de ne pas vouloir qu'on dise *les trois mois automnaux*? Lorsqu'une expression est réclamée par la pensée, et qu'elle a pour elle l'analogie et la raison, pourquoi ne pas l'employer? Le Dictionnaire de M. *Laveaux* met des *fruits automnaux*.

BANAL : *Trévoux* et *M. Laveaux* disent des fours *banaux*, et l'usage paroît avoir adopté cette expression.

* BÉNÉFICIAL : ce mot, ne s'employant qu'avec les substantifs féminins *matière*, *pratique*, ne doit point être en usage au pluriel masculin (242).

BIENNAL : puisque l'on dit, d'après l'*Académie*, des officiers *triennaux*, pourquoi ne diroit-on pas *des officiers biennaux*, *des emplois biennaux*?

* BORÉAL : cet Adjectif ne s'employant qu'avec les mots féminins *terre*, *régions*, *contrées*; *aurore*, etc., et avec le mot masculin *pôle*, et n'y ayant qu'un *pôle boréal* (côté du nord), on ne sauroit lui donner un pluriel masculin.

* BAUMAL, ne s'employant qu'avec les mots féminins *plante* et *fête*, ne peut pas non plus avoir de pluriel au masculin.

BRUTAL : *Bossuet* a dit (dans son Disc. sur l'hist. univ., page 480), des conquérans *brutaux*; *Vaugelas*, des esprits *brutaux*; *Molière*, dans les Femmes savantes : des sentiments *brutaux*; et *Buffon* : des habitants *brutaux*.

* CANONIAL, ne se disant qu'avec les mots féminins *heure*, *maison*, ne doit point avoir de pluriel au masculin.

CÉRÉMONIAL : *Trévoux* et *Gattel* emploient ce mot comme Adjectif : *préceptes cérémoniaux*.

COLLÉGIAL : L'*Académie* observe que ce mot n'est guère en usage qu'au féminin, et dans cette phrase : *église collégiale*; mais *Féraud* pense qu'on le dit aussi de ce qui sent le collége : *poète collégial*, *production collégiale*; dans *Gresset*, on trouve un exemple de ce mot employé au pluriel masculin : des *poètes collégiaux*; et *Trévoux* parle de *chapelains collégiaux*, qui formoient les six colléges de la cathedrale de Rouen.

COLOSSAL : l'*Académie*, dans son Dictionnaire, n'emploie cet Adjectif qu'avec les mots féminins *figure*, *statue*; aussi dit-elle que *colossal* n'a de pluriel qu'au féminin. Cependant on dit *monument*, *édifice colossal*, et même *pouvoir colossal*; d'après cela, qui empêcheroit de faire usage de ces mots au pluriel masculin, et conséquemment de dire, avec *M. Daunou*, des *monuments*, *des édifices colossals* ou *colossaux*?

CONJUGAL : les Grammairiens et les lexicographes n'indiquent pas de pluriel à ce mot, mais il nous semble que l'on pourroit très-bien dire *des liens*, *des devoirs conjugaux*.

CRURAL : les meilleurs anatomistes disent des nerfs *cruraux*, *cérébraux*, *rénaux*, et il n'y a pas un seul Adjectif que les chirurgiens, comme terme de leur art, aient fait terminer autrement que par *aux*.

DÉCEMVIRAL : on ne trouve nulle part *décemviraux* au pluriel; mais, si l'on avoit besoin de ce terme, je ne vois pas pourquoi on ne l'emploieroit pas.

DÉCIMAL : cet Adjectif n'étant d'usage que dans ces phrases : *fraction décimale*, *calcul décimal*, paroîtroit ne devoir point avoir de pluriel au masculin; cependant nombre d'écrivains ont dit *les calculs décimaux*.

DÉLOYAL : voyez plus bas *loyal*.

DIAGONAL : cet Adjectif, disent les lexicographes, n'étant d'usage qu'avec le mot *ligne*, ne sauroit avoir de pluriel au masculin; cependant, puisque l'on dit un *plan horizontal*, pourquoi ne diroit-on pas un *plan diagonal*, et dès-lors des *plans diagonaux*?

* DIAMÉTRAL : cet Adjectif ne s'employant qu'avec le mot féminin *ligne*, n'a pas de pluriel au masculin.

DOCTRINAL : *Trévoux* et M. *Laveaux* disent des *jugements doctrinaux*.

ÉLECTORAL : quoique les lexicographes n'indiquent pas le pluriel de cet Adjectif, il est certain cependant que l'usage lui en designe un comme dans cette phrase : *colléges électoraux*.

ÉQUILATÉRAL : l'*Académie* et d'autres autorités disent des *sinus latéraux*; il nous semble que des *triangles équilatéraux* ne sonneroient pas plus mal.

ÉQUINOXIAL : l'*Académie*, *Trévoux*, *Fé-*

---

(242) NOTA. Nous ferons précéder d'un astérisque tous les mots dont on ne fait point usage au pluriel masculin.

raud, etc., n'indiquent ni le pluriel masculin, ni le pluriel féminin de ce mot; cependant les géographes et les astronomes appellent *points équinoxiaux*, les deux points de la sphère où l'équateur et l'écliptique se coupent l'un l'autre; et *Gattel* indique ce pluriel dans son dictionnaire.

* Expérimental, ne s'employant qu'avec les mots féminins *philosophie*, *physique*, *preuve*, etc., n'a point de pluriel au masculin.

Fatal : *Saint-Lambert* a dit :

Fuyez, volez, instants *fatals* à mes désirs;

cependant *Trévoux* et *Féraud* ne veulent pas que ce mot ait un pluriel au masculin.

Féal : ce vieux mot, dit l'*Académie*, qui signifie *fidèle*, étoit, il y a peu de temps, encore en usage dans les ordonnances royales; *à nos amés et féaux conseillers*.

Final : *Féraud* dit positivement que cet Adjectif n'a point de pluriel au masculin : cependant plusieurs Grammairiens, parmi lesquels il faut citer *Beauzée* et *Dumarsais*, ont dit *des sons finals*.

Fiscal : le pluriel de cet Adjectif n'est point indiqué; cependant on dit *des avocats*, *des procureurs fiscaux*.

Frugal : *Féraud* est d'avis qu'on ne dit point des hommes *frugals* ni *frugaux*; mais il nous semble que *des repas frugals* ne seroit point incorrect.

Glacial : l'*Académie*, *Gattel*, *Féraud* et d'autres lexicographes sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin. Cependant *Bailly* l'astronome a dit *des vents glacials*, et assurément l'oreille n'en est pas blessée.

Grammatical : *Beauzée* a dit *des accidents grammaticaux*; et M. *Raynouard* (Éléments de la Grammaire de la langue romane), *des rapports grammaticaux*.

Horizontal : des *plans horizontaux* ne nous semble pas être une expression incorrecte.

Idéal : *Féraud* et *Gattel* pensent qu'on ne dit point *des trésors idéaux*, mais bien *des trésors en idée*; *Buffon* a dit cependant *des êtres idéaux*, et on ne peut que l'approuver.

Illégal : le pluriel n'est point indiqué; mais, de même que l'on dit *des moyens légaux*, ne pourroit-on pas dire *des moyens illégaux* ?

Immoral : cet Adjectif est trop nouveau pour que nous puissions citer des exemples de l'emploi de ce mot au masculin pluriel : mais il nous semble qu'on pourroit très-bien dire *des principes immoraux*.

Impartial : *Trévoux* a dit *des historiens impartiaux*, et *La Harpe* (Cours de littérature, tom. VIII, p. 66) : *des juges impartiaux*; ce pluriel a même passé dans la conversation.

Impérial, inégal : aucun Grammairien, si ce n'est M. *Laveaux*, n'indique de pluriel à ces deux Adjectifs; mais s'exprimeroit-on incorrectement si l'on disoit *des ornements impériaux*, *des mouvements inégaux* ?

Initial : les lexicographes ne donnent d'exemple de cet Adjectif qu'avec un mot féminin; cependant, puisqu'on dit des *sons finals*, l'analogie n'autorise-t-elle pas à dire, comme *Beauzée* et *Dumarsais*, des *sons initials* ?

* Labial, lingual : comme on ne fait usage de ces Adjectifs que dans : *offres labiales*, *consonnes*, *lettres labiales*, *linguales*, l'un et l'autre ne sauroient avoir de pluriel au masculin.

Littéral : *Féraud* veut que cet Adjectif n'ait pas de pluriel au masculin; cependant le *P. Berruyer* a dit, *des commentaires littéraux*; *Fabre* et *D'Olivet*, *des caractères littéraux*; et *Trévoux* cite le *P. Lagny*, qui a dit *des membres littéraux*.

Lombrical : *Wailly*, *Trévoux*, *Féraud*, *Boiste* et *Roland* appellent *muscles lombricaux* les quatre muscles qui font mouvoir les doigts de la main.

Loyal : on ne donne pas ordinairement de pluriel à cet Adjectif; cependant, dans le style burlesque, ou bien encore dans le style de chancellerie, on dit : *Mes bons et loyaux sujets*; et d'après l'*Académie* : *les frais et loyaux coûts* (terme de pratique); alors *des procédés loyaux* trouveront peut être grâce aux yeux de nos lecteurs. — Par la même raison, il doit être permis de dire : *Mes déloyaux sujets*, *des procédés deloyaux*.

* Lustral : ce mot, d'après l'*Académie* et *Féraud*, n'est d'usage qu'en cette phrase : *eau lustrale* ; cependant les Romains appeloient *jour lustral*, le jour où les enfants nouveau-nés recevoient leur nom, et où se faisoit la cérémonie de leur lustration ou purification; alors, pourquoi ne diroit-on pas les *jours lustraux* ?

Machinal : *Buffon* a dit *des mouvements machinaux*.

Martial : cet Adjectif n'a point de pluriel au masculin; néanmoins on dit, en pharmacie, *des remèdes martiaux*, et *Gattel* parle de jeux qu'on appelle *jeux martiaux*.

Matrimonial : l'*Académie* et *Féraud* étant d'avis que cet Adjectif n'est d'usage qu'avec les mots *question*, *cause*, *convention*, on pourroit croire d'après cela que *matrimonial*

n'a pas de pluriel au masculin ; cependant, puisque l'on dit *biens patrimoniaux*, peut-être que *biens matrimoniaux* ne paroîtra pas incorrect.

Médial : *Beauzée* et *Dumarsais*, qui ont dit *des sons finals*, *initials*, *labials*, ont dit également *des sons médials*.

* Médical : cet Adjectif ne sauroit avoir de pluriel au masculin ; parce qu'on n'en fait usage qu'avec le substantif féminin *matière*.

* Mental : la même raison est applicable à cet Adjectif, puisqu'on ne s'en sert qu'avec les mots féminins *oraison*, *restriction*, etc., etc.

Médicinal. Les lexicographes sont d'avis que cet Adjectif ne doit point avoir de pluriel au masculin, parce que, disent-ils, on n'en fait usage qu'avec les mots féminins *herbe*, *plante*, *potion* ; mais il nous semble que l'on ne s'exprimeroit pas incorrectement si l'on disoit *un remède médicinal*, et alors *des remèdes médicinaux*.

Nasal : *Beauzée* dit *des sons nasals*.

Natal : d'après l'*Académie*, *Féraud* et *Gattel*, on ne dit ni *natals* ni *nataux* ; toutefois *Trévoux* parle de *jeux nataux*, que l'on célébroit tous les ans au jour natal des grands hommes ; et d'après la même autorité, on nomme les quatre grandes fêtes de l'année (Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint) les quatre *nataux* ; autrefois, pour jouir du droit de bourgeoisie dans une ville, il falloit y avoir maison et s'y trouver aux quatre *nataux*, ce dont on prenoit attestation. On lit dans le Dictionnaire de M. *Laveaux* que ce mot fait au pluriel *natals*.

Naval : la plupart des lexicographes et l'*Académie* elle-même sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin ; mais les rédacteurs du Dictionnaire de *Trévoux* sont assez disposés à lui en donner un : ils sont seulement incertains s'ils diront *navals* ou *navaux* ; cependant ils aimeroient mieux encore que l'on dît *des combats sur mer*, plutôt que *des combats navals* ou *navaux*.

Numéral : *Beauzée* et le plus grand nombre des Grammairiens disent *des Adjectifs numéraux*.

Original : le pluriel au masculin de cet adjectif n'est point indiqué ; mais nous croyons que *titres originaux*, *esprits originaux*, sont des expressions très-correctes. *Condillac* a dit, *des écrivains originaux*.

Paradoxal : si l'on dit *esprit paradoxal*, qui empêche de dire au pluriel *esprits paradoxaux* ?

Paroissial : cet Adjectif ne se disant qu'avec les mots féminins *messe paroissiale*, *église paroissiale*, ne sauroit avoir de pluriel au masculin.

Partial : si *Trévoux* et *La Harpe* ont dit avec raison *des historiens impartiaux*, ne pourroit-on pas dire *des historiens partiaux?* M. *Dacier*, dans sa traduction de *Plutarque* (*vie d'Aratus*), a fait usage de ce pluriel.

Pascal : ce mot, dit *Féraud*, n'a pas ordinairement de pluriel au masculin ; cependant *Trévoux*, *Gattel*, M. *Boniface* et M. *Laveaux* sont d'avis qu'on peut très-bien dire *des cierges pascals*.

Pastoral : le pluriel de ce mot n'est indiqué dans aucun dictionnaire ; mais il nous semble que *des chants pastoraux* peut bien se dire.

Patriarcal : *Trévoux* dit *des juges patriarcaux*.

* Patronal : ne se dit qu'avec un mot féminin : *fête patronale* ; et dès-lors il ne sauroit avoir de pluriel au masculin.

Pectoral : *muscles pectoraux* est indiqué par M. *Laveaux*, et *remèdes pectoraux* ne nous paroît pas incorrect.

Primordial s'emploie dans cette phrase : *titre primordial*, qui est le titre premier, originel. Cependant, s'il y avoit plusieurs titres de cette nature, ne pourroit-on pas employer cet Adjectif au pluriel, et dire, avec M. *Laveaux*, des *titres primordiaux* ?

Proverbial : les Dictionnaires et les Écrivains n'employant cet Adjectif qu'avec les mots féminins *conversation*, *locution*, *façon de parler*, il ne devroit pas avoir de pluriel au masculin ; mais il nous semble que l'on pourroit fort bien dire *un mot*, *un dictum proverbial*, et dès-lors *des mots*, *des dictums proverbiaux*.

Provincial : *Trévoux* a dit *des juges provinciaux*.

Pyramidal : cet Adjectif ne s'employant communément qu'avec les mots féminins *forme*, *figure*, ne devroit donc point avoir de pluriel au masculin ; cependant, en termes d'anatomie, on dit *des muscles pyramidaux*, *des mamelons pyramidaux* ; et *Gattel* est d'avis qu'on peut très-bien dire *des nombres pyramidaux*.

Quatriennal : l'*Académie* étant d'avis qu'on peut dire *des officiers triennaux*, ne paroît-elle pas autoriser à dire aussi *des officiers quatriennaux* ?

Radical : *Trévoux* et *Wailly* ont dit *des nombres radicaux*.

Social, total : ces Adjectifs ne s'employant, disent les lexicographes, qu'avec des mots féminins : *qualité sociale*, *vertu sociale*,

somme totale, *ruine totale*, n'ont donc pas de pluriel masculin; cependant on dit très-bien un *rapport social;* d'après cela, des *rapports sociaux* est très-correct.

THÉÂTRAL : l'*Académie*, *Trévoux* et *Féraud* ne donnent d'exemple de cet Adjectif qu'avec des mots féminins; *Gattel* et M. *Boniface* sont cependant d'avis que l'on peut dire au pluriel *théâtrals*, et *La Harpe*, écrivain correct, en a fait usage.

TRANSVERSAL : l'*Académie* est d'avis que cet Adjectif ne se dit guère que dans ces phrases : *ligne transversale*, *section transversale ;* néanmoins *Buffon* a dit des *muscles transversaux*.

TRIVIAL : *J. J. Rousseau* et l'abbé *Desfontaines* ont dit *des compliments triviaux*.— *Féraud* fait observer cependant que cet Adjectif n'a point de pluriel au masculin; mais l'*Académie*, dans son Dictionnaire de 1798, et M. *Laveaux*, disent positivement qu'on peut très-bien dire *des détails triviaux*.

VERBAL: *Beauzée* et plusieurs autres Grammairiens ont dit *des Adjectifs verbeux*.

VIRGINAL, ZODIACAL : ces Adjectifs, selon les lexicographes, ne s'employant qu'avec des mots féminins, ne peuvent pas avoir de pluriel au masculin : *pudeur, modestie virginale; lumière zodiacale; des étoiles zodiacales ;* mais ne dit-on pas un *teint* un *air virginal;* et alors des *teints*, des *airs virginals ?*

* VOCAL : cet Adjectif n'étant, suivant l'*Académie*, en usage qu'avec les mots *prière*, *oraison*, *musique*, ne sauroit avoir de pluriel au masculin.

À l'égard des Adjectifs *adverbial*, *clérical*, *central*, *conjectural*, *diagonal*, *ducal*, *doctoral*, *filial*, *immémorial*, *instrumental*, *jovial*, *lustral*, *magistral*, *marital*, *monacal*, *musical*, *pénal*, *préceptoral*, *primatial*, *proverbial*, *quadragésimal*, *social*, *virginal*, etc., etc., l'Académie, Trévoux, Féraud, Wailly, Gattel, etc., ne leur assignent pas de pluriel au masculin, et même plusieurs d'entre eux vont jusqu'à dire qu'on ne doit pas leur en donner : cependant, pourquoi cette exception ? et, puisqu'on emploie ces Adjectifs avec des substantifs masculins, et que l'on dit : *mot adverbial; point central; art conjectural ; titre clérical ; plan diagonal ; banc doctoral ; usage immémorial ; jour lustral ; manteau ducal ; sentiment filial ; homme jovial; ton magistral; concert instrumental; pouvoir marital; habit monacal; code pénal; conseil préceptoral ; siège primatial ; mot, dictum proverbial ; rapport social; jeûne quadragésimal; teint, air virginal*, pourquoi ne suivroit-on pas l'analogie à l'égard de tous ces Adjectifs, sauf à voir, *d'après le goût et l'oreille*, si ces Adjectifs doivent se tourner en *als* ou en *aux ?*

Alors il ne resteroit plus que les mots *bénéficial*, *boréal*, *brumal*, *canonial*, *diamétral*, *labial*, *lingual*, *médical*, *mental*, *patronal*, *total* (243), *vocal* et *zodiacal* (tous Adjectifs marqués d'un astérisque dans les observations précédentes), que l'on ne pourroit effectivement pas employer au pluriel masculin, puisque l'on n'en fait usage qu'avec des substantifs féminins.

OBSERVATION. — Le Dictionnaire de l'*Académie* et beaucoup d'écrivains modernes suppriment le *t* au pluriel des Adjectifs qui se terminent au singulier par le son nasal *ant*, *ent ;* mais les objections faites par MM. de *Port-Royal*, *Régnier Desmarais*, *Beauzée*, *D'Olivet*, et plusieurs Grammairiens modernes, contre la suppression du *t* à l'égard des *substantifs* terminés, au singulier, par *ant*, *ent*, sont également d'un grand poids pour les Adjectifs; et, en effet, cette suppression a bien des inconvénients ; car si l'on écrit au pluriel masculin *alezans*, et *bienfaisans*, sans *t* final, les étrangers n'en concluront-ils pas que le pluriel féminin est le même pour ces deux mots, et par conséquent, ou que l'on doit dire au féminin *alezantes*, parce qu'on dit *bienfaisantes*, ou que l'on doit dire *bienfaisanes*, parce qu'on dit *alezanes ?* S'ils ne portent pas leur attention sur le singulier, l'analogie doit les conduire à l'une ou à l'autre de ces conséquences.

§. III.

DES DEGRÉS DE SIGNIFICATION OU DE QUALIFICATION DANS LES ADJECTIFS.

Les *Adjectifs* peuvent qualifier les objets, ou absolument, c'est-à-dire sans aucun rapport à d'autres objets; ou relativement, c'est-à-dire avec rapport à d'autres objets, ce qui établit différents degrés de qualification, que l'on a réduits à trois ; savoir : *le Positif*, *le Comparatif*, et *le Superlatif.*

(*Lévizac*, page 235.)

Le *Positif* est l'Adjectif dans sa simple signification; c'est l'Adjectif sans aucun rapport de comparaison. Ce premier degré est appelé *positif*, parce que, comme le dit M. *Chapsal*, il exprime la qualité d'une manière positive :

---

(243) On dit la somme des *totaux*, mais *totaux* est là un substantif.

Un enfant sage et laborieux est aimé de tout le monde.

(*Dumarsais*, page 183, t. 1 de sa Gramm., et *Lévizac*.)

Le *Comparatif*, ou second *degré de qualification*, est l'Adjectif exprimant une comparaison, en plus ou en moins, entre deux ou plusieurs objets. Alors il y a entre les objets que l'on compare, ou un rapport de *supériorité*, ou un rapport d'*infériorité*, ou un rapport d'*égalité* : de là trois sortes de rapports ou de comparaisons.

Le rapport ou la comparaison de *supériorité* énonce une qualité à un degré plus élevé dans un objet que dans un autre : cette comparaison se forme en mettant *plus*, *mieux*, avant l'Adjectif ou le participe, et la conjonction *que* après :

Les remèdes sont plus lents QUE *les maux.* (Pensée de *Tacite*.)

Le bien est PLUS *ancien dans le monde* QUE *le mal.*

(*D'Aguesseau*.)

C'est bien fait de prier, mais c'est MIEUX FAIT *d'assister les pauvres.* (*Massillon*.)

Le rapport ou la comparaison d'*infériorité* énonce une qualité à un degré moins élevé dans un objet que dans un autre; elle se forme en mettant *moins* avant l'Adjectif, et la conjonction *que* après; exemple :

Le naufrage et la mort sont MOINS *funestes que les plaisirs qui attaquent la vertu.*

(*Fénélon*, Télémaque, liv. 1.)

Le rapport ou la comparaison d'*égalité* énonce une qualité à un même degré dans les objets comparés; elle se forme en mettant *aussi* avant l'Adjectif ou le participe *autant* avant le substantif et le verbe, et la conjonction *que* après; exemples :

Il est peut-être AUSSI *difficile de former un grand roi que de l'être.*

(*De Neuville*, Oraison fun. du cardinal de Fleury.)

Le mauvais exemple nuit AUTANT *à la santé de l'ame, que l'air contagieux à la santé du corps.* (*Marmontel*.)

(*Lévizac*, p. 253, t. 1; *Fabre*, p. 55.)

Nous n'avons que trois Adjectifs qui expriment seuls une comparaison : *meilleur*, *moindre*, *pire*.

Meilleur est le comparatif de *bon* : *ceci est bon, mais cela est* MEILLEUR. Ce comparatif est pour *plus bon*, qui ne se dit pas, si ce n'est dans cette phrase: *Il n'est plus bon à rien*, qui veut dire, *il ne vaut plus rien*. Mais alors *plus* cesse d'être adverbe de comparaison. De même, au lieu de *plus bien* on dit *mieux*; cependant on dit *moins bon*, *aussi bon*; *moins bien*, *aussi bien*.

Moindre est le comparatif de *petit* : *Cette colonne est* MOINDRE *que l'autre. Son mal n'est pas* MOINDRE *que le vôtre.*

(*L'Académie*.)

Moindre est aussi le comparatif de *bon* en ce sens : *Ce vin là est* MOINDRE *que l'autre.* (Même autorité.)

(*Régnier Desmarais*, p. 181. —*Girard*, p. 382.— *Fabre*, p. 57.—*Lévizac*.)

1re *Remarque*.—Ordinairement parlant, il faut qu'il y ait un certain rapport de construction entre les deux termes de comparaison, et il est nécessaire de suivre, après la conjonction *que*, qui est le lien de ces deux membres, le même ordre de phrase qu'on a suivi auparavant : *Il y a plus de sots non imprimés qu'imprimés.*

Dites qu'IL Y EN A D'*imprimés*.

On voit plus de personnes être victimes d'un excès de joie que de tristesse.

Il falloit dire *que* D'UN EXCÈS *de tristesse*.

En effet, la comparaison n'est pas entre la tristesse et la joie, mais elle est entre l'excès de l'une et l'excès de l'autre.

(*Féraud*, au mot *Comparaison*.)

2e *Remarque*. — L'Adjectif, ou, suivant l'expression de *Domergue*, l'attribution qui fait le fond du caractère, celle qui est plus connue, doit se placer après la conjonction *que*; et l'attribution qu'on veut égaler à la première, et qui n'est pas connue ou l'est moins, se placer après l'adverbe de comparaison; on dira donc : *Socrate étoit aussi vaillant que sage*, plutôt que *aussi sage que vaillant*.— *Turenne étoit aussi sage que vaillant*, plutôt que *aussi vaillant que sage*.

En effet, ce qui frappe le plus, ce qui est le plus connu, dans Socrate, c'est la sagesse; dans Turenne, c'est la vaillance.

Lorsque le bourgeois gentilhomme de *Molière* veut prouver la douceur de Jeanneton :

Je croyois Jeanneton
Aussi *douce* que *belle;*
Je croyois Jeanneton
Plus *douce* qu'un *mouton*.
(Act. I, sc. 2.)

douce est placé avant *belle*, parce que le point connu de M. *Jourdain*, c'est *la beauté*, et c'est à ce point qu'il compare la douceur; de même rien n'est plus connu que la douceur d'un mouton, et c'est à ce point que

notre Bourgeois gentilhomme veut comparer celle de Jeannetou.

(Le Dict. crit. de *Féraud*.—*Urb. Domergue*, pag. 118 de sa Gramm., et pag. 108 de son Journal.—M. *Lemare*, pag. 210.)

Le *Superlatif*, ou *troisième degré de qualification*, est l'Adjectif exprimant la qualité portée au suprême degré, soit en plus, soit en moins. En français on en distingue de deux sortes : *le superlatif relatif*, et *le superlatif absolu*.

Le *Superlatif relatif* exprime une qualité à un degré plus élevé, ou moins élevé dans un objet que dans un autre ; mais il exprime cette qualité *avec rapport* ou *comparaison à une autre chose*.

Ce superlatif ne doit pas être confondu avec le simple comparatif, ou simple degré de qualification ; en effet le *superlatif relatif* exprime une comparaison ; mais cette comparaison est *générale*, au lieu que le *comparatif simple* n'exprime qu'une comparaison *particulière*.

On forme *le superlatif relatif*, en plaçant *le* (244), *la*, *les*, *du*, *de la*, *des*, *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur* (245), avant les mots *plus*, *pire*, *meilleur* (246), *moindre*, *mieux*, et *moins*. Exemples : LA PLUS *douce consolation de l'homme affligé, c'est la pensée de son innocence*.

(*Bossuet*, Serm. du jeudi de la Passion.)

La confession est LE PLUS *grand frein de la méchanceté humaine*.

(*Volt.*, Siècle de Louis XIV, *t.* III, mort de Madame.)

La prospérité est LA PLUS *forte épreuve de la sagesse*.

(*La Harpe*, Cours de littér., t. III, 2[e] part.)

La guerre LA PLUS *heureuse est* LE PLUS *grand fléau des peuples, et une guerre injuste est* LE PLUS *grand crime des rois*.

(*Fénélon*, Télém.)

LA PIRE *des bêtes est le tyran, parmi les animaux sauvages ; et parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur*.

(*Marmontel*, le Trépied d'Hélène.)

Le PLUS *absolu des monarques est celui qui est le plus aimé*.

(*Marmontel*, Bélisaire.)

Comme dans *le Superlatif relatif*, il y a

---

(244) Quand on veut exprimer le superlatif relatif, l'Article, comme nous le disons, est nécessaire. On lit dans *Malherbe* (Ode au roi Louis XIII):

Et c'est aux plus saints lieux que leurs mains sacriléges
Font *plus* d'impiétés.

On diroit aujourd'hui, fait observer *Ménage*, *font* LE *plus d'impiétés*.

Cependant, pour se décider à mettre *plus* ou *le plus* avant l'Adjectif, il faut remarquer quel est l'article qui affecte le nom substantif. *Leibnitz* a dit : *la Providence s'en est servie comme* DU *moyen* PLUS *propre à garantir la pureté de la religion*. Il devoit dire : *comme d'un moyen plus propre*, ou bien, *comme du moyen le plus propre*, etc. Ainsi, *plus* se met après la préposition *de*, et *le plus*, après l'article composé *du* ou *de le*.

Si le superlatif relatif précède son substantif, un seul Article suffit pour l'un et pour l'autre : LE *plus célèbre orateur qu'aient eu les Romains, est* CICÉRON.

Mais si c'est le substantif qui précède le superlatif, il faut mettre un article à l'un et à l'autre : LE *triomphe* LE *plus pur est celui de la vertu*.

Racine et *Molière* n'ont pas observé cette règle :

Chargeant de mon débris les reliques *plus* chères.
(*Bajazet*, act. III, sc. 2.)

Mais je veux employer mes efforts *plus* puissants.
(L'Étourdi, act. V, sc. 11.)

L'exactitude demandoit LES *reliques* LES PLUS *chères* ;—MES *efforts* LES PLUS *puissants*.

Enfin si les mots *plus*, *moins*, *mieux*, modifiant des Adjectifs, doivent être précédés de l'article, il faut répéter l'article autant de fois que ces mots : *C'est la* PLUS *inexcusable et la* PLUS *grande de ses fautes*.—*Les* PLUS *habiles gens font quelquefois les fautes les* PLUS *grossières*. (*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Répétition*, et *Wailly*, pag. 130.)

Cependant *Vaugelas* voudroit que, quand les Adjectifs sont synonymes ou approchants, on ne répétât ni l'article ni le terme comparatif, et seroit d'avis que l'on dît : *Il pratique les plus hautes et excellentes vertus*.

Mais suivant les autorités que nous venons de citer: *Il pratique les plus hautes et les plus excellentes vertus* est la construction la plus correcte.

(245) Les Adjectifs pronominaux *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur*, placés avant les adverbes comparatifs, font la fonction d'articles; ces phrases, *C'est mon meilleur ami* ; *C'est leur plus grande jouissance*, équivalent à celles-ci, *C'est le meilleur de mes amis* ; *C'est la plus grande de leurs jouissances*.

(246) Ainsi, le superlatif de *meilleur* est *le meilleur*, et non pas *le plus bon*.

excès et comparaison avec d'autres objets (personnes *ou choses*), ce superlatif est en quelque sorte le degré appelé *Comparatif;* aussi l'article, qui correspond *à un substantif exprimé, sous-entendu après lui*, prend-il les inflexions du substantif énoncé auparavant. On dira donc : *Quoique cette femme montre plus de fermeté que les autres, elle n'est pas pour cela* LA MOINS AFFLIGÉE.

(*Beauzée.*)

Elle n'est pas pour cela *la femme* moins affligée que *les autres* femmes.

Les bons esprits sont LES PLUS *susceptibles de l'illusion des systèmes.*

(*La Harpe*)

Sont *les esprits* plus susceptibles que *les autres* esprits.

La honte suit toujours le parti des rebelles:
Leurs grandes actions sont *les plus* criminelles.
(*Racine*, les Frères ennemis, act. I, sc. 5.)

Sont *les actions* plus criminelles que *les autres actions.*

Les Chaldéens, les Indiens, les Chinois me paroissent être les nations LES PLUS *anciennement policées.*

(*Voltaire.*)

Me paroissent être *les nations* plus anciennement policées que *les autres* nations.

Le superlatif absolu exprime, de même que le superlatif relatif, une qualité à un degré plus *ou* moins élevé; mais il exprime cette qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, *sans aucune comparaison avec d'autres objets de même espèce* (personnes *ou* choses).

On le forme en plaçant avant l'Adjectif un de ces mots, *fort, très, bien, infiniment, extrêmement, le plus, le moins, le mieux;* exemples : *Le style de Fénélon est* TRÈS *riche,* FORT *coulant, et* INFINIMENT *doux, mais il est quelquefois prolixe ; celui de Bossuet est* EXTRÊMEMENT *élevé, mais il est quelquefois dur et rude.*

La superstition est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille TRÈS-*folle d'une mère* TRÈS-*sage.*

(*Voltaire*, Polit. et législ., OEuvres, t. 43.)

(*Wailly*, pag. 153.—*Lévizac*, pag. 254, t. I.—*Fabre*, pag. 56 et 58.—*Sicard*, pag. 163 et 200, t. II.)

Dans le *superlatif absolu*, il y a excès, c'est-à-dire que ce superlatif exprime, de même que le *superlatif relatif*, une qualité à un degré plus ou moins élevé; mais, comme il exprime cette qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, sans aucun rapport à un autre objet (personne ou chose), comme enfin il y a exclusion de comparaison avec d'autres objets de la même espèce, l'article qui précède les mots *plus, moins,* est pris adverbialement, et par conséquent n'est susceptible d'aucune distinction de genre ni de nombre : il ne correspond pas au substantif, mais seulement à l'Adjectif. On doit donc dire :

Ceux que j'ai toujours vus le PLUS FRAPPÉS *de la lecture des écrits d'Homère, de Virgile, d'Horace, de Cicéron, sont des esprits du premier ordre.*

(*Boileau*, lettre à M. Perrault.)

Le premier inventeur des arts est le besoin; le plus ingénieux de tous les maîtres est celui dont les leçons sont LE PLUS ÉCOUTÉES.

(*Le Batteux.*)

Il s'est baigné dans l'endroit où les eaux sont LE MOINS *rapides.*

(*M. Lemare.*)

C'étoit de tous mes enfants celle que j'ai toujours LE PLUS *aimée.*

(*Racine*, lettre à sa sœur.)

A ces mots, dans les airs le trait se fait entendre:
A l'endroit où le monstre a la peau *le plus tendre*,
Il en reçoit le coup, se sent ouvrir les flancs.
(*La Fontaine*, Adonis, poème.)

C'est dans le temps que les plus grands hommes sont LE PLUS COMMUNS, *dit Tacite, que l'on rend aussi le plus de justice à leur gloire.*

(*Thomas*, Essai sur les éloges.)

Les objets qui lui étoient LE PLUS *agréables étoient ceux dont la forme étoit unie, et la figure régulière.*

(*Buffon.*)

La manière de nous vêtir est celle qui demande le plus de temps, celle qui me paroît être LA MOINS *assortie à la nature.*

(Le même.)

Mais qu'ou me comme enfin, dans l'histoire sacrée,
Le roi dont la mémoire est *le plus révérée.*
(*Voltaire*, Épître au prince royal de Prusse, 1736.)

Il n'est guère possible de rendre un vers par un vers, lorsque cette précision est LE PLUS *nécessaire, comme dans une inscription.*

(*La Harpe.*)

Parce que, dans chacune de ces phrases, il y a excès sans aucune relation, sans aucun rapport à un autre objet (personne ou chose); enfin sans comparaison à d'autres objets de la même espèce ; et, en effet, c'est comme si l'on disoit : *Cette scène est une de celles qui furent applaudies le plus, dans le plus haut*

degré. — *Ceux que j'ai toujours vus frappés le plus, dans le plus haut degré*, etc., etc. Le mot qui exprime le superlatif tombe donc sur l'Adjectif et non sur le substantif; dès-lors il a dû rester invariable.

(Mêmes autorités.)

C'est également le *superlatif absolu* qu'il faut employer; ou, ce qui est la même chose, *le* est également invariable, lorsque les adverbes de comparaison, *plus*, *moins*, *mieux*, ne sont suivis ni *d'un participe*, ni *d'un Adjectif;* on dira donc, en parlant d'une femme: *C'est elle qui me plaît* LE PLUS, *ou* LE MIEUX, ou LE MOINS.— *De toutes ces musiciennes, voilà celle qui chante* LE MIEUX.

(Mêmes autorités.)

Comme cette règle, sur la déclinabilité ou l'indéclinabilité de l'article, présente quelques difficultés, nous croyons devoir nous y arrêter encore un moment.

C'est *Marmontel* qui va parler (Leçons d'un père à son fils, pag. 118).

Dira-t-on : les opinions *les plus* ou *le plus* généralement suivies? *les mieux* ou *le mieux* établies? les sentiments *les plus* ou *le plus* approuvés? les opérations *les plus* ou *le plus* sagement combinées? Ceux qui étoient *les plus* ou *le plus* favorables?

La réponse dépend de l'intention de celui qui parle, et de ce qu'il veut faire entendre.

Des opinions, considérées en elles-mêmes et sans comparaison, peuvent être MAL *établies*, BIEN *établies*, MIEUX ou PLUS MAL *établies*, PLUS ou MOINS *généralement suivies*. Si c'est là ce que vous entendez, *le*, relatif au participe qui suit, doit rester indéclinable, et *le plus*, *le mieux*, signifiera *le plus*, *le mieux* qu'il est possible.

Si vous avez en vue d'autres opinions *moins bien établies*, *moins suivies que celles-là*, et que vous vouliez indiquer cette comparaison, c'est au nom que doit se rapporter l'article, et vous direz, *les plus*, *les mieux*.

De même, si vous n'avez égard qu'au degré d'approbation que tels sentiments ont pu obtenir, vous direz, LE PLUS *approuvés*. Si vous comparez cette estime à celle que d'autres sentiments obtiennent, vous direz, LES PLUS *approuvés*.

De même encore vous direz, les opérations LE PLUS *sagement combinées*, s'il ne s'agit que de faire entendre qu'on a mis à les combiner toute la sagesse possible; et LES PLUS *sagement combinées*, si l'on veut leur attribuer cet avantage sur d'autres opérations. Cela est si vrai, que, si un objet de comparaison est indiqué; et que l'on dise, par exemple: *les opérations* LE *mieux combinées de la campagne*, on parlera mal; c'est LES qu'on devra dire.

Il en est de même de tout superlatif dont le rapport est déterminé : *Les arbres* LES PLUS *hauts de la forêt.* — *Les arbres* LES PLUS *haute sont* LES PLUS *exposés aux coups de la tempête ;* mais, si le rapport n'est pas déterminé : *Les arbres* LE PLUS *profondément enracinés* — *Les arbres* LE PLUS *endurcis par le temps.*—*Les arbres* LE PLUS *chargés de fruits.*

En parlant d'une femme, on dit : *Dans une fête, à un spectacle, elle étoit toujours* LA PLUS BELLE ; mais on devroit dire : *C'est dans son négligé qu'elle étoit* LE PLUS BELLE ; mais cela répugne à l'oreille ; que faut-il faire alors ? Un solécisme, en disant, LA PLUS BELLE? Non, il faut prendre une autre tournure, et dire, *qu'elle avoit le plus de beauté.*

Si l'adjectif est le même pour les deux genres, *le plus*, au féminin, n'a plus rien de sauvage : *C'est dans le tête-à-tête qu'elle est* LE PLUS AIMABLE. — *C'est quand son mari gronde qu'elle est* LE PLUS *tranquille.*

Remarque. — M. *Boniface*, qui (dans son Manuel des Amat. de la langue franç., nº 2) a traité la question qui nous occupe en ce moment, fait observer qu'on trouve des exemples où *le* précède un Adjectif à *inflexion féminine*. Voici les deux qu'il cite : *Je ne vois dans toute la conduite de Rosalie que de ces inégalités auxquelles les femmes les mieux nées sont* LA PLUS SUJETTES. (*Diderot.*) — *Je n'en indiquerai que deux, parce que ce sont ceux dont la vérité est* LE PLUS FRAPPANTE.

(*Lévizac.*)

Ensuite, pour justifier les principes énoncés par *Marmontel*, et dont nous venons de rendre compte, ce même professeur a enrichi son journal de nombreux exemples recueillis dans les meilleurs écrivains. Nous ne les présenterons pas tous à nos lecteurs ; mais, pour ne laisser rien à désirer sur cette importante question, nous avons fait choix de ceux-ci :

Les grands esprits sont LES *plus susceptibles de l'illusion des systèmes.* (*La Harpe.*) — *La distinction* LA *moins exposée est celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres.*

(*Fénélon*, Télém.)

Ceux mêmes qui s'y étoient LE *plus divertis ont eu peur de n'avoir pas ri dans les règles.* (*Racine.*)—*Remarquez que ces gens à qui l'on ne peut rien apprendre ne sont pas ceux qui savent* LE *plus.* (*La Harpe.*) — *Ceux qui seroient* LE *mieux organisés ne feroient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une manière plus solide ?*

(*Buffon.*)

L'homme est le même dans tous les états : si cela est, les états LES *plus nombreux méritent* LE *plus de respect.* (J. J. Rousseau.) — *Les mœurs sont aussi une des parties* LES *plus importantes de l'épopée, et ce n'est pas celle sur laquelle les critiques aient été* LE *moins injustes envers Homère.*

(*La Harpe.*)

Hélie ne put condamner ses enfants, qui étoient LES PLUS *coupables des Hebreux.*

Hélie ne put reprendre ses enfants, lors même qu'ils étoient LE PLUS *coupables.*

La lune n'est pas la planète LA PLUS *éloignée de la terre.*

La lune n'est pas aussi éloignée de la terre que le soleil, lors même qu'elle en est LE PLUS *éloignée.*

Le sanglier est un des animaux qui ont la peau LA PLUS *dure.*

C'est sur le dos que le sanglier a la peau LE PLUS *dure.*

Il y aura un prix pour les leçons LES MIEUX *apprises dans l'année.*

C'est aujourd'hui que nos leçons ont été LE MIEUX *apprises.*

Ces huit derniers exemples sont de M. *Lemare.*

Parmi les Adjectifs, il en est qui ne sont pas susceptibles de comparaison, soit en plus, soit en moins; ou, si l'on veut, qui ne sont susceptibles ni d'extension, ni de restriction, et qu'on ne peut employer alors ni au comparatif, ni au superlatif, c'est-à dire avec les mots *plus*, *extrêmement*, *infiniment*, *moins*, *aussi*, *autant*, *si*, *combien*, ou avec tout autre mot équivalent. Ces Adjectifs sont ceux qui expriment une qualité absolue, comme, *divin*, *éternel*, *excellent*, *extrême* (247), *mortel*, *immortel*, *immense*, *impuni*, *parfait*, *unique*, *universel*, *suprême* (248), etc., etc.

En effet, il n'y a que *les qualités relatives* qui admettent *le plus* et *le moins.* On dit *la neige est plus blanche* que le lait, *l'or est plus ductile* que l'argent, parce qu'il y a différents degrés dans la blancheur, dans la ductilité; mais conçoit on un degré au-delà ou en-deçà de la *perfection*, de l'*immortalité*, de l'*universalité*, de la *divinité*, etc., etc.? La *perfection* est le plus haut degré; ce qui est au-delà ou en-deçà n'est plus la perfection. L'*universalité* embrasse tout ; dira-t-on qu'il y a quelque chose au-delà de l'universalité rigoureuse et absolue?

(*Domergue*, Solut. gramm., pag. 172; M. *Boniface* et le plus grand nombre des grammairiens; *J. Harris* (Hermès, liv. I, ch. 11), et *Voltaire*, dans son Comm. sur Corneille, au sujet du mot *unique*, que ce grand tragique a employé avec le mot *plus*, dans les Horaces, act. I, sc. 3.)

Excepté le mot *généralissime*, qui est tout français, et que le cardinal de Richelieu fit de son autorité privée, en allant commander les armées de France en Italie, la langue française n'a point de ces termes qu'on appelle superlatifs. Ceux dont nous faisons usage nous viennent de la langue italienne; nous leur avons seulement donné une terminaison française; tels sont *illustrissime*, *révérendissime*, *excellentissime*, *éminentissime*, *sérénissime* : ces deux derniers sont des qualificatifs qui accompagnent toujours le mot *altesse;* mais, en général, ces superlatifs ne sortent guère de la conversation ; on les souffre tout au plus dans une lettre, pourvu qu'elle ne soit pas trop sérieuse. Au surplus, il y a dans la langue française plus de précision et de justesse que dans quelques langues étrangères, puisqu'avec son secours, on peut exprimer les deux sortes

---

(247) EXTRÊME. L'*Académie* dit *les maux les plus extrêmes* ; et cette manière de s'exprimer est conforme à l'usage généralement suivi. Aussi *Féraud* ne la blâme-t-il pas, mais il fait observer qu'en général *extrême*, ayant la force d'un superlatif, n'est pas susceptible de degrés de comparaison, et qu'ainsi ce seroit une faute de dire une *douleur si extrême*, PLUS *extrême*, etc.

M. *Laveaux* ne pense pas ainsi ; il soutient que l'*extrémité* a des degrés, puisqu'on dit : *être réduit aux dernières extrémités.* Mais M. *Laveaux* n'a pas pris garde que le mot *extrémité*, dans cette dernière phrase, a quitté sa véritable signification, pour en prendre une susceptible de degrés, et qu'on dit les *dernières extrémités*, comme on diroit *les derniers malheurs*, *les dernières misères*, etc. Dans sa signification propre, qui est celle qu'il a presque toujours, le mot *extrémité* a une signification absolue, et certes personne ne s'aviseroit de dire, *les dernières extrémités d'une ligne* ; autrement il faudroit avouer qu'une ligne a plus de deux extrémités.

(248) DIVIN, PARFAIT. Beaucoup d'écrivains ont dit, PLUS *divin*, PLUS *parfait;* mais quoique plusieurs d'entre eux soient du nombre des autorités que nous invoquons avec le plus de confiance, ce n'est pas un motif pour les imiter, puisque la saine raison et les principes ne veulent pas que ces Adjectifs soient susceptibles de comparaison.

d'excellences, l'*obsolue* et la *relotive*; comme dans cette phrase : *On peut être un* TRÈS-*grand seigneur en Angleterre, sans en être* LE PLUS *grand seigneur*.

(Le P. *Bouhours*, pag. 318 de ses Rem. nouv.; l'abbé *Le Batteux*; *Regnier Desmarais*, pag. 185; *Balzac*, Doutes sur la langue françoise, *Marmontel*, pag. 119.)

ARTICLE II.

DES ADJECTIFS CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES SUBSTANTIFS.

§. I.

ACCORD DES ADJECTIFS.

Règle générale.—L'Adjectif, exprimant les qualités du substantif, et ne formant qu'un avec lui, doit énoncer les mêmes rapports, c'est-à-dire que l'Adjectif doit être du même genre et du même nombre que le substantif auquel il se rapporte : *Une vie* SOBRE, MODÉRÉE, SIMPLE, EXEMPTE *d'inquiétudes et de passions*, RÉGLÉE *et* LABORIEUSE, *retient, dans les membres d'un homme* SAGE, *lo* VIVE *jeunesse, qui, sons ces précoutions, est toujours* PRÊTE *à s'envoler sur les ailes du temps*

(Télémoque, liv. IX.)

Que votre ame et vos mœurs, *peintes* dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images

(*Boileau*, Art poét., ch. IV.)

Peu importe que l'Adjectif soit séparé de son substantif; du moment que les deux mots se correspondent, rien ne dispense de les faire accorder en genre et en nombre : *Il y a* DES HOMMES *qu'il ne faut jamais voir* PETITS.

(*Voltaire*.)

Selon que notre *idée* est plus ou moins *obscure*,
L'expression la suit ou moins *nette*, ou plus *pure*.

(*Boileou*, Art poét., ch. I.)

(*Restaut*, pag. 60 et 64; *Wailly*, pag. 131; *Condillac*, pag. 184, 5e chap.; et les Gramm. modernes.)

1re *Remarque*. — Lorsque les Adjectifs *demi*, *nu*, sont placés avant le substantif, et quand l'Adjectif *feu* n'est ni precédé de l'article, ni d'un Adjectif pronominal, l'un et l'autre ne prennent ni *genre* ni *nombre*, parce qu'alors ils rentreut en quelque sorte dans la classe des mots composes, *grand-père*, *grand'mère*, qui sont si étroitement unis, qu'ils ne forment plus qu'un seul mot ; ainsi on écrira : *une* DEMI-*lieue, des* DEMI-*héros*, NU-*pieds*, NU-*jambes*, FEU *lo reine*, FEU *mes oncles*, FEU *mo nièce*.

(Th. *Corneille* sur le 80 et le 328e rem. de *Vaugelas*.—L'*Académie*, pag. 81 de ses Observ.; son Dict. aux mots *demi*, *nu* et *feu*; et le plus grand nombre des Gramm. modernes.)

J'ai ouï dire à FEU *ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même année.*

(*Montesq.*, 51e let. pers.)

Vous étiez, Madome, aussi bien que FEU *Madame lo princesse de Conti, à la tête de ceux qui se flattoient de cette espérance.*

(*Voltaire*, Épît. adressée à Mad. la duchesse du Maine, et mise en tête de sa tragédie d'Oreste.)

Si nul d'eux n'avoit su marcher NU-*pieds, qui sait si Genève n'eût point été prise?*

(*J.-J. Rousseau*, Émile, liv. II, pag. 221 de l'édit. de Didot le j.)

Saint Louis porta la couronne d'épines NU-*pieds*, NU-*tête*, *depuis le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame.* (*Wailly*.)

Près du temple sacré les Grâces *demi-nues*.

(*Voltaire*, la Henr., ch. IX.)

Je n'aime ni les DEMI-*vengeances ni les* DEMI-*fripons*.

(*Le même*, Variantes de l'Écossaise.)

Un homme issu d'un sang fécond en *demi*-dieux.

(*Boileau*, Ve Satire.)

Mais cette expression n'a lieu que dans ce cas; car si *demi* et *nu* sont placés après le substantif, et *feu* après l'article ou l'Adjectif possessif, ils rentrent alors dans la classe des autres Adjectifs, c'est-à-dire qu'ils cessent d'être invariables, et l'on écrit *une livre et demie*, les *pieds nus*, les *jambes nues*, la *feue reine*, ma *feue nièce*.

(Mêmes autorités.)

Observez, 1°, que l'Adjectif *demi*, placé après le substantif, ne prend jamais la marque du pluriel; en effet l'accord n'a pas lieu avec le substantif qui précède, mais avec un substantif suivant, qui est sous-entendu, et qui est toujours du nombre singulier. Cette phrase : *Il o étudié deux ans et demi* équivaut à celle-ci : *il o étudié deux ans et un demi on.*

2° Que l'adjectif *feu* n'a point de pluriel; et que ce seroit mal s'exprimer que de dire *la feue reine* dans un pays où il n'y auroit pas une reine vivante; il faudroit dire alors *feu la reine*.

2e *Remarque*. — *Excepté*, *supposé*, placés avant des substantifs, deviennent de vraies prépositions, espèce de mots toujours invariables, et dès-lors font encore exception à la regle de l'accord.

Voyez aux Rem. détachées, lettre C, des observations sur ces deux mots, et sur les participes *compris*, *joint*, *inclus*.

Il en est de même des *Adjectifs* qui sont pris adverbialement, c'est-à-dire qui ne figurent dans la phrase que pour modifier le verbe auquel ils sont joints, ou pour en exprimer une circonstance. On dit : *Ces domes parlent*

BAS; (*L'Académie.*) — *Ces fleurs sentent* BON; (*L'Académie.*) — *Il a vendu* CHER *sa vie;* (*L'Académie.*) — *Je vous prends tous à* TÉMOIN (249); (*L'Académie.*)—*Ces dames se font* FORT *de faire signer leur mari*; (*L'Académie.*)—*Il prit ses mesures si* JUSTE; *voilà du blé* CLAIR *semé, de l'avoine* CLAIR *semée, des orges* CLAIR *semées.*

(Les décisions de l'*Académie*, rec. par *Tallemant.*)

C'est un ordre des dieux qui jamais ne se rompt,
De nous vendre bien *cher* les grands biens qu'ils nous font.

(*Corneille*, Cinna, act. II, sc. 1.)

Vous m'avez vendu *cher* vos secours inhumains.
(*Racine*, Bajazet, act. V, sc. 1.)

Et moi pour trancher *court* toute cette dispute.
(*Molière*, les Femmes savantes, act. V, sc. 3.)

Légère et *court-vêtue*, elle alloit à grands pas.
(*La Fontaine*, la Laitière et le Pot au lait.)

D'un regard étonné, j'ai vu sur les remparts
Ces géants *court-vêtus* automates de Mars.
(*Voltaire*, t. XII, Voyage à Berlin, poème.)

Cette période est coupée trop COURT.
(*Vaugelas*, *Maugard*, etc.)

Parce que les mots *bas*, *bon*, *cher*, *témoin*, *fort*, *juste*, *court*, ne servent pas dans ces phrases à qualifier les substantifs ni les pronoms qui les précèdent; ils servent seulement à modifier les verbes *parler*, *sentir*, *vendre*, *prendre*, etc., ou à exprimer une circonstance; ce sont par conséquent de véritables adverbes, qui, comme tels, ne doivent prendre ni genre ni nombre.

(*Vaugelas*, 542ᵉ rem.; l'*Académie*, sur cette rem., pag. 583; *Dumarsais*, Encycl. méth., au mot Adjectif; *Marmontel*, pag. 93; et les Gramm. modernes.)

Remarque.—*Nouveau* s'emploie aussi quelquefois adverbialement; il signifie alors *nouvellement*, et est invariable: *du beurre* NOUVEAU *battu. Des vins* NOUVEAU *percés. Des enfants* NOUVEAU-*nés.* Mais dans ces phrases: *ce sont de* NOUVEAUX *venus*, *de* NOUVEAUX *débarqués*, le mot *nouveau* n'est plus employé adverbialement; il modifie les participes *venus*, *débarqués*, qui sont employés substantivement, et qui, en cette qualité, font la loi à leur Adjectif.

Il faut observer que le mot *nouveau* ne s'emploie pas dans un sens adverbial avec un substantif féminin, et qu'on ne dit pas par conséquent: une *fille nouveau-née.*

Outre la règle générale sur l'accord de l'Adjectif avec le substantif qu'il qualifie, il y a des règles particulières qu'il est indispensable de connoître, parce qu'elles servent à expliquer la règle générale.

1° L'*Adjectif* se rapportant à deux ou plusieurs substantifs distincts (250) et du nombre singulier, se met au pluriel, et prend le genre *masculin*, si les substantifs sont du genre masculin, le *féminin* si les substantifs sont du genre féminin, et le genre *masculin* si les substantifs sont de genres *différents.*

Ce qui est de plus charmant en elle, c'est une douceur et une égalité d'esprit MERVEILLEUSES. (*Racine.*)

Le riche et l'indigent, l'imprudent et le sage
Sujets à même loi, subissent même sort.

(*J.-B. Rousseau*, Ode III.)

La clémence et la majesté PEINTES *sur le front de cet auguste enfant nous annoncent la félicité des peuples.*

(*Massillon.*)

Quoique tout le monde reconnût dans l'armée que cette descente étoit téméraire et funeste pour les Crétois, chacun travailloit à la faire réussir, comme s'il avoit sa vie et son bonheur ATTACHÉS *au succès.*

(*Fénélon*, Télém., liv. XIII.)

Remarque.— Lorsque l'Adjectif n'a pas la même terminaison pour les deux genres, et que les substantifs sont de genres différents, l'oreille exige que l'on énonce le substantif masculin le dernier; ainsi il est mieux de dire: *la bouche et les yeux* OUVERTS, que, *les yeux et la bouche* OUVERTS. — *Cet acteur joue avec une noblesse et un goût* PARFAITS;

---

(249) Il y a une grande différence entre *je vous prends à témoin*, et *je vous prends pour témoin;* la première locution signifie, j'invoque votre témoignage; et la seconde, j'accepte ou je présente votre témoignage: *On peut prendre* À TÉMOIN *les grands*, *les princes*, *les rois*, *Dieu* même; *mais on ne les prend pas* POUR TÉMOINS.

Observez que, dans le second membre de cette phrase, *témoin* s'écrit avec un *s*, marque caractéristique du pluriel, et que dans le premier membre il s'écrit sans *s*.

Voyez les Remarques détachées, au mot *témoin*.

(250) On appelle substantifs *distincts* ceux qui ne sont pas *synonymes;* et substantifs *synonymes* ceux qui ont presque la même signification: *Ambiguïté* et *équivoque* sont deux substantifs synonymes.

que, *avec un goût et une noblesse* PARFAITS.

2° L'*Adjectif*, placé après deux ou plusieurs substantifs qui sont synonymes, s'accorde avec le dernier :

Auguste gouverna Rome avec un tempérament, une douceur SOUTENUE, *à laquelle il dut le pardon de ses anciennes cruautés.*

(*Domergue.*)

Il honore les lettres de cet attachement, de cette protection CAPABLE *de les faire fleurir.* (Même autorité.)

Toute sa vie n'a été qu'un travail, qu'une occupation CONTINUELLE.

(*Massillon.*)

Remarque.—Quand les substantifs sont synonymes, il n'y a réellement qu'une seule idée d'exprimer; et, comme l'unité ne permet pas l'addition, l'additionnel *et* ne sauroit être admis dans ces phrases; ainsi, dans celle-ci, *un tempérament* ET *une douceur soutenue*, etc., etc., il y a une faute, que l'inattention fait souvent commettre.

3° Lorsque dans plusieurs substantifs l'esprit ne considere que le dernier, soit parce qu'il explique ceux qui précèdent, soit parce qu'il est plus énergique, soit parce qu'il est d'un tel intérêt qu'il fait oublier les autres, l'Adjectif placé après ces substantifs s'accorde avec le dernier :

..... Le fer, le bandeau, la flamme est toute *prête*.
(*Racine*, Iphigénie, act. III, sc. 5.)

Le *fer*, le *bandeau*, peuvent fixer un instant l'attention, mais ils s'effacent devant l'idée de la flamme qui doit dévorer une victime innocente et chere; le mot *flamme* reste seul pour faire la loi à l'Adjectif *prête*. — On conçoit que, dans cette phrase et dans celles qui sont semblables, la conjonction *et* formeroit un contre-sens, puisqu'il n'y a ici qu'un seul mot à modifier.

(*Domergue*, Solut. gramm., pag. 457.)

Voyez, à l'Accord du verbe avec son sujet, la solution d'une difficulté qui a beaucoup de rapport avec celle-ci.

Voici une autre difficulté sur laquelle les écrivains ne sont pas d'accord : il s'agit de savoir si deux ou plusieurs Adjectifs peuvent forcer un substantif à prendre le nombre pluriel. Les uns, dans ce cas, font usage du *pluriel*, et les *Adjectifs* restent au *singulier*; les autres, au contraire, mettent au *singulier* le substantif, ainsi que les *Adjectifs* qui l'accompagnent.

PREMIÈRE CONSTRUCTION : — *Les* COTES *personnelle, mobiliaire et somptuaire.* — LES *premier et second volumes.*

SECONDE CONSTRUCTION : — LA *cote personnelle*, LA *mobiliaire* et LA *somptuaire*. — LE *premier et* LE *second volume*; ou, LA *cote personnelle, mobilioire et somptuaire*; LE *premier et second volume.*

Pour savoir laquelle de ces deux constructions il faut adopter, il suffit de se rappeler que le substantif impose ses accidents, sa forme à tous les *Adjectifs* qui le qualifient; mais que ce droit n'est pas réciproque, car tous les *Adjectifs* réunis ne sauroient forcer un substantif à l'accord. Or, si l'on admettoit la première construction, c'est-à-dire si, dans le cas où un nom substantif se trouve suivi de plusieurs *Adjectifs* servant à le qualifier, on admettoit que ce substantif dût être mis au pluriel, lorsque chacun des *Adjectifs* resteroit au singulier, ce seroit alors ces *Adjectifs* qui régleroient l'accord, ce qui ne peut être toléré en grammaire.

La seconde construction est donc la seule que l'on doive admettre; c'est-à-dire, que, pour s'exprimer correctement, il faut dire : LA *cote personnelle*, LA *mobiliaire* et LA *somptuaire*, etc., etc.; de cette manière les lois de la syntaxe ne sont pas violées, et l'on peut se rendre raison de ces phrases au moyen de l'ellipse; en effet, c'est comme s'il y avoit : LA COTE *personnelle*, LA COTE *mobilioire*, LA COTE *somptuaire*.

(*Vaugelas* (466[e] remar.)—*Th. Corneille* (sur cette rem.)—L'*Académie* (pag. 485[e] de ses Observ.)—*Beauzée* (Encyclop. méth., au mot *Possessif.*)—*Urb. Domergue* (pag. 58 de sa Gramm., et pag. 738 de son Journ., 1[er] nov. 1787.)—*Sicard* (pag. 193, t. 2.)—*Lévizac* (pag. 263, t. 1.)—et M. *Lemare* (pag. 41 et 74.) *ont émis leur opinion en faveur de ces principes.*)

On peut mettre aussi au nombre de ces autorités *Fromant*, qui (dans son supplément à la Grammaire de Port-Royal), après avoir repris *Restaut* d'avoir dit, *les langues grecque et latine*, a donné cet exemple : *Si ce sont deux sœurs que* LA LANGUE ITALIENNE *et* L'ESPAGNOLE, *celle-ci est la prude, et l'autre la coquette;*

D'Olivet, qui (à la page 147 de ses Essais de grammaire) a fait usage de la même phrase;

M. *Boniface*, qui (dans son Manuel, n° 3 et n° 4) a dit : LE PREMIER *et* LE SECOND *acte*, LA PREMIÈRE *et* LA QUATRIÈME *classe*;

Thomas (dans son Éloge de *Descartes*) : *Il est très-sûr que* LE SEIZIÈME *et* LE DIX SEPTIÈME SIÈCLE *furent marqués par de grands changements et de grandes découvertes;*

Voltaire (dans la préface de ses Remarques sur le Menteur) : *Corneille a réformé* LA SCÈNE *tragique et* LA SCÈNE *comique par d'heureuses imitations;*

(Dans une de ses lettres à *Thiriot*) : *Milord Bolingbroke aime* LA *poésie anglaise*, LA *fran-*

çaise et L'*italienne ; mais il les aime différemment, parce qu'il sait discerner parfaitement les genres ;*

La Harpe (parlant de la traduction de l'Énéide par *Delille*. t. 1) : *LE deuxième*, *LE quatrième et LE sixième LIVRE de l'Énéide sont trois grands morceaux regardés universellement comme les plus finis, les plus complètement beaux que l'épopée ait produits chez aucune nation ;*

Montesquieu (Grand. et Décad. des Romains, II) : *LES nouveaux citoyens et LES anciens ne se regardent plus comme les membres d'une même république.*

Dans ses Mélanges littéraires, t. II, Conseils à un journaliste : *Je crois que les lecteurs seroient charmés de voir sous leurs yeux la comparaison de quelques scènes de* LA *Phèdre grecque*, *de* LA *latine*, *de* LA *française*, *et de* L'*anglaise.*

Le chevalier de Jaucourt (Encyclop., au mot *Comédie*) : *Les comédies saintes étoient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentoit publiquement dans* LE *quinzième et* LE *seizième siècle.*

Ces vers rapportés par M. *Lemare* (dans son Cours théorique, pag. 41) :

> *La* langue anglaise, l'espagnole,
> Cèdent à la française en douceur, en beauté;
> Depuis Deucalion, de l'un à l'autre pôle,
> Toutes lui cèdent en clarté.

Enfin, on peut ajouter ce que nous avons dit, page 98, sur la répétition de l'article.

Observez bien que, dans tous les exemples que nous venons de citer, et qui tendent à prouver que la seconde construction est la seule correcte, le substantif ne se met pas au pluriel : *le premier* et *le second volume*, *la première* et *la seconde classe*, etc., etc., parce que, comme nous l'avons déjà dit, il y a ellipse dans ces phrases ; c'est comme s'il y avoit *le premier volume* et *le second volume* ; *la première classe* et *la seconde classe.*

Il faut toujours que l'Adjectif ajoute quelque idée accessoire à l'idée principale exprimée par le substantif, et que cette idée accessoire convienne au substantif.

Ainsi, c'est mal s'exprimer que de dire, *ils furent surpris tout à-coup par une tempête* ORAGEUSE, parce que l'Adjectif n'ajoute rien au sens du substantif *tempête.*

(*Dumarsais*, pag. 352 de ses Principes de grammaire.)

Quand *Voltaire* dit (dans Adélaïde du Guesclin) :

> Mais on craint trop ici l'*aveugle* Renommée.
> (Act. I, sc. 3.)

l'Adjectif *aveugle* est déplacé ; car on ne peut regarder comme aveugle ce qui est représenté avec tant d'yeux. La Renommée est trompeuse, incertaine, infidèle, mais non pas aveugle.

(*La Harpe*, Cours de littérature, t. VIII, pag. 309.)

Les Adjectifs, ainsi que nous l'avons déjà dit au chapitre où il est question de l'article, s'emploient comme noms substantifs, et en font toutes les fonctions lorsqu'on les fait précéder de l'article. Employés ainsi, dit M. *Maugard* (p. 274 de sa Grammaire), ils se rapportent à un nom générique sous-entendu,

> . . . . . *Le sage*, en ses desseins,
> Se sert des fous pour aller à ses fins.
> (*Voltaire*, la Prude, act. IV, sc. 1.)

l'*homme sage*.

> *Si les* VIVANTS *vous intimident, qu'avez-vous à craindre* DES MORTS ?
> (*Marmontel.*)

les *hommes* vivants, — des *hommes* morts.

> N'espérons des *humains* rien que par leur foiblesse.
> (*Voltaire.*)

des *êtres* humains.

> Une *coupable* aimée est bientôt innocente.
> (*Molière*, le Misanthrope, act. IV, sc. 2.)

une *femme* coupable.

> Les *menteurs* les plus grands disent vrai quelquefois.
> (*Corneille*, le Menteur, act. IV, sc. 7.)

les hommes *menteurs*.

Les Adjectifs pris substantivement et joints au verbe *être* sont beaucoup plus expressifs que les substantifs ; par exemple : *c'est un fourbe*, *c'est un méchant*, *c'est un menteur*, est une manière plus expressive de s'énoncer que si l'on disoit *il a fait une fourberie*, *une méchanceté*, *un mensonge*. La raison est que l'Adjectif dénote une habitude, et le substantif marque seulement un acte.

Cependant le substantif, suivi du mot *même*, est souvent plus fort et plus significatif que l'Adjectif pris substantivement : *Ce n'est pas seulement un fourbe*, *c'est la fourberie même* ; c'est-à-dire c'est un fourbe achevé ; ici on personnifie en quelque sorte le substantif, et il a bien plus d'énergie que l'Adjectif.

(*Wailly*, pag. 174 ; et le Dict. de *Trévoux*.)

§. II.

DE LA PLACE DES ADJECTIFS.

Il n'est pas indifférent en français d'énoncer le substantif avant l'Adjectif, ou l'Adjectif avant le substantif. Il est vrai que, pour faire entendre le sens, il est égal de dire *bonnet blanc*, ou *blanc bonnet* ; mais, par rapport à l'élocution et à la syntaxe d'usage, on ne doit dire que *bonnet blanc*. Nous n'avons sur

ce point d'autre guide que l'oreille; cependant voici des exemples qui pourront servir de règle dans les occasions analogues : on dit *habit rouge*; ainsi, dites *habit bleu*, *habit gris*, et non *bleu habit*, *gris habit*; on dit *mon livre*, ainsi dites *ton livre*, *son livre*, *leur livre*; on dit *Zone torride*, ainsi dites par analogie, *Zone tempérée*, *Zone glaciale*, et ainsi des autres.

On peut aussi établir en principe, que l'Adjectif se place avant ou après le substantif, selon l'acception que l'on veut donner à ce substantif;

Que, placé avant le substantif, l'Adjectif lui est plus intimement uni, et dit plus que quand il est placé après (251);

Que néanmoins il ne faut pas perdre de vue que, pour la construction des Adjectifs, on doit consulter le goût et l'oreille; alors on n'oubliera pas :

Qu'avant les substantifs monosyllabes, les *Adjectifs* de plusieurs syllabes font rarement bien, comme : *les champêtres airs*, *les imaginaires lois*, *les terrestres soins*, etc.;

Que les *Adjectifs* masculins par leur terminaison sont encore moins supportables avant les substantifs monosyllabes, comme : *les sacrés os*, *ces affreux temps*, etc., etc. On dit pourtant de *jolis airs*, mais c'est une exception, et, s'il y en a d'autres, elles sont en petit nombre;

Que les *Adjectifs* pluriels s'unissent ordinairement mieux par les substantifs commençant par une voyelle, parce que le *s* qui termine les premiers se lie très-bien avec les voyelles par où les autres commencent : *brillants atours*; qu'il en est de même des *Adjectifs* qui, quoiqu'au singulier, sont terminés par un *x* que l'on prononce comme un *s* : *courageux ami*, *heureux artifice*, etc., etc.;

Que les *Adjectifs* masculins, modifiant un substantif de terminaison féminine, font mieux après qu'avant : *astres brillants*, et non pas *brillants astres*; mais que les Adjectifs de terminaison féminine précèdent élégamment : *brillante lumière*, *vaste champ*.

On peut encore établir en principe que les Adjectifs qui peuvent s'employer seuls se placent après le substantif; alors on dira : *un homme bossu*, *une femme boiteuse*, *un enfant aveugle*, puisqu'on peut dire *l'aveugle*, *le boiteux*, *le bossu*;

Que les nombres *ordinaux* (*premier* (252), *second*, *troisième*, etc.), et les nombres *cardinaux* employés comme *ordinaux*, se placent après le substantif quand ils sont employés en citation, sans article, ou avant un nom propre : *livre second*, *chant trois*, *Henri quatre*, etc.;

Que les articles *le*, *la*, *les*, et les Adjectifs pronominaux *ce*, *cet*, *ces*, *quelque*, *tout*, etc., *son*, *sa*, *ses*, *notre*, *votre*, *leur*, etc., précèdent toujours le substantif : *l'homme*, *la femme*, *mon père*, *ta harangue*, *cette circonstance*, *ce personnage*, etc., etc. (253);

Que tous les Adjectifs formés du participe passé se placent toujours après le substantif : *pensée embrouillée*, *homme instruit*, *figure arrondie*, etc., etc. (254);

---

(251) Les Allemands sont si sensibles à cette différence, que l'*Adjectif* ajouté au nom, et placé après le verbe, ne prend pas de concordance. Ils disent : *diese* SCHOENE *Frau*, cette belle femme; et *diese Frau ist* SCHOEN, cette femme est beau.

Dans un *grand homme*, un *brave homme*, un *honnête homme*, les Adjectifs *grand*, *brave*, *honnête* sont plus étroitement unis au nom; ils disent plus que dans un *homme grand*, un *homme brave*, un *homme honnête*. C'est ce que nous verrons plus bas.

(252) Si le substantif est employé avec l'article, ces Adjectifs de nombre se placent avant :

Le *premier* moment de la vie
Est le *premier* pas vers la mort.
(*J.-B. Rousseau*, Ode 13, liv. II.)

Virgile est le PREMIER *poète des Latins; Cicéron est le* PREMIER *de leurs orateurs.—On compte* DIX-HUIT *siècles depuis la naissance de J.-C., et le* DIX-NEUVIÈME *sera un des plus remarquables.*

NOTA. Les poètes cependant mettent l'Adjectif *premier* après le substantif, quoique celui-ci soit accompagné de l'article ou d'un équivalent :

Mais enfin rappelant son audace *première*.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. II.)

Il étoit les amours et la gloire *première*
Des bois et des hameaux.
(*Gresset*, Églogue V.)

La plus pure lumière
Va rendre à sa vertu sa dignité *première*.
(Le même, Edouard III, act. IV, sc. 8.)

(253) L'Adjectif pronominal *quelconque* se place toujours après le substantif : *obstacle quelconque*, *raison quelconque*.

(254) C'est pour cela qu'on doit dire : *Les ennemis de la religion les plus déclarés*, et non pas *les plus déclarés ennemis*.—*C'est le ministre le plus occupé*, et non pas *le plus oc-*

Que, dans les exclamations, l'Adjectif se plaît à marcher avant : *Charmant auteur! Quelle étrange démarche!* etc.; mais cette règle est loin d'être sans exception;

Qu'une règle assez générale, c'est qu'un Adjectif qui a un régime, ou qui est modifié par un adverbe, doit toujours être placé après le substantif : *malheur* COMMUN *à tous*, *fief* DÉPENDANT *de ce duché*, *homme* EXTRÊMEMENT *aimable*; qu'au contraire, quand c'est le substantif qui a un régime, il faut, autant que l'usage peut le permettre, que l'Adjectif précède, afin que ce régime suive le nom qui le régit : l'INCOMPARABLE *auteur de Vert-vert;* l'ÉLÉGANT *traducteur* DES *Géorgiques*; ou du moins qu'on doit placer l'Adjectif après le régime, et non pas après le substantif : *Une* NATTE *de jonc* GROSSIÈRE *lui servoit de lit.* (*ibid.*) — *Une natte grossière de jonc* formeroit une mauvaise construction;

Que, dans le style élevé, l'Adjectif peut quelquefois se placer après le verbe et loin du substantif : *les* BERGERS, *loin de secourir le troupeau*, *fuient* TREMBLANTS, *pour se dérober à la fureur du lion*, etc.;

(Télémaque.)

*Dans la langueur qui l'*ACCABLE, *ce héros hésite et balance* INCERTAIN. (Trad. de la Jérus. délivr.) — *Les* RÊNES *de l'empire ne* FLOTTENT *plus* INCERTAINES *au gré de mille passions contraires qui se croisent;*

(*Royou*, de l'État monarch.)

Que, dans le style sérieux, quand l'Adjectif est régi par le verbe *être*, il doit toujours être placé après : il *est aimable*, elle *est douce* et modeste; mais que, dans le style burlesque et marotique, il précède même le pronom personnel. Ainsi, *Voltaire* (dans son conte du Pauvre Diable) a bien plus péché contre le goût, ou contre l'équité et la vérité, que contre la grammaire, quand il a dit des Cantiques sacrés de *Le Franc de Pompignan :*

Sacrés ils sont, car personne n'y touche;

Que *la règle la plus générale*, et que le bon sens seul nous dicte, c'est que, dans la construction de la phrase, il faut placer l'Adjectif de manière qu'on voie sans peine à quel nom il se rapporte, afin qu'il n'y ait point d'équivoque dans le sens;

Enfin, que la place d'un grand nombre d'Adjectifs avant ou après le substantif tient tellement au génie de la langue, que de cette place, avant ou après, dépend souvent le sens du substantif; et l'usage dicte si impérieusement la loi qu'on ne seroit plus entendu si l'on se permettoit de l'enfreindre.

Dans la quatrième édition de cet ouvrage j'avois donné la liste des Adjectifs qui se placent habituellement après leur substantif; celle des Adjectifs qui précèdent le plus souvent leur substantif; celle des Adjectifs dont l'oreille et le goût déterminent la place; celle des Adjectifs qui, dans le style simple, se mettent après leur substantif, et qui, en vers et dans le style oratoire et poétique, se plaisent à le précéder; enfin la place des Adjectifs qui donnent aux substantifs une acception différente, selon qu'ils sont placés avant ou après. Mais comme toutes ces règles sont sujettes à une infinité d'exceptions, et que d'ailleurs nombre de personnes éclairées, et qui s'intéressent à l'amélioration de cet ouvrage, m'ont convaincu que cette matière est plutôt du ressort d'un dictionnaire, je me suis décidé à supprimer cet article, me bornant à donner la liste suivante :

Un BON *homme* signifie le plus souvent un homme simple, crédule, qui se laisse dominer, tromper.	*Un homme* BON se dit d'un homme plein de candeur, d'affection, d'un homme charitable, compatissant.
Un BRAVE *homme* (255) est un homme de bien, de probité, dont le commerce est sûr.	*Un homme* BRAVE est un homme intrépide, qui affronte le danger sans crainte.
Une COMMUNE *voix* est la réunion de tous les suffrages prononcés unanimement.	*Une voix* COMMUNE est une voix ordinaire, qui n'a rien de plus remarquable qu'une autre.

cupé ministre.—Manguchi étoit une des villes les plus peuplées, et par conséquent les plus débordées du Japon, et non pas *des plus peuplées*, et *des plus débordées villes*, etc., etc.

(255) BRAVE, substantifié, s'emploie le plus souvent au pluriel, et alors il se prend presque toujours en mauvaise part :

Il est de faux dévots, ainsi que de faux *braves*.
(*Molière*, Tartufe, act. I, sc. 6.)

Je crains peu, direz-vous, les *braves* du Parnasse.
(*Boileau*, Satire IX.)

Faisons tant que nous voudrons les BRAVES, *la mort est la fin qui attend la plus belle vie du monde.* (*Pascal.*)

Un CRUEL *homme* est un homme ennuyeux, importun, etc., etc.

Une FAUSSE *corde* est une corde d'instrument qui n'est pas montée sur un ton juste, sur le ton qu'il faut.

Un FAUX *accord* est un accord qui choque l'oreille, parce que les sons, quoique justes, ne forment pas un tout, un ensemble harmonique.

Un tableau est dans un FAUX *jour* quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a choisi dans son sujet.

Une FAUSSE *clef* est une clef que l'on garde, le plus souvent à dessein, pour en faire un usage illicite.

Une FAUSSE *porte* est une issue ménagée à l'effet de se dérober aux importuns, sans être vu.

FURIEUX, avant le substantif, signifie prodigieux, excessif, extraordinaire dans son genre: *Un* FURIEUX *menteur. Une* FURIEUSE *entorse.*

Un GALANT *homme* est un homme à nobles procédés, qui a des talents, des mœurs, et dont le commerce est sûr et agréable. Il tient de l'honnête homme.

On ne dit pas *une* GALANTE *femme.*

La DERNIÈRE *année* est la dernière des années, dans une période dont on parle: *la dernière année de son règne.*

Un GRAND *homme* (256) est un homme d'un grand mérite moral.

Le GRAND *air* se dit d'un homme qui a les manières d'un grand personnage.

Une GROSSE *femme* est une femme qui a beaucoup d'embonpoint.

Un homme CRUEL est un homme inhumain, insensible, qui aime à faire souffrir ou à voir souffrir les autres.

Une corde FAUSSE est celle qui ne peut jamais s'accorder avec une autre.

Un accord FAUX est celui dont les intonations ne sont pas justes, dont les intonations ne gardent pas entre elles la justesse des intervalles.

Il y a un *jour* FAUX dans un tableau quand une partie y est éclairée contre nature, la disposition générale du tout exigeant, par exemple, que cette partie soit dans l'ombre.

Une clef FAUSSE est une clef qui n'est pas propre à la serrure pour laquelle on veut s'en servir.

Une porte FAUSSE est un simple simulacre de porte, en pierre, en marbre, en menuiserie, ou en peinture.

FURIEUX, après le substantif, signifie transporté de fureur, en furie: *Fou* FURIEUX. *Lion* FURIEUX.

Un homme GALANT, est un homme qui cherche à plaire aux femmes, qui leur rend de petits soins. Il se rapproche du petit-maître, de l'homme à bonnes fortunes.

Une femme GALANTE est une femme qui a des intrigues, et dont la conduite est déréglée.

L'année DERNIÈRE est l'année qui précède immédiatement celle où l'on parle: *j'ai beaucoup voyagé l'année dernière.*

Un homme GRAND (257) est un homme d'une grande taille.

L'air GRAND se dit d'un homme dont la physionomie noble annonce une ame douée de grandes qualités.

Une femme GROSSE est une femme enceinte.

---

(256) Le P. *Bouhours*, le Dictionnaire de *Trévoux*, *Féraud* et l'*Académie* (édition de 1798), sont d'avis que l'adjectif *grand*, qualifiant le mot *femme*, ne doit pas s'employer pour désigner une femme d'un grand mérite, et qu'ainsi en parlant de *Catherine* II et d'*Elisabeth*, on ne diroit pas que ce furent de *grandes femmes*; mais on diroit, par exemple, *Catherine II fut une* GRANDE *impératrice*, *et Élisabeth une* GRANDE *reine.*

Voltaire fait dire à Henri IV, parlant à la reine d'Angleterre:

> ... L'Europe vous compte au rang des plus *grands hommes.* (Henriade, ch. III.)

Il s'est bien gardé de dire, *des plus grandes femmes*; je n'en connois pas un seul exemple. D'après cela, je pense que M. *Laveaux* est dans l'erreur quand il soutient qu'on peut dire *une grande femme*, comme on dit un *grand homme.*

(257) Si après *grand homme* on ajoute un autre Adjectif qui énonce une qualité du corps, comme *un grand homme sec*, *un grand homme brun*, le mot *grand* ne s'applique alors qu'à la taille; de même, si après *homme* GRAND on ajoute quelque modificatif qui ait rapport au moral, comme *un homme* GRAND *dans ses projets*, le mot *grand* cesse d'avoir rapport à la taille.

Le HAUT *ton* est une manière de parler audacieuse, arrogante.

Le ton HAUT est un degré supérieur d'élévation d'une voix chantante, ou du son d'un instrument.

Un HONNÊTE *homme* (258) est un homme qui a des mœurs, de la probité, qui jouit de l'estime publique, etc.

Un homme HONNÊTE est un homme qui observe toutes les bienséances et tous les usages de la société.

Une *honnête femme* est une femme d'une conduite irréprochable, quelques défauts qu'elle puisse avoir d'ailleurs.

*D'*HONNÊTES *gens* sont ceux qui ont une réputation intègre, une naissance honnête et des mœurs douces.

Des gens HONNÊTES sont des personnes polies qui reçoivent bien ceux qui les visitent.

Un MALHONNÊTE *homme* est un homme qui n'a ni probité, ni sentiment d'honneur.

Un homme MALHONNÊTE est un homme qui fait des choses contraires à la civilité, à la bienséance.

JEUNE, *voy.* la note 259.

MAUVAIS *air* est un extérieur ignoble, un maintien gauche.
Cet air tient aux manières.

L'air MAUVAIS est un extérieur redoutable.
Celui-ci tient au caractère.

> Cléon, lorsque vous nous bravez,
> En démontant votre figure,
> Vous n'avez pas *l'air mauvais*, je vous jure :
> C'est *mauvais air* que vous avez.
> (Le Comte *de Choiseul.*)

Une MÉCHANTE *épigramme* est une épigramme sans sel, sans esprit.

Une épigramme MÉCHANTE est une épigramme qui offre un trait malin et piquant.

Du MORT *bois* est du bois de peu de valeur qui n'est propre à aucun ouvrage.

Du bois MORT est du bois séché sur pied.

---

(258) *Honnête homme* ne s'emploie pas au pluriel : on dit *honnêtes* gens, et non pas *honnêtes* hommes : *Ne confondons pas* les honnêtes gens *avec* les gens de bien.
(*Marmontel.*)

Puisque nous parlons de cette expression *honnête homme*, nous ne croyons pas inutile d'entretenir nos lecteurs d'une locution qui est dans la bouche de tout le monde, c'est celle de *parfait honnête homme*. Beaucoup de grammairiens sont d'avis qu'elle n'est pas bonne, parce que, disent-ils, deux Adjectifs ne doivent pas être joints à un nom sans conjonction, et que *parfait* et *honnête*, qui précèdent le nom *homme*, ont cette incorrection.

Mais il nous semble que ce principe n'est pas applicable au cas où l'on des Adjectifs est tellement nécessaire au substantif auquel il est immédiatement joint, qu'on ne peut l'ôter sans changer le sens de ce substantif, ou sans lui donner un sens vague et indéterminé. Or, dans la phrase précitée, *honnête* est tellement lié à *homme*, il en est tellement inséparable, que, si on l'ôtoit, on donneroit à ce nom un sens indéterminé, et l'on ne rendroit pas sa pensée : *honnête homme*, dans le sens qu'on veut lui donner, renferme deux mots aussi inséparables que les mots *grand homme*, *jeune homme*, *sage-femme*, etc. : et, de même que *Voltaire* a dit (dans l'Éducation d'un prince), ce *pauvre honnête homme*, et (dans le Triumvirat, act. III, sc. Ire), *infortuné grand homme!* La Rochefoucauld (Max. 203) : *un vrai honnête homme* ; et *Colardeau* (dans les Perfidies à la mode, act. I, sc. 8), *ce sévère honnête homme* ; de même on doit pouvoir dire : *parfait honnête homme*.

A ces motifs nous ajouterons cet exemple d'un des plus corrects, comme des plus élégants écrivains du siècle de Louis XIV :

Je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir un PARFAIT HONNÊTE HOMME, *vous concevrez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit.* (*Racine*, lettre 34e à son fils.)

(259) JEUNE : quand l'Adjectif *jeune* est précédé de l'article, il a des sens différents, selon qu'il est placé avant ou après le nom : *le jeune Scipion* signifie que Scipion n'était pas âgé ; et *Scipion le jeune* se dit pour le distinguer de Scipion l'ancien.

Placé après le nom propre, *le jeune* se dit aussi pour le cadet, afin de le distinguer de son aîné.

MORTE *eau* se dit des marées quand elles sont extrêmement basses.

Eau MORTE, c'est l'eau qui ne coule pas ; comme l'eau des étangs, des mares, etc.

Le NOUVEAU *vin* est le vin nouvellement mis en perce, ou du vin différent de celui que l'on buvoit.

Le vin NOUVEAU, c'est le vin nouvellement fait.

De NOUVEAUX *livres*, ce sont d'autres livres, des livres autres que ceux que l'on a, ou que l'on a lus.

Des livres NOUVEAUX, ce sont des livres imprimés depuis peu.

Un NOUVEL *habit* est un habit différent de celui que l'on vient de quitter.

Un habit NOUVEAU est un habit de nouvelle mode.

Un habit NEUF est un habit qui n'a point, ou qui a peu servi.

Un PAUVRE *homme* est un homme de peu de mérite, qui est incapable de faire ce que l'on désire de lui.

Un homme PAUVRE est un homme sans biens.

Une PAUVRE *langue* est celle qui, outre la disette des termes, n'a ni douceur, ni énergie, ni beauté.

Une langue PAUVRE est celle qui n'a pas tout ce qui est nécessaire à l'expression des pensées.

Un PLAISANT *homme* est un homme bizarre, ridicule, singulier.

Un homme PLAISANT est un homme gai, enjoué, qui fait rire.

Un PLAISANT *personnage* est un impertinent digne de mépris.

Un personnage PLAISANT est celui dont le rôle est rempli de traits divertissants, de saillies fines, de reparties ingenieuses.

Un PLAISANT *conte* est un récit sans vérité et sans vraisemblance.

Un conte PLAISANT est un récit agréable et amusant.

Un PETIT *homme* est un homme d'une petite stature.

Un homme PETIT est un homme méprisable qui fait des choses au-dessous de son rang, de sa dignité.

Les PROPRES *termes* sont les mêmes mots sans y rien changer : *la confiance dans les citations dépend de la fidélité à rapporter les* PROPRES TERMES *des livres ou des actes qu'on allègue*.

Les termes PROPRES sont des mots qui expriment bien, et selon l'usage de la langue, ce que l'on veut dire : *la justesse dans le langage exige que l'on choisisse scrupuleusement les* TERMES PROPRES.

NOTA. *Propre*, employé par énergie, et par une sorte de redondance, doit précéder le substantif : *ses* PROPRES *amis le blâment, il néglige ses* PROPRES *intérêts*. Le sens est : *ses amis le blâment, il néglige jusqu'à ses intérêts* (260).

Un SEUL *mot* : *voyez* les Rem. détachées, lettre *S*.

Un mot SEUL : *voyez* les Rem. détachées, lettre *S*.

Un SIMPLE *homme* (261) est un homme seul,

Un homme SIMPLE est un homme qui a de

---

(260) Quelques auteurs ont mal placé l'Adjectif *propre* :

Votre expérience PROPRE (*Mascaron*.) *Le voilà convaincu de son aveu* PROPRE. (*Bossuet*.) L'*Académie* elle-même a dit autrefois, dans ses Sentiments sur le Cid : *Il n'y avoit pas d'apparence de s'imaginer que Chimène se résolût à faire cette vengeance avec ses mains* PROPRES. L'équivoque de *ses mains* PROPRES (nettes) rend cette dernière transposition presque ridicule.—Il faut, *de ses* PROPRES *mains* ; *de son* PROPRE *aveu* ; il faut aussi *votre* PROPRE *expérience*.

Corneille, dans deux vers qui se suivent, le met une fois après, et une fois avant :

Il veut de sa main *propre* enfler sa renommée,
Voir de ses *propres* yeux l'état de son armée.

On seroit plus sévère aujourd'hui. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

(261) SIMPLE. L'auteur de l'Éloge de M. de Vendôme a fait une faute, lorsqu'il a dit : *Vendôme réunissoit les plus* SIMPLES *mœurs avec ce naturel heureux qui porte aux plus belles actions* ; c'étoit *les mœurs les plus* SIMPLES qu'il devoit dire.

Et *La Bruyère* en a commis une semblable, lorsqu'il a dit des apôtres, que *c'étoient de* SIMPLES *gens* ; il falloit *c'étoit des gens* SIMPLES.

unique : *Cette personne n'a qu'un simple homme, un simple valet à son service.*

De simples *airs* sont des airs qui ne sont pas accompagnés de paroles.

Unique *tableau*, seul en nombre.

Un vilain *homme*, *une* vilaine *femme*, c'est un homme ou une femme désagréable par la figure, par la malpropreté, ou méprisable par les manières et par les vices.

la simplicité : *Les gens simples sont crédules ; sans déguisement, sans malice.*

Des airs simples sont des airs naturels, sans ornements.

Tableau unique, seul en son genre, incomparable.

Un homme vilain, ou plutôt *un homme fort vilain* (262), signifie un homme qui vit très-mesquinement et qui épargne d'une manière sordide.

DU RÉGIME OU COMPLÉMENT DES ADJECTIFS.

Le régime ou complément des Adjectifs est un substantif ou un verbe précédé de l'une des prépositions *à*, *de*, *dans*, *en*, *sur*, etc. :

Quelques Adjectifs ne régissent rien ; ce sont ceux qui, par eux-mêmes, ont une qualification déterminée, tels que *intrépide*, *inviolable*, *vertueux*, etc. :

Un général d'armée doit avoir une ame intrépide, *être froid et tranquille dans un jour de bataille.—Les droits sacrés de l'amitié sont* inviolables. (Bossuet.) —*La fortune se range difficilement du parti des hommes* vertueux. (Trad. de la lettre d'Héloïse à Abaillard.)

Quelques autres doivent nécessairement avoir un complément, soit un nom, soit un verbe ; ce sont ceux qui, ayant un sens vague, ont besoin d'être restreints pour avoir une signification déterminée, comme *capable*, *prêt*, *comparable*, etc., etc. :

L'exercice et la tempérance sont capables de *conserver aux vieillards quelque chose de leur première vigueur.*
(*D'Olivet*, Pensées de Cicéron.)

L'ignorance toujours est *prête à* s'admirer.
(*Boileau*, Art poét., ch. I.)

Turenne étoit un homme comparable à *tous les grands capitaines de l'antiquité.*

Enfin, il y a des Adjectifs qui n'ont point de régime, quand on les emploie dans une signification générale ; et qui en ont un, quand on veut les appliquer à quelque chose de particulier : *Il n'est pas même au pouvoir des dieux de rendre l'homme* content.
(*Scudéri.*)

Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré,
Vit *content* de soi-même en un coin retiré !
(*Boileau*, Ép. VI.)

Le plus heureux en *bien des choses est celui qui sait se faire une agréable imagination.*
(*S.-Evremond.*)

1re Remarque. — Il ne faut pas donner de complément ou régime à un Adjectif qui n'est pas susceptible d'en recevoir.

C'est d'après ce principe (reconnu dans les *Opuscules* sur la langue française, page 302 ; dans *Wailly*, page 173 ; et dans presque toutes les grammaires) que *Voltaire* blâme *P. Corneille* d'avoir dit :

Je cherche à l'arrêter parce qu'il *m'est unique*.
(Le Menteur, act. II, sc. 1.)

« *Il* m'est unique ne se dit pas, puisque « l'Adjectif *unique* s'emploie sans régime. »

Le *P. Bouhours* (page 191 de ses Remarques) a conclu aussi de ce principe que *d'Ablancourt* s'est exprimé incorrectement, lorsqu'il a dit : *Guillaume, prince d'Orange, étoit doux, affable, populaire*, et ambitieux *d'autorité ;* parce que, suivant lui, l'Adjectif *ambitieux* ne doit pas avoir de régime.

Toutefois *Ménage* et *La Touche* ne sont pas de cet avis ; en effet, plusieurs écrivains lui ont donné un régime. *Boileau* a dit : ambitieux de *gloire* ; et *L. Racine* a dit des Saints (la Rel., ch. III) :

Ils sont *ambitieux de* plus nobles richesses ;

et des enfants de Mars (ch. V) :

Ambitieux de vaincre, et non de discourir (263).

Voyez, aux Remarques détachées, ce que nous disons sur l'adjectif *Impatient.*

2e *Remarque.* — Il ne faut pas donner à un Adjectif un autre régime que celui qui lui est assigné par l'usage ; ainsi, on ne seroit pas correct, si l'on disoit : *cela m'est aimable*, comme on dit *cela m'est agréable ;* pourquoi

---

(262) Vilain. Il faut pourtant observer qu'on ne dit pas absolument *un homme* vilain, *une femme* vilaine, car on ne veut marquer ici que la situation de l'Adjectif après le nom : mais on diroit, *voilà un homme bien* vilain ; *on m'a adressé à une femme excessivement* vilaine.

(263) Aujourd'hui on dit une *phrase ambitieuse*, une *expression ambitieuse ;* mais, comme le remarque M. *Laveaux*, il y a trop loin de l'ambition à une épithète, ou à une tournure de phrase, pour qu'on puisse qualifier l'une ou l'autre de l'adjectif *ambitieux*.

cela ? parce que *agréable* vient d'*agréer*, cela m'agrée; mais il n'en est pas ainsi d'*aimer;* on dit *j'aime cette pièce*, et non *cette pièce aime à moi;* donc on ne peut pas dire *cela m'est aimable.*

(*Voltaire*, Comment. sur le Menteur de *P. Corneille*, act. II, sc. 24.)

L'application de ces deux règles est très-embarrassante pour les étrangers, parce qu'elles dépendent principalement de l'*usage*, qu'ils ne peuvent connoitre qu'à la longue, et qui même est souvent contraire à celui de leur propre langue (264).

3e *Remarque.*—Il y a encore une difficulté bien grande à surmonter pour les étrangers, c'est de bien connoître la nature des Adjectifs, car il en est qui ne conviennent qu'aux personnes, et d'autres qui ne peuvent qualifier que les choses.

Pour savoir si un Adjectif peut se dire des personnes, il faut examiner, lorsqu'il dérive d'un verbe, si le verbe dont il dérive peut avoir les personnes pour régime direct; par exemple, on dira bien : *Cette personne est admirable*, *est excusable*, parce qu'on peut dire *admirer quelqu'un*, *excuser quelqu'un;*

---

(264) Il y a des Adjectifs *dont le régime varie*, selon que le verbe *être* auquel ils sont joints, a pour sujet *il* ou *ce*. On dit par exemple : *il est horrible* DE *penser*, DE *voir ;* mais on doit dire : *c'est horrible* À *penser*, À *voir :*

Il est *beau de* mourir maître de l'univers.
(*Corneille*, Cinna, act. I, sc. 1.)

C'est BEAU *à* considérer.

Quelques autres Adjectifs veulent *de* avant un *verbe*, et *à* avant un *nom;* tels sont : *doux, agréable, désagréable, facile, aisé, utile, inutile, naturel*, etc.

Il est *doux de* revoir les murs de la patrie.
(*Corneille*, Sertor., act. III, sc. 2.)

Il est doux DE *jouir dans la solitude, des plaisirs innocents, que rien ne peut ôter aux sages.*

(Télémaque.)

Il est *dur* de haïr ceux qu'on voudroit aimer.
(*Voltaire*, Mahomet, act. III, sc. 3.)

Il est AGRÉABLE DE *vivre avec ses amis.* (*Trévoux.*)—*C'est une chose* AGRÉABLE *à un bon esprit que la bonne compagnie.*

La bouillante jeunesse est *facile à* séduire.
(*Voltaire*, Brutus, act. I, sc. 4.)

Il est UTILE DE *s'habituer de bonne heure au travail.* (*Laveaux.*)

L'amour-propre NOUS FAIT *aimer ceux qui* NOUS SONT UTILES. (*Nicole.*)

Chacun doit suivre courageusement sa destinée; il est INUTILE DE *s'affliger.*
(Le même.)

Il n'y a rien de plus honteux que d'être INUTILE AU *monde, à soi-même, et que d'avoir de l'esprit pour n'en rien faire.*

(*Pascal.*)

Il est très-facile DE *tromper l'homme en matière de religion, et très-difficile* DE *le détromper.*

(*Bayle.*)

OBSERVATION. Lorsque *facile* régit *à*, il donne au verbe régi le sens passif; *facile à séduire*, *facile à être séduit ;* en conséquence il ne doit pas régir de cette manière des verbes pronominaux ; ainsi il ne faut pas dire, comme Linguet, *pamphlets faciles à se procurer*, mais *pamphlets qu'il est facile de se procurer.*
(*Féraud* et M. *Laveaux*)

D'autres Adjectifs, lorsqu'on ne les emploie pas absolument, ce qui arrive assez souvent, ont pour régime, soit la préposition *à*, soit la préposition *de :*

Adjectifs qui ont pour régime la préposition À, *c'est-à-dire qui ont un complément construit avec cette préposition :*

ACCESSIBLE :

Il se rend *accessible à* tous les janissaires.
(*Racine*, Bajazet, act. I, sc. 1.)

ACCOUTUMÉ :

Nourri dans l'abondance, *au* luxe *accoutumé.*
(*Voltaire*, la Henr., ch. X.)

ADHÉRENT : Un arbre est *adhérent au* tronc. —Une statue est *adhérente à* son piédestal.
(L'*Académie.*)

AGRÉABLE : Croyez un homme qui doit être *agréable aux* dieux puisqu'il souffre pour la vertu.

(*Montesquieu.*)

ANTÉRIEUR : L'ouvrage dont je vous parle est *antérieur à* celui dont vous parlez.

ÂPRE : Voyez, page 133, dans quel cas cet Adjectif prend *à*, dans quel cas il prend *de*.

ARDENT :

Tantôt comme une abeille *ardente à* son ouvrage.
(*Boileau*, Art poét., ch. II.)

....Ce Parthe, seigneur, *ardent à* nous défendre
(*Racine*, Mithr., act. III, sc. 4.)

ASSIDU : Voyez page 133, quand il prend *à*, quand il prend *auprès*.

mais, comme on ne dit pas *pardonner quelqu'un*, *contester quelqu'un*, les Adjectifs *pardonnable*, *contestable*, et *incontestable*, ne peuvent convenir aux personnes, et dès-

---

Attentif :

Le fidèle, *attentif aux* règles de sa loi.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. VI.)

Cher :

Cette grandeur sans borne, *à* ses désirs si *chère*.
(*Voltaire*, la Henr., ch. III.)

Conforme : Une fille qui

S'est fait une vertu *conforme* à son malheur.
(*Racine*, Britann., act. II, sc. 3.)

Contraire :

Mon cœur, toujours rebelle, et *contraire à* lui-même,
Fait le mal qu'il déteste, et fuit le bien qu'il aime.
(*L. Racine*, la Grâce, ch. 1.)

Enclin : Censeur

Plus *enclin à* blâmer que savant à bien faire.
(*Boileau*, Art poét., ch. III.)

Exact : Cet homme est laborieux, et *exact à* remplir ses devoirs.
(*L'Académie*.)

Favorable :

De David à ses yeux le nom est *favorable*.
(*Racine*, Athalie, act. III, sc. 6.)

Formidable : Voyez page 137 si cet Adjectif doit prendre la préposition *à*.

Funeste : Il n'y a rien de si *funeste à* la piété que le commerce du monde.
(*Fléchier*.)

Importun :

Importun à tout autre, à soi-même incommode.
(*Boileau*, sat. VIII.)

Impénétrable : Voyez page 139, si cet Adjectif prend toujours la préposition *à*.

Inaccessible :

Toujours *inaccessible aux* vains attraits du monde
(*Voltaire*, la Henr., ch. V.)

Invisible : Dieu

Invisible à tes yeux.....
(*Voltaire*, Henr., ch. VII.)

Insensible :

Insensible à la vie, insensible à la mort,
Il ne sait quand il veille, il ne sait quand il dort.
(*L. Racine*, la Religion, ch. II.)

Nuisible : Sa conduite est *nuisible à sa santé*.

Odieux : Cet Achille

De qui, jusques au nom, tout doit *m'être odieux*.
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 1.)

Préférable : La vertu est *préférable à* tous les autres biens.

Propice :

Il est dans ce saint temple un sénat vénérable,
Propice à l'innocence, au crime redoutable.
(*Voltaire*, Henriade, ch. IV.)

Rebelle :

Cette reine elle seule *à* mes bontés *rebelle*.
(*Racine*, Alexandre-le-Grand, act. V, sc. 3.)

Redoutable :

Ce glaive *redoutable à* nos fiers ennemis.
(*Voltaire*, Henriade, ch. IV.)

Sensible :

Aux larmes de sa mère il a paru *sensible*.
(*Racine*, les Frères ennemis, act. II, sc. 3.)

Semblable :

Du titre de clément rendez-le ambitieux ;
C'est par là que les rois sont *semblables aux* dieux.
(*La Fontaine*.)

Sujet :

Et ce roi, très-souvent *sujet* au repentir,
Regrettoit le héros qu'il avoit fait partir.
(*Voltaire*, Henriade, ch. IV.)

Adjectifs qui ont pour régime la préposition de, *c'est-à-dire qui ont un complément construit avec cette préposition.*

Amoureux :

Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles
Sont d'un déclamateur *amoureux de* paroles.
(*Boileau*, Art poétique, ch. III.)

Capable :

De quel crime un enfant peut-il être *capable*?
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. V.)

Complice :

Ainsi tu fais les dieux *complices de* ta haine.
(*La Harpe*.)

Content :

Qui vit *content de* rien possède toute chose.
(*Boileau*, Épître V.)

Désireux :

Et *désireux de* gloire,
Son char rase les champs et vole à la victoire.
(*Delille*, trad. de l'Énéide.)

Différent :

Elle le voit d'un œil bien *différent du* vôtre.
(*Corneille*.)

Digne :

Digne de notre encens et *digne de* nos vers.
(*Boileau*, sat. VII.)

Voyez les Remarques détachées.

lors on ne peut pas dire : *Cet homme est pardonnable, contestable, incontestable.*

L'*Académie*, sur la 343[e] remarque de *Vaugelas*, pag. 584; *Wailly*, pag. 171, et *D'Olivet*, 35[e] remarque sur *Racine*.)

Voyez les Remarques détachées, au mot *excuse*.

Envieux :

J'ai rendu mille amants *envieux de* mon sort.
(*Boileau*, Énigme.)

Esclave :

L'impie *esclave*
De la foi, *de* l'honneur, *de* la vertu qu'il brave.
(*L. Racine*, la Religion, ch. I.)

Exempt :

O vous dont les grands noms sont *exempts de* la mort!
(*L. Racine*, la Religion, ch. II.)

Fier :

...Tout *fier d*'un sang que vous déshonorez.
(*Boileau*, Sat. V.)

Fou :

Un avare idolâtre et *fou de* son argent.
(*Boileau*, Sat. IV.)

Glorieux :

Il n'est pas de Romain
Qui ne soit *glorieux de* vous donner sa main.
(*Corneille*.)

Honteux :

J'ai cru *honteux d*'aimer, quand on n'est plus aimable.
(*Corneille*, Sertorius, IV, 2)

Indigne :

Joyeuse, né d'un sang chez les Français insigne,
D'une faveur si haute étoit le moins *indigne*.
(*Voltaire*, la Henr., ch. III.)

Incapable :

Incapable à la fois *de* crainte et *de* fureur.
(*Voltaire*, la Henr., ch. VI.)

Ivre :

Toujours *ivre de* sang et de sang altéré.
(*L. Racine*, la Religion, ch. I.)

Las : Le ciel.

....Lent à punir, mais *las d*'être outragé.
(*L. Racine*, la Religion, ch. III.)

Mécontent :

Mais un esprit sublime......
Et, toujours *mécontent de* ce qu'il vient de faire.
(*Boileau*, sat. II.)

Plein :

Elle est dans un palais tout *plein de* ses aïeux.
(*Racine*, Britann., I, 2.)

Soigneux :

Il offre à ma colère

La même faute a lieu lorsqu'on applique aux choses des Adjectifs qui ne conviennent

---

Un rival dès long-temps *soigneux de* me déplaire.
(*Racine*, Mithr., III, 3.)

Sûr :

Il attendoit Bourbon *sûr de* vaincre avec lui.
(*Voltaire*, la Henr., ch. IV.)

Tributaire :

Rendez *de* mon pouvoir Athènes *tributaire*.
(*Racine*, Phèdre, II, 3.)

Victime :

Triste jouet des vents, *victime de* leur rage,
Le pilote affrayé...
(*L. Racine*, la Religion, ch. II.)

Vide :

Lorsque, *vide de* sang, le cœur reste glacé,
Son ame s'évapore; et tout l'homme est passé.
(*L. Racine*, la Religion, ch. II.)

D'autres Adjectifs enfin ont un *régime différent*, selon qu'on les emploie avant un nom ou avant un verbe, ou bien encore selon qu'on les emploie pour les personnes ou pour les choses.

Absent se dit sans régime :

Présente, je vous fuis, *absente*, je vous trouve.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 2.)

Le sentiment de la fausseté des plaisirs présents, et l'ignorance des plaisirs absents, *causent l'inconstance.* (Pensée de *Pascal*.)

Se dit aussi avec un régime et la préposition *de* ;

1° En parlant des biens et des choses :

Absente de la cour, je n'ai pas dû penser,
Seigneur, qu'en l'art de feindre il fallût m'excuser.
(*Racine*, Britann., act. II, sc. 4.)

De ce même rivage *absent* depuis un mois.
(Le même, Iphig., act. II, sc. 7.)

2° En parlant des personnes:

Absent de vous, je vous vois, vous entends.
(*Fontenelle*. X, 468.)

Quand j'ai été absent de *Camille, je veux lui rendre compte de ce que j'ai pu voir ou entendre.*

(*Montesquieu*, le Temple de Gnide, ch. V.)

J'étois *absent de* vous, inquiet, désolé.
(*Campistron*.)

Ces exemples confirmeroient l'emploi de cet adjectif suivi de la préposition *de*, rejeté par l'*Académie*.

Absurde se dit le plus souvent sans régime :

Conséquence *absurde* ; conduite *absurde*, proposition *absurde* ; raisonnement *absurde*.

Imaginez ce que vous pourrez de plus

qu'aux personnes. Balzac a dit : *je trouve en lui une admiration si intelligente de votre vertu*, etc. Celui qui admire peut être intelligent, mais l'admiration ne peut être in-

---

monstrueux, de plus ABSURDE, *vous le trouverez dans Shakespeare.*

(*Voltaire.*)

Cependant il paroîtroit qu'on peut aussi la construire avec la préposition *à :*

Il mentoit à son cœur, en voulant expliquer
Ce dogme *absurde à* croire, *absurde à* pratiquer.
(*Voltaire*, Disc. sur la liberté morale.)

Voyez aux Remarques détachées si cet Adjectif peut *se* dire des personnes.

ADORÉ : Avec les personnes, cet Adjectif régit *de :*

Dieu veut être ADORÉ *de ses créatures.*

(*Massillon.*)

Ou bien, il se dit sans régime :

Diane ADORÉE *dans toute l'Asie.*

(*Bossuet.*)

Avec les choses, *adoré* s'emploie sans régime :

L'audace est triomphante, et le crime *adoré.*
(*Brébeuf.*)

ADROIT régit la préposition *à :*

ADROIT à *manier les esprits.*

(L'*Académie.*)

Le merveilleux Protée, *adroit à* nous surprendre.
(*L. Racine.*)

AFFABLE se dit, ou tout seul :

Lui, parmi ces transports, *affable* et sans orgueil,
A l'un tendoit la main, flattoit l'autre de l'œil.
(*Racine*, Athalie, act. V, sc. 1.)

ou avec les prépositions *à*, *envers :*

AFFABLE à *tout le monde ou* ENVERS *tout le monde.*

(L'*Académie* et *Féraud.*)

AFFABLE à *tous avec dignité, elle savoit estimer les uns sans fâcher les autres.*

(*Bossuet.*)

ALARMANT. Cet Adjectif régit quelquefois la préposition *pour :*

Dans la plupart des romans, ce ne sont que conversations tendres, que sentiments passionnés, que peintures séduisantes, que situations ALARMANTES POUR *la pudeur.*

(*L'abbé Reyre.*)

ÂPRE. Dans le sens d'*avide*, cet Adjectif prend *à :*

Peut-être la réputation qu'il a d'être âpre au gain contribue-t-elle à cette coupable honte.

(*J.-J. Rousseau.*)

Par extension, et signifiant ce qui est difficile et dont on ne peut venir à bout qu'avec beaucoup de peine, il prend *de :*

Quelques grandes difficultés qu'il y ait à se placer à la cour, il est encore plus difficile et plus ÂPRE DE *se rendre digne d'y être placé.* (*La Bruyère.*)

ASSIDU. Avant les personnes, il régit *auprès :*

ASSIDU AUPRÈS *du prince.*

Avant des noms de choses et des verbes, il régit *à :*

ASSIDU à *l'étude ;* ASSIDU à *son devoir.*

(L'*Académie.*)

À prier avec vous jour et nuit *assidus.*
(*Racine*. Esther, act. I, sc. 3.)

D'écoliers libertins une troupe indocile,
Loin des yeux d'un préfet *au* travail *assidu*,
Va tenir quelquefois un brelan défendu.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. III.)

AUCUN régit la préposition *de* devant les noms ou les pronoms.

Aucun d'eux (les plaisirs) n'assouvit la soif qui me dévore.
(*L. Racine*, la Religion, ch. II.)

AUCUN DE *vous ne peut se plaindre de moi.*

....*Aucun de* nous ne seroit téméraire
Jusqu'à s'imaginer qu'il eût l'heur de vous plaire.
(*Corneille*, Rodog., act. IV, sc. 1.)

Fénélon l'emploie dans le sens de rien, de *quelque chose*, et lui fait régir la préposition *de* devant les Adjectifs :

Il n'a eu dans toute sa vie AUCUN *moment* D'*assuré ;*

de même que l'on dit :

Il n'y a RIEN DE *prêt. On y trouve* QUELQUE CHOSE DE *bon.*

Féraud ne croit pas devoir condamner *de* dans cette phrase, mais il ne pense pas qu'on doive toujours mettre cette préposition dans des cas semblables. *De* fait fort bien, ajoute-t-il, quand le pronom *en* est joint *à aucun ;* ainsi, en parlant de livres, de tableaux, on dira :

Il n'y en a AUCUN DE *relié.—il n'y en a* AUCUN D'*encadré.*

Mais, hors de là, il ne faut pas, généralement parlant, mettre ce *de* avant l'Adjectif, et alors il faut dire :

Il n'a AUCUN *livre relié.—Il n'a* AUCUN *de ses tableaux encadrés.*

AVEUGLE se dit au propre sans régime :

Le hasard, AVEUGLE *et farouche divinité, préside au cercle des joueurs.*

(*La Bruyère*, des Biens de fortune.)

Celui qui n'a jamais vu la lumière pure, est AVEUGLE *comme un aveugle né.*

(*Fénélon.*)

telligente. On lit, dans la vie de St Barthélemy des martyrs : *Tous les pauvres le pleuroient avec des larmes inconsolables*. Celui qui pleure peut être inconsolable ; mais com=

Au figuré, il se dit aussi sans régime :

Rien n'étoit plus AVEUGLE *que le paganisme.*
La fortune ne paroît jamais si AVEUGLE *qu'à ceux à qui elle ne fait pas de bien.*
(*La Rochefoucauld.*)

ou bien avec les prépositions *sur*, *dans* ou *en*:

On est AVEUGLE SUR *ses défauts, clairvoyant sur ceux des autres.* (*La Rochefoucauld.*)

La haine est AVEUGLE DANS *sa propre cause.*
(L'*Académie.*)

Mais Dieu veut qu'on espère en son soin paternel.
Il ne recherche point, *aveugle en* sa colère,
Sur le fils, qui le craint, l'impiété du père.
(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 2.)

AVIDE, au propre, se dit sans régime ; ainsi l'on ne dit point *avide de* pain, *avide de* viande, comme on dit au figuré : *avide du* bien d'autrui, *avide de* gloire, *de* savoir, *de* louanges, *avide de* sang.

Ils s'étonnent comment leurs mains, de sang *avides*,
Voloient, sans y penser, à tant de parricides.
(*Corneille*, Hor., act. I, sc. 4.)

Tu n'en fis pas assez, reine de sang *avide* ;
Il falloit joindre encor l'inceste au parricide !
(*Crébillon*, Sémiramis, act. V, sc. 1.)

CÉLÈBRE, suivi d'un régime, demande la préposition *par* et la préposition *pour*.

CÉLÈBRE PAR *ses vertus*, CÉLÈBRE PAR *ses crimes.* (L'*Académie.*)

CÉLÈBRE *partout l'Orient*, POUR *sa doctrine et* POUR *sa piété.* (*Bossuet.*)

Cependant *Boileau* a dit :

Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages ?
Cette mer où tu cours est *célèbre en* naufrages.
(Épître au Roi.)

Mais nous croyons que ce régime est un peu hasardé.

Voir, page 93, une observation sur l'emploi de l'Adjectif *célèbre*.

CIVIL : On dit ordinairement *civil envers*, et *civil à l'égard* de tout le monde.

Fléchier avoit dit : CIVIL *à ceux à qui il ne pouvoit être que favorable*, et l'*Académie* avoit adopté ce régime dans son édition de 1762 ; mais elle ne l'a pas mis dans celle de 1798. En cela, elle a profité de la remarque de *Féraud*.

COMMUN s'emploie sans régime :

Le soleil, l'air, les éléments sont COMMUNS.
(L'*Académie.*)

et quelquefois avec un régime et les prépositions *à*, *avec* :

Le nom d'animal est COMMUN à *l'homme et à la bête.* (L'*Académie.*)

Le Dieu des Hébreux n'a rien de COMMUN AVEC *les divinités pleines d'imperfections.*
(*Bossuet.*)

Le sentiment de l'immortalité leur est COMMUN à *tous.* (*Massillon.*)

L'amour a cela de COMMUN AVEC *les scrupules, qu'il s'aigrit par les réflexions.*
(*La Bruyère.*)

On remarquera que l'Adjectif *commun* n'a pas toujours le même sens employé sans régime ou employé avec un régime :

Des *disgrâces communes* sont des *disgrâces ordinaires et peu considérables* ; mais des *disgrâces communes à* tous les hommes, sont des disgrâces auxquelles tous les hommes peuvent être sujets, et qui peuvent être des *disgrâces extraordinaires et considérables.*

De cette distinction, il faut conclure avec *Féraud* que le *P. Rapin* a parlé peu exactement lorsqu'il a dit :

La fin de la tragédie est d'apprendre aux hommes à ne pas craindre trop foiblement LES DISGRÂCES COMMUNES.

Assurément les disgrâces représentées sur la scène ne sont pas ordinairement *des disgrâces communes et légères* ; alors il devoit dire :... à ne pas craindre avec trop de foiblesse *des disgrâces* qui leur sont *communes avec* les grands, *avec* les héros.

COMPARABLE régit la préposition *à* :

Turenne est COMPARABLE AUX *plus grands capitaines de l'antiquité.*

Les biens de ce monde ne sont pas COMPARABLES à *ceux de l'éternité.*
(*Féraud.*)

Les efforts des Titans n'ont rien de *comparable*
Au moindre effet de sa fureur.
(*J. B. Rousseau*, Cantate pour l'Hiver.)

COMPATIBLE. Au singulier, cet Adjectif régit la préposition *avec.*

Il ne croit pas l'exactitude des règles de l'Évangile COMPATIBLE AVEC *les maximes du gouvernement et* AVEC *l'intérêt de l'État.*
(*Massillon.*)

au pluriel, il se met sans régime :

Celui dont la postérité a fait un dieu, a

ment des larmes seront-elles inconsolables ?
(*Th. Corneille*, 143[e] Rem., et *Lévizac*, pag. 383 de sa Gramm.)

4[e] *Remarque.* — Un substantif peut être régi par deux Adjectifs, pourvu que les rapports qui les lient soient exprimés par la

---

vécu méprisé et méprisable; deux choses COMPATIBLES. (*Voltaire.*)

Voltaire parle ici d'Homère. Le mot *méprisable* n'est certainement *pas juste*.

Voyez plus bas la note sur le mot *incompatible.*

COMPLAISANT. En prose, on ne donne point de régime à cet Adjectif. *Racine* et *Molière* lui en ont donné un en vers :

Les dieux, *à* vos désirs toujours si *complaisants*.
(Iphig, act. I, sc. 2.)

.....Je hais tous les hommes;
Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
Et les autres, pour être *aux* méchants *complaisants.*
(Le Misanthrope, act. I, sc. 1.)

CONFIDENT :

Prêt à faire sur vous éclater la vengeance
D'un geste *confident de* notre intelligence.
(*Racine*, Britannicus, act. III, sc. 7.)

CONNU. *Voyez* plus bas le mot *Inconnu*

CONSOLANT régit *pour ;*

Les promesses de la religion sont bien CONSOLANTES POUR *les malheureux.*
(L'*Académie.*)

Voilà une vérité bien CONSOLANTE POUR *vous.* (*Massillon.*)

et *de ;*

C'est une chose bien CONSOLANTE *dans ses malheurs,* NE *ne pas se les être attirés par sa faute.* (L'*Académie.*)

CONSTANT régit *dans* ou *en :*

Il est ferme et CONSTANT DANS *l'adversité.*

CONSTANT EN *amour*, CONSTANT DANS *son amour.*
(L'*Académie.*)

Le peuple romain a été le plus CONSTANT DANS *ses maximes.* (*Bossuet.*)

Lui, que j'ai vu toujours, *constant dans* mes traverses,
Suivre d'un pas égal mes fortunes diverses.
(*Racine*, Bérénice, act. I, sc. 4.)

COUPABLE. Cet Adjectif, qui ne se dit au propre que des personnes, et au figuré, des choses, s'emploie quelquefois absolument.

D'une tige *coupable* il craint un rejeton.
(*Racine.*)

Quelquefois il régit la préposition *de :*

Hélas! *de* vos malheurs, innocente ou *coupable.*
(*Racine.*)

Coupable de la mort qu'ici tu me prépares,
Lâche.... (*Voltaire.*)

quelquefois la préposition *devant :*

Ils sont COUPABLES DEVANT *Dieu des désordres publics.* (*Massillon.*)

et quelquefois la préposition *envers :*

Pour un fils téméraire, et *coupable envers* vous.
(*Voltaire*, Sémiram., act. III, sc. 5.)

CRUEL se met quelquefois avec la préposition *à :*

Valérien ne fut CRUEL *qu'*AUX *chrétiens.*
(*Bossuet.*)

Les dieux depuis long-temps *me* sont *cruels* et sourds. (*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 2.)

C'est cette vertu même *à* nos désirs *cruelle*
Que vous louiez encore en blasphémant contre elle.
(*Corneille*, Polyeucte, act. II, sc. 2.)

On dit aussi, *cruel envers* quelqu'un.

CURIEUX se construit avec *en* devant les noms.

Cette femme est fort CURIEUSE EN *linge*, EN *habits.* (L'*Académie.*)

DANGEREUX. Avec le verbe être employé impersonnellement, et suivi d'un infinitif, cet Adjectif régit la préposition *de :*

Il est DANGEREUX DE *dire au peuple que les lois ne sont pas justes.* (*Pascal.*)

Devant les noms, *dangereux* se met avec la préposition *pour :*

De tendres entretiens sont DANGEREUX POUR *l'innocence.*

Tous les grands divertissements sont DANGEREUX POUR *la vie chrétienne.*
(*Pascal.*)

Quelques écrivains ont fait usage de la préposition *à :*

Aman trouva la puissance et la religion des Juifs DANGEREUSES *à l'Empire.*
(*Massillon.*)

Dangereux à lui-même, à ses voisins terrible.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. 1.)

Mais *Féraud* est d'avis que ce régime est un anglicisme. *To the religion and liberty.*

Enfin, *dangereux* suivi d'un infinitif régit *à :*

même préposition, ou, ce qui est la même chose, pourvu que ces Adjectifs demandent le même régime : *Ce père est utile et cher à sa famille*, est une phrase correcte, parce que

---

Cet ouvrage n'est ni mauvais ni DANGEREUX à *publier*. (*Pascal*.)

DÉDAIGNEUX. Quand on donne un régime à cet Adjectif, on se sert de la préposition *de* :

Tout monarque indolent, *dédaigneux de* s'instruire,
Est le jouet honteux de qui veut le séduire.
(*Voltaire*, Épître au Prince royal de Prusse, 1735.)

DIFFICILE avec le verbe *être*, régit *à* ou *de*, suivant que ce verbe est employé ou non comme impersonnel, et cela lui est commun avec un grand nombre d'Adjectifs. On dit : Il est *difficile à* conduire, et : Il est *difficile de* le conduire. Mais, dans le second exemple, le verbe *être* est employé impersonnellement.

Les fautes des sots sont quelquefois si lourdes et si DIFFICILES à *prévoir, qu'elles mettent souvent le sage en défaut*.
(*La Bruyère*, De l'Homme.)

La raison n'en est pas DIFFICILE à *trouver*.
(*Massillon*.)

Qu'il est DIFFICILE *d'être victorieux et humble tout ensemble !*

DOCILE est quelquefois suivi d'un régime ; alors il prend la préposition *à* :

DOCILE AUX *leçons de son maître*.
(*L'Académie*.)

Il fallut qu'au travail son corps rendu *docile*
Forçât la terre avare à devenir fertile.
(*Boileau*, Épître III.)

Cet Adjectif ne se met point avant les noms de personnes ; ainsi, l'on ne dit pas : Les enfants doivent être *dociles à leurs pères*, mais bien :..... *dociles aux volontés* de leurs pères.

INDOCILE se met avec la même préposition, et ne se dit pas non plus avec les noms de personnes.

DUR *et* FÂCHEUX, joints à *être*, régissent *de*, quand ce verbe est employé impersonnellement.

Il est DUR, *il est* FÂCHEUX DE *se voir préférer un sot*. (Le Dict. de *Trévoux*.)

Il est plus DUR D'*appréhender la mort que de la souffrir*.
(*La Bruyère*, de l'Homme.)

On dit aussi, dans le sens de rude, inhumain : *dur à* soi-même, *dur à* la peine, *dur au* travail, *dur à* ses débiteurs.

* EFFROYABLE. Cet Adjectif s'emploie ordinairement sans régime, surtout en prose :

Il faisoit des serments EFFROYABLES.
(*l'Académie*.)

Ce songe et ce rapport, tout me semble *effroyable*.
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 5.)

Cependant, en vers, on peut le faire suivre de la préposition *à* :

Un Hérode, un Tibère *effroyable à* nommer.
(*Boileau*, sat. XI.)

Je le vois comme un monstre *effroyable à* mes yeux.
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

ENDURCI. On dit *endurci aux coups* de la fortune, *aux* louanges, *contre* l'adversité, *dans* le crime, ou crime.
(*L'Académie*.)

Ses yeux indifférents ont déjà la constance
D'un tyran *dans* le crime *endurci* dès l'enfance.
(*Racine*, Britannicus, act. V, sc. 7.)

J'irois par ma constance, *aux* affronts *endurci*,
Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussi.
(*Boileau*, sat. 8.)

ÉTRANGER demande différents régimes, selon ses diverses acceptions.

Il est ÉTRANGER EN *médecine*.

Il est ÉTRANGER DANS *ce pays*.

Il a des habitudes ÉTRANGÈRES à *toute espèce d'intrigue*. (*L'Académie*.)

EXPERT régit quelquefois la préposition *en* :

Cet homme est EXPERT EN *chirurgie*.
(*L'Académie*.)

FÂCHEUX. Voyez *Dur*.

FACILE :

. ...Ces promesses stériles
Charmoient ces malheureux, à tromper trop *faciles*.
(*Voltaire*, la Henr., ch. X.)

Employé impersonnellement, *facile* demande la préposition *de* :

Il n'est pas si *facile* qu'on pense
D'être fort honnête homme, et de jouer gros jeu.
(*Madame Deshoulières*, Réflexion XV.)

FAMEUX. Cet Adjectif, qui se dit des personnes et des choses, régit la préposition *par* devant les noms.

Le cardinal FAMEUX PAR *la force de son génie*. (*Fléchier*.)

Ce brillant escadron, *fameux par* cent batailles.
(*Voltaire*, Fontenoi.)

la préposition *dans* :

Faut-il peindre un fripon *fameux dans* cette ville?
(*Boileau*, sat. VII.)

...Ce roi si *fameux dans* la paix, dans la guerre.
(Le même.)

les Adjectifs *utile* et *cher* régissent la même préposition; on dit *utile à*, *cher à*.

Mais on ne pourroit pas dire, *Cet homme est utile et* CHER *de sa famille*, parce que *utile*

---

et quelquefois *en;* mais alors le nom doit être mis au pluriel :

Cette mer FAMEUSE EN *orages,*
(L'*Académie* et M. *Laveaux*.)

FÉCOND. Cet Adjectif, que l'on emploie fréquemment au figuré, se met, soit absolument, comme quand on dit : un esprit *fécond*, une verve, une veine *féconde*, un sujet *fécond*, une matière *féconde;* soit avec un régime amené par la préposition *en:*

Chaque siècle est *fécond en* heureux téméraires.
(*Boileau*, Épître I.)

Digne fruit d'une race *en* héros si *féconde*.
(*J.-B. Rousseau*, Ode IV, liv. 4.)

........*Féconde en* agréments divers,
La riche fiction est le charme des vers.
(*L. Racine*, la Religion, ch. IV.)

On s'en sert le plus ordinairement en parlant des choses; cependant on peut le dire des personnes. *Féraud*, *Boiste*, M. *Laveaux*, ont dit : *auteur fécond*, *écrivain fécond*, et ce vers de *Boileau :*

Qu'en nobles sentiments il soit toujours *fécond*.
(Art poét., ch. III.)

semble les justifier.

FERTILE régit la préposition *en*, au propre comme au figuré.

Son esprit est FERTILE EN *expédients*, EN *inventions*. (L'*Académie*.)

......Ainsi qu'en sots auteurs,
Notre siècle est *fertile en* sots admirateurs.
(*Boileau*, Art poét., ch. I.)

La satire, *en* leçons, *en* nouveautés *fertile*,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile.
(Le même, satire IX.)

L'hypocrite, *en* fraudes *fertile*,
Dès l'enfance est pétri de fard.
(*J.-B. Rousseau*, Ode IV, liv. 1.)

FIDÈLE demande la préposition *à* et la prépostion *en* ou *dans :*

FIDÈLE à *Dieu et* AU *Roi*. — FIDÈLE AA *ses promesses*. (*Bossuet*.)

FIDÈLE à *ses promesses*. — DANS *ses promesses*. (*Fléchier*.)

Quand on délibère si l'on restera FIDÈLE à *son prince, on est déjà criminel.*
(*Fénélon*, Télémaque.)

Soyons-nous donc au moins *fidèle* l'un *à* l'autre.
(*Racine*, Mithrid., act. I, sc. 5.)

Et Dieu trouvé fidèle *en toutes* ses menaces.
(Le même, Athalie, act. I, sc. 1.)

FOIBLE. On trouve dans *Corneille* un exemple de *foible de* suivi d'un infinitif.

Foible d'avoir déjà combattu l'amitié,
Vaincroit-elle à la fois l'amour et la pitié?

Comme *Voltaire*, dans ses remarques, ne blâme point cette construction, il paroîtroit permis de l'employer, quoiqu'on en trouve peu d'exemples.

FORMIDABLE. L'*Académie* ne fait point régir à cet Adjectif la préposition *à;* ce qui sembleroit indiquer qu'elle n'approuve point ce régime. Cependant on lit dans le Dictionnaire de *Trévoux :*

Les forces de Xercès étoient FORMIDABLES *à la Grèce.*

dans *Fléchier :*

On ne sait combien est FORMIDABLE à *la délicatesse des hommes mondains, le temps que l'Église destine à la mortification des sens.*

dans *Voltaire :*

Harlai, le grand Harlai, dont l'intrépide zèle
Fut toujours *formidable à* ce peuple infidèle.
(Henriade, ch. V.)

et dans *Racine :*

Aux portes de Trézène......
Est un temple sacré, *formidable aux* parjures.
(Phèdre, act. V.)

Il nous semble, d'après ces exemples, que l'on peut sans crainte lui donner ce régime.

FORT, dans le sens d'*habile*, *expérimenté*, se construit avec la préposition *sur* et la préposition *à :*

FORT SUR *l'histoire;* FORT SUR *le droit canon;* FORT à *tous les jeux.*
(L'*Académie*.)

Mais pour indiquer la cause qui rend fort, qui produit la force, on fait usage de la préposition *de*, au propre et au figuré :

Semblables à ces enfants FORTS *d'un bon lait qu'ils ont sucé.* (*La Bruyère*.)

Je m'attachois sans crainte à servir la princesse,
Fier de mes cheveux blancs et *fort de* ma foiblesse.
(*Corneille*, Pulchérie, act. II, sc. 1.)

Valois, plein d'espérance, et *fort d'un* tel appui.
(*Voltaire*, la Henr., ch. IV.)

FURIEUX, dans le sens de *transporté de colère*, *d'amour*, demande la préposition *de:*

Dans les premiers temps de la république romaine, on étoit FURIEUX DE *liberté et* DE *bien public; l'amour de la patrie ne laissoit rien aux mouvements de la nature.*
(*Saint-Evremond*.)

et *chéri* ne veulent pas après eux la même préposition ; dans ce cas, il faut appliquer à chaque adjectif le régime qui lui convient : *Cet homme est utile à sa famille et en est chéri.* (L'*Académie*, sur la 80e Remarque de *Vaugelas*, pag. 91 :—le *P. Buffier*, nos 672 et 673 ;—*Restaut*, pag. 289, et *Wailly*, pag. 311.)

Il dit, et *furieux de* colère et d'amour.
(*De Saintange*, trad. des métam. d'*Ov.*, liv. VI.)

Astarbé le vit, l'aima, et EN *devint* FURIEUSE.
(*Fénélon*, Télémaque.)

On dit, ainsi que le fait observer *Féraud*, en devint *folle;* mais l'auteur de Télémaque a regardé cette expression comme trop familière, et en a employé une moins usitée, mais plus noble et plus énergique.

Gros, employé au figuré, se dit familièrement, et même dans le style noble, avec la préposition *de*, devant les noms et devant un infinitif :

Le temps présent est GROS DE *l'avenir.*
(*Leibnitz.*)

Les yeux GROS DE *larmes.*
(L'*Académie.*)

Par un long soupir, trop sincère interprète,
Son cœur, *gros de* chagrins, avouoit sa défaite.
(*Delille*, les trois Règnes de la Nature, ch. III.)

Le cœur *gros de* soupirs, et frémissant d'horreur.
(*Corneille*, Rodogune, act. II, sc. 4.)

Le cœur gros de soupirs, est une expression familière, mais le second hémistiche relève le premier ; il n'est pas donné à tous les poëtes d'employer avec dignité les expressions les plus communes, ni d'allier le naturel à la noblesse.

Delille a fait plus ; il s'est servi de cette expression en parlant du cheval de Troie.

Quand ce colosse altier, apportant le trépas,
Entroit *gros de* malheur, d'armes et de soldats.
(Traduction de l'Enéide, livre IV.)

Habile. L'*Académie* ne fait régir à cet Adjectif la préposition *à* qu'en termes de jurisprudence. C'est une erreur. Ce mot régit les prépositions *à*, *dans* et *en*, et la première n'est pas bornée à la jurisprudence. On dit : *habile dans* un art ; *habile à* manier le ciseau ; *habile en* mathématiques.

Boileau a dit :

Car tu ne seras point de ces jaloux affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux.
(Satire X.)

J.-B. Rousseau :

Habile seulement *à* noircir les vertus.
(Ode contre les Hypocrites.)

l'abbé *Girard:*

Les plus habiles gens ne sont pas ceux qui font la plus grande fortune ; il n'y a que ceux qui sont HABILES *à flatter.*

et *Voltaire :*

Plus il se fie *à* vous, plus je dois espérer
Qu'*habile à* le conduire, et non à l'égarer, etc.
(Brutus, act. II, sc. 4.)

Heureux, dans son sens le plus naturel, régit *à*, *en*, *dans*, avant les noms, et *de* avant les verbes : *heureux à* la guerre ; *heureux au* jeu. *Heureux du* bonheur des autres ; *heureux d'être* dans une honnête indigence.

Le plus HEUREUX EN *bien des choses est celui qui sait se faire la plus agréable imagination.* (*Saint-Evremond.*)

Heureux dans mes malheurs *d'en avoir* pu, sans crime
Conter toute l'histoire à ceux qui les ont faits.
(*Racine*, Bérénice, acte I, sc. 4)

Dans un sens qui lui est un peu étranger, et qui signifie le *talent naturel, l'habileté*, *heureux* régit la préposition *à* devant un infinitif :

Un esprit prompt à concevoir les matières les plus élevées, et HEUREUX *à les exprimer quand il les avoit une fois conçues.*
(*Fléchier.*)

Idolâtre, au figuré, se dit absolument et avec la préposition *de:*

Je ne prends point pour juge une cour *idolâtre.*
(*Racine.*)

Périsse le cœur dur, de soi-même *idolâtre.*
(*Voltaire*, Mérope, act. I, sc. 1.)

Ignorant régit *en* et *sur :*

Il est fort IGNORANT EN *géographie.* — *Il est* IGNORANT SUR *ces matières.* (L'*Académie.*)

On donne quelquefois à cet Adjectif la préposition *de* pour régime :

Ô vanité! ô mortels IGNORANTS DE *leurs destinées !* (*Bossuet.*)

Mais, sans cesse *ignorants de* nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins.
(*Boileau*, Épître V.)

C'étoit un jeune métaphysicien fort IGNORANT DES *choses de ce monde.*
(*Voltaire.*)

L'*Académie* ne dit *ignorant* que des personnes. Cependant de bons auteurs l'ont dit des choses :

Leurs IGNORANTES *et iniques* DÉCISIONS.
(*Bossuet.*)

*Choqué de l'*IGNORANTE AUDACE *avec laquelle, etc.* (*Boileau.*)

......Un *ignorant* usage
Ne l'est pas moins qu'un *ignorant* suffrage.
(*J.-B. Rousseau.*)

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS DE NOMBRE.

Les Adjectifs de nombre servent à exprimer la quantité, ou l'ordre et le rang des personnes et des choses.

On en distingue de deux sortes : les Adjec-

Et puisque l'on dit : Une *savante décision*, une *savante interprétation*, pourquoi ne diroit-on pas : Une *ignorante décision*, une *ignorante interprétation?* l'une signifie une *décision*, une *interprétation qui montre, qui annonce de la science, de l'instruction ;* l'autre signifieroit une *décision*, une *interprétation qui décèle de l'ignorance*. Il est probable que l'*Académie* a oublié d'indiquer cette acception dans son dictionnaire.

IMPATIENT. *Voyez* les Remarques détachées.

IMPÉNÉTRABLE. Cet Adjectif s'emploie le plus souvent sans régime. Lorsqu'il en prend un c'est la préposition *à :*

Cette cuirasse est IMPÉNÉTRABLE AUX *coups de mousquet.* (L'*Académie*.)

Les mystères de la Foi, les décrets de la Providence sont IMPÉNÉTRABLES à *l'esprit humain.*

Je rencontrois de temps en temps des touffes obscures IMPÉNÉTRABLES AUX *rayons du soleil.* (*J.-J. Rousseau*.)

INABORDABLE, INACCESSIBLE. *Voyez* INCONCEVABLE.

INCERTAIN. *Féraud* pense que cet Adjectif prend pour régime la préposition *de ;* mais il est d'avis que ce n'est qu'avec le pronom *ce :* Je suis *incertain de* ce qui arrivera. Il ne croit pas qu'on puisse dire : *Incertain de* son amitié, *de* sa protection.

Cependant *Delille* a dit, dans son poème de la Pitié (chant II) :

> ...A leur naissance, *incertains* d'un berceau,
> *D'*une goutte de lait, d'un abri, *d'un* tombeau.

et *Racine* a fait plus encore ; il s'est servi d'un tour latin, hardi, mais heureux, dans Bajazet (act. II, sc. 2) :

> Infortuné, proscrit, *incertain de* régner,
> Dois-je irriter les cœurs *au* lieu de les gagner?

De sorte que, quoique l'*Académie* n'ait point donné d'exemple de ce régime, et malgré l'opinion de *Féraud*, il semble qu'on pourroit se le permettre.

INCOMPATIBLE et INCONCILIABLE, ayant un sens relatif, ne doivent pas s'employer au singulier absolument et sans la préposition *avec :*

La piété n'est point INCOMPATIBLE AVEC *les armes.* (*Fléchier*.)

> Sans cesse elle présente, à mon ame étonnée,
> L'empire *incompatible avec* votre hyménée.
> (*Racine*, Bérénice, act. V, sc. 6.)

Cet abus étoit INCONCILIABLE AVEC *toute espèce de constitution.*

Féraud, qui émet cette opinion, a pour lui le véritable sens de ces deux expressions, dont l'une signifie *qui ne peut s'accorder avec*, et l'autre, *qui ne peut se concilier avec ;* d'où il suit qu'on doit exprimer les deux termes de la relation, les deux choses qui ne peuvent pas compatir, qui ne peuvent pas se concilier ensemble.

D'après cela, on ne comprend pas comment l'*Académie* a donné les exemples suivants :

C'est un esprit INCOMPATIBLE. — *Un homme* INCOMPATIBLE. — *C'est une chose* INCONCILIABLE. Avec qui? avec quoi?

INCONCEVABLE, INABORDABLE *et* INACCESSIBLE se construisent ordinairement sans régime :

La grande étendue de l'Univers et la petitesse des atômes sont des choses INCONCEVABLES. — *Depuis qu'il est en place, il est* INACCESSIBLE, INABORDABLE. (L'*Académie*.)

ces adjectifs peuvent pourtant régir la préposition *à ;*

> O doux amusements! ô charme *inconcevable*
> A ceux que du grand monde éblouit le chaos!
> (*J.-B. Rousseau*, Ode VII, liv. 3.)

Toute la côte de la pêcherie est INABORDABLE AUX *vaisseaux de l'Europe.*

On trouve peu de cœurs INACCESSIBLES à *la flatterie.* (*Bellegarde*.)

> ....Une profonde obscurité
> *Aux* regards des humains le rend *inaccessible*.
> (*J.-B. Rousseau*, parlant de Dieu.)

INCONCILIABLE. *Voyez* INCOMPATIBLE.

INCONNU et CONNU. *Inconnu* régit la préposition *à :*

L'ennui, qui dévore les autres hommes, est INCONNU à *ceux qui savent s'occuper.* (*Fénélon*, Télémaque.)

Connu régit la préposition *de :*

Quand on cherche de nouveaux amis, c'est qu'on est trop bien CONNU DES *anciens.*

Delille fait régir à *inconnu* la préposition *de :*

> L'hymen est *inconnu de* la pudique abeille.
> (Traduction des Géorgiques, ch. IV.)

et des choses, et répondent à cette question, *combien y en a-t-il?* On les a ainsi nommés, parce qu'ils sont le principe des autres nombres, et qu'ils servent à les former; ce sont *un*

Ingénieux régit *pour* devant les noms, et *à* devant les verbes :

Les esprits délicats, si ingénieux pour *les plaisirs des autres, ont trop de goût pour eux-mêmes.* (*Saint-Evremond.*)

Le vice est ingénieux *à se déguiser.* (*Féraud.*)

Les hommes sont ingénieux *à se tendre des piéges les uns aux autres.* (L'abbé *Esprit.*)

Ingrat s'emploie avec la préposition *envers* quand le régime est un nom de personne : *Ingrat envers* Dieu ; *ingrat envers* son bienfaiteur; et avec la préposition *à* quand le régime est un nom de chose.

Une terre ingrate *à la culture; un esprit* ingrat aux *leçons.* (*Roubaud.*)

.....Ces mêmes dignités
Ont rendu Bérénice *ingrate à* vos bontés.
(*Racine*, Bérénice, act. I, sc. 3.)

Mais voyant que ce prince *ingrat* à ses mérites.
(*Corneille*, Pompée, act. II, sc. 2.)

Ingrat à tes bontés, *ingrat* à ton amour.
(*Voltaire*, Mort de César, act. I, sc. 2.)

Malheur au citoyen *ingrat* à sa patrie
Qui vend à l'étranger son avare industrie.
(*Delille*, la Pitié.)

Inimitable. *Voyez*, aux Remarques détachées, une observation sur l'emploi de cet Adjectif.

Injurieux se construit avec la préposition *à* et la préposition *pour:*

Ce mémoire est injurieux aux *magistrats ; cela est* injurieux pour *lui*, pour *sa maison*, pour *ses amis.* (L'*Académie.*)

Inquiet a une signification différente suivant qu'il demande *de* ou *sur*. Être *inquiet de* exprime la cause de l'inquiétude: *Je suis inquiet de* ne pas recevoir de vos nouvelles ; Je suis *inquiet de* ce triste événement.

Être *inquiet sur* exprime l'objet de l'inquiétude : *Je suis inquiet sur* son sort ; Je suis *inquiet sur* ce qui résultera de cet événement.

Observez encore que l'Adjectif *inquiet* n'exprime qu'une situation de l'ame sans avoir égard à la cause qui la produit. Il diffère en cela du participe passé *inquiété*, qui renferme et l'idée de cette situation et l'idée d'une cause étrangère d'où elle vient ; ainsi *inquiet* peut s'employer absolument ; *inquiété* veut toujours un régime. C'est donc à tort que *Racine* a dit dans Andromaque, act. I, sc. 2:

La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée.*

et dans Alexandre-le-Grand, act. II, sc. 1

.....Mon ame *inquiétée*,
D'une crainte si juste est sans cesse agitée.
(*D'Olivet*, Remarques sur *Racine.*)

Insatiable. Le père *Bouhours* est d'avis que cet Adjectif doit s'employer absolument, et il condamne : *Insatiable de biens, insatiable de voir.*

Cependant l'*Académie* donne des exemples du régime des noms : *Insatiable de gloire, d'honneurs, de richesses, de louanges*, et ce régime est usité aujourd'hui ; mais celui des verbes est très-douteux.

Inséparable. Quand cet Adjectif se dit des personnes, il s'emploie toujours sans régime :

Ces deux amis sont inséparables. (L'*Académie.*)

La reconnoissance est une des qualités les plus inséparables *des ames bien nées.* (Pensées de *Louis XIV.*)

Quand il se dit des choses, on peut l'employer sans régime : La chaleur et le feu sont *inséparables.*

Mais le plus souvent il se construit avec la préposition *de :*

Le remords est inséparable du *crime.* (L'*Académie.*)

L'orgueil est presque inséparable de *la faveur.* (*Fléchier.*)

Insolent peut être accompagné d'une des prépositions *dans, en, avec :*

Les ames basses sont insolentes dans *la bonne fortune et consternées dans la mauvaise.*

Ce valet est insolent en *paroles.—Combien de gens sont* insolents avec *les femmes?* (L'*Académie.*)

Un écrivain a fait régir à l'Adjectif *insolent* la préposition *de :*

Ils devinrent insolents de *leurs forces, et poussèrent plus loin leurs prétentions.*

Ce régime, fait observer *Féraud*, n'est pas assez autorisé; cependant il n'ose le condamner. On dit : *Il est* orgueilleux de *ses succès.* Pourquoi ne diroit-on pas : *Insolent de* ses succès, *de* sa force, *de* sa puissance?

deux, trois, quatre, vingt, soixante, soixante et onze (266), etc.

Les Adjectifs de nombre *ordinaux* marquent l'ordre et le rang que les personnes et

---

Invincible. *Rollin* fait régir à cet Adjectif la préposition *à :*

Peuples invincibles au *fer et* aux *armes.*

Et *Féraud* pense que ce régime, quoique peu usité, doit-être autorisé. Nous sommes d'autant plus de cet avis, que *Boileau* et *Racine*, deux des meilleurs modèles dans l'art d'écrire, s'en sont servis :

Mais qui peut t'assurer qu'*invincible aux* plaisirs...
(*Boileau*, sat. X.)

Bajazet, à vos soins tôt ou tard plus sensible,
Madame, *à* tant d'attraits n'étoit pas *invincible.*
(*Racine*, Bajazet, act. V, sc. 6.)

Invulnérable régit la préposition *à :*

Il est invulnérable aux *traits de la médisance.*
(L'*Académie.*)

Socrate étoit aussi invulnérable aux *présents qu'Achille l'étoit à la guerre.*
(*Scudéri.*)

Jaloux prend ordinairement *de* pour régime:

Une femme doit être jalouse de *son honneur jusqu'au scrupule.*
(L'*Académie.*)

On est plus jaloux de *conserver son rang avec ses égaux qu'avec ses inférieurs.*
(L'abbé *Esprit.*)

.....Peu *jaloux de* ma gloire,
Dois-je au superbe Achille accorder ma victoire?
(*Racine*, Iphigénie, act. IV, sc. 8.)

Cependant quand *jaloux* est employé dans le sens de *délicat*, on le fait alors quelquefois suivre de la préposition *sur:*

Les hommes sont aussi jaloux sur *le chapitre de l'esprit que les femmes* sur *celui de la beauté.*

Jaloux employé comme substantif se met toujours sans régime. On ne dit pas : Les *jaloux de* sa gloire.

Lent se construit avec *dons* devant les noms, et avec *à* devant les verbes :

Il faut être lent dans *le choix de ses amis.*

L'homme juste est lent *à punir, prompt à récompenser.*

.....La bras de sa justice,
Quoique *lent à* frapper, se tient toujours levé.
(*J.-B. Rousseau*, Ode XII, liv. 1.)

Libre régit *de*, dans le sens de *délivré, exempt :*

Libre de *soins ;* libre de *soucis.*
(L'*Académie.*)

Voici, voici le temps où *libres de* contrainte...
(*J.-B. Rousseau*, Ode sur la Mort du Pr. de Conti.)

Mon cœur *exempt de* soins, *libre de* passion,
Sait donner une borne à son ambition.
(*Boileau*, sat. 2.)

*Libre d'*ambition, de soins débarrassé,
Je me plais dans le rang où le ciel m'a placé.
(*L. Racine*, la Religion, ch. IV.)

Montesquieu lui fait régir également la préposition *de*, dans le sens de *peu attaché à*, *peu scrupuleux sur:*

Les Étoliens étoient hardis, téméraires, toujours libres de *leur parole.*

Corneille lui donne un régime précédé de la préposition *à :*

Car enfin je suis *libre à* disposer de moi.
(D. Sanche d'Arragon, act. I, sc. 3.)

C'est une faute, et il n'y a pas de doute que, sans la mesure, il eût dit : je suis *libre de* disposer.

Ménager. Cet Adjectif fait bien au figuré, et alors il prend pour régime la préposition *de:*

Le sage est *ménager du* temps et *des* paroles.
(*La Fontaine*, liv. VI, Fable 8.)

Un bon roi est le meilleur ménager de *ses sujets.*

Miséricordieux. On dit sans régime : Une providence *miséricordieuse ;*

Dieu miséricordieux, le Sauveur miséricordieux. (*Bossuet.*)

Mais on ne dit pas : *Un homme miséricordieux, une femme miséricordieuse.* Il faut dire : un homme *miséricordieux envers* les pauvres, une femme *miséricordieuse envers* les malheureux. Et avec *Bossuet: Jésus-Christ a été* miséricordieux envers *les pécheurs.*

Mourant. *Delille* a fait usage de cet Adjectif avec la préposition *de:*

Et sur un lit pompeux la portent, loin du jour,
Mourante de douleur, *et de* rage, et d'amour.
(Traduction de l'Énéide, liv. IV.)

Rien n'empêche de l'imiter.

Nécessaire s'emploie tantôt absolument :

Cette austère sobriété dont on fait honneur aux anciens Romains, étoit une vertu que l'indulgence rendoit nécessaire.
(*Saint-Evremond.*)

tantôt avec la préposition *à :*

les choses occupent entre elles : tels sont *premier*, *second*, *troisième*, *quatrième*, et ainsi de suite.

Excepté *premier* et *second*, on forme tous les *nombres ordinaux* des nombres *cardinaux*, en terminant en *vième* ceux qui finissent

---

La doctrine d'une vie à venir, des récompenses et des châtiments après la mort, est NÉCESSAIRE *à toute société civile.* (*Voltaire.*)

et quelquefois avec la préposition *pour* devant un nom :

La foi est absolument NÉCESSAIRE POUR *le salut.* (*L'Académie.*)

Suivi d'un infinitif, l'Adjectif *nécessaire* prend également la préposition *pour :*

L'ardeur et la patience sont NÉCESSAIRES POUR *avancer dans le monde.* (*De Meilhan.*)

OFFICIEUX. *Fléchier* fait régir à cet Adjectif la préposition *à :*

Il est facile, OFFICIEUX *à ceux qui sont au-dessous de lui, commode à ses égaux.*

mais *envers* vaudroit mieux. (*Féraud.*)

ORGUEILLEUX. Cet Adjectif régit quelquefois *de*, devant les noms et devant les verbes :

Rome, tout ORGUEILLEUSE *encore* DE *la gloire de son premier empereur.* (L'abbé *Cambacérès.*)

D'Ailli, tout *orgueilleux* de trente ans de combats.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. VIII.)

Orgueilleux de leur pompe, et fiers d'un camp nombreux,
Sans ordre, ils s'avançoient d'un pas impétueux.
(Le même, *ibid.*, ch. III.)

Dans le Dictionnaire grammatical, on cite cette phrase : ORGUEILLEUX D'UN *commandement universel.* Mais, comme le fait observer *Féraud*, c'est un latinisme admis par l'usage.

PARESSEUX régit *de* devant l'infinitif des verbes :

Je sais que vous êtes un peu PARESSEUX D'*écrire, mais vous ne l'êtes ni* DE *penser, ni* DE *rendre service.* (*Voltaire.*)

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours *paresseux* d'applaudir.
Boileau, Art poét., ch. III.)

PLAUSIBLE. *Bossuet* a dit :

Ils tournent l'Écriture en mille manières PLAUSIBLES AU *genre humain.*

L'usage n'admet pas ce régime ; et cet Adjectif n'en demande pas. (*Féraud.*)

PÉNIBLE. Quelques auteurs ont fait régir à cet Adjectif la préposition *à* devant un infinitif :

Ce bois est PÉNIBLE *à travailler.*

Un trône est plus *pénible* à quitter que la vie.
(*Racine*, les Frères ennemis, act. III, sc. 4.)

Tout doit tendre au bon sens, mais pour y parvenir
Le chemin est glissant et *pénible* à tenir.
(*Boileau*, Art. poét., ch. I.)

Mais *Racine* le fils n'approuve pas ce régime. En effet l'*Académie* n'en donne pas d'exemple ; mais *Boileau* et *Racine* sont des écrivains d'un si grand poids, que nous n'osons pas décider contre eux.

Avec le verbe *être* employé impersonnellement, *pénible* régit très-bien la préposition *de :*

Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer ?
Est-il donc à vos cœurs, *est-il* si difficile
Et si *pénible d'*aimer ?
(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 4.)

PRÉCIEUX se met avec la préposition *à* devant les noms :

Cet enfant est fort PRÉCIEUX *à son père et à sa mère.* (*L'Académie.*)

.....Tu verras
Cet objet de mon cœur jadis si *précieux*.
(*Voltaire*, Mariamne, act. IV, sc. 2.)

Le mérite pourtant m'est toujours *précieux*.
(*Boileau*, sat. VII.)

PRÉLIMINAIRE. Le *P. Paulian* fait régir à cet Adjectif la préposition *à :*

Cette seconde lettre lui présentera les connoissances PRÉLIMINAIRES *à la révélation surnaturelle.* (Préface du Dict. phil. théol.)

Ce régime, dit *Féraud*, est utile, mais il est peu usité.

PRODIGUE s'emploie souvent sans régime :

Les personnes PRODIGUES *vivent comme si elles avoient peu de temps à vivre, et les personnes avares comme si elles ne devoient pas mourir.* (*Sarrasin.*)

Quelquefois on lui donne la préposition *en :*

Vers ce temple fameux, si cher à tes désirs,
Où le ciel fut pour toi si *prodigue en* miracles.
(*Boileau*, Lutrin, ch. VI.)

Je vois de toutes parts, *prodigue en* ses largesses,
Cybèle à pleines mains répandre ses richesses.
(*J.-B. Rousseau.*)

et plus souvent la préposition *de :*

Ceux qui sont avides de louanges sont PRODIGUES D'*argent.* (Maxime lat.)

en *f*; en changeant en *ième* l'*e* muet de ceux qui ont cette terminaison; enfin en ajoutant *tème* à ceux qui finissent par une consonne : le nombre *cinq* exige en outre *u* avant *ième* ; ainsi de *neuf*, de *quatre*, de *trois*, de *cinq*, on fait *neuvième*, *quatrième*, *troisième*, *cinquième*.

(*Lévizac*, page 289.)

Un menteur est toujours *prodigue de* serments.
(*Corneille*, le Menteur, act. III, sc. 5.)

Prodigue de ses biens, un père plein d'amour,
S'empressa d'enrichir ceux qu'il a mis au jour.
(*L. Racine*, la Religion, ch. III.)

.....Les cœurs remplis d'ambition
Sont sans foi, sans honneur et sans affection,
Prodigues de serments.... .
(*Crébillon*, le Triumvirat, act. IV, sc. 4.)

ou encore, avec la préposition *envers* :

Et *prodigue envers* lui *de* ses trésors divins,
Il ouvrit à ses yeux le livre des destins.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. I.)

PROMPT suivi d'un infinitif veut la préposition *à* :

La jeunesse est PROMPTE *à s'enflammer.* (*Fénélon.*)

Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est *prompt à* recevoir l'impression des vices.
(*Boileau*, Art poét., ch. III.)

L'homme PROMPT *à se venger n'attend que le moment de faire du mal.* (*Bacon.*)

Féraud ne lui donne ce régime qu'en parlant des personnes Voici plusieurs exemples qui prouvent qu'il a *en tort* :

Aussitôt ton *esprit*, *prompt à se révolter*.
(*Boileau*, Épît. IX.)

Cet orageux *torrent*, *prompt à se déborder*,
Dans son choc ténébreux alloit tout inonder.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. IV.)

Iphigénie en vain s'offre à me protéger,
Et me tend une *main prompte à me soulager*.
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 1.)

Mon *cœur*, je le vois bien, trop *prompt à se gêner*,
Devoit mieux vous connoître et mieux s'examiner.
(Le même, Androm., act. IV, sc. 5.)

Mes homicides *mains*, *promptes à se venger*,
Dans le sang innocent brûlent de se plonger.
(Le même, Phèdre, act. IV, sc. 6.)

PROPRE. *Voyez* les Remarques détachées.

RECONNOISSANT. En parlant des personnes, il régit la préposition *envers*, et en parlant des choses la préposition *de* :

On ne sauroit trop être RECONNOISSANT ENVERS *ses parents* DE *la bonne éducation qu'ils vous ont donnée.* (*Féraud.*)

REDEVABLE. Cet Adjectif demande la préposition *à* devant un nom de personnes et de choses personnifiées, et la préposition *de* devant un nom de choses :

Les hommes croyoient être REDEVABLES *à ces dieux* DE *la sérénité de l'air*, *d'une heureuse navigation* ; AUX *autres*, DE *la fertilité des saisons.* (*Massillon.*)

Jamais à son sujet un roi n'est *redevable*.
(*Corneille*, Le Cid, act. II, sc. 1.)

Tout citoyen est REDEVABLE *à sa patrie* DE *ses talents et* DE *la manière de les employer.* (*D'Alembert.*)

Mais *redevable aux soins de* mes tristes amis.
(*Racine*, Bajazet, act. V, sc. 11.)

REDOUTABLE régit la préposition *dans*, et quelquefois la préposition *à* :

Dès sa première campagne le duc d'Enghien passa pour un capitaine également REDOUTABLE DANS *les siéges et* DANS *les batailles.* (*Bossuet.*)

Saint-Louis étoit cher à son peuple par sa bonté, REDOUTABLE AU *vice*, *par son équité.* (*Fléchier.*)

Condé même, Condé, ce héros formidable,
Et non moins qu'*aux* Flamands, *aux* flatteurs *redoutable*. (*Boileau*, Epître IX.)

RESPECTABLE se met avec la préposition *par* ou la préposition *à* :

Ce vieillard est RESPECTABLE PAR *son âge et* PAR *ses vertus.* (*L'Académie.*)

Rien n'est plus RESPECTABLE *que la vertu malheureuse.*

Et crois que votre front prête à mon diadème
Un éclat qui le rend *respectable aux* dieux même.
(*Racine*, Esther, act. II, sc. 7.)

RESPONSABLE régit la préposition *de* et la préposition *à* ou *envers* :

Vous serez RESPONSABLES *à Dieu*, ENVERS *Dieu des mauvais effets qui pourront naître de vos opinions inhumaines.*

Il (Henri de Bourbon) *s'estimoit* RESPONSABLE *à Dieu*, AUX *hommes et à soi-même de la grâce qu'il avoit reçue en quittant le parti de l'erreur.* (*Bourdaloue.*)

Des froideurs de Titus je serai *responsable* ?
Je me verrai puni parce qu'il est coupable?
(*Racine*, Bérénice, act. III, sc. 4.)

.....Non, il n'est rien dont je ne sois capable,
Vous voilà *de* mes jours maintenant *responsable*.
(Le même, *ibid.*, act. V, sc. 6.)

RICHE demande ordinairement la préposition *en* et la préposition *de* :

Unième ne s'emploie qu'à la suite d'autres nombres : le *vingt et unième*, le *trente et unième*, etc., etc.

Parmi les mots qui expriment une idée de nombre, il y en a qui sont de véritables *substantifs* ; ceux-ci sont de trois sortes.

Les patriarches n'étoient RICHES *qu'*EN *bestiaux. Ce pays est* RICHE EN *blés*, EN *vins*, EN *sel*, etc. (L'*Académie*.)

Riche de ses forêts, *de* ses prés, *de* ses eaux.
(*Delille*, les Jardins, ch. I.)

Du reste, je suis devenu RICHE DE *bons mémoires.* (*Racine*, lettre à Boileau.)

Il est *riche en* vertu, cela vaut des trésors.
(*Molière*, Femmes savantes, act. II, sc. 4.)

Moins *riche de* ce qu'il possède,
Que pauvre de ce qu'il n'a pas.
(*J.-B. Rousseau*.)

La Bruyère met *par* et *de* dans la même phrase ; *de* pour les noms qui expriment les biens ; *par* pour ceux qui expriment les moyens de les acquérir :

Nos ancêtres en avoient moins que nous, et ils en avoient assez ; plus RICHES PAR *leur économie et* PAR *leur modestie, que* DE *leurs revenus et* DE *leurs domaines.*

Ces deux régimes différents peuvent faire un bon effet dans des phrases semblables.

SÉVÈRE demande *pour*, *envers*, *à l'égard* :

Un magistrat doit être sévère et impitoyable POUR *les perturbateurs du repos public.*

Ce père n'est pas assez SÉVÈRE ENVERS *ses enfants*, À L'ÉGARD *de ses enfants.*

Quelques auteurs lui ont donné la préposition *à* :

..... Que faut-il que Bérénice espère ?
Rome *lui* sera-t-elle indulgente ou *sévère* ?
(*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 2.)

Promettez sur ce livre,......
Que *sévère aux* méchants et des bons le refuge,
Entre le pauvre et vous vous prendrez Dieu pour juge.
(Le même, Athalie, act. IV, sc. 3.)

Coriolan étoit SÉVÈRE AUX *autres comme à lui-même.*
(*Vertot*, Révol. rom.)

SOURD, employé au figuré, régit la préposition *à* :

La colère est SOURDE AUX *remontrances de la raison.* (L'abbé *Esprit*.)

Il (le ciel) devroit être *sourd aux* aveugles souhaits.
(*La Fontaine*, la Tête et la Queue du Serpent.)

Exemples pris dans *Racine* : *Sourde à* la pitié. (Thébaïde, act. II, sc. 3.)—*Sourd à* la voix d'une mère. (Iphigénie, act. IV, sc. 6.)

Et dans *Voltaire* : *Sourd aux* cris. (La Henriade, chant III.)

Observez que l'on dit *sourd à la voix*, *aux cris*, *aux menaces*, parce que l'on peut être sourd à toutes les choses qui peuvent s'entendre ; mais quand *Racine* a dit, dans Iphigénie (act. V, sc. 2) : En vain *sourd à* Calchas, pour dire *sourd à la voix de* Calchas, c'est par une ellipse hardie, qui est autorisée en poésie parce que cette sorte de figure contribue à l'animer.

SUPPORTABLE dans le sens de *tolérable*, se met sans régime ou avec un régime et la préposition *à* :

L'égoïsme n'est pas SUPPORTABLE.

Employez vos richesses à rendre la vie plus SUPPORTABLE *à des infortunés que l'excès de la misère a peut-être réduits mille fois à désirer la mort.*
(*Massillon*.)

Quelques auteurs lui ont aussi fait régir la préposition *à* dans le sens d'*excusable*.

Les offenses sont SUPPORTABLES *à un homme sage.* (*Mallebranche*.)

VICTORIEUX s'emploie, ou sans régime :

Un conquérant ruine presque autant sa nation VICTORIEUSE *que les nations vaincues.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. V.)

ou avec la préposition *de* :

Victorieuses des années,
Nymphes, dont les inventions, etc.
(*Racan*.)

.... *Victorieux de* cent peuples altiers.
(*Boileau*, Épît. IV.)

Vos illustres travaux *des ans victorieux*.
(Mad. *Deshoulières*.)

Racine a dit dans le prologue d'Esther :

Et *sur* l'impiété, la foi *victorieuse*.

VIF. *Bossuet*, dans l'Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, fait régir à cet Adjectif et la préposition *à* et l'infinitif :

Elle aimoit à prévenir les injures par la douceur ; VIVE *à les sentir, facile à les pardonner.*

VOISIN. Quand cet Adjectif prend un régime, c'est la préposition *de* que l'on emploie :

Les uns expriment une certaine quantité ou collection des choses, comme une *dizaine*, une *douzaine*, une *vingtaine*, une *centaine*, un *millier*, un *million*; on les appelle *noms de nombre collectifs*.

Les autres marquent les différentes parties d'un tout, comme un *demi*, un *quart*, un *tiers*, un *centième*.

D'autres enfin désignent l'augmentation progressive du nombre des choses; ce sont le *double*, le *triple*, le *quadruple*, le *centuple*.

On emploie les Adjectifs de nombre *cardinaux*, au lieu des Adjectifs de nombre *ordinaux*, 1° en parlant des heures et des années courantes, comme *il est six heures*. — *Nous sommes en mil huit cent dix-neuf.*

(*Wailly*, pag. 175.—*Lévizac*, pag. 290.)

2° En parlant du jour du mois: *le deux mars*, *le quatre mai* (267); mais on dit toujours avec le nombre ordinal, *le premier mai*, *le premier juin*, et non pas *le un mai*, *le un juin*.

3° On les emploie encore en parlant des souverains et des princes, comme *Louis douze*, *Henri quatre*, *Louis quatorze*; mais on ne dit pas *Henri un*, *François un*, pour *Henri premier*, *François premier*. On dit assez indifféremment *Henri deux*, et *Henri second*. On dit aussi *Charles cinq*, *Philippe cinq*, etc.; mais on dit *Charles-Quint*, empereur contemporain de *François premier*; *Sixte-Quint*, pape contemporain de *Henri quatre*.

(*Patru* et *Th. Corneille*, sur la 127ᵉ Rem. de *Vaugelas*.—Le P. *Buffier*, n° 369.—Le P. *Bouhours*, pag. 585. —*Wailly*, pag. 175.)

Les *Adjectifs de nombre cardinaux* s'emploient quelquefois substantivement: comme *le huit*, *le dix de cœur*; jouer au *trente* et *quarante*; nous partîmes le *douze*, et nous ne revînmes que le *trente*. On m'a livré *un cent*, *deux cents de paille*.

(*L'Académie*.)

Il en est de même des *Adjectifs de nombre ordinaux*: *Socrate est le* PREMIER *qui se soit occupé de la morale*: le substantif est sous-entendu; c'est comme si l'on disoit: *Socrate est le* PREMIER *philosophe*, etc.

De tous les Adjectifs de nombre *cardinaux*, il n'y a que *vingt* et *cent* qui, précédés d'un autre Adjectif de nombre par lequel ils sont multipliés, prennent un *s* au pluriel: *quatre-*VINGTS *chevaux*, *cent quatre-*VINGTS *pistoles*; *deux* CENTS *chevaux*, *cinq* CENTS *francs*.

(*L'Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Wailly*, M. *Lemare*, etc.)

> *Deux cents* auteurs extraits m'ont prêté leurs lumières. (*Boileau*, Épître XII.)

De l'autre part se sont trouvés quatre-

Ces terres sont trop VOISINES DU *grand chemin*. (*L'Académie*.)

> Fusses-tu par-delà les colonnes d'Alcide,
> Je me croirois encor trop *voisin* d'un perfide.
> (*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Cependant *La Fontaine* a dit:

> ......Il déracine
> Celui de qui la tête *au* ciel étoit *voisine*.
> (Le Chêne et le Roseau.)

Mais le datif, dans le latin *proxima cœlo*, a pu tromper le poète.

(265) CARDINAL se dit de ce qui est le principal, le premier, le plus considérable, le fondement de quelque chose. C'est ainsi que l'on appelle la *Prudence*, la *Justice*, la *Force*, la *Tempérance*, les quatre vertus cardinales, parce qu'elles servent de fondement à toutes les autres. De même que l'on appelle l'*Orient*, l'*Occident*, le *Midi*, et le *Septentrion*, les quatre points cardinaux.

Cardinal vient de *cardo*, mot latin qui signifie un *gond*; en effet, il semble que ce soit sur ces points principaux que roulent toutes les autres choses de même nature.

(266) Quelques personnes écrivent *unze*, par *u* initial, et non pas par *o*, sous prétexte qu'en finance l'o peut favoriser la fraude: cette orthographe est extrêmement vicieuse, et le motif que l'on donne n'est pas suffisant pour l'autoriser. — *Voyez*, page 21, s'il est permis d'écrire l'*onzième*.

(267) *Voltaire* disoit *le deux de mars*, *le quatre de mai*, et *Racine le deux mars*, *le quatre mai*. Sous le rapport de la correction grammaticale, la première construction est certainement préférable, puisque *deux* et *quatre* sont là pour *deuxième*, *quatrième*, et que l'on dit toujours avec la préposition *de*, *le deuxième jour de mai*, *le quatrième jour de juin*. Ensuite les Latins disoient avec le génitif *primus februarii*, *secundus aprilis*.

Ainsi, la grammaire et l'analogie sont pour *le deux* DE *mars*, *le quatre* DE *mai*; mais si on consulte l'usage, qui, en fait de langage, est la règle de l'opinion, on dira *le deux mars*, *le quatre mai*. C'est ainsi que s'expriment presque toujours nos bons auteurs, et les personnes qui se piquent de parler purement, et qui évitent toute espèce d'affectation.

VINGTS *docteurs séculiers... qui ont condamné les propositions de M. Arnauld.*
(*Pascal*, 1re lett. provinc.)

Soit-il bien ce que c'est que cinq CENTS *écus ? — Oui, monsieur, il sait que c'est mille cinq* CENTS *livres.*
(*Molière*, les Fourberies de Scapin, act. II, sc. 11.)

Observez que, dans *quatre-vingts docteurs*, dans *cinq cents ons*, et autres phrases semblables, *vingt* et *cent* sont regardés comme des substantifs; l'un pris pour *vingtaine*, l'autre pris pour *centaine*.

On assure que les porte-faix ou crocheteurs de Constantinople portent des fardeaux de neuf cents livres pesants.
(*Buffon*, Hist. nat. de l'Homme)

La même chose a lieu, lorsqu'on sous-entend le substantif après *vingt* et *cent* précédés d'un Adjectif numéral. Ainsi l'on écrira avec la marque du pluriel *quatre-vingts*, *six-vingts* (268), *deux cents.*
(L'*Académie*.)

La Suède et la Finlande composent un royaume large d'environ deux cents de nos lieues, et long de TROIS CENTS.
(*Voltaire*, Histoire de Charles XII.)

Nous partîmes *cinq cents*; mais, par un prompt renfort,
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port.
(Le Cid, act. IV, sc. 3.)

(268) *Six vingts* vieillit; on dit plus ordinairement *cent vingt*; on disoit encore, dans le siècle passé, *sept vingts ans*, *huit vingts ans*: *Depuis six ou sept vingts ans que l'église colinienne a commencé.* (*Bossuet.*—*Des femmes enceintes au nombre de huit vingts et plus.* — L'*Académie* ne condamnoit pas autrefois cette manière de s'exprimer, et en permettoit l'usage jusqu'à *dix-neuf vingts*, en excluant seulement *deux vingts*, *trois vingts*, *cinq vingts* et *dix vingts*. Dans l'édition de 1762 et dans celle de 1798 (au mot *quatre* et au mot *vingt*), elle approuve encore *six vingts* et même *sept vingts*, *huit vingts.*

Il y a plus, c'est que plusieurs écrivains modernes ont fait usage de quelques-uns de ces termes. *Voltaire*, dans sa XIe Remarque sur Cinna a dit : *Remarquez que dans cette scène il n'y a presque que deux mots à reprendre, et que la pièce est faite depuis* SIX VINGTS *ans. Fénélon* (dans le Télémaque, liv. VIII) : *On y voit des vieillards de* CENT *et de* SIX VINGTS *ans, qui ont encore de la gaieté et de la vigueur*; cependant cet exemple n'est plus suivi aujourd'hui.

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve;
Et, de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois *douze cents.*
(*Boileau*, vers en style de Chapelain.)

Le Français de vingt-quatre ans l'a emporté, en plus d'un endroit, sur le Grec de QUATRE-VINGTS.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*; et le plus grand nombre des Grammairiens tant anciens que modernes.)

Exception. — *Vingt* et *cent* s'écrivent sans *s*, quoique précédés d'un nombre, lorsqu'un autre nombre est à la suite, c'est-à-dire que l'on doit écrire *quatre-vingt-deux* ;—*quatre-vingt-dix* ; — *deux cent vingt-quatre* chevaux ; telle est l'opinion émise par *Wailly*, *Lévizac*, *Domergue*, *Féraud*, *Gattel*; et par MM. *Lehodey*, *Lemare* et *Chapsal.*

L'*Académie*, néanmoins, a écrit, dans son Dictionnaire, édition de 1762 et de 1798, *neuf cents mille* avec un *s* à *cent*; mais l'usage est contraire à cette orthographe.

S'il étoit question de dater les années, alors on écriroit, sans la marque du pluriel, *l'an mil sept* CENT, *l'an mil sept cent* QUATRE-VINGT, quoique *cent* et *vingt* fussent precédés d'un autre Adjectif de nombre, parce que ces nombres seroient employés pour des nombres ordinaux, et qu'il ne s'agiroit que d'une année, comme s'il y avoit *l'an mil sept centième*, *l'an mil sept cent quatre-vingtième.*
(Mêmes autorités.)

Quant au genre, il n'y a de tous les nombres *cardinaux* que *un* dont la terminaison varie, selon qu'elle doit être masculine ou féminine : *un tableau*, *une bouteille.*
(*D'Olivet*, pag. 132.)

N'oubliez pas de lire, aux Remarques détachées, quelques observations sur *un*, *vingt*, et *mille.*

On dit *vingt et un*, *trente et un*, *quarante et un*, etc., jusqu'à *soixante et dix* inclusivement; mais on dit, sans la conjonction, *vingt-deux*, *vingt-trois*, *trente-deux*, *trente-trois*, etc., *soixante-deux*, etc.
(Le Dictionnaire de l'*Académie*, aux mots *dix*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, et *soixante.*)

La Fontaine, qui avoit besoin d'une syllabe de plus, a dit :

Enfin, quoique ignorante à *vingt et trois* karats,
Elle passoit pour un oracle.
(Fable 139e, les Devineresses.)

Dans une édition de *Boileau* (Genève, 1724), on lit aussi en plusieurs endroits *vingt et trois*, *vingt et quatre*; mais cette faute a

été corrigée dans les éditions subséquentes.

Enfin on dit, sans la conjonction *et : quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze*, *cent un*, comme *quatre-vingt-deux*, *quatre-vingt-trois*, etc.

(*Féraud.*)

Quand le substantif auquel se rapporte l'Adjectif de nombre cardinal est représenté par le pronom *en*, placé avant le verbe précédent, l'*Adjectif* au le *participe* qui suit le nombre cardinal doit être précédé de la préposition *de : sur mille habitants*, *il n'y* EN *a pas un* DE *riche*. — *Sur cent mille combattants, il y* EN *eut mille* DE *tués*, *et cinq cents* DE *blessés*. (*Condillac*, pag. 197.)

(*Th. Corneille*, sur la 181[e] Rem. de *Vaugelas*. — *L'Académie*, pag. 196 de ses Observations. — *Wailly*, pag. 179. — *Marmontel*, pag. 419. — *Lemare*, pag. 157.)

Mais l'emploi de la préposition *de* ne doit pas avoir lieu avant l'Adjectif ou le participe, lorsque l'Adjectif numéral cardinal est suivi du substantif avec lequel il est en rapport : *Sur dix mille combattants*, *il y eut cent hommes tués*. *Cent hommes* DE *tués* serait une faute.

(*L'Académie*, pag. 196 de ses Observ. sur *Vaugelas*.)

On met au singulier le substantif qui est avant un nombre *cardinal* employé pour un nombre *ordinal*, et l'on dit, L'AN *dix-huit cent dix* ; les mots *dix-huit cent dix* sont ici pour *dix-huit cent dixième*.

Pour ce qui est des Adjectifs de *nombre ordinaux*, et de ces substantifs qui expriment une idée de nombre, ils prennent, dans tous les cas, la marque du *pluriel : les premiers*, *les seconds*, *les douzièmes*, *les vingtièmes*, *les deux douzaines*, *les trois quarts*, *les trois centièmes* (269), *trois millions*, *quatre milliards*.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, et les Autorités ci-dessus.)

CHAPITRE II.

DES PRONOMS PROPREMENT DITS, ET DES ADJECTIFS PRONOMINAUX.

A en juger par l'étymologie, le *Pronom* proprement dit est un mot qui n'a par lui-même aucune signification, et qu'on met à la place d'un nom précédemment énoncé, pour le remplacer, et en éviter la répétition.

Dès que le *Pronom* tient la place d'un nom, c'est une conséquence qu'il en réveille l'idée telle qu'elle est, telle que le nom la réveilleroit lui-même, c'est-à-dire sans y rien ajouter, et sans en rien retrancher. Un mot employé au figuré peut être substitué à un mot pris dans le propre : *voile*, par exemple, à *vaisseau*. Dans ce cas on substitue d'autres idées, et *voile* est employé pour une toute autre raison que pour tenir la place de *vaisseau ; voile* n'est donc pas un *Pronom*.

Mais, lorsqu'après avoir parlé d'*Alexandre* et de son passage en Asie pour combattre les Perses, on dit qu'*il les subjugua*, et qu'*il renversa leur empire* ; les mots *il* et *les*, mis à la place des noms *Alexandre*, *Asie*, *Perses*, ont chacun la même signification que les noms dont ils rappellent l'idée : ce sont des *Pronoms*. Quelquefois encore le *Pronom* tient lieu d'une phrase entière; par exemple, si l'on me dit : *Avez-vous vu la belle maison de campagne que M. le comte a achetée ?* et que je réponde *je l'ai vue*, le *Pronom l'* ne tient pas la place du seul mot *maison*, mais de ce mot accompagné de toutes ses modifications de *la belle maison de campagne que M. le comte a achetée*.

Le sens exige encore que, dans quelques cas, le *Pronom* tienne lieu d'une phrase construite différemment de celle dont il prend la place : *Voulez-vous que j'aille vous voir? je le veux*, c'est-à-dire, *je veux que vous veniez me voir*.

Les *Pronoms* sont d'un grand avantage dans les langues : ils épargnent des répétitions qui seroient insupportables ; ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de variété et de grace ; mais on feroit une faute si on les employait pour réveiller une idée autre que celle du nom dont ils prennent la place ; et c'est avec raison que l'on a critiqué ce vers de *Racine :*

Nulle paix pour l'impie ; il *la* cherche, *elle* fuit.
(Esther, act. II, sc. 9.)

(269) On ne doit pas confondre *le trois-centième* avec *les trois-centièmes ; car le trois-centième* s'écrirait en chiffres 1/300, et *les trois centièmes* s'écriroient 3/100. Le *trois centième* de cent est *un tiers*, puisque la trois-centième partie de cent est la même chose que la troisième partie de un. Les *trois centièmes* de cent sont *trois*, puisque la centième partie de cent est un. (M. *Collin d'Ambly*, pag. 66.)

En effet, *la* et *elle* ne rappellent pas *nulle paix*, ils rappellent seulement *la paix*, c'est-à-dire une idée toute contraire. Cependant il faut convenir qu'il y a dans ce vers une vivacité et une précision qui doivent d'autant plus faire pardonner cette licence au poète, qu'avant d'apercevoir la faute l'esprit a suppléé à ce qui manque à l'expression.

(Même autorité.)

On divise ordinairement les *Pronoms* en cinq classes; savoir : en *Pronoms personnels*, en *Pronoms possessifs*, en *Pronoms démonstratifs*, en *Pronoms relatifs*, et en *Pronoms indéfinis*. Nous adopterons cette division, comme étant reçue par la presque totalité des grammairiens; mais, parmi les *Pronoms possessifs*, *démonstratifs* et *indéfinis*, il en est auxquels plusieurs Grammairiens refusent, avec raison, le nom de *Pronom*. Tels sont, par exemple, *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *son*, *sa*, *nul*, *aucun*, etc., etc. En effet, si le Pronom est destiné à remplacer le nom, il est clair que les mots dont il s'agit, ne tenant la place d'aucun nom, mais étant au contraire toujours joints à un nom qu'ils qualifient en le déterminant, ne sauroient être considérés comme Pronoms ; ce sont de véritables adjectifs, car ils en ont l'essence, et en subissent les lois ; c'est pourquoi nous les considérerons comme adjectifs, et nous les appellerons *Adjectifs pronominaux*, à cause de l'espèce d'affinité qu'ils ont avec les Pronoms, ou du moins à cause de l'usage où l'on est souvent de les classer parmi les Pronoms. Nous ferons pour chacune de ces sortes d'adjectifs un article séparé, qui viendra immédiatement après le Pronom avec lequel ils ont rapport. Ainsi, après le Pronom possessif, nous parlerons de l'adjectif pronominal possessif; et il en sera de même à l'égard des adjectifs pronominaux démonstratifs et indéfinis.

DES PRONOMS PERSONNELS.

La fonction des Pronoms personnels est de désigner les personnes.

Le mot *personne*, dérivé du latin *persona*, *personnage*, *rôle*, désigne, en Grammaire, le personnage, le rôle que joue dans le discours le nom ou le Pronom. Il y a trois personnes : la première est celle qui parle, la seconde est celle à qui l'on parle, et la troisième celle de qui l'on parle.

Les Pronoms personnels de la première personne sont : *je*, *moi*, *me* (pour *moi* ou *à moi*), et *nous*.

Ceux de la seconde sont : *tu*, *toi*, *te* (pour *toi* ou *à toi*), et *vous*.

Ceux de la troisième sont : *il*, *lui*, *elle*, *ils*, *elles*, *soi*, *se* (pour *soi* ou *à soi*), *leur* (pour *à eux*, *à elles*).

§. I.

JE.

Je, Pronom de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres; masculin, si c'est un homme qui parle; féminin, si c'est une femme. Il est toujours sujet de la proposition, et se met ordinairement avant le verbe : *je vais*, *je cours*. Quand le verbe commence par une voyelle, on élide l'*e*, et l'on dit, *j'ordonne*, *j'entends*.

Je, cependant, se met après le verbe, soit dans les phrases interrogatives ou admiratives, comme *que deviendrai je? que ferai je?*

Soit quand le verbe se trouve enfermé dans une parenthèse, comme (*lui répondis-je*).

Soit quand on l'emploie par manière de soubait : *puissé-je!* ou par manière de doute : *en croirai-je mes yeux?*

Soit enfin quand il est précédé de la conjonction *aussi*, ou de quelqu'un des adverbes *peut-être*, *à peine*, etc.; AUSSI *puis-je vous assurer*; AUSSI *pensai je mourir d'effroi*; INUTILEMENT *voudrais-je me persuader*; PEUT-ÊTRE *irai-je*; à PEINE *fus-je arrivé*.

(*Wailly*, page 313; *Restaut*, page 303; et les Gramm. modernes.)

On observe que, si le sens de la phrase demande l'emploi du présent de l'indicatif, et que ce temps appartienne à un verbe qui se termine par un *e* muet, il faudra, dans les phrases interrogatives, changer cette finale en *é* fermé; ainsi, *j'aime* se changera en *aimé-je*, et non pas, comme le font quelques écrivains, en *aimè-je*, avec un è ouvert.

Veillé-je? puis-je croire un semblable dessein?
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 2.)

Si le sens de la phrase demande l'emploi du présent du subjonctif, ou de l'imparfait du même mode, comme *je dusse*, *je puisse*, on écrira *dussé-je*, *puissé-je* (270):

(270) Quand la dernière syllabe d'un mot est muette, la pénultième ne sauroit être muette, parce que deux syllabes de cette nature ne peuvent se trouver de suite à la fin du même mot; dans ce cas, la pénultième se prononce avec le son ouvert, et prend un accent grave : *père*, *sincère*. Il n'y a d'exception à cela que pour les mots en *ége*, comme *piége*, *manége*, etc., dans lesquels l'usage a voulu que la pénultième fût prononcée avec le son de l'*e* fermé, et prît un accent aigu. Cela s'applique aussi aux verbes de la première conjugaison, lorsque ces

Dussé-je, après dix ans, voir mon palais en cendre(271)!

(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 4.)

On lit dans la première épître de Boileau (édition de *Saint-Marc* et de *Brossette*):

Mais où *cherchai-je* ailleurs ce qu'on trouve chez nous?

Cette faute, très-commune alors, ne seroit point pardonnable à present.

(*Vaugelas*, 203e Remarque.—*L'Académie*, p. 223 de ses Observ. sur cette rem.— Son Dictionnaire. —MM. de *Port-Royal*, pag. 211.—*Ménage*, 57e chap.—*D'Olivet*, *Girard*, et tous les Gramm. modernes sont d'accord sur cette orthographe.)

Les mêmes Grammairiens pensent que, dans le cas où *je*, mis après le verbe, seroit susceptible de produire un son dur et desagréable, ce qui n'a lieu que pour les verbes composés d'une seule syllabe au présent de l'indicatif, il faudroit alors prendre un autre tour, et dire, au lieu de, *dors-je? ments-je? sens-je?* etc., *est-ce que je dors? est-ce que je mens? est-ce que je sens?*

Voyez, à la fin de ce chapitre, quand on doit répéter le Pronom *je*.

§. II.

MOI.

Moi, Pronom de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres, il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées. On voit, par cette dernière définition, que *moi* est un synonyme reel de *me* et de *je*; mais ce n'est pas un synonyme grammatical, puisqu'il s'emploie differemment, et que, dans aucun cas, il ne peut être remplacé ni par *je* ni par *me*. C'est ce qui sera eclairci par ce qui suit.

Moi se joint à *je*, par opposition et réduplication, pour donner plus d'énergie à la phrase, soit qu'il vienne après le verbe, comme dans ces phrases: *Je dis moi*, *je prétends moi*; soit qu'il précède *je* et le verbe: MOI, *je dis*. MOI, *je prétends*. MOI, *dont il déchire la réputation*, JE *ne lui ai jamais rendu que de bons offices*. MOI, *à qui il fait tant de mal*, JE *cherche toutes les occasions de le servir*. MOI, *ne songeant à rien*, *j'allai bonnement lui dire....*

Moi, que j'ose opprimer et noircir l'innocence!

(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

Quelquefois *je* ne paroît point, mais il est sous-entendu: *moi*, *trahir le meilleur de mes amis! faire une lâcheté*, *moi!* phrase elliptique, où il est aisé de suppleer, *je voudrois! je pourrois!*

Moi, se met de même par apposition avant ou après *me*: *voudriez-vous me perdre*, MOI *votre allié!* MOI, *vous me soupçonneriez de.....*

Il se met aussi par apposition avec *nous* et *vous*, lorsqu'il est accompagné d'un autre nom ou Pronom. VOUS *et* MOI *nous sommes contents de notre sort*. NOUS *irons à la campagne* LUI *et* MOI. *Il est venu* NOUS *voir*, MON FRÈRE *et* MOI. Dans ces phrases, *moi* et le nom ou Pronom qui lui est joint ont tout ensemble l'apposition et l'explication de *nous*; et il faut observer que *moi*, étant joint à un autre nom ou Pronom, ne doit paroître qu'en second: *vous et moi*; *un tel et moi*: à moins que le nom auquel il est joint ne soit celui d'une personne très-inférieure. Ainsi un père dira, *moi et mon fils*; un maître, *moi et mon laquais*.

Moi est encore une sorte d'apposition qui détermine les Pronoms indéfinis *ce* et *il*: *C'est* MOI *qui vous en réponds. Qui fut bien aise?* *ce fut* MOI. *Il n'y eut que lui et* MOI *d'un tel avis. Que vous reste-t-il?* MOI.

Après une preposition, il n'y a que le Pronom *moi* qui puisse exprimer la première personne. *Vous servirez-vous de* MOI? *Pense-t-on à* MOI? *Ils auront affaire de* MOI. *Ils auront affaire à* MOI? *Cela vient de* MOI. *Cela est à* MOI. *Cela est pour* MOI. *Je prends cela pour* MOI. *Selon* MOI, *vous avez raison. Vous serez remboursé par* MOI. *Cela roulera sur* MOI. *Tout est contre* MOI.

Il en est de même après une conjonction: *Mon frère et* MOI. *Mon frère ou* MOI. *Mon*

---

verbes sont suivis du Pronom *je*; ils semblent alors ne former avec ce Pronom, du moins pour l'oreille, qu'un seul et même mot.

(271) *En cendre* au singulier est une inexactitude. On dit *réduire*, ou *mettre en cendres* au pluriel, et non pas *en cendre* au singulier; c'est ainsi que pense *Féraud*, et l'*Académie* donne deux exemples qui confirment cette opinion.

Cendre se dit quelquefois pour *mort*, et dans cette acception il peut très-bien se dire au singulier:

J'ai donné comme toi des larmes à sa *cendre*.
(*Voltaire*, Alzire, act. I, sc. 4.)

Si la pouvoir d'un dieu fait survivre à sa *cendre*.
(Même pièce, act. III, sc. 1.)

S'ils ont aimé Laïus, ils vengeront sa *cendre*.
(*Voltaire*, OEdipe, act. I, sc. 3.)

Les Thébains, de Laïus n'ont point vengé la *cendre*.
(Même pièce, même scène.)

frère aussi bien que MOI. *Ni mon frère ni* MOI. *Personne que* MOI. *Nul autre que* MOI.

Quand le verbe est à l'impératif, et que le Pronom qu'il régit n'est pas suivi du Pronom relatif *en*, c'est *moi* qu'il faut employer après le verbe, soit comme régime simple : *Louez*-MOI, *récompensez*-MOI; soit comme régime composé : *Rendez*-MOI *compte ; dites*-MOI *la vérité* ; et alors *moi* se joint au verbe par un tiret ; mais on diroit : *Donnez*-M'*en*, à cause du Pronom *en*.

Quelquefois, mais dans le discours familier seulement, *moi* se met par redondance, et pour donner plus de force à ce que l'on dit : *Faites*-MOI *taire ces gens-là ; donnez-leur*-MOI *sur les oreilles*.

Dans le même cas, le Pronom *moi* se met après l'adverbe de lieu *y*, soit comme régime simple du verbe, soit comme régime composé. *Tu vas à l'Opéra, menes-y* MOI; *tu vas en voiture, donnes-y*-MOI *une place*. Au contraire, l'adverbe *y*, dans le même cas, se met après le Pronom *nous* : *menez*-NOUS-*y*, *Donnez*-NOUS-*y une place*.

Lorsque le verbe est au singulier, et que la seconde personne de l'impératif finit par un *e* muet, on ajoute, ainsi qu'on a pu le voir dans les deux exemples qui précèdent, un *s* au verbe (272) : *mènes-y-moi ; donnes-y-moi une place*.

Voyez plus bas (au Pronom *qui*, §. 1), et à l'accord du verbe avec son sujet (5e remarque), comment on doit s'exprimer, 1° lorsque *moi* est employé comme sujet, et si on doit dire MOI *qui* AI *parlé*, ou MOI *qui* A *parlé* ; *si c'étoit* MOI *qui* PROPOSASSE, ou *si c'étoit* MOI *qui* PROPOSÂT ; *c'est* MOI *qui* M'*intéresse*, ou *c'est* MOI *qui s'intéresse* ; 2° lorsque *moi* est joint à un autre Pronom personnel ou à un substantif pour former le sujet d'un verbe, si l'on doit dire : *C'est mon père ou moi qui* AVONS *dit cela*, ou *c'est mon père ou moi qui* A *dit cela*.

(272) Cette lettre, qu'on appelle euphonique, est mise pour éviter la rencontre de deux voyelles qui se choqueroient désagréablement pour l'oreille ; quelques personnes la placent entre deux traits d'union ; d'autres, et cette orthographe est celle que l'on doit préférer, la placent à la suite du verbe, pour annoncer qu'elle doit être unie d'une manière intime à la syllabe qui précède, et à celle qui suit. Il y en a aussi qui mettent entre la lettre euphonique un trait d'union et une apostrophe, *mènes'y* ; mais c'est une faute, puisque l'apostrophe ne s'emploie jamais qu'à la place d'une voyelle que l'on supprime.

§. III.

ME.

Me, Pronom personnel qui signifie la même chose que *je* et que *moi*, n'est jamais employé comme sujet ; il est des deux genres, et est tantôt régime direct et tantôt régime indirect : *il* ME *chérit*, pour *il chérit moi ; il* ME *plaît*, pour *il plaît à moi*.

Me s'allie à *je* et à *moi*.

> *Moi*, *je m'*arrêterois à de vaines menaces !
> (*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 2.)

Me, régime direct ou indirect, se place toujours avant le verbe.

> Bajazet aujourd'hui *m'*honore et *me* caresse.
> (*Racine*, Bajazet ; act. I, sc. 1.)

> Venez ; les malheureux *me* sont toujours sacrés.
> (*Voltaire*, Oreste, act. II, sc. 2.)

(*Wailly*, pag. 318. — Le Dict. de l'*Académie*, au mot *me*.)

Quand plusieurs Pronoms régimes accompagnent un verbe, *me* (ainsi que *te*, *se*, *nous*, *vous*) doit être placé le premier :

Accordez-moi votre amitié ; si vous ME *la refusez, j'en serai vivement affecté.*

(*Wailly*, pag. 319. — *Lévizac*, t. I, pag. 315.)

Dans les phrases où il y a deux verbes, on place ordinairement le Pronom *me* près du verbe qui le régit : *On ne sauroit* ME *reprocher d'aimer la table*.

Cependant ce ne seroit pas une faute de dire : *On ne* ME *sauroit reprocher*. C'est l'oreille que l'on doit consulter alors.

Mais on remarquera que ce dérangement n'est pas autorisé, quand le premier verbe est à un temps composé ; et, en effet, il seroit déplacé de dire : *Je* M'*aurois voulu procurer ce plaisir*, au lieu de *j'aurois voulu* ME *procurer ce plaisir*.

(L'*Académie*, sur la 357e Rem. de *Vaugelas*, pag. 372 de ses Observ. — *Wailly*, pag. 320.)

Le Pronom *me* doit toujours se répéter avant chaque verbe employé à un temps simple : *Il* ME *flatte et* ME *loue*. Lorsque les verbes sont à des temps composés, il est permis de sous-entendre le second Pronom *me* avec l'auxiliaire du verbe qu'il précède, pourvu que les deux verbes demandent le même régime ; on dira donc également bien : *Il m'a loué et récompensé généreusement*, et *il* M'*a loué et* M'*a récompensé généreusement* ; mais il faudroit dire : *Il* M'*a plu et* M'*a enchanté*, attendu qu'on dit *plaire à quelqu'un*, et *enchanter* QUELQU'UN.

Cette règle sur l'emploi de *me* s'applique aux Pronoms *nous*, *voue*, *te*, et *se*.

(L'*Académie*, sur la 327e et la 467e Rem. de *Vaugelas*, pag. 530 et 480 de ses Observ. — Le P. *Buffier*, n° 1017. — *Marmontel*, pag. 202.)

§. IV.

NOUS.

Nous, Pronom pluriel de la première personne, est des deux genres, et se dit des personnes et des choses personnifiées; il peut être ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect : NOUS *avons dit*, *et* NOUS *allons prouver qu'il n'y a pas de bonheur sans la vertu.* (Beauzée.)—*Les grandes prospérités* NOUS *aveuglent*, NOUS *transportent*, NOUS *égarent.*

(*Bossuet*, Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.)

Tout ce qui *nous* ressemble est parfait à nos yeux.
(L'abbé *Aubert*, fab. 6, liv. IV.)

Dans la première phrase, *nous* est sujet; dans la seconde, il est régime direct; et dans la troisième, il est régime indirect.

(*Wailly*, pag. 182.—*Lévizac*, t. I, pag. 310.)

Lorsque *nous*, employé comme sujet ou comme régime, est joint à un autre nom ou Pronom qui concourt, avec *nous*, à former le sujet ou le régime, il faut d'abord mettre *noue* avant le verbe, puis le répéter après ce verbe sans préposition, s'il est sujet ou régime direct : NOUS *partirons demain*, *eux et* NOUS; *il nous a bien accueillis* NOUS *et nos amis*. Et avec une préposition, s'il est régime indirect, afin de le lier avec le nom qui concourt à former le sujet ou le régime : *Il* NOUS *doit cette somme à* NOUS *et à nos associés*.

(Mêmes autorités.)

Quant à la place que ce Pronom doit occuper dans le discours, ce que nous venons de dire pour le Pronom *me*, et pour le Pronom *moi*, lui est applicable.

Voyez, au Pronom VOUS, ce que nous disons sur l'emploi du Pronom NOUS, dont on fait quelquefois usage au lieu de *je*.

§. V.

TU.

Tu, Pronom personnel de la seconde personne, est des deux genres, mais seulement du nombre singulier; il ne se dit que des personnes et des choses personnifiées.

Tu, ainsi que le Pronom *je*, ne peut jamais être que le sujet de la proposition. Exemples : *Si* TU *as un ami véritable*, *tâche de le conserver.* — *Aimes*-TU *la paix*, *ne parle jamais des absents que pour en dire du bien.*

Le Pronom *tu* s'emploie dans bien des cas.

1° On peut tutoyer ses inférieurs, s'ils sont beaucoup au-dessous de soi; un maître peut donc fort bien tutoyer son laquais.

2° On peut aussi tutoyer ceux que l'on méprise ou que l'on insulte; quelle que soit alors leur condition, on se met bien au-dessus d'eux. C'est ainsi que le grand-prêtre Joad, n'ayant plus besoin de dissimuler, dit à la reine Athalie (act. V, sc. 5.) :

...... *tu* seras satisfaite,
Je *te* les vais montrer l'un et l'autre à la fois.
....
Connois-*tu* l'héritier du plus saint des monarques,
Reine?......

3° On tutoie ceux avec qui l'on est très-familier.

Cependant le favori même d'un prince ne pourroit decemment le tutoyer.

4° Dans le style élevé, on tutoie tout, même ce qu'il y a de plus grand, de plus vénéré.

Grand Dieu! *tes* jugements sont remplis d'équité.
(*Desbarreaux*.)

Grand roi! *cesse* de vaincre, ou je cesse d'écrire.
(*Boileau*, Épître VIII.)

(M. *Lemare*, pag. 100 de son Cours théor. et prat.)

Le tutoiement, qui rend, dit *Voltaire*, le discours plus serré, plus vif, a de la noblesse et de la force dans la tragédie; mais il doit être banni de la comédie, qui est la peinture de nos mœurs.

§. VI.

TE.

Te, Pronom singulier de la seconde personne, et des deux genres, ne peut jamais, ainsi que le Pronom *me*, être que le régime direct ou le régime indirect du verbe, et il s'élide avant une voyelle : *Je* TE *promets de grandes jouissances*, *si tu as le goût du travail.* — *Je* T'*en conjure.* — *Je* T'*en remercie.*

Te se place toujours avant le verbe dont il est le régime : *Je veux* TE *convaincre.* — *Comment a-t-elle pu* TE *faire consentir à cela?*

Cependant on pourroit dire aussi : *Je* TE *veux convaincre.* — Mais, *comment* T'*a-t-elle pu faire consentir à cela ?* ne seroit pas correct, parce que le premier verbe est à un temps composé.

(L'*Académie*, sur la 357e Rem de *Vaugelas*, pag. 372.—*Wailly*, pag. 118 et 320.)

Quoiqu'on dise *transportez-vous-y*, l'usage ne permet pas que l'on se serve au singulier du *Pronom* TE, avant cet adverbe, et que l'on

dise, *transporte-T'y*; il faut dire *transportes-y*-TOI; ou, ce qui est encore mieux, il faut éviter avec soin cette manière de s'exprimer, parce que, quoique régulière, elle choque l'oreille.

(*Vaugelas*, 106e Rem.; l'*Académie*, sur cette rem., pag. 110 de ses Observations, et les Grammairiens modernes.)

§. VII.

TOI.

Toi, Pronom singulier de la seconde personne, est des deux genres, et ne se dit que des personnes et des choses personnifiées: *On aura soin de* TOI, *on pensera à* TOI, *on fera cela pour* TOI.

Quelquefois on l'emploie par apposition avec *tu* et *te*, pour donner plus d'énergie à l'expression: TOI *qui fois tout le brave, tu oserois*; *on t'a chassé*, TOI; *on t'a traité ainsi*, TOI *qui étois l'ame de ses conseils*.

Enfin, *toi* indique la seconde personne du verbe; ainsi, que ce Pronom soit exprimé ou sous-entendu, il faut écrire:

O toi! qui *vois* la honte où je suis descendue,
Implacable Vénus, suis-je assez confondue?
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 2.)

Approche, heureux appui du trône de ton maître,
Ame de mes conseils, et qui seul tant de fois
Du sceptre dans ma main *as* soulagé le poids.
(*Racine*, Esther, act. II, sc. 5)

Dans ce second exemple, *toi* est sous-entendu.

Si le Pronom *toi* est joint à un autre Pronom personnel de la troisième personne, ou à un substantif, pour former le sujet d'un verbe, on les fait suivre du Pronom personnel *vous*, qui devient le sujet de la proposition: *Toi et lui* VOUS ÊTES *de mes amis*; *ton frère et toi* VOUS IREZ *à la compagne*.

Dans les phrases impératives, *toi* est régime direct ou régime indirect: REGARDE-TOI *dans ce miroir*, régime direct; DONNE-TOI *la peine de m'écouter*, régime indirect.

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
Entrant à la lueur de nos palais brûlants.
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 8.)

A ta foible raison *garde-toi* de te rendre;
Dieu t'a fait pour l'aimer, et non pour le comprendre.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. VII)

Aide-toi, le ciel t'aidera.
(*La Fontaine*, le Charretier embourbé.)

(*Restout*, pag. 94. — *Wailly*, pag. 182. — *Lévizac*, pag. 311, t. 2; et M. *Laveaux*.)

§. VIII.

VOUS.

Vous, Pronom de la seconde personne et des deux genres, se dit des personnes et des choses personnifiées; il peut être, comme le Pronom *nous*, ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect; exemple: *Vous êtes riche, je vous en félicite: cherchez présentement à vous faire des amis*. Le premier *vous* est sujet; le second, régime direct, et le troisième, régime indirect.

Si le Pronom *vous* n'est pas seul employé comme sujet ou comme régime du verbe, et qu'il soit uni à un autre Pronom personnel, ou à un substantif, on répète le Pronom personnel *vous*, qui alors, comme sujet de la phrase, veut que le verbe soit à la seconde personne:

Je vous *récompenserai* vous *et votre frère*. — Vous *et celui qui vous mène*, VOUS PÉRIREZ.
(Télém., liv. I.)

Le roi, *vous*, et les dieux, *vous êtes* tous complices.
(*Th. Corneille*, Ariane, act. V, sc. 4.)

(*Wailly*, pag. 182. — *Lévizac*, pag. 810, t. 1.)

Vous, suit, pour la place qu'il doit occuper dans la phrase, les mêmes règles que le Pronom *me*; et, quand il est accompagné d'une proposition, il suit celles qui sont indiquées pour le Pronom *moi*.

Vous est singulier, quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne, et il est pluriel, quand on adresse la parole à plusieurs; mais remarquez que, quand par politesse, on emploie le Pronom pluriel *vous* au lieu du Pronom *tu*, le participe prend bien la terminaison féminine lorsqu'il est question d'une femme, mais il ne prend pas le *s* qui est la marque du pluriel, et l'on dit: *Madame, vous êtes* ESTIMÉE, et non pas *estimées*, parce qu'alors on emploie le participe par rapport à la personne à laquelle on parle, et non par rapport au Pronom *vous*, ni au verbe auxiliaire pluriel dont on se sert.

(*Dangeau*, pag. 184. — *Girard*, pag. 55, t. II, et les Gramm. modernes.)

De quoi vous êtes-vous AVISÉ, *de charger les enfers d'une si dangereuse créature?*
(*Boileau*, les Héros de roman.)

Le dieu n'est entouré que des monuments de nos fureurs; et VOUS ÊTES ÉTONNÉ *que ses prêtres aient accepté l'hommage d'une courtisane.*
(Voyage d'Anacharsis, chap. XXII.)

La syntaxe est la même pour les adjectifs et pour les Pronoms, et l'on dit, quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne: *Vous pourrez peut-être cacher aux autres des actions répréhensibles, mais jamais à vous-même.*

(Pensée d'*Isocrate*, t. I, pag. 25.)

Vous en allez juger VOUS-MÊME *tout-à-l'heure.*

(*Boileau*, les Héros de roman)

...... Avocat,
De votre ton *vous-même* adoucissez l'éclat.
(*Racine*, les Plaideurs; act. III, sc. 3)

(*Restaut*, pag. 205, et *Girard*.)

Quelquefois aussi on fait usage du Pronom *nous* au lieu du Pronom *je*, et dans ce cas le principe invoqué pour le Pronom *vous*, au lieu du Pronom *tu*, est également applicable; c'est-à-dire que l'on doit écrire avec le *nombre singulier* le participe mis en rapport avec le Pronom *nous*; et alors dire : PERSUADÉ *comme nous le sommes*, parce que cette phrase n'est qu'une syllepse, c'est-à-dire une figure par laquelle le discours répond plutôt à la pensée qu'aux règles de la grammaire.

Quelle pensée réveille en moi cette phrase, *persuadé comme nous le sommes?* aucune autre que celle-ci : *persuadé comme je le suis*. Le *je* a paru trop tranchant, et par modestie on s'est servi de *nous* au lieu de *je*; si donc on considère qu'en effet *nous* n'exprime qu'un seul individu, on doit laisser au singulier l'adjectif qui suit, puisque dans notre esprit nous n'avons d'autre intention que de modifier le Pronom *je*.

Ce vers de Molière (Sganarelle ou le Mari trompé, sc. 16) :

Sans respect ni demi nous a *déshonoré*.

dans lequel *déshonoré* est mis au singulier, quoique précédé d'un régime direct au pluriel, qui est *nous* employé pour *moi*, vient fortifier ce principe : et l'opinion de son judicieux commentateur (M. Auger), qui approuve ce singulier, achèvera sûrement de convaincre nos lecteurs.

On verra, lorsque nous parlerons de l'emploi du mot appelé impératif (art. XVII, §. 3.), que très-souvent une personne, se parlant à elle-même, fait usage de la première personne du *pluriel* de l'impératif; et qu'en pareil cas on ne met pas l'adjectif au pluriel : SOYONS *digne de notre naissance*; SOYONS *sage*: certainement si l'on employait le pluriel dans ce cas, ce seroit ôter tout le charme, tout le piquant de cette façon de parler, ce seroit faire même un contre-sens.

(M. *Vanier*, l'un des rédact. du Man. des Amat. de la langue fr.)

Nous avons fait observer (page 152) que le Pronom *tu* peut exprimer dans le discours deux sentiments de l'ame absolument opposés, *l'amitié et la haine*. En effet, lorsque nous parlons ou écrivons à des personnes que nous aimons, ou contre lesquelles nous sommes fort en colère, nous nous servons du Pronom *tu*; de même le Pronom *vous*, qui fut de tout temps employé, en parlant à une seule personne, comme une marque d'égard, de respect ou d'indifférence, n'est plus dans quelques circonstances que l'expression de la douleur. Nous n'en citerons qu'un exemple, mais il suffira pour faire sentir combien le Pronom *vous* mis à la place du Pronom *tu* change le sens d'une phrase.

Un père est prévenu que son fils, abandonné à la débauche, se propose de forcer son secrétaire, pour y prendre de l'argent : il ouvre lui-même son secrétaire, et y met en évidence une somme d'argent, avec ce billet foudroyant adressé à son fils :

Puisqu'un lien fatal a pour *vous* tant d'appas,
Qu'il *vous* fait renoncer à votre propre estime,
Je veux, du moins, *vous* épargner un crime.
Acceptez...... ne dérobez pas.
(M. *Pieyre*, l'École des Pères, IV, sc. 14.)

Tous nos lecteurs sentiront que ce fils, accoutumé à entendre de la bouche de son pere le mot *tu*, expression de sa tendresse, aura été abîmé à la lecture de ces *vous*, qui sont le langage d'un père péniblement affecté; ils sentiront aussi que ce reproche paternel n'auroit pas été aussi touchant, et n'auroit pas produit l'effet que ce père se proposoit, s'il avoit parlé ainsi.

Puisqu'un lien fatal a pour TOI *tant d'appas, qu'il* TE *fait renoncer à* TA *propre estime, je veux du moins* T'*épargner un crime : accepte.... ne dérobe pas.*

Vous, *tu*, *toi*, peuvent se dire des animaux, et même des choses inanimées, mais uniquement en apostrophe; un berger droit très-bien : *Mes chères brebis, vous êtes l'unique objet de mes soins*; et un Israélite indigne pourroit tenir ce langage : *Et* TOI, *sainte montagne de Sion*, *tu es vue profanée par des impies.*

(*Girard*, p. 325, t. I.)

Il est quelquefois permis de mettre à la seconde personne ce qu'on exprime ordinairement par la troisième : *Il y a des gens si complaisants que* VOUS *ne* SAURIEZ *vous empêcher de rechercher leur société*, — pour qu'on *ne sauroit s'empêcher*, etc.

C'est quelque chose de bien terrible qu'une tempête; il est bien difficile de ne pas craindre, lorsque VOUS *voyez les flots soulevés qui viennent fondre sur* VOUS, VOTRE *pilote*, *qui se trouble*, etc.

Ce tour de phrase réveille l'attention de ceux à qui l'on parle; il les intéresse, ils croient voir ce qu'on leur dit.

Mais ce seroit en abuser que de dire à quelqu'un : *Quand* VOUS VOLEZ *sur les grands*

chemins, et que vous êtes pris, *on vous juge, et l'on vous pend en vingt-quatre heures.*
(*Wailly*, pag. 179.)

§. IX.

IL.

Il, Pronom singulier masculin de la troisième personne, se dit des personnes et des choses, et est toujours sujet de la proposition :

Un dévot aux yeux creux, et d'abstinence blême,
S'il n'a point le cœur juste, est affreux devant Dieu;
L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu:
« Sois dévot. » Il nous dit: « Sois doux, simple, équitable. »
(*Boileau*, sat. XI.)

Le premier *il* se rapporte à *dévot*, et le second à *évangile*.

Il, dans les verbes unipersonnels ou pris unipersonnellement, s'emploie sans rapport à un nom déja exprimé; il se rapporte à ce qui suit, et sert à l'indiquer. Quand je dis : Il *s'est passé bien des choses depuis que nous ne nous sommes vus*; il est mis pour bien *des choses*, et ces mots sont le sujet, et non pas le régime du verbe *s'est passé*. C'est comme s'il y avoit, *bien des choses se sont passées*.
(*Restaut*, pag. 308.—*Wailly*, pag. 219.)

Le Pronom *il*, et en général les Pronoms doivent rappeler l'idée de la personne ou de la chose, ou du nom de la personne ou de la chose dont ils tiennent la place; et être au même nombre et au même genre :

Voilà l'homme en effet; *il* va du blanc au noir:
Il condamne au matin ses sentiments du soir.
Importun à tout autre, à soi-même incommode,
Il change à tous moments d'esprit comme de mode:
Il tourne au moindre vent, *il* tombe au moindre choc:
Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc. (*Boileau*, sat. VIII.)

Dans cet exemple, *il*, qui se rapporte à *homme*, en réveille l'idée, et est le seul Pronom qui convienne; aussi prend-il la forme masculine et singulière, parce que *homme* est de ce genre et de ce nombre.
(Le Dict. crit. de *Féraud*, au mot *il*.—*Lévizac*, pag. 306. t. 1.)

Lorsque le sujet du verbe vient d'être énoncé, le Pronom *il* ne doit pas précéder ce verbe; ainsi cette phrase de *Fontenelle* n'est pas correcte : *Licinius étant venu à Antioche, et se doutant de l'imposture,* il *fit mettre à la torture le prophète de ce nouveau Jupiter*; on doit supprimer le Pronom *il*, puisque Licinius est le sujet du verbe.
(Le Dict. crit. de *Féraud*, au mot *il*.)

Dans l'emploi du Pronom *il*, ce qu'il faut surtout éviter, ce sont les équivoques; par exemple, quand on dit : *Molière a surpassé Plaute dans tout ce qu'*il *a fait de meilleur*; on ne sait d'abord si *Molière*, dans tout ce qu'il a fait de meilleur, a surpassé *Plaute*, ou si *Plaute*, dans tout ce qu'il a fait de meilleur, a été surpassé par *Molière*. Voilà ce qui ne doit pas rester en doute.
(*Wailly*, page 219.—Le Dict. de *Féraud*.—*Lévizac*, pag. 317, t. I.)

§. X.

ILS.

Ils est le pluriel de *il*, et tout ce qu'on vient de lire sur ce Pronom, lui est applicable.

§. XI.

LUI.

Lui est un Pronom de la troisième personne, et du nombre singulier.

Sa fonction ordinaire est de servir de complément à une préposition exprimée ou sous-entendue: *J'allai à lui. Je tombai sur lui. Vous irez avec lui. Il lui donna la main.* Dans ce dernier exemple, la préposition est sous-entendue; c'est comme si l'on disoit, *il donna à lui la main.*
(*Féraud*, et l'*Académie*.)

Ce n'est que dans ce dernier cas que le Pronom *lui* est commun aux deux genres.

Hors de là, il n'appartient qu'au genre masculin: *C'est lui qui me l'a donné; c'est de lui que je le tiens; vous pensez ainsi, mais lui pense autrement.* (L'*Académie*.)

Lui s'emploie quelquefois comme mot explétif, et quand on veut donner plus de force au discours: *Il est impossible qu'un homme de mauvais naturel aime le bien public; car comment pourroit-il aimer un million d'hommes,* lui *qui n'a jamais aimé personne?* (*Fréron*.) — *Je le verrai* lui-même. Il s'emploie encore quand on veut marquer la part que différentes personnes ont eue ou auront à un fait ou à une action : *Mes frères et mon cousin m'ont secouru; eux m'ont relevé, et* lui *m'a pansé.*
(*Wailly*, pag. 181.—*Lévizac*, pag. 310, t. I.)

Lui se place après le verbe, 1° quand ce Pronom est précédé d'une préposition : *Comme on conseilloit à Philippe, père d'Alexandre, de chasser de ses États un homme qui avoit mal parlé de* lui, *je m'en garderois bien,* dit-il, *il iroit partout médire de moi.*
(*Wailly*, pag. 318.)

2° Lorsque le verbe est à l'impératif : *Dites-*LUI *ce qui en est.*

(Le même.)

Nota. Ce que nous avons dit au Pronom *me*, sur la place des Pronoms en régime, est applicable au Pronom *lui*.

Et l'observation que nous faisons au Pronom *se*, pag. 158, sur l'inconvénient qu'il peut y avoir à placer ce Pronom près du premier verbe, dans les phrases où il y a deux verbes, s'applique également au Pronom *lui*.

Lui, joint à un *nom* ou à un Pronom, soit par la conjonction *et*, soit par la conjonction *ni*, veut toujours que le verbe qui est auparavant, soit précédé d'un Pronom de même nature que le Pronom ou les Pronoms qui suivent. Exemples : *Je* L'*en félicite*, LUI *et ses amis.* — *Je ne l'estime ni* LUI *ni son frère.* — *On ne* NOUS *accueillit ni* LUI *ni* MOI.

Bossuet n'a donc pu dire correctement : *Il semble que Valdo ait eu un bon dessein, et que la gloire de la pauvreté (évangélique)* AIT SÉDUIT LUI *et ses partisans.* — Il falloit *l'*AIT *séduit*, LUI *et ses partisans.* — *Fénélon* n'a pu dire non plus : *Pénélope, ne voyant revenir ni* LUI *ni* MOI, *n'aura pu résister à tant de prétendants ;* il falloit *ne* NOUS *voyant revenir ni* LUI *ni moi.*

(Le Dict. crit. de *Féraud*, au mot *eux*.)

Une grande différence, et la plus remarquable qu'il y ait, entre les Pronoms de la troisième personne et ceux des deux premières, c'est que ceux-ci (*je*, *moi*, *nous*, *tu*, *toi*, *vous*), ne peuvent jamais désigner que des personnes ou des choses personnifiées ; et que ceux-là (*il*, *ils*, *elle*, *elles*) servent à désigner les personnes et quelquefois les choses.

Mais il faut observer que *lui* (*) ne se dit point des choses, quand il est en régime indirect, c'est-à-dire quand il est précédé d'une préposition ; alors on le supplée par les Pronoms *le*, *la*, *les*, ou par les Pronoms *en* et *y* ; ainsi, au lieu de dire, en parlant d'une maison : *Je lui ajouterai un pavillon*, vous direz : *j'y ajouterai un pavillon ;* d'une affaire ou de plusieurs, *je lui* ou *je leur donnerai mes soins*, vous direz : *j'y donnerai mes soins.*

Vous pourrez dire d'un poëte : *Que pense-t-on* DE LUI ? Mais de ses ouvrages, il faudra dire, *qu'*EN *pense-t-on ?*

On ne dira pas non plus d'un arbre : *Ne montez pas sur* LUI *pour* EN *cueillir* LES *fruits, vous tomberiez ;* mais on dira : *n'*Y *montez pas pour* EN *cueillir* LES *fruits, vous tomberiez.*

(Le P. *Buffier*, n° 699. — *Th. Corneille*, sur la 104e Rem. de *Vaugelas.* — MM. de *Port-Royal*, p. 110. — *Condillac*, ch. VIII, pag. 201. — *D'Olivet*, p. 165. — *Restaut*, pag. 99. — Et *Wailly*, pag. 184.)

Enfin à ces questions :

Est-ce-là votre demeure ? Sont ce-là vos appartements ? Sont-ce-là vos robes ? Que peut-on faire de cet enclos ?	Vous répondrez :	ce ne *l'*est pas. ces *les* sont. ce ne *les* sont pas. on n'*en* peut rien faire.

(Le P. *Buffier*, n° 698. — *D'Olivet*, pag. 165. — *Wailly*, pag. 184.)

Cependant l'usage autorise à se servir des Pronoms *lui*, *eux*, *elles*, en régime direct ou en régime indirect, quand on parle de choses personnifiées, ou auxquelles on attribue ce qu'on a coutume d'attribuer aux personnes : *J'aime* LA VÉRITÉ *au point que je sacrifierois tout pour* ELLE.

L'innocence vaut bien que l'on parle pour *elle*.
(*Racine*, les Frères ennemis, act. III, sc. 6.)

(*Fromant*, pag. 135 de son Supplém. à la Gramm. de *Port-Royal.* — Le P. *Buffier*, n° 790. — *Wailly*, pag. 185.)

Condillac (pag. 202 de sa Gramm.) pense que, si, dans ces sortes de phrases, les Pronoms *lui* et *elle* se disent des choses aussi bien que des personnes, c'est seulement parce qu'il n'y a pas d'autre manière de s'exprimer, et qu'il importe peu que *la vérité* soit personnifiée ou ne le soit pas.

§. XII.

ELLE.

Elle, Pronom de la troisième personne du féminin singulier, fait *elles* au pluriel. Il est tantôt le féminin de *il*, et tantôt le féminin de *lui ;* dans le premier cas, il est toujours le sujet du verbe, le précède toujours, excepté dans les interrogations, et ne peut en être séparé que par un autre Pronom personnel ou une négative. — ELLE *danse.* ELLE *lui a donné sa grâce.* — *Vient-*ELLE ? *Danse-t-*ELLE ?

Elle, sujet d'une proposition, se dit également des personnes et des choses.

Quand *elle* est le féminin de *lui*, il ne se dit pas toujours des choses. — On ne dit pas

(*) Remarquez que cette règle, ainsi qu'on va le voir, s'applique aux Pronoms *elle* et *eux*.

d'une science ou d'une profession, IL *s'est adonné à* ELLE, il faut dire, IL *s'y est adonné;* ni d'une jument, *je ne me suis pas encore servi d'*ELLE, mais *je ne m'en suis pas encore servi.*

Il semble qu'avec les prépositions *de* et *à*, les Pronoms *elle*, *lui*, *eux*, ne se disent pas indifféremment des choses et des personnes. — Cependant, lorsqu'ils sont précédés des prépositions *avec* ou *après*, ils peuvent se dire des choses. *Cette rivière, dans ses débordements, entraîne avec* ELLE *tout ce qu'*ELLE *rencontre*, ELLE *ne laisse rien après* ELLE.

Elle ne peut pas servir de régime indirect à un verbe actif; on y substitue *lui*, qui alors est feminin. — En parlant d'une femme on dit : *Donnez*-LUI ce *qu'elle demande;* ELLE *demande ses gages, donnez-les-*LUI. — Cependant, s'il étoit question de savoir à qui, de plusieurs femmes, on doit donner quelque chose, on diroit fort bien, *ces femmes ne méritent pas ce présent, faites-le à* ELLE, en désignant celle que l'on entend indiquer par le Pronom. C'est par la même raison qu'on lit dans Telemaque : *Il croyoit ne pas parler à* ELLE, *ne sachant plus où il étoit.* Dans cette phrase, *elle* est considéré, non comme une personne à qui l'on dit quelque chose, mais comme une personne à qui l'on adresse la parole. — *Il veut* LUI *parler*, signifie, *il veut lui dire quelque chose*, lui communiquer quelque chose par le moyen de la parole.

Il veut parler à ELLE, signifie *c'est à* ELLE *qu'il veut adresser la parole*, et dans ce tour, il y a toujours une sorte d'opposition ; *ce n'est pas à* LUI *que je veux parler, c'est à* ELLE.

Après les verbes neutres et pronominaux qui régissent la préposition *à*, on dit *elle* et *elles*.—*Il faut s'adresser à* ELLE ou *à* ELLES, *il faut revenir à* ELLE ou *à* ELLES. — Quand on y ajoute *même*, on peut dire *à elle* avec les verbes actifs, en faisant précéder *lui* : *donnez-les-*LUI *à* ELLE-*même*.

Quand le Pronom *la* est le régime direct d'un verbe, et qu'il y a après ce verbe un nom qui concourt avec le Pronom à former ce régime direct, on le répète après le verbe, par le moyen d'*elle* : *Le lion la dévora*, ELLE *et ses enfants;* de même au pluriel : *On les condamna*, ELLES *et leurs complices.*

Lorsque le Pronom *elle* est le sujet d'une proposition, et qu'on veut le joindre à un nom qui concourt avec lui à former ce sujet, on laisse le verbe après le Pronom, parce qu'il ne peut en être séparé; mais après le verbe, on répète *elle*, pour le joindre au nom qui concourt avec ce Pronom à former le sujet : ELLE *mourut*, ELLE *et les siens.*

Le Pronom *elle*, comme plusieurs autres Pronoms, s'emploie aussi pour rappeler des phrases entières. — *Qui a commis ce crime abominable? Elle;* c'est-à-dire, ELLE *a commis ce crime abominable.* — Voyez *lui*.

Voltaire a dit dans Oreste (act. V, sc. 7.) :

Fers, tombez de ses mains; le sceptre est fait pour *elles*.

Observez, dit à ce sujet *La Harpe* (Cours de littér.), qu'il n'est ni dans le génie de notre langue, ni dans l'usage des bons écrivains, de placer le pronom *elle* autrement que comme sujet, quand il se rapporte aux choses; on ne l'emploie comme régime que quand il se rapporte aux personnes ou aux choses personnifiées : la violation de cette règle jette de la langueur dans le style ; c'est une sorte d'inélégance. La même faute est dans ces vers de *Tancrède* (act. I, sc. 4.) :

Mais qui peut altérer vos bontés paternelles?
Vous seule, vous, ma fille, en abusant trop d'*elles*.

Il n'y a personne qui ne sente combien ce Pronom *elles* qui finit la phrase et le vers, produit un mauvais effet; et cet effet se retrouvera dans toutes les phrases du même genre, en prose comme en vers. — *Il se souvient de vos bontés, il en est pénétré.* Si l'on disoit *il est pénétré d'*ELLES, cela paroîtroit ridicule. C'est que notre langue y a pourvu moyennant le Pronom *en*, qui, se plaçant avant le verbe, réunit la précision et la rapidité. Il est vrai qu'il y a des occasions où l'on ne sauroit se servir du mot *en;* mais alors il faut éviter ce Pronom, et chercher une autre tournure.

(M. *Laveaux*.)

§. XIII.

EUX.

Eux, Pronom de la troisieme personne, masculin pluriel. C'est le pluriel de *lui;* mais il ne s'emploie pas comme singulier, en régime indirect, sans le secours d'une préposition exprimée; on y supplée par le Pronom *leur*, qui se dit au masculin et au féminin.— Voyez *Leur*.

Eux se met toujours après le verbe; souvent il est précédé d'une proposition, et alors il est le terme du rapport. S'il n'en est pas precédé, il est le sujet d'une proposition ; dans le dernier cas, il ne se met jamais seul, et est suivi ou d'un autre substantif, ou de l'adjectif même : *Ils souffrent beaucoup*, EUX *et leurs enfants*, c'est-à-dire, *eux* et *leurs enfants souffrent beaucoup ; ils le disent* EUX-*mêmes*.

Après un substantif suivi de la préposition

de, on n'emploie guère *eux*; mais, au lieu de ce Pronom, on met l'adjectif possessif *leur*, avant le substantif. On ne dit pas *c'est le livre d'*EUX, mais *c'est leur livre*. Cependant on dit *j'ai besoin d'*EUX, *j'ai soin d'*EUX; parce qu'*avoir besoin*, *avoir soin* sont des verbes, et qu'il ne s'agit pas ici d'un sens possessif.

Eux s'emploie aussi pour rappeler au masculin, l'idée du Pronom *les* mis en régime direct, et lier ce Pronom avec une proposition incidente: *Vous les blâmez*, EUX *qui n'ont suivi que vos conseils*.

Eux rappelle aussi ce même Pronom au masculin, lorsque ce Pronom partage la fonction de régime avec un ou plusieurs substantifs placés après le verbe, et sert à le lier avec ces substantifs. *Je les ai vus*, EUX *et leurs enfants: je les ai vus*, EUX, *leurs femmes et leurs enfants*. *Eux* sert aussi, dans un cas semblable, à rappeler l'idée du Pronom *leur*, employé comme régime indirect: *Je leur ai parlé, à* EUX *et à leurs adhérents*. — On peut dire, *je veux leur parler*, ou *je veux parler à* EUX; mais avec la même différence de sens que nous avons expliquée au mot *Lui*. — Voyez *Lui*, *Leur*.

§. XIV.

LEUR.

Leur. Il ne faut pas confondre ce Pronom pluriel de la troisième personne, avec l'adjectif pronominal possessif *leur*, dont nous parlerons page 164.

Leur, Pronom *personnel*, est des deux genres; il signifie *à eux*, *à elles*, et il se dit principalement des personnes: *Les femmes doivent être attentives, car une simple apparence* LEUR *fait quelquefois plus de tort qu'une faute réelle*. (*Girard*.)

Il faut compter sur l'ingratitude des hommes, et ne laisser pas de LEUR *faire du bien*. (Télém., liv. XXIV.)

Quelquefois on s'en sert en parlant des animaux, des plantes, et même des choses inanimées: *Quand je vois les nids des oiseaux, formés avec tant d'art, je demande quel maître* LEUR *a appris les mathématiques et l'architecture*. — *Ces orangers vont périr si on ne* LEUR *donne de l'eau*. — *Ces murs sont mal faits, on ne* LEUR *a pas donné assez de talus*.

(Le Dict. de l'*Académie*, et les Grammairiens modernes.)

Mais en général l'emploi du Pronom personnel *leur* est restreint aux personnes, et ce seroit s'exprimer incorrectement que de dire: *Ces projets parurent sages*, et *Henri* LEUR *donna son approbation*, au lieu de Henri *y* donna son approbation.

Outre que la signification de *leur*, Pronom personnel, est différente de celle de *leur*, adjectif possessif, c'est qu'encore celui qui est Pronom personnel se joint toujours à un *verbe*, et désigne un nom pluriel qu'il remplace sans jamais prendre de *s* final; au lieu que celui qui est adjectif précède toujours un substantif qu'il modifie, et avec lequel il s'accorde: *Le pardon des ennemis ne consiste pas seulement à ne* LEUR *nuire ni dans leur réputation ni dans leurs biens; il faut encore les aimer véritablement, et* LEUR *faire plaisir si l'occasion s'en présente*. (*Girard*.)

Va, dis-*leur* qu'à ce prix je *leur* permets de vivre. (*Racine*, Athalie, act. V, sc. 2.)

Quant à la place que *leur* occupe à l'égard du verbe, il suit la règle du Pronom *lui*, non précédé d'une préposition.

(Les Grammairiens anciens et les modernes.)

§. XV.

SE.

Se, Pronom de la troisième personne, des deux nombres et des deux genres, s'emploie pour les personnes et pour les choses, et accompagne toujours un *verbe*: *Cette femme* SE *promène*; *ces hommes* SE *querellent*; *cette fleur* SE *flétrit*; *ces arbres* SE *meurent*.

Les yeux de l'amitié *se* trompent rarement. (*Voltaire*, Oreste, act. IV, sc. 1.)

Il sert à la conjugaison des verbes pronominaux: *il* ou *elle* SE *repent de sa faute*.

Se est tantôt régime direct des verbes actifs: SE *rétracter*, SE *perdre*, rétracter *soi*, perdre *soi*; tantôt régime indirect: SE *faire une loi*; SE *prescrire un devoir*; faire une loi *à soi*, prescrire un devoir *à soi*.

(Le Dict. de l'*Académie*.)

Observez que, quand deux verbes sont à des temps composés, *se* peut servir pour l'un et pour l'autre, sans qu'il soit besoin de le répéter, s'il est régime direct ou régime indirect des deux verbes; comme dans cette phrase: *Il s'est instruit et rendu recommandable par ses lumières*.

Mais on ne sauroit se dispenser de répéter ce Pronom, s'il est régime direct d'un verbe, et régime indirect d'un autre. On ne dira donc pas: *Il s'est instruit et acquis beaucoup d'estime par ses lumières*, mais bien *il s'est instruit et s'est acquis*, etc.

(*Marmontel*, et M. *Laveaux*.)

Le Pronom *se* précède toujours le verbe dont il est le régime; mais dans les phrases où il y a deux verbes, sa place n'est pas aussi certaine. Autrefois on plaçoit plus volontiers ce Pronom avant le verbe régissant auquel il n'appartenoit pas, qu'avant le verbe régi auquel il appartenoit; on disoit : *Il* SE *peut faire*, plutôt que *il peut* SE *faire ; ils* SE *peuvent entr'aider*, plotôt que *ils peuvent s'entr'aider*.

Votre idée SE *sait toujours faire place*, a dit madame *de Sévigné*.

Racine, dans *Bajazet:*

Viens, suis-moi; la sultane en ce lieu se doit rendre.
(Act. I, sc. 1.)

Et *La Fontaine* (dans sa fable de l'Ane et le Chien):

Il *se* faut entr'aider, c'est la loi de nature.

L'abbé *D'Olivet* trouvoit que ces deux manières de s'exprimer étoient également bonnes. *Lamothe-Levayer* pensoit qu'il etoit beaucoup mieux de placer le Pronom avant l'infinitif qui le régit; effectivement, fait observer *Féraud*, cela est plus analogue au génie de la langue, qui est de rapprocher, autant qu'elle peut, les mots qui ont relation entre eux. Ce dernier avis a prévalu; mais, si habituellement on doit le suivre, on peut, pour la variété ou pour la mélodie, s'en écarter quelquefois.

Voyez ce que nous disons au Pronom *le*, pag. 180.

§. XVI.

SOI.

Soi, Pronom singulier de la troisième personne, est des deux genres, se dit des personnes et des choses.

(Le Dict. de l'*Académie*.)

Quand *soi* se dit *des personnes*, on en fait usage dans les propositions générales ou indéterminées; et, dans ce cas, ce Pronom est toujours accompagné ou d'un nom collectif, ou d'un pronom indéfini; tels que, *chacun*, *ce*, *quiconque*, *aucun*, *celui qui*, *heureux qui*, *personne*, *tout homme*, etc., etc.; ou bien encore d'un verbe employé, soit unipersonnellement, soit à l'infinitif:

QUICONQUE *n'aime que* SOI, *est indigne de vivre.*

Aucun n'est prophète chez *soi*.
(*La Fontaine*, fab. de Démocrite.)
On a souvent besoin d'un plus petit que *soi*.
(Le même, f. 2. liv. II.)
Des passions la plus triste en la vie
C'est de n'aimer que *soi* dans l'univers.
(*Florian*, la Poule de Caux.)

Heureux qui vit chez *soi*,
De régler ses désirs faisant tout son emploi!
(*La Fontaine*, l'Homme qui court après la Fortune.)

IL *dépend toujours de* SOI *d'agir honorablement.*

ÊTRE *trop mécontent de* SOI *est une foiblesse; en être trop content est une sottise.*
(Mad. *de Sablé*.)

(Le P. *Buffier*, n° 704.—*D'Olivet*, pag. 166 de sa Gramm. et 20e Rem. sur *Racine*.—*Girard*, page 345. t. 1.—*Wailly*, pag. 185.)

Si l'on veut appliquer individuellement à quelque sujet chacune de ces mêmes propositions générales, ou, ce qui est la même chose, si la proposition est individuelle et déterminée, *d'Olivet* est d'avis que ce n'est plus du Pronom personnel *soi* que l'on doit alors se servir, mais du pronom défini *lui* ou *elle*, suivant le genre; qu'en conséquence on doit dire : *Cet homme a pour* LUI *un œil de complaisance.— Il rapporte tout à* LUI, *il ne parle que de* LUI. *Cette personne est contente d'*ELLE, *lorsqu'elle a fait une bonne action. — Elle vit retirée chez* ELLE.

(Mêmes autorités.)

Wailly, *Lévizac*, *Caminade* et plusieurs autres Grammairiens se sont rangés à cet avis; mais M. *Lemare*, *M. Boinvilliers*, et, après eux, *M. Boniface* pensent que *soi*, se rapportant à des personnes, peut très-bien s'employer dans les propositions qui présentent un sens déterminé. Ce Pronom, disent-ils, est indispensable lorsque l'emploi de *lui*, ou *eux*, pourroit donner lieu à une équivoque, comme dans cette phrase : *Ce jeune homme, en remplissant les volontés de son père, travaille pour* SOI; car si l'on disoit *travaille pour* LUI, on ne sauroit si le jeune homme dont il est question travaille pour ses intérêts, ou pour ceux de son père.

Soi indique une action qui tombe sur le sujet de la proposition, au lieu que *lui* annonce que l'action passe au-delà du sujet; de sorte que l'on doit dire : *Paul pense* à SOI, si l'on veut faire entendre que Paul est l'objet de ses propres pensées; et, si l'on veut exprimer qu'il pense à Luc, on dira : *il pense* à LUI. Cette nuance se trouve parfaitement exprimée dans les vers suivants :

Ou mon amour me trompe, ou Zaïre aujourd'hui,
Pour l'élever à *soi* descendroit jusqu'à *lui*.
(*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 1.)

A ces motifs, ces Grammairiens ajoutent beaucoup d'exemples choisis dans de bons écrivains, tant anciens que modernes.

Un homme peut parler avantageusement de soi lorsqu'il est calomnié. (*Voltaire.*)

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*. (*Racine*, Phèdre.)

Gaston ne vit que pour soi. (*La Bruyère.*)

Il faut laisser Mélinde parler de soi, *de ses vapeurs, de son insomnie.* (*La Bruyère.*)

L'avare qui a un fils prodigue n'amasse ni pour soi *ni pour* LUI.

Ensuite ils invoquent l'autorité de *Marmontel*, qui a fait observer que plusieurs écrivains n'ont eu aucun égard à la règle donnée par *D'Olivet;* enfin ils citent *Domergue*, qui, dans son Journal, dit que *soi* écarte tout rapport d'ambiguité, qu'il nous vient d'une langue à laquelle nous devons une infinité d'autres mots (273); que tous nos poètes l'emploient comme étant plus sonore, et alors que la raison, l'harmonie et l'usage sont bien des titres pour forcer les Grammairiens au silence.

Quand *soi* se rapporte à des *choses*, tous les Grammairiens sont d'avis qu'on peut l'employer non-seulement avec l'indéfini, mais encore avec le défini; qu'il convient aux deux genres, et se met avec une préposition : DE SOI *le vice est odieux.* — *La vertu est aimable en* SOI. (*L'Académie.*) — *La franchise est bonne de* SOI, *mais elle a ses excès.* (*Marmontel.*) —*Le crime traîne toujours après* SOI *certaine bassesse dont on est bien aise de dérober le spectacle au public* (*Massillon*, Myst. serm. de la Visitat.) — *Le chat paroit ne sentir que pour* SOI. (*Buffon.*) — *La poésie porte son excuse avec* SOI. (*Boileau.*)

Soi, rapporté au singulier, ne renferme aucune difficulté qui ne se trouve résolue par ce qui vient d'être dit : car *soi* est un singulier. Mais *soi* peut-il se rapporter à un pluriel ?

Tout le monde, dit *D'Olivet* (80e Rem. sur *Racine*), convient que non : s'il s'agit de personnes, on ne dit *qu'eux* ou *elles;* mais à l'égard des choses, les avis sont partagés. *Vaugelas* (17e Rem.) propose trois manières de l'employer : *Ces choses sont indifférentes* DE SOI; *ces choses* DE SOI *sont indifférentes;* DE SOI *ces choses sont indifférentes.* Il ne condamne que la première de ces trois phrases, n'approuvant pas que l'on mette SOI après l'adjectif. Mais *Th. Corneille* et l'*Académie* (dans leurs Observations sur cette remarque) n'admettent que la dernière de ces trois phrases, et rejettent les deux autres. Pour moi, continue *D'Olivet*, si je n'étois retenu par le respect que je dois à l'*Académie*, je n'en recevrois aucune des trois, étant bien persuadé que *soi*, qui est un singulier, ne peut régulièrement se construire avec un pluriel.

Condillac, pag. 204; *Wailly*, pag. 186; *Domairon*, pag. 108, t. 1; *Lévizac*, pag. 304, t. 1; et *Gueroult*, pag. 19, 2e partie, sont entièrement de l'avis de *D'Olivet.*

Quant à l'*Académie*, elle dit positivement, dans la dernière édition de son Dictionnaire, que *soi* est un Pronom de la troisième personne, seulement du *nombre singulier.*

Soi, joint à *même* par un trait d'union, ne signifie rien de plus que *soi* employé sans suite; seulement il a plus de force, et n'a pas toujours besoin d'être accompagné d'une préposition : *Celui qui aime le travail a assez de* SOI-MÊME. (*La Bruyère.*) *Pour avoir le véritable repos, il faut être en paix avec Dieu, avec les autres et avec* SOI-MÊME. (*Bouhours.*) *Un ami est un autre* SOI-MÊME. (*Trévoux.*) *On est si partial et si aveugle pour* SOI-MÊME *que l'on blâme avec emportement, dans les autres, des choses que l'on pratique journellement.* (*Saint-Evremond.*)

Souvent sans y penser, un écrivain qui s'aime
Forme tous ses héros semblables à *soi même.*
(*Boileau.*)

Soi-même s'applique aux personnes, et ne se dit jamais des choses.

ARTICLE II.

DES PRONOMS POSSESSIFS.

Les Pronoms possessifs marquent la possession des personnes ou des choses qu'ils représentent.

Ces Pronoms sont le *mien*, le *tien*, le *sien*, le *nôtre*, le *vôtre*, le *leur*. Tous sont susceptibles de varier dans leur forme, selon le genre et le nombre du substantif auquel ils ont rapport.

Quand ces Pronoms le MIEN, le TIEN, le SIEN, n'ont rapport qu'à une seule personne, ils font, à la première personne, le *mien*, masculin, et la *mienne*, féminin; et au pluriel, les *miens*, masculin, et les *miennes*, féminin. A la seconde personne du singulier le *tien*, masculin, et la *tienne*, féminin; et au pluriel, les *tiens*, masculin, et les *tiennes*, féminin. A la troisième personne le *sien*, singulier masculin, la *sienne*, singulier féminin, et au pluriel les *siens*, masculin, et les *siennes*, féminin.

Quand ils ont rapport à plusieurs personnes, c'est à la première personne, le *nôtre*,

(273) Les Latins, à qui nous devons nos pronoms, disent; *quisque sibi timet*, (chacun craint pour soi); et, *avarus opes sibi congerit* (l'avare amasse pour soi); *sibi*, et non pas *illi*.

la *nôtre*, les *nôtres*; à la seconde, le *vôtre*, la *vôtre*, les *vôtres*; à la troisième, le *leur*, la *leur*, les *leurs*.

(*D'Olivet*, pag. 172.)

Ces Pronoms doivent toujours se rapporter à un nom exprimé auparavant.

REMARQUE. — On manque souvent à cette règle dans la correspondance entre négociants. Rien de plus ordinaire que de leur voir commencer la réponse à une lettre par cette phrase barbare : *J'ai reçu la* VÔTRE *en date de*, etc.; il faut dire : *J'ai reçu* VOTRE LETTRE *en date de*, etc.

(*Lévizac*, pag. 336, t. 1.)

Quand le *mien*, le *tien*, le *sien*, le *nôtre*, le *vôtre*, le *leur*, tiennent lieu de la personne, ils ne peuvent pas se rapporter à des substantifs de choses, tels que *ame*, *esprit*, *plume*, *épée*, etc. On dit, en parlant d'un excellent écrivain : *Il n'y a pas de meilleure plume que* LUI, et non pas *que la sienne*, ce qui feroit un autre sens.

On dit encore, en parlant d'un homme qui excelle à faire des armes : *Il n'y a pas de meilleure épée que* LUI; si l'on disoit : *Il n'y a pas de meilleure épée que la sienne*, *que celle de monsieur*, cela signifieroit que son épée est de la meilleure trempe.

(Le P. *Bouhours*, pag. 546.— *Wailly*, pag. 180.)

Mais toutes les fois que ces Pronoms possessifs peuvent se rapporter à un nom pris dans une signification définie; ou, ce qui est la même chose, toutes les fois qu'un nom est employé avec l'article ou avec quelque équivalent, on doit faire usage des Pronoms possessifs, préférablement au pronom personnel correspondant. On doit donc dire : *C'est* LE SENTIMENT *de mon frère, et* LE MIEN, plutôt que *c'est le sentiment de mon frère et* DE MOI.

(*Lévizac*, pag. 337, t. 1.)

Il n'y a nulle difficulté sur l'emploi des quatre Pronoms possessifs qui servent aux deux premières personnes; car le *mien*, le *tien*, le *nôtre*, le *vôtre*, avec leur féminin et leur pluriel, se disent des personnes et des choses; comme : *Votre père et* LE MIEN *étoient amis; la maison qui touche à* LA MIENNE; *c'est votre avantage et* LE NÔTRE; *je soumets mon opinion à* LA VÔTRE.

Le sien et le leur, avec leur féminin et leur pluriel, se disent également de tout ce qui appartient aux personnes : *Ce n'est pas votre avis, c'est* LE SIEN.— *Ce n'est pas mon affaire, c'est* LA SIENNE.—*C'est votre avantage et* LE LEUR.

En tâchant d'usurper vos avantages, elles abandonnent LES LEURS.

(*J.-J. Rousseau*, Émile. liv. III, ch. 19.)

Mais, à l'égard des animaux et des choses, les Pronoms possessifs *le sien et la sienne* ne peuvent s'employer que dans les mêmes occasions où on emploie les adjectifs pronominaux *son* et *sa*. Alors on dira fort bien de deux fleuves que *l'un a sa source dans les Alpes, et l'autre a* LA SIENNE *dans les Pyrénées; que l'un a son embouchure dans la mer Noire, et l'autre a* LA SIENNE *dans l'Océan*; parce qu'en parlant d'une rivière, d'un fleuve, on dit *sa source*, *son embouchure*. Par la même raison, on dira également de deux chevaux, que *l'un a déjà mangé son avoine, et que l'autre n'a pas mangé* LA SIENNE.

Mais, après avoir parlé de la bonté des fruits d'un arbre, on ne dira pas que LES SIENS *sont meilleurs que ceux d'un autre*; parce qu'on ne dit pas d'un arbre, que SES *fruits sont excellents*, mais que *les fruits* EN *sont excellents*.

Comme cette règle de syntaxe sera suffisamment établie au Pronom *en*, on y renvoie le lecteur.

(*Regnier Desmarais*, pag. 264.— *Wailly*, pag. 187.)

Ce qu'il y a de plus à remarquer relativement à *ces* Pronoms possessifs, c'est qu'ils font les fonctions de substantifs en deux occasions différentes, où, à proprement parler, ils cessent d'être Pronoms, puisqu'ils ont, par eux-mêmes, un sens qui leur est propre. La première est quand on dit *le mien*, *le tien*, *le sien*, pour signifier ce qui appartient à chacun : *Le* TIEN *et le* MIEN *sont la source de toutes les divisions et de toutes les querelles.*

Et le *mien* et le *tien*, deux frères pointilleux,
Par son ordre amenant les procès et la guerre.

(*Boileau*, Sat. XI.)

Cependant l'usage de cette signification est tellement renfermé dans ces mots *mien*, *tien*, *sien*, qu'elle ne passe ni à leur féminin ni à leur pluriel.

(Mêmes autorités.)

L'autre occasion où les Pronoms possessifs sont employés substantivement, les embrasse tous, à la vérité, mais seulement au masculin et au pluriel; *les miens*, *les tiens*, *les siens*, *les nôtres*, *les vôtres*, *les leurs*, qui se disent des personnes à qui l'un est attaché par le sang, par l'amitié, ou par quelque sorte de dépendance. Alors on dit : MOI et *les miens*, TOI et *les tiens*, LUI et *les siens*, NOUS et *les nôtres*, VOUS et *les vôtres*. EUX et *les leurs*;

pour dire les parents, les amis, les adhérents des uns et des autres; et ce n'est que de cette manière qu'on peut employer, en ce sens, *les miens*, *les tiens*, etc., le pronom personnel devant toujours précéder le Pronom possessif, qui, sans cela, n'auroit plus la même signification. (Mêmes autorités.)

Nôtre, *vôtre*, précédés d'un article, prennent un accent circonflexe; alors l'o est long. (Le Dict de l'*Académie*.)

> Parce qu'un fort grand bien s'est venu joindre *au vôtre*,
> A peine à nos discours répondez-vous un mot:
> Quand on est plus riche qu'un autre,
> A-t-on droit d'en être plus sot?
> (*Voltaire*, le Dimanche.)

> Je dis du bien de toi,
> Tu dis du mal de moi;
> Damon, quel malheur est *le nôtre!*
> On ne nous croit ni l'un ni l'autre.

> Nous devons nous prêter aux foiblesses des autres (274),
> Leur passer leurs défauts, comme ils passent les *nôtres*.
> (*Regnard*, les Ménechmes, act. 1, sc. 2.)

En plaignant les autres, nous nous consolons nous-mêmes: en partageant leurs malheurs, nous sentons moins LES NOTRES.
(*Le Tourneur*, trad. d'*Young*, 1re nuit.)

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX POSSESSIFS.

On appelle ainsi certains mots qui qualifient, ou, pour parler plus exactement, qui déterminent le nom auquel ils sont joints, en y ajoutant une idée de possession.

Ces Adjectifs pronominaux sont:

M. S.	F. S.	Pluriel des deux genres.
Mon...	ma....	mes.
Ton...	ta.....	tes.
Son...	sa.....	ses.
Notre..	notre..	nos.
Votre..	votre..	vos.
Leur...	leur...	leurs.

Ces Adjectifs donnent lieu à plusieurs observations importantes.

§ I.

MON, MA, MES.

Mon est pour le masculin singulier; *ma* pour le feminin singulier; et *mes* pour le pluriel des deux genres.

Lorsqu'un nom féminin, soit substantif, soit adjectif, commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, et qu'il suit immédiatement ce pronom, on met *mon* au lieu de *ma*, afin d'éviter l'hiatus qui résulteroit de la rencontre des deux voyelles: on dit *mon ame*, *mon épée*, *mon aimable amie*, et non pas *ma ame*, *ma épée*, *ma aimable amie*; et avant un *h* aspiré, *ma* au féminin, *ma hache*, *ma harangue*.

(*Th. Corneille*, sur la 320e Rem. de *Vaugelas*.— L'*Académie*, page 344 de ses Observ., et son Dict.)

On met l'article, et non pas l'Adjectif pronominal possessif, avant un nom en régime, quand un des pronoms personnels, sujet ou régime, comme *je*, *tu*, *il*, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, y supplée suffisamment, ou que les circonstances ôtent toute équivoque. Ainsi, au lieu de dire: *j'ai mal à* MA *tête*, *il a reçu un coup de feu à* SON *bras*; on dit: *j'ai mal à* LA *tête*, *il a reçu un coup de feu* AU *bras*.

Dans ces phrases, les pronoms personnels *je*, *il*, indiquent d'une manière claire le sens qu'on a en vue; alors il n'y a pas d'équivoque à craindre.

Mais si le pronom personnel n'ôte pas l'équivoque, on doit joindre alors l'Adjectif pronominal possessif au nom, comme: *je vois que* MA *jambe s'enfle*. Et si l'on s'exprime ainsi, c'est parce qu'on peut voir s'enfler la jambe d'un autre, aussi bien que la sienne. C'est encore pour cette raison que l'on dit: *Elle lui donna* SA *main à baiser*; — *il a donné hardiment* SON *bras au chirurgien*; — *il perd tout* SON *sang*: car dans ces phrases il n'y a que les Adjectifs possessifs qui indiquent d'une manière positive qu'on parle de sa main, de son bras, de son sang; et non de la main, du bras et du sang d'un autre.

(Le P. *Buffier*, no 705.—*Regnier Desmarais*, page 260.—*Wailly*, pag. 189.)

Les verbes qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne, ôtent communément toute équivoque; et quand je dis: SE ME *suis blessé* à LA MAIN, il est évident que je parle de ma main; alors l'emploi de l'Adjectif possessif seroit une faute.

(*Lévizac*, pag. 330, t. 1.—*Wailly*, pag. 189.)

Cependant l'usage autorise à dire: *Je me suis tenu toute la journée* SUR MES JAMBES; — *je l'ai vu* DE MES PROPRES YEUX; — *je l'ai entendu* DE MES PROPRES OREILLES.

(Les Décisions de l'*Académie*, pag. 38, et son Dict. —*Dumarsais*, pag. 93, t. 1.—Et *Wailly*, pag. 353.)

Voyez ce que nous disons sur les Pléonasmes.

Les Adjectifs pronominaux possessifs se remplacent par l'article, avant les noms qui

---

(274) *Voyez*, plus bas, ce que nous disons sur l'emploi du Pronom *autre*.

doivent être suivis de *qui*, *que*, *dont*, et d'un pronom de la même personne que ces Adjectifs possessifs. Ainsi, au lieu de dire : *J'ai reçu* VOTRE *lettre* QUE *vous m'avez écrite*; — *tenez vos promesses* QUE *vous m'avez faites*; il faut dire : *j'ai reçu* LA *lettre* QUE *vous m'avez écrite; tenez* LES *promesses* QUE *vous m'avez faites*.

(*Wailly*, pag. 187. — *Lévizac*, pag. 331, t. 1.)

Les Adjectifs pronominaux possessifs *se répètent*: 1°, avant chaque substantif; on doit dire : MON *père et* MA *mère sont venus*; MON *père*, MA *mère*, MES *frères et* MES *sœurs ont été en butte à la plus affreuse calomnie*, et non pas, *mes père et mère sont venus; mes père et mère*, *mes frères et sœurs ont été en butte*, etc.

(*Vaugelas*, 513e remarque. — Le Père *Buffier*, n° 1027. — *Wailly*, p. 189. — Et *Lévizac*, p. 333, t. 1.)

2° Ils se répètent avant les adjectifs qui ne qualifient pas un seul et même substantif : *Je lui ai montré* MES *beaux et* MES *vilains habits*. (Mêmes autorités.)

Cette phrase équivaut à celle-ci : *Je lui ai montré* MES *beaux habits et* MES *vilains habits*. Or, puisqu'il y a un substantif sous-entendu, il faut bien l'indiquer et le déterminer; cela ne peut se faire qu'en répétant le déterminatif *mes*.

3° Mais les Adjectifs possessifs ne se répètent pas, quand les adjectifs qui les accompagnent qualifient le même substantif : MES *beaux et riches habits*. En effet, les mêmes habits peuvent être tout à la fois *beaux* et *riches*.

Remarque. — *Lamothe-Levayer* pense que l'on a tort de bannir cette phrase, *mes père et mère*, et que c'est une propriété de notre langue qu'il faut conserver. La raison qu'il en donne est qu'elle s'emploie où l'on diroit autrement *mes parents*, et où l'on veut unir les deux auteurs de notre être, sans les considerer séparément, ce qu'il trouve significatif et élégant; comme : *il a maltraité* MES *père et mère*, MES *père et mère sont morts*.

Chapelain et *Th. Corneille* ne sont pas de cet avis; ils trouvent *mes père et mère*, une phrase de palais, un style de pratique extrêmement incorrect. — Enfin, quoique cette manière de s'exprimer soit dans la bouche de beaucoup de monde, bien certainement elle est contraire aux principes de la langue, et condamnée, comme on vient de le voir, par le P. *Buffier*, par *Vaugelas*, par *Wailly*, par les *Grammairiens modernes*, et enfin par l'*Académie*.

Voyez, pages 98 et suivantes, ce que nous disons sur la Répétition de l'*Article*.

§. II.

TON, TA, TES.

La Syntaxe de ces *Adjectifs* pronominaux est celle des *Adjectifs* pronominaux *mon*, *ma*, *mes*.

§. III.

SON, SA, SES.

Ces *Adjectifs* pronominaux possessifs se mettent toujours avant le substantif. Le premier est du genre masculin au singulier, *son père*, *son honneur*; le second est du genre féminin au singulier, *sa sœur*, *sa hardiesse*; le troisième est de tout genre au pluriel, *ses biens*, *ses honneurs*.

Quoique l'*Adjectif* pronominal *son* soit de sa nature masculin, il tient lieu du féminin, lorsque le mot qui suit commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, comme *son amitié*, *son habitude*.

(*Th. Corneille*, sur la 22e Remarque de *Vaugelas*, — *Marmontel*, pag. 207. — Le Dict. de l'*Académie*.)

Les *Adjectifs* possessifs *son*, *sa*, *ses*, ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, ou ils ont simplement rapport à des choses.

S'ils ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, nulle difficulté, il faut les employer; mais s'ils ont rapport à des choses non personnifiées, l'usage varie, et c'est au pronom *en*, dont nous parlerons dans un instant, qu'on trouvera la règle qu'il faut suivre.

(Le P. *Bouhours*, pag. 157 de ses Rem. nouv.)

Il en est des *Adjectifs* pronominaux possessifs *son*, *sa*, *ses*, comme des *Adjectifs* possessifs *mon*, *ma*, *mes*, ils suivent la même loi, quant à leur répétition; ainsi il faut dire : SON *père et* SA *mère sont estimables*. — *Je connois* SES *grands et* SES *petits appartements*; SES *beaux et* SES *vilains habits*. — *Il faut honorer* SON *père et* SA *mère*.

Mais aussi l'on dira : *Je ne saurois m'empêcher de parler de* SES *grandes et mémorables actions*, et non pas *de* SES *grandes et de* SES *mémorables actions*.

Voyez ce que nous disons sur la Répétition de l'*Article*, pag. 98, et sur l'emploi du Pronom *en*.

§. IV.

NOTRE, VOTRE, NOS, VOS.

Notre, *votre*, Adjectifs pronominaux possessifs des deux genres, font au pluriel *nos*, *vos*, et ils sont toujours joints à un substantif; comme : *notre frère*, *notre sœur*, *votre oncle*,

votre tante ; nos frères, nos sœurs, vos oncles, vos tantes.

Quand, par politesse, on emploie *vous* au lieu de *tu*, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, on fait usage alors de l'*Adjectif possessif* correspondant *votre*, et non pas de l'adjectif *ton* ; on dira donc : *Vous êtes trop occupé de* VOTRE *fortune, et vous ne l'êtes pas assez de* VOTRE *salut.*

(*Lévizac*, pag. 328, t. 1, et le Dict. de l'*Académie*.)

Notre, *votre*, joints à un substantif, ne prennent point l'accent circonflexe, et l'*o* est bref : *notre livre*, *votre livre.*

La certitude de l'existence de Dieu est NOTRE *premier besoin.*

(*Voltaire*, lett. à M. *Kœnig*, 7ᵉ vol. des OEuvres, p. 463.) (Mêmes autorités.)

§. V.

LEUR.

Leur, Adjectif pronominal possessif, et des deux genres, s'écrit au singulier *leur* et au pluriel *leurs*. Cet Adjectif signifie d'*eux*, d'*elles*, et est ordinairement relatif aux personnes : *Les enfants doivent le respect à* LEUR PÈRE.

... Il est bien dur, pour un cœur magnanime,
D'attendre des secours de ceux qu'on mésestime :
Leurs refus son affreux, *leurs* bienfaits font rougir.
(*Voltaire*, Zaïre, act. II, sc. 1.)

Il se dit aussi quelquefois des animaux des plantes, et même des choses inanimées : *Les bêtes avec* LEUR *seul instinct sont quelquefois plus sages que l'homme avec sa raison. — Mes orangers ont perdu toutes* LEURS *feuilles. — La fonte des neiges a fait sortir les rivières de* LEURS *lits.*

(*Girard*, pag. 293, t. 1. — *D'Olivet*, pag. 164. — *Restaut*, *Wailly*, etc.)

Leur, Pronom personnel, se joint, comme nous l'avons dit, page 148, toujours à un verbe, et ne prend, à cause de la forme particulière qu'il a au pluriel, jamais le *s* final, signe ordinaire de ce nombre ; au lieu que *leur*, Adjectif pronominal possessif, est toujours joint à un substantif qu'il modifie, et avec lequel il s'accorde.

Quant à l'emploi de cet *Adjectif* possessif ; quant à sa suppression avant les noms qui doivent être suivis de *qui*, *que*, et d'un pronom de la même personne que l'Adjectif *leur* ; enfin quant à sa répétition, la syntaxe des *Adjectifs* possessifs, *mon*, *ma*, *mes*, *son*, *sa*, *ses*, lui est applicable.

Avant de passer à un autre pronom, nous croyons devoir parler d'une locution qui se présente très-fréquemment, et sur laquelle on pourroit avoir quelque incertitude : doit-on dire : *Tous les maris étoient au bal avec* LEURS FEMMES, ou *avec* LEUR FEMME ? Examinons : chaque mari en particulier n'avoit que sa femme, il est vrai ; mais tous les maris considérés ensemble comme formant un seul tout, étoient au bal avec plusieurs femmes ; or, dans la proposition précitée, on les envisage tous à la fois, pour leur donner une attribution commune.

L'*Adjectif* possessif *leur* doit donc être orthographié de manière à attester son rapport avec plusieurs pris collectivement, et non pas avec des unités prises distributivement, puisque la proposition offre un sens collectif, mais non distributif. En conséquence on doit dire : *Tous les maris étoient au bal avec* LEURS *femmes. — Ces dames attendent* LEURS *voitures. — Je vous ai dit un mot sur Aristide et sur Épaminondas, mais je vous ferai connoître* LEURS *vies.*

Si l'on disoit : *Tous les maris étoient au bal avec* LEUR *femme*, on croiroit que les maris n'avoient qu'une femme pour eux tous.

Ces dames attendent LEUR *voiture*, on croiroit qu'elles attendent une voiture pour plusieurs ; et ainsi des autres phrases.

Cette solution, donnée par M. *Boinvilliers*, se trouve confirmée par l'exemple de nombre d'écrivains.

Racine a dit :

Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés
N'osent lever *leurs* fronts à la terre attachés.
(Esther, act. II, sc. 1.)

Ginguené :

Les dons sont dans leurs mains, sur *leurs* fronts, l'allégresse.

Regnard, dans Démocrite (act. I, sc. 1.) :

Et je suis convaincu que nombre de maris
Voudroient de *leurs* moitiés se voir loin à ce prix.

Marmontel, dans le conte de la Veillée : *Ma fille, votre modestie, les tendres soins que vous rendez à vos parents, font souhaiter à toutes les mères de vous donner pour épouse à* LEURS *fils.*

Fénélon, dans Télémaque, parlant de deux pigeons : LEURS *cœurs étoient tendres, le plumage de* LEURS *cous étoit changeant.*

Bernardin de Saint-Pierre : Paul et Virginie ne connoissoient d'autres époques que celles de la vie de LEURS *mères.*

La Harpe (Cours de littér., t. II, p. 135) : *Voyons dans quelles circonstances l'un et l'autre peignirent les mœurs, et ce qui constitue la différence de* LEURS *caractères.*

J.-J. Rousseau : L'aigreur et l'opiniâtreté

des femmes ne font qu'augmenter LEURS *maux et les mauvais procédés de* LEURS *maris.*

Le Sage : Ils entassoient dans LEURS *chapeaux des pièces d'or et d'argent.*

M. *de Châteaubriand : Les mots de morale et d'humanité sont sans cesse dans* LEURS *bouches.*

Le même : *Quelques matelots fumoient* LEURS *pipes en silence.*

Cette même solution se trouve ensuite appuyée de l'autorité de M. *Lemare*, dont l'opinion, sur la question qui nous occupe, est si clairement exprimée, que nous croyons ne pas devoir en priver nos lecteurs.

Leur, leurs, dit ce Grammairien (page 42 de son Cours analytique), est un adjectif qui, ainsi que tous les autres, reçoit la loi, et jamais ne la fait. On doit dire :

Ces messieurs ont présenté *leur* offrande (c'étoit une pendule achetée en commun).	Ces messieurs ont présenté *leurs* offrandes (l'un des vers, un autre des roses).
Ces deux enfants (ils sont frères) ont perdu *leur* père.	Ces deux enfants (ils sont cousins) ont perdu *leurs* pères.
Ces deux hommes ont perdu *leur* honneur.	Ces deux hommes ont perdu *leurs* femmes, *leurs* chapeaux.
Ces deux charrettes perdront *leur* maître (elles n'en ont qu'un).	Ces deux charrettes perdront *leurs* essieux.
J'ai envoyé ces deux lettres à *leur* adresse (à M. Lucas).	J'ai envoyé ces lettres à *leurs* adresses (à Lyon, à Nantes).

Dans la première colonne, *offrande*, *père*, *honneur*, *maître*, *adresse*, et l'Adjectif possessif *leur* sont au singulier, parce qu'en effet il n'y a qu'une *offrande*, qu'un *père*, etc.; dans la seconde, *offrandes*, *pères*, *femmes*, *chapeaux*, *essieux*, *adresses*, et l'Adjectif possessif *leurs* sont au pluriel, parce qu'il y a plusieurs *offrandes*, plusieurs *pères*, etc., quoique en effet chaque monsieur n'ait fait qu'une offrande ; que chaque cousin n'ait qu'un père; que chaque homme n'ait qu'une femme, qu'un chapeau ; chaque charrette qu'un essieu ; chaque lettre qu'une adresse.

Au surplus, comme le fait fort bien observer M. *Boinvilliers*, si l'on craint l'équivoque dans ces sortes de locutions, on peut avoir recours au sens distributif, et employer le pronom indéfini *chacun*, et dire par exemple : *Tous les maris étoient au bal*, CHACUN *avec sa femme.* — *Voyez*, plus bas, ce que nous disons sur le Pronom *chacun*.

Remarque. — L'Adjectif possessif *leur* peut être employé au singulier, quand il est joint à un de ces substantifs abstraits qui n'ont pas de pluriel. Exemples : *Nous devons approuver* LEUR CONDUITE. — *Messieurs, il faut prendre* VOTRE PARTI. — *Mes lettres sont arrivées à* LEUR DESTINATION. — *Je ne puis qu'admirer* LEUR BRAVOURE *et gémir sur* LEUR DESTINÉE.

ARTICLE IV.

DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Ces Pronoms servent à démontrer, à indiquer les personnes ou les choses qu'ils représentent.

Ce sont :

Ce, celui, celle, celui-ci, celle-ci, celui-là, celle-là, ceci, cela, ceux, celles, ceux-ci, celles-ci, ceux-là, celles-là.

§. I.

Ce, Pronom démonstratif, se distingue de CE, adjectif pronominal démonstratif, dont nous parlerons bientôt, en ce que lorsqu'il est Pronom démonstratif, il est toujours joint au verbe *être*, ou suivi de *qui* ou de *que* relatif, et alors il est sujet ou régime; au lieu que, quand il est adjectif pronominal démonstratif, il accompagne toujours un substantif, dont il détermine la signification. Ainsi dans ces phrases : CE *qui me plaît*, C'EST *sa modestie.* (*Lévizac.*) C'EST *un poids bien pesant qu'un grand nom à soutenir* (*Montesquieu*, Arsace et Isménie, p. 21), CE est Pronom démonstratif ; et il est adjectif pronominal démonstratif dans cette autre : CE *discours est éloquent.*

Lorsque ce n'est pas joint à un nom, il répond aux deux nombres et aux deux genres : *De toutes les vertus celle qui se fait le plus admirer*, C'EST *la force de l'ame; le plus respecter*, C'EST *la justice; le plus chérir*, C'EST *l'humanité.*

Ce n'est pas un portrait, une image semblable,
C'est un amant, un fils, un père véritable.
(*Boileau*, Art poétique, chant III)

Celui que vous voyez, vainqueur de Polyphonte,
C'est le fils de vos rois: *C'est* le sang de Cresfonte;
C'est le mien, *c'est* le seul qui reste à ma douleur.
(*Voltaire*, Mérope, act. V, sc. 7.)

Ce sont les rois qui font les destins des mortels.

CE FURENT *les Phéniciens qui, les premiers, inventèrent l'écriture.* (*Bossuet.*)

CE FURENT *les Français qui assiégèrent la place.* (*L'Académie.—Lévizac*, pag. 361.)

Ce est souvent relatif à ce qui précède dans le discours, et alors il tient lieu de *il* ou de *elle*, et indique une personne dont on a déjà parlé; quand on dit : *Les enfants sont des liens qui retiennent les maris et les femmes dans leur devoir*, CE *sont les fruits et les gages de leur tendresse, c'est un intérêt commun qui les lie*; — *Les astronomes, qui prétendent connoître la nature des étoiles fixes, assurent que ce sont autant de soleils. Ce*, dans la première phrase, se rapporte à *enfants*, et dans la seconde, à *étoiles fixes*.

(*Restaut*, pag. 117.—*Wailly*, pag. 209.)

Quelques Grammairiens pensent que ce ne seroit pas une faute que d'employer *il* ou *elle* dans ces phrases; mais la plupart sont d'avis que cet emploi seroit moins élégant, moins conforme à l'usage, et moins dans le génie de notre langue.

Cependant si le verbe *être* n'étoit suivi que d'un adjectif, ou d'un substantif pris adjectivement, il faudroit faire usage du pronom personnel *il* ou *elle*; comme : *Lisez Démosthène et Cicéron*, ILS *sont très-éloquents.* — *J'ai vu le Louvre*, IL *est magnifique, et digne d'une grande nation.*

(*Wailly*, pag. 210.—*Demandre*, au mot *Pronom*;—et le Dict. crit. de *Féraud*.)

Ce, n'étant pas joint à un nom, peut être relatif à ce qui suit dans le discours, et alors il indique une personne ou une chose dont on va parler, comme quand on dit. C'EST *acheter cher un repentir que de se ruiner pour satisfaire une fantaisie* (*l'Académie*); on voit que *ce* se rapporte à ces mots, *de se ruiner*, etc. (*Restaut* et *Wailly.*)

C'EST *bien peu connoître les chances de la fortune que de s'abondonner au désespoir.* (*De Bugny.*)

C'EST *être en mauvaise compagnie que de se trouver livré à soi-même, quand on ne sait ni s'occuper, ni s'amuser de lectures.* (*Med. du Deffant.*)

Dans plusieurs occasions où *ce* est relatif à ce qui suit dans le discours, il n'y est souvent employé que par élégance, et pour donner plus de force, de variété et de grâce à l'expression; quand je dis : CE *fut l'envie qui occasionna le premier meurtre dans le monde*; c'est au fond comme si je disois, *l'envie occasionna le premier meurtre dans le monde.* Cependant il y a dans la première phrase une certaine énergie qui ne se trouve pas dans l'autre.

De même si je dis : CE *qui me révolte le plus, c'est de voir les hommes puissants abuser de leur autorité*; ou : CE *dont je suis fâché, c'est que les hommes oublient trop leur première condition*; la répétition du Pronom *ce*, dans ces sortes de phrases, rend certainement l'expression plus énergique.

(*Th. Corneille*, sur la 261e Remarque de *Vaugelas*. —M. *Boinvilliers*, pag. 151.—Et les autorités ci-dessus citées.)

Ce forme aussi divers gallicismes propres à réveiller l'attention, par le piquant qu'ils répandent dans le discours; comme : *C'est obliger tout le monde que ne rendre service à un honnête homme.* (Pensée de *Publ. Syrus.*)

C'est créer les talents que *de* les mettre en place. (*Voltaire.*)

.... *C'est* imiter les dieux,
Que *de* remplir son cœur du soin des malheureux.
(*Crébillon*, Atrée et Thyeste, act. IV, sc. 1.)

Observez que l'omission du *de* dans ces phrases, seroit une faute; on doit le considérer comme une particule explétive commandée par l'euphonie, et que l'usage exige.

(Le P. *Buffier*, nos 466 et 721.—*Vaugelas*, pag. 461 de ses Rem. nouv., t. II.)—*Féraud*, Dict. crit.—*Marmontel*, pag. 309.)

Enfin, quelquefois *ce* est mis pour le mot général *chose*, dont la signification est restreinte et déterminée par les mots qui le suivent; comme dans cet exemple : *On ne doit s'appliquer qu'à* CE *qui peut être utile*, c'est-à-dire, *à la chose* ou *aux choses qui peuvent être utiles*, etc.

(*Th. Corneille*, sur le 261e Remarque de *Vaugelas*. —*Restaut*, pag. 117 et 268.—*Wailly*, pag. 209.)

Le Pronom *ce* avant le verbe *être*, étant susceptible de beaucoup de règles, demande un examen particulier.

PREMIÈRE RÈGLE.—Le verbe *être* précédé immédiatement du Pronom *ce*, et uni à un pluriel par une préposition, se met toujours au singulier.

Cruel! *c'est* à ces dieux que vous sacrifiez.
(*Racine*, Iphigénie, act. IV, sc. 4.)

C'EST *des contraires que résulte l'harmonie du monde.* (*Bernardin de Saint-Pierre.*)

Le motif de cette règle est que, dans ces deux phrases, et dans celles qui sont analogues, il y a inversion; de telle sorte que la préposition et le substantif pluriel mis à la

suite du verbe *être*, appartiennent à un verbe qui est après : dans la première phrase, c'est *sacrifiez*, et dans la seconde, c'est *résulte*. En effet, la décomposition donne : *sacrifiez à des dieux*,—*l'harmonie résulte des contraires*. *Ce* se rapporte à la préposition qui suit le verbe *être*; il est par conséquent du nombre singulier, et oblige le verbe *être* à prendre ce nombre.

(*M. Chapsal.*)

SECONDE RÈGLE.— *Ce* devant le verbe *être* demande que ce verbe soit au singulier, excepté quand il est suivi de la troisième personne du pluriel. Ainsi l'on dira, avec le verbe *être*, au singulier : C'EST *le nombre du peuple*, *et l'abondance des aliments*, *qui font la vraie force et la vraie richesse d'un royaume.*

(*Fénélon*, Télém., liv. XXII.)

Dans les ouvrages de l'art, C'EST *le travail et l'achèvement que l'on considère*, *au lieu que dans les ouvrages de la nature*, C'EST *le sublime et le prodigieux.*

(*Boileau*, Traité du Sublime, chap. XXX.)

Ce n'*est* plus le jouet d'une flamme servile;
C'est Pyrrhus, *c'est* le fils et le rival d'Achille.
(*Racine*, Andromaque, act. II, sc. 5.)

CE SERA *nous tous qui nous ressentirons de sa bonté.* — C'EST *vous tous qui faites des vœux pour lui.* — C'EST *vous qui êtes chéris.* — C'ÉTOIT *nous qui étions malheureux.*

Mais on dira, en mettant le verbe au pluriel : CE SONT *les ingrats*, *les menteurs*, *les flatteurs qui ont loué le vice.*(*Fénélon*, Télém., l. XVIII). CE SONT *les ouvrages médiocres qu'il faut abréger.*

(*Vauvenargues.*)

CE *ne* SONT *ni les arts ni les métiers qui peuvent dégrader l'homme*, CE SONT *les vices.*
(*Bernardin de Saint-Pierre.*)

CE SONT *eux qui lui montreront de quoi il peut s'applaudir.*— C'ÉTOIENT *eux qui ordonnoient la cérémonie.*

(*L'Académie.*)

Parce que, dans tous ces exemples, le verbe *être* est suivi d'une troisième personne du pluriel.

Néanmoins d'excellents auteurs font indifféremment rapporter le verbe *être* soit au substantif qui le suit, soit au pronom *ce*; *Racine* dit dans Andromaque :

Ce n'est pas les Troyens, *c'est* Hector qu'on poursuit.
(Act. I, sc. 2)

Ce n'étoit plus ces jeux, ces festins et ces fêtes,
Où de myrte et de rose ils couronnoient leurs têtes.
(*Voltaire*, la Henriade, chant X.)

Boileau (les Héros de Roman) :

Volontiers. Regardez bien. Ne les sont-ce pas là ? (*vos tablettes.*)—*Ce les sont là elles-mêmes.*

Racine (les Frères ennemis, act. II, sc. 3, Polynice parlant du peuple) :

Sa haine, ou son amour, *sont-ce* les premiers droits,
Qui font monter au trône ou descendre les rois ?

Chamfort (Éloge de Molière) :

CE SONT *les résultats qui constituent la bonté des mœurs théâtrales*, *et la même pièce pourroit présenter des mœurs odieuses*, *et être d'une excellente moralité.*

D'Olivet :

Dites-moi, SONT-CE *là des signes d'opulence ou d'indigence ?*

Enfin l'*Académie* écrit elle-même dans son Dictionnaire : EST-CE *les Anglais que vous aimez ?— Quand* CE SEROIT *les Romains qui auroient fait cela.*

Dans ces phrases, dit *Condillac*, le sujet du verbe est une idée vague que montre le mot *ce*, et que la suite du discours détermine. Si l'esprit se porte sur cette idée, nous disons au singulier, *c'est eux;* et nous disons au pluriel, *ce sont eux*, si l'esprit se porte sur le nom qui suit le verbe. Cependant il est vrai de dire que la majorité des écrivains emploient le pluriel.

Mais une chose sur laquelle les grammairiens et les écrivains sont bien d'accord, c'est que jamais *ce sont* ne peut régir le singulier. *Buffon*, qui a dit (dans son Hist. nat. de l'Homme) : *Les nègres blancs sont des nègres dégénérés de leur race ;* CE NE SONT *pas* UNE ESPÈCE *d'hommes particulière et constante*, devoit donc dire : CE N'EST *pas une espèce d'hommes particulière et constante*, etc.

Remarque.—Quand la phrase est interrogative, et que le verbe *être* employé au pluriel fait très-mal, comme quand on dit : *furent-ce les Romains qui vainquirent ?* c'est à l'écrivain de prendre un autre tour qui concilie ce qu'on doit à la grammaire avec ce qu'exige l'oreille et l'usage.

TROISIÈME RÈGLE.—Après un nom ou un pronom précédé d'une préposition, et de *c'est*, *c'étoit*, etc., on doit faire usage de la conjonction *que : C'est* À *vous* QUE *je parle.*

C'est à Rome, mes fils, *que* je prétends marcher.
(*Racine*, Mithr., act. III, sc. 1.)

Ce n'est pas *de cela qu'il* s'agit aujourd'hui.
(*La Fontaine*, liv. V, fab. 1.)

(*Regnier Desmarais*, pag. 377. — *Domergue*, pag. 61.)

Si l'on disoit, par exemple, *c'est à vous à*

qui je parle, la même préposition se trouveroit deux fois dans la même phrase, quoiqu'il n'y ait qu'un seul rapport à indiquer. En effet, supprimez *c'est*, qui ne sert qu'à marquer d'une manière plus sensible la chose dont il s'agit, la phrase sera réduite à ces termes : *Je parle à vous, à qui...* La préposition *à* marque le rapport de *parler* avec *vous*; mais *à qui* n'est précédé d'aucun mot dont il puisse marquer le rapport; le sens est suspendu et la phrase incorrecte. Il faut donc *que*, et non *à qui*, puisqu'il ne s'agit que de lier une proposition avec une autre.

Voyez ce que nous disons encore sur ce sujet au régime *nom*, article XV, §. 3.

Remarque.—Au lieu de la conjonction *que*, on pourroit employer un pronom relatif précédé d'une préposition, si *c'est*, *c'étoit* étoient suivis d'un substantif ou d'un pronom non précédé d'une préposition.

C'est vous, *mon cher Narbal;* POUR QUI *mon cœur s'attendrit.* (Télém., liv. III.)—*Vous avez fait de grandes choses; mais, avouez la vérité, ce n'est guère* VOUS PAR QUI *elles ont été faites.* (Télem., liv. XXII.) Ces tours de phrases seroient aussi corrects que ceux-ci : *C'est* POUR VOUS QUE *mon cœur s'attendrit. Ce n'est guère* PAR VOUS QU'*elles ont été faites.* (*Cominode*, pag. 130.)

QUATRIÈME RÈGLE.—*Ce*, joint à un des pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont*, etc., et à la tête d'une phrase, forme avec le pronom relatif et le verbe suivant, le sujet d'une autre phrase dont le verbe est presque toujours *être*; or, *être* peut être suivi ou d'un verbe, ou d'un adjectif, ou d'un substantif.

Quand le verbe *être* est suivi d'un *verbe*, on répète le Pronom *ce* : CE *que je crains, c'est d'être surpris.*
(Le P. *Buffier*, n° 465.)

L'emploi du Pronom *ce*, dans le second membre de la phrase, est également nécessaire, lors même qu'il ne se trouve pas dans le premier membre. On dira donc avec *Voltaire :*

Le véritable éloge d'un poète, C'EST *qu'on retienne ses vers.*

Le seul moyen d'obliger les hommes à dire du bien de nous, C'EST *d'en faire.*
(Hist. de Charles XII, Disc. prél.)

(Le P. *Buffier*, n° 463.—L'*Académie*, pag. 288 de ses Observations.)

Suivi d'un *adjectif*, *ce* ne se répète pas : CE *qu'on loue* EST *souvent blâmable.* — CE *qui réussit* EST *rarement condamné.* — CE *qui est vrai* EST *beau.*

Nous mettons ici les Participe au rang des adjectifs.
(Le P. *Buffier*, n° 463. — *Demandre*, au mot Pronom.)

Quand le verbe *être* est suivi d'un substantif du nombre *singulier*, on a la liberté de répéter ou de ne pas répéter le Pronom *ce*, selon que l'oreille et le goût en décident : *Répandre des grâces* EST, ou C'EST *le plus bel apanage de la souveraineté.*
(*Voltaire*, Essai sur le Goût.)

La première qualité d'un roi EST, ou C'EST *la fermeté.* (*Louis XIV.*)

L'enfer des femmes EST, ou C'EST *la vieillesse.* (*La Rochefoucauld.*)

(Le P. *Buffier*, n. 463.—*Demandre*, et *Lévizac*)

Mais, la répétition du Pronom *ce* est indispensable, dans le cas où le verbe *être* est suivi d'un substantif du nombre pluriel, ou d'un pronom personnel : CE *qui m'attache le plus à la vie*, CE SONT *mes enfants et ma femme.* (*Marmontel.*) — CE *qui m'arrache au sentiment qui m'accable*, C'EST VOUS. (*Demandre.*) — CE *qu'on souffre avec le moins de patience*, CE SONT *les perfidies, les trahisons, les noirceurs.* (*Th. Corneille.*)

§. II.

CELUI.

Celui fait *ceux* au pluriel; le féminin *celle* forme son pluriel par la seule addition d'un *s*; et les deux autres, *celui-ci*, *celui-là*, suivent entièrement la même règle : les adverbes *ci* et *là* n'admettent aucune variation.

Les Pronoms *celui*, *celle*, appliqués aux personnes et aux choses, ont toujours rapport à un nom énoncé auparavant :

Je ne connois d'avarice permise que CELLE *du temps.* (Le roi *Stanislas.*)

Les défauts de Henri IV étoient ceux d'un homme aimable, et ses vertus, CELLES *d'un grand homme.*

(Note de *Voltaire* sur un ouvrage de M. de Buri, vol. 14 de ses œuvres.)

Les seules louanges que le cœur donne sont CELLES *que la bonté s'attire.*
(*Massillon*, Orais. funèbre.)

La phrase suivante, par laquelle beaucoup de négociants et de marchands sont dans l'usage de commencer leurs lettres d'affaires, n'est donc pas correcte : *J'ai* CELUI *de vous annoncer, etc.*; puisque le Pronom *celui* ne s'y trouve précédé d'aucun nom.

Il faut remarquer cependant que ces Pronoms font quelquefois exception à cette règle, c'est-à-dire qu'ils s'emploient, dans quelques cas, sans aucun rapport à un nom qui pré-

cede; en ce sens, ils se disent seulement des personnes, et sont suivis d'un Pronom; tels que : *de qui, que, dont, duquel, ci, là*, etc., nécessaire pour restreindre l'idée générale de ce mot à une idée particulière comme dans les exemples suivants :

> *Ceux* qui font des heureux sont les vrais conquérants.
>
> (*Voltaire*, lettre à Christian VII, roi de Danemarck.)
>
> *Celui* qui fait tout vivre, et qui fait tout mouvoir, S'il donne l'être à tout, l'a-t-il pu recevoir ?
>
> (*L. Racine*, Poëme de la Religion, ch. I.)

Aimer CEUX QUI *vous haïssent*, CEUX QUI *vous persécutent, et les aimer lors même qu'ils travaillent avec le plus d'ardeur à vous opprimer, c'est la charité du chrétien, c'est l'esprit de la religion.*

(*Bourdaloue*, sermon pour la fête de Saint-Etienne.)

CELUI QUI *rend un service doit l'oublier*, CELUI QUI *le reçoit s'en souvenir.* (Pensée de *Démosthène*, Voyage d'*Anacharsis*.)

(Le Dictionnaire de *Féraud*.—*Marmontel*, pag. 217. —Et les Gramm. mod.)

Souvent, pour donner plus de force et d'élégance à l'expression, on supprime le Pronom *celui*; ainsi *Racine*, au lieu de dire : *Voyez si mes regards sont* CEUX *d'un juge sévère*, a dit :

> Voyez si mes regards sont d'un juge sévère.
>
> (Andromaque, act. III, sc. 6.)

(Le P. *Buffier*, n° 468.—*Demandre*, et *Lévizac*.)

Les écrivains se permettent rarement cette ellipse, qui a quelque chose de hardi, et qui peut rendre la phrase obscure.

Les Pronoms *celui, ceux, celle, celles*, ne peuvent pas être suivis immédiatement d'un adjectif ou d'un participe, comme *celle reçue, ceux aimables*; ils ont besoin, pour être modifiés par un adjectif ou un participe, d'avoir après eux un pronom relatif : CELLE QUI *est reçue*, CEUX QUI *sont aimables*.

Wailly n'a donc pas été correct lorsqu'il a dit : *Les nombres ardinaux se forment des cardinaux; dans* CEUX TERMINÉS *en* F, *on change* F *en vième*; et en effet,

Dans ceux terminés en F, signifie, *dans ces nombres terminés en f*; ce qui forme un sens tout contraire à l'idée de l'écrivain, car sa pensée est de présenter une idée indicative avec restriction. Or, qu'on relise la phrase décomposée, et l'on verra que l'idée indicative n'est pas restreinte. *Les nombres ordinaux se forment des cardinaux; dans ces nombres terminés en* F, *on change* F *en vième.* Le sens embrasse la totalité des nombres dont on est censé avoir parlé; pour restreindre l'idée, il faut donc dire, *dans ceux* QUI *sont terminés en* F.

Cette phrase de *Legendre* a la même incorrection : *Pline dit que Carès inventa les augures tirés des oiseaux, et qu'Orphée inventa* CEUX TIRÉS *des autres animaux.*

Décomposons : *Orphée inventa les augures tirés des autres animaux.* Ne semble-t-il pas que *ces augures* désignent des augures dont on a déjà parlé? que le sens est complet et précis? Hé bien, *Legendre* avoit dans l'esprit une idée indicative avec restriction; il bornoit son idée *aux augures qui sont tirés des autres animaux.* Le *qui* étoit donc nécessaire pour restreindre la signification, et l'idée exigeoit qu'il mît : *Orphée inventa* CEUX QUI *sont tirés des autres animaux.*

L'auteur du Dictionnaire historique, article *Delille*, s'est également mal exprimé, lorsqu'il a dit : *Le goût de la philosophie n'étoit pas alors* CELUI DOMINANT; *celui dominant*, par la force des termes, équivaut à *ce goût dominant*, ce qui exprime une idée indicative complète, contre la pensée de l'auteur, qui n'a aucune idée indicative à peindre, qui veut seulement présenter son idée dans un sens fixe et précis. Aussi, pour que les mots répondent à la chose, faut-il dire : *Le goût de la philosophie n'étoit pas alors celui* QUI *est dominant.*

Mais pourquoi *celui* ou *celle* ne peut-il pas être immédiatement suivi d'un attribut particulier (adjectif ou participe)? parce qu'il exprime une idée indicative avec restriction, équivalente à *cet homme, cet objet, cette femme, cette chose.* En effet, on ne dit pas *celui* absolument, il doit nécessairement être accompagné de quelque chose qui en circonscrive, qui en restreigne la signification. *Celui homme, celui beau*, sont des locutions que rejette notre langue.

(*Domergue*, pag. 294 de ses Solut. gramm.)

M. *Lemare*, pag. 606, *Féraud*, et les Grammairiens qui ont abordé cette difficulté ont approuvé cette solution.

Présentement il s'agit de savoir si l'usage permet de faire rapporter les Pronoms *celui, celle* à un substantif pluriel, et les Pronoms *ceux, celles* à un substantif singulier.

Quelques exemples, pris dans nos écrivains les plus estimés, prouveront que l'usage admet ce rapport :

L'amour est CELUI *de tous* LES DIEUX *qui sait le mieux le chemin du Parnasse.*

(*Racine*, lett. V, à M. Le Vasseur.)

J'ai tout réduit à TROIS STANCES, *et j'ai ôté* CELLE *de l'ambition, qui me servira peut-être ailleurs.*

(Le même, lettr. XXIX, à M. Le Vasseur.)

Cette phrase *et* celles *qui la suivent deviennent claires.* (*Voltaire.*)

L'influence du luxe se répand sur toutes les classes *de l'état, même* sur celle *du laboureur.* (*Marmontel.*)

Vous serez seul de votre parti, peut-être; mais vous porterez en vous-même un témoignage *qui vous dispensera* de ceux *des hommes.* (*J.-J. Rousseau.*)

La satire *de Boileau sur l'Homme est une de* celles *où il y a le plus de mouvement et de variété.* (*La Harpe.*)

On répétoit avec admiration le nom *des Solon et des Lycurgue avec* ceux *des Miltiade et des Léonidas.* (*Thomas.*)

Cette logique *ne ressemble à aucune de* celles *qu'on a faites jusqu'à présent.*

Cette construction, dit M. *Boniface* (dans son Manuel des Amat. de la l. franç., p. 167), contraire en effet aux lois de la grammaire, qui veulent que le Pronom prenne le genre et le nombre du nom qu'il représente, peut être justifiée par la syllepse (275), figure dont les écrivains se servent fréquemment.

Il est vrai qu'on peut éviter cette construction en répétant le substantif, et que souvent même cette répétition est élégante; par exemple, *Marmontel* auroit pu dire : *L'influence du luxe se répand sur toutes* les classes *de l'état, même sur* la classe *du laboureur;* mais ce n'est pas là un motif pour proscrire ces sortes de phrases. Il y a plus, si le Pronom étoit accompagné de quelque chose qui en déterminât le nombre, de même que si la répétition du substantif produisoit un effet desagréable, il ne faudroit pas craindre d'employer le Pronom.

§. III.

celui-ci, celui-là.

Le Pronom *celui*, ainsi qu'on vient de le voir, n'a de lui-même qu'une signification vague; aussi exige-t-il toujours après lui un *qui* relatif qui en détermine le sens. Mais *celui-ci* et *celui-là* ayant une signification fixe, par le moyen de *ci* et de *là*, qui en sont inséparables, n'exigent ni *qui* ni *que*.

> *Celui-ci*, glorieux d'une charge si belle,
> N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé.
> (*La Fontaine.* fab. 3.)

Ce seroit donc mal parler que d'en ajouter un immédiatement, et de dire : *Celui-là qui voudra être heureux*, etc.

Autrefois cependant on en faisoit usage :

> Mais qu'il soit une amour si forte
> Que *celle-là que* je vous porte,
> Cela ne se peut nullement.
> (*Malherbe.*)
> .... Le feu qui brûla Gomore
> Ne fut jamais si véhément
> Que *celui-là qui* me dévore.
> (*Voiture.*)

A présent on ne le tolère pas; cependant lorsqu'il y a quelque chose entre ces Pronoms et le Pronom *qui*, on permet l'emploi de ce relatif.

Celui-là *est deux fois grand, qui, ayant toutes les perfections, n'a pas de langue pour en parler.* (*Pensée de Gracian.*)

Celui-ci peut aussi être suivi du *qui* relatif dans une seule circonstance, c'est lorsque *qui* est le sujet d'une proposition incidente explicative, c'est-à-dire, qu'on peut retrancher, sans altérer le sens de la proposition qui a pour sujet *celui-ci* ou *celui-là :* Celui-ci, *qui est déjà usé, vaut mieux que* celui-là, *qui est tout neuf.*

Celui-ci, celui-là s'emploient quand il s'agit de personnes ou de choses présentes, mais avec cette différence que *celui-ci* sert à désigner un objet (personne ou chose) près de celui qui parle; et *celui-là*, un objet moins près. Supposons qu'il soit question de deux livres placés sur une table, mais l'un à l'extrémité de la table, et l'autre presque sous ma main; je dirai, en parlant du dernier, *donnez-moi celui-ci* (le plus près), et en parlant de l'autre, *donnez-moi celui-là* (le moins près).

La même règle s'observe quand les personnes ou les choses dont on parle ne sont pas présentes; c'est-à-dire, que *celui-ci* se rapporte à ce qui a été dit en dernier lieu, comme étant plus près, et *celui-là* à ce qui a été dit auparavant, comme étant plus éloigné. Exemples :

> La Folie *et* l'Amour jouoient un jour ensemble :
> *Celui-ci* n'étoit pas encor privé des yeux.
> (*La Fontaine*, l'Amour et la Folie).
> Tel est l'aveuglage ordinaire
> Qu'ont sur la beauté les talents :
> *Ceux-ci* plaisent dans tous les temps,
> *Celle-là* n'a qu'un temps pour plaire.
> (*Voltaire.*)

---

(275) La *syllepse*, comme on le verra à la *construction figurée*, a lieu lorsque les mots sont employés selon la pensée, plutôt que selon l'usage de la construction grammaticale. Par cette figure, on met souvent au singulier ce qui devroit être au pluriel, et au pluriel ce qui a rapport au singulier : nos meilleurs grammairiens voient de l'élégance dans ce tour, où d'autres ne voient qu'une faute.

Un magistrat intègre et un brave officier sont également estimables ; CELUI-LÀ *fait la guerre aux ennemis domestiques*, CELUI-CI *nous protège contre les ennemis extérieurs.*

(*Regnier Desmarais*, pag. 270.—*Restaut*, pag. 119. — *Wailly*.—Le Dict. de l'*Académie*.)

§. IV.

CECI, CELA.

Les Pronoms démonstratifs *ceci*, *cela*, diffèrent des Pronoms dont on vient de parler, en ce qu'ils ne se disent proprement que des choses, et qu'ils n'ont point de pluriel.

Ceci, cela s'emploient quelquefois dans la même phrase, et en opposition; alors *ceci* désigne l'objet qui est plus près de nous, et *cela*, l'objet qui en est plus éloigné; comme : *Je n'aime pas* CECI, *donnez-moi de* CELA.

(L'*Académie*.)

Quand le Pronom *cela* est seul, et sans opposition au Pronom *ceci*, il se dit, de même que *ceci*, d'une chose que l'on tient et que l'on montre : *Que dites-vous de* CELA ? CELA *est fort beau.* (L'*Académie*.)

Dans le style tout à-fait familier, surtout dans la conversation, on dit *ça* au lieu de *cela*.

Le soir Alain fit un beau songe;
C'est toujours ça.

Quelquefois *cela* se dit aussi des personnes; par exemple, l'usage permet de dire, en parlant d'un enfant, mais dans le style familier : CELA *est heureux;* CELA *ne fait que jouer.*

(Le Dict. de L'*Académie*, au mot *cela*.)

ARTICLE V.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX DÉMONSTRATIFS.

Les *Adjectifs pronominaux démonstratifs* sont *ce, cet, cette, ces* ; ils sont toujours joints à un nom, dont ils restreignent la signification, et qu'ils modifient, en y ajoutant une idée d'indication.

De *cette* nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur?
Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa grandeur?
Ces flambeaux, *ce* bûcher, *cette* nuit enflammée,
Ces aigles, *ces* faisceaux, *ce* peuple, *cette* armée,
Cette foule de rois, *ces* consuls, *ce* sénat,
Qui tous de mon amant empruntoient leur éclat;
Cette pourpre, *cet* or, que rehaussoit sa gloire,
Et *ces* lauriers encor témoins de sa victoire.

(*Racine*, Bérénice, act. I, sc. 5.)

L'Adjectif pronominal servant à déterminer la signification du substantif, il est évident que *ce* est Adjectif pronominal démonstratif, lorsqu'il précède un nom, soit seul, soit accompagné de son adjectif, comme *dans ce château, ce superbe monument.*

L'Adjectif pronominal démonstratif, ainsi qu'on a pu le remarquer dans les vers qui viennent d'être cités, se répète avant chaque substantif; on le répète aussi lorsqu'un nom est accompagné de deux adjectifs qui ne qualifient pas le même substantif; comme dans cette phrase: CES *beaux et* CES *vilains appartements.* — Cette règle ayant été expliquée, page 98 et page 119, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'en parler davantage.

ARTICLE VI.

DES PRONOMS RELATIFS.

La fonction des *Pronoms relatifs* est de rappeler dans le discours l'idée des personnes ou des choses dont on a déjà parlé, afin de déterminer l'étendue du sens qu'on leur donne. On les appelle *relatifs* à cause de la relation ou du rapport qu'ils ont avec les noms ou les Pronoms qui les précèdent, et qui expriment les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Quand je dis : *Il y a bien des personnes* QUI *aiment les livres comme des meubles ; qui*, a rapport à *personnes*, et c'est comme si je disois : *Il y a des personnes*, LESQUELLES *personnes aiment les livres*, etc. De même, quand je dis : *L'or* QUE *nous recherchons tant, est*, etc., *que* se rapporte à *or*, et c'est comme si je disois : *L'or*, LEQUEL *or*, — et ainsi des autres Pronoms relatifs.

(*Restaut*, pag. 131 et 132.)

Ce nom ou Pronom qui précède le relatif, est ce que l'on appelle *antécédent*. Cet antécédent n'est pas toujours exprimé; dans bien des phrases, il est sous-entendu ; mais l'esprit le supplée aisément, et le place près du relatif qui s'y rapporte ; dans cette phrase : *Il est étonnant que Henri IV ait péri sous le fer d'un assassin*, LUI QUI *n'étoit occupé que du bonheur de ses peuples ; lui*, antécédent de *qui*, tient la place de Henri IV, exprimé auparavant. Mais dans cette autre phrase : QUI *veut être heureux doit dompter ses passions*, le nom substantif est sous-entendu ; c'est comme s'il y avoit : *L'homme qui veut être heureux*, etc.

(*Lévizac*, pag. 339, t. I.)

NOTA. Dans un instant nous dirons ce que c'est qu'un Pronom *explicatif*, et un Pronom *déterminatif*.

Les Pronoms relatifs ont encore la propriété de faire l'office de conjonction, en unissant deux membres de phrase; quand on dit : *Les biens de la fortune*, QUE *nous recherchons avec un si grand empressement, peuvent se*

perdre facilement; le relatif *que* réunit en une seule phrase ces deux membres : *Les biens de la fortune peuvent se perdre facilement. — Nous recherchons avec empressement les biens de la fortune*; et il a de plus l'avantage de déterminer, avec le membre qui le suit, l'étendue du sens que l'on donne aux mots, *les biens de la fortune*.

(Même autorité.)

NOTA. Quelques Grammairiens, et, entre autres l'abbé de *Condillac*, donnent à ces Pronoms, le nom de *Pronoms conjonctifs*.

Les Pronoms relatifs sont *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, *dont*, *où*, *le*, *la*, *les*, *en*, *y*.

§. I.

QUI.

Qui est Pronom *absolu*, ou Pronom *relatif*.

Il est Pronom absolu, quand il n'a pas d'antécédent exprimé, et qu'il n'offre à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée ; il signifie alors *quiconque*, *celui qui*, *celle qui*. Exemples :

Qui sa lasse d'un roi, peut se lasser d'un père.
(*P. Corneille*, Nicomède, act. II, sc., 1.)

Qui veut parler sur tout, souvent parle au hasard :
On se croit orateur, on n'est que babillard.
(M. *Andrieux*, Mém. de l'Inst., vol. IV, pag. 443)

Qui ne fait des heureux, n'est pas digne de l'être.
(*Des Boulmiere*.)

Lâche *qui* veut mourir, courageux *qui* peut vivre.
(*Racine*, le fils, la Religion, ch. VI, vers 168.)

Qui absolu peut être sujet ou régime. Il est sujet dans les exemples qui précèdent ; il est régime dans QUI *aimez-vous ?* DE QUI *parlez-vous ?*

(*Regnier Desmarais*, pag. 295.—*Wailly*, pag. 201. —*Restaut*, pag. 171.)

Qui est relatif, quand il a un antécédent exprimé, nom ou Pronom ; en ce sens il signifie *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*. Exemples :

Le premier *qui* fut roi, fut un père adoré.
(L'abbé *Aubert*, Prologue, l. V, de ses fables.)

L'amour avidement croit tout ce *qui* le flatte.
(*Racine*, Mithr., act. III, sc. 4.)

Le premier QUI *versa des larmes*, *fut un père malheureux.*

QUI *absolu*, n'offrant à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée, ne s'emploie ordinairement qu'au masculin et au singulier, c'est-à-dire, que les adjectifs qui peuvent s'y rapporter, sont mis au masculin et au singulier.

Qui ne sait compatir aux maux qu'on a soufferts !
(*Voltaire*, Zaïre, act. II. sc. 2.)

Il est cependant quelquefois suivi de noms qui marquent un féminin et un pluriel : comme quand on dit à une femme, QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNES? et à un homme, QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNONS?

(*Restaut*, pag. 150.—*Wailly*, pag. 201.)

Le QUI *absolu* ne s'emploie qu'en parlant des personnes ou des choses personnifiées, comme dans ces exemples :

QUI *est celui qui vient le premier de tous*, *nonchalamment appuyé sur son écuyer ?*
(*Boileau*, les Héros de Roman.)

Dites-moi, je vous prie, lui demanda Clorinde, QUI *sont ces jeunes gens ?*
(*J.-J. Rousseau*. Olinde et Sophronie.)

Qui sont ces magistrats.....
(*Voltaire*, Henriade, ch. IV.)

Qui sont ces étrangers?.....
(Le même, les Scythes, act. I, sc. 1.)

On dit bien : *Il y avoit hier chez vous beaucoup de personnes* ; QUI *sont-elles ?* mais on ne dit pas : *Vous avez plusieurs raisons à alléguer contre ce que je dis* ; QUI *sont-elles ?* parce que le Pronom absolu *qui* ne s'emploie pas pour les choses ; il faut dire : QUELLES *sont-elles ?* ou prendre un autre tour.

(*Th. Corneille*, sur la 122[e] Rem. de *Vaugelas*. — *Wailly*, pag 200.—*Marmontel*, pag. 225.)

QUI Pronom relatif est tantôt sujet, et tantôt régime indirect ; il est sujet dans ces phrases : *L'ame du souverain est un moule* QUI *donne la forme à toutes les autres* (*Montesquieu*, Lettres pers., l. 99[e].) — Il est régime indirect, toutes les fois qu'il est précédé d'une préposition :

L'enfant *à qui* tout cède est le plus malheureux.
(*Villefré*.)

Lorsque *qui* est *sujet*, il se dit des *personnes* et des *choses*, et doit être préféré à *lequel*, *laquelle* : *L'homme* QUI *vit content de ce qu'il possède, est vraiment heureux.*

L'amitié est une ame QUI *habite deux corps*, *un cœur qui habite deux ames.*
(Pensée d'*Aristote*.)

La manie de conquérir est une espèce d'avarice QUI *ne s'assouvit jamais.*
(*Marmontel*, Bélisaire, ch. VIII.)

(Le P. *Buffier*, n° 443.—*D'Olivet*, pag. 180.—*Th. Corneille*, sur la 122[e] Remarque de *Vaugelas*.—*Restaut*, pag. 129.—*Wailly*, pag. 190.)

Il ne seroit pas permis de substituer dans ce cas le Pronom *lequel* au Pronom *qui*.

Cependant, comme *lequel* est susceptible de genre et de nombre, il y a bien des écrivains qui l'emploient volontiers pour prévenir

les équivoques; mais il faut, autant qu'il est possible, choisir un autre tour.

(*Condillac*, chap. XII, pag. 216.)

Lorsque le relatif *qui* est *régime indirect*, il ne se dit que *des personnes* ou *des choses personnifiées*: *Il y a du plaisir à rencontrer les yeux de celui à* QUI *l'on vient de donner.*

(*La Bruyère*, chap. IV, pag. 246.)

Le bonheur appartient à *qui* fait des heureux.
(*Delille*, p. de la Pitié, ch. II.)

Rochers à *qui* je me plains,
Bois à *qui* je conte mes peines.
(*Marmontel*.)

La gloire à QUI *je me suis dévouée.*
(*Vaugelas*.)

(*Th. Corneille*, sur la 64e Rem. de *Vaugelas*. — *L'Académie*, pag. 67 de ses Observ., et son Dict. au mot *qui*. — *D'Olivet*, pag. 180. — *Condillac*, pag. 318. — Les Grammairiens modernes.)

Remarque. — Quand le relatif *qui* ne se dit ni des personnes, ni des choses personnifiées, on ne doit point le faire précéder d'une préposition.

(Le P. *Buffier*, nº 444. — *Condillac*, page 219.)

Il semble qu'en poésie, et dans le style élevé, il soit permis de déroger à ce principe. On lit dans *Corneille*:

Soutiendrez-vous un faix *sous qui* Rome succombe? (Pompée, act. I, sc. 1.)

Dans *Racine* (la nymphe de la Seine à la Reine):

Je t'amène, après tant d'années,
Une paix *de qui* les douceurs,
Sans aucun mélange de pleurs,
Feront couler tes destinées.

Dans *J.-B. Rousseau* (Ode XVI):

Du haut de la montagne où sa grandeur réside,
Il a brisé la lance et l'épée homicide
Sur qui l'impiété fondoit son ferme appui.

Dans *Voltaire* (Alzire, act. V, sc. 4):

Je pardonne à la main *par qui* Dieu m'a frappé.

Cette inexactitude est excusable en poésie, où l'on met plus de force dans l'expression, et où l'on sait d'ailleurs que tout s'anime, et que l'on y personnifie souvent les objets.

(Mêmes autorités.)

Voyez plus bas ce que nous disons sur l'emploi du Pronom *lequel*.

Le Pronom *qui* n'a point par lui-même de nombre ni de personne; il prend le nombre et la personne de son antécédent, ou, si l'on veut, du nom ou du pronom auquel il se rapporte, et les communique au verbe dont il est le sujet; conséquemment on dira: 1º *Moi qui* AI *parlé*, *toi qui* AS *parlé*, *lui* ou *elle qui* A *parlé*, *nous qui* AVONS *parlé*, *vous qui* AVEZ *parlé*, *eux* ou *elles qui* ONT *parlé*.

Parce que *qui* représente la première personne, dans *moi qui* AI *parlé*, *nous qui* AVONS *parlé*, les Pronoms *moi* et *nous* étant de la première personne; il indique la seconde personne dans *toi qui* AS *parlé*, *vous qui* AVEZ *parlé*, les Pronoms *toi* et *vous* étant de la seconde personne; enfin, *qui* désigne la troisième personne dans *lui* ou *elle qui* A *parlé*, *eux* ou *elles qui* ONT *parlé*, les Pronoms *lui*, *elle*, *eux* et *elles* étant de la troisième personne.

(MM. de *Port-Royal*, pag. 132. — *Th. Corneille*, sur la 96e Rem. de *Vaugelas*, pag. 273. — *L'Académie*, p. 103 de ses Observ. — *Restaut*, etc., etc.)

2º D'après le même principe, on dira:

Pour *moi* qu'en santé même un autre monde étonne,
Qui *crois* l'ame immortelle, et que c'est Dieu qui tonne. (*Boileau*, Satire 1.)

et non pas qui *croit*.

Si c'étoit moi qui voulusse, *si c'étoit vous qui voulussiez*, *si c'étoit lui qui voulût*, et non pas, *si c'étoit moi qui voulût*, etc.

(Même autorité.)

Toutefois, *Racine* (dans Britannicus, act. II, sc. 3) a fait usage du Pronom *qui* à la troisième personne, quoique se rapportant à *moi*:

Britannicus est seul: quelque ennui qui le presse,
Il ne voit dans son sort que *moi* qui s'intéresse.

Geoffroi, un de ses commentateurs, n'a fait aucune remarque sur l'emploi de cette troisième personne, ce qui donne lieu de penser qu'il l'approuve; il dit seulement que *à son sort* seroit plus correct que *dans son sort*.

Et *Marmontel* (p. 49 de sa Grammaire) dit, sur ce vers, que *Racine* s'est exprimé comme il le devoit en pareil cas.

Sedaine, s'il est permis de citer *Sedaine* dans un ouvrage sur la langue, a, de même que *Racine*, dit dans son opéra de Richard Cœur-de-lion;

O Richard! ô mon roi!
L'univers t'abandonne;
Sur la terre il n'est donc que *moi*
Qui s'intéresse à ta personne!

et *Molière* a dit aussi (dans le Mari trompé, sc. 2):

Ce n'est pas *moi* qui *se* feroit prier.

Mais *Domergue* (p. 306 de ses Solut. gram.) n'approuve ni *Racine*, ni *Sedaine*, ni *Molière*, et il pense que ces écrivains ont fait une faute que rien ne sauroit excuser; voici ses motifs:

Dans les verbes pronominaux, tels que *se repentir*, *s'intéresser*, etc., l'usage seul indique assez qu'il faut *me* à la première personne, *te* à la seconde, *se* à la troisième, et que l'on dit, *je m'intéresse*, *tu t'intéresses*, *il s'intéresse*. *Qui* équivaut à *lequel* : *L'homme* QUI *est venu ; l'homme*, LEQUEL *homme est venu.*—*Il n'est que moi* QUI *m'intéresse*, c'est-à-dire, *il n'est que moi*, LEQUEL *moi m'intéresse ; il n'est que toi* QUI *t'intéresses* ; c'est-à-dire, *il n'est que toi*, LEQUEL *toi t'intéresses*, etc. L'application à tous les cas est facile, de sorte que, pour connoître de quelle personne est le sujet *qui*, il ne faut pas considérer *qui* tout seul, ce Pronom n'étant pas plus doué de personnalité que *ce*, *grand*, *beau*, et autres mots de cette espèce ; mais il faut faire attention au Pronom sous-entendu, qui a seul le droit de communiquer les accidents de la personne et ceux du nombre.

(M. *Boniface*, M. *Serreau*, et M. *Auger* (dans son Commentaire sur *Molière*, le Dépit am., act. III, sc. 7; et le Médecin malgré lui, act. I, sc. 6), se rangent à l'avis de *Domergue*.)

3° On dira : *Vous parlez comme un homme* QUI ENTEND *la matière*, et non pas, QUI ENTENDEZ la matière. (*Domergue*.)—*Vous parlez en hommes, ou comme des hommes* QUI S'Y CONNOISSENT, et non pas *en hommes, ou comme des hommes* QUI VOUS Y CONNOISSEZ. (*Lemare*.) —*Ce ne sont pas des gens comme vous, messieurs*, QUI SE PERMETTENT *d'affirmer*, et non pas QUI VOUS PERMETTEZ. (Le même.)—*Paris est fort bon pour un homme comme vous, monsieur*, QUI PORTE *un grand nom, et qui le soutient*, et non pas QUI PORTEZ, *et* QUI LE SOUTENEZ (*Voltaire*, let. 470) ; parce que, dans chacune de ces phrases, le relatif *qui* ne représente pas le Pronom, il représente le substantif qui le précède immédiatement et que l'on peut sous-entendre après lui ; et, en effet, c'est comme si l'on disoit : *Vous parlez comme un homme*, LEQUEL HOMME *entend la matière.*—*Vous parlez en hommes*, LESQUELS HOMMES *s'y connoissent.*—*Paris est fort bon pour un homme*, LEQUEL HOMME, etc., etc.

Ce substantif que l'on est censé répéter après *lequel* dans ces phrases, en est donc réellement le sujet ; et alors c'est lui qui a seul le droit de communiquer au verbe la personne et le nombre.

L'exemple des meilleurs écrivains vient fortifier cette règle. *Boileau* a dit (dans une de ses lettres à M. le duc de Vivonne) : *Êtes-vous encore ce même* GRAND SEIGNEUR *qui* VENOIT *souper chez un misérable poète ?*

Rousseau (Nouvelle Héloïse, p. 259, t. 1) : *Je suis sûr que, de nous quatre, tu es* LE SEUL *qui* PUISSE *lui supposer du goût pour moi.*

Rotrou (Iphig., act. IV, sc. 3) :

S'il vous souvient pourtant que je suis la *première*
Qui vous *ait* appelé de ce doux nom de père.

Montesquieu (Lett. pers.) : *Tu étois* LA SEUL *qui* PÛT *me dédommager de l'absence de Rica.*

Voltaire (lett. à M. Caperonnier, juin 1762) : *Je suis* L'HOMME *qui* ACCOUCHA *d'un œuf.*

Le même (lett. à M. Walpole) : *Ma destinée a encore voulu que je fusse* LE PREMIER *qui* AIT *expliqué à mes concitoyens les découvertes du grand Newton.*

Le même (lett. à M. de Croimont) : *Vous êtes aussi* LE PREMIER *qui* AIT *commandé son souper chez soi.*

Le même : *Je pense que vous et moi nous avons été* LES SEULS *qui* AIENT *prévu que la destruction des Jésuites les rendroit trop puissants.*

Fénélon (dial. de Pithias et de Denis) : *Souviens-toi que je suis* LE SEUL *qui* T'A *déplu.*

Il est vrai que *Racine* a dit (dans Iphigénie, act. IV, sc. 4) :

Fille d'Agamemnon, c'est *moi* qui *la première*
Seigneur, vous *appelai* de ce doux nom de père.

(Dans Britannicus, act. III, sc. 3) :

Par moi, qui le pre mier secondai vos desseins.

Et *Voltaire* (dans sa correspondance, sur Shakespeare, p. 417) : *C'est moi qui*, LE PREMIER, MONTRAI *aux Français quelques perles que j'avois trouvées dans son énorme fumier.*

Et dans sa tragédie de Brutus (act. I, sc. 1)

C'est *vous* qui, le *premier*, *avez* rompu nos fers.

Mais le *qui* suivant immédiatement le mot *moi*, c'est à ce nom qu'il doit se rapporter. Le sens est, *c'est moi qui*, c'est-à-dire *lequel moi, vous appelai*, etc., et la preuve que le Pronom *qui* ne se rapporte pas au mot *le premier*, c'est qu'on peut déplacer celui-ci et le mettre, par exemple, après le verbe. On peut dire : *C'est moi qui vous appelai* LA PREMIÈRE ; *c'est vous qui avez rompu* LE PREMIER, etc.

4° Lorsque le relatif QUI est précédé d'un adjectif de nombre cardinal ou simplement d'un adjectif, c'est au Pronom placé auparavant que se rapporte le relatif, et non pas à l'adjectif, qui, n'ayant pas lui-même ni genre ni nombre, ne peut communiquer l'accord ; en conséquence il faut dire avec *Corneille* :

N'accuse point mon sort, c'est *toi* seul qui *l'as* fait.
(Cinna, act. III, sc. 4.)

Avec *Massillon* (Vices et Vertus des grands) : *C'est vous* SEULS (les riches et les puissants) *qui* DONNEZ *à la terre des poètes lascifs, des auteurs pernicieux, des écrivains profanes.*

Avec *Dacier* (Vie d'Annibal) : *Nous sommes ici* PLUSIEURS *qui nous* SOUVENONS *des grands succès que nous eûmes dans la dernière guerre.*

Avec *J.-J. Rousseau* (la Nouv. Héloïse, liv. I, pag. 7) : *C'est vous* SEULS *qui vous* CHARGEZ, *par cet éclat, de publier et de confirmer tous les propos de Milord Edouard.*

Avec *Collin d'Harleville :*

Je ne vois que nous *deux* qui *soyons* raisonnables.

Avec M. *Jacquemard : Nous étions* DEUX *qui* ÉTIONS *du même avis.*

Avec *Marmontel* (dans Lausus et Lydie) : *C'est moi* SEUL *qui* SUIS *coupable.*

Parce que, dans ces exemples, ce sont les Pronoms *toi*, *vous* et *nous*, antécédents de *qui*, qui communiquent la personne et le nombre au Pronom relatif, et conséquemment au verbe.

Observez que l'on diroit : *Nous étions* DEUX *juges qui* ÉTOIENT *du même avis*, et non pas *qui* ÉTIONS *du même avis*, à cause du substantif *juges*, qui est l'antécédent du Pronom relatif *qui*.

Quand c'est un *nom propre* qui précède le relatif *qui*, il n'est pas aisé de déterminer à quelle personne doit se mettre le verbe dont le *qui* relatif est le sujet.

Comme aucun grammairien n'a encore abordé cette question, c'est mon opinion que je suis obligé de donner ; peu confiant dans mes propres lumières, je crains de m'égarer : j'appuierai du moins ce que je vais dire d'exemples choisis dans les meilleurs écrivains. Le lecteur, au surplus, fera de mon opinion l'usage qu'il jugera convenable ; il me suffit de lui avoir donné cette preuve de mon zèle pour la perfection du langage.

Ou le *nom propre* indique la personne qui parle, et alors il tient la place de *moi*, Pronom de la premiere personne ; ou le *nom propre* indique la personne à qui l'on parle, et alors il tient la place de *vous*, Pronom de la seconde personne ; ou enfin le *nom propre* indique la personne de qui l'on parle, et alors il tient la place de *lui* ou d'*elle*, Pronom de la troisième personne.

Dans le premier cas, *qui* est de la première personne ; dans le second cas, de la seconde personne ; et dans le troisième cas, de la troisième personne. Je dirai donc : *Je suis Samson qui* AI *fait écrouler les voûtes du temple ;* car c'est moi Samson qui parle, c'est de moi-même que je parle, et je me nomme ; mon nom tient evidemment la place du Pronom *je*, et s'identifie avec ce mot ; il en prend toutes les formes, il devient avec lui l'antécédent de *qui*, et, comme cet antécédent est de la première personne, je suis obligé de dire, *qui* AI *fait écrouler*, etc.

Fénélon vient à l'appui de cette opinion, lorsqu'il fait dire à Diomède (dans Télém., liv. XXI) : *Je suis Diomède, roi d'Étolie, qui* BLESSAI *Vénus au siége de Troie.* Dans cette phrase, il n'y a évidemment qu'un seul individu, qui est Diomède, et Diomède parle, et parle de lui ; son nom tient donc lieu du Pronom *moi :* aussi *Fénélon* a-t-il mis le verbe à la première personne.

Mais je dirai : *Vous êtes Samson qui* AVEZ *fait écrouler les voûtes du temple*, parce qu'ici il est évident que c'est à Samson que je parle, et qu'alors le nom propre Samson tient la place du Pronom *vous ;* conséquemment j'ai été correct lorsque j'ai mis le verbe à la seconde personne.

Fénélon vient encore à l'appui de cette opinion, lorsqu'il fait dire à Timon, dans son dialogue avec Socrate : *Je suis tenté de croire que vous êtes Minerve, qui* ÊTES *venue, sous une figure d'homme, instruire sa ville.*

Enfin je dirai : *Si vous étiez fort comme* SAMSON, *qui* A FAIT *à lui seul écrouler les voûtes du temple, vous....* parce que, dans cette phrase, ce n'est pas Samson qui parle, ce n'est pas non plus à lui que je parle, mais c'est de Samson que je parle, et j'en parle ici seulement pour le comparer avec la personne à qui j'adresse la parole : ce n'étoit donc ni à la première personne ni à la seconde personne que je devois mettre le verbe qui exprime l'action ; mais c'étoit à la troisième personne, puisque, comme on vient de le voir, c'est d'une troisieme personne que je parle.

Remarquez bien que, si dans chacun des cas dont il vient d'être parlé, nous avions fait précéder le nom propre du déterminatif CE, ou de tout autre déterminatif, et que nous eussions dit, par exemple : *Je suis ce Samson ; vous êtes ce Samson*, etc., etc., alors, au moyen de ce déterminatif, de ce véritable adjectif, le mot *Samson* resteroit dans la classe des noms substantifs, et deviendroit l'antécédent de *qui ;* et comme tout nom est de la troisième personne, il obligeroit le Pronom *qui* et le verbe à prendre la troisième

personne. Conséquemment, au lieu de dire, comme on vient de le voir : *Je suis* SAMSON *qui* AI *fait écrouler ; vous êtes Samson qui* AVEZ *fait écrouler ;* on diroit : *Je suis* CE *Samson qui* A *fait écrouler ; vous êtes* CE *Samson qui* A *fait écrouler ;* ainsi que *Fénélon* a dit : *Je suis* LE SEUL *qui* T'AIT *déplu ; — Domergue : Vous parlez en homme*, ou *comme* UN HOMME *qui* ENTEND *la matière.*

Lanoue (dans Mahomet II, act. II, sc. 5) :

.... Oui, connois-moi, je suis *ce Grec* enfin
Qui, dans ces mêmes murs, *balança* ton destin.

Et le traducteur de la Jérusalem déliv. (chant. VII) :

Je suis CE TANCRÈDE *qui* A *ceint l'épée pour Jésus-Christ.*

Observez que, dans les phrases *interrogatives* ou *négatives*, le doute qu'elles expriment fait considérer le nom propre comme énonçant une troisième personne, et dès-lors demande que le verbe soit mis à la troisième personne.

Êtes-vous Samson qui FIT *écrouler les voûtes du temple ? — Je ne suis pas Samson qui* FIT *écrouler*, etc.

N'êtes-vous plus cet Ulysse qui A *combattu tant d'années pour Hélène contre les Troyens ?*
(Mad. *Dacier*, trad. de l'Odyss. d'Hom., liv. XXII.)

On diroit cependant : *Est-ce vous, Samson, qui* FITES *écrouler les voûtes du temple ?* parce que *Samson*, employé ici en apostrophe, forme une espèce d'incise, et que ce n'est point par conséquent à *ce* nom, mais au pronom *vous*, que se rapporte le relatif *qui.*

Quand le Pronom relatif *qui* est sujet, il ne doit pas être séparé de son antécédent, si cet antécédent est un nom : *La* CONSCIENCE *est un* JUGE *incorruptible* QUI *ne s'apaise jamais : c'est un* MIROIR QUI *nous montre nos fautes ; un* BOURREAU QUI *nous déchire le cœur.* Ainsi il n'est pas bien de dire : *Le* PHÉNIX *que l'on dit* QUI *renaît de sa cendre.* Il faut rapprocher le *qui* de son antécédent, et dire : *Le* PHÉNIX QUI, *à ce que l'on dit, renaît de sa cendre.*
(*D'Olivet*, 78e Rem. sur *Racine*. — *Domairon*, pag. 115, tom. 1. — *Lévizac*, pag. 341.)

A l'égard des phrases où *qui* est répété, comme dans cet exemple : *Un auteur* QUI *est sensé*, QUI *sait bien sa langue*, QUI *médite bien son sujet*, QUI *travaille à loisir*, QUI *consulte ses amis, est presque sûr du succès ;* tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur substantif, et rentrent par conséquent dans la règle.
(Mêmes autorités.)

Qui, employé absolument, c'est-à-dire, sans antécédent énoncé, est le sujet du verbe suivant ; et le second verbe n'a ni ne sauroit avoir de sujet exprimé : l'antécédent sous-entendu du Pronom *qui* en est le sujet. Dans ces vers :

Qui vit aimé de tous à jamais devroit vivre.
(*Pradon.*)

Qui, est le sujet du verbe *vivre ;* et *celui*, antécédent sous-entendu du Pronom relatif, est le sujet du verbe *devoir.*
(Le Dict crit. de *Féraud.*)

On est donc fâché de lire dans la IVe satire de *Boileau :*

En un mot, *qui* voudroit épuiser ces matières,
Peignant de tant d'esprits les diverses manières,
Il compteroit plutôt combien, dans un printemps,
Guénaud et l'antimoine ont fait mourir de gens.

Cet *il* est de trop.
(Même autorité.)

On répète le Pronom sujet *qui*, quand la clarté et le goût l'exigent. Par exemple, c'est le goût qui veut qu'on le répète dans cette phrase : *Ceux* QUI *écoutent la parole de Dieu*, QUI *en méditent les oracles sacrés ;* QUI *souffrent avec joie les tribulations où ils sont exposés*, etc. ; mais il veut qu'on ne le répète pas dans celle-ci : *L'homme* QUI *aime la campagne et habite la ville, n'est point heureux.*

Voyez art. XX, §. 3, chap. des Verbes, dans quels cas le *qui* relatif demande le Subjonctif.

§. II.

QUE.

Ce *Pronom* est, de même que le Pronom *qui*, *Pronom absolu* ou *Pronom relatif.*

Il est Pronom absolu, quand il n'a pas d'antécédent exprimé, et alors il signifie *quelle chose ? qu'est-ce que ?* et s'emploie dans les phrases interrogatives, *que voulez-vous ? que dit-on ?*

Il est Pronom relatif quand il a un antécédent ; et alors il est des deux genres et des deux nombres, et, dans tous les cas, on peut lui substituer *lequel*, *laquelle*, etc., avec le nom dont il tient la place.

Trouverai-je partout un rival *que* j'abhorre ?
(*Racine*, Andromaque, act. V. sc. 5.)

Songiez-vous aux douleurs *que* vous m'alliez coûter ?
(Le même, Britannicus, act. II, sc. 6.)

La modestie ajoute au talent *qu'*on renomme,
Le pare, l'embellit : c'est la pudeur de l'homme.
(L'abbé *Royou.*)

Que, relatif ou absolu, ne peut jamais être sujet ; il est ordinairement régime direct, et quelquefois régime indirect : *Un grand cœur est aussi touché des avantages* QU'*on lui sou-*

haite, que des dons QU'on *lui fait*. Ici *qu'*, pour *que*, est régime direct.

Mais, dans cette autre phrase : *Une fontaine ne peut jeter de l'eau douce par le même tuyau* QU'*elle jette de l'eau salée*. *Qu'* est mis pour *par lequel*, et est régime indirect. (*Wailly*, pag. 182.)

NOTA. Au chapitre des *Participes*, et au chapitre des *Conjonctions*, nous faisons beaucoup d'observations relatives aux *que* qui font la matière de ce paragraphe.

Et, comme il est essentiel, pour l'application des règles sur les Participes, de savoir distinguer le Pronom relatif *que* de la Conjonction *que*, nous en indiquons le moyen à chacun de ces chapitres; pour ne pas nous répéter, nous y renvoyons nos lecteurs.

§. III.

QUOI.

Ce Pronom peut être aussi, ou Pronom absolu, ou Pronom relatif : il est Pronom absolu, quand il s'emploie sans antécédent : QUOI *de plus aimable que la vertu ?* et il est Pronom relatif, quand son antécédent est exprimé : *J'ignore ce à* QUOI *il pense*.

Quoi, dans ces deux cas, se dit, non des personnes, mais uniquement des choses, et il garde toujours sa terminaison, sans égard au genre ni au nombre du substantif dont il rappelle l'idée.

(*D'Olivet*, pag. 181.)

Comme Pronom absolu, *quoi* signifie *quelle chose*, et il est surtout d'usage dans les phrases interrogatives, et dans celles qui marquent doute et incertitude : QUOI *de plus satisfaisant pour des parents que des enfants sages et laborieux ?*

Il y a dans cette affaire je ne sais QUOI *que je n'entends pas*. (*L'Académie*.)

Il avoit je ne sais QUOI, *dans ses yeux perçants, qui me faisoit peur*. (Télémaque.)

Si *quoi* absolu est suivi d'un adjectif, il le régit avec la préposition *de ;* et quant aux adjectifs qui peuvent se rapporter à ce Pronom, ils sont toujours au masculin et au singulier : *Le jour n'inspire point je ne sais* QUOI *de triste et de passionné comme la nuit*. (Télémaque.) — *à* QUOI *vous attendez-vous de fâcheux ?* (*L'Académie*.)

(*D'Olivet*, pag. 180.—*Restaut*, pag. 153.—*Wailly*, pag. 202.)

Comme Pronom relatif, *quoi* tient lieu du Pronom *lequel, laquelle ;* il est des deux nombres et des deux genres, et toujours régime indirect : *La chose à* QUOI *l'avare pense le moins, c'est à secourir les pauvres*. (*Wailly*.) —*C'est encore ici une des raisons pour* QUOI *je veux élever Émile à la campagne*.

(*J.-J. Rousseau*, Émile, t. I.)
(Mêmes autorités.)

Observez que, dans ces exemples, on pourroit se servir de *lequel, laquelle, duquel, auquel*, etc. ; et même, *Marmontel* est d'avis que l'usage et l'oreille désavouent l'emploi des Pronoms *quoi, de quoi, à quoi*, quand ils ont pour antécédent un nom variable.

Le Pronom *quoi* a une signification vague ; c'est pour cette raison qu'on doit le préférer, lorsque son antécédent est *ce, voilà, rien*, qui n'ont pas une signification plus déterminée : *Les maladies de l'ame sont les plus dangereuses ; nous devrions travailler à les guérir, c'est* A QUOI *cependant nous ne travaillons guère*.—VOILÀ DE QUOI *je voulois vous parler*. —*Il n'y a* RIEN *sur* QUOI *on ait plus écrit*.

Voilà *sur quoi* je veux que Bajazet prononce.
(*Racine*, Bajazet, act. I, sc. 3.)

Dans ces phrases, *auxquelles, de quelles choses*, et *sur lequel* ne vaudroient rien.

Cependant, comme il y a toujours un peu de bizarrerie dans les langues, on doit avec *rien* préférer *dont* à *duquel* et à *de quoi*.—*Il n'y a rien* DONT *Dieu ne soit l'auteur*.

(*Wailly*, pag. 197.)

De quoi a un usage étendu, et l'on s'en sert pour signifier *le moyen, la faculté, la manière*, enfin tout ce qui est nécessaire ou convenable pour la chose dont il s'agit. Dans ce sens, on l'emploie sans aucune relation : *Donnez-moi* DE QUOI *écrire*.—*Il est riche, il a* DE QUOI *être content*.—*Nous avons* DE QUOI *nous amuser ;* mais il est employé relativement dans cette phrase, et dans toutes les autres de même nature : *J'écrirois volontiers, si j'avois* DE QUOI.

(*Regnier Desmarais*, pag. 280.—Et le Dict. de *L'Académie*.)

Enfin, lorsque le Pronom *quoi* se trouve suivi de *que*, il signifie *quelque chose que ;* en ce sens, il demande le subjonctif, et s'écrit en deux mots ;

Jamais un lourdaud, *quoi qu'il fasse*
Ne sauroit passer pour galant.
(*La Fontaine*, fab. 65.)

Aux Pronoms indéfinis, nous parlerons de l'emploi du Pronom *quoi* suivi de *que*.

Remarque.—On dit substantivement, un *je ne sais quoi*, pour dire certaine chose qu'on ne peut exprimer.

§. IV.

LEQUEL, LAQUELLE, DUQUEL, DE LAQUELLE, DONT.

De tous les Pronoms relatifs, *lequel* est le seul qui prenne l'article; encore cet article lui est-il si intimement uni qu'il ne s'en sépare jamais, et ne fait plus qu'un seul et même mot : il s'incorpore à *quel*, et dans son état naturel, et dans son état de contraction.

Lequel, et *laquelle*, son féminin, peuvent se dire, tant au singulier qu'au pluriel, des personnes ou des choses. Mais l'usage ne les admet pas dans toutes les ocessions où l'on aurait lieu de les employer.

On ne s'en sert presque jamais en sujet ou régime direct, et les oreilles seroient blessées de ces expressions : *Dieu*, LEQUEL *a créé le ciel et la terre.—Les vertus*, LESQUELLES *nous rendent agréables à Dieu.* — Il faut alors, pour parler purement, avoir recours au Pronom relatif QUI, et dire : *Dieu*, QUI *a créé le ciel et la terre.—Les vertus* QUI, etc.

(*Vaugelas*, 122[e] Rem. — *Condillac*, pag. 126.— *Restaut*, pag. 131.—*Wailly*, pag. 195.)

Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse, et qu'on ne doive même quelquefois employer *lequel*, *laquelle*, etc., en sujet et en régime direct ; quand on veut éviter une équivoque, ou deux *qui* de suite qui auroient des rapports différents, et dire, par exemple : *C'est un effet de la divine Providence*, LEQUEL *attire l'admiration de tout le monde.—Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, j'allai trouver l'homme qui m'avait parlé du mariage de Mad. de Miramion*, LEQUEL *me parut dans les mêmes sentiments*. (B. *Rabutin*.) Mais, dans ces occasions, il ne s'agit pas de l'élegance du style; il semble que le génie de la langue répugne à l'employer ailleurs.

(Mêmes autorités.)

Les Pronoms *lequel*, *laquelle*, sont d'un usage un peu plus etendu en régime indirect. Il est à propos, pour en faciliter l'intelligence, de faire ici une observation particulière sur le Pronom *lequel* régi par la préposition *de*.

Les Pronoms relatifs, quels qu'ils soient, précédés de la préposition *de*, ne supposent pas seulement un antécédent qui les précède, ils supposent encore ordinairement un autre nom substantif dont ils dépendent et avec lequel ils ont une liaison nécessaire. Ainsi dans cette phrase : *Henri IV*, DUQUEL *la bonté est assez connue ; duquel*, dont l'antecédent est *Henri IV*, a une liaison nécessaire avec le nom substantif *bonté* : DUQUEL *la bonté*. Quelquefois ce substantif est joint au Pronom *duquel*, comme on vient de voir; quelquefois il en est séparé par quelques mots, comme quand on dit : *Henri IV*, DUQUEL *on connoît assez la bonté*. Or, dans le premier cas, le Pronom peut se trouver avant ou après le nom substantif; et comme on dit : *Henri IV*, DUQUEL *la bonté est assez connue* ; on dira: *Henri IV, à la bonté* DUQUEL *on a donné tant de louanges*. Ce qui fait le fondement des régles suivantes:

Quand le Pronom relatif est avant le nom substantif dont il dépend, l'usage ne souffre guère que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, et que l'on dise, par exemple : *Le livre* DUQUEL *vous m'avez fait présent.* — *La religion* DE LAQUELLE *on méprise les maximes*, au lieu de dire: *Le livre dont.—La religion dont*, etc.

Mais si ce Pronom est après le nom substantif dont il dépend, *duquel* et *de laquelle* sont les seuls dont on puisse se servir en parlant des *choses* ou des *animaux*, et il faut dire: *La Seine, dans le lit* DE LAQUELLE *viennent se jeter l'Yonne, la Marne, et l'Oise.* — *Les moutons, à la dépouille* DESQUELS *les hommes doivent leurs vêtements*. (*Restaut*, pag. 133.)

En parlant des *personnes*, il est souvent indifférent d'employer *de qui*, ou *duquel*, *de laquelle*. Quelquefois l'un a plus de grâce que l'autre, et c'est à l'oreille d'en décider. Ainsi je puis dire : *Le prince à la protection* DE QUI ou DUQUEL *je dois ma fortune.* — *C'est une femme sur le compte* DE LAQUELLE *il ne court pas de mauvais bruits*; cependant *de laquelle* seroit ici à préférer à *de qui*.

Duquel ne se met apres le nom substantif dont il dépend, que quand ce nom est précédé d'une préposition; comme dans : *C'est une femme sur le compte* DE LAQUELLE, etc.

Au reste, il est bon d'observer qu'on ne doit mettre les Pronoms *duquel* et *desquels* apres les noms substantifs dont ils dépendent, que quand il est indispensable de le faire, parce qu'il y a toujours dans cette transposition une certaine dureté qu'il faut éviter, et qu'à cet égard il n'y a pas d'autres régles à suivre que celle du goût et de l'oreille.

(Même autorité.)

Auquel, *à laquelle* sont d'un usage très-ordinaire, et presque toujours indispensable, quand il est question de *choses*. Ainsi il faut dire : *Le jardin* AUQUEL *je donne tous mes soins.* — *Les sciences* AUXQUELLES *je m'applique*.

Les Lapons danois ont un gros chat noir AUQUEL *ils confient tous leurs secrets, et qu'ils consultent dans leurs affaires*.

(*Buffon*, Hist. nat. de l'Homme.)

Mais, si l'on parle des *personnes*, on est libre d'employer *à qui* ou *auquel*, *à laquelle*,

suivant que l'un ou l'autre conviendra mieux dans le discours; et l'on peut dire également: *Dieu*, à QUI ou AUQUEL *nous devons rapporter toutes nos actions.* — *Il faut bien choisir les personnes* à QUI ou AUXQUELLES *on veut donner sa confiance.*

(Le P. *Buffier*, n° 444. — *Condillac*, pag. 371. — *Restaut*, pag. 134. — Et les Gramm. mod.)

Quand ce sont des prépositions autres que *de* ou *à*, qui régissent le Pronom relatif, on peut employer indifféremment *qui* ou *lequel*, *laquelle*, si l'on parle des *personnes*, et dire: *Songeons à fléchir le juge* DEVANT QUI ou DEVANT LEQUEL *nous devons paroître un jour.* — *On s'ennuie presque toujours avec ceux* AVEC QUI ou AVEC LESQUELS *il n'est pas permis de s'ennuyer.* (*La Rochefoucauld.*)

Mais, si l'on parle des *choses*, on doit se servir de *lequel*, *laquelle*, et dire: *Le bois* DANS LEQUEL *nous nous sommes promenés.* — *L'opinion* CONTRE LAQUELLE *je me déclare.* — *Le fauteuil* SUR LEQUEL *je suis assis.*

NOTA. *Qui*, comme nous l'avons déjà dit, pag. 172, s'emploieroit cependant dans le cas où les choses seroient personnifiées: *L'oreille* à qui *l'on peut en imposer.* (*Vaugelas.*)

DONT, Pronom relatif des deux nombres et des deux genres, s'emploie lorsqu'on parle des choses ou des personnes; il se dit pour *duquel*, *de laquelle*, *desquels*, *desquelles*, *de quoi*, dans tous les cas où nous avons dit que l'on peut faire usage de ces Pronoms.

La lecture DONT *je fais mon amusement.* — *Le chien* DONT *l'attachement m'intéresse.* — *C'est un homme* DONT *le mérite égale la naissance.* (*Th. Corneille.*)

On attribue à la cigogne des vertus morales DONT *l'image est toujours respectable: la tempérance, la fidélité conjugale, la piété filiale et paternelle.* (*Buffon.*)

Mais dans les vers suivants on peut mettre *de qui* et *dont*:

.... Il est un Dieu dans les cieux
Dont (*de qui*) le bras soutient l'innocence,
Et confond des méchants l'orgueil ambitieux.
(*J.-B. Rousseau*, Ode 4, liv. I.)

Exemples où *duquel*, *de laquelle* ne sont plus d'usage.

Les méchants servent à éprouver un petit nombre de justes répandus sur la terre; et il n'y a point de mal DONT *il ne naisse un bien.* (*Voltaire*, Zadig, ch. XX.)

Le premier pas, mon fils, que l'on fait dans le monde
Est celui *dont* dépend le reste de nos jours.
(Le même, l'Indiscret, act. I, sc. 1.)

Exemple où *dont* vaut mieux que *de quoi*: *Il n'y a rien dans le monde* DONT *Dieu ne soit l'auteur!* (*Restaut*, pag. 138.)

Le Pronom *dont* ne doit jamais être précédé d'une préposition, et ainsi, dans le cas où il s'en trouve une après le sujet auquel il se rapporte, *duquel*, *de laquelle* doivent être préférés; on dira donc: *Les hommes* à *la faveur* DESQUELS *on aspire.* — *Les fleurs* SUR *le calice* DESQUELLES *repose l'abeille.* — *Le prince* à *la protection* DUQUEL *j'ai recours.*

On préfere aussi *duquel*, *de laquelle* à *dont*, si l'on craint quelque équivoque: *La bonté du Seigneur* DE LAQUELLE *nous ressentons tous les jours les effets, devroit bien nous engager* à *observer ses commandements.*

(*Wailly*, pag. 197. — *Lévizac*, pag. 355, t. 1.)

Voyez, au chapitre où nous parlons de l'emploi du Subjonctif, dans quel cas on doit faire usage de ce mode avec le Pronom *dont*.

(Le P. *Buffier*, n° 524. — *Wailly*, pag. 271. — *Restaut*, pag. 231.)

§. V.

OÙ, D'OÙ, PAR OÙ.

Où est ou Pronom absolu, ou Pronom relatif.

Il est Pronom absolu, quand il n'a pas d'antécédent: Où *allez-vous?* Où *aspirez-vous?* Par où *commencerez-vous cet ouvrage?* D'où *venez-vous?*

(*Wailly*, pag. 203. — *Restaut*, pag. 53. — *Lévizac*, pag. 360, t. 1.)

Comme Pronom absolu, où se dit seulement par interrogation, ou avec des verbes, et des façons de parler qui désignent *connoissance* ou *ignorance*.

Où, *d'où*, *par* où sont Pronoms relatifs, quand ils sont précédés d'un antécédent:

L'instant *où* nous naissons est un pas vers la mort.
(*Voltaire*, fête de Bellebat.)

Le ciel devint un livre *où* la terre étonnée
Lut, en lettres de feu, l'histoire de l'année.
(*Rosset*, l'Agriculture.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe *où* je suis attaché,
Vit dans l'état obscur *où* les dieux l'ont caché!
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 1.)

Henri IV regardoit la bonne éducation de la jeunesse comme une chose D'OÙ *dépend la félicité des peuples.*

Il n'y a pas un honnête homme qui voulût faire usage du moyen PAR OÙ *cet intrigant est arrivé à la fortune.*

(*Regnier Desmarais*, pag. 391. — *Wailly*, pag. 199. — *Restaut*, pag. 141.)

Où, d'où, par où ne se disent jamais que des choses ; ils sont des deux genres et des deux nombres, et ont souvent, dans le discours, plus de grâce que *duquel, dans lequel, par lequel*, dont ils font les fonctions ; cependant, on ne doit en faire usage qu'avec réserve, et quand les noms auxquels ils se rapportent, ou les verbes auxquels ils sont joints, marquent une sorte de localité physique ou morale ; on dira donc :

La maison D'OÙ *je sors.—Le péril* D'OÙ *l'on m'a sauvé.— Le péril* OÙ *je m'engage;* parce qu'il y a là une idée de localité.

(*Restaut*, pag. 142.—*Wailly*, pag. 199.—*Sicard*, pag. 214, t. II. — *Marmontel*, pag. 229.)

Cependant, comme ces petits mots *où, d'où, par où*, sont commodes, la poésie en a fait quelquefois usage dans des cas où il n'y a pas localité physique ou morale; *Racine* a dit (dans Iphig., act. III, sc. 5; et dans Mithr., act. I, sc. 3):

.....L'hymen *où* j'étois destinée.

Et dans Alexandre (act. II, sc. 2):

... .. Il ne reste que moi
Où l'on découvre encor les vestiges d'un roi.

Mais, si ces licences sont permises à un grand poète, il est certain qu'elles ne le seroient pas dans la prose, et ce seroit bien certainement une faute que de dire *où* pour *à qui*, et *à laquelle* pour *en qui, en laquelle*, etc. (Même autorité.)

Ce seroit également une faute que de préférer *d'où* à *dont*, lorsqu'il s'agit d'origine, de race, et de ne pas dire comme *Boileau*, dans sa 5e Satire :

Sans respect des aïeux *dont* elle est descendue.

Comme *Racine* (dans Iphig., act. I, sc. 1):

L'hymen vous lie encore aux dieux *dont* vous sortez.

Dans Phèdre, act. IV, sc. 6 :

Misérable! et je vis! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil *dont* je suis descendue!

Enfin comme *Racine* le fils (dans son poème de la Religion, chant II):

Le corps, né de la poudre, à la poudre est rendu;
L'esprit retourne au ciel, *dont* il est descendu.

Parce qu'alors, c'est une idée de relation, plutôt qu'une idée d'extraction, qu'il s'agit d'exprimer.

Toutefois *dont* ne doit jamais être employé lorsqu'il s'agit d'un lien quelconque, et qu'il est suivi d'un verbe qui marque l'action de *sortir*, de *venir*, etc.; c'est une idée d'extraction qu'on veut exprimer, c'est *d'où* qu'il faut employer.

Wailly a donc blâmé, avec raison, la phrase suivante d'un historien moderne : *Les alliés de Rome, indignés et honteux tout-à-la-fois de reconnoître pour maîtresse une ville* DONT *la liberté paroissoit être bannie pour toujours, commencèrent à secouer un joug qu'ils ne portoient qu'avec peine.*

(*Marmontel* et *Domergue*.)

§. VI.

LE, LA, LES.

LE, masculin singulier, fait au féminin singulier LA. LES se dit pour les deux genres.

Ce Pronom accompagne toujours un *verbe*, et se distingue en cela de l'article, qui accompagne constamment un *nom*. Ainsi dans ces vers :

On dit que l'abbé Roquette
Prêche *les* sermons d'autrui :
Moi qui sais qu'il *les* achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

(*Boileau*, épigr. rapportée dans les Observ. de *Bret*, sur le Tartufe.)

le premier *les* est article et le second est Pronom.

Le, Pronom, se dit des personnes et des choses, et est toujours régime direct :

Si Dieu n'existoit pas, il faudroit l'inventer.
(*Voltaire*, les trois Imposteurs.)

Le vrai bien n'est qu'au ciel, il *le* faut acquérir.
(*Godeau*.)

Les succès couvrent les fautes, les revers LES *rappellent.*
(M. *de Lévis*, 81e Max.)

Les Pronoms *le, la, les*, et en général les Pronoms en régime, se placent ordinairement avant les verbes dont ils sont le régime :

Il n'est point de mortel qui n'ait son ridicule;
Le plus sage est celui qui *le* cache le mieux.
(*Regnard*, Démocrite, act. V, sc. 5.)

(L'*Académie*, sur la 35e Rem. de *Vaugelas*, pag. 39 de ses Observ.—*Marmontel*, pag. 191. — *Lévizac*, pag. 325, t. 1.)

Cependant, dans les phrases où il y a deux verbes, leur place, surtout en poésie, n'est pas aussi certaine.

Racine a dit, dans les Frères ennemis, act. II, sc. 3 :

Que le peuple à son gré nous craigne ou nous chérisse,
Le sang nous met au trône, et non pas son caprice:
Ce que le sang lui donne, il *le* doit accepter,
Et s'il n'aime son prince, il *le* doit respecter.

Dans Britannicus, act. I, sc. I:

Il m'écarta du trône où je m'allois placer.

Dans ses Poésies diverses (la Renommée):

Quoi que fasse Louis, soit en paix, soit en guerre,
Il *vous* peut inspirer.

Louis Racine (poème de la Religion, ch. III):

Ne pouvant plus s'entendre, il *se* font séparer.

Et là chacun des Pronoms se trouve mis devant le verbe régissant auquel il n'appartient pas, au lieu d'être devant le verbe régi auquel il appartient; mais alors beaucoup de poëtes se permettoient cette licence, et à présent même on ne doit pas la regarder comme une faute.

Voyez page 158 ce que nous disons de la place du Pronom *se*.

Quand plusieurs Pronoms accompagnent un verbe, *me, te, se, nous, vous* doivent être placés les premiers; *le, la, les* se placent avant *lui, leur*; enfin *en* et *y* sont toujours les derniers: et ce que nous avons dit au Pronom *me*, dans le cas où il y a deux verbes dans une même phrase, est applicable au Pronom *le*.
(*Girard*, pag. 330. t. 1; *Wailly*, pag. 519.)

Voyez à chacun des *Pronoms personnels*, et au *Rég. prem.*, art. 15, §. 4, ce que nous disons sur la place que ces Pronoms doivent occuper.

Le Pronom *le* peut tenir la place, soit d'UNE PROPOSITION, soit d'UN VERBE, soit d'UN NOM, soit d'UN ADJECTIF.

1° Lorsque ce Pronom tient la place d'une proposition ou d'un verbe, il est invariable, parce qu'une proposition ou un verbe n'a ni genre ni nombre; exemples:

Si le public a eu quelque indulgence pour moi, je LE *dois à votre protection.*
(*Condillac.*)

Va, je ne te hais point.—Tu *le* dois.—Je ne puis.
(*Corneille*, le Cid, act. III, sc. 4.)

J'aime donc sa victoire, et je *le* puis sans crime.
(Le même, act. IV, sc. 5.)

. . . . . Asseyons-nous ici.
—Qui, moi, Monsieur?
—Oui, je *le* veux ainsi.
(*Voltaire*, Nanine, act. I, sc. 7.)

2° Lorsque ce Pronom tient la place d'un nom, soit commun, soit propre, il se présente sous les mêmes formes que ce nom:

Miracle! crioit-on: venez voir dans les nues
Passer *la reine* des tortues.
La reine!—Vraiment oui; je *la* suis en effet.
(*La Fontaine*, la Tortue et les deux Canards.)

Si c'est effacer les sujets de haine que vous avez contre moi, que de vous recevoir pour MA FILLE, *je veux bien que vous* LA *soyez.*
(Le même, les Amours de Psyché.)

Ne me trompé-je pas en vous croyant ma nièce?
—Oui, Monsieur, je *la* suis.
(*Boissy*, Pouvoir de la Sympathie, act. II, sc. 2.)

Il seroit à souhaiter que tout homme fît son épitaphe de bonne heure, qu'il LA *fît la plus flatteuse qu'il seroit possible, et qu'il employât toute sa vie à* LA *mériter.*
(*Marmontel*, Eléments de littérature, au mot *Épitaphe*.)

L'esclave vainement lutte contre sa *chaîne*;
L'intrépide *la* porte, et le lâche *la* traîne.

A ces questions,

Êtes-vous Pauline? Êtes-vous *la mariée*? Êtes-vous *la maîtresse* du logis? Êtes-vous *les héritiers* du défunt?	il faut répondre:	Je *la* suis. Je *la* suis. Je *la* suis. Nous *les* sommes.

Dans toutes ces phrases, le substantif communique au Pronom les inflexions du genre et du nombre.

3° Lorsque ce Pronom tient la place d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement, il doit rester invariable, parce qu'un adjectif ne communique pas l'accord, mais le reçoit:

Catherine de Médicis étoit JALOUSE *de son autorité, et elle* LE *devoit être.*
(Le P. *Daniel*, Hist. de France.)

La noblesse donnée aux pères, parce qu'ils étoient VERTUEUX, *a été donnée aux enfants afin qu'ils* LE *devinssent.* (*Trublet.*)

Je veux être MÈRE, *parce que je* LE *suis, et c'est en vain que je ne* LE *voudrois pas être.*
(*Molière*, Les Amants magnifiques, act. I, sc. 2.)

Une pauvre fille demande à être CHRÉTIENNE, *et on ne veut pas qu'elle* LE *soit.*
(*Voltaire*, Correspondance, p. 348.)

Mais je naquis *sujette* et je *le* suis encore.
(Le même, Sémiramis, act. III, sc. 6.)

Je ne suis CONTENTE *de personne, je ne* LE *suis pas de moi même.*
(*Marivaux*, Jeux de l'Am. et du Has., II, 2.)

Dire: je suis chrétienne.
—Oui . . . seigneur . . . je *le* suis.
(*Voltaire*, Zaïre, act. II, sc. 3.)

A ces questions ,

Êtes-vous *mariée ?* Êtes-vous *maîtresse* de ce logis ? Êtes-vous *héritiers* du défunt ?	il faut répondre :	Je *le* suis. Je ne *le* suis pas. Nous *le* sommes.

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *le*. — *Girard*, pag. 332, t. I. — *Condillac*, pag. 205. — *Wailly*, p. 138. — *Marmontel*, pag. 76. — M. *Lemare*, etc.)

Dans l'incertitude, voulez-vous savoir si le Pronom tient lieu d'un substantif ou d'un adjectif? substituez *lui*, *elle*, *eux*, *elles ;* ou bien *tel*, *telle*, *tels*, *telles*, *cela*, suivant le genre et le nombre; la premiere substitution vous indiquera un substantif, la seconde un adjectif. (*Domergue.*)

Au surplus, voici sur quoi la règle que nous venons de donner est fondée. Il y auroit un defaut de sens, un défaut de rapport entre la demande et la réponse, si celle à qui l'on demande si elle est *veuve*, répondoit *je la suis;* car que signifieroit ce *la ?* il signifieroit, *je suis la veuve*, la veuve dont vous parlez. Or ce n'est pas ce qu'on lui demande, mais seulement si elle est veuve indéfiniment; alors le substantif *veuve* est indeterminé, et dès-lors pris adjectivement. Consequemment le Pronom qui en tient la place ne doit pas s'accorder avec ce nom autrement qu'avec un adjectif, c'est-à-dire, qu'il doit rester invariable. (*La Harpe*, Cours de littérature.)

Voyez, à l'article où il est question des degrés de signification et de qualification, page 115, dans quel cas le Pronom *le* joint avec *plus*, *moins* et *mieux* ne prend ni genre ni nombre

Souvent un verbe a deux régimes, l'un direct, et l'autre indirect; par exemple, quand je dis : *Payez le tribut à César ; tribut* est le regime direct, *à César* est le régime indirect; or, si nous voulons mettre, à la place de ces deux noms, deux Pronoms, la phrase alors sera ainsi conçue : *Payez-* LE LUI; omettre le Pronom *le*, ce seroit une licence qui n'est permise ni en prose ni en poésie. *Gresset* ne doit donc pas être imité lorsqu'il dit, dans le Méchant (act. I, sc. 2) :

> Je ne suis point ingrat, et je *lui rendrai* bien.

Il falloit, *je* LE *lui rendrai bien.*

Racine ne doit pas non plus être imité quand il dit, dans les Frères ennemis (act. II, sc. 3) :

> Il veut que je vous voie, et vous *ne voulez pas*.

Il devoit dire, *et vous ne* LE *voulez pas.*

Mais on observera que cette tragédie est celle par laquelle *Racine* débuta.

(*D'Olivet*, pag. 168. — *Vaugelas*, et *Th. Corneille*, 34e Remarq. — L'*Académie*, sur cette rem. — *Wailly*, et plusieurs Grammairiens modernes.)

Le Pronom *le* ne doit également pas se supprimer dans cette phrase : *Quand je ne serois pas votre serviteur comme je* LE *suis ;* et en effet, remplacez cette phrase par une semblable, mais en faisant usage de la négative, vous verrez alors qu'il faut nécessairement dire : *Quand je ne serois pas votre serviteur, comme en effet je ne* LE *suis pas*, plutôt que *comme en effet je ne suis pas*, qui seroit évidemment incorrect.

Cette règle est aussi applicable au Pronom *en*, et ce seroit une faute que de dire : *On ne peut pas avoir plus d'esprit qu'il n'a ;* rien à la verité ne déplaît à l'oreille dans cette phrase, mais on connoîtra que le Pronom *en* y manque, si l'on met devant le verbe un autre sujet que le Pronom *il ;* comme si l'on disoit, par exemple : *On ne peut pas avoir plus d'esprit que mon frère n'a*, au lieu de *que mon frère n'en a.*

(*Th. Corneille*, sur la 323e Rem. de *Vaugelas*.)

Enfin il ne faut pas trop éloigner le Pronom *le* du substantif auquel il se rapporte. *Boileau* a fait cette faute dans le Lutrin (ch. III) :

> Ce spectacle n'est pas pour amuser nos yeux,
> Dit-il, le temps est cher; portons-*le* dans le temple.
> . . . .
> . . . .
> Lui-même se courbant, s'apprête à *le* rouler. . .

Ces deux *le* se rapportent au mot *Lutrin*, qui se trouve quatre vers plus haut. Cela n'est pas régulier.

Racine a fait la même faute dans Bajazet (act. V, sc. 1) :

> Hélas! je cherche en vain: rien ne s'offre à ma vue.
> Malheureuse! comment puis-je l'avoir *perdue ?*

Trois vers après on voit qu'il est question d'une lettre qu'elle avoit perdue. L'éloignement du Pronom relatif est d'autant plus irrégulier dans cette occasion, qu'il cause une équivoque, puisqu'on peut également le faire rapporter à *vue*, qui précède immédiatement l'expression *l'avoir perdue.* (*Féraud.*)

Après ces règles sur l'emploi que l'on doit faire du Pronom *le*, il ne sera pas inutile de lire à la fin de ce chapitre, art. X, ce que nous disons sur la répétition des Pronoms, ainsi qu'une règle applicable à tous les Pronoms.

§. VII.

EN.

En, Pronom relatif des deux genres et des deux nombres, se dit des personnes et des choses :

Néron, bourreau de Rome, *en* étoit l'histrion.
(*Delille*, l'Homme des champs, ch. I.)

Soyez moins épineux dans la société; c'est la douceur des mœurs, c'est l'affabilité qui EN *fait le charme.*
(*Voltaire*, Recueil de lett., 1752.)

Le Pronom *en* peut être considéré comme faisant tantôt les fonctions de régime direct, tantôt celles de régime indirect.

Il figure comme *régime direct* toutes les fois qu'il remplace un substantif, pris dans un sens partitif; dans un sens qui exprime une des personnes ou des choses dont on parle; comme dans cette phrase, où il est question d'amis : *j'*EN *ai rencontré*, et dans cette autre, où il s'agit de lettres : *j'*EN *reçois*. En effet, j'ai rencontré qui? *des amis*, *quelques amis*, représentés par *en*. Je reçois quoi? *des lettres*, *quelques lettres*, représentées par *en*. Ainsi *en* est régime direct des verbes *rencontrer*, *recevoir*, puisqu'il est l'objet de l'action qu'exprime chacun de ces verbes. C'est l'opinion de *Lévizac*, *Féraud*, *Caminade*, M. *Bescher*, et de M. *Auger* dans son commentaire sur *Molière*.

Voici comment s'exprime ce commentateur : Dans cette phrase du Médecin malgré lui (act. III, sc. 2) : « *Le bon de cette profes-* « *sion est qu'il y a, parmi les morts, une hon-* « *nêteté, une discrétion la plus grande du* « *monde, et jamais on n'*EN *voit se plaindre* « *du médecin qui l'a tué*; le Pronom *relatif* EN « est un pluriel, régime direct du verbe *voir*; « or, *jamais on n'en voit*, c'est-à-dire, *jamais* « *on ne voit des morts*. Par conséquent, *qui* « *l'a tué* est une faute; il falloit mettre *qui* « *les a tués*, ou bien tourner ainsi la phrase : « *et l'on n'*EN *voit aucun se plaindre du mé-* « *decin qui l'a tué.* »

En est *régime indirect* quand il ne se rapporte pas à un substantif partitif. Ex. : *Elle s'*EN *flatte; les nouvelles que j'*EN *ai reçues.*

En se place ordinairement avant le verbe dont il est le régime :

La vie est un dépôt confié par le ciel;
Oser *en* disposer, c'est être criminel.
(*Gresset*, Edouard III, act. IV, sc. 7.)

Nourri dans le sérail, j'*en* connois les détours.
(*Racine*, Bajazet, act. IV, sc. 7.)
(*Wailly*, et les Gramm. modernes.)

Si la religion étoit l'ouvrage de l'homme, elle EN *seroit le chef-d'œuvre.*
(*De Bruix.*)

Toutes les fois qu'il s'agit de choses, l'usage varie sur le choix que l'on doit faire du Pronom *en*, ou des adjectifs possessifs *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, et les Grammairiens ont bien de la peine à se faire des règles; le seul moyen d'en trouver une, c'est d'observer quelques exemples.

On ne dira pas en parlant d'une rivière : *Son lit est profond*, mais *le lit* EN *est profond*; on dit cependant : *elle est sortie de son lit.*— On ne dira pas en parlant d'un parlement, d'une armée, d'une maison : SES *magistrats sont intègres*; SES *soldats sont disciplinés*; SA *situation est agréable*; il faut dire : *Les magistrats* EN *sont intègres*; *les soldats* EN *sont disciplinés*; *la situation* EN *est agréable.* On dit néanmoins : *Le parlement est mécontent de plusieurs de* SES *magistrats*; *l'armée a perdu une partie de* SES *soldats*; *cette maison est mal située, il faudroit pouvoir l'ôter de* SA *place*

Cet examen fait, il est aisé d'établir pour règle que, s'il est question de choses qui ne soient pas personnifiées, on doit se servir du Pronom *en*, toutes les fois qu'il peut entrer dans la construction de la phrase; et que, lorsqu'il est impossible de faire usage de ce Pronom, on doit employer l'adjectif possessif *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*. En effet, quoique ces adjectifs possessifs paroissent plus particulièrement destinés à marquer le rapport de propriété aux personnes, il est cependant naturel de les employer pour marquer ce même rapport aux choses, lorsqu'on n'a pas d'autre moyen; en conséquence on doit dire : *L'Église a* SES *priviléges*, *le parlement a* SES *droits*; *la ville a* SES *agréments*, *la campagne a les* SIENS; par la raison qu'il n'est pas possible de substituer ici le Pronom *en*.

Mais on dira de la ville : *Les agréments* EN *sont préférables à ceux de la campagne*; d'une république : *Les citoyens* EN *sont vertueux*; du parlement : *Les membres* EN *sont éclairés*; de l'Église : *les priviléges* EN *sont grands*; par cela seul que le Pronom *en* entre très-bien dans la construction de la phrase. Par la même raison, on dira : *Ce tableau a* SES *beautés*; *cette maison a* SES *agréments*; mais on ne dira

point : SES *beautés sont supérieures ; SES agréments sont grands* ; il faut dire : *Les beautés* EN *sont supérieures, les agréments* EN *sont grands.* (*Condillac.* pag. 210, ch. X.)

Voltaire cependant s'écarte de cette règle, quand il dit :

Mais la mollesse est douce, et *sa* suite est cruelle,
(*Zaïre*, act. I, sc. 11.)

Ainsi que le fait observer judicieusement M. *Chapsal*, *La mollesse est douce, et la suite* EN *est cruelle*, eût été plus correct; mais quelle différence de cette phrase lourde, languissante, au vers harmonieux que nous venons de citer !

Thomas, en comparant les Grands au marbre, dit :

S'ils ont l'éclat du marbre, ils ont *sa* dureté.

Je crois encore, dit le même professeur, qu'on n'oseroit le blâmer; quelle oreille assez peu délicate pourroit préférer *ils* EN *ont la dureté?* Les entraves de la versification peuvent faire pardonner cette faute, lorsque la phrase en acquiert plus d'élégance, d'harmonie ou de force.

§. VIII.

Y.

Ce Pronom relatif, des deux genres et des deux nombres, s'emploie pour *à lui, à elle, en lui, en elle, sur lui*, etc., et il est d'un usage indispensable quand on parle des choses :

Tout mortel en naissant apporte dans son cœur
Une loi, qui du crime *y* grave la terreur.
(*L. Racine*, Ép. sur l'Homme.)

J'ai connu le malheur, et j'*y* sais compatir.
(*Guichard*.)

Socrate dit à celui qui lui annonça que les Athéniens l'avoient condamné à mort : la nature les Y *a condamnés aussi.*

Mon trône vous est dû : loin de m'en repentir,
Je vous *y* place même, avant que de partir.
(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 5.)

Qui grave *dans lui*, je sais compatir *à lui*, la conscience s'intéresse *à eux*, je vous place *sur lui*, seroient autant de fautes contre la Grammaire.

Cependant, en poésie, et en prose lorsque le style est élevé, les auteurs, au lieu de *y*, emploient à la suite d'une préposition les Pronoms personnels, *lui, elle, eux, elles*, quand les objets sont personnifiés.

Lorsqu'il s'agit des personnes, on ne fait ordinairement usage du pronom relatif *y* que lorsqu'on les assimile en quelque sorte aux choses, et que le verbe qui les accompagne peut se dire également des personnes et des choses. Ainsi l'on dit : *En approfondissant les hommes, on* Y *découvre bien des imperfections.* On découvre également des imperfections dans les hommes et dans les choses.

Hors de là, on doit se servir, pour les personnes, des Pronoms personnels. On ne dira donc pas : *C'est un honnête homme, attachez-vous-*Y, mais *attachez-vous à lui*; en effet, on ne s'attache pas aux choses comme on s'attache aux personnes. Cependant l'usage permet de dire : *Je connois cet homme et je ne m'*Y *fie pas.* — L'usage veut aussi qu'on se serve de *y* dans les réponses aux interrogations : *Pensez-vous à moi? j'*Y *pense. — Travaillez-vous pour moi? j'*Y *travaille.*
(*Wailly, Féraud, Buffier, Marmontel.*)

Toutefois, beaucoup d'écrivains, les poètes surtout, ont fait usage du Pronom *y*, en parlant des personnes :

Pour ébranler mon cœur,
Est-ce peu de Camille, y joignez-vous ma sœur?
(*P. Corneille*, Horace, act. II, sc. 6.)

Prince n'y pensez plus (à Laodice), si vous m'en pouvez croire.
(Le même, Nicomède, act. IV, sc. 5.)

N'y songeons plus. Allons, cher Paulin : plus j'y pense (à Bérénice),
Plus je sens chanceler ma cruelle constance.
(*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 2.)

*On me dit tant de mal de cet homme, et j'*Y *en vois si peu.* (*La Bruyère.*)

A chaque moment qu'on la voit, on Y (en elle) *trouve un nouvel éclat.*
(Télémaque.)

Mais que doit-on conclure de là? que ce sont des licences que les poètes et les grands prosateurs se permettent; et si on les leur pardonne, il est certain qu'on ne les tolèreroit pas dans la prose ordinaire.

Voyez, chap. de l'Adverbe, ce que nous disons sur *y* adverbe.

ARTICLE VII.

DES PRONOMS INDÉFINIS.

La fonction des Pronoms indéfinis est de désigner les personnes et les choses sans les particulariser, et c'est à cause de ce défaut de précision qui se trouve toujours dans leur manière de désigner, qu'on les nomme indéfinis.

Ces Pronoms sont : *on, quiconque, quelqu'un, chacun, autrui, personne, l'un l'autre, l'un et l'autre, tel, tout.*

§. I.

ON.

On (276), toujours sujet, ne se joint jamais qu'avec la troisième personne singulière du verbe; et quoiqu'au singulier, il sert à exprimer une idée de multitude, d'universalité, et il n'est guere d'usage que dans les façons de parler indéfinies où aucun sujet n'est spécifié :

On garde sans remords ce qu'on acquiert sans crimes.
(*Corneille*, Cinna, act. II, sc. 1.)

On *ne doit pas attribuer à la religion les défauts de ses ministres* (*Leclerc*.)

On relit tout *Racine*, *on* choisit dans *Voltaire*.
(*Delille*, l'Homme des champs, ch. I.)

On *ne surmonte le vice qu'en le fuyant*.
(*Fénélon*, Télémaque, liv. VII.)

Dans ces exemples, je fais usage d'une troisième personne singulière, apres le Pronom *on*; je ne désigne aucune personne, *qui garde*, *qui ne doit pas*, *qui relit*, et je n'en determine pas le nombre.

(*Regnier Desmarais*, pag. 245. — *Restaut*, page 89. — *Marmontel*, pag. 204. — Le Dict. de l'*Académie*.)

Le Pronom *on*, d'un usage très-étendu dans la langue française, ne se dit absolument que des personnes; toutefois on n'en fait point usage en parlant de Dieu; ainsi, au lieu de dire : *Au jugement dernier*, on *ne nous demandera pas ce que nous avons dit, mais ce que nous avons fait*, dites: *Dieu ne nous demandera pas*, etc. (*Wailly*, pag. 204.)

Pour la douceur de la prononciation on met, avant *on*, la lettre euphonique *l'*, ou plutôt l'article *le* dont l'*e* s'élide toujours avant une voyelle; et les mots après lesquels *l'on* doit être employé plutôt que *on*, sont : *et*, *si*, ou, *que* et *qui*; exemples :

Ce *que l'on* conçoit bien s'énonce clairement.
(*Boileau*, Art poétique, ch. I.)

Pour paroître à mes yeux, son mérite est trop grand:
On n'aime pas à voir ceux *à qui l'on* doit tant.
(*Corneille*, Nicomède, act. II, sc. 1.)

C'est d'un roi (Agésilas) *que l'on* tient cette maxime auguste,
Que jamais on n'est grand qu'autant que l'on est juste. (*Boileau*, Satire IX.)

Si l'on *veut vivre tranquille, il faut mépriser les propos des sots, la haine des envieux, l'insolence des riches*.
(*Gaubertin*.)

Cependant, dans le cas où le Pronom *on* seroit suivi de *le*, *la*, ou *les*, il ne faudroit pas faire usage de *l'* avant on, afin d'éviter un son désagréable; on dira donc : *Je ne veux pas qu'*on *le tourmente*, plutôt quo, *je ne veux pas* que l'on *le tourmente*.

Enfin *on* est en général préférable à *l'on* et il seroit ridicule (277) de commencer une phrase, et même un alinéa, par *l'on*; ainsi il est beaucoup mieux de dire : On *naît musicien comme on naît poète*. (M. *de Lacépède*); On *met à l'abri des coups du sort ce que l'on donne à ses amis* (*Martial*); On *a vu la gloire sortir d'une source déshonorée* (M. *Villemain*);

---

(276) Le mot *on* vient du latin *homo*; il a par conséquent le même sens que le substantif *homme*, que l'on trouve dans nos anciens auteurs. En effet, on disoit autrefois *hom*, *home*, *hon*, *omme*, *ome*, *om*, pour *homme* et pour *on*. (Voyez le Trésor de *Borel*, et les Glossaires de *Carpentier* et de *Ducange*; Voyez aussi celui de M. *Roquefort*.)

Le Roman de la Rose, pag. 282, dit, *beau gentilhom*, pour *beau gentilhomme*. — *Marot*, en ses ballades, page 321, dit : *Noé le bon hom*, pour *Noé le bon homme*: enfin *hom* se prononçoit *on*, dont on a ôté le *h* comme inutile.

Ce qui d'ailleurs vient à l'appui de l'opinion que nous nous sommes formée de l'origine du Pronom *on*, c'est qu'il reçoit l'article *le* avec l'apostrophe, comme le nom *homme*; en effet, nous disons l'on *étudie*, l'on *joue*, et non pas l-on *étudie*, l-on *joue*, sans doute parce qu'on disoit autrefois *l'homme étudie*, *l'homme joue*, c'est qu'encore les Italiens se sont servis du mot *uomo*, et *uom* pour signifier *homme* et *on*; et enfin, que les peuples septentrionaux, d'origine germanique, se servent également du mot *man* ou *mann*, *homme*, soit au singulier, soit au pluriel, là où nous nous servons de *on*.

(*Regnier Desmarais*, pag. 246. — Le P. *Buffier*, n°335. — *Vaugelas*. 9e Rem. — *Condillac* VIIIe chap., page 205. — *Restaut*, pag. 89, et plusieurs Grammairiens modernes.)

(277) Ce seroit même une faute, parce que ce seroit prendre le mot *on* ou *homme* dans un sens défini, tandis que l'usage veut qu'il soit pris dans le sens le plus indéfini, le plus général, surtout au commencement de la période.

que L'ON *naît musicien*, etc., L'ON *a vu la gloire*, etc.

(*Vaugelas*, 9e 10e et 11e Rem. — *Th. Corneille* et l'*Académie* sur ces rem. — *Fromant*, pag. 157. — *Restaut* et *Wailly*.)

Le Pronom *on*, à cause de sa signification vague, est du genre masculin, comme l'indiquent les exemples ci-dessus; cependant il y a des circonstances qui marquent si précisément qu'on parle d'une femme, qu'alors ce Pronom a une signification plus déterminée, et adopte le genre féminin, qu'il communique à l'adjectif dont il est accompagné; ainsi l'on dira à une femme:

ON *n'est pas toujours* JEUNE *et* JOLIE.
(*L'Académie.*)

*Quelque mine qu'*ON *fasse*, ON *est toujours bien aise d'être* AIMÉE. (*Molière*, le Sicilien.) — *C'est un admirable lieu que Paris; il s'y passe tous les jours cent choses qu'*ON *ignore dans les provinces, quelque* SPIRITUELLE *qu'*ON *puisse être.*

(Le même, les Précieuses ridicules, sc. 10.)

Quand *on* a tout pour soi, que l'on est *fraîche et belle*,
S'attrister est bien fou.
(Le même.)

On est plus *jolie* à présent,
Et d'un minois plus séduisant
On a les piquantes finesses.
(*Marmontel*, Mél. de litt., rép. à *Voltaire*.)

Demeurez pour servir aux femmes de modèle,
Montrez-leur qu'*on* peut être et *jeune*, et *sage*, et *belle*;
Sage sans pruderie, avec simplicité;
Que cela même ajoute un charme à ta beauté.
(*Collin d'Harleville.*)

(Le Dictionnaire de l'*Académie*. — *Wailly*, page 194. — *Marmontel*, pag. 205. — M. *Lemare*, page 373, note 151e, t. I. — *Sicard*, pag. 139, t. II.)

On peut être suivi aussi d'un adjectif ou d'un substantif pluriel; c'est lorsque le sens indique évidemment que ce Pronom se rapporte à plusieurs personnes:

ON *n'est pas* DES ESCLAVES *pour essuyer de si mauvais traitements.* (*L'Académie.*) — *Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'on est de se trouver* SEULS. (*La Bruyère.*) — *Personne n'est surpris de me voir passer l'hiver à la campagne;* MILLE GENS *du monde en ont fait autant;* ON *est toujours* SÉPARÉS, *mais* ON *se rapproche par de longues et* DE *fréquentes visites.*

(*J.-J. Rousseau*, lett. au Maréch. de Luxemb.)

*Ici l'*ON *est égaux.*
(Inscription sur la porte d'un cimetière.)

On n'a tous *deux* qu'un cœur qui sent même traverses.
(*Corneille*, Polyeucte, act. I, sc. 3.)

À l'occasion de ce dernier exemple, *Voltaire* (dans ses Remarques sur Corneille) fait observer que cette expression ne paroît pas d'abord française, mais que cependant elle l'est: *Est-*ON *allé là?* dit-il, ON *y est allé* DEUX. C'est là un gallicisme qui ne s'emploie que dans le style très-familier.

Il faut répéter le Pronom *on* avant chaque verbe auquel il sert de sujet: ON *le loue*, ON *le menace*, ON *le caresse; mais, quoi que l'on fasse*, ON *ne peut en venir à bout.* Sans cette répétition, il semble que l'oreille ne seroit pas satisfaite; aussi le goût en a-t-il fait une loi. (Le P. *Buffier*, no 1017.)

Toutefois, quand on répète ce Pronom, on doit toujours, pour éviter l'obscurité, le faire rapporter à un seul et même sujet; par conséquent les phrases suivantes ne sont pas correctes:

ON *dit qu'*ON *a pris telle ville.* — ON *croit n'être pas trompé, cependant* ON *nous trompe à tous moments.* — ON *croit être aimé, et l'*ON *ne vous aime pas.* — ON *peut à-peu-près tirer le même avantage d'un livre où l'*ON *a gravé ce qui nous reste des antiquités de la ville de Rome.*

Dans la première phrase, le premier *on* se rapporte à ceux qui disent qu'on a pris telle ville, et le second à ceux qui l'ont prise. — Dans la seconde, le premier *on* se rapporte à ceux qui croient n'être pas trompés, et le second à ceux qui trompent; et ainsi des autres phrases: mais le rapport sera le même, et la faute disparoîtra, si l'on dit: ON *dit que telle ville a été prise;* — ON *croit n'être pas trompé, cependant* ON *l'est à tous moments;* — ON *croit être aimé, et* ON *ne l'est pas;* — ON *peut tirer le même avantage d'un livre où* EST *gravé*, etc.

(Le P. *Bouhours*, pag. 240. — *Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Répétition*. — *Wailly*, pag. 344. — *Domergue*, pag. 68. — *Marmontel*, pag. 206. — *Sicard*, pag. 340, t. II.)

Tous les verbes, à l'exception des verbes unipersonnels de leur nature, peuvent être précédés du Pronom on. Ainsi on dit: ON *aime*, ON *est aimé*, ON *tombe*, ON *est puni*, ON *se promène*, ON *convient*; mais on ne dit pas *on importe*, *on faut*, *on pleut*, parce que ces verbes ne peuvent avoir pour sujet le mot *homme*, dont, comme nous venons de le dire, s'est formé par corruption le Pronom *on*; et qu'il est de principe, ainsi qu'on le verra plus bas, qu'on ne peut pas, dans

les verbes unipersonnels, mettre de nom à la place du Pronom *il*. (*Restaut*, pag. 326.)

Plusieurs personnes, accoutumées à lier le *n* final de *on* avec la voyelle suivante, suppriment le *n* qui doit caractériser la négation que le sens de la phrase exige; par exemple, au lieu d'écrire: *On* N'*a rien à faire*, *on* N'*est bon à rien*, elles écrivent, *on a rien à faire*, *on est bon à rien*.

Mais dans ces phrases *rien*, signifiant *néant*, *nulle chose*, *pas du tout*, et ayant conséquemment un sens négatif, demande évidemment la négative *ne*.

Si cependant on étoit embarrassé de savoir si l'on doit faire ou ne pas faire usage de la négative, on s'en assureroit en substituant le Pronom personnel *je* au Pronom *on*; c'est-à-dire que, si, dans cette phrase, ON *n'a rien à faire*, on employoit *je*, on verroit de suite que la négative est impérieusement exigée après le Pronom *je*; et en effet, *j'ai rien à faire*, choqueroit l'oreille la moins délicate.

§. II.

QUICONQUE.

Ce Pronom indéfini, ordinairement masculin, n'a point de pluriel; il ne se dit que des personnes, et il signifie, *quelque personne que ce soit qui*:

Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Extermines, grands dieux, de la terre où nous sommes
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes!
(*Voltaire*, Mahomet, act. III, sc. 8.)

Quand le Pronom *quiconque* est employé dans le premier membre d'une phrase, on ne doit pas faire usage du Pronom *il* dans le second membre: QUICONQUE *attend un malheur certain*, PEUT *déjà se dire malheureux*.
(*Saint-Evremond*, lett. à Mme de *Mazarin*.)

Quiconque est riche, est tout. . . .
(*Boileau*, Satire VIII.)

Le motif de cette règle, qui nous est donnée par *Vaugelas*, *Richelet*, *Féraud*, l'*Académie*, et les Grammairiens modernes, est, comme le dit fort judicieusement *Féraud*, que *quiconque* renferme deux sujets, l'antécédent et le relatif; en effet, c'est comme si l'on disoit: CELUI QUI *est riche*, IL *est tout*.

Cependant, *Massillon* avoit coutume de mettre ce Pronom *il* après *quiconque*, lorsque le second verbe en étoit un peu éloigné: QUICONQUE *n'est pas sensible au plaisir si vrai, si touchant, si digne du cœur, de faire des heureux*, IL *n'est pas ne grand*; IL *ne mérite pas même d'être homme*.
(Humanité des Grands.)

D'Olivet, dans sa traduction des Pensées de *Cicéron*, a dit aussi: QUICONQUE *découvrit les diverses révolutions des astres*, IL *fit voir par là que son esprit tenait de celui qui les a formés dans le ciel*.
(Chap. II, sur l'Homme.)

Mais ni l'un ni l'autre ne doivent être imités.

Lorsque le Pronom *quiconque* a un rapport bien précis à une femme, on peut le faire suivre d'un adjectif féminin; on pourroit donc dire à des dames: QUICONQUE *de vous sera assez* HARDIE *pour médire de moi*, *je l'en ferai repentir*.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*. — *Wailly*, page. 207. — *Sicard*, pag. 187, t. II. — Le Dictionnaire critique de *Féraud*. — *Domergue*, pag. 108 de son Manuel.)

Regnier Desmarais pense que ce qui donne lieu dans cet exemple à l'adjectif féminin dont *quiconque* est suivi, c'est que ce Pronom n'est plus employé indéfiniment, et qu'il est restreint et déterminé par *de vous*; autrement il ne seroit pas d'avis de préciser le genre d'un mot dont la signification est si vague, si indéfinie.

§. III.

QUELQU'UN.

Ce Pronom a deux significations différentes, selon qu'il est employé *absolument*, c'est-à-dire, sans rapport à un substantif; et selon qu'il est employé *relativement*, c'est-à-dire avec rapport à un s[illegible]stantif.

Quand il n'a pas rapport à un substantif, il signifie *une personne*: comme: QUELQU'UN *a dit que l'ame du monde est le soleil*. — QUELQU'UN *a-t-il jamais douté sérieusement de l'existence de Dieu?*

En ce sens, il ne se dit que des personnes, et ne prend le féminin ou le pluriel que quand il est sujet; on ne dit donc pas dans le sens absolu, *je connois* QUELQU'UNE; — ni au pluriel, *je connois* QUELQUES-UNS, *j'ai parlé à* QUELQUES-UNES.

(*Regnier Desmarais*, pag. 305. — Le P. *Buffier*, n° 478. — *Dangeau*, dans la première partie de son Traité sur le mot *quelqu'un*. — *Wailly*, page. 205. — *Restout*, pag. 162.)

Mais quand *quelqu'un* a rapport à un substantif, il se dit des personnes et des choses,

et se joint avec un nom ou un Pronom précédé du Pronom *en*, *ou* de la préposition *de*, et s'emploie aux deux genres et aux deux nombres ; comme : *Connoissez-vous* QUELQUES-UNS DE *ces messieurs ?* QUELQUES-UNES DE *ces dames ? J'*EN *connois* QUELQUES-UNS, QUELQUES-UNES.—*Avez-vous encore de ces étoffes ? Je crois* EN *avoir* QUELQUES-UNES.

(Mêmes autorités.)

Quelquefois on emploie le Pronom *quelqu'un* tout seul, et cela arrive lorsque le nom est manifestement sous-entendu, et que ce nom a été exprimé immédiatement auparavant, comme si l'on disoit : *Ces fleurs sont belles, mais* QUELQUES UNES *ont des épines ;* c'est-à-dire, *quelques-unes de ces fleurs.* — *Plusieurs de ces dames m'ont promis de venir; il en viendra* QUELQUES-UNES ; c'est-à-dire, *il viendra quelques-unes de ces dames.*

(Le P. *Buffier*, n° 480.—*Regnier Desmarais*, page 306.)

§. IV.

CHACUN.

Ce Pronom a, comme le Pronom *quelqu'un*, deux significations différentes; tantôt il s'emploie dans une signification générale et indéfinie, qui comprend aussi bien les hommes que les femmes, et alors il signifie *toute personne, chaque personne*, et ne peut jamais être mis au féminin : on s'en sert de même que du Pronom *quelqu'un*, et il ne se dit également que des personnes :

Le sens commun n'est pas chose commune :
Chacun pourtant croit en avoir assez.

(*Valaincourt.*)

CHACUN *sait combien curieusement les Égyptiens conservoient les corps morts; ainsi leur reconnoissance envers leurs parents étoit immortelle.*

(*Bossuet*, Discours sur l'Histoire universelle, p. 45.)

. . . . *Chacun* est prosterné
Devant les gens heureux. Sont-ils dans la misère?
On les plaint tout au plus; si l'on croit beaucoup faire.

(*Destouches*, le Dissipateur, act. V, sc. 15.)

Tantôt *chacun* se dit par relation, soit à quelque terme qui précède, soit à quelque terme qui suit ; et alors il a une signification individuelle et distributive dans laquelle il est susceptible de l'un ou de l'autre genre, suivant que le terme de sa relation est masculin ou féminin ; en ce sens *chacun* se dit des personnes et des choses, comme : CHACUNE *d'elles fut surprise.*—*Ces tableaux ont* CHACUN *leur mérite.* (*Féraud* et *Lévizac.*)

Observez que, quoique le nom régi par *chacun* soit au pluriel, le verbe se met toujours au singulier, parce que *chacun* a une signification distributive : *Chacune de ces femmes est très-attachée à son mari.*

(*Fabre*, p. 145.)

CHACUN *de nous prendra son parti.*

(M. *Lemare*, p. 42.)

CHACUN *des juges s'étoit adjugé le prix, en même temps que la plupart avoient accordé le second à Thémistocle.*

(*Barthélemy*, Voy. d'Anach., partie II, pag. 234.)

L'auteur moderne qui a écrit, CHACUN *d'eux furent d'avis*, devoit donc écrire, CHACUN *d'eux fut d'avis.* (*Féraud*, Dict. crit.)

Quand *chacun* est suivi d'un nom ou d'un Pronom, il prend la préposition *de* à sa suite : *Éprouvez séparément* CHACUN *de vos amis, et voyez combien il y en a peu de sincères.*

(*Regnier Desmarais*, pag. 307.—*Wailly*, page 305.—*Féraud.*)

Il se présente, sur l'emploi du Pronom *chacun*, par rapport aux adjectifs possessifs *son* et *leur*, une difficulté assez embarrassante ; c'est de savoir dans quelles circonstances on doit, avec le mot *chacun*, employer un de ces deux Pronoms préférablement à l'autre.

Il est certain que *leur, leurs*, ne peut jamais être employé dans les phrases où il n'y a pas de pluriel énoncé, telles que celles-ci : *Il a donné à chacun sa part.* Le sens est entièrement distributif; il y a unité dans l'idée, il doit y avoir unité dans les mots.

(*Wailly* et *Girard.*)

Ce n'est donc que dans les phrases où un pluriel fait contraste avec *chacun*, qu'il peut y avoir du doute. Dans ce cas, il faut bien examiner auquel du nom pluriel, ou du distributif singulier *chacun*, répond directement l'adjectif *pronominal possessif.*

(Mêmes autorités.)

Si le rapport répond directement au distributif *chacun*, c'est à *son, sa, ses*, de figurer dans la phrase ; s'il répond au nom pluriel, c'est *leur, leurs*, qui doit énoncer cette correspondance.

Le rapport répond directement au distributif *chacun*, et conséquemment on emploie *son, sa, ses*, lorsque *chacun* est placé après le régime direct du Verbe.

(Mêmes autorités, et le Dictionnaire de l'*Académie.*)

On se battoit pour avoir le pillage du camp ennemi ; après quoi le vainqueur et le vaincu SE *retiroient*, CHACUN *dans* SA *ville.*

(*Montesquieu*, Grand. et Décad. des Rom., ch. I.)

Voulez-vous savoir ce que c'est que l'ode? contentez-vous d'en lire de belles. Vous en verrez d'excellentes, CHACUNE *en* SON *genre.* (*D'Alembert.*)

Tandis que les deux rois faisoient chanter des te Deum, CHACUN *dans son camp.* (*Voltaire*, Candide, ch. III.)

Tous les habitants se sont engagés à ces fournitures, CHACUN *pour sa quote-part.* (*Girard.*)

Ils ont donné LEUR AVIS, CHACUN *selon ses vues.* (*Voltaire.*)

La plupart des commentateurs se sont donné la peine de dessiner cet édifice, CHACUN *à sa manière.* (Le même.)

Il faut remettre CES LIVRES, CHACUN *à* SA *place.* (*L'Académie.*)

Ils ont apporté des offrandes au temple, CHACUN *selon* SES *moyens et* SA *dévotion.* (Même autorité.)

Le rapport répond directement au nom pluriel, et conséquemment on emploie *leur, leurs*, quand *chacun* précède le régime direct:

Les langues ont, CHACUNE, LEURS *bizarreries.* (*Boileau.*)

Les abeilles, dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux d'un vieux arbre, batissent CHACUNE, LEUR *cellule.* (*Buffon.*)

La nature semble avoir partagé des talents divers aux hommes pour leur donner, à CHACUN, LEUR *emploi, sans égard à la condition dans laquelle ils sont nés.* (*J.-J. Rousseau.*)

Ils ont donné, CHACUN, LEUR *avis, selon leurs diverses vues.* (*Girard.*)

Les deux charrettes perdirent, CHACUNE, LEUR *essieu.* (*Domergue.*)

L'un de ces peintres excelle dans le dessin, et l'autre dans le coloris, deux mérites qui ont, CHACUN, LEURS *partisans.—Ils ont payé,* CHACUN, LEUR *écot. — Ils ont apporté,* CHACUN, LEUR *offrande.—Ils ont rempli,* CHACUN, LEUR *devoir.*

(*L'Académie*, au mot *chacun*, et au mot *mérite*.)

César et Pompée avoient, CHACUN, LEUR *mérite, mais c'étoient des mérites différents.* (L'Académie, au mot *mérite*.)

(*Wailly*, pag. 206. — *Condillac*, pag. 212, ch. IX. —*Lévizac*, pag. 474, t. 1.) (278)

Lorsque le verbe n'a pas de régime direct, la difficulté est plus grande. Il faut alors examiner si le régime indirect n'est qu'accessoire, c'est-à-dire, s'il n'est qu'une espèce d'incise qu'on peut supprimer sans que le sens principal en souffre; ou bien si ce régime indirect est lié, par le sens, d'une manière indivisible avec le verbe, de sorte qu'on ne pourroit le supprimer sans porter atteinte à la signification du verbe. Dans le premier cas, *chacun* doit être suivi de *son, sa, ses*, et dans le second, de *leur, leurs*. Ainsi on dira: *Tous les juges ont opiné,* CHACUN *selon* SES *lumières; — Ils ont prononcé,* CHACUN *selon* SA *conscience*, parce qu'*ils ont opiné, ils ont prononcé* offrent un sens fini, et que les régimes indirects qui suivent expriment une circonstance particulière, dont l'esprit n'a pas absolument besoin pour être satisfait. Mais on dira avec *leur: Il vit Homère et Esope, qui venoient,* CHACUN, *de* LEUR *maison;* attendu que le verbe *venir* exprimeroit ici une action incomplète, si l'on retranchoit le régime indirect *de leur maison;* quand on vient de quelque lieu, le régime indirect est donc indispensable.

On doit remarquer que, presque toujours, quand le Verbe est neutre, ou employé neutralement, c'est-à-dire, sans régime direct, c'est *son, sa, ses* qu'il faut employer, parce qu'alors le Verbe a, par lui même, une signification complète et indépendante du régime indirect, qui, dans ce cas, exprime une circonstance purement accessoire.

Chacun n'a point de pluriel; et *un chacun* a été long-temps usité. *Molière* a dit dans l'École des Femmes (act. I, sc. 1):

Chose étrange de voir comme avec passion,
Un chacun est chaussé de son opinion!

Plusieurs autres écrivains, d'ailleurs estimables, l'ont aussi employé.

Mais, comme le font observer *Féraud*, *Wailly* et *Caminade*, *un chacun* est banni de la langue, parce que c'est une sorte de pléonasme.

Tout chacun est encore *plus suranné.*

Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,
De qui tout bien, *tout chacun* souloit dire. (*Marot.*)

(Le Dictionnaire critique de *Féraud.*)

Voyez plus bas ce que nous disons sur le Pronom *chaque*.

(278) Observez que, quand *chacun* est suivi de *leur, leurs*, il faut le mettre entre deux virgules; et que, quand il est suivi de *son, sa, ses*, il suffit de le faire précéder d'une virgule.

§. V.

AUTRUI (279).

Ce Pronom, qui ne se dit que des hommes et des femmes, n'a ni genre ni nombre, et ne s'emploie qu'en régime indirect :

*L'honnête homme est discret ; il remarque les défauts d'*AUTRUI, *mais il n'en parle jamais.* (*Saint-Evremond*)

Autrui n'est proprement d'usage qu'avec les prépositions *à* et *de*, et jamais il n'est accompagné de l'article : *La générosité souffre des maux d'*AUTRUI, *comme si elle en étoit responsable.* (*Vouvenargues.*)

Heureux ou malheureux, l'homme a besoin d'*autrui ;*
Il ne vit qu'à moitié, s'il ne vit que pour lui.
(*Delille*, l'Homme des champs, ch. II.)

Ne fais à AUTRUI *que ce que tu voudrois qui te fût fait à toi-même.*

(L'*Académie.*)

Il est vrai que l'on dit *l'autrui*, pour dire *le droit d'outrui*, comme dans cette phrase : *Sauf en autres choses notre droit, et l'*AUTRUI *en toutes ;* mais cette façon de parler est du vieux temps, et usitée seulement en termes de chancellerie et au palais.

(Le Dict. de l'*Académie.*—*Regnier Desmarais*, pag. 305.—*Restaut*, pag. 173.—*Wailly*, pag. 212.)

Le mot *autrui* présentant quelque chose de vague et d'indeterminé, on ne doit point y faire rapporter les adjectifs possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*, en régime simple, c'est-à-dire, quand les substantifs auxquels ils sont joints sont sans préposition ; et dans ce cas, il faut faire usage du relatif *en*, et de l'article ; on dira donc : *En épousant les intérêts d'*AUTRUI, *nous ne devons pas* EN *épouser* LES PASSIONS. *Leurs passions* on *ses passions* eût été une faute.

Mais on peut faire rapporter à *autrui* les Pronoms *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, en régime composé ou indirect, c'est-à-dire, quand les substantifs auxquels ces Pronoms sont joints, sont précédés d'une préposition : *Nous reprenons les défauts d'*AUTRUI, *sans faire attention à* SES ou à LEURS *bonnes qualités.*

(*Wailly*, pag. 212.—*Lévizac*, pag. 378.)

Cependant M. *Boinvilliers* n'est pas d'avis de permettre l'emploi du Pronom *ses* ou *leurs*, à cause de la nature du Pronom *autrui*, qui est d'être indéfini, c'est-à-dire présentant quelque chose de vague et d'indéterminé.

Comme aucun autre Grammairien n'a traité cette difficulté, nous laisserons nos lecteurs juger du mérite de cette observation.

Vaugelas (504e Remarque) pense que ce seroit mal s'exprimer que de dire : *Il ne faut pas désirer le bien* DES AUTRES, au lieu de, *il ne faut pas désirer le bien d'*AUTRUI, parce que *autre* a relation aux personnes dont il a déjà été parlé ; si l'on disoit, *il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner* AUX AUTRES, on s'exprimeroit bien ; mais, *il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner à* AUTRUI, ne seroit pas correct, par la raison que, quand il y a relation des personnes, il faut employer *autre*, et que, quand il n'y a point de relation, il faut employer *autrui.* D'ailleurs, ajoute *Vaugelas*, *autre* s'applique aux personnes et aux choses ; mais *autrui* ne se dit que des personnes, et toujours avec *les articles indéfinis.* (Il entend, mais toujours avec une préposition.)

Th. Corneille pense (sur cette remarque de *Vaugelas*) que peut être ce ne seroit pas mal parler que de dire : *Il ne faut point faire* AUX AUTRES *ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait ;* mais l'*Académie*, dans son Dictionnaire, dit : *Il ne faut pas faire* à AUTRUI *ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait ;* et dans ses Observations sur *Vaugelas* (p. 535), elle est, comme lui, d'avis que *autre* seroit une faute.

§. VI.

PERSONNE.

Personne est tantôt Pronom indéfini, et tantôt nom substantif : nous avons cru devoir *le considérer en même temps* sous *ces deux points de vue*, afin que la différence de leur syntaxe fût plus sensible. Dans l'une et dans l'autre signification, il ne se dit jamais des choses.

(279) C'est par erreur que les anciens Grammairiens ont mis ce mot au nombre des Pronoms, car il ne tient jamais la place d'un nom.

La signification du mot *homme* est renfermée dans ce mot, et de plus par accessoire, la signification de *un autre*. Ainsi quand on dit, *ne faites aucun tort à autrui*, c'est comme si l'on disoit, *ne faites aucun tort à un autre homme.* Or, s'il est évident que la signification du mot *autrui* est celle d'*homme*, ce mot doit être de même nature et de même espèce que le mot *homme* lui-même, nonobstant l'idée accessoire rendue par *un autre*.

Comme *substantif*, le mot PERSONNE a un sens déterminé; il est toujours accompagné d'un article ou d'un autre déterminatif, et on l'emploie au féminin et au singulier aussi bien qu'au pluriel. Exemples : *Il y a en Sorbonne* DES PERSONNES *très-*SAVANTES *et très-*DISCRÈTES, AUXQUELLES *on peut se fier pour la conduite de ses mœurs.* (*Le P. Bouhours.*) LES PERSONNES *qui sont incapables d'oublier les bienfaits, sont ordinairement* GÉNÉREUSES. (*Th. Corneille.*) — *La modération* DES PERSONNES HEUREUSES *vient du calme que la bonne fortune donne à leur humeur.* (*La Rochefoucauld.*) *J'ai vu* DES PERSONNES *encore plus* VAINES *que ces deux hommes.* (*Girard.*) — *Je sais cette nouvelle* D'UNE PERSONNE *bien* INSTRUITE.

(*Restaut.*)

(*Th. Corneille*, sur la 7e Rem. de *Vaugelas*, et l'*Académie*, pag. 11 de ses Observ. — *Regnier Desmarais*, pag. 304. — *Girard*, pag. 300. — *Restaut*, pag. 164. — Les Gramm. mod.)

Vaugelas pense qu'il faut mettre au masculin les adjectifs et les Pronoms qui se rapportent au substantif féminin *personne*, lorsque ces adjectifs en sont séparés par un grand nombre de mots : *Les personnes consommées dans la vertu ont en toute chose une droiture d'esprit et une attention judicieuse qui les empêchent d'être* MÉDISANTS.

(*Vaugelas*, 7e Rem.)

Th. Corneille fait observer qu'il faut, pour que cette exception ait lieu, que l'adjectif ne soit pas joint au verbe qui a *personne* pour sujet; car alors on seroit obligé de le mettre au féminin, quelque grand nombre de mots qu'il y eût entre le mot *personne* et cet adjectif; ainsi on diroit : *Les personnes qui ont le cœur bon et les sentiments de l'ame élevés, sont ordinairement* GÉNÉREUSES, et pas, *sont ordinairement* GÉNÉREUX, quoique cet adjectif *généreuses* soit fort éloigné du substantif *personne.*

Mais *Lévizac* et M. *Laveaux* sont d'avis que c'est une chose contraire aux principes généraux de toutes les langues qu'un mot puisse être présenté, dans la même phrase, sous deux genres différents : et l'un et l'autre sont d'avis que si l'usage avoit établi une exception pour le mot *personne* la raison devroit l'abolir.

Personne, comme Pronom, est toujours pris dans un sens indéterminé; il s'emploie sans article ni aucun autre déterminatif; il est toujours du masculin et du singulier, et soumet à la même forme les mots auxquels il se rapporte. On s'en sert avec ou sans négation.

Accompagné d'une négation exprimée par *ne*, ce mot rappelle le *nemo* des Latins, il signifie *nul homme*, *nulle femme*, *qui que ce soit*, comme dans ces exemples : PERSONNE *ne sera assez* HARDI. (*L'Académie.*) — PERSONNE *ne sait s'il est digne d'amour ou de haine.* (*Restaut.*) — PERSONNE *n'est aussi* HEUREUX *que vous.* (*Th. Corneille.*) — *Je n'ai vu* PERSONNE *de si* VAIN *que ces deux femmes.* (*Girard.*)

(Les autorités ci-dessus, et le Dictionnaire de l'*Académie.*)

Sans négation, *personne* s'emploie ordinairement dans les phrases qui expriment le doute, l'incertitude, ou qui sont interrogatives; et alors il signifie *quelqu'un*, comme dans ces exemples : *Je doute que* PERSONNE *ait mieux peint la nature dans son aimable simplicité, que le sensible Gessner.* — PERSONNE *a-t-il jamais raconté plus naïvement que La Fontaine?* (*Restaut*) — *Y a-t-il* PERSONNE *d'assez* HARDI? (*L'Académie.*)

(*Restaut*, page 164. — *Wailly* page 208. — Et le Dictionnaire de l'*Académie.*)

Enfin, *personne*, Pronom, ne se dit point des animaux : *Si la vieille araignée* (dit *Pluche*, Spect. de la Nat., Entret. IV) *ne peut trouver* PERSONNE *qui, de gré ou de force, lui abandonne ses filets, il faut, qu'elle périsse, faute de gagne-pain*; il falloit dire : *ne trouve aucune araignée qui*, etc.

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

§. VII.

AUTRE.

Ce mot, des deux genres et des deux nombres, sert à distinguer les personnes et les choses, et s'emploie avec l'article ou ses équivalents.

On le regarde comme Pronom, quand il n'est joint à aucun substantif, et qu'il n'est pas accompagné du Pronom *en* : *Un* AUTRE *que moi ne vous parleroit pas avec autant de franchise.*

(*Regnier Desmarais*, pag. 311. — *Restaut*, page 171. — Le Dict. de l'*Académie.*)

On le regarde comme adjectif, quand il est joint à un substantif, ou qu'il est précédé du Pronom *en*, auquel il se rapporte comme à son substantif. *Les anciens ne croyoient pas qu'il y eût un* AUTRE *monde.* — *Le temple de Salomon ayant été détruit, on* EN *rebâtit un* AUTRE *par l'ordre de Cyrus.* — AUTRE *temps*, AUTRES *mœurs.* (*Restaut*)

Quelquefois *autre* a la même signification

que l'adjectif *différent*; comme dans cet exemple : *Un voyageur rapporte souvent les choses tout* AUTRES *qu'elles ne sont*, c'est-à-dire, *tout-à-fait* DIFFÉRENTES *de ce qu'elles sont.* (Même autorité.)

Voyez ce qui est dit sur l'emploi du Pronom *autrui*, pag. 190.

Remarque.— Doit-on écrire *en voici bien d'*UN *autre*, ou *en voici bien d'*UNE *autre?*

L'*Académie*, dans son Dictionnaire (édit. de 1798), admet l'une et l'autre locution.

Trévoux écrit, *en voici bien d'*UNE *autre.*

Voltaire (dans les Filles de Minée, dans la Prude, III, 7, dans l'Écossaise, V, sc. dernière, et dans une de ses lettres à M. de Cideville), n'orthographie jamais autrement.

Legrand, dans sa comédie de la Nouveauté (act. I, sc. 5), et *Féraud* (dans son Dictionnaire crit.), ont également suivi cette orthographe.

Mais on dit dans la comédie du Faux Noble, de *Chabunon*;

Dans le Méchant, de *Gresset* (acte III, sc 9);

Dans le Jaloux sans amour, de *Imbert* (acte V, sc. 18);

Et dans le Dictionn. de l'*Académie* (édit. de 1762)..... *En voici bien d'*UN *autre.*

De sorte que la question ne paroît pas résolue. Cependant il nous semble que cette locution est elliptique; et, pour savoir si l'on doit écrire *une autre* ou *un autre*, il suffit de recourir au sens; ou, pour mieux dire, elle est l'abrégé de celle-ci : *en voici bien d'une autre sorte*, dont on se sert quelquefois dans la conversation. Le substantif *sorte* est donc le mot auquel se rapporte l'*adjectif numéral*; et, comme ce substantif est du genre féminin, il en résulte qu'on doit dire : *en voici bien d'*UNE AUTRE. La ressemblance de prononciation qui existe, jusqu'à un certain point, entre *d'une autre* et *d'un autre*, a sans doute induit en erreur l'écrivain inattentif, et lui a fait indifferemment écrire, *en voici bien d'*UNE *autre*, et *en voici bien d'*UN *autre*. Nous nous bornons à indiquer le féminin comme plus correct, sans défendre l'emploi du masculin, puisqu'un grand nombre d'écrivains en ont fait usage. Nous ajouterons seulement que, *en voici bien d'*UNE *autre*, outre l'avantage d'être plus exact, a en sa faveur un plus grand nombre d'autorités.

§. VIII.

L'UN L'AUTRE.

Ce Pronom prend les deux nombres et les deux genres; il fait au féminin *l'une l'autre*, et au pluriel *les uns les autres*, *les unes les autres*; il se dit des personnes et des choses, et prend l'article avant chacun des deux mots qui le composent. On l'emploie conjointement ou séparément.

Employé conjointement, *l'un l'autre* exprime un rapport de réciprocité entre plusieurs personnes, ou entre plusieurs choses, c'est-à-dire ce que se font mutuellement plusieurs personnes ou plusieurs objets; alors le premier figure dans les phrases comme *sujet*, et le second comme *régime*. Aussi n'y a-t-il que *l'autre*, ou *l'un l'autre* qui prenne une préposition, si le mot auquel il se rapporte en exige une; exemple : *Ils médisent l'*UN *de l'*AUTRE. — *Est-il édifiant de voir des catholiques déchaînés les* UNS *contre les* AUTRES? — *Il a manqué aux égards que l'on se doit mutuellement les* UNS *aux* AUTRES.

(*Regnier Desmarais*, pag. 310. — *Restaut*, page 166. — Et *Wailly*, pag. 213.)

L'un l'autre, employé séparément, marque la division de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, et ne forme pas alors un seul Pronom; il en forme deux qui figurent dans les phrases comme les substantifs, soit en qualité de sujet, soit en qualité de régime direct ou indirect.

Tous deux (Bossuet et Fénélon) *eurent un génie supérieur; mais* L'UN *avoit plus de cette grandeur qui nous élève, de cette force qui nous terrasse;* L'AUTRE, *plus de cette douceur qui nous pénètre, et de ce charme qui nous attache.*

(*La Harpe*, Éloge de *Fénélon*.)

L'UN *élève, étonne, maîtrise, instruit;* L'AUTRE *plaît, remue, touche, pénètre.*

(*La Bruyère*, des OEuv. de l'Esprit : compar. entre Corneille et Racine.)

L'un se met pour les personnes ou pour les choses dont on a parlé d'abord; *l'autre*, pour celles dont on a parlé en dernier lieu : *Charles XII, roi de Suède, éprouva ce que la prospérité a de plus grand, et ce que l'adversité a de plus cruel, sans avoir été amolli par* L'UNE *ni ébranlé par* L'AUTRE. (*Voltaire*.)

Osons opposer Socrate même à Caton; L'UN *étoit plus philosophe, et* L'AUTRE *plus citoyen.* (J.-J. Rousseau.)

Racine, La Fontaine, Fénélon, Massillon

Mably, *Buffon*, *Barthélemy*, *Delille*, etc., ont employé *l'un l'autre* dans les mêmes rapports que dans ces exemples.

Quand il est question de plus de deux personnes ou de plus de deux choses, le Pronom *l'un l'autre* doit se mettre au pluriel; *Racine* ne doit donc pas être imité quand il dit :

Tous ses projets sembloient *l'un l'autre* se détruire.
(Athalie, act. III. sc. 3.)

Puisse le ciel verser sur toutes vos années
Mille prospérités *l'une à l'autre* enchaînées!
(Bérénice, act. V, sc. 7.)

Il devoit dire : *les uns les autres*, *les unes aux autres*.

§. IX.

L'UN ET L'AUTRE.

Ces mots expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses : ils ont les deux genres et les deux nombres, et prennent l'article.

On les met au rang des Pronoms, quand ils ne sont pas joints à un substantif; comme quand on dit, en parlant de deux auteurs : L'UN ET L'AUTRE *rapportent les mêmes circonstances*; et en parlant des différents partis qui divisoient Rome : *Ils se réunissoient* LES UNS ET LES AUTRES *contre l'ennemi commun*.

Ils sont adjectifs, quand ils sont joints à un substantif singulier : *J'ai satisfait à* L'UNE ET A L'AUTRE *objection*. — *Il n'y a guère d'homme qui se serve également de* L'UNE ET DE L'AUTRE *main*.
(*Regnier Desmarais*, pag. 309.—*Restaut*, pag. 172.)

Observez que ce seroit mal s'exprimer que de dire *à l'une et l'autre objection*,—*de l'une et l'autre main*, ou comme *Molière* (Melicerte, act. I, sc. 2) :

Et qui parle le mieux de *l'un et l'autre* ouvrage.

parce que (comme on le verra au chapitre des Prépositions) la préposition doit être répétée avant les mots qui ne sont ni synonymes ni équipolents, et certainement il n'y a rien de plus différent que *l'un* et *l'autre*.
(*Vaugelas*, Remarque 524ᵉ; l'*Académie*, pag. 557 de ses Observ., et M. *Auger*, dans son Comment. sur la *Mélicerte* de Molière, act. I, sc. 2.)

Si les substantifs sont de différents genres, le masculin l'emporte, d'autant plus que *l'autre*, ayant la même terminaison pour les deux genres, peut être attribué au féminin : *Que ce soit penchant ou raison, ou peut-être* L'UN ET L'AUTRE. (*Féraud*, au mot *outre*.)

Quand *l'un et l'autre* est employé comme régime, il suit la règle des Pronoms personnels, c'est-à-dire, qu'il doit être precédé de *les*, qu'on place avant le verbe. Ainsi, on ne doit pas dire, comme un des éditeurs des Œuvres de Bossuet : *Calvin fit différentes professions de foi pour satisfaire* L'UN ET L'AUTRE (Zuingle et Luther); mais on dira, *pour* LES *satisfaire* L'UN ET L'AUTRE.

L'un et l'autre ne doit pas être confondu avec *l'un l'autre*. Quand je dis : *J'ai lu l'Iliade et l'Énéide*, L'UNE ET L'AUTRE *m'ont enchanté*, ou *j'admire* L'UNE ET L'AUTRE; il n'y a pas là d'idée de réciprocité : *l'un et l'autre* exprime seulement le nombre *deux*; il est sujet de la première proposition, et complément de la seconde.

Mais si je dis : *Virgile et Horace s'aimèrent* L'UN L'AUTRE, outre l'idée de nombre, *l'un l'autre* marque ici une réciprocité d'amitié : Virgile aimoit Horace, et Horace aimoit Virgile. (*Domergue*, Solutions gramm., pag. 246.)

Phrases qui expriment le nombre deux, sans réciprocité :

Et *l'un et l'autre* camp, les voyant retirés,
Ont quitté le combat, et se sont séparés.
(*Racine*, les Frères ennemis, act. III, sc. 3.)

Le destin, qui fait tout, nous trompe *l'un et l'autre*.
(*Voltaire*, l'Orphelin de la Chine, act. III, sc. 2.)

L'UN ET L'AUTRE *manifestèrent leurs vues dans le premier conseil qu'ils tinrent avant de commencer la campagne*.
(Introd. au Voy. d'Anacharsis. IIᵉ part., 3ᵉ sect.)

L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé.
(*Boileau*, Sat. IV.)

Phrases qui, outre l'idée de nombre, marquent une idée de réciprocité :

Les hommes ne sont que des victimes de la mort, qui doivent au moins se consoler LES UNS LES AUTRES.
(*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, pag. 328, chap. XXXI.)

En ce monde il se faut *l'un l'autre* secourir.
(*La Fontaine*, liv. VI, fab. 16.)

Tous deux s'aidoient *l'un l'autre* à porter leurs douleurs;
N'ayant plus d'autres biens, ils se donnoient des pleurs.
(*Delille*, Poëme de la Pitié, ch. III, parlant de l'infortuné Louis XVI et de son auguste épouse.)

Il y a donc une faute dans ces vers de *Piron* :

La Bretonne adorable a pris goût à mes vers;

Douze fois l'an sa plume en instruit l'univers :
Elle a douze fois l'an réponse de la nôtre ;
Et nous nous encensons tous les mois *l'un* ET *l'autre*.
(La Métromanie, act. II, sc. 8.)

car le sens indique une réciprocité de louanges, et alors il falloit dire : *Et nous nous encensons tous les mois* L'UN L'AUTRE.

Au contraire, *l'un et l'autre* étoit nécessaire dans ces vers de *Gombaud :*

Une fois l'an, il me vient voir ;
Je lui rends le même devoir.
Nous sommes *l'un et l'autre* à plaindre :
Il se contraint pour me contraindre.

parce qu'ici il n'y a pas d'idée de réciprocité.

(M. *Lemare*, page 231, nº 223.—*Domergue*, page 247 de ses Solut., gramm.—M. *Auger*, dans son Comment., sur Molière, le Festin de Pierre, act. V, sc. 6.)

L'un et l'autre, joint à un substantif, n'est plus Pronom indéfini, mais adjectif; alors on écrit : *l'un et l'autre* CHEVAL. (*Domergue.*)— *L'un et l'autre* CLIMAT, *l'une et l'autre* SAISON. (L'*Académie*, au mot *un.*) Le seul substantif reste au singulier, parce que la phrase est elliptique, c'est-à-dire que les substantifs *cheval*, *climat*, *saison*, sont sous-entendus après *l'un*.

Nos meilleurs écrivains observent cette règle :

L'un et l'autre RIVAL, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage.
(*Boileau*, le Lutrin, chant V.)

Déjà par une porte au public moins connue
L'un et l'autre CONSUL vous avoient prévenue.
(*Racine*, Britannicus, act. I, sc. 2.)

Et *l'un et l'autre* CAMP, les voyant retirés.
(Le même, les Frères ennemis, act. III, sc. 3.)

De pareilles frayeurs mon ame est alarmée :
Comme elle je perdrai dans l'*une et l'autre* ARMÉE(*).
(*Corneille*, les Horaces, act. I, sc. 3.)

L'un et l'autre CONSUL suivre ses étendards.
(Le même, Pompée, act. II, sc. 2.)

S'étant ensuite informé plus en détail de ce qui s'étoit passé dans l'une et l'autre ARMÉE (*).
(*Voltaire*, le Monde comme il va.)

(*) *Dans l'une et l'autre armée*, au lieu de, *dans l'une et dans l'autre armée*, est contraire à ce que nous avons dit page 193.

Non, mais il faut savoir que tout cet artifice
Ne va directement qu'à vous rendre service,
Que ce conseil adroit, qui semble être sans fard,
Jette dans le panneau *l'un et l'autre* vieillard.
(*Molière*, l'Étourdi, act. I. sc. 10.)

Pour la question de savoir si, après *l'un et l'autre*, *l'un ou l'autre*, *ni l'un ni l'autre*, le verbe qui accompagne chacune de ces expressions doit être mis au singulier ou au pluriel, nous remettons à en donner la solution lorsque nous parlerons de l'Accord du verbe avec son sujet.

§. X.

TEL.

Tel, qui fait au féminin *telle*, est Pronom indéfini dans les phrases suivantes et autres semblables :

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne :
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
(*P. Corneille*, le Menteur, act. I, sc. 1.)

.... *Tel* dans la faveur vous vient importuner,
Qui n'attend qu'un revers pour vous abandonner.
(*Lagrange*, tragédie d'Athénaïs.)

Tel repousse aujourd'hui la misère importune,
Qui tombera demain dans la même infortune.
(*La Harpe*, Philoctète, act. I, sc. 4.)

En ce sens *tel* tient la place du substantif *homme*, ou du Pronom *celui* ; il ne se dit que des personnes, et, ainsi employé, il ne se met jamais *au pluriel*.

(*Regnier Desmarais*, pag. 281.—*Restaut*, page 174.—*Lévizac*, pag. 393, t. 1.)

Tel est également substantif dans cette phrase, où pour ne pas nommer la personne dont on parle, on dit : *Avez-vous vu un* TEL ?

Mais *tel* doit être considéré comme adjectif, lorsqu'il sert à marquer la comparaison d'une personne ou d'une chose à une autre, sans exprimer par lui-même sous quel rapport cette personne ou cette chose est comparée ; comme quand on dit : *L'homme craint de se voir* TEL *qu'il est*, *parce qu'il n'est pas* TEL *qu'il devroit être.*

(*Fléchier*, Oraison fun. de M. de Montausier.)

C'étoit Vénus . . . . .
Telle qu'elle est quand, les cheveux épars
. . . .
. . . . elle attend le dieu Mars.
(*Voltaire*, ce qui plait aux Dames, conte.)

(*Restaut*, pag. 174.—*Lévizac*, pag. 393, t. 1.)

Il en est de même lorsqu'il est joint à un nom : *Il n'y a pas de* TELS *animaux.*
(*L'Académie.*)

Tel s'emploie en poésie, tant au commen=

cement du premier membre qui établit une comparaison, qu'au commencement de celui où elle est appliquée : TEL *qu'un lion rugissant met en fuite les bergers épouvantés*, TEL *Achille*, etc.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête ;
. . . .
. . . .
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante Idylle.
(*Boileau*, Art poétique, chant II.)

Ce que nous disons, pag. 202, sur l'emploi du Pronom *quelque*, est d'autant plus nécessaire à lire après cet article, que souvent on confond ces deux *Pronoms*.

ARTICLE VIII.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX INDÉFINIS.

Les Adjectifs pronominaux indefinis sont *chaque*, *quelconque*, *nul*, *aucun*, *pas un*, *même*, *plusieurs*, *tout*, *quel*, et *quelque*.

§. I.

CHAQUE.

Chaque n'est proprement qu'un adjectif qui sert à marquer distribution ou partition entre plusieurs personnes ou plusieurs choses. Il est des deux genres, mais il n'est d'usage qu'au singulier, et il précède toujours le substantif, dont il ne peut être séparé par aucun adjectif ni préposition, comme on le pourra voir dans quelques-uns des exemples suivants :

Chaque âge a ses humeurs, son goût et ses plaisirs.
(*Regnier*, Satire V.)

Chaque âge a ses plaisirs, chaque état a ses charmes;
Le bien succède au mal, les ris suivent les larmes.
(*Delille*, trad. de l'Essai sur l'Homme.)

Chaque passion parle un différent langage.
(*Boileau*, Art poétique, chant. III.)

(*Regnier Desmarais*, pag. 320.— *Restaut*, page 163.—*Wailly*, pag. 207.)

Chaque ne doit pas être confondu avec *chacun*; et, en général, *chaque* se met toujours *avant* et *avec le substantif*; c'est-à-dire avec le nom de la chose dont on parle, et il n'a point de pluriel : *A* CHAQUE *jour suffit sa peine*. (L'*Académie*.)

CHAQUE *âge a ses devoirs*.
(*Rousseau*, Émile, liv. V.)
(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Chacun, au contraire, s'emploie absolument et sans substantif.

Chacun a son défaut où toujours il revient.
(*La Fontaine*, liv. III, fable 7.)

Chacun à son métier doit toujours s'attacher.
(Le même, fable 90.)

CHACUN *en porte*, CHACUN *en raisonne*.
(L'*Académie*.)

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau.
(*Boileau*, Satire XI.)
... *Chacun* pour soi-même est toujours indulgent.
(*Boileau*, Satire IV.)

Enfin plusieurs disent : *Le prix de ces objets est de six francs* CHAQUE ; c'est une faute, puisque, comme on vient de le voir, *chaque* doit toujours se mettre avant et avec son substantif.

Ainsi l'abbé *Guénée* s'est exprimé incorrectement, lorsqu'il a dit, en parlant de Salomon, qu'*il avoit douze mille écuries, de dix chevaux* CHAQUE ; il devoit dire, *de dix chevaux* CHACUNE. (Le Dict crit. de *Féraud*.)

On trouvera, page 188 et suiv., tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur le Pronom *chacun*.

§. II.

QUELCONQUE.

Cet Adjectif pronominal, employé avec une négation, est à-peu près le synonyme de *nul*, *aucun* ; il sert également aux deux genres ; mais alors, comme ces deux mots, il n'a pas de pluriel, et il a cela de particulier, qu'il se met toujours à la suite d'un substantif, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses : *Il n'y a chose* QUELCONQUE *qui puisse l'y obliger.*—*Il ne lui est demeuré chose* QUELCONQUE.

(*Regnier Desmarais*, pag. 316.—Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Employé sans négation dans le style didactique, il signifie *quel qu'il soit*, *quelle qu'elle soit*, et, dans ce cas, il a un pluriel : *une ligne* QUELCONQUE *étant donnée*, etc.— *Deux points* QUELCONQUES *étant donnés*.
(Mêmes autorités.)

Regnier Desmarais et *Restout* disent que ce mot est peu usité. Il l'est davantage aujourd'hui, surtout dans cette dernière signification.

§. III.

NUL, AUCUN, PAS UN.

Ces trois Adjectifs, qui, comme on va le voir, par les exemples suivants, s'emploient quelquefois sans que leur substantif soit énoncé, ont à-peu-près la même signification ;

cependant il n'est pas permis de faire, dans tous les cas, indifféremment usage de l'un ou de l'autre.

NUL.

Cet Adjectif, qui paroît avoir une force plus négative que *aucun* et *pas un*, est le seul qui puisse bien s'employer d'une manière générale et absolue, c'est-à-dire, sans aucun rapport à ce qui précède dans le discours; alors il a la même signification que le mot *personne*, et n'est d'usage qu'au singulier masculin et en sujet :

Nul de nous, de sang-froid, avouons-le sans honte,
N'envisage la mort . . . .
(*L. Racine*, Épître sur l'Homme.)

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son esprit.
(Mad. *Deshoulières*, Réfl. 8.)

Nul à Paris ne se tient dans sa sphère.
(*Voltaire*, Étrennes aux Sots.)

NUL *n'aime à fréquenter les fripons, s'il n'est fripon lui-même.* (*J.-J. Rousseau.*)

(*Restaut*, pag. 168. — Le Dictionnaire de l'*Académie.*)

Nul, joint à un nom, se dit en sujet ou en régime; il signifie *aucun*, et ne s'emploie qu'au *singulier*, masculin ou féminin : NUL *homme n'a été exempt du péché originel.* (*Trévoux.*)— *L'homme ne trouve* NULLE *part son bonheur sur la terre.* (*Massillon.*)
(*Lévizac*, pag. 385, t. 1.)

Nul bien sans mal, *nul* plaisir sans mélange.
(*La Fontaine.*)

Cependant *nul* s'emploie au *pluriel*, mais c'est dans les phrases où il signifie, *qui n'est d'aucune valeur*; alors il se dit d'un contrat, d'un testament, ou d'un autre acte, et ne se met jamais avant, mais toujours après son substantif : *ces effets sont* NULS.—*Toutes ces procédures sont* NULLES.
(Le Dict. de l'*Académie.*)

AUCUN.

AUCUN est presque toujours pris dans une signification plus restreinte; c'est-à-dire qu'il a toujours rapport à un substantif de personne ou de chose, énoncé après, ou que l'esprit supplée aisément : AUCUN *contre-temps ne doit altérer l'amitié.*
(*Restaut*, pag. 169.—*Wailly*, pag. 217.)

AUCUN *physicien ne doute aujourd'hui que la mer n'ait couvert une grande partie de la terre habitée.* (*D'Alembert.*)

AUCUN *de nos grands écrivains n'a travaillé dans le genre de l'épopée.*
(*Voltaire*, Essai sur la poésie épique, ch. IX, au mot *Milton*)

Mais on ne diroit pas bien sans rapport à un substantif. AUCUN *n'a-t-il prêté l'oreille à ce que nous avons dit ? — Je n'ai jamais rien demandé à* AUCUN.

Dites : PERSONNE *n'a-t-il prêté l'oreille*, etc. — *Je n'ai jamais rien demandé à* PERSONNE.
(*Wailly.*)

Aucun se met quelquefois sans négation dans les phrases qui expriment l'interrogation ou le doute, et alors il peut se rendre par *quelque*, *quelqu'un*; comme quand on dit : *De tous les peintres y en a-t-il* AUCUN *qui ait mieux entendu que Le Maine, la magie du clair-obscur ? — Je doute qu'il y ait* AUCUN *auteur sans défaut.* (*Wailly* et *Lévizac.*)

Cet Adjectif pronominal s'employoit autrefois au pluriel.

La Fontaine a dit (dans Le mal marié) :

J'ai vu beaucoup d'hymens, *aucuns* d'eux ne me tentent.

Montesquieu (8e Lettre pers.) :

*Je ne me mêlai plus d'*AUCUNES *affaires.*

J.-B. Rousseau (Ode 1, liv. III) :

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune,
Protée, à qui le ciel, père de la fortune,
. . . . ne cache *aucuns* secrets.

Et Racine :

Aucuns monstres par moi *domptés* jusqu'aujourd'hui
Ne *m'ont* acquis le droit de faillir comme lui.
(Phèdre, act. I, sc. 1.)

Mais *D'Olivet* s'exprime ainsi, à l'occasion de ce vers de Racine : *Aucun* a un sens *affirmatif* et un sens *négatif.* Il a un sens *affirmatif* seulement en style du palais : *Ce fait est raconté par* AUCUNS (l'*Académie*); et dans le style marotique : D'AUCUNS *croiront que j'en suis amoureux.* Alors il signifie *quelques-uns.*

Il a un sens négatif quand il signifie *pas un*, et alors il n'est usité qu'au singulier :

Aucun chemin de fleurs ne *conduit* à la gloire.
(*La Fontaine.*)

A moins que le substantif auquel il se rapporte ne s'emploie qu'au pluriel : *Il n'a fait* AUCUNS FRAIS, *il n'a versé* AUCUNS PLEURS; *il ne m'a rendu* AUCUNS SOINS; *il n'a fait* AUCUNS PRÉPARATIFS. (L'*Académie.*)

Ainsi les exemples que nous avons cités précédemment, seroient incorrects aujourd'hui.

Fabre, *Wailly*, *Domergue*, etc., etc., ont approuvé cette règle. *Féraud* et M. *Auger*, dans son Commentaire sur Molière (le Festin de Pierre, act. III, sc. 3; et Don Garcie de Navarre, act. IV, sc. 3), qui la reconnoissent également bonne, pensent que la raison pour laquelle il ne faut pas se servir du pluriel dans aucun autre cas que ceux que *D'Olivet* a indiqués, c'est qu'*aucun* est toujours accompagné d'une négative qui exclut toute idée de *pluralité : Aucun*, c'est *pas un ; qui n'en a pas un, n'en a pas du tout*, donc le pluriel ne peut convenir à cette expression.

PAS UN

Pas un s'emploie toujours, comme *aucun*, dans une signification restreinte et relative; toute la différence entre l'un et l'autre, c'est que *pas un* exprime une exclusion plus générale qu'*aucun*, et il modifie, comme cet Adjectif, le nom qui précède ou qui suit; on ne s'en sert guère que dans le style familier : *il est aussi savant que* PAS UN.

Cette expression, dans ce sens, ne s'emploie point dans les phrases de doute.

(*Restaut*, page 169.—*Wailly*, pag. 218.)

Pas un, Adjectif, prend le genre féminin; mais il ne prend jamais le pluriel : *Il n'y a* PAS UNE *seule personne qui*...

(L'*Académie*.)

Nul, *aucun*, *pas un*, veulent la préposition *de* avant le substantif ou le Pronom qui le suit, comme : NUL DE *tous ceux qui y ont été*. (L'*Académie*.) — *Il n'y a* PAS UN DE *ces livres que je n'aie lu*. — AUCUNE DE *vous ne peut se plaindre de ma conduite*.

(*Lévizac*, pag. 388, t. 1.)

§. IV.

MÊME.

Même est ou Adjectif pronominal ou adverbe. Employé comme adjectif, il est variable; employé comme adverbe, il ne l'est point. La difficulté est donc de savoir dans quel cas il est ou adjectif ou adverbe.

Même est Adjectif pronominal, quand il précède le substantif, et alors il le modifie par l'idée d'identité, comme dans ces phrases : *C'est* LE MÊME *soleil qui éclaire toutes les nations de la terre*. (*Restaut*.)

Pierre et Céphas, c'est LE MÊME *apôtre*.

(L'*Académie*.)

LES MÊMES *vertus qui servent à fonder un empire servent aussi à le conserver*.

(*Montesquieu*.)

Dans ce cas, *même* répond à l'*idem* des Latins.

Même est encore Adjectif, quand il modifie le substantif par une idée de similitude, de ressemblance. Dans cette phrase : *Vos droits et les miens sont* LES MÊMES.

Du berger et du roi les cendres sont *les mêmes*.

Même répond au *similis* des Latins.

Il est également Adjectif, quand il est précédé de l'un des pronoms personnels *moi*, *toi*, *soi*, *lui*, etc.; comme dans : *moi-même*, *toi-même*, *soi-même*, *lui-même*, *elle-même*, *nous-mêmes* (280), *vous-mêmes*, *eux-mêmes*, *elles-mêmes*.

Ceux qui se plaignent de la fortune, n'ont souvent à se plaindre que D'EUX-MÊMES.

(*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, t. 1, au mot *Cassandre*.)

Un titre, quel qu'il soit, n'est rien si ceux qui le portent ne sont grands par EUX-MÊMES,

(*Voltaire*, Hist. de Russie, ch. II.)

Ici, *même* modifie le substantif par l'idée d'identité simple, et il répond à l'*ipse* des Latins.

Enfin, *même* est adjectif, quand il est précédé *d'un seul substantif* qui fait ou qui reçoit l'action du verbe. On dira donc : *Les Romains n'ont vaincu les Grecs que par les Grecs* MÊMES. (*Mably*.)

---

(280) On écrit *nous-même*, *vous-même*, sans *s*, quand il n'est question que d'une seul personne;

Va. Mais *nous-même* allons, précipitons nos pas.
(*Racine*, Bajazet, act. IV, sc. 5. C'est Roxane qui parle.)

...vous voyez
Ce que nous possédons et *nous-même* à vos pieds.
(*La Fontaine*, les Filles de Minée.)

Mais *vous-même*, ma sœur, est-ce aimer votre frère
Que de lui faire ce vain cette injuste prière?
(*Racine*, les Frères ennemis, act. II, sc. 3.)

Vous seul pouvez parler dignement de *vous-même*.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. I.)

C'est votre temps, ce sont vos soins, vos affections ; c'est VOUS MÊME *qu'il faut donner*. (*J.-J. Rousseau*.)

On est obligé de contraindre l'enfant; il est triste, mais nécessaire de le rendre malheureux par instants, puisque ces instants MÊMES *de malheur sont les germes de son bonheur à venir.* (*Buffon.*)

Les meilleurs princes MÊMES, *pendant qu'ils ont une guerre à soutenir, sont contraints de faire le plus grand des maux, qui est de tolérer la licence et de se servir des méchants.* (Fénélon, Télémaque, liv. III.)

Qui est-ce qui en pourra disconvenir; je ne dis pas de nos alliés, je dis de nos ennemis MÊMES, etc.? (*Boileau*, Remercîment à MM. de l'Académie.)

Les bienfaits MÊMES *veulent être assaisonnés par des manières obligeantes.* (*Amelot.*)

Les criminels, condamnés aux peines du Tartare, n'ont point besoin d'autres châtiments de leurs fautes, que leurs fautes MÊMES. (Télémaque, liv. XVIII.)

Le mérite nous blesse et nous éblouit, et ne voulant pas nous défendre de nos vices, nous voudrions pouvoir ôter aux autres leurs vertus MÊMES. (*Massillon.*)

Cependant, à les entendre,
Leurs ramages sont si doux,
Qu'aux bords *mêmes* du Méandre
Le cygne en seroit jaloux.
(*J.-B. Rousseau*, Ode à Malherbe, liv. III.)

Les rochers MÊMES, *et les plus farouches animaux sont sensibles à de touchants accords.* (*Gresset.*)

Dans ces exemples, *même* répond, comme lorsqu'il est précédé d'un pronom, à l'*ipse* des Latins; *les Romains n'ont vaincu les Grecs que par les Grecs* EUX-MÊMES, etc., etc.

Mais *même* est considéré comme adverbe, et par conséquent invariable: 1° Quand il modifie un verbe, comme dans ces phrases: *Nous n'irons pas à la campagne, nous n'avons pas* MÊME *envie d'y aller.*

Nous ne devons pas fréquenter les impies, nous devons MÊME *les éviter comme des pestes publiques.*

2° Quand il est précédé de *plusieurs substantifs* qui font ou reçoivent l'action du verbe:

Les hommes, les animaux, les plantes MÊME *sont sensibles aux bienfaits.*

J'enlèverois ma femme à ce temple, à vos bras,
Aux dieux *même*, à nos dieux, s'ils ne m'exauçoient pas (*Voltaire*, Olympie, act. III, sc. 3.)

Les plaisanteries, les agaceries, les jalousies MÊME *m'intéressoient.* (*J.-J. Rousseau.*)

Leurs états resserrés dans des bornes plus étroites, leurs plaintes, leurs jalousies, leurs fureurs, leurs invectives MÊME *ne les en convaincront-ils pas malgré eux?* (*Boileau*, Remercîment à MM. de l'Académie.)

J'ai tout à craindre de leurs larmes, de leurs soupirs, de leurs plaisirs MÊME. (*Montesquieu*, 9e Lettre pers.)

D'autres femmes, des bêtes MÊME, *pourront lui donner le lait qu'elle lui refuse. La sollicitude maternelle ne se supplée point.* (*J.-J. Rousseau*, Émile, liv. I.)

Le nombre des productions de la nature, quoique prodigieux, ne fait que la plus petite partie de notre étonnement; sa mécanique, son art, ses ressources, ses désordres MÊME *emportent toute notre admiration.* (*Buffon*, Hist. nat. de l'Homme, pag. 15. t. 1.)

Dans chacune de ces phrases, *même* répond à *et même, aussi, sans excepter;* c'est l'*etiam* des Latins: *Les hommes, les animaux,* ET MÊME *les plantes, les plantes* AUSSI, SANS EXCEPTER *les plantes, sont sensibles aux bienfaits.*

Quelques écrivains, et surtout des poetes, ont rendu variable *même* adverbe, et invariable *même* Adjectif; mais ce sont des licences qui ne doivent pas tirer à conséquence: les règles, lorsque surtout elles sont fondées sur la raison, ne doivent point être violées, même par les grands écrivains.

§. V.

PLUSIEURS.

Plusieurs, qui n'a point de singulier, est ou substantif ou Adjectif pronominal.

Comme substantif, il est des deux genres, ne se dit que des personnes, et en désigne un nombre indéterminé: PLUSIEURS *ont cru le monde éternel.*—PLUSIEURS *se sont trompés en voulant tromper les autres.*

(Le Dictionnaire de l'*Académie*. — M. *Lemare*, et plusieurs autres Grammairiens modernes.)

Comme Adjectif, *plusieurs* est également des deux genres; mais il se dit des personnes et des choses, et précède toujours le nom substantif qu'il détermine: PLUSIEURS *historiens ont raconté. — On le dit ainsi dans* PLUSIEURS *gazettes.* (Mêmes autorités.)

§. VI.

TOUT.

On en distingue de cinq sortes :

1° *Tout*, substantif, signifiant une chose considérée en son entier.... c'est le *totum* des Latins : LE TOUT *est plus grand que sa partie.* (L'*Académie.*)—En ce sens, il s'emploie tantôt avec l'article, et tantôt sans l'article ; dans ce dernier cas, il signifie *chaque chose*, et est toujours du masculin et du singulier : *La jeunesse est présomptueuse; quoique fragile, elle croit pouvoir* TOUT. (*Fénélon*, Télém., liv. I.)

Tout étoit adoré dans le siècle païen ;
Par un excès contraire, on n'adore plus rien.
(*L. Racine*, la Religion, chant VI.)

TOUT *tombe*, TOUT *périt*, TOUT *se confond autour de nous.* (Sermon du père *Neuville.*)

Tout au monde est mêlé d'amertume et de charmes.
La guerre a ses douceurs, l'hymen a ses alarmes.
(*La Fontaine*, fab. du Meunier, son fils et l'Ane.)

2° *Tout*, Adjectif, signifiant *tout entier*..... c'est le *totus*, l'*omnis* des Latins : TOUT *l'homme ne meurt pas.* (M. *Lemare* et M. *Laveaux.*)

3° *Tout*, Adjectif, signifiant *chaque*.... c'est le *quisque* des Latins. — Dans ce sens, *tout* est toujours au singulier, et n'est jamais suivi de l'article ni d'un équivalent :

Tout éloge imposteur blesse une ame sincère.
(*Boileau*, Épître IX.)

Tout citoyen doit servir son pays;
Le soldat, de son sang, le prêtre, de son zèle.
(*Lamotte*, aux Écriv. mod.)

Tout mortel en naissant apporte dans son cœur
Une loi qui du crime y grava la terreur.
(*L. Racine*, Épît. II sur l'Homme.)

4° *Tout*, Adjectif, signifiant une universalité collective.... c'est l'*omnes* des Latins. — TOUTES *les nouveautés en matière de religion sont dangereuses.*

TOUS *les peuples qui vivent misérablement sont laids ou mal faits.*
(*Buffon*, Hist. nat. de l'Homme)
(M. *Lemare*, pag. 39.)

Dans cette même acception, *tout* peut accompagner non-seulement les adjectifs possessifs : *Employer* TOUT *son pouvoir*, TOUTE *son industrie*, TOUT *son savoir*, TOUTE *sa capacité, pour son ami, c'est remplir un devoir;* mais encore les dix suivants : *Nous, vous, eux, ce, celui, ceci, cela, celui-ci, celui-là, le ;* il se met toujours à la suite des trois premiers : *nous tous, vous tous, eux tous* ; mais il figure avant les démonstratifs : *tout ce, tous ceux, tout ceci*, etc. *Le*, pronom, ne veut immédiatement *tout*, ni avant, ni après lui, mais le renvoie après le verbe, dans les temps simples, et entre l'auxiliaire et le verbe, dans les temps composés : *Je les ai* TOUS *éprouvés, et je les trouve* TOUS *très-bons.*

(*Lévizac*, pag. 394, t. 1.)

5° *Tout*, adverbe, signifiant, *tout-à-fait, entièrement, quelque* (281).... c'est l'*omninò*, le *planè* des Latins. Dans ce sens, il est *invariable*, quand il est placé avant un adjectif : *Ce sont des enfants* TOUT *pleins d'esprit.—Ces vins-là veulent être bus* TOUT *purs.—Les chevaux qui ont le poil roux sont ou* TOUT *bons ou* TOUT *mauvais.*

(L'*Académie*, et *Th. Corneille*, Observ. sur la 107e Rem. de *Vaugelas.*)

TOUT *infaillibles qu'ils sont, les géomètres eux-mêmes se trompent souvent.*

(*Pascal*, Traité des démonstrat., édit. de P. Didot.)

Nos vaisseaux sont *tout* prêts, et le vent nous appelle.
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 1, même édit.)

Les hommes, TOUT *ingrats qu'ils sont, s'intéressent toujours à une femme tendre, abandonnée par un ingrat.*

(*Voltaire*, Préface du Commentaire sur Ariane.)

Il se soumet lui-même aux caprices d'autrui,
Et ses écrits *tout* seuls doivent parler pour lui.
(*Boileau*, Satire IX, édit. de P. Didot.)

C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps
Qui, *tout* blancs au-dehors, sont *tout* noirs au-dedans (282).
(*Boileau*, Discours au Roi, même édit.)

---

(281) *Tout-à-fait* est une expression adverbiale, et *entièrement* un adverbe ; comme tels, ils sont invariables de leur nature. *Quelque*, placé avant un adjectif masculin, ou féminin singulier ou pluriel, est également invariable.

(282) Observez que, si, sans aucunement avoir égard à l'état, à la qualité des personnes et des choses dont il a été question dans tous ces exemples, on ne vouloit considérer que le nombre de ces personnes, ou de ces choses, on seroit obligé, pour exprimer sa pensée, de mettre *toute* avant l'adjectif féminin ; ou bien, si l'adjectif se trouvoit au pluriel masculin ou féminin, de mettre *tous* ou *toutes*.

Ainsi au lieu de dire, par exemple, *les chevaux qui ont le poil roux sont ou* TOUT *bons ou* TOUT *mauvais.* — *Nos vaisseaux sont* TOUT *prêts.—Ces hardes sont* TOUT *usées*, etc., etc.; ce qui signifie, *les chevaux qui ont le poil roux sont ou* TOUT-À-FAIT *bons ou* TOUT-À-FAIT *mauvais.—Nos vaisseaux sont* ENTIÈREMENT *prêts.—Ces hardes sont* TOUT-À-FAIT *usées*, on diroit:

L'Ame est donc *tout* esclave ! une loi souveraine
Vers le bien ou le mal incessamment l'entraîne.

(*P. Corneille*, Œdipe, act. III, sc. 5, édit. de M. Renouard.)

Cette simplicité même, TOUT *ennemie qu'elle est du faste et de l'ostentation*, etc. (Le même, Discours à l'*Académie*, même édit.)

La paresse, TOUT *engourdie qu'elle est, fait plus de ravage chez nous que toutes les autres passions ensemble.*

(*La Rochefoucauld*, note d'Amelot au mot *paresse*.)

Eucharis, rougissant et baissant les yeux, demeuroit derrière TOUT *interdite.*

(*Fénélon*, Télém., liv. III, édit. de M. Lequien, collationnée sur les trois manusc. connus à Paris.)

Baléazar a commencé son règne par une conduite TOUT *opposée à celle de Pygmalion.* (Le même, liv. VIII, même édit.)

TOUT *éclairée qu'elle étoit, elle n'a point présumé de ses connoissances.*

(*Bossuet*, Oraison funèbre de la duch. d'Orléans, édit. de P. Didot.

Un torrent de plaisirs, une mer de clarté,
D'un bonheur inconnu m'inondent *tout entière*.

(*Delille*, Paradis perdu, liv. IX.)

C'est Vénus *tout* entière à sa proie attachée.

(*Racine*, Phèdre, act. I, sc. 3, édit. de P. Didot)

Et mon ame à la cour s'attacha *tout* entière.

(Le même, Athalie, act. III, sc. 3. même édit.)

La cour est, ce me semble, à Marly TOUT *autre qu'à Versailles.*

(*Racine*, Lett. à Boileau, même édition.)

(*Vaugelas*, *Wailly*, *Domergue*, pag. 206 de ses Solutions Gramm.; M. *Lemare*, et les Grammairiens.)

La valeur, TOUT *héroïque qu'elle est, ne suffit pas pour faire les héros.*

(*Massillon*, Orais. fun. de Turenne.)

Exception. — *Tout*, ayant la signification de *quelque*, *entièrement*, *tout-à-fait*, cesse d'être *invariable*, lorsque l'adjectif qu'il précède est féminin et commence par une consonne ou par un *h* aspiré : TOUTES *raisonnables qu'elles sont.* — *C'est une femme* TOUTE *pleine de cœur.* (L'*Académie*, au mot *tout*.)

L'espérance, TOUTE *trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable.*

(*La Rochefoucauld*, au mot *espérance*, n° 1.)

La Grèce, TOUTE *polie et* TOUTE *sage qu'elle étoit, avoit reçu les cérémonies des dieux immortels et leurs mystères impurs.*

(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ.)

Cette jeune personne est TOUTE *honteuse de s'être exprimée comme elle l'a fait.*

(L'*Académie*.)

Certes, tu me dis là une chose TOUTE *nouvelle.*

(*Molière*, l'Avare, act. II, sc. 6.)

Remarque. — Il faut observer que *tout*, lorsqu'il précède l'adjectif *autre* suivi d'un substantif exprimé ou sous-entendu, a, dans ce cas, la signification de *chaque* ; qu'il est alors adjectif, et conséquemment s'accorde :

TOUTE *autre place qu'un trône eût été indigne d'elle.*

(*Bossuet*, Orais. fun. de la reine d'Angl.)

Cette liberté a ses bornes comme TOUTE *autre espèce de liberté.*

(*Voltaire*, Préf. du comte d'Essex.)

Cléopâtre aima mieux mourir avec le titre de reine, que de vivre dans TOUTE *autre dignité.*

(*Boileau*, Préf. du Traité du Sublime.)

Voilà la paix dont j'ai joui, TOUTE *autre me paroît une fable ou un songe.* (Télém., liv. IV.)—Sous-entendu *paix*.

Toute autre se seroit rendue à leur discours.

(*Racine*, Britannicus, act. IV, sc. 2.)

Sous-entendu *femme*.

Mais *tout*, suivi de *autre* et d'un substantif, redeviendroit adverbe, et conséquemment *invariable*, si *tout* étoit précédé du mot *une* ; alors *tout* signifieroit *entièrement*, et modifieroit l'adjectif *autre*. Ainsi Bossuet eût dit et écrit : *Une* TOUT *autre place qu'un trône eût été indigne d'elle*.

Tout est encore adverbe et alors *invariable*, quand il précède un autre adverbe, comme dans ces exemples : *La rivière coule* TOUT *doucement.*

(L'*Académie*, au mot *tout*.)

Ces fleurs sont TOUT *aussi fraiches qu'hier.*

(*Ménage* et *Patru*, sur la 107[e] Rem. de *Vaugelas*.)

La joie de faire du bien est TOUT AUTREMENT *douce que la joie de le recevoir.*

(*Massillon*, Serm. sur la Mort du pécheur.)

Cette dame est TOUT AUSSI *fraiche que dans son printemps.*

(*Th. Corneille* et les Gramm. mod.)

---

les chevaux qui ont le poil roux sont TOUS *bons ou* TOUS *mauvais ; les vaisseaux sont* TOUS *prêts, ces hardes sont* TOUTES *usées*, ou ce qui seroit encore mieux, on diroit : TOUS *les chevaux qui ont le poil roux sont ou bons ou mauvais ;* TOUS *les vaisseaux sont prêts*, puisque c'est du nombre de personnes ou de choses que l'on veut parler, et non de leur état.

Je conclus que Cléon est assez bien chez elle.
Autre conclusion *tout aussi* naturelle.
(*Gresset*, le Méchant, act. I, sc. 2.)

Exception.— Tout, placé avant l'adverbe *tant*, n'est pas adverbe, mais adjectif; il signifie alors *en quelque nombre que*, et s'accorde avec le mot qu'il modifie. On lit dans *J. Racine* (Alexandre-le-Grand, act. II, sc. 2):

.... maître absolu de *tous tant* que nous sommes.

Dans *Racine* le fils (Poème de la Grâce, ch. IV°):

.... Dieu veut le salut de *tous tant* que nous sommes;
Jésus-Christ a versé son sang pour tous les hommes.

Dans *La Fontaine* (l'Homme et la Puce):

Il semble que le ciel sur *tous tant* que nous sommes
Soit obligé d'avoir incessamment les yeux.
(Fable 146.)

Dans le même écrivain:

...... *Tous tant* que nous sommes,
Nous nous laissons tenter à l'approche des biens.
(Fable 149.)

Dans *Molière* (les Femmes Sav., act. III, sc. 2):

Et je veux nous venger, *toutes tant* que nous sommes,
De cette indigne classe où nous rangent les hommes.

Dans *J.-B. Rousseau:*

Un instinct né chez tous les hommes,
Et chez tous les hommes égal,
Nous force *tous tant* que nous sommes,
D'aimer notre séjour natal.
(Ode VIII, liv. 3.)

Enfin *tout* est adverbe quand il précède un gerondif, ou une préposition et un substantif, remplaçant l'un et l'autre un adverbe: *Elle lui dit cela* TOUT *en riant*. — *Elle sortit* TOUT *en grondant*. (L'*Académie*.)

Elle se tient TOUT *de travers. Leurs regards étoient* TOUT UN *feu. Leurs amis étoient* TOUT EN *colère*. (*Caminade*.)

Si bien donc que votre ame est *tout en* feu pour moi.
(*La Fontaine*, Climène, comédie.)

Elle est TOUT EN eau; TOUT EN sueur.
(*Th. Corneille*, Observ. sur la 107° Rem. de *Vaugelas*.)

Ma muse *tout en* feu me prévient et te loue.
(*Boileau*, Discours au Roi, édit. de P. Didot.)

Ismène est auprès d'elle; Ismène *tout en* pleurs.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 6; même édit.)

Et quand il précède un substantif employé sans déterminatif, et pour qualifier un autre substantif ou un pronom: *Cette femme est* TOUT *œil et* TOUT *oreille*, TOUT *yeux et* TOUT *oreilles*.
(L'*Académie* et *Th. Corneille*, Observ. sur la 107° Rem. de *Vaugelas*.)

Ce diable étoit *tout* yeux et *tout* oreilles.
(*La Fontaine*, fable 244, Belphégor.)

Les Français sont TOUT *feu pour entreprendre*. (*J.-J. Rousseau*, Confessions, liv. 6.)

Ces règles sur *tout* adverbe sont absolument celles que donne l'*Académie*; peut-être les avons nous exprimées d'une manière plus claire et plus succincte.

Observations. — Tout, joint à un nom de ville, prend le genre masculin, quoique le nom de ville soit féminin, non pas parce que dans ce cas on le considère comme adverbe, mais parce qu'on sous-entend le mot *peuple*, auquel l'esprit fait rapporter l'Adjectif *tout*; on dira donc avec le cardinal d'Ossat: TOUT *Rome le sait*, ou *l'a vu*. — TOUT *Florence en est abreuvé*, c'est-à-dire TOUT *le peuple de Rome*, TOUT *le peuple de Florence*.
(*Th. Corneille*, sur la 106° Rem. de *Vaugelas*; et l'*Académie*.)

Il n'en est pas de même lorsqu'il est joint à un nom de province, de royaume, d'une des quatre parties du monde, et même d'une paroisse ou d'une rue; il prend alors le genre de ce nom; il faut donc dire: TOUTE *la France*, TOUTE *la rue*, TOUTE *la paroisse l'a vu*; quoique toute la France, la rue ou la paroisse ne signifient autre chose que tout le peuple de la France, de la rue ou de la paroisse. (Mêmes autorités.)

Tout se répète avant chaque substantif, synonyme ou non: *il a perdu* TOUTE *l'affection*, TOUTE *l'inclination qu'il avoit pour moi*; et non pas: *il a perdu* TOUTE *l'affection et l'inclination*, etc.

Ce seroit une plus grande faute de ne pas répéter *tout*, devant deux substantifs de genre différent; et il n'y a personne qui pût souffrir cette fin de lettre: *je suis avec* TOUTE *l'ardeur et le respect possible*, au lieu de *je suis avec* TOUTE *l'ardeur et* TOUT *le respect possible*.
(Mêmes autorités.)

Enfin, quand *tout* a la signification de *chaque*, le singulier est plus correct que le pluriel. En vers, on a le choix de l'un ou de l'autre nombre, et *Racine* a pu dire:

Et ne voyois-tu pas, dans mes emportements,
Que mon cœur démentoit ma bouche à *tous* moments? (Andromaque, act. V, sc. 3.)

La Fontaine (La Fortune et le jeune Enfant):

Elle est prise à garant de *toutes* aventures.

Et *Fontenelle :*

Moi, qui n'ai pour *tous* aventages,
Qu'une musette et mon amour.

Mais, en prose, il est mieux de dire : *de* TOUT *genre, de* TOUTE *sorte*, que *de tous genres, de toutes sortes*. Cette règle, donnée par *Féraud* et par *Domergue*, est établie sur l'usage le plus commun et le plus autorisé, et confirmée par une remarque de *Brossette* sur ces vers de *Boileau* (Sat. XII) :

Puis, de cent dogmes faux la superstition
Répandant l'idolâtre et folle illusion,
Sur la terre, en *tout* lieu, disposée à les suivre.

que l'on doit, dit-il, écrire ainsi, et non pas en *tous lieux*, comme le portent quelques copies.

Voyez les Remarques détachées, lettre T.

§. VII.

TEL.

Nous en avons parlé aux Pronoms indéfinis, p. 194.

§. VIII.

QUEL.

Cet Adjectif pronominal indéfini suppose toujours après lui un nom substantif auquel il se rapporte, et dont il prend le genre et le nombre. Il se dit des personnes et des choses : QUEL *plaisir ne doit-on pas sentir à soulager ceux qui souffrent, à faire des heureux, à régner sur les cœurs !*

(*Massillon*, Petit Carême.)

Quelle foule de maux l'amour traîne à sa suite !
(*Racine*, Andromaque, act. II, sc. 5.)

Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon et le barbarisme, et d'écrire purement : QUEL *feu*, QUELLE *naïveté*, QUELLE *source de la bonne plaisanterie*, QUELLE *imitation des mœurs*, QUELLES *images, et* QUEL *fléau du ridicule !* (*La Bruyère*, chap. I.)

Je ne sais de tout temps *quelle* injuste puissance
Laisse le crime en paix et poursuit l'innocence.
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 1.)

Quelquefois le nom substantif auquel l'Adjectif pronominal *quel* se rapporte, est sous-entendu ; c'est, par exemple, quand, en rappelant ce dont on a déjà parlé, on demande QUEL *est-il ?* QUELLE *est-elle ?* ou bien encore si, après avoir dit : *J'ai des nouvelles à vous apprendre*, on demandoit, QUELLES *sont-elles ?* c'est-à-dire, QUELLES *nouvelles sont-elles ?*

(*Regnier Desmarais*, pag. 281.—*Wailly*, pag. 203.)

Quelle, féminin de l'Adjectif *quel*, s'emploie dans le même sens, et dans les mêmes circonstances.

Voyez ci-contre, la différence qu'il y a entre ce pronom et le pronom *Quelque*.

§. IX.

QUELQUE.

Cet Adjectif des deux genres marque au singulier une personne ou une chose indéterminée, et au pluriel un nombre indéterminé de personnes ou de choses : QUELQUE *passion secrète enfanta le calvinisme.*

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes. (*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Quelque, dans cette signification, répond à l'*aliquis* des Latins.

(*L'Académie*, M. *Lemare*, et les Grammairiens modernes.)

Quelque est considéré comme adverbe lorsqu'il précède immédiatement un adjectif de nombre cardinal ; alors il a le sens d'*environ*, d'*à-peu-près*, et il répond au *circiter* des Latins : *Il y a* QUELQUE *cinq cents ans que Flavio Gioja, Napolitain, a fait l'utile découverte de la boussole.*

Alexandre perdit QUELQUE *trois cents hommes lorsqu'il défit Porus.* (*D'Ablancourt.*)

Plaise aux dieux que votre héros
Pousse plus loin ses destinées,
Et qu'après *quelque* trente années
Il vienne goûter le repos
Parmi nos ombres fortunées !
(*Voltaire*, Épître au prince de Vendôme.)

Il y en a eu QUELQUE *trente-six qui ont trouvé moyen d'entrer dans le port.*

(*Racine*, Lettre à M. de Bonrepeaux.)

(*L'Académie, Vaugelas, Th. Corneille, Restaut, Wailly*, etc. etc.)

§. X.

QUELQUE... QUE, QUEL QUE.

Ces deux Adjectifs pronominaux indéfinis varient dans leur syntaxe, selon les mots auxquels ils se rapportent, et auxquels ils sont joints. Or, *quelque* peut être joint ou à un *substantif*, ou à un *adjectif*, ou à un *verbe*.

1° Joint à un substantif seul ou accompagné de son adjectif, QUELQUE répond au *quantuscunque, quantacunque*, des Latins ; il signifie *quel que soit le, quelle que soit la*, et alors il est considéré comme un Adjectif qui prend, quant au nombre seulement, l'inflexion du substantif ; dans cette signification, on l'écrit toujours en un seul mot :

QUELQUES *erreurs que suive le monde, on s'y laisse surprendre.* (*Girard.*)

. . . . Le peuple, au fond de son néant,
Toujours séditieux, *quelque* bien qu'on lui fasse,
Perle indiscrètement de ceux qui sont en place.
(*La Chaussée.*)

Princes, *quelques* raisons que vous me puissiez dire,
Votre devoir ici n'a point dû vous conduire.
(*Racine*, Mithr., act. II, sc. 2.)

QUELQUES *grands biens que l'on possède ;* QUELQUES *belles qualités que l'on ait*, etc.
(*Regnier Desmarais*, *Restout*.)

QUELQUES *grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle qui fait les héros.*
(*La Rochefoucauld*, au mot *héros*, n° 2.)

Mais *quelques* vains lauriers que promette la guerre,
On peut être héros sans ravager la terre.
(*Boileau* Épître au Roi, vers 27.)

QUELQUES *faux bruits qu'on ait semés de ma personne, j'ai pardonné sans peine*, etc.
(Le même, Discours sur la Satire.)

Mais *quelques* fiers projets qu'elle jette en mon cœur,
L'amour . . . . (*Corneille*.)

Une femme, QUELQUES GRANDS BIENS *qu'elle porte dans une maison, la ruine bientôt, si elle y introduit le luxe, avec lequel nul bien ne peut suffire.* (*Fénélon*.)

QUELQUES *légères différences dans le culte et dans le dogme avoient*, etc.
(*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, sur l'Angleterre.)

Quelques secrètes voix que je croyois à peine (283).
(Le même, Eryphile, act. I, sc. 1.)

2° Suivi d'un Adjectif seul, ou d'un adverbe, *quelque* répond à l'adverbe *quantumvis* des Latins, et est invariable, puisque dans ce cas il modifie un mot qui n'a ni genre ni nombre par lui-même: QUELQUE PUISSANTS *qu'ils soient, je ne les crains point.* (*L'Académie*.)

QUELQUE BIEN ÉCRITS *que soient ces ouvrages, ils ont peu de succès.*

Les choses qui font plaisir à croire seront toujours crues, QUELQUE *vaines et* QUELQUE *déraisonnables qu'elles puissent être.*
(*Buffon*, Hist. nat. de l'Homme, p. 243, v. 4.)

Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes ;
Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes. (*J.-B. Rousseau*, Ode III.)

QUELQUE CORROMPUES *que soient nos mœurs, le vice n'a pas encore perdu parmi nous toute sa honte.*
(*Massillon*, Petit Carême, Tentations des Grands.)

QUELQUE SINCÈRES *que paroissent être les hommes avec les femmes, elles ne doivent pas s'attendre à n'être jamais trompées.*
(*Girard*.)

QUELQUE ADROITEMENT *que les choses se soient faites.*

Dans tous ces exemples, *quelque* est considéré comme adverbe.

3° Suivi d'un verbe, *quelque* s'écrit en deux mots (*quel que*); et alors le premier est adjectif, et s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou pronom qui est le sujet de ce verbe: QUELLE QUE *soit votre intention ;* QUELS QUE *soient vos desseins ;* QUELLES QUE *soient vos vues.*

La valeur, *quels que* soient ses droits et ses maximes,
Fait plus d'usurpateurs que de rois légitimes.
(*Crébillon*, Sémiramis, act. II, sc. 3.)

La loi, dans tout état, doit être universelle:
Les mortels, *quels qu*'ils soient, sont égaux devant elle. (*Voltaire*, la Loi naturelle, 4e partie.)

---

(283) L'*Académie*, pag. 5 de ses Observations sur *Vaugelas*, et quelques Grammairiens vouloient que, lorsque le substantif étoit immédiatement précédé d'un adjectif, *quelque* restât invariable, et ils étoient d'avis que l'on écrivît alors QUELQUE *grands avantages que la nature donne ;* parce que, disoient-ils, cette phrase vouloit dire, *quelque grands que soient les avantages que la nature donne ;* mais la plupart des Grammairiens modernes, et le plus grand nombre des écrivains ont, comme on vient de le voir, rejeté cette opinion ; en effet, lorsque le substantif est précédé d'un adjectif, comme dans les exemples ci-dessus, ce n'est point à l'adjectif que se rapporte *quelque*, mais au substantif, et cela est si vrai qu'on peut dans ce cas transposer l'adjectif après le substantif, et même le supprimer, sans nullement nuire à la signification de *quelque*.

Il est un cas cependant où *quelque*, joint à un adjectif suivi de son substantif au pluriel, ne prendroit point la marque du pluriel, ce seroit celui où sa signification répondroit au *quantumvis* des Latins, comme dans les phrases citées ci-après et dans celle-ci : QUELQUE BONS ÉCRIVAINS *qu'aient été Racine et Boileau, ils ont cependant fait des fautes de grammaire ;* en effet, *quelque* voulant dire ici *à quelque degré*, et alors tenant lieu d'un adverbe, ne doit pas prendre le signe du pluriel ; et, afin de rendre plus frappante cette observation, nous la ferons suivre de cette phrase: *quelques bons écrivains ont dit*, dans laquelle on voit que *quelque* n'a point la signification d'un adverbe, celle du *quantumvis* du latin ; mais qu'il répond au *quantuscunque* des Latins, mot qui, comme nous venons de le faire voir, prend la marque du pluriel, lorsqu'il est joint à un substantif au pluriel, seul, ou accompagné de son adjectif.

Quels que soient ses penchants, le sage les surmonte:
C'est de nous que dépend ou la gloire ou la honte.
(*Villefré.*)

Quels que soient les humains, il faut vivre avec eux:
Un mortel difficile est toujours malheureux.
(*Gresset*, Sidney, act. II, sc. 2.)

(*Vaugelas*, 337e Rem. — *Th. Corneille*, sur cette rem. — Le P. *Buffier*, n° 477. — *Girard*, pag. 431, t. 2. — *Restaut*, pag. 177. — Les Gramm. moder.)

§. XI.

TOUT, QUELQUE.

Ces deux expressions présentent des différences qu'il est essentiel de connoître. Par exemple, celui qui dit : TOUT GRAND *poète qu'est Delille, il lui échappe quelques fautes*, est convaincu que Delille est un grand poète, qu'il a la plénitude du talent poétique, et il exprime son jugement par les mots *tout grand poète*, et par le mode consacré à l'affirmation.

Celui qui dit : QUELQUE GRAND *poète que* SOIT *Delille, on peut le surpasser*, convient bien de certain degré de talent poétique dans Delille; mais il fait entendre qu'il ne le croit pas parvenu au plus haut degré, qu'il est possible de s'élever plus haut, et il exprime son jugement par les mots *quelque grand poète*, et par le mode consacré à l'incertitude, au vague.

(M. *Boniface*, Man. des amat., etc., 2e année, pag. 297.)

§. XII.

TEL QUE, QUEL QUE.

Souvent on confond *tel que* avec *quel que*; mais *tel que* sert à la comparaison, et il régit l'indicatif, qui est le mode de l'affirmation, parce que, dans les phrases où on l'emploie, il a un sens précis et positif :

TEL *est le caractère des hommes, qu'ils ne* SONT *jamais contents de ce qu'ils possèdent.* (*L'Académie.*)

Quel que, au contraire, laisse dans l'indécision la qualité, l'état, la manière d'être de la personne, et, par cette raison, il régit le subjonctif, qui est le mode affecté au doute : *Je n'en excepte personne*, QUEL QU'*il soit*, QUEL QU'*il puisse être.* (*L'Académie.*)

QUEL QUE *soit le mérite*, QUELLE QUE *soit la vertu de cet homme.*

Un meurtre, *quel qu*'en soit le prétexte ou l'objet,
Pour les cœurs vertueux fut toujours un forfait.
(*Crébillon*, le Triumvirat, act. II, sc. 3.)

Alors, au lieu de dire avec *Voltaire* (Sémiramis, act. III, sc. 6, édition de 1785) :

Ce grand choix, *tel qu*'il soit, peut n'offenser que moi,

il faut dire : *Ce grand choix*, QUEL QU'*il soit.*

Et avec *Sauvigny* : *Il n'est point de système*, TEL *absurde et ridicule* QU'*on puisse se le figurer, que des philosophes n'aient imaginé, et qui n'ait trouvé des partisans pour le soutenir*; dites : *Il n'est point de système*, QUELQUE *absurde et* QUELQUE *ridicule* QUE *l'on puisse se le figurer*, etc.

(*L'Académie*, sur la 397e Rem. de *Vaugelas*, page 408. — *Wailly*, pag. 136. — *Lévizac*, pag. 599, t. 1. — *Marmontel*, pag. 232.)

Quelques auteurs emploient aussi *quel, quelle* pour l'Adjectif pronominal indéfini *quelque*; *Molière*, par exemple, a fait cette faute :

En *quel* lieu que ce soit, je veux suivre tes pas.
(Les Fâcheux, act. III, sc. 4.)

Il devoit dire *en quelque lieu que ce soit.*
(M. *Auger*, Comment. sur Molière.)

Voyez, pages 194 et ci-dessus, pour l'emploi de *tel* et de *quel*.

ARTICLE IX.

DES EXPRESSIONS QUI QUE CE SOIT, QUOI QUE CE SOIT, QUOI QUE,

Que plusieurs Grammairiens ont placées au rang des Pronoms indéfinis.

§. I.

QUI QUE CE SOIT.

Cette expression s'emploie seulement en parlant des personnes, au masculin singulier, avec ou sans négation, avec ou sans préposition.

Employé sans négation, *qui que ce soit* signifie la même chose que *quiconque* ou *quelque personne que ce soit* : à QUI QUE CE SOIT *que nous parlions, nous devons être polis* — QUI QUE CE SOIT *qui me demande, dites que je suis occupé.*

Employé avec négation, il signifie *personne* ou *aucune personne : Je n'envie la fortune de* QUI QUE CE SOIT. — *On ne doit jamais mal parler de* QUI QUE CE SOIT *en son absence.*

(*Regnier Desmarais*, pag. 278. — *Restaut*, page 176. — *Wailly*, pag. 314.)

§. II.

QUOI QUE CE SOIT.

Cette expression se dit seulement des choses; elle est toujours du masculin et du sin=

gulier, et s'emploie aussi avec ou sans négation, avec ou sans préposition.

Sans négation, elle signifie la même chose que *quelque chose que : Quoi que ce soit qu'elle dise, elle ne me persuadera pas.*

Avec une négation, elle signifie *rien: Quelque mérite que l'on ait, on ne peut, si l'on n'a ni bonheur ni protection, réussir* à quoi que ce soit. (*Girard.*)—*Ceux qui ne s'occupent à* quoi que ce soit *d'utile, me paroissent fort méprisables.*

(*Regnier Desmarais*, pag. 280.—*Restaut*, page 177.—*Wailly*, pag. 214.)

§. III.

QUOI QUE.

Quoi que s'écrit toujours en deux mots quand il signifie *quelque chose que :*

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin; il n'est rien qui l'égale.
(*Th. Corneille*, le Festin de Pierre, act. I, sc. 1.)

Nous faisons nos destins, *quoi que* vous *puissiez* dire:
L'homme, par sa raison, sur l'homme a quelque empire.
(*Voltaire*, les Pélopides, act. I, sc. 1.)

Cependant il est souvent mieux, pour la clarté et pour l'harmonie, de preferer *quelque chose que* à *quoi que ;* mais si l'on se sert de *quoi que*, on observera de ne pas lier *que* avec *quoi*, pour le distinguer du mot *quoique* conjonction.

(*Regnier Desmarais*, pag. 280. — *Restaut*, page 178. — Le Dict. critique de *Féraud*.)

Voyez, aux *Pronoms relatifs*, pag. 177, ce que nous avons dit sur le Pronom *quoi*.

ARTICLE X.

DE LA RÉPÉTITION DES PRONOMS

Les Pronoms personnels sujets *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles* se répètent, 1° Quand il y a deux propositions de suite, où l'on passe de l'affirmation à la négation, et de la négation à l'affirmation : Il *veut et* il *ne veut pas.* — Vous *ne gagnez rien, et* vous *dépensez beaucoup.* — Vous *le dites, et* vous *ne le pensez pas.*—Vous *ne l'estimez pas, et* vous *le voyez.* — Je *n'ignore pas qu'on ne sauroit être heureux sans la vertu, et* je *me propose bien de toujours la pratiquer.*

2° Quand les propositions sont liées par toute autre conjonction que les conjonctions *et, mais, ni : Je désire vous voir heureux, parce que* je *vous suis attaché.*—Vous *serez vraiment estimé, si* vous *êtes sage et modeste.*

Songez-vous que *je* tiens les portes du palais?
Que *je* puis vous l'ouvrir ou fermer pour jamais?
Que *j'ai* sur votre vie un empire suprême?
(*Racine*, Bajazet, act. II, sc. 1.)
(*Beauzée*, Encycl., au mot *Répétition*.)

Dans toute autre circonstance, on répète ou l'on ne répète pas les Pronoms personnels sujets, selon que la Répétition ou la non Répétition de ces Pronoms donne à la phrase plus d'élégance, de force ou de clarté ; ainsi ces phrases :

Tu *aimeras tes ennemis*, tu *béniras ceux qui te maudissent*, tu *feras du bien à ceux qui te persécutent*, tu *prieras pour ceux qui te calomnient.* (*Beauzée.*)

Je veux qu'on dise un jour aux siècles effrayés :
Il fut des Juifs; *il* fut une insolente race.
(*Racine*, Esther, act. II, sc. 1.)

Il s'écoute, *il* se plaît, *il* s'adonise, il s'aime.
(*J.-B. Rousseau.*)

Nous *avons dit et* nous *allons prouver qu'il n'y a pas de bonheur sans la vertu.*
(*Beauzée.*)

Et celles-ci :

Quand le moment viendra d'aller trouver les morts,
J'aurai vécu sans soins, et *mourrai* sans remords.
(*La Fontaine*, le Songe d'un habitant du Mogol.)

Un rapport clandestin n'est pas d'un honnête homme:
Quand j'accuse quelqu'un, *je* le dois, et *me nomme.*
(*Gresset*, le Méchant, act. V, sc. 4.)

Il pleuroit de dépit, et alla *trouver Calipso, errante dans les sombres forêts.*
(*Fénélon.*)

Troublé, furieux, livré à son désespoir, il (Télémaque) *s'arrache les cheveux, se roule sur le sable,* reproche *aux dieux leur rigueur,* appelle *en vain à son secours la cruelle mort.* (Le même.)

L'Éternel est son nom, le monde est son ouvrage;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône *interroge* les rois.
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

sont des phrases très-correctes. Au surplus le goût ne connoît pas de règles; lui seul peut faire juger s'il faut répéter ou ne pas répéter les Pronoms personnels sujets, dans tout autre cas que ceux que nous avons indiqués.

Le, la, les, et en général les Pronoms en régime, *se répètent* avant chacun des verbes dont ils sont les régimes : *Je veux* les *voir,* les *prier,* les *presser,* les *importuner,* les *fléchir.*

Un fils ne s'arme point contre un coupable père;

Il détourne les yeux, *le* plaint, et *le* révère.
(*Voltaire*, Brutus, act. I, sc. 2.)

Son visage odieux m'afflige et *me* poursuit.
(*Racine*, Esther, act. II, sc. 1.)
(*Beauzée*, au mot *Répétition.*)

Avant les verbes qui sont à des temps différents : *Ce que je vous ai dit, je* LE *crois et* LE *croirai, jusqu'à ce que j'aie la preuve du contraire.* (*Lévizac.*)

Avant les verbes qui, quoique composés du premier, expriment une action différente : *Il* LE *fait et* LE *défait sans cesse.*

(*Le même.*)

Enfin le relatif *que* se répète aussi, lorsque les verbes dont il est le complément ont des sujets différents, ou le même sujet désigné par un pronom répété : *C'est un malheureux* QUE *les remontrances les plus affectueuses n'ont point touché,* QUE *les menaces n'ont point ébranlé,* QUE *rien n'a pu arrêter, et* QUE *personne ne ramènera jamais à son devoir.*

(*Beauzée.*)

Voyez, article XV, §. 4, ce que nous disons sur la place des Pronoms régimes.

Règle applicable à tous les Pronoms.

Le Pronom ne peut jamais se rapporter à un nom pris dans un sens indéterminé, c'est-à-dire, qui n'a ni article, ni équivalent de l'article, exprimé ou sous-entendu, tels que *mon*, *ton*, *un*, *tout*, *quelque*, *plusieurs*, et autres semblables ; ainsi l'on ne doit pas dire : *L'homme est animal qui raisonne. — Il m'a reçu avec politesse qui m'a charmé ;* mais bien : *L'homme est* UN *animal qui raisonne ; il m'a reçu avec* UNE *politesse qui m'a charmé ;* parce que *animal* et *politesse*, employés dans les premières phrases sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, ne sont que de purs qualificatifs ; ils expriment seulement une manière d'être, et alors le *qui* relatif ne sauroit s'y rapporter. En effet, ce seroit passer du général au particulier, ce seroit rattacher deux idées à un mot qui n'est rien par lui-même, qui tire toute sa valeur du substantif auquel il se rapporte.

Au lieu qu'à l'aide du mot *un*, équivalent de l'article, *animal* et *politesse* deviennent de vrais substantifs, et dès-lors ils peuvent être suivis du relatif *qui*, puisqu'ils sont pris dans un sens particulier.

On ne dira donc pas : *Il n'est point* D'HUMEUR *à faire plaisir, et* LA MIENNE *est bienfaisante.—Dans les premiers âges du monde, chaque père de* FAMILLE *gouvernoit* LA SIENNE *avec un pouvoir absolu.* Il faut prendre un autre tour, et dire, par exemple : *Il n'est pas d'humeur à faire plaisir, et moi je suis d'une humeur bienfaisante. — Dans les premiers âges du monde, chaque père de famille gouvernoit ses enfants avec un pouvoir absolu.*

On ne dit pas non plus :

Pourquoi les femmes prient-elles Dieu en LATIN QU'*elles n'entendent point ?*

Je vous fais grâce, quoique vous ne LA *méritiez pas.*

Il faut dire :

Pourquoi les femmes prient-elles Dieu EN LATIN, *puisqu'elles n'entendent pas cette langue ?*

Je vous fais grâce, quoique vous ne LE *méritiez pas.*

Dans la dernière phrase, le pronom *le* se rapporte à *faire grâce* du genre masculin et du nombre singulier : *Je vous fais grâce, quoique vous ne méritiez pas que je vous fasse grâce.*

Voyez ce que nous avons dit, page 180, sur l'emploi du Pronom *le*.

(MM. de *Port-Royal*, page 129. — *Duclos*, page 136 de ses Notes. — *Th. Corneille*, sur la 369e Rem. de *Vaugelas*. — L'*Académie*, page 384 de ses Observations. — *Condillac*, ch. 12, p. 215. — De *Wailly*, et plusieurs autres Grammairiens modernes.)

Mais quelquefois le déterminatif est sous-entendu. Lorsqu'on dit, par exemple : *Il n'a point de livre qu'il n'ait lu. Est-il ville dans le royaume qui soit plus obéissante ? Il n'y a homme qui sache. Il se conduit en père tendre qui...* au moyen du déterminatif *un*, sous-entendu, les substantifs *livre*, *ville*, *homme*, *père* sont déterminés, et le sens est : *Il n'a pas* UN *livre que. Est-il dans le royaume* UNE *ville qui ? Il n'y a pas* UN *homme qui. Il se conduit comme* UN *père qui*, etc.

(*Condillac*, pag. 216.)

Le nom est également déterminé dans ce vers de *Racine :*

Jamais tant de beauté fut-elle couronnée ?
(Esther, act. III, sc. 9.)

Dans ce vers, *une*, qui est équivalent de l'article, est sous entendu ; et *jamais tant de beauté*, signifie *jamais une si grande beauté.*

CHAPITRE V.

ARTICLE PREMIER.

DU VERBE.

Les mots que nous employons pour exprimer nos pensées servent à donner aux hommes la connoissance des objets qui sont présents à notre esprit, et du jugement que nous en portons. Or, toutes les fois que nous portons un jugement, nous pouvons distinguer trois choses : *le sujet*, *le verbe*, et *l'attribut*. Quand nous disons : *la vertu est aimable ; la vertu* est *le sujet*, ou l'objet du jugement que nous énonçons par cette proposition (284); *aimable* est *l'attribut*, ou la qualité que nous assurons convenir à la vertu, que nous affirmons appartenir à la vertu ; *est* est *le Verbe*, le mot par lequel nous déclarons cette convenance, cette attribution de qualité, cette affirmation. Le Verbe est donc le mot par excellence ; il entre dans toutes les phrases pour être le lien de nos pensées ; lui seul a la propriété, non seulement d'en manifester l'existence, mais encore d'exprimer le rap-

(284) La *Proposition* est l'énonciation d'un jugement ; quand je dis *: Dieu est juste*, il y a là une proposition, parce que je juge, j'affirme que la qualité de *juste* convient à Dieu.

Dans toute proposition il y a trois parties essentielles : *le sujet, le verbe*, et *l'attribut.*

Le *sujet* est l'objet d'un jugement. L'*attribut* est la qualité que l'on juge convenir au sujet ; il en exprime la manière d'être. Le *verbe*, qui est toujours le mot *être*, affirme que la qualité exprimée par l'attribut appartient au sujet.

Ainsi, dans cette proposition: *Dieu est juste, Dieu* est le sujet, *est*, le verbe, et *juste*, l'attribut.

Il arrive très-souvent que le verbe et l'attribut sont réunis en un seul et même mot ; comme dans cette proposition *: il vient*, que le Grammairien décompose ainsi, *il est venant; il* en est le sujet, *est*, le verbe, et *venant* l'attribut.

Il y a deux sortes de propositions : la proposition *principale* et la proposition *incidente.*

La proposition *principale* est celle qui occupe le premier rang dans l'énonciation de la pensée ; elle est ou *absolue* ou *relative.*

La Proposition *principale absolue* est celle qui a un sens complet par elle-même, et qui peut exister sans le secours d'aucune autre proposition :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.
(*La Fontaine*. Philémon et Baucis.)

La Proposition *principale relative* est celle qui est liée à une autre proposition pour faire un sens total : *L'ame du sage est toujours constante, elle lutte avec un courage égal contre le malheur et contre la prospérité.* La seconde proposition, *elle lutte*, etc., est une proposition *relative*. Ainsi, quand il y a plusieurs propositions *principales*, la première est *absolue*, et les autres sont *relatives.*

La Proposition *incidente* est celle qui est ajoutée à une proposition précédente pour la déterminer ou pour l'expliquer. D'où il suit qu'il y a deux sortes de propositions *incidentes :* la proposition *incidente déterminative*, et la proposition *incidente explicative.*

La Proposition *incidente déterminative* détermine une proposition précédente, à laquelle elle est jointe d'une manière indivisible : *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel ;* les mots *qui vient de la vertu* forment une proposition *incidente* liée au sujet *gloire*, dont elle est un supplément déterminatif, parce qu'elle sert à restreindre la signification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cause particulière qui la procure. Cette proposition est indispensable au sens de la proposition qui précède, on ne sauroit la retrancher.

La Proposition *incidente explicative* explique la proposition précédente, à laquelle elle est jointe d'une manière divisible : *Les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse... Qui sont plus instruits que le com-*

port qu'elles ont au *présent*, au *passé*, et au *futur*.

Remarquez que, quoiqu'il y ait des jugements négatifs, le Verbe renferme et exprime toujours l'*affirmation*. Ainsi quand nous disons : *la vertu n'est pas inutile*, le Verbe *est* marque aussi bien l'affirmation, que s'il n'étoit pas accompagné d'une négation ; en effet, si cette négation n'y étoit pas, j'affirmerois que l'inutilité se trouve avec la vertu ; mais en joignant la négation au Verbe, j'affirme qu'elle ne s'y trouve pas.

Remarquez encore que les Verbes négatifs renferment et expriment aussi l'*affirmation*. —*Nier*, par exemple, c'est affirmer qu'une chose n'est pas, ou qu'elle ne convient pas à une autre. Donc le principal emploi du Verbe est l'*affirmation*, c'est là sa qualité essentielle.

Cependant cette définition du Verbe ne marque pas tout l'usage des Verbes, et il n'y a réellement que le Verbe *être* dont elle rende bien toute la nature. Les hommes, naturellement portés à varier et à abréger leurs discours, ont trouvé le moyen de combiner avec la signification principale du Verbe, qui est l'affirmation, plusieurs autres significations.

Ils y ont joint, 1°, celle de l'adjectif ; quand je dis *Auguste joue*, c'est comme si je disois : *Auguste est jouant. Auguste* est le sujet, et *joue* est un Verbe qui renferme en lui-même le Verbe *être*, et l'adjectif ou l'attribut *jouant*. De là est venue *la grande diversité des Verbes*.

2° Ils ont établi des différences dans les terminaisons, pour mieux désigner le sujet de la proposition : *j'aime*, *nous aimons*, *vous aimez*. De là les *personnes* dans les Verbes : et comme le sujet de la proposition peut désigner une ou plusieurs personnes, de là le *nombre singulier* et le *nombre pluriel*.

3° Ils y ont joint encore d'autres différences qui expriment à quelle partie de la durée appartient l'action, ou l'état exprimé par le Verbe ; comme : *j'aime*, *j'ai aimé*, *j'aimerai*. De là *la diversité des temps*.

4° Enfin, on a encore assujéti le Verbe à d'autres inflexions, pour marquer si l'*affirmation* est absolue, indéterminée, conditionnelle, dépendante, ou commandée ; de là *les modes*.

(MM. de *Port-Royal*.—*Demandre*, Dict. de l'Élocution.)

La diversité de ces significations réunies en un même mot a jeté dans l'erreur, sur la nature du Verbe, beaucoup de Grammairiens, d'ailleurs très-habiles. Ils ont moins considéré l'*affirmation* qui en est l'essence, que ces rapports qui lui sont accidentels, en tant que verbe.

Aristote l'a défini, *un mot qui signifie avec temps*.

D'autres, comme *Buxtorf*, l'ont défini, *un mot qui a diverses inflexions, avec temps et personnes*.

D'autres ont cru que l'essence du Verbe consiste *à signifier des actions et des passions*.

Et *Jules Scaliger* a cru révéler un grand mystère, dans son livre des principes de la langue latine, en disant que la distinction des choses, en ce qui demeure et ce qui se passe, est la vraie origine de la distinction entre les noms et les Verbes ; les noms devant signifier *ce qui demeure*, et les Verbes *ce qui se passe*.

Mais, comme le disent MM. *de Port-Royal*, il est aisé de voir que toutes ces définitions sont fausses, et n'expliquent pas la vraie nature du Verbe.

La manière dont sont conçues les deux premières le fait assez voir, puisqu'il n'y est point dit ce que le Verbe signifie, mais seulement ce avec quoi il signifie.

Les deux dernières sont encore plus mauvaises, car elles ont les deux plus grands vices d'une définition ; savoir, de ne convenir ni à tout le défini, ni au seul défini.

En effet, il y a des Verbes qui ne signifient ni des actions, ni des passions, ni ce qui passe, comme : *reposer*, *exceller*, *exister*, etc.

Et il y a des mots qui ne sont point Verbes, qui signifient des actions et des passions, et même des choses qui passent, selon la définition de *Scaliger*.

Ainsi, à ne considérer que ce qui est essentiel au Verbe, il doit demeurer pour constant que sa seule vraie définition est : *un mot* dont le principal usage est *de signifier l'affirmation*, puisqu'on ne sauroit trouver de mot qui marque l'*affirmation*, qui ne soit Verbe, ni de Verbe qui ne serve à la marquer.

mun des hommes, voilà la proposition *incidente explicative* ; elle est le supplément *explicatif* de la proposition qui précède, parce qu'elle sert à en développer l'idée. Cette proposition peut se retrancher sans nuire à l'intégrité du sens de la proposition précédente.

(M. *Chapsal*.)

Toutefois, si l'on veut comprendre, dans la définition du Verbe, ses principaux accidents, on le pourra définir ainsi : *Un mot* dont le principal usage est *de signifier l'affirmation, avec désignation des personnes, des nombres, des temps, et des modes*; et cette définition convient parfaitement au Verbe *être*, que l'on appelle *Verbe substantif*, parce qu'il ne signifie par lui-même que l'affirmation *sans attribut*, de même que le substantif ne signifie que l'objet sans égard à ses qualités.

Pour les autres Verbes, en tant qu'ils en diffèrent par l'union que l'on a faite de l'affirmation avec certains attributs, on les peut définir en cette sorte : *Un mot* dont le principal usage est *de signifier l'affirmation de quelque attribut, avec désignation des personnes, des nombres, des temps, et des modes*; et l'on appelle ces Verbes, *Verbes adjectifs*, parce qu'ils réunissent en un seul mot l'affirmation, et ce que l'on attribue au sujet, de même que l'adjectif réunit et l'objet, et la qualité qui lui est attribuée.

(MM. de *Port-Royal*, pag. 152.)

Après avoir expliqué l'essence du Verbe, et en avoir marqué les principaux accidents, il est nécessaire de considérer ces mêmes accidents en particulier, et de commencer par ceux qui sont communs à tous les verbes, qui sont la diversité *des personnes*, *des nombres*, *des temps*, et *des modes*.

ARTICLE II.

DES NOMBRES ET DES PERSONNES DANS LES VERBES.

Il y a dans les Verbes, comme dans les noms, deux nombres : le singulier et le pluriel. Le singulier, quand une seule personne ou une seule chose fait l'action du verbe : *je chante*, *tu dors*, *il marche*; et le pluriel, quand deux ou plusieurs personnes ou plusieurs choses concourent à cette action : *nous chantons*, *vous dormez*, *ils marchent*.

Dans chaque nombre, il y a trois personnes. La première est celle qui parle ; la seconde est celle à qui l'on parle ; la troisième est celle de qui l'on parle.

La première personne est exprimée par les pronoms *je* pour le singulier, et *nous* pour le pluriel (285).

La seconde personne par le pronom *tu* et *vous*.

La troisième personne par le pronom *il* et *ils*.

Cependant, afin de ne pas toujours employer ces pronoms, on a cru qu'il suffiroit de donner au Verbe une inflexion, une terminaison pour exprimer la première, la seconde et la troisième personne, tant au singulier qu'au pluriel.

Aussi la personne dans les Verbes est-elle désignée, du moins le plus souvent, de deux manières : par le pronom qui la représente : *je*, *nous*, *tu*, *vous*, *il*, *elle*, *ils*, *elles*, et par la terminaison, l'inflexion du Verbe : *vois*, *voyons*, *vois*, *voyez*; *voit*, *voient*. Mais si l'on a réuni ces deux expressions de la personne, c'est parce qu'il y a quelques occasions où celle du pronom ne peut entrer, comme, par exemple, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure, dans l'*impératif*; et que, dans d'autres, l'inflexion du Verbe ne suffiroit pas, comme dans la première et la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du Verbe *aimer*, où l'on écrit et l'on dit également *aime* : *j'aime*, *il aime*, etc.

(*Demandre*, au mot *Personne*.)

ARTICLE III.

DES TEMPS DU VERBE.

Tous les jugements que nous portons des choses qui sont l'objet de nos pensées, se rapportent à un Temps *présent*, *passé*, ou *futur*, parce que la durée ne peut se diviser qu'en trois parties, qui sont l'instant de la parole, celui qui le précède, et celui qui le suit. Cette circonstance de Temps ne change rien à la nature du sujet, ni à celle de l'attribut ; elle ne modifie que l'affirmation exprimée par le verbe.

C'est donc en modifiant le verbe, et en lui donnant des formes différentes, que l'on peut

---

(285) En français, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, la politesse veut qu'ordinairement on se serve de la seconde personne du pluriel, au lieu de celle du singulier ; on dit *Monsieur*, VOUS ÉCRIVEZ *fort bien*, et non pas : TU ÉCRIS *fort bien*.

Dans les Verbes passifs, et dans les Verbes neutres, dont nous parlerons bientôt, quand on dit par politesse *vous*, au lieu de *tu*, le Verbe ne prend point un *s* au pluriel ; on ne dit point *Madame*, *vous êtes* AIMÉES, mais *vous êtes* AIMÉE, quoique *vous* et *êtes* soient au pluriel.

Dans les requêtes, les placets, les exposés, on se sert de la troisième personne au lieu de la seconde.—Un domestique peut dire aussi à son maître : *Monsieur*, *vous êtes servi*; mais, dans les maisons montées sur un haut ton, le domestique dira : *Monsieur* EST *servi*.

exprimer ces diverses circonstances de Temps Ainsi nous disons *il pleut*. s'il s'agit d'exprimer que l'action *se fait* présentement ; *il plut*, s'il s'agit d'exprimer qu'elle se fit ; *il pleuvra*, s'il s'agit d'exprimer qu'elle se fera.

Ces formes, ces modifications destinées à indiquer les circonstances de Temps, se nomment elles-mêmes des *Temps*.

(M. *Sylvestre, de Sacy*, Gramm. gén., pag. 158.)

Cependant il faut avouer que ces modifications ne sont pas essentiellement attachées au verbe. Le verbe pourroit être invariable, et les circonstances du Temps pourroient être exprimées par des adverbes, ou de quelque autre manière, ou même simplement indiquées par l'ordre de la narration C'est ce qui arrive souvent parmi les gens qui ne savent qu'imparfaitement le français. Si un nègre, par exemple, disoit : *Hier moi* ALLER *à la rivière pour chercher de l'eau, moi* TROUVER *l'eau gelée, pas* POUVOIR *casser la glace*, on l'entendroit presque aussi bien que s'il eût dit : *Hier je suis allé à la rivière pour chercher de l'eau, j'ai trouvé l'eau gelée, et je n'ai pu casser la glace.* (Même autorité.)

Il n'y a réellement que ces trois Temps : le *présent*, le *passé*, le *futur*, puisque la durée ou le temps ne peut être divisé autrement.

Mais il peut exister entre plusieurs actions qui ont rapport au même point de la durée, diverses nuances, divers rapports que les *trois* Temps dont nous venons de parler ne pourroient exprimer. Par exemple, une action passée peut être présente à l'égard d'une autre action également passée ; comme, JE LISOIS *quand vous entrâtes* ; ou bien une de ces deux actions passées peut être antérieure à l'autre : J'AVOIS LU *quand vous entrâtes*, etc., etc. De même il peut arriver qu'entre deux actions qui appartiennent à un Temps à venir, il y en ait une qui soit passée par rapport à l'autre ; comme quand on dit : J'AURAI LU QUAND *vous viendrez*. Or, pour exprimer ces différents rapports, on a imaginé cinq sortes de passés, et deux sortes de futurs. Le *présent* est le seul qui n'ait pas de Temps correspondants, parce que le présent est un point indivisible : tout ce qui n'est pas rigoureusement présent est *passé* ou *futur*.

D'où il résulte qu'il y a cinq sortes de passés : l'*imparfait*, je chantois ; le *prétérit défini*, je chantai ; le *prétérit indéfini*, j'ai chanté ; le *prétérit antérieur*, j'eus chanté, et le *plus-que-parfait*, j'avois chanté.

Deux futurs : le *futur simple*, je chanterai ; et le *futur passé*, j'aurai chanté.

Les Temps se divisent en Temps *simples*, et en Temps *composés*. Les Temps *simples* sont ceux qui sont exprimés en un seul mot ; comme : *je chante, je chanterai, chanter*, etc. ; et les Temps *composés*, ceux qui sont formés d'*avoir* ou d'*être*, et d'un participe passé : *j'ai chanté, j'avois chanté, je suis aimé, être aimé*, etc.

Parmi les Temps *simples*, il y en a cinq qu'on appelle Temps *primitifs*, parce qu'ils servent à former les autres Temps, et qu'ils ne sont formés eux-mêmes d'aucun autre ; ce sont le *présent de l'infinitif*, le *participe présent*, le *participe passé*, le *présent de l'indicatif*, et le *prétérit défini*.

Les Temps formés des Temps primitifs se nomment *Temps dérivés*.

Plus bas, nous donnerons les terminaisons des *Temps primitifs*.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer nous paraissent suffisants pour donner au lecteur une idée claire et précise de ce que l'on entend par *Temps* en Grammaire : quant à l'emploi de ces différents *Temps*, nous en ferons l'objet d'un article particulier.

ARTICLE IV.

DES MODES DU VERBE.

Le mot *Mode* signifie *manière*. On a donné ce nom à diverses inflexions du verbe qui servent à exprimer les différentes manières d'affirmer. Il y a cinq Modes, qui sont l'*Indicatif*, le *Conditionnel*, l'*Impératif*, le *Subjonctif* et l'*Infinitif*.

L'*Indicatif* exprime simplement l'affirmation ; comme : *Je donne, j'ai donné, je donnerai*. On l'appelle *indicatif*, parce qu'il indique l'affirmation d'une manière directe, positive, et non dépendante d'aucun autre mot, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte

(*Restaut*, pag. 224.—*Lévizac*, pag 87, t. 1.)

Le *Conditionnel* exprime l'affirmation avec dépendance d'une condition : *Je lirois si j'avois des livres*.

L'*Impératif* exprime l'affirmation sous la forme du commandement, de l'invitation ou de l'exhortation : *Apprends à obéir pour commander aux autres*.

Ce mot n'a point de première personne au singulier, parce que, soit en commandant, soit en priant, soit en exhortant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne, et qu'alors un homme se considère comme étant, en quelque sorte, divisé en deux par=

ties, dont l'une commande à l'autre, la prie et l'exhorte.

(*Fromant*, supplément à la Gramm. de *Port-Royal*, pag. 190.)

Voici comment s'exprime M. *Lemare* (page 105 de son Cours théor., première édition): « On ne parle que pour communiquer ses pensées. Je puis bien commander à un autre qu'il lise; c'est de l'énonciation de cet ordre que dépend cette action. Mais si je veux lire, je n'ai pas besoin de me commander par un ordre verbal, un ordre intérieur me suffit.

« Quand je dis *lisons*, il n'y a toujours que moi qui ordonne, et je n'ordonne que pour que les autres lisent. Si je suis compris dans l'ordre, ce n'est que par honnêteté, par accident.

« Nos Grammairiens disent: *L'impératif n'a point de première personne, parce qu'on ne peut pas se commander à soi-même.* Et pourquoi ne se commanderoit-on pas? Ne dit-on pas tous les jours: *Cet homme sait se commander; je sais me commander?* Au contraire, il n'y a personne à qui l'on puisse mieux commander qu'à soi-même pour être sûr de l'obéissance. Mais quand on se commande, on n'a pas besoin de se le dire; on agit, et cela vaut mieux.

« Ainsi, il n'y a pas de première personne, non point, parce qu'on ne peut se commander, mais parce qu'il est inutile d'exprimer le commandement. »

Puisque le commandement ou la prière qui se rapporte à l'*Impératif* se fait souvent relativement à l'avenir, il arrive de là que ce mode exprime souvent une idée de futurition.

Le *Subjonctif* exprime l'affirmation d'une manière subordonnée, et comme dépendante d'un autre verbe, auquel le verbe au subjonctif est toujours lié par le moyen d'une conjonction: *Il faut que j'aille; il falloit que j'écrivisse; en cas que je chantasse.*

Voilà pourquoi le *Subjonctif* exprime toujours quelque chose d'incertain.

L'*Infinitif* exprime l'affirmation d'une manière indéfinie et indéterminée, et dès-lors sans aucun rapport exprimé de nombre ni de personnes; comme: *donner*, *lire*, *plaire*.

(MM. de *Port-Royal*, pag. 165 et 175.)

Chacun de ces Modes a divers temps; excepté cependant l'*Impératif*, qui n'a qu'un temps.

On trouvera, à l'article XVI du présent chapitre, ce qu'il est nécessaire de savoir sur les Modes, les Temps et leur emploi.

ARTICLE V.

DES DIFFÉRENTES SORTES DE VERBES.

Verbe SUBSTANTIF *et Verbes* ADJECTIFS.

Quoique le Verbe substantif *être* serve à former tous les *autres* Verbes, ainsi que nous le faisons voir, page 214, et qu'il soit par conséquent le seul Verbe qu'il y ait; les hommes, ayant joint, dans beaucoup de circonstances, quelque attribut particulier avec l'affirmation, ont fait de cette réunion cinq autres sortes de Verbes, auxquels ils ont donné le nom de Verbes *adjectifs*, parce qu'ils reunissent en un seul mot l'affirmation, et ce que l'on attribue au sujet.

Ces Verbes adjectifs sont: le Verbe *actif*, le Verbe *passif*, le Verbe *neutre*, le Verbe *pronominal*, et le Verbe *impersonnel*, ou plutôt *unipersonnel*.

§. I.

DU VERBE ACTIF.

Le Verbe *actif* est celui qui exprime une action faite par le sujet, et qui a, ou peut avoir un *régime direct*. Dans cette phrase: *Hippolyte aime le travail; aimer* est un Verbe actif, parce qu'il a pour sujet *Hippolyte* qui fait l'action, et pour régime direct, le *travail*.

On reconnoît qu'un Verbe est actif, toutes les fois qu'on peut, après *le présent de l'indicatif* (286), mettre *quelqu'un* ou *quelque chose*. Ainsi, *consoler*, *chanter*, sont des verbes actifs, puisqu'on peut dire: *Je console quelqu'un, je chante quelque chose.*

Le Verbe *actif*, dans ses temps composés, se conjugue toujours avec *avoir*.

§. II.

DU VERBE PASSIF.

Le Verbe *passif* est le contraire du Verbe actif. Le Verbe actif présente le sujet comme agissant, comme faisant une action qui se dirige directement vers son objet, au lieu que le Verbe *passif* présente le sujet comme recevant, comme souffrant une action qui n'a point d'objet direct.

Dans la proposition: *La loi protège également tous les citoyens*; la *loi*, qui est le sujet,

(286) Je dis, après *le présent de l'indicatif*, pour que l'on ne croie pas que dans *faire tomber*, *laisser courir*, les Verbes *tomber*, *courir* sont actifs, parce qu'on dit *faire tomber quelqu'un*, *laisser courir quelqu'un*.

exerce l'action exprimée par le Verbe *protège*; et ces mots, *tous les citoyens*, sont le régime direct du verbe.

Dans cette autre : *Tous les citoyens sont également protégés par la loi*, le sens est le même que dans la précédente ; les mots *tous les citoyens*, qui tout-à-l'heure étoient le régime direct du verbe, sont maintenant le sujet de la proposition; mais ils n'exercent pas l'action exprimée par le Verbe *sont protégés*, elle est au contraire exercée sur eux *par la loi*; ils la souffrent, au lieu d'en être la cause ou le moteur.

Dans la première proposition, le Verbe *protège* est appelé *actif*, parce qu'il suppose de l'activité, de l'énergie dans le sujet, puisque c'est lui qui exerce l'action sur autrui.

Dans la seconde, le Verbe *sont protégés* est *passif*, parce que le sujet loin d'avoir de l'activité, loin d'exercer l'action, est *dans un état passif*, puisque c'est sur lui que cette action est exercée par autrui.

Dans l'une comme dans l'autre, l'action part toujours du même principe, du même moteur, *la loi*; elle tombe toujours sur le même objet, *tous les citoyens*; il n'y a de différence que dans la construction de la phrase.

Ainsi les Verbes sont *actifs* ou *passifs*, selon que le sujet de la proposition exerce sur autrui, ou souffre lui-même de la part d'autrui, l'action exprimée par le Verbe.

A la rigueur, nous ne devrions pas admettre de Verbes *passifs* dans notre langue, puisque nous n'avons pas de formes particulières, d'inflexions distinctes pour les cas où l'action est exercée par autrui sur le sujet de la proposition. Les Latins expriment par un seul mot, et au moyen d'une inflexion différente, *être aimé*, *je suis aimé*, etc., etc.; mais nous ne pouvons exprimer toutes les formes relatives au passif que par la combinaison des formes du Verbe *être* avec le participe passé d'un autre Verbe : ce n'est donc pas, rigoureusement parlant, pour nous une voix différente; et *être aimé*, *je suis aimé* n'est pas plus un Verbe passif que *être malade*, *je suis malade*. (M. *Estarac*, t. II, p. 203.)

Quoi qu'il en soit, tout Verbe *passif* a nécessairement un Verbe *actif* (287); et tout Verbe *actif* a son Verbe *passif* (288); de sorte qu'on peut établir en principe qu'on reconnoît un Verbe actif quand on peut le tourner en passif, et un Verbe passif lorsqu'on peut le changer en actif.

En français on fait peu d'usage du Verbe *passif*; on préfère d'employer le Verbe *actif*, parce qu'il dégage la phrase de petits mots qui gênent la construction; c'est en cela que le génie de la langue française diffère beaucoup de celui de la langue latine. On ne diroit pas bien : *Tous les jours ceux qui m'ont donné l'être* SONT VUS *par moi*; mais on doit dire : JE VOIS *tous les jours ceux qui m'ont donné l'être*. (*Lévizac*, pag. 4, t. II.)

Souvent aussi, au lieu de faire usage du Verbe *passif*, on emploie le Verbe *actif*, avec le pronom réfléchi, et alors on donne au Verbe pour complément objectif (régime direct), un pronom de même personne que le sujet. (*Maugard*, pag. 241.)

Nos jours, filés de toutes soies,
Ont des ennuis comme des joies;
Et de ce mélange divers
Se composent nos destinées,
Comme on voit le cours des années
Composé d'étés et d'hivers.
(*Malherbe*, Ode au cardinal de Richelieu, 1623 ou 1624.)

On n'exécute pas tout ce qui *se propose*;
Et le chemin est long du projet à la chose.
(*Molière*, Tartufe, act. III, sc. 1.)

Le Verbe *passif* se conjugue dans tous ses temps avec le verbe *être*.

§. III.

DU VERBE NEUTRE.

Le Verbe *neutre* diffère du Verbe actif, en ce que celui-ci exprime une action qui se dirige *directement* vers son objet, tandis que celle du Verbe *neutre* n'aboutit vers l'objet

---

(287) Le Verbe *obéir* fait exception, et c'est le seul. On dit : *Je veux être obéi*, quoique l'on ne dise pas, *j'obéis quelqu'un*.

Est-il si pénible d'aimer pour être aimée, de se rendre aimable pour être heureuse, de se rendre estimable pour être obéie? (J.-J. *Rousseau*, Émile, liv. V.)

La nature a fait les enfants pour être aimés et secourus, mais les a-t-elle faits pour être obéis et craints? (Le même, livre II, page 116.)

C'en est fait; j'ai parlé : vous êtes *obéie*,
Vous n'avez plus, madame, à craindre pour ma vie.
(*Racine*, Bajazet. III, sc. 4.)

(288) Le Verbe actif *avoir* fait exception. On ne dit pas en parlant de quelqu'un ou de quelque chose : *il est eu*, ou *elle est eue*.

qu'*indirectement*, c'est-à-dire qu'à l'aide d'une préposition. D'où il suit que lo Verbe *neutre* n'a jamais de régime direct, et qu'on ne peut jamais par conséquent le faire suivre d'un des mots *quelqu'un*, *quelque chose*; de même qu'il ne peut jamais adopter *la voix passive*, puisqu'il n'y a que les Verbes qui aient un régime direct qui en soient susceptibles. C'est pourquoi *marcher*, et tous ceux de ce genre sont des verbes *neutres*, puisqu'ils ne peuvent être suivis des mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, et qu'ils ne peuvent pas non plus se tourner par le passif. *Agir quelqu'un*, *marcher quelqu'un*, *être agi*, *être marché*, ne sont d'aucune langue.

Les Verbes *neutres* sont de deux sortes : les uns dont l'action peut se porter au dehors, et conséquemment qui ont un régime indirect, mais que quelques Grammairiens nomment à cause de cela Verbes *neutres transitifs*, comme *venir*, *nuire*, etc.; car il faut nécessairement dire : *venir de la campagne*, *nuire à sa réputation*; les autres dont l'action se concentre en eux-mêmes, qui n'ont donc pas de régime, et auxquels, pour cette raison, on a quelquefois donné le nom d'*intransitifs*; tels sont : *dormir*, *vivre*, *rire*, *marcher*, etc.

Parmi les Verbes *neutres*, il y en a qui se conjuguent avec *avoir*; comme *régner*, *vivre*, *languir*, etc.; d'autres avec l'auxiliaire *être*; comme : *tomber*, *arriver*; et enfin il y en a un certain nombro qui, selon l'occurrence, prennent tantôt *avoir* et tantôt *être*; tels sont: *cesser*, *grandir*, *passer*, etc. Nous indiquerons, dans un instant, dans quel cas cela a lieu.

Remarque. — Dans ces Verbes, l'auxiliaire *être* est employé pour le verbe *avoir*. Ainsi, *je suis tombé*, *je suis arrivé*, équivalent, pour le sens, à *j'ai arrivé*, *j'ai tombé*; c'est une irrégularité particulière au génie de notre langue. Il est aisé d'après cela de distinguer un verbe passif d'un verbe neutre conjugué avec *être*. En effet, *je suis encouragé* n'équivaut nullement à *j'ai encouragé* : c'est donc un verbe passif.

§. IV.

DES VERBES PRONOMINAUX.

Les Verbes *pronominaux* sont ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne, *je me*, *tu te*, *il se*, *nous nous*, *vous vous*, *ils* ou *elles se*. JE ME *flatte*, TU TE *méfies* sont donc des Verbes pronominaux.

On divise les Verbes *pronominaux* en Verbes *pronominaux accidentels*, et en Verbes *pronominaux essentiels*.

Les Verbes *pronominaux accidentels* sont des Verbes actifs ou neutres conjugués avec deux pronoms de la même personne, mais qui ne le sont qu'accidentellement; tels sont : *je me donne*, *je me plains*. En effet, on dit également avec un seul pronom : *je donne*, *je plains* (289).

Les Verbes *pronominaux essentiels* sont ceux qui ne peuvent être employés sans deux pronoms de la même personne, comme : *je m'empare*, *je me repens*, *je m'abstiens*.

Quoiqu'on ne puisse pas mettre *quelqu'un* ou *quelque chose* après les Verbes *pronominaux essentiels*, comme cela a lieu à l'égard des Verbes actifs, et qu'on ne puisse pas dire, *se repentir quelque chose*, *s'emparer quelqu'un*, de même que l'on dit : *se donner quelque chose*, *s'attacher quelqu'un*; cependant il n'en est pas moins certain que ces Verbes ont une signification active, que le sens indique clairement. Par exemple, S'ABSTENIR est pour *se tenir loin de*; S'EMPARER, pour *se mettre en part*; S'INGÉNIER, pour *se rendre ingénieux*, etc.; ainsi l'action exprimée par les Verbes *pronominaux essentiels* est réellement reçue par le second pronom; et par conséquent, dans ces Verbes, ce second pronom est toujours régimo direct.

Il est donc bien facile de reconnoître les Verbes *pronominaux essentiels*; néanmoins, afin qu'on ne soit pas embarrassé pour l'application des règles que nous donnerons sur leur participe, nous allons en présenter la liste :

S'abstenir.	S'ébouler.
S'acconder.	S'écrouler.
S'accroupir.	S'embusquer.
S'acharner.	S'emparer.
S'acheminer.	S'empresser.
S'adonner.	S'en aller.
S'agenouiller.	S'encanailler.
S'agriffer.	S'enquerir.
S'aheurter.	S'enquêter.
S'amouracher.	S'en retourner.
S'arroger.	S'escrimer.
S'attrouper.	S'estomaquer.
Se blottir.	S'evader.
Se cabrer.	S'évanouir.
Se carrer.	S'évaporer.
Se comporter.	S'évertuer.
Se défier.	S'extasier.
Se dédire.	Se formaliser.
Se démener.	Se gargariser.
Se désister.	Se gendarmer.
Se dévergonder.	S'immiscer.
S'ébabir.	S'industrier.

(289) Voyez aux Remarques détachées une observation sur l'emploi du Verbe pronominal *se disputer*.

S'ingénier.	Se raviser.
S'ingérer.	Se rebeller.
Se mécompter.	Se rebéquer.
Se méfier.	Se recrier.
Se méprendre.	Se rédimer.
Se moquer.	Se refrogner.
S'opiniâtrer.	Se réfugier.
Se parjurer.	Se remparer.
Se prosterner.	Se rengorger.
Se racquitter.	Se repentir.
Se ratatiner.	Se souvenir.

Enfin, parmi les Verbes *pronominaux accidentels*, il y en a quelques-uns qui doivent être considérés, en quelque sorte, comme *pronominaux essentiels* : ce sont ceux où le second pronom est tellement lié au Verbe par le sens, qu'on ne sauroit le retrancher sans porter atteinte à la signification du Verbe. Ces Verbes sont au nombre de douze, savoir :

S'attacher.	Se douter.
S'apercevoir.	Se louer (*se féliciter*).
S'attaquer.	Se plaindre.
S'attendre.	Se prévaloir.
S'aviser.	Se taire.
Se disputer.	Se servir.

(*Domergue.*)

Tous les Verbes *pronominaux* prennent le Verbe *être* pour former leurs temps composés; mais alors le Verbe *être* est employé pour *avoir : je me suis flatté*, est pour *j'ai flatté moi.*

§. V.

DU VERBE IMPERSONNEL OU UNIPERSONNEL.

Les Verbes auxquels les Grammairiens donnent ordinairement le nom d'impersonnels, et que nous appelons *unipersonnels*, sont certains Verbes défectueux que l'on n'emploie, dans tous leurs temps, qu'à la troisième personne du singulier : *il faut, il importe, il y a*, etc.

Dans les Verbes *unipersonnels*, le pronom *il* ne joue pas le même rôle que dans les autres Verbes, où il tient toujours lieu d'un nom déjà exprimé; quand je dis : *Un jeune homme sans expérience est souple aux impressions du vice; IL s'aigrit des avis qu'on lui donne; IL songe peu à se pourvoir de réflexions utiles; IL est prodigue et présomptueux ; IL est épris de tout ce qu'il voit, et se lasse bientôt de ce qu'il a le plus aimé*; on voit que tous ces *il* sont mis pour le mot *jeune homme*.

Dans les Verbes *unipersonnels*, au contraire, le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, et n'est pas réellement le sujet du Verbe; c'est une espèce de mot indicatif qui équivaut à ceci, et qui annonce simplement le sujet du Verbe ; exemple : IL *est nécessaire que je sorte ;* IL *convient que vous suiviez mes conseils :* c'est-à-dire, CECI, *que je sorte, est nécessaire;* CECI, *que vous suiviez mes conseils, convient.* Il en est de même à l'égard des phrases suivantes :

Pour bien juger des grands, *il faut* les approcher.
(L'abbé *Aubert*, fable 19, liv. III.)

Il faut rendre meilleur le pauvre qu'on soulage;
C'est l'effet du travail, en tout temps, à tout âge.
(*Saint-Lambert*, les Saisons, l'Hiver.)

Parmi les Verbes *unipersonnels*, il y en a qui le sont de leur nature, c'est-à-dire, qui ne s'emploient jamais qu'à la troisième personne du singulier, comme *il pleut, il neige;* et d'autres qui sont tantôt unipersonnels, et tantôt personnels, selon que le pronom *il* y est employé avec un sens vague, et comme tenant lieu de *ceci*, ou dans un sens précis, et ayant rapport à un substantif qu'on peut substituer à ce pronom. *Convenir, arriver* sont unipersonnels dans ces phrases : *Nous tenons tout de Dieu;* IL *convient que nous lui rapportions toutes nos actions;* IL *arrive souvent que*, etc.; mais ils sont personnels dans celles-ci : *Pardonnez à votre fils*, IL *convient de son tort;* IL *arrivera plus tôt une autre fois:* effectivement on peut dire *votre fils convient de son tort*, etc.

Les Verbes *unipersonnels* se conjuguent les uns avec *avoir*, comme *il* A *plu, il* A *tonné;* les autres avec *être*, comme *il* EST *important, il* EST *résulté.*

ARTICLE VI.

DES VERBES AUXILIAIRES.

Les Verbes *auxiliaires* sont *avoir* et *être*.

L'auxiliaire *avoir*, sert, 1° à se conjuguer lui-même dans ses temps composés : *j'ai eu, j'avois eu, j'aurois eu;* 2° il sert à conjuguer les temps composés du Verbe *être ; j'ai été, j'eus été, j'avois été;* 3° les temps composés des Verbes actifs, comme : *j'ai aimé la chasse;* 4° les temps composés de tous les Verbes neutres dont le participe est indéclinable : *j'ai dormi, j'ai marché;* 5° enfin, les temps composés d'un grand nombre de Verbes unipersonnels : *il a plu.* (*Wailly*, page 97.)

L'auxiliaire *être* sert à conjuguer, 1° les Verbes passifs dans tous leurs temps: *être aimé, il est aimé, il étoit aimé ;* 2° les temps composés des Verbes pronominaux : *Je me suis blessé, nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes;* 3° les temps composés des Verbes neutres dont le participe est déclinable : *Il est tombé en démence, elle est arrivée en bonne santé;* 4° les temps composés de certains Verbes unipersonnels : *il est arrivé*

que, etc.; et même les temps de quelques Verbes uuipersonnels : IL EST UTILE *que vous écriviez.* (Même autorité.)

Le Verbe *être* et le Verbe *avoir* ne sont auxiliaires que lorsqu'ils sont joints à quelque participe passé d'un autre Verbe, pour en former les temps composés; hors de là, *avoir* est, de même que *chanter* et *rire*, un Verbe adjectif; et *être* est, comme nous l'avons dit (pages 208 et 209), un Verbe substantif, c'est-à-dire, un Verbe qui ne signifie que l'affirmation sans aucun attribut, un Verbe qui marque l'état de la personne dont on parle, et les qualités qu'on lui attribue, comme dans ces phrases: *Alexandre* ÉTOIT *un grand conquérant.* —*Nous* SERONS *heureux dans le ciel.*

(*Restaut*, page 319. — *Demandre*, Dict. de l'Élocution)

Quelquefois aussi le Verbe substantif *être* devient un Verbe adjectif, quand, avec l'affirmation, il renferme le plus général de tous les attributs, qui est l'*être*, comme dans cette phrase : *Corneille* ÉTOIT *du temps de Racine*, c'est-à-dire, *existoit.*

(MM. de *Port-Royal*, page 171.)

ARTICLE VII.

DES CONJUGAISONS.

Tout ce qui concerne les différentes inflexions ou variations des verbes, est appelé par les Grammairiens Conjugaison, d'un terme pris des Grammairiens latins, qui signifie *assemblage sous un même joug*; et non seulement tous les verbes qui sont ainsi sous le joug d'une même règle sont appelés *verbes d'une même Conjugaison*; mais, en appliquant le même terme à une signification plus particulière, on dit la Conjugaison d'un verbe, pour signifier les différentes inflexions ou variations de chaque verbe; de sorte que conjuguer un verbe, c'est le faire passer par toutes les inflexions ou variations que produisent les nombres, les personnes, les modes et les temps.

Avant que d'en venir à la classification des Conjugaisons, l'ordre demanderoit peut-être que, comme les différentes Conjugaisons ont quelque chose de commun entre elles pour la formation de leurs *modes* et de leurs *temps*, on traitât présentement de la manière dont ces modes et ces temps ont coutume de se former. Mais, attendu que la marche que les verbes suivent à cet égard varie suivant les différentes classes ou Conjugaisons des verbes, et qu'ensuite il seroit difficile de bien saisir cette formation, sans avoir aucune notion de la manière de conjuguer les verbes, on remet à en parler après qu'on aura donné la Conjugaison des verbes auxiliaires, et celle des verbes réguliers et irréguliers.

Chaque verbe de la langue française prend ordinairement de son infinitif les règles de sa Conjugaison, et c'est ce qui fait qu'on est dans l'usage de classer les Conjugaisons suivant les différentes terminaisons des infinitifs, qui sont réduites à quatre classes de Conjugaison.

La première est celle des verbes dont l'*infinitif* est terminé en *er*, comme *aimer*, *chanter*, etc.

La seconde est celle des verbes dont l'*infinitif* est terminé en *ir*, comme *finir*, *emplir*, etc.

La troisième est celle des verbes dont l'*infinitif* est terminé en *oir*, comme *recevoir*, *devoir*, etc.

Et la quatrième est celle des verbes dont l'*infinitif* est terminé en *re*, comme *rendre*, *plaire*, etc.

Dans chacune de ces Conjugaisons, il y a des *verbes réguliers*, *des verbes irréguliers*, et des *verbes défectifs*.

Un verbe est réputé *régulier*, lorsque, dans tous ses modes et dans tous ses temps, il prend exactement toutes les formes qui appartiennent à l'une des quatre Conjugaisons; il est réputé *irrégulier*, lorsque, dans quelques temps, il prend des formes différentes de celles qui caractérisent la Conjugaison à laquelle il appartient. Un verbe est *défectif*, lorsqu'il manque d'un ou de plusieurs temps ou seulement quand un de ses temps n'est point employé à toutes les personnes.

Quoique les Verbes *avoir* et *être* fassent partie des Verbes irréguliers, la nécessite où l'on est de s'en servir pour former les temps composés des autres verbes, oblige à les placer avant les quatre Conjugaisons principales.

ARTICLE VIII.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE

AVOIR (290).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

J'ai (291).	Nous avons.
Tu as (292).	Vous avez (293).
Il ou elle a.	Ils ou elles ont.

(290) Le verbe *avoir* a ceci de particulier, que, tandis que la plupart des autres verbes ont besoin de lui pour former leurs *temps com=*

IMPARFAIT.

J'avois (294).	Nous avions.
Tu avois.	Vous aviez.
Il *ou* elle avoit.	Ils *ou* elles avoient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'eus (295).	Nous eûmes. } (297).
Tu eus.	Vous eûtes. }
Il *ou* elle eut (296).	Ils *ou* elles eurent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai eu.	Nous avons eu.
Tu as eu.	Vous avez eu.
Il *ou* elle a eu.	Ils *ou* elles ont eu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand, ou *lorsque*

J'eus eu.	Nous eûmes eu.
Tu eus eu.	Vous eûtes eu.
Il *ou* elle eut eu.	Ils *ou* elles eurent eu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois eu.	Nous avions eu.
Tu avois eu.	Vous aviez eu.
Il *ou* elle avoit eu.	Ils *ou* elles avoient eu.

FUTUR ABSOLU.

J'aurai.	Nous aurons.
Tu auras.	Vous aurez.
Il *ou* elle aura.	Ils *ou* elles auront.

FUTUR PASSÉ.

Quand, ou *lorsque*

J'aurai eu.	Nous aurons eu.
Tu auras eu.	Vous aurez eu.
Il *ou* elle aura eu.	Ils *ou* elles auront eu.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

J'aurois.	Nous aurions.
Tu aurois.	Vous auriez.
Il *ou* elle auroit.	Ils *ou* elles auroient.

PASSÉ.

J'aurois *ou* j'eusse eu.	Nous aurions *ou* nous eussions eu.
Tu aurois *ou* tu eusses eu.	Vous auriez *ou* vous eussiez eu.
Il *ou* elle auroit, il *ou* elle eût eu.	Ils *ou* elles auroient, ils *ou* elles eussent eu.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Point de première personne au singulier*) (298).

Aie (299).	Ayons.
	ayez.

(*Point de troisième personne, ni au singulier ni au pluriel*) (300).

---

posés, il est le seul qui trouve en lui-même de quoi former les siens. Nous avons indiqué, page 215, l'usage que l'on fait de ce verbe comme auxiliaire.

(291) On écrit *j'ai*, et l'on prononce *jé*.

(292) *Règle générale.*—La seconde personne du singulier prend un *s* final; il n'y a d'exception que pour les verbes *vouloir, pouvoir, valoir, prévaloir*, qui prennent un *x* à la première et à la seconde personne du singulier.

(293) *Règle générale.*—Toutes les secondes personnes plurielles des *temps simples* sont terminées par *s*, ou par *z*: elles sont terminées par *z*, quand l'*e* qui précède, est un *e* fermé; par *s* quand cet *e* est muet; Vous *avez*, vous *eussiez*, vous *aimez*, vous *eûtes*, vous *aimâtes*, vous *reçûtes*, etc.

(294) *J'avois* se prononce *j'avès*. Les personnes qui suivent l'orthographe dite *de Voltaire*, écrivent *j'avais* par un *a*, mais beaucoup de Grammairiens, ainsi que l'*Académie*, n'ont pas adopté cette orthographe.

(295) *J'eus* se prononce *j'u*.

(296) *Eut* ne prend point ici l'accent circonflexe; il ne le prend que quand on dit *eussent* au pluriel.

(297) *Règle générale.* — La première et la seconde personne plurielles du prétérit défini prennent un accent circonflexe sur la voyelle qui termine la dernière syllabe.

(298) *Règle générale.* — Nous avons dit, pag. 211, pour quel motif ce temps n'a point de première personne.

(299) Les sentiments ont été long-temps partagés sur la question de savoir si l'on doit écrire *aye* ou *aie*. Les auteurs de la Grammaire de *Port-Royal*, et la plupart des Grammairiens qui sont venus après eux, se sont décidés pour la seconde manière; ils écrivent que *j'aie* que tu *aies*, qu'ils *aient*. Il est vrai que l'*Académie*, dans la dernière édition de son Dictionnaire, laisse le choix d'écrire *aye* ou *aie*; mais puisqu'il est à présent reconnu, 1° qu'à l'exception d'un très-petit nombre de mots dérivés du grec, qui ont conservé leur orthographe, l'*i* grec ne doit s'employer que pour deux *i*, comme dans : *pays, moyen, joyeux, effrayez*, etc.; 2° qu'avant un *e* muet, on ne sauroit entendre ce son (deux *i*), n'est-il pas infiniment mieux d'écrire, *aie*, que *j'aie*, que tu *aies*, orthographe qui a pour elle l'autorité de presque tous les Grammairiens, et qui est consacrée par l'usage des écrivains, et par celui de toutes les personnes qui écrivent correctement notre langue?

(300) *Qu'il ait, qu'ils aient* appartiennent évidemment au subjonctif.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

Il faut, il faudra

Que j'aie.	Que nous ayons. } (302)
Que tu aies.	Que vous ayez. }
Qu'il *ou* qu'elle ait (301).	Qu'ils *ou* qu'elles aient.

IMPARFAIT.

Il falloit, il faudroit

Que j'eusse.	Que nous eussions.
Que tu eusses.	Que vous eussiez.
Qu'il *ou* qu'elle eût (303).	Qu'ils *ou* qu'elles eussent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu, il aura fallu

Que j'aie eu.	Que nous ayons eu.
Que tu aies eu.	Que vous ayez eu.
Qu'il *ou* qu'elle ait eu.	Qu'ils *ou* qu'elles aient eu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Il auroit, ou *il eût fallu*

Que j'eusse eu.	Que nous eussions eu.
Que tu eusses eu.	Que vous eussiez eu.
Qu'il *ou* qu'elle eût eu.	Qu'ils *ou* qu'elles eussent eu.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Avoir.	Eu, eue, ayant eu.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir eu.	Devant avoir.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Ayant. (304).	

ARTICLE IX.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE

ÊTRE.

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

Je suis.	Nous sommes.
Tu es (305).	Vous êtes.
Il, *ou* elle est.	Ils, *ou* elles sont.

IMPARFAIT.

J'étois (306).	Nous étions.
Tu etois.	Vous étiez.
Il, *ou* elle étoit.	Ils, *ou* elles étoient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je fus.	Nous fûmes } (307).
Tu fus.	Vous fûtes. }
Il, *ou* elle fut.	Ils, *ou* elles furent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai été.	Nous avons été.
Tu as été.	Vous avez été.
Il, *ou* elle a été.	Ils, *ou* elles ont été.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.]

Quand, ou *lorsque*

J'eus été.	Nous eûmes été.
Tu eus été.	Vous eûtes été.
Il, *ou* elle eut été (308).	Ils, *ou* elles eurent été.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois été.	Nous avions été.
Tu avois été.	Vous aviez été.
Il, *ou* elle avoit été.	Ils, *ou* elles avoient été.

FUTUR ABSOLU.

Je serai.	Nous serons.
Tu seras.	Vous serez.
Il, *ou* elle sera.	Ils, *ou* elles seront.

FUTUR PASSÉ.

Quand, ou *lorsque*

J'aurai été.	Nous aurons été.
Tu auras été.	Vous aurez été.
Il, *ou* elle aura été.	Ils, *ou* elles auront été.

---

(301) On dit, *qu'il ait*, et jamais, *qu'il aie*. C'est une exception à la règle générale qui veut que dans tous les verbes réguliers ou irréguliers, la troisième personne singulière du présent du subjonctif soit terminée par un *e* muet. —Le verbe *être* est dans le même cas.

(302) On écrit *ayons*, *ayez*, et non pas *ayions*, *ayiez*; cette orthographe, qui est adoptée par l'*Académie*, et par la presque totalité des écrivains, est une exception au principe qui veut que tous les verbes dont le participe présent est en *yant*, prennent *yi* à la première et à la seconde personne plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif.

(303) La troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif prend toujours un accent circonflexe sur la voyelle qui est avant le *t* final : *qu'il eût*, *qu'il chantât* ; *qu'il finît*, *qu'il vécût*, etc. Les deux *s* qui existent dans la terminaison des autres personnes de ce temps annoncent que l'on écrivoit autrefois *qu'il eust*, *qu'il chantast*, et que l'on a remplacé le *s* par cet accent.

(304) On prononce *ai-iant*; règle générale pour tous les mots où l'on fait usage de l'*y* grec tenant lieu de deux *i*.

(305) Observation semblable à celle qui a été faite au verbe *avoir* : Toutes les secondes personnes des temps simples finissent par un *s*; ainsi n'écrivez pas : tu *est*.

(306) Nos néographes écrivent j'*étais*; mais cette orthographe n'est point adoptée par l'*Académie*.

(307) *Règle générale.*—On écrit toujours ces deux personnes plurielles avec un accent circonflexe.

(308) La troisième personne plurielle n'est point *eussent*, conséquemment point d'accent circonflexe à la troisième personne singulière.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

Je serois (309).	Nous serions.
Tu serois	Vous seriez.
Il, ou elle seroit.	Ils, *ou* elles seroient.

PASSÉ.

J'aurois, ou j'eusse été.	Nous aurions, ou nous eussions été.
Tu aurois, *ou* tu eusses été.	Vous auriez, *ou* vous eussiez été.
Il, *ou* elle auroit; Il, ou elle eût été.	Ils, *ou* elles auroient; Ils, *ou* elles eussent été.

IMPÉRATIF. (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Point de première personne au singulier*) (310).

Sois.	Soyons (311).
	Soyez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

Il faut, il faudra

Que je sois.	Que nous soyons.
Que tu sois.	Que vous soyez.
Qu'il, *ou* qu'elle soit (312).	Qu'ils, *ou* qu'elles soient.

IMPARFAIT.

Il falloit, il faudroit

Que je fusse.	Que nous fussions.
Que tu fusses.	Que vous fussiez.
Qu'il, ou qu'elle fût (313).	Qu'ils, *ou* qu'elles fussent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu, il aura fallu

Que j'aie été.	Que nous ayons été.
Que tu aies été.	Que vous ayez été.
Qu'il, ou qu'elle ait été.	Qu'ils, *ou* qu'elles aient été.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Il auroit, ou *il eût fallu*

Que j'eusse été.	Que nous eussions été.
Que tu eusses été.	Que vous eussiez été.
Qu'il, *ou* qu'elle eût été.	Qu'ils, *ou* qu'elles eussent été.

INFINITIF. (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Être.	Été (314), ayant été.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir été.	Devant être.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Étant.	

Remarques sur l'Emploi des deux Auxiliaires.

AVOIR et ÊTRE.

PRINCIPE GÉNÉRAL. Le verbe *avoir* sert à former les temps composés des verbes qui énoncent l'*action*; et le verbe *être*, les temps composés des verbes qui expriment l'*état*; *j'AI aimé*, *il A succombé*, marquent l'action. *Je SUIS aimé*, *il EST sorti*, expriment l'état.

(*Condillac*, chap. XX, page 249.)

Des six cents verbes neutres ou environ qui existent dans notre langue, il y en a plus de cinq cent cinquante qui prennent l'auxiliaire *avoir*, parce qu'ils expriment une action. Parmi ce grand nombre nous n'indiquerons que *comparoitre* (315), *courir* (316), *renoncer* (317), comme étant les seuls qui

(309) Nos néographes écrivent je *serais*.

(310) *Voyez*, p. 210, pour quel motif ce mode n'a point de première personne.

(311) On n'écrit pas, *soyions*, ni *soiyons*. *Voyez*-en les motifs au verbe *avoir*, note 302.

(312) *Qu'il soye* est une faute grossière. *Avoir* et *être* sont les deux seuls verbes dont la troisième personne singulière du *subjonctif* ne finisse pas par un *e* muet.

(313) *Règle générale.*—A la troisième personne singulière de l'*Imparfait du subjonctif* on fait usage de l'accent circonflexe.

(314) *Été* ne change jamais de terminaison.

(315) COMPAROITRE. *Wailly* est d'avis que ce verbe prend indifféremment *avoir* ou *être*. — *Trévoux*, *Lévizac* et *Gattel* adoptent cette opinion; mais l'*Académie* ne donne d'exemple que du premier, et *Féraud* pense qu'il est plus sûr et plus autorisé.

(316) COURIR, exprimant toujours une action se construit avec *avoir*.

Il est vrai que *Racine* a dit (Bérénice, act. II, sc. I): *j'y suis couru*, pour *j'y ai couru*; et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que deux vers auparavant il avoit employé l'auxiliaire *avoir*; mais ce sont de ces distractions dont les meilleurs écrivains ne sont pas exempts; et personne n'ignore que ce vers de l'Art poétique :

> Que votre ame et vos mœurs *peints* dans tous vos ouvrages. (Ch. IV.)

fut imprimé plus d'une fois sans que l'auteur s'aperçût qu'un adjectif masculin y suivoit deux substantifs féminins.

(*D'Olivet*, Rem. sur Racine.)

Courir, cependant, prend l'auxiliaire *être* lorsqu'il signifie *être en vogue*, *suivi*, *recherché*; mais c'est parce qu'alors il a un sens passif.

(317) RENONCER. Ce verbe étant neutre, et prenant dans ses temps composés l'auxiliaire *avoir*, on ne doit pas l'employer au passif. Le

nous ayant paru susceptibles de quelques observations particulières.

Les verbes neutres *aller*, *arriver*, *choir*, *décéder*, *éclore*, *mourir*, *naître*, *tomber* (318), *venir*, et les composés de ce dernier, comme *devenir*, *intervenir*, *parvenir*, *revenir*, prennent l'auxiliaire *être*, parce que chacun d'eux exprime un état qui résulte d'une action. Celui qui *est allé* est dans l'état d'un homme qui s'est mu pour se rendre en quelque endroit, et il en est de même lorsque l'action d'aller est déterminée. On dit d'un homme qui est à Rome depuis quelques années : *Il est allé à Rome. — Être arrivé*, c'est être au but de son voyage ; c'est un état, etc. (319). (*M. Laveaux.*)

Remarque.—Convenir, contrevenir, subvenir, quoique formés du verbe *venir*, méritent aussi une observation particulière.

Convenir demande tantôt l'auxiliaire *avoir*, et tantôt l'auxiliaire *être*. Dans le sens d'*être sortable*, il prend le verbe *avoir*; et il prend le verbe *être*, quand il signifie *demeurer d'accord : nous* sommes *convenus d'acheter ce qui ne nous* avoit *pas convenu d'abord.*

Contrevenir est employé par le plus grand nombre des écrivains avec l'auxiliaire *avoir*. Cependant l'*Académie*, dans l'édition de 1762, se sert de ce verbe avec les deux auxiliaires : *n'*avoir *point contrevenu*, *n'*être *point contrevenu;* mais dans l'édition de 1798, elle n'admet que *n'*avoir *point contrevenu ;* et en effet, ce verbe n'exprime réellement qu'une action.

Subvenir prend toujours l'auxiliaire *avoir*.

A l'égard des autres verbes neutres, comme dégénérer, disparoître, échouer, accoucher, empirer, grandir, embellir, échoir, périr, cesser, demeurer, rester, partir, rajeunir, vieillir, accourir, croître, décroître, etc., ils prennent les deux auxiliaires, selon le point de vue sous lequel on veut exprimer sa pensée; de sorte que, si l'action que le verbe exprime est l'idée principale que l'on a en vue, le participe devra être accompagné de l'auxiliaire *avoir;* et de l'auxiliaire *être*, si l'idée principale que l'on veut exprimer a moins pour objet l'action que le verbe exprime, que l'état qui la suit, ou qui en est l'effet.

Et, comme tout verbe employé avec un régime direct, c'est-à-dire, *activement*, a rapport à l'*action* et non pas à l'*état*, il en résulte que les verbes neutres dont nous venons de parler en dernier lieu, auront un des caractères qui annoncent l'action, lorsqu'ils seront accompagnés d'un régime direct, car dans ce cas ils seront actifs; et qu'alors ils devront toujours prendre l'auxiliaire *avoir.*

Ce principe bien entendu, faisons-en l'application sur quelques verbes.

Dégénérer. On dit, *il a dégénéré*, pour exprimer l'action, et *il est dégénéré*, pour exprimer l'état : *Il a dégénéré de la vertu de ses ancêtres.* (*L'Académie.*)

Les Romains ont bien dégénéré de la vertu de leurs ancêtres. (*Patru.*)

Cette race est dégénérée. (*L'Académie.*)

Cette pièce (Bérénice), *qui a fait verser bien des larmes, sous Louis XIV, n'en feroit pas répandre une seule aujourd'hui; nous sommes donc bien dégénérés.* (*Fréron*, Année littér.)

Ainsi cette phrase de *Vertot : Plusieurs disoient que l'état monarchique étoit préférable à une république qui* étoit *dégénérée en pure monarchie*, est correcte, car on n'entendoit pas par là une république qui avoit dégénéré, qui avoit fait l'action de dégénérer ; mais *une république dégénérée*, qui étoit dans un état qui est la suite de la dégénération, *une république qui étoit dégénérée.*

Disparoître. La plupart des écrivains don-

traducteur de l'Histoire d'Angleterre de Hume a fait cette faute, en s'attachant trop à l'expression de son modèle : *La suprématie du roi y étoit reconnue, le covenant* renoncé. Il falloit dire : *On y reconnoissoit la suprématie du roi, on y renonçoit au covenant.*

(318) Tomber ne prend *avoir* dans aucun cas; cependant *Voltaire* a dit (l'Orphelin de la Chine, act. II, sc. 3) :

Où serais-je, grand Dieu! si ma crédulité
Eût tombé dans le piége à mes pas présenté!

Et *La Harpe*, dans son Cours de littérature: *Jamais Voltaire n'avoit été plus brillant que dans Alzire, et l'on a peine à concevoir qu'il* ait *tombé de si haut jusqu'à Zulime, ouvrage médiocre.*

Mais ces fautes échappent aux meilleurs écrivains.

Il falloit dans le premier exemple : *fût tombé* et dans le second : *soit tombé.*

(319) Cette exception a lieu aussi pour les verbes pronominaux auxquels on donne l'auxiliaire *être*, bien qu'ils expriment une action.

nent à ce verbe l'auxiliaire *avoir*; mais on peut le considérer, tantôt comme exprimant une action, tantôt comme exprimant un état résultant d'une action. Quand je dis : *le jour commence à disparoître*, j'exprime évidemment le commencement d'une action; alors, si je veux exprimer cette action comme entièrement faite, je dis: *le jour* A *disparu*.

Une république fameuse, remarquable par la singularité de son origine, etc., A DISPARU *de nos jours, sous nos yeux, en un moment*.

(M. *Doru*, Hist. de la Rép. de Venise, t. I, p. 1.)

J.-J. Rousseau a dit: *C'est ainsi que la modestie naturelle du sexe* EST *disparue peu à peu*.

Il auroit dû dire *a disparu; peu à peu* indique une action qui se fait successivement.

La mer *a disparu* sous leurs nombreux vaisseaux.
(*Delille*, l'Énéide, liv. IV.)

Mais faisant abstraction de l'action, je puis considérer le jour comme ne paraissant plus, par suite de l'action d'avoir disparu; dès-lors, j'exprime un état, et je dis: *le jour* EST *disparu*.

Quoi! de quelque côté que je tourne la vue,
La foi de tous les cœurs *est* pour moi *disparue?*
(*Racine*, Mithridate, act. 3, sc. 4.)

Mèdes, Assyriens, vous *êtes disparus;*
Parthes, Carthaginois, Romains, vous n'êtes plus.
(*Racine* le fils, la Religion, chant III.)

Les grands auteurs ÉTOIENT DISPARUS *depuis long-temps*. (L'abbé *Dubos*.)

PÉRIR. Si je voulois parler de personnes qui n'existent plus, je dirois : *elles* SONT PÉRIES, parce qu'alors c'est de l'état des personnes qui ont été, et qui n'existent plus, que ma pensée est occupée; mais si je voulois désigner l'époque où elles ont cessé d'exister, ou la maniere dont elles ont perdu la vie, je me servirois de l'auxiliaire *avoir*, et je dirois: *elles* ONT PÉRI *en l'année* 1800.—*Elles* ONT PÉRI *dans un combat*. — *Elles* ONT PÉRI *dans les flots*, parce qu'alors je pense à une action (320).

ÉCHOUER. Le même principe est applicable à ce verbe. L'*Académie* ne lui donne que l'auxiliaire *avoir*. Cependant, comme il peut signifier ou l'action d'échouer, ou l'état qui résulte de cette action, on peut dire dans le premier sens :

Le vaisseau A *échoué, en approchant des côtes; et le vaisseau que monsieur montoit* EST *échoué*.

Notre vaisseau A *échoué sur la côte, contre un rocher*.

(L'*Académie, Trévoux, Gattel, Féraud*.)

Nous AVONS *échoué sur un banc de sable*.
(Mêmes autorités.)

Et dans le second sens :

Une fois que le vaisseau ÉTOIT *échoué*.
(Lettres édif.)

L'expédient auquel ils avoient eu recours ÉTOIT *entièrement échoué*.

(Histoire d'Angleterre.)

Octave Farnèse, voyant que son dessein ÉTOIT *échoué*. (Histoire d'Allemagne.)

ACCOUCHER. Je dirai: *C'est une sage-femme qui* A *accouché ma sœur*, parce que *accouché* avec un régime direct est employé activement, et que c'est de l'action de la sage-femme que j'entends parler.

De même, si je veux parler de l'action d'une femme qui met un enfant au monde, je dirai: *Cette femme* A *accouché hier* : A *accouché avec courage*.

(L'*Académie*, au mot *Accoucher*.)

Mais si c'est l'état de la femme qui occupe ma pensée, et non l'action d'enfanter, je dirai : *Cette femme* EST *accouchée d'un enfant mâle; cette femme* EST *accouchée depuis deux heures*. (L'*Académie, Wailly* et *Sicard*.)

Vient-on me dire que madame N. est accouchée, et désiré-je savoir à quelle heure elle a mis son enfant au monde, il faudra que je dise : *A quelle heure a-t-elle accouché?* ce qui voudra dire *à quelle heure a-t-elle fait l'action d'accoucher?* alors on devra me répondre: *Elle* A *accouché à sept heures*, et non *elle* EST *accouchée à sept heures*.

(320) PÉRIR. Dans le Dictionnaire grammatical, on condamne *que vous fussiez péri*, et l'on décide que ce verbe prend toujours l'auxiliaire *avoir*; cependant il y a un grand nombre d'exemples pour l'auxiliaire *être*. On en trouve plusieurs dans *Boileau* (Traité du sublime, chap. XIV); dans les Lettres édifiantes; dans *Fénélon* (Télémaque, liv. XVI et XXI); dans *J.-J. Rousseau* et encore dans *Wailly*, *Restaut*, *Féraud*, *Gattel*, et l'*Académie*; mais il est vrai de dire que l'auteur du Dictionnaire grammatical ne distingue pas, comme *Condillac* et M. *Lemare*, le cas où c'est l'état, la situation que l'on veut exprimer, de celui où il s'agit de l'action, du passage d'un état à un autre. Au surplus, lorsque deux expressions sont également reçues, on doit certainement préférer celle que la raison avoue.

Cesser. Ce verbe prend également les deux auxiliaires, selon le point de vue sous lequel on le considère.

Condillac, qui nous fournit le principe que nous émettons sur l'emploi des deux auxiliaires, s'exprime ainsi au sujet du verbe *cesser:* Quand on dit *que la fièvre* EST *cessée*, c'est qu'on juge qu'elle ne reviendra pas, et par conséquent le participe *cessée* signifie un état, et doit se construire avec le verbe *être*. Mais quand on dit, *la fièvre a cessé*, on présume qu'elle reviendra, on a au moins tout lieu de le craindre. *La fièvre* A *cessé*, signifie donc qu'elle a cessé d'agir pour recommencer. Or, c'est cette action à laquelle on pense, qui détermine en pareil cas, l'emploi de l'auxiliaire *avoir*.

Un grand nombre d'écrivains et l'*Académie* ont consacré ces principes :

. . . . . . Les orages
Ont cessé de gronder sur ces heureux rivages.
(*Voltaire*, Eriphile, act. II, sc. 3.)

La goutte A *cessé de le tourmenter.*
(L'*Académie*.)

Il A *cessé de se plaindre.*
(*Dongeau*.)

D'ailleurs, dans ces exemples, le verbe *cesser* est suivi d'un régime direct, qui, annonçant que *cesser* est employé activement, exige l'auxiliaire *avoir*. Ce régime direct est exprimé par l'infinitif suivant ; en effet, l'action de *gronder*, l'action de *tourmenter*, etc., sont l'objet, le régime de celle qu'exprime le verbe *cesser*.

Voyez le Chapitre qui traite du Régime des verbes.

Et sous l'autre point de vue, on dira : *La fièvre* EST *cessée*. (L'*Académie*.) —*La peste* EST *cessée*. (*Dangeau*.) — *Quand la contagion* FUT *cessée, S. Charles Borromée fit rendre à Dieu de solennelles actions de grâces.*
(Le P. *Griffet*.)

Et du Dieu d'Israël les fêtes *sont* cessées.
(*Racine*, Esther, act. I, sc. 1.)

Demeurer. Si l'on veut faire entendre que le sujet n'est plus dans le lieu dont il est question, qu'il n'y étoit plus, ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit, on fera usage de l'auxiliaire *avoir*, parce que *avoir été* dans un lieu et n'y être plus, suppose une action ; ainsi l'on dira : *Il* A *demeuré six mois à Madrid.* — *Il* A *demeuré long-temps en chemin.* (L'*Académie*.) *Il* A *demeuré long-temps à Lyon.* (*Beauzée, Th. Corneille, Dongeau, Wailly, Domergue* et *Sicard*.) *Il* A *demeuré quelque temps en Italie pour apprendre la langue de ce pays.* (*Restout*.)

. . . . . . Ma langue embarrassée
Dans ma bouche vingt fois *a* demeuré glacée (321).
(*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 2.)

Avec *Molière* (le Mariage forcé, act. I, sc. 2) : *Quel temps* AVEZ-*vous demeuré en Angleterre ?*..... Sept mois.

Et avec *Fénélon* (Télémaque) : *J'*AI *demeuré captif en Égypte comme Phénicien* (322).

Mais si l'on veut exprimer que le sujet est encore au lieu dont il est question, qu'il y étoit encore ou qu'il y sera à l'époque dont il s'agit, *demeurer* prendra l'auxiliaire *être*, parce que c'est un état et non une action que d'être dans un lieu ; on dira alors avec l'*Académie : Il* EST *demeuré en chemin ;* — avec *Beauzée : Mon frère* EST *demeuré à Paris pour y faire ses études ;* —*D'Olivet : Je* SUIS *demeuré muet ;* — *Dangeau : Il* EST *demeuré court en haranguant le Roi ;* — *Restaut* et *Condillac : Il* EST *demeuré à Paris pour y suivre un procès ;* — *Wailly* et *Sicard : Il* EST *demeuré deux mille hommes sur la place ;* — *Domergue : Après un long combat la victoire nous* EST *demeurée.*

Enfin avec *Racine* (parlant de Britannicus) : *Les critiques se sont évanouies, la pièce* EST *demeurée.*

La Fontaine (la Fiancée du roi de Garbe) :

....Le reste du mystère
Au fond de l'antre *est demeuré.*

Et *Molière* (la Comtesse d'Escarbagnas) : *Nous* SOMMES *demeurés d'accord sur cela.*

Empirer. L'*Académie* ne met ce verbe ni

(321) Il faut EST *demeurée glacée*, dit l'abbé *D'Olivet*.—Je ne partage pas son opinion. En effet, *Racine* ne vouloit pas exprimer que la langue de Titus est restée dans un silence permanent ; vingt fois elle a refusé d'articuler des mots, mais à la fin Titus a pu parler. Il y a passage d'un état à un autre ; il n'y a pas permanence, donc il faut : A *demeuré glacée*. (M. *Chapsal*, Dictionnaire grammatical.)

(322) Un Grammairien prétend qu'il faut dire : *j'ai été captif*. La moindre réflexion fera sentir la différence qu'il y a entre *j'ai été captif*, et *j'ai demeuré captif*. Le premier est vague, et n'a aucun rapport à la durée de la captivité ; le second marque cette durée, quoique d'une manière indéfinie. Celui qui *a été captif* peut ne l'avoir été qu'un jour ; celui qui *a demeuré captif*, l'a été pendant un temps considérable. Le besoin d'exprimer ces nuances, et l'exemple de *Fénélon* justifient donc cette expression. (M. *Laveaux*)

avec l'auxiliaire *avoir*, ni avec l'auxiliaire *être*. Il prend l'un et l'autre : On dit qu'*un mal a empiré*, pour marquer l'action qui a opéré le changement ; et l'on dit, *le mal est empiré*, pour marquer l'état, le degré où il se trouve après avoir empiré (323).

(M. *Laveaux*.)

Échoir. Nombre de Grammairiens sont d'avis de toujours donner au participe de ce verbe l'auxiliaire *être*. Ils disent : *Cet effet est échu*, et non *a échu* ; mais pourquoi n'appliqueroit-on pas à *échoir* le principe que nous avons invoqué pour le participe des autres verbes neutres? Et pourquoi ne diroit-on pas qu'*un billet a échu*, lorsqu'il a passé de l'état où le paiement n'en était pas exigible, à l'état où ce paiement étoit exigible, et qu'un *billet est échu*, lorsqu'il est dans ce dernier état? *Ce billet a échu le* 30 *du mois dernier*, *et il y a un mois qu'il est échu*, nous semblent des phrases très correctes.

Grandir, Embellir, Rajeunir, Vieillir, Changer, Décamper, et Déchoir prennent l'auxiliaire *avoir*, si, comme le dit *Marmontel*, ces verbes sont pris dans le sens d'une action progressive : *Cet enfant* A *bien grandi en peu de temps.* (*L'Académie*.) — *Il* A *bien embelli pendant son voyage.* (*Marmontel*.) — *Cette bonne nouvelle l'*A *bien rajeuni.* (*L'Académie*.) — *Il* A *vieilli en peu de temps.* (*Marmontel*.) —*Depuis ce moment il* A *déchu de jour en jour.* (*L'Académie*.) — Il a fait l'action de déchoir.

Mais si l'on y attache l'idée d'un état actuel et passif, on doit, dit *Marmontel*, faire usage de l'auxiliaire *être* : *Vous* êtes *bien grandi.*—*Comme elle* est *embellie !* — *On diroit qu'elle* est *rajeunie.*—*Je sens que je* suis *bien vieilli.* (*Marmontel*.) —*Il* est *bien déchu de son autorité.* (*L'Académie*.) — *Il y a long-temps qu'ils* sont *déchus de leurs privilèges.* Il y a long-temps qu'ils sont dans un état qui résulte de l'action de déchoir. (*L'Académie*.)

On dira de même, pour exprimer l'action : *Les troupes* ont *décampé hier matin.*—*Cette personne* A *changé d'avis.* — *Cet homme* A *changé de visage.* (*L'Académie*.)

Et pour exprimer l'état : *Les troupes* sont *décampées.* — *Cette femme* est *bien changée depuis sa dernière maladie.*—*Cet homme* est *changé à ne pas le reconnoître.*

(*L'Académie*.)

Échapper. On dit : *Le cerf* A *échappé aux chiens*, pour dire que le cerf, par ses ruses, par ses detours, par la légèreté de sa course, en un mot par son action, a évité d'être pris ou saisi par les chiens.

Et *le cerf* est *échappé aux chiens*, pour dire que le cerf, par suite de l'action qui l'a soustrait à la poursuite des chiens, est dans un état où il ne craint plus cette poursuite.

On diroit dans le même sens : *L'un des coupables* A *échappé à la gendarmerie.* (*L'Académie*.)

Ulysse! Ulysse! m'avez-*vous échappé pour jamais ?*

(*Fénélon*, Télémaque, liv. XXIV.)

Ce voleur est *échappé de prison.* (*L'Académie*.)

Seigneur, quelque Troyen vous est-*il échappé?*
(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 4.)

On dira aussi d'une chose qu'on a oublié de dire ou de faire : *Ce que je voulois vous dire m'*A *échappé.*—*Ce passage* A *échappé à votre ami, il l'a omis.*

J'ai retenu le chant, les vers m'*ont* échappé.
(*J.-B. Rousseau*, Poésies diverses.)

Et d'une chose faite par inadvertance, faite malgré soi, d'un mot dit par mégarde, par indiscrétion :

Peut-être, si la voix ne m'eût été coupée,
L'affreuse vérité me *seroit* échappée.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 5.)

Ce mot m'*est* échappé, pardonnez ma franchise.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. II.)

Dans le sens d'*éviter*, le verbe *échapper* prend toujours l'auxiliaire *avoir* : *Il l'*A *échappé belle.*

Avec l'unipersonnel, il prend l'auxiliaire *être* : *Il lui* était *échappé dans ce mémoire des expressions un peu hasardées.* (*Féraud*.)—*Jamais il ne m'*est *échappé une parole qui pût découvrir le moindre secret.* (*Fénélon*.)

Accourir, Apparoître, Croître, Décroître, Accroître, Sortir et Rester se conjugueront de même avec le verbe *être*, si l'on veut exprimer l'état, la situation ; et avec l'auxiliaire *avoir*, s'il s'agit de l'action, *du passage d'un état à un autre.*

Accourir. La raison pour laquelle *courir* prend toujours l'auxiliaire *avoir*, et que *accourir* prend tantôt l'auxiliaire *avoir*, et tan-

(323) *Féraud* reproche à *J.-J. Rousseau* d'avoir dit : *Mon sort ne sauroit être empiré* ; il prétend qu'il falloit dire, *ne sauroit empirer*. Mais ces deux expressions ne veulent pas dire la même chose. La première signifie, *ne peut être dans un état pire que celui où il est* ; et la seconde, *ne sauroit augmenter en mal.*

tôt l'auxiliaire *être*, est que *courir* n'exprime qu'un mouvement, qu'une action, au lieu que, dans *occourir*, qui signifie *se* mettre en mouvement pour arriver promptement à un but, on distingue deux choses : l'action de se mettre en mouvement, pour courir vers un but, et l'état qui résulte de cette action faite : *Dès que je l'ai entendu se plaindre, j'*AI *accouru à son secours ;* arrivé près de lui, je lui ai dit : *dans ce moment j'*ÉTOIS *accouru à votre secours. Je* SUIS *accouru à son secours*, c'est-à-dire j'étois dans l'état qui résulte de l'action d'accourir au secours de quelqu'un.

APPAROITRE. *Paroître* prend toujours l'auxiliaire *avoir*, et *apparoître* prend tantôt *avoir* et tantôt *être*. Si je ne veux exprimer que l'action d'un spectre, indépendamment de l'effet, de l'impression que m'a pu causer son apparition, je dis : *Ce spectre* A *apporu trois fois pendant la nuit ;* mais, si je veux marquer l'impression que son apparition m'a faite, je dis : *le spectre m'*EST *apparu.*

Vous m'*êtes*, en dormant, un peu triste *apparu*.
(*La Fontaine*, les deux Amis.)

Si l'on me demande à quelle heure le spectre s'est rendu visible, je répondrai : *Il* A *apparu à minuit ;* le premier peint l'action, le second l'état. — On ne peut jamais dire *le spectre m'*A *apparu.*

CROITRE, DÉCROITRE. Quand on veut exprimer l'action des eaux qui se sont élevées au-dessus des eaux de la veille, il faut dire : *La rivière* A *crû, décru depuis hier.* Mais si l'on veut dire seulement que les eaux sont dans un état d'élévation supérieur à celui où elles étoient auparavant, on doit dire : *La rivière* EST *crûe, décrue.*

En deux jours la rivière A *crû, décru de deux pieds.—Depuis hier la rivière* EST *crûe, décrue de deux pieds.*

ACCROITRE. On observera la même règle pour le verbe *accroître*. Si l'on veut exprimer l'action, il faut dire : *Son bien* A *accru depuis six mois ;* ou, pour éviter l'hiatus de *a accru : son bien* A *beaucoup* ACCRU *depuis six mois ;* et, si l'on veut exprimer l'état : *son bien* EST *accru.*

PARTIR, RESTER, ABORDER, se conjuguent également avec *avoir* pour exprimer l'action, et avec *être* pour marquer l'état : *Nous* AVONS ABORDÉ *à cette île avec beaucoup de peine.— Enfin nous* SOMMES ABORDÉS, *nous voilà abordés. — Il* A *resté deux jours à Lyon.* (*L'Académie.*)—*J'*AI *resté sept mois à Colmar sans sortir de ma chambre.* (*Voltaire.*) — *Le lièvre* A *parti à quatre pas des chiens.* (*L'Académie.*)—*Il* A *parti, il y a près d'une demi-heure.* (M. *Laveaux.*) — *Je l'attendois à Paris, mais il* EST *resté à Lyon.* (*L'Académie.*) —*Son bras* EST *resté paralytique. — Cependant Télémaque* ÉTOIT *resté seul avec Mentor.* (*Fénélon*, Télém.)— *Il* EST *parti pour Lyon.*

A l'égard des verbes MONTER, DESCENDRE, ENTRER, SORTIR, et PASSER, un grand nombre de Grammairiens les conjuguent avec *avoir*, seulement quand ils ont un régime direct :

Il A *monté les degrés.* (*Restout.*) — AVEZ-*vous monté le bois ?* (*Wailly*)—*Il* A *passé le but.* (*L'Académie.*)—*Le batelier m'*A *passé.* — (Même autorité.)—*Nous* AVONS *passé le fleuve.* (M. *Lehodey.*)—*Alexandre* A *passé l'Euphrate.* (*Restaut, Wailly.*)—*On l'*A *sorti d'une fâcheuse affaire.* (*Restout*, *Wailly.*) — *Il* A *descendu plusieurs passagers dans cette ville.* (*L'Académie*) *J'*AI *descendu les degrés. — J'*AI *descendu la montagne en dix minutes.*
(M. *Laveaux.*)

Et avec *être*, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'un régime direct : *Il* EST *passé en Amérique depuis tel temps.* (*L'Académie.*) —*L'empire des Mèdes* EST *passé* (Le P. *Bouhours.*)—*La procession* EST *passée.* (*Condillac.*) —*Cette mode, cette fleur*, EST *passée.* (*Restaut, Wailly*, et *Sicard.*) — *Il* EST *monté dans sa chambre.* (*Dongeau.*) — *Notre Seigneur* EST *monté au ciel.* (*L'Académie.*)

Je ne dois qu'à moi seul, non à un sang illustre, les grandeurs où je SUIS *monté.*
(*Volt.*, Trad. de l'Hérac. espag.)

Il ÉTOIT *monté, il* EST *descendu.* (*L'Académie.*)—*Il* EST *descendu bien bas.* (*Dangeau.*) — *Il y a une demi-heure que* JE SUIS *descendu.* (M. *Laveaux.*)

La rivière EST *sortie de son lit.* (*L'Académie.*) —*Monsieur* EST *sorti.*
(*Ménage, Th. Corneille, Wailly, Restaut, Condillac*, et *Lévizac.*)

Cependant, comme ces verbes sont susceptibles d'exprimer une action lors même qu'ils n'ont pas de régime direct exprimé, ne devroit-on pas leur appliquer le principe général que nous avons invoqué pour les verbes *périr*, *cesser*, *demeurer*, etc., et par conséquent les conjuguer avec *avoir*, quand c'est l'action qu'on veut exprimer, qu'ils aient un régime direct ou non, et avec *être*, lorsque c'est l'état qu'il s'agit de peindre ? Alors ne devroit-on pas dire : *Il* A *passé en Amérique en tel temps.* (*L'Académie.*) — *L'armée* A *passé par ce pays.* (*Beauzée.*)—*La proces-*

sion A *passé sous mes fenêtres.* (Condillac.)— *Elle* A *passé sa jeunesse dans la dissipation.* (Voltaire.)

Il A *monté quatre fois à sa chambre pendant la journée.* (L'Académie.) — *Il* A *monté pendant trois heures pour arriver au haut de la montagne.* (Dangeau.) — *La rivière* A *monté cette année à une telle hauteur.* (L'Académie.) —*Le blé* A *beaucoup monté en six semaines de temps.* (M. Laveaux.)—*Le baromètre* A *descendu de quatre degrés pendant la journée.* (L'Académie.)—*J'*AI *entré en ce lieu.* (Pélisson.) —*Lucain* EÛT *entré lui-même dans ce sentiment s'il l'eût pu.* (Bossuet.)— *Il semble que Cicéron* AIT *entré dans les sentiments de ce philosophe.* (La Bruyère.) — *Les prédicateurs* ONT *entré en société avec les auteurs et les poètes.* (Le même.)—*J'*AI *sorti de la ville exprès pour une affaire*, etc. (Th. Corneille, le Festin de Pierre, act. V, sc. I.) — *Monsieur* A *sorti ce matin, et il est de retour.* (Ménage, chap. 378.) —*La rente* A *monté de quatre francs en moins d'une heure.*

Il A *entré ce matin dans ma chambre, et il en est sorti presque aussitôt.* (M. Laveaux.) —puisque, dans toutes ces phrases, c'est l'action faite par le sujet que l'on veut exprimer, et non pas l'état où il se trouve.

Et ne devroit-on pas dire aussi :

Notre Seigneur EST *monté au ciel.* (L'Académie.) — *Il* EST *monté dans sa chambre.* (Même autorité.)—*La voix de l'innocence* EST *montée au ciel.* (M. Laveaux.)— *Elles* SONT *descendues de leur char.* (M. Laveaux.) — *Depuis quand* SONT-*elles descendues?* (Même autorité.) — *Les beaux jours* SONT *passés.* (L'Académie.) — *Tout le monde* EST *sorti.* (Restaut et Wailly.)—*Les rentes* SONT *montées*; puisque c'est ici l'état du sujet que l'on veut exprimer ?

ARTICLE X.

PARADIGMES, OU MODÈLES DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE CONJUGAISONS.

Avant de donner ces modèles, nous croyons nécessaire de rappeler à nos lecteurs, qu'on ne distingue en français que quatre espèces de conjugaisons, parce que les verbes ne se terminent réellement que de quatre manières différentes à l'infinitif : en *er*, en *ir*, en *oir*, et en *re*.

Le tableau ci-après indique que la *première* et la *troisième* conjugaison ne varient jamais, mais que la *seconde* et la *quatrième* varient; de manière que les *Temps primitifs* des quatre conjugaisons principales se divisent naturellement en douze classes.

Néanmoins comme ces douze classes ont été réduites à *quatre* par tous les Grammairiens, nous ne donnerons que les paradigmes ou modèles de conjugaisons de ces quatre classes, ne doutant pas qu'avec la table des terminaisons des temps primitifs, avec la formation des temps, et la conjugaison de tous les verbes irréguliers, le lecteur ne soit suffisamment guidé.

TERMINAISONS DES TEMPS PRIMITIFS.

AU PRÉSENT DE L'INFINITIF.	AU PARTICIPE PRÉSENT.	AU PARTICIPE PASSÉ.	AU PRÉSENT DE L'INDICATIF.	AU PRÉTÉRIT DÉFINI.
PREMIÈRE CONJUGAISON.				
En *er*, comme aim*er*.	En *ant*, comme aim*ant*.	En *é*, comme aim*é*.	En *e*, comme j'aim*e*.	En *ai*, comme j'aim*ai*.
SECONDE CONJUGAISON.				
En *ir*, comme fin*ir*.	En *issant*, comme fin*issant*.	En *i*, comme fin*i*.	En *is*, comme je fin*is*.	En *is*, comme je fin*is*.
En *rir*, comme ouv*rir*.	En *rant*, comme ouv*rant*.	En *ert*, comme ouv*ert*.	En *re*, comme j'ouv*re*.	En *ris*, comme j'ouv*ris*.
En *tir*, comme sen*tir*.	En *tant*, comme sen*tant*.	En *ti*, comme sen*ti*.	En *ens*, comme je s*ens*.	En *tis*, comme je sen*tis*.
En *enir*, comme t*enir*.	En *nant*, comme te*nant*.	En *u*, comme ten*u*.	En *iens*, comme je t*iens*.	En *ins*, comme je t*ins*.
TROISIÈME CONJUGAISON.				
En *evoir*, comme rec*evoir*.	En *evant*, comme rec*evant*.	En *çu*, comme re*çu*.	En *ois*, comme je reç*ois*.	En *us*, comme je reç*us*.
QUATRIÈME CONJUGAISON.				
En *dre*, comme ren*dre*.	En *dant*, comme ren*dant*.	En *du*, comme ren*du*.	En *ds*, comme je ren*ds*.	En *dis*, comme je ren*dis*.
En *aire*, comme pl*aire*.	En *aisant*, comme pl*aisant*.	En *lu*, comme p*lu*.	En *ais*, comme je pl*ais*.	En *us*, comme je pl*us*.
En *uire*, comme réd*uire*.	En *uisant*, comme réd*uisant*.	En *uit*, comme réd*uit*.	En *uis*, comme je réd*uis*.	En *uisis*, comme je réd*uisis*.
En *aindre*, comme cr*aindre*.	En *aignant*, comme cr*aignant*.	En *aint*, comme cr*aint*.	En *ins*, comme je cra*ins*.	En *ignis*, comme je cra*ignis*.
En *oître*, comme cr*oître*.	En *oissant*, comme cr*oissant*.	En *u*, comme cr*u*.	En *ois*, comme je cr*ois*.	En *us*, comme je cr*us*.
En *aître*, comme n*aître*.	En *aissant*, comme n*aissant*.	En *é*, comme n*é*.	En *ais*, comme je n*ais*.	En *quis*, comme je na*quis*.

§ I.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES ACTIFS.

Le Verbe *actif* est, comme nous l'avons déjà dit, celui qui, outre sa qualité inhérente à tous les verbes de signifier l'*affirmation*, exprime une action faite par le sujet, et qui a, ou qui peut avoir un régime direct.

Ire CONJUGAISON EN *ER*.

CHANTER (Modèle).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

(*Ce temps marque une chose qui est, ou qui se fait dans le moment de la parole.*)

Présentement

Je chante (324).	Nous chantons.
Tu chantes (325).	Vous chantez.
Il ou elle chante.	Ils ou elles chantent.

IMPARFAIT.

(*Ce temps marque une chose faite dans un temps passé, mais comme présente à l'égard d'une autre chose faite dans un temps également passé.*)

Quand vous êtes entré,

Je chantois (326).	Nous chantions.
Tu chantois.	Vous chantiez.
Il ou elle chantoit.	Ils ou elles chantoient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

(*Ce temps marque indéterminément une chose faite dans un temps déterminé et entièrement écoulé.*)

La semaine passée,

Je chantai (327).	Nous chantâmes (329)
Tu chantas.	Vous chantâtes. (329)
Il ou elle chanta (328).	Ils ou elles chantèrent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

(*Ce temps marque une chose faite dans un temps entièrement passé que l'on ne désigne pas, ou dans un temps passé désigné, mais qui n'est pas encore tout-à-fait écoulé.*)

Cette semaine,

J'ai chanté.	Nous avons chanté.
Tu as chanté.	Vous avez chanté.
Il ou elle a chanté.	Ils ou elles ont chanté.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

(*Ce temps marque une chose passée avant une autre, qui est également passée, et dont il ne reste plus rien à écouler.*)

Quand

J'eus chanté.	Nous eûmes chanté.
Tu eus chanté.	Vous eûtes chanté.
Il ou elle eut chanté.	Ils ou elles eurent chanté.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR SUR-COMPOSÉ (330).

(*Ce temps marque une chose passée avant une autre, dans un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé.*)

Quand

J'ai eu chanté.	Nous avons eu chanté.
Tu as eu chanté.	Vous avez eu chanté.
Il ou elle a eu chanté.	Ils ou elles ont eu chanté.

PLUS-QUE-PARFAIT (331).

(*Ce temps marque qu'une chose étoit déjà faite, quand une autre, également passée, s'est faite.*)

Quand vous entrâtes,

J'avois chanté.	Nous avions chanté.
Tu avois chanté.	Vous aviez chanté.
Il ou elle avoit chanté.	Ils ou elles avoient chanté.

FUTUR ABSOLU.

(*Ce temps marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore.*)

Demain

Je chanterai (332).	Nous chanterons.
Tu chanteras.	Vous chanterez.
Il ou elle chantera	Ils ou elles chanteront.

FUTUR PASSÉ.

(*Ce temps marque qu'une chose sera faite,*

---

(324) A la première conjugaison, la première personne du présent de l'indicatif ne prend point de *s*.

(325) Cette seconde personne prend un *s*. — *Règle générale* pour tous les temps simples des verbes réguliers et irréguliers. *Voyez* les exceptions à l'orthographe des verbes.

(326) Nos néographes écrivent je *chantais* par *ai*.

(327) On prononce je *chanté*.

(328) *Règle générale*.—A la troisième personne singulière du prétérit défini des verbes de la première conjugaison, on ne met ni accent circonflexe ni *t* final.

(329) *Règle générale*.—Ces deux personnes plurielles prennent l'accent circonflexe.

(330) Ce temps est peu en usage.

(331) On distingue également un plus-que-parfait composé, ainsi qu'on futur passé composé, dont l'emploi est encore plus rare que celui du parfait antérieur sur-composé : j'*avois eu dîné*, j'*aurai eu aimé*, etc. On observera que ces trois temps, n'étant pas usités dans les auxiliaires, ne sont pas admis dans les verbes passifs.

(332) On prononce je *chanteré*.

lorsqu'une autre, qui n'est pas encore, sera présente.)

Je sortirai quand

J'aurai chanté.	Nous aurons chanté.
Tu auras chanté.	Vous aurez chanté.
Il *ou* elle aura chanté.	Ils *ou* elles auront chanté.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

(Ce temps marque qu'une chose seroit ou se feroit dans un temps présent, moyennant une condition.)

Si je pouvois,

Je chanterois.	Nous chanterions.
Tu chanterois.	Vous chanteriez.
Il *ou* elle chanteroit.	Ils *ou* elles chanteroient.

PASSÉ.

(Ce temps marque qu'une chose auroit été faite dans un temps passé, si la condition dont elle dépendoit avoit eu lieu.)

Si vous aviez voulu,

J'aurois *ou* j'eusse chanté.	Nous aurions *ou* nous eussions chanté.
Tu aurois *ou* tu eusses chanté.	Vous auriez *ou* vous eussiez chanté.
Il *ou* elle auroit, il *ou* elle eût chanté.	Ils *ou* elles auroient, ils *ou* elles eussent chanté.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE) (333).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Ce temps marque l'action de prier, de commander, ou d'exhorter, il indique un présent par rapport à l'action de commander, et un futur par rapport à la chose commandée.)

(Point de première personne) (334).

Chante (335).	Chantons.
	Chantez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Ce temps marque le désir, le souhait ou la volonté.)

On désire, on désirera

Que je chante.	Que nous chantions.
Que tu chantes.	Que vous chantiez.
Qu'il *ou* qu'elle chante.	Qu'ils *ou* qu'elles chantent.

IMPARFAIT.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit

Que je chantasse (336).	Que nous chantassions.
Que tu chantasses.	Que vous chantassiez.
Qu'il *ou* qu'elle chantât (337).	Qu'ils *ou* qu'elles chantassent.

---

(333) *Chante, chantons, chantez*, voilà les seules personnes de l'impératif français ; *qu'il chante, qu'ils chantent* appartiennent évidemment au subjonctif.

D'ailleurs la suppression des pronoms, qui sont nécessaires partout ailleurs, est une des formes caractéristiques du sens impératif.

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *impératif*. —*Domergue*, pag. 89.—M. *Lemare*, page 191, première édit., etc.)

(334) L'impératif n'a point de première personne. Voyez-en le motif page 210.

(335) Dans les verbes de la première conjugaison, dont la seconde personne singulière de l'impératif est toujours terminée par un *e* muet, on ajoute un *s* après cet *e*, quand le pronom *en* ou le pronom *y* doit suivre : *apportes-y tous tes soins; donnes-en*. Mais observez que si, au lieu du pronom *en*, c'est la préposition *en* qui suit le verbe terminé par un e muet, alors on ne fait point usage de la lettre euphonique *s*, c'est-à-dire que l'on écrit, *admire en France*........ et non pas, *admires en France*. (*Voyez* Orthographe des verbes.) Cette *règle générale* s'applique à tous les verbes de la deuxième et de la troisième conjugaison dont la deuxième personne singulière de l'impératif est en e ; tels que *offrir, souffrir, ouvrir, cueillir, avoir, savoir*, etc. : *offre, souffre, ouvre, cueille, aie, sache*.

(336) On dit que je *chantasse*, que tu *chantasses*, et non pas que je *chantas*, que tu *chantas*.

(337) A la troisième personne singulière de l'imparfait du subjonctif, on fait usage d'un *t* final, et sur la pénultième on met un accent circonflexe.

On lit dans les Confessions de *J.-J. Rousseau* (liv. III) : « Je fus corrigé d'une faute « d'orthographe que je faisois, avec tous les « Génevois, par ces deux vers de la Henriade « (chant II) :

...Soit qu'un vieux respect pour le sang de leurs maîtres
Parlât encor pour moi dans le cœur de ces traîtres.

« Le mot *parlât*, qui me frappa, m'apprit « qu'il falloit un *t* à la troisième personne de « l'imparfait du subjonctif ; au lieu qu'auparavant je l'écrivois, et prononçois *parla*, comme « au parfait simple (parfait défini). »

PRÉTÉRIT.

On a désiré, on aura désiré

Que j'aie chanté.	Que nous ayons chanté.
Que tu aies chanté.	Que vous ayez chanté.
Qu'il *ou* qu'elle ait chanté.	Qu'ils *ou* qu'elles aient chanté.

PLUS-QUE-PARFAIT.

On avoit, on auroit ou on eût désiré

Que j'eusse chanté.	Que nous eussions chanté.
Que tu eusses chanté	Que vous eussiez chanté.
Qu'il *ou* qu'elle eût chanté.	Qu'ils *ou* qu'elles eussent chanté.

INFINITIF. (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Chanter.	Chanté, chantée.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir chanté.	Devant chanter.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Chantant.	

Conjuguez de même *abîmer* (338), *abreuver*, *daigner* (339), *déverser* (340), *implorer* (341), *parler* (342), *pleurer* (343), *soûler* (344), *épouvanter*, *hébéter*, *lamenter*, *marier* (345), *vaciller* (346), et tous les verbes dont l'infinitif est en *er*.

A l'égard des Verbes irréguliers ou défectifs de cette conjugaison, *Voyez* Articles XIII et suiv.

Remarques.—Pour conjuguer un verbe sur un autre verbe de quelque conjugaison qu'il soit, il faut savoir :

1° Que, dans les verbes, il y a des *radicales*, syllabes ou lettres qui précèdent la terminaison, lesquelles sont comme la racine du verbe, et en renferment la signification ; et des syllabes ou lettres qui forment la terminaison : les premières sont toujours invariables, et ne peuvent disparoître dans la conjugaison ; les secondes, au contraire, varient suivant les temps et les personnes. Ainsi dans le verbe *chanter*, la terminaison commune aux verbes de la première conjugaison est *er*, les radicales sont *chant.*

2° Que les temps simples se divisent en *temps primitifs*, qui servent à former d'autres temps, et qui ne sont eux-mêmes formés d'aucun autre ; et en *temps dérivés*, qui se forment des temps primitifs, suivant les règles détaillées de la *formation des temps.*

Cela posé, qu'on ait à conjuguer, par exemple, le verbe *oublier* : la terminaison *er*

---

(338) ABIMER. Ce mot offre toujours une idée de profondeur.

Sous un déluge d'eau il abîma le monde.
(*Corneille.*)

Dieu résolut enfin . . . .
D'abîmer sous les eaux tous ces audacieux
(*Boileau*, Sat. XII.)

Pourquoi, dit *Voltaire* dans ses Remarques sur Corneille, pourquoi dit on *abîmé dans la douleur*, dans la *tristesse*, etc. ? c'est que l'on peut y ajouter l'épithète de *profonde.*

(339) DAIGNER. *Féraud* fait observer avec raison que ce verbe est peu usité à la première personne, à moins qu'on ne fasse parler Dieu ou un souverain, ou qu'on ne parle en plaisantant, ou dans le dépit. En conséquence il blâme cette phrase de *Bossuet*, *Je ne daignerai ni les avouer ni les nier* ; cela paroît, dit-il, trop fier et trop hautain.

(340) DÉVERSER. Depuis quelque temps on a donné à ce verbe une nouvelle acception. On l'emploie au figuré pour *verser, répandre* ; on dit : *déverser le mépris, l'opprobre sur quelqu'un.*

(341) IMPLORER. *L'Académie* n'emploie ce verbe que pour parler des choses ou de Dieu ; et *Féraud* en conclut qu'on ne doit pas s'en servir en parlant des personnes. Voici des exemples du contraire :

Implorer Dieu dans son affliction
(L'*Académie.*)

Moi jalouse! et *Thésée* est celui que j'implore!
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 6.)

Vérité que j'implore, achève de descendre!
(Le même, même pièce.)

(342) PARLER. Ce verbe s'emploie figurément dans un grand nombre de cas : *le silence*, *le mérite*, *les services*, *les blessures*, *l'honneur*, *l'humanité*, *la vertu* parlent.

(343) PLEURER. Actif, se dit des choses et des personnes. *Il faut pleurer les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort.*
(*Montesquieu*, Lettres pers.)

Circé pâle, interdite, et la mort dans les yeux,
Pleuroit sa funeste aventure.
(*J.-B. Rousseau*, Cantate de Circé.)

Pleurez-vous Clytemnestre, ou bien Iphigénie ?
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 2.)

(344) SOULER. Autrefois ce terme étoit admis dans le style noble. *Corneille* a dit, dans le Cid :

Soûlez-vous du plaisir de m'empêcher de vivre.

Et l'*Académie*, dans sa critique du Cid, n'a point relevé cette expression.

Aujourd'hui on ne la souffriroit pas.

(345) Voyez les Remarques détachées pour les verbes *épouvanter*, *habiter*, *lamenter*, et *marier.*

(346) VACILLER conserve toujours les deux *ll.*

fait connoître que ce verbe est de la première conjugaison ; on sépare les radicales des finales, et l'on a *oubli-er*. Ensuite on a recours au modèle que nous avons donné des temps de la première conjugaison, qui est *chanter*, pour ajouter aux radicales *oubli*, les terminaisons qui suivent *chant* dans les cinq temps primitifs, et l'on trouve :

Inf. prés., *oubli-er*. — Part. prés., *oubli-ant*. — Part. passé, *oubli-é*. — Indic. prés., *j'oubli-e*. — Prét. défini, *j'oubli-ai*.

Les cinq temps primitifs étant trouvés, il ne s'agit que de suivre les règles établies pour la formation des temps dérivés, et que nous développerons après avoir donné le modèle des quatre conjugaisons.

Si l'on ne vouloit pas avoir recours à la formation des temps, le modèle de conjugaison du verbe *chanter* suffiroit. En effet, on formeroit quelque temps que ce fût, en ajoutant aux radicales *oubli*, les terminaisons qui suivent *chant* dans le temps que l'on désireroit. Par exemple, si c'étoit le futur du verbe *oublier* que l'on voulût former, les finales de ce temps étant, dans le modèle de conjugaison du verbe CHANTER, *erai*, *eras*, *era*, *erons*, *erez*, *eront*, on n'auroit besoin que de les ajouter aux radicales *oubli*, et alors on auroit *oubli-*ERAI, *oubli-*ERAS, *oubli-*ERA, *oubli-*ERONS, *oubli-*EREZ, *oubli-*ERONT.

IIme CONJUGAISON EN *IR*.

EMPLIR (Modèle) (347).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

A quoi vous occupez-vous ?

J'emplis (348).	Nous emplissons.
Tu emplis.	Vous emplissez.
Il *ou* elle emplit.	Ils *ou* elles emplissent.

IMPARFAIT.

Quand vous êtes entré,

J'emplissois (349).	Nous emplissions.
Tu emplissois.	Vous emplissiez.
Il *ou* elle emplissoit.	Ils *ou* elles emplissoient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

La semaine passée,

J'emplis.	Nous emplîmes.
Tu emplis.	Vous emplîtes.
Il *ou* elle emplit.	Ils *ou* elles emplirent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Cette semaine,

J'ai empli.	Nous avons empli.
Tu as empli.	Vous avez empli.
Il *ou* elle a empli.	Ils *ou* elles ont empli.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand

J'eus empli.	Nous eûmes empli.
Tu eus empli.	Vous eûtes empli.
Il *ou* elle eut empli.	Ils *ou* elles eurent empli.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR SUR-COMPOSÉ.

Quand

J'ai eu empli.	Nous avons eu empli.
Tu as eu empli.	Vous avez eu empli.
Il *ou* elle a eu empli	Ils *ou* elles ont eu empli.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Quand vous vîntes,

J'avois empli.	Nous avions empli.
Tu avois empli.	Vous aviez empli.
Il *ou* elle avoit empli.	Ils *ou* elles avoient empli.

FUTUR ABSOLU.

Demain

J'emplirai.	Nous emplirons.
Tu empliras.	Vous emplirez.
Il *ou* elle emplira.	Ils *ou* elles empliront.

FUTUR PASSÉ.

J'irai, quand

J'aurai empli.	Nous aurons empli.
Tu auras empli.	Vous aurez empli.
Il *ou* elle aura empli.	Ils *ou* elles auront empli.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

Si je pouvois,

J'emplirois.	Nous emplirions
Tu emplirois.	Vous empliriez.
Il *ou* elle empliroit.	Ils *ou* elles empliroient.

(347) EMPLIR. *Voyez* aux Remarques détachées, une observation sur ce verbe.

(348) Cette première personne prend un *s* final ; il en est de même à la troisième et à la quatrième conjugaisons. Si l'on fait usage de cette orthographe, cela provient, comme le dit l'*Académie*, page 149 de ses Observations, de ce que les premières personnes du présent de l'indicatif de tous les verbes qui ne terminent pas cette première personne par un e muet, sont longues.

(349) Il nous semble que puisque l'*Académie* n'a pas approuvé cette orthographe, il ne faut pas écrire *j'emplissais* par *a*

PASSÉ.

Si vous aviez voulu,

J'aurois *ou* j'eusse empli.	Nous aurions *ou* nous eussions empli.
Tu aurois *ou* tu eusses empli.	Vous auriez *ou* vous eussiez empli.
Il auroit *ou* il eût empli.	Ils auroient *ou* ils eussent empli.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Point de première personne.*)

Emplis (350).	Emplissons.
	Emplissez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

On désire, on désirera

Que j'emplisse.	Que nous emplissions.
Que tu emplisses.	Que vous emplissiez.
Qu'il emplisse.	Qu'ils emplissent.

IMPARFAIT.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit

Que j'emplisse.	Que nous emplissions.
Que tu emplisses.	Que vous emplissiez.
Qu'il emplît.	Qu'ils emplissent.

PRÉTÉRIT.

On a désiré, on aura désiré

Que j'aie empli.	Que nous ayons empli.
Que tu aies empli.	Que vous ayez empli.
Qu'il ait empli.	Qu'ils aient empli.

PLUS-QUE-PARFAIT.

On auroit, on eût désiré

Que j'eusse empli.	Que nous eussions empli.
Que tu eusses empli.	Que vous eussiez empli.
Qu'il eût empli.	Qu'ils eussent empli.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT. Emplir.	PARTICIPE PASSÉ. Empli, emplie.
PRÉTÉRIT. Avoir empli.	PARTICIPE FUTUR. Devant emplir.
PARTICIPE PRÉSENT. Emplissant.	

Conjuguez de même *applaudir*, *agir*, *choisir*, *gémir* (351), *éclaircir* (352), *enfouir*, *mûrir*, *amollir*, etc., etc., et tous les verbes dont la terminaison est en *ir*; et faites usage de la méthode indiquée à la fin de la première conjugaison, pages 228 et 229.

IIIME CONJUGAISON EN *OIR*.

RECEVOIR (Modèle).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

Que faites-vous ?

Je reçois.	Nous recevons.
Tu reçois.	Vous recevez.
Il *ou* elle reçoit.	Ils *ou* elles reçoivent.

IMPARFAIT.

Quand vous êtes entré,

Je recevois.	Nous recevions.
Tu recevois.	Vous receviez.
Il *ou* elle recevoit.	Ils *ou* elles recevoient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

La semaine passée,

Je reçus.	Nous reçûmes.
Tu reçus.	Vous reçûtes.
Il *ou* elle reçut (353).	Ils *ou* elles reçurent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Cette semaine,

J'ai reçu.	Nous avons reçu.
Tu as reçu.	Vous avez reçu.
Il *ou* elle a reçu.	Ils *ou* elles ont reçu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand, lorsque

J'eus reçu.	Nous eûmes reçu.
Tu eus reçu.	Vous eûtes reçu.
Il *ou* elle eut (354) reçu.	Ils *ou* elles eurent reçu.

---

(350) Cette seconde personne prend un *s*, parce que la première personne du présent de l'indicatif, dont elle se forme, en a un.

(351) *Voyez* au Régime des verbes, des Rem. sur l'emploi des verbes *applaudir*, *agir*, *choisir*, *gémir*.

(352) ÉCLAIRCIR. Ce verbe, lorsqu'on parle des personnes, ne peut s'employer sans régime indirect. On dit : *éclaircir quelqu'un de quelque chose*, et non pas *éclaircir quelqu'un* :

De vos desseins secrets on est trop *éclairci*. (*Racine.*)

Je veux de tout le crime être mieux *éclairci*. (Le même.)

Ainsi *Racine* et *Voltaire* n'ont pas été corrects quand ils ont dit ; le premier dans Bajazet (act. II, sc. 5.) :

Oh ciel! combien de fois je l'aurois *éclaircie*,
Si je n'eusse à sa haine exposé que ma vie.

Et le second dans Zaïre (act. IV, sc. 6.) :

Eh bien! madame, il faut que vous m'*éclaircissiez*.

Éclairer, dans ce cas, étoit le verbe dont ils devoient se servir.

En parlant des choses, il suffit du régime direct.

Un moment quelquefois *éclaircit* plus d'un doute. (*Racine.*)

Ce terme est équivoque, il le faut *éclaircir*. (*Boileau.*)

(353) Toujours la même règle : il ne faut

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR SUR-COMPOSÉ.

Quand

J'ai eu reçu.	Nous avons eu reçu.
Tu as eu reçu.	Vous avez eu reçu.
Il *ou* elle a eu reçu.	Ils *ou* elles ont eu reçu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Quand vous vîntes,

J'avois reçu.	Nous avions reçu.
Tu avois reçu.	Vous aviez reçu.
Il *ou* elle avoit reçu.	Ils *ou* elles avoient reçu.

FUTUR ABSOLU.

Demain

Je recevrai.	Nous recevrons.
Tu recevras.	Vous recevrez.
Il *ou* elle recevra.	Ils *ou* elles recevront.

FUTUR PASSÉ.

J'irai quand

J'aurai reçu.	Nous aurons reçu.
Tu auras reçu.	Vous aurez reçu.
Il *ou* elle aura reçu.	Ils *ou* elles auront reçu.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

Si je pouvois,

Je recevrois.	Nous recevrions.
Tu recevrois.	Vous recevriez.
Il *ou* elle recevroit.	Ils *ou* elles recevroient.

PASSÉ.

Si vous aviez voulu,

J'aurois *ou* j'eusse reçu.	Nous aurions *ou* nous eussions reçu.
Tu aurois *ou* tu eusses reçu.	Vous auriez *ou* vous eussiez reçu.
Il auroit *ou* il eût reçu.	Ils auroient *ou* ils eussent reçu.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Point de première personne au singulier.)

Reçois.	Recevons.
	Recevez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

On désira, on désirera

Que je reçoive.	Que nous recevions.
Que tu reçoives.	Que vous receviez.
Qu'il reçoive.	Qu'ils reçoivent.

IMPARFAIT.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit

Que je reçusse (355).	Que nous reçussions.
Que tu reçusses.	Que vous reçussiez.
Qu'il reçût.	Qu'ils reçussent.

PRÉTÉRIT.

On a désiré, on aura désiré

Que j'aie reçu.	Que nous ayons reçu.
Que tu aies reçu.	Que vous ayez reçu.
Qu'il ait reçu.	Qu'ils aient reçu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

On auroit, on eût désiré

Que j'eusse reçu.	Que nous eussions reçu.
Que tu eusses reçu.	Que vous eussiez reçu.
Qu'il eût reçu.	Qu'ils eussent reçu.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Recevoir.	Reçu, reçue.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir reçu.	Devant recevoir.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Recevant.	

Conjuguez de même les verbes *devoir* (356),

point mettre d'accent sur la pénultième de ce temps.

(354) Nous avons déjà dit qu'on ne fait usage de l'accent circonflexe sur l'*u* de *eut*, que dans les temps où l'on dit *eussent* au pluriel.

(355) Dans le verbe *recevoir*, comme dans les mots où le c a le son d'un *s*, on met une cédille sous cette consonne, mais c'est seulement avant une des trois voyelles *a*, *o*, *u*.

(356) DEVOIR. *Devrions, devriez*, est en poésie de trois syllabes, et peut-être est-ce par cette raison que quelques écoliers prononcent ces mots comme si l'on écrivoit *deverions, deveriez* avec un e muet après le *r*.

Dût s'emploie dans le sens de *quand même*.

Dût le peuple en fureur pour ses maîtres nouveaux
De mon sang odieux arroser leurs tombeaux,
Dût le Parthe vengeur me trouver sans défense,
Dût le ciel égaler le supplice à l'offense,
Trône, à t'abandonner je ne puis consentir.
(*Corneille*, Rodogune, act. V, sc. 1.)

Dût tout cet appareil retomber sur ma tête.
(*Racine*, Iphig., act. III, sc. 5.)

Voltaire a dit dans Mérope (act. I, sc. 3.):

Nous devons l'un à l'autre un mutuel soutien.

La Harpe dit au sujet de ce vers: « La rigueur « grammaticale exigeoit *nous nous devons*. Je « crois qu'en poésie on doit d'autant plus sup« primer cette répétition de pronom, qu'elle « n'est pas agréable à l'oreille, et que *l'un à* « *l'autre* exprime suffisamment la réciprocité.

Cette observation ne paroît pas juste à M. *Laveaux*, et il me semble qu'il a raison.

percevoir, *décevoir* (357), *concevoir*, *apercevoir*, etc. ; et suivez la méthode indiquée, à la fin de la conjugaison du verbe *chanter*, p. 228 et 229

IVme CONJUGAISON EN *RE*.

RENDRE (Modèle).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

Que faites-vous ?

Je rends.	Nous rendons.
Tu rends.	Vous rendez.
Il *ou* elle rend.	Ils *ou* elles rendent.

IMPARFAIT.

Quand vous êtes entré

Je rendois.	Nous rendions.
Tu rendois.	Vous rendiez.
Il *ou* elle rendoit.	Ils *ou* elles rendoient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

La semaine passée

Je rendis.	Nous rendîmes.
Tu rendis.	Vous rendîtes.
Il ou elle rendit.	Ils ou elles rendirent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Cette semaine

J'ai rendu.	Nous avons rendu.
Tu as rendu.	Vous avez rendu.
Il *ou* elle a rendu.	Ils ou elles ont rendu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand, lorsque

J'eus rendu.	Nous eûmes rendu.
Tu eus rendu.	Vous eûtes rendu.
Il *ou* elle eut rendu.	Ils ou elles eurent rendu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR SUR-COMPOSÉ.

Quond

J'ai eu rendu.	Nous avons eu rendu.
Tu as eu rendu.	Vous avez eu rendu.
Il *ou* elle a eu rendu.	Ils *ou* elles ont eu rendu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Quand vous vîntes

J'avois rendu.	Nous avions rendu.
Tu avois rendu.	Vous aviez rendu.
Il ou elle avoit rendu.	Ils *ou* ou elles avoient rendu.

FUTUR ABSOLU.

Demain

Je rendrai	Nous rendrons.
Tu rendras.	Vous rendrez.
Il *ou* elle rendra.	Ils ou elles rendront.

FUTUR PASSÉ.

J'irai, quand

J'aurai rendu.	Nous aurons rendu.
Tu auras rendu.	Vous aurez rendu.
Il ou elle aura rendu.	Ils ou elles auront rendu.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

Si je pouvois,

Je rendrois.	Nous rendrions.
Tu rendrois.	Vous rendriez.
Il ou elle rendroit.	Ils *ou* elles rendroient.

PASSÉ.

Si vous aviez voulu,

J'aurois *ou* j'eusse rendu.	Nous aurions ou nous eussions rendu.
Tu aurois *ou* tu eusses rendu.	Vous auriez *ou* vous eussiez rendu.
Il auroit *ou* il eût rendu.	Ils auroient ou ils eussent rendu.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Point de première personne au singulier.)

Rends.	Rendons.
	Rendez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

On désire, on désirera

Que je rende.	Que nous rendions.
Que tu rendes.	Que vous rendiez.
Qu'il rende.	Qu'ils rendent.

IMPARFAIT.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit

Que je rendisse.	Que nous rendissions.
Que tu rendisses.	Que vous rendissiez.
Qu'il rendît.	Qu'ils rendissent.

PRÉTÉRIT.

On a désiré, on aura désiré

Que j'aie rendu.	Que nous ayons rendu.
Que tu aies rendu.	Que vous ayez rendu.
Qu'il ait rendu.	Qu'ils aient rendu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

On auroit ou on eût désiré

Que j'eusse rendu.	Que nous eussions rendu.
Que tu eusses rendu.	Que vous eussiez rendu.
Qu'il eût rendu.	Qu'ils eussent rendu.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Rendre.	Ayant rendu.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir rendu.	Devant rendre.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Rendant.	

---

(357) DÉCEVOIR. Ce verbe n'est plus usité que dans les temps composés :

Par quelle trahison le cruel m'a *déçue!*
(*Racine*, Iphigénie, act. V, sc. 3.)

Cruelle ! quand ma foi vous a-t-elle *déçue?*
(Le même, Phèdre, act. I, sc. 3.)

Les Anglais, DÉÇUS *par le nom de liberté*, *en ont à la fin détesté les vices.*
(*Bossuet.*)

Tromper a tout-à-fait remplacé ce verbe.

Conjuguez sur ce verbe, *attendre*, *entendre*, *suspendre*, *vendre*, *prendre*, *prétendre*, *répondre*, *tordre*, etc., etc.

Et suivez la methode indiquée, à la fin de la conjugaison du verbe *chanter*, p. 228 et 229.

On trouvera la conjugaison des Verbes irréguliers et des Verbes défectifs, à l'article XII.

§. II.

PARADIGME, OU MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES PASSIFS.

Le Verbe *passif* est celui qui présente le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre objet.

Il n'y a qu'une seule conjugaison pour tous les verbes passifs : elle se fait avec l'auxiliaire *etre*, dans tous ses temps, et avec le participe passé du verbe actif ; c'est pourquoi nous ne donnerons que la *première personne du singulier* et *du pluriel* de chaque temps, et, si quelques-uns de nos lecteurs étoient embarrassés pour la conjugaison des autres personnes, ils n'auroient qu'à consulter le modèle de la conjugaison du verbe *être*, page 217.

ÊTRE LOUÉ (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je suis loué ou louée (358).	Nous sommes loués *ou* louées (359).

IMPARFAIT.

J'étois loué *ou* louée.	Nous étions loués ou louées.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je fus loué *ou* louée.	Nous fûmes loués *ou* louées.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai été loué ou louée.	Nous avons été loués ou louées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus été loué ou louée.	Nous eûmes été loués ou louées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois été loué *ou* louée.	Nous avions été loués ou louées.

FUTUR ABSOLU.

Je serai loué *ou* louée.	Nous serons loués *ou* louées.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai été loué *ou* louée.	Nous aurons été loués ou louées.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je serois loué ou louée.	Nous serions loués *ou* louées.

PASSÉ.

J'aurois été loué *ou* louée, ou j'eusse été loué *ou* louée.	Nous aurions été loués ou louées, *ou* nous eussions été loués ou louées.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Sois loué *ou* louée.	Soyons loués *ou* louées.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je sois loué *ou* louée.	Que nous soyons loués *ou* louées.

IMPARFAIT.

Que je fusse loué *ou* louée.	Que nous fussions loués ou louées.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie été loué ou louée.	Que nous ayons été loués ou louées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse été loué ou louée.	Que nous eussions été loués *ou* louées.

INFINITIF.

PRÉSENT. Être loué *ou* louée.	PARTICIPE PASSÉ. Ayant été loué *ou* louée.
PRÉTÉRIT. Avoir été loué ou louée.	PARTICIPE FUTUR. Devant être loué ou louée.
PARTICIPE PRÉSENT. Étant loué *ou* louée.	

On conjuguera de même les verbes passifs *être aimé*, *être satisfait*, *être admiré*, *être aperçu*, *être lu*, etc., etc.

§. III.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES NEUTRES.

Le verbe *neutre* est celui qui, outre sa qualité inhérente à tous les verbes, de signifier l'affirmation, exprime une action faite par le sujet, et dont l'objet ne sauroit être direct.

On le distingue d'avec le verbe actif, en ce qu'on ne peut pas mettre immédiatement

---

(358) *Règle générale.* — Tous les participes passés employés avec le verbe *être*, s'accordent en *genre* et en *nombre* avec le sujet du verbe *être*. Pour former le féminin, on ajoute un *e* muet et pour former le pluriel, on ajoute un *s*.

(359) Nous avons déjà dit que le participe doit être mis au singulier quand le pronom *vous* est employé pour le pronom *tu*; ainsi il faut dire, en parlant à un homme, *vous êtes loué*; et, en parlant à une femme, *vous êtes louée*.

après lui les mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, c'est-à-dire, en ce qu'on ne peut pas lui assigner de régime direct.

Il y a à-peu-près six cents verbes neutres dans notre langue; environ cinq cents se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, comme : *marcher, dormir, languir*, etc., qui font *j'ai marché*, *j'ai dormi*, *j'ai langui*; et alors les verbes *chanter, emplir, recevoir, rendre*, dont on vient de donner les paradigmes ou modèles de conjugaison, peuvent servir pour la conjugaison de ces verbes neutres; nous ferons observer seulement que le participe passé de ces verbes étant toujours invariable, il faudra dire simplement : *marché, ayant marché; langui, ayant langui*, et jamais MARCHÉE, ni LANGUIE avec l'accord, ainsi que cela se pratique quand le verbe est actif au lieu d'être neutre.

A l'égard des verbes neutres qui se conjuguent dans leurs temps composés avec l'auxiliaire *être*, on remarquera que cet auxiliaire y est toujours au même temps que le verbe *avoir*, dans les verbes où l'on fait usage de ce dernier. Ainsi, de même que l'on dit : *j'ai aimé, j'ai pris, j'avois fini*, on dit : je *suis arrivé, j'étois arrivé*; où l'on voit que dans les uns, comme dans les autres, les verbes *avoir* et *être* sont au présent et à l'imparfait.

PARADIGME, OU MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES NEUTRES QUI PRENNENT L'AUXILIAIRE ÊTRE.

Ayant donné précédemment le paradigme des trois personnes, tant singulières que plurielles, nous pensons qu'il suffira de donner ici la premiere personne de chaque temps.

TOMBER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je tombe.	Nous tombons.

IMPARFAIT.

Je tombois.	Nous tombions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je tombai.	Nous tombâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je suis tombé *ou* tombée.	Nous sommes tombés *ou* tombées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Je fus tombé *ou* tombée.	Nous fûmes tombés ou tombées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'étois tombé ou tombée.	Nous étions tombés *ou* tombées.

FUTUR ABSOLU.

Je tomberai.	Nous tomberons.

FUTUR PASSÉ.

Je serai tombé *ou* tombée.	Nous serons tombés *ou* tombées.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je tomberois.	Nous tomberions.

PASSÉ

Je serois *ou* je fusse tombé, *ou* tombée.	Nous serions, *ou* nous fussions tombés *ou* tombées.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Tombe.	Tombons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je tombe.	Que nous tombions.

IMPARFAIT.

Que je tombasse.	Que nous tombassions.

PRÉTÉRIT.

Que je sois tombé ou tombée.	Que nous soyons tombés *ou* tombées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que je fusse tombé *ou* tombee.	Que nous fussions tombés *ou* tombees.

INFINITIF.

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Tomber.	Tombe, tombée, étant tombé *ou* tombée.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Être tombé ou tombée.	Devant tomber.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Tombant.	

Conjuguez de même les verbes *arriver, aller, déchoir, décéder, mourir, naître, partir, rester, sortir, monter, descendre, venir, devenir, revenir, parvenir*, etc., etc.; et, à l'égard de leurs temps composés, *voyez*, page 218, les Remarques que nous avons faites sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être*.

§. IV.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES PRONOMINAUX.

Le verbe *pronominal* est un verbe qui se conjugue toujours avec deux pronoms de la même personne, comme JE ME *flatte*, TU TE *blesses*, etc.

Ces verbes n'ont point de conjugaison qui leur soit particulière. Dans les temps simples, ils se conjuguent comme les verbes de la con-

jugaison à laquelle ils appartiennent ; et dans les temps composés, ils prennent l'auxiliaire *être*.

SE PROMENER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je me promène.	Nous nous promenons.

IMPARFAIT.

Je me promenois.	Nous nous promenions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je me promenai.	Nous nous promenâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je me suis promené *ou* promenée.	Nous nous sommes promenés *ou* promenées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Je me fus promené *ou* promenée.	Nous nous fûmes promenés *ou* promenées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Je m'étois promené *ou* promenée.	Nous nous étions promenés *ou* promenées.

FUTUR ABSOLU.

Je me promènerai.	Nous nous promènerons.

FUTUR PASSÉ.

Je me serai promené *ou* promenée.	Nous nous serons promenés *ou* promenées.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je me promènerois.	Nous nous promènerions.

PASSÉ.

Je me serois promené *ou* promenée ; — je me fusse promené *ou* promenée.	Nous nous serions promenés *ou* promenées ; — nous nous fussions promenés *ou* promenées.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Promène-toi (360).	Promenons-nous.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je me promène.	Que nous nous promenions.

IMPARFAIT.

Que je me promenasse.	Que nous nous promenassions.

PRÉTÉRIT.

Que je me sois promené *ou* promenée.	Que nous nous soyons promenés *ou* promenées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que je me fusse promené *ou* promenée.	Que nous nous fussions promenés, *ou* promenées.

INFINITIF.

PRÉSENT. Se promener.	PARTICIPE PASSÉ. Promené *ou* promenée ; s'étant promené *ou* promenée.
PRÉTÉRIT. S'être promené *ou* promenée.	PARTICIPE FUTUR. Devant se promener.
PARTICIPE PRÉSENT. Se promenant.	

Conjuguez de même *se blesser*, *se repentir*, *se coucher*, *se baigner*, *se moucher*, etc.

§. V.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES UNIPERSONNELS.

Le verbe *unipersonnel* est celui que l'on n'emploie dans tous ses temps qu'à la troisième personne du singulier. Il se conjugue selon les inflexions qu'exige la conjugaison à laquelle il appartient ; néanmoins, comme ces verbes n'ont pas tous les temps, nous allons donner la Conjugaison du verbe unipersonnel *neiger*, afin que l'on sache quels sont les temps qui lui manquent.

NEIGER (Modele).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU. Il neige.	PRÉTÉRIT DÉFINI. Il neigea.
IMPARFAIT. Il neigeoit.	PRÉTÉRIT INDÉFINI. Il a neigé.

(360) On écrit *promène-toi*, et non pas *promènes-toi* avec un *s*, parce que les verbes de la première conjugaison ne prennent point de *s* à la seconde personne singulière de l'impératif ; excepté lorsqu'ils sont suivis de *y* ou de *en*, et alors c'est une lettre euphonique.

On met un *accent grave* sur l'e qui précède *ne* du verbe *promener*, par la raison, comme nous l'avons dit pag. 149, que, lorsque la dernière syllabe est muette, l'e qui termine l'avant-dernière doit être sonore et grave.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.	FUTUR ABSOLU.
Il eut neigé.	Il neigera.
PLUS-QUE-PARFAIT.	FUTUR PASSÉ.
Il avoit neigé.	Il aura neigé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.	PASSÉ.
Il neigeroit.	Il auroit *ou* il eût neigé.

(Point d'Impératif.)

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.	PRÉTÉRIT.
Qu'il neige.	Qu'il ait neigé.
IMPARFAIT.	PLUS-QUE-PARFAIT.
Qu'il neigeât.	Qu'il eût neigé.

INFINITIF.

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Neiger.	Ayant neigé.

Les autres temps de l'infinitif ne sont pas en usage.

§. VI.

DE LA FORMATION DES TEMPS.

Les temps des verbes sont simples ou composés. Les *temps simples* sont ceux qui ne consistent qu'en un seul mot, et qui, entés sur une même racine fondamentale, diffèrent entre eux par les inflexions et les terminaisons propres à chacun; les *temps composés* sont ceux qui sont formés du participe passé du même verbe avant lequel on met un des auxiliaires *avoir* et *être*; comme : j'*ai aimé*, je *suis encouragé*, etc.

Parmi les temps simples d'un verbe, il y en a cinq que l'on nomme *primitifs*, parce qu'ils servent à former les autres temps, dans les quatre conjugaisons : ce sont, comme nous l'avons dit, page 210, *le Présent*, *le Prétérit défini de l'Indicatif*, *le Présent de l'Infinitif*, *le Participe présent et le Participe passé.*

De la première personne singulière du PRÉSENT DE L'INDICATIF, *et de la première et de la seconde personne plurielles du* MÊME TEMPS, on forme *la seconde personne singulière et la première et la seconde personne plurielles de l'Impératif*, en ôtant les pronoms personnels *je*, *nous*, *vous*. Ainsi de *j'aime*, *je finis*, *nous aimons*, *vous aimez*, on forme l'impératif : *aime*, *finis*, *aimons*, *aimez*.

Du PRÉTÉRIT DÉFINI, on forme l'*imparfait du subjonctif*, en changeant *ai* en *asse*, pour la premiere conjugaison, comme *j'aimai*, que *j'aimasse*, et en ajoutant *se* aux terminaisons du prétérit pour les autres conjugaisons; comme : *je finis*, *que je finisse*; *je reçus que je reçusse*; *je rendis*, *que je rendisse*; *je vins*, *que je vinsse*, etc.

Du PRÉSENT DE L'INFINITIF, on forme *le futur de l'indicatif*, c'est-à-dire que,

Dans les verbes de la *première conjugaison*, on ajoute *ai* à la consonne finale *r* de l'infinitif : *donner*, *oublier*, *jouer*, *prier*, *créer*, font *donnerai*, *oublierai*, *jouerai*, *prierai*, *créerai*;

Dans les verbes de la *seconde conjugaison*, on ajoute également *ai* à la consonne finale *r* de l'infinitif; *emplir*, *finir*, font *emplirai*, *finirai*;

Dans les verbes de la *troisième conjugaison*, on retranche *oir* de l'infinitif, pour y substituer *rai* : *recevoir*, *apercevoir*, *concevoir*, font *recevrai*, *apercevrai*, *concevrai*;

Enfin, dans les verbes de la *quatrième conjugaison*, on change la finale *re* de l'infinitif en la finale *rai*. *rendre*, *défendre*, *tordre*, font *rendrai*, *défendrai*, *tordrai*.

Le conditionnel présent se forme, de même que le futur, *du* PRÉSENT DE L'INFINITIF, et alors les regles données pour la formation de ce temps lui sont applicables; seulement la finale, au lieu d'être *ai*, *rai*, est *ois*, *rois*.

Du PARTICIPE PRÉSENT, on forme :

1° *Les trois personnes plurielles du présent de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ons*, pour la première personne; en *ez*, pour la seconde; en *ent*, pour la troisième : *aimant*, nous *aimons*; *aimant*, vous *aimez*; *aimant*, ils *aiment*;

2° L'*imparfait de l'indicatif*, en changeant la finale *ant* en *ois*, *oit*, *ions*, *iez*, *oient* : *aimant*, *j'aimois*; *emplissant*, *j'emplissois*; *recevant*, *je recevois*, etc., etc.

3° *Le présent du subjonctif*, en changeant *ant*, selon la personne et le nombre, en *e*, *es*, *e*, *ions*, *iez*, *ent* : *aimant*, que *j'aime*, que *tu aimes*, qu'*il aime*, que *nous aimions*, que *vous aimiez*, qu'*ils aiment*; *emplissant*, que *j'emplisse*, etc.; *rendant*, que *je rende*, etc.; *cousant*, que *je couse*, etc ; *résolvant*, que *je résolve*, etc.; *cueillant*, que *je cueille*, etc.

DE LA FORMATION DES TEMPS COMPOSÉS.

Il y a sept temps composés : le *prétérit indéfini*; le *prétérit antérieur*; le *plus-que-parfait de l'indicatif*; le *futur passé*; le *conditionnel passé*; le *prétérit du subjonctif*; le *plus-que-parfait du subjonctif.*

Règle générale. — *Du participe passé* on forme tous les temps composés qui se trouvent dans les verbes, en joignant à ce participe les différents temps des auxiliaires *avoir* ou *être*.

Ainsi, *du participe passé*, on forme 1° le prétérit indéfini, en y joignant le présent de l'indicatif du verbe *avoir : J'ai donné, j'ai empli, j'ai reçu, j'ai rendu ;* 2° le prétérit antérieur, en y joignant le prétérit défini du verbe *avoir : J'eus donné, empli, reçu, rendu ;* 3° le plus-que-parfait de l'indicatif, en y joignant l'imparfait du verbe *avoir : J'avois donné, empli, reçu, rendu ;* 4° le futur passé, en y joignant le futur simple du verbe *avoir : J'aurai donné, empli, reçu, rendu ;* 5° le conditionnel passé, en y joignant le conditionnel présent du verbe *avoir : J'aurois donné, empli, reçu, rendu ;* 6° le prétérit du subjonctif, en y joignant le présent du subjonctif du verbe *avoir :* Que *j'aie donné, empli, reçu, rendu ;* 7° enfin, du participe passé se forme le plus-que-parfait du subjonctif, en y joignant l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir :* Que *j'eusse donné, empli, reçu, rendu.*

Dans les verbes pronominaux, et dans les verbes neutres qui prennent l'auxiliaire *être*, les temps composés se forment de même ; mais ce sont les temps du verbe auxiliaire *être* qui se joignent au participe ; ainsi, on ne dit pas : *Je m'ai repenti, j'ai tombé, je m'avois repenti, j'avois tombé*, etc. ; mais *je me suis repenti, je m'étois repenti, je suis tombé, j'étois tombé.*

(*Restaut*, pag. 251.—*Wailly*, pag. 74.—*Lévizac*, pag. 53. t. II.)

Si on conjugue les temps composés des verbes pronominaux avec l'auxiliaire *être*, plutôt qu'avec l'auxiliaire *avoir*, c'est parce que l'action et la passion s'y trouvant dans le même sujet, on a été plus porté à se servir du verbe *être*, qui signifie par lui-même la passion, que du verbe *avoir*, qui n'auroit marqué que l'action ; et en effet, quand on dit : *Il s'est tué*, c'est comme si l'on disoit : *il a été tué par* soi-même, où on trouve la signification passive que l'on ne trouveroit pas dans *il s'a tué.*

(MM. de *Port-Royal*, Gramm. gén., pag. 197.)

Il ne sera pas inutile, lorsqu'on aura la cette formation des temps, de jeter un coup d'œil sur ce que nous disons au chapitre des *Verbes irréguliers* et à celui de l'*Orthographe*, art. II, §. 4.

ARTICLE XI.

Avant que de donner la conjugaison des *Verbes irréguliers*, nous parlerons de plusieurs verbes qui, quoique réguliers, quant à leur conjugaison, demandent que nous nous en occupions, parce qu'il est facile de se tromper sur la manière de les orthographier.

§. I.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN GER.

MANGER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je mange.	Nous mangeons.

IMPARFAIT.

Je mangeois.	Nous mangions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je mangeai.	Nous mangeâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai mangé.	Nous avons mangé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus mangé.	Nous eûmes mangé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois mangé.	Nous avions mangé.

FUTUR ABSOLU.

Je mangerai.	Nous mangerons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai mangé.	Nous aurons mangé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je mangerois.	Nous mangerions.

PASSÉ.

J'aurois ou j'eusse mangé.	Nous aurions ou nous eussions mangé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Mange.	Mangeons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je mange.	Que nous mangions.

IMPARFAIT.

Que je mangeasse.	Que nous mangeassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie mangé.	Que nous ayons mangé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse mangé.	Que nous eussions mangé.

INFINITIF.

PRÉSENT. Manger.	PARTICIPE PASSÉ. Mangé ou mangée.
PRÉTÉRIT. Avoir mangé.	PARTICIPE FUTUR. Devant manger.
PARTICIPE PRÉSENT. Mangeant.	

Conjuguez de même les verbes *abréger*, *arranger*, *bouger*, *corriger*, *dégager*, *déranger*, *diriger*, *encourager*, *engager*, *gager*, *juger*, *ménager*, *partager*, *ronger*, *songer*, *venger*, etc.

Afin de conserver au *g* le son du *j*, dans les verbes en *ger*, on met un *e* muet après le *g*, lorsque cette consonne est suivie de la voyelle *a* ou *o*; comme : *jugeant*, *jugeons*, *jugeois*; mais on écrira sans *e* muet, *jugions*, *jugèrent*, parce que le *g* n'est pas suivi des voyelles *a*, *o*.

(L'*Académie*.—*Wailly*, pag. 80.—*Lévizac*, page 25, t. II.—*Féraud*, etc., etc.)

§. II

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN *ÉER*.

AGRÉER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

J'agrée. Nous agréons.

IMPARFAIT.

J'agréois. Nous agréions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'agréai. Nous agréâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai agréé. Nous avons agréé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus agréé. Nous eûmes agréé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois agréé. Nous avions agréé.

FUTUR ABSOLU.

J'agréerai. Nous agréerons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai agréé. Nous aurons agréé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'agréerois. Nous agréerions.

PASSÉ.

J'aurois *ou* j'eusse agréé. Nous aurions *ou* nous eussions agréé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Agrée. Agréons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que j'agrée. Que nous agréions.

IMPARFAIT.

Que j'agréasse. Que nous agréassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie agréé. Que nous ayons agréé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse agréé. Que nous eussions agréé.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Agréer.

PRÉTÉRIT.

Avoir agréé.

PARTICIPE PRÉSENT.

Agréant.

PARTICIPE PASSÉ.

Agréé *ou* agréée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant agréer.

Conjuguez de même *créer*, *désagréer*, *récréer*, *suppléer*, etc.

Le participe prend trois *e* au féminin. Au futur et au conditionnel, où il y en a deux; les poëtes ordinairement en suppriment un :

Votre cœur d'Ardarie *agréroit*-il la flamme?
(*Corneille*.)

Nos hôtes *agréront* les soins qui leur sont dus.
(*La Fontaine*, Philémon et Baucis.)

En prose, cette suppression seroit une faute.

§. III.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN *CER*.

SUCER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je suce. Nous suçons.

IMPARFAIT.

Je suçois. Nous sucions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je suçai. Nous suçâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai sucé. Nous avons sucé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus sucé. Nous eûmes sucé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois sucé. Nous avions sucé.

FUTUR ABSOLU.

Je sucerai. Nous sucerons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai sucé. Nous aurons sucé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je sucerois. Nous sucerions.

PASSÉ.

J'aurois *ou* j'eusse sucé. Nous aurions ou nous eussions sucé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Suce. Suçons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je suce. Que nous sucions.

IMPARFAIT.

Que je suçasse. Que nous suçassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie sucé. Que nous ayons sucé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse sucé. Que nous eussions sucé.

INFINITIF.

PRÉSENT. Sucer.	PARTICIPE PASSÉ. Sucé *ou* sucée.
PRÉTÉRIT. Avoir sucé.	PARTICIPE FUTUR. Devant sucer.
PARTICIPE PRÉSENT. Suçant.	

Conjuguez de même *amorcer*, *annoncer*, *avancer*, *bercer*, *délacer*, *dépecer*, *devancer*, *enfoncer*, *énoncer*, *rincer*, *pincer*, etc. (*Lévizac*, pag. 25, t. II.)

Le c, dans tous ces verbes, a la prononciation accidentelle s ; c'est pour la lui conserver que l'on met une cédille dessous, toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un o.

C'est ce qui arrive aussi dans les verbes où il est suivi d'un *u*, toutes les fois qu'on veut que le c ait la prononciation douce du *s* : *il reçut*, *il a aperçu*.

§. IV.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN *UER*.

JOUER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je joue. Nous jouons.

IMPARFAIT.

Je jouois. Nous jouions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je jouai. Nous jouâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai joué. Nous avons joué.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus joué. Nous eûmes joué.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois joué. Nous avions joué.

FUTUR ABSOLU.

Je jouerai. Nous jouerons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai joué. Nous aurons joué.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je jouerois. Nous jouerions.

PASSÉ.

J'aurois, *ou* j'eusse joué. Nous aurions, *ou* nous eussions joué.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Joue. Jouons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je joue. Que nous jouions.

IMPARFAIT.

Que je jouasse. Que nous jouassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie joué. Que nous ayons joué.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse joué. Que nous eussions joué.

INFINITIF.

PRÉSENT. Jouer.	PARTICIPE PASSÉ. Joué ou jouée.
PRÉTÉRIT. Avoir joué.	PARTICIPE FUTUR. Devant jouer.
PARTICIPE PRÉSENT. Jouant.	

Conjuguez de même, *avouer*, *clouer*, *déclouer*, *nouer*, *dénouer*, *contribuer*, *distribuer*, *échouer*, *secouer*, *trouer*, *puer*, *arguer*, etc. (*Maugard*, pag. 65. liv. IV.)

Première remarque. — Lorsque, dans les verbes en *er*, cette terminaison est précédée d'une voyelle, comme dans *appuyer*, *prier*, *jouer*, *avouer*, etc., il est permis aux poëtes de conserver ou de supprimer l'*e* muet qui précède la finale *rai* ou *rois*. C'est pour cela qu'ils écrivent *je jouerai* ou *je joûrai* ; *j'avouerai* ou *j'avoûrai*; *j'arguerois* ou *j'argûrois* ; *j'appuierois* ou *j'appuîrois* ; *je prierois* ou *je prîrois*, etc. ; mais lorsqu'ils font cette suppression, ils remplacent l'*e* muet, en mettant un accent circonflexe sur la voyelle qui précède.

Cette licence est sans doute fondée sur ce que d'abord la syllabe *ie*, *ée* ou *ue* est toujours longue ; et ensuite sur ce que l'*e* muet se perd ordinairement dans la prononciation.

Deuxième remarque. — On écrira *j'arguë* avec un tréma sur l'*e*, puisque l'on prononce *j'arguë*, comme le mot *ciguë*, où l'*e* final, ne se prononçant pas, s'orthographie ainsi.

Troisième Remarque. — Les verbes dont le participe présent est terminé en *uant*, comme *suer*, *tuer*, etc., exigent, à la première et à la seconde personne plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, un tréma sur l'*i* placé après la lettre *u* : *Nous tuïons*, *vous suïez*; *que nous tuïons*, *que vous*

suiez, afin qu'on ne prononce pas *ui*, comme dans *je suis*.

Quatrième Remarque. — Le verbe *puer*, verbe neutre, n'est d'usage qu'à l'*infinitif*, au *présent*, à l'*imparfait*, au *futur* et au *conditionnel présent*. Autrefois on écrivoit : *Je pus, tu pus, il put;* mais à présent, on écrit : *Je pue, tu pues, il pue* (361).

(L'*Académie*.—*Lévizac*, pag. 24, t. II.— *Caminade*, pag. 259.)

§. V.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE APPELER.

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

J'appelle.	Nous appelons.
Tu appelles.	Vous appelez.
Il *ou* elle appelle.	Ils *ou* elles appellent.

IMPARFAIT.

J'appelois.	Nous appelions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'appelai.	Nous appelâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai appelé.	Nous avons appelé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus appelé.	Nous eûmes appelé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois appelé.	Nous avions appelé.

FUTUR ABSOLU.

J'appellerai.	Nous appellerons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai appelé.	Nous aurons appelé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'appellerois.	Nous appellerions.

PASSÉ.

J'aurois appelé *ou* j'eusse appelé.	Nous aurions appelé *ou* nous eussions appelé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Appelle.	Appelons. Appelez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que j'appelle.	Que nous appelions.
Que tu appelles.	Que vous appeliez.
Qu'il appelle.	Qu'ils appellent.

IMPARFAIT.

Que j'appelasse.	Que nous appelassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie appelé.	Que nous ayons appelé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse appelé.	Que nous eussions appelé.

INFINITIF.

PRÉSENT. Appeler.	PARTICIPE PASSÉ. Appelé *ou* appelée.
PRÉTÉRIT. Avoir appelé.	PARTICIPE FUTUR. Devant appeler.
PARTICIPE PRÉSENT. Appelant.	

Conjuguez de même les verbes *atteler*, *amonceler*, *chanceler*, *dételer*, *étinceler*, *niveler*, *rappeler*, *renouveler*, *ficeler*, etc.

Observation.—Comme on a pu le remarquer par la conjugaison du verbe *appeler*, les verbes terminés par *eler*, comme *appeler*, *niveler*, *étinceler*, etc., doublent la lettre *l*, quand, après cette lettre, on entend un *e* muet, c'est-à-dire, lorsque la lettre *l* est suivie de *e, es, ent*: *J'appelle*, *tu nivelles*, *ils étincellent*; par conséquent on écrira avec un seul *l*: *nous appelons*, *vous nivelez*, *ils étinceloient*.

Cette règle est applicable aussi aux verbes dont l'infinitif est en *eter*; comme: *fureter*, *feuilleter* (362), *breveter*, *caqueter*, *souffleter*, *jeter*, *projeter*, que l'on écrit : *je furette*, *je feuillette*, *je brevette*, *je caquette*, *je soufflette*, *je jette*, *je projette*, *je cachette*; *je furetois*, *je feuilletois*, *je caquetois*, *je jetois*, *je projetois*, *je cachetois*.

Les verbes *tenir*, *venir*, *prendre*, et leurs composés, comme *appartenir*, *convenir*, *entreprendre*, etc., suivent la même règle pour le redoublement de la lettre *n*: que *je tienne*, que *tu viennes*, qu'*ils conviennent*.

(L'*Académie*.—*Lhomond*.—*Restaut*.—*Wailly*.— Et les Grammairiens modernes.)

---

(361) PUER est bas : on ne l'emploieroit pas aujourd'hui dans une ode, comme a fait *Malherbe* (Ode au Roi Louis XIII) :

Phlègre, qui les reçut, *pue* encore la foudre
Dont ils furent touchés.

Cet écrivain a, comme on le voit, fait *puer* actif ; *pue* encore *la foudre*. Effectivement l'*Académie* dit : *Cet homme pue le musc*. —*Ses habits puent la vieille graisse*; et *Linguet* a dit au figuré (Style crit. et mord.) : *ce mot pue le Fontenelle et sa finesse*. On dit ordinairement *sent*; mais *puer* est plus expressif :

. . Ah! sollicitude à mon oreille est rude;
Il *put* étrangement son ancienneté.

(*Molière*, les Femmes savantes, act. II, sc. 7.)

(362) *Voyez* pour la prononciation des verbes *cacheter*, *feuilleter*, *chapeler*, etc., etc., les Remarques détachées, lettre *C*.

Tel est le genie de notre langue ; et l'on doit conclure de son uniformité sur ce point, qu'elle ne se gouverne nullement selon les lois d'un usage arbitraire et aveugle, mais qu'elle a, de temps immémorial, consulté les principes de l'harmonie, qui demandent ou que la pénultième soit fortifiée, si la dernière est muette, ou que la pénultième soit foible, si la dernière sert de soutien à la voix.

(*D'Olivet*, pag. 79 de sa Prosodie fr.)

D'après ce principe, les verbes *achever*, *dépecer*, *lever*, *mener*, *promener*, et leurs composés, prennent un accent grave sur la pénultième *e*, à toutes les personnes où les lettres *l*, *t*, *n*, sont doublées dans les verbes *appeler*, *jeter*, etc.

§. VI.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN *YER*.

EMPLOYER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

J'emploie.	Nous employons.
Tu emploies.	Vous employez.
Il *ou* elle emploie.	Ils *ou* elles emploient.

IMPARFAIT.

J'employois.	Nous employions.
Tu employois.	Vous employiez.
Il *ou* elle employoit.	Ils *ou* elles employoient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'employai.	Nous employâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai employé.	Nous avons employé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus employé.	Nous eûmes employé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois employé.	Nous avions employé.

FUTUR ABSOLU.

J'emploierai.	Nous emploierons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai employé.	Nous aurons employé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'emploierois.	Nous emploierions.

PASSÉ.

J'aurois *ou* j'eusse employé.	Nous aurions *ou* nous eussions employé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Emploie.	Employons.
	Employez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que j'emploie.	Que nous employions.
Que tu emploies.	Que vous employiez.
Qu'il emploie.	Qu'ils emploient.

IMPARFAIT.

Que j'employasse.	Que nous employassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie employé.	Que nous ayons employé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse employé.	Que nous eussions employé.

INFINITIF.

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Employer.	Employé *ou* employée.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir employé.	Devant employer.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Employant.	

(L'*Académie*, sur la 115[e] Remarque de *Vaugelas*. —*Girard*, pag. 88, t. II, conjug. du verbe *voir*. —*Restaut*, pag. 329 et 499.—*Wailly* pag. 81.)

Tous les verbes dont l'infinitif est en *yer*, ou, pour mieux dire, tous ceux dont le participe présent est en *yant*, comme : *payer*, *bégayer*, *bayer*, *côtoyer*, *aboyer*, *appuyer*, *déployer*, *renvoyer*, etc., se conjuguent de même que *employer*, c'est-à dire que l'on conserve l'*y* qui se trouve dans l'infinitif, toutes les fois qu'on entend le son de deux *i* : *Je payois*, *tu payois*, *nous côtoyâmes*, etc.; ce qui arrive dans toute la conjugaison, excepté avant *e*, *es*, *ent*, où l'on fait usage de l'*i* simple, parce qu'alors on n'entend pas le son de deux *i* : *Je paie* (363), *tu bégaies*, *ils*

(363) L'*Académie* laisse le choix d'écrire, il *paye*, ou il *paie* ; je *payerai*, ou je *paierai*, ou encore je *pairai*, cependant elle n'indique que *paiement*, *bégaiement*, il *fraie*, il *effraie*, écrits avec l'*i* simple. Quoi qu'il en soit, les écrivains du siècle de Louis XIV avoient déjà préparé au changement de l'*i* grec en *i* voyelle. On lit dans *Racine* (Phèdre, act. V, sc. 6) :

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il veut les rappeler, et sa voix les *effraie* ;
Ils courent : tout son corps n'est bientôt qu'une plaie.

Dans la même pièce (act. I, sc. 5) :

Sur qui, dans son malheur, voulez-vous qu'il *s'appuie*?
Ses larmes n'auront plus de main qui les essuie.

baient (364), ***tu aboies***, ***je côtoie*** (365), ***ils appuient***, ***je déploie***, ***je renvoie***, ***que je voie***, ***que tu voies***. Aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met un *y* et un *i*, savoir, l'*y* de la partie radicale (employ), et l'*i* de la partie finale *ions*, *iez*.

Il résulte donc de ce qui précède que les verbes *croire*, *voir*, *fuir*, *asseoir*, etc., ayant leur participe présent terminé en *oyant* : *croyant*, *voyant*, etc., font à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif : *Nous croyions*, *vous croyiez*; *que nous croyions*, *que vous croyiez*, etc.; et non pas, *nous croyons*, *vous croyez*, etc.

(Les Grammairiens modernes.)

§. VII.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN *IER*.

PRIER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je prie.	Nous prions.

IMPARFAIT.

Je priois.	Nous priions.
	Vous priiez.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je priai.	Nous priâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai prié.	Nous avons prié.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus prié.	Nous eûmes prié.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois prié.	Nous avions prié.

FUTUR ABSOLU.

Je prierai.	Nous prierons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai prié.	Nous aurons prié.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je prierois.	Nous prierions.

PASSÉ.

J'aurois *ou* j'eusse prié.	Nous aurions *ou* nous eussions prié.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR

Prie.	Prions.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je prie.	Que nous priions.
	Que vous priiez.

IMPARFAIT.

Que je priasse.	Que nous priassions.

PRÉTÉRIT

Que j'aie prié.	Que nous ayons prié.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse prié.	Que nous eussions prié.

Et (act. II, sc. 5) :

> En vain vous espérez qu'un dieu vous la *renvoie*;
> Et l'avare Achéron ne laisse point sa proie.

Dans *Boileau* (Satire VII) :

> Car le feu, dont la flamme en ondes *se déploie*,
> Fait de notre quartier une seconde Troie.

Dans le même écrivain (Satire VI) :

> Je le poursuis partout, comme un chien suit sa proie,
> Et ne le sens jamais qu'aussitôt je *n'aboie*.

Et (Épître IX) :

> La louange agréable est l'ame des beaux vers;
> Mais je tiens, comme toi, qu'il faut qu'elle soit vraie,
> Et que son tour adroit n'ait rien qui nous *effraie*.

Dans *La Fontaine* (la Cigale et la Fourmi):

> Je vous paîrai, lui dit-elle,
> Avant l'oût, foi d'animal.

Aussi la plupart des Grammairiens sont-ils d'accord sur ce changement, et l'usage actuel est conforme à leur opinion.

(364) Bayer, on prononce *bé-ié*. Ce mot, dit *Trévoux*, tire son origine de l'italien *badare*, qui est aussi latin, selon les gloses attribuées à *Isidore*. Autrefois on disoit *béer*, dont on a conservé l'adjectif verbal, *béant*, *béantes*.

> D'autres veulent crier, et leurs voix défaillantes
> Expirent de frayeur sur leurs lèvres *béantes*.
> (*Delille*, trad. de l'Énéide, liv. 6.)

> Et les rapides dards de leur langue brûlante
> S'agitent en sifflant dans leur gueule *béante*.
> (Le même, liv. II. Le poète parle ici des serpents.)

Molière a dit dans le Tartufe (act. I, sc. 1, édit. pour la compagnie des libraires associés, 1788) :

> Allons, vous, vous rêvez, et *bâillez* aux corneilles.

Bâillez est bien certainement un barbarisme.

(365) Côtoyer prend l'accent circonflexe à tous ses temps.

Voyez à la note suivante, une règle sur la manière d'orthographier les mots terminés en *ment*, etc., etc.

INFINITIF.

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Prier.	Prié, priée.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir prié.	Devant prier.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Priant.	

Conjugnez de même *crier* (366), *décrier* (367), *certifier*, *délier*, *étudier*, *relier*, *oublier* (368), *plier* (369), *trier*, *nier*, et tous les verbes dont l'infinitif est terminé en *ier*.

(Le Dict. de l'*Académie*.—*Wailly*, pag. 81.—*Lévizac*, pag. 14.)

Prier et tous les verbes dont le participe présent est terminé par *iant*, comme *riant*, *liant*, etc., ayant leur partie radicale terminée par un *i* (comme *pri*), doivent nécessairement, aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, prendre deux *i* de suite, dont l'un appartient au radical, et l'autre à la terminaison : nous *priions*, que nous *priions* ; vous *priiez*, que vous *priiez*.

ARTICLE XII.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES IRRÉGULIERS ET DES VERBES DÉFECTIFS.

Les verbes *irréguliers* ou verbes *anomaux* sont ceux dont les terminaisons des temps primitifs et des temps dérivés ne sont pas exactement conformes à celles du verbe qui leur sert de modèle. Les verbes *défectifs* sont ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes que l'usage n'admet pas.

Quelque irrégulier que soit un verbe, les irrégularités ne se rencontrent que dans les temps simples, nous nous dispenserons de parler des temps composés.

RÈGLE GÉNÉRALE.—Tout verbe qui n'a point de *prétérit défini*, n'a point d'*imparfait du subjonctif*; tout verbe qui n'a point de *participe présent*, n'a point d'*imparfait de l'indicatif*, point de pluriel au *présent de l'indicatif*, et point de *présent du subjonctif*. Tout verbe qui n'a pas de *présent de l'indicatif*, n'a point d'*impératif*; de *futur*, n'a point de *conditionnel*; en un mot, quand un temps primitif manque, les dérivés de ce temps manquent aussi.(Il y a très-peu d'exceptions.)

§. I.

VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA PREMIÈRE CONJUGAISON.

Cette conjugaison n'a, à proprement parler, en verbes irréguliers, que les verbes *aller*, *envoyer*, *renvoyer*; et en verbes défectifs, elle n'a que *importer*, *résulter*, et *neiger*.

CONJUGAISON DU VERBE NEUTRE *ALLER*.

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je vais (370).	Nous allons.
Tu vas.	Vous allez.
Il va	Ils vont.

IMPARFAIT.

J'allois.	Nous allions.

(366) CRIER. Au futur et au conditionnel, l'*e* est tellement muet, que le mot n'est que de deux syllabes ; et très-souvent les poètes écrivent, *je crîrai*, en remplaçant l'*e* par un accent circonflexe. Cette licence leur est d'autant plus permise, que la syllabe *ée*, *ie*, ou *ue* est toujours *longue* ; cependant il est mieux de conserver l'*e*, en ce qu'il sert de signe caractéristique.

Règle.—Les noms terminés en *ment*, dérivés d'un verbe où la terminaison *er* de l'infinitif est précédée d'une voyelle, *aboyer*, *manier*, *remuer*, etc., prennent un *e* avant la dernière syllabe : *aboiement*, *bégaiement*, *dévouement*, *maniement*, *remuement*, etc.

Exceptions.— *Eternûment*, *remercîment*.

(367) DÉCRIER. On confond quelquefois *décrier* avec *décréditer*, que très-souvent on emploie l'un et l'autre au figuré ; mais le premier va directement à l'honneur, le second au crédit. On *décrie* une femme, en disant d'elle des choses qui la font passer pour une personne dont les mœurs ne sont pas intactes ; on *décrédite* un marchand, un négociant, en publiant qu'il est ruiné. (Le P. *Bouhours*.)

L'esprit de parti DÉCRIE *les personnes*, *pour venir à bout de* DÉCRÉDITER *leurs opinions*, *leurs ouvrages*.

Des auteurs *décriés* il prend en main la cause.
(*Boileau*.)
.... par tes présents, mon vers *décrédité*, etc.
(Le même, Épît. VIII.)

(368) OUBLIER. Les poètes suppriment souvent l'*e* muet au futur et au conditionnel. (*Voyez* les notes 363 et 366.)

(369) PLIER. *Voyez* aux Remarques détachées, dans quel cas on peut dire *ployer*.

La Bruyère donne à ce verbe le sens et le régime de *porter*, *engager à* : *Il n'y a ni crédit, ni autorité*, *ni faveur*, *qui aient pu vous* PLIER *à faire ce choix*. L'usage n'admet point cet emploi.

(Le Dictionnaire critique de *Féraud*.)

(370) Les anciens Grammairiens disoient *je vais* ou *je vas*. Ce dernier n'est plus usité. *Voyez* pag. 244.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'allai.	Nous allâmes.
Tu allas.	Vous allâtes.
Il alla.	Ils allèrent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je suis allé *ou* allée.	Nous sommes allés *ou* allées.
Tu es allé *ou* allée.	Vous êtes allés *ou* allées.
Il est allé *ou* elle est allée.	Ils sont allés *ou* elles sont allées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Je fus allé.	Nous fûmes allés.
Tu fus allé.	Vous fûtes allés.
Il fut allé.	Ils furent allés.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'étois allé.	Nous étions allés.

FUTUR ABSOLU.

J'irai.	Nous irons.
Tu iras.	Vous irez.
Il ira.	Ils iront.

FUTUR PASSÉ.

Je serai allé.	Nous serons allés.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'irois.	Nous irions.
Tu irois.	Vous iriez.
Il iroit.	Ils iroient.

PASSÉ.

Je serois *ou* je fusse allé.	Nous serions *ou* nous fussions allés.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Point de première personne.*)

Va.	Allons.
	Allez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que j'aille.	Que nous allions.

IMPARFAIT.

Que j'allasse.	Que nous allassions.

PRÉTÉRIT.

Que je sois allé.	Que nous soyons allés.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que je fusse allé.	Que nous fussions allés.

INFINITIF.

PRÉSENT. Aller.	PARTICIPE PASSÉ. Allé, allée.
PRÉTÉRIT. Être allé.	PARTICIPE FUTUR. Devant aller.
PARTICIPE PRÉSENT. Allant.	

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

1° L'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, n'indique que *je vais* au présent de l'indicatif, et ne parle point de *je vas*, qu'elle semble proscrire par son silence. Dès 1704, elle l'avoit formellement condamné dans son observation sur la XXVIe Remarque de *Vaugelas*, où elle déclare que *je vais* est le seul qui soit aujourd'hui autorisé.

Regnier Desmarais, qui, bientôt après, donna sa Gram. française, suivit cette décision.

Le P. *Buffier*, n° 610, et *Restaut*, page 328, se contentent de faire observer que *je vas* est moins usité que *je vais*; — *Wailly*, page 119, présente les deux locutions comme absolument identiques et également bonnes; — et l'abbé *Girard*, pages 79 à 81, t. II, quoique académicien, montre pour *je vas* un penchant décidé.

Cependant il faut convenir que, quoique cette dernière expression soit préférable grammaticalement, comme étant régulière, il n'est pas permis d'en faire usage; les écrivains, par leur silence, et les Grammairiens modernes, par leurs décisions, en ayant désapprouvé l'emploi.

2° L'*Académie*, pag. 214 de ses Observations sur *Vaugelas*, est d'avis que l'impératif *va* prend un *s* devant *y* et *en*: *vas-y*, *vas-en*; mais elle fait observer qu'il ne faut pas qu'il y ait un autre mot à la suite, et que l'on diroit mieux: *il y a un grand tumulte*, VA Y *mettre ordre*, VA EN *arrêter le cours*.

Le Père *Buffier*, n° 533. — *Restaut*, pag. 257. — *Wailly*, pag. 80, partagent cette opinion; mais *Domergue*, pag. 428 de ses Solutions grammaticales, pense qu'on pourroit établir cette autre règle générale:

Tout impératif qui n'a point de *s* final en prend un avant *y* et *en*, *lorsque ces deux mots forment avec lui un sens indivisible*. Exemple: *vas-y*, *vas-y demeurer*, *portes-y du secours*. Le *s*, ajoute *Domergue*, est réclamé par l'euphonie; et l'infinitif, n'adoucissant le son en aucune manière, ne sauroit dispenser du *s*, qui sauve l'hiatus.

Dans la *Vie des Saints de Bretagne* par le P. *Albert*, imprimée en 1637, on voit souvent le mot *va* écrit par un *t* final, avant les voyelles comme avant les consonnes. On y lit, page 116, à la marge: *Saint Hervé vat à l'escole*, *il vat trouver son oncle*, *vat voir sa mère*. C'est sûrement pour cela que le peuple prononce encore ce *t* devant une voyelle, et dit, par exemple, *il vat en ville*.

(M. *Johanneau*, Mélanges d'orig. étymol., pag. 95.)

3° *Être allé* et *avoir été* sont deux expressions sur lesquelles il est bon de recueillir et d'examiner l'opinion des divers Grammairiens, afin que nos lecteurs sachent si elles peuvent être employées indifféremment l'une pour l'autre.

Être allé et *avoir été* font entendre un

transport local; mais la seconde expression a encore un autre sens: *qui est allé*, a quitté un lieu pour se rendre dans un autre: *qui a été*, a, de plus, quitté cet autre lieu où il s'étoit rendu:

Tous ceux qui SONT ALLÉS *à la guerre n'en reviendront pas; tous ceux qui* ONT ÉTÉ *à Rome n'en sont pas meilleurs.*

(*Beauzée.*)

Céphise EST ALLÉE *à l'église, où elle sera moins occupée de Dieu que de son amant. Lucinde* A ÉTÉ *au sermon, et n'en est pas devenue plus charitable pour sa voisine.*

(*Girord.*)

Quand je dis: *ils sont allés à Rome*, je fais entendre qu'ils y sont encore ou sur le chemin; et quand je dis, *ils ont été à Rome*, je fais connoître qu'ils ont fait le voyage de Rome et qu'ils en sont revenus.

(*Th. Corneille*, sur la XXVIe Rem. de *Vaugelas.*)

Andry de Boisregard (Réfl., t. I, page 45) est de cet avis. Voici de quelle manière il s'exprime: «Il n'arrive pas qu'on dise, *il a été*, « pour *il est allé*; mais souvent on dit, *il est* « *allé* pour *il a été*, ce qui est une faute assez « grave. Combien de gens disent: *je suis allé* « *le voir, je suis allé lui rendre visite*, pour « *j'ai été le voir, j'ai été lui rendre visite*. La « règle qu'il faut suivre en cela, est que, tou« tes les fois qu'on suppose le retour du lieu, « il faut dire, *il a été, j'ai été*; et lorsqu'il n'y a « pas de retour, il faut dire: *il est allé, je suis* « *allé*.»

Restaut partage cette opinion, et les Grammairiens modernes l'ont adoptée; excepté quelques-uns, comme *Féraud, Domergue*, qui veulent qu'on emploie *allé* quand il y a une idée de tendance, et *être* lorsqu'il y a une idée de station. Quelque fondé en raison que soit ce dernier sentiment, . majorité des écrivains ne l'a pas adopté, et elle s'est déclarée pour la distinction faite par *Th. Corneille* et *Andry de Boisregord*, entre *être allé* et *avoir été*.

Si quelquefois ils s'en écartent, c'est-à-dire, s'ils emploient quelquefois *je suis allé* à la place de *j'ai été*, c'est lorsque la phrase exprime une circonstance qui annonce évidemment le retour; *Il y a dix ans que je suis allé en Angleterre pour la première fois*; et encore cela arrive-t-il fort rarement.

4° Peut-on dire: *il* FUT *trouver son ami*, au lieu de: *il* ALLA *trouver son ami?* Un grand nombre de personnes regardent cette manière de parler comme une faute, et soutiennent qu'il faut toujours dire *il alla*, et jamais *il fut*. *Th. Corneille* est de leur sentiment, et *Voltaire*, dans ses Remarques sur Cinna, pense de même, puisqu'il critique ce vers de *P. Corneille* (Pompée, I, 3):

Il fut jusques à Rome implorer le sénat.

« C'étoit, dit-il, une licence qu'on prenoit « autrefois; il y a même plusieurs personnes « qui disent: *je* FUS *le voir, je* FUS *lui parler;* « mais c'est une faute, par la raison qu'on *va* « parler, qu'on *va* voir, mais on *n'est* point « parler, on *n'est* point voir. Il faut donc dire: « j'ALLAI *le voir*, j'ALLAI *lui parler, il* ALLA *l'im-* « *plorer*. Ceux qui tombent dans cette faute ne « diroient pas: JE FUS *lui remontrer*, JE FUS *lui* « *faire apercevoir*.»

Les Grammairiens modernes sont d'accord avec Voltaire.

5° Beaucoup de personnes, les étrangers surtout, confondent *aller* avec *venir*. Étant à Paris, ils disent *je suis venu à Versailles, je suis allé ici*. *Aller* se dit du lieu où l'on est à celui où l'on n'est pas; et *venir*, du lieu où l'on n'est pas, à celui où l'on est: (*d'ici*) *j'irai à Londres*; (*de Londres*) *je viendrai ici.*

(*Ménage, Féroud* et *Trévoux.*)

Conjugaison du Verbe S'EN ALLER.

S'en aller se conjugue comme *aller*, dans ses temps simples et dans les temps composés; on dit: *Je m'*EN *suis allé, tu t'*EN *es allé, il s'*EN *est allé, nous nous* EN *sommes allés, vous vous* EN *êtes allés, ils s'*EN *sont allés*.—A l'impératif: *Va-t'*EN, *qu'il s'*EN *aille, allons-nous-*EN, *allez-vous-*EN, *qu'ils s'*EN *aillent*.

Quand on interroge, on dit: *M'en irai-je, t'en iras-tu, s'en ira-t-il, nous en irons-nous?*

1° *En*, comme l'on voit, doit toujours précéder immédiatement l'auxiliaire *être*, dont les temps composés du verbe *aller* sont formés:

Le soir, tôt ou tard, mon père S'EN *étoit allé aux champs pour quelque affaire.*

(*Amyot*, Trad. de Théagène et Chariclée, I.)

Combien de grands monuments S'EN *sont allés en poussière!* — *Il* S'EN *est allé, elles* S'EN *sont allées.* (L'*Académie.*)

Ma fille S'EN *est allée de son plein gré avec ces jeunes gens.* (*Voltaire.*)

(Le Dictionnaire de l'*Académie*; ses Rem. et décis., page 164.—Le P. *Buffier*, n° 64.—*Wailly, Restaut*, et les Grammair. modernes.)

2° *Girard* est d'avis qu'il est mieux de dire: *Je m'en* VAS, *Je m'y en* VAS, que *je m'en* VAIS, *je m'y en* VAIS; mais cette opinion n'est pas celle de *Trévoux*, de *Richelet*, de *Regnier Desmarais*, du P. *Buffier*, ni de l'*Académie*, dans son Dict. au mot *en* et au mot *venir*.

Féraud pense que *je m'en* VAIS est la seule maniere de s'exprimer autorisée par l'usage.

3° On dit *je m'en vais*, *je m'en retourne*, parce que *en* sert de complément à l'idée trop vague de *je vais*, *je retourne*; mais quand on ajoute *à la promenade*, ou *me promener*, ou un autre complément, *en* est au moins superflu; on doit, pour être correct, dire, *je vais* ou *je retourne à la promenade*, ou bien *je vais me promener*; et non pas : *je m'*EN *vais* ou *je m'*EN *retourne à la promenade*, ni *je m'*EN *vais me promener*.

4° Il ne faut pas, à l'impératif du verbe *s'en aller*, écrire *va-t-en*, comme si le *t* étoit euphonique; mais bien *va-t'en* avec une apostrophe au-dessus du *t*, parce que c'est le pronom *te* dont on retranche l'*e*. La meilleure preuve que l'on en puisse donner, c'est qu'en parlant à quelqu'un qu'on ne tutoie pas, on dit : *Allez-vous-en*.

(*Regnier Desmarais*, pag. 391. — *Restaut*, p. 329. — *Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Euphonie*. — *Féraud*, *Mougard*, p. 299, 2e partie. — *Lemare*, page 254.)

Wailly écrit *va-t-en* avec un trait d'union après le *t*. Dans le Dictionnaire de l'*Académie* (édit. de 1798), au mot *aller*, on trouve cette expression ainsi orthographiée, *va-t-en* : et au mot *chausses*, elle écrit *va-t'en tirer tes chausses*, *va-t'en*, écrit avec une apostrophe; mais, dans l'édition de 1762, la dernière qu'ait avouée l'*Académie*, on ne trouve, ni au mot *aller*, ni au mot *chausses*, aucun exemple qui paroisse autoriser que l'on écrive *va-t-en* avec un trait d'union après le *t*.

5° *En aller* ne sauroit se passer du pronom personnel *se*, et si, dans le style familier, on dit : *Cette eau fait* EN *aller les rougeurs*. — *Laissez-le* EN *aller*; cela, dans aucun cas, ne peut s'écrire; il faut dire et écrire : *Cette eau fait passer les rougeurs*. — *Laissez-le aller* ou *laissez le s'*EN *aller*.

Il en est de même pour tous les verbes *essentiellement* pronominaux qui, ayant la signification active, doivent toujours avoir un régime direct. Ne dites donc pas :

Il faut le laisser morfondre; dites : *Il faut le laisser* SE *morfondre*.

(Décis. de l'*Académie*, pag. 40 et 41.)

Voyez aux Remarques détachées, lettre P, l'observation que nous faisons sur l'emploi des verbes *se promener*, *se baigner*, *se moucher*.

ENVOYER, RENVOYER (*verbes actifs*).

Ces deux verbes ont une irrégularité au futur de l'indicatif et au présent du conditionnel, où ils font *j'enverrai*, *je renverrai*; *j'enverrois*, *je renverrois*.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud*, *Wailly* et les Gramm. mod.)

IMPORTER (*verbe unipersonnel*, *neutre et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif et à la troisième personne singulière ou plurielle : *Il nous* IMPORTE *beaucoup de fuir la société des méchants*. — *Qu'*IMPORTENT *les plaintes et les murmures des auteurs, si le public s'en moque?* (*Féraud* et le Dict. de l'*Académie*.)

On demande si *qu'importe* peut être suivi de la préposition *de*. *Montesquieu* a dit : *Si en général le caractère est bon*, *qu'importe* DE *quelques défauts qui s'y trouvent?* (Esprit des lois); et *Racine* (Bérénice, acte IV, sc. 3) :

Eh! que *m'importe*, hélas! *de* ces vains ornements?

L'abbé *D'Olivet* a critiqué ce vers, mais l'abbé *Desfontaines* et *Racine* le fils l'ont défendu. L'*Académie*, en 1762, pensoit comme l'abbé *D'Olivet*; mais en 1798 elle a cru devoir admettre ce régime, et selon elle, on dit DE *quoi m'importe? qu'importe* DE *son amour ou* DE *sa haine? qu'importe* DU *beau ou* DU *mauvais temps?*

Il nous semble que l'opinion de l'*Académie* en 1798 est erronée, et que les phrases de *Montesquieu* et de *Racine* ne doivent être regardées tout au plus que comme des négligences autorisées peut-être par l'usage, dans le temps où ils écrivoient, mais qui sont entièrement condamnées aujourd'hui, puisqu'elles sont contraires aux règles de la grammaire. En effet tout verbe doit avoir un sujet; quand on dit : *que m'importe son opinion*, il est facile de reconnaître que *son opinion* est le sujet du verbe *importe*; mais si je dis : *que m'importe* DE *son opinion*, au moyen de la préposition DE, *son opinion* devient régime indirect, et l'action exprimée par *importe* n'a pas de moteur, conséquemment le verbe n'a plus de sujet. Sous ce rapport-là les phrases précitées sont donc essentiellement vicieuses; mais elles le sont encore sous un autre rapport, c'est qu'il est impossible de rendre compte par l'analyse du *de* qui précède le substantif placé après le verbe *importer*. Ce verbe, dit l'*Académie*, signifie *être d'importance*; *qu'importe* veut donc dire, *de quelle importance est* ou *sont?* et *qu'importe de ces vains ornements*, signifie de *quelle importance sont* DE *ces vains ornements*. D'où l'on voit que le DE résiste à toute explication raisonnable, que cette phrase est complètement

absurde, et qu'il en est absolument de même de celles qui sont analogues.

Nous pensons, en conséquence, qu'il faut s'en tenir au sentiment de l'*Académie* en 1762, et dire et écrire, comme tout le monde dit et écrit aujourd'hui : *que m'importent ces vains ornements? qu'importe son amour ou sa haine?* etc.

Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placé,
Qu'*importe* qu'au hasard un sang vil soit versé?
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 5.)

Dans cette solitude champêtre qu'ont habitée vos pères, que vous IMPORTENT *les vains discours des hommes, et leurs lâches intrigues, et leurs haines impuissantes, et leurs trompeuses promesses?*

(*Bergasse*, fragments.)

Résulter et Neiger (*verbes unipersonnels et défectifs*).

Ces verbes ne sont également usités qu'à l'infinitif, et à la troisième personne du singulier des temps des autres modes : *Il y a deux jours qu'*IL NEIGE ; IL *en* RÉSULTERA *de grands inconvénients.* (Mêmes autorités.)

§. II.

DES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA SECONDE CONJUGAISON.

Abstenir (s') (*verbe pronominal et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue sur *tenir*; voyez plus bas.

Accourir (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *courir*, avec cette différence cependant qu'il reçoit tantôt *être*, tantôt *avoir*, suivant qu'il exprime un état ou une action.—*Voyez* pages 222 et 223.

Accueillir (*verbe actif et irrégulier*).

Voyez *cueillir*.

Acquérir (*verbe actif et irrégulier*).

J'acquiers, tu acquiers, il acquiert; nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. — J'acquérois; nous acquérions.—J'acquis; nous acquîmes. — J'ai acquis.— J'acquerrai; nous acquerrons.—J'aurai acquis. — J'acquerrois; nous acquerrions.—J'aurois ou j'eusse acquis. —Acquiers; acquérons.—Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière; que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. —Que j'acquisse; que nous acquissions.—Que j'aie acquis.— Que j'eusse acquis.—Acquérir. — Avoir acquis. — Acquérant.—Acquis, acquise.—Devant acquérir.

(*Regnier Desmarais*, pag. 412.—*Th. Corneille*, sur la 306e Rem. de *Vaugelas*.—Les Décis. de l'*Académie*, pag. 149, et son Dictionn.— Le Dictionn. de *Richelet*.)

Il n'y a point de verbe sur l'orthographe et sur la conjugaison duquel les auteurs aient varié davantage.

L'abbé *Grossier*, *Le Gendre*, l'abbé de *Mably* ont dit au présent, *il acquière*, pour *il acquiert*; et les deux derniers, *ils acquèrent*, pour *ils acquièrent*. D'autres écrivains, au nombre desquels il faut mettre *Corneille*, ont dit au futur simple et au conditionnel, *acquérera*, et *acquéreroit*, au lieu de *acquerra*, *acquerroit* : ni l'un ni l'autre ne doivent être imités.

L'*Académie* est d'avis que *acquérir* ne se dit que des choses qui peuvent se mettre au nombre des biens et des avantages, comme *acquérir de la gloire, de l'honneur, et des richesses*; cependant *La Touche* prétend que l'on dit fort bien, *acquérir une mauvaise réputation*; mais le Père *Bouhours*, et après lui *Féraud* (Dictionn. crit.), *Demandre*, *Gattel*, *Rolland*, etc., etc., ne sont pas de cet avis.

Acquis se prend quelquefois substantivement; on dit qu'un homme a de l'*acquis*, *beaucoup d'acquis*, pour dire qu'il est très-instruit dans sa profession.

Conjuguez sur ce verbe : *conquérir, reconquérir, requérir, s'enquérir*.

Conquérir n'est d'usage qu'à l'*infinitif*, à l'*imparfait* du subjonctif, au *prétérit défini*, aux *temps composés* et au *participe passé*. Il se dit figurément des choses morales et spirituelles. Reconquérir s'emploie le plus souvent au participe passé. S'enquérir s'emploie peu hors de l'infinitif et des temps composés. — Ce verbe dit plus que *s'informer*. En demandant une chose à quelqu'un, on *s'en informe*; en la demandant à plusieurs pour juger par leurs témoignages comparés, ou en pressant, en poursuivant de questions une personne instruite, on *s'enquiert* : *Le nouvelliste* S'ENQUIERT *des affaires publiques; l'homme oisif s'en* INFORME. — Ce verbe se dit des personnes et des choses.

Voyez au régime *nom*, une observation de *D'Olivet*, sur le verbe *informer*, auquel *Racine* a donné un régime autre que celui qui lui appartient.

Assaillir (*verbe actif et défectif*).

J'assaille; nous assaillons. — J'assaillois, nous assaillions.—J'assaillis; nous assaillîmes. —J'assaillirai.—J'assaillirois.— Assaille; as-

saillons.—Que j'assaille ; que nous assaillions. —Que j'assaillisse ; que nous assaillissions. — Assaillir,—Assaillant.—Assailli, assaillie.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Restaut*, pag. 356 : *Gattel*, *Lévizac*, pag. 31, t. II ; *Caminade*, pag. 21, et M. *Butet*.)

Féraud est d'avis que ce verbe n'a, au présent de l'indicatif, que les trois personnes du pluriel.

Wailly pense que l'on peut dire : *j'assaillerai* et *j'assaillirai* ; *Trévoux* ne met que *j'assaillerai*.

Autrefois on disoit au singulier : *j'assaus*, *tu assaus*, *il assaut*. *Malherbe*, parlant de l'Église, a dit :

Un jour, qui n'est pas loin, elle verra tombée
La troupe qui l'*assaut* et la veut mettre à bas.

(Les Larmes de saint Pierre.)

Au futur, on disoit autrefois *j'assaudrai*.

Présentement ce verbe n'est guère usité qu'aux temps composés et au présent de l'infinitif.

Conjuguez de même *tressaillir*, et dites au présent, *il tressaille*, et non pas *il tressaillit*, comme l'ont dit *J.-J. Rousseau* et quelques autres écrivains :

Énée à cet aspect *tressaille* d'allégresse.

(*Delille*, trad. de l'Énéide.)

Le futur est régulier, et fait conséquemment *je tressaillirai*. Cependant *Le Franc* a dit : *je tressaillerai d'allégresse* ; et *Féraud* pense que *je tressaillerai* paroît plus conforme à l'analogie des verbes de cette dernière terminaison : *je cueillerai*, *je recueillerai*, etc.

Mais il nous semble que cette opinion de *Féraud* est très-peu fondée, car si l'on dit *je cueillerai*, c'est parce que l'on a dit autrefois *cueiller* à l'infinitif (*voyez* page 249) : *je tressaillirai* est bien préférable, puisqu'il est conforme à la règle sur la formation des temps, qui veut que le futur se forme du présent de l'infinitif.

D'ailleurs *Restaut*, *Demandre*, *Lemare*, *Lévizac*, *Caminade*, *Catineau*, et *Gattel* indiquent *je tressaillirai*.

Il est vrai que l'*Académie* met *je tressaillerai*, mais c'est dans l'édition de 1798 ; car, dans l'édition reconnue de 1762, on y lit *je tressaillirai*.

Autrefois on disoit, il *tressaut*.

Avenir. Ce verbe se conjugue sur *venir*. *Voyez* plus bas.

Bénir (*verbe actif*).

Ce verbe se conjugue comme *emplir*, verbe de la deuxième conjugaison.

Il n'est irrégulier qu'à son participe passé, qui fait *bénit*, *bénite* ; et *béni bénie*.

Bénit, *bénite*, se dit seulement en parlant de la bénédiction de l'église, donnée par un évêque ou par un prêtre avec les cérémonies ordinaires. On dit *un cierge* bénit ; *du pain* bénit ; *de l'eau* bénite ; *des abbesses* bénites. *Les drapeaux ont été* bénits.

(L'*Académie*.)

Dieu fait voir à Ève son ennemi vaincu, et lui montre cette semence bénite (J.-C.) *par laquelle*, etc.

(*Bossuet*, Hist. univ., IIe part.)

Du temps de Moïse, on y montroit encore les tombeaux où reposoient les cendres bénites *d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.*

(Le même, Disc. sur l'Hist. univ., IIe part.)

Béni, *bénie*, a toutes les autres significations de son verbe ; il se dit en parlant de la bénédiction et de la protection particulière de Dieu sur une personne, sur une famille, sur une ville, sur un royaume ou une nation ; ou bien encore pour désigner les louanges affectueuses que l'on adresse à Dieu, aux hommes bienfaisants, et même aux instruments d'un bienfait.

L'ange dit à la Sainte-Vierge : Vous êtes bénie *entre toutes les femmes. — Les armes* bénites *de Dieu sont toujours heureuses.*

(L'*Académie*, 1762, 1798.)

Les princes qui ne se croient placés sur le trône que pour faire du bien à l'humanité, sont bénis *de Dieu et des hommes.*

(*Beauzée*.)

Ce règne, qui commence à l'ombre des autels,
Sera *béni* des dieux et chéri des mortels.

(*Voltaire*, Olympie, act. I, sc. 1.)

Enfin *Beauzée* fait observer que *béni* a un sens moral et de louange, et *bénit* un sens légal et de consécration : *Des armes qui ont été* bénites *par l'Église, ne sont pas toujours* bénies *du Ciel sur le champ de bataille.*

Bouillir (*verbe neutre et défectif*).

Je bous, tu bous, il bout ; nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent.— Je bouillois ; nous bouillions. — Je bouillis ; nous bouillîmes.—Je bouillirai ; nous bouillirons.—Je bouillirois ; nous bouillirions. — Que je bouille ; que tu bouilles, qu'il bouille ; que nous bouillions, que vous bouilliez, qu'ils bouillent.—Que je bouillisse ; que nous bouillissions. — Bouillir. — Bouillant. — Bouilli, bouillie, etc. (L'*Académie*.)

Ce verbe, fait observer *Féraud*, ne s'emploie au propre qu'à la troisième personne du

singulier ou du pluriel ; mais, pour le rendre actif et l'employer à toutes les personnes, on se sert des temps du verbe *faire*, joints à l'infinitif *bouillir : Je fais bouillir, nous faisons bouillir.*

Wailly dit *je bouillirai*, ou *je bouillerai* ; mais le premier est le seul qu'indiquent l'*Académie* (éditions de 1762 et de 1798), *Restaut*, *Demandre*, *Féraud*, *Caminade*, *Gattel*, etc.

COURIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Je cours, tu cours, il court ; nous courons, vous courez, ils courent. — Je courois ; nous courions. — Je courus ; nous courûmes. — Je courrai ; nous courrons. — Je courrois, nous courrions. — Cours, courons. — Que je coure, que tu coures, qu'il coure ; que nous courions, que vous couriez, qu'ils courent. — Que je courusse ; que nous courussions. — Courir. — Courant. — Couru, courue, etc.

(*Th. Corneille*, sur la 350e Rem. de *Vaugelas*. — *Restaut*, *Wailly*, *Féraud*, *Demandre*, *Lévizac*, et l'*Académie*.)

Conjuguez de même les verbes *concourir*, *discourir*, *accourir*, *parcourir*, *secourir*.

DISCOURIR. L'*Académie* et les écrivains ont donné pour régime à ce verbe la préposition *de* ou la préposition *sur* : *Socrate passa le dernier jour de sa vie à discourir* DE *l'immortalité de l'ame*, SUR *l'immortalité de l'ame*. (L'*Académie*.)

J'ai entendu ce philosophe discourir SUR *les propriétés de l'aimant*, SUR *la pesanteur de l'air ; il en parle fort savamment.* (*Trévoux*.)

Nous discourûmes DE *ces choses.* (*Racine*, le Banquet de Platon.)

On croiroit, à vous voir, dans vos libres caprices,
Discourir en Caton *des* vertus et *des* vices.
(*Boileau*, Satire IX.)

Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude,
Discourir des vertus dont tu fais ton étude.
(Le même, Épître VI.)

Sur paroît préférable à *Féraud* ; mais M. *Laveaux* est d'avis que *discourir* sur quelque chose, c'est en parler avec ordre, avec méthode, en parler à fond ; et que *discourir de* quelque chose, c'est en parler sans approfondir la matière.

Il doit certainement y avoir une différence entre ces deux manières de s'exprimer, et la distinction établie par M. *Laveaux* peut être excellente. Comme nous n'avons pas pu vérifier si elle est confirmée par l'usage des bons écrivains, nous nous bornons à la faire connoître à nos lecteurs, sans prononcer sur cette difficulté.

ACCOURIR se conjugue aussi comme *courir* ; mais il reçoit, selon l'occurrence, tantôt *avoir*, tantôt *être* : *j'AI accouru*, *je SUIS accouru* ; au lieu que *courir*, lorsqu'il signifie se mouvoir avec vitesse, ne reçoit que l'auxiliaire *avoir*.

(L'*Académie*, *Féraud*, M. *Laveaux*.)

Voyez, page 218, une remarque de *D'Olivet* sur une faute échappée à *Racine*, dans l'emploi du verbe *courir*.

Voyez aussi, page 247, ce que nous disons sur l'emploi des temps composés de ce verbe *accourir*.

COURRE à l'infinitif a le même sens que *courir*, mais il ne s'emploie que dans certaines façons de parler ; par exemple, en termes de chasse et d'équitation : *courre le cerf*, *le daim*, *un lièvre*, *courre un cheval*. On dit aussi, en terme populaire, *courre le guilledou*, ou bien encore *courre la poste*, *courre une bague*. Autrefois on employoit souvent ce verbe à la place de *courir*.

Voiture a dit : *Les périls que j'ai à* COURRE *en ce voyage ne m'étonnent point.*

Et *Malherbe* :

De ces jeunes guerriers la flotte vagabonde
Alloit *courre* fortune aux orages du monde.

Présentement, excepté les cas précités, on doit, comme le fait observer *Trévoux*, toujours dire *courir*, et même, pour ne pas se tromper, il est bon de s'en servir partout où l'on a le moindre doute.

COUVRIR (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *ouvrir*.

CUEILLIR (*verbe actif et irrégulier*).

Je cueille, tu cueilles, il cueille ; nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent. — Je cueillois ; nous cueillions. — Je cueillis ; nous cueillîmes. — Je cueillerai ; nous cueillerons. — Je cueillerois ; nous cueillerions. — Cueille ; cueillons. — Que je cueille ; que nous cueillions. — Que je cueillisse ; que nous cueillissions. — Cueillir, cueillant. — Cueilli, cueillie.

(*Restaut*, *Wailly*, les Gramm. mod., et l'*Académie*.)

Il est certain que l'on a dit autrefois *cueiller* à l'infinitif, et c'est pour cela que l'on dit *je cueillerai*, au futur, et non pas *je cueillirai* ; *je cueillerois*, au conditionnel, et non pas *je cueillirois*.

Remarquez qu'il faut dire : *je cueillis*, *nous*

cueillimes, *j'ai cueilli*; et non pas *je cueillai*, *nous cueillames*, *j'ai cueillé*.

(*Th. Corneille*, et l'*Académie*, sur la 488e Rem. de *Vaugelas*, *Restaut*, *Wailly*, et les Gramm. mod.)

Conjuguez de même *recueillir*, *accueillir*.

Dormir.

Voyez *sortir*.

Faillir (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est en usage qu'au prétérit défini, *je faillis*; *nous faillimes*; au prétérit indéfini, *j'ai failli*; aux temps composés tant de l'indicatif que du subjonctif, *j'aurois*, *j'avois failli*, etc.; et à l'infinitif, *faillir*, *faillant*, *failli*, *faillie*.

(*Wailly*, pag. 83.—*De Latouche*, pag. 156, t. 1.)

Ce verbe s'emploie quelquefois dans le sens de *se tromper*, et *La Fontaine* a dit avec cette acception, *je faux*.

L'*Académie* met dans son dictionnaire : *je faux*, *tu faux*, *il faut*; *nous faillons*, *vous faillez*, *ils faillent*; mais elle prévient que ces temps sont de peu d'usage, et, en effet, si l'on s'en sert, ce ne peut être que dans le style familier. Pour le futur, les uns voudroient *je faudrai*, comme l'*Académie*; d'autres *je faillirai*: il est inutile de s'étendre là-dessus, puisqu'on ne se sert pas de ces temps.

Faillant, participe présent, s'emploie dans cette phrase adverbiale, *jouer à coup faillant*, pour dire, jouer à la place du premier des joueurs qui manque.—*Failli*, *faillie*, participe passé, n'est d'usage que dans le sens de finir, et dans celui de manquer à faire. *A jour failli*, c'est-à-dire à jour fini; *Il faut que dans quelques jours*, *vous voyiez cette affaire faite ou* FAILLIE, c'est-à-dire que vous la voyiez faite ou manquée.

(L'*Académie*.)

Défaillir, son dérivé, est irrégulier et défectif; il n'est plus guère usité qu'à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif, *nous défaillons*, à l'imparfait, *je défaillois*, aux prétérits, *je défaillis*, *j'ai défailli*, et à l'infinitif, *défaillir*. *Bossuet* cependant a dit : *la famille royale étoit* DÉFAILLIE. (L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, etc.)

Manquer est plus d'usage dans le sens de *dépérir*, *s'affoiblir*; cependant on dit fort bien, *ses forces* DÉFAILLENT *tous les jours*; *commencent à* DÉFAILLIR. (Mêmes autorités.)

Férir (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe, qui signifie *frapper*, n'est plus d'usage que dans cette phrase, *sans coup férir*, pour dire, sans en venir aux mains, sans rien hasarder.

Féru, *e*, ne se dit qu'en ces phrases badines : *il est féru de cette femme*, pour dire, il en est bien amoureux; *je suis féru*, j'en ai dans l'aile.

(L'*Académie*, *Féraud*, et *Trévoux*.)

On trouve encore dans nos anciens écrivains *il fiert* pour *il frappe*. Voyez aux substantifs composés, le mot *fier-à-bras*.

Fleurir (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe est régulier dans *le sens propre*, c'est-à-dire, quand il signifie *pousser* des fleurs, être en fleur, et alors il se conjugue comme *emplir*; en ce sens on dit à l'imparfait, *il fleurissoit*; et au participe présent, *fleurissant*.

Dans *le sens figuré*, il signifie être en crédit, en honneur, en vogue, et il fait, le plus souvent, *florissoit* à l'imparfait de l'indicatif, et toujours *florissant* au participe présent.

C'est ainsi que s'expriment l'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud*, *Demandre*, *Wailly*, M. *Lemare*; et les écrivains les plus estimés viennent fortifier cette décision. Cependant on trouve dans les Incas de *Marmontel*, et dans d'autres ouvrages estimés, des exemples de l'emploi de *fleurissoit* dans le sens figuré; et il semble que cette expression présente une image plus hardie que *florissoit*, qui, à force d'être employée, ne signifie plus que *vigere*, être en vigueur, dans sa force, en crédit, sans presque offrir à l'esprit d'idée métaphorique. Quoiqu'il en soit, nous croyons qu'on doit dire d'un empire qu'il *florissoit*, et non qu'il *fleurissoit*, puisque c'est ainsi que s'expriment la plupart des écrivains.

Toujours est-il certain que ce seroit s'exprimer très-mal que de dire :

Et dans ce temps fécond sa divine influence
Fait germer les vertus et *florir* l'innocence.

parce que l'infinitif *florir* n'est pas en usage.

Refleurir se conjugue comme *fleurir*; et dans le sens figuré, on fera mieux aussi de dire à l'imparfait *reflorissoit*, et au participe actif, *reflorissant*. (Mêmes autorités.)

Fuir (*verbe actif et neutre*).

Fuir, verbe actif, signifie *éviter*, *fuir le danger*.

Fuir, verbe neutre, signifie *courir pour se sauver d'un péril*.

Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuyons, vous

fuyez, ils fuient.— Je fuyois; nous fuyions. —Je fuis; nous fulmes.—Je fuirai.—Je fuirois.—Fuis; fuyons. — Que je fuie; que nous fuyions. — Que je fuisse; que nous fuissions. —Fuir; fuyant; fui, etc. — Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*.

(*Restout*, pag. 533 —*Wailly*, pag. 82.—L'*Académie*, sur la 150e Rem. de *Vougelas*, pag. 22; son Dictionn.—*Lévizac*.)

Employé activement, c'est-à-dire dans le sens d'*éviter*, ce verbe a pour participe *fui*, *fuie*.

Conjuguez de même le verbe *s'enfuir*; et observez qu'à cause du pronom personnel, on dit à l'impératif *enfuis-toi*, et non *enfuis-t'en*, ni *fuis-t'en*.

Observez encore que *en* se détache du verbe *s'en aller*, mais que cette préposition est réunie dans le verbe *s'enfuir*; et qu'alors ce seroit une faute grossière de dire *il s'en est fui*, au lieu de *il s'est enfui*.

Th. Corneille, qui fait cette remarque, est d'avis que c'est également mal s'exprimer que de dire *il s'en est enfui*, parce que, fait-il observer, c'est employer deux fois la particule *en*, que l'on joint à *fuir*; mais il nous semble qu'il y a un cas où cette règle n'est pas exacte, car on dit absolument *s'enfuir*, et avec un régime indirect, *s'enfuir de quelque endroit*. Or, dans le premier cas, il faut dire *il s'est enfui*, et non pas *il s'en est enfui*; dans le second, il faut nécessairement répéter *en*, pour indiquer le régime indirect, et alors dire, *il s'en est enfui*.

Nous avons d'autant plus de raison de penser ainsi, que l'*Académie* a dit : *on l'a mis en prison, mais il s'en est enfui*, c'est-à-dire *il s'est enfui de prison*, ce qu'il falloit exprimer, et ce qu'on ne pouvoit faire qu'en employant la préposition *en*.

GÉSIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, qui n'est plus en usage, signifioit *être couché*; on dit cependant encore : *il gît, nous gisons, ils gisent, il gisoit, gisant*.

(L'*Académie*, *Wailly*, *Féraud*, *Lévizac*, *Gattel*, etc.)

L'*Académie* ne dit pas dans quel style ces temps peuvent s'employer; mais *Trévoux*, *Féraud* et *Gattel* font observer que ce ne peut être que dans le style plaisant.

Cependant, lorsque mad. *Dacier* a dit : *Un vieillard* GISANT *sur la terre..... le jouet des bêtes*, il me semble qu'elle s'est exprimée plus poétiquement que si elle eût dit : *couché, étendu*.

Il y a mieux, fait observer M. *Lemare* (pag. 411 de sa Gramm.); si, d'après l'avis de l'*Académie*, il *gisoit* est français, pourquoi ils *gisoient* seroit-il un barbarisme? ensuite, si l'on peut dire, d'après la même autorité, *il gît sur la paille*, pourquoi ne le diroit-on pas de soi-même à une deuxième personne?

Gît est la formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes; mais cette expression est belle aussi au figuré, et surtout en poésie :

> Ci *gît* Ver-vert, ci *gisent* tous les cœurs.
> (*Gresset*. Ver-vert, ch. IV.)

> Peuples, rois, vous mourez, et vous, villes aussi,
> Là, *gît* Lacédémone, Athènes fut ici.
> (*L. Racine*, la Religion, ch. I.)

HAÏR (*verbe actif*).

Je hais, tu hais, il hait; nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent.—Je haïssois; nous haïssions. — Je haïs; nous haïmes. — Je haïrai; nous haïrons. — Hais; haïssons. — Que je haïsse; que nous haïssions. — Haïr; haïssant; haï, haïe.

(*Wailly*, pag. 83, *Restout*, pag. 333.— *Demandre*.)

Le *h* s'aspire dans tous les temps de ce verbe, et il n'a d'irrégularité que dans la prononciation. — *Voltaire* cependant (dans l'Enfant prodigue) a dit sans aspiration :

> Je meurs au moins sans *être haï* de vous.
> (Act. IV, sc. 3.)

Et dans Alzire :

> Aurait rendu comme eux leur dieu même *haïssable*.
> (Act. I, sc. 2.)

Mais c'est une faute qu'il faut éviter.

Les trois premières lettres de ce verbe forment toujours deux syllabes : *ha-ï*, excepté au présent de l'indicatif : *je hais*, *tu hais*, *il hait*, et à la seconde personne singulière de l'impératif, *hais*. Ces deux différentes prononciations se trouvent réunies dans ces vers de *Racine* :

> Et je souhaiterois, dans ma juste colère,
> Que chacun la *haït*, comme le *hait* son père.
> (Les Frères ennemis, act. I, sc. 5.)

> Quand il *hait* une fois, il veut *haïr* toujours.
> (Même pièce, act. II, sc. 3.)

> Mais le roi, qui le *hait*, veut que je le *haïsse*.
> (Iphigénie, act. V, sc. 1.)

Ce verbe, comme le font observer *Restaut* et *Wailly*, ne se dit guère à la seconde personne du singulier de l'impératif ni au prétérit défini, ni à l'imparfait du subjonctif, et dans ces deux derniers temps, au lieu de se servir de l'accent circonflexe : *nous haïmes*, *vous haïtes*, *qu'il haït* on se sert du tréma, *nous haïmes*, *vous haïtes*;—*qu'il haït*.

En faisant pour chacun de ces temps usage du tréma, on ne satisfait pas à la règle qui réclame l'accent circonflexe; mais on a préféré une faute d'orthographe à une faute de prononciation qui auroit un plus grand inconvénient. (*M. Boniface.*)

Issir (*verbe neutre*).

Ce verbe, qui s'est dit anciennement pour *sortir*, n'est plus en usage qu'au participe passé *issu*, *issue*; on s'en sert pour signifier, *venu*, *descendu d'une personne*, *d'une race*.
(Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud*, *Wailly*, *Cormont*.)

Mentir (*verbe neutre et irrégulier*).

Se conjugue sur *sentir*. Ainsi écrivez je *mens*, et non pas je *ments*, comme l'a fait *Lévizac*.

Ce verbe ne peut être employé qu'avec précaution dans le style noble. Ainsi on a relevé avec raison l'expression suivante, comme prosaïque et trop familière :

Il ne faut point mentir ma juste impatience
Vous accusoit déjà de quelque négligence.
(*Racine*, Bérénice, act. V, sc. 4.)

Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

Conjuguez de même *démentir*.

Mourir (*verbe neutre et irrégulier*).

Je meurs, tu meurs, il meurt; nous mourons, vous mourez, ils meurent.—Je mourois; nous mourions.—Je mourus; nous mourûmes. —Je mourrai; nous mourrons. — Je mourrois; nous mourrions. — Meurs; mourons. — Que je meure, que tu meures, qu'il meure; que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. — Que je mourusse; que nous mourussions. — Mourir, mourant; mort, morte, etc.
(Le Dict. de l'*Académie*. — *Wailly*, pag. 83.— *Restaut*, pag. 333.)

Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. — Au conditionnel et au futur, on met deux *r*, et on les prononce.

Voyez aux Remarques detachées, des observations sur l'emploi de ce verbe.

Ouïr (*verbe actif et défectif*).

Indicatif présent : *j'ois*, *tu ois*, *il oit*; *nous oyons*, *vous oyez*, *ils oient*.

Ni ce temps, ni l'imparfait *j'oyerois*, ni le futur *j'ouïrai*, ne sont plus d'usage, non plus que les temps qui en sont formés. On ne se sert maintenant de ce verbe, qu'au prétérit défini de l'indicatif : *j'ouïs*, *il ouït*; à l'imparfait du subjonctif, *que j'ouïsse*, *qu'il ouït*; à l'infinitif, *ouïr*; et dans les temps composés, on se sert du participe *ouï*, *ouïe*, et de l'auxiliaire *avoir*.
(L'*Académie*.—*Wailly*, pag. 84.—*Restaut*, page 334.—*Féraud*.—*Trévoux*, etc.)

Le verbe *ouïr* a une signification beaucoup moins étendue que le verbe *entendre*; il ne se dit proprement que d'un son passager, et qu'on entend par hasard et sans dessein. On ne doit pas s'en servir quand il est question d'un prédicateur, d'un avocat, d'un discours public; mais on dit très-bien, ouïr *la messe*; *Seigneur, daignez* ouïr *nos prières*; *les dimanches la messe* ouïes; et au palais, ouïr *des témoins*.
(*Féraud* et *Gattel*.)

Ouvrir (*verbe actif et neutre*).

J'ouvre, tu ouvres, il ouvre; nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. — J'ouvrois, nous ouvrions. — J'ouvris : nous ouvrîmes.— J'ouvrirai : nous ouvrirons. — J'ouvrirois, nous ouvririons.— Ouvre; ouvrons.—Que j'ouvre; que nous ouvrions.—Que j'ouvrisse; que nous ouvrissions. — Ouvrir; ouvrant; ouvert, ouverte, etc.
(L'*Académie*, *Wailly*, *Restaut*, etc.)

Ce verbe a, au présent de l'indicatif, la même finale que les verbes de la première conjugaison; ainsi la seconde personne de l'impératif ne prend point de *s*, excepté lorsqu'elle est suivie de *en* ou de *y*.

Conjuguez de même les verbes *couvrir*, *découvrir*, *entr'ouvrir*, *recouvrir*, *rouvrir*, *souffrir*, *offrir*, *mésoffrir*, etc.

Remarque.— *Recouvert* est le participe du verbe *recouvrir*, verbe actif de la seconde conjugaison, composé de *couvrir*, sur lequel il se conjugue, et de la préposition itérative *re*, qui indique la répétition d'une chose : *recouvrir*, c'est couvrir de nouveau.—*Recouvré* est le participe du verbe actif *recouvrer*, de la première conjugaison, qui signifie *retrouver*, *rentrer en possession*, *acquérir de nouveau une chose qu'on avoit perdue*. Bien des personnes confondent plusieurs temps du verbe *recouvrir* avec ceux du verbe *recouvrer* : il en est effectivement plusieurs qui leur sont communs, comme *le présent* et *l'imparfait de l'indicatif*; mais *le prétérit défini* et *le participe passé* de ces deux verbes sont très-différents; et en effet, on dit *recouvrit* au prétérit défini du verbe recouvrir : *il* recouvrit *le toit de sa maison*; et l'on dit *recouvra* au pré-

térit défini du verbe *recouvrer : il* RECOUVRA *la santé, la vue.*

(*Th. Corneille*, sur la 44[e] Remarque de *Vaugelas*, pag. 125. — L'*Académie*, pag. 17 et 296 de ses Observ. ; ses Décis. recueillies par *Tallemant* ; pag. 70. — *Restaut*, pag. 330.)

L'*Académie* (dans son Dict.) fait observer que l'on disoit autrefois *recouvert*, pour signifier *recouvré*, et que l'on dit en ce sens, *pour un perdu, deux de* RECOUVERTS ; mais elle ajoute qu'il vaut mieux dire *recouvrés*.

PARTIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Je pars, tu pars, il part ; nous partons, vous partez, ils partent. — Je partois ; nous partions. — Je partis ; nous partîmes. — Je partirai ; nous partirons. — Je partirois ; nous partirions. — Pars ; partons. — Que je parte ; que nous partions. — Que je partisse ; que nous partissions. — Partir ; partant ; parti, partie.

Ce verbe prend tantôt l'auxiliaire *être*, et tantôt l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés. *Voyez* page 223, des remarques sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être*, avec le verbe *partir*.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud*, *Trévoux*, et les Gramm. mod.)

QUÉRIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe signifie proprement, chercher avec charge d'amener celui qu'on nous envoie chercher, ou d'apporter la chose dont il est question ; il n'est d'usage qu'*à l'infinitif*, et avec les verbes *aller*, *venir*, *envoyer*.

(*Regnier Desmarais*, pag. 410. — *Wailly*, pag. 84. — Et le Dict. de l'*Académie*.)

Allez me QUÉRIR *un tel ; je l'ai envoyé* QUÉRIR ; *il m'est venu* QUÉRIR. — Ce verbe n'est point admis dans le style noble.

Cependant *Corneille* a dit dans Polyeucte (act. IV, sc. 2) :

L'autre m'obligeroit d'aller *quérir* Sévère.

Mais présentement on n'oseroit plus s'en servir.

RECOUVRIR. *Voyez* page 252, au mot *ouvrir*, une observation essentielle sur l'emploi de ce verbe.

REPARTIR (*verbe actif*).

Dans le sens de *répondre sur-le-champ*, et *vivement*, ce verbe se conjugue comme *partir* dans ses temps simples ; mais, dans ses composés, il prend l'auxiliaire *avoir* : *Il ne lui* A *reparti que des impertinences.* (L'*Académie*.) — *Il lui* A *reparti avec beaucoup d'esprit.* (*Dangeau*.)

REPARTIR, verbe neutre, dans le sens de *retourner*, on *partir de nouveau*, se conjugue absolument comme *partir* dans ses temps simples et dans ses temps composés : *Il est arrivé avant-hier, et il* EST REPARTI *ce matin.* (*Dangeau*.)

RÉPARTIR, verbe actif, dans le sens de *distribuer, partager*, se conjugue, dans tous ses temps simples et ses temps composés, comme *emplir* : je répartis ; nous répartissons. — Je répartissois ; nous répartissions. — Je répartis ; nous répartîmes. — J'ai réparti. — Je répartirai. — Répartis ; répartissons. — Que je répartisse, *etc.* — Réparti, répartie.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Ce dernier verbe est régulier, et on ne l'a mis ici que pour le faire distinguer de *repartir*.

RESSORTIR (*verbe neutre*).

Sortir après être entré, ou sortir une seconde fois après être déjà sorti ; ce verbe se conjugue comme *sentir*, ou comme *sortir*, verbe neutre.

RESSORTIR, verbe neutre : être de la dépendance de quelque juridiction, se conjugue comme *finir*, verbe actif.

(Le Dict. de l'*Académie*. — *Lévizac*, pag. 29, t. II. — *Féraud*.)

SAILLIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, dans le sens de *jaillir*, sortir avec impétuosité et par secousses, ne se dit que des choses liquides ; il n'est d'usage qu'aux troisièmes personnes, et à l'infinitif. Il se conjugue sur *finir* :

Il saillit : ils saillissent : *Son sang* SAILLISSOIT *avec impétuosité.* — *On fait* SAILLIR *l'eau à une très-grande hauteur par la compression qu'on en fait dans les pompes.*

(*Restaut*, *Wailly*, et M. *Laveaux*.)

SAILLIR, verbe neutre, défectif et irrégulier, se dit, en terme d'architecture, d'un balcon, d'une corniche, et autres ornements d'architecture qui débordent le nu du mur. En ce sens, il n'est également d'usage qu'aux troisièmes personnes de quelque temps, et à l'infinitif : Il saille, ils saillent ; il sailloit, ils sailloient ; il saillera, *etc.* : *On fait* SAILLIR *les corniches corinthiennes plus que celles des autres ordres.*

(*Trévoux*, *Féraud*, *Wailly*, et l'*Académie*.)

SENTIR (*verbe actif, neutre et irrégulier*).

Je sens, tu sens, il sent ; nous sentons, vous

sentez, ils sentent.—Je sentois; nous sentions. — Je sentis; nous sentîmes — Je sentirai; nous sentirons —Je sentirois; nous sentirions. —Sens; sentons.—Que je sente; que nous sentions. —Que je sentisse; que nous sentissions. —Sentir; sentant; senti; etc.

(Le Dict. de L'*Académie*, *Féraud*, *Lévizac*.)

Quelques écrivains ont fait usage du passif *être senti* :

A parler en général, *la religion doit* ÊTRE *moins raisonnée que* SENTIE.

(L'abbé *Du Serre-Figon*.)

La cause du rire est une de ces choses plus SENTIES *que connues*. (*Voltaire*.)

Cette manière de parler, dit *Féraud*, est fort à la mode, mais c'est un néologisme.

Observez qu'on a dit autrefois SENTU au participe.

Les oiseaux qui tant se sont teus,
Pour l'hyver qu'ils ont tous *senteue*.
(Le Roman de la Rose.)

Conjuguez de même les verbes *ressentir*, *consentir*, *pressentir*.

Voyez pour *ressentir*, les Remarques détachées.

SERVIR (*verbe actif*).

Je sers, tu sers, il sert; nous servons, vous servez, ils servent.—Je servois; nous servions.— Je servis; nous servîmes.—Je servirai; nous servirons.—Je servirois; nous servirions. — Sers; servons.—Que je serve; que nous servions. — Que je servisse; que nous servissions. — Servir; servant; servi, servie, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud* et *Demandre*.)

Conjuguez de même *desservir*. — *Asservir* est régulier.

Voyez aux Remarques détachées, lettre *R.*, une observation sur l'expression *cela ne sert de rien*, *cela ne sert à rien*.

SORTIR (*verbe actif et défectif*).

Dans le sens d'*obtenir*, *avoir*, ce verbe n'est d'usage qu'en terme de palais, à la troisième personne et à quelques-uns de ses temps : *Il sortit*, *ils sortissent*.—*Il sortissoit*, *qu'il sortisse*, etc., etc. —*Sortissant* —*Sorti*, *sortie*. Pour les temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*, puisque ce verbe, dans cette signification, est verbe actif : *Ce jugement* A *sorti son plein et entier effet*.

SORTIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Dans le sens de *passer du dedans en dehors* il se conjugue dans ses temps simples comme *sentir*.

Je sors, tu sors, il sort; nous sortons, vous sortez, ils sortent —Je sortois. —Je sortis.— je sortirai. — Je sortirois. — Sors. — Que je sorte. — Que je sortisse.

Quant à ses temps composés, *voyez*, pag. 223, les remarques sur l'emploi des deux auxiliaires *avoir* et *être*, avec le verbe *sortir*.

DORMIR, verbe neutre, se conjugue, dans ses temps simples, de même que le verbe neutre *sortir*; mais, dans ses temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*.

Les poètes font dormir les choses inanimées :

Le *feu* qui semble éteint *dort* souvent sous la cendre.
(*Corneille*, Rodogune, act. III, sc. 4.)

Les vents nous auroient-ils exaucés cette nuit?
Mais tout *dort* et *l'armée*, et *les vents* et *Neptune*.
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 1.)

Guillot *dormoit* profondément;
Son *chien dormoit* aussi, comme aussi sa *musette*.
(*La Fontaine*, liv. III, fable 3.)

Les guerriers amollis laissent *dormir* leurs *lances*.
(*Delille*, traduction de l'Énéide, liv. IV.)

Dormir se prend quelquefois substantivement : *Le* DORMIR *n'est pas sain après le repas*.

La Fontaine dit que le financier se plaignoit

Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre *le dormir*,
Comme le manger et le boire. (Fable 144.)

Le substantif, dit *Wailly*, ne s'unit pas à des adjectifs et n'a point de pluriel. On ne dit point *un grand dormir*, *de grands dormirs*.

SURGIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe vieillit, dit l'*Académie*; il signifie *aborder*. On disoit autrefois SURGIR *au port*

A la fin du siècle dernier, *Andry* disoit que ce verbe étoit du bel usage : au commencement de celui-ci, *La Touche* remarquoit qu'il ne se disoit guère qu'au figuré et en vers; et *Féraud*, Grammairien plus moderne, est d'avis qu'il ne se dit au figuré, ni en prose, ni en vers, et que, lors même qu'il étoit en usage, on ne le disoit guère qu'à l'infinitif. *Surgir* est maintenant d'un fréquent usage, au figuré.

TRESSAILLIR.

Voyez *assaillir*.

TENIR (*verbe actif et irrégulier*).

Je tiens, tu tiens, il tient; nous tenons, vous

tenez, ils tiennent.— Je tenois; nous tenions. —Je tins; nous tînmes. — Je tiendrai; nous tiendrons.—Je tiendrois; nous tiendrions. — Tiens; tenons.—Que je tienne; que nous tenions. — Que je tinsse: que nous tinssions. — Tenir.—Tenant.—Tenu, tenue, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Restaut*, pag. 356, *Féraud*, *Wailly*.)

Voyez, à l'emploi de la négative, quand ce verbe demande *ne*.

Conjuguez de même les verbes *s'abstenir*, *appartenir*, *détenir*, *entretenir*, *maintenir*, *obtenir*, *retenir*, et *soutenir*, et ayez soin de doubler la lettre *n*, toutes les fois qu'elle doit être suivie d'un *e* muet; dans le cas contraire, ne la doublez pas.

Venir (*verbe neutre et irrégulier*).

Je viens, tu viens, il vient; nous venons, vous venez, ils viennent. — Je venois; nous venions —Je vins; nous vînmes.—Je viendrai; nous viendrons. — Je viendrois; nous viendrions.—Viens; venons.—Que je vienne; que nous venions.—Que je vinsse; que nous vinssions.—Venir; venant; venu, venue, etc.

(*Wailly*, *Restaut*, pag. 337; le Dict. de l'*Académie*, etc.)

Venir se conjugue, comme on le voit, de même que *tenir*, et la règle que nous avons donnée (pag. 240) pour le doublement de la lettre *n* lui est applicable, mais ce verbe, dans ses temps composés, prend l'auxiliaire *être*.

Joint au pronom *se* et au mot *en*, il se dit avec élégance avant un infinitif:

Un jour, au dévot personnage
Des députés du peuple rat
S'en vinrent demander quelque aumône légère.

(*La Fontaine*, Fable 127, le Rat qui s'est retiré du monde.)

On trouve dans le Roman de la Rose, *je tenis*, *je tenirai*; *je venis*, *je venirai*, pour *je tiens*, *je tiendrai*; *je viens*, *je viendrai*.

A venir est une façon de parler dont on se sert pour dire, qui doit venir, qui doit arriver: *les siècles* à venir, *les temps* à venir.

(L'*Académie* et *Trévoux*.)

Le sénat demanda ce qu'avoit dit cet homme,
Pour servir de modèle aux parleurs *à venir*.

(*La Fontaine*, Fable 211.)

Le corbeau sert pour le présage;
La corneille avertit des malheurs *à venir*

(Le même, Fable 39.)

Dieu permet que les méchants prospèrent, *c'est une preuve d'une vie* à venir.

Dans cette phrase de M. *Necker*: *des avantages incertains*, avenirs, il y a deux fautes; il faut retrancher le *s*, et écrire *à venir* en deux mots.

Les verbes *avenir*, *circonvenir*, *convenir*, *devenir*, *disconvenir*, *intervenir*, *parvenir*, *prévenir*, *ressouvenir*, *redevenir*, *se souvenir* et *subvenir*, suivent la même conjugaison.

Avenir, verbe actif, neutre et défectif, ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes du singulier et au présent de l'infinitif; encore est-ce dans le style marotique. Il *avint*, il *aviendra*, qu'il *avienne*, il *avint que*.

L'*Académie* dit: *Je me résous à tout ce qu'il peut en avenir*; et *Racine* a dit dans Mithridate:

...... Quelque malheur qu'il en puisse *avenir*.

Mais, selon *Voltaire*, *qu'il en puisse avenir* est une expression qui, peu digne de la haute poésie, du temps de *Racine*, seroit à peine aujourd'hui française.

Circonvenir, verbe actif; prévenir, verbe actif; et subvenir, verbe neutre, prennent *avoir*; et, lorsque convenir signifie *être propre*, *être sortable*, il se conjugue aussi avec cet auxiliaire.

Le verbe redevenir, ainsi que devenir, ne régit que les noms; il ne gouverne ni les verbes, ni les adverbes, ni les prépositions. Ainsi, cette phrase. *La Terre-Sainte* redevint sous *la domination de ses anciens maîtres*, renferme une faute; il falloit dire, *rentra sous*, etc.

Voyez, page 218 et suivantes, des remarques sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être*.

Voyez à l'Adverbe (usage de la négative) s'il faut, avec le verbe *disconvenir*, que le verbe de la phrase subordonnée ait la négative.—*Voyez* aussi les Remarques détachées, lettre S, pour la différence qu'il y a entre *se souvenir* et *se ressouvenir*.

Vêtir (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe signifie *habiller*, *donner des habits à quelqu'un*. *Je vêts*, tu vêts, il vêt; nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent.—Je vêtois.—Je vêtis.—Je vêtirai.—Je vêtirois.—Vêts; vêtons.—Que je vête.—Que je vêtisse. —Vêtir; vêtant; vêtu, vêtue, etc.

(*Wailly*, pag. 81, *Restaut*, pag. 337, *Lévizac*, *Féraud*, *Demandre*, *Caminade*, *Trévoux*, le Dict. de l'*Académie* et celui de *Gattel*; *Lemare*, page 408.)

A chacun des temps de ce verbe, on met un accent circonflexe sur l'e.— Le présent de l'infinitif n'est guère usité, et si l'on s'en

sert, il faut prendre garde que l'on dit *il vêt* à la troisième personne du singulier, et à la même personne du pluriel *ils vêtent*; ainsi ne dites pas avec *Voltaire*: *Dieu leur a refusé le cocotier qui ombrage, logé*, VÊTIT, *nourrit, abreuve les enfants de Brama.*

Avec *Buffon*:

Le poil du chameau, qui se renouvelle tous les ans par une mue complète, sert aux Arabes à faire des étoffes dont ils se VÊTISSENT *et se meublent.*

Avec *Delille* (le Paradis perdu, liv. VII):

Da leurs molles toisons les brebis *se vêtissent.*

Vêtir s'emploie plus ordinairement avec les pronoms personnels, et alors il signifie *s'habiller, prendre son habillement sur soi.* En ce sens il se conjugue, dans ses temps simples, comme le verbe actif *vêtir*; mais, dans ses temps composés, on fait, de même qu'avec tous les autres verbes pronominaux, usage du verbe *être*: *Je me vêts, nous nous vêtons.* —*Je me* SUIS *vêtu* ou *vêtue*; *nous nous* SOMMES *vêtus* on *vêtues.*

(Le Dict. de l'*Académie*.)

Conjuguez de même les verbes *dévêtir, revêtir*, et observez que *se dévêtir* n'est guère en usage que pour signifier se dégarnir d'habits: *il ne faut pas* SE DÉVÊTIR *trop tôt.*

§ III.

VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA TROISIÈME CONJUGAISON.

AVOIR (*verbe actif et auxiliaire*).

Ce verbe est un des plus irréguliers; nous en avons donné la conjugaison, page 215.

APPAROIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif avec le verbe *faire*, et à la troisième personne singulière de l'indicatif, où il ne s'emploie qu'unipersonnellement, et où il fait *il appert.*

(Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud* et *Gattel*.)

Il appert ne se dit qu'au palais; cependant *La Bruyère* (chap. VII) a dit à l'infinitif: *ne faire qu'apparoir dans sa maison. Apparoître* étoit le mot propre.

ASSEOIR (*verbe actif*).

Au propre, *asseoir* se conjugue le plus ordinairement avec deux pronoms personnels.

Je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied; nous nous asseyons, vous vous asseyez, ils s'asseient, — Je m'asseyois; nous nous asseyions. —Je m'assis; nous nous assîmes. —Je m'assiérai, *ou* je m'asseierai; nous nous assiérons, *ou* nous nous asseierons.—Je m'assiérois, *ou* je m'asseierois; nous nous assiérions, *ou* nous nous asseierions.—Assieds-toi; asseyons-nous. —Que je m'asseie; que nous nous asseyions.— Que je m'assisse; que nous nous assissions.— S'asseoir.— S'asseyant.— Assis, assise.

Il n'y a point de verbe qui ait éprouvé tant de variations dans sa conjugaison; mais enfin l'*Académie* (Dict., édit. de 1762 et de 1798), *Wailly* (page 86 de sa Gramm.), *Restaut* (pages 248 et 252), *Gattel*, *Lévizac* (pag. 34, t. II), *Sicard* (pag. 354, t. I), la plupart des Grammairiens modernes, et enfin l'usage ont décidé qu'il se conjugueroit suivant le modèle que nous indiquons.

Conjuguez de même le verbe *rasseoir*.

CHOIR (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Tomber, être porté de haut en bas par son propre poids, ou par une impulsion qu'on a reçue. Ce verbe n'est pas beaucoup en usage; on l'emploie quelquefois à l'infinitif, et il peut également être pris au propre et au figuré; alors c'est, surtout en poésie, un terme très-expressif, mais il faut qu'il soit bien amené.

(L'*Académie*, *Féraud*, *Demandre*, *Wailly*, etc.)

Tout va *choir* en ma main, ou tomber en la vôtre.
(*P. Corneille*, Rodogune, act. I, sc. 5.)

Mais plus dans ce haut rang la faveur vous a mis,
Plus la crainte de *choir* vous doit rendre soumis.
(*Th. Corneille*, le Comte d'Essex, act. I, sc. 2.)

Ainsi qu'on voit, sous cent mains diligentes,
Choir les épis des moissons jaunissantes.
(*Voltaire*.)

On fait usage aussi du participe *chu, chue*, mais plutôt en vers qu'en prose, et plus dans le style badin et familier que dans le style sérieux et élevé.

Au lieu du féminin *chue*, on disoit anciennement *chûte*, ce qui ne s'est conservé que dans ces façons de parler proverbiales, *chercher chape-chûte*, *trouver chape-chûte*, qui veut dire chercher, ou trouver une aventure avantageuse, ou quelquefois mauvaise.

Je lui dis que ce n'est point là la vie d'un honnête homme, qu'il trouvera quelque CHAPE-CHUTE, *et qu'à force de s'exposer, il aura son fait.* (Mad. de *Sévigné*.)

On a dit autrefois *chaer*, *chair*, *chaoir*, ensuite *cheoir*. *Roubaud* est d'avis qu'à raison de l'étymologie, on devroit continuer d'écrire ce mot avec un *e*; *Trévoux* et *Caminade* sui-

vent cette orthographe ; mais l'*Académie*, *Féraud*, *Wailly*, *Restaut*, *Girard*, *Domergue*, etc., etc., écrivent *choir* sans *e*.

COMPAROIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe a le même sens que *comparoître* ; mais *comparoir* ne se dit qu'au palais, et dans ces phrases : *assignation à comparoir*, ou *être assigné à comparoir*.

Le Gendre, qui a dit : *Les Platéens ajournèrent les Lacédémoniens à* COMPAROIR *devant les Amphictyons*, auroit donc mieux observé le style de l'histoire s'il eût dit, *citèrent les Lacédémoniens*.

CONDOULOIR (SE) (*verbe réciproque et irrégulier.*)

Ce verbe, qui signifie prendre part à la douleur de quelqu'un, ne se dit qu'à l'infinitif, et il est vieux.

(*L'Académie*, *Vaugelas*, *Féraud*, et *Gattel.*)

DÉCHOIR (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Je déchois, tu déchois, il déchoit ; nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. — Je déchoyois ; nous dechoyions. — Je dechus ; nous déchûmes. — Je décherrai ; nous décherrons. — Je décherrois ; nous décherrions. — Déchois ; déchoyons. — Que je déchoie ; que nous déchoyions. — Que je déchusse ; que nous déchussions. — Déchoir ; *point de participe présent*. Déchu, déchue.

Déchoir, dans ses temps composés, prend tantôt l'auxiliaire *être*, et tantôt l'auxiliaire *avoir*, selon le sens qu'on y attache. — *Ils sont* DÉCHUS *de leurs priviléges*. (*L'Académie*.) — *Depuis ce moment il* A DÉCHU *de jour en jour*. — Voyez page 222. (*L'Académie*.)

Au futur et au conditionnel, on dit : *Je décherrai*, *je décherrois*, et non pas *je déchoirai*, *je déchoirois*.

(*L'Académie*, *Wailly*, *Restaut*, etc., etc.)

Roubaud et *Trévoux* écrivent *décheoir*, avec un *e* ; mais les autorités qui écrivent *choir* sans *e* suivent la même orthographe pour *déchoir*.

Boileau a dit et écrit (Épître VI) :

Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,
Sans un fâcheux éclat nous ne saurions *déchoir*.

Et *La Fontaine* (liv. VII, fab. 5) :

L'âge la fit *déchoir* ; adieu tous les amants.

ÉCHOIR (*verbe neutre, défectif et irrégulier*).

Ce verbe, qui ne se dit que des choses, n'est guère d'usage, au présent de l'indicatif, qu'à la troisième personne du singulier : *il échoit*, qu'on prononce et qu'on écrit quelquefois, *il échet* ; au prétérit *j'échus* ; au futur et au conditionnel *j'écherrai*, *j'écherrois* ; à l'imparfait du subjonctif *que j'échusse* ; au participe présent *échéant* ; et au participe passé *échu*, *échue*. (*L'Académie*.)

Mais plusieurs Grammairiens sont d'avis qu'en général *échoir* n'est bien employé qu'à la troisième personne du singulier et à celle du pluriel ; *il échoit*, ou *il échet*, *ils échoient*, *ils échéent*, etc., et ils n'admettent point de premières personnes ; ainsi ils blâment *j'échus*, *j'écherrai*, *que j'échusse*, *nous échûmes*, etc.

Souvent on joint à l'infinitif de ce verbe, le verbe *devoir* : *ces effets ont dû échoir*.

Voyez, page 222, comment se construit le participe de ce verbe.

FALLOIR (*verbe unipersonnel, défectif et irrégulier*).

Il faut. — Il falloit. — Il fallut. — Il a fallu. — Il eut fallu. — Il avoit fallu. — Il faudra. — Il aura fallu. — Il faudroit. — Il auroit *ou* il eût fallu. — *Point d'impératif*. — Qu'il faille. — Qu'il fallût. — Qu'il ait fallu. — Qu'il eût fallu. — Falloir. — Ayant fallu.

Voyez, aux Observations sur les adverbes, et au mot *beaucoup*, dans quel cas il faut dire, *il s'en faut beaucoup*, *il s'en faut de beaucoup*. Voyez aussi, au mot *ne*, dans quel cas il faut employer cette négative avec *il s'en faut*.

MESSEOIR (*verbe neutre*).

Se conjugue sur *seoir*.

MOUVOIR (*verbe actif*).

Je meus, tu meus, il meut ; nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. — Je mouvois ; nous mouvions. — Je mus ; nous mûmes. — Je mouvrai ; — nous mouvrons. — Je mouvrois ; nous mouvrions. — Meus ; mouvons. — Que je meuve ; que nous mouvions. — Que je musse ; que nous mussions. — Mouvoir ; mouvant ; mu, mue.

Plusieurs de ces temps ne sont en usage que dans le style didactique : *On ne sauroit expliquer comment l'ame, étant purement spirituelle, peut* MOUVOIR *le corps*. Hors de l'infinitif, on est si peu accoutumé aux modes et aux temps de ce verbe, que, quand on les rencontre, on y trouve un air sauvage, comme dans cette phrase de *Bossuet* : *Les premières affaires qui se* MURENT *dans l'Église*. Avec le pronom personnel *se*, le présent de l'indica-

tif fait assez bien : *Les Cartésiens, pour rendre raison du mouvement, disent qu'un corps qui se* MEUT *, en pousse un autre*, etc.

(*Féraud.*)

Émouvoir, *s'émouvoir* et *promouvoir* se conjuguent sur *mouvoir*. *Émouvoir* et *s'émouvoir* ne se disent guère qu'à l'infinitif, au présent de l'indicatif, au subjonctif et aux temps composés ; et *promouvoir* à l'infinitif et aux temps composés.

Regnard a dit, dans le Légataire universel (act. II, sc. 6) :

Et je vais lui dicter une lettre, d'un style
Qui de madame Argante *émouvera* la bile (371).

Émouvera, comme le fait observer *Wailly*, est un barbarisme ; on doit dire *émouvra* sans e après le *v*, comme on dit *mouvra*.

DÉMOUVOIR, dont on fait usage en terme de palais, pour signifier faire que quelqu'un se désiste, renonce à ses prétentions, n'est guère d'usage qu'à l'infinitif. (*L'Académie.*)

PLEUVOIR (*verbe unipersonnel et défectif*).

Il pleut ; il pleuvoit ; il plut ; il pleuvra ; il pleuvroit ; qu'il pleuve ; qu'il plût. — Plu, pleuvant.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*. — *Regnier Desmarais*, pag. 431. — *Wailly*, pag. 87. — *Féraud.*)

Ce verbe n'a point d'*impératif*, car il n'y a que Dieu qui puisse commander au temps. Le participe passé n'a point de féminin.

Pleuvoir se dit figurément en choses spirituelles et morales : *Dieu fait* PLEUVOIR *des grâces sur ses élus* (*Trévoux*.) — *Il* PLEUT *ici de l'ennui à verse.* (*Ménage.*)

Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont *pleuvoir!* (*Boileau*, Sat. VIII.)

POURVOIR (*verbe neutre*).

Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit ; nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient. — Je pourvoyois ; nous pourvoyions. — Je pourvus ; nous pourvûmes. — Je pourvoirai ; nous pourvoirons. — Je pourvoirois ; nous pourvoirions. — Pourvois, pourvoyons. — Que je pourvoie ; que nous pourvoyions. — Que je pourvusse ; que nous pourvussions. — Pourvoir ; pourvoyant ; pourvu, pourvue.

On suit, pour ce verbe, la même orthographe que celle qui est d'usage pour le verbe *voir* ; on en excepte le *prétérit défini*, *le futur*, le *conditionnel*, l'*imparfait* du subjonctif.

(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, et les Grammairiens modernes.)

(371) Dans les dernières édit. on lit *échauffera*.

POUVOIR (*verbe actif, défectif et irrégulier*).

Je puis *ou* je peux, tu peux, il peut ; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. — Je pouvois ; nous pouvions. — *Je pus* ; nous pûmes. — Je pourrai ; nous pourrons. — Je pourrois ; nous pourrions. — *Point d'impératif*. — Que je puisse ; que nous puissions. — Que je pusse ; que nous pussions. — Pouvoir ; pouvant ; pu ; *point de féminin*.

Ce verbe a beaucoup d'irrégularités. Le futur *je pourrai* s'écrit avec deux *r*, et l'on n'en prononce qu'un.

(Le Dict. de l'*Académie*, et celui de *Trévoux*. — *Restaut*, pag. 339. — *Wailly*, pag. 87.)

La poésie et la conversation souffrent *je peux* ; cependant *je puis* est beaucoup plus usité, et doit d'autant plus être préféré, qu'à l'interrogatif, on dit toujours *puis-je ?*

Par quel gage éclatant et digne d'un grand roi
Puis-je récompenser le mérite et la foi ?
(*Racine*, Esther, act. II, sc. 5.)

Il est d'ailleurs le seul en usage dans les écrits des bons auteurs français.

L'univers m'embarrasse, et je ne *puis* songer
Que cette horloge existe, et n'ait point d'horloger.
(*Voltaire*, les Cabales.)

. . . . . Enfin *je puis* parler en liberté ;
Je puis dans tout son jour mettre la vérité.
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 6.)

. . . . . . C'est mon plaisir : je me veux satisfaire ;
Je ne *puis* bien parler, et ne saurois me taire.
(*Boileau*, Satire VII.)

Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,
Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe ;
Mais si sur votre front *je puis* me voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.
(*Desmarest*, en envoyant une violette.)

Je ne *puis* qu'en cette préface
Je ne partage entre elle et vous
Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse.
(*La Fontaine*, Fable 150.)

On dit : *je ne puis*, et *je ne puis pas*. Dans le premier exemple, la négative est moins forte : *Je ne puis* suppose des embarras, des difficultés. *Je ne puis pas* exprime une impossibilité absolue.

Bossuet emploie *pouvoir* comme verbe pronominal : *qui ne* S'EST PU *faire*, pour *qui* N'A PU *se faire*. L'illustre auteur, en mettant, selon son usage, le pronom *se* avant le verbe régissant, et non pas avant l'infinitif régi, a été induit en erreur, car le pronom *se* ne se met avant l'auxiliaire *être* suivi d'un participe que quand le verbe est pronominal.

Arnauld et *Pluche* ont fait la même faute, produite par la même erreur.

Prévaloir (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *valoir*, dont nous allons donner la conjugaison ; cependant au présent du subjonctif on dit : *que je prévale*, *que nous prévalions* ; et non pas *que je prévaille*, *que nous prévaillions*.

Prévaloir signifie avoir l'avantage, remporter l'avantage ; mais, employé pronominalement, il signifie *tirer avantage* : *L'homme ne doit pas beaucoup* SE PRÉVALOIR *de sa raison, qui le trompe si souvent.* (*Trévoux.*)

(*Th. Corneille*, sur la 39e Rem. de *Vaugelas* ; les Observations de l'*Académie*, page 43. — Ses Décisions. — *Regnier Desmarais*, *Restaut*, *Wailly*, etc.)

Le régime ordinaire de *prévaloir*, neutre, est la préposition *sur* : *Il ne faut pas que la coutume* PRÉVALE SUR *la raison.* (*L'Académie*) — Quelques auteurs ont employé la préposition *à* : *Son témoignage ne* PRÉVAUT *pas au crédit de Clodius.* (*Vertot.*) Le Dictionnaire de *Trévoux* donne des exemples de ce régime, mais sans citer d'auteurs ; et *Féraud* pense avec raison que la préposition *sur* est le régime seul autorisé.

Sur mes justes projets tes pleurs ont *prévalu*.
(*Racine*, Iphigénie.)

Promouvoir (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe, comme nous l'avons dit page 258, n'est d'usage qu'à l'infinitif, et aux temps composés : *On l'a promu*, *elle a été promue.* (*L'Académie*, *Féraud*, *Trévoux.*)

Ravoir (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif : *Elle a pris à l'Amour ses traits ; et le dieu, pour les* RAVOIR, *vole toujours auprès d'elle.* (*Voiture.*)

Réu, que l'on prononce *ru* ou *réu* ; et *je le raurai*, *je me raurai*, comme on le dit en certains endroits, sont des barbarismes.

(*L'Académie*, *Féraud*, *Trévoux*, etc.)

On dit figurément et dans le style familier *se ravoir*, pour dire, reprendre, réparer ses forces, sa vigueur :

Allons, monsieur, tâchez un peu de vous RAVOIR. (*J.-J. Rousseau.*)

Savoir (*verbe actif et irrégulier*).

Je sais, tu sais, il sait ; nous savons, vous savez, ils savent. — Je savois ; nous savions. — Je sus ; nous sûmes. — Je saurai ; nous saurons. — Je saurois ; nous saurions. — Sache ; sachons. — Que je sache ; que nous sachions. — Que je susse ; que nous sussions. — Savoir ; sachant ; su, sue.

Les Dictionnaires de *Richelet*, de *Trévoux*, de *Wailly*, de l'*Académie* (éditions de 1762 et de 1798), de *Demandre*, et de *Féraud*, indiquent je *sais*, et je *sai*.)

Savoir se trouve écrit avec la lettre ç dans des ouvrages anciens et estimés ; mais aujourd'hui l'*Académie*, tous les Grammairiens modernes, et le plus grand nombre des Lexicographes retranchent cette lettre comme inutile, parce qu'elle n'influe en rien sur le son de la syllabe, et que même elle ne peut servir pour marquer l'étymologie latine ; car si l'on consulte *Ducange*, *Ménage*, *Roquefort*, enfin nos meilleurs étymologistes, on verra qu'ils font dériver *savoir* du latin *sapere*, être sage, être de bon sens, judicieux, etc., et non de l'infinitif *scire* ; en effet, il est impossible que l'infinitif latin *scire* ait donné l'infinitif français *sçavoir* : on en auroit fait *scire* ou *scir* ; car tous nos verbes en *oir* dérivent des verbes latins en *ere* : *habere*, avoir ; *debere*, devoir ; *percipere*, percevoir, etc. Ensuite, la sagesse, le bon sens, le jugement, ne sont-ils pas les attributs du *savant*, de celui qui *sait*? Le verbe latin *sapere* se trouve même employé dans le sens de *savoir*, par *Plaute* (372), par *Cicéron* (373), et par plusieurs auteurs français qui ont écrit en latin (374). C'est dans ce sens que ce verbe est passé dans les langues vivantes : les Italiens disent *sapere*, les Espagnols *saber* ; nous avons dit de même *saver*. Dans des lettres patentes du duc de Bourgogne, de l'année 1416, on lit plusieurs fois nous *saverons* pour nous *saurons*.

Dans la Bible (Exode, ch. XVI, verset 12), on lit également :

Et vous SAVREZ *que jéo sui le Seignor vostre Dieu.*

On trouve aussi dans le Glossaire de la langue romane, par M. *Roquefort*, au mot *savoir* : *saveriez* pour *sauriez*.

Enfin les variantes de *savoir* étoient *saver*, *saveir*, *savir*.

Il n'y a, dans toute la langue, que le verbe *savoir* qui se mette au subjonctif sans qu'un autre mot le précède ; mais encore faut-il que ce soit avec la négative : JE NE SACHE *rien de*

(372) Ego rem meam *sapio*. — (373) Qui sibi semitam non *sapiunt*, alteri monstrant viam. — (374) Alphabetum *sapiat* digito tantum numerare.

sursoyois ; nous sursoyions.—Je sursis ; nous sursîmes.—Je sursoirai ; nous surseoirons.—Je surseoirois ; nous surseoirions.—Surseois ; sursoyons. — Que je sursoie ; que nous sursoyions. — Que je sursisse, que nous sursissions. — Surseoir. — Sursoyant. — Sursis, sursise.

L'*Académie* (éditions de 1762 et de 1798), *Lévizac*, *Demandre* et *Caminade* écrivent *je sursois*, sans *e*.

Gattel, *Wailly* et M. *Butet* écrivent je *surseois* avec un *e*.

Surseoir, verbe actif, signifie *suspendre*, *remettre*, *différer*, et il ne se dit guère que des affaires, des procédures : *On a* SURSIS LA *délibération*, *l'exécution de cet arrêt.* (L'*Académie*, éditions de 1762 et de 1798.) — En termes de palais, on dit : SURSEOIR à *la délibération*, SURSEOIR à *l'exécution de cet arrêt*, et, en ce sens, ce verbe est *neutre*.

Le participe présent *sursoyant* est également usité au palais ; mais, en général, ce verbe est moins d'usage aux temps simples qu'aux temps composés.

On écrit *surseoir* avec un *e* après le *s* ; et dès-lors on en met un au futur et au conditionnel.

(L'*Académie*, *Trévoux*, *Wailly*, *Boiste*, le Dict. gramm., *Gattel*, *Féraud*.)

SOULOIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, qui signifie *avoir coutume*, a vieilli et ne s'est guère dit qu'à l'imparfait : *Il ou elle souloit.* Il peut encore être employé dans le style marotique :

> Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,
> De qui tout bien un chacun *souloit* dire.
> (*Marot.*)

> Quant à son temps, bien la sut dispenser ;
> Deux parts en fit, dont il *souloit* passer,
> L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.
> (Épitaphe de *La Fontaine*, faite par lui-même.)

VALOIR (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Je vaux, tu vaux, il vaut ; nous valons, vous valez, ils valent.—Je valois ; nous valions.—Je valus ; nous valûmes.—Je vaudrai ; nous vaudrons.—Je vaudrois ; nous vaudrions. —*Point d'impératif.*—Que je vaille ; que nous valions, qu'ils vaillent.—Que je valusse ; que nous valussions.—Valoir.—Valant ; valu.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

Conjuguez de même les verbes *équivaloir* et *revaloir*.

Mais on observera que le verbe *équivaloir* est de peu d'usage à l'infinitif, et qu'il régit la préposition *à* : *Toute expression qui n'est pas nom, verbe, ou modificatif, est terme de supplément, et* ÉQUIVAUT *à plusieurs des parties d'oraison* (le P. *Buffier*, Gramm. fr.) ; que le substantif peut régir la préposition *de* : *C'est* L'ÉQUIVALENT DE *ce que vous m'avez donné* ; enfin que l'adjectif s'emploie avec la préposition *à*, et très-souvent sans régime : *L'autorité d'un auteur grave est* ÉQUIVALENTE à *une raison*. (MM. de *Port-Royal*.)—*En Grammaire il y a des termes* ÉQUIVALENTS, *qui expriment, aussi bien l'un que l'autre, la pensée.* *Trévoux.*)

Quant à *revaloir*, il se dit plus ordinairement en mal, et toujours avec le pronom *le* ou *cela* : *Je* LE *lui ai revalu*, *je lui revaudrai* CELA.

(*Regnier Desmarais*, pag. 421.—*Restaut*, page 42.—*Wailly*, pag. 88,—et l'*Académie*.)

Valoir fait au subjonctif *que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille*, etc. : *Je ne croie pas que ce libelle* VALE *la peine que*... a été rejeté par l'*Académie*.

Dès qu'il s'agit d'exprimer une valeur, on dit *valant* : *Il a une terre* VALANT *dix mille écus* ; et, dans ce sens, *valant* est le véritable participe du Verbe *valoir*.

Mais, pour exprimer qu'il les a en sa possession, on dit alors : *Cet homme a dix mille écus* VAILLANT ; et dans ce cas *vaillant* est un substantif masculin employé adverbialement.

VALOIR, dans le sens de *procurer*, *faire obtenir*, est *verbe actif*, et alors son participe passé *valu* prend l'accord.—*Voyez* §. V, au chapitre des Participes, ce que nous disons sur l'emploi du participe de ce verbe.

VOIR (*verbe actif*).

Je vois, tu vois, il voit ; nous voyons, vous voyez, ils voient.—Je voyois ; nous voyions. —Je vis ; nous vîmes.—Je verrai ; nous verrons. — Je verrois ; nous verrions. — Vois, voyons. — Que je voie ; que nous voyions. — Que je visse ; que nous vissions. — Voir. — Voyant.—Vu, vue, etc.

(L'*Académie*, *Richelet*, *Wailly*, pag. 342, et *Restaut*, même page.)

Conjuguez de même *revoir*, *entrevoir* et *prévoir* : en observant cependant, à l'égard de ce dernier verbe, que l'on dit au futur de l'indicatif *prévoirai* ; au conditionnel, *prévoirois*.

L'*Académie* donne le choix d'écrire *je vois* ou *je voi*, de même qu'elle le donne pour quelques autres verbes ; tels que : *prévoir*, *avoir*, *devoir*, etc. *Trévoux*, *Richelet*

Wailly ont adopté cette orthographe. *D'Olivet* se croit d'autant plus fondé à en faire autant, qu'il pense qu'autrefois, pour distinguer la première personne des verbes au singulier, de la seconde et de la troisième personne, on ne mettoit pas de *s* à cette première personne. Beaucoup de poëtes anciens et de poëtes modernes écrivent en effet, sans cette lettre, *je voi*, *j'aperçoi*, *je prévoi*, etc.

Racine dans Andromaque (act. V, sc. 5):

Grâce au ciel, *j'entrevoi*...
Dieux! quels ruisseaux de sang coulent autour de moi!

Racine le fils, dans le poëme de la Religion (chant III):

Sans doute il est sacré, ce livre dont je *voi*
Tant de prédictions s'accomplir devant moi.

J.-B. Rousseau, Épigramme XV:

Honni seras, ainsi que je *prévoi*,
Par cet écrit.

Boileau, Satire VIII

Ce discours te surprend, docteur, je l'*aperçoi*.
L'homme de la nature est le chef et le roi.

Et Satire X:

...Sa science, je *croi*,
Aura pour s'occuper ce jour plus d'un emploi.

Voltaire, dans Alzire (act. II, sc. 2):

La mort a respecté ces jours que je te *doi*,
Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi(375).

Mais que, dans l'origine, on ait écrit sans *s* la première personne des verbes au singulier, ou que ce soit par licence que les poëtes retranchent cette lettre à la fin des vers; nous dirons, avec *Chapelain*, que ce qui a fait mettre le *s* à cette première personne, c'est que la syllabe est longue, et qu'il y est placé pour en marquer la longueur; ensuite nous croyons que l'usage de mettre cette lettre est tellement adopté, que les prosateurs ne doivent jamais écrire, *je voi*; et que ce n'est que très-rarement et seulement lorsque la rime l'exige, qu'il est permis aux poëtes de supprimer le *s*.

L'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif sont, comme les verbes terminés en *oyer*, *uyer*, etc., distingués, dans la première et la seconde personne du pluriel, par un *i* ajouté à l'*y*: *nous voyions, vous voyiez; que nous voyions, que vous voyiez.*

Vouloir (*verbe neutre, actif et défectif*).

Je veux, tu veux, il veut; nous voulons, vous voulez, ils veulent. — Je voulois; nous voulions.—Je voulus; nous voulûmes. — Je voudrai; nous voudrons.—Je voudrois; nous voudrions. — Que je veuille; que nous voulions. — Que je voulusse; que nous voulussions.—Vouloir.—Voulant.—Voulu, voulue. —Devant vouloir.

(L'*Académie, Wailly, Restaut, Lévizac*, et *Domandre*.)

La seconde personne du pluriel du conditionnel, *vous voudriez*, est de deux syllabes en prose, et de trois en vers.

C'est un état qu'en vain vous *voudriez* combattre.
(*Gresset*, Sidney, act. II, sc. 2.)

C'est peut-être pour cela que quelques personnes disent improprement *voudériez-vous*, comme s'il y avait un *e* après le *d*.

Vouloir, et les Verbes *pouvoir*, *valoir*, et *prévaloir*, sont les seuls qui aient un *x* aux deux premières personnes du présent de l'indicatif.

MM. *Lemare*, *Caminade*, *Boniface* (Man. des Amat., 2e année, pag. 271), *Boinvilliers* pag. 475 de sa Gramm.), *Butet* (Cours théor.), *Jaquemard* et M. *Auger* indiquent *veuillez* pour deuxième personne du pluriel de l'impératif, et nombre d'écrivains en ont effectivement fait usage:

...*Veuillez* vous souvenir
Que les événements régleront l'avenir.
(*P. Corneille*, Pompée, act. II, sc. 4.)

...Je vais faire venir
Quelqu'un pour l'emporter: *veuillez* la soutenir.
(*Molière*, Sganarelle, sc. 3.)

...*Veuillez* être discret,
Et n'allez pas, de grâce, éventer mon secret.
(Le même, l'École des Femmes, act. I, sc. 6.)

Ne *veuillez* pas vous perdre, et vous êtes sauvé.
(*P. Corneille*, Polyeucte, act. IV, sc. 3.)

Veuillez *donc que votre Dieu soit juste.*
(*Marmontel*.)

Veuillez *me croire.*
(Le même, sa Gramm., pag. 189.)

Veuillez *bien m'inscrire d'avance sur la liste des souscripteurs.* (*Delille*.)

Veuillez *auparavant examiner avec moi comment l'article* hic, ille, le, *s'est introduit dans la langue latine et dans la nôtre.*
(*Diderot*.)

(375) S'acquitter. *Malherbe* a dit, *s'acquitter pour*; *Th. Corneille* (le Festin de Pierre) et *Regnard* (les Ménechmes), *s'acquitter vers*; mais ce verbe régit *de* pour les choses, et *envers* pour les personnes: tout autre régime est une faute.

Veuillez *du moins nous dire qui nous devons suivre.* (*Volney.*)

Veuillez, *Monsieur, rendre hommage au mérite.* (*Voltaire.*)

Veuillez, *Monsieur, vous rappeler ici la manière*, etc. (*J.-J. Rousseau.*)

Cependant l'*Académie*, *Wailly* et *Restaut* n'en parlent point, et M. *Maugard* conclut de là qu'on ne doit pas s'en servir. *Demandre* va plus loin, il trouve ridicule de se commander à soi-même de vouloir, et absurde de le commander aux autres.

Mais il nous semble que *veuillez* signifie le plus souvent *je vous prie de vouloir*; au surplus nous ne prononçons pas, nos lecteurs verront si ce qu'a dit *Demandre* peut les empêcher de se servir de *veuillez*, lorsque tant de bons écrivains n'ont pas craint d'en faire usage.

On dit au présent du subjonctif, *que je veuille*; mais au pluriel, on dit *que nous voulions*, *que vous vouliez*, et non pas *que nous veuillions*, *que vous veuilliez*, comme quelques écrivains l'ont dit.

(*L'Académie, Féraud, Gattel, Wailly, Lemare*, etc.)

Vouloir s'est employé autrefois comme substantif :

Contre toute sa parenté
D'un malin *vouloir* est porté.
(*La Fontaine*, liv. VI, Fab. 5.)

Persuadés par mauvais vouloir *et conseil* (édit d'Henri II). Ce mot, dit *La Mothe le Vayer*, a entièrement vieilli, et l'on ne s'en sert plus ni en vers ni en prose. L'*Académie* ne le condamnoit point : cependant elle dit (dans ses Observations sur les Rem. de *Vaugelas*) qu'il est entièrement banni de la prose, et qu'il y a peu de personnes qui s'en servent en poésie. Dans la dernière édition de son Dictionnaire, elle le borne à quelques phrases : *C'est Dieu qui nous a donné le* vouloir *et le faire*, etc.—*Trévoux* est d'avis que ce mot n'est fort bon ni en vers ni en prose; c'est pourquoi il pense qu'il ne le faut employer que rarement, et en de certaines occasions; par exemple, il figure bien dans cette phrase de *Nicole* : *C'est Dieu qui fait tout, et qui opère, par sa grâce, le* vouloir *et l'action*. *Féraud* croit que les poëtes ont eu tort de ne pas s'en servir, et *Piron* l'a certainement employé avec succès dans Gustave-Wasa (act. I, sc. 6) :

...Le *vouloir* céleste
Par un songe aux mortels souvent se manifeste.

J.-B. Rousseau a dit aussi dans le Flatteur (act. V, sc. 7):

Oh! bien, bien; tout cela sera le mieux du monde,
Mais rien n'ira pourtant que selon mon *vouloir*.

§. IV.

Verbes irréguliers et défectifs de la quatrième conjugaison.

Absoudre (*verbe actif et défectif*).

J'absous, tu absous, il absout; nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent.—J'absolvois; nous absolvions.—*Point de prétérit défini.*—J'absoudrai; nous absoudrons. J'absoudrois; nous absoudrions.—Absous; absolvons.—Que j'absolve; que nous absolvions.—*Point d'imparfait du subjonctif.*—Absoudre.—Absolvant.—Absous, absoute.

(*Restaut, Demandre, Féraud, Lévizac, M. Laveaux.*)

L'*Académie* indique pour participe au masculin *absous* et *absout*. *Absout* est plus analogue au féminin, que l'on écrit *absoute* : mais l'usage et les Grammairiens sont contraires à cette orthographe.

Abstraire (*verbe actif et défectif*).

L'*Académie* se contente de dire que ce verbe se conjugue comme *traire*; mais *Féraud* observe avec raison qu'*abstraire* est peu usité, et que l'on dit plus ordinairement *faire abstraction de....*

Cependant *abstraire* se dit très-bien aux temps composés.

Accroire (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif, et ne s'emploie qu'avec le verbe *faire*, qui lui sert d'auxiliaire; l'*Académie* et la plupart des lexicographes disent que *faire accroire* signifie faire croire à quelqu'un une chose fausse; mais quelques-uns sont d'avis que *faire accroire* signifie que celui qui dit une chose, l'a dite à dessein de tromper.

Accroître (*verbe actif et neutre*).

Se conjugue sur *croître*.

Admettre (*verbe actif et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue sur *mettre*; voyez sa conjugaison.

Attraire (*verbe actif et défectif*).

Attirer, faire venir par le moyen de quelque chose qui plaît.

Mézerai s'est servi de ce verbe au figuré, mais il est vieux en ce sens. L'*Académie* le met au propre : *Le sel est bon pour* ATTRAIRE *les pigeons.* Il n'est d'usage qu'à l'infinitif, et encore on peut dire que *attirer* seroit préférable.

(L'*Académie*, *Féraud*, *Demandre*, *Gattel.*)

ATTEINDRE (*verbe actif et neutre*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre.*

BATTRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je bats, tu bats, il bat ; nous battons, vous battez, ils battent.—Je battois ; nous battions.—Je battis ; nous battîmes.—Je battrai ; nous battrons.—Je battrois ; nous battrions.—Bats ; battons.—Que je batte ; que nous battions.—Que je battisse ; que nous battissions.—Battre.—Battant.—Battu, battue.— Devant battre.

(*Restaut*, pag. 343.—Le Dict. de l'*Académie*.—*Lévizac*, *Féraud* et *Demandre.*)

Conjuguez de même *abattre*, *combattre*, *débattre*, *ébattre* et *rebattre.*

Féraud prétend qu'en prose il faut dire *être combattu par :* JE SUIS COMBATTU PAR *des sentiments tout opposés.* Il est certain que les poètes font usage de la préposition *de :*

D'un soin cruel ma joie est ici *combattue.*
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 2.)

Quand *du* moindre intérêt le cœur est *combattu*,
Sa générosité n'est plus une vertu.
(*Crébillon*, Pyrrhus, act. I, sc. 5.)
(Dict. crit. de *Féraud.*)

Et il nous semble que ce ne seroit pas une faute de dire avec *Montesquieu* (Lettres persan.) : *Quand vous* COMBATTEZ *gracieusement avec vos compagnes*, DE *charmes*, DE *douceur et* D'*enjouement.*

ÉBATTRE ne se dit qu'avec le pronom personnel, et il est vieux. *La Fontaine* s'en est souvent servi, en parlant de l'amour, et des fautes qu'il traite de galanterie. (*Trévoux.*)

BOIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je bois, tu bois, il boit ; nous buvons, vous buvez, ils boivent.—Je buvois ; nous buvions.—Je bus ; nous bûmes.—Je boirai ; nous boirons. — Je boirois ; nous boirions. — Bois ; buvons.—Que je boive ; que nous buvions.—Que je busse ; que nous bussions. — Boire. — Buvant.—Bu, bue.—Devant boire.

Les poètes emploient souvent ce verbe au figuré :

...Une riante troupe
Semble *boire* avec lui la joie à pleine coupe.
(*Racine*, Esther, act. II, sc. 9.)

La céleste troupe
Boit à pleine coupe
L'immortalité.
(*J.-B. Rousseau.*)

Le germe des douleurs infecte leurs repas,
Et dans des coupes d'or ils *boivent* le trépas.
(*Thomas*, Ép. au peuple.)

Quand pourrai-je...
Boire l'heureux oubli des soins tumultueux !
(*Delille*, l'Homme des champs, ch. IV.)

Ils disent aussi, *boire sa guérison*, *boire la santé*, *boire un affront*, *boire le calice jusqu'à la lie*, et, en style d'Écriture sainte, *boire l'iniquité comme l'eau.*

IMBOIRE. Nous n'avons conservé de ce vieux mot que le participe *imbu.* Il étoit cependant très-expressif ; il signifioit recevoir par goût des idées, des opinions, etc., et se les rendre propres par la force de l'habitude. On disoit aussi *s'imboire.*

Montaigne a dit : *Il faut qu'il* IMBOIVE *leurs humeurs, non qu'il apprenne leurs préceptes ; et qu'il oublie hardiment, s'il veult, d'où il les tient, mais qu'il se les sçache approprier.*

J.-J. Rousseau a fait renaître cette expression, et quelques écrivains l'ont imité : *Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins d'occasions de s'*IMBOIRE *de leurs préjugés.*

Nous n'avons aucun mot qui exprime convenablement l'idée que présente *imboire ;* pourquoi donc le rejeter ?

DÉBOIRE n'est usité que comme substantif.

BRAIRE (*verbe neutre*, *irrégulier et défectif*).

Ce verbe ne s'emploie qu'au présent de l'infinitif, *braire ;* aux troisièmes personnes du présent et du futur de l'indicatif, *il brait*, *ils braient ; il braira*, *ils brairont ;* et du conditionnel, *il brairoit*, *ils brairoient.*

Les autres temps ne sont point en usage.

Telle est l'opinion de l'*Académie*, de *Féraud*, de *Demandre*, de *Wailly*, de *Restaut* et de *Lévizac.*

Cependant, fait observer M. *Lemare* (page 411 de sa Gramm.), de ce que quelques verbes n'ont encore été employés qu'en certains temps, en certaines personnes, qu'ils ne peuvent que rarement recevoir d'autres emplois, ce ne doit pas être une raison suffisante pour les mutiler. Si l'on peut dire d'un âne qu'*il brait*, pourquoi un âne, parlant dans une fable, ne diroit-il pas je *brais*, je *brairai ;* et portant la parole devant un ou plusieurs confrères quadrupèdes, ne pourroit-il pas

dire : *brais*, *nous brairons?* Dans tous ces cas, comment s'exprimeroit donc la bruyante société ?

BRUIRE (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est guère d'usage qu'à l'*infinitif* et aux *troisièmes personnes de l'imparfait de l'indicatif*, où l'on dit *il bruyoit*, *ils bruyoient*. Dans les autres temps on dit : *faire du* BRUIT, *rendre un son confus*.

Bruire n'a point de participe passé, point de temps composés, ni de participe present.

Dans ces phrases : *Les flots* BRUYANTS.—*La foudre* BRUYANTE *dans la nue*; *bruyant* n'est qu'un adjectif verbal.

....Quand Flore dans les pleines
Faisoit taire des vents les *bruyantes* baleines.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. II.)
(L'*Académie*, *Restaut*, *Féraud*, *Lévizac*.)

La Bruyère et *Marmontel* regrettoient que l'usage eût préféré *faire du bruit*, à *bruire* : *on entend* BRUIRE *le vent*, *les vagues*. — *Les flots* BRUYOIENT *horriblement*.

CEINDRE (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

CIRCONCIRE (*verbe actif*, *irrégulier et défectif*).

Je circoncis, tu circoncis, il circoncit; nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent.—Je circoncis; nous circoncîmes.—J'ai circoncis.— Je circoncirai.— Je circoncirois.—Circoncis ; circoncisons.—Que je circoncise; que nous circoncisions.—Circoncire.—Circoncis, circoncise.

(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, *Féraud*, *Demandre*.)

D'autres Grammairiens donnent à ce verbe un *imparfait* à l'indicatif et au subjonctif, de même qu'un *participe présent*; mais, comme le fait observer *Lévizac*, le bon goût doit proscrire ces formes, qui sont peu harmonieuses.

CLORE (*verbe actif*, *irrégulier et défectif*).

Ce verbe n'a que quatre temps simples : l'indicatif présent, *je clos*, *tu clos*, *il clôt*; point de pluriel.—Le futur, *je clorai*.—Le conditionnel présent, *je clorois*.—Le participe passé, *clos*, *close*; et dès-lors tous les temps composés.

(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, *Féraud*, *Demandre*.)

Quoique ces autorités n'indiquent ni impératif ni subjonctif, *Lévizac* et M. *Butet* sont d'avis qu'on pourroit très-bien dire, *clos ce jardin ; je veux qu'il close ce jardin*.

Clore s'emploie très-souvent avec le verbe *faire*.

Enclore s'écrit et se conjugue de même.

CONCLURE (*verbe actif*).

Je conclus, tu conclus, il conclut; nous concluons, vous concluez, ils concluent. — Je concluois ; nous concluïons.—Je conclus ; nous conclûmes.—Je conclurai ; nous conclurons.—Je conclurois, nous conclurions.— Conclus ; concluons. — Que je conclue; que nous concluions.—Que je conclusse; que nous conclussions.—Conclure.—Concluant.—Conclu, conclue.—Devant conclure.

(*L'Académie*, *Richelet*, *Wailly*, page 92. *Restaut*, *Féraud*, etc.)

L'*Académie* met indistinctement un *t* ou un *d* à la troisième personne du présent de l'indicatif; cependant l'emploi du *t* est préférable.

Aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met un tréma sur l'*i*, pour empêcher que l'on ne prononce *nous concluions*, *vous concluiez*.

Ce verbe se dit ordinairement des personnes; on le dit pourtant quelquefois des passages, des preuves qu'on allègue : *cet argument* CONCLUT *bien* : *cette preuve*, *ce texte ne* CONCLUT *pas*. Mais alors *conclure* se dit seul et sans régime; conséquemment cette phrase de *Bossuet* n'a pas toute la correction qu'on a le droit d'attendre de cet écrivain : *Ces passages* CONCLUENT *seulement que nous recevrons quelque chose*. (*Féraud*.)

CONFIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je confis, tu confis, il confit; nous confisons, vous confisez, ils confisent.—Je confisois; nous confisions. — Je confis; nous confîmes.—Je confirai ; nous confirons.—Je confirois ; nous confirions.—Confis; confisons. — Que je confise; que nous confisions. — Confire.—Confisant.—Confit, confite.

(L'*Académie*, *Restaut*, pag. 345, *Demandre*, *Féraud*.)

L'imparfait du subjonctif n'est point en usage ; cependant *Wailly* et *Lévizac* indiquent *que je confisse*, mais quelques personnes aiment mieux dire : *Je voudrois que vous* FISSIEZ CONFIRE *des coings*, plutôt que *je voudrois que vous confissiez des coings*. —*Confit*, *confite* s'emploie figurément, mais

dans le style familier et railleur, en parlant de ceux qui ont quelque bonne ou mauvaise qualité qui les pénètre, et qui se trouve chez eux au suprême degré :

Cet hymen, de tous biens, comblera vos désirs:
Il sera tout *confit* en douceurs et plaisirs.
(*Molière*, Tertufe, act. II, sc. 2.)

Bien est-il vrai qu'il parloit comme un livre,
Toujours d'un ton *confit* en savoir-vivre.
(*Gresset*, Ver-vert, ch. II.)

CONNOÎTRE (*verbe actif, neutre et irrégulier*).

Voyez la conjugaison du verbe *paroître*.

CONTREDIRE (*verbe actif et irrégulier.*)

Voyez la conjugaison du verbe *dire*.

COUDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je couds, tu couds, il coud; nous cousons, vous cousez, ils cousent.—Je cousois; nous cousions. — Je cousis; nous cousîmes. — Je coudrai; nous coudrons.—Je coudrois, nous coudrions.—Couds; cousons.—Que je couse; que nous cousions.—Que je cousisse; que nous cousissions.—Coudre; cousant; cousu, cousue; devant coudre.

(L'*Académie*.—*Richelet*.—*Restaut*, pag. 343.—*Wailly*.—*Lévizac*.—*Féraud*, etc.)

Conjuguez de même *découdre* et *recoudre*.

Remarque et décision de l'*Académie* sur les verbes *coudre*, *recoudre*, *absoudre*, *moudre*.

« Tous ces verbes terminés en *oudre* sont « fort irréguliers, mais ils s'accordent tous « sur le futur; ainsi il faut dire *il coudra*, « et non pas *il cousera*, comme quelques-uns « le disent; *il résoudra*, *il absoudra*, *il* « *moudra*. Mais le prétérit défini, ou aoriste « de ces verbes est différent presque dans « chacun d'eux; car, au verbe *coudre*, il « faut dire *il cousit*; au verbe *résoudre*, il « faut dire *il résolut*; le verbe *absoudre* n'a « point de temps, et il faut prendre le tour « passif, *il fut absous*; et au verbe *moudre*, « il faut dire *il moulut*. Il en est de même au « prétérit indéfini, *j'ai cousu*; *j'ai résolu*; « *j'ai absous*; *j'ai moulu*. On peut croire que « la seconde personne du pluriel de l'indi- « catif sert de règle à ces prétérits; car *vous* « *cousez* est peut-être cause que l'on dit *je* « *cousis*, et *vous résolvez* amène un peu *je* « *résolus*, puisque le *l* s'y conserve; mais il « vaut mieux alléguer l'usage que de chercher « des raisons; car on dit, *vous absolvez*, et « cependant le prétérit est plus ordinairement « *il fut absous*; et *absolu* n'est d'usage qu'en « cette phrase, *le jeudi absolu*, qui est *le* « *jeudi saint*. »

Le participe de ces quatre verbes est : cousu, cousue; recousu, recousue; absout, absoute; moulu, moulue.

CRAINDRE (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

CROIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je crois, tu crois, il croit; nous croyons, vous croyez, ils croient.—Je croyois; nous croyions.—Je crus, nous crûmes.—Je croirai; nous croirons.—Je croirois; nous croirions. —Crois; croyons.—Que je croie, qu'il croie; que nous croyions.—Que je crusse; que nous crussions. — Croire; croyant; cru, crue; devant croire.

(*Restaut*, pag. 356, l'*Académie*, *Richelet*, *Lévizac*, *Féraud*, etc.)

Autrefois on écrivoit *je creus*, *tu creus*, *il creut*, *j'ai creu*; actuellement l'on écrit et l'on prononce *je crus*, etc., *j'ai cru*; quelques-uns y mettent un accent circonflexe, sous prétexte d'indiquer la suppression de l'*e*; mais cet accent n'est plus employé aujourd'hui par ceux qui écrivent bien, que pour marquer les syllabes longues. (*Féraud*.)

Voyez, au Régime des verbes, une observation sur la faute où l'on tombe en faisant suivre de la préposition *de*, le verbe *croire* accompagné d'un infinitif.

Voyez aussi, aux Remarques détachées, lettre C, dans quel cas *croire* demande que le verbe de la proposition subordonnée soit mis au subjonctif, et une observation sur l'emploi de ce verbe.

CROÎTRE (*verbe neutre et irrégulier*).

Je crois, tu crois, il croît; nous croissons, vous croissez, ils croissent.—Je croissois; nous croissions.—J'ai crû.—Je crûs; nous crûmes. —Je croîtrai; nous croîtrons.— Je croîtrois, nous croîtrions. — Crois; croissez. — Que je croisse; que nous croissions.—Que je crusse; que nous crussions. — Croissant. — Crû, crue.

Ce verbe demande *avoir* quand il exprime l'action, et *être* quand il exprime l'état. (*Voyez* page 223.)

Conjuguez de même *accroître* et *décroître*.

(L'*Académie*, *Demandre*, *Féraud*, *Wailly*, *Gottel*, *Le Tellier*.)

Accru, participe passé du verbe *accroître*, s'écrit sans accent.

Corneille fait rimer *croître* avec *renaître*.

La victoire aura droit de le faire *renaître*.
Si ma haine est trop faible, elle la fera *croître*.
(Sertorius, act. III, sc. 4.)

Et avec *maître* :

J'en veux, à votre exemple, être aujourd'hui le *maî-tre ;*
Et, malgré cet amour que j'ai trop laissé *croître*.
Vous direz à la reine...
(Même pièce, act. IV, sc. 3.)

Racine le fils, dans son poëme de la Religion, le fait rimer avec *reconnoitre*, qu'on prononce aujourd'hui *reconnêtre*.

La voix de l'univers à ce Dieu me rappelle ;
La terre le publie...
A de moindres objets tu peux le *reconnoître :*
Contemple seulement l'arbre que je fais *croître*.
(Chant I.)

Voyez une observation sur l'emploi de ce verbe, lettre C, Remarques détachées.

Dire (*verbe actif et irrégulier*).

Je dis, tu dis, il dit ; nous disons, vous dites, ils disent. — Je disois ; nous disions. — Je dis ; nous dîmes. — Je dirai ; nous dirons. — Je dirois ; nous dirions. — Dis ; disons, dites, etc. — Que je dise ; que nous disions. — Que je disse ; que nous dissions. — Dire ; disant ; dit, dite ; devant dire.

De tous les composés de *dire*, il n'y a que le verbe *redire* qui se conjugue absolument de même ; ainsi il fait à la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif, *vous redites*, et à l'impératif *redites*, etc.

A l'égard des verbes *dédire*, *contredire*, *interdire*, *médire*, *prédire*, on dit *vous dédisez*, *vous contredisez*, *vous interdisez*, *vous médisez*, *vous prédisez ;* quant aux autres temps, ils se conjuguent de même que le verbe *dire*.

C'est ainsi que s'expriment l'*Académie*, *Féraud*, *Restaut*, *Gattel* et *Wailly*.

Cependant nous pensons avec M. *Lemare* (page 412 de sa Gramm.), M. *Laveaux* et la plupart des Grammairiens modernes, que l'on dit de même à la seconde personne plurielle de l'impératif : *dédisez*, *contredisez*, *interdisez*, *prédisez*, etc.

Dire régit quelquefois *de* devant un nom.

On dit, dans le style familier, *on diroit* D'*un fou*, *n'un homme ivre*. (L'*Académie*.)

On eût dit D'*un démoniaque*, *quand il récitoit ses vers*. (*Boileau*.)

...Quelle main, quand il s'agit de prendre!
Vous *diriez* d'un ressort qui vient à se détendre.
(*Molière*.)

Voyez, à l'emploi du *subjonctif*, à quel temps il faut mettre le verbe de la préposition subordonnée après *on diroit*, qui équivaut à *il semble*.

Autrefois on employoit le verbe *contredire* neutralement et avec la préposition *à*.

Les dieux ont prononcé. Loin de *leur contredire*,
C'est à vous...
(*Racine*, Britannicus, act. II, sc. 3.)

Elles ne CONTREDISENT *point* AU *témoignage extérieur des Écritures*. (*Bossuet*.)

L'*Académie* a dit aussi, dans ses Sentimens sur le Cid : *Ce discours nous paroît* CONTREDIRE *à celui que le poète lui fait tenir maintenant*.

Présentement on diroit : *Loin de les contredire*. — *Elles ne contredisent point le témoignage*. — *Ce discours paroît contredire celui*, etc.

Le verbe *maudire* fait *je maudis*, *nous maudissons*, *vous maudissez*, *ils maudissent*. — *Je maudissois*, etc. — *Maudissez*, *maudissons*, *qu'il maudisse*, etc. — *Maudissant*. — Dans les autres temps, *maudire* se conjugue comme *dire*.

(Le Dict. crit. de *Féraud ; Domergue*, Journal du 13 août 1787, p. 511, et sa Grammaire. pag. 103.)

Dissoudre (*verbe actif et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *absoudre*, qui n'a ni prétérit défini, ni imparfait du subjonctif. Quant à son participe passé, l'*Académie*, *Trévoux*, *Restaut*, *Wailly*, *Féraud*, *Lévizac* et *Gattel* n'indiquent que *dissous* au masculin et *dissoute* au féminin.

Quelques personnes donnent pour participe au verbe *dissondre*, l'adjectif *dissolu*, qui ne se dit, dans le sens moral, que pour *impudique*, *débauché*. Cette méprise peut devenir quelquefois ridicule et odieuse ; en effet, une *société dissolue* et une *société dissoute* sont des choses bien différentes.

Éclore (*verbe neutre*, *irrégulier et défectif*).

Ce verbe se dit de quelques animaux qui naissent d'un œuf, comme des oiseaux, des insectes ; par extension des fleurs, et figurément des choses morales et spirituelles. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif *éclore ;* au participe passé *éclos*, *éclose ;* aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif *il éclôt*, *ils éclosent ;* au futur *il éclôra*, *ils éclôront ;* au conditionnel *il éclôroit*, *ils éclôroient ;* au présent du subjonctif *qu'il éclose*, *qu'ils éclosent ;* enfin

aux temps composés qui se forment avec *être*.

(L'*Académie*, *Restout*, *Féraud*. *Gottel*, et *Lévizac*.)

ÉCRIRE (*verbe actif et irrégulier*).

J'écris, tu écris, il écrit; nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. — J'écrivois; nous écrivions.—J'écrivis; nous écrivîmes. — J'écrirai. — Écris; écrivons. — Que j'écrive. — Que j'écrivisse; que nous écrivissions. — Écrire; écrivant; écrit, écrite, etc.

(L'*Académie*, *Féraud*, *Wailly*, etc.)

Conjuguez de même les verbes *circonscrire*, *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, *transcrire*.

ENSUIVRE (*verbe pronominal*).

Voyez la conjugaison du verbe *suivre*.

EXCLURE (*verbe actif et irrégulier*).

Il se conjugue comme *conclure*; mais *Regnier* et *Ménage* n'admettent au participe passé que *exclu*, *exclue*, lorsque l'*Académie*, *Wailly*, *Restaut*, *Demandre*, *Lévizac*, mettent *exclu*, *exclue*, et *exclus*, *excluse*; et que *Racine* a dit:

Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je *excluse*?

Quoi qu'il en soit, ce dernier participe est peu usité.

FAIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je fais, tu fais, il fait; nous faisons, vous faites, ils font. — Je faisois; nous faisions. — Je fis; nous fîmes.—Je ferai; nous ferons. — Je ferois; nous ferions.—Fais; faisons; faites. — Que je fasse; que nous fassions. — Que je fisse; que nous fissions.—Faire; faisant; fait, faite; devant faire.

(L'*Académie*, *Regnier Desmarais*, pag. 433. — *Restaut*, pag. 347. — *Trévoux*. — *Girord*, page 26, t. II. — *Lévizac*, etc.)

La diphthongue *ai*, ainsi que nous l'avons fait observer dans la première partie de cette Grammaire, pages 7 et 11, lorsque nous avons parlé des diphthongues, ayant le son de l'*e* muet dans *faisant*, *nous faisons*, *je faisois*, ainsi que dans les dérivés *bienfaisant*, *bienfaisance*, *contrefaisant*, etc., *Voltaire*, et, à son exemple, plusieurs littérateurs n'ont pas manqué de substituer l'*e* muet à l'*ai*. Mais *Dumarsais*, *Condillac*, *Girard*, *Beauzée*, *D'Olivet* et *Domergue* se sont constamment opposés à l'adoption de ce changement, et l'*Académie*, le véritable juge de cette matière, l'a formellement rejeté.

Cependant *Wailly*, *Féraud*, *Demandre* laissent le choix d'écrire *nous fesons* ou *nous faisons*, *je fesois* ou *je faisois*, et ils s'appuient de l'opinion de *Rollin* (chap. 1er, Étude de la langue française), qui pense qu'il seroit conforme à la raison de préférer *nous fesons*, *je fesois* écrit avec un *e*, parce que cette orthographe se trouve d'accord avec la prononciation.

Voyez, aux Remarques détachées, lettre F, quelques observations sur l'emploi de ce verbe.

Les verbes *contrefaire*, *défaire*, *refaire*, *surfaire* et *satisfaire* se conjuguent de même.

FORFAIRE, faire quelque chose contre son devoir, est un verbe neutre et défectif qui ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux temps composés. On s'en sert en terme de palais, et en parlant de la prévarication d'un juge: *si un juge vient à forfaire*. On dit aussi, dans le style familier, en parlant d'une fille ou d'une femme qui s'est laissé séduire: *elle a forfait à son honneur*.

(L'*Académie*, *Wailly*, *Restout* et *Féraud*.)

MALFAIRE (*verbe neutre et défectif*).

Il n'est usité qu'à l'infinitif et au participe passé. Il prend l'auxiliaire *avoir*.

MÉFAIRE, faire une mauvaise action, est également un verbe neutre défectif, dont on ne fait usage que dans la conversation familière: *il ne faut ni méfaire, ni médire*.

(L'*Académie* et *Féraud*.)

FEINDRE (*verbe actif et neutre*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

FRIRE (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'au singulier du présent de l'indicatif: *je fris*, *tu fris*, *il frit*; au futur, *je frirai*, etc.; au conditionnel, *je frirois*; à la seconde personne singulière de l'impératif, *fris*; aux temps formés du participe *frit*, *frite*.

Pour suppléer aux temps qui manquent, on se sert du verbe *faire*, que l'on joint à l'infinitif *frire*: *nous faisons frire*, *vous faites frire*, *ils font frire*, *je faisois frire*, etc.

(*Wailly*, page 91. — *Restout*, pag. 347. — *Féraud*.)

LIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je lis, tu lis, il lit; nous lisons, vous lisez, ils lisent. — Je lisois; nous lisions. — Je lus; nous lûmes.—Je lirai; nous lirons.—Je lirois; nous lirions. — Lis; lisons. — Que je lise; que nous lisions. — Que je lusse; que nous

lussions. — Lire ; lisant : lu, lue, devant lire.
(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, *Lévizac*, etc.)

Conjuguez de même les verbes *élire*, *réélire*, *relire*.

Voyez aux Remarques détachées, lettre L, des observations sur l'emploi du verbe *lire*.

Luire (*verbe neutre*, *défectif et irrégulier*).

Je luis, tu luis, il luit : nous luisons, vous luisez, ils luisent.—Je luisois ; nous luisions. — Je luirai ; nous luirons. — Je luirois ; nous luirions.— Que je luise ; que nous luisions.— Luire ; luisant ; lui ; devant luire.
(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, *Lévizac* et *Féraud.*)

Ce verbe n'a ni *prétérit défini*, ni *impératif*, ni *imparfait* du subjonctif, et son *participe passé* n'a pas de féminin. Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Reluire se conjugue comme *luire* ; mais, quoiqu'il fasse assez bien so figuré : *La vertu* RELUIT *davantage dans l'adversité*, son participe présent n'a jamais été en usage qu'au propre.

Maudire (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *dire*.

Mettre (*verbe actif et irrégulier*).

Je mets, tu mets, il met ; nous mettons, vous mettez, ils mettent. — Je mettois ; nous mettions.—Je mis ; nous mîmes.—Je mettrai ; nous mettrons.—Je mettrois ; nous mettrions. — Mets ; mettons. — Que je mette ; que nous mettions.—Que je misse ; que nous missions. —Mettre ; mettant ; mis, mise : devant mettre.
(L'*Académie*. — *Wailly*, pag. 94.—*Restaut*, page 348. — *Féraud*. etc.)

Admettre se conjugue de même.

Moudre (*verbe actif et irrégulier*).

Je mouds, tu mouds, il moud ; nous moulons, vous moulez, ils moulent.—Je moulois ; nous moulions.—Je moulus ; nous moulûmes. —Je moudrai ; nous moudrons.—Je moudrois ; nous moudrions. — Mouds ; moulons.—Que je moule ; que nous moulions.—Que je moulusse ; que nous moulussions. — Moudre ; moulant ; moulu, moulue ; devant moudre.
(L'*Académie*. — *Wailly*, pag. 94. — *Restaut*, page 348. —*Féraud*, etc.)

Émoudre et *remoudre* se conjuguent de même.

Naître (*verbe neutre et irrégulier*).

Je nais, tu nais, il naît ; nous naissons, vous naissez, ils naissent.—Je naissois ; nous naissions. — Je naquis ; nous naquîmes.—Je naîtrai ; nous naîtrons.—Je naîtrois.—nous naîtrions.—Nais ; naissons.—Que je naisse ; que nous naissions. — Que je naquisse ; que nous naquissions.—Naître ; naissant ; né, née ; devant naître.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *être*.
(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, etc.)

Renaître se conjugue de même ; mais on remarquera que ce verbe ne se dit au propre que de la nature des fleurs, des plantes, des têtes de l'hydre qui renaissoient à mesure qu'on les coupoit ; du phénix, oiseau fabuleux, que les anciens font *renaître* de sa cendre, et de Promethée, qui, suivant la fable, avoit un foie *renaissant*, pour servir de pâture perpétuelle au vautour qui le déchiroit.

Au figuré *renaître* régit quelquefois la préposition *de* : *Le monde*, *livré à de continuels combats*, *meurt sans cesse*, *et sans cesse* RENAIT DE *ses propres ruines*.
(*Jérusalem dél.*)

Revois ton cher Zamore échappé du trépas,
Qui *du* sein du tombeau *renaît* pour te défendre.
(*Voltaire*, Alzire, act. II, sc. 4.)

Nuire (*verbe neutre*, *défectif et irrégulier*).

Je nuis, tu nuis, il nuit ; nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent.—Je nuisois ; nous nuisions.— Je nuisis ; nous nuisîmes. — Je nuirai ; nous nuirons. — Je nuirois ; nous nuirions.—Nuis ; nuisons.—Que je nuise ; que nous nuisions.—Que je nuisisse ; que nous nuisissions. — Nuire ; nuisant ; nui. *Point de féminin*. Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.
(*Restaut*, *Wailly*, *Féraud* et l'*Académie*.)

Instruire se conjugue de même ; mais on observera qu'au prétérit défini on dit *j'instruisis*, *il instruisit*, et non pas, comme on le disoit autrefois, *j'instruis*, *il instruit*.

Oindre (*verbe actif et irrégulier*).

J'oins, tu oins, il oint ; nous oignons.— J'oignois.—J'oignis.—J'ai oint.—J'oindrai.— J'oindrois. — Oins ; oignez. — Que j'oigne ; que nous oignions. — Que j'oignisse. — Oignant.—Oint, ointe
(L'*Académie*, *Trévoux* et *Féraud*.)

Suivant *Regnier*, on ne se sert de ce verbe

qu'en parlant de l'extrême-onction, et des cérémonies dans lesquelles l'usage des huiles est nécessaire. Quant à l'*Académie*, elle n'en borne pas l'emploi.

Autrefois ON OIGNOIT *les athlètes pour la lutte.* — *Les anciens se faisoient* OINDRE *au sortir du bain.* — *On* OINT *une tumeur avec de l'onguent pour l'amollir.* — *On* OINT *le papier, le bois, le corps des animaux.*

Féraud est d'avis que ce verbe est peu usité.

PAÎTRE (*verbe actif et défectif*).

Je pais, tu pais, il paît ; nous paissons, vous paissez, ils paissent. — Je paissois ; nous paissions. — Je paîtrai ; nous paîtrons. — Je paîtrois ; nous paîtrions. — Paissons ; paissez. — Que je paisse ; que nous paissions. — Paître ; paissant ; pu.

(*L'Académie.* — *Wailly*, pag. 90. — *Féraud*, *Trévoux* et *Demandre.*)

Ce verbe n'a point de prétérit défini, point d'imparfait du subjonctif ; et le participe passé n'est guère en usage qu'en terme de fauconnerie et avec le réduplicatif *repaître : Il a pu et repu.* — *Paître* se dit au *propre* des bestiaux qui broutent l'herbe, qui la mangent sur la racine : *Les moutons* PAISSENT *les prés.*

> La bique allant remplir sa traînante mamelle,
> Et *paître* l'herbe nouvelle.
> (*La Fontaine*, liv. IV, Fab. 15.)

Il s'emploie aussi neutralement :

> Le daim sur les rochers *y paît* en bondissant.
> (*Roucher*, poème des Mois, Décembre.)

Il y a des espèces d'oiseaux qui PAISSENT, *comme les grues, les poules, les oisons*, etc.

Paître signifie encore *faire* PAÎTRE, *donner la pâture ;* et en ce sens il n'est, dit l'*Académie*, usité au propre qu'en terme de fauconnerie : *on a oublié de* PAÎTRE *ces oiseaux, il faut les* PAÎTRE.

Cependant *Voltaire* a dit (Essai sur les mœurs, 1er vol. des Juifs en Égypte) : *Les Samnites viennent* PAÎTRE *leurs troupeaux.*

Delille (trad. des Géorgiques, liv. 4) :

> Précieuse faveur du dieu puissant des ondes,
> Dont il *paît les troupeaux* dans les plaines profondes.

Et *Domergue* (trad. de la Ire Églogue de Virgile) :

> Enfants, *paissez vos bœufs*, et sillonnez vos plaines.

De sorte qu'il paroîtroit que l'emploi du verbe *paître* avec cette acception a plus d'étendue.

Observez qu'on fait usage de l'accent circonflexe, au *présent de l'infinitif*, à la *troisième personne du singulier du présent de l'indicatif*, au *futur* et au *conditionnel.*

REPAÎTRE se conjugue comme *paître* et a de plus un prétérit défini : *je repus.* Il est neutre au propre, et l'*Académie* le dit des hommes et des chevaux : *Il a fait dix lieues sans* REPAÎTRE. Il est mieux de dire *sans manger*, ou *sans boire ni manger.*

Au figuré *repaître* est pronominal et actif : *il se* REPAÎT *de chimères, de vaines espérances.*

Elle ne se REPAÎT *que de ses maux, elle ne s'abreuve que de ses larmes.*

(Traduction de la Jérusalem délivrée.)

PAROÎTRE (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Je parois, tu parois, il paroît ; nous paroissons, vous paroissez, ils paroissent. — Je paroissois ; nous paroissions. — Je parus ; nous parûmes. — Je paroîtrai. — Je paroîtrois. — Parois ; paroissez. — Que je paroisse ; que nous paroissions. — Que je parusse. — Paroissant ; paru, *point de féminin.*

(*Wailly, Féraud, Lévizac*, etc.)

Conjuguez de même *comparoître*, *apparoître*, *reparoître*, *disparoître*, *connoître*, *reconnoître* ; mais voyez pages 218, 222 et 223, pour l'auxiliaire dont il faut faire usage dans les temps composés.

CONNOÎTRE, dans le sens de *avoir pouvoir*, *avoir autorité de juger de quelques matières*, est neutre, et se construit toujours avec *de* ou un équivalent : *Ce juge* CONNOÎT *des matières civiles et criminelles.* — *Il en* CONNOÎT *par appel.* (L'*Académie.*)

> Si la justice vient à *connoître du* fait,
> Elle est un peu brutale, et saisit au collet.
> (*Regnard*, le Légataire, act. IV, sc. 3.)

Paroître et les verbes analogues se prononcent *parètre*, *comparètre*, etc.

PEINDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je peins, tu peins, il peint ; nous peignons, vous peignez, ils peignent. — Je peignois ; nous peignions. — Je peignis ; nous peignîmes. — Je peindrai ; nous peindrons. — Je peindrois ; nous peindrions. — Peins ; peignons. — Que je peigne ; que nous peignions. — Que je peignisse ; que nous peignissions. — Peindre, peignant, peint, peinte ; devant peindre.

(*Restaut*, pag. 345. — *Wailly*, pag. 68.)

Conjuguez de même *craindre*, *astreindre*, *joindre*, *atteindre*, *ceindre*, *feindre*, *plain-*

dre, *poindre*, et tous les verbes en *aindre*, *eindre*, et *oindre*.

A l'égard *de poindre*, employé comme verbe actif, et dans le sens de piquer, il n'est guère d'usage que dans cette phrase et les semblables : *Oignez vilain, il vous* POINDRA ; POIGNEZ VILAIN, *il vous oindra* : caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal ; faites-lui du mal, il vous caressera.

En ce sens *poindre* ne s'emploie plus que dans le style marotique ou le burlesque.

Et moi chétif, de vos suivants le moindre,
Combien de fois, las! me suis-je vu *poindre*
De traits pareils!
(*J.-B. Rousseau*, Épître à Marot.)

Employé neutralement, et en parlant des choses qui commencent à paroître, comme le jour et l'herbe, il ne se dit qu'à l'infinitif et au futur : *Lorsque les herbes commencent à* POINDRE (ou sortir de terre), *elles sont dans leur force*. — *Je partirai dès que le jour* POINDRA (commencera à paroître).

Benserade a dit au figuré :

De tous les maux on vit *poindre* l'engeance.

D'Ablancourt l'a employé au présent : *Sortons, voilà le jour qui* POINT. On diroit aujourd'hui : *qui commence à* POINDRE.
(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Voyez, aux Remarques détachées, une observation sur le verbe *plaindre*, et une sur *atteindre*.

Voyez aussi, au chapitre, *Régime des verbes*, quel est celui que l'on doit donner au verbe *craindre*, quand il est suivi d'un infinitif ; et, au chapitre *de la négative*, dans quel cas on doit en mettre une au verbe de la proposition incidente ou subordonnée.

PRÉDIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Voyez *dire*.

PRENDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je prends, tu prends, il prend; nous prenons, vous prenez, ils prennent.—Je prenois ; nous prenions.—Je pris ; nous prîmes. —Je prendrai ; nous prendrons.—Je prendrois; nous prendrions.—Prends; prenons. —Que je prenne ; que nous prenions.—Que je prisse; que nous prissions. — Prendre, prenant, pris, prise ; devant prendre.
(*L'Académie*, — *Girard*, pag. 102, t. II.—*Restaut*, pag. 350.—*Féraud*, et *Lévizac*.)

Il faut doubler la lettre *n* toutes les fois que cette lettre doit être suivie d'un *e* muet. —*Voyez* pag. 240 et 241.

Conjuguez de même *apprendre*, *désapprendre*, *comprendre*, *entreprendre*, *rapprendre*, *reprendre*, *surprendre*.

RÉSOUDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je résous, tu résous, il résout ; nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent.—Je résolvois ; nous résolvions.—Je résolus; nous résolûmes.—Je résoudrai ; nous résoudrons.—Je résoudrois; nous résoudrions.—Résous; résolvons.—Que je résolve ; que nous résolvions.— Que je résolusse ; que nous résolussions.—Résoudre, résolvant, résolu, résolue, ou résous.
(*Vaugelas*, 69e Rem.—*L'Académie*, sur cette rem., p. 73 de ses Observ.—*Restaut*, p. 35?.—*Wailly* pag. 94.—*Demandre*, *Caminade* et *Féraud*.)

Allons.—Où donc, madame, et que *résolvez-vous*?
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 8.)

Il faut partir, seigneur. Sortons de ce palais,
Ou bien *résolvons-nous* de n'en sortir jamais.
(Le même, même pièce, act. V. sc. 5.)

Dans le sens de *décider*, *déterminer* une chose, un cas douteux, on se sert du participe passé *résolu*, *résolue*; en parlant des choses qui se *changent*, *qui se convertissent en d'autres*, on se sert du participe passé *résous*. Ainsi, dans le premier sens, on dira : *Ce jeune homme* A RÉSOLU *de changer de conduite* ; et dans le second : *Le soleil* A RÉSOUS *le brouillard en pluie*.—*Résous* n'a point de féminin.
(L'*Académie*, *Wailly*, *Lévizac*, etc.)

RIRE (*verbe actif et défectif*).

Je ris, tu ris, il rit; nous rions, vous riez, ils rient.—Je riois; nous riions, vous riiez, etc. —Je ris ; nous rîmes.—Je rirai ; nous rirons. —Je rirois; nous ririons.—Ris ; rions.—Que je rie, que tu ries, qu'il rie ; que nous riions, que vous riiez, qu'ils rient.—Que je risse ; que nous rissions.—Rire, riant, ri. *Point de féminin.*
(L'*Académie*.—*Restaut*, pag. 350. — *Féraud*, *Trévoux*, M. *Laveaux*, etc.)

Rire se dit au figuré des choses inanimées ; et en morale, en parlant de ce qui plaît, de ce qui est agréable : *Dans la jeunesse nous n'aimons que le joli et l'agréable ; nous ne courons qu'après ce qui* RIT *à l'imagination.*

Tout *rit* aux premiers traits du jour qui se réveille.
(*Racine*.)

Delille lui fait régir élégamment la préposition *de* :

Quand tout *rit de* bonheur, d'espérance et d'amour
(Les Jardins, ch. I.)

Mais, comme le fait observer *Féraud*, ce

régime, applique aux choses, et dans le sens figuré, appartient au style poétique.

Rire s'emploie aussi avec le pronom personnel dans le sens de *se moquer*.

A votre nez, mon frère, elle *se rit* de vous.
(*Molière*, Tartufe, act. I, sc. 6.)

Mais si je vais parler, vous *vous rirez* de moi.
(*Destouches*, le Glorieux, act. II, sc. 2.)

Et *rire*, substantif masculin, bien différent de la plupart des infinitifs pris substantivement, s'emploie au pluriel, et s'unit à des adjectifs: des *rires forcés*. (*Wailly*.)

Sourire se conjugue comme *rire*.

Ce verbe, dans le sens de caresser, ou bien encore de présenter un aspect agréable, des idées riantes, fait bien au figuré:

Je reçus et je vois le jour que je respire,
Sans que père ni mère ait daigné me *sourire*.
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 1.)

Le seul printemps *sourit* au monde en son aurore.
(*Delille*, trad. des Géorgiques. liv. II.)

Soudre (*verbe actif et défectif*).

Terme didactique: donner la solution d'une difficulté, répondre à un argument. Ce verbe n'est en usage qu'à l'infinitif: *soudre un problème;* à présent on dit mieux, *résoudre un problème*. (L'*Académie*.)

Sourdre (*verbe neutre et défectif*).

Sortir, s'écouler par quelque fente de la terre. Ce verbe ne se dit que des eaux, des fontaines, des sources, des rivières, et il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif, et aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif: *Ce marais sera difficile à dessécher, on y voit* SOURDRE *des eaux de tous côtés.—On dit que le Rhin, le Rhône et le Pô* SOURDENT *au pied de la même montagne.*
(*Trévoux*, l'*Académie*.)

Sourdre se disoit aussi quelquefois au figuré, mais seulement à l'infinitif: *Pompée disoit qu'en frappant du pied contre terre, il en feroit* SOURDRE *des légions qui obéiroient à ses ordres.* (*D'Ablancourt*.)

Ce verbe en ce sens est énergique, mais inusité. (Mêmes autorités.)

Suffire (*verbe neutre et défectif*).

Je suffis, tu suffis, il suffit; nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent.—Je suffisois; nous suffisions.—Je suffis; nous suffîmes.—Je suffirai; nous suffirons.—Je suffirois; nous suffirions. — Suffis; suffisons. — Que je suffise; que nous suffisions.—Suffire, suffisant, suffi. *Point de féminin.*

Trévoux, *Richelet*, *Caminade* et *Demandre* sont d'avis que ce verbe fait à l'imparfait du subjonctif *que je suffise; Restaut, Wailly* et *Lévizac* pensent qu'il faut dire *que je suffisse;* quant à l'*Académie*, elle se contente d'indiquer *que je suffise*, et alors il nous semble qu'il faut éviter de se servir de l'imparfait du subjonctif, mais si l'on vouloit absolument en faire usage, il seroit mieux de dire *que je suffisse*, qui est conforme à la formation des temps.

Suivre (*verbe actif et irrégulier*).

Je suis, tu suis, il suit; nous suivons, vous suivez, ils suivent.—Je suivois; nous suivions.—Je suivis; nous suivîmes.—Je suivrai; nous suivrons.—Je suivrois; nous suivrions.—Suis; suivons.—Que je suive; que nous suivions.—Que je suivisse; que nous suivissions.—Suivre, suivant, suivi, suivie.

Ce verbe s'emploie avec succès au figuré: *L'envie* SUIT *la prospérité.*

L'embarras SUIT *les richesses, les dignités.* (L'*Académie*.)

La crainte *suit* le crime, et c'est son châtiment.
(*Voltaire*, Sémiramis, act. V, sc. 1.)

La peine *suit* le crime: elle arrive à pas lents.
(Le même, Oreste, act. I, sc. 11).

Conjuguez comme *suivre*, *poursuivre* et *ensuivre*.

Ensuivre, *dériver, résulter*, est un verbe qui ne s'emploie qu'avec le pronom *se*, et seulement à la troisième personne tant du singulier que du pluriel: *De tant de maux un grand bien* S'ENSUIVIT.
(L'*Académie* et *Féroud*.)

Toute langue étant imparfaite, il ne S'ENSUIT *pas qu'on doive la changer.*
(*Voltaire*.)

Remarquez que dans les temps composés de ce verbe on met toujours le pronom relatif *en* avant l'auxiliaire *être*, mais que dans les temps simples, il n'est pas bon d'employer ce pronom, et de dire comme *Bossuet*: *le premier chapitre et ce qui* S'EN ENSUIVIT. Car deux *en* de suite font une cacophonie qu'il faut éviter. (Le Dict. critique de *Féroud*.)

Survivre (*verbe neutre*).

Voyez la conjugaison du verbe *vivre*.

Taire (*verbe actif et irrégulier*).

Je tais, tu tais, il tait; nous taisons, vous taisez, ils taisent. — Je taisois; nous taisions. — Je tus; nous tûmes. — Je tairai; nous tai-

rons.—Je tairois; nous tairions. — Tais; taisons.—Que je taise; que nous taisions.—Que je tusse; que nous tussions.—Taire, taisant, tu, tue.

(*L'Académie*, *Richelet*, *Trévoux*, *Rolland*, *Féraud*, *Gattel* et *Wailly*.)

Féraud n'indique pas de féminin au participe; cependant il est usité, mais rarement.

Ce verbe s'emploie pronominalement dans le sens de garder le silence, ne pas parler.

Quoi! même vos regards ont appris à *se taire*.
(*Racine*, Britannicus, act. II, sc. 6.)

Tout se calme à l'instant, les foudres se sont *tus*.
(*Delille*, trad. du Paradis perdu, ch. II.)

Si tant de mères *se* sont *tues*,
Que ne vous *taisez-vous* aussi?
(*La Fontaine*, Fable 201.)

M. *Charpentier* est d'avis que l'on dit *ne pas se taire d'une chose*, pour dire, la publier hautement, en parler sans cesse. Cependant on lit dans le Dict. de l'Académie: *Il ne peut* SE TAIRE DE LA GRÂCE *que vous lui avez faite*.

Dans *Crébillon:*

Romains, j'aime la gloire, et ne veux point *m'en taire*.

Et dans *Boursault:*

Il a raison, madame, et je ne puis *m'en taire*.
(Ésope à la Cour, act. I, sc. 4.)

Taire est peu usité au passif; ainsi, au lieu de dire: *Il seroit bien étonnant que ces circonstances eussent* ÉTÉ TUES *de tous ceux qui*....il seroit mieux de dire *eussent été ignorées*. (*Féraud*.)

TISTRE (*verbe neutre et défectif*).

C'est faire de la toile ou des étoffes en entrelaçant les fils, la soie ou la laine dont on doit la composer.

Ce verbe n'est plus en usage hors des temps formes de *tissu*, qui est son participe.

Pour ses autres temps, on les remplace par les temps du verbe *tisser*, dont on ne se sert qu'au propre: *Tisser du lin, de la laine, du coton.*

Tissu se dit au propre et au figuré, comme substantif, et comme participe.

Au propre, *tissu* substantif se dit particulièrement de certains petits ouvrages tissus au métier: UN TISSU *d'or et d'argent;* UN TISSU *de cheveux*.

Au figuré, *tissu* signifie ordre, suite, économie, disposition:

Nous ne pouvons changer l'ordre des destinées;
Elles font à leur gré le *tissu* de nos jours.
(Mad. *de la Suze*.)

Là, dans un long *tissu* de belles actions,
Il verra comme il faut dompter les nations.
(*Corneille*, le Cid, act. I, sc. 7.)

Racine a dit dans Bajazet (act. V, sc. 12):

Moi seule j'ai *tissu* le lien malheureux
Dont tu viens d'éprouver les détestables nœuds.

Là, *tissu* est participe.

Et *Rousseau*, dans son Ode contre les Hypocrites, en a fait usage comme substantif, dans un sens qui tient du propre et du figuré:

C'est vous de qui les mains impures
Trament le *tissu* détesté
Qui fait trébucher l'équité
Dans le piége des impostures.
(Ode 5, liv. I.)

TRAIRE (*verbe actif et défectif*).

Je trais, tu trais, il trait; nous trayons, vous trayez, ils traient. — Je trayois; nous trayions.—*Point de prétérit défini*.—Je trairai; nous trairons. — Je trairois; nous trairions. — Traie; trayons.— Que je traie; que nous trayions. — *Point d'imparfait du subjonctif*.—Traire; trayant; trait, traite.

(*L'Académie*.—*Restaut*, pag. 350.—*Lévisac*, page 37, t. II.—*Wailly*, *Féraud*, etc.)

Les verbes *distraire*, *extraire*, *rentraire*, *retraire* et *soustraire* se conjuguent comme le verbe *traire;* pour *attraire* et *abstraire:* voyez ce que nous avons dit plus haut.

VAINCRE (*verbe actif, irrégulier et défectif*).

Je vaincs, tu vaincs, il vainc; nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. — Je vainquois; nous vainquions. — Je vainquis; nous vainquîmes. — Je vaincrai; nous vaincrons. — Je vaincrois; nous vaincrions. — Vainquons.—Que je vainque; que nous vainquions. — Que je vainquisse; que nous vainquissions. — Vaincre.—Vainquant.—Vaincu, vaincue.

(*Restaut*, pag. 354.—*Wailly*, pag. 94.—*L'Académie*, *Féraud*, etc.)

On voit, par la conjugaison de ce verbe, que la lettre c se change en *qu* avant les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*.

Le présent de l'indicatif, au singulier, et l'imparfait, ne doivent être employés qu'avec beaucoup de réserve, et *Voltaire* va jusqu'à les proscrire, *Th. Corneille* cependant s'en est servi dans Ariane (act. IV, sc. 4):

De l'amour aisément on ne *vainc* pas les charmes.

Beaucoup d'auteurs l'ont imité.

La seconde personne singulière de l'impératif n'est point en usage. Enfin, *vaincu* est souvent substantif: *Plusieurs fois il ordonna qu'on épargnât le sang des* VAINCUS.

VIVRE (*verbe neutre et défectif*).

Je vis, tu vis, il vit; nous vivons, vous vivez, ils vivent.—Je vivois; nous vivions.—Je vécus; nous vécûmes.—Je vivrai; nous vivrons.—Je vivrois; nous vivrions.—Vis; vivons.—Que je vive; que nous vivions.—Que je vécusse; que nous vécussions.—Vivre.—Vivant.—Véeu. *Point de féminin.*

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Voltaire a dit dans Brutus (act. V, sc. 5):

Au moment où je parla ils *ont vécu* peut-être.

Ils ont vécu, pour dire *ils sont morts*, est un tour purement latin: les Romains évitoient, par superstition, les mots reputés funestes. Nous disons plus ordinairement *ils sont morts*; mais cependant *ils ont vécu* est un tour devenu français par l'usage qu'en ont fait un grand nombre d'auteurs; d'ailleurs il produit un plus bel effet que l'expression dont il tient la place. (*Caminade*, pag. 287.)

Vivre régit *de*, et non pas *du:*

Je vis *de* bonne soupe, et non *de* beau langage.
(*Molière*, les Femmes savantes, act. II, sc. 7.)

Cependant *L. Racine* a dit:

La riche fiction est le charme des vers,
Nous *vivons du* mensonge.
(La Religion, chant IV.)

Il falloit *nous vivons* DE MENSONGES; mais le pluriel n'accommodoit pas le poète.
(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Vivre de régime paroît au premier coup-d'œil une expression ridicule, car le régime n'est pas un aliment: cependant l'*Académie* l'indique dans son Dictionnaire; plusieurs écrivains s'en sont servis, *La Fontaine*, par exemple (dans sa fable du Héron), et l'usage l'a depuis long-temps autorisée. On peut en dire autant de *vivre de ménage*, *d'industrie*, etc. (Même autorité.)

Vivre se dit très-bien au figuré: *Les passions nobles ont cet avantage, qu'elles* VIVENT D'ELLES-MÊMES, *et s'alimentent de leur propre ardeur.*

....Tu crois, cher Osmin, que ma gloire passée
Flatte encor leur valeur et *vit* dans leur pensée.
(*Racine*, Bajazet, act. I, sc. 1.)

Croyez que vos bontés *vivent* dans sa mémoire.
(Le même, même pièce, act. I, sc. 3.)

Ton nom encor chéri *vit* au sein des fidèles.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. VI.)

Vivre avec soi est aussi une expression belle et élégante:

Retranchons nos désirs, n'attendons rien des hommes,
Et *vivons avec nous*. (*L. Racine*.)
(Même autorité.)

VIVE *le Roi!* est une acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérite au Roi.—*Vive* est aussi un terme dont on se sert pour marquer que l'on cherit, que l'on estime quelqu'un, ou que l'on fait grand cas de quelque chose.

Malgré tout le jargon de la philosophie,
Malgré tous les chagrins, ma foi, *vive* la vie!
(*Gresset*. Sidney, act. III, sc. dern.)

Il est charmant, ma foi; *vivent* les gens d'esprit!
(*Palissot*.)

VIVENT *les gens qui ont de l'industrie!*
(*Pluche*.)

VIVENT *la Champagne et la Bourgogne pour les bons vins.* (L'*Académie*.)

Vive ou *vivent* est la troisième personne du présent du subjonctif du verbe *vivre*.
(L'*Académie*, *Féraud*, *Trévoux*, etc.)

Survivre se conjugue comme *vivre*.

Quelques auteurs, tels que *Mascaron*, *Fléchier* et *Bossuet*, ont dit au prétérit défini: *je véquis*, *je survéquis*; *Andry de Boisregard* prétendoit qu'ils étoient bons tous deux, avec cette différence que *je véquis* loi paroissoit du beau style, *Vaugelas* les admettoit aussi. *Th. Corneille* n'approuvoit ni *je véquis*, ni *je survéquis*; mais l'*Académie*, dans ses Observ. sur les Rem. de *Vaugelas*, dans ses Décisions recueillies par *Tallemant*, et dans son Dictionnaire, ne reconnoît que *je vécus*, *je survécus*. *Restaut*, *Wailly*, *Féraud*, et enfin les Grammairiens et les écrivains modernes se sont conformés à cette décision.

ARTICLE XIII.

DE L'ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET.

§. I.

DU SUJET.

La principale fonction du verbe est, comme nous l'avons dit, de signifier l'affirmation, le mot qui désigne la personne ou la chose qui est l'objet de cette affirmation, s'appelle le *Sujet du verbe*; on l'exprime presque toujours par un nom ou par un pronom.

Pour connoître le Sujet du verbe, il suffit

de mettre *qui est-ce qui?* avant le verbe. La réponse à cette question indique le *sujet*. Quand on dit : *La* PHILOSOPHIE *triomphe aisément des maux passés; mais* LES MAUX PRÉSENTS *triomphent d'elle.* (*La Rochefoucauld*); — si l'on demande *qui est-ce qui triomphe des maux passés?* la réponse, *la philosophie*, indique que c'est la *philosophie* qui est le *sujet*; et si, pour le second membre de la phrase, on demande : *qui est-ce qui triomphe de la philosophie?* la réponse, *les maux présents*, indique que ce sont *les maux présents* qui en sont le *sujet*. — MENTIR *est honteux : Qui est-ce qui est honteux?* réponse, *mentir*; *mentir* est donc le *sujet*.

§. II

ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET.

RÈGLE GÉNÉRALE. — Le verbe s'accorde avec son sujet en nombre et en personne :

La haine *veille* et l'amitié *s'endort*.
(*La motte*, le Chien et le Chat, fable 7.)

La religion VEILLE *sur les crimes secrets; les lois* VEILLENT *sur les crimes publics.*
(*Voltaire.*)

Patience et succès *marchent* toujours ensemble.
(*Villefré.*)

Virgile, Varius, Pollion, Horace, Tibulle ÉTOIENT *amis.*
(*Voltaire*, discours préliminaire en tête de la tragédie d'Alzire.)

Dans ces phrases, le sujet peut être considéré comme l'agent principal qui commande à tous les autres mots, et leur prescrit les formes dont ils doivent se revêtir, pour ne faire qu'un tout avec lui : le verbe est donc obligé de prendre en quelque sorte la livrée du sujet.

Tel est le principe général de l'Accord; mais tout simple qu'il est, l'application n'en est pas toujours aisée, car quelquefois il est difficile de distinguer s'il y a unité ou pluralité dans le sujet, et si, par conséquent, le verbe doit adopter le singulier ou le pluriel.

Afin d'en faciliter l'application, et de lever tous les doutes, nous allons, dans plusieurs remarques, donner la solution de toutes les difficultés qui peuvent se présenter sur l'Accord du verbe avec son Sujet.

Première Remarque. — Lorsque le verbe a *deux* ou plusieurs sujets, substantifs ou pronoms singuliers de la troisième personne, unis par la conjonction *et*, on met ce verbe *à la troisième personne du pluriel :*

Lui et elle VIENDRONT *à la campagne avec moi.*

La jeunesse et l'inexpérience nous EXPOSENT *à bien des fautes, et, par conséquent, à bien des peines.*

Autrefois *la Justice et la Vérité* nues
Chez les premiers humains *furent* long-temps connues.
(*Rulhières.*)

Voilà ce que veulent la Grammaire et la raison, car deux ou plusieurs singuliers valent un pluriel, et c'est ainsi qu'ont écrit la plupart des auteurs. Cependant on trouve quelquefois des exemples du singulier, principalement dans les poètes, chez qui les entraves de la versification semblent faire excuser cette licence.

On lit dans *Boileau* (le Lutrin, ch. I) :

On dit que ton front jaune, *et* ton teint sans couleur
Perdit en ce moment son antique pâleur.

Dans *Racine* (Mithr., act. V, sc. 5) :

... Quel nouveau trouble *excite* en mes esprits
Le sang du père, ô ciel, et les larmes du fils!

Dans *Voltaire* (la Henr., ch. III) :

... La tendresse et la crainte
Pour lui dans tous les cœurs *étoit* alors éteinte.

Chez les prosateurs, c'est souvent une négligence échappée à la rapidité de l'écrivain, ou une faute commise à dessein pour donner à la phrase plus d'harmonie. *Moïse a écrit les œuvres de Dieu avec une exactitude et une simplicité qui* ATTIRE *la croyance et l'admiration.*

(*Bossuet*, Histoire univ., p. 170, édit. in-12.)

La sagesse et la piété du Souverain PEUT *faire toute seule le bonheur des sujets.*
(*Massillon*, II[e] dim. de Carême.)

L'Univers, me dis je, est un tout immense dont toutes les parties se correspondent. La grandeur et la simplicité de cette idée [1] LEVA *mon ame.*
(*Thomas*, Éloge de Marc-Aurèle, p. 563.)

Le bien et le mal EST *en ses mains.*
(*La Bruyère.*)

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en cela que ces écrivains sont à imiter.

Deuxième Remarque. — Lorsque le verbe est précédé de deux ou de plusieurs substantifs qui ne sont pas liés entre eux par la conjonction *et*, on met de même le verbe au pluriel : *Le Rhône, la Loire* SONT *les rivières les plus remarquables de la France.*

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine,
Tiennent, comme un forçat, notre esprit à la chaîne.
(*Boileau*, Satire VIII.)

Exceptions. — On fait accorder le verbe avec le dernier substantif, 1° quand les substantifs ont une sorte de synonymie, parce

qu'alors il y a unité dans la pensée, et que, par conséquent, il doit y avoir unité dans les mots : *Son courage, son intrépidité* ÉTONNE *les plus braves.* (*Domergue.*)—*Son aménité, sa douceur* EST *connue de tout le monde.* (Le même.)

Dans tous les âges de la vie, l'amour du travail, le goût de l'étude EST *un bien.* (*Marmontel*, la Veillée, Conte moral.)

La douceur, la bonté du grand Henri A ÉTÉ *célébrée de mille louanges.* (*Pelisson.*)

Ce ciel éblouissant, ce dôme lumineux,
Laisse échapper vers moi, du centre de ses feux,
Un rayon précurseur de la gloire suprême.
(*Colardeau.*)

Le noir venin, le fiel de leurs écrits,
N'excite en moi que le plus froid mépris.
(Le même.)

Mais les substantifs synonymes ne doivent jamais être unis par la conjonction additionnelle *et*; il n'y a qu'une seule et même idée, un signe d'addition devient donc inutile.

Ainsi les écrivains que nous venons de citer auroient eu tort d'en faire usage, et de dire, par exemple : *la douceur* ET *la bonté du grand Henri.*—*Ce ciel éblouissant* ET *ce dôme lumineux*, etc., etc.

De même, *J.-J. Rousseau*, qui a dit : *Heureux esclaves, vous leur devez* (aux arts) *ce goût délicat et fin dont vous vous piquez; cette douceur de caractère* ET *cette urbanité de mœurs qui rendent parmi vous le commerce si liant et si facile*, a fait une faute.

En effet, *la douceur de caractère et l'aménité des mœurs* ne sont pas deux choses différentes dans l'esprit de l'écrivain : le second substantif n'est qu'un coup de pinceau de plus; c'est la même idée représentée sous une couleur plus vive; il ne faut donc pas *et*, qui est un signe d'addition. — *Qui rendent* au pluriel est vicieux aussi, parce que ce n'est pas la pluralité numérique des mots qui exige le nombre pluriel, mais la pluralité des choses.
(*Domergue*, pag. 116 de sa Grammaire simplifiée.)

2° On fait accorder le verbe avec le dernier substantif lorsque l'esprit s'arrête sur ce substantif, soit parce qu'il a plus de force que ceux qui précèdent, soit parce qu'il est d'un tel intérêt qu'il fait oublier tous les autres.

C'est ainsi que *Racine* (Iphig., act. III, sc. 5) a dit :

... Le fer, le bandeau, *la flamme est* toute prête.

L'attention se porte un instant sur le *fer*, sur le *bandeau*; mais bientôt l'esprit ne considère plus que la *flamme* qui va dévorer une victime innocente et chère.

Il en est de même des exemples suivants :

Le Pérou, le Potose, *Alzire est* sa conquête.
(*Voltaire*, Alzire, act. I, sc. 2.)

où l'esprit finit par s'arrêter sur *Alzire*.

Ce sacrifice, votre intérêt, votre honneur, DIEU *vous le* COMMANDE. (*Domergue.*)

Dieu règne seul dans une ame où domine la piété; l'intérêt s'efface devant l'honneur; l'honneur humain devant Dieu. *Dieu* reste seul, et doit seul faire la loi au verbe *commande*.

C'est encore d'après ce principe que *Voltaire* a dit :

Un seul mot, un soupir, un coup-d'œil nous *trahit*.
(Œdipe, act. III, sc. 1.)

Vous, peuple de héros, dont la foule s'avance,
Accourez, c'est à vous de fixer les destins :
Louis, son fils, l'État, l'Europe est dans vos mains.
(Poème de Fontenoi.)

Que l'amitié, que le sang qui nous lie
Nous *tienne* lieu du reste des humains.
(Épître 74.)

Massillon (IVe dimanche de Carême) :
Il ne faut aux Princes et aux Grands, ni effort, ni étude, pour se concilier les cœurs; une parole, un sourire gracieux, un seul regard SUFFIT.

Corneille (Heraclius, act. I, sc. 2) :

Cette feinte douceur, cette ombre d'amitié
Vient de la politique, et non de la pitié.

Racine (Phèdre, act. IV, sc. 6) :

J'ai pour aïeul le père et le maître des dieux;
Le ciel, tout l'univers *est* plein de mes aïeux.

Le même :

Mon repos, mon bonheur *sembloit* être affermi.

Pascal (ses Pensées, partie I, article 4) :
L'homme n'est qu'un roseau, le plus foible de la nature; il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser; UNE VAPEUR, UN GRAIN DE SABLE *suffit pour le tuer.*

Le même (article 5) :
La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un GOUJAT, *un* MARMITON, *un* CROCHETEUR SE VANTE, *et* VEUT *avoir ses admirateurs.*

Bossuet :
N'en doutez pas, Chrétiens, LES FAUSSES RELIGIONS, LE LIBERTINAGE *d'esprit,* LA FUREUR *de disputer sur les choses divines* A EMPORTÉ *les courages.*

Marmontel :

Je tremble qu'un *regard*, qu'un *soupir* ne vous *dompte*.

Colardeau, nuits d'Young, (parlant de l'ame) :

. . . *Son instinct*, *son vol impérieux*,
L'élève vers sa source, en l'élevant aux cieux.

Observez qu'il n'y a point de difficulté, si le dernier sujet est pluriel ; dans ce cas, on ne peut employer que ce nombre : *son repentir, ses pleurs le* FLÉCHIRENT.

3e *Remarque.*—Quand le verbe se rapporte à plusieurs sujets de différentes personnes, il se met au pluriel et s'accorde avec la personne qui a la priorité (376) : Vous *et* MOI, *nous* SOMMES *contents de notre sort.* (L'*Académie.*)— Vous *et* LUI, *vous* SAVEZ *la chose.* (*Le P. Buffier.*) —*Nous* IRONS *à la campagne*, LUI *et* MOI.— (L'*Académie.*)

Le P. *Buffier*, n° 709.—*Wailly*, pag. 278.—Le Dict. de l'*Académie*, au mot *moi*, et les Grammairiens modernes.)

4e *Remarque.* — Lorsqu'un verbe a deux sujets de la troisième personne unis par la conjonction *ou*, doit-on faire accorder ce verbe avec les deux sujets ou avec le dernier?

Potru, *Wailly*, *Fabre*, *Marmontel*, *Domergue*, *Lévizac*, et *Sicard*, veulent que, dans aucun cas, on ne fasse accorder le verbe avec les deux substantifs ou pronoms, parce que, disent-ils, dans une phrase où la conjonction *ou* est employée avec deux sujets de la troisième personne, l'idée est disjonctive ; dès-lors le verbe n'est chargé, selon le sens, que d'un sujet, l'action n'étant faite que par l'un d'eux ; en conséquence ils pensent que le verbe ne doit s'accorder qu'avec un seul de ces sujets, et que l'on doit préférer celui qui a été énoncé le dernier, comme fixant le plus l'attention ; ainsi ils veulent qu'on dise : *C'est le soleil ou la terre qui* TOURNE.—*C'est Cicéron ou Démosthène qui* A DIT *cela.*—*La douceur ou la force le* FERA.—*Lui ou elle* VIENDRA.

Il en est de même lorsque la conjonction *ou* est répétée : OU *la douceur*, OU *la force le* FERA.

Cependant l'*Académie* n'est point en tout d'accord avec ces Grammairiens, car tantôt elle fait accorder le verbe avec le dernier sujet : *C'est Cicéron ou Démosthène qui* A DIT *cela*, et tantôt avec les deux : *Ce sera son père ou son frère qui* OBTIENDRONT *cela.*

(376) La première personne a la priorité sur la seconde, et la seconde personne sur la troisième.

Les écrivains diffèrent aussi d'opinion dans cette circonstance ; exemples :

Votre trouble *ou* le mien nous *feroit* reconnoître.
(*Racine*, Bajazet, act. II sc. 5.)

Seigneur, il vous est donc indifférent que nous périssions, et notre perte OU *notre salut* N'EST *plus une affaire qui vous intéresse.*
(*Massillon*, Écueils de la Piété.)

Le bonheur OU *la témérité* ONT *pu faire des héros ; mais la vertu toute seule peut former de grands hommes.*
(Le même, Triomphe de la Religion.)

La peur OU *le besoin* FONT *tous ses mouvements.* (*Buffon*, parlant de la souris.)

Le temps OU *la mort* SONT *nos remèdes.*
(*J.-J. Rousseau*, la Nouvelle Héloïse.)

En quelque endroit écarté du monde que la corruption OU *le hasard les* JETTE, etc.
(*Bossuet*, Orais. fun. de la duch. d'Orléans.)

En quelque endroit des terres connues que la tempête OU *la colère de quelque divinité l'*AIT *jeté, je saurai bien l'en retirer.*
(*Fénélon*, Télém., liv. IX.)

Ou ton sang, *ou* le mien *lavera* cette injure.
(*Voltaire.*)

En sorte que, de ce qui précède, il résulte que, lorsqu'il y a deux sujets unis par la conjonction *ou*, on peut faire accorder le verbe avec les deux sujets ou avec le dernier, et dire également bien : *Pierre* OU *Paul le* FERA OU *le* FERONT. *La douceur* OU *la force le* FERA OU *le* FERONT, puisqu'on y est autorisé par l'exemple de l'*Académie* et par celui de beaucoup d'écrivains ; mais que, cependant, *l'accord avec le dernier sujet paroît préférable* ; car, outre l'autorité d'excellents auteurs, on a pour soi celle de très-bons grammairiens dont l'opinion nous semble bien établie.

Tout ce que nous venons de dire sur la conjonction *ou* s'applique à *l'un, l'autre*, lorsqu'ils sont unis par cette conjonction ; on dira donc : *L'un* OU *l'autre vous* ÉCRIRA, préférablement à *vous* ÉCRIRONT.

L'un ou l'autre *fit-il* une tragique fin ?
(*Boileau*, Satire VII.)

5e *Remarque.* — Lorsque les deux sujets, unis par la conjonction *ou*, sont de différentes personnes, l'usage exige que la personne qui a la priorité soit placée immédiatement avant le verbe qui, dans ce cas, s'accorde avec cette personne et *se met au pluriel : C'est toi* OU *moi qui* AVONS *fait cela ; c'est lui* OU *moi qui* AVONS *fait cela.* (L'*Académie*, Opusc. sur la langue franç.)— *Lui* OU *moi nous* SERONS *peut-être un jour assez heureux pour*, etc. (*Marmontel.*)

Le roi, l'âne, *ou moi*, *nous* mourrons.
(*La Fontaine*, Fabl. 122.)

(*Wailly*, pag. 145.—*Marmontel*, pag. 272.—*Lévizac*, pag. 63, t. II,—et *Sicard*, pag. 133, t. II.)

6e *Remarque*. — On emploie le singulier, malgré les pluriels qui précèdent, si une expression, telle que *chacun*, *personne*, *nul*, *rien*, *tout*, réunit tous les sujets en un seul, ou si la conjonction adversative *mais* est placée avant le dernier sujet singulier.

Vous n'êtes point à vous, le temps, les biens, la vie, *Rien* ne vous *appartient*; tout est à la patrie.
(*Gresset*, Sidney, act. II, sc. 6.)

Grands, riches, petits et pauvres, PERSONNE OU NUL *ne* PEUT *se soustraire à la mort*.
(*Wailly*.)

Remords, crainte, périls, *rien* ne m'a retenue.
(Britannicus, act. IV, sc. 2.)

Non seulement toutes ses richesses et tous ses honneurs, MAIS *toute sa vertu* S'ÉVANOUIT.
(*Vaugelas*.)

Dans ces exemples il y a ellipse d'un verbe au pluriel :

Le temps, les biens, la vie ne vous APPARTIENNENT *pas; rien ne vous apportient; tout*, etc.

Grands, riches, petits et pauvres ne PEUVENT *se soustraire à la mort, personne, nul, ne* PEUT, etc.

(*Vaugelas*, 361e Rem. — *Th. Corneille*, sur cette rem.—L'*Académie*, pag. 376 de ses Observations. —*Beauzée*, Encyclopédie méth., au mot *nombre*. —*Wailly*, pag. 149.—*Domergue*, pag. 53. — M. *Lemare*, pag. 57.)

7e *Remarque*. — Dans les phrases où deux substantifs sont liés par une des conjonctions *de même que*, *aussi bien que*, *comme*, *non plus que*, *plutôt que*, *avec*, *ainsi que* (signifiant *de même que*), et autres semblables, c'est avec le premier substantif que l'Accord a lieu, parce que c'est ce substantif qui fixe particulièrement l'attention, qui joue le principal rôle : *La vertu*, DE MÊME QUE *le savoir*, A *son prix*. *L'envie*, DE MÊME QUE *toutes les autres passions*, EST peu *compatible avec le bonheur*.

Le juste *aussi bien que* le sage,
Du crime et du malheur *sait* tirer avantage.
(*Voltaire*, Zaïre, act. II, sc. 5.)

Aristophane, *aussi bien que* Ménandre,
Charmoit les Grecs assemblés pour l'entendre.
(*J.-B. Rousseau*.)

La force de l'ame, COMME *celle du corps*, EST *le fruit de la tempérance*.
(*Marmontel*.)

L'éléphant, COMME *le castor*, *aime la société de ses semblables*.
(*Buffon*.)

Cette bataille, COMME *tant d'autres*, *ne* DÉCIDA *de rien*. (*Voltaire*. Hist. de Charles XII.)

Son esprit, NON PLUS QUE *son corps*, *ne se pare jamais de vains ornements*.
(*Fénélon*.)

Ce ne sont point les honneurs, NON PLUS QUE *les richesses, qu'il a* DÉSIRÉS.

(M. *Bescher*, p. 154 de sa Nouv. Théorie des Participes.)

C'est sa fille, PLUTÔT QUE *son fils*, *qu'il a* DESHÉRITÉE.
(M. *Bourson*.)

C'est sa gloire, PLUTÔT QUE *le bonheur de la nation, qu'il* A *ambitionnée*.
(M. *Bescher*.)

Ce malheureux père, AVEC *sa fille désolée*, PLEUROIT *son épouse dans ce moment*.
(*Florian*.)

Presque toute la Livonie, AVEC *l'Estonie entière*, AVOIT *été abandonnée par la Pologne au roi de Suède* (Charles XII).
(*Voltaire*. Hist. de l'emp. de Russie, ch. XI.)

Et comment savez-vous, ...
. . . .
. . . Si leur sang tout pur, *ainsi que* leur noblesse,
Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce?
(*Boileau*, Satire V.)

Le nourrisson du Pinde, *ainsi que* le guerrier,
A tout l'or du Pérou *préfère* un beau laurier.
(*Piron*, la Métromanie, act. III, sc. 7.)

L'histoire, AINSI QUE *la physique*, N'A COMMENCÉ *à se débrouiller que vers la fin du seizième siècle*.
(*Voltaire*, Comment. sur les Horaces.)

Dans toutes ces phrases, le substantif ou le pronom qui vient après les conjonctions *de même que*, *aussi bien que*, etc., etc., est le sujet d'un verbe sous-entendu, et cette phrase déjà citée : *La vertu, de même que le savoir, a son prix*, équivaut à celle-ci; *la vertu a son prix, de même que le savoir a son prix*.

8e *Remarque*. —Il arrive souvent que l'Accord doit aussi avoir lieu avec le premier substantif, quoique les deux substantifs ne soient pas unis par les conjonctions dont nous venons de parler, c'est lorsque le dernier de ces substantifs est le sujet d'un verbe sous-entendu :

C'est sa probité bien connue, jointe à son caractère doux et modéré, que l'on a CONSIDÉRÉE *dans cette occasion*.

(M. *Bescher*, pag. 154 de sa Nouv. Théorie des Participes.)

C'est une satire, et non un livre utile, qu'il a COMPOSÉE.
(Le même.)

C'est sa probité bien connue, jointe à ses

malheurs, *que l'on a* CONNOISSÉE *dans cette occasion*.

Quel bonheur de penser. . . . .
Que si le corps périt, l'âme échappe à la mort,
Et que Dieu, non les rois, *dispose* de mon sort!
(*Bernis*, la Religion vengée, ch. VII.)

(*Wailly*, pag. 147.—*Fabre*, pag. 121. — *Sicard*, pag. 83, t. II.—M. *Boniface*, pag. 176.—M. *Bescher*, pag. 154 de sa Théor. des Participes.)

9e *Remarque*. — Après *l'un et l'autre*, le verbe doit-il être mis au pluriel, ou est-ce le singulier que l'on doit employer?

Vaugelas (dans sa 142e Rem.) et *Marmontel* (p. 370 de sa Grammaire) sont d'avis que l'on peut se servir indifféremment du singulier et du pluriel.

L'*Académie*, sur la Remarque de *Vaugelas*, laisse également le choix.

Regnier Desmarais, p. 309 de sa Gramm. — *De la Touche*, p. 240, t. I. — *Wailly*, p. 146. — *Domergue*, p. 36 et 115. — *Fabre*, p. 116. — *Girard*, p. 116, t. II.—*Sicard*, p. 127 et 182, t. II, — et *Lévizac*, p. 116, t. II, pensent qu'il est mieux de n'employer que le *pluriel*.

Girard motive son opinion dans ces termes: « La propriété particulière de la conjonction « *et*, est d'unir les choses qui font le subjectif « (sujet), de telle façon que leur influence « dans le régime soit commune et inséparable, « et alors elle fait que l'attributif (verbe) se « trouve soumis à ces deux choses: d'où il « suit que cet attributif, devant répondre au « nombre de ce qui le régit, en vertu de la « loi invariable de la concordance, ne peut se « dispenser de prendre la forme plurielle. « Cela est si vrai, qu'on n'en a pas le moindre « doute dans tout autre exemple; et en effet, « qui a jamais imaginé qu'on pût dire: *Pierre* « *et Jacques est venu*, on *n'est pas venu*? Et « en vérité, il n'y a pas plus de raison à l'i- « maginer pour l'expression *l'un et l'autre*; « tout est soumis à la même syntaxe. »

Enfin l'*Académie*, dans son Dictionnaire, au mot *autre*, donne ces exemples: L'UN ET L'AUTRE *y* A *manqué*, et L'UN ET L'AUTRE *y* ONT *manqué*; et au mot *un*: L'UN ET L'AUTRE EST *bon*, et L'UN ET L'AUTRE SONT *bons*.

Présentement, si l'on consulte les écrivains, on verra que les uns ont fait usage du singulier, les autres du pluriel.

Corneille a dit:

Émilie et César, *l'un et l'autre* me gêne.
(Cinna, act. III, sc. 2.)

Et *Racine*:

L'un et l'autre à la reine *ont*-ils osé prétendre?
(Mithridate, act. II, sc. 3.)

L'un et l'autre ont promis Atalide à ma foi.
(Bajazet, act. I, sc. 1.)

Dans Andromaque (act. V, sc. 5) et dans les Frères ennemis, c'est encore le pluriel que *Racine* a employé.

Boileau, au contraire, a fait usage du singulier (Art poétique, ch. III):

Étudiez la cour, et connoissez la ville;
L'une et l'autre est toujours en modèles fertile (377).

Dans sa Xe Satire:

L'*un et l'autre* dès-lors *vécut* à l'aventure.

Mais, dans sa Satire IV, il a employé le pluriel:

L'un et l'autre à mon sens *ont* le cerveau troublé.

Ainsi que dans sa Satire IX:

L'un et l'autre avant lui *s'étoient plaints* de la rime.

La Fontaine a adopté le singulier, dans sa Fable de l'Ivrogne et sa femme:

A demeurer chez soi *l'un et l'autre s'obstine*.

Ainsi que dans sa Fable 51e et dans la 140e.

L. Racine (Poëme de la Religion, ch. V), parlant des corps mis en mouvement par la Divinité, a dit au singulier:

Exerçant l'un sur l'autre un mutuel empire,
Par les mêmes liens *l'un et l'autre s'attire*.

Bossuet (Discours sur l'hist. univ., IIe partie, p. 277), au sujet de l'Ancien et du Nouveau Testament, a également fait usage du singulier:

Par le rapport des deux Testaments, *on prouve que* L'UN ET L'AUTRE EST *divin*.

Voltaire, dans Mérope, act. II, sc. 2, a dit:

L'un et l'autre à ces mots *ont levé* le poignard.

Et dans l'Orphelin de la Chine:

Votre époux avec lui termine sa carrière,
L'un et l'autre bientôt *voit* son heure dernière.
(Act. V, sc. I.)

Enfin le même écrivain dans le Siècle de Louis XIV, en parlant de la mort de Turenne, dans son discours de réception à l'*Académie*, et dans la Henriade (ch. VIII), —

(377) Après *la cour* et *la ville*, on lit dans quelques éditions, *l'un et l'autre*, au masculin, parce que les mots *l'un et l'autre* étoient pris quelquefois neutralement; aujourd'hui, ce seroit une faute.

Fénélon, dans le Télémaque (liv. XXIV), — *Massillon*, dans le Petit Carême, — *La Harpe*, dans le Cours de littérature (t. III, p. 110, et t. VIII, p. 336), — l'abbé *Barthélemy*, dans l'Introduction au Voyage d'Anacharsis (IIe partie, sect. 3), — *Delille*, dans la traduction du Paradis perdu (liv. XI), — *Marmontel*, dans la traduction de la Pharsale (liv. IV), — enfin le P. *D'Orléans*, dans les Rév. d'Angl. (p. 64, t. VI), — ont employé tantôt le singulier et tantôt le pluriel.

Mais, comme presque tous les Grammairiens se sont prononcés pour le pluriel, nous pensons *qu'on doit employer ce nombre, plutôt que le singulier;* mais que, cependant, le singulier ne peut être considéré absolument comme une faute, puisque l'*Académie* et de bons écrivains l'autorisent. Peut-être quelques-uns de nos lecteurs voudront-ils savoir pourquoi *l'un et l'autre* est construit, tantôt avec le singulier, tantôt avec le pluriel.

Domergue leur répondra que les écrivains ont mis le pluriel, lorsque, attentifs à la sensation qu'ils éprouvoient, ils ont été frappés de deux unités; et que le singulier est tombé de leur plume, lorsque, glissant sur l'idée à exprimer, ils n'ont vu dans *l'un et l'autre* que l'*uterque* des Latins, dont la forme matérielle présente un véritable singulier.

NOTA. Si les mots *l'un et l'autre* étoient placés après le verbe, il n'y auroit plus de difficulté, le pluriel seroit de rigueur : ILS VOULOIENT L'UN ET L'AUTRE *se promener; mais ils ne se* SONT *promenés* NI L'UN NI L'AUTRE.

10e *Remarque.* — Si les sujets sont exprimés par *ni l'un ni l'autre*, ou liés par *ni* répété, la question de savoir si le verbe doit être mis au singulier ou au pluriel, est un peu plus difficile à résoudre; cependant, lorsque nous aurons exposé à nos lecteurs les diverses opinions des Grammairiens et des écrivains qui ont traité cette question, nous pensons qu'il leur sera facile de fixer la leur.

L'*Académie* (dans son Dict., édit. de 1762 et de 1798, au mot *ni*) a mis au nombre des exemples, celui-ci : NI *l'un* NI *l'autre* N'EST *mon père*.

Dans l'édition de 1762 : *ni l'un* NI *l'autre* N'ONT *fait leur devoir*.

Et dans l'édition de 1798 : NI *l'un* NI *l'autre* N'A *fait son devoir*.

Th. Corneille et l'*Académie* (sur la 151e Remarque de *Vaugelas*) s'expriment ainsi sur cette difficulté.

On dira : NI *la douceur* NI *la force ne l'*ÉBRANLÈRENT; mais, en parlant de deux hommes, on dira : NI *l'un* NI *l'autre ne* FUT *ébranlé de la vue de la mort*. Pourquoi les deux *ni*, dans le premier cas, demandent-ils un pluriel? et pourquoi, dans le second, souffrent-ils un singulier? L'idée n'est-elle pas dans tous les deux également conjonctive? Si l'on y regarde de près, disent *Th. Corneille* et l'*Académie*, elle ne l'est pas. Dans cette phrase : *ni la douceur ni la force ne l'ébranlèrent*, l'esprit assemble la douceur et la force comme deux moyens dont on s'est servi; mais, dans la seconde phrase, il considère les deux hommes l'un après l'autre, et par là il les sépare. La différence des deux personnes est plus sensible à l'esprit que celle des deux moyens, et c'est de là que provient cette différence de construction.

Domergue, *Fabre*, *Sicard* et *Lévizac* croient que, dans tous les cas, on doit faire usage du pluriel; et ils fondent cette opinion sur ce que ce n'est pas l'action qui commande la forme que doit prendre le verbe, mais le sujet. Or dans cette phrase : NI *l'un* NI *l'autre* N'ONT *fait* LEUR *devoir*, il y a deux sujets; aucun des deux n'a fait son devoir, c'est ce que cette phrase signifie; l'exclusion est commune à l'un et à l'autre, et cette exclusion ne peut être marquée que par le pluriel. D'ailleurs, ajoutent-ils, puisque l'*Académie* est d'avis que l'on doit dire : NI *la douceur* NI *la force ne l'*ÉBRANLÈRENT, et non pas *ne l'ébranla*, pour quel motif diroit-elle : NI *l'un* NI *l'autre ne* FUT ÉBRANLÉ *de la vue de la mort*, plutôt que *ne furent*?

Wailly et *Marmontel* distinguent le cas où il n'y a qu'un des deux sujets qui fasse ou qui reçoive l'action, de celui où les deux sujets la font ou la reçoivent en même temps. Dans le premier cas, ils sont d'avis qu'on fasse usage du singulier, et que l'on dise : NI *l'un* NI *l'autre* N'EST *mon père*. — *Ce ne sera* NI *M. le duc*, NI *M. le comte qui* SERA *nommé ambassadeur d'Espagne;* parce qu'on n'a qu'un père, parce qu'il ne doit y avoir qu'un ambassadeur en Espagne, et qu'alors l'action ne tombe que sur l'un des deux sujets.

Dans le second cas, ils pensent que l'on doit faire usage du pluriel, et en conséquence que l'on doit dire : NI *la douleur* NI *la force n'y* PEUVENT *rien*. — NI *les biens* NI *les honneurs ne* VALENT *la santé*. — *Ce n'est* NI *M. le duc* NI *M. le comte qui* PRÉTENDENT *à la place d'ambassadeur;* parce que *la douceur* et *la force*, *les biens* et *les honneurs* font ou re-

coivent l'action en même temps, et que M. le duc et M. le comte peuvent tous les deux prétendre à la place d'ambassadeur.

A l'égard des écrivains, ils ont indifféremment employé le singulier et le pluriel.

Racine a fait usage du pluriel, dans Mithridate (act. III, sc. 1) :

> *Ni* cet asile même où je la fais garder,
> *Ni* mon juste courroux, n'*ont* pu l'intimider.

Dans Alexandre (act. V, sc. 2) :

> *Ni* serment *ni* devoir ne l'*avoient* engagé
> A courir dans l'abîme où Porus s'est plongé.

Et du singulier dans Andromaque (act. IV, sc. 5) :

> Quoi! sans que *ni* serment *ni* devoir vous *retienne!*

Et dans Iphigénie (act. IV, sc. 5) :

> *Ni* crainte *ni* respect ne m'en *peut* détacher.

La Fontaine a également fait usage du pluriel (dans sa Fable de Philémon et Baucis) :

> *Ni* l'or *ni* la grandeur ne nous *rendent* heureux.

Et du singulier (dans sa Fable de la Mouche et la Fourmi) :

> Adieu : je perds le temps, laissez-moi travailler.
> *Ni* mon grenier *ni* mon armoire
> Ne se *remplit* à babiller.

Boileau a fait usage du singulier (dans sa 7e Réflexion critique sur Longin) :

Ni *l'un* ni *l'autre* (Corneille et Racine) *ne* DOIT *être mis en parallèle avec Euripide et avec Sophocle.*

Voltaire, dans Œdipe (act. III, sc. 1), a dit :

> Dans ce cœur malheureux son image est tracée;
> La vertu *ni* le temps ne l'*ont* point effacée.

Et dans sa 2e Remarque sur le 8e vers de la tragédie d'Horace : Ni *l'une* ni *l'autre manière n'*EST *élégante.*

Marmontel, dans sa traduction de la Pharsale (liv. III) : Ni *l'amour* ni *la haine ne nous* SUIVENT *dans le tombeau.*

Et (liv. V): *Je ne me plains ni des dieux, ni du sort; ce n'est* ni *leur rigueur* ni *celle de la mort qui* SOUPT *les nœuds du saint amour.*

La Harpe, dans son Cours de litt. (v. 7, page 281) : *La Fontaine fut oublié, ainsi que Corneille;* NI L'UN NI L'AUTRE *n'*ÉTOIT *courtisan.*

Et *Vauvenargues* : Ni *le bonheur* ni *le mérite ne* FONT *l'élévation des hommes.*

Dacier, dans sa traduct. de Plutarque Compar. de Thésée et de Romulus) : Ni *l'un* ni *l'autre ne* SUT *conserver les façons de faire d'un roi; car l'un dégénéra en républicain, et l'autre en tyran.*

Et *Bouhours* : Ni *la cour* ni *la prospérité n'*ONT *pu le gâter.*

J.-J. Rousseau, dans ses Confessions (liv. VIII) : NI *Grimm* NI *personne ne m'*A *jamais parlé de cet air.*

Et dans ses Rêveries (4e promenade): Ni *mon jugement* ni *ma volonté ne* DICTÈRENT *ma réponse.*

Enfin l'abbé *Barthélemy* a fait usage du singulier dans le Voyage d'Anacharsis (introduction, 1re partie) : *Entrez dans ce bois sombre, ce n'est* NI *le silence* NI *la solitude qui* OCCUPE *votre esprit.*

Et du pluriel (même introd., 1re partie) : Ni *le rang* NI *le sexe ne* DISPENSOIENT *des soins domestiques, qui cessent d'être vils, dès qu'ils sont communs à tous les états.*

Ainsi il est évident, par ce qui précède, que l'écrivain est libre de se décider en faveur du singulier ou du pluriel, puisque les Grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté, diffèrent entre eux d'opinion, et que l'*Académie*, ainsi que nos meilleurs auteurs, ont fait usage indifféremment du singulier et du pluriel. Cependant, comme il n'existe pas dans la nature de ressemblances parfaites, de même il ne doit pas y avoir dans le langage deux manières de s'exprimer qui aient entre elles assez d'analogie pour que l'une puisse exactement remplacer l'autre; alors nous pensons qu'il y a, entre celles dont il s'agit, une différence qui ne permet pas d'employer indistinctement l'une au lieu de l'autre. Cette différence est celle qu'ont indiquée *Wailly* et *Marmontel*.—Les deux sujets concourent-ils à l'action ? il y a pluralité dans l'idée, il doit y avoir pluralité dans les mots, *et par conséquent il faut donner au verbe la forme plurielle.* Ainsi je dirai : NI *l'un* NI *l'autre n'*ONT *fait leur devoir.*—Ni *la douceur* NI *la force ne* PEUVENT *rien.* Si, au contraire, un des deux sujets seulement fait l'action, il y a unité, et dès-lors *le verbe doit être mis au singulier : Ce ne sera* NI *M. le duc*, NI *M. le comte qui* SERA *nommé ambassadeur d'Espagne.*—Ni *l'un* ni *l'autre n'*EST *mon père.*

NOTA. Ce que nous avons dit, que le verbe se met au pluriel, et s'accorde avec la personne qui a la priorité, quand il se rapporte à plusieurs pronoms sujets de différentes personnes, unis par la conjonction *ou*, est applicable au verbe uni par la conjonction *ni* : NI *vous* NI *moi ne* SOMMES *coupables* ;—NI *vous* NI *lui n'*AVEZ *fait cela.*

11ᵉ *Remarque.*—On a long-temps disputé sur la question suivante : Doit-on, après *un*, *une*, joint à *de*, *des*, se servir du singulier ou du pluriel, et dire : *C'est* UNE *des plus belles actions qu'il ait jamais* FAITE ; ou *c'est* UNE *des plus belles actions qu'il ait jamais* FAITES?

Voici comment s'expriment *Condillac* (p. 219), *Marmontel* (page 221 de sa Grammaire), *Sicard* (page 148, t. II), *Domairon* (page 101), *Levizac* (page 67, t. II) et les autres Grammairiens modernes qui se sont occupés de cette difficulté :

La phrase dont il s'agit et toutes celles qui lui sont analogues, sont elliptiques ; c'est comme s'il y avoit : *C'est une* ACTION *des plus belles actions qu'il ait jamais faites.* Pour résoudre la difficulté, il faut examiner si le pronom relatif qui oblige le participe ou le verbe à prendre l'Accord, a pour antécédent le substantif en ellipse, ou le substantif pluriel placé après la préposition *de*. Dans le premier cas, on emploie le singulier, et dans le second le pluriel. Or, dans la phrase citée ci-dessus, il est évident que le relatif *que* se rapporte au substantif placé après la préposition, car il s'agit d'*actions faites* et non pas d'*une action faite*. Le participe doit donc être mis au pluriel.

D'après ces principes, il faudra dire au singulier : *C'est* UN *de nos meilleurs Grammairiens qui* A *fait cette faute*, parce qu'il s'agit d'un GRAMMAIRIEN *qui a fait cette faute* ; et au pluriel : *Votre ami est* UN *des hommes qui* PÉRIRENT *dans la sédition*, parce qu'il s'agit de plusieurs *hommes qui périrent*.

M. *Lemare* pense que l'on doit dire :

Avec *le singulier.*	Avec *le pluriel.*
Hégésisochus fut celui *qui travailla* le plus efficacement à la ruine de sa patrie.	Hégésisochus fut un de ceux *qui travaillèrent* le plus efficacement à la ruine de leur patrie.
C'est la chose *qui a* contribué le plus à ma fortune.	C'est une des choses *qui ont* le plus contribué à ma fortune.
L'antiquité des Assyriens est le point d'histoire *qui a* été le moins contesté.	L'antiquité des Assyriens est un des points d'histoire *qui ont* été le moins contestés.
Ctésias est le premier *qui ait* exécuté cette entreprise.	Ctésias fut un des premiers *qui aient* exécuté cette entreprise.
Trajan est le plus grand prince *qui ait* régné.	Trajan est un des plus grands princes *qui aient* régné.
C'est un de mes enfants *qui a* dîné chez vous.	C'est un des enfants *qui ont* dîné chez vous.
C'est un de mes procès *qui* m'a ruiné.	C'est un des procès *qui* m'*ont* ruiné.

Dans les phrases contenues dans la première colonne, le verbe, l'adjectif et le participe sont mis au singulier, parce qu'ils se rapportent au substantif sous-entendu après *un : c'est* UN *de mes enfants qui* A *dîné chez vous*, l'action de dîner est faite par un de mes enfants.—Dans les phrases contenues dans la 2ᵐᵉ colonne, le verbe, l'adjectif et le participe sont mis au pluriel, parce qu'ils se rapportent au substantif pluriel mis après *un de* ou *un des* : *c'est un des enfants qui ont dîné chez vous* ; tous les enfants participent à l'action de dîner.

Et l'opinion de ces Grammairiens est sanctionnée par l'autorité des bons écrivains :

Bossuet a fait usage du singulier dans cette phrase (extraite de son Discours sur l'hist. univ., p. 462) : UNE *des plus belles maximes de la milice romaine* ÉTOIT *qu'on n'y louoit point la fausse valeur.*

Et dans cette autre (tirée du même ouvrage, p. 410) : UNE *des choses qu'on imprimoit le plus fortement dans l'esprit des Égyptiens*, ÉTOIT *l'estime et l'amour de leur patrie.*

Voltaire a dit aussi dans ses Annales de l'Empire (p. 462) : UNE *des premières choses qu'on discuta dans le concile*, FUT *la communion sous les deux espèces.*

Enfin M.... UN *des plus grands malheurs des révolutions* EST *de démoraliser tout le monde, et de n'instruire personne.*

Parce que, dans chacune de ces phrases, l'action est exécutée par un seul agent ; le mot *un*, *une* y exclut évidemment toute idée de pluralité, puisqu'il indique, par exemple, dans une des phrases de *Bossuet*, que *la fausse valeur* est une de toutes les *maximes* de la milice romaine, *celle qu'on ne louoit pas.*

Boileau a ensuite fait usage du pluriel (Dis-

cours sur le style des Inscriptions) : *Le passage du Rhin est* UNE *des plus merveilleuses actions qui* AIENT *jamais été faites.*

Racine (Préface de Mithridate): *Ce dessein m'a fourni* UNE *des scènes qui* ONT *le plus réussi dans ma tragédie.*

Rollin : L'empereur Antonin est regardé comme UN *des plus grands princes qui* AIENT *régné.*

Massillon (Vices et Vertus des grands) : *Les prospérités humaines ont toujours été* UN *des piéges* LES PLUS DANGEREUX, *dont le démon s'est servi pour perdre les hommes.*

Mascaron : M. de Turenne a eu tout ce qu'il falloit pour faire un des plus grands capitaines qui FURENT *jamais.*

Trublet (Essais de littér. et de morale) : *Homère est* UN *des plus grands génies qui* AIENT *existé jamais ; Virgile est* UN *des plus accomplis.*

Voltaire (Annales de l'Empire): *Henri VIII étoit* UN *des plus grands fléaux qu'ait* ÉPROUVÉS *la terre.*

La Harpe (Cours de littérature, t. VIII. page 318) : *L'ouvrage de St.-Lambert sera toujours, par la beauté du langage et la pureté du goût,* UN *de ceux qui, depuis la Henriade,* ONT *fait le plus d'honneur à notre langue.*

Le même (t. VII, p. 77) : *L'exorde de l'oraison funèbre de Turenne est* UN *des morceaux les plus finis qui* SOIENT *sortis de la plume de Fléchier.*

Delille, dans sa préface de l'Énéide : UNE *des qualités* LES *plus indispensables de l'épopée, c'est que le sujet en soit national.*

Enfin M. *Suard* (dans sa Notice sur la vie et le caractere du Tasse, p. vj) : *Tasse eut pour père* UN *des écrivains qui* CONTRIBUÈRENT *le plus efficacement à mettre en honneur la poésie italienne.*

Parce qu'ici, le relatif *que* se rapporte au substantif pluriel, placé après *un de* ou *un des.*

Il est vrai que *Th. Corneille* et *Restaut* n'adoptent pas la règle que nous avons donnée; il est également vrai que l'*Académie* n'a rien dit sur cette question importante dans son Dictionnaire, édition de 1762; et que, dans l'édition de 1798, au mot *plus*, elle cite cet exemple : *L'astronomie est* UNE *des sciences qui* FAIT *ou qui* FONT *le plus d'honneur à l'esprit humain.* Mais comme l'opinion de ces Grammairiens, et la décision de l'*Académie*, qui se trouve d'ailleurs consignée dans l'édition qui n'est pas avouée par toute l'*Académie*, sont contraires à l'usage adopté par nos écrivains les plus célèbres, nous pensons qu'elles ne sauroient porter atteinte à la règle que nous avons établie.

12e *et dernière Remarque.* — Nous avons vu au chapitre des substantifs (page 41) qu'il y a deux sortes de Noms collectifs : les *Collectifs partitifs* et les *Collectifs généraux.* — Les *Collectifs partitifs* sont ceux qui expriment une collection partielle, une partie, un nombre indéterminé des personnes ou des choses dont on parle, comme : *La plupart, une infinité, un nombre, une sorte, une nuée, une foule*, etc. Dans cette classe se trouvent les adverbes qui expriment la quantité, comme : *peu, beaucoup, assez, moins, plus, trop, tout, combien* et *que*, mis pour *combien.* — Les *Collectifs généraux* sont ceux qui expriment la totalité des personnes ou des choses dont on parle, comme : l'*armée*, la *multitude*, le *peuple*, la *forêt*, l'*escadre*, la *foule*, etc., ou un nombre déterminé de ces mêmes personnes ou de ces mêmes choses : *le nombre des victoires, la moitié des arbres, cette sorte de poires.*

Il s'agit présentement de connoître les règles auxquelles les uns et les autres donnent lieu, pour l'Accord du verbe.

PREMIÈRE RÈGLE. Quand un substantif *Collectif partitif* ou un *Adverbe de quantité* est suivi de la préposition *de* et d'un substantif; l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe *s'accordent avec ce dernier substantif*, parce qu'il exprime l'idée principale, celle qui fixe le plus l'attention.

Exemples : *La plupart* DU MONDE *ne* SE SOUCIE *pas de l'intention ni de la diligence des auteurs.* (*Racine*, Préface de la comédie des Plaideurs.) — *La plupart* DES HOMMES SE SOUVIENNENT *bien mieux des services qu'ils rendent que de ceux qu'ils reçoivent.* (*Scudéry.*)

Une infinité de JEUNES GENS *se* PERDENT, *et parce qu'ils lisent des livres impies, et parce qu'ils fréquentent des libertins.* (*Woilly.*) — *Une infinité* DE MONDE PENSE *que la vie des courtisans est une comédie perpétuelle, qu'ils sont toujours sur le théâtre, et ne quittent jamais le masque.* (*La Rochefoucauld.*)

Quantité DE GENS ONT *dit cela.* — *Un grand nombre d'*ENNEMIS PARURENT. — *On vit une nuée de* BARBARES *qui* DÉSOLÈRENT *tout le pays.* (*L'Académie.*)

*Un nombre infini d'*OISEAUX FAISOIENT *résonner ces bocages de leurs doux chants.* (Télémaque, liv. XIX.)

On voit un grand nombre de PERSONNES CAPABLES *de faire une action sage ; on en voit un plus grand nombre* CAPABLES *de faire une action d'esprit et d'adresse ; mais* BIEN PEU *sont* CAPABLES *de faire une action généreuse.* (*Fréron.*)

On cite des femmes spartiates une FOULE *de mots qui* ANNONCENT *le courage et la force.*
(*Thomas*, Essai sur les Éloges.)

*Peu d'*HOMMES RAISONNENT, *et tous veulent décider.* (Le grand *Frédéric.*)

La plupart des ANIMAUX ONT *plus d'agilité, plus de vitesse, plus de force, et même plus de courage que l'homme.*
(*Buffon*, Hist. nat. du chien.)

Vaugelas, 46[e], 47[e] et 319[e] Rem.—*Th. Corneille* sur ces rem.—Les Observ. de l'*Académie* sur la 47[e] Rem.—*Wailly*, pag. 140,—et *Lévizac*, page 78, t. II.)

Il trouva une partie du pain MANGÉ, *une partie de ses enfants* MORTS, *des citrons* MANGÉS, *des liqueurs* BUES (378).
(L'*Académie* et *Th. Corneille.*)

Une vingtaine de soldats ont péri.
(*Sicard.*)

Peu DE MONDE *en* EST *revenu.— Peu* DE GENS NÉGLIGENT *leurs intérêts.* (L'*Académie.*)

Beaucoup DE MONDE ÉTOIT *à la promenade.* —*Beaucoup* DE GENS PENSENT *ainsi.*
(Même autorité.)

Assez DE GENS MÉPRISENT *le bien, mais peu* SAVENT *le donner*; c'est-à-dire, peu *de gens* savent, etc. (*La Rochefoucauld*, 307.)

PEU *de princes dans l'histoire*, ONT *eu ce caractère de bonté, comme Henri IV.*
(*Thomas*, Essai sur les Éloges, chap. XXVI.)

Combien PEU ONT *assez de vie pour voir toute leur gloire et toute leur influence !*
(*La Harpe*, Éloge de Voltaire.)

Il y a PEU DE FAMILLES *dans le monde qui ne* TOUCHENT *aux plus grands princes par une extrémité, et, par l'autre, au simple peuple.*
(*La Bruyère*, ch. XIV.)

Force gens ont été l'instrument de leur mal.
(*La Fontaine*, Fab. 148.)

Tant de coups imprévus *m'accablent* à la fois,
Qu'ils m'ôtent la parole, et m'étouffent la voix.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Jamais *tant de beauté fut*-elle couronnée !
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 9)

COMBIEN *de bons écrivains dans tous les genres* SONT *cités par Ovide dans cette élégie !*
(*Voltaire*, Épître dédicatoire de D. Pèdre.)

Observation. — Avec *la plupart* employé absolument, le verbe se met toujours au pluriel : *Le sénat fut partagé*, LA PLUPART VOULOIENT *que*.... LA PLUPART FURENT *d'avis.*
(L'*Académie*, au mot *plus.*—*Lévizac*, pag. 60, t. II.—*Féraud*, etc., etc.)

Le substantif qui règle l'Accord du verbe est sous-entendu : *La plupart* DES SÉNATEURS *vouloient que*, etc., etc.

Voyez les Remarques détachées pour le mot *une infinité*, et pour le mot *sorte*.

Remarque.— Un grand nombre d'écrivains ont fait accorder l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe avec le *Collectif partitif*, et non avec le substantif placé à la suite : UNE TROUPE *de montagnards* ÉCRASA *la maison de Bourgogne.* (*Domergue.*)

UNE NUÉE *de critiques* S'EST ÉLEVÉE *contre La Mothe.* (*Voltaire.*)

CE PEU *de mots* SUFFIT *pour ranimer l'armée.*

*Nestor et Philoctète furent avertis qu'*UNE PARTIE *du camp* ÉTOIT *déjà* BRÛLÉE.
(*Fénélon*, Télém., liv. XX.)

UNE NUÉE *de traits* OBSCURCIT *l'air et* COUVRIT *tous les combattants.* (Le même, liv. XIX.)

D'adorateurs zélés à peine *un petit nombre*
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre. (*Racine*, Athalie, act. I, sc. 1.)

Parce que, sans doute, ils ont vu, dans les Collectifs partitifs, *troupe*, *nuée*, *peu*, *partie*, *nombre*, et non dans le substantif à la suite, l'idée dominante du sujet. L'Accord est syleptique et non grammatical; il n'est pas entre les mots, mais entre les idées.

SECONDE RÈGLE. Lorsque le substantif *Collectif général* est suivi de la préposition *de* et d'un nom, l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe *s'accordent avec le collectif général*, parce qu'il exprime une idée totale, indépendante des termes qui le suivent; enfin, parce qu'il exprime l'idée principale sur laquelle s'arrête l'esprit.

L'ARMÉE *des infidèles* FUT *entièrement détruite.* (Même autorité.)

LA PLURALITÉ *des maîtres n'*EST *pas bonne.*
(L'*Académie*, au mot *pluralité.*)

Il a fourni le NOMBRE *d'exemplaires* CONVENU. (Même autorité.)

De ce qui précède, il résulte qu'on dira : UNE TROUPE *de voleurs se sont* INTRODUITS; et : LA TROUPE *de voleurs s'*EST INTRODUITE. Dans la première phrase, le Collectif est *partitif*; dans la seconde, il est *général.*

---

(378) Si l'on écrit *des bas de soie* NOIRS, c'est parce que la soie, elle-même, n'est pas noire. Et si l'on écrit *une robe de satin* BLANC, c'est parce que c'est une robe faite de satin blanc, d'une étoffe à fond blanc.
(M. *Jaquemard*, l'un des Collab. du Manuel.)

§. III.

DE LA PLACE DU SUJET.

Ordinairement le Sujet précède le verbe, parce qu'il est dans l'ordre que l'esprit voie d'abord un être avant que d'observer sa manière d'être ou d'agir; cependant cette règle générale est soumise à plusieurs exceptions.

1° Dans les phrases interrogatives, le pronom Sujet se place toujours après le verbe : *César eût*-IL *osé passer le Rubicon, si la foiblesse de la république, et les factions qui la déchiroient, ne l'eussent enhardi à tout entreprendre?*

Remarque. — Quoiqu'on interroge, le nom, employé comme Sujet, ne se place après le verbe que quand il est seul; car il conserve sa place avant le verbe, si le pronom correspondant doit marquer l'interrogation : *L'humeur est* ELLE *donc le privilége des grands, pour être l'excuse de leurs vices?* (*Massillon*.)

(*Wailly*, pag. 313.—*Lévizac*, pag. 59, t. II.)

2° Le Sujet, soit nom, soit pronom, se place encore après le verbe, dans l'incise qui marque qu'on rapporte les paroles de quelqu'un, comme : *Je ne me croirai jamais heureux*, DISOIT CE BON ROI, *qu'autant que je ferai le bonheur de mes peuples.*

Tous les hommes sont fous, A DIT BOILEAU, *et ne diffèrent que du plus ou du moins.*

3° Le Sujet se place après le subjonctif, quand on exprime un souhait :

PUISSENT TOUS LES PEUPLES *se convaincre qu'il n'y a pas de plus grand fléau que les révolutions dans les États!*

Ce tour a plus de force et d'énergie que si l'on eût dit : *Je souhaite que tous les peuples*... etc., etc.

4° On place aussi le Sujet après le verbe dans les phrases qui commencent ou par un verbe unipersonnel, ou par ces mots, *ainsi, tel*: *Il est* ARRIVÉ *d'heureux changements.* — AINSI *s'est terminée sa carrière.* — TEL *étoit alors l'état des affaires du continent.*

NOTA. Il faut se rappeler ici ce que nous avons dit, page 214, que, dans les verbes unipersonnels, le pronom *il* n'est par le Sujet du verbe, mais une sorte de pronom indicatif qui sert à annoncer, à démontrer le Sujet.

5° On met également après le verbe le Sujet suivi de plusieurs mots qui en dépendent : *Nous écoutons avec docilité les conseils que nous donnent* CEUX *qui savent flatter nos passions.* (*La Rochefoucauld.*)

Cette expression est tantôt de rigueur, et tantôt de goût.

NOTA. *Voyez*, à la Construction grammaticale, ce que nous disons sur l'arrangement que les membres de la phrase doivent garder entre eux, soit dans la *phrase expositive*, soit dans la *phrase impérative*, soit dans la *phrase interrogative*.

ARTICLE XIV.

DU RÉGIME DES VERBES.

On appelle, en général, Régime ou complément un mot qui achève d'exprimer, qui *complète* l'idée commencée par un autre mot.

§. I.

Le Régime ou complément des verbes est donc un mot qui en complète la signification; et comme cette signification peut être complétée directement ou indirectement, il en résulte qu'il y a deux sortes de Régimes : l'un *direct* et l'autre *indirect*.

Le *Régime direct* est celui qui achève d'exprimer *directement* l'idée commencée par le verbe; il est l'objet immédiat de l'action que le verbe exprime, et il répond à la question *qui?* pour les personnes, et *quoi?* pour les choses; *j'aime mon père*. J'aime, *qui?* mon père; *mon père* est donc le Régime direct du verbe *aimer;* et en effet il complète directement l'idée commencée par ce verbe.

Le *Régime indirect* est celui qui complète *indirectement* l'idée commencée par le verbe, c'est-à-dire qui ne la complète qu'à l'aide d'une préposition exprimée ou sous entendue; il est le terme de l'action que le verbe exprime, et répond aux questions *à qui? de qui? pour qui? par qui?* etc., pour les personnes; *à quoi? pour quoi? de quoi?* etc., pour les choses : *Il parle à son frère.* Il parle, *à qui?* à son frère; *à son frère* est donc le Régime indirect de *parler;* il est le terme où aboutit l'action exprimée par ce verbe, et il n'achève de l'énoncer qu'avec le secours de la préposition *à*.

Remarque.—Il arrive souvent que, lorsqu'un verbe actif est suivi d'un infinitif, les prépositions *à*, *de*, perdent la force de leur signification, et ne sont plus que des lettres euphoniques dont l'oreille réclame l'emploi, comme dans ces phrases : *Il commence à* ÉTUDIER; *il vous recommande* DE LIRE; *il aime* à DESSINER, etc.; *à* et *de* n'y indiquent pas un Régime indirect : *à étudier, de lire, à dessiner* sont l'objet des actions exprimées par les verbes *commencer*, *recommander*, *aimer;* ils en sont donc les Régimes directs, car il faut bien remarquer que *c'est la faculté d'être l'objet direct d'une action* qui constitue le Régime direct. En effet, *il com-*

mence, QUOI ? à étudier.—*Il vous a recommandé*, QUOI ? de lire ; etc. Ainsi donc à *étudier*, *de lire*, etc., sont des Régimes directs. On n'y fait usage de la préposition que pour satisfaire l'oreille ; grammaticalement ces prépositions sont inutiles.

(M. *Chapsal.*)

De même, lorsque la préposition *de* est employée dans un sens partitif, et précède un substantif qui est l'objet direct de l'action d'un verbe actif, elle n'indique plus alors un Régime indirect, mais un Régime direct : elle équivaut *à quelque*, ou *à quelques*, si le substantif est pluriel : *Donnez-moi* DU *pain*, *il a acquis* DE LA *gloire ; il a remporté* DES *victoires*, *il a* DE *grandes richesses.*

Un verbe peut avoir pour Régime, ou un verbe à l'infinitif : *La religion seule peut faire* SUPPORTER *de grandes infortunes* ;

Ou un substantif : *Respectez la vieillesse* ;

Ou enfin un pronom : *Les yeux de l'amitié* SE *trompent rarement.*

Avant de passer aux règles particulières à ces trois sortes de Régimes, il est bon d'examiner quels Régimes veulent les différentes espèces de verbes.

Le *verbe actif* est celui qui a, ou qui peut avoir, comme nous l'avons dit, un Régime direct : *elle commande* LE RESPECT. Outre ce Régime, certains verbes actifs peuvent avoir encore un Régime indirect : *Il a commandé l'attaque* à SES TROUPES.

Le *verbe passif* a pour Régime un nom ou un pronom précédé des prépositions *de* ou *par* : *Un jeune homme ignorant et orgueilleux est méprisé* DE *tous ceux qui le connoissent.*—*La première opération de la fistule a été faite sur Louis XIV*, PAR *le célèbre Mareschal.*

Quelques *verbes neutres* sont sans Régime, comme *languir*, *dormir* ; beaucoup de ces verbes ont un Régime accompagné de la préposition *à* ou *de* : *Les veilles et les excès* NUISENT à *la santé.*—*Celui qui* MÉDIT DE *son prochain se rend odieux et méprisable.*

Enfin un grand nombre de ces verbes prennent diverses prépositions : *Régner* SUR *une nation brave ; tomber* DANS *la misère*, etc.

Les *verbes pronominaux* ont pour Régime les pronoms, *me*, *te*, *se*, *nous* et *vous* ; or ces pronoms sont quelquefois Régime direct :

Pour ne jamais s'écarter du chemin de la vertu, il faut toujours être en garde contre ses passions ; c'est-à-dire *pour ne jamais écarter* SOI.

Et quelquefois ces pronoms sont Régime indirect : *On doit toujours* SE *reprocher, non-seulement d'avoir fait le mal, mais même de n'avoir pas fait le bien.* — *On doit toujours reprocher* à SOI.

Enfin les verbes *unipersonnels* n'ont ordinairement qu'un Régime indirect : *Il importe* à VOTRE FRÈRE *de veiller à l'éducation de son fils.*

REMARQUES SUR LE RÉGIME DES VERBES PASSIFS.

On est souvent embarrassé sur le choix que l'on doit faire entre les prépositions *de* ou *par*, que régit le verbe passif ; voici, à ce sujet, une règle qui, si elle n'est point universelle, est du moins très étendue.

S'agit-il d'un sentiment, d'une passion, ou, pour tout dire, d'une opération de l'ame, employez la préposition *de* : *L'honnête homme est estimé, même* DE *ceux qui n'ont pas de probité.* (M. *Lehodey.*)

S'agit-il au contraire, non d'une passion, d'un sentiment, mais d'une action à laquelle l'esprit ou le corps a seul part, faites usage de la préposition *par* : *La poudre à canon fut inventée* PAR *le cordelier Berthold Schwartz, vers la fin du XIIIe siècle ; et les bombes le furent* PAR *Gallen, évêque de Munster, vers le milieu du XVIe.*

Les Gaules furent conquises PAR *César.*

(*Wailly.*)

(Le P. *Buffier*, n° 716. — *Restaut*, pag. 295. — *Wailly*, pag. 232.—*Fabre*, pag. 353, —et le Dict. critique de *Féraud.*)

Les poètes cependant sont en possession, quand la chose leur convient, de substituer la préposition *de* à la préposition *par.*

Racine, par exemple, a dit :

... Vaincu du pouvoir de vos charmes
(Alexandre-le-Grand, act. II, sc. 1)

Et d'un sceptre de fer veut être gouverné.
(Athalie, act. IV, sc. 3.)

Et *Malherbe* :

Je suis *vaincu du* temps, je cède à ses outrages.

Il devoit dire *vaincu* PAR *le pouvoir*, etc.—*Gouverné* PAR ou AVEC *un sceptre de fer.*—*Vaincu* PAR *le temps.*

C'est une licence que les entraves de notre versification font pardonner aux poètes.

Restaut, *Wailly* et *Féraud* sont d'avis que l'on ne doit jamais employer *par* avant le nom de *Dieu*, et alors ils pensent que l'on doit dire : *Toutes nos actions seront jugées* DE *Dieu à la résurrection*, et non pas PAR *Dieu.* Cette opinion a sûrement pour motif d'éviter l'équivoque du juron vulgaire *pardieu* avec

les mots *par Dieu* ; quoi qu'il en soit, il nous semble qu'il sera toujours mieux de dire : *Le ciel, la terre, l'homme, la femme ont été créés par Dieu*; plutôt que *le ciel, la terre, l'homme, la femme ont été créés de Dieu.*

Les verbes passifs s'emploient souvent sans Régime : *Le temple de Jérusalem fut détruit, malgré les défenses de Titus.*
(*Wailly*, pag. 232.—*Lévizac*, pag. 73, t. II.)

§. II.

DU RÉGIME VERBE.

Verbe à l'Infinitif régissant un autre verbe sans le secours d'une préposition.

Premièrement.—Un verbe à l'infinitif peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe *sans le secours d'une préposition*. Tels sont les verbes :

AIMER MIEUX :

Quoiqu'à peine à mes maux je puisse résister,
J'aime mieux les *souffrir* que de les mériter.
(*Corneille*, les Horaces, act. I, sc. 3.)

Il n'y a rien que les hommes AIMENT MIEUX CONSERVER, *et qu'ils ménagent moins que leur propre vie.* (*La Bruyère.*)

J'aime mieux voir en compagnie exquise
Mon fils au bal qu'en mauvaise à l'église.
(*J.-B. Rousseau*, Allégories, liv. II.)

ALLER, se mettre en mouvement pour faire quelque chose, ou servant à marquer les choses qui doivent ou qui peuvent arriver :

Je ne condamne plus un courroux légitime ;
Et l'on vous *va*, seigneur, *livrer* votre victime.
(*Racine*, Andromaque, act. II, sc. 4.)

Et le Rhin de ses flots *ira grossir* la Loire,
Avant que tes faveurs sortent de ma mémoire.
(*Boileau*, le Lutrin, chant II.)

COMPTER. Quelques écrivains (*Montesquieu, Le Sage, Voltaire*, madame *de Sévigné*), ont fait usage de la préposition *de* avec ce verbe, et *Féraud* ne désapprouve pas ce Régime ; mais l'*Académie* (son Diction., édit. de 1798) dit positivement que *compter*, suivi d'un infinitif, s'emploie présentement sans préposition.

CROIRE. *Il a cru bien faire*, est mieux dit que : *il a cru de bien faire*, disent les éditeurs de *Trévoux*. *Féraud* ne se contente pas de dire : *est mieux*, il blâme formellement l'emploi de cette préposition ; et en effet les meilleurs écrivains et l'usage y sont contraires. On lit dans *Pascal : Je* CROYOIS *ne pouvoir prendre pour règle que l'Écriture et la tradition.*

Dans *Bossuet : Elle* CROYOIT *servir l'État ; elle* CROYOIT *assurer au roi des serviteurs, en conservant à Dieu des fidèles.*

Dans *Massillon : Les grands ne* CROIENT *être nés que pour eux-mêmes.*

DAIGNER :

Calliope jamais ne *daigna* leur *parler*.
(*Boileau*, Discours au Roi.)

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.
(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 2.)

DEVOIR : *Si la bonne foi étoit exilée de la terre, elle* DEVROIT SE RETROUVER *dans le cœur des rois.* (Paroles du roi Jean.)

Un seul jour perdu DEVROIT NOUS DONNER *des regrets.* (*Massillon.*)

...Un voile ténébreux
Nous dérobe le jour qui *doit* nous *rendre* heureux.
(*L. Racine*, la Grâce, chant I.)

Nul doute que ce verbe, devant un infinitif, se met sans préposition ; cependant quelques écrivains ont fait usage de la préposition *de*. Par exemple, l'abbé *Grosier*, apostrophant Sénèque, a dit : *Tu es un philosophe, tu appartiens à tous les peuples de la terre, et tu leur* DOIS DE METTRE *en pratique tes préceptes sublimes ;* mais alors il y a un Régime de sous-entendu : *le bonheur, l'avantage.*

Voyez, page 299, ce que nous disons sur l'emploi du verbe pronominal *se devoir*.

ENTENDRE (dans le sens d'*ouïr*) :

J'entends déjà partout les charrettes *courir*,
Les maçons *travailler*, les boutiques *s'ouvrir*.
(*Boileau*, Satire VI.)

Le ciel dans tous leurs pleurs ne *m'entend* point *nommer*. (*Racine*, Bérénice, act. IV, sc. 3.)

Cependant, ainsi que le fait observer *Féraud*, *entendre*, en ce sens, n'a ce Régime qu'à l'actif : *j'ai entendu dire* ; il ne l'a pas au passif. Ainsi, au lieu de dire avec le P. *Charlevoix : ILS FURENT ENTENDUS prononcer les saints noms de Jésus et de Marie ;* dites, *on les* ENTENDIT *prononcer*, etc.

ESPÉRER. Ce verbe, employé à un temps autre que l'infinitif, se met le plus souvent sans préposition, quand il est suivi lui-même d'un verbe à l'infinitif.

Presque tous ceux qui prêchent la liberté ESPÈRENT AVOIR PART *à la tyrannie.*
(*Guichardin.*)

...*J'espérois y régner* sans effroi :
Moines, abbés, prieurs, tout s'arme contre moi.
(*Boileau*, le Lutrin, chant II.)

Il *espère revivre* en sa postérité.
(*Racine*, Esther, act. II, sc. 9.)

Cependant *Voltaire*, dans Zaïre, *Fénélon*, dans Télémaque, et d'autres écrivains ont fait dans ce cas usage de la préposition *de*, et cela ne peut pas être regardé comme une faute ; mais ce qui en seroit une, ce seroit de ne pas s'en servir quand le verbe *espérer* est à l'infinitif, et que le verbe qui le suit immédiatement est aussi à l'infinitif, car alors cette préposition est imperieusement exigée.

Peut-on ESPÉRER DE VOUS REVOIR *aujourd'hui?*
(*L'Académie*, *Féraud*, M. *Laveaux*, et plusieurs Gramm. modernes.)

FAIRE : Calchas

Fera taire nos pleurs, *fera parler* les dieux.
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 1.)

Je le *fis nommer* chef de vingt rois ses rivaux.
(Le même, Iphigénie, act. III, sc. 6.)

FALLOIR. Ce verbe neutre, qui ne s'emploie jamais qu'à la troisième personne, se met sans préposition devant un infinitif.

Il vous *faudra*, seigneur, *courir* de crime en crime.
(*Racine*, Britannicus, act. IV, sc. 3.)

Quand on choisit un gendre, il *faut* le *choisir* bien.
(*Piron*, l'Ami mystérieux, act. II, sc. 8.)

LAISSER. Ce verbe devant un infinitif se prend souvent dans la signification de *permettre* ; et alors il se met sans préposition.

Ou *laissez*-moi *périr*, ou *laissez*-moi *régner*.
(*Corneille*.)

Je cède, et *laisse* aux dieux *opprimer* l'innocence.
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 5.)

Je te *laisse* trop *voir* mes honteuses douleurs.
(Le même, Phèdre, act. I, sc. 3.)

Voyez plus bas dans quel cas *laisser* prend *à* ou *de*.

OSER :

Moi que j'*ose opprimer* et *noircir* l'innocence?
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

On laisse entrevoir ce que l'on N'OSEROIT DIRE. (*Massillon*.)

Qui suis-je pour *oser murmurer* de mon sort?
(*L. Racine*, la Grâce, chant IV.)

PENSER (croire):

Un discours trop sincère aisément nous outrage ;
Chacun dans ce miroir *pense voir* son visage.
(*Boileau*, Satire VII.)

(Espérer, se flatter) :

Il *pense voir* en pleurs dissiper cet orage.
(*Racine*, Andromaque, act. V, sc. 1.)

Voyez, page 295, quand ce verbe prend la préposition *à*.

POUVOIR. Dans le sens neutre ou dans le sens actif, ce verbe, devant un infinitif, se met sans préposition :

Rien ne *peut prospérer* sur des terres ingrates.
(*L. Racine*, la Grâce, chant I.)

Et qui *peut immoler* sa haine à sa patrie
Lui *pourroit* bien aussi *sacrifier* sa vie.
(*Racine*, Les Frères ennemis, act. III, sc. 6.)

PRÉTENDRE (avoir intention, avoir dessein) :

Je *prétends* vous *traiter* comme mon propre fils.
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 7.)

C'est lui que je *prétends honorer* aujourd'hui.
(Le même, Esther, act. II, sc. 5.)

J.-B. Rousseau a donné à ce verbe la préposition *de* :

C'est par une humble foi, c'est par un amour tendre
Que l'homme peut *prétendre*
D'honorer ses autels.
(Ode XVI, liv. 1.)

Mais ce Régime n'est pas exact.

Voyez plus bas l'emploi de *prétendre* dans le sens d'*aspirer*.

SAVOIR (avoir le pouvoir, la force, l'adresse, l'habileté, le moyen) :

Il n'appartient qu'aux héros et aux génies sublimes de SAVOIR ÊTRE *simples et humains*.

Sainte Thérèse eût voulu ne SAVOIR ÉCRIRE *que pour publier ses défauts*. (*Massillon*.)

SEMBLER se construit avec l'infinitif:

Plus on s'élève, plus la félicité SEMBLE S'ÉLOIGNER *de nous*. (Le même.)

L'infortune d'autrui *semble* nous *satisfaire*.
(*L. Racine*, Épître sur l'Homme.)

Son front chargé d'ennui *semble dire* aux humains
Que le repos du cœur est loin des souverains.
(*Voltaire*, Agathocle, act. II, sc. 1.)

SENTIR (avoir le cœur touché, l'ame émue de quelque chose d'extérieur). Ce verbe se construit souvent avec un infinitif sans préposition :

... La piété charmée
Sent renaître la joie en son ame calmée.
(*Boileau*, le Lutrin, chant VI.)

Je *sens* de jour en jour *dépérir* mon génie.
(Le même Épître VIII.)

Je *sentis* tout mon corps et *transir* et *brûler*.
(*Racine*, Phèdre, act. I, sc. 3.)

S'IMAGINER (se figurer quelque chose sans fondement) : *Il* S'IMAGINE ÊTRE *un grand homme*. (L'*Académie*.)

Ces lâches chrétiens qui S'IMAGINENT AVAN=

CER *leur mort, quand ils préparent leur confession.* (*Bossuet.*)

SOUHAITER.

Voyez, page 305, si, lorsque ce verbe est suivi d'un infinitif, il est permis d'en faire usage sans préposition.

VALOIR MIEUX : *Il y a beaucoup d'occasions où il* VAUT MIEUX SE TAIRE *que de parler.* (*L'Académie.*)

VENIR.

Voyez la Remarque qui est à la fin de ce chapitre.

VOIR : *Nous avons* VU *le règne le plus glorieux* FINIR *par des revers.* (*Massillon.*)

...On ne *voit* guère
Les hommes en ce siècle *accueillir* la misère.
(*Piron*, la Métromanie, act. V, sc. 4.)

VOULOIR régit, dans beaucoup d'acceptions, l'infinitif non accompagné de préposition :

Voulez-vous du public *mériter* les amours?
Sans cesse en écrivant variez vos discours.
(*Boileau*, Art poétique, chant 1er.)

Chacun *veut* en sagesse *ériger* sa folie.
Oui, grand Dieu, c'est en vain que l'humaine faiblesse
Sans toi veut se parer du nom de la sagesse.
(*L. Racine*, la Grâce, chant 1er.)

Verbes à l'Infinitif régissant un autre Verbe à l'aide de la Préposition à.

Secondement. — Un verbe à l'infinitif peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe, à l'aide de la préposition *à*. Tels sont les verbes :

S'ABAISSER : *Faites bien concevoir à M. Despréaux combien vous êtes reconnaissant de la bonté qu'il a de* S'ABAISSER *à s'entretenir avec vous.* (Lettre de Racine à son fils.)

Et fait comme je suis, au siècle d'aujourd'hui,
Qui voudra *s'abaisser à* me servir d'appui?
(*Boileau*, Satire I.)

ABOUTIR : *Cette vie si pénible, si sordide* ABOUTIT *à grossir par de misérables épargnes un bien injuste.* (*Massillon.*)

Ce verbe n'est point usité en poésie.

S'ABUSER. Comme verbe pronominal, *abuser* se dit le plus ordinairement sans régime. Toutefois, Pascal a dit : *Il n'est pas possible de* S'ABUSER *à prendre un homme pour un ressuscité.*

S'ACCORDER (être d'accord) : *Les évangélistes* S'ACCORDENT *tous à nommer saint Pierre devant tous les apôtres.* (*Bossuet.*)

Ils S'ACCORDOIENT *tous à demander l'expulsion de Mazarin.* (*Voltaire.*)

S'ACHARNER : *Ils* S'ACHARNENT *fort à diffamer cette harangue.* (*La Bruyère.*)

S'AGUERRIR : *Il s'est* AGUERRI *à mépriser tout ce que les sens offrent de plus cher.* (*Massillon.*)

AIDER.

Voyez aux Remarques détachées quel régime il faut donner à ce verbe suivi d'un infinitif, ou d'un nom de personne.

AIMER (prendre plaisir à) : *L'homme n'*AIME *point à s'occuper de son néant et de sa bassesse.* (*Massillon.*)

Le plus doux des mortels *aime à* voir du rivage
Ceux qui, prêts à périr, luttent contre un orage.
(*L. Racine*, Épître II, sur l'Homme.)

ANIMER :

... Votre rigueur les condamne à chérir
Ceux que vous *animez à* les faire périr.
(*Corneille*, Cinna, act. IV, sc. 3.)

S'ANIMER : *Elle* S'ANIMOIT *à s'anéantir avec Jésus-Christ, à naître avec lui, à mourir et à ressusciter avec lui.* (*Fléchier.*)

Je me crois des élus, je *m'anime à* les suivre.
(*L. Racine*, la Grâce, chant IV.)

S'APPLIQUER : *Il* S'APPLIQUE *à discerner la cause du juste d'avec celle du pécheur.* (*Fléchier.*)

APPLIQUEZ-*vous à multiplier chez vous les richesses naturelles.* (*Fénélon.*)

L'honneur, la probité, le sens et la raison
Demandent qu'on *s'applique* avec attention
A remplir ses devoirs, à ne nuire à personne.
(*Voltaire*, le Dépositaire, act. I, sc. 2.)

APPRENDRE : *La religion nous* APPREND *à obéir aux puissances, à respecter nos maîtres, à souffrir nos égaux, à être affables envers nos inférieurs, à aimer tous les hommes comme nous-mêmes.* (*Massillon.*)

Qu'en vous aimant, vos fils *apprennent à* vous craindre.
(*Piron*, l'École des Pères, act. II, sc. 5.)

APPRÊTER : *Ils font le pain*, APPRÊTENT *à manger.* (*Fénélon.*)

S'APPRÊTER :

... Bientôt il *s'apprête*
A mériter son trône en marchant à leur tête.
(*Voltaire*, la Henriade, chant I.)
A suivre ce grand chef l'un et l'autre *s'apprête.*
(*Boileau*, le Lutrin, chant II.)

ASPIRER :

Et monté sur le faîte il *aspire à* descendre.
(*Corneille*, Cinna, act. II, sc. 1.)

... Et je ne puis songer
Que Troie en cet état *aspire à* se venger.
(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 2.)

Pascal a dit : *Aspirer de : Elle* N'ASPIRE *encore* n'*y arriver que par des moyens qui viennent de Dieu même.* Mais il a voulu éviter un hiatus.

ASSIGNER : *On l'a* ASSIGNÉ à *comparoître à la première audience.*

S'ASSUJÉTIR (s'astreindre) : S'ASSUJÉTIR à *gouverner un peuple*, etc. (*Fléchier.*)

S'ATTACHER (s'appliquer) : *Je me suis* ATTACHÉ à *rechercher la veritable cause de*, etc. (*Pascal.*)

En vain *à* l'observer jour et nuit *je m'attache.*
(*Racine*, Phèdre, act. I, sc. 2.)

(Prendre plaisir) :

Le sort, dont la rigueur *à* m'accabler *s'attache.*
(*Voltaire*, Brutus, act. III, sc. 5.)

ATTENDRE.

Voyez plus bas.

S'ATTENDRE : *Les mourants qui parlent dans leurs testaments, peuvent* S'ATTENDRE à *être écoutés comme des oracles.* (*La Bruyère.*)

Il faut S'ATTENDRE à *exciter l'envie quand on a du succès.* (*L'Académie.*)

Toutefois *Racine* a employé *de* avec *s'attendre :*

Mes transports aujourd'hui *s'attendoient d'*éclater.
(Britannicus, act. III, sc. 1.)

Il est facile de voir qu'il a voulu éviter un hiatus.

ATTENDRE (différer, remettre) : *Il y a des hommes qui* ATTENDENT à *être dévots que tout le monde se déclare impie ou libertin.* (*La Bruyère.*)

Faudra-t-il sur sa gloire *attendre à* m'exercer
Que ma tremblante voix commence à se glacer?
(*Boileau*, Epître I.)

S'AUGMENTER :

L'allégresse du cœur *s'augmente à* la répandre.
(*Molière*, l'École des Femmes, act. IV, sc. 6.)

AUTORISER : *Cette haute réputation de sainteté, qui seule peut* AUTORISER à *reprocher hardiment aux peuples et aux princes mêmes leurs excès.* (*Massillon.*)

À ne vous rien cacher son amour *m'autorise.*
(*Corneille*, Héraclius, act. II, sc. 3.)

S'AVILIR : L'*Académie* et les Grammairiens ne parlent pas du régime de ce verbe devant un infinitif ; cependant il est certain qu'il demande la préposition *à*.

La vertu *s'avilit à* se justifier.

a dit *Voltaire* (Œdipe, act. II, sc. 4).

Et *Gresset*, parlant des froids censeurs, dit à sa muse :

Et sans jamais *t'avilir à* répondre,
Laisse au mépris le soin de les confondre.

AVOIR, suivi d'un infinitif. Ce verbe sert à marquer l'état, la disposition, la volonté où l'on est de faire ce que l'infinitif du verbe signifie :

Nous N'AVONS *jamais qu'un moment à vivre, et nous* AVONS *toujours des espérances pour plusieurs années.* (*Fénélon.*)

Vous *avez à* combattre et les dieux et les hommes.
(*Racine*, Iphigénie, act. V, sc. 3.)

J'*ai* votre fille ensemble et ma gloire *à* défendre.
(Le même, Iphigénie, act. IV, sc. 7.)

BALANCER (être en suspens) :

Tandis qu'*à* me répondre ici vous *balancez.*
(*Racine.*)

Et ne *balançons* plus, puisqu'il faut éclater,
À prévenir le coup qu'il cherche à nous porter.
(*Th. Corneille*, le Comte d'Essex, act. I, sc. 3.)

BORNER, suivi d'un régime et d'un infinitif, demande la préposition *à*. *La religion n'a pas, comme la philosophie,* BORNÉ *toute sa gloire à essayer de former un sage dans chaque siècle, elle en a peuplé toutes les villes.* (*Massillon.*)

Porus *bornoit* ses vœux *à* conquérir un cœur.
(*Corneille.*)

SE BORNER : *L'homme de bien est celui qui n'est ni saint ni dévot, et qui* S'EST BORNÉ à *n'avoir que de la vertu.* (*La Bruyère.*)

CHERCHER (tâcher de) : *L'homme du meilleur esprit parle peu, n'écrit point ; il ne* CHERCHE *point à imaginer ni à plaire.* (Le même.)

Oui, c'est Joas ; je *cherche* en vain *à* me tromper.
(*Racine*, Athalie, act. V, sc. 6.)

SE COMPLAIRE :

Dieu se *complait*, ma fille, *à* voir du haut des cieux
Ces grands combats d'un cœur sensible et vertueux.
(*Voltaire*, Agathocle, act. II, sc. II.)

CONCOURIR (coopérer) : *Toutes ces choses* CONCOURENT à *établir les livres divins.* (*Bossuet.*)

CONDAMNER, suivi d'un infinitif, prend la préposition *à*, soit au propre, soit au figuré :

..... Un peuple infortuné
Qu'*à* périr avec moi vous avez *condamné.*
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

Est-ce qu'*à* faire peur on veut vous *condamner?*
(*Boileau*, Satire X.)

SE CONDAMNER : *Il* SE CONDAMNOIT, *en rendant les sceaux, à rentrer dans la vie privée.*

Que seroit la puissance des rois s'ils SE CONDAMNOIENT à *en jouir tout seuls!* (*Massillon.*)

CONSENTIR. Le régime de ce verbe devant un infinitif, le plus conforme à l'usage, est la préposition *à*. *La crainte des supplices ou d'une mort prochaine ne peut le faire* CONSENTIR à *payer de rançon pour lui.* (*Fléchier.*)

Et quelque grand malheur qui m'en puisse arriver,
Je *consens à* me perdre, afin de la sauver.
(*Corneille*, Cinna, act. II, sc. 1.)

Peut-être *à* m'accuser j'aurois pu *consentir*.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 5.)

Cependant, on trouve *consentir de*, dans *Racine :*

César lui-même ici *consent de* vous entendre.
(Britannicus, act. II, sc. 1.)

Je puis me plaindre à vous du sang que j'ai versé,
Mais enfin je *consens d*'oublier le passé.
(Andromaque, act. IV, sc. 5.)

Dans *La Bruyère :*

Il CONSENT D'*être gouverné par ses amis.*

De sorte qu'il paroîtroit que la préposition *de* peut très-bien être employée avec le verbe *consentir*, suivi d'un infinitif.

Devant un nom, nul doute que la préposition *à* avec *consentir*, est la seule autorisée.

CONSISTER : *La libéralité* CONSISTE *moins* à *donner beaucoup qu'à donner à propos.* (*La Bruyère.*)

L'esprit de la conversation CONSISTE *bien moins* à *montrer beaucoup d'esprit qu'à en faire trouver aux autres.* (Le même.)

CONSPIRER (contribuer) : *Tout* CONSPIRE à *pervertir les rois.* (*Fléchier.*)

Tout m'afflige et me nuit et *conspire à* me nuire.
(*Racine*, Phèdre, act. I, sc. 3.)

CONSUMER (user, ruiner) :

Ce peu que mes vieux ans m'ont laissé de vigueur,
Se *consume* sans fruit *à* chercher ce vainqueur.
(*Corneille*, le Cid, act. III, sc. 5.)

CONTRIBUER (coopérer) : *Il y a dans certains hommes une certaine médiocrité d'esprit qui* CONTRIBUE à *les rendre sages.* (*La Bruyère.*)

CONVIER :

Puisque mon roi lui-même *à* parler me *convie*.
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

Faut-il qu'*à* feindre encor votre amour me *convie* !
(Le même, Bajazet, act. IV, sc. 1.)

A se rendre moi-même en vain je le *convie*.
(*Corneille*, le Cid, act. IV, sc. 4.)

Toutefois l'*Académie* a mis, *on l'a convié de s'y trouver;* mais il nous semble qu'elle a mal fait de donner cet exemple, puisque là il y a un certain lieu où on le convie à se rendre, et que dans ce cas la préposition *à* est toujours la seule qui convienne.

COÛTER : *Il n'y a rien qui* COÛTE *davantage à approuver et à louer que ce qui est le plus digne d'approbation et de louanges.* (*La Bruyère.*)

Employé comme verbe unipersonnel *coûter* prend *de* : *Le plus difficile est de donner; que* COÛTE-T-IL D'*y ajouter un sourire ?* (*La Bruyère.*)

Il en COÛTE *bien moins* DE *remporter des victoires sur les ennemis que* DE *se vaincre soi-même.* (*Massillon.*)

DÉTERMINER (porter, exciter, porter à une détermination) : *Ses amis, malgré leurs peines et leurs soins, ne purent jamais le* DÉTERMINER à *rester au milieu d'eux.* (*Barthélemy.*)

SE DÉTERMINER : *Dion s'étoit enfin* DÉTERMINÉ à *délivrer sa patrie du joug sous lequel elle gémissoit.* (Le même.)

DISPOSER (préparer, engager). Ce verbe, dans cette signification, demande la préposition *à* : *Il y a dans le cœur de celui qui prie un fonds de bonne volonté qui le* DISPOSE *à embrasser et à sentir la vérité.* (*Fléchier.*)

A le chercher (Dieu) la peur nous *dispose* et nous aide. (*Boileau*, Épître XII.)

SE DISPOSER :

A marcher sur mes pas Bajazet *se dispose*.
(*Racine*, Bajazet, act. III, sc. 2.)

ÊTRE DISPOSÉ (être préparé) :

Je vois qu'*à* m'obéir vous *êtes disposée*.
(*Racine.*)

.... Est-elle enfin *disposée à* partir ?
(*Racine*, Bérénice, act. IV, sc. 5.)

SE DIVERTIR : *Il* SE DIVERTIT *beaucoup* à *faire ajuster sa maison, et y dépense bien de l'argent.* (Mad. *de Sévigné.*) — *Je me suis extrêmement* DIVERTIR à *méditer sur les caprices de l'amour.* (Le même.)

DONNER :

Si le roi, dans l'instant, pour sauver le coupable,
Ne lui *donne à* baiser son sceptre redoutable.
(*Racine*, Esther, act. I, sc. 3.)

Je le *donne à* combattre un homme redoutable.
(*Corneille*, le Cid, act. I, sc. 6.)

EMPLOYER : EMPLOYER *vos biens et votre autorité* à *faire des heureux*, à *rendre la vie*

plus douce et plus supportable à des malheureux. (*Massillon.*)

Employez mon amour *à* venger cette mort.
(*Corneille*, le Cid, act. III, sc. 2.)

ENCOURAGER :

Je cours *à* vous servir *encourager* son ame.
(*Voltaire*, Mahomet, act. III, sc. 3.)

Ah ! plutôt *à* mourir daignez *m'encourager*.
(*Voltaire*, Agathocle, act. I, sc. 1.)

ENGAGER (déterminer par la persuasion à faire quelque chose) :

L'intérêt, qui fait tout, les pourroit *engager*
A vous donner retraite, et même *à* vous venger.
(*Voltaire*, le Triumvirat, act. III, sc. 3.)

...*Engagez-le* à l'instant.
A chercher dans Micène un trône qui l'attend.
(*Voltaire*, les Pélopides, act. IV, sc. 3.)

Comme verbe pronominal, ce verbe prend la préposition *à* ou la préposition *de*, suivant que l'oreille et le goût le demandent :

Elle S'ENGAGEA *par une promesse solennelle* DE *faire toujours ce qu'elle croirait être de plus accompli.* (*Fléchier.*)

Si tout ce qui reçoit des fruits de ta largesse
A peindre tes exploits ne doit point *s'engager*.
(*Boileau*, Épître VIII.)

ENHARDIR : *Un premier succès* ENHARDIT à *en tenter de nouveaux.*

ENSEIGNER :

Méchant, c'est bien à vous d'oser ainsi nommer
Un Dieu que votre bouche *enseigne* à blasphémer.
(*Racine*, Athalie, act. III, sc. 4.)

...Le faux zèle..
Enseigne à tout souffrir, comme à tout hasarder.
(*Voltaire*, la Henriade, chant X.)

S'ENTENDRE (se connoître à) : *Il* S'ENTEND *parfaitement* à *mener une intrigue.*

S'ÉTUDIER (s'appliquer, s'exercer à faire quelque chose) : *Je* M'ÉTUDIE à *chercher les causes secrètes de*, etc. (*Bossuet.*)

Tout ce qui vous environne S'ÉTUDIE à *vous tromper.* (*Massillon.*)

Sa rigueur *s'étudie* assez *à* m'accabler.
(*Th. Corneille*, le comte d'Essex, act. IV, sc. 5.)

S'ÉVERTUER :

La rime est une esclave...
Lorsqu'à le bien chercher d'abord on *s'évertue*.
(*Boileau*, Art. poétique, chant I.)

EXCELLER :

Il *excelle à* conduire un char dans la carrière.
(*Racine*, Britannicus, act. IV, sc. 4.)

Tel *excelle à* rimer qui juge sottement.
(*Boileau*, Art. poétique, chant II.)

EXCITER :

Ma gloire, mon repos, tout m'*excite à* partir.
(*Racine*, Britannicus, act. III, sc. 4.)

....Leur sang et leurs blessures
Les *excitoient* encore *à* venger leurs injures.
(*Voltaire*, la Henriade, chant VIII.)

S'EXCITER : *On* S'EXCITE à *la pénitence afin de* S'EXCITER à *glorifier le Père céleste.* (*Fléchier.*)

EXHORTER : *Je vous* EXHORTE, *non pas* à *pleurer une reine, mais* à *imiter une bienfaitrice.* (Le même.)

S'EXPOSER (se mettre en péril, se mettre dans le cas de) :

Je m'*expose à* me perdre et cherche *à* vous servir.
(*Voltaire*, Mariamne, act. III, sc. 5.)

SE FATIGUER :

Je me *fatiguerois à* te tracer le cours.
Des outrages cruels qu'il me fait tous les jours.
(*Boileau*, le Lutrin, chant II.)

S'HABITUER :

La rime...
L'esprit *à* la trouver aisément *s'habitue*.
(*Boileau*, Art poétique, chant I.)

HAÏR. *Boileau* s'est servi avec ce verbe, suivi d'un infinitif, de la préposition *à* :

Tel, qui *hait à* se voir peint en de faux portraits,
Sans chagrin voit tracer ses véritables traits.
(Épître IX.)

SE HASARDER : *Il se* HASARDA à *passer les Alpes.* (*Voltaire.*)

Quelques écrivains ont employé la préposition *de*; nous n'osons ni condamner, ni approuver ce régime, qui, au surplus, est peu usité.

HÉSITER : *Il* N'HÉSITA *pas* à *favoriser son évasion, au risque de s'en faire un dangereux ennemi.* (*J.-J. Rousseau*, Emile, IV.)

...Pourriez-vous donc penser
Qu'Ériphile *hésitât à* vous récompenser ?
(*Voltaire*, Ériphyle, act. II, sc. 2.)

INSTRUIRE (379) :

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,
Madame; on ne m'a pas *instruite à* les entendre.
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 2.)

---

(379) En prose, on dit *instruire par son exemple;* mais plusieurs poètes ont employé *de*, ou *à*.

Instruisez-le d'exemple, et vous ressouvenez
Qu'il faut faire à ses yeux ce que vous enseignez.
(*Corneille*, le Cid, act. I, sc. 1.)

Je l'*instruirai* moi-même *à* venger les Troyens.
(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 4.)

INTÉRESSER (380) :

En vain vous prétendez, obstinée à mourir,
Intéresser ma gloire *à* vous laisser périr.
(*Racine*, Iphigénie, act. V, sc. 2.)

INVITER.

Qui pardonna aisément *invite à* l'offenser.
(*Corneille*, Cinna, act. III, sc. 1.)

ÊTRE INVITÉ : *Le langage de l'amour n'étant pas comme aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, les poètes en étoient moins* INVITÉS à *traiter cette passion.* (*Voltaire.*)

SE LASSER. Ce verbe, suivi d'un infinitif, paroîtroit pouvoir être employé avec la préposition *à*, aussi bien qu'avec la préposition *de :*

L'autre en vain se *lassant à* polir une rime.
(*Boileau*, Discours au Roi.)

Auguste s'est *lassé d'*être si rigoureux.
(*Corneille*, Cinna, act. III, sc. 1.)

... Ma bouche unie avec les anges
Ne se *lassera* point *de* chanter vos louanges.
(*L. Racine*, la Grâce, chant III.)

METTRE :

Admirateur zélé de ces maîtres fameux,
Je *mets* toute ma gloire *à* marcher après eux.
(*L. Racine*, la Grâce, chant II.)

À croître nos malheurs le démon *met* sa joie;
Lion terrible, il cherche *à* dévorer sa proie.
(Le même, chant II.)

SE METTRE :

Tous mes sots à la fois ravis de l'écouter,
Détonnant de concert, se *mettent à* chanter.
(*Boileau*, Satire III.)

MONTRER (enseigner) : *La nouvelle méthode employée par des professeurs pour* MONTRER à *lire n'a pas eu, quelque bonne qu'elle soit, un très-grand succès.*

S'OBSTINER :

L'Académie en corps a beau la censurer,
Le public révolté *s'obstine à* l'admirer.
(*Boileau*, Satire IX.)

Quand...
Vous vous *obstineriez à* ne l'écouter plus.
(*Th. Corneille*, Ariane, act. III, sc. 1.)

S'OFFRIR :

Je m'*offre à* servir son courroux...
(*Voltaire.*)

Je m'*offre à* vous venger...
(*Th. Corneille*, Ariane, act. IV, sc. 1.)

AVOIR PEINE :

On a *peine à* haïr ce qu'on a bien aimé.
(*P. Corneille*, Sertorius, act. I, sc. 3.)

Elle a *peine à* ses vœux peut-être à consentir.
(*Th. Corneille*, Ariane, act. IV, sc. 3.)

PENCHER :

Je *penche* d'autant plus *à* lui vouloir du bien,
Que, s'en voyant indigne, il ne demande rien.
(*Corneille*, Héraclius, act. II, sc. 2.)

PENSER (songer à quelque chose) :

Gand tombe avant qu'on PENSE à *le munir.* (*Bossuet.*)

Avez-vous jamais PENSÉ à *offrir à Dieu toutes ces souffrances?* (*Massillon.*)

(Avoir dessein) :

Il *pense* à m'y traîner...
(*Voltaire*, Sophon., act. IV, sc. 6.)

PERSÉVÉRER : *Il* PERSÉVÈRE à *soutenir ce qu'il a dit.* (L'*Académie.*)

... Grands dieux, si votre haine
Persévère à vouloir l'arracher de mes mains,
Que peuvent devant vous tous les foibles humains?
(*Racine*, Iphigénie, act. IV, sc. 9.)

PERSISTER :

Allons; et s'il *persiste à* demeurer chrétien.
(*Corneille*, Polyeucte, act. III, sc. 5.)

... Si vous *persistez*
À demander le sang que vous persécutez.
(*Voltaire*, le Triumvirat, act. I, sc. 3.)

Pour *s'instruire* d'exemple en dépit de Linière.
(*Boileau*, Chapelain décoiffé.)

Il *m'instruisoit* d'exemple au grand art des héros.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. II.)

Et dans quels lieux le ciel, mieux qu'au séjour des champs,
Nous *instruit*-il d'exemple aux généreux penchants?
(*Delille*, l'Homme des champs, ch. II.)

Et cette expression paroît à Voltaire faire un très-bel effet.

(380) S'INTÉRESSER, ÊTRE INTÉRESSÉ ont des sens très-différents : l'un signifie *prendre intérêt à quelque chose :*

Et pour moi jusque-là votre cœur *s'intéresse!*
(*Racine*, Britann., act. V, sc. 1.)

L'autre signifie, *avoir intérêt à une chose.*

Mais parliez-vous de moi quand je vous ai surpris?
Dans vos secrets discours étois-je *intéressée?*
(*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 4.)

Ainsi dans cette phrase: *Fuyez les procès sur toutes choses : souvent la conscience s'y intéresse, la santé s'y altère, les biens se dissipent.* Il falloit *y est intéressée* : l'affectation de la symétrie a peut-être produit ce contre sens.

Se plaire :

Quel père de son sang *se plaît à* se priver ?
(*Racine*, Iphigénie, act. III, sc. 6.)

Dieu *se plaît à* donner, mais il veut qu'on le prie.
(*L. Racine*, la Grâce, chant II.)

Le ciel dans une nuit profonde
Se plaît à nous cacher ses lois.
(*J.-B. Rousseau*, Ode I, liv. 2.)

Racine cependant a dit dans Esther (acte III, sc. 9) :

Relevez, relevez les superbes portiques
Du temple où notre Dieu *se plaît* d'être adoré.

Mais, comme l'a fort bien fait remarquer *D'Olivet*, ce grand poète auroit dit, *se plaît à être adoré*, si l'hiatus ne l'en eût empêché.

Prendre plaisir :

Je ne *prends* point *plaisir à* croître ma misère.
(*Racine*, Bajazet, act. III, sc. 5.)

Prennent-ils donc *plaisir à* faire des coupables,
Afin d'en faire après d'illustres misérables ?
(Le même, les Frères ennemis, act. III, sc. 2.)

Se plier :

À fléchir son amant sa fierté *se plioit*.
(*Voltaire*, Sophon., act. II, sc. 4.)

Se préparer :

Préparez-vous à voir ce malheureux chrétien.
(*Corneille*, Polyeucte, act. III, sc. 4.)

La terre compte peu de ces rois bienfaisants :
Le ciel *à* les former *se prépare* long-temps.
(*Boileau*, Épître I.)

Prétendre (dans le sens d'*aspirer* est neutre) :

Caton, dans tous les temps, gardant son caractère,
Mourut pour les Romains sans *prétendre à* leur plaire.
(*Voltaire*.)

Que vois-je?—Votre époux.—Non, vous ne l'êtes pas,
Non, Cassandre..., jamais ne *prétendez à* l'être.
(*Voltaire*, Olympie, act. IV, sc. 5.)

Devant un nom, *prétendre*, dans le sens *d'aspirer*, se met également avec la préposition *à*.

Auteurs qui *prétendez à* l'honneur du comique.
(*Boileau*, Art poétique, chant III.)

J'obéis sans *prétendre à* l'honneur de l'instruire.
(*Racine*.)

Cependant quelques poètes ont cru pouvoir employer en ce sens le verbe *prétendre* comme verbe actif.

On lit dans *Racine* (Mithr., act. I, sc. 1) :

Il crut que, sans *prétendre* une plus haute gloire,
Elle lui céderoit une indigne victoire

Et dans *Voltaire* (Rome sauvée, act. II, sc. 6) :

. . . Frappez, mettez en cendre
Tout ce qui *prétendra* l'honneur de se défendre.

Mais si on passe cette licence aux poètes, il est certain qu'en prose elle ne seroit pas tolérée.

Voyez pag. 290, l'emploi de *prétendre*, dans le sens de *avoir intention, avoir dessein*.

Provoquer : provoquer à *boire*, provoquer à *se battre*. (*L'Académie*.)

Réduire (contraindre, obliger) :

Le sort vous a *réduit à* combattre à la fois
Les durs Sydoniens et vos jaloux Crétois.
(*Voltaire*, les Lois de Minos, act. I, sc. 1.)

L'inexorable Aman est *réduit à* prier.
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 5.)

Se réduire (aboutir, se terminer) : *Tout ce discours se* réduit à *prouver que vous avez tort.*

Renoncer :

. . . Désormais *renonçant à* vous plaire.
(*Racine*.)

Répugner : *Je* répugne *souverainement à faire cela.* (*L'Académie*.)

Se résigner : *On* se résigne *aisément à souffrir un mal que tous les autres endurent.* (Pensées de Sénèque.)

Résoudre.

Voyez, page 304, ce que nous disons sur l'emploi de ce verbe suivi d'un infinitif, quand il est actif ou passif, ou pronominal.

Réussir :

. . . Si par ton artifice
Tu ne peux *réussir à* t'en faire un complice.
(*Voltaire*, Catilina, act. II, sc. 1.)

Risquer (courir des risques). Ce verbe régit la préposition *à* après son régime direct :

Songez qu'on *risque* tout *à* me le refuser.
(*Th. Corneille*, le comte d'Essex, act. II, sc. 1.)

Lorsqu'il est neutre, il régit la préposition *de*.

Servir (être utile, propre, bon à quelque chose) : *La modération que le monde affecte n'étouffe pas les mouvements de la vanité ; elle ne* sert *qu'à les cacher.* (*Bossuet*.)

L'exemple des grands sert *à autoriser la vertu.* (*Massillon*.)

La satire ne *sert* qu'à rendre un fat illustre.
(*Boileau*, Satire IX.)

Songer (penser, avoir quelque vue, quelque dessein, quelque intention) : *Le prince de*

Condé avoit pour maxime, que, dans les grandes actions, il faut uniquement SONGER *à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu.* (*Bossuet.*)

> *Je songe. . .*
> *A* régler mes désirs, à prévenir l'orage,
> *A* sauver, s'il se peut, ma raison du naufrage.
> (*Boileau*, Épître V.)

> L'âge viril. . .
> Contre les coups du sort *songe à* se maintenir.
> (Le même, Art poétique, chant III.)

SUFFIRE. Ce verbe régit *à* ou *pour: La vie, qui est courte et qui ne suffit presque pour aucun art,* SUFFIT POUR *être bon chrétien.* (*Nicole.*)

> . . . Souvent la raison *suffit à* nous conduire.
> (*Voltaire*, la Henriade, chant IX.)

Suffire est quelquefois employé impersonnellement, et alors il régit *à* ou *de:* IL SUFFIT D'*être malheureux pour être injuste.*

> Ne vous *suffit-il* pas dans la paix, dans la guerre,
> D'être un des souverains sous qui tremble la terre ?
> (*Voltaire*, Catilina, act. I, sc. 3.)

TARDER (différer à faire quelque chose):

Puisse la chrétienté ouvrir les yeux! Que TARDE*-t-elle à se souvenir, et des secours de Candie, et de la fameuse journée du Raab?* (*Bossuet.*)

> Si le sens de vos vers *tarde à* se faire entendre,
> Mon esprit aussitôt commence à se détendre.
> (*Boileau*, Art poétique, chant I.)

Employé impersonnellement, ce verbe, qui ne se dit alors que pour marquer que l'on a impatience de quelque chose, régit *de*, quand c'est un infinitif qui suit: *Il me* TARDE D'*achever mon ouvrage.*

TENDRE: *Les tendresses inexprimables de Marie-Thérèse* TENDOIENT *toutes à inspirer à son fils la foi, la piété, la crainte de Dieu.* (*Bossuet.*)

TENIR (avoir pour but):
Il TIENT *à finir lui-même cet ouvrage.* (*L'Académie.*)

> Ne *tient-il* qu'à marquer de cette ignominie
> Le sang de mes aïeux qui brille dans Junie?
> (*Racine*, Britannicus, act. I, sc. 2.)

TRAVAILLER: *Il* TRAVAILLOIT *à purifier son cœur, non pas à polir son esprit.* (*Massillon.*)

> Je *travaille à* la perdre, et la perds à regret.
> (*Corneille*, le Cid, act. I, sc. 3.)

TREMBLER:

Voyez page 305 si ce verbe, suivi d'un infinitif, demande la préposition *à*, ou la préposition *de*.

VISER: *Il* VISE *à se faire des patrons et des créatures.* (*La Bruyère.*)

Verbes à l'Infinitif régissant un autre Verbe à l'aide de la Préposition DE.

Troisièmement.—Un verbe à l'infinitif peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe, à l'aide de la préposition *de:* Tels sont les verbes:

S'ABSTENIR: ABSTENEZ-VOUS DE *nuire à votre ennemi.* (*Massillon.*)

Les italiens se seroient ABSTENUS DE *toucher à ce sujet.* (*Fontenelle.*)

C'est une question sur laquelle nous nous ABSTIENDRONS DE *prononcer.* (*D'Alembert.*)

ACCUSER: *Les courtisans de Darius* ACCUSOIENT *Daniel* D'*avoir violé les lois des Perses.* (*Massillon.*)

*Carthage aima toujours les richesses, et Aristote l'*ACCUSE D'*y être attachée.* (*Bossuet.*)

> Quand vous devez la vie aux soins de ce grand homme,
> Vous osez *l'accuser* d'avoir trop fait pour Rome.
> (*Voltaire*, Catilina, act. V, sc. 1.)

ÊTRE ACCUSÉ: *Socrate fut* ACCUSÉ DE *nier les dieux que le peuple adoroit.* (*Bossuet.*)

S'ACCUSER: S'ACCUSER D'*avoir rompu le jeûne.* (*Pascal.*)

ACHEVER:

*On croit faire grâce à des malheureux quand on n'*ACHÈVE *pas* DE *les opprimer.* (*Fléchier.*)

> Vérité que j'implore, *achève de* descendre.
> (*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

AFFECTER (faire ostentation de quelque chose):

> Pour éblouir les yeux la fortune arrogante
> *Affecta* d'étaler une pompe insolente.
> (*Boileau*, Épître IX.)

(Prendre quelque chose à tâche): *Nous* AFFECTONS *souvent* DE *louer avec exagération des hommes assez médiocres.* (*La Bruyère.*)

> Perse en ses vers obscurs, mais serrés et pressants,
> *Affecta d'*enfermer moins de mots que de sens.
> (*Boileau*, Art poétique, chant II.)

Être AFFLIGÉ: *Je suis sensiblement* AFFLIGÉ DE *voir que votre colique ne vous quitte point.* (*Voltaire.*)

S'AFFLIGER: *On ne s'est jamais peut-être avisé de* S'AFFLIGER DE *n'avoir pas trois yeux, mais on est inconsolable de n'en avoir qu'un.* (*Pascal.*)

S'agir, employé unipersonnellement, et alors servant à marquer de quoi il est question, demande la préposition *de* devant un infinitif : *Il ne soit plus parler quand il* s'agit de *demander*. (*Fléchier*.)

Mais il ne *s'agit* point *de* vivre, il faut régner.

Être bien aise : *Le monde, tout monde qu'il est, est pourtant* bien aise d'*avoir des gens de bien pour défenseurs et pour juges*. (*Massillon*.)

Je suis bien aise d'*apprendre cela*. (*Molière*, les Fourb. de Scapin, act. II, sc. 5.)

Ambitionner : *La duchesse de Mazarin, à qui l'on* ambitionnoit de *plaire*. (*Voltaire*.)

Appartenir. Ce verbe s'emploie quelquefois unipersonnellement, et alors il régit *de* devant un verbe à l'infinitif, et devant les noms : *Il n'*appartient *qu'à la religion* d'*instruire et* de *corriger les hommes*. (*Pascal*.)

*Il n'*appartient *qu'aux femmes* de *faire lire dans un seul mot tout un sentiment*. (*La Bruyère*.)

Noble affabilité, charme toujours vainqueur,
Il n'*appartient* qu'à vous *de* triompher d'un cœur.
(*J.-B. Rousseau*.)

S'applaudir :

...Je m'*applaudissois de* retrouver en vous
Ainsi que les vertus, les traits de mon époux.
(*Voltaire*, OEdipe, act. IV, sc. 4.)

Son grand cœur *s'applaudit d'*avoir au champ d'honneur
Trouvé des ennemis dignes de sa valeur.
(Le même, la Henriade, chant VIII.)

Voyez les Remarques détachées.

Appréhender : *Elle* appréhendoit d'*abuser de ses miséricordes*. (*Fléchier*.)

Il appréhendoit de *voir ce qu'il avoit de plus cher au monde*. (*Fénélon*.)

Avertir :

Souffrez quelques froideurs sans les faire éclater;
Et n'*avertissez* point la cour *de* vous quitter.
(*Racine*, Britannicus, act. I, sc. 2.)

C'est pour vous *avertir de* ce qu'il vous faut craindre,
Qu'à ce triste entretien j'ai voulu ma contraindre.
(*Th. Corneille*, le comte d'Essex, act. I, sc. 2.)

S'aviser : *Si un avare* s'avisoit de *devenir prodigue, il étonneroit bien du monde*.

Jouez ces pièces à Nankin; mais ne vous avisez pas de *les représenter aujourd'hui à Paris ou à Florence*.
(Lett. de *Voltaire*, à l'Académie franç.)

Blâmer :

Je ne puis te *blâmer* d'avoir fui l'infamie.
(*Corneille*, le Cid, act. III, sc. 4.)

Ne *blâmez* pas Perrault *de* condamner Homère.
(*Boileau*, Épigramme 21.)

Briguer (rechercher avec empressement). Suivi d'un nom et d'un infinitif, ce verbe régit *de* :

J'ai *brigué* pour mon sang, pour le héros que j'aime,
L'honneur *de* commander dans ce péril extrême.
(*Voltaire*, Brutus, act. IV, sc. 6)

Ces Scythes altiers *briguoient*..
L'honneur d'être comptés au rang de nos soldats.
(*Voltaire*, les Scythes, act. II, sc. 5.)

Brûler (être possédé d'un violent désir) :

C'est qu'elle sort d'un sang qu'il *brûle de* répandre.
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 5.)

...Voici cet étranger
Que vos tristes soupçons *brûloient d'*interroger.
(*Voltaire*, Mérope, act. II, sc. 1.)

Cesser :

Joas ne *cessera* jamais *de* vous aimer.
(*Racine*, Athalie, act. IV, sc. 4.)

Grand roi, *cesse de* vaincre, ou je *cesse d'*écrire.
(*Boileau*, Épître VIII.)

Cesse donc à mes yeux d'étaler un vain titre.
(Le même, le Lutrin, chant II.)

Charger (donner commission) : *Elle nous a* chargés de *vous témoigner l'impatience que*, etc. (*Fléchier*.)

*Zerbinette m'*a chargé *promptement* de *venir vous dire que*, etc.
(*Molière*, les Fourb. de Scapin, act. II, sc. 6.)

Se charger (prendre le soin d'une chose). *Il se* chargea de *les défendre*. (*Massillon*.)

Les lois ne se chargent de *punir que les actions extérieures*. (*Montesquieu*.)

Choisir (opter) :

Choisis de leur donner ton sang ou de l'encens.
(*Corneille*, Polyeucte, act. V, sc. 3.)

A qui *choisirez*-vous, mon fils, *de* ressembler?
(*Racine*, Athalie, act. IV, sc. 2.)

Commander (ordonner, enjoindre quelque chose à quelqu'un) :

Il *commande* au soleil d'animer la nature.
(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 4.)

Commande à mes tyrans d'épargner ma mémoire,
(*Voltaire*, Mariamne, act. V, sc. 3.)

Conjurer :

J'ose vous *conjurer de* ne vous perdre pas.
(*Th. Corneille*, le comte d'Essex, act. III, sc. 3.)

Ils *conjuroient* ce Dieu *de* veiller sur vos jours.
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

Sa mère...
La *conjure* en tremblant *de* presser son départ.
(*Voltaire*, Mariamne, act. III, sc. 4.)

Conseiller :

Je vous *conseillerois de* ne l'apprendre pas.
(*Th. Corneille*, Ariane, act. II, sc. 4.)

Je lui *conseillerois de* s'assurer d'un autre.
(*P. Corneille*, Nicomède, act. III, sc. 2.)

Consentir :

Voyez, page 293, si l'on peut quelquefois faire usage de la préposition *de* avec ce verbe suivi d'un infinitif.

Se contenter : *Les Romains* se contentoient de *savoir la guerre, la politique et l'agriculture.* (*Bossuet.*)

Ceux que vous outragez se contentent d'*offrir à Dieu leurs gémissements.* (*Pascal.*)

Contraindre.

Voyez, page 309, ce que nous disons sur l'emploi de ce verbe.

Convenir, dans le sens d'être expédient, être à propos, ne s'emploie guère qu'impersonnellement, et alors il prend *de*.

J'ai commandé qu'on porte à votre père
Les foibles dons qu'il *convient de* vous faire.
(*Voltaire*, le Droit du seigneur, act. III, sc. 6.)

Corriger. Lorsque ce verbe est suivi d'un infinitif. il ne peut pas prendre une préposition autre que *de ;* mais il a rarement un infinitif après lui, et il vaut mieux, autant que possible, lui donner un nom pour régime.

Avoir coutume.

Voyez, page 306, ce que nous disons au mot *Accoutumer*.—Voyez aussi les Remarques détachées.

Craindre :

Sur les pas d'un banni *craignez-vous de* marcher.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 1.)

Sans cesse on prend le masque, et quittant la nature,
On *craint de* se montrer sous sa propre figure.
(*Boileau*, Épître XI.)

Dédaigner :

... Ce cœur, c'est trop vous le céler,
N'a point d'un chaste amour *dédaigné de* brûler.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Le pavillon d'Antoine est auprès du rivage :
Passez, et *dédaignez de* venger mon outrage.
(*Voltaire*, le Triumvirat, act. IV, sc. 3.)

Défendre (prohiber) :

Le ciel protège Troie; et par trop de présages
Son courroux nous *défend* d'en chercher les passages.
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 2.)

Le désolé vieillard, qui hait la raillerie,
Lui *défend de* parler, sort du lit en furie.
(*Boileau*, le Lutrin, chant IV.)

Observez que ce verbe prend la conjonction *que* avec le subjonctif, au lieu de la préposition *de*, quand, au lieu d'un nom ou pronom pour régime indirect, il a la préposition suivante pour seul régime :

... Je *défends* qu'on prenne les armes.
(*Voltaire*, 9e Rem. sur Corneille.)

Délibérer : *On* délibère *aujourd'hui* de *la nécessité, ou* sur *la nécessité d'envoyer des secours en Allemagne.* (*Voltaire.*)

Demander :

Voyez, page 293, ce que nous disons sur la préposition dont ce verbe doit être accompagné quand il a à sa suite un verbe à l'infinitif.

Se désaccoutumer : *Il* se désaccoutume *un peu* de *jurer.* (*L'Académie.*)

Désespérer : *Salomon* désespère de *trouver cette femme forte.* (*Fléchier.*)

Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes,
Que pressent de mes lois les ordres légitimes,
Et qui, *désespérant de* les plus éviter,
Si tout n'est renversé, ne sauroient subsister.
(*Corneille*, Cinna, act. V, sc. 1.)

Désirer (désirer de faire quelque chose; désirer faire quelque chose) : *Bossuet*, *La Bruyère*, *Fléchier*, *Racine*, *Thomas*, *Voltaire* et *Buffon* ont fait usage avec ce verbe de la préposition *de* devant un infinitif; cependant nombre d'écrivains l'ont retranchée; mais l'*Académie*, *Féraud*, *Gattel* et beaucoup de Grammairiens modernes, sont d'avis qu'il vaut mieux s'en servir.

Détester : *Je* déteste *rester long-temps à table* est aussi bien dit que *je* déteste de *rester long-temps à table.*

Se devoir :

. . . Je *dois* à sa mémoire
De vous montrer le bien que vous avez perdu.
(*Voltaire*, Mariamne, act. V, sc. dernière.)

Peut-être il me *devoit* cette grâce infinie,
De conserver vos jours aux dépens de ma vie.
(*Voltaire*, OEdipe, act. III, sc. 2.)

Différer (remettre à un autre temps) :

Différer d'être heureux après son inconstance,
C'est montrer, etc.
(*Th. Corneille*, Arisne, act. V, sc. 2.)

Qui pourra *différer de* venger sa querelle ?
(*Voltaire*, Catilina, act. II, sc. 2.)

Cependant plusieurs écrivains ont préféré la préposition *à* avec ce verbe, mais l'*Académie* ne laisse pas le choix; et en effet la préposition *de* est beaucoup plus en usage.

Dire (ordonner, conseiller) :

Dites au roi, seigneur, *de* vous l'abandonner.
(*Racine.*)

Quand on veut donner au verbe *dire* le sens

de *faire connoître*, *apprendre*, il faut se servir de la conjonction *que* et de l'indicatif:

. . . Cette jeune beauté
Nous *dit qu*'elle nous cache une illustre princesse.
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 2.)

. . . Vous portez, madame, un gage de ma foi,
Qui vous *dit* tous les jours *que* vous êtes à moi.
(Le même, Mithridate, act. II, sc. 4.)

Disconvenir : *Vous ne sauriez* disconvenir de *m'avoir dit...* (L'*Académie*.)

Discontinuer : *Il ne* discontinue *pas* de *parler.*

Dispenser (exempter, affranchir): *Il demande qu'on le* dispense de *condamner un innocent.* (*Massillon.*)

Se dispenser : *Nous ne pouvons nous* dispenser d'*imiter ses vertus.* (Le même.)

Et le soin de sa gloire à présent la *dispense*
De se porter pour vous à cette violence.
(*Corneille*, Nicomède, act. IV, sc. 5)

Se disculper : *Il s'est* disculpé d'*avoir fait son discours trop long.* (*La Bruyère.*)

Dissuader : *On l'a* dissuadé de *commettre cette faute.*

Douter (être dans l'incertitude) :

Ils n'osent plus *douter de* nous avoir surpris.
(*Corneille*, le Cid, act. IV, sc. 3.)

(Hésiter) :

Pourriez-vous un moment *douter de* l'accepter?
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 4.)

Cette acception est très-rare.

Empêcher : *La crainte de faire des ingrats ne l'a jamais* empêché de *faire du bien.* (*Fléchier.*)

Je sais l'art d'*empêcher* les grands cœurs *de* faillir.
(*Corneille*, Sertorius, act. IV, sc. 2.)

Empêcher demande pour régime direct un nom de personne; ainsi l'on dira, *on nous empêche d'entrer;* mais on ne dira pas *on nous empêche l'accès de cette maison;* dites: *on nous interdit l'accès de cette maison.*

S'efforcer.

Voyez, pag. 307, si l'on peut, devant l'infinitif qui lui sert de régime, employer tantôt *à* et tantôt *de*.

S'empresser.

Voyez, page 309, si l'on peut, devant l'infinitif qui sert de régime à ce verbe, employer tantôt *à* et tantôt *de*

Entreprendre. *Ils* entreprirent *en vain* de *régler les mœurs et* de *corriger les hommes par la force seule de la raison* (*Massillon.*)

. . . J'approuve les soins du monarque guerrier
Qui ne pouvoit souffrir qu'un artisan grossier
Entreprît de tracer, d'une main criminelle,
Un portrait réservé pour le pinceau d'Apelle.
(*Boileau*, Discours au Roi.)

S'étonner : *L'univers* s'étonne de *trouver toutes les vertus en un seul homme.* (*Bossuet.*)

Le timide chevreuil ne songeoit plus à fuir,
Et le daim si léger *s'étonnoit de* languir.
(*Delille.*)

Être étonné. *Le général*, étonné de *voir balancer la victoire.* (*Massillon.*)

Devant un nom, *étonné* demande aussi la préposition *de*; cependant *Voltaire* a dit dans Sémiramis (acte V, sc. 1.)

La nature *étonnée à* ce danger funeste.

Mais *La Harpe* dit à l'occasion de cette expression : On dit *étonné de*, et non pas *étonné à*, si ce n'est dans cette phrase, *étonné à la vue*, *à l'aspect;* et il est évident qu'*étonné à ce danger* signifie *étonné à la vue de ce danger.* Ici la précision poétique est dans tous ses droits.

Enrager : *Il* enrage de *voir son ennemi dans ce poste.* (L'*Académie.*)

J'enrage de trouver cette place usurpée.
(*Molière*, l'École des Femmes, act. III, sc. 5.)

Éviter : *Il* évite de *donner dans le sens des autres, et d'être de l'avis de quelqu'un.* (*La Bruyère.*)

Un vers étoit trop foible, et vous le rendez dur.
J'*évite* d'être long, et je deviens obscur.
(*Boileau*, Art poétique, chant I.)

Voyez aux Remarques détachées une observation sur l'emploi de ce verbe.

S'excuser (donner des raisons pour se disculper, pour se justifier de faire, d'avoir fait une chose) :

Et vous vous *excusez de* m'avoir fait heureux.
(*Racine*, Mithridate, act. IV, sc. 2.)

Je ne m'*excuse* point *de* chercher votre vue.
(*Voltaire*, OEdipe, act. III, sc.)

Feindre :

Il *feignoit de* m'aimer, je l'aimois en effet.
(*Th. Corneille*, Ariane, act. IV, sc. 2.)

Elle *feint de* passer chez la triste Octavie.
(*Racine*, Britannicus, act. V, sc. 8.)

C'est être heureux époux
Que de *feindre de* l'être.
(*J.-B. Rousseau*, Cantate allégorique, chant X.)

Du temps de Corneille, de Molière, *feindre* s'employoit dans le sens d'*hésiter*, et

alors il demandoit, de même que ce verbe, la préposition *à :*

> Tu *feignois à* sortir de ton déguisement.
> (*Molière*, l'Etourdi, act. V, sc. 8.)

Et *l'Académie* a mis ces exemples dans son Dictionnaire : *Il n'a pas feint de lui déclarer, il ne feignit pas de l'aborder ;* mais ce verbe, avec cette acception, ne s'emploie plus aujourd'hui. (*Voltaire*, Rem. sur Corneille.)

FÉLICITER (faire compliment sur un succès, sur un événement agréable). L'*Académie* ne donne à ce verbe que la préposition *de* pour régime, soit qu'il se trouve devant un verbe à l'infinitif, soit qu'il se trouve devant un nom ; cependant on dit, *féliciter quelqu'un sur quelque chose.*

Je ne sais qui est l'auteur des vers latins ; mais je le FÉLICITE, *quel qu'il soit,* SUR *le goût qu'il a,* SUR *son harmonie, et* SUR *le choix de sa bonne latinité.* (*Voltaire*, Correspond.)

SE FÉLICITER (s'applaudir, se savoir bon gré) : *Je me* FÉLICITE D'*avoir fait un si bon choix.* (L'*Académie*.)

Les peuples se FÉLICITERONT D'*avoir un roi qui lui ressemble.* (*Massillon*.)

SE FLATTER (tirer vanité d'une chose) :

> S'est-il *flatté de* plaire, et connoît-il l'amour ?
> (*Voltaire*, Sémiramis, act. I, sc. 1.)

> Je ne me *flattois* pas d'y rencontrer un port.
> (Le même, le Triumvirat, act. IV, sc. 5.)

FRÉMIR :

> Je suis du sang des dieux et je *frémis d'*en être.
> (*Voltaire*, Sémiramis, act. V, sc. 4.)

> Et déjà tout confus, tenant midi sonné,
> En soi-même *frémit de* n'avoir point dîné.
> (*Boileau*, le Lutrin, chant IV.)

FORCER.

Voyez, page 309, l'emploi de ce verbe suivi d'un infinitif.

AVOIR GARDE : *Il* N'A GARDE DE *tromper, il est trop homme de bien.* (L'*Académie*.)

> Je n'ai *garde* à son rang *de* faire un tel outrage.
> (*Corneille*.)

Il N'A GARDE D'*aller avouer cela, ce seroit faire tort*, etc.
(*Molière*, les Fourb. de Scapin, act. I, sc. 6.)

SE GARDER :

> *Gardez*-vous d'imiter ce rimeur furieux.
> (*Boileau*, Art poétique, chant IV.)

> . . . Tout homme prudent doit se *garder* toujours
> *De* donner du crédit à de mauvais discours.
> (*Regnard*, Démocrite, act. I, sc. 4.)

Les poètes sont en possession d'employer *garder* neutre, au lieu du verbe pronominal *se garder :*

> Aux dépens du bon sens *gardez de* plaisanter.
> (*Boileau*, Art poétique, chant III.)

> . . . *Gardez de* négliger
> Une amante en fureur qui cherche à se venger.
> (*Racine*, Andromaque, act. V, sc. 6.)

On trouve aussi dans *Molière*, dans *Crébillon*, dans *Voltaire*, et dans d'autres poètes, des exemples d'un semblable emploi, de sorte qu'il paroît que l'on peut se servir en vers de cette expression ; mais en prose, la suppression du pronom ne seroit pas autorisée.

PRENDRE GARDE. On dit PRENEZ GARDE DE *tomber ;* mais quand l'infinitif qui suit est accompagné d'une négation, on dit PRENEZ GARDE à *ne pas tomber.*

PRENEZ GARDE à *ne pas trop vous engager dans cette affaire.* (M. *Laveaux*.)

GÉMIR :

> Il *gémit* en secret *de* perdre ce qu'il aime.
> (*Voltaire*, Mariamne, act. IV, sc. 5.)

> Il craint de lui parler, il *gémit de* se taire.
> (Le même, Brutus, act. III, sc. 2.)

SE GLORIFIER. *Tant qu'Alexandre eut en tête un si grand capitaine, il put se* GLORIFIER D'*avoir vaincu un grand ennemi digne de lui.* (*Bossuet*.)

RENDRE GRÂCE :

> Je *rends grâces* aux dieux *de* n'être pas Romain.
> (*Corneille*, Horace, act. II, sc. 3.)

> J'ai pour elle cent fois *rendu grâces aux* dieux
> D'avoir choisi mon père au fond de l'Idumée.
> (*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 2.)

HASARDER :

> Si je *hasarde* trop *de* m'être déclarée,
> J'aime mieux en péril que ma perte assurée.
> (*Corneille*, Sertorius, act. V, sc. dernière.)

Il vaut mieux HASARDER DE *sauver un coupable que de condamner un innocent.*
(*Voltaire*.)

Voyez, page 294, quel régime doit accompagner *se hasarder.*

SE HÂTER : HÂTONS-NOUS DE *purifier notre cœur.* (*Bossuet*.)

> . . . *Hâtons*-nous l'un et l'autre
> D'assurer à la fois mon bonheur et le vôtre.
> (*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 1.)

AVOIR HONTE :

> J'ai *honte de* montrer tant de mélancolie.
> (*Corneille*, Horace, act. I, sc. 2.)

IMPUTER. Ce verbe, suivi d'un nom et d'un infinitif, prend la préposition *de* :

Endurer que l'Espagne *impute* à ma mémoire
*D'*avoir mal soutenu l'honneur de ma maison.
(*Corneille*, le Cid, act. I, sc. 7.)

INDIGNER :

Tous ces rois dont le sang, dans nos veines transmis,
S'*indigna* si long-temps *de* nous voir ennemis.
(*Voltaire*, Sophon., act. II, sc. 5.)

S'INGÉRER :

. . . Tenez, dites à votre maître;
Qu'il ne *s'ingère* pas d'oser écrire encor.
(*Molière*, l'École des maris, act. II, sc. 7.)

INSPIRER : *Dieu se plaît à récompenser ceux à qui il* INSPIRE DE *le servir.* (*Fléchier.*)

C'est nous *inspirer* presque un désir *de* pécher
Que montrer tant de soin de nous en empêcher.
(*Molière*, l'École des maris, act. I, sc. 2.)

JURER (affirmer par serment, promettre fortement) :

S'il faut qu'à tous moments je tremble pour vos jours,
Si vous ne me *jurez d'*en respecter le cours.
(*Racine*, Bérénice, act. V, sc. 6.)

Oui, nous *jurons* ici pour nous, pour tous nos frères,
De rétablir Joas au trône de ses pères.
(Le même, Athalie, act. IV, sc. 3.)

MÉDITER : *Il y a long-temps que je* MÉDITE DE *vous écrire.* (*Voltaire.*)

SE MÊLER (s'occuper de) : *Le roi* SE MÊLE *depuis peu* DE *faire des heureux.*
(Mad. de *Sévigné.*)

Un gros fermier qui fait le petit maître,
Fait l'inconstant, se *mêle d'*être un fat.
(*Voltaire*, le Droit du seigneur, act. I, sc. 3.)

MENACER (être un pronostic, pronostiquer) :

... Un auteur les *menace*
De jouer des bigots la trompeuse grimace.
(*Boileau*, Discours au Roi.)

. . . On me *menace*,
Si je ne sors d'ici, *de* me bailler cent coups.
(*Molière*, les Femmes savantes, act. II, sc. 5.)

(Il est à craindre que) :

La discorde en ces lieux *menace de* s'accroître.
(*Boileau*, le Lutrin, chant I.)

MÉRITER (être assez important pour) :

Examinons ce bruit...
S'il ne *mérite* pas *d'*interrompre ma course.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 6.)

... Cette ressemblance où son courage aspire
Mérite mieux que toi *de* gouverner l'empire.
(*Corneille*, Héraclius, act. I, sc. 2.)

(Être digne de, se rendre digne de) :

Plus vous me commandez de vous être infidèle,
Madame, plus je vois combien vous *méritez*
De ne point obtenir ce que vous souhaitez.
(*Racine*, Bajazet, act. IV, sc. 5.)

MOURIR (figurément et par exagération) :

... J'y cours,
Madame, et *meure* déjà *d'*y consacrer mes jours.
(*Corneille*, Sertorius, act. II, sc. 4.)

NÉGLIGER :

Un auteur n'est jamais parfait
Quand il *néglige d'*être aimable.
(*Bernis*, Epître à Fontenelle.)

NIER. Ce verbe, suivi d'un autre verbe à l'infinitif, régit *de* lorsque le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase : *Il a* NIÉ D'*avoir prétendu deux voix dans le consistoire.* (*J.-J. Rousseau.*) — *Il* NIE D'*avoir dit cela.* (M. *Laveaux.*)

Dans le cas contraire, on emploie *que* avec le subjonctif : *Je ne* NIE *pas* QUE *vous ne soyez fondé.* (L'*Académie.*)

On ne peut NIER QUE *cette vie ne soit désirable.* (*Bossuet.*)

ORDONNER :

Mon père avec les Grecs m'*ordonne de* partir.
(*Racine*, Andromaque, act. II, sc. 1.)

Ma gloire, mon amour, vous *ordonnent de* vivre.
(Le même, Iphigénie, act. V, sc. 2.)

. . . J'*ordonne* à la Victoire
De préparer pour vous les chemins de la gloire.
(*Voltaire*, la Henriade, chant I.)

Quand ce verbe n'a point de régime indirect, nom ou pronom, alors il demande *que* et le subjonctif.

Quelle voix salutaire *ordonne que* je vive,
Et rappelle en mon sein mon âme fugitive?
(*Racine*, Esther, act. II, sc 7.)

Ainsi *Voltaire*, qui a dit (Oreste, act. III, sc. 4) :

Il règne, et c'est assez ; et le ciel nous *ordonne*
Que, sans peser ses droits, nous respections son trône.

auroit dit en prose, *le ciel nous* ORDONNE DE *respecter*, ou, *le ciel ordonne que nous respections.*

PARDONNER :

Je lui *pardonne*
De préférer les beautés
De Palès et de Pomone
Au tumulte des cités.
(*J.-B. Rousseau.*)

PARLER (déclarer son intention, sa volonté) :

. . .J'ai su que ce traître d'amant
Parle de m'obtenir par un enlèvement.
(*Molière*, l'École des maris, act. II, sc. 11.)

PERMETTRE (tolérer) : *Dieu* PERMIT *aux vents et à la mer* DE *gronder.* (*Fléchier.*)

Quoi! pour venger un père, est-il jamais *permis*
De livrer sa patrie aux mains des ennemis?
(*Corneille*, le Cid, act. IV, sc. 2.)

Des maux que nous craignons pourquoi nous assurer!
L'incertitude au moins nous *permet* d'espérer.
(*L. Racine*, la Religion, chant II.)

PERSUADER : *On lui a* PERSUADÉ DE *se marier.* (*L'Académie.*)

AVOIR PEUR :

. . .*As-tu peur de* mourir?
(*Corneille*, le Cid, act. II, sc. 2.)
Ma bouche a déjà *peur de* t'en avoir trop dit.
(*Boileau*, Satire X.)

SE PIQUER (se glorifier de quelque chose) :

Je ne me *pique* point du scrupule insensé
De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé.
(*Racine.*)

Je ne me *pique* pas aussi *de* les garder.
(*Th. Corneille*, le Festin de Pierre, act. III, sc 4.)

SE PLAIRE.

Voyez, page 296, ce que nous disons sur l'emploi de ce verbe suivi d'un infinitif.

SE PLAINDRE :

Je la *plains de* m'aimer, si je m'en dois vengeance.
(*Corneille*, Héraclius, act. V, sc. 2.)

Je te *plains de* tomber dans ses mains redoutables.
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 5.)

SE FAIRE UN PLAISIR :

Je *me fais un plaisir*, à ne vous rien celer,
De pouvoir, moi vivant, dans peu les désoler.
(*Boileau*, Satire X.)

... Je *me suis fait un plaisir* nécessaire
De la voir chaque jour, *de* l'aimer, *de* lui plaire.
(*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 2.)

PRÉFÉRER.

Voyez les Remarques détachées.

PRESCRIRE :

Tu m'as *prescrit* tantôt *de* choisir des victimes.
(*Th. Corneille*, le Comte d'Essex, act. III, sc. 4.)
. . . Ce hardi suborneur
Avant tout aux mortels *prescrit de* se venger.
(*Boileau*, Satire XI.)

PRESSER :

Je ne te *presse* plus, ingrat, *d'y* consentir.
(*Racine*, Bajazet, act. II, sc. 1.)

Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable
Vous *pressoit de* souscrire à la mort d'un coupable.
(Le même, Britannicus, act. IV, sc. 3.)

SE PRESSER :

. . .On obéit, on se *presse d'*écrire.
(*Boileau*, le Lutrin, chant IV.)

Pourquoi vous *pressez*-vous *de* répondre pour lui?
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 7.)

PRÉSUMER :

. . .Ne *présumez* pas
*D'*armer contre mes vœux l'orgueil de vos appas.
(*Voltaire*, l'Orphelin de la Chine, act. V, sc. 4.)

Cessez de *présumer*. . .
Mes vers, *de* voir en foule à vos rimes glacées
Courir, l'argent en main, les lecteurs empressés.
(*Boileau*, Épître X.)

PRIER :

Je le *prie*, en mourant, d'épargner mes douleurs.
(*Racine*, Bérénice, act. IV, sc. 5.)

Nous prendrons à témoin le dieu qu'on y révère;
Nous le *prierons* tous deux *de* nous servir de père.
(*Racine* Phèdre, act. V, sc. 1.)

Ce verbe, suivi d'un infinitif, prend toujours *de*, excepté dans une seule circonstance; *voyez* les Remarques détachées.

PROMETTRE :

Céphise, il fera plus qu'il n'a *promis de faire*.
(*Racine*, Andromaque, act. IV, sc. 1.)

Avez-vous bien *promis de* me haïr toujours?
(Le même, Bérénice, act. V, sc. 5.)

Je *promets d'*observer ce que la loi m'ordonne.
(Le même, Athalie, act. IV, sc. 5.)

SE PROMETTRE : *Qui peut* SE PROMETTRE D'*éviter, dans la société des hommes, la rencontre de certains esprits vains, légers, familiers, délibérés, qui sont dans une compagnie ceux qui parlent, et qu'il faut que les autres écoutent?* (*La Bruyère.*)

PROPOSER (mettre une chose en avant pour l'examiner, pour en délibérer) :

Proposer au sultan *de* te céder la Nil.
(*Boileau.*)

. . . Quand ce fier Solamir
Osa me *proposer de* l'accepter pour gendre.
(*Voltaire*, Tancrède, act. I, sc. 4.)

SE PROPOSER (avoir le dessein, former le dessein) : *Il* SE PROPOSE DE *vivre désormais dans la retraite.* (*L'Académie.*)

Il ne SE PROPOSA D'*aller à la gloire que par la vertu.* (*Massillon.*)

PROTESTER. L'*Académie* donne à ce verbe, suivi d'un infinitif, la préposition *de* : *Il lui* PROTESTA DE *ne l'abandonner jamais.*

40

Et *Molière*, dans l'Avare (act. V, sc. 3), a dit : *Je* PROTESTE DE *ne prétendre rien à tous vos biens.*

Quoi qu'il en soit, *Féraud* est d'avis que la conjonction *que* est plus correcte ; et M. *Laveaux*, qui pense de même, donne pour motif que *protester*, emportant, dans l'idee de celui qui emploie cette expression, quelque chose d'assuré, d'immanquable, qui bannit tout doute, toute incertitude, rejette alors la préposition *de*, puisqu'elle marque par elle-même doute, incertitude, contingence.

PUNIR :

... Un grand ennemi ne peut être gagné,
Et je le *punirois de* m'avoir épargné.
(*Corneille*, Héraclius, act. III, sc. 2.)

... Le ciel me *punit d'*avoir trop écouté
D'un oracle imposteur la fausse obscurité.
(*Voltaire*, OEdipe, act. IV, sc. 1.)

Ne les *punissez* pas *d'*être nés dans mon flanc.
(*Voltaire*, Mariamne, act. IV, sc. 4.)

SE RAPPELER.

Voyez, aux Remarques detachées, si ce verbe pronominal demande la préposition *de* devant un infinitif.

ÊTRE RASSASIÉ :

Nous nous lassons de tout, nos plaisirs ont leur fin,
Et l'homme n'est jamais *rassasié de* vivre.
(*L. Racine*, Épître II.)

ÊTRE RAVI : *Le monde est* RAVI DE *pouvoir faire un crime à la piété de ceux qui la pratiquent.* (*Massillon.*)

... Je sais ta passion, et suis *ravi de* voir
Que tous ses mouvements cèdent à ton devoir.
(*Corneille*, le Cid, act. II, sc. 2.)

REBUTER (décourager) : *Ne vous* REBUTEZ *pas* DE *voir le fripon prospérer.*

Ce héros, *rebuté d'*avoir tant combattu.
(*Crebillon*, Idoménée, act. IV, sc. 5.)

RECOMMANDER (exhorter quelqu'un à faire quelque chose) : RECOMMANDEZ *à vos enfants* DE *fuir le vice*, D'*aimer la vertu.*
(*L'Académie.*)

REFUSER (rejeter une offre, une demande):

. . . Pégase pour eux *refuse de* voler.
(*Boileau*, Discours au roi.)

Ma voix. . .
A-t-elle *refusé d'*enfler sa renommée ?
(*Corneille*, Nicomède, act. IV, sc. 2.)

REGRETTER : *Quelle gloire pour un roi d'être sûr que, dans un temps à venir, les peuples* REGRETTERONT NE *n'avoir pas vécu sous son règne!* (*Massillon.*)

AVOIR REGRET : J'AI REGRET DE *vous voir dans l'erreur.* (*L'Académie.*)

Ma plume auroit *regret d'*en épargner aucun.
(*Boileau*, Satire VII.)

SE RÉJOUIR : *Je* ME RÉJOUIS DE *lui apprendre cette bonne nouvelle.* (*L'Académie.*)

SE REPENTIR

. . . Trop tard, dans le naufrage,
Confus on *se repent d'*avoir bravé l'orage.
(*Boileau*, Satire XII.)

Se repent-il déjà *de* m'avoir epousée?
(*Racine*, Bajazet, act. III, sc. 6.)

SE REPROCHER : *Il* SE REPROCHE DE *n'avoir pas pour Dieu toute la tendresse qu'il ressentoit pour ses amis.* (*Massillon.*)

Ne me *reproche* point *de* tromper ma patrie.
(*Voltaire*, Mahomet, act. II, sc. 5.)

RÉSOUDRE. Quand ce verbe est employé activement, il régit *de* devant un infinitif : *Madame la dauphine vit toutes les dimensions de sa croix, et* RÉSOLUT DE *s'y laisser attacher sans se plaindre.* (*Fléchier.*)

Dieu *résolut* enfin, terrible en sa vengeance,
D'abîmer sous les eaux tous ces audacieux.
(*Boileau*, Satire VII.)

Quand il est employé passivement, il prend *à* ou *de* :

Après tant de malheurs, enfin le ciel propice
Est *résolu*, ma fille, *à* nous rendre justice.
(*Corneille*, D. Sanche, act. I, sc. 2.)

Vous êtes *résolu d'*abandonner Byzance.
(*Campistron*, Andronic, act. II, sc. 5.)

Et quand il est pronominal, il demande la préposition *à :*

Résous-toi, pauvre époux, *à* vivre de couleuvres.
(*Boileau*, Satire X.)

Quelquefois *à* céder ma fierté *se résout.*
(*Th. Corneille*, le comte d'Essex, act. II, sc. 6.)

Il est vrai de dire que l'on trouve dans de très-bons écrivains, des exemples de l'emploi de *se résoudre* avec la préposition *de*. Quoi qu'il en soit, l'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud* et M. *Maugard* ne laissent pas le choix.

Se résoudre de se perdre, dit *Voltaire* (Comment. sur Corneille, Rodog. act. I, sc. 6), est un solécisme ; on dit : *Je me résous à ; je résous de ; il est résolu à, il est résolu de.*

SE RESSOUVENIR :

Voyez les Remarques détachées.

RIRE :

Je *riois de* le voir avec sa mine étique,
Son rabat jadis blanc, et sa perruque antique.
(*Boileau*, Satire III.)

ROUGIR. *Il faut* ROUGIR DE *commettre des fautes, et non de les avouer.*

. . . Je *rougissois* dans l'âme
De me voir obligé d'accuser ce grand cœur.
(*Voltaire*, OEdipe, act. II, sc. 4.)

SEOIR (être convenable). Ce verbe, dont l'infinitif n'est plus en usage, ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier ou du pluriel.

Employé impersonnellement et suivi d'un infinitif, il regit *de :*

Il te *sied* bien *d'*avoir, en de si jeunes mains,
Chargé d'ans et d'honneurs, confié tes desseins.
(*Racine*, Bajazet, act. IV, sc. 7.)

Perfide! il vous *sied bien de* prononcer ce nom.
(*Voltaire*, Mariamne, act. IV, sc. 4.)

Dans ces phrases, *il vous sied bien* est ironique.

Quelquefois cette expression se dit en bonne part :

C'est à toi, Lamoignon...
Qu'il *sied* bien *d'*y veiller pour le maintien des lois.
(*Boileau*, Épître VI.)

AVOIR SOIN :

Même elle avoit encor cet éclat emprunté
Dont elle *eut soin de* teindre et d'orner son visage.
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 5.)

N'*ayez soin* cependant que *de* dissimuler.
(Le même, Mithridate, act. IV, sc. 3.)

PRENDRE SOIN :

Le maître qui *prit soin* d'instruire ma jeunesse
Ne m'a jamais appris à faire une bassesse.
(*Corneille*, Nicomède, act. II, sc. 3.)

Quelle importune main, en formant tous ces nœuds,
A *pris soin* sur mon front *d'*assembler mes cheveux?
(Le même, Phèdre, act. I, sc. 3.)

SOMMER : *On a* SOMMÉ *le gouverneur* DE *se rendre.*

SOUFFRIR (permettre) :

... Je *souffre* encore
*D'*être déshonoré par celle que j'adore.
(*Corneille*, Cinna, act. V, sc. 2.)

Jusques à lui *souffrir* en cervelle troublée
De courir tous les bals et les lieux d'assemblée.
(*Molière*, l'École des Maris, act. I, sc. 2.)

SOUHAITER :

... Qui vous a dit que, malgré mon devoir,
Je n'ai pas quelquefois *souhaité de* vous voir?
(*Racine*, Andromaque, act. II, sc. 2.)

Quelques écrivains mettent avec ce verbe l'infinitif qui le suit sans préposition : *Il ne* SOUHAITOIT ÊTRE *son collègue que pour être son disciple.* (*Vertot.*) — *Il* SOUHAITOIT *avec passion* DE *s'emparer de sa personne et de ses trésors.* (*Rollin.*)

Et l'*Académie* donne cet exemple : *Je* SOUHAITEROIS POUVOIR *vous obliger.*

SOUPÇONNER. Ce verbe se joint à un infinitif par la préposition *de.* On dit *soupçonné d'avoir*, et non pas *soupçonné avoir.*

Soupçonner, renfermant dans l'idée qu'il présente quelque chose de vague, d'incertain, d'indéterminé, exige nécessairement, dans ce cas, la préposition *de.* Il ne faut donc pas imiter *Rollin* qui a dit : *Il eut l'audace de déférer tous ceux qu'il* SOUPÇONNOIT AVOIR *eu du penchant à secourir Persée.*
(*Férand* et M. *Laveaux.*)

SE SOUVENIR (s'occuper d'une chose) : SOUVENEZ-VOUS DE *montrer une ame égale dans le malheur*, *et* NE *ne pas vous livrer, quand la fortune vous rira à une joie excessive.*
(Pensée d'Horace.)

Souvenez-vous surtout *de* répondre de lui.
(*Voltaire*, le Triumvirat, act. III, sc. 3.)

Voyez les Remarques détachées pour la distinction à faire entre *se souvenir* et *se ressouvenir.*

SUFFIRE :

Voyez, page 297, quelles prépositions il demande.

SUGGÉRER : *C'est la religion qui lui a* SUGGÉRÉ DE *faire cette belle œuvre.*

SUPPLIER : *Je vous* SUPPLIE, *sage Pluton,* DE *m'expliquer fort au long ce que vous pensez de l'amitié.*
(*Boileau*, les Héros de roman.)

ÊTRE SURPRIS (être étonné) :

Il *fut surpris de* se voir mépriser.
(*Voltaire*, le Droit du seigneur, act. II, sc. 3.)

PRENDRE À TÂCHE. *Avez-vous* PRIS À TÂCHE DE *me contredire sur tout?* (L'*Académie.*)

C'est la source des combats des philosophes, dont les uns ont PRIS À TÂCHE D'*élever l'homme en découvrant ses grandeurs; les autres,* DE *l'abaisser en représentant ses misères* (*Pascal*, Pensées, II, 4.)

TENTER (essayer).

Mon nom deviendra cher aux siècles à venir,
Pour avoir seulement *tenté de* vous punir.
(*Voltaire*, le Triumvirat, act. V, sc. 2.)

Quand sa haine impuissante et sa colère vaine
Eurent *tenté* sans fruit *de* briser notre chaîne.
(*Voltaire*, Catilina, act. I, sc. 2.)

ÊTRE TENTÉ (avoir une extrême envie) : *Je fus bien* TENTÉ DE *lui répondre.*
(L'*Académie.*)

TREMBLER (craindre, appréhender, avoir grand'peur) : *Je* TREMBLE D'*avouer.* (L'*Acadé*-

mie.) — *Il faut donc que je* TREMBLE DE *revoir Nelson.* (*Marmontel.*)

Sa main *trembloit de* blesser ce beau corps. (*Voltaire.*)

Cependant *Th. Corneille* et *Racine* ont donné à ce verbe la préposition *à* pour régime ;

Je frémis de la perdre et *tremble à* m'y résoudre. (Le comte d'Essex, act. III, sc. 1.)

Je *tremble à* vous nommer l'ennemi qui m'opprime. (Mithridate, act. I, sc. 2.)

Mais *Féraud* est d'avis que le *de* est préférable ; et, en effet, puisque, avec le verbe *craindre*, cette préposition est toujours employée, pourquoi *trembler*, dans cette signification, ne prendroit-il pas le même régime ?

TÂCHER.

Voyez plus bas, page 308.

SE TROUVER (avoir sujet d'être content) :

Vous vous trouverez bien de les avoir suivis. (*Th. Corneille*, Ariane, act. II, sc. 5.)

SE VANTER : *Le monde* SE VANTE DE *faire des heureux.* (*Massillon.*)

Je ne me vante pas *de* le pouvoir fléchir. (*Corneille*, Pompée, act. IV, sc. 1.)

Verbes à l'Infinitif régissant un autre Verbe à l'aide de la Préposition À *ou de la Préposition* DE, *suivant l'acception que l'on donne au Verbe régissant.*

Quatrièmement. — Un verbe à l'infinitif peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe, à l'aide de la préposition *à* ou de la préposition *de*, suivant l'acception que l'on donne au verbe régissant.

Les verbes qui changent de signification, selon qu'ils sont suivis de la préposition *à* ou de la préposition *de*, et d'un infinitif, sont *accoutumer*, *commencer*, *continuer*, *défier*, *s'efforcer*, *être*, *laisser*, *s'occuper*, *manquer*, *obliger*, *oublier*, *risquer*, *tâcher*, *essayer*, et *venir*.

ACCOUTUMER, employé activement, et suivi d'un infinitif, régit la préposition *à* : *Il ne faut pas* ACCOUTUMER *les peuples à prendre les rênes, à murmurer.*

Et l'indigne prison où je suis renfermé,
A la voir de plus près m'a même *accoutumé*.
(*Racine*, Bajazet, act. II, sc. 6.)

Employé pronominalement, il régit aussi la préposition *à* :

Il est bon de S'ACCOUTUMER *à profiter du mal, à supporter les outrages de la fortune, à souffrir la vérité.*

Descends du haut des cieux, auguste vérité,
. . . .
Que l'oreille des rois *s'accoutume à* t'entendre.
(*Voltaire*, la Henriade, chant I.)

Mais employé neutralement dans le sens d'*avoir coutume*, ce verbe, devant un infinitif, demande la préposition *de* : *Elle joignoit à l'ambition, assez ordinaire à son sexe, un courage et une suite de conseils qu'on n'a pas* ACCOUTUMÉ D'*y trouver.* (*Bossuet.*)

Joint à *être*, il demande *à* : *Les rois sont* ACCOUTUMÉS À *avoir des gens chargés de penser pour eux.* (*Fléchier.*)

Voyez aux Remarques détachées ce que nous disons sur l'emploi de l'expression *avoir coutume*.

COMMENCER. *Ménage*, *Bouhours*, *Th. Corneille*, *Wailly* et l'*Académie* admettent avec ce verbe *à* ou *de* pour régime.

Je *commence à* rougir de mon oisiveté. (*Racine*, Phèdre, act. I, sc. 1.)

Ses transports dès long-temps *commencent d'*éclater. (*Racine*, Britannicus, act. III, sc. 1.)

Et beaucoup d'écrivains l'ont employé ainsi.

Mais *Marmontel* et M. *Laveaux* établissent, entre *commencer à* et *commencer de*, une distinction qui nous paroît très-judicieuse.

Commencer à, disent-ils, désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement vers un but :

Le sommeil sur ses yeux *commence à* s'épancher. (*Boileau*, Satire VIII.)

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi ;
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main je *commence à* l'écrire.
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 7.)

Commencer de peint une action présentée comme pouvant ou devant être continuée jusqu'à la fin, et non comme tendant à un but.

Puisque j'ai *commencé de* rompre le silence. (*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 2.)

Albe, où j'ai *commencé de* respirer le jour. (*Corneille*, Horace, act. I, sc. 1.)

Ainsi, on dit d'un enfant, *il commence à parler, à marcher*, etc. ; et, d'un orateur, *il commença de parler à quatre heures, et ne finit qu'à dix.*

CONTINUER demande *à* devant un infinitif, lorsqu'on veut exprimer que l'on fait une

chose sans interruption; et *de*, lorsque l'on veut exprimer qu'on la fait avec interruption, en la reprenant de temps en temps. On doit donc dire, *continuer à bien vivre*, parce que l'on ne doit pas cesser de bien vivre, et *continuer de se former le style*, plutôt qu'*à se former le style*, parce que le travail nécessaire pour se former le style est évidemment interrompu et repris.

Continuer à exprime le terme où aboutit la continuité; *continuer de* presente le résultat. (*Marmontel.*)

Cette différence, entre ces deux expressions, semble être consacree par les écrivains : *Sésostris* CONTINUOIT DE *me regarder d'un œil de complaisance.* (*Fénélon*, Télém.)

Pensez-vous que Calchas *continue à se taire?*
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 3.)

Pourquoi CONTINUER à *vivre pour être chagrin de tout, et pour blâmer tout depuis le matin jusqu'au soir?* (*Fénélon.*)

Quoique j'aie à me plaindre de Madame, je CONTINUE DE *la voir, elle* CONTINUE DE *m'écrire.* (*Racine.*)

Ils sont coupables d'avoir CONTINUÉ DE *persécuter la maison de Port-Royal.* (*Pascal.*)

Laissez parler, et CONTINUEZ D'*agir.* (*La Bruyère.*)

DÉFIER, signifiant *provoquer, faire un défi*, régit *de*: *Je l'ai* DÉFIÉ DE *boire.* (L'*Académie.*)

J'ose le *défier de* me pouvoir surprendre.
(*Molière*, l'École des Maris, act. II, sc. 2.)

Signifiant *exciter, aiguillonner, inciter, inviter*, il régit *de* : *Je vous* DÉFIE DE *m'oublier jamais.* (L'*Académie.*)

Je *défiois* ses yeux *de* me troubler jamais.
(*Racine.*)

S'EFFORCER. Ce verbe signifiant *employer toute sa force à faire quelque chose*, prend la préposition *à* : *Ne vous* EFFORCEZ *point à parler.*—*Il s'est* EFFORCÉ à courir. (L'*Académie.*)

Signifiant *employer toutes ses facultés intellectuelles pour parvenir à une fin*, il prend *à* aussi bien que *de*.

Et ce lâche attentat n'est qu'un trait de l'envie
Qui *s'efforce à* noircir une si belle vie.
(*Corneille.*)

Laissez-moi *m'efforcer*, cruel, *à* vous haïr.
(*Voltaire*, l'Indiscret.)

Ah! l'on *s'efforce* en vain *de* me fermer la bouche.
(*Racine.*)

Quand un autre à l'instant, *s'efforçant de* passer.
(*Boileau*, Satire VI.)

ÊTRE. *Wailly* et *Féraud* sont d'avis que ce verbe joint à *ce*, régit *à* ou *de* devant un infinitif, mais que l'oreille et le goût doivent être consultes pour le choix de l'une de ces deux prépositions. Ainsi ils veulent que l'on préfère *de*, quand le verbe à l'infinitif commence par une voyelle : *c'est à nous d'obéir*, et non pas, *c'est à nous à obéir*; ou bien encore pour éviter la rencontre de plusieurs *à* : *C'est à lui de se conformer à la volonté des magistrats*, et non pas, *c'est à lui à se conformer.*

Il nous semble que *c'est à vous à*, éveille l'idée de tour:

C'est à vous à faire. (L'*Académie*, au mot *faire.*)—*C'est à mon tour à parler.* (L'*Académie*, au mot *parler.*) — *C'est à vous à parler après moi.* (*Domergue*)

Et *c'est à vous de*, une idée de droit, ou encore une idée de devoir : *C'est au maître* DE *parler, et au disciple* D'*écouter.* (*Domergue.*)

C'est aux lecteurs de toutes les nations DE *prononcer entre l'un et l'autre.*
(*Voltaire*, dans son avert. sur la trag. de Jules César, par Shakespeare.)

*C'est à moi d'*obéir, puisque vous commandez.
(*Corneille*, Polyeucte, act. I, sc. 4.)

Ma fille, *c'est à* nous *de* montrer qui nous sommes.
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 4.)

C'est à l'amour *de* rapprocher
Ce que sépare la fortune.
(*J.-B. Rousseau*, Cantate XIX.)

LAISSER, dans la signification de *transmettre*, prend la préposition *à* devant un infinitif:

Va, ne me *laisse* point un héros *à* venger.
(*Voltaire*, le Triumvirat, act. V, sc. dern.)

Dans la signification de *cesser, s'abstenir, discontinuer*, et avec la négative, *laisser*, devant un infinitif, se met avec la préposition *de* : *Lorsqu'il sembloit céder; il ne* LAISSOIT *pas* DE *se faire craindre.* (*Fléchier.*)

Au sein des grandeurs, il ne LAISSE *pas* D'*aimer l'opprobre de Jésus-Christ.* (*Massillon.*)

MANQUER. Dans le sens de ne pas faire ce que l'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose, ce verbe demande la préposition *à* devant un infinitif : *On mésestime celui qui* MANQUE *à remplir ses devoirs.* (*Wailly.*)

Dans le sens d'*omettre, oublier de faire quelque chose*, il demande la préposition *de* :

Qui cherche Dieu de bonne foi ne MANQUE *jamais* DE *le trouver.* (*Bossuet.*)

On ne peut MANQUER D'*être honoré des hommes, quand on les tient par l'intérêt.* (*Fléchier.*)

Dans le sens de *faillir*, *être sur le point de*, on se sert aussi de la préposition *de*, quoique le sens soit affirmatif : *Il a* MANQUÉ DE *tomber.* (*L'Académie, Trévoux* et *Féraud.*)

S'OCCUPER. On dit *s'occuper à*, et *s'occuper de*. Le premier se met avec les verbes, le second avec les substantifs.

On ne peut pas toujours travailler, prier, lire :
Il vaut mieux *s'occuper à* jouer qu'à médire.
(*Boileau*, Satire X.)

Tandis que tout *s'occupe à* me persécuter.
(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 1.)

L'homme n'aime pas à S'OCCUPER DE *son néant*, DE *sa bassesse.* (*Massillon.*)

Dans les jours de trouble et de deuil, on se renferme tout en soi-même et l'on S'OCCUPE DE *sa douleur.* (*Fléchier.*)

L'*Académie* dit *s'occuper de son jardin*, et *s'occuper à son jardin*. Le second exemple ne peut être bon que comme phrase elliptique ; *s'occuper à son jardin*, c'est-à-dire, *s'occuper à travailler à son jardin*. On peut *s'occuper de son jardin*, *sans s'occuper à son jardin*.

OBLIGER. Dans le sens d'*imposer l'obligation de dire* ou *de faire quelque chose*, ce verbe prend *à* ou *de* : *La loi naturelle nous* OBLIGE à *honorer père et mère.* (*L'Académie.*)

Mon zèle M'OBLIGE *aujourd'hui à vous donner un conseil salutaire.*
(*Barthélemy*, Introd. au Voy. d'Anacharsis, 2e part.)

Dieu nous a caché le moment de notre mort pour nous OBLIGER D'*avoir attention à tous les moments de notre vie.*
(*La Rochefoucauld*, au mot *mort*, no 8.)

Dans le sens de *rendre service*, *faire plaisir*, il ne veut être suivi que de la préposition *de* : *Vous m'*OBLIGEREZ *beaucoup* DE *me recommander à mes juges.* (*L'Académie.*)

Avec le passif, *de* est également la préposition que l'on doit préférer : *L'été, les Groenlandois ne sont guère plus à l'aise que l'hiver, car ils sont* OBLIGÉS DE *vivre continuellement dans une éternelle fumée, afin de se garantir de la piqûre des moucherons.* (*Buffon.*)

Observez que, quand *obliger* ne marque qu'un devoir moral, il se dit des personnes, et non pas des choses.

Ainsi l'on dira avec *Boileau* :

... Un chrétien
Est obligé d'aimer l'unique auteur du bien,
Le Dieu qui le nourrit, le Dieu qui le fit naître.
(Épître XII.)

Ou bien : *l'On* EST OBLIGÉ D'*obéir aux lois divines et humaines.* — *On est* OBLIGÉ DE *travailler à réprimer ses passions.* Mais on ne dira pas : *La jeunesse est* OBLIGÉE D'*avoir du respect pour les personnes âgées*, mais *la jeunesse doit avoir du respect*, etc. ; ou bien, *un jeune homme est obligé*, etc.

De même, au lieu de dire : *La critique est* OBLIGÉE D'*être sévère, lorsqu'un livre contient des maximes contraires à la morale* ; dites, *la critique doit être sévère*, ou *un critique est* OBLIGÉ D'*être*, etc.

OUBLIER. On dit *oublier à*, quand on a perdu l'usage, l'habitude de faire une chose que l'on faisoit ordinairement ; et l'on dit *oublier de*, quand il s'agit d'un manque de mémoire. Ainsi, *on oublie à danser*, *à lire*, en ne dansant pas, en ne lisant pas ; et l'on *oublie d'*aller dans un endroit, parce qu'on ne s'en est pas ressouvenu.

Ces nuances délicates n'ont pas toujours été observées par les écrivains même les plus corrects ; en effet, on lit dans *Boileau* : *J'*OUBLIOIS à *vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes œuvres* ; au lieu de, *j'*OUBLIOIS DE *vous dire*, etc.

RISQUER. Dans le sens de *hasarder*, *mettre en danger*, ce verbe, suivi d'un infinitif, demande la préposition *de* ; *Vous* RISQUEZ DE *tomber.* (*L'Académie.*)

Ils RISQUENT DE *tout perdre pour faire périr un seul homme.* (*Massillon.*)

Dans le sens de *courir des risques*, et alors verbe actif, il demande la préposition *à* : *Vous* RISQUEZ *tout à prendre ce parti.*

TÂCHER. Ce verbe prend *à*, quand il signifie *viser à* ; autrement dit, quand le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts : *Il* TÂCHE à *m'embarrasser.* (*L'Académie.*)

L'un TÂCHE à *l'émouvoir par des images affectées de sa misère, l'autre*, etc.
(*Fléchier.*)

Je m'excite contre elle, et *tâche à* la braver.
(*Racine*, Britannicus, act. II, sc. 2.)

Par ces mots étonnants (elle) *tâche à* le repousser
(*Boileau.*)

Quand il exprime les efforts que l'on fait pour venir à bout de quelque chose, ou en d'autres termes, lorsqu'il indique plus parti-

culièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent, il prend *de : Je* TÂCHERAI DE *le satisfaire. Je* TÂCHERAI D'*oublier cette injure.* (L'*Académie*)

Je *tâche* cependant d'obtenir qu'on diffère.
(*Th. Corneille*, le comte d'Essex, act. V, sc. 8.)

Tâchez dans ce dessein *de* l'affermir vous-même.
(*Racine*, les Frères ennemis, act. III, sc. 6.)

Et sur les pieds en vain *tâchant de* se hausser.
(*Boileau*, Art poétique, chant IV.)

ESSAYER. Dans le sens de *viser à*, ou bien dans le sens de *faire ses efforts pour venir à bout de quelque chose*, demande les mêmes régimes. Ainsi l'on dira avec M. *Laveaux : Ce musicien* ESSAIE à *jouer les morceaux les plus difficiles* ; avec l'*Académie*, ESSAYEZ à *marcher.*

Avec *P. Corneille* (Horace, act. I, sc. 1):

Essayez sur ce point *à* le faire parler.

Et avec *Voltaire* (Mahomet, act. V, sc. dernière):

Tremble ; son bras *s'essaie à* frapper ses victimes.

Parce que, dans ces phrases, le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts.

Mais aussi l'on dira : *Cet homme foible et valétudinaire a* ESSAYÉ DE *se lever*, DE *marcher.* (M. *Laveaux.*)—*On* ESSAIE DE *secouer le joug de la foi* (*Massillon.*) ; parce que le sens indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent.

VENIR. Ce verbe régit l'infinitif sans préposition, quand cet infinitif a rapport au lieu où l'on arrive :

Oui, je *viens* dans son temple *adorer* l'Éternel.
(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 1.)

Que devant Troie en flamme Hécube désolée
Ne *vienne* pas *pousser* une plainte ampoulée.
(*Boileau*, Art poétique, chant III.)

Et l'infinitif avec la préposition *de*, quand il se rapporte au lieu que l'on quitte ; quand il marque un temps passé depuis peu : *Il ne* VIENT *que* DE *partir.*

NOUS VENONS DE *voir le règne le plus long et le plus glorieux de la monarchie finir par des revers.* (*Massillon.*)

Il *vient* en m'embrassant *de* m'accepter pour gendre
(*Racine*, Iphigénie, act. III, sc. 3.)

En venir régit *à* avant les noms et avant les verbes : *Ils en* VINRENT AUX *reproches.* — *Nous en* VÎNMES *enfin à discuter la grande question.* (*Féraud.*)

Verbes à l'Infinitif régissant un autre Verbe à l'aide de la Préposition à *ou de la Préposition* de, *suivant que l'oreille et le goût en prescrivent l'emploi.*

Cinquièmement.—Les verbes après lesquels l'oreille et le goût prescrivent le choix des prépositions *à* ou *de* devant l'infinitif qui suit, sont : *contraindre, demander, s'empresser* et *forcer.*

CONTRAINDRE : *Deux horribles naufrages* CONTRAIGNIRENT *les Romains* D'*abandonner l'empire de la mer aux Carthaginois.* (*Bossuet.*)

Il a fallu une loi pour régler l'extérieur de l'avocat, et le CONTRAINDRE *ainsi* à *être grave et plus respecté.* (*La Bruyère.*)

Elle a. . .
Exigé qu'un époux ne la *contraindroit* point
À traîner après elle un pompeux équipage.
(*Boileau*, Satire X.)

Si ses exploits divers
Ne me *contraignoient* pas *de* voler à toute heure
Au bout de l'univers.
(*Racine*, poésies div., la Renommée.)

DEMANDER : *On ne vous* DEMANDE *pas* DE *vous récrier : C'est un chef-d'œuvre.*
(*La Bruyère.*)

Combien de fois DEMANDA *t-elle au ciel* D'*approcher sa fille du trône*, etc. !
(*Fléchier.*)

Ses yeux baignés de pleurs *demandoient à* vous voir.
(*Racine*, Bérénice, act. V, sc. 7.)

Je vous DEMANDE DE *m'écouter.*
(L'*Académie.*)

S'EMPRESSER : *Tout* S'EMPRESSE à *leur persuader qu'ils sont*, etc. (*Massillon.*)

Tout l'univers. . .
S'empresse à l'effacer de votre souvenir.
(*Racine*, Britannicus, act. II, sc. 3.)

Je vois comme on *s'empresse à* condamner leur choix.
(*Voltaire*, Don Pedre, act. III, sc. 2.)

Vos généreuses mains *s'empressent d'*effacer
Les larmes que le ciel me condamne à verser.
(*La même*, Mahomet, act. I, sc. 2.)

S'ENGAGER.

Voyez page 294.

FORCER : *Ce dernier jour où la mort nous* FORCERA DE *confesser toutes nos erreurs.*
(*Bossuet*)

. . . Jusqu'à ce jour l'univers en alarmes
Me *forçoit d'*admirer le bonheur de vos armes.
(*Racine*, Alexandre-le-Grand, act. V, sc. 3.)

Cet ascendant malin qui vous *force à* rimer.
(*Boileau*, Satire IX.)

. . . *Forcez* votre père à révoquer ses vœux.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 1.)

. . . Je ne puis penser
Qu'à feindre si long-temps vous puissiez vous *forcer*.
(*Racine*.)

§. III.

DU RÉGIME NOM.

Un nom peut être régi par deux *adjectifs*, par deux *verbes*, par deux *prépositions*, pourvu que ces adjectifs, ces verbes, ces prépositions aient le même régime. On dira bien :

Le bonheur le plus grand, le plus digne d'envie,
Est celui d'être *utile* et *cher à* sa patrie.

Celui qui soit CONSERVER ET AFFERMIR *un état, a trouvé un plus haut point de sagesse que celui qui sait gagner des batailles.* (*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ.), parce qu'on dit *utile à ; cher à ;—conserver un état ; affermir un état.*

Mais on ne sauroit dire : *Le roi de France avoit su connoître et se servir de ses avantages* (Hist. d'Anglet.), puisque *connoître* demande un régime direct, et *se servir* un régime indirect, et qu'on n'a employé qu'un régime direct pour ces deux verbes ; afin donc que la phrase fût régulière, il falloit faire du nom le régime du premier verbe, et donner pour régime, au second verbe, un pronom correspondant : *Il avoit su connoître ses avantages, et s'en servir.*

(*Th. Corneille*, sur la 89ᵉ et la 327ᵉ Remarques de *Vaugelas*.—*L'Académie*, pag. 94 et 335ᵉ de ses Observations.— *Restaut*, *Wailly*, et les Grammairiens modernes.)

C'est par un semblable motif que M. *Lemare* critique ces phrases :

Le souverain créateur PRÉSIDE ET RÈGLE *le mouvement des astres.*

Il a parlé en même temps CONTRE *et* EN FAVEUR DE *ses adversaires.*

Il le conjura par la mémoire et l'amitié qu'il avoit PORTÉES à *son père.*

Il falloit, pour qu'elles fussent correctes, donner à chaque mot le régime qui lui convient, et alors dire :

Le souverain créateur préside AU *mouvement des astres, et* LA RÈGLE.

Il a parlé en même temps CONTRE *et* POUR *ses adversaires ;* ou bien : *Il a parlé en même temps* CONTRE *ses adversaires*, et EN LEUR FAVEUR.

Il le conjura par la mémoire de son père, et par l'amitié qu'il lui avoit PORTÉE.

Un verbe actif peut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avoir deux régimes, l'un direct et l'autre indirect : *L'homme sage préfère la science aux richesses ;* mais il ne peut avoir deux régimes directs, parce qu'une seule action ne peut avoir qu'un objet immédiat et direct. *D'Olivet* a donc eu raison de critiquer ce vers de *Racine :*

Ne *vous* informez pas *ce que* je deviendrai.
(Bajazet, act. II, sc. 5.)

puisque *vous*, et *ce*, sont l'un et l'autre régimes directs. *Ne me demandez pas* CE QUE *je deviendrai*, ou *ne vous informez pas* DE CE QUE *je deviendrai*, eussent été des phrases correctes, attendu que, dans la première, *demander* n'a qu'un régime direct qui est *ce*, de même que, dans la seconde, *informer* n'a que le pronom *vous*, ce qui est conforme aux principes.

La grammaire ne permet pas non plus de donner à un verbe deux régimes indirects, pour exprimer le même rapport ; aussi a-t-on reproché à *Boileau* d'avoir dit :

C'est *à* vous, mon esprit, *à qui* je veux parler.
(Satire IX.)

au lieu de *c'est à vous, mon esprit,* QUE *je veux parler ;* ou bien encore, *c'est vous, mon esprit,* À QUI *je veux parler.* Comme nous nous sommes occupé de cette difficulté, pag. 153 et 154, nous nous bornerons ici à y renvoyer le lecteur.

Le Régime Nom, soit direct, soit indirect, suit ordinairement le verbe : *Peuples, obéissez* à VOS SOUVERAINS ; *et vous, souverains, faites* à VOS PEUPLES *tout le bien qui est en votre pouvoir.*

Quand un verbe a deux régimes, le plus court se place ordinairement le premier ; mais si les régimes sont de la même longueur, le régime direct se place avant le régime indirect : *L'ambition, qui est prévoyante, sacrifie le présent à l'avenir ; la volupté, qui est aveugle, sacrifie l'avenir au présent ; mais l'envie, l'avarice, et les autres passions empoisonnent le présent et l'avenir.*

(*Terrasson*.)

Ici les régimes directs, *le présent*, *et l'avenir*, sont les premiers, parce qu'ils sont de même longueur.

Mais, dans la phrase suivante, *les hypocrites s'étudient à parer des dehors de la vertu les vices les plus honteux et les plus décriés*, le régime direct *les vices*, etc., est le dernier, parce qu'il est le plus long ; cependant, quand il s'agit d'éviter une équivoque, on donne la première place au régime indirect, quoique ce régime soit aussi long ou

même plus long que le régime direct; ainsi on dira : *Le physicien arrache à la nature ses secrets* ; parce que, si l'on changeoit la place du régime indirect, on ne sauroit si l'on veut parler des secrets de la nature, ou de ceux du physicien.

(*Wailly*, pag. 322.—*Lévizac*, pag. 84.—M. *Boinvilliers*, pag. 302.—M. *Chapsal*, Dictionnaire grammatical.)

Nota.—A la construction grammaticale, chap. XII[e], nous entrons dans de plus grands détails sur l'arrangement que les membres de la phrase doivent garder entre eux ; nous y renvoyons le lecteur.

§. IV.

DU RÉGIME PRONOM.

Doit-on dire, en parlant d'un homme : *Je* L'*ai vu faire bien des sottises*, ou *je* LUI *ai vu faire bien des sottises;* et en parlant des animaux : *C'est la brutalité qui* LES *fait suivre les mouvements de leur colère*, ou *qui* LEUR *fait suivre les mouvements de leur colère ?*

Pour résoudre cette question, examinons quels sont les régimes que demandent les verbes *voir* et *faire*, et, pour plus de facilité, substituons aux pronoms personnels les substantifs qu'ils remplacent : *J'ai vu* CET HOMME *faire bien des sottises ; c'est la brutalité qui fait suivre aux* ANIMAUX *les mouvements de leur colère*. Dans la première phrase, *cet homme* est le régime direct du verbe *voir*, et non pas l'infinitif *faire*, qui se rapporte, comme une espèce de modificatif, au mot *homme*, et fait partie du régime direct ; *c'est* comme s'il y avoit : *j'ai vu* CET HOMME FAISANT *bien des sottises*. Dans la seconde phrase, *suivre* est le régime direct de *faire*, car *c'est* l'objet de l'action, et *aux hommes* en est le régime indirect. Si l'on remplace *cet homme*, et *aux animaux* par des pronoms personnels, il est clair qu'il faudra *se* servir de *le* pour le substantif *homme*, et de *leur* pour le substantif *aux hommes* ; et que conséquemment ou dira : *Je* L'*ai vu faire bien des sottises ; c'est la brutalité qui* LEUR *fait suivre*, etc.

D'où il suit que, toutes les fois qu'un verbe actif est suivi d'un infinitif, on doit employer *le*, *la*, *les*, avant ce verbe actif, si l'infinitif n'est point régime direct, car alors il faut que le pronom soit régime direct, puisqu'un verbe actif exige un régime de cette nature ; et qu'on doit employer *lui*, *leur*, quand l'infinitif est le régime direct du verbe actif, un verbe actif ne pouvant pas avoir deux régimes directs.

Ainsi *Molière* ne s'exprime pas correctement quand il dit : *Une certaine scène d'une petite comédie que je* LEUR *ai vu essayer* (le Sicilien, sc. 3) ; puisque l'on dit : *J'ai vu quelqu'un essayer une certaine scène*, il devoit dire : *que je* LES *ai vus essayer*.

On ne dira pas non plus : *L'idée les a pris d'aller à la campagne* ; on dit : *L'idée a pris* A VOS AMIS *d'aller à la campagne* ; il faut donc se servir du pronom *leur*. Ici le verbe *prendre* est pris neutralement ; il ne sauroit avoir de régime direct.

Souvent le sens qu'on veut exprimer détermine l'emploi du pronom personnel, comme régime direct ou comme régime indirect. Ainsi, il y a une grande différence entre *, je* LUI *ai vu donner un soufflet*, et *je l'ai vu donner un soufflet ;* le premier a reçu le soufflet, le second l'a donné.

Il y a également une grande différence entre *les offres de services que je* LEUR *ai vu faire*, et *les offres de services que je* LES *ai vus faire ;* — entre *les liqueurs que je* LEUR *ai vu verser*, et *les liqueurs que je* LES *ai vus verser ;* — entre *les objets que je* LEUR *ai vu prendre*, *enlever*, et *les objets que je* LES *ai vus prendre, enlever ;*—enfin entre *les choses que je* LEUR *ai vu offrir*, *donner*, *refuser*, et *les choses que je* LES *ai vus offrir*, *donner*, *refuser ;* cette différence est telle, qu'en confondant les deux régimes on exprimeroit positivement le contraire de ce qu'on voudroit faire entendre.

Les Régimes Pronoms se placent ordinairement avant le verbe ; il y a cependant quelques exceptions : nous les avons données, lorsque nous avons parlé de la place des pronoms personnels en régime, pages 149, 151, 152 et 153.

Toutefois, comme nous ne devons rien négliger de ce qui peut être utile à nos lecteurs, nous dirons avec M. *Maugard*, au risque de nous répéter un peu, que :

Quand un verbe a l'impératif a un pronom pour régime, soit direct, soit indirect, il faut le placer après le verbe avec un trait d'union, si la proposition est affirmative : *Crois*-MOI, — *punis* MOI. (*Racine*.) — *Levez*-VOUS *un peu*, *s'il vous plaît*.

(*La Fontaine*.)

Asseyez-*vous*, ma mère, et voyez votre fils.
(*Voltaire*, la comtesse de Givri, act. II, sc. 5.)

Si la proposition est négative, il faut placer le pronom immédiatement avant le verbe : *Ne* ME *trompez point.* (*Racine*.)

Ne **me** rappelez point une trop chère idée.
(Le même, Bérénice, act. V, sc. 2.)

Ne *vous* préparez point un nouveau repentir.
(*Voltaire*.)

Si le régime direct d'un verbe à l'impératif

est un pronom, et le régime indirect le pronom *en*, ou un nom, ou l'équivalent d'un nom, précédé d'une préposition, on place le régime indirect après le pronom :

Instruisez-*m'en* de grâce; et, par votre discours,
Hâtez mon désespoir, ou le bien de mes jours.
(*Molière.*)

Hier au soir je crois qu'il arriva,
Informe-*t'en*. (*Voltaire.*)

Lorsque le verbe, qui est à l'impératif, a pour régime direct un pronom, et pour régime indirect un autre pronom, il faut placer après le verbe le pronom régime direct, ensuite le régime indirect avec des traits d'union :

Là, regardez-*moi* là durant cet entretien;
Et jusqu'au moindre mot, imprimez-*le-vous* bien.
(*Molière*, l'École des Femmes, act. III, sc. 2.)

*Mon innocence est le seul bien qui me reste, laissez-*LA-MOI*, cruel.* (*Marmontel.*)

Si le régime indirect est un pronom, et le régime direct un nom ou un mot qui en soit l'équivalent, il faut placer le pronom régime indirect immédiatement après le verbe, avec un trait d'union :

Vivez, et faites-*vous* un effort généreux.
(*Racine*, Bérénice, act. V, sc. dernière.)

Ah, cruel! par pitié montrez-*moi* moins d'amour.
(Le même, Bérénice, act. V, sc. 5.)

Muse, redites-*moi* ces noms chers à la France.
(*Voltaire*, la Henriade, chant IV.)

Si l'impératif est suivi de deux pronoms, régimes indirects, il faut placer immédiatement après le verbe le pronom, régime indirect, qui est nécessaire pour l'expression de la pensée, et mettre à la seconde place celui qui n'exprime qu'une idée accessoire, ou qui n'est employé que pour donner plus d'énergie à l'expression, et qu'on pourroit en retrancher sans changer le sens.

*Allons, monsieur, faites le dû de votre charge, et dressez-*LUI-MOI* son procès comme larron et comme suborneur.*
(*Molière*, l'Avare, act. V, sc. 3.)

Lorsque deux propositions impératives sont jointes par la conjonction *et*, si les deux verbes sont à la même personne et au même nombre, on peut placer, avant l'impératif, le pronom régime du verbe de la seconde proposition :

*Tenez, monsieur, battez-*MOI* plutôt, et me laissez rire tout mon saoul.*
(*Molière*, le Bourgeois gentilh., act. III, sc. 2.)

Allez, Lafleur, trouvez-*le*, et *lui* portez
Trois cents louis, que je crois bien comptés.
(*Voltaire*, la Prude, act. II, sc. 1.)

Monsieur Lysidas, prenez un siége vous-même, et vous mettez là.
(*Molière*, la Critique de l'École des fem., sc. 6.)

Cependant *Molière* a dit :

FINISSONS *auparavant votre affaire, et* ME *dites qui est celle que vous aimez.*
(L'Avare, act. I, sc. 2.)

Laissons cela, Zéphire, et *me dis* si tes yeux
Ne trouvent pas Psyché la plus belle du monde.
(Psyché, act. III, sc. 1.)

Mais, à l'occasion de ces deux derniers exemples, *Bret* fait observer que, dans le premier, l'exactitude demande, *et dites-moi*; et, dans le second, *et dis-moi*.

Toutefois ce commentateur a négligé de donner les motifs de cette préférence. M. *Maugard*, plus judicieux critique, nous apprend que c'est parce que le verbe de la seconde proposition n'est pas à la même personne que celui de la première.

ARTICLE XV.

DES TEMPS, DES MODES, ET DE LEUR EMPLOI.

On distingue dans les verbes, ainsi que nous l'avons dit, page 210, cinq modes ou manières de manifester l'affirmation ; savoir : l'*Indicatif*, le *Conditionnel*, l'*Impératif*, le *Subjonctif* et *l'Infinitif*.

§. I.

DE L'INDICATIF, ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE MODE.

Le *mode indicatif* est la manière d'exprimer le *présent*, le *passé* et le *futur*, avec affirmation pure et simple. On l'appelle *indicatif*, parce qu'on indique ce qu'on affirme d'une chose, d'une manière directe, positive et indépendante, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte. Il est composé de huit temps, qui sont : le *présent absolu*, l'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *prétérit antérieur*, le *plus-que-parfait*, le *futur absolu*, le *futur passé*.

(*Restaut*, pag. 224.— *Lévizac*, pag. 37, t. II — *Wailly*, pag. 52.)

1° DU PRÉSENT ABSOLU.

I. Le *présent absolu* marque qu'une chose est ou se fait dans le moment de la parole. Il ne peut y avoir qu'un présent, parce que le moment actuel ne peut être plus ou moins

présent. Ainsi, quand je dis, *j'écris*, c'est comme si je disois, *actuellement j'écris*. Ce temps est un présent absolu et sans dépendance.

(*Wailly*, pag. 55.—*Restaut*, pag. 311. — *Lévizac*, pag. 87, t. II.)

II. On se sert encore du *présent absolu* pour exprimer une chose que l'on fait habituellement, ou l'état habituel d'un sujet : *Il aime la paix ; il blâme tous les excès ; il jouit des heureux changements qui viennent de s'opérer.* (Mêmes autorités.)

III. Pour marquer des choses qui sont, et qui seront toujours vraies : *Dieu* EST *éternel, sa puissance* EST *sans bornes et sa clémence* EST *grande.* (Mêmes autorités.)

IV. Au lieu du futur, afin de donner plus de vivacité au discours :

Mes amis sont tout prêts : c'en est fait, *il est mort.*
(*P. Corneille*, Héraclius, act. IV, sc. 6)

pour *il mourra.*

JE SUIS *de retour dans un moment.*
(*Molière*, le Mariage forcé, act. I, sc. 1.)

pour JE SERAI *de retour.*

Milord Fabridge est-il à Londres ?—Non, mais il REVIENT *bientôt.*
(*Voltaire*, l'Écossaise, act. I, sc. 4.)

pour *il reviendra.*

Toutefois cet emploi n'a lieu que relativement à un futur prochain, car on s'exprimeroit mal si l'on disoit. JE SUCCÈDE *à mon père* DANS DEUX ANS.

Le *présent absolu* désigne encore le futur, quand il est précédé du mot *si*, exprimant une condition :

Si Titus a parlé, s'il l'*épouse*, je pars.
(*Racine*, Bérénice, act. I, sc. 3)
(*Wailly*, pag. 257.)

V. Enfin, on fait usage du *présent absolu*, pour exprimer un passé, afin de réveiller l'attention et de frapper fortement l'imagination. Tel est ce passage de *Racine :*

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il *veut* les rappeler, et sa voix les *effraie*.
(Phèdre, act. V, sc. 6.)

Ce dernier vers est un tableau que la forme du *présent* met sous les yeux. Si *Racine* eût dit : *il a voulu les rappeler, mais sa voix les a effrayés*, ce n'eût été qu'un simple récit.
(*Wailly, Restaut, Lérizac*, etc.)

Toutefois, quand on emploie ainsi le *présent absolu*, il faut que les verbes qui sont en rapport, dans la même phrase, soient aussi au *présent ;* dès-lors les phrases suivantes ne sont pas correctes : *Le centurion envoyé par Mucien* ENTRE *dans le port de Carthage, et dès* QU'IL FUT DÉBARQUÉ *il* ÉLÈVE *la voix*. Il falloit, *et dès qu'il* EST *débarqué il* ÉLÈVE *la voix.*

Tandis que le cardinal Mazarin GAGNOIT *des batailles contre les ennemis de l'État, les siens* COMBATTENT *contre lui*. Dites *gagne, combattent*, ou *gagnoit, combattoient.*

(*Condillac*, ch. XIX, pag. 243. — *Sicard*, page 248, t. II, — et les autorités ci-dessus.)

2° DE L'IMPARFAIT.

I. L'*imparfait de l'indicatif* marque une chose faite dans un temps passé, mais comme présente à l'égard d'une autre chose faite dans un temps également passé : *Je* PENSOIS *à vous, quand vous êtes entré.* Dans cette phrase, j'indique l'action de *penser* comme passée à l'égard du temps actuel, mais je la marque comme présente par rapport à l'action d'*entrer.* (*Wailly*, pag. 53.)

II. On s'en sert aussi, quand on parle d'actions habituelles faites dans un temps passé qui n'est pas défini : *Henri IV* ÉTOIT *un grand roi ; il* AIMOIT *son peuple.*
(*Wailly*, pag. 259. — *Lérizac*, pag. 89.)

III. Pour n'exprimer qu'un rapport au présent ; mais il doit être précédé de *si*, signifiant *supposé que :* SI J'ÉTOIS *en crédit, je vous serois utile* ; c'est-à-dire, *je ne vous suis pas utile, parce que je ne suis pas en crédit.*

3° DU PRÉTÉRIT DÉFINI.

Le *prétérit défini* marque une chose faite dans un temps déterminé, et entièrement écoulé : *Monsieur un tel* ÉCRIVIT *hier au soir un sixain à mademoiselle......*
(*Molière*, les Précieuses ridicules, sc. 10.)

Il vous souvient des lieux où vous *prîtes* naissance.
(*Racine*, Bérénice, act. I, sc. 4.)

L'ennui *naquit* un jour de l'uniformité.
(*De la Motte*, fable du Chameau.)

(MM. de *Port-Royal*, pag. 158. — *Restaut*, page 312. — *Wailly*, pag. 259.)

4° DU PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Le *prétérit indéfini* marque une chose faite dans un temps entièrement passé, que l'on ne désigne pas, ou dans un temps passé désigné, mais qui n'est pas encore entièrement écoulé. Ainsi, quand je dis : *Les fruits de la terre* ONT ÉTÉ *la première nourriture des hommes*, je ne désigne pas positivement le temps où cela est arrivé. Mais si je dis : J'AI EU *la fièvre cette année, ce printemps, ce mois ci, cette semaine, aujourd'hui*, je désigne à la vérité des

temps passés, mais ce ne sont pas des temps absolument passés, et il en reste encore quelques parties à écouler. (Mêmes autorités.)

En français, le *prétérit défini* et le *prétérit indéfini* ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On ne doit se servir du *prétérit défini* que pour exprimer un temps absolument écoulé, et qui soit éloigné au moins d'un jour de celui où l'on parle. Ainsi vous ne direz pas : IL FIT *un très-grand froid* CETTE SEMAINE, CE MOIS, CETTE ANNÉE, etc., parce que cette semaine, ce mois, cette année ne sont pas tout-à-fait écoulés; ni : JE REÇUS CE MATIN *la visite de madame votre mère*, parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on est encore. Mais vous direz fort bien : J'ALLAI HIER *au Théâtre-Français.*— JE PASSAI *tout l'été* DERNIER *à la campagne.*

(*Dangeau*, Essai de Gramm., pag. 174. — *Fromant*, supplém. à la Grammaire de *Port-Royal*, pag. 186. — *Restaut*, *Wailly* et *Condillac*.)

On se sert au contraire du *prétérit indéfini*, en parlant d'un temps passé qui n'est pas entièrement écoulé : *j'ai écrit* CE MATIN, AUJOURD'HUI, CETTE SEMAINE, etc., ou dans un temps totalement écoulé, mais dont on ne précise pas l'époque : *Troie* A ÉTÉ DÉTRUITE *par les Grecs.*—Cependant, dans ce dernier cas, l'usage permet d'employer le *prétérit défini*, et de dire : *Troie fut détruite par les Grecs.*

(*Dangeau*, pag. 174. — *Restaut*, pag. 219.)

Le *prétérit indéfini* s'emploie quelquefois pour un futur passé : AVEZ-VOUS *bientôt fait?* —*Attendez*, J'AI *fini dans un moment*; c'est-à-dire, *aurez-vous bientôt fait? — Attendez, j'aurai fini dans un moment.*

(*Wailly*, pag. 260. — *Lévizac*, pag. 94.)

Remarque.—Au lieu du *prétérit indéfini*, on emploie mal-à-propos le *plus-que-parfait*. On dit : *Je vous ai mandé que le ministre* m'AVOIT PARLÉ *de vous.*—*Nous avons su que vous* AVIEZ ACHETÉ *une jolie maison.* — *J'ai appris que votre mère* AVOIT ÉTÉ *quelque temps malade*, etc., etc. Il faut : *Je vous ai mandé que le ministre m'*A PARLÉ *de vous.* — *Nous avons su que vous* AVEZ ACHETÉ *une jolie maison.* — *J'ai appris que votre mère* A ÉTÉ *quelque temps malade*; parce que, dans ces phrases, le second verbe exprime simplement un passé, et non pas un passé antérieur à l'égard de l'action exprimée par le premier verbe de la phrase.

(*Domergue*, Solut. gramm., pag. 110 et suiv.)

5° DU PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Le *prétérit antérieur* exprime ordinairement une chose passée faite avant une autre qui est également passée, et c'est pour cela qu'on le nomme *antérieur.* Il y en a deux : l'un qui exprime une chose passée faite avant une autre qui est également passée, et dont il ne reste plus rien à écouler, comme dans cette phrase : *Quand j'*EUS RECONNU *mon erreur, je* FUS *honteux des mauvais procédés que j'avois eus pour lui;* l'autre qui exprime une chose passée faite avant une autre dans un temps qui n'est pas entièrement écoulé : *Quand j'*AI EU *ce matin* APPRIS *la nouvelle de votre nomination, j'ai couru en faire part à nos amis communs.*

(*Restaut*, pag. 214.—*Lévizac*, pag. 94.)

Ces *prétérits antérieurs* ont entre eux la même différence qui existe entre les deux prétérits dont nous venons de parler, et ils doivent s'employer dans le même sens. Le premier alors peut s'appeler *prétérit antérieur défini*; et le second, *prétérit antérieur indéfini*. Ils sont toujours accompagnés d'une conjonction ou d'un adverbe de temps; comme : DÈS QUE *j'eus dîné*, DÈS QUE *j'ai eu dîné*; *j'eus dîné* HIER *dans un instant; j'ai eu dîné* HIER *dans un instant.*

(*Restaut*, pag. 215.—*Lévizac*, pag. 94.)

6° DU PLUS-QUE-PARFAIT.

Le *plus-que-parfait* marque une chose non-seulement passée en soi, mais comme passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée; ainsi, quand je dis : J'AVOIS DÉJEUNÉ, *quand vous* VÎNTES *me demander*, je fais entendre que mon déjeuner étoit passé à l'égard de votre arrivée, ou du temps où vous vîntes, qui est aussi un temps passé à l'égard de celui où je parle.

Au premier coup-d'œil, il semble que le *plus-que-parfait* et le *prétérit antérieur* ne diffèrent point entre eux. Ils offrent néanmoins une grande différence. La chose, ou l'action exprimée par le *prétérit antérieur*, est toujours accessoire et subordonnée à celle qui l'accompagne, et qui est l'action principale, celle sur laquelle s'arrête l'attention : *Quand j'*EUS RECONNU *mon erreur, je fus honteux des mauvais procédés que j'*AVOIS EUS *à son égard.* Mon intention est de dire que *je fus honteux*, etc., mais seulement *après que j'eus reconnu mon erreur*; c'est ce que j'exprime à l'aide du *prétérit antérieur.* C'est tout le contraire à l'égard du *plus-que-parfait* : J'AVOIS DÉJEUNÉ, *quand vous* VÎNTES *me demander;* mon intention est de dire que *j'avois déjeuné*, et *qu'alors vous vîntes.* L'action exprimée par le *plus-que-parfait* est donc celle qui fixe principalement l'esprit, et l'autre n'est que secondaire.

Quand on emploie le *prétérit antérieur*, la chose ou l'action qu'on a principalement en vue est présentée la dernière, et lorsqu'on se sert du *plus-que-parfait*, elle tient au contraire le premier rang.

(*Restaut*, pag. 215.—*Lévizac*, pag. 915, t. II.)

7° DES DEUX FUTURS.

Le *futur absolu* marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore : *Nos corps* RESSUSCITERONT *au jour dernier.*

Ce *futur* a la signification de l'impératif, quand il exprime un commandement ou une défense : *Vous* RESPECTEREZ *vos parents*, *vous ne* MENTIREZ *point*, ce qui signifie, *respectez vos parents*, *ne mentez point.*

(*Wailly*, pag. 260. — *Restaut*, pag. 217. — *Lévizac*, pag. 97, t. II.)

Il y a un tour de phrase assez particulier, où le *futur* se place au commencement, avant le sujet exprimé par un *qui* relatif : CROIRA *qui voudra l'historien Capitolin, et quelques autres écrivains qui font danser les éléphants sur la corde.* (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Le *futur passé* marque qu'une chose sera faite lorsqu'une autre qui n'est pas encore, aura lieu : *Quand* J'AURAI FINI *mes affaires*, *je vous irai voir.* Dans cette phrase, la fin de mes affaires est encore à venir, mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite qui est aussi à venir. Ce futur passé s'exprime par le futur des auxiliaires *avoir* ou *être*, et le participe passé du verbe. Il se met ordinairement après *dès que*, *aussitôt que*, *après que*, *quand*, et autres conjonctions semblables. (*Restaut*, pag. 218.—*Féraud.*)

Remarque.—Au lieu du *futur*, on se sert abusivement du *conditionnel présent* : *On nous a dit que vous* CONSENTIRIEZ *à faire cette démarche.—Votre frère m'a assuré que vous* IRIEZ *à la campagne au commencement du printemps prochain.—Le bruit a couru que je* QUITTEROIS *ce pays incessamment.* Il faut : *que vous* CONSENTIREZ, *que vous* IREZ, *que je* QUITTERAI, attendu qu'il n'est pas question ici de conditions moyennant lesquelles les actions de *consentir*, d'*aller*, de *quitter*, doivent avoir lieu ; mais qu'il s'agit seulement d'exprimer que ces actions s'exécuteront dans un temps où l'on n'est pas encore.

§. II.

DU CONDITIONNEL, ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE DEUXIÈME MODE.

Le *conditionnel* est la manière d'exprimer l'affirmation avec dépendance d'une condition; il a deux temps, le *présent* et le *passé*.

Le *conditionnel présent* marque qu'une chose seroit ou se feroit dans un temps présent, moyennant certaine condition : *Nous* GOÛTERIONS *bien des jouissances*, *si nous savions faire un bon usage du temps.*

(*Restaut*, pag. 212. — *Wailly*, pag. 56. — *Lévizac*, pag. 100.)

Le *conditionnel passé* marque qu'une chose auroit été faite dans un temps passé, si la condition dont elle dépendoit avoit été remplie : *Il seroit allé à la campagne*, *si le temps le lui avoit permis.* — *Il* N'EÛT *pas* MIS *au jour son ouvrage*, *s'il* N'EÛT *pas cru qu'il pût être utile.* (Mêmes autorités.)

Remarque. — Pour faire entendre que la chose auroit été faite et consommée dans un temps passé, et qu'elle auroit été passée à l'égard de ce temps passé, moyennant certaines conditions, il faudroit dire : J'AUROIS EU DÎNÉ, on *j'*EUSSE EU DÎNÉ *avant midi*, *si l'on ne fût venu me détourner.* La même remarque est applicable au plus-que-parfait et au futur passé, et l'on diroit dans le même sens : *Si j'*AVOIS EU DÎNÉ, *je ne vous* AUROIS *pas* FAIT *attendre ; il* SERA SORTI, *dès qu'il* AURA EU ACHEVÉ *sa lettre.*

(*Restaut*, pag. 222.—*Lévizac*, pag. 100.)

Quelques Grammairiens appellent ces temps *sur-composés*, parce qu'ils empruntent les temps composés du verbe auxiliaire *avoir*; mais, comme on s'en sert rarement, nous avons cru devoir n'en dire qu'un mot dans la conjugaison des verbes. (Mêmes autorités.)

Les *conditionnels* servent à exprimer un souhait : *Je* SERAIS ou *j'*AUROIS *été content d'obtenir votre suffrage.* (Mêmes autorités.)

Ils s'emploient avec *si*, qui marque doute, incertitude ; comme : *Demandez-lui* S'IL SEROIT VENU *avec nous*, *supposé qu'il n'eût pas eu affaire.* (Mêmes autorités.)

Enfin les *conditionnels* s'emploient pour différents temps de l'indicatif, comme : J'AIMEROIS *que l'on travaillât à former le cœur et l'esprit de la jeunesse ; ce* DEVROIT *être le principal but de l'éducation.*—POURRIEZ-VOUS *croire votre fils coupable d'ingratitude ?* L'AURIEZ-VOUS *soupçonné d'un vice si déshonorant ? Pourquoi* VIOLEROIT-IL *un des devoirs les plus saints ?*

Dans la première et dans la seconde phrase, le *conditionnel* est pris pour un *présent* ; elles signifient : *j'*AIME *qu'on travaille*, etc. POUVEZ-VOUS *croire votre fils ?* Dans la troisième, le *conditionnel* est mis pour un *prétérit simple* : L'AVEZ-VOUS *soupçonné*, etc. — Et dans la quatrième, pour un *futur* : *Pourquoi* VIOLERA-T-IL *un des devoirs les plus saints ?*

(Mêmes autorités.)

Le *conditionnel présent* et le *conditionnel passé*, ainsi que les deux *futurs*, ne peuvent pas s'employer avec *si*, mis pour *supposé que*. Les étrangers font souvent cette faute; ils disent, par exemple : *Les soldats* FERONT *bien leur devoir, s'ils* SERONT *bien commandés.* —*Vous* AURIEZ *vu le Roi, si vous* SERIEZ *venu avec moi.* On emploie alors, après *si*, le *présent*, au lieu du *futur* : *s'ils sont*, etc.; le *plus-que-parfait*, à la place du *conditionnel passé* : *si vous étiez venu*, etc.

(Le Dict. crit. de *Féraud*, lettre G.)

§. III.

DE L'IMPÉRATIF, ET DE L'EMPLOI DE CE TROISIÈME MODE.

L'*impératif* est une manière de signifier dans les verbes, outre l'affirmation, l'action de commander, de prier, ou d'exhorter; quand je dis : SACHEZ *que la femme que le vice fait rougir, est la mieux gardée*; c'est comme si je disois : *Je vous exhorte à savoir, je veux que vous sachiez*, etc.

(*Restaut*, pag. 225. — *Lévizac*, pag. 103.)

Ce mode n'a qu'un temps, qui marque tantôt un *présent*, par rapport à l'action de commander : SOULAGEZ *la vertu malheureuse; les bienfaits bien appliqués sont le trésor de l'honnête homme.* (Pensée d'Isocrate.) Et tantôt un *futur*, par rapport à la chose commandée : VENEZ *me voir demain.* (Mêmes autorités.)

Ce temps n'a pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, page 210, de première personne au singulier; mais il en a une au pluriel, parce que c'est autant à soi qu'aux autres qu'on adresse la parole.

Adorons dans nos maux le Dieu de l'univers.
(*Voltaire*, Samson, act. I.)

Soyons vrais, dans nos maux n'accusons que nous-même (381).
(*La Harpe*, Warwick, act. V, sc. 5.)

Quelquefois on se sert de la première personne du pluriel de l'impératif, quoiqu'il ne s'agisse que d'une personne. Un homme se dira en lui-même : SECOURONS-*le*, OUBLIONS *ses torts pour ne nous souvenir que de ses malheurs.*

Mais observez que, de même qu'en parlant à une seule personne, le participe ne prend pas la marque du pluriel, quoiqu'on ait fait usage du pronom *vous*, et que l'on dise : *monsieur, vous êtes* ESTIMÉ; de même, on met l'adjectif au singulier, lorsqu'une personne, en se parlant à elle-même, se sert de la première personne du pluriel de l'impératif.

Soyons indigne sœur d'un si généreux frère.
(*P. Corneille*, les Horaces, act. IV, sc. 4.)

Étouffe tes soupirs, malheureuse Constance;
Soyons en tous les temps *digne* de ma naissance.
(*Voltaire*, la Princesse de Navarre, act. III, sc. 3.)

Ah! *soyons sage*; il est bien temps de l'être.
(*Voltaire*, l'Enfant prodigue, act. III, sc. 6.)

Laissons, laissons aller le monde
Comme il lui plaît, comme il l'entend;
Vivons caché libre et *content*
Dans une retraite profonde.
(*Florian*, Épilogue mis à la fin de ses fables.)

Je me disois : *Quittons* ce vain délire;
Que ma raison reprenne son empire;
Soyons heureux, et *libre* désormais,
. . . .
. . . .
Vivons pour nous, *vivons* pour les beaux arts, etc.
(*Florian*, le Chien de chasse.)

§. IV.

DU SUBJONCTIF, ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE QUATRIÈME MODE.

Le *subjonctif* est ainsi appelé, parce que, comme son nom l'indique, il est *sous le joug*, sous la dépendance d'un verbe qui précède, et dont il ne peut être séparé sans cesser de former un sens clair et déterminé. Si l'on dit, par exemple : *Je veux que vous* APPRENIEZ *votre leçon*; ces mots, *vous appreniez votre leçon* ne peuvent être séparés de ceux-ci, *je veux que*, parce que, seuls, ils ne formeroient plus un sens raisonnable.

Il existe donc deux différences principales entre l'*indicatif* et le *subjonctif*. La première, c'est que le *subjonctif* n'exprime l'affirmation que d'une manière indirecte, et comme dépendante de quelques mots qui précèdent, au lieu que l'*indicatif* l'exprime d'une manière directe, positive, et indépendante de tout autre mot qui pourroit précéder; la seconde, que le *subjonctif* n'a pas de sens déterminé, lorsqu'on a supprimé ce qui le précède; au lieu que l'*indicatif*, quoiqu'on ait supprimé quelques mots, n'en forme pas moins un sens clair et déterminé, et par conséquent une affirmation directe.

(*Lévizac*, pag. 104, t. II.)

Le mode subjonctif a quatre temps : le

(381) *Nous-même*, sans *s* à *même*, quand il est question de plusieurs personnes, est une faute; c'est une licence que prennent les poètes. *Voyez* au Pronom personnel, pag. 153, §. VIII.

présent, l'*imparfait*, le *prétérit* et le *plus-que-parfait*.

1° DU PRÉSENT.

Le *présent* et le *futur du subjonctif* se présentent sous la même forme ; ils ne diffèrent point, comme à l'indicatif, par la terminaison ; c'est par le sens qu'on les distingue : *Votre cousin est très-modeste*, QUOIQU'IL SOIT *très-instruit* ; *quoiqu'il soit* exprime un *présent* : *Je désire* QUE VOUS *en* FASSIEZ *votre ami* ; *que vous en fassiez* exprime un *futur*. — En effet, la première de ces deux phrases signifie : *votre cousin est modeste, et malgré cela il est très-instruit* ; et la seconde signifie, *vous en ferez votre ami, je le désire*.

(Même autorité.)

2° DE L'IMPARFAIT.

L'*imparfait du subjonctif*, de même que l'*imparfait de l'indicatif*, marque qu'une action est présente relativement à une autre action : *Je désirois que vous* VINSSIEZ. Mais, de plus que l'*imparfait de l'indicatif*, il est susceptible d'exprimer un *futur*, comme dans cette phrase : *Je souhaitois que vous ne* VINSSIEZ *que demain*.

3° DU PRÉTÉRIT.

Le *prétérit du subjonctif* indique une action passée : *Je suis enchanté que vous* AYEZ FAIT *sa connoissance*. En effet, cette phrase équivaut à celle-ci : *Vous* AVEZ FAIT *sa connoissance, j'en suis enchanté*. Il peut aussi exprimer un *futur antérieur* : *Nous ne cachetterons pas cette lettre que vous ne l'*AYEZ LUE ; c'est-à-dire, *quand vous* AUREZ LU *cette lettre, nous la cachetterons*.

4° DU PLUS-QUE-PARFAIT.

Le *plus-que-parfait du subjonctif*, comme le *plus-que-parfait de l'indicatif*, marque qu'une chose est passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée ; il est aussi susceptible d'une signification future : *Je ne croyois pas* QUE VOUS EUSSIEZ *sitôt* FINI ; *sitôt fini* exprime un *passé* ; mais, dans cette phrase : *Je voudrois* QUE VOUS EUSSIEZ FINI, *quand je reviendrai* ; *que vous eussiez fini* exprime un *futur passé*.

(*Restaut*, pag. 227 et 232. — *Lévizac*, pag. 106.)

CAS OÙ L'ON DOIT FAIRE USAGE DU SUBJONCTIF.

L'*indicatif* est le mode de l'affirmation ; le *subjonctif* est le mode de l'indécision, du doute. Ainsi, le verbe de la proposition subordonnée se met à l'*indicatif*, lorsque le verbe de la proposition principale (382) exprime quelque chose de positif, d'affirmatif ; et il se met au *subjonctif*, quand le verbe de la proposition principale marque quelque chose d'indécis, de douteux, etc.

De ce principe général résultent les règles suivantes sur l'emploi du *subjonctif*.

Premièrement.—Le verbe de la proposition subordonnée se met au *subjonctif*, quand le verbe de la proposition principale exprime la surprise, l'admiration, la volonté, le souhait, le consentement, la défense, le doute, la crainte, l'appréhension, le commandement ; parce qu'alors ce verbe ne marque rien d'affirmatif, rien de positif à l'égard du verbe qui suit.

(Le P. *Buffier*, n° 517. — *Wailly*, pag. 266. — *Marmontel*, pag. 311. — *Lévizac*, pag. 107. — Les Grammairiens modernes.)

On dira donc d'après cette règle :

Je permets, je souhaite, je doute, je veux, j'ordonne, je crains, je désire que vous aimiez.

(*Voltaire*, Comment. sur le Menteur de P. Corneille, act. III, sc. 3.)

Je tremble, j'appréhende, je crains, j'ai peur, qu'il ne VIENNE.

(*Féraud*, *Gattel*, M. *Laveaux*, et l'*Académie*, à chacun de ces mots.)

. . . Vous *brûlez* que je ne *sois* partie.

(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 5.)

Ici *brûler* est employé dans le sens de désirer ardemment. (Mêmes autorités.)

Combattant à vos yeux *permettez* que je *meure*.

(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 1.)

J'attends qu'il VIENNE.

(*Féraud*, *Caminade*, et *Boiste*.)

Il *attend* qu'en secret le roi *s'offre* à ses yeux.

(*Voltaire*, la Henriade, chant IX.)

Dès ce même moment *ordonnez* que je *parte*.

(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 1.)

Vous *voulez* que je *fuie* et que je vous évite.

(Le même, Mithridate, act. II, sc. 3.)

Tu *veux* qu'en ta faveur nous *croyions* l'impossible.

(*P. Corneille*, le Cid, act. IV, sc. 3.)

---

(382) On sait, comme nous l'avons dit, page 207, qu'on entend par *proposition principale*, celle qui occupe le premier rang dans l'énonciation de la pensée ; et par *proposition incidente* ou *subordonnée*, celle qui est ajoutée à la *proposition principale* pour la déterminer ou pour l'expliquer.

Deuxièmement. — On met le verbe de la proposition subordonnée au *subjonctif*, si la proposition principale est *négative* ou *interrogative*, parce que cette sorte de proposition exprime le doute, l'incertitude, etc. : *Je* NE *pense pas, je* NE *soupçonne pas, je* NE *crois pas que vous* AYEZ *appris les mathématiques.*

(*L'Académie, Féraud, Gattel*, et les Grammairiens modernes.)

Je NE *gage pas, je* NE *parie pas que cela* SOIT.

Je N'*ai employé aucune fiction qui ne* SOIT *une image sensible de la vérité.*

(*Voltaire*, Essai sur la Poésie épique.)

Je NE *voudrois pas assurer qu'on le* DOIVE *écrire.*

(*Boileau*, à la fin de sa 8e réflexion sur Longin.)

PENSEZ-*vous qu'en formant la république des abeilles, Dieu* N'AIT *pas voulu instruire les rois à commander avec douceur, et les sujets à obéir avec amour?* — SOUPÇONNEZ-*vous*, CROYEZ-*vous*, PRÉSUMEZ-*vous que ce soit mon frère qui m'*AIT *écrit ?*

Ah! madame, *est*-il vrai qu'un roi fier et terrible
Aux charmes de vos yeux *soit* devenu sensible ?
Que l'hymen aujourd'hui *doive* combler ses vœux ?
(*Crébillon*, Rhad. et Zén., act. I, sc. 2.)

Doutes-tu qu'il ne *veuille* implorer ma clémence ?
(*Th. Corneille*, le comte d'Essex, act. III, sc. 2.)

Je NE *crois pas*, ou CROYEZ-*vous qu'il* VIENNE.
(*L'Académie*, et tous les Grammairiens modernes.)

Crois-tu que dans son cœur il *ait* juré sa mort ?
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 8.)

L'homme, pour qui tout renaît, SERA-*t-il le seul qui* MEURE *pour ne jamais revivre ?*
(*Le Tourneur*, tradoct. d'Young, 9e Nuit.)

Dieu juste! SEROIT-*il vrai que tu* VISSES *avec indifférence le crime triomphant et la vertu souffrante?* (Le même, 10e Nuit.)

Voyez, aux Remarques détachées, pour quel motif les deux verbes *dissimuler* et *ignorer*, demandent dans le sens négatif le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif, et dans le sens affirmatif le demandent au subjonctif.

Remarque. — Quelquefois on n'emploie l'interrogation que pour affirmer ou nier avec plus d'énergie; on n'interroge alors que pour le seul effet oratoire, pour communiquer aux autres le sentiment qu'on éprouve. C'est une simple formule, c'est l'interrogation des rhéteurs. Dans ce cas, le verbe de la proposition subordonnée se met à *l'indicatif*, puisqu'il n'exprime point le doute :

CROYEZ-*vous que les Limousins* SONT *des sots, que les Parisiens* SONT *des bêtes ?* ce qui veut dire : Êtes-vous assez simple pour croire que les Limousins sont des sots, que les Parisiens sont des bêtes ?

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure,
Peut pénétrer des morts la profonde demeure ?
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 1.)

. . . Madame, *oublies*-vous
Que Thésée *est* mon père, et qu'il *est* votre époux ?
(Act. II, sc. 5.)

Et sur quoi *jugez*-vous que j'en *perds* la mémoire?
(Même scène.)

Croirai-je qu'une nuit *a pu* vous ébranler?
(Le même, Iphigénie, act. I, sc. 3.)

Crois-tu que, toujours ferme au bord du précipice,
Elle *pourra* marcher sans que le pied lui glisse?
(*Boileau*, Satire X.)

(M. *Lemare*, M. *Maugard* et M. *Auger* dans son Comment. sur le Sicilien de Molière, sc. 14.)

Troisièmement. — On met le verbe de la proposition subordonnée à *l'indicatif* avec le verbe *prétendre* (dans le sens de *croire*, *soutenir*), et avec le verbe *entendre* (dans le sens d'*ouïr*, *comprendre*) : *Je* PRÉTENDS *que cela* N'EST *pas vrai.* — *Je* PRÉTENDS *que son droit* EST *incontestable.* (*L'Académie.*) — *Au son de la voix, j'*ENTENDS *que* C'EST *votre frère.*
(Même autorité.)

Mais avec *prétendre* et *entendre* (dans le sens de *vouloir*, *ordonner*) on fait usage du subjonctif :

Je PRÉTENDS *que l'on* FASSE *son de devoir.*
(*Féraud*, *Gattel* et M. *Laveaux*.)

De lui seul je *prétends* qu'on *reçoive* la loi.
(*Boileau.*)

Il PRÉTEND *que tout* VIENNE *et* DÉPENDE *de lui.* (*Voltaire.*)

*J'*ENTENDS *que vous lui* OBÉISSIEZ.
(*L'Académie*, *Féraud* et *Gattel*.)

*Non, s'il vous plaît, je n'*ENTENDS *pas que vous* PASSIEZ *de dépense, et que vous* ENVOYIEZ *rien acheter pour moi.*
(*Molière*, Pourceaugnac, act. I, sc. 10.)

Quatrièmement. — On met le verbe de la proposition subordonnée au *subjonctif* après les verbes unipersonnels, ou après ceux qui sont employés unipersonnellement :

IL IMPORTE *que vous y* SOYEZ. — IL VAUT MIEUX *qu'il ne* VIENNE *point.* — IL RÉPUGNE *que cela* SOIT *ainsi.*

. . *Il suffit* que vous me *commandiez*.
(*Racine*, Iphigénie, act. V, sc. 3.)

Il est juste, grand roi, qu'un meurtrier *périsse*.
(*P. Corneille*, le Cid, act. II, sc. 7.)

Monsieur, il est IMPOSSIBLE *que vous* VOYIEZ

à présent ma maîtresse : elle est dans l'affliction la plus cruelle.

(*Voltaire*, l'Écossaise, act. III, sc. 8.)

Il faut en excepter : il *s'ensuit*, il *résulte*, il *arrive*, et les verbes unipersonnels dans la composition desquels se trouve un adjectif qui exprime une idée positive ; tels que, *évident*, *certain*, *sûr*, *vrai*, etc.; ces verbes alors n'exigent le *subjonctif* que lorsqu'ils sont interrogatifs ou accompagnés d'une négation. On dira donc : *Il est* VRAI, SÛR, CERTAIN *que vous* ÊTES *mon ami.*—IL ARRIVE *souvent qu'on* EST *trompé.*

Et : *Il n'*EST PAS VRAI, SÛR, CERTAIN *que vous* SOYEZ *mon ami.* — *Il n'*ARRIVE PAS *souvent qu'on* SOIT *trompé par ses amis.*

Cinquièmement. — Le verbe *sembler*, employé avec l'un des pronoms *me*, *te*, *nous*, *vous*, *lui*, *leur*, demande le verbe de la proposition subordonnée à *l'indicatif*, parce que, dans ce cas, *sembler* répond à *je crois* ; il marque, de même que ce verbe, une affirmation : *Il* ME SEMBLE *que je le* VOIS. (L'*Académie*.) — *Il* ME SEMBLE *qu'il n'y* A *pas de plus grande jouissance que celle de faire des heureux.*

Mais aussi, d'après la règle établie plus haut, ce verbe demande le *subjonctif*, quand il est employé avec une négation ou une interrogation : *Il* NE ME SEMBLE *pas que l'on* PUISSE *penser différemment.*

Eh quoi! te *semble*-t-il que la triste Eryphile
Doive être de leur joie un témoin si tranquille?
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 1.)

Lorsque ce verbe est employé sans un des pronoms dont nous venons de parler, *Féraud* et l'*Académie* sont d'avis de mettre le verbe de la proposition subordonnée au *subjonctif* : IL SEMBLE, *à vous entendre*, *que je vous en* DOIVE *de reste.* (L'*Académie*.) — IL SEMBLE *que vous* N'AYEZ *rien vu.* (*Féraud.*) — IL SEMBLE *que ce mal* SOIT *sans remède.* (*M. Laveaux.*)

Le *P. Buffier*, *Ménage*, *Th. Corneille*, *Wailly* laissent néanmoins le choix d'employer l'*indicatif* ou le *subjonctif*; et, en effet, plusieurs écrivains ont fait, dans ce cas, usage tantôt de l'un, tantôt de l'autre.

Mais, comme *il semble*, sans pronom, n'est point une affirmation, qu'il exprime un doute, une incertitude, et comme beaucoup d'écrivains ont, avec cette expression, fait usage du *subjonctif*, nous pensons avec *Féraud* et l'*Académie*, dont nous venons d'invoquer l'autorité, que ce mode est préférable.

Voici les exemples que nous avons choisis parmi tous ceux que nos recherches nous ont procurés :

IL SEMBLE *que les grandes entreprises* SOIENT *parmi nous plus difficiles à mener que chez les anciens.*

(*Montesquieu*, Grand. et Déc. des Rom.)

. . . Il *sembloit* qu'un spectacle si doux
N'attendît en ces lieux, qu'un témoin tel que vous.
(*Racine*, Andromaque, act. II, sc. 4.)

IL SEMBLE *que la race d'hommes que l'on trouve en Laponie et sur les côtes septentrionales de la Tartarie*, SOIT *une espèce particulière dont tous les individus ne sont que des avortons.*

(*Buffon*, Histoire. natur. de l'homme. Variétés dans l'espèce humaine.)

IL SEMBLE *que l'être qui pense* SOIT *abandonné et solitaire au milieu de l'univers physique ; et la pensée a besoin du commerce de la pensée.*

(*Thomas*, Éloge de Marc-Aurèle, p. 564.)

IL SEMBLE *que, pour humilier ceux qui cultivent les sciences, Dieu* AIT *permis que les plus belles découvertes aient été faites par hasard, et par ceux qui devoient moins les faire.*

(*L. Racine*, note 173 du Poëme de la Relig., ch. V.)

IL SEMBLE *que l'auteur* AIT *été embarrassé de cette situation forcée, qu'il* AIT *voulu exprès se rendre inintelligible.*

(*Voltaire*, Comment. sur Rodog.)

On diroit, qui équivaut à *il semble*, paroîtroit demander aussi le *subjonctif*; on lit dans *Boileau* (Sat. VI) :

On diroit que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.

Et dans son Art poétique (ch. III) :

On diroit que, pour plaire, instruit par la nature,
Homère *ait* à Vénus dérobé sa ceinture.

ON DIROIT *que le livre des destins* AIT *été ouvert à ce prophète.* (*Bossuet.*)

ON DIROIT *qu'il soit aveugle.*

(M. *Jacquemart*, p. 179, IIe part.)

On diroit, à vous voir assemblés en tumulte,
Que Rome des Gaulois *craigne* encore une insulte.
(*Crébillon*, Catilina, act. IV, sc. 1.)

Mais encore y a-t-il quelque incertitude, puisque *Boileau* a dit aussi avec *l'indicatif* (s'adressant à Molière, et lui parlant de la rime) :

On diroit, quand tu veux, qu'elle te *vient* chercher.
(Satire II.)

Et dans sa Ve Satire :

Cependant, à le voir, avec tant d'arrogance,
Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
On diroit que le Ciel *est* soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a *pétri* d'autre limon que moi.

Sixièmement. — Quand la proposition subordonnée est liée à la proposition principale par un des pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont*, *où*, etc., il faut examiner si la proposition qui soit ce pronom exprime quelque chose de *positif*, ou quelque chose d'*incertain*. Dans le premier cas, on fait usage de l'*indicatif*, et dans le second, du *subjonctif*:

1° J'épouserai une femme *qui* me *plaira*.	J'épouserai une femme *qui* me *plaise*.
2° J'irai dans une retraite où je *serai* tranquille.	J'irai dans une retraite *où* je *sois* tranquille.
3° Je te donnerai des raisons *qui* te *convaincront*.	Je te donnerai des raisons *qui* te *convainquent*.
4° J'aspire à une place *qui est* agréable.	J'aspire à une place *qui soit* agréable.
5° Montrez-moi le chemin *qui conduit* à Paris.	Montrez-moi un chemin *qui conduise* à Paris.
6° Ils envoyèrent des députés *qui consultèrent* Apollon.	Ils envoyèrent des députés *qui consultassent* Apollon.
7° Je cherche quelqu'un *qui* me *rendra* service.	Je cherche quelqu'un *qui* me *rende* service.
8° Préférez ces expressions où l'analogie *est* unie à la clarté.	Préférez des expressions où l'analogie *soit* unie à la clarté.

Dans *J'épouserai une femme qui me plaira*, on emploie l'*indicatif*, parce que l'idée est *positive*; il s'agit d'une femme que j'ai en vue, je suis certain qu'elle me plaira. Dans *j'épouserai une femme qui me plaise*, on se sert au contraire du *subjonctif*, parce que l'idée est indéterminée; j'ai le désir de prendre une femme, mais je ne sais pas laquelle; je suis par conséquent incertain si elle me plaira. Il en est de même des autres phrases, c'est l'idée qu'on veut exprimer qui détermine le choix de l'*indicatif* ou du *subjonctif*. (M. *Lemare*.)

Septièmement.—On met le verbe de la proposition subordonnée au *subjonctif*, lorsque le pronom relatif *qui* a pour antécédent un substantif modifié par un adjectif employé au superlatif relatif, c'est-à-dire, par un adjectif précédé d'un des mots *le plus*, *le meilleur*, *le moins*, *le mieux*, *la plus*, *la moins*, *la mieux*, *les plus*, etc. (386).

Si ma religion étoit fausse, je l'avoue, voilà le piége le MIEUX *dressé* QU'IL SOIT *possible d'imaginer.* (*La Bruyère*, chap. XVI.)

Cet homme, caché dans son désert, enveloppé dans sa vertu, devint un des PLUS *nobles instruments* DONT *Dieu se* SOIT *servi dans son Église, pour faire éclater sa puissance.*
(*Fléchier*, Panégyrique de saint Vincent de Paul.)

Le PLUS *grand théâtre* QU'*il y* AIT *pour la vertu, c'est la conscience.*
(*D'Olivet*, pensée de Cicéron, sur la conscience.)

L'Évangile est le PLUS *beau présent que Dieu* AIT PU *faire aux hommes.*
(*Montesquieu.*)

La religion est toujours LE MEILLEUR *garant que l'on* PUISSE *avoir des mœurs des hommes.*
(*Montesquieu*, Grandeur et Déc. des Romains, chap. X.)

Ou lorsque le pronom relatif correspond à l'un des adjectifs *nul*, *aucun*, *premier*, *second*, *troisième*, *dernier*, etc.; ou encore lorsqu'il se rapporte à quelque substantif ou adverbe qui a un sens négatif, tels que *personne*, *peu*, *guère*, *rien*, *aucun*, etc.

Racine est le PREMIER QUI AIT *su rassembler avec art les ressorts d'une intrigue tragique.*
(*Thomas*, Éloge de Racine.)

C'est une des DERNIÈRES *épîtres* QUE *saint Paul* AIT *écrites.* (*Trévoux.*) *Les intérêts de leur vanité sont les* DERNIERS QU'*on* DOIVE *ménager.* (*Geoffroy.*)

Il n'y a PERSONNE QUI, *en pareil cas, ne* NÉGLIGEÂT *un intérêt si important.*
(*Voltaire*, sur la tragédie du Triumvirat.)

Il n'y a RIEN QUI RAFRAÎCHISSE *le sang comme une bonne action.* (*La Bruyère.*)

Il y a PEU *de rois* QUI SACHENT *chercher la véritable gloire.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. XIV.)

On peut dire que le chien est le SEUL *animal* DONT *la fidélité* SOIT *à l'épreuve.* (*Buffon.*)

Le SEUL *bien* QU'*on ne* PUISSE *pas nous enlever, c'est le mérite d'avoir fait une bonne action.* (Pensée d'Antisthène.)

Il n'y a AUCUN *de ses sujets* QUI *ne* HASARDÂT

(386) Il faut se rappeler que *le meilleur*, *le pire*, *le moindre*, expriment à eux seuls un superlatif.

sa propre vie pour conserver celle d'un si bon roi. (*Fénélon*, Télémaque, liv. VIII.)

Ce n'est pas *le seul* bien *que* sa main me *ravisse*.
(*Crébillon*, Rhad. et Zen., act. I, sc. 2.)

Le présent est l'*unique* bien
Dont l'homme *soit* vraiment le maître.
(*J.-B. Rousseau*, Ode XIII, liv. 2.) (387)

Il n'y a GUÈRE *de mots* QUI, *étant heureusement placés, ne* PUISSENT *contribuer au sublime* (388). (*Voltaire.*)

Huitièmement —Les adjectifs pronominaux *quel que*, et les expressions *qui que*, *quoi que*, veulent également le verbe de la phrase subordonnée au *subjonctif*:

QUELQUE *effort que* FASSENT *les hommes, leur néant paroit partout.*
(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., III[e] partie, page 415.)

Du maître, *quel qu'il* soit, peu, beaucoup ou zéro,
Le valet fut toujours et le singe et l'écho.
(*Piron*, l'École des Pères, act. II, sc. 3.)

Mais dans *quelque* haut rang que vous *soyez* placé,
Souvent le plus heureux s'y trouve renversé.
(*Th. Corneille*, le comte d'Essex, act. I, sc. 3.)

Qui que ce soit, parlez et ne le craignez pas (389).
(*Racine*, Iphigénie, act. III, sc 5.)

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse.
(*Boileau*, Art poétique, chant I.)

Quoi qu'on dise, un ânon ne deviendra qu'un âne.
(*Grozelier.*)

---

(387) M. *Ledru* (Manuel des Amat. de la lang. franç. est d'avis que *le seul*, *l'unique* demandent le mode du *subjonctif*, quand l'idée n'est pas positive, quand elle tient du doute; mais que, quand l'idée est affirmative, qu'elle ne tient pas du doute, il faut l'*indicatif*.

Ainsi il ne croit pas qu'on puisse condamner les exemples suivants :

Il y avoit du délire à penser qu'on eût pu faire périr, par un crime, tant de personnes royales, en laissant vivre le SEUL *qui* POUVOIT *le venger.*
(*Voltaire*, Siècle de Louis XIV.)

Voilà sans doute le moindre de vos qualités ; mais, madame, c'est la SEULE *dont j'*AI *pu parler avec quelque connaissance.*
(*Racine.*)

Les mauvais succès sont les SEULS *maîtres qui* PEUVENT *nous reprendre utilement, et nous arracher cet aveu d'avoir failli, qui coûte tant à notre orgueil.* (*Bossuet.*)

Locke est le SEUL *que je* CROIS *devoir excepter.* (*Condillac.*)

parce que dans chacun d'eux le sens est bien affirmatif.

Toutefois, M. *Ledru* fait observer que, comme il y a presque toujours un certain vague dans les phrases où l'on emploie *seul* ou *unique*, il faut alors, dans le plus grand nombre de cas, faire usage du subjonctif.

(388) *Remarque.* — Il est un cas où l'on doit mettre le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif ; c'est quand le superlatif est suivi d'un régime indirect, comme dans cette phrase : *Le soleil est le plus grand des corps que l'on* APERÇOIT *dans le ciel.*

Le relatif *que* se rapporte non au superlatif, mais au régime qui le suit : ainsi l'idée est positive, car le sens est celui-ci : *On aperçoit des corps dans le ciel, et le soleil est le plus grand* ; dès-lors ce n'est pas le subjonctif que l'on doit employer.

(389) Conjonctions ou locutions conjonctives qui veulent le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif : *bien entendu que, à la charge que, à condition que, de même que, ainsi que, à mesure que, aussi bien que, autant que, non plus que, outre que, parce que, à cause que, attendu que, vu que, puisque, pendant que, tandis que, durant que, tant que, depuis que, dès que, aussitôt que, à mesure que, peut-être que, tant que.*

Conjonctions ou locutions conjonctives qui veulent toujours le subjonctif : *afin que, à moins que, avant que, en cas que, au cas que, bien que, quoique, de peur que, de crainte que, encore que, jusqu'à ce que, loin que, non que, nonobstant que, malgré que, posé que, pour que, pourvu que, sans que, si peu que, si tant est que, soit que, supposé que, et que*, dans le sens de *à moins que, avant que, soit que, afin que, sans que, de peur que, de crainte que.*

(*Wailly*, pag. 268.— *Lévizac*, pag. 232 et 234, tome II.)

Observez que ce n'est pas le *que*, mis à la suite de ces conjonctions, qui est la cause du subjonctif; ce sont les mots antécédents, qui tous expriment un acte de volonté. Quand je dis : *Fais que je t'estime, afin que je sois triste d'être*, etc.; c'est comme si je disois. *Fais que je t'estime*, VOULANT ou SI TU VEUX *que je sois triste.*

Dans les phrases suivantes : *Si tu sors, et que tu fasses ce que je dis, tu réussiras* ; c'est comme si je disois, et *supposé que tu fasses.*

Viens, que je te dise un mot, c'est-à-dire, *afin que je te dise un mot*
(M. *Lemare*, pag. 111, note 203, 1[re] édit.)

Neuvièmement.—La conjonction *si.... que* exige aussi le *subjonctif*, lorsqu'elle est employée pour *quelque que :*

Si mince *qu'il puisse* être un cheveu fait de l'ombre.
(*Villefré.*)

Ou bien lorsqu'il y a une négation avant et après *si : Il n'a pas été si leste qu'il ne* SOIT *tombé.* (*Wailly*, pag. 270. — *Fabre*, pag. 244.)

Ou encore lorsque la conjonction *si* est remplacée par *que* dans le second membre de la phrase, parce qu'alors *que* exprime le doute. Ainsi vous direz : *Il est vrai que je suis sincère ;* et l'on vous repondra : *S'il est vrai que vous* SOYEZ *sincère , expliquez-vous donc.* (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Dixièmement — On met au *subjonctif* le verbe de la proposition subordonnée après les conjonctions ou locutions conjonctives : *Avant que*, *bien que*, *encore que*, *quoique*, *de peur que*, *en cas que*, *sans que*, *au cas que*, *pourvu que*, *à moins que*, *pour que*, *soit que*, *c'est assez que*, *il suffit que*, etc., etc.

Les plaisirs ne sont pas assez solides POUR QU'ON *les* APPROFONDISSE , *il ne faut que les effleurer.*

Avant même *que* Rome *eût gravé* douze tables,
Métius et Tarquin n'étoient pas moins coupables.
(*Racine*, le fils, Poème de la Religion, chant I.)

Avant que Babylone *éprouvât* ma puissance.
(*J. Racine*, Bajazet, act. IV, sc. 3.)

AVANT QUE *je* FUSSE *venu.* (L'*Académie.*) (390).

*Bien qu'*à ses déplaisirs mon ame *compatisse.*
(*P. Corneille*, le Cid, act. II, sc. 7.)

Il fait bon craindre, *encor que* l'on *soit* saint.
(*La Fontaine.*)

ENCORE QUE *les rois de Thèbes* FUSSENT *les plus puissants de tous les rois de l'Égypte*, *jamais ils n'ont entrepris sur les dynasties voisines.*
(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., IIIe part.)

De peur que ma présence encor *soit* criminelle,
Je te laisse. . .
(*Molière*, l'Étourdi, act. I, sc. 5.)

Il faudroit en prose, *ne soit criminelle* (391).

Quoique le ciel *soit juste*, il permet bien souvent,
Que l'iniquité règne et marche en triomphant.
(*Voltaire*, Don Pèdre, act. V, sc. 1.)

Mais, *soit qu'*un vieux respect pour le sang de leurs maîtres
Parlât encor pour moi dans le cœur de ces traîtres.
(*Voltaire*, la Henriade, chant III.)

AU CAS QUE *cela* SOIT (392)
(L'*Académie.*)

Les puissances établies par le commerce... s'élèvent peu à peu et SANS QUE *personne s'en* APERÇOIVE.
(*Montesquieu*, Grand. des Romains, ch. IV.)

POURVU QU'ON SACHE *la passion dominante de quelqu'un*, *on est assuré de lui plaire*
(*Pascal*, Pensées, part. I, art. 10.)

C'est assez que, *il suffit* QUE VOUS SOYEZ *assuré.*
(M. *Auger*, Commentaire sur Molière, pag. 357, tome III.)

Remarques.—Il arrive souvent que, pour

---

(390) *Féraud* fait observer qu'il ne faut pas mettre indifféremment *avant que* avec le subjonctif, et *avant que de* ou *avant de* avec l'infinitif. On doit mettre *avant que de* ou *avant de* avec l'infinitif, quand cet infinitif se rapporte au sujet de la proposition. *Je lui ai payé cette somme* AVANT QUE DE PARTIR OU AVANT DE PARTIR ; c'est-à-dire ; *avant que je partisse ;* mais, si je voulois parler du départ de celui à qui j'ai payé la somme, il faudroit dire : *Je lui ai payé cette somme* AVANT QU'IL PARTÎT, ou *avant son départ*, et non pas, *avant de partir.*

Voyez, aux Observations sur les adverbes, *si*, avec *avant que*, il faut *ne* dans la phrase subordonnée.

(391) *Molière*, dans l'École des Femmes (act. IV, sc. 9), a dit :

La mienne, *quoique* aux yeux elle *n'est* pas si forte.

Mais, comme le fait observer M. *Auger*, dans son commentaire, il faut, *quoique aux yeux elle ne* SOIT *pas si forte.*

(392) *Cas* se dit pour *aventure*, *conjoncture*, *occasion* : on dit dans cette acception, *au cas que*, et *en cas de.*

On disoit autrefois *en cas que. Beauzée* trouve une différence entre ces deux expressions *en cas*, *au cas*, et décide que l'on ne doit pas dire *en cas que*. Il motive son opinion par ce principe que tout ce qui exige un antécédent le suppose déterminé individuellement ; or il ne peut l'être que par l'article. *Au cas* renferme cet article ; *au cas que* signifie *dans le cas que ;* mais *en cas* n'a point d'article, il ne doit donc pas être suivi du *que.*

Alors il faut dire, *au cas que cela soit* avec le subjonctif, et *en cas* avec la préposition *de* et un substantif : *en cas de refus.*

donner plus de vivacité au discours, on supprime la proposition principale :

Que la foudre à vos yeux *m'écrase* si je mens!
(*P. Corneille*, le Menteur, act. III, sc. 5.)

... *Qu'ils meurent* pour leur père,
Qu'ils meurent. Aussi bien ils sont morts pour leur mère.
(*Longepierre*, Médée, act. IV, sc. 8.)

Que je fuie! ah! Rhodope, au comble de la gloire,
Quand sur mes ennemis j'emporte la victoire;
Que je fuie! (Le même, Médée, act. V, sc. I.)

Mais, en rétablissant les ellipses, tout rentre dans l'ordre, et l'on voit qu'alors il faut toujours le *subjonctif*.

Quelquefois aussi, non-seulement le verbe de la proposition principale est supprimé, mais encore le *que*, satellite constant du *subjonctif*.

Au diable soit l'écho, l'homme et l'églogue.
(*Piron*.)

Dût le ciel égaler le supplice à l'offense!
(*P. Corneille*, Rodog., act. V, sc. 1.)

Plût aux dieux que mon père, hélas! vécût encore!
(*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 4.)

Grâces au ciel mes mains ne sont point criminelles.
Plût aux dieux que mon cœur *fût* innocent comme elles! (Le même, Phèdre, act. I, sc. 3.)

Écrive qui voudra...
(*Boileau*, Satire IX.)

Me *préservent* les cieux d'une nouvelle guerre!
(*Voltaire*, les Pélop., IV, sc. 1.)

Périsse le Troyen auteur de nos alarmes!
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 2.)

Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre!
(*P. Corneille*, les Horaces, act. V, sc. 5.)

Cette double ellipse est rare; mais on remarquera que, dans ce cas, on place presque toujours le sujet après le verbe.
(*Wailly*, pag. 276, *Lévizac*, M. *Lemare*, et M. *Maugord*.)

Enfin il n'y a dans toute la langue qu'un verbe qui se mette au *subjonctif*, sans qu'un autre mot le précède, c'est le verbe *Savoir*, accompagné au présent d'une négative : JE NE SACHE *rien qui soit plus digne de notre amour que la vertu, ni de plus propre à notre bonheur que l'amitié. — Des enfants étourdis deviennent des hommes vulgaires;* JE NE SACHE *point d'observation plus générale et plus certaine que celle-là.*
(*J.-J. Rousseau*, Émile, t. I.)

Mais, ce qu'il y a de particulier, c'est que cette manière de parler n'a lieu qu'à la première personne, car on ne dit pas *tu ne saches rien*, *il ne sache rien*.
(*Th. Corneille*, sur la 362e Rem. de *Vaugelas*.—Le P. *Buffier*, n° 615.—Le Dict. de l'*Académie*.)

§. V.

DE L'INFINITIF, ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE CINQUIÈME ET DERNIER MODE.

L'infinitif signifie l'affirmation d'une manière indéfinie, et dès-lors, sans aucun rapport exprimé de nombre ni de personne.
(MM. de *Port-Royal*, pag. 175; *Restout*, pag. 237.)

Quand je dis *être*, *avoir*, *aimer*, *finir*, je fais seulement entendre la signification de ces verbes d'une manière générale, sans y rien ajouter.

On distingue cinq temps dans l'infinitif : *Le présent*, *le prétérit*, *le participe présent*, *le participe passé*, et *le participe futur*.

Le Présent de l'infinitif est susceptible d'exprimer un *présent*, un *passé*, ou un *futur*, relativement au temps du verbe qui le précède, comme dans *je l'entends rire*; *rire* exprime un présent, parce que *j'entends* est un présent, et c'est comme s'il y avoit, *il rit* et *je l'entends*.

Je l'ai entendu rire. *Rire* exprime un passé, parce que *j'ai entendu* est au passé; c'est comme s'il y avoit, *il a ri* et *je l'ai entendu*.

Je l'entendrai rire. *Rire* exprime un futur, parce que *j'entendrai* est au futur; c'est comme s'il y avoit, *il rira* et *je l'entendrai*.
(*Wailly* pag. 55,—et *Restaut*, pag. 230.)

Le prétérit de l'infinitif exprime seulement un passé relativement au temps du verbe qui le précède; comme dans *je crus* ou *je croyois l'avoir entendu rire*. (*Wailly* et *Lévizac*.)

Pour exprimer, dans l'infinitif, un futur par rapport au temps du verbe qui le précède, il faut joindre l'infinitif du verbe *devoir* au verbe qui est à l'infinitif : *Je crois* DEVOIR *vous faire part de cette nouvelle*. Toutefois, comme le présent de l'infinitif, précédé des verbes *promettre*, *espérer*, *compter*, *s'attendre*, *menacer*, désigne toujours un futur : *Il espère vous contenter*, c'est-à-dire *il espère qu'il vous contentera*; alors on n'a pas besoin, pour ces cinq verbes seulement, de faire usage du verbe *devoir*, quand on veut exprimer ce temps.
(*Wailly*, pag. 237.—*Lévizac*, pag. 121, t. II.)

Le *présent de l'infinitif* sert à spécifier le verbe dont on veut parler. Ainsi on dit, le verbe *croire*, le verbe *donner*, le verbe

plaire, comme on dit le nom *prince*, le nom *temple*. (*Restaut*, pag. 237.)

Le *présent de l'infinitif* fait toujours la fonction ou de sujet, ou de régime, soit direct, soit indirect.

HAÏR est un tourment; AIMER est un besoin de l'ame. (M. de *Ségur*.)

Il n'y a pour l'homme que trois événements, naître, vivre et mourir: Il ne se sent pas naître, il souffre à MOURIR, et il oublie de vivre. (*La Bruyère*, de l'Homme.)

Je voudrois *inspirer* l'amour de la retraite.
(*La Fontaine*.)

Dans les deux premiers exemples, l'*infinitif* est sujet; il est régime direct dans le second, et régime indirect dans le troisième.

Par conséquent tout verbe placé immédiatement après un autre verbe, ou à la suite d'une préposition, doit être mis à *l'infinitif*, parce qu'alors il est le régime du verbe ou de la préposition qui précède: *C'est aux mœurs et non au destin qu'il FAUT IMPUTER les crimes.— Tous les peuples sont frères, et DOIVENT S'AIMER comme tels.*

(*Fénélon*, Télémaque, liv. XI.)

On peut être héros sans *ravager* la terre.
(*Boileau*, Épître au Roi.)

Qui jamais de nos lois n'offensa l'équité
N'a rien à *redouter* de leur sévérité.

Exceptions. — 1° La préposition *en* exige toujours le participe présent, au lieu de l'infinitif: *Il faut corriger les mœurs en AIMANT.*

2° Après les verbes *croire*, *voir*, on met quelquefois le participe passé: *La femme que j'ai CRUE AIMÉE. — Vos parens que j'avois VUS DISPOSÉS à vous pardonner.*

Mais dans cette phrase: *Ce que l'on donne à ses amis EST DÉROBÉ aux caprices du sort; ce sont là les seules richesses qu'il ne puisse pas nous enlever* (Pensée de Martial, Épigr. 42.); *est dérobé* ne forme pas une exception, puisque, dans tous les temps composés, l'auxiliaire et le participe ne font qu'un seul et même verbe.

Le verbe *être*, ayant pour sujet un *infinitif*, peut être précédé ou non précédé du pronom *ce*; on dit également bien: *Médire de son prochain*, c'EST *une action infâme*, ou EST *une action infâme*.

Mais ce pronom est indispensable, 1° lorsque l'*infinitif*, qui sert de sujet, a un régime d'une certaine étendue: *Taire un service qu'on a rendu*, C'EST *ajouter au bienfait.*

2° Quand il y a deux ou plusieurs *infinitifs* de suite employés comme sujet: *Lire, peindre, faire de la musique*, C'EST *l'unique occupation de sa vie.*

L'infinitif devient quelquefois un véritable substantif; et alors il est susceptible d'être déterminé et modifié comme les autres substantifs.

Ce n'est pas la mort que je crains, c'est le MOURIR. (*Montaigne*.)

Un BON MOURIR vaut mieux qu'un MAL VIVRE. (*Charron*, la Sagesse, liv. I.)

Le TAIRE est mieux séant à la femme, et le RÉPONDRE à l'homme.
(*Amyot*, trad. de Théag. et Chariclée.)

Laissez dire les sots, le *savoir* a son prix.
(*La Fontaine*, Fab. 161.)

La paix nous devenoit nécessaire comme le MANGER et le DORMIR.
(*Voltaire*, Corresp., t. VIII, p. 371.)

Le *raisonner* tristement s'accrédite.
(Le même.)

Le RIRE est sans doute l'assoisonnement de l'instruction, et l'antidote de l'ennui.
(*La Harpe*, Cours de littérat., p. 404, t. V.)

Il est aussi dans le génie de notre langue de préférer le mode infinitif à l'indicatif ou au subjonctif; en effet, il débarrasse la phrase d'une foule de petits mots dont l'emploi fréquent rend la construction louche et languissante; voilà pourquoi on dit: *Il vaut mieux être malheureux que* D'ÊTRE *criminel*, plutôt que: *il vaut mieux être malheureux que* VOUS SOYEZ *criminel.*

(*Th. Corneille*, sur la 3e Rem. de *Vaugelas*. — et *Wailly*, pag. 237.)

Cependant on doit préférer l'indicatif ou le subjonctif à l'infinitif, pour éviter plusieurs *de* ou plusieurs *à*; ainsi, au lieu de dire: *Le philosophe Aristippe chargea ses compagnons de voyage, de dire de sa part à ses concitoyens,* NE SONGER *de bonne heure à se procurer des biens qu'ils pussent sauver avec eux du naufrage*; il faudroit dire, *qu'ils songeassent de bonne heure*, etc.

Tout *infinitif présent*, précédé d'une préposition, doit toujours se rapporter d'une manière claire et précise, soit au sujet de la proposition, soit au régime direct, ou au régime indirect: *L'homme vit pour* TRAVAILLER. *— Dieu nous a créés pour* TRAVAILLER. *— Je vous conseille de* TRAVAILLER.

Dans la première phrase, l'infinitif *travailler* avec la préposition dont il est précédé se rapporte au sujet l'*homme*; dans la seconde phrase, il se rapporte au régime direct *nous*; et dans la troisième, il se rapporte au régime indirect *vous*.

Ainsi cette phrase: *La vie de Pépin ne fut*

pas assez longue POUR METTRE *la dernière main à ses projets*, n'est pas correcte; le rapport de l'*infinitif* a lieu, non avec *la vie*, qui est le sujet de *fut*, mais avec *Pépin*, qui est le régime du sujet.

Cette autre phrase manque egalement d'exactitude : *C'est* POUR DONNER *que le Seigneur nous donne; l'infinitif* semble être en rapport avec le sujet *Seigneur* et avec le régime indirect *nous*; on ne sait trop si le sens est que le Seigneur donne *pour le plaisir* même de donner, ou qu'il nous donne, *afin que nous donnions*.

Celle-ci n'est pas plus exacte : *La vie est faite* POUR TRAVAILLER ; *pour travailler* ne se rapporte pas au sujet du verbe, car la vie *ne travaille pas*; mais il est en rapport avec *nous*, qui n'est pas dans la phrase; ce qui est essentiellement vicieux.

Pour rendre ces phrases correctes, il faut prendre un autre tour qui indique clairement par qui sont faites les actions des verbes *mettre*, *donner*, *travailler* : *La vie de Pépin ne fut pas assez longue* POUR QU'IL MIT *la dernière main à ses projets.—C'est pour que* NOUS DONNIONS, *que le Seigneur nous donne.—Nous ne* VIVONS *que pour travailler.*

Enfin, d'après ce qui précède, il est facile de juger que les phrases suivantes ne sont pas plus correctes : *J'ai ordonné* DE BRÛLER *mon manuscrit.*—*La comédie est faite pour* RIRE. — *Je vous ai donné ma fille pour* ÊTRE HEUREUX.

Que l'on cherche partout mes tablettes perdues;
Mais que sans les *ouvrir*, elles me soient rendues.
(*Quinault*, la Mort de Cyrus, act. I, sc. 5.)

Il faut : *J'ai ordonné* QU'ON BRÛLÂT *mon manuscrit.—La comédie est* DESTINÉE *à faire rire.—Je vous ai donné ma fille* POUR QUE VOUS *soyez heureux.— Que l'on cherche partout mes tablettes perdues, mais qu'elles me soient rendues* SANS QU'ON LES OUVRE, ou bien *sans qu'elles soient ouvertes.*

§. VI.

DES PARTICIPES ET DE LEUR EMPLOI.

Le *participe présent* et le *participe passé* sont susceptibles d'exprimer le présent, le passé ou le futur, selon le temps du verbe principal de la phrase : *Un enfant*, AIMÉ *de ses parents*, DOIT *faire tous ses efforts pour mériter leur amour.*

Le *participe futur*, comme son nom l'indique, marque une action qui aura lieu dans un temps où l'on n'est pas encore.

Les *participes* méritant, par leur importance, de fixer l'attention de ceux qui veulent connoître à fond les principes de la langue française, nous avons cru devoir en faire un article séparé. *Voyez* article XVII[e].

ARTICLE XVI.

DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LES TEMPS.

Il y a dans les temps des verbes un rapport de détermination qu'il n'est pas permis d'ignorer. Ce rapport, ou cette correspondance, est souvent fondée sur l'usage, qui, lui seul, établit toutes nos règles.

C'est le temps du verbe principal qui preserit au second verbe le temps qu'il doit prendre; et la correspondance dans les verbes ne peut avoir lieu que dans la phrase composée, où plusieurs verbes dépendent les uns des autres.

§. I.

CORRESPONDANCE DES TEMPS DE L'INDICATIF ENTRE EUX.

Les temps de l'indicatif correspondent les uns aux autres, de telle manière que

Le *présent* correspond :

à son propre temps, au *prétérit indéfini*,	Je *lis*,	quand vous *lisez*. quand vous *avez lu*.

L'*imparfait* correspond :

à son propre temps, au *prétérit défini*, au *prétérit indéfini*,	Je *lisois*,	quand vous *écriviez*. quand vous *écrivîtes*. quand vous *avez écrit*.

Le *prétérit défini* correspond :

à son propre temps, et presque toujours au *prétérit antérieur*,	Quand vous le *voulûtes*, je *vins*. Quand j'*eus fini*, j'y *allai*.

Le *prétérit indéfini* correspond :

à son propre temps, à l'*imparfait*, au *prétérit antérieur composé*,	J'*ai lu*,	aussitôt que vous l'*avez voulu*. pendant que *vous écriviez*. après que vous *avez eu dîné*.

Le *prétérit antérieur* correspond presque toujours :

au *prétérit défini*,	Quand j'*eus lu*, vous *entrâtes*. Après que j'*eus lu*, on me *demanda*.

Le *plus-que-parfait* correspond :

à l'*imparfait*, au *prétérit défini*, au *prétérit indéfini*, au *prétérit antérieur*,	J'*avois lu*,	quand vous *entriez*. quand vous *entrâtes*. quand vous *êtes entré*. quand vous *fûtes entré*.

Le *futur absolu* correspond :

au *présent de l'indicatif*, au *prétérit indéfini*, à son propre temps, au *futur passé*,	Je *partirai*,	si vous le *désirez*. si vous *avez fini* votre ouvrage. quand vous *voudrez*. quand vous l'*aurez dit*.

Le *futur passé* correspond :

au *futur absolu*,	Quand vous *aurez fini*, je *partirai*.

Le *présent du conditionnel* correspond :

à son propre temps,	Quand un coupable *échapperoit* au châtiment, il n'*échapperoit* pas aux remords.
à l'*imparfait*,	Je vous *aiderois* volontiers de ma bourse, si j'*étois* plus heureux.
au *plus-que-parfait*,	Je vous *croirois*, si vous n'*aviez* pas *contracté* la malheureuse habitude de mentir.

Le premier *conditionnel passé* correspond :

au *plus-que-parfait*,	Les Romains *auroient conservé* l'empire de la terre, s'ils *avoient conservé* leurs anciennes vertus. (*Bossuet*.)

Le deuxième *conditionnel passé* correspond :

à son propre temps,	Quand même Alexandre *eût conquis* toute la terre, il n'*eût* pas *été satisfait*.

Voyez page 260, une observation sur *je ne saurois* employé pour *je ne puis*, et page 269, une observation sur *on diroit* employé pour *il semble*.

Lorsque deux verbes sont unis par la conjonction *que*, on met le second à l'indicatif, si le premier exprime quelque chose de positif, et alors il résulte différents rapports de correspondance entre les temps de ce mode.

Le *présent de l'indicatif* correspond :

à son propre temps, au *futur absolu*, au *futur passé*, à l'*imparfait*, au *prétérit défini*, au *prétérit indéfini*, au *plus-que-parfait*, au *conditionnel présent*, au 1er *conditionnel passé*, au 2e *conditionnel passé*,	On m'*assure*,	que vous *partez* aujourd'hui pour Paris. que vous *partirez* demain. que vous *serez parti*, si, etc. que vous *partiez* hier, si, etc. que vous *partîtes* hier. que vous *êtes parti* ce matin. que vous *étiez parti* hier avant moi. que vous *partiriez* aujourd'hui, si, etc. que vous *seriez parti* hier, si, etc. que vous *fussiez parti* plus tôt, si, etc.

Si le second verbe exprime une action passagère, et que l'on veuille marquer un présent relatif au premier verbe, alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait de l'indicatif*, correspondent :

à l'*imparfait*,	On *disoit*, On *dit*, On *a dit*, On *avoit dit*,	que vous *aimiez* l'étude.

Si l'on veut marquer un passé antérieur au premier verbe, la même correspondance a lieu, et alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait de l'indicatif*, correspondent :

au *plus-que-parfait*,	On *disoit*, On *dit*, On *a dit*, On *avoit dit*,	que vous *aviez aimé* l'étude.

Si l'on veut marquer un *futur absolu*, alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait de l'indicatif*, correspondent :

au *présent du conditionnel.*	On *disoit*, On *dit*, On *a dit*, On *avoit dit*,	que vous *aimeriez* l'étude, si, etc.

(*Lévizac*, tom. II, page 116.)

Mais, si le second verbe exprime une chose vraie dans tous les temps, une action qui se fait ou peut se faire dans tous les temps, alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait de l'indicatif*, correspondent :

au *présent de l'indicatif*,	Je vous *disois*,	que *les crimes secrets* ONT *les dieux pour témoins* (Sémiramis, act. V, sc. dern.); et non pas *avoient* les dieux pour témoins.
	Je vous *dis*,	que *l'espoir* EST *le seul bien des cœurs infortunés* (*Bernis*, ch. 7): et non pas *étoit* le seul bien.
	Je vous *ai dit*,	qu'*il n'y* A *rien de stable et de permanent dans le monde*; et non pas qu'il n'y *avoit* rien de stable.
	Je vous *avois dit*,	que *la santé* FAIT *la félicité du corps, et le savoir, celle de l'esprit*; et non pas que la santé *faisoit* la félicité du corps.

Parce que l'existence de ces vérités est indépendante de toute époque; qu'elle est simultanée avec tous les instants; qu'elle est toujours présente.

On se servira également *du présent*, s'il s'agit de quelque chose qui existe au moment que l'on parle, et l'on dira : *Je vous ai fait savoir que ma femme* EST *en mal d'enfant.*—*Je savois bien que vous* ÊTES *marié.*—Et non pas : *Je vous ai fait savoir que ma femme* ÉTOIT *en mal d'enfant.* — *Je savois bien que vous* ÉTIEZ *marié.*

(*Fabre*, pag. 249 et suiv.—*Domergue*, pag. 102 de ses Solut. gramm.)

Comme beaucoup d'auteurs, très-corrects d'ailleurs, ont fait plus d'une fois des fautes dans l'emploi des temps, nous ne croyons pas inutile de nous arrêter encore sur le cas où on doit mettre le verbe de la proposition subordonnée *au présent*, quoique le verbe de la proposition principale soit ou à l'imparfait, ou au prétérit défini, ou au prétérit indéfini, ou au plus-que-parfait. C'est dans l'ouvrage de M. *Maugard* que nous puisons ce qu'on va lire :

Ce Grammairien commence par citer cette remarque de *Duclos* sur le chapitre XVI de la Grammaire générale de *Port-Royal :*

« Puisqu'on n'a multiplié les temps et les « modes des verbes que pour mettre plus de « précision dans le discours, je me permettrai « une observation qui ne se trouve dans au« cune grammaire, sur la distinction qu'on « devroit faire et que peu d'écrivains font, du « temps continu et du temps passager, lors« qu'une action est dépendante d'une autre. « Il y a des occasions où le présent seroit « préférable à l'imparfait qu'on emploie com« munément. Je vais me faire entendre par des « exemples : *On m'a dit que le roi* ÉTOIT *parti* « *pour Fontainebleau.* La phrase est exacte, « attendu que partir est une action passagère. « Mais je crois qu'en parlant d'une vérité « constante, on ne s'exprimeroit pas avec « assez de justesse en disant : *J'ai fait voir* « *que Dieu* ÉTOIT *bon; que les trois angles* « *d'un triangle* ÉTOIENT *égaux à deux droits.* « Il faudroit que *Dieu est*, que *trois angles* « *sont*, etc, parce que ces propositions sont « des vérités constantes et indépendantes du « temps.

« On emploie encore le plus-que-parfait, « quoique l'imparfait convînt quelquefois « mieux, après la conjonction *si.* Exemple :

« *Je vous aurois salué*, si *je vous avois vu*.
« La phrase est exacte, parce qu'il s'agit d'une « action passagère : mais celui qui auroit la « vue assez basse pour ne pas reconnoître les « passants, diroit naturellement, *si je voyois*; « et non pas *si j'avois vu*; attendu que son « état habituel est de ne pas voir. Ainsi on ne « devroit pas dire : *Il n'auroit pas souffert* « *cet affront*, S'IL AVOIT ÉTÉ *sensible* ; il faut « *s'il étoit*, attendu que la sensibilité est une « qualité permanente. »

Ensuite M. *Maugard* convient qu'avant ce judicieux académicien, aucun Grammairien n'a, à la vérité, exposé ce principe ; mais il prouve que de bons écrivains anciens et modernes l'ont pratiqué. Exemples :

Vous m'*avez* dit, tout franc, que je *dois* accepter
Celui que, pour époux, on me veut présenter.
(*Molière*, le Tartufe, act. II, sc. 4.)

Qu'est-ce que vous me voulez, mon papa ? Ma belle maman M'A DIT *que vous me* DEMANDEZ.
(Le même, le Malade imaginaire, act. II, sc. 2.)

Hier elle vous élevoit au-dessus de votre sage père, de l'invincible Achille, du fameux Thésée, d'Hercule devenu immortel. SENTÎTES-VOUS *combien cette louange* EST *excessive ?* (*Fénélon*, Télémaque, liv. IV.)

Il CONCLUOIT *que sagesse* VAUT *mieux qu'éloquence.*
(*Voltaire*, le Taureau blanc, t. 58 des OEuvres.)

N'AVEZ-VOUS *jamais bien fait réflexion que* NOUS SOMMES *de pures machines ?*
(*Voltaire*, Corresp. génér., t. IX, p. 246.)

On NE SENTOIT *pas de quelle utilité* IL EST *d'avoir des principes.*
(*D'Olivet*, Pensée de Cicéron, t. VII.)

*On m'*A DIT *qu'on* NE CONNOIT *plus certaines planètes qui* TOURNENT *autour de Jupiter, auxquelles Galilée donna en mon honneur le nom d'Astres de Médicis.*
(*Fontenelle*, Dial. de Cosme de Médicis et de Bérén.)

Et déjà quelques-uns *couroient* épouvantés.
Jusque dans les vaisseaux qui les *ont* apportés.
(*Racine*, Mithridate, act. V, sc. 4.)

L'abbé de Saint-Pierre PROUVOIT *que la devise de l'homme vertueux* EST *renfermée dans ces deux mots : donner et pardonner.*
(*D'Alembert*.)

Après cela, M. *Maugard* relève les fautes suivantes :

Peut-être on vous *a dit* quelle *étoit* mon humeur.
(*Voltaire*, le Depositaire, act. II, sc. 5.)

L'humeur est une qualité permanente, une qualité existant actuellement dans l'esprit du poète ; il devoit donc dire *quelle est*, etc.

AYANT FAIT *réflexion, depuis quelques années, qu'on ne* GAGNOIT *rien à être bon homme, je me suis mis à être un peu gai, parce qu'on* M'A DIT *que cela* EST *bon pour la santé.*
(*Voltaire*, Corresp. génér., t. VIII, pag. 332.)

Être bon homme, être bon à la santé, sont également des qualités permanentes ; il falloit donc dire *gagne* ; *est bon* en est la preuve.

J'ai connu qu'il n'y AVOIT *de bon pour la vieillesse qu'une occupation dont on* FÛT *toujours sûr.*
(*Voltaire*, à madame du Deffant.)

Bon pour la vieillesse, qualité permanente, vérité incontestable ; donc il faut *il n'y a.... et soit.*

Tout le monde CROIOIT *pour la liberté et la justice, mais on ne* SAVOIT *point ce que* C'ÉTOIT *que d'être libre et juste.*
(*Voltaire*, Charles XII, pag. 110.)

Libre, *juste*, qualités permanentes, assertions absolues ; donc il faut *c'est.*

IL CROYOIT *que les lois* ÉTOIENT *faites pour secourir les citoyens, autant que pour les intimider.* (*Voltaire.*)

Faites pour secourir, pour intimider, qualités permanentes, maximes vraies et toujours présentes ; donc il faut *sont.*

Il faut un corps d'Hercule pour vivre ici ; mais j'y suis libre, et J'AI *trouvé que la liberté* VALOIT *encore mieux que la santé.*
(*Voltaire*, Corresp. génér., t. IX, p. 359.)

Valoir mieux, qualité permanente, vérité incontestable ; donc il faut dire, *vaut mieux.*

L'empereur Antonin AVOIT APPRIS *à son fils Marc-Aurèle qu'il* VALOIT *mieux sauver un seul citoyen, que de défaire mille ennemis.*
(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., au de J.-C., 161.)

Sauver un seul citoyen, qualité permanente ; donc il faut dire, *il vaut mieux.*

Je *n'ai pas oublié*, prince, que ma victoire
Devoit à vos exploits la moitié de sa gloire.
(*Racine*, Bérénice, act. III, sc. 1.)

Devoir, *être redevable*, exprime une obligation, une reconnoissance constante et habituelle ; donc il faut *doit.*

. . . Je *t'ai déjà* dit que *j'étois* gentilhomme,
Né pour chômer, et pour ne rien savoir.
(*La Fontaine.*)

La noblesse étant un droit du sang, ne peut jamais se perdre ; donc il faut, *je suis.*

Oh, mon ami ! ne M'AVEZ-*vous pas* DIT *que vous* N'AVIEZ *point de naissance ?*
(*Bernardin-de-Saint-Pierre*, Paul et Virg.)

N'avoir point de naissance est une qualité permanente; donc il faut dire, *vous n'avez point.*

Je n'ai pas prétendu insérer dans ces listes tous les adjectifs qui se mettent, les uns avant les substantifs, et les autres après: J'AI VOULU *seulement faire voir que cette position* N'ÉTOIT *point arbitraire.*

(*Dumarsais*, Encycl., au mot *Adjectif.*)

Assurément *cette position n'étoit pas plus arbitraire* à l'époque où ce savant Grammairien écrivoit cela, qu'elle ne l'avoit été auparavant, et qu'elle ne l'a été depuis; il devoit donc dire *n'est*, et non pas *n'étoit.*

Je suis du sentiment du vieux Renaud, qui DISOIT *qu'il* N'APPARTENOIT *qu'aux gens de quatre-vingts ans de conspirer.*

(*Voltaire*, Corresp. génér., t. IX, 1764.)

Otez, *qui disoit que*, vous aurez: *Je suis du sentiment du vieux Renaud, il n'appartient qu'aux gens*, etc.

Enfin TOUTES LES FOIS QUE VOUS AUREZ DU DOUTE SUR LE TEMPS QU'IL FAUT EMPLOYER,.... SERVEZ-VOUS DE CE MOYEN QUI EST INFAILLIBLE.

Cette opinion de M. *Maugard* est absolument semblable à celle qu'ont émise *Domergue* (p. 97 de ses Solut. gramm.) et M. *Lemare* (pages 122, 123); mais nous avons préféré donner celle de ce Grammairien, parce que nous l'avons trouvée plus riche en exemples.

§ II.

CORRESPONDANCE DES TEMPS DU SUBJONCTIF AVEC CEUX DE L'INDICATIF.

Le *présent du subjonctif* correspond :

au *présent* au *futur absolu* au *futur passé*	*de l'indicatif*,	Je *veux* Je *voudrai* Quand j'*aurai voulu*	que tu *viennes.*

L'*imparfait du subjonctif* correspond :

à l'*imparfait* aux deux *prétérits* au *plus-que-parfait* et aux deux *conditionnels*	*de l'indicatif*,	Je *voulois* Je *voulus*, j'*ai voulu* J'*avois voulu* Je *voudrois* J'*aurois voulu*	que tu *vinsses.*

Le *parfait du subjonctif* correspond :

au *présent* au *prétérit indéfini* au *futur absolu* au *futur passé*	*de l'indicatif*,	Je *veux* J'*ai voulu* Je *voudrai* Quand j'*aurai voulu*	que tu *aies écrit.*

Le *plus-que-parfait du subjonctif* correspond :

à l'*imparfait* aux *prétérits* au *plus-que-parfait*	*de l'indicatif*,	Je *voulois* Je *voulus*, j'*ai voulu* Quand j'*eus voulu* J'*avois voulu*	que tu *eusses écrit.*
et aux deux *conditionnels*		Je *voudrois* J'*aurois voulu*	que tu *fusses venu.*

(*Lévizac*, tom. II, pag. 119.)

Remarque.—Il est aisé de voir que le *présent* et le *prétérit du subjonctif* correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif, à l'exception du *prétérit indéfini* seulement, qui correspond avec le *parfait du subjonctif*, et non pas avec *le présent*; et que l'*imparfait* et le *plus-que-parfait du subjonctif* correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif et du conditionnel.

D'après cela, qu'est-ce donc qui doit déterminer le choix à faire entre le *présent* et le *prétérit*, l'*imparfait* et le *plus-que-parfait?* *L'idée seule que l'on a en vue* peut déterminer ce choix. Deux règles éclairciront ce point :

Ire RÈGLE. — Quand le verbe de la proposition principale est au *présent* on au *futur de l'indicatif*, on met au *présent du subjonctif* celui de la proposition subordonnée, si l'on veut exprimer un *présent* ou un *futur*, par rapport au premier verbe; mais on le met au *prétérit du subjonctif*, si l'on veut exprimer un *passé*, toujours par rapport au premier verbe: IL FAUT *que celui qui parle* SE METTE *à la portée de ceux qui l'écoutent; et que celui qui écrit* AIT *dessein de se faire comprendre*

de ceux qui lisent ses ouvrages. — IL FAUDRA QU'ILS SE RENDENT *à la force de la vérité, quand ils* AURONT PERMIS QU'ELLE PAROISSE *dans tout son jour.*—IL SUFFIT *qu'un habile homme* N'AIT *rien* NÉGLIGÉ *pour faire réussir une entreprise : le mauvais succès ne doit pas diminuer son mérite.—Je douterai toujours que vous* AYEZ FAIT *tous vos efforts.*

(*Restaut*, pag. 332.—*Wailly*, pag. 273.—*Lévizac*, pag. 113.)

Exception.—Quoique le premier verbe soit au *présent*, on peut mettre le second à l'*imparfait*, ou au *plus-que-parfait du subjonctif*, quand il y a dans la phrase une expression conditionnelle :

On peut dire que les vices nous attendent dans le cours de la vie, comme des hôtes chez qui il faut successivement loger; et je doute que l'expérience nous les FÎT *éviter, s'il nous* ÉTOIT *permis de faire deux fois le même chemin.* (*La Rochefoucauld.*)—*Je ne pense pas que cette affaire* EÛT RÉUSSI *sans votre intervention.* (*Wailly*, et les mêmes autorités.)

IIe RÈGLE.—Quand le verbe de la proposition principale est à l'*imparfait*, à l'un des *prétérits*, au *plus-que-parfait*, ou à l'un des *conditionnels*, on met le verbe de la proposition subordonnée à l'*imparfait du subjonctif*, si l'on veut exprimer un *présent* ou un *futur*, par rapport au premier verbe ; mais on doit le mettre au *plus-que-parfait*, si l'on veut exprimer un *passé*, toujours par rapport au premier verbe.—*Trajan avoit pour maxime, qu'il* FALLOIT *que ses concitoyens le* TROUVASSENT *tel qu'il eût voulu trouver l'empereur, s'il eût été simple citoyen.*

(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., an de J.-C. 98.)

Les Romains ne VOULOIENT *point de batailles hasardées mal-à-propos, ni de victoires qui* COÛTASSENT *trop de sang.*

(Le même, pag. 463.)

Dieu A PERMIS *que des irruptions de barbares* RENVERSASSENT *l'empire romain, qui s'étoit agrandi par toute sorte d'injustices.*

(Le même.)

Guillaume III LAISSA *la réputation d'un grand politique, quoiqu'il* N'EÛT *point été populaire, et d'un général à craindre, quoiqu'il* EÛT *perdu beaucoup de batailles.*

(*Voltaire.*)

Sparte ÉTOIT *sobre avant que* SOCRATE EÛT *loué la sobriété; avant qu'il* EÛT *loué la vertu, la Grèce abondoit en hommes vertueux.*

(*J.-J. Rousseau.*)

Et le financier se *plaignoit*
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le dormir,
Comme le manger et le boire.
(*La Fontaine*, le Savetier et le Financier.)

Tous les gouvernements ÉTOIENT *vicieux avant que la suite des siècles, et en particulier le Christianisme,* EUSSENT ADOUCI *et perfectionné l'esprit humain.* (L'abbé *Terrasson*.)

Remarque. — Au lieu de faire usage de l'*imparfait du subjonctif*, on emploie le *présent du subjonctif*, lorsque le verbe de la proposition subordonnée exprime une action qui peut se faire dans tous les temps : *Je* N'AI EMPLOYÉ *aucune fiction qui ne* SOIT *une image sensible de la vérité.*

(*Voltaire*, Essai sur la poésie épique.)

Dieu A ENTOURÉ *les yeux de tuniques fort minces, transparentes au-devant, afin que l'on* PUISSE *voir à travers.*

(*D'Olivet*, Traduct. des Pensées de Cicéron, ch. II, sur l'Homme.)

Après le *prétérit indéfini*, on se sert beaucoup plus souvent du *prétérit du subjonctif* que du *plus-que-parfait*.

IL A FALLU *qu'il se* SOIT DONNÉ *bien des peines.* (Mêmes autorités.)

Je N'AI *jamais trouvé personne qui m'*AIT *assez aimé pour vouloir me déplaire en me disant la vérité tout entière.*

(*Fénélon*, Télémaque, liv. XII.)

Il A *fallu que vous* AYEZ *travaillé seul contre un roi, et contre tout son peuple, pour les corriger.* (Le même, liv. XXII.)

Il A *fallu que mes malheurs* M'AIENT INSTRUIT, *pour m'apprendre ce que je ne voulois pas croire.* (Le même, liv. IX.)

ARTICLE XVII.

DU PARTICIPE EN GÉNÉRAL.

On appelle *Participe* deux inflexions que les verbes reçoivent à l'infinitif. L'une est celle que l'on nomme *Participe présent*, et l'autre, *Participe passé.* (*Lévizac*, pag. 122.)

Le *Participe* est ainsi nommé, parce qu'il participe de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. Il participe de la nature du verbe, en ce qu'il en a la signification et le régime ; il participe de celle de l'adjectif, en ce qu'il exprime une qualité : *Une femme* ATTACHÉE *à ses devoirs.—Dieu* AIMANT *les hommes.*

(Même autorité.)

On divise les participes en deux classes, relativement aux temps qu'ils expriment. L'un

prend le nom de *Participe présent*, l'autre, celui de *Participe passé* (393). Le premier se termine toujours en ANT: *aimant*, *ayant*, *étant*. Le *Participe passé* a différentes terminaisons : *aimé*, *lu*, *souffert*, *soumis*, *craint*, *absous*, etc., suivant les verbes d'où il dérive.

§. I.

DU PARTICIPE PRÉSENT.

Le *Participe présent* offre plusieurs difficultés qui viennent de sa ressemblance parfaite, quant à la forme, avec l'*Adjectif verbal*, et avec le *Gérondif*.

C'est en nous occupant des moyens de le distinguer de ces deux homonymes, que nous établirons les règles qui leur sont applicables.

§. II.

DU PARTICIPE PRÉSENT ET DE L'ADJECTIF VERBAL.

On voit dans les ouvrages de *J. Dubois* (dit *Sylvius*), célèbre médecin, le premier qui ait écrit sur la langue française; dans ceux de *Henri Étienne*, le second des *Étienne*, le plus célèbre Grammairien du seizième siècle, au jugement de *D'Olivet*; et dans ceux de *P. de la Ramée*, connu sous le nom de *Ramus*, ce fameux professeur de l'Université de Paris; on voit, dis-je, que le *Participe présent* se déclinoit dans le seizième siècle.

En effet, pour ne pas multiplier les exemples qu'il seroit facile de prendre dans les ouvrages imprimés à cette époque, il nous suffira de citer les phrases suivantes :

Pour ce que j'appelleray de leurs oreilles ESCOUTANTES *mal, à elles-mesmes, quand elles escouteront bien.*

(*Henri Étienne*, Projet du livre intitulé, de la Précellence du langage françois. Paris, 1579.)

Et iceluy OUVRANTS *en certains lieux trouvèrent.* (*Rabelais.*)

Qui par les carrefours vont leurs vers *grimassants*,
Qui par leurs actions font rire les passants.
(*Regnier*, Satire II.)

Ces enfants bienheureux, créatures parfaites,
Sans l'imperfection de leurs bouches muettes,
Ayants Dieu dans le cœur, ne le purent louer.
(*Malherbe*, les Larmes de S. Pierre.)

Si vos yeux, *pénétrants* jusqu'aux choses futures...
(Le même.)

Qui a donc pu faire cesser l'usage de décliner le *Participe présent* dans notre langue?

On croit généralement que c'est à la publication des fameuses Lettres de *Pascal*, en 1659, qu'il faut reporter l'époque de la fixation de notre langue à cet égard. *Arnauld* enseigna le premier dans sa Grammaire générale, publiée en 1660, l'indéclinabilité du Participe en ANT, et l'accord des Adjectifs verbaux; et l'*Académie* prononça, le 3 juin 1679 : « *La règle est faite, on ne déclinera plus les Participes présents.* »

Depuis ce moment, cette doctrine n'a point varié, et l'*Académie*, dans les dernières éditions de son Dictionnaire, *Beauzée*, *Vaugelas*, *D'Olivet*, et tous les Grammairiens modernes n'ont fait que la confirmer; mais en montrer l'époque, ce n'est pas en faire voir la raison. Nous croyons donc rendre service à nos lecteurs, en leur faisant connoître l'opinion motivée du petit nombre de Grammairiens qui en ont parlé.

Tous sont d'avis que le *Participe présent*, toujours terminé en *ant*, est invariable, quels que soient le genre et le nombre du substantif auquel il se rapporte; et ils pensent que l'*Adjectif verbal*, également terminé en *ant*, s'accorde toujours en genre et en nombre avec le substantif qu'il modifie.

Or, comme le *Participe présent* et l'*Adjectif verbal* qui ont la même terminaison, sont quelquefois, l'un et l'autre, suivis *d'un régime indirect*, le point difficile est de savoir les distinguer, afin d'éviter les fautes dans lesquelles on tomberoit, en rendant variable ce qui ne l'est pas, et en ne rendant pas variable ce qui doit l'être.

Le *Participe présent* exprime, de même que tous les verbes, une action faite par le mot qu'il modifie, comme *allant*, *marchant*, *frappant*; ou une opération de l'esprit, comme *pensant*, *désirant*.

L'*Adjectif verbal* exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir, plutôt qu'une action : si le sens qu'il présente semble offrir quelquefois l'idée d'une action, c'est une action qui, par sa durée, sa continuité, sa non interruption, se transforme en manière d'être.

Quand je dis : *J'ai vu cette mère caressant son fils*, l'action que j'énonce est restreinte, elle a une durée limitée; un instant avant,

(393) Quelques Grammairiens donnent au *Participe présent* le nom de Participe *actif*, et au *Participe passé*, celui de Participe *passif*; il ne seroit pas difficile de prouver que ni l'une ni l'autre de ces dénominations ne sont exactes; mais comme celle dont nous nous servons est la plus usitée, et que l'essentiel est de bien connoître l'emploi de chacun de ces participes, nous ne croyons pas nécessaire de nous attacher à démontrer le plus ou le moins d'exactitude de ces dénominations.

elle n'avoit pas lieu; l'instant d'apres, elle peut cesser : donc *caressant* est un *Participe présent*.

Mais si je veux peindre une qualité inhérente à la mère, une qualité qui, quoique ne se démontrant pas dans le moment par des actions, n'en existe pas moins dans le cœur ou dans le caractère, j'emploie alors l'*Adjectif verbal*, et je dis, *cette mère est caressante*.

Cette différence entre *caresser* et *être caressant* est positivement celle qui existe entre le *Participe présent* et l'*Adjectif verbal*; c'est dans cette nuance, souvent difficile à saisir, que consiste la plus grande difficulté.

Lorsque le *Participe présent* est suivi d'*un régime direct* sur lequel porte l'action, il est aisé de le distinguer de l'*Adjectif verbal*, qui, n'exprimant pas une action, ne peut avoir de régime direct sur lequel elle tombe.

Mais quelquefois le *Participe présent* n'est suivi d'aucun régime, soit direct, soit indirect, tandis que l'*Adjectif verbal* est énoncé avec *un régime indirect*, et alors il est d'autant plus difficile d'en faire la distinction, que ces deux espèces de mots ont plus de rapport entre eux.

Voici les moyens que les Grammairiens ont indiqués, pour parvenir à la solution de cette difficulté.

Si le mot en *ant*, sur la nature duquel on a des doutes, peut se décomposer par un autre temps du verbe, précédé du *qui* relatif, ou de l'un de ces mots *lorsque*, *puisque*, *parce que*, c'est *un Participe*; ainsi dans ces phrases :

Je peindrai les plaisirs RENAISSANT *en foule.* —*Les oppresseurs du peuple* GÉMISSANT *à leur tour.*—*On ne reconnut plus qu'infâmes scélérats* ASPIRANT *à la gloire.*—*L'autre voit mourir ses deux fils* EXPIRANT *par son ordre.*

Comme on peut dire : les plaisirs *qui renaissent* en foule ; les oppresseurs *qui gémissent* à leur tour ; des scélérats *qui aspirent* à la gloire ; deux fils *qui expirent* par son ordre, il est aisé de voir, par cette construction, que ces mots en *ant* sont des *Participes présents*, et non des *Adjectifs verbaux*.

Mais si le mot en *ant*, qui présente du doute, peut se construire avec un des temps du verbe *être*, précédé du relatif *qui*, ce mot est un *Adjectif verbal*, puisqu'il est de la nature de tout adjectif de pouvoir être précédé de ce verbe, exprimé ou sous-entendu; en conséquence, comme on peut dire : des personnages qui *sont dansants*; des avocats qui *sont plaidants*; une nature qui *est riante*; des arguments qui *sont concluants*; une barrière qui *est tournante*; des instruments qui *sont tranchants*; une vie qui *est tempérante*; je vois que tous ces mots en *ant* sont de véritables *Adjectifs verbaux*, susceptibles d'accord ; et alors j'écris *des personnages* DANSANTS; *des avocats* PLAIDANTS; *une nature* RIANTE; *des arguments* CONCLUANTS; *une barrière* TOURNANTE; *des instruments* TRANCHANTS; *une vie* TEMPÉRANTE (394).

Ce moyen, que l'on peut appeler mécanique, mais qui cependant n'est pas aussi sûr que le raisonnement, puisque l'*Adjectif verbal* souffre quelquefois la même décomposition que le *Participe présent*, aidera beaucoup à distinguer l'un d'avec l'autre; toutefois, afin d'en rendre l'application plus méthodique, il faut avoir égard à la manière dont le mot en *ant* est employé dans la phrase.

Or, ce mot peut *être énoncé* ou *sans régime direct*, ou *sans régime indirect*, ou bien il peut en *être suivi*.

1° Si le mot en *ant* n'est précédé ni suivi d'*aucun régime*, on peut assez généralement le regarder comme exprimant l'état, la manière d'être, ou enfin une qualité, et par conséquent on peut le regarder comme *Adjectif verbal*.

Ainsi dans ces phrases :

Une femme OBLIGEANTE, *des hommes* PRÉVOYANTS, *des enfants* CARESSANTS.

Tel enfin triomphant de sa digue impuissante,
Un fier torrent *s'échappe*; et l'onde *mugissante*
Traîne. . .

(*Delille*, traduction de l'Énéide, liv. II.)

Des esprits bas et RAMPANTS *ne s'élèvent jamais au sublime.* (*Girard.*)

il est aisé de voir que tous ces mots en *ant* sont des *Adjectifs verbaux*.

Mais, dans les phrases suivantes, on reconnoîtra par l'analyse que les mots en *ant*, quoique sans régime, comme dans les phrases précédentes, sont des *Participes présents* :

L'autre esquive le coup; et l'assiette *volant*
S'en va frapper le mur et revient en roulant.

(*Boileau*, Satire III.)

---

(394) Des personnages *dansants* peuvent ne pas *danser*; des avocats *plaidants* peuvent ne pas *plaider*; une nature *riante* n'est pas une nature qui *rit*; des arguments *concluants* ne *concluent pas*; une barrière *tournante* peut ne pas *tourner*; des instruments *tranchants* peuvent ne pas *trancher*; une vie *tempérante* ne *tempère* pas.

L'assiette *volant* est l'assiette *qui vole;* l'assiette va frapper le mur, parce qu'on la fait voler; *volant* exprime un acte, donc c'est un *Participe présent.*

La mer MUGISSANT *ressembloit à une personne qui, ayant été trop long-temps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. IV.)

Mugissant motive l'emploi du verbe qui suit; c'est parce que la mer mugissoit, qu'elle ressembloit; c'est donc de l'acte de mugir qu'il s'agit, et non de l'état.

Il entend les serpents, il croit les voir RAMPANT *autour de lui.* (*Fénélon.*)

Ici *rampant* est employé comme *Participe*, parce que ce n'est pas la faculté de ramper des reptiles, mais l'action de ramper qui épouvante. Dans la phrase de *Girard*, au contraire, le mot *rampant* est employé comme *Adjectif verbal*, et non comme *Participe*, parce que cet écrivain peignoit la maniere d'être des esprits dont il parle, et non une action.

2° Lorsque le mot terminé en *ant* est suivi d'un régime, ou ce régime est *direct*, ou il est *indirect.*

Si le régime est *direct*, nulle difficulté, ce mot est *Participe.*

Ainsi, dans ces phrases :

Cette réflexion *embarrassant* notre homme,
On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit.
(*La Fontaine*, Fab. 173.)

Et c'est là que *fuyant* l'orgueil du diadème,
Lasse de vains honneurs, et me *cherchant* moi-même,
Aux pieds de l'Eternel je viens m'humilier.
(*Racine*, Esther, act. I, sc. 1.)

La nature. . .
De verdure et de fleurs *égayant* ses attraits.
(*Delille*, l'Homme des champs, chant III.)

Il est clair que *embarrassant*, *fuyant*, *égayant* sont des *Participes*, puisque chacun d'eux a un régime direct, et que, comme nous l'avons prouvé, p. 333, l'*Adjectif verbal* n'en peut avoir de semblable.

Mais, si le régime est *indirect*, la difficulté sera plus grande, parce que les *Adjectifs verbaux* peuvent, ainsi que les *Participes*, être suivis d'un régime de cette espèce; alors ce ne sera que par l'analyse, ou par les moyens grammaticaux déjà indiqués, que l'on pourra déterminer si le mot en *ant* est *Participe*, ou s'il est *Adjectif.*

Quand *Racine* a dit, dans Andromaque (act. III, sc. 4) :

N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez doux,
Que la veuve d'Hector *pleurant* à vos genoux?

le poète a fait usage du *Participe*, parce que *pleurer aux genoux de quelqu'un* peint une action instantanée; *à vos genoux*, complément de *pleurant*, indique le lieu près duquel on pleure, la position et l'action de la personne qui vient y pleurer.

Mais quand le même écrivain a dit (act. IV, sc. 5) :

Pleurante après son char vous voulez qu'on me voie.

s'il a employé l'*Adjectif verbal*, c'est parce que *pleurante* exprime moins une action qu'un état. Il représente Andromaque en pleurs à la suite d'un char, et dans un état de désolation qui n'est pas une affliction momentanée. *Pleurer*, *tomber aux genoux de quelqu'un* est une action. Lorsqu'on suit un char en pleurant, l'action est dans la marche, les pleurs sont une suite de l'état de captivité.

Il est vrai que le poète auroit pu dire, *pleurant après son char;* mais alors le sens n'auroit pas été tout-à-fait le même, il auroit offert l'idée de : *vous voulez qu'on me voie pleurer après son char*, et le poète a eu l'intention de faire exprimer à Andromaque sa répugnance à suivre le char d'Hector; dans le premier cas, *pleurer* eût été l'action principale; dans le second cas, il n'est qu'accessoire, il ne peint qu'une circonstance; les deux manières sont bonnes, mais la première a cette délicatesse de goût qui est le caractère distinctif des écrits de *Racine.*

Buffon a dit dans ses Époques de la nature :

Toutes les planètes, CIRCULANT *autour du soleil, paroissent avoir été mises en mouvement par une impulsion commune.*

Dans cette phrase, *circulant* marque évidemment l'action de circuler; *circulantes* n'auroit indiqué que la faculté de circuler autour du soleil. Ainsi *Buffon* a voulu peindre l'action des planètes, et non leur faculté, leur nature.

Dans les exemples suivants :

Tremblante pour un fils que je n'osois trahir,
Je te venois prier de ne le point haïr.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

. . . Surprise et *tremblante* à vos pieds,
Je baisse en frémissant mes regards effrayés.
(*Voltaire*, Mahomet, act. III, sc. 3.)

Près de lui quelques chefs, *tremblants* en sa présence,
De ses sombres douleurs respectoient le silence.
(*La Harpe.*)

Les autres hommes paroissent TREMBLANTS *à leurs pieds.* (*Fénélon.*)

Tremblant est employé comme *Adjectif verbal*, parce qu'il exprime une circonstance accessoire à l'action principale, l'état et la manière d'être des personnes qui agissent: d'ailleurs *tremblant* est pris là dans un sens métaphorique qui s'applique à l'ame, mais il ne peint pas l'action physique de *trembler*.

On dira aussi avec M. *Bescher :*

Voyez-vous ces débris FLOTTANT (qui flottent) *vers la côte ?*

Et avec *Fénélon :*

Calypso aperçut.... un gouvernail, un mât, des cordages FLOTTANTS (qui étoient flottants) *sur la côte.*

Parce que *flottant*, dans la première phrase, désigne des objets en mouvement, franchissant un espace et voguant vers un but; tandis que le second les représente seulement comme surnageant, sans mouvement certain, sans direction. L'un peint l'action, qui doit avoir un terme probable dans un temps donné; l'autre indique l'état, la situation, dont la durée est illimitée.

On dira encore :

On voit la tendre rosée DÉGOUTTANT *des feuilles.*

On voit la sueur RUISSELANT *sur son visage.*

Mais on dira :

Voyez-vous ces feuilles DÉGOUTTANTES *de rosée ?*

Voyez sa figure RUISSELANTE *de sueur.*

Dans les deux premières phrases, on affirme que la rosée tombe par gouttes, que la sueur coule réellement en petits ruisseaux; c'est l'action.

Dans les deux autres, on parle seulement de feuilles humides de rosée, d'une figure couverte de sueur; c'est l'état sous lequel ces objets s'offrent à la vue.

On dira :

Je les ai vus, MOURANT *au champ d'honneur,* MOURANT *de la mort des braves.*

Et :

Les femmes dans leurs bras soutiennent sa foiblesse,
Et sur un lit pompeux la portent loin du jour,
Mourante de douleur, et de rage, et d'amour.
(*Delille*, l'Énéide, liv. IV.)

Là c'est l'action de mourir; ici, l'état d'être mourante.

Enfin on dira :

Une jeune personne BRILLANTE *de santé,* BRILLANTE *de fraîcheur,* BRILLANTE *d'attraits ;* elle ne fait peut-être pas en ce moment l'*action* de *briller;* elle est brillante; c'est son état. Mais si vous la voyez BRILLANT dans une société par les grâces de l'esprit, non moins que par la beauté;—elle brille; il y a action.

Une femme est ÉCLATANTE d'attraits, ÉCLATANTE de beauté; c'est un don de la nature, inhérent à la personne.

Mais s'agit-il de l'action? on dira : *Nous entendîmes les bombes* ÉCLATANT *avec un horrible fracas* (395).

---

(395) REMARQUE. — Quelques écrivains, ayant fait précéder d'un régime indirect le Participe présent, l'ont fait alors accorder comme Adjectif verbal, quoique, dans ce cas, il ne cesse pas d'exprimer une action. En voici des exemples :

Chez les hommes ailleurs sous ton joug *gémissants*,
Vainement on cherche la raison, le droit sens.
(*Boileau*, Satire XII.)

Je les peins dans le meurtre à l'envi *triomphants*,
Rome entière noyée au sang de ses enfants.
(*Corneille*, Cinna, act. I, sc. 3.)

L'autre, avec des yeux secs et presque indifférents,
Voit mourir ses deux fils, par son ordre *expirants*.
(*Racine*, Bérénice, act. IV, sc. 5.)

Que, par une main chère et de mon sang *fumante*,
L'Araxe, dans ses eaux, me vit plonger mourante.
(*Crébillon*, Rhadamiste et Zénobie, act. I, sc. 1.)

Du meurtre de nos rois encore *dégouttante*,
Bientôt de notre sang sa main sera fumante.
(*Delille*, trad. de l'Énéide, liv. II.)

Aussitôt quelques Grammairiens en ont conclu que la place du régime indirect détermine la valeur du mot en *ant ;* c'est-à-dire, qu'ils ont établi en principe que tel mot en *ant* doit être regardé comme *Adjectif verbal*, lorsqu'il est précédé d'un régime indirect, et comme *Participe présent*, lorsqu'il en est suivi.

Mais comment ont-ils pu penser que la position du régime indirect influe sur la nature du mot en *ant ?*

Sous ton joug GÉMISSANT, ou GÉMISSANT *sous ton joug.—A l'envi* TRIOMPHANT, ou TRIOMPHANT *à l'envi.—Par son ordre* EXPIRANT, ou EXPIRANT *par son ordre, etc.*, n'est-ce pas toujours la même chose pour le sens? n'est-il pas toujours question, dans l'une et dans l'autre phrase, d'une action, et non pas d'un état, d'une situation?

Si l'on admettoit le principe mis en avant par ces grammairiens, alors dans les phrases citées, page 333, *les plaisirs* RENAISSANT *en foule, les oppresseurs du peuple* GÉMISSANT *à leur tour*, etc., *renaissant, gémissant*, qui sont de véritables *Participes*, puisqu'ils ne peuvent pas se décomposer par *qui sont renaissants*, *qui sont gémissants*, et que d'ail-

Tout ce qu'on vient de lire est extrait en partie du Traité de M. *Bescher:* l'ouvrage de M. *Bertrand*, et le Manuel des Amateurs de la langue française, nous ont été aussi très-utiles; mais, pour ne rien laisser à désirer sur cette partie si négligée de notre Grammaire, nous croyons devoir faire connoître à nos lecteurs l'opinion de deux écrivains qui se sont occupés du *Participe présent* et de l'*Adjectif verbal*, et que l'on peut citer comme d'excellentes autorités.

La Harpe, dans son Commentaire sur Racine (tome V, p. 132), a posé en principe, que le *Participe présent* est de sa nature indéclinable. Ce principe, dit-il, est universel, soit que le verbe soit actif ou neutre, qu'il ait un régime ou qu'il n'en ait pas, et que son régime, s'il en a un, soit direct ou indirect. Mais nous avons beaucoup de verbes où le *Participe* peut devenir *Adjectif verbal*. Il faut observer comme un autre principe non moins imprescriptible, qu'alors le *Participe* devenu *Adjectif verbal*, ne peut jamais prendre de régime direct, et ne reçoit que le régime indirect. Ainsi, quoique du Participe *aimant* nous ayons fait l'Adjectif verbal *aimant*, *aimante*, on ne dit pas cette femme *aimante* un tel homme; mais on dira très-bien une main DÉGOUTTANTE de sang. *Dégouttant*, *dégouttante* est là un *Adjectif verbal* qui comporte le régime indirect. La raison de cette différence, c'est que, quand le *Participe* devient *Adjectif verbal*, *il n'exprime plus une action*, *mais une habitude morale*, *ou un état de choses*. C'est là le caractère de l'*Adjectif*, et c'est pour cela qu'il n'y en a point qui puisse se joindre à un autre mot sans une particule (préposition) qui exprime une relation quelconque, comme *à*, *de*, *pour*, *sur*, etc. Des exemples rendront cette règle sensible.

L'ame AGISSANT *sur le corps*, *il en faut conclure que*, etc.; *agissant*, n'exprimant qu'une action, est ici *Participe*. *L'ame agissante* seroit une faute grossière. Pourquoi? c'est qu'*agissant*, *te*, *Adjectif verbal*, ne signifie qu'une habitude : c'est un homme agissant, c'est une tête toujours agissante, pour dire : c'est un homme qui *a l'habitude d'agir*, une tête qui *a l'habitude de penser*. Mais on diroit très-bien : *L'air est une force* AGISSANTE *sur les corps les plus solides*, *agissante en tout sens*, *agissante par sa nature*.

De même on diroit : *Les eaux* COURANT *vers la mer*, *vont s'y perdre pour en ressortir en vapeurs attirées par le soleil.*

Les eaux courantes seroit une faute; *courantes* ne se dit que des eaux qui ne sont pas stagnantes.

Paris et les villes ENVIRONNANTES, est très-exact. *Les villes environnantes Paris*, n'est plus français. Il faut dire *environnant :* le régime direct avertit que c'est ici un *Participe*, et non un *Adjectif.*

La femme APPARTENANT *à son mari*, *ne doit pas en être séparée sans des causes graves.*

La femme appartenante seroit une faute : mais on diroit bien, *un château et les terres* APPARTENANTES. *Un fait et les circonstances* DÉPENDANTES. *Les femmes sont naturellement* DÉPENDANTES *de leurs maris* (396), etc.

---

leurs ils expriment un acte passager, deviendront donc des Adjectifs verbaux, par cela seul que l'on diroit : *En foule renaissant, à leur tour gémissant?* la raison et la Grammaire ne sauroient admettre une semblable subversion des principes.

(396) On est loin d'être d'accord sur l'emploi du mot SÉANT, comme *Adjectif* ou comme *Participe*. Des Grammairiens ont écrit longuement sur cet objet, sans arriver à une décision unanime; mais leurs recherches et leurs dissertations ont prouvé que les cours de judicature et les sociétés savantes, auxquelles cette expression appartient principalement, emploient les unes tantôt l'*Adjectif*, et les autres tantôt le *Participe*.

Quant à nous, nous pensons que, si l'on veut désigner la cour, ou la société par le pays qu'elle habite, ou par le lieu habituel de ses séances, on doit adopter l'*Adjectif verbal*, et dire : *La cour royale* SÉANTE *à Paris*.—*La cour de justice* SÉANTE *au palais*.—*La Société académique* SÉANTE *au Louvre ;* parce que c'est une habitude, une manière d'être, un usage constant ; mais, si l'on vouloit exprimer une circonstance particulière, on emploieroit le *Participe*, et l'on diroit :

La cour royale de Paris, SÉANT ou SIÉGEANT *à Versailles, a prononcé......*

La cour royale, SIÉGEANT, ou SÉANT *en robes rouges*.

Parce que, dans ce cas, c'est une circonstance, c'est l'action de siéger en tel lieu, ou avec tels costumes, que l'on veut désigner.

A l'égard du mot APPARTENANT, *La Harpe* est, comme on le voit, d'avis qu'il est des cas où il peut aussi être employé comme *Adjectif verbal*, et alors susceptible de prendre le genre et le nombre.

Beauzée pense que, dans cette phrase : *Une*

M. le comte *Daru* a établi pour règle que les *Participes présents* sont une modification du verbe, et deviennent souvent des Adjectifs; qu'ils peuvent être variables ou ne l'être pas, suivant qu'on les emploie comme verbes ou comme Adjectifs; que de ce choix dépend celui du régime qu'on leur donne comme verbes, ou des règles auxquelles ils sont eux-mêmes soumis comme noms; mais qu'il faut bien se garder de croire que le choix entre le verbe et l'Adjectif sont indifférent.—Le verbe a la propriété de marquer l'*action* et le *temps;* par conséquent, toutes les fois qu'il s'agit d'indiquer une action, le goût nous dit d'employer le *Participe* comme verbe, et la Grammaire défend, en ce cas, de le rendre variable, mais permet de lui donner un régime.—L'Adjectif, au contraire, indique *un état, une qualité;* en conséquence, lorsque le *Participe* fait la fonction d'Adjectif, il est assujéti lui-même aux lois auxquelles l'Adjectif est soumis, c'est-à-dire qu'il est gouverné par le nominatif (sujet), et régi par le verbe.

Observation. — Malgré le principe admis et reconnu de l'invariabilité du *Participe*, beaucoup d'auteurs, et surtout des poètes, se sont donné la licence d'attribuer l'accord à des mots qui ont réellement la nature du verbe; mais, comme tous les *Participes* étoient, ainsi qu'on l'a vu, autrefois variables, il n'est pas étonnant qu'il nous reste quelques traces de cet ancien usage, et qu'on lise,

Dans *Boileau* (Épître XI) :

> Et, pour lier des mots si mal *s'entr'accordants*,
> Prendre dans ce jardin la lune avec les dents.

Dans le même écrivain (Satire VI) :

> Et plus loin des laquais, l'un l'autre *s'agaçants*,
> Font aboyer les chiens, et jurer les passants.

Dans *Racine* (Idylle sur la paix):

> En leur fureur de nouveau *s'oubliants*. . .

Dans *La Fontaine* (Philémon et Baucis) :

> Moitié secours des dieux, moitié peur, *se hâtants*.

Dans le même écrivain (les deux Perroquets, le Roi et son Fils) :

> Ces deux rivaux un jour ensemble *se jouants*.

Dans *Molière* (l'École des Maris, act. I, sc. 6) :

> Et du nom de mari fièrement se *parants*,
> Leur rompent en visière aux yeux des soupirants.

Cependant, puisqu'il est de principe que tout mot en *ant*, par cela seul qu'il est précédé du pronom *se* régime direct, est le *Participe* d'un verbe pronominal, et non un *Adjectif verbal*, ce seroit, à présent, une faute grave que de rendre variable ce *Participe;* la plupart des écrivains mêmes que nous venons de citer, ont reconnu cette règle fondamentale;

---

maison APPARTENANTE *à Pithyus*, le mot *appartenante*, quoique suivi d'un régime indirect, doit être considéré comme un *pur Adjectif*, dérivé du verbe *appartenir;* parce que, d'abord, il est semblable dans sa syntaxe à beaucoup d'autres adjectifs, tels que, UTILE *à la santé*, NÉCESSAIRE *à la vie*, ENCLIN AU *mensonge*, etc., ensuite parce qu'il désigne réellement l'état.

L'*Académie* française s'est rangée à cette opinion, puisqu'elle permet de dire : *Les biens* APPARTENANTS *à un tel.—Une maison à lui* APPARTENANTE.

Et cette décision de l'*Académie* est d'autant plus fondée en raison, qu'il est évident que, dans cet exemple, et dans tous ceux qui sont analogues, on n'a égard à aucune circonstance de temps; ce qui, d'après ce qu'on lit dans la Grammaire générale, t. II, pag. 120, distingue essentiellement les *Participes présents.*

Féraud, dans son Dictionnaire critique, veut aussi que l'on puisse dire : *question* APPARTENANTE *à la foi; biens* APPARTENANTS *au seigneur.*

M. *Bertrand*, auteur d'une dissertation assez approfondie sur les Participes, est d'avis que l'on doit employer le mot *appartenant* comme *Adjectif verbal*, dans cette phrase : *Le droit d'accession, quand il a pour objet deux choses mobilioires* APPARTENANTES *à deux maîtres différents*, etc.; en effet, *appartenantes* exprime l'état des choses mobiliaires dont il est question, et n'indique pas une circonstance accidentelle et passagère, emportant avec soi l'idée d'une action.

Enfin *Voltaire* a dit : *Une ville* APPARTENANTE *aux Hollandais.*

Et l'abbé *Barthélemy : Il apprit que quelques officiers de ses troupes*, APPARTENANTS *aux premières familles d'Athènes, méditoient une trahison en faveur des Porthes.*

Observez que, bien que dans toutes ces phrases le mot *appartenant* puisse se décomposer par un autre temps du verbe, précédé du *qui* relatif, il a cependant été regardé comme *Adjectif verbal*, parce que, comme nous l'avons déjà dit, page 332, le raisonnement détermine si le mot *en ant* est *Participe* ou *Adjectif*, d'une manière beaucoup plus infaillible que ce moyen grammatical.

En effet, *Boileau* a dit dans sa Satire III :

Nos braves *s'accrochant* se prenoent aux cheveux.

Regnier (Sat. XIIIe), et *La Fontaine* (Fab. 12, liv. IV) :

. . . Corsaires à corsaires
L'on l'autre *s'attaquant*, ne font pas leurs affaires.

Racine, dans Athalie, act. I, sc. 1 :

Les morts *se ranimant* à la voix d'Élisée.

Bossuet a dit aussi : *La mémoire de la création alloit* S'AFFOIBLISSANT *peu à peu.*

Fénélon (Télémaque, liv. IV) : *en même temps j'aperçus l'enfant Cupidon, dont les petites ailes* S'AGITANT *le faisoient voler autour de sa mère.*

Et *Delille* :

Des milliers d'ennemis, *se pressant* sous nos portes,
Fondent sur nos remparts. . .
(Trad. de l'Énéide, liv. II.)

§. III.

Les Participes *ayant*, *étant*, ne peuvent jamais devenir *Adjectifs verbaux*, et par conséquent sont toujours invariables :

Rarement, après plusieurs générations, des hommes hors de leur pays, conservent leur premier langage, même AYANT *des travaux communs, et vivant entre eux en société.*
(*J.-J. Rousseau*, Essai sur l'origine des langues.)

La géographie et la chronologie ÉTANT *les deux yeux de l'histoire, pour bien étudier celle-ci, il faut être guidé par celles-là.*
(*Beauzée.*)

§. IV.

DU PARTICIPE PRÉSENT ET DU GÉRONDIF.

Le *Participe présent*, qui est une des formes du verbe, s'applique indifféremment aux trois personnes.

Mais quelquefois le *Participe présent* est précédé de la préposition *en*, exprimée ou sous-entendue; et alors on l'appelle *Gérondif*: EN *passant*, EN *faisant*, EN *courant*.

Toutes les fois que le *Gérondif* se trouve accompagné de la préposition *en*, il est aisé de le reconnoître, puisque c'est sa marque caractéristique; mais, lorsque cette préposition est supprimée, ce qui arrive quelquefois, c'est le sens de la phrase ou la construction, ou bien encore l'un et l'autre qui donnent le moyen de ne pas le confoudre avec le *Participe présent.*

Le premier de tous ces moyens est de voir si l'on peut, sans altérer ou sans changer le sens de la phrase, y ajouter la préposition *en*; ainsi, par exemple, il est facile de s'apercevoir que l'on peut dire : *Je suis persuadé que*, TRAVAILLANT *pendant six mois avec application, vous surpasserez beaucoup vos camarades*, aussi bien que : *Je suis persuadé qu'*EN *travaillant pendant six mois*, etc.

D'où l'on conclura que *travaillant* est un *Gérondif.*

Un autre moyen de reconnoître le *Gérondif*, et qui tient au sens de la phrase, c'est que le *Gérondif* n'a rapport qu'*au sujet*, tandis que le *Participe présent* peut se rapporter également *au sujet* ou *au régime*. Exemple :

EN RENTRANT *chez moi, j'ai trouvé mon frère.*

Dans cette phrase, que la préposition *en* soit supprimee, ou qu'elle ne le soit pas, la modification ou l'état exprimé par ces mots, *rentrant chez moi*, se rapportant toujours au sujet *je*, j'en conclus que *rentrant* est un *Gérondif.*

Mais si je dis : *J'ai été chez mon frère, et je l'ai trouvé* LISANT *Virgile*; *lisant* est ici un *Participe présent*, parce qu'il exprime évidemment une action relative au régime *le.*

Il est si vrai que le *Gérondif* exprime une action relative seulement au sujet, que l'on ne pourroit pas dire : *je l'ai rencontré*, EN ME *promenant*; mais que l'on diroit tres-bien, EN ME *promenant*; et s'il y avoit : *je l'ai rencontré me promenant*, *je l'ai rencontré se promenant*, et que l'on se demandât dans laquelle de ces deux phrases on peut intercaler la préposition *en*, on verroit qu'elle peut entrer dans la première, et qu'elle ne le peut pas dans la seconde.

Présentement que l'on connoît la nature du *Participe présent* et du *Gérondif*, et les moyens de distinguer l'un de l'autre, nous allons donner quelques règles générales sur leur emploi.

PREMIÈRE RÈGLE. — Quand il y a dans une même phrase plusieurs *Gérondifs* de suite, employés avec ou sans la conjonction *et*, c'est le goût et l'oreille qui doivent décider s'il faut répéter ou non la préposition *en* : *Il l'aborda* EN JURANT *et* BLASPHÉMANT *le nom de Dieu*;

Ou bien, *il l'aborda* EN JURANT *et* EN BLASPHÉMANT *le nom de Dieu*,

sont deux phrases également correctes; mais si, au lieu de dire avec Bossuet : *Leur subtil conducteur qui*, EN *combattant*, EN *dogmatisant*, EN *mêlant mille personnages divers*, EN *faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine*, *vit qu'il*

tif,
u=

rir
oit
ur=
ue

)

ut
si=

en.
)
oit.

p=
ais
en
jui
'é=
me
e je
La
s le
nal
ns,
ins

a=
nt

te
',
e.
ui
si
je

:e
'=
=
's
=
's
=
e
l.
t

En
Nos
Re.
12, li
L'u
Raci.
Les
Bo.
créat
Fé
temps
petite
tour
Et *D*
Des
Fon

Les
jamais
conséq
Ra
des h
leur p
vnux
ciété.
(J.-J
La
deux
celle-

Le
du v
trois
Ma
précé
sous-
EN *pr*
To
accon
de le
carac
sition
fois,
truct
donn
avec
Le
si l'o
sens

Iᴱᴿ TABL

GLES SUR LE

Le *Participe présent*, toujours que cette partie d'o ... alité,
une action, comme *allant*; ou u ... c'est
Le *Participe présent* ne prend

OBSE

Le mot terminé en ANT *peut ét ... ut être suivi de l'un* ... sens
l'autre. ... *sque,*
1° Énoncé sans régime, ce mo ... *qui :*
2° Suivi d'un régime, ou *ce r* ... s, le
Si le régime est direct, le mot ... le verbe, et que d'a
un adjectif ne peut avoir de régi

Mots en ANT *qui ne sont ni préc ... suivis d'un régime* ... *rect,*
vis d'aucun régime, et que, P... L'ANALYSE, *on consid* ... *ère*
on considère comme des PAR... CIPES PRÉSENTS.
SENTS.

Voyez page 333.

Voyez pages 334 et 336.

La mer MUGISSANT *ressembloit à*
qui, ayant été trop long-temps irritée.

La mer *qui mugissoit*, ou *parce qu*
mugissant motive donc l'emploi du
ainsi c'est de l'action de mugir qu
lors c'est un *Participe.*

... Et l'assiette *volant*,
S'en va frapper le mur, et revient en rou
(*Boi*

L'assiette *volant*, est l'assiette *qui*
va frapper le mur, parce qu'on la fai
exprime donc une action.

... Un moment elle est gaie; un moment
Riant, pleurant, jasant, se taisent to
Enfin, changeant d'humeur mille fois en
(*Destouches*, le Philos. ma

Qui rit, qui pleure, qui jase. Il n
d'un acte permanent; il s'agit d'un
être d'une très-courte durée: l'alt
leurs dénote un *Participe.*

vu de toutes parts, ... rants,
versés, les Romains et Pharna
eurs vaisseaux... ... 8.)
(*Racine*, Mithridate, e

s et Pharnace *qui fuyoi* ... 1.)
rlant des hommes ou d
ours une action; donc c

enfants, nos filles et nos fem ... I.)
s autels *expirant* dans les fla
(*Voltaire*, Zaïre, act

qui expirent: expirant
rte de l'existence, prend ... I.)

des misères qui accablent
e monde. (*Fénelon*, Télé ... 1.)
s qui vivent.

x fougueux ne sentant p ... I.)
les rênes FLOTTANT *sur leu*
là. (... , une
ui flottent sur leur cou. ... tion,
flottent sur le cou des ch ... ai les
à et là: d'ailleurs *flottan* ... *icipe,*
on exprimée par le verbe ... s un
ent à l'action, il désigne l ... sem-
... pare-

avoit tellement enchanté le monde, etc., on disoit, *leur subtil conducteur qui*, EN COMBATTANT, DOGMATISANT, MÊLANT *mille personnages*, etc., on ne seroit pas aussi correct.

SECONDE RÈGLE.—Il ne faut mettre le pronom relatif *en*, ni avant un *Gérondif*, ni avant un *Participe présent*, et ce seroit mal s'exprimer que de dire : *Je vous ai mis mon fils entre les mains*, EN *voulant faire quelque chose de bon*, parce qu'on ne distingueroit pas le pronom relatif *en* de la préposition *en*, et qu'on diroit toute autre chose que ce que l'on veut dire : alors, pour éviter cette équivoque, il faut *voulant en faire ...*

De même, si l'on disoit : *Le prince tempère la rigueur du pouvoir*, *en* EN *partageant les fonctions ;* cette répétition choqueroit. Pour être correct, il faut tourner différemment la phrase, et dire : *En partageant les fonctions du pouvoir, le prince en tempère la rigueur.* (*Wailly.*)

TROISIÈME RÈGLE. — Comme le *Participe présent* est susceptible d'exprimer, soit une action présente, soit une action passée ; pour déterminer à quel temps il faut mettre le verbe de la proposition subordonnée, il est alors nécessaire de voir si l'action est ou présente ou passée, parce que, dans le premier cas, c'est du présent du subjonctif que l'on doit faire usage, et dans le second cas on doit employer l'imparfait. Je dirai donc, *M*** désirant que je* VOIE *son homme d'affaires avant que de commencer les poursuites, je me propose d'y aller cette semaine*, parce qu'il s'agit d'une action présente ; mais je dirai : *M*** désirant que je* VISSE *son homme d'affaires avant que de commencer les poursuites, j'ai déjà eu plusieurs entretiens avec lui*, etc., parce que là il est question d'une action passée.

Dans la première phrase le *Participe présent* se tourne par le *présent de l'indicatif : comme M*** désire*, etc. ; alors le deuxième verbe a dû se mettre au présent du subjonctif.

Dans la seconde phrase, le *Participe présent* se tourne par l'*imparfait de l'indicatif : comme M*** désiroit*, etc. ; c'est pourquoi le second verbe a dû se mettre à l'imparfait du subjonctif.

Les bons écrivains viennent fortifier ces principes.

Madame, il vous demande avec impatience.
Mais j'ai cru vous devoir avertir par avance ;
Et, *souhaitant* surtout qu'il ne vous *surprîtpas*,
Dans votre appartement j'ai retenu ses pas.
(*Racine*, Bajazet, act. III, sc. 8.)

Ici le verbe est à l'imparfait du subjonctif, parce que *souhaitant* signifie *comme je souhaitois*.

Cependant Protésilas, ne pouvant souffrir que je ne CAUSSE *pas tout ce qu'il me disoit contre son ennemi, prit le parti de n'en parler plus, et de me persuader par quelque chose de plus fort que les paroles.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. XIII.)

Là *pouvant*, Participe présent, équivaut également à l'imparfait : *Cependant Protésilas, qui ne pouvoit*, etc.

Le compère aussitôt va remettre en sa place
L'argent volé, *prétendant* bien
Tout reprendre à la fois, sans qu'il y *manquât* rien.
(*La Fontaine*, liv. X, Fab. 5.)

Prétendant signifie *parce qu'il prétendoit*.

QUATRIÈME RÈGLE. — Le *Gérondif* se rapporte toujours au sujet de la phrase, et jamais au régime. Quand on dit : *Je vous ai vu en priant Dieu*, cela signifie que c'est moi qui priois Dieu ; mais si je veux signifier que c'étoit vous qui priiez Dieu, il faut que je me serve de l'infinitif ou du Participe, et que je dise : *Je vous ai vu prier* ou *priant Dieu*. La justesse de cette observation paroît dans le Britannicus de *Racine*, où le *Gérondif*, mal placé, forme un sens équivoque.—*Mes soins*, dit Agrippine, en parlant de Claudius, dans Britannicus (act. IV, sc. 11) :

De son fils, *en mourant*, lui cachèrent les pleurs.

Est-ce Claudius, est-ce son fils qui mouroit ? et qu'est-ce que des soins qui cachent des pleurs en mourant ? (*D'Olivet.*)

Une semblable faute se rencontre dans cette phrase : *En vous accordant cette faveur, c'est me procurer une véritable jouissance*, puisqu'elle ne renferme ni sujet exprimé, ni sujet sous-entendu ; mais elle sera correcte, si l'on dit : *en vous accordant cette faveur, je me procure*, etc.

Nous ne pouvons mieux terminer tout ce que nous venons de dire sur le *Participe présent* et sur l'*Adjectif verbal*, qu'en réunissant, dans un tableau, plusieurs phrases choisies de nos meilleurs écrivains, dans lesquelles l'un ou l'autre sera employé. Ces exemples multipliés ne peuvent qu'être infiniment utiles à nos lecteurs, puisque, comme l'a dit *J.-J. Rousseau*, « *Pour bien écrire, il faut surtout consulter les livres qui sont bien écrits.* »

Ier TABLEAU.

ARTICLE XVIII.

DU PARTICIPE PASSÉ.

Nous allons traiter du Participe passé employé sans auxiliaire, ou comme faisant partie des temps composés des verbes, soit *actifs*, soit *passifs*, soit *neutres*, soit *pronominaux*, soit *unipersonnels*: or, dans certains cas, ce Participe reste invariable, et, dans d'autres, il prend le genre et le nombre du substantif ou du pronom auquel il se rapporte.

Voyons donc quels sont ces cas, car c'est à cela que se réduit toute la difficulté des Participes, que *Vaugelas* regardoit comme le point de Grammaire le plus important et le plus ignoré.

§. I.

DU PARTICIPE PASSÉ SANS AUXILIAIRE.

PREMIÈRE RÈGLE.—Le Participe passé, employé sans auxilisire, s'accorde, comme l'adjectif, en genre et en nombre avec le substantif, ou le pronom qui le modifie : *Les méchants ont bien de la peine à demeurer* UNIS. (*Fénélon.*)

> Que de remparts *détruits!* que de villes *forcées!*
> Que de moissons de gloire en courant, *amassées!*
> (*Boileau*, Art poétique, chant IV.)

Exception. — Les Participes *attendu*, *vu*, *supposé*, *excepté*, *y compris*, *ci-joint*, *ci-inclus*, sont invariables lorsqu'ils précèdent le substantif qu'ils qualifient, parce qu'alors ils sont considérés comme des espèces de prépositions : ATTENDU *les événements.* — VU *les faits.*—SUPPOSÉ *telle circonstance.*—EXCEPTÉ *elle et moi.*—*Il a quatre maisons*, Y COMPRIS *sa maison de campagne.*—*Vous trouverez* CI-JOINT, CI-INCLUS *mes deux lettres.*

Mais on doit dire : *Des événements* ATTENDUS. — *Des faits* VUS. — *Telle circonstance* SUPPOSÉE.— *Vous et moi* EXCEPTÉS.—*Sa maison de campagne* Y COMPRISE.—*Vous trouverez mes deux lettres* CI-JOINTES, CI-INCLUSES ; parce que les Participes *attendus*, *vus*, *supposée*, etc., sont placés après le substantif qu'ils modifient.

(*Domergue*, MM. *Lemare*, *Boinvilliers* et d'autres Grammairiens modernes.)

Remarque. — Le Participe passé, mis au commencement d'une phrase, doit toujours se rapporter d'une manière précise et sans équivoque à un nom ou à un pronom placé après, soit en sujet, soit en régime :

HONORÉ *de la confiance du prince, le ministre justifia le choix qu'on avoit fait de lui.*

Ici le Participe *honoré* se rapporte au sujet le *ministre.*

> *Chargé* du crime affreux dont vous me soupçonnez,
> Quels amis me plaindront, quand vous m'abandonnez ? (*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Chargé se rapporte au régime *me.*

Mais on s'exprimeroit mal, si l'on disoit : OBLIGÉ *d'entreprendre un long voyage, je crois que mon père sera très-affecté de notre séparation.* En effet, on ne sait pas si c'est le père ou le fils qui est OBLIGÉ *d'entreprendre un long voyage.* Pour faire disparoître cette équivoque, il faut prendre un autre tour, et dire, par exemple : *Mon père*, OBLIGÉ *d'entreprendre un long voyage, sera sans doute très-affecté de notre séparation ;* ou : *Comme je suis* OBLIGÉ *d'entreprendre un long voyage, je crois que mon père sera très-affecté de notre séparation.* Dans la première de ces phrases, on indique que c'est le père qui est OBLIGÉ *d'entreprendre ;* et, dans la dernière, que c'est le fils.

Il résulte de ce qui précède que les vers suivants ne sont pas corrects :

> *Vaincu*, mais plein d'espoir, et maître de Paris,
> *Sa* politique habile, au fond de sa retraite,
> Aux ligueurs incertains déguisoit sa défaite.
> (*Voltaire*, Henriade, chant VIII.)

Vaincu ne se rapporte ni à un nom, ni à un pronom exprimé après ; il est en rapport avec l'adjectif pronominal *sa* (pour *de lui*), qui n'étant lui-même qu'un modificatif ne peut devenir l'objet, le support d'un autre modificatif.

Cette remarque s'applique au *Participe présent*, dont le rapport doit toujours être déterminé d'une manière précise. Il ne faut donc pas dire avec un auteur moderne : AIMANT *autant l'étude, il est étonnant que ses parents ne lui permettent pas de s'y livrer.* Effectivement rien n'indique que ce soit plutôt *aux parents* qu'à *lui* que se rapporte le Participe *aimant* ; alors il faut tourner la phrase autrement.

§. II.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES VERBES ACTIFS.

DEUXIÈME RÈGLE. — Tout Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, s'accorde en genre et en nombre avec son régime direct, quand il est précédé de ce régime ; et il reste invariable, quand il n'en est pas précédé (397).

(397) On observera que le régime direct,

On dira donc avec accord : *Si Dieu nous a* DISTINGUÉS *des autres animaux, c'est surtout par le don de la parole.* (*Quintilien.*)

Pour sauver son crédit, il faut cacher sa perte.
Celle *que*, par malheur, nos gens avoient *soufferte*
Ne put se réparer.
(*La Fontaine*, Fab. 220.)

Les meilleures harangues sont celles que le cœur a DICTÉES.
(*Marmontel*, Éléments de littérature, t. IV, lettre II.)

Je me flatte de deux choses que l'on A CRUES *long-temps impossibles.*
(Lettre de Voltaire au comte de Levenhoupt, 12 fév. 1768.)

Quel plaisir d'aimer la Religion, et de LA *voir* CRUE *et* SOUTENUE *par les Bacon, les Descartes, les Newton, les Grotius, les Corneille, les Racine, les Boileau, les Turenne, les d'Aguesseau, l'éternel honneur de l'esprit humain.*
(*La Bruyère*, chap. des Esprits forts.)

Le roi a été bien aise de cette nouvelle que l'on A SUE *par un courrier du duc de Grammont.* (*Racine*, lett. à M. de Bonrepaux.)

Les vents *nous* auroient-ils *exaucés* cette nuit?
(Le même, Iphigénie, act. I, sc. 1.)

. . . Si le sort ne m'eût *donnée* à vous,
Mon bonheur dépendoit de l'avoir pour époux.
(Le même, Mithridate, act. III, sc. 5.)

Les solides trésors sont ceux *qu'on* a *donnés*.
(*Racine* le fils, la Religion, chant II, vers 126.)

Et pour m'avoir TROUVÉE (398) *le visage un peu découvert, il a mis l'épée à la main.*
(*Molière*, le Sicilien, act. I, sc. 15.)

Parce que les Participes passés *distingués*, *soufferte*, *dictées*, *crues*, *promise*, etc., etc., sont précédés, chacun, de leur régime direct.

Dieu a distingué *qui? nous*; — *nous* régime direct.

Nos gens avoient souffert *quoi? la perte*, représentée par le relatif *que*; — *que* régime direct.

Le cœur a dicté *quoi? les harangues*, représentées par le relatif *que*; — *que* régime direct. On a cru *quoi? deux choses*, régime direct. Vous avez *promis*, *qui? votre fille* représentée par *la*, par *l'*; — *la*, régime direct; etc., etc.

Mais on dira, sans faire subir de variations à aucun des Participes passés employés dans les exemples qui suivent : *Il ou elle a* AIMÉ *les sciences.—Nous avons* CULTIVÉ *nos prairies.—Ils ou elles ont* REÇU *vos lettres.*

Cette foule de chefs d'esclaves, de muets,
M'ont *vendu* dès long-temps leur silence et leurs vies.
(*Racine*, Bajazet, act. II, sc. 1.)

Didon A FONDÉ *sur la côte d'Afrique la superbe ville de Carthage.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. III.)

lorsqu'il précède le Participe, est toujours un des pronoms *que*, *me*, *te*, *se*, *le*, *la*, *les*, *nous*, *vous*, et quelquefois un nom précédé de *quel*, *combien de* ou de *que de*, dans le sens de *combien de*.

Mais on se rappellera que les pronoms *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous* sont régime direct, lorsqu'ils sont mis pour *moi*, *toi*, *soi*, *nous*, *vous*; et qu'ils sont régime indirect, quand ils tiennent lieu de *à moi*, *à toi*, *à nous*, *à vous*.

Et l'on n'oubliera pas que le sujet répond à la question *qui est-ce qui?* et le régime direct à la question *qui?* ou *quoi?—Qui* pour les personnes, *quoi* pour les choses.

Enfin, on remarquera que, dans cette phrase, *quels soldats, que de soldats, combien de soldats ont péri! Quels soldats, que de soldats, combien de soldats* sont le *sujet* du verbe neutre *périr*, tandis qu'ils sont le régime *direct* du verbe actif *voir*, dans celle-ci : *quels soldats, que de soldats, combien de soldats j'ai vus!*

(398) *Pour m'avoir* TROUVÉE *le visage un peu découvert.* C'est à tort que toutes les nouvelles éditions substituent dans cette phrase *trouvé* à *trouvée*. Ce n'est pas le visage de Zaïde qui a été *trouvé un peu découvert* : c'est Zaïde qui a été *trouvée* (ayant) *le visage un peu découvert.* (M. *Auger*, Comment. sur Molière.)

Cette nuance est extrêmement délicate, et elle prouve ce que nous avons déjà dit bien des fois qu'en fait de difficultés grammaticales le moyen le plus sûr de les résoudre d'une manière satisfaisante, c'est de s'attacher à saisir le sens de l'écrivain.

En effet, si *Molière* eût dit : *avec ce chapeau* ou *avec cette coiffure il m'a trouvé le visage un peu découvert*, il n'auroit pas mis deux e à *trouvé*, car son intention auroit été de dire : *Avec cette coiffure il a trouvé à moi le visage un peu découvert*, donc *trouvé* ne devroit pas prendre l'accord : mais lorsqu'il dit *pour m'avoir trouvée le visage un peu découvert*, etc., il est évident, comme le dit M. *Auger*, que ce n'étoit pas le visage de Zaïde qui avoit été trouvé un peu découvert, mais bien elle-même qui a été trouvée ayant le visage un peu découvert.

Pierre-le-Grand a forcé la nature en tout : mais il l'a forcée pour l'embellir. Les arts qu'il a transplantés de ses mains dans des pays dont plusieurs alors étoient sauvages, ONT, *en fructifiant*, RENDU *témoignage à son génie*, et ÉTERNISÉ *sa mémoire*.

(*Voltaire*, Hist. de Russie, 1725.)

Parce que, dans ces phrases, le régime direct suit le Participe.

Elle a aimé, *quoi ? les sciences.*

Elle a cultivé, *quoi ? les prairies.*

Elle a reçu, *quoi ? vos lettres.*

Didon a fondé, *quoi ? la ville de Carthage.*

Les arts ont rendu, *quoi ? témoignage.*

Remarque.—Si le Participe étoit précédé de deux régimes, pour reconnoître s'il doit y avoir accord ou non, il suffiroit de distinguer lequel des deux régimes est direct; or par exemple, dans cette phrase de *Fénélon* (Télémaque, liv. XVIII) :

Une furie leur répétoit avec insulte toutes les louanges QUE *leurs flatteurs* LEUR *avoient* DONNÉES *pendant leur vie*; il y a deux régimes, le premier représenté par *que*, et le second par *leur*; mais, comme l'un des deux est nécessairement *direct*, et l'autre *indirect*, l'analyse, *une furie leur répétoit avec insulte toutes les louanges* QUE ou LESQUELLES *leurs flatteurs avoient données à* AUX *pendant leur vie*, m'indique que c'est *que* qui est le régime direct du Participe *données*, et que c'est lui qui doit déterminer l'accord.

Les phrases suivantes sont conformes à ces principes, et s'analysent de même :

Il y a de certaines bornes que la nature a DONNÉES *aux états, pour mortifier l'ambition des hommes.*

(*Montesquieu*, Grand. et Décad. des Romains, chap. V.)

Toutes les dignités *que* tu m'as *demandées*,
Je te *les* ai, sur l'heure et sans peine, *accordées*.

(*P. Corneille*, Cinna, act. V, sc. 1.)

Mais que vos yeux sur moi se sont bien exercés!
Qu'ils m'ont vendu bien cher les pleurs *qu'ils* ont *versés!*

(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 4.)

Eh! quel spectacle est préférable
Au spectacle touchant des heureux *qu'on* a *faits!*

(*Léonard.*)

Du principe que nous venons d'établir sur l'accord du Participe d'un verbe actif, il résulte que le Participe d'un verbe qui n'a pas de régime direct doit rester invariable, et qu'on doit écrire, *ils ont chanté*, *elles ont répondu*, *elle a écrit*. En effet, dès que le régime direct n'existe pas, il est évident qu'il ne précède pas le participe.

Voyez, dans le 2e tableau synoptique, de nouveaux exemples à l'appui de cette seconde règle.

§. III.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS DES VERBES PASSIFS.

TROISIÈME RÈGLE.—Tous les verbes connus sous le nom de verbes passifs forment leurs temps à l'aide de l'auxiliaire *être* et de leur Participe passé. Dans ces verbes le Participe s'accorde toujours, et sans exception, en genre et en nombre avec le *sujet* du verbe. Exemples :

La vertu timide EST *souvent* OPPRIMÉE.

(*Massillon*, Vices et Vertus des Grands.)

La vertu obscure EST *souvent* MÉPRISÉE.

(Le même.)

Les gens de mérite ÉTOIENT CONNUS *parmi les Perses, et ils n'épargnoient rien pour les gagner.* (*Bossuet*, Hist. univ., 3e partie, ch. V.)

Les anciens Grecs ÉTOIENT *généralement* PERSUADÉS *que l'ame est immortelle.*

(*Barthélemy*, Introd. au Voyage d'Anach., Ire partie.)

Je ne vois rien ici dont je ne sois *blessée*.

(*Racine*, Bérénice à Titus, act. V, sc. 5.)

§. IV.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES VERBES NEUTRES.

QUATRIÈME RÈGLE.—Nous avons dit, en parlant de la formation des *temps composés* des verbes neutres, que les uns prennent le verbe *être*, les autres l'auxiliaire *avoir*, et que d'autres se conjuguent tantôt avec *être*, tantôt avec *avoir*. Voyons dans quel cas le Participe passé, employé dans les temps composés de ces verbes, doit s'accorder, ou doit rejeter l'accord.

Le Participe est-il accompagné du verbe *être*; il suit la règle des verbes passifs, c'est-à-dire, qu'on le fait accorder en genre et en nombre avec le sujet :

Nous SOMMES *enfin* VENUS *à ce grand empire qui a englouti tous les empires de l'Univers, d'où* SONT SORTIS *les plus grands royaumes du monde que nous habitons....*

(*Bossuet*, Histoire universelle, 3e partie, ch. VI.)

Tous les maux *sont sortis* de ce don détesté :
Tous les maux *sont venus* de la triste Pandore.

(*Voltaire*, Opéra de Pandore, act. V.)

Mais je m'en fais peut-être une trop belle image;
Elle *m'est apparue* avec trop d'avantage.

(*Racine*, Britannicus, act. II, sc. 2.)

C'est à l'ombre des lois que tous les arts sont *nés*.
(*Thomas*.)

Le Participe est-il accompagné de l'auxiliaire *avoir*; il est invariable; car tout Participe, accompagné de cet auxiliaire, ne prend l'accord que quand il est précédé de son régime direct; et jamais un verbe neutre n'est accompagné de cette espèce de régime:

As-tu vu quelle joie *a paru* dans ses yeux?
(*Th. Corneille*, Ariane, act. III, sc. 5.)

La justice et la modération de nos ennemis NOUS *ont plus* NUI *que leur valeur.*
(*Marmontel*, Bélisaire, XI.)

Nous, pour *à nous*.

Si l'on écrivoit *quelle joie a* PARUE. — *La justice et la modération de nos ennemis nous ont plus* NUIES; on feroit accorder le Participe avec son *sujet*, ce qui ne doit jamais avoir lieu, lorsque le Participe est précédé de l'auxiliaire *avoir*.

On écrit également sans accord: *Tous les moments qu'il a* SOUFFERT. — *Les jours qu'il a* PARLÉ; *qu'il a* CONVERSÉ *avec ses enfants.* — *Les deux heures qu'ils ont* COURU.

Oui, c'est moi qui voudrois effacer de ma vie
Les jours *que j'ai vécu* sans vous avoir servie.
(*P. Corneille*, le Menteur, act. III, sc. 5.)

Puisse le ciel, qui lit dans mon cœur éperdu,
Ajouter à vos jours ceux *que j'aurois vécu!*
(*La Chaussée*, la Gouvernante, act. IV, sc. 9.)

Le *que* est là régime indirect; il est pour *pendant lesquels : Les moments pendant lesquels il a* SOUFFERT; *les jours pendant lesquels il a* PARLÉ, *il a* CONVERSÉ; *les heures pendant lesquelles ils ont* COURU, etc., etc.

REMARQUE.—Quelquefois les verbes *neutres* sont employés *activement*, et alors ils suivent la deuxième règle; c'est-à-dire que leurs Participes s'accordent, quand le régime direct est avant; alors on dira avec accord:

Les meubles que l'huissier a CRIÉS. (M. *Lemare*.) —*La langue que Cicéron a* PARLÉE.
(Le même.)

Il a retrouvé les deux enfants qu'il avoit tant PLEURÉS. (M. *Bescher*.)

Quand je considère en moi-même les périls extrêmes et continuels qu'a COURUS *cette princesse sur la mer et sur la terre.*
(*Bossuet*, Orais. fun. de la duch. d'Orléans.)

L'évêque de Meaux a créé une langue que lui seul a PARLÉE.
(M. de *Châteaubriand*, Génie du Christianisme., t. III, ch. 4.)

Le zèle d'une pieuse sévérité reprochoit à La Fontaine une erreur qu'il a PLEURÉE *lui-même.* (*Champfort*, Éloge de La Fontaine.)

N'épargnez pas les miens, achevez, Achorée,
L'histoire d'une mort que j'ai déjà *pleurée*.
(*Corneille*, Pompée, act. II, sc. 2.)

Voyez, pag. 360, une remarque sur le verbe *coûter*, et dans le 2e tableau synoptique, de nouveaux exemples à l'appui de cette 4e règle.

§ V.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES VERBES PRONOMINAUX.

Pour bien comprendre la règle qui va suivre, il faut se rappeler que nous appelons verbes *pronominaux accidentels*, des verbes actifs ou neutres de leur nature, qui sont employés accidentellement avec deux pronoms de la même personne; comme *je m'imagine*, *je me plais*; et que les verbes *pronominaux essentiels* sont ceux qui ne peuvent se conjuguer sans deux pronoms de la même personne, comme *je me repens, je m'abstiens.*

Voyez une explication un peu plus étendue de ces verbes, chapitre V, article V, §. 4.

CINQUIÈME RÈGLE. — Le Participe des verbes pronominaux s'accorde quand il est précédé de son régime direct, et reste invariable lorsqu'il en est suivi. D'où il résulte que:

1° Le Participe des *verbes pronominaux essentiels* prend toujours l'accord, parce que ces verbes sont toujours précédés de leur régime direct, exprimé par le second pronom.

Elle s'est MOQUÉE *de vous.—Elle s'est* ENFUIE.—*La haine s'est* EMPARÉE *de son ame.*
(*L'Académie*.)

L'Académie s'est SOUVENUE *de cette longue prospérité qui l'a suivi jusqu'au tombeau.*
(*Marmontel*, t. XVII, Mél., Éloge de M. de St.-Aignan.)

Ces hommes se sont REPENTIS.
(*Dangeau*.)

J'estime après tout que ce sont des fautes dont ils ne se sont pas SOUCIÉS.
(*Boileau*, Traité du Sublime.)

On écrira également, en faisant accorder le Participe avec le second pronom:—*Elle s'est* SERVIE *de son crédit.* — *Elle s'en est* AVISÉE; *ils s'en sont* AVISÉS *trop tard.* — *Elle s'est* APERÇUE *dans cette glace* (399). — *Ils se sont*

(399) Cette locution semble offrir quelque difficulté; cependant, si l'on y réfléchit un peu, on verra que dans: *elle s'est* APERÇUE *de son erreur*, il y a un régime indirect après le

APERÇUS *de l'erreur.— Elle s'en est bien* DOUTÉE.—*Elles s'en sont* ALLÉES *sans me voir.*

(Le Dict. de l'*Académie*, à chacun de ces mots.)

Parce que, comme nous l'avons dit, en parlant du verbe pronominal, page 213, les verbes, *se servir*, *s'apercevoir*, *s'aviser*, *se douter*, *s'en aller*, etc., doivent être, par la nature de leur signification, considérés comme *essentiellement* pronominaux.

Un seul verbe pronominal fait exception à cette régle, c'est le verbe *s'arroger*, qui, quoique *essentiellement* pronominal, n'a pas pour régime direct son second pronom. On écrira donc avec accord : *les droits qu'ils se sont* ARROGÉS, parce que le régime direct *que* précède le Participe ; et sans accord : *ils se sont* ARROGÉ *des droits*, parce que le régime direct *des droits* vient après le Participe.

2° Les *verbes pronominaux accidentels*, formés *d'un verbe neutre*, ont toujours leur Participe invariable, parce que ces verbes, n'ayant pas de régime direct, ne peuvent alors être précédés de cette sorte de régime : *Elles se sont* NUI. — *Ils se sont* PARLÉ.—*Ils se sont* RI.—*Ils se sont* SUCCÉDÉ.

(*Domergue*, *Marmontel* et M. *Bescher*.)

Les anciens se sont PLU *à raconter la mort singulière du fameux poète Eschyle, qui fût tué, dit-on, par le choc d'une tortue qu'un aigle*, etc.

(*Buffon*, des Quadrupèdes ovipares. t. I, pag. 207.)

Participe ; et, comme le verbe *s'apercevoir* est actif, ou vient d'un verbe actif, et qu'alors il lui faut un régime direct, on en conclura naturellement que *se* est le régime direct : et cette conclusion est d'autant plus raisonnable que l'on *aperçoit les personnes*.

De même, si l'on examine cette autre phrase: *Je me suis* APERÇUE *qu'un long badinage t'échauffe*, on verra que le régime direct, placé avant le Participe, demande nécessairement un régime indirect, et ce régime indirect est la préposition *de* sous-entendue avant le *que* : *Je me suis aperçue* DE CE QUE, etc. L'usage ne permet pas de rétablir cette ellipse; mais l'analyse la réclame.

On observera que dans : *elle ne s'est point* ATTENDUE *qu'elle vous verroit* ; *elles se sont* PLAINTES *que vous ne leur eussiez pas répondu*, et autres phrases analogues à celles-là, où le régime direct est aussi avant le Participe, la préposition *de* est également sous-entendue avant le *que*.

Elle s'est PLU *à me contredire.—Ils se sont* PLU (400) *à me persécuter.*

(L'*Académie*, *Domergue*, M. *Lemare*, M. *Bescher*, M. *Boniface*, etc., etc.)

Le pronom *se*, dans ces exemples, est pour *à soi*.

REMARQUE. *Se plaire*, *Se déplaire*, *Se complaire*, *Se rire*, *Se sourire*, *Se parler*, *Se succéder*, *Se nuire*, *s'entre-nuire*,

sont les seuls *verbes pronominaux accidentels* formés d'un verbe neutre.

3° Les *verbes pronominaux accidentels*, formés *d'un verbe actif*, ont leur Participe tantôt invariable, et tantôt variable, selon que le régime direct *suit* ou *précède* le Participe. Exemple : *Ils se* SONT DIT *mille injures.*

(L'*Académie*.)

---

(400) Le verbe *plaire*, dit M. *Lemare*, n'a jamais qu'un sens unique ; et son complément est toujours au datif : *Ils se plaisent ensemble*, c'est-à-dire : *ils plaisent à soi*, lorsqu'ils sont ensemble.

Plaire, dit M. *Boniface*, est essentiellement neutre ; quand je dis : *elle s'est plu*, *plaire* ne cesse pas d'être verbe réfléchi; cela signifie *elle a plu à soi*. Dans : *Ils se sont* PLU *à me contrarier* ; *se plaire* a la même signification que dans : *ces personnes se sont plu*. La seule différence qu'il y ait, c'est que, dans la dernière phrase, le Participe est employé dans le sens propre, et que, dans la première, il est pris dans le sens figuré.

L'*Académie*, comme on l'a vu tout-à-l'heure, consacre l'opinion de ces deux Grammairiens ; et *Voltaire*, *Thomas*, *Delille* et *Domergue* viennent encore la fortifier.

Thomas a dit : *Une foule d'écrivains* SE SONT PLU *à recueillir tout ce que les femmes ont fait d'éclatant.*

Voltaire, dans Micromégas, *p.* 171 : *Insectes invisibles que la main du Créateur* S'EST PLU *à faire naître dans l'abyme de l'infiniment petit.*

Qu'il me soit permis de remarquer ici combien les auteurs SE SONT PLU, *dans tous les temps, à tromper les hommes.* (Le même, Histoire de l'empire de Russie, 1722.)

Delille, dans sa préface de l'Énéide : *Les poètes épiques* SE SONT *toujours* PLU *à décrire des batailles.*

Et *Domergue* (Lettre à M. de Laurencin, p. 311 de ses Solutions grammaticales) : *Il n'y auroit pas de doutes sur ce point, si l'on avoit donné une édition de Racine sur la copie qu'il* S'ÉTOIT PLU *à faire lui-même de ses œuvres.*

Ils ont dit, *quoi? mille injures;* le régime direct est après le Participe : point d'accord.

Quelques-uns de nos auteurs modernes SE SONT IMAGINÉ *qu'ils surpassoient les anciens.* (*D'Olivet.*)

Ont imaginé en eux, *quoi? qu'ils surpassoient les anciens.* Ici c'est un membre de phrase qui est régime ou complément direct, et qui de plus est après le Participe, double raison pour que l'accord n'ait point lieu.

Saturne, issu du commerce du Ciel et de la Terre, eut trois fils qui SE SONT PARTAGÉ *le domaine de l'univers.*
(*Barthélemy*, Introd. au Voyage de la Grèce, prem. partie.)

Ils se sont partagé, *quoi? le domaine de l'univers;* le régime direct est après le Participe : point d'accord.

Mais on dira avec accord : *Elle* S'EST LOUÉE *de moi.—Elle* S'EST PLAINTE *de vous.* — *Nous* NOUS SOMMES PLAINTS *de vos procédés.—Elles* SE SONT *bien* RÉJOUIES. — *Ils* S'ÉTOIENT PERSUADÉS (401) *qu'on n'oseroit les contredire.*
(*L'Académie*, à chacun de ces mots.)

Ma patrie, ma famille SE SONT PRÉSENTÉES *à mon esprit : ma tendresse* S'EST RÉVEILLÉE.
(*Fénélon*, Télémaque, liv. III.)

L'un et l'autre avant lui *s'étoient plaints* de la rime.
(*Boileau*, Satire IV.)

Les uns SE SONT PLAINTS *que la loi chrétienne engageoit à un détachement des choses du monde.* (*Neuville*, Serm. de la 4e sem.)

Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et SE SONT PLAINTS *que j'en eusse fait un très-méchant homme.*
(*Racine*, prem. préface de Britannicus.)

La réputation de Racine S'EST ACCRUE *de jour en jour.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV.)

C'est une chose qui mérite d'être remarquée que la plupart des grands hommes de mer que la France a produits SE SONT FORMÉS *dans la marine marchande.*
(*Thomas*, Éloge de Duguay-Trouin.)

Quels honneurs les grands princes n'ont-ils pas rendus à ceux qui se SONT DISTINGUÉS *dans les arts!*
(*Rollin*, Hist. univ., avant-propos, t. XI, pag. *10*)

Parce que les Participes de tous ces *verbes pronominaux accidentels* sont précédés de leur régime direct exprimé par le second pronom.

Voyez, dans le 2e tableau synoptique, d'autres exemples à l'appui de cette règle.

---

(401) Plusieurs Grammairiens, au nombre desquels il faut mettre *Marmontel*, M. *Maugard*, M. *Bourson*, Mlle *Vauvilliers*, sont d'avis que l'*Académie* a eu tort d'écrire *persuadés* au pluriel ; car, disent-ils, *on persuade à soi quelque chose*, et alors *se*, dans la phrase précitée, est un complément indirect, de même que dans *s'imaginer*, *se figurer que*, etc.

Mais M. *Boniface* fait observer, dans le troisième numéro de son Manuel des Amateurs, pag. 70 et 88, que les verbes *s'imaginer*, *se figurer* sont toujours suivis d'un régime direct : *On se figure ordinairement* LES CHOSES *autrement qu'elles ne sont.—Vous vous êtes imaginé* CELA (*L'Académie*) ; au lieu que l'on dit : *persuader quelqu'un de quelque chose*, et *persuader* QUELQUE CHOSE *à quelqu'un.—Je l'ai persuadé* DE *la nécessité de faire telle chose ; Persuader* UNE VÉRITÉ *à quelqu'un* (l'*Académie*) ; d'où il conclut que, ce dernier verbe n'étant pas en parfaite analogie avec les deux autres, et la phrase de l'*Académie* pouvant se décomposer par : *ils avoient persuadé* EUX *de ceci*, ou par : *ils avoient persuadé* CECI *à eux*, le Participe *persuadés*, écrit avec un *s*, est alors très-correct.

M. *Boniface* ajoute ensuite que cette orthographe a été adoptée par plusieurs écrivains, comme le prouvent les exemples suivants : *Permettez pourtant que je vous désabuse, si* VOUS VOUS ÊTES PERSUADÉS *que ce grand prince, en m'accordant cette grâce, ait cru rencontrer en moi un écrivain capable de soutenir, en quelque sorte, par la beauté du style et la magnificence des paroles, la grandeur de ses exploits.* (*Boileau*, Rem. à l'Académie française.)—*Les modernes* SE SONT PERSUADÉS *que cela suffit pour*, etc. (*Buffon*, Manière de traiter l'hist.)—*Ils* S'ÉTOIENT PERSUADÉS *qu'il ne naissoit des soldats qu'en France.* (*Garnier*, Hist. de France.)—*Il est certain que les jeunes métromanes se sont* PERSUADÉS *que la rime dispense de la raison.* (Cours de littérature, tom. VIII, pag. 360.)

Ces raisonnements et ces exemples nous paroissent concluants, et alors nous pensons que l'on est maître de faire accorder ou de ne pas faire accorder le Participe.

Toutefois M. *Bescher* juge qu'il vaut mieux, lorsque la persuasion est fondée, regarder comme direct le régime qui précède le verbe pronominal *se persuader*; et que, quand elle ne l'est pas, il faut le considérer comme indirect. *Persuader quelqu'un d'une chose*, c'est le convaincre ; *persuader quelque chose à quelqu'un*, c'est le lui faire croire.

§. VI.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES VERBES UNIPERSONNELS (402).

SIXIÈME RÈGLE. — Quand le Participe passé forme avec l'auxiliaire ce que l'on appelle un *verbe unipersonnel* ou employé unipersonnellement, il reste invariable.

On dit : *Les choleurs qu'il* A FAIT *pendant l'été.* (*D'Olivet* et *Marmontel.*)

La grande inondation qu'il y A EU. (*Fromant.*)

La gronde sécheresse qu'il a FAIT. (*Marmontel.*)

La disette qu'il y A EU *pendant l'hiver.* (*D'Olivet.*)

En effet, aucun de ces verbes n'a la voix active : les Participes *eu* et *fait* ne se rapportent pas au *que* relatif, car il ne s'agit pas d'*inondation* ou de *disette* EUE par quelqu'un, ni de *sécheresse*, ni de *choleurs* FAITES ; les mots *eu*, *fait*, sont détournés ici de leur sens propre, pour marquer simplement l'existence ; et le *que*, qui n'est le régime d'aucun verbe, est une expression dont on ne sauroit rendre raison. Les participes *eu*, *fait*, n'ayant pas de régime direct, doivent donc rester invariables, puisque tout participe conjugué avec *avoir* ne peut s'accorder qu'avec son régime direct, et quand il en est précédé.

On écrira également sans accord, mais par un autre motif :

Il EST ARRIVÉ *de grands malheurs.*

Quels ovantages en EST-IL RÉSULTÉ ?

Parce que c'est une regle sans exception que le Participe conjugué avec *être* (excepté dans les verbes pronominaux où il est pour *avoir*) s'accorde toujours avec son sujet : or, quel est, dans ces deux phrases, le sujet de *est arrivé*, *est résulté* ? c'est *il* représentant *ceci*, mot invariable, mot neutre, qui ne sauroit exercer aucune influence sur le Participe.

Il faudra aussi écrire sans accord :

Il s'est RASSEMBLÉ *une foule de gens armés.*

Ici le verbe unipersonnel n'est autre chose que le verbe pronominal accidentel *se rassembler* employé unipersonnellement; le sujet est *il*, *ceci* ; et, comme le pronom *se*, régime direct, se rapporte à ce mot vague, il en résulte que le Participe *rassemblé* reste invariable.

Enfin on écrira d'après le même principe :

Il s'est GLISSÉ *une faute.*

Il s'est TROUVÉ *dix personnes chez moi.*

Nous avons établi, avec le plus de clarté et le plus de précision qu'il nous a été possible, les regles relatives aux Participes passés, employés dans les temps composés de toutes les espèces de verbes.

EXCEPTIONS PROPOSÉES.

Présentement nous allons, pour rendre notre travail complet, mettre sous les yeux de nos lecteurs les *Exceptions proposées* sur quelques-unes de ces règles ; ensuite nous donnerons la *solution de plusieurs difficultés* qui se présentent dans l'emploi des Participes.

Premièrement.—D'anciens Grammairiens, parmi lesquels on compte *Vaugelas*, *Desmarais*, le P. *Bouhours*, le P. *Buffier*, MM. *de Port-Royal*, *Douchet* et *Restaut*, vouloient que le Participe passé d'un verbe actif, quoique précédé de son régime direct, n'eu prît ni le genre ni le nombre, quand le sujet du verbe étoit mis après le Participe; en conséquence, on devoit écrire, selon eux :
La leçon QUE *vous ont* DONNÉ *vos maîtres.*—
Les ouvroges QU'A ÉCRIT *ce grand homme.*—
Les peines QUE *m'a* CAUSÉ *cet événement.*

Mais *Th. Corneille* (sur les 184[e] et 196[e] Remarques de *Vaugelas*) ne comprenoit rien à cette exception, et il étoit d'avis qu'elle ne devoit point avoir lieu.

D'Olivet (dans ses Essais de Grammaire, page 204) pensoit que, pour donner atteinte à une regle générale, il auroit fallu que l'usage se fût prononcé de manière à ne laisser aucun doute ; or, ajoutoit-il, du temps même des Grammairiens qui avoient proposé cette exception, nos meilleurs écrivains avoient été les plus fidèles observateurs de la règle.

Et, en effet, tout le monde connoît l'épigramme traduite d'Ausonne, par *Charpentier:*

Pauvre Didon, où t'*a réduite*
De tes maris le triste sort!
L'un, en mourant, cause ta fuite ;
L'autre, en fuyant, cause ta mort.

Et, pour s'assurer que ce n'est point la rime qui amène *réduite*, ne lit-on pas dans *Racine :*

Fais ; et si tu ne veux qu'un châtiment soudain
T'ajoute aux scélérats *qu'a punis* cette main.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

(402) On se rappellera ce que nous avons dit, pag. 214. que l'on connoît qu'un verbe est pris impersonnellement, quand le pronom *il* qui le précède ne se rapporte ni à un individu, ni à une chose dont on ait fait mention, c'est-à-dire, quand, à la place de ce pronom, on ne peut pas substituer le nom d'une personne ou d'une chose dont il a été question précédemment.

. . . Oui, je sais, Acomat,
Jusqu'où les *portée* l'intérêt de l'État.
(Bajazet, act. II, sc. 4.)

Dans *Corneille* (Rodogune, act. I, sc. 6) :

C'est cette Rodogune, où l'un et l'autre frère
Trouve encor les appas qu'avoit *trouvés* leur père.

Dans *Boileau* (7e réflexion sur Longin) : *La langue qu'ont* ÉCRITE *Cicéron et Virgile étoit déjà fort changée du temps de Quintilien.*

Et (Satire V) :

Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers,
Que de vieux parchemins *qu'ont épargnés* les vers.

Au surplus, presque tous les écrits des auteurs modernes, tels que *Voltaire* (403), *La Harpe*, *Buffon*, *Marmontel*, *Delille*, prouvent que la règle de l'accord est généralement observée, et que le desir de ramener la langue à des principes plus simples et plus uniformes, a décidément fait rejeter cette exception ; de sorte qu'il est bien reconnu que la place du sujet ne peut influer sur le rapport du Participe avec son régime ; en conséquence l'exactitude veut que l'on dise : *La leçon* QUE *vous ont* DONNÉE *vos maîtres.— Les ouvrages* QU'A ÉCRITS *ce grand homme.—Les peines* QUE *m'a* CAUSÉES *cet événement.*

Deuxièmement.—Les mêmes Grammairiens vouloient que le Participe, quoique précédé de son régime direct, n'en prît ni le genre ni le nombre, quand il étoit suivi d'un adjectif qui se rapportoit à ce même régime, et qui en faisoit partie ; ainsi ils étoient d'avis que l'on écrivît :

Adam et Ève QUE *Dieu avoit* CRÉÉ *innocents.*

Madame de Sévigné s'est RENDU *célèbre par le naturel et la grâce inimitable de son style épistolaire.*

Mais *Th. Corneille* et *Lamothe-Levayer* (Lettre 58, page 638, t. II, sur la 194e et et la 486e Remarque de *Vaugelas*), *Duclos* (pag. 207 de ses Remarques sur la Gramm. de Port-Royal), *Fromant* (pag. 233 de son Supplément), *D'Olivet* (pag. 198 et 210), *Condillac* (pag. 260, ch. XXII), *Girard* (t. II, pag. 123), et le plus grand nombre des Grammairiens modernes n'admettent pas cette exception.

Les meilleurs écrivains l'ont également rejetée. On lit dans *Fénélon* (Télémaque, liv. II) : *Si la douleur de notre captivité ne* NOUS *eût* RENDUS INSENSIBLES *à tous les plaisirs.*

Dans *Bossuet* : *Les Perses, adorateurs du soleil, ne souffroient point les idoles, ni les rois qu'on avoit* FAITS DIEUX.

Dans *Massillon* : *Ils avoient été les pères de leurs peuples et* LES *avoient* RENDUS HEUREUX *pendant leur règne.*

Dans *Corneille* (Cinna, act. V, sc. dernière) :

Ma haine va mourir *que* j'ai *crue immortelle.*

Dans *Racine*, parlant de l'épée d'Hippolyte (Phèdre, act. III, sc. I) :

Je *l'ai rendue horrible* à ses yeux inhumains.

Dans *Fléchier* : *Il prodigua son sang et sa vie pour assurer au roi cette province,* QUE *sa situation et la conjoncture du temps avoient* RENDUE *très-*IMPORTANTE.

Dès-lors plus de doute qu'il ne faille, dans les deux phrases citées plus haut, *créés* et *rendue*, au lieu de *créé* et *rendu* (404).

Troisièmement.—D'autres Grammairiens, au nombre desquels est *Vaugelas*, étoient d'avis que l'on écrivît sans accord : *Les ha-*

---

(403) *Voltaire*, par exemple, qui souvent n'a pas fait accorder le Participe, lorsque l'accord le gênoit, pour la mesure ou pour la rime, a, dans ce cas même, respecté cette règle de la Grammaire ; dans Brutus (act. IV, sc. 3) :

Ces murs, ces citoyens *qu'a sauvés mon courage.*

Dans OEdipe (act. III, sc. 2) :

Des biens *que* m'a *ravis la colère céleste,*
Ma gloire, mon bonheur est le seul qui me reste.

Dans Mariamne (act. I, sc. 1) :

Elle a voulu me perdre, et je l'ai fait enfin
Que lui laœr les traits *qu'a préparés sa main.*

Même pièce (act. III, sc. 4) :

Hérode, en arrivant, recueille avec terreur
Les chagrins dévorants *qu'a semés sa fureur.*

(404) A toutes ces autorités nous ajouterons celle de *Voltaire*, qui a également respecté cette règle.

J'ai vu la mort de près, et je l'ai *vue* horrible.

Le salut de l'État nous a *rendus* pareils.

Assez de rois, que l'histoire a *faits* grands,
Chez leurs tristes voisins ont porté les alarmes.

Hélas ! je vous ai *vus* ennemis dès l'enfance !

Par ma foi ces Anglais, que j'avois *crus* si sages,
N'ont plus ni rime ni raison.

Je les ai VUS ornés de nos dieux domestiques.

bitants NOUS *ont* RENDU *maîtres de la ville ;*— et avec accord :— *Nous* NOUS *sommes* RENDUS *maîtres de la ville.*

Mais, que le verbe soit actif ou pronominal, le rapport avec le régime change-t-il de nature? S'il n'en change pas, le Participe doit être, dans l'un et dans l'autre cas, assujéti à la même règle; ainsi il faut dire : *Les habitants* NOUS *ont* RENDUS MAÎTRES *de la ville*, avec autant de raison que l'on dit : *Nous* NOUS *sommes* RENDUS MAÎTRES *de la ville.*

Quatrièmement. — Les anciens Grammairiens avoient encore cherché à établir une exception bien singulière : ils vouloient que le Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, quoique précédé de son régime direct, ne s'accordât point avec ce régime, lorsque le *sujet* étoit énoncé par le démonstratif *cela*, et ils étoient d'avis de dire : *Les soins* QUE CELA A EXIGÉ, *les peines* QUE *cela* A DONNÉ, au lieu de : *Les soins que cela a* EXIGÉS, *les peines que cela a* DONNÉES.

Mais depuis long-temps cette exception n'est plus admise.

Cinquièmement.—*Regnier-Desmarais* avoit aussi une idée un peu extraordinaire sur les deux Participes *allé* et *venu*. Il prétendoit que l'on devoit écrire : *Elle est* ALLÉE *se plaindre*, *elle est* VENUE *nous voir*; et, si le *régime* venoit à être *transposé*, il étoit d'avis d'écrire : *Elle s'est* ALLÉ *plaindre ; elle* NOUS *est* VENU *voir*, regardant, disoit-il *allé* et *venu* immédiatement suivis d'un infinitif, comme inséparables, et n'offrant à l'esprit qu'une idée indivisible. Mais en vérité, dit *D'Olivet*, si cette opinion eût été adoptée, l'usage auroit bien mérité le reproche qu'on lui fait souvent d'être plein de caprices.

Sixièmement. — Des Grammairiens ont trouvé de la difficulté dans cette phrase : *De la façon que* J'AI DIT *les choses, on a dû m'entendre.* Ils voudroient que *j'ai dites ;* mais *Th. Corneille* (dans ses Remarques sur Vaugelas), l'*Académie* (sur ces Remarques), *Ménage* et *Girard*, font observer que, pour mettre le Participe du verbe *dire* au féminin, il faudroit que le *que* fût relatif à *façon* : *de la façon, laquelle ;* mais *que* ne se résout pas par *laquelle*, il se résout par *avec* LAQUELLE ; il est conjonctif, et non relatif : d'ailleurs, le mot *choses* étant évidemment régime direct, ni *que*, ni *de la façon* ne sauroient l'être, puisqu'un verbe ne peut avoir deux régimes directs ; de plus, le régime direct *choses* se trouve placé après le Participe : donc le Participe doit rester invariable.

PREMIÈRE REMARQUE.

Le Participe ÉTÉ ne change jamais : *La ville de Londres, ayant* ÉTÉ *brûlée en* 1666, *fut rebâtie, au grand étonnement de toute l'Europe, en trois années, plus belle et plus régulière qu'auparavant.*

SECONDE REMARQUE.

On doit éviter, dit l'abbé *Regnier*, d'employer au féminin les Participes *plaint*, *craint*, parce que la désinence de ces Participes est la même que celle des substantifs formés des verbes *plaindre*, *craindre*. Qui diroit : *C'est une personne* QUE *j'ai* PLAINTE ; *c'est une maladie* QUE *j'ai* CRAINTE, obéiroit à la Grammaire, mais révolteroit l'oreille. Il faut donc s'exprimer autrement, et dire : *C'est une femme dont j'ai plaint le sort ; c'est une maladie que j'ai appréhendée.*

Toutefois, *D'Olivet* (pag. 192 de ses Essais de Grammaire), *Vaugelas* (540e Remarque) ; *Th. Corneille* (sur cette Remarque), et *Wailly* (pag. 257), sont d'avis qu'on diroit très-bien au masculin : *Les hommes* QUE *j'ai* PLAINTS. — *Les accidents* QUE *j'ai* CRAINTS. — Et au féminin : *Les femmes* QUE *j'ai* PLAINTES. —*Les choses* QUE *j'ai* CRAINTES ; pourvu qu'on ait l'art de placer ces Participes, de manière qu'on ne pût les confondre avec les substantifs.—*Elle fut plus* CRAINTE *qu'aimée*, ajoutent ces Grammairiens, n'a rien qui choque, parce que, *plus*, qui précède, ôte l'equivoque.

Enfin l'*Académie*, dans ses Observations sur *Vaugelas*, pense que l'emploi du Participe féminin *plainte*, est préférable à celui du Participe *crainte*.

Mais quelles que soient les autorités qui prétendent exclure ou restreindre l'emploi du Participe féminin *crainte*, il nous paroît évident que ce Participe ne peut jamais être confondu avec le substantif *crainte ;* et d'ailleurs, dans cette phrase : *La maladie que j'ai crainte ; crainte* ne sonne pas plus mal à l'oreille que *plainte* dans les exemples suivants :

La pauvre Fanchon s'étoit PLAINTE *de beaucoup de maux de tête tout le matin.*
(*Racine*, lettre XXVe à son fils.)

Laisse-moi respirer, du moins, si tu m'as *plainte*.
(*Corneille*, Polyeucte, act. II, sc. 3.)

. . . Je m'en suis souvent *plainte*.
(*Voltaire*, le Dimanche ou les Filles de Minée.)

Avant de parler des difficultés qui peuvent se présenter dans l'emploi des Participes, il

PTI

LE

NTIELS

.e *Partic*
s exceptio
.e *Partic*
Régime di
l en est de

idé de son r
des mots
AUTANT, QU
stantif.
e que le ré

ez page 358.
us vu *quels re*
ant, m'a *laissé*
Britannicus, ac
e t'a-t-on FA
e, l'Avare, act
ojets a-t-il F
D'ouvertures
services a-
la connoissa
ti les effets
funèbre de M

il a FAITES,
érité et de bo

ne sera peut-être pas inutile de donner les raisons pour lesquelles le Participe est variable, lorsqu'il vient après son régime, et invariable lorsqu'il le précède; pour quels motifs on dit : *La pièce* QUE *j'ai* FAITE, *vous l'avez* LUE ; et que l'on ne dit pas : *J'ai* FAITE *cette pièce*, *vous avez* LUE *cette pièce*. Pourquoi l'on dit : QUELS *hommes avez-vous* RENCONTRÉS? plutôt que : *Avez-vous* RENCONTRÉS *tels ou tels hommes?* En effet, dans ces phrases, il s'agit également d'une pièce *faite*, d'une pièce *lue*, et d'hommes *rencontrés*. L'analogie n'est-elle pas la même, soit que le Participe passé suive le régime, soit qu'il le précède? Doit-il être adjectif dans une circonstance plutôt que dans une autre? N'avons-nous pas une infinité d'adjectifs, qui tantôt précèdent, tantôt suivent le nom dont ils déterminent l'acception, et qui ne varient pas? Enfin si la valeur du mot ne varie point, pourquoi la forme de ce mot change-t-elle?

Écoutons ce que dit à ce sujet *D'Olivet* (pag. 189 et 190 de ses Essais de Grammaire): Si l'on demande pourquoi le Participe se décline lorsqu'il vient après son régime, et qu'au contraire, lorsqu'il le précède, il ne se décline pas, je m'imagine qu'en cela, nos Français, sans y entendre finesse, n'ont songé qu'à leur grande commodité. On commence une phrase, ne sachant pas bien quel substantif viendra ensuite : il est donc plus commode, pour ne pas s'enferrer par trop de précipitation, de laisser indéclinable un Participe dont le substantif n'est point énoncé, et peut-être n'est point prévu.

En effet (dit M. *Bescher*, pag. 116 de son Traité des Participes), il est mille circonstances où nous commençons une phrase, sans que nos idées soient arrêtées. Dans ce cas, nous employons des mots dont la signification, en quelque sorte bannale, peut s'adapter à toute espece de discours; et, tandis que nous prononçous ces mots, nos idées se fixent, et la phrase s'achève.

Si je dis : *On voit bien que cette personne a lu*, je puis terminer là mon discours; mais aussi je puis ajouter : a *lu* Boileau, a *lu* la Henriade, a *lu* les bons anteurs, a *lu* les tragédies de Racine. Si *lu*, en cette circonstance, étoit regardé comme adjectif, il s'écriroit de quatre manières : il faudroit a *lu* Boileau; a *lue* la Henriade; a *lus* les bons auteurs; a *lues* les tragédies de Racine.

On a donc jugé bien plus simple, dans l'incertitude de ce qui peut suivre, de considérer le mot toujours énoncé dans un sens absolu, quand le régime direct ne le précède pas.

Mais cette incertitude n'existe plus, si le régime direct précède le Participe. Le nom est exprimé, le genre et le nombre de ce *nom* sont connus, et alors plus de prétexte qui vienne empêcher l'accord du Participe devenu adjectif. Le verbe *avoir*, qui, dans les précédentes positions, étoit inhérent au Participe, se détache de l'adjectif, reste le seul verbe, et l'adjectif devient son regime, de même que le nom; car l'adjectif doit suivre le régime du nom dont il determine l'acception.

IIe TABLEAU.

SOLUTION DE PLUSIEURS DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE L'EMPLOI DU PARTICIPE PASSÉ.

§. I.

Lorsque le Participe passé, conjugué avec l'auxiliaire *avoir* et précédé d'un régime direct, est immédiatement suivi d'un verbe à l'infinitif, il faut, pour determiner s'il doit ou ne doit pas s'accorder avec le régime, examiner attentivement, 1° si le Participe est un verbe actif et l'infinitif un verbe neutre; 2° si le Participe est un verbe neutre, et l'infinitif un verbe actif; 3° enfin, si le Participe et l'infinitif sont tous deux des verbes actifs.

Dans le cas où le Participe est un verbe actif, et l'infinitif un verbe neutre, il n'y a point de difficulté, car l'action exprimée par le Participe tombe nécessairement sur le régime qui le précède, puisque ce régime ne sauroit dépendre du verbe neutre, un verbe de celte nature ne pouvant avoir de régime direct.

Ainsi dans cette phrase: *Je les ai vus tomber*, le Participe *vus* doit s'écrire avec un *s*, puisque *tomber* est un verbe neutre, et que l'action exprimée par le verbe actif *voir* porte sur le régime LES, mis pour EUX.

Les a-t-on *vus* marcher parmi vos ennemis?
Fut-il jamais au joug esclaves plus soumis?
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

Allez, dis-je, et sachez quel lieu *les* a *vus* naître.
(*Voltaire*, Oreste, act. II, sc. 3.)

Vous *que* j'ai *vus* périr, vous, immortels courages.
(Le même, la Mort de César, act. II, sc. 2.)

Cette nuit je *l'ai vue* arriver en ces lieux.
(*Racine*, Britannicus, act. II, sc. 2.)

Lui-même d'aussi loin qu'il *nous* a *vus* paroître.
(*Racine*, Bajazet, act. V, sc. 10.)

Peut-être devons-nous regretter ces temps d'une heureuse ignorance, où nos aïeux vivoient pauvres et vertueux, et mouroient dans le champ qui LES *avoit* VUS *naître.*
(*Thomas*, Éloge de Duguay-Trouin.)

Les grands hommes appartiennent moins au siècle qui LES *a* VUS *naître et qui jouit de leurs talents, qu'au siècle qui les a formés.*
(*Gaillard*, Histoire de François Ier.)

A peine l'avions-nous ENTENDUE *parler.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. XXII.)

Si le Participe est un verbe neutre, et l'infinitif un verbe actif, il est évident que l'action exprimée par l'infinitif porte sur le régime, placé avant, et qu'alors on doit écrire: *Je vous envoie les livres que vous avez* PARU *désirer*; le Participe *paru* sans accord, puisque *paroître* est un verbe neutre, et que l'action exprimée par l'infinitif *désirer*, tombe sur le régime *livre*, représenté par *que*.

Enfin, si le Participe et l'infinitif sont tous deux des verbes actifs, l'infinitif est suivi d'un régime direct, ou n'en est pas suivi. Dans le premier cas, il n'y a aucune difficulté, car il est évident que le régime direct qui précède le Participe appartient à ce Participe, puisque l'infinitif a son régime direct après lui. Ainsi l'on écrira avec accord: *Je les ai* VUS *combattre les ennemis; nous les avons* ENTENDUS *chanter une romance.*

Je l'ai *vue* à genoux *consacrer* ses fureurs.
(*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 2. — Titus parlant de la cour de Rome, sous le règne de Néron.)

Mazaël, tu m'as *vue*, avec inquiétude,
Traîner de mon destin la triste incertitude.
(*Voltaire*, Variantes de Mariamne, act. I, sc. 1.)

Sire, au jour du péril les a-t-on *vus* jamais
Payer de leur honneur ou la vie ou la paix?
(M. *Raynouard*, les Templiers, act. I, sc. 5.)

Toute l'Europe sait que je ne l'ai jamais attaquée là-dessus, non pas même lorsqu'on l'a VUE ENTREPRENDRE *sur ma succession.*
(Révolutions d'Angleterre.)

Mais, si l'infinitif n'est pas suivi d'un régime direct, c'est alors qu'il peut y avoir de l'incertitude, puisque le régime qui précède peut appartenir à l'un ou à l'autre: dans ce cas, le sens de la phrase peut seul indiquer auquel des deux le régime appartient. Si le régime est l'objet de l'action exprimée par le Participe, ce Participe prend le genre et le nombre; s'il est l'objet de l'action exprimée par l'infinitif, le Participe reste invariable; parce qu'alors il a pour régime direct l'*Infinitif*, qui, n'ayant par lui même ni genre ni nombre, et ne précédant pas d'ailleurs le Participe, ne peut avoir sur celui-ci aucune influence.

Pour s'assurer du véritable sens de la phrase, on aura recours à l'interrogation que nous avons indiquée plus haut, et par laquelle on reconnoît le régime; par exemple, si j'ai à écrire: *Je les ai* VUS *applaudir*, je dirai; j'ai vu, qui? *eux applaudir* (405).

(405) On se rappellera que, dans les phrases où le régime a un rapport direct avec le Participe, le verbe à l'infinitif se résout par le Participe présent, ou par le relatif *qui*, avec l'imparfait de l'indicatif:

J'ai vu eux APPLAUDISSANT,—*qui* APPLAUDISSOIENT.

Alors le Participe prend l'accord, puisqu'il est précédé de son régime *eux*, représenté par LES.

Mais dans les phrases suivantes :

Les airs QUE *j'ai* ENTENDU CHANTER, *les paysages* QUE *j'ai* VU DESSINER.

Je dis :

J'ai entendu, quoi ? chanter des airs.

J'ai vu, quoi ? dessiner des paysages.

Cette réponse m'indique que le pronom QUE, qui représente ces mots, *des airs*, *des paysages*, quoique énoncé avant le Participe, est en rapport direct avec l'infinitif.

Les exemples suivants serviront à justifier cette règle :

La guerre ne se faisoit point autrefois comme nous L'AVONS VU FAIRE *du temps de Louis XIV*.

(*Voltaire*, Introd. au Siècle de Louis XIV, ch. 11.)

Croyez-moi, les humains, *que* j'ai trop *su connoître*,
Méritent peu, mon fils, qu'on veuille être leur maître.

(*Voltaire*, Alzire, act. I, sc. 1.)

Seigneur, dit Tancrède, je viens te confirmer des prodiges QUE *tu n'as pas* VOULU CROIRE, *et qui en effet paroissent incroyables*.

(Trad. de la Jérus. dél.)

Monsieur, cette comparaison est bonne; mais elle n'est pas de vous ; car je L'AI ENTENDU FAIRE *à notre curé*. (*Florian*.)

Si, dans toutes ces phrases, les Participes sont restés invariables, on voit facilement que c'est parce que les régimes sont en rapport direct avec les verbes à l'infinitif, puisque, par la réponse à l'interrogation, ils viennent après ; ou, si l'on veut, puisque ces infinitifs peuvent se rendre par la voix passive (406).

Mais il se présente une autre difficulté qui semble un peu moins facile à résoudre : c'est de savoir comment on doit s'y prendre, quand le Participe, suivi d'un verbe à l'infinitif, est précédé de deux régimes.

Le même principe est applicable dans cette circonstance, c'est-à-dire qu'il faut déterminer le rapport de chaque régime ; mais, pour cela, il est indispensable de faire une double interrogation.

Ainsi dans cette phrase : *Les liqueurs* QUE *j'ai* VU *verser* ; j'écris comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, *vu* sans accord, parce que le régime est en rapport direct avec l'infinitif : *J'ai vu*, quoi ? *verser des liqueurs*.

Mais si j'ai à exprimer que j'ai vu *des convives verser des liqueurs*, j'écrirai : *Les liqueurs* QUE *je* LES *ai* VUS *verser ; j'ai vu*, qui ? *eux ; verser*, quoi ? *des liqueurs* ; *vus* au pluriel et au masculin, puisque le régime *eux*, de ce nombre et de ce genre, est en rapport direct avec ce Participe, et le substantif *liqueurs* en rapport avec l'infinitif *verser*.

De même, si j'ai à exprimer que j'ai vu *verser des liqueurs à des convives*, j'écrirai : *Les liqueurs* QUE *je* LEUR *ai* VU *verser ; j'ai vu*, quoi ? *verser des liqueurs* ; à qui ? *à eux*, *aux convives* ; *vu* invariable, car le régime est en rapport direct avec l'infinitif, puisqu'on ne peut le placer qu'après, et *à eux*, en rapport indirect avec ce même verbe.

D'après ce qu'on vient de lire, on verra sans peine qu'il faut écrire :

AVEC ACCORD.	SANS ACCORD.
En parlant d'une femme qui étoit occupée à peindre :	En parlant d'une femme que l'on étoit occupé à peindre :
Je L'*ai* VUE *peindre*. J'ai vu *elle* peindre (peignant, qui peignoit).	*Je* L'*ai* VU *peindre*. — J'ai vu peindre *elle* (elle être peinte).
En parlant de voleurs qui pilloient :	En parlant de paysans que des voleurs pilloient :
Je LES *ai* VUS *piller*. — J'ai vu *eux* piller (pillant, qui pilloient).	*Je* LES *ai* VU *piller*. — J'ai vu piller *eux* (eux être pillés).
En parlant d'actrices :	En parlant de tragédies :
Je LES *ai* VUES *jouer*. — J'ai vu *elles* jouer (jouant, qui jouoient).	*Je* LES *ai* VU *jouer*. — J'ai vu jouer *elles* (elles être jouées).

Dans les phrases où le régime appartient au verbe à l'infinitif, ce verbe se résout ordinairement par la voix passive :

J'ai vu applaudir EUX : *eux* ÊTRE APPLAUDIS.

(406) Il est à remarquer que cette solution, ou plutôt cette règle, nous est donnée par *Th. Corneille* (sur la 184ᵉ Rem. de *Vaugelas*, pag. 209, t. II) ; *Beauzée* (Encycl. méthod.,

46

En parlant de personnes qui offroient des secours :

Je LES *ai* ENTENDUES *offrir.* — J'ai entendu *elles* offrir (offrant, qui offroient).

En parlant de secoors offerts, mais dédaignés:

Les secours QUE *l'on vous a offerts, madame, je vous les ai* VUE *imprudemment dédaigner.* — J'ai vu *vous* imprudemment dédaigner (dédaignant, qui dedaigniez).

En parlant d'one femme qni offroit des présents :

Je L'*ai* VUE *offrir des présents.* — J'ai vu *elle* offrir (offrant, qui offroit).

En parlant d'offres de service faites par... .

Les offres de service QUE *je* LES *ai* VUS *faire.* — J'ai vu *eux faire* (faisant, qui faisoient des offres de serviee).

En parlant des secours offerts :

Je LES *ai* ENTENDU *offrir.* — J'ai entendu offrir *ces secours* (ces seeoors être offerts).

En parlaot de secours implorés et refosés:

Les secours que vous avez implorés, madame, je vous LES *ai* VU *inhumainement refuser.* — J'ai vu inhumaioement refuser les secours *à vous*, madame (les secours être inhumainement refusés).

En parlant d'une femme à qni l'on offroit des présents ;

Je LUI *ai* VU *offrir des présents.* — J'ai vu offrir des présents (des présents être offerts *à elle*).

En parlant d'offres de service faites à....

Les offres de service que je LEUR *ai* VU *faire.* — J'ai vu faire des offres de service (des offres de service être faites *à eux*).

§. II.

Le Participe *laissé*, suivi d'un infinitif, est également assojéti aux mêmes principes, à la même règle ; c'est-à-dire que, pour détermiiner l'accord, il faut examiner aoquel du Participe ou de l'infinitif appartient le régime qui précède le Participe.

Mais, afin de faciliter cet examen, il faot distioguer le cas où l'*infinitif* qui suit *laissé*, est *neutre ;* le cas où il est *actif*, mais employé *sans régime ;* enfin le cas où il est actif et employé *avec son régime direct.*

Daos la première supposition, nulle difficulté, puisqu'il est de principe qu'un verbe neutre ne peut avoir de régime direct.—Dans la seconde, il y a un peu plus d'incertitude ; mais alors il faut bien se pénétrer du sens de la phrase, et bien distinguer si le régime est l'objet de l'action exprimée par le Participe *laissé*, ou l'objet de l'action exprimée par l'infinitif qui le suit. — Dans la troisième supposition, puisqu'il est reconnu eo principe que deux regimes directs ne peuveot dépendre d'un même verbe, il est évident que l'infioitif ayant son régime, celui qui précède appartient nécessairement au Participe.

Ces principes bien entendus, il ne s'agit plus que d'en faire l'application :

Nous pensons donc que l'on doit écrire dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque *l'infinitif* est *neutre : Elle s'est* LAISSÉE *tomber.*—*Je* LES *ai* LAISSÉS *aller, passer, marcher, venir, partir, sortir ;* de même que l'on écrit : *Je* L'*ai* VUE *tomber, je* L'*ai* REGARDÉE *aller, passer, marcher*, etc.

(*Duclos ; Domergue*, sa Gramm. simpl. et son Journ. I[re] part.)

Quelques écrivaios scrupuleux diront peut-être que cette construction n'est pas correcte, parce qu'il n'est pas selon l'usage de dire : elle a laissé, qui ? *elle tomber.* J'ai laissé, qui ? *eux passer, marcher*, etc. Mais il suffit qu'elle rende la pensée, pour que l'on soit autorisé à regarder le régime comme dépendant du Participe.

A l'appui de cette opinion, nous avons l'*Académie*, cette autorite respectable, à laquelle est dévolu le droit de prononcer sor tootes les difficultés relatives à la langue française.

Dans son Dictionnaire (édit. de 1762 et de

---

au mot Partieipe) ; *Duclos* (pag. 204 et 208 de ses Remarques sor la Grammaire de Port-Royal) ; *Condillac* (pag. 258, chap. XXII) ; *D'Olivet* (pag. 201) ; l'*Académie* (dans son Journal, pag. 320) ; *Girard* (pag. 125 et 126, t. I) ; enfin par *Wailly*, *Restaut*, et les Grammairiens modernes.

Et il est d'aotant plus néeessaire de ne pas perdre do voe eette observation, que plusieurs des Grammairiens dont on vient da lire les noms ont émis, à l'oceasion do Partieipe *laissé* soivi d'un infinitif, une opinion qui est entièrement eootradietoire avee ees prineipes qu'ils ont eux-mêmes reeonnus.

C'est, au surplos, ee que l'on va voir dans un iustant.

1798), on lit au mot *aller* : *Cette femme s'est* LAISSÉE *aller à sa passion.*

Nous avons encore pour autorité beaucoup d'écrivains :

Le ridicule des femmes savantes n'est pas tout-à-fait poussé à bout; il y a d'autres ridicules plus naturels dans ces femmes, QUE *Molière a* LAISSÉS *échapper.* (Le P. *Rapin*.)

Ainsi, quand Jugurtha eut enfermé une armée romaine, et qu'il L'*eut* LAISSÉE *aller sur la foi d'un traité, on servit.....*

(*Montesquieu*, Grandeur et Décadence des Romains chap. VI.)

O Julie! si le destin T'*eût* LAISSÉE *vivre*, etc.

(*Marmontel*, trad. de la Pharsale de Lucain, ch. I.)

Il L'*a* LAISSÉE *trop vivre après la mort de l'empereur Maurice son mari.*

(*P. Corneille*, Examen d'Héraclius.)

Mon sujet s'étendant sous ma plume, je L'*ai* LAISSÉE *aller sans contrainte.*

(*J.-J. Rousseau*, Préface de la Lettre à d'Alembert.)

Elle ne s'est point LAISSÉE *aller, comme bien des rois, aux injustices.*

(L'abbé *Terrasson*, roman de Séthos.)

Enfin *Marmontel*, que nous citons autant comme littérateur que comme Grammairien, a dit : *Elle s'est* LAISSÉE *aller, elle s'est* LAISSÉE *tomber.*

Dans le second cas, c'est-à-dire, si le verbe à l'infinitif est *actif*, mais employé *sans régime*, il est nécessaire, comme nous l'avons dit plus haut, de se bien pénétrer de ce que l'on veut exprimer, et alors, de faire usage de l'interrogation, pour arriver à connoître auquel du Participe ou de l'infinitif appartient le régime, et en conséquence :

Si l'on avoit à parler d'une biche que l'on n'a pas empêchée de prendre de la nourriture, on écriroit avec accord : *Je* L'*ai* LAISSÉE *manger.*—J'ai laissé, qui? *elle mangeant, qui mangeoit*, parce que le pronom énoncé dans la réponse se rapporte directement au Participe, puisqu'il vient immédiatement après; et, comme il est régime direct, et qu'il précède le Participe, il le rend variable.

Mais, si l'on avoit à parler d'une biche que l'on a abandonnée aux chiens, et dont on leur a fait faire curée, il faudroit écrire sans accord : *Je* L'*ai* LAISSÉ *manger.* J'ai laissé, quoi? *manger elle, la biche*, parce que cette réponse venant à la suite du verbe à l'infinitif, m'indique que le pronom qui représente la biche, a un rapport direct avec l'infinitif, et que, par conséquent, il n'influe pas sur le Participe, quoiqu'il soit placé avant lui.

Les écrivains viennent encore fortifier ces principes. On lit dans *J.-J. Rousseau* :

Son père sait bien que tout le menu linge n'eût point eu d'autre blanchisseuse qu'elle, si on L'*avoit* LAISSÉE *faire.*

Dans *Voltaire* :

Il auroit certainement corrigé bien des choses que le zèle inconsidéré de son écrivain avoit LAISSÉES *échapper.*

Dans la traduction de la Jérusalem délivrée :

Insensée, tu fuis néanmoins à toute heure celui par qui tu T'*es* LAISSÉ *charmer.*

Dans *Lesage* :

De concert avec lui, elle s'étoit LAISSÉ *renfermer pour se dérober à des poursuites qui alarmoient sa vertu.*

Dans ces deux premiers exemples, l'infinitif est employé neutralement, et le régime direct dépend du verbe actif qui précède. Dans les deux derniers, au contraire, l'infinitif est employé activement ; il a pour régime direct *te*, *se* qui précèdent, et lui-même est le régime direct du Participe.

Enfin, dans le cas où l'infinitif est *actif*, mais suivi lui-même d'*un régime*, il n'y a aucune difficulté pour déterminer s'il faut ou s'il ne faut pas l'accord. En effet, puisqu'il est de principe qu'un verbe ne peut avoir deux régimes directs, il faut nécessairement que ce soit le substantif ou le pronom qui précède le Participe qui en soit le régime, et qui alors le force à prendre le genre et le nombre.

On écrira donc : *Je* LES *ai* LAISSÉS *tuer mes pigeons.* — *Je* LES *ai* LAISSÉS *chasser un chevreuil.*—*Je* LES *ai* LAISSÉS *boire mon vin.* J'ai laissé, qui? *eux tuer mes pigeons.* J'ai laissé, qui? *eux chasser un chevreuil.* — J'ai laissé qui? *eux boire mon vin.*

Si le Participe *laissé* étoit suivi de l'infinitif d'un verbe *essentiellement pronominal*, ou *accidentellement pronominal*, formé d'un verbe actif, il prendroit toujours l'accord, parce qu'alors le régime, précédant le Participe, en dépendroit nécessairement, le pronom *se* étant évidemment le régime de l'infinitif, ainsi l'on écriroit :

Je LES *ai* LAISSÉS SE *divertir*, SE *consoler*, SE *repentir* (407).

Voyez dans le 3[e] tableau synoptique d'autres exemples à l'appui de cette solution sur le Participe *laissé*.

---

(407) *Th. Corneille*, *Restaut*, *Wailly*, *Douchet*, *Girard*, *Condillac*, *De la Touche* et *Lévizac*, pensent que le Participe *laissé*, suivi de l'infinitif d'un verbe, de quelque nature qu'il soit, doit toujours rester invariable ;

§. III.

Le Participe *fait*, suivi d'un infinitif, est le seul qui fasse exception aux règles que nous venons d'établir, c'est-à-dire qu'il n'est point susceptible d'entrer en concordance avec le régime qui le précède, parce qu'il forme tou-

parce que, selon eux, le Participe et l'infinitif doivent être regardés comme des mots inséparables, et ne présentant qu'une seule idée à l'esprit. Quand on dit : *on les a* FAIT ou LAISSÉ *mourir, passer, tomber*, on ne veut pas, disent-ils, faire entendre simplement qu'on *les a faits* ou *laissés qui mouroient, passoient, tomboient*; puisque, selon la pensée, les personnes dont on parle sont réellement *mortes, passées, tombées*. Ces Grammairiens s'appuient en outre de l'autorité de *Duclos*, de *Beauzée*, de *Domairon*, etc., qui s'accordent à reconnoître l'invariabilité du Participe *fait* suivi d'un infinitif, lors même que cet infinitif est neutre; et ils rappellent ces phrases de *Duclos*; *Une personne s'est présentée à la porte, je* L'AI FAIT *passer.—Avec des soins on auroit sauvé cette personne, ce remède* L'A FAIT *mourir*. Or, il n'y a pas moins de raison selon eux de regarder comme invariable le Participe *laissé* suivi d'un verbe neutre, qu'il n'y en a de regarder le Participe *fait* suivi des deux verbes neutres *passer, mourir*; en conséquence, ils veulent que l'on dise dans tous les cas, sans accord : *Je* L'AI LAISSÉ *passer, je* L'AI LAISSÉ *mourir, elle s'est* LAISSÉ *tomber*, comme on dit : *on* L'A FAIT *passer*, *on* L'A FAIT *mourir, elle s'est* LAISSÉ *séduire*.

Mais n'est on pas fondé à répondre à *Th. Corneille*, à *Restaut*, etc., que le Participe du verbe *laisser*, suivi d'un verbe à l'infinitif, ne peut pas être assimilé à celui du verbe *faire*? Quand je dis :

Les livres qu'il a LAISSÉS *tomber*, on laisse *les livres tomber*, on ne les retient pas lorsqu'ils tombent; *que* est donc le régime de *il a laissé*, et non de *tomber*.

Au lieu que, lorsque je dis; *les livres qu'il a* FAIT *tomber*, on ne fait pas les livres tomber, on fait *tomber les livres*; *que* ici est évidemment sous le régime des deux verbes ensemble, dont le premier est l'auxiliaire du second : *tomber*, quoique verbe neutre, précédé de *faire*, présente la périphrase d'un verbe actif qui demande absolument un régime ; car il est impossible de faire tomber, à moins qu'on ne fasse tomber *quelqu'un* ou *quelque* chose.

Ensuite *laissé*, suivi d'un infinitif, peut avoir, avant et après lui, un régime direct, et le verbe à l'infinitif en avoir un aussi; car on pourroit très-bien dire : *Je* LES *ai laissés chasser* UN CHEVREUIL, tandis qu'on s'exprimeroit mal, si l'on disoit. *Je* LES *ai fait chasser* UN CHEVREUIL.

D'autres Grammairiens, tels que *Beauzée, Duclos, Domairon, Domergue, Morel*, distinguent seulement le cas où l'infinitif qui suit le Participe est neutre ou pris neutralement, de celui où il est actif ou pris activement. Dans le premier cas, disent-ils, le Participe *laissé* doit être variable; dans le second cas, il doit être invariable; en conséquence, ils veulent que l'on écrive avec accord : *Une personne s'est présentée à la porte, je* L'AI LAISSÉE *passer*, parce que le pronom régime direct appartient au Participe, et non à *passer* qui est un verbe neutre, *j'ai laissé elle passer, qui passoit*.

Mais ils voudroient que l'on dît sans accord : *Elle s'est* LAISSÉ *conduire, elle s'est* LAISSÉ *gouverner*, par cette seule raison que *conduire, gouverner* sont *des verbes actifs*, et qu'alors le pronom relatif n'est pas le régime du verbe *laisser*, mais de ces deux verbes, *elle a laissé conduire elle, elle a laissé gouverner elle*.

Si l'on adoptoit cette seconde opinion, ainsi motivée, il y a beaucoup de cas où l'analogie changeroit tout-à-fait le sens du discours. En effet, si, lorsque *laissé* se trouveroit avoir à sa suite un verbe actif, on reconnoissoit pour règle générale que, dans ce cas, on ne devroit pas faire accorder le Participe *laissé*, il faudroit donc décider que l'on doit écrire sans accord, en parlant d'une biche que l'on n'a pas empêchée de prendre de la nourriture, *je l'ai* LAISSÉ *manger*; et, en parlant d'enfants qui lisoient, *je les ai* LAISSÉ *lire*; puisque les infinitifs qui suivent le Participe *laissé*, sont des infinitifs de verbes actifs; ce qui d'abord seroit contradictoire avec l'opinion des Grammairiens mêmes que nous réfutons ici, et qu'ils ont émise (pag. 351, note 406) pour le cas où un Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, se trouve suivi d'un infinitif; ensuite une semblable décision donneroit à l'idée de l'écrivain un tout autre sens que celui qu'il a eu en vue, car les deux phrases orthographiées ainsi, voudroient alors dire, j'ai laissé la biche *être mangée*, j'ai laissé les enfants *être lus*.

Cette opinion de *Beauzée*, de *Duclos, etc.*, etc., n'est donc pas, sous ce second point de vue, plus admissible que celle de *Th. Corneille*, de *Girard*, etc., etc.; celle au contraire que nous avons émise (pag. 350 et 351) est une conséquence de la regle relative à tout Participe suivi d'un infinitif; elle est de plus fondée sur des exemples pris dans nos meilleurs écrivains, et dans le Dictionnaire de l'*Académie*.

jours un sens indivisible avec l'infinitif, tellement qu'on ne sauroit, sans changer entièrement le sens de la phrase, mettre, immédiatement après ce Participe, le substantif dont le régime pronom tient la place. On dira donc :

Une femme s'est présentée à la porte ; je L'*ai* FAIT PASSER.

(*Duclos*, Supplém. à la Gramm. de Port-Royal, ch. XXII)

Les serpents paroissent privés de tout moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place où le hasard LES FAIT NAÎTRE.

(M. de *Lacépède*, Discours sur la nature des serpents, vol. 3.)

Ne m'a-t-il pas caché le sang qui *m'a fait naître ?* (*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 2; c'est Zaïre qui parle.)

Sa famille l'a FAIT INTERDIRE.

(Géronte, parlant de madame Bertrand, dans le Retour imprévu, de *Regnard*.) (408)

Quelques personnes objecteront peut-être que les verbes neutres n'ayant point de régime direct, le verbe *naître*, dans le second exemple, ne peut gouverner le pronom régime direct *les ;* qu'en conséquence, il faut que ce soit le Participe *fait* qui le gouverne, et dès-lors qu'on doit écrire : *les a faits naître ;* mais *Th. Corneille* leur répondra que le verbe *faire* imprime son action et son régime à l'infinitif qui le suit, soit que ce verbe soit actif, ou qu'il soit neutre ; qu'ainsi l'on dit : *Faire mourir quelqu'un*, *faire tomber quelqu'un*, *faire venir quelqu'un* ; et cependant ce ne sont pas les verbes *mourir*, *tomber*, *venir* qui gouvernent *quelqu'un*, puisque ce sont des verbes neutres ; ce n'est pas non plus le verbe *faire* qui les gouverne, puisqu'on ne peut pas dire, *faire* QUELQU'UN *mourir :* le verbe *faire* imprime son action aux verbes neutres, qui prennent alors une signification active, de telle sorte que *faire mourir quelqu'un* se tourne par *faire que quelqu'un meure*. Enfin *Th. Corneille* leur dira que, si l'infinitif qui suit *faire* est l'infinitif d'un verbe actif, il se résoudra par le passif : *Faire peindre quelqu'un ; faire que quelqu'un soit peint.*

(408) Ninon de Lenclos, suivant l'observation de *Marmontel*, disoit : *Je me suis faite homme*, et elle parloit bien ; mais Ninon n'auroit pas dit : *Je me suis faite aimer*. Dans la première phrase, c'est *me* qui est régime de *faite ;* dans seconde, c'est *aimer* qui est régime de *fait*.

Observez, dit M. *Boscher*, que le Participe *fait*, sur la nature duquel très-peu de personnes élèvent du doute, ne pourroit lui-même précéder un infinitif auquel on prétendroit attribuer deux régimes directs ; car le principe que deux régimes de cette espèce ne sauroient appartenir au même verbe ne souffre aucune exception. On ne dira donc pas :

Je LES *ai fait traverser le fleuve.*

Mais on dira : *Je* LEUR *ai fait....* Le régime qui suit le verbe à l'infinitif demande que le régime qui précède soit indirect, puisqu'il ne peut jamais appartenir au Participe *fait*.

§. IV.

La même règle s'observera encore pour le cas où le Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe soit *actif* soit *pronominal accidentel*, est suivi d'un infinitif précédé des prépositions *à* ou *de ;* c'est-à-dire que l'on écrira sans accord :

C'est une fortification QUE *j'ai* APPRIS *à faire.* (*Vaugelas*, *Th. Corneille* et *l'Académie*.) — J'ai appris, quoi ? *à faire une fortification.*

Entraîné par le torrent, il se trouva malgré lui hors de la route QU'*il avoit résolu de suivre.* (*Bourdaloue*, Oraison fun. du prince de Condé.) Il avoit résolu, quoi ? *de suivre la route.*

Telles sont les réflexions QUE *j'ai* CRU *utile de vous soumettre.* — J'ai cru, quoi ? *utile de vous soumettre les réflexions.*

Les voyages QU'*elles se sont* PROPOSÉ *de faire.* Elles ont proposé à elles, quoi ? *de faire des voyages ;*

parce que, dans toutes ces phrases, l'interrogation, amenant en réponse l'infinitif, indique que c'est cet infinitif qui est l'objet de l'action, ou, ce qui est la même chose, le régime du Participe.

Mais on écrira avec accord : *Pénélope, ne voyant revenir ni lui, ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants ; son père* L'*aura* CONTRAINTE *d'accepter un nouvel époux.* (*Fénélon*, Télémaque.) — Son père aura contraint, qui ? *elle.*

Les maladies lui ôtèrent la consolation QU'*elle avoit tant* DÉSIRÉE, *d'accomplir ses premiers desseins.* (*Bossuet*.)—Elle avoit tant désiré, quoi ? *la consolation.*

Veux-tu bien ne pas prendre garde à l'imprudence QUE *j'ai* EUE *de te le dire.* (*Marivaux*, Jeux de l'Am. et du Has., act. I, sc. 7.) — J'ai eu, quoi ? *l'imprudence.*

Elle s'est CHARGÉE *d'écrire cette lettre.*— Elle a chargé, qui ? *elle ;*

parce qu'ici la réponse à l'interrogation indique que le régime qui précède dépend du Participe.

En effet, un verbe actif ne pouvant avoir qu'un régime direct, et les verbes *accepter* et *contraindre*, *accomplir et désirer*, *avoir* et *dire*, ayant chacun le leur, il faut nécessairement que le pronom *le* et le pronom *que*, qui précèdent les Participes, soient régis par ces Participes.

§. V.

L'Infinitif est quelquefois sous-entendu à la suite du Participe, ce qui arrive après les Participes des verbes *devoir, vouloir, pouvoir :*

Je lui ai fait toutes les caresses QUE *j'ai* DÛ.—*Il a eu de la cour toutes les grâces* QU'*il a* VOULU. — *Vous avez aimé votre prochain, si vous lui avez rendu tous les services* QUE *vous avez* PU.

(*Domergue*, et tous les Gramm. modernes.)

Comme, dans ces phrases, le relatif *que* n'est pas le régime du Participe, car on n'a pas *dû les caresses*, on n'a pas *voulu les grâces*, on n'a pas *pu les services*, mais on a dû *faire* les caresses, on a voulu *avoir* les grâces, on a pu *rendre* les services; il l'est donc des infinitifs sous-entendus *faire*, *avoir*, *rendre :* d'où il résulte que les Participes, *dû*, *voulu*, *pu*, doivent être invariables.

Toutefois les Participes *dû* et *voulu* prennent le genre et le nombre dans les phrases suivantes : — *Elle m'a toujours payé les sommes* QU'*elle m'a* DUES. — *Il veut fortement toutes les choses* QU'*il a une fois* VOULUES, parce qu'il n'y a point de verbes sous-entendus; il a dû *les sommes*, il a voulu *les choses*. Dans ces phrases, le relatif *que* est le régime direct de *a dues*, *a voulues ;* et comme ce régime précède les Participes, ceux-ci doivent prendre l'accord.

§. VI.

Tout Participe précédé d'un *que* relatif, et suivi immédiatement de la conjonction *que* et d'un verbe, soit au conditionnel, soit au subjonctif, est toujours invariable, comme dans ces phrases :

La lettre QUE *j'ai* PRÉSUMÉ *que vous recevriez.* (*Marmontel.*)

Les affaires QUE *vous avez* PRÉVU *que vous auriez.* (*Beauzée.*)

Par la raison que la proposition subordonnée est toujours le régime direct du participe. En effet, j'ai présumé quoi ? *que vous recevriez la lettre.* — Vous avez prévu quoi ? *que vous auriez les affaires.* Dans ces sortes de phrases, *que* relatif est, comme on le voit, le régime direct du verbe de la proposition subordonnée.

§. VII.

Écrira-t-on : *Cette femme n'est pas aussi belle que je* L'*avois* IMAGINÉE, ou IMAGINÉ; *que je* L'*avois* PENSÉE, *ou* PENSÉ ; *que je* L'*avois* CRUE, *ou* CRU ?

On diroit d'une ou de plusieurs femmes : *Je* L'*ai* CRUE *belle*, *je* LES *ai* CRUES *belles*, parce qu'on peut dire : *J'ai* CRU *cette femme belle*, *ces femmes belles ;* et alors il semble qu'on devroit dire : *Elle n'est pas aussi belle que je* L'*avois* IMAGINÉE, PENSÉE, CRUE ; mais qu'on y prenne garde, le sens n'est pas ici le même. Le pronom *l'*, dans la première phrase, ne représente pas la femme, il ne représente que la qualification ; aussi *l'* est-il pour *le*. On ne rendroit pas sa pensée en disant : *Elle n'est pas aussi belle que j'avois* IMAGINÉ, *que j'ai* PENSÉ, *que j'ai* CRU *elle ;* il faudroit dire : *Elle n'est pas aussi belle que j'ai* IMAGINÉ, *que j'ai* PENSÉ, *que j'ai* CRU *qu'elle l'étoit*, ou *que cela étoit*. *Le* tient donc lieu de *qu'elle l'étoit*, ou de *que cela étoit*. En conséquence, comme il y a une règle de grammaire (page 181) qui dit que le pronom *le* ne prend ni le genre ni le nombre, quand il tient la place ou d'un adjectif, ou d'un verbe, ou de tout un membre de phrase, il faut écrire *imaginé*, *pensé*, *cru*, au masculin et au singulier. La preuve d'ailleurs que cela est correct, c'est que, s'il étoit question de plusieurs femmes, on ne diroit pas : *Elles ne sont pas aussi belles que je* LES *ai* IMAGINÉES, on diroit *que je* L'*ai* IMAGINÉ. Or, si le pronom representoit *les femmes*, il faudroit le mettre au pluriel, et si on ne l'y met pas, c'est qu'il ne représente pas *les femmes ;* alors, ne pouvant s'accorder en nombre avec ce mot pluriel, il ne doit pas non plus s'accorder en genre. Si donc, dans ce second cas, le Participe ne doit prendre ni genre ni nombre, il doit également rester invariable dans le premier.

(M. *Morel*, page 60 de son Traité de la Concordance du Participe.)

Le détroit de la Sicile ne semble-t-il pas nous apprendre que la Sicile étoit autrefois jointe à l'Apulie, comme l'antiquité L'*a toujours* CRU ?

(*Voltaire*, Essai sur les mœurs; Chang. dans le globe.)

Lorsqu'il nous eut fait comprendre que la chose étoit plus sérieuse que nous ne L'*avions* PENSÉ *d'abord.*

§. VIII.

Dans quel cas un Participe passé, précédé

du mot *en*, doit-il prendre ou rejeter l'accord ?

D'après *Lévizac*, *Féraud*, *Caminade*, M. *Bescher* et M. *Auger* (dans son Comment. sur Molière), le pronom *en*, joint à un verbe actif, peut être considéré comme *régime direct* ou comme *régime indirect* de ce verbe.

Toutes les fois qu'il est considéré comme *régime direct*, le Participe ne varie pas, car le pronom *en*, n'ayant de sa nature ni genre ni nombre, ne sauroit en communiquer au Participe. Mais, si le pronom *en* est regardé comme *régime indirect*, il n'influe nullement sur le Participe, qui alors s'accorde avec son régime direct, lorsqu'il en est précédé, ou reste invariable, quand il en est suivi.

Toute la difficulté consiste donc à savoir dans quel cas *en* est régime direct ou régime indirect.

Ce pronom est *régime direct*, lorsque, comme tous les mots qui jouent ce rôle, *il est l'objet* de l'action exprimée par le verbe; et alors on ne peut pas le supprimer, car si on le retranchoit de la phrase, on ne sauroit plus à quoi se rapporte le Participe. Si, par exemple, en parlant de fleurs, je dis *j'en ai cueilli*, certainement le sens est parfaitement clair; mais, que je fasse disparoître *en*, et que je dise : *j'ai cueilli*, l'action n'a plus d'objet; il n'y a plus de sens, puisqu'on ne sait plus ce qui a été cueilli. Au contraire, le pronom *en* est *régime indirect*, lorsqu'*il n'est pas l'objet* de l'action exprimée par le verbe employé comme Participe, et dans ce cas on peut le retrancher de la phrase, sans qu'on cesse de savoir à quoi le Participe se rapporte. En effet, dans cette phrase : *Les deux lettres que j'en ai reçues*; que je supprime *en*, il reste, *les deux lettres que j'ai reçues*, où je vois que le Participe *reçues* se rapporte au mot *lettres* représenté par le relatif *que*; et alors j'en conclus avec raison que *en* est régime indirect, car un même verbe ne peut avoir deux régimes directs.

Faisons maintenant l'application de cette règle à quelques exemples pris dans les auteurs.

Boileau (parlant de Louis-le-Grand, dans son discours à MM. de l'Académie) a dit : *Il a lui seul fait plus d'exploits que les autres n'*EN *ont* LU.

Quel est ici le régime direct de *ont lu ?* Le mot *en* ne peut pas se supprimer, car cette phrase *que les autres n'ont lu*, n'offre pas de sens, on ne sait ce qui est lu. *En* est donc régime direct, et, par conséquent, le Participe doit rester invariable, comme l'a écrit *Boileau*, puisque *en*, ainsi que nous l'avons dit, n'a ni genre, ni nombre.

D'après le même principe le Participe est resté invariable dans les phrases suivantes :

*J'ai perdu plus de pistoles que vous n'*EN *avez* GAGNÉ. (*Vaugelas.*)

*La crainte de faire des ingrats ou le déplaisir d'*EN *avoir* TROUVÉ, *ne l'ont jamais empêchée de faire du bien.*
(*Fléchier*, Oraison funèbre de madame de Montausier.)

*Baléazar est aimé des peuples; en possédant les cœurs, il possède plus de trésors que son père n'*EN *avoit* AMASSÉ *par son avarice cruelle.* (*Fénélon*, Télémaque, liv. VIII.)

*Par son analyse, Descartes fit faire plus de progrès à la géométrie, qu'elle n'*EN *avoit* FAIT *depuis la création du monde.*
(*Thomas*, Éloge de Descartes.)

Il n'est que trop vrai qu'il y a eu des anthropophages : nous EN *avons* TROUVÉ *en Amérique.* (*Voltaire.*)

*Il n'y a qu'une tontine qui soit onéreuse; aussi les anciens n'*EN *ont jamais* FAIT.
(Le même.)

Il y a eu de meilleurs poètes que Voltaire; il n'y EN *a point* EU *de mieux* RÉCOMPENSÉS.
(*La Beaumelle.*)

*J'ai vu des savants aimables; mais j'*EN *ai* TROUVÉ *d'un peu lourds.* (*Marmontel.*)

Effectivement la suppression de *en* ne peut avoir lieu dans aucun de ces exemples. *Que vous avez gagné; le déplaisir d'avoir trouvé; que son père n'avoit amassé; qu'elle n'a fait*, n'offrent plus de sens : donc *en* est régime direct, donc le Participe a dû être invariable.

Mais on dira avec accord : *Il avoit une jolie maison, il a dissipé follement tous les revenus qu'il* EN *a* RETIRÉS : parce qu'ici je puis supprimer *en* : *Tous les revenus qu'il a retirés.* Cette suppression m'indique que ce n'est pas *en* qui est le régime direct, mais le mot *revenus* représenté par *que* relatif, qui, précédant le Participe, l'oblige à s'accorder avec lui en genre et en nombre.

C'est d'après le même principe que le Participe est invariable dans cette phrase : *J'en ai reçu deux lettres*; *en* peut se retrancher; mais comme le régime direct *deux lettres* est après le Participe, ce dernier rejette nécessairement l'accord.

Conformément à cette règle, je dirai donc avec *Racine* :

Et sur mon propre trône on me verroit placée
Par le même tyran qui m'*en* auroit *chassée!*
(Alexandre-le-Grand, act. III, sc. 2.)

Votre père et les rois qui les ont devancés,
Sitôt qu'ils y montoient, s'en sont vus *renversés*.
(Les Frères ennemis, act. IV, sc. 5.)

Vertot : Cassius ne cherchoit dans la perte de César que la vengeance de quelques INJURES *qu'il* EN *avoit* REÇUES.

J.-J. Rousseau : On ne pouvoit pas se plaindre de son administration, quoiqu'elle ne répondit pas aux espérances qu'on EN *avoit* CONÇUES.

Delille : La Renommée que Virgile décrit d'une manière si brillante, est fort supérieure à toutes les imitations qu'on EN *a* FAITES.

Et *Lesage : Je ne trouvai point le château au-dessous de la description que mon mari m'*EN *avoit* FAITE.

Remarque.—Comme le pronom *en* n'influe sur le Participe que lorsqu'il est *régime direct*, il en résulte que ce pronom n'exerce aucune influence sur le Participe des verbes *passifs*, *unipersonnels* et *neutres*, puisque ces verbes n'ont point de régime direct. Il en est de même à l'égard des verbes *essentiellement* pronominaux, qui, ayant toujours un régime direct dans le second pronom, ne peuvent admettre le pronom *en* que comme régime indirect. Ainsi l'on écrira, sans faire attention au pronom *en* : *Elle* EN *est* AIMÉE.—*Les malheurs qu'il* EN *est* RÉSULTÉ. — *Cette gloire que Louis XIV désira, vous* EN *avez* JOUI.—*Ils* EN *sont* VENUS *aux mains.*—*Ils* S'EN *sont* REPENTIS.

Voyez ce que nous disons sur le Pronom *en*, page 183.

§. IX.

Combien de, *que de*, *quel*, *quelle*, suivis d'un substantif, peuvent être, avec ce substantif, le régime direct du verbe qui le suit, et alors le Participe est variable, d'après la règle générale qui veut que le Participe s'accorde quand il est précédé de son régime direct.

On se rappellera que le régime direct répond à la question *qui?* pour les personnes, et *quoi ?* pour les choses.

Racine a dit avec accord dans Esther (act. III, sc. 4):

Quelle guerre intestine avons-nous *allumée!*

parce que *quelle guerre* est régime direct et qu'il précède le Participe; nous avons allumé, quoi? *une guerre intestine.*

Dans Bérénice (act. IV, sc. 4):

Quels pleurs ai-je *séchés* ?. . .

j'ai séché, quoi ? *des pleurs.*

Dans Phèdre (act. I, sc. I):

Quels courages Vénus n'a-t-elle pas *domptés ?*

Vénus a dompté, quoi ? *des courages.*

Voltaire, dans Zulime (act. IV, sc. 5), a dit également :

. . . Je sais tout ce que j'ai commis,
Et *combien* (409) de devoirs en un jour j'ai *trahis*.

j'ai trahi, quoi ? *des devoirs*.

L'abbé *Barthélemy* (Voyage d'Anach., ch. 79):

COMBIEN *de pleurs m'eût* ÉPARGNÉS *cette philosophie que vous traitez de grossière!*

eût épargné, quoi ? *des pleurs*.

Mais les mêmes écrivains ont fait le Participe invariable dans les exemples suivants, parce que le régime direct est après; et qu'alors *que de*, *combien de*, etc., forment avec le substantif le sujet du verbe suivant. *Racine* a dit dans Athalie (act. III, sc. 7):

Jérusalem, objet de ma douleur,
Quelle main en un jour t'a *ravi tous tes* charmes?

a ravi, quoi? *tous tes charmes.*

---

(409) Ces exemples donnent lieu à une observation sur la valeur du mot *combien*.

Ce collectif ne renferme pas en soi le nombre pluriel, car on dit :

Combien avez-vous GAGNÉ ?—*Combien avez-vous* OBTENU ? *Combien vous a-t-on* DONNÉ?

Son influence dépend donc seulement du mot complétif qui le suit, et qui, s'il n'est énoncé, est supprimé par ellipse.

Combien (d'argent) *avez-vous gagné, avez-vous obtenu, vous a-t-on donné ?*

Mais je dirai :

Combien y sont RESTÉS ! *Combien peu s'en sont* RETIRÉS ! Combien de *gens* sont restés, se sont retirés !

Combien à cet écueil se sont déjà *brisés!*
(*Corneille*.)

Combien *de gens* se sont déjà brisés à cet écueil !

Combien Dieu en a-t-il EXAUCÉS ! *Combien en a-t-il* ABAISSÉS !

Combien Dieu a-t-il exaucé, a-t-il abaissé *de gens !*

L'ellipse a lieu aussi lorsqu'on dit : *Un grand nombre se sont précipités.*—*Quantité se sont enfuis.* — *Peu se sont échappés.*

(M. *Bescher*, Traité des Participes, pag. 173, 1re édition.)

Dans Andromaque (act. I, sc. 1) :

Combien à vos malheurs ai-je *donné* de larmes!

ai-je donné, quoi? *des larmes.*

Et *Voltaire*, dans Brutus (act. I, sc. 2) :

Quel pouvoir a *rompu* des nœuds jadis si saints?

a rompu, quoi? *des nœuds* jadis si saints.

§. X.

Si le Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, est précédé des mots *le peu* suivis d'un substantif, doit-on, pour en déterminer l'accord ou le non accord, avoir égard à ce substantif, ou est-ce toujours avec *le peu* que le Participe doit entrer en concordance?

Le seul point de la difficulté est de bien saisir l'idée principale que l'on a en vue; pour cela il faut nécessairement examiner si *le peu*, qui précède le substantif, signifie une quantité petite, insuffisante, ou bien s'il a un sens totalement négatif, et qui équivaut à *le manque*, *le défaut*.

Dans le premier cas, *le peu* n'est regardé que comme accessoire : c'est une espece d'adjectif; l'objet désigné par le substantif est réellement l'idée principale, et alors c'est ce substantif, singulier ou pluriel, qui doit déterminer l'accord du Participe.

Dans le second cas, *le peu* sort de sa signification naturelle pour en prendre une de convention; ce n'est plus qu'un mot que l'urbanité française emploie pour désigner la véritable expression, qui seroit trop dure, ou pourroit blesser l'amour-propre, et ce mot est celui sur lequel se porte l'attention, abstraction faite de l'objet exprimé par le substantif; aussi est-ce lui qui doit déterminer l'accord du Participe.

Conformément à ces principes, on écrira :

Avec accord : *Le peu d'affection* que *vous lui avez* témoignée *lui a rendu le courage.* Le courage ne lui a été rendu que parce que vous lui avez témoigné de l'affection; vous lui en avez témoigné peu, en petite quantité à la vérité, mais enfin vous lui en avez témoigné. *Le peu* n'est donc là qu'une circonstance, l'*affection* occupe réellement la pensée, et c'est pour cela que ce substantif détermine l'accord du Participe.

Sans accord : le peu *d'affection que vous lui avez* témoigné *lui a ôté le courage.* Ici on voit facilement que le courage lui a été ôté parce que vous ne lui avez pas témoigné d'affection : si on emploie *le peu*, de préférence à un autre mot qui eût été plus dur, ce n'est que pour adoucir le reproche. *Le peu* est vraiment le mot qui occupe la pensée, aussi est-ce ce mot qui a déterminé l'accord du Participe.

Avec accord : *Le peu d'application* que *j'ai* donnée *à l'étude de la géométrie m'a suffi pour n'être pas tout-à-fait novice dans cette science.* C'est effectivement l'*application* qui occupe la pensée; j'ai donné peu d'application à cette science, mais enfin j'en ai donné, et cela m'a suffi pour n'être pas tout à-fait novice dans cette science.

Sans accord : *D'où viennent ces difficultés, si ce n'est* du peu *d'application qu'on y a* donné. Ici les difficultés ne naissent que faute d'application; on n'entend certainement pas dire que vous ayez donné de l'application, car si peu que vous en eussiez donné, peut-être les difficultés ne seroient-elles pas nées; on veut donc parler du manque total d'application, alors c'est *le peu* qui occupe la pensée.

Avec accord : *Le peu de lumières* que *j'ai* acquises *me font connoître....* Il est évident que je veux dire que j'ai acquis des lumières, quoique je convienne que j'en ai acquis *peu*, en petite quantité; *le peu* n'est donc là qu'une circonstance, et l'objet dominant, les *lumières acquises.*

Sans accord : Le peu *d'exactitude que j'ai* trouvé *dans cet ouvrage ne m'a pas prévenu en faveur de l'auteur.* C'est parce que je n'ai pas trouvé d'exactitude que je n'ai pas été prévenu en faveur de l'auteur; il est évident que je veux dire qu'il y a défaut, manque d'exactitude, c'est donc *le peu* qui occupe la pensée, et alors c'est ce mot qui détermine l'accord.

Enfin, si *Marmontel* (pag. 258 de sa Grammaire) a écrit avec accord : *Le peu de troupes qu'il a* rassemblées, *ont tenu ferme dans leur poste*, c'est parce que *le peu* n'est là qu'une circonstance, *troupes* est l'objet dominant.

Et s'il a écrit sans accord : *Le peu d'instruction qu'il a* eu, *le fait tomber dans mille erreurs*, c'est parce que ce n'est certainement pas l'instruction qu'il a eue qui le fait tomber dans l'erreur; mais bien le défaut, le manque total d'instruction; *le peu* alors est le mot qui occupe la pensée, donc c'est lui qui a dû déterminer l'accord.

De même, si *Racine* (dans la préface d'Andromaque) a dit avec accord : *Je ne crois pas que j'eusse besoin de cet exemple pour justifier le peu* de liberté *que j'ai* prise, c'est parce que la liberté qu'il a prise nécessite sa jus-

tification; *le peu* n'est là qu'une circonstance, *liberté* est le vrai régime.

Les phrases suivantes consacrent les mêmes principes; nous nous contenterons de les présenter à nos lecteurs, sans les analyser :

Je ne parlerai point du peu de capacité que j'ai ACQUISE *dans les armées.* (*Vertot.*)

Déjotarus gagne le port de Pharsale, petite ville où il n'a paint à craindre LE PEU *d'habitants que la guerre y a* LAISSÉS.

(*Marmontel*, trad. de la Pharsale, liv. VIII.)

Les Numantins qui en eurent avis, et qui furent instruits DU PEU *de précaution qu'ils avoient* PRIS, *le poursuivirent à propos.*

(*Saint-Réal*, Conjuration de Venise)

Les Américains sont des peuples nouveaux: il me semble qu'on n'en peut pas dauter, lorsqu'on fait attentian AU PEU *de progrès que les plus civilisés d'entre eux* AVOIENT FAIT *dans les arts...*

(*Buffon*, Hist. natur. de l'Homme, pag. 209; édit. in-12 de l'imprim. royale.)

En considérant LE PEU *de progrès qu'on avoit* FAIT *de part et d'autre durant cette campagne, on devoit s'attendre à voir trainer la guerre en longueur.*

(*Suard*, trad. de l'Hist. de Charles-Quint, t. III, l. 4.)

§. XI.

Les Participes *valu* et *coûté* peuvent-ils quelquefois s'accorder? Un grand nombre de Grammairiens, considérant que le Participe passé ne doit entrer en concordance qu'avec le régime direct qui le précède, pensent que les deux Participes *valu* et *coûté* doivent toujours rester invariables, puisque, disent-ils, *valoir* et *coûter*, étant deux verbes neutres, n'ont pas de régime direct.

Valoir et *coûter* sont, à la vérité, essentiellement neutres en latin; mais ils ne le sont pas toujours en français. En effet, dans le *sens figuré*, on dit : *Cette bataille lui a* VALU *le bâton de maréchal.—Ce plaisir lui a* COÛTÉ *bien des regrets*, et dans ce sens *valoir* et *coûter* quittent leur signification primitive, pour prendre la signification active; VALOIR signifie alors *procurer*, *rapporter*; et COÛTER signifie *exiger*, *occasionner*, *causer*, *donner*; par conséquent ils doivent subir les accidents grammaticaux des verbes dont ils tiennent lieu.

On devra donc écrire : *Les honneurs que m'a* VALUS *mon habit. — Les peines que cette affaire m'a* COÛTÉES; par la raison que *valus* et *coûtées*, employés ici au figuré, sont actifs, et précédés chacun d'un régime direct, a *occasionné*, quoi? *des peines*; a *procuré*, quoi? *des honneurs*.

(*Caminade*, pag. 321; M. *Bescher*, M. *Jacquemard* et M. *Lemare*.)

Plusieurs exemples choisis dans de très-bons écrivains viennent à l'appui de cette opinion. On lit dans Télémaque (liv. VII, édit. de Barrois, p. 219, et édit. de Lequien, p. 196, faite sur les trois manuscrits connus de Fénélon): *Vous n'avez pas oublié les soins* QUE *vous m'avez* COÛTÉS *depuis votre enfance*; vous m'avez *occasionné*, quoi? *des soins*; le régime direct précède, donc accord.

Dans *Racine* (Phèdre, act. II, sc. 5, édit. de P. Didot) :

Que de soins m'eût *coûtée* cette tête charmante!

eût *exigé*, quoi? *des soins*.

(Sa première préface de la tragédie d'Alexandre-le-Grand) :

Sans compter les chagrins que leur ont peut-être COÛTÉS *les applaudissements que leur présence n'a pas empêché le public de me donner.*

(Britannicus, act. V, sc. 3, même édit.) :

Après tous les ennuis *que* ce jour m'a *coûtés*,
Ai-je pu rassurer mes esprits agités?

a *occasionné*, quoi? *des ennuis*.

Dans *J.-J. Rousseau* (Nouv. Héloïse, lettre XX) : QUE *de pleurs san départ m'auroit* COÛTÉS (*m'auroit causé*, quoi? des pleurs);

Émile (liv. I) :

Mes manuscrits raturés, barbouillés, et même indéchiffrables, attestent la peine QU'*ils m'ont* COÛTÉE (ont *occasionné*, quoi? *de la peine*)!

Enfin, dans M. *Dussaulx* (Son livre intitulé.... de mes Rapports avec *J.-J. Rousseau*): QUE *de veilles*, QUE *de tourments il m'a* COÛTÉS (il a occasionné, quoi? *des veilles, des tourments*)!

Voyez dans le 3e tableau synoptique d'autres exemples à l'appui de ces onze solutions.

IIIe TABLEAU.

Iᴹᴱ

ON

ou

ı d'u
ınel,
pas
deu
par l
ır le v

remen

NEUTRE.

CHAPITRE VI.

DE LA PRÉPOSITION.

ARTICLE PREMIER.

La *Préposition* sert à marquer le rapport qui existe entre deux termes. Dans cette phrase : *Le titre de conquérant n'est écrit que sur le marbre ; le titre de père du peuple est gravé* DANS *les cœurs* (*Massillon*, Hum. des Grands) ; *sur*, marque le rapport de position supérieure qu'il y a entre *est écrit* et *le marbre* ; et *dans*, celui d'intériorité qu'il y a entre *est gravé* et *les cœurs*.

La *Préposition* n'a d'elle-même qu'un sens incomplet ; elle exige toujours après elle un mot qui en complète la signification. Le mot qui suit se nomme le *régime de la Préposition*, et les deux forment ce qu'on appelle un régime indirect.

Les *Prépositions* sont invariables, parce que l'idée générale d'un rapport entre deux objets, ne semble pas plus s'approcher de l'un que de l'autre, et qu'en conséquence il n'y auroit pas eu plus de raison de faire accorder la *Préposition* avec le mot qui la précède, qu'avec celui qui la suit. D'ailleurs de quelle utilité auroient pu être les genres et les nombres dans les *Prépositions* ? L'idée abstraite de rapport en est-elle susceptible ? Les *Prépositions* ont donc dû être invariables quant à leur terminaison, et elles le sont aussi dans toutes les langues. (*Dumarsais*.)

Leur usage est d'autant plus fréquent dans une langue, qu'elle a moins d'autres ressources. Les Latins ont dû les employer beaucoup plus rarement que nous ; elles étoient souvent inutiles dans une langue où, la différence des terminaisons distinguant les cas, le rapport des idées entre elles étoit, dans beaucoup de circonstances, indiqué d'une manière plus courte, plus commode et plus satisfaisante.

De là il résulte nécessairement que l'étude des *Prépositions* est plus compliquée et en même temps plus importante dans notre langue et dans toutes celles qu'on parle en Europe, que dans les langues mortes qui ont des terminaisons dont les langues modernes sont privées. C'est par l'emploi des *Prépositions* que nous suppléons aux *cas* qui nous manquent en français ; par exemple, la Préposition *de* répond souvent au génitif et à l'ablatif des Latins. *Le livre* DE *Pierre*. — *Je viens* DE *Rome*. La voilà donc chargée de deux nouvelles fonctions que n'avoit pas chez les Latins la Préposition *de*, qu'elle représente. (*Demandre*, Dictionnaire de l'élocution.)

Cependant, quoique le nombre des rapports qui peuvent exister entre deux objets, soit infini, le nombre des *Prépositions* n'est pas fort grand, parce qu'il arrive souvent qu'une même *Préposition* exprime des rapports différents, et même des rapports opposés ; par exemple, quand on dit : *Une étoffe* DE *laine* ; *de* sert à former un qualificatif. — DU *pain* ; *de* est une préposition extractive.— *Le livre* DE *Charles* ; *de* marque un rapport *de propriété*.— DE *jour*, DE *nuit* ; *de* s'emploie pour *pendant* ou *durant*. — *Parlons* DE *cette affaire* ; *de* est mis pour *touchant*, *sur*.—*Je suis chargé* DE *sa fortune* ; *de* est là pour *à cause*. — DE *dessein prémédité* ; *de* sert à former un adverbe, etc., etc.

(*Duclos*, Suppl. à la Grammaire de Port-Royal, page 141.)

De même quand on dit : *Il demeure* À *Paris* ; *il reste* À *la porte* ; *à* indique le lieu. —*Ils marchèrent deux* À *deux*, *pas* À *pas* ; *à* indique alors l'ordre de la marche. — *Il faut travailler* À *modérer ses passions* ; *à* indique le but. (*Wailly*, pag. 97.)

ARTICLE II.

DIVISION DES PRÉPOSITIONS.

Les *Prépositions* sont *simples* ou *composées*. Les *Prépositions simples* sont celles qui s'expriment en un seul mot, comme *à*, *de*, *en*, *pour*, *sans*, *avec*, etc., et les *Prépositions composées*, celles qui s'expriment en plusieurs mots, comme *vis-à-vis*, *à côté de*, etc. —Celles-ci sont souvent désignées sous le nom de *locutions prépositives*.

§. I.

Comme les rapports qu'expriment les *Prépositions* sont trop nombreux pour qu'on puisse ici les considérer tous, nous nous bor-

nerons, dans le classement des *Prépositions*, à ceux des principaux rapports qu'elles représentent, et que nous réduirons à neuf, à l'exemple des Grammairiens; savoir : rapports *de lieu, d'ordre, d'union, de séparation, d'opposition, de but, de cause, de moyen* et *de spécification*.

(*Girord*, pag. 184, t. II.—*Wailly*, pag. 96.)

Les *Prépositions* qui marquent *le lieu* sont : AUTOUR, CHEZ, DANS, DÈS, DESSUS, DEVANT, DERRIÈRE, JUSQUE, PARMI, PRÈS, PROCHE, AUPRÈS, VIS-À-VIS, SOUS, SUR, VERS:

Il se répand AUTOUR *des trônes certaines terreurs qui empêchent de parler aux rois avec liberté.*

(*Fléchier*, Panégyrique de Saint-François de Paule.)

Que de restitutions, de réparations la confession ne fait-elle pas faire CHEZ *les catholiques!* (*J.-J. Rousseau*, Émile, t. III.)

La gaieté, le bonheur sont sous un toit rustique; ils s'égarent DANS *des châteaux.*

(*Favart*.)

Dans la prospérité il est agréable d'avoir un ami; DANS *le malheur c'est un besoin.*

(Pensée de Sénèque.)

L'homme DÈS *sa naissance a le sentiment du plaisir et de la douleur.* (*Marmontel*.)

DEVANT *le temps, passent rapidement toutes les générations, les vieillards sont poussés par les hommes d'un âge viril, et ceux-ci par les enfants.* (*De la Beaume*.)

Corneille s'est élevé au-dessus des poètes qui l'ont précédé, et les a laissés bien loin DERRIÈRE *lui.*

Le plaisir d'obliger est le seul bien suprême
Qui puisse élever l'homme *au-dessus* de lui-même.
(Pensée de Cicéron.)

L'héroïsme de la bonté est d'aimer JUSQU'À *ses ennemis.* (*Marmontel*.)

C'est une des miséricordes de Dieu de semer des amertumes et des dégoûts PARMI *les douceurs trompeuses du monde.*

L'horreur que les Perses avoient pour le mensonge fit qu'il passa toujours parmi eux pour un vice honteux et bas.

(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., 3e part., pag. 432.

...Tout usurpateur est près de son cercueil.
(*Voltaire*, le Triumvirat, act. IV, sc. 1.)

Le caprice est dans les femmes tout PROCHE *de la beauté pour être son contre-poison.*

(*La Bruyère*, chap. III.)

L'art est toujours grossier AUPRÈS *de la nature.* (Le comte *de Volmont*.)

A quoi sert-il à un peuple que son roi subjugue d'autres nations, si on est malheureux SOUS *son règne!*

(*Fénélon*, Télémaque, liv. V.)

Le vice est si hideux, qu'il n'ose se produire que SOUS *les traits de la vertu.*

(*Josèphe*, historien.)

Les grands seroient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvoit des pauvres et des malheureux.

(*Massillon*, IVe dim. de carême.)

Écrivez les injures SUR *le sable, et les bienfaits* SUR *l'airain.* (L'*Académie*.)

Le premier moment de la vie
Est le premier pas *vers* la mort.
(*J.-B. Rousseau*, Ode 13, liv. II.)

Les *Prépositions* qui marquent l'ordre, sont : AVANT, APRÈS, ENTRE, DEPUIS :

La conscience nous avertit en ami AVANT *de nous punir en juge.*

(Pensée de Stanislas, roi de Pologne.)

Je crains Dieu, et APRÈS *Dieu, je crains principalement celui qui ne le craint pas.*

(Pensée de Sadi.)

L'homme est placé libre ENTRE *le vice et la vertu.* (*Marmontel*.)

Quelle distance DEPUIS *l'instinct d'un Lapon ou d'un Nègre, jusqu'à l'intelligence d'un Archimède ou d'un Newton!* (Le même.)

Les *Prépositions* qui marquent l'*union*, sont : AVEC, DURANT, PENDANT, OUTRE, SELON, SUIVANT :

Le mortel heureux contracte une dette AVEC *le malheur.*

(*Letourneur*, trad. de Young, 1re nuit.)

. . . *Avec* notre existence,
De la femme, pour nous, le dévoûment commence.
(*Legouvé*, le Mérite des femmes, v. 107 et 108.)

Si jamais on peut dire que la voie du chrétien est étroite, c'est DURANT *les persécutions.*

(*Bossuet*, Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.)

La vraie gloire est le lot d'un monarque qui s'est occupé, PENDANT *un règne orageux, du bonheur de ses sujets, et qui s'en est occupé avec succès.*

OUTRE *l'estime de soi-même, qui est elle seule un si grand bien, l'honnête homme a, de plus, l'estime et la confiance universelles.* (*Marmontel*.)

La terre, cette bonne mère, multiplie ses dons SELON *le nombre de ses enfants qui méritent ses fruits par leur travail.*

(*Fénélon*, Télémaque, liv. V.)

Les talents produisent SUIVANT *la culture.* (*Marmontel.*)

Les *Prépositions* qui marquent la *séparation*, sont : SANS, EXCEPTÉ, HORS, SAUF, VU :

Point de vertu SANS *religion, point de bonheur* SANS *vertu.*.
(*Diderot*, Essai sur le mérite et la vertu, Dédicace.)

SANS *les femmes, les deux extrémités de la vie seroient* SANS *secours, et le milieu* SANS *plaisirs.*

Il faut être toujours prêt à servir ses amis, EXCEPTÉ *contre sa conscience.*

HORS *l'Église romaine, toutes les autres sympathisent avec les incrédules.* (*Bossuet.*)

Le sort de la France a presque toujours été que ses entreprises, et même ses succès HORS *de ses frontières, lui sont devenus funestes.* (*Voltaire.*)

Si tous les livres devoient être brûlés, HORMIS *un seul, lequel voudriez-vous conserver?*

On peut tout sacrifier à l'amitié, SAUF *l'honnête et le juste.* (*Marmontel.*)

L'homme, VU *sa foiblesse et la longueur de son enfance, n'a jamais pu être absolument sauvage.*

Les *Prépositions* qui marquent *l'opposition*, sont : CONTRE, MALGRÉ, NONOBSTANT :

Un conquérant est un homme que les dieux, irrités CONTRE *le genre humain, ont donné à la terre dans leur colère.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. VIII.)

Le travail est une meilleure ressource CONTRE *l'ennui que le plaisir.* (*Trublet.*)

La loi ne sauroit égaler les hommes MALGRÉ *la nature.* (*Vauvenargues.*)

La vérité, NONOBSTANT *le préjugé, l'erreur et le mensonge, se fait jour et perce à la fin.* (*Marmontel.*)

Les *Prépositions* qui marquent *le but*, sont : ENVERS, CONCERNANT, TOUCHANT, POUR, LOIN, PAR-DELÀ, À TRAVERS, VOICI, VOILÀ :

L'humanité ENVERS *les peuples est le premier devoir des grands; et l'humanité renferme l'affabilité, la protection et les largesses.* (*Massillon*, Humanité des Grands.)

Celui qui a besoin de conseils CONCERNANT, TOUCHANT *la probité, ne mérite pas qu'on lui en donne.* (*Marmontel.*)

Les rois, *pour* effrayer, ont la toute-puissance :
Mais, *pour* gagner les cœurs, ils n'ont que la clémence. (*Lanoue*, Mahomet II, act. II, sc. 5.)

La nature, sur la fin de nos jours, nous dégoûte de la vie par la douleur, POUR *nous faire quitter ce monde avec moins de regrets.*
(Le grand *Frédéric.*)

C'est LOIN *de la foule que se retirent la sagesse et la vérité.*

Par-delà tous ces cieux, le Dieu des cieux réside.
(*Voltaire*, Henriade, chant VII.)

Au-delà du besoin le reste est superflu.
(*Villefré.*)

Le génie et la vertu marchent À TRAVERS *les obstacles.*

Quelque soin que l'on prenne de couvrir ses passions par des apparences de piété et d'honneur, elles paroissent toujours AU TRAVERS *de ces voiles.*
(*La Rochefoucauld*, Maxime 1304.)

VOILÀ *deux mortelles maladies qui affligent le genre humain: juger les autres en toute rigueur, se pardonner tout à soi-même.*
(*Bossuet*, Serm. sur les jugem. hum.)

Silence! silence! VOICI *l'ennemi, disoit le grand Condé à l'auditoire, quand Bourdaloue montoit en chaire.*

Les *Prépositions* qui marquent la *cause* et le *moyen*, sont : PAR, MOYENNANT, ATTENDU :

L'ennui est entré dans monde PAR *la paresse.* (*La Bruyère*, ch. XI.)

J'aime mieux Racine que Voltaire, PAR *la raison que j'aime mieux les jours et les ombres, que l'éclat et les taches.*
(Pensée de Rivarol.)

L'homme de bien, MOYENNANT *une conduite égale et simple, se fait chérir et honorer partout.* (*Marmontel.*)

C'est pour l'espèce humaine une loi de nature d'être secourable, ATTENDU *que tout homme a besoin de secours.* (Le même.)

Enfin les *Prépositions* qui marquent la *spécification*, sont : À, DE, EN :

L'hypocrisie est un hommage
Que rend le vice *à* la vertu.
(L'abbé *Aubert*, Fab. X, liv. II.)

Du crime au repentir un long chemin nous mène,
Du repentir au crime un moment nous entraîne.
(*Colardeau*, Épître d'Héloïse à Abailard.)

L'oubli de toute religion conduit bientôt À *l'oubli de tous les devoirs de l'homme.*
(*J.-J. Rousseau.*)

Dans les temps bienheureux du monde *en* son enfance
Chacun mettoit sa gloire *en* sa seule innocence.
(*Boileau*, Satire V.)

§. II.

DU RÉGIME DES PRÉPOSITIONS.

On peut encore diviser les *Prépositions* selon leur régime, et alors on en distingue de trois espèces : celles qui régissent les noms sans le secours d'une autre *Préposition* ; celles qui les régissent à l'aide de la *Préposition* DE, et celles qui les régissent à l'aide de la *Préposition* À.

Les *Prépositions* qui régissent les noms sans le secours d'une autre *Préposition*, sont :

À, *de*, *dès*, *après*, *attendu*, *avant*, *avec*, *chez*, *concernant*, *contre*, *dans*, *depuis*, *derrière*, *dessus*, *dessous*, *devers*, *devant*, *durant*, *en*, *entre*, *envers*, *excepté*, *hors*, *hormis* (toutes trois servent à marquer exclusion), *malgré*, *moyennant*, *joignant*, *nonobstant*, *outre*, *par*, *pour*, *parmi*, *pendant*, *sans*, *sauf*, *selon*, *sous*, *suivant*, *sur*, *touchant*, *à travers*, *vers*, *voici*, *voilà*, *vu*.

Celles qui veulent être suivies de la *Préposition* DE, sont :

Auprès, *autour*, *ensuite*, *faute*, *hors*, *loin*, *près*, *proche*, *à cause*, *à côté*, *à couvert*, *à fleur*, *à force*, *à la faveur*, *à l'abri*, *à la mode*, *à la réserve*, *à l'exception*, *à l'exclusion*, *à l'égard*, *à l'insu*, *à l'opposite*, *à moins*, *à raison*, *à rez*, *au deçà*, *au delà*, *au dessus*, *au dessous*, *au dedans*, *au dehors*, *au devant*, *au milieu*, *au lieu*, *au moyen*, *au niveau*, *au péril*, *au prix*, *au risque*, *au travers*, *aux dépens*, *aux environs*, *en dépit*, *le long*, *vis-à-vis*.

Celles qui veulent être suivies de la *Préposition* À, sont : *Jusque*, *attenant*, *par rapport*, *quant*. *Sauf* est quelquefois suivi de cette *Préposition*, mais il ne l'est pas dans tous les cas ; on dit : SAUF *à eux à se pourvoir* ; mais on dit : *sauf leur recours*.

La plupart des *Prépositions* qui demandent DE, sont celles qui sont composées d'une *Préposition* et d'un nom, et c'est la raison pour laquelle elles veulent cette *Préposition*. Celles qui veulent la *Préposition* À sont celles qui marquent un rapport de *tendance*, de *but*.

(*Restout*, pag. 388.—*Lévizac*, p. 152, t. II.)

1re *Remarque*. — Il en est du régime des *Prépositions* comme de celui des verbes. Quand le régime de deux *Prépositions* mises de suite, tombe sur un même nom, il faut que ces deux *Prépositions* demandent le même régime, sinon le nom sur lequel tombent les différents régimes, doit être repété, ou par lui-même, ou par un pronom, et accompagné du régime qui convient à chacune des *Prépositions*. On dira : *Un magistrat doit toujours juger* SUIVANT *les lois et conformément à ce qu'elles prescrivent*. Mais on s'exprimeroit mal, si l'on disoit : *Un magistrat doit toujours juger* SUIVANT *et* CONFORMÉMENT *aux lois*, parce que *suivant* ne veut pas de Préposition à sa suite, tandis que *conformément* doit être suivi de la *Préposition* À.

(*Restout*, pag. 590. — *Wailly*, pag. 311.—*Marmontel*, pag. 173.—*Lévizac*, pag. 164, tom. II.)

2e *Remarque*.—Il y a quelques *Prépositions* qui en régissent d'autres, telles sont : DE, HORS, EXCEPTÉ ; par exemple : La *Préposition* DE peut régir *après*, *avec*, *en*, *entre*, *chez*, *par*, *auprès*, *près*. On dit : *Les personnes qui figurent dans la belle estampe représentant le général Wolf mourant*, *sont peintes* D'APRÈS *nature*.

La foiblesse de la raison humaine empêche souvent de discerner le vrai D'AVEC *le faux*, *le bien* D'AVEC *le mal*, *l'ami* D'AVEC *le flatteur*.

Il faut que la partie D'EN *haut domine sur celle* D'EN *bas*.

Il y en a peu D'ENTRE *eux qui....* (*Wailly*.)

Je sors DE CHEZ *le prince*. (*Girard*.)

DE PAR *le roi*. (*L'Académie*.)

Les hommes PRÈS DE *mourir se montrent tels qu'ils sont*.

(*Wailly*, pag. 98.—*Girard*, pag. 243, t. II.—*Lévizac*, pag. 162, t. II.)

La *Préposition* HORS, servant à marquer exclusion du lieu et des choses qui sont considérées comme ayant quelque rapport au lieu, régit *de* : HORS DE *la ville*.

(*L'Académie*.)

Misérables jouets de notre vanité,
Nous cherchons *hors* de nous nos vertus et nos vices.
(*Boileau*, Épître III.)

Tous les maux sont depuis long-temps HORS *de la boîte de Pandore*, *mais l'espérance est encore dedans*. (*Marmontel*.)

Toutefois la *Préposition* HORS, en ce sens, s'emploie dans certaines façons de parler du style familier sans la préposition *de* : *Cet homme est logé* HORS *la porte Saint-Antoine*, a dit l'*Académie*.

Et *Rousseau* (ses Confessions, liv. Ier) : *Il y avoit* HORS *la porte de la cour une terrasse*.

Employée avant un verbe, cette Préposition régit également *de* :

Ton esprit fasciné par les lois d'un tyran,
Pense que tout est crime *hors* d'être musulman.
(*Voltaire*, Mahomet, act. III, sc. 8.)

Hors de *le battre*, *il ne pouvoit pas le traiter plus mal.* (L'*Académie*.)

Avant les autres modes du verbe, on fait usage de la conjonction *que* : *Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements*, hors qu'*il ne l'a pas battu.* (L'*Académie*.)

Hors, servant à marquer *exception*, régit les noms sans Préposition : Hors *cela je suis de votre avis.* (L'*Académie*.)

Je lui peux immoler mon repos et ma vie,
Tout, *hors* la vérité. . . (*Voltaire*.)

Tout périt, *hors* la gloire, et surtout la vertu. (*Dorat*.)

Excepté a les mêmes significations, les mêmes régimes que *hors*.

ARTICLE III.

DE LA RÉPÉTITION DES PRÉPOSITIONS.

Les *Prépositions* à, de, en, se répètent avant chaque nom, chaque pronom ou chaque infinitif qui en est le régime : *Il est comblé* d'*honneur et* de *gloire.* — *Vous recevrez une lettre* de *lui ou* de *moi.* — *Il dut la vie* à *la clémence et* à *la magnanimité du vainqueur.* —*On trouve les mêmes préjugés* en *Europe*, en *Asie*, en *Afrique*, *et jusqu'*en *Amérique.* — *Il s'occupe* à *lire et* à *faire des vers.* — *Il tâche* de *mériter et* d'*obtenir votre confiance.*

D'Ablancourt (dans sa traduction de l'Afrique de Marmol) a péché contre cette règle, lorsqu'il a dit.

Ils sont riches en *gros et menu bétail* ; il falloit, dit *Ménage* (t. III, p. 383), en *gros et* en *menu bétail.*

Le traducteur de la Pharsale (*Brébeuf*) a fait une faute semblable dans ces vers :

C'est de là que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux,
Et, par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.
(La Pharsale, ch. II.)

Il a mis *l'art de peindre*, il devoit mettre : de *donner de la couleur*, etc.

J.-J. Rousseau a fait aussi cette faute : *La foiblesse originelle* (des enfants) *qu'ils tirent de la constitution de leurs parents*, *les soins qu'on prend* d'*envelopper et gêner tous leurs membres*, etc. Il faut : d'*envelopper et* de *gêner tous leurs membres.*

Les autres *Prépositions*, et principalement celles qui contiennent deux ou plusieurs syllabes, se répètent lorsque les substantifs qui en sont le régime ont entre eux un sens opposé ; et, par conséquent, ne se répètent pas lorsque les substantifs sont à peu près synonymes.

Exemples où les *Prépositions* sont répétées :

Dans *la ville et* dans *la campagne.*

L'homme est sous *les yeux et* sous *la main de la Providence.*

. . . Le ciel fit les femmes
Pour corriger le levain de nos âmes,
Pour adoucir nos chagrins, nos humeurs,
Pour nous calmer, *pour* nous rendre meilleurs.
(*Voltaire*, Nanine, act. III, sc. 5.)

Remplissez vos devoirs envers *Dieu*, envers *vos parents*, *et* envers *la patrie.*

Chaque peuple à son tour a brillé sur la terre
Par les lois, *par* les arts, et surtout *par* la guerre.
(*Voltaire*, Mahomet, act. III, sc. 5.)

Ce roi (Louis XIV) grand *par* lui seul, et grand *par* ses sujets.
(M. *Raynouard*, Fénélon et le duc de Bourgogne.)

Exemples où les *Prépositions* ne sont pas répétées :

Passer sa vie dans *la mollesse et l'oisiveté.*

Il est sous *la garde et la protection des lois.*

Il faut être indulgent envers *l'enfance et la foiblesse.*

Elle charme tout le monde par *sa bonté et sa douceur.*

Cependant, fait observer *Marmontel*, on peut dire également : à travers *les dangers et* à travers *les obstacles*, ou simplement, à travers *les dangers et les obstacles.* La *Préposition* à travers, et plusieurs autres, peuvent se répéter par emphase, quoique les substantifs soient à-peu-près synonymes ; de même qu'on peut quelquefois les sous-entendre avant des substantifs opposés de signification, lorsque le goût ou l'harmonie l'exige. On dira donc bien : loin du *monde et* loin du *tumulte*, ou loin du *monde et du tumulte.* — Avec *une femme aimable*, avec *des enfants bien nés*, *et* avec *de bons livres*, *on peut vieillir doucement à la campagne* ; ou : avec *une femme aimable*, *des enfants bien nés*, *et de bons livres*, *on peut vieillir doucement à la campagne.*

. . . Les cœurs remplis d'ambition
Sont *sans* foi, *sans* honneur et *sans* affection.
(*Crébillon*, le Triumvirat, act. IV, sc. 4.)

Il est encore une circonstance où la *Préposition* ne doit point se répéter : c'est lorsque l'esprit ne voit qu'une substance. Je dirai,

par exemple, *La Fontaine, dans sa fable de l'Ane et le chien*, etc., ou bien : *De tous les romans de l'antiquité, c'est* à Théagène et Chariclée *que je donne la préférence.* Si je disois : *La Fontaine, dans sa fable de l'Ane et du Chien*, ou, *c'est* à Théagène et à Chariclée, l'expression annonceroit deux fables, deux romans, et trahiroit la pensée, qui ne considère qu'une seule fable, appelée *l'Ane et le Chien*, et un seul roman, intitulé *Théagène et Chariclée ;* il y a bien deux noms pour cette fable, pour cet ouvrage, mais ces deux noms ne forment qu'un seul titre, qu'une seule chose. Où l'esprit ne voit qu'une substance, la plume ne doit pas exprimer deux rapports.

La *Préposition* ne doit pas non plus se répéter lorsque, dans une phrase, il se trouve deux participes qui sont liés par la conjonction *et*, et qui ont le même pronom pour régime ; on dira : *Notre loi ne juge personne sans l'avoir entendu et examiné ;* mais il ne seroit pas correct de dire : *Notre loi ne juge personne* sans *l'avoir entendu et examiné ses actions ;* ici il faut répéter *sans avoir*, parce qu'après *examiné*, il y a un substantif en régime.

Enfin une *Préposition* ne doit point être répétée avec divers sens dans une même phrase, comme si l'on disoit, par exemple : *Caton*, sur *le point de mourir, médita longtemps* sur *l'immortalité de l'ame ;* ou bien : *commencez* par *me prouver* par *de bonnes raisons ;* ou encore : *il passa la nuit* à *rêver* à *ce qu'il avoit* à *faire.*

C'est une négligence qu'il faut éviter autant qu'il est possible, quoiqu'elle se trouve dans de bons écrivains.

(*Bouhours, Beauzée, Wailly, Domergue*, page 313 de ses Solut. gramm., et *Marmontel.*)

ARTICLE IV.

DE LA PLACE DES PRÉPOSITIONS.

Les *Prépositions* doivent toujours être à la tête des mots qu'elles régissent, de manière qu'on ne puisse pas se meprendre sur le rapport que l'on a en vue ; c'est la netteté du sens qui l'exige : cependant elles n'ont pas une place fixe dans la langue française ; et, pourvu que la phrase soit claire et l'oreille satisfaite, tout est bien.

ARTICLE V.

Comme il arrive qu'une même *Préposition* a des rapports différents, et comme aussi chaque *Préposition* a des nuances qui la distinguent, nous croyons nécessaire de faire connoître et ces rapports et ces nuances, par des observations sur celles des *Prépositions* qui en sont susceptibles.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE PLUSIEURS PRÉPOSITIONS.

Autour, Alentour (410).

Autour, est une *Préposition* qui veut un régime : Autour de *la place.* — *Rôder tout* autour d'*une maison.* (L'*Académie.*)

. . . Ses gardes affligés
Imitoient son silence, *autour de* lui rangés.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 6.)

Autour s'emploie quelquefois adverbialement, et alors sans régime : *Il regardoit tout* autour *si on le suivoit.*

On dit : *ici autour*, pour dire : *ici près.* (L'*Académie.*)

Alentour est un adverbe qui n'a pas de régime : *Les échos d'alentour, les bois d'alentour.*

Dans les champs, dans les bois, sur les monts d'*alentour*,
Quand tout rit de bonheur, d'espérance et d'amour.
(*Delille*, les Jardins, chant V.)

Cependant de bons auteurs du Siècle de Louis XIV, tels que MM. de *Port-Royal*, *Voiture*, *d'Andilly*, *Benserade*, *Boileau*, *La Fontaine*, ont fait ce mot *Préposition*, tant en prose qu'en vers ; mais *Boileau*, qui avoit dit, dans les premières éditions de ses Œuvres :

A l'entour d'un castor j'en ai lu la préface.
(Épître VI.)

a mis dans sa dernière édition

Autour d'un caudebec j'en ai lu la préface.

Cette correction de la part d'un écrivain aussi pur, l'usage bien constant à présent, et enfin la Grammaire, qui veut qu'un adverbe soit employé sans régime, décident sans appel que *alentour* ne doit plus être suivi d'un régime : ainsi on s'exprimeroit mal si l'on disoit qu'*une mère a ses filles* alentour *d'elle.*

Et *La Fontaine* ne diroit plus (dans sa fable de la Mouche et le Lion) :

Fait résonner sa queue *à l'entour* de ses flancs.

---

(410) Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762, et beaucoup d'écrivains du siècle de Louis XIV, écrivent *à l'entour*, en deux mots et avec une apostrophe après la lettre *l ;* mais, cet adverbe étant écrit en un seul mot (*alentour*), dans les dernières éditions du Dictionnaire de l'*Académie*, et dans la plupart des ouvrages modernes, nous adopterons cette orthographe.

Ou encore (dans l'Ivrogne et sa Femme) :

. . . A son réveil il trouve
L'attirail de la mort *à l'entour* de son corps.

Avant, Devant.

L'un et l'autre de ces mots marquent également le premier ordre dans la situation ; mais *avant* est pour l'ordre du temps, *devant* est pour l'ordre des places : *Nous venons* après *les personnes qui possent* avant *nous ; nous allons* derrière *celles qui passent* devant. — *Le plus tôt arrivé se place* avant *les autres ; le plus considérable se place* devant.

Cette opinion de l'abbé *Girard* sur *avant* et *devant* a fait dire à *Féraud* que le premier de ces mots répond à *après*, et le second à *derrière*. Cela n'est pas exact, fait observer M. *Laveaux* ; car on dit, *marchez* devant, *je marcherai* après, et non pas *je marcherai* derrière, du moins dans le sens dont il est question.

Si *Féraud* est d'avis qu'il faut dire que l'*adjectif marche devant*, et non pas *avant son substantif*, comme le disent plusieurs Grammairiens et l'*Académie* elle-même, alors ond evroit dire, ce que *Féraud* lui-même ne dit point, que *l'adjectif se met* derrière *le substantif.*

On peut dire qu'un *adjectif se met avant son substantif* ; et cela marque une priorité d'ordre. Par conséquent, on dira bien aussi, dans un sens opposé, *qu'un adjectif se met après son substantif.* Dans ces phrases, on suppose un rapport nécessaire d'ordre entre le substantif et l'adjectif. Mais s'il agissoit de choses qui n'aient pas nécessairement un rapport d'ordre, et que l'on fît abstraction de ce rapport, on pourroit employer *devant*, comme l'emploient souvent plusieurs Grammairiens, et notamment *Dumarsais*. Par exemple, si j'ai à placer un substantif et son article, je dirai bien : *Il faut mettre l'article avant le substantif.* Mais s'il est question de savoir s'il faut donner ou non un article à un substantif, on dira : *il faut mettre un article devant ce substantif*, et l'on parleroit mal en disant, *il faut mettre un article avant ce substantif.*—Donc on peut dire, suivant les différentes vues de l'esprit : il faut mettre *l'article avant* ce *substantif*, ou, il *faut mettre un article devant ce substantif.*

D'après le principe que *devant* ne doit pas s'employer par rapport au temps, il est certain que *Wailly*, *Marmontel*, M. *Guéroult*, et les éditeurs du Dictionnaire de *Trévoux*, ont eu raison de blâmer l'emploi de cette *Préposition* dans les phrases suivantes : *Auguste commença à régner quarante-deux ans* devant *Jésus-Christ*. — *Henri IV régna* devant *Louis XIII.—J'avois donné ces ordres* devant *que de savoir de vos nouvelles.* Il est vrai que, du temps de *Racine*, de *Boileau*, de *La Fontaine* et de *Voltaire* même, la *Préposition* devant s'employoit dans ce sens ; mais, puisque l'usage actuel lui a óté cette signification, il faut la bannir de toutes ces phrases et autres semblables, et faire usage de la *Préposition* avant.

Avant que de, Avant de.

Laquelle de ces deux locutions doit-on préférer ?

Les Grammairiens et les écrivains sont très-partagés d'opinion. *Vaugelas* (274e Remarque) est d'avis que *avant que de* doit être préféré ; l'*Académie* (dans son Observation sur cette remarque, et dans son Dictionnaire) s'est rangée à cette opinion, et les écrivains du Siècle de Louis XIV ont employé *avant que de*, plutôt que *avant de*.

Boileau (dans son Art poét.) a dit :

Avant donc *que* d'écrire, apprenez à penser.

Racine (dans Bérénice, act. IV, sc. 5) :

Avant que d'en venir à ces cruels adieux.

La Fontaine (dans les deux Aventuriers) :

Fortune aveugle suit aveugle hardiesse :
Le sage quelquefois fait bien d'exécuter,
Avant que de donner le temps à la sagesse
D'envisager le fait, et sans la consulter.

Molière (dans le Tartufe, act. III, sc. 2) :

. . . Ah ! mon Dieu, je vous prie,
Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir.

Massillon : Il faut payer ses dettes, le salaire des artisans, les gages des domestiques, avant que de *faire des charités.*

Fénélon : Avant que de *se jeter dans le péril, il faut le prévoir et le craindre.*
(Télémaque.)

Pour ce qui est des écrivains modernes, ils emploient indifféremment *avant que de*, et *avant de* ; et les prosateurs préfèrent même *avant de*

Mais *Dumarsais* croit que c'est pécher contre le bon goût ; car, dit-il, *avant* étant une *Préposition*, doit avoir un complément ou régime immédiat. Or, une autre *Préposition* ne sauroit être ce complément, et l'on ne peut pas plus dire *avant de*, que *avant pour*, *avant par*, *avant sur* ; *de* ne se met après une *Préposition* que quand il est partitif, parce qu'a-

48

lors il y a ellipse, au lieu que dans *avant que*, ce mot *que* (*hoc quod*) est le complément, ou, comme on dit, le régime de la *Préposition* AVANT; *avant que de*, c'est-à-dire, *avant la chose de.*

D'Olivet fait observer que *Racine* et *Despréaux* ont toujours dit *avant que de*, comme plus conforme à l'étymologie, qui est l'*antequam* du latin; et, si aujourd'hui la plupart de nos poetes préférent *avant de*, il est d'avis que rien n'est plus arbitraire.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de ces deux Grammairiens, justement celèbres, de celle de *Vaugelas*, de la préférence donnée par les écrivains du Siecle de Louis XIV à *avant que de*; enfin de l'autorité de l'*Académie*; *Beauzée* croit qu'il est plus dans l'analogie et mieux de dire: *avant de partir*, *avant de se mettre à table*, et il se fonde sur ce que, quand on regarderoit *avant* comme *Préposition*, *avant de partir* ne seroit encore qu'une phrase elliptique aisée à analyser, *avant* (le moment) *de partir*; au lieu qu'il est impossible d'analyser d'une manière raisonnable et satisfaisante, *avant que de partir.*

L'usage, il est vrai, avoit autorisé et consacré *avant que de*; mais, quelques poètes s'étant permis, pour la mesure du vers, de dire *avant de*, et quelques prosateurs ayant osé les imiter, l'usage s'est enfin partagé. Ainsi, on peut du moins choisir aujourd'hui entre *avant que de*, et *avant de*; mais toujours est-il vrai de dire que *avant de* s'emploie plus fréquemment aujourd'hui que *avant que de*, et que même *Wailly*, *Lévizac*, *Domergue*, ne laissent pas la liberté du choix, puisqu'ils proscrivent *avant que de* comme une expression contraire à la Grammaire et à l'usage.

Corneille et *Racine* ont dit *avant que* avec un infinitif:

> Mais *avant que* partir je me ferai justice
> (*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 1.)

> *Avant qu'*abandonner mon ame à mes douleurs.
> (*Corneille*, Polyeucte, act. III, sc. 2.)

> Pour ma justifier *avant que* vous rien dire.
> (Le même, Sertorius, act. V, sc. 8.)

Cette manière de parler étoit plus conforme à l'étymologie, qui est l'*antequam* des Latins; elle étoit d'ailleurs autorisée de leur temps, puisque *Vaugelas*, le plus sage des écrivains de notre langue (comme le dit *Boileau* dans sa première reflexion sur *Longin*), l'approuvoit; ainsi l'on auroit tort de leur en faire un crime; quoi qu'il en soit, on désapprouveroit avec raison l'écrivain qui s'en serviroit actuellement.

AUPRÈS DE, AU PRIX DE.

Ces deux expressions, d'après la définition qu'en a donnée le Dictionnaire de l'*Académie*, paroîtroient pouvoir s'employer indifféremment l'une pour l'autre; cependant toutes les deux servent à exprimer une comparaison, mais chacune d'elles marque une vue particulière de l'esprit.

Au prix de doit être préféré, lorsque l'on veut parler du mérite réel de deux objets, des avantages qu'ils peuvent procurer, de l'intérêt que l'on peut y prendre, de l'appréciation que l'on en peut faire: *Le cuivre est vil* AU PRIX *de l'or.—La richesse n'est rien* AU PRIX *de la vertu*.

Tous les anciens physiciens ne sont rien AU PRIX *des modernes.*
(*Thomas*, Éloge de Descartes.)

L'intérêt n'est rien AU PRIX *du devoir.*
(*Marmontel.*)

Et l'on doit employer de préférence *auprès de*, lorsque, n'entendant parler ni de prix, ni de valeur, ni d'appréciation, on veut seulement faire remarquer la différence énorme qui existe entre les deux objets que l'on compare: *Cette femme si brune est blanche* AUPRÈS *d'une négresse.*

La terre n'est qu'un point AUPRÈS OU *reste de l'univers.* (L'*Académie*.)

Tous les ouvrages de l'homme sont vils et grossiers AUPRÈS DES *moindres ouvrages de la nature*, AUPRÈS D'*un brin d'herbe*, ou *de l'œil d'une mouche.* (*Marmontel.*)

> Mais un gueux qui n'aura que l'esprit pour son lot,
> *Auprès* d'un homme riche, à mon gré, n'est qu'un sot.
> (*Destouches.*)

AUPRÈS DE, PRÈS DE.

L'une et l'autre de ces *Prépositions* expriment dans le sens propre une idée de proximité; mais *près* marque une proximité plus vague, et *auprès* une proximité plus déterminée. *Il demeure* PRÈS *d'ici*, signifie que sa demeure n'est pas éloignée. *Il demeure* AUPRÈS *d'ici*, veut dire que sa demeure est très-proche. *Ma maison est* PRÈS DE *l'église*, en cinq minutes on va de l'une à l'autre; *ma maison est* AUPRÈS DE *l'église*, elle touche à l'eglise ou à-peu-pres.—*Le palais Bourbon est* PRÈS DES *Tuileries*; *l'arc de triomphe est* AUPRÈS DU *château.*

Cependant *auprès* éveille aussi une idée d'assiduité ou de sentiment, mais ce n'est que dans le sens figuré, où on l'emploie pour exprimer l'espece de proximité que produit la fréquentation, la familiarité, la faveur: *On*

l'a placé AUPRÈS DU *ministre. Cet enfant est toujours resté* AUPRÈS DE *sa mère. — Quand je vois* AUPRÈS DES *grands, à leur table, et quelquefois dans leur familiarité, de ces hommes alertes, intrigants*, etc. (*La Bruyère.*)

Quoi qu'il en soit de ce que nous venons de dire, nos poètes trouvent fort commode de mettre, selon le besoin, *près* ou *auprès*. Mais, en fait de style, il s'agit non de la convenance de l'écrivain, mais de ce qu'exige la pensée.

D'Olivet, dans sa cinquième Remarque sur ce vers de *Racine* (Esther, act. II, sc. 5):

Pour vous régler sur eux, que sont-ils *près de vous* ?

ne croit pas que l'usage actuel souffre que l'on emploie *près de vous* dans le sens de *en comparaison*.

Vaugelas (345e Remarque) dit positivement qu'on ne doit pas dire, *il y a des gens* PRÈS DE LUI *qui ne valent rien*; mais bien : *il y a des gens* AUPRÈS DE LUI *qui ne valent rien*. *Th. Corneille* approuve cette remarque, et l'*Académie*, ainsi que les éditeurs du Dictionnaire de *Trévoux*, paroîtroient être de la même opinion ; puisque au mot *auprès*, on lit que cette *Préposition* peut s'employer dans le sens de *au prix de*, *en comparaison de*, faculté que ces autorités n'accordent pas au mot *près*.

Voyez plus bas *près*, *vis-à-vis*, *en face*, et *près de*, *prêt à*.

Devant, *avant*, *voyez* page 367.

DURANT.

C'est la seule *Préposition* qu'il soit permis de placer quelquefois après son complément ; on peut dire : *durant sa vie*; ou : *sa vie durant*. Mais on ne diroit pas de même : *le jour durant*, *l'hiver durant*.

(Le Dict. de l'*Académie*. — *Restaut*, pag. 388. — *Wailly*, pag. 288, et le Dict. crit. de *Féraud*.)

Durant s'employoit très bien autrefois comme conjonction, et alors il signifioit *pendant que*, *tandis que* : DURANT *qu'on est dans la prospérité*, *il faut se préparer à l'adversité*.

Regnier-Desmarais, *Vaugelas*, *Restaut*, les éditeurs du Dictionnaire de *Trévoux*, et plusieurs écrivains de leur temps en offrent des exemples ; mais l'usage actuel rejette cette locution ; c'est du moins l'avis de *Wailly*, de *Girard*, de *Féraud*. Quant à l'*Académie*, elle n'offre dans son Dictionnaire aucun exemple qui fasse voir qu'on peut l'employer sans danger.

DURANT, PENDANT.

Durant exprime une durée continue ; *pendant* marque un moment, une époque, ou une durée susceptible d'interruption, ainsi l'on doit dire : *Les ennemis se sont cantonnés* DURANT *l'hiver*, s'ils sont restés cantonnés tant que l'hiver a duré ; et *les ennemis se sont cantonnés* PENDANT *l'hiver*, s'ils ont simplement fait le choix de cette saison pour se cantonner, sans cependant qu'ils soient restés dans leurs cantonnements tout l'hiver.

(*Wailly*, pag. 288.)

Gresset fournit un exemple remarquable où ces deux mots figurent dans le même vers :

Pendant ces jours, *durant* ces tristes scènes,
Que faisiez-vous dans vos cloîtres déserts,
Chastes Iris du couvent de Nevers?

(Ver-vert, chant III.)

Par un premier coup de pinceau, l'auteur de Ver-vert peint une époque. *Que faisiez-vous pendant ces jours ?* C'est-à-dire *que faisiez-vous dans ce temps-là ?* A peu près comme dans ce vers de Racine :

Que *faisiez-vous* alors? Pourquoi sans Hippolyte,
Des héros de la Grèce assembla-t-il l'élite?

(Phèdre, act. II, sc. V.)

Par un second coup, il donne au temps, de l'étendue, de la continuité : *durant ces tristes scènes*.

DESSUS, DESSOUS, DEDANS, DEHORS.

Ces mots sont quelquefois *Prépositions* et quelquefois adverbes.

Ils sont *Prépositions*, et peuvent alors être accompagnés d'un régime.

1° Quand on met ensemble les deux opposés, et qu'on ne place le nom qu'après le dernier : *Je l'ai cherché* DEDANS *et* DESSOUS *la table*. (L'*Académie*.)

Il y a des animaux DEDANS *et* DESSOUS *la terre*. (MM. de *Port-Royal*.)

(*Vaugelas*, 128e Rem. — L'*Académie*, pag. 141 de ses Observations. — MM. de *Port-Royal*, page 140. — *Condillac*, pag. 221, ch. XIII.)

2° Quand ils sont précédés des *Prépositions* DE, À, PAR ; et, presque toujours alors, ils sont suivis de la *Préposition* DE :

La faveur met l'homme AU-DESSUS *des égaux*, *et sa chute* AU-DESSOUS.

(*La Bruyère*, ch. VIII.)

Le prince doit être AU-DESSUS *des autres*, *et la loi* AU-DESSUS *de lui*.

(Mot de François Ier.)

Nous portons tous AU-DEDANS *de nous*

des principes naturels d'équité, de pudeur, de droiture.

(*Massillon*, Sermon du dimanche de la Passion.)

Il est riche, il est jeune, et PAR DESSUS *cela il est sage.—Otez cela* DE DESSUS *le buffet.* (L'*Académie.*)

Remarquez que l'on dit : *par dessus cela, de dessus le buffet*, et non pas: *par sus cela, de sus le buffet.*

(*Th. Corneille* et l'*Académie*, sur la 517e Rem. de *Vaugelas*, et *Wailly*, pag. 296.)

Excepté ces deux cas, *dessus, dessous, dedans, dehors* sont de véritables adverbes, qui ne sauroient être accompagnés d'un régime : *On le cherchoit sur le lit, il étoit* DESSOUS. — *Il n'est ni* DESSUS *ni* DESSOUS. — *Il est allé* DEHORS. (L'*Académie.*)

Ainsi, ne dites pas : *Parmi les animaux, il y en a qui vivent* DESSOUS *la terre, d'autres* DEDANS *l'air et* DEDANS *l'eau ; d'autres* DESSUS *la terre et* DEDANS *l'eau ; d'autres enfin* DESSUS *la terre seulement* ; mais dites : *Parmi les animaux, il y en a qui vivent* SOUS *la terre, d'autres* DANS *l'air,* DANS *l'eau, et d'autres* SUR *la terre*, etc. (Mêmes autorités.)

Autrefois cependant *dessus, dessous, dedans, dehors*, s'employoient indifféremment comme *Préposition* et comme adverbe. On en trouve plus d'un exemple dans les bons écrivains.

Racine (dans Alexandre, act. II, sc. 2) a dit :

. . . Ses sacriléges mains
Dessous un même joug rangent tous les humains.

Corneille (dans Rodogune, act. V, sc. 4) a également fait usage de l'adverbe *dedans* comme *Préposition* :

Puissiez-vous ne trouver *dedans* votre union
Qu'horreur, que jalousie, et que confusion!

Enfin, *La Chaussée* a fait suivre l'adverbe *dessous* d'un regime direct dans ces vers :

. . . Les lettres anonymes
Sont ordinairement les armes d'un méchant,
Du plus vil assassin qui frappe en se cachant
Dessous le masque épais de sa bassesse extrême.

Mais aujourd'hui la poésie se pique d'être aussi exacte que la prose; et il est certain que *Racine* diroit présentement : SOUS *un même joug.—Corneille* : DANS *votre union.*— Et *La Chaussée* : SOUS *le masque épais.*

SOUS, SUR, DANS, HORS.

Chacun de ces mots doit, comme préposition, être suivi d'un régime :

La vertu *sous* le chaume attire nos hommages.
(*Bernis*, la Religion vengée, chant V.)

Le sort ne tombe jamais que SUR *les malheureux.—La gloire d'un souverain consiste moins* DANS *la grandeur de ses États, que* DANS *le bonheur de ses peuples.* (*Fénélon.*)

Nous cherchons *hors* de nous nos vertus et nos vices.
(*Boileau*, Épître III.)

(Le Dict. de l'*Académie*, et *Wailly*, pag. 207.)

Tout-à-l'heure nous entrerons dans quelques détails sur l'emploi des *Prépositions* SUR et SUS.

DEVERS, VERS.

Autrefois on faisoit usage de la *Préposition* DEVERS, pour signifier *du côté de* :

Plus que jamais confus, humilié,
Devers Paris je m'en revins à pied.
(*Voltaire*, le Pauvre Diable.)

C'est ainsi, *devers* Caen, que tout Normand raisonne.
(*Boileau*, Épître II.)

Et l'*Académie* elle-même a mis cet exemple dans son Dictionnaire : *Il est allé quelque part* DEVERS *Lyon.*

Quoi qu'il en soit, cette *Préposition* a vieilli, et on lui a substitué le mot *vers*, autre *Préposition* de lieu. On dit donc présentement : *Il demeure* VERS *Toulouse; il est* VERS *Lyon*, et non pas : *Il demeure* DEVERS *Toulouse ; il est* DEVERS *Lyon.*

(*Vaugelas* et *Th. Corneille*, 180e et 250e Remarques, et nombre de Grammairiens mod.)

Devers se joint quelquefois avec la *Préposition* PAR, et alors il n'est guère d'usage qu'avec les pronoms personnels, et sert à marquer la possession : *Retenir des papiers* PAR DEVERS SOI.—*Avoir le bon bout* PAR DEVERS SOI. (L'*Académie.*)

Vers est aussi *Préposition* de temps : *Le papier a été inventé* VERS *la fin du quatorzième siècle; et l'imprimerie,* VERS *le milieu du quinzième siècle.*

Comme *Préposition* de temps, *vers* demande toujours l'article avant le substantif qui suit; ainsi il faut nécessairement dire : *J'irai vous voir vers* LES *quatre heures, vers* LES *onze heures*, et non pas *vers quatre heures, vers onze heures.*

EN, DANS, À.

EN marque un sens vague et indéterminé ; DANS, un sens précis et déterminé ; À exprime aussi un sens précis, mais il exprime la situation, au lieu que *dans* marque l'intériorité. On dira : *J'ai vécu* EN *pays étranger ;* EN *Italie.*

En tout temps, *en* tous lieux le public est injuste.
Horace s'en plaignoit sous l'empire d'Auguste.
(Épître de *Voltaire*, à mademoiselle Clairon.)

Ce livre est DANS *la bibliothèque.* — *Elle étoit* DANS *sa chambre.*—*Ils sont* À *la promenade.* — *Ils sont* AU *spectacle.* Et, comme souvent l'idée d'intériorité et celle de situation se confondent ensemble dans l'esprit de celui qui parle, et peuvent toutes deux exprimer sa pensée, il arrive alors que la *Préposition* DANS et la *Préposition* À s'emploient indifféremment l'une pour l'autre, et qu'on dit également bien : *Il est* DANS *Paris*, *il est* À *Paris.*

(*D'Olivet*, 26e Remarque sur *Racine*, et *Marmontel*, pag. 167.)

Il résulte de ce qui précède qu'on place *dans* avant un nom de ville, et *en* avant un nom de contrée ou de région ; et, en effet, un nom de ville présente un sens précis et particulier, et un nom de contrée ou de région présente un sens vague et général.

(Le P. *Buffier*, n° 653.—*Th. Corneille*, sur la 528e Rem. de *Vaugelas*.—*Marmontel*.)

C'est encore parce que *en* n'appartient qu'au sens indéfini, et *dans* au sens défini, et qu'il est de principe que le sens défini est le seul qui reçoive l'article, que l'usage a voulu qu'on mit toujours *en* avant les noms de royaume et de province, quand on les emploie sans article : *en France*, *en Espagne* : et *dans*, lorsqu'on les emploie avec l'article : *dans la France*, *dans l'Espagne.*

(Le P. *Bouhours*, pag. 67 de ses Rem.—*Th. Corneille*, sur la 428e Rem. de *Vaugelas*.—*Wailly*, pag. 186.)

C'est pour le même motif qu'on fait encore usage de *en* avant les noms qui n'expriment ni des royaumes ni des provinces, et qui sont sans article : *En paix*, *en guerre*, *en songe*, *en colère* ; mais on diroit à cause de l'article : *Dans la paix*, *dans la guerre*, *dans les songes*, *dans la colère* ; cependant il faut remarquer, 1° que, lorsque l'article est élidé, l'oreille permet d'employer *en* : EN *l'absence d'un tel.* — EN *l'état où je suis réduit.* — EN *l'horrible situation où il se trouve*, quoique l'emploi de *dans* soit alors même préférable ; 2° qu'on souffre quelquefois l'article avant un féminin singulier, quoique l'article ne soit pas élidé : EN *la fleur de l'âge*, EN *la belle saison*, EN *la saison des fruits.*

Mais ces exemples sont rares, et *Marmontel* doute que, quoi qu'en dise *Bouhours*, EN *la prospérité*, EN *la solitude*, EN *la paix*, EN *la guerre*, soient tolérés.

(Le P. *Bouhours*, pag. 67.—*Th. Corneille* et *Marmontel*.)

Cependant, si la phrase exige en même temps l'article, et *en*, pour *Préposition*, quel parti prendre ? Par exemple, les verbes *diviser*, *changer*, *dissiper*, *fondre*, *résoudre*, et leurs analogues veulent la *Préposition* EN ; dans ce cas il n'y a aucune difficulté, si le régime de ces verbes est indéfini sans article ; on dit : *Le nuage* FOND EN *pluie*, *l'eau se* DISSIPE EN *fumée*, *le bois se* RÉDUIT EN *cendres*, *un corps se* RÉSOUT EN *vapeurs.*

Il pense voir *en* pleurs *dissiper* cet orage.
(*Racine*, Andromaque, act. V, sc. 1.)
(*Marmontel*, pag. 169.)

De même que si, au lieu de l'article, c'est un des équivalents, *en* s'en accommode très-bien, comme dans cette phrase de *Voiture* : *J'ai une extrême tristesse de voir que mon ame se soit* DIVISÉE EN *deux corps aussi foibles que le vôtre et le mien.*

Mais si, au régime du verbe, l'article est indispensable, qu'arrivera-t-il ? Dira-t-on : *Cette ville est tombée* EN *le pouvoir des ennemis ?* Non, mais *en* cède la place, et l'on y substitue *à* ou *dans*, au gré de l'oreille : *Cette ville est tombée* AU *pouvoir*, AUX *mains*, DANS *les mains des ennemis.*

(*Marmontel*, pag. 170.)

Toutefois, *en*, qui répugne absolument à recevoir l'article même, s'il n'est pour ainsi dire effacé par l'élision, s'accommode, concurremment avec *dans*, de tous les pronoms, ou, comme dit *Marmontel*, de tous les suppléants de l'article, tels que : ce, *cet*, *celui*, *soi*, *nous*, etc., ou dérivés, comme : *son*, *nos*, *votre*, *quel*, *quelque*, *tel*, etc. Il ne faut qu'ouvrir les livres pour trouver des exemples de tout cela en prose et en vers. Il y a pourtant des cas où l'un est mieux que l'autre, mais il est difficile de les marquer tous, et l'usage seul peut apprendre ces distinctions. (*Marmontel*.)

Mais, quant aux occasions où l'esprit, l'oreille et l'usage s'accordent à permettre que *dans* et *en* soient employés indifféremment l'un pour l'autre, c'est une vaine délicatesse que d'en vouloir gêner le choix. On a dit de Socrate : *Il passa un jour et une nuit* EN *une si profonde méditation*, *qu'il se tint toujours* DANS *une même place.*

M. *Patru* a également dit : *Ce cher parent fut heureux* DANS *sa naissance*, DANS *son mariage*, EN *ses enfants*, EN *ses emplois.*

Fénélon (dans son livre de l'Existence de Dieu) s'est exprimé en ces termes : *Un danseur de corde ne fait que vouloir : et à l'instant les esprits coulent avec impétuosité, tantôt* DANS *certains nerfs*, *et tantôt* EN *d'autres.*

Enfin, *Boileau* a dit, en faisant la peinture d'un jeune homme :

Est vain *dans* ses discours, volage *en* ses désirs.
(Art poétique, chant III.)

Et que l'on ne pense pas que si cet écrivain n'a pas répété *dans*, ce n'est que par la contrainte de la mesure ; en effet, s'il l'eût voulu, il l'eût pu sans peine en disant, comme l'a remarqué *Ménage* : *Léger* DANS *ses désirs.* (*Marmontel*, pag. 272.)

En marque aussi la durée ; on dit : EN *une heure*, EN *peu de temps*, EN *mille ans* ; alors, *en* répond à la question EN *combien de temps ?* *Dans* indique l'époque où une chose aura lieu : DANS *une heure*, DANS *peu de temps*, DANS *mille ans* ; et, en cette signification, *dans* répond à la question *quand ?*

Ainsi on dira : *Il arrivera* EN *trois jours*, pour signifier qu'il emploiera trois jours entiers pour sa route ; et, *Il arrivera* DANS *trois jours*, pour faire entendre simplement qu'il s'écoulera trois jours avant que son arrivée ait lieu.

Il y a également une distinction à faire dans l'emploi des *Prépositions* EN, DANS, À. Dire d'une personne qu'elle est EN *ville*, c'est dire qu'elle n'est pas chez elle ; dire qu'elle est DANS *la ville*, c'est dire qu'elle n'est pas hors de la ville ; enfin dire qu'elle est À *la ville*, c'est dire seulement qu'elle a la ville pour séjour.

(Le P. *Bouhours*, pag. 93 de ses Rem. — *Restaut*, pag. 393)

De même EN *campagne* sert à signifier qu'on est en mouvement, qu'on est en marche, hors de chez soi ; et c'est dans ce sens qu'on dit que *les troupes sont* EN *campagne*, comme on dit : *Il a mis ses amis*, *il a mis bien des gens* EN *campagne*. (L'*Académie*.)—*Être à la campagne* signifie qu'on a les champs pour séjour.

(*Wailly*, pag. 284.—*Restaut*, pag. 293, et plusieurs Gramm. mod.)

De cette distinction entre ces deux expressions, EN *campagne* et À *la campagne*, M. *Chapsal* (dans le Manuel des Amateurs de la langue française, 5e numéro) conclut que l'on doit dire d'un négociant qui a quitté la ville pour ses plaisirs : *Il est* À *la campagne* ; et au contraire que, si ce négociant est sorti de la ville pour ses affaires, s'il est en voyage, on doit dire : *Ce négociant est* EN *campagne.*

En s'emploie avec plusieurs verbes, et en change la signification ; exemples :

Des malheureux qui se sont attiré leur infortune par une mauvaise conduite, ont tort de S'EN PRENDRE *aux autres.*	*Les gens qui se noient* S'EN PRENNENT *à tout ce qu'ils trouvent.*
C'est-à-dire, d'imputer aux autres leur infortune.	C'est-à-dire, s'attachent, etc.
Après plusieurs explications, on EN VINT *aux reproches, ensuite aux menaces, et enfin aux coups.*	*Après s'être occupés de choses indifférentes,* ILS EN VINRENT *à parler des écrivains du Siècle de Louis XIV, et tous furent d'avis*, etc.
C'est-à-dire, on poussa l'aigreur de la conversation jusqu'aux reproches, etc.	C'est-à-dire, ils s'entretinrent des écrivains, etc.
Ils ne S'EN TINRENT *pas là ; ils conservèrent l'un contre l'autre une haine implacable.*	*Ils* TINRENT *à leur opinion, et la motivèrent.*
C'est-à-dire, ils ne se contentèrent pas de s'être querellés et battus, etc.	C'est-à-dire, ils restèrent attachés à leur opinion.

(Le Dict. de l'*Académie*.—*Wailly*, pag. 286.)

En s'emploie sans relation à aucune chose exprimée, ni sous-entendue, mais seulement par une certaine redondance que l'usage a autorisée et rendue élégante : *Il* EN *est de cela comme de la plupart des choses du monde.* (L'*Académie*.)

Il faut avoir soin, dans l'emploi de la *Préposition* À, d'éviter une locution qui est certainement vicieuse, quoiqu'elle se trouve dans le Dictionnaire de l'*Académie*. Quand on dit : *Ce bataillon viendra de sept à huit heures*, *il est composé de sept à huit cents hommes*, on s'exprime correctement, et la préposition *à* est bien employée, parce que *de sept à huit heures*, il y a un intervalle ou une heure divisible en plusieurs minutes ; de *sept à huit cents hommes*, il y a une centaine divisible en unités.

Mais, dans cette phrase du Dict. de l'*Académie : Il y avoit sept à huit personnes dans cette assemblée*, *à* est mal employé.

En effet une personne n'est pas divisible en plusieurs parties, de sorte qu'il n'y a point d'intermédiaire, d'intervalle, entre une et deux personnes, entre sept et huit personnes. Il peut y avoir dans une assemblée *sept ou huit personnes ;* mais le bon usage, celui qu'avouent la raison et les bons écrivains, n'autorisera jamais à dire : *sept à huit personnes.* (M. *Lemare*, pag. 154.)

Racine, *La Fontaine*, et *Bernardin de St.-Pierre*, viennent fortifier cette décision ; le premier a dit, dans une de ses lettres à *Boileau : On a tué ou pris aux Allemands sept à huit cents hommes ; La Fontaine* (Amours de Psyché) : *Les deux jeunes bergères assises voyoient à dix pas d'elles cinq ou six chèvres ;* et *Bernardin de S.-Pierre* (Études de la nature, Étude 13e) : *Il y avoit, dans la maison du paysan où je logeois, cinq ou six femmes et autant d'enfants qui s'y étoient réfugiés.*

La Bruyère (Caract., ch. XI) : *Je suis étonné de voir jusques à sept ou huit personnes se rassembler sous un même toit.*

Beaucoup de personnes emploient, après *dans*, l'adverbe *y* dans la même phrase ; c'est une faute grossière.

L'auteur de l'Année littéraire la relève dans ces vers :

Mais j'aurai *dans* ces murs le tranquille avantage
D'y trouver des mortels dont je chéris la foi.
(*Le Suirre.*)

Il faut dire, *de trouver.*
(*Féraud*, Dict. crit., au mot *Dans.*)

JUSQUE.

Préposition de lieu et de temps, qui marque le terme où l'on s'arrête, et qui exige toujours à sa suite une *Préposition*, avec son complément : JUSQUE *dans les enfers.*—JUSQUE *par dessus la tête.* (L'*Académie.*)

On peut dire que Henri IV fut véritablement le héros de la France. Ses talents, ses vertus, et JUSQU'À *ses défauts, tout pour ainsi dire nous appartient.*
(*Thomas*, Essai sur les Éloges.)

Il n'est pas *jusqu'aux* Quinze-Vingts
Qui de me voir n'aient envie.
(*L'Étoile.*)
(Le Dict. de l'*Académie.*)

On écrit très-bien *jusque* sans *s* à la fin, même avant les mots qui commencent par une voyelle. En prose, c'est l'oreille qui en décide ; en poésie, c'est la mesure du vers : JUSQUES *au ciel.— Cette nouvelle n'étoit pas encore venue* JUSQUES *à nous.* (L'*Académie.*)

J'ai poussé la vertu *jusques* à la rudesse.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 3.)

. . . Percé *jusques* au fond du cœur
D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle.
(*Corneille*, le Cid, act. I, sc. 10.)

C'est ainsi que la puissance divine, justement irritée contre notre orgueil, le pousse JUSQU'*au néant ; et que, pour égaler à jamais les conditions, elle ne fait de nous tous qu'une même cendre.* (*Bossuet.*)

. . . Le vrai héros, le grand homme
Déplore *jusqu'à* ses succès. . .
(*Lamotte*, Ode II, liv. 1.)

(Le Dict. crit. de *Féraud*, et celui de *Wailly.*)

Il en est de même pour *grâce à*, *grâces à :*

Grâce aux dieux, mon malheur passe mon espérance!
(*Racine*, Andromaque, act. V, sc. 5.)

Grâces au ciel, mes mains ne sont point criminelles.
(Le même Phèdre, act I, sc. 3.)

Jusqu'à, *jusqu'aux*, marque aussi quelque chose qui va au-delà de l'ordinaire, soit en bien, soit en mal : *Tous les pères*, JUSQU'AUX *plus graves*, *jouent avec leurs enfants.*
(Le Dict. de l'*Académie.*)

Jusque, suivi de *là* adverbe, prend toujours le trait d'union : *Ils en vinrent* JUSQUE-LÀ, *qu'on crut qu'ils alloient se battre.*
(Mêmes autorités.)

MALGRÉ.

Malgré régit les noms sans le secours d'une autre *Préposition : Les mariages qui se font* MALGRÉ *père et mère, sont punis par l'exhérédation.—Il est sorti* MALGRÉ *la grêle*, MALGRÉ *la pluie.* (Le Dict. de l'*Académie.*)

J'ai servi *malgré* moi d'interprète à ses larmes.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. I.)

MALGRÉ *plusieurs avantages, le roi de Pologne désespéroit de prendre la ville.*
(*Voltaire.*)

Malgré que n'est plus d'usage qu'avec le verbe *avoir*, précédé de la *Préposition* EN ; en effet, *malgré que* veut dire *mauvais gré que ; quelque mauvais gré que ;* ainsi *malgré que j'en* AIE, *malgré que j'en* EUSSE, veut dire *mauvais gré que j'en* AIE, *quelque mauvais gré que j'en* EUSSE ; construction qui ne peut avoir lieu avec tout autre verbe.

Malgré que je fasse, *malgré que je sois*, ne doivent donc pas se dire. Il faut remplacer

malgré, par *quoique*, *bien que*, et dire : *quoique je fasse*, *bien que je sois*.
(*Richelet*, *Féraud*, et les Grammairiens mod.)

PAR.

Nous avons parlé de l'emploi de cette *Préposition* au régime des verbes, Article XIV.

PARMI.

Cette *Préposition* est composée de *par*, et de l'ancien nom MI, qui signifie *milieu*. Elle produit dans la phrase le même effet qu'y produiroient les quatre mots *par le milieu de*.

Parmi ne s'emploie qu'avec un nom pluriel indéfini, indéterminé, qui signifie plus de deux, ou avec un singulier collectif : PARMI *les hommes ;* PARMI *le peuple*. — PARMI *de grandes vertus, il y a souvent de grands défauts.* (L'*Académie*, au mot *Parmi*)

Il faut, *parmi le monde*, une vertu traitable ;
A force de sagesse, on peut être blâmable.
(*Molière*, le Misanthrope, act. I, sc. 1.)

Le mérite de la bonté est d'être bon PARMI *les méchants.* (*Marmontel*.)

PARMI *la foule innombrable de ceux qui ont été loués, où trouverons-nous des hommes comme Socrate, et des panégyristes comme Platon ?*
(*Thomas*, Essai sur les Éloges, ch. IX.)

PARMI *les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu.*
(*Voltaire*. Siècle de Louis XIV.)

Rien n'empêche non plus de dire avec *Boileau* (Épître V) :

Que crois-tu qu'Alexandre, en ravageant la terre,
Cherche *parmi* l'horreur, la tumulte et la guerre ?

Avec *Voltaire* (dans la Henriade, ch. V) :

Parmi ce bruit confus de plaintes, de clameurs,
Henri, vous répandiez de véritables pleurs.

Et dans Mérope (act. III, sc. 5) :

Il y porta la flamme, et *parmi* le carnage,
Parmi les traits, *le* feu, *le* trouble, *le* pillage.

Parce que tout ce qui donne une idée de confusion donne aussi une idée de multitude, et que rien n'est moins défini que la multitude.

D'après cela, il y a un solécisme dans ce vers de *Racine :*

Mais *parmi* ce plaisir, quel chagrin me dévore ?
(Britannicus, act. II, sc. 6.)

Et dans celui-ci de *Corneille* (Polyeucte, act. I, sc. 3) :

Parmi ce grand amour que j'avois pour Sévère.

Car ces mots *ce plaisir*, *ce grand amour*, excluent toute idée collective, et sont réduits à l'unité.

On s'exprimeroit également mal si l'on disoit : *parmi les deux frères*, *parmi les trois*, parce que le nombre *deux*, et même le nombre *trois*, ne sont pas indéfinis, ils ne présentent pas l'idée d'une multitude. Dans ce cas, la *Préposition* ENTRE, est le mot propre.
(L'*Académie*, au mot *Parmi*.)

Parmi s'est employé autrefois comme adverbe.

La Fontaine et *Pluche* l'ont employé de la sorte.

Ces deux emplois sont beaux (*) : mais je voudrois, *parmi*,
Quelque doux et discret ami.
(*La Fontaine*, Fab. de l'Ours et l'Amat. des jardins.)

Donner aux poulets un nombre de grains, avec quelques charançons mêlés PARMI.
(*Pluche*.)

Présentement cette tournure de phrase n'est plus en usage. (*Féraud*, au mot *Parmi*.)

PRÈS, VIS-À-VIS, À CÔTÉ, EN FACE.

Toutes ces *Prépositions* marquent proximité de lieu ou d'époque, ou de terme ; chacune d'elles veut être suivie de la *Préposition* DE : *Nous sommes* PRÈS *du temps de la moisson*, PRÈS *des vendanges*, PRÈS DE *l'hiver*. — *Il est logé* VIS-À-VIS DE *mes fenêtres*. — *Molière marche* À CÔTÉ DE *Plaute et de Térence*.
(Le Dict. de l'*Académie*, à chacun de ces mots.)

PRÈS DU *déluge se range le décroissement de la vie humaine.* (*Bossuet*.)

Apollodore me fit entrer dans la palestre de Tauréas, EN FACE DU *portique royal*. — EN FACE *du théâtre est un des plus anciens temples d'Athènes, celui de Bacchus* (411).
(Voyage d'Anach., ch. VIII, t. 2.)

Toutefois, dans le discours familier, et lorsque ces *Prépositions* ont pour régime un substantif de plusieurs syllabes, on peut se dispenser de faire usage de la *Préposition* DE ; mais cette licence ne seroit pas autorisée, même dans le discours familier, si le régime étoit un monosyllabe ; *près lui*, *près vous*, *vis-à vis moi*, etc., seroient insupportables.
(Le Dict. de l'*Académie*, et la plupart des Gramm. mod.)

(*) Prêtre de Flore, prêtre de Pomone.

(411) *En face*. Cette expression, qui sert ici de *Préposition*, s'emploie quelquefois adverbialement et dans le même sens : *Ce château a en face un fort beau canal.*
(L'*Académie*.)

PRÈS DE, PRÊT À.

Ces deux expressions sont très-souvent confondues; cependant le sens de l'une est bien différent de celui de l'autre, et leur régime n'est pas le même.

D'abord *près de* est une *Préposition* qui signifie *sur le point de*; et *prêt à* est un adjectif, qui signifie *disposé à*.

Ensuite *près* doit toujours avoir pour régime la *Préposition* DE, et *prêt*, la préposition À:

Si *près de* voir sur soi fondre de tels orages,
L'ébranlement sied bien aux plus fermes courages.
(*P. Corneille*, les Horaces, act. I, sc. 1.)

Un vieillard *près d'*aller où la mort l'appeloit.
(*La Fontaine*, Fab. du Vieillard et ses enfants.)

On ne connoît l'importance d'une action, que quand on est PRÈS DE *l'exécuter*.
(*La Fontaine*, Amours de Psyché.)

Les beaux jours sont PRÈS DE *revenir*.
(*L'Académie*.)

La mort ne surprend point le sage;
Il est toujours *prêt à* partir.
(*La Fontaine*, Fab. de la Mort et le Mourant.)

Soyez-vous à vous-même un sévère critique;
L'ignorance toujours est *prête à* s'admirer.
(*Boileau*, Art poétique, chant I.)

Je définis la cour un pays où les gens,
Tristes, gais, *prêts à* tout, à tout indifférents,
Sont ce qu'il plaît au prince; ou, s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paroître.
(*La Fontaine*, les Obsèques de la Lionne.)

Déjà même Hippolyte est tout *prêt à* partir.
(*Racine*, Phèdre, act. I, sc. 5.)

Enfin, on dit: PRÈS DE *mourir*, pour signifier *sur le point de mourir*; et PRÊT À *mourir*, pour dire, *résigné à mourir*.

(Le Dict. de l'*Académie*.—*Regnier-Desmarais*, pag. 595.—*Wailly*, pag. 290.—*Restout*, page 389.—*Lévizac*, pag. 162, t. II.—*Sicard*, — et les Grammairiens modernes.)

Beaucoup d'écrivains, tant anciens que modernes, se sont néanmoins peu occupés de la différence qui existe entre les deux expressions *près* et *prêt*; mais c'est un abus contre lequel les Grammairiens se sont toujours récriés, et il est certain que l'usage actuel réprouveroit les phrases suivantes:

Je suis PRÈS DE *maintenir mon sentiment, la plume à la main, jusqu'à la dernière goutte de mon encre.* (*Coste.*) — *Rome*, PRÊTE À *succomber, se soutint principalement durant ses malheurs, par la constance et par la sagesse du sénat.*

(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. universelle, pag. 491.)

Présentement, pour être correct, il faudroit dire: *Je suis* PRÊT À *maintenir*, parce que l'usage bien reconnu veut que l'on dise: *Je suis disposé à maintenir*, et non pas je suis *disposé de maintenir*.

De même on diroit: *Rome* PRÈS DE *succomber*, parce qu'il est constant que *Rome n'étoit pas disposée à succomber*, mais *sur le point de succomber*.

Voyez AUPRÈS DE, PRÈS DE, p. 368.

QUAND ET QUAND.

Sorte de *Préposition* signifiant *en même temps que*: *Il est parti* QUAND ET QUAND *nous*. —*Venez* QUAND ET QUAND *moi*.

(L'*Académie*, au mot *Quand*.)

Cette expression est populaire; et, si l'on s'en sert, il faut en prononcer le *d* comme celui de *grand homme*, *grand esprit*, *grand orateur*; c'est-à-dire, comme un *t*; mais ce seroit une faute que d'écrire *quant et quant*.

(*Vaugelas*, 62ᵉ Rém.—*Ménage*, ch. 220 de ses Observ.—*Andry de Boisr.*, pag. 506 de ses Réflexions,—et le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

SANS.

Cette *Préposition* a quelque chose de particulier; elle reçoit également après elle *ni* ou *et* entre deux régimes:

Sans crainte *ni* pudeur, *sans* force *ni* vertu.

Je reçus et je vois le jour que je respire,
Sans que mère *ni* père ait daigné me sourire.
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 1.)

Et, dans ce cas, *sans* ne se répète point.

On dit aussi:

Sans crainte *et sans* pudeur, *sans* force *et sans* vertu.

Et *sans* est ici répété.

La raison de cette différence paroîtra peut-être subtile, mais elle est juste: *sans* est exclusif par lui-même, *ni* l'est aussi; par conséquent *ni* le supplée; au lieu que *et*, n'ayant pas le même caractère, ne dit pas ce que *sans* doit dire, et l'oblige à se répéter (412).

(*Marmontel*, p. 162.)

(412) Il me semble, dit M. *Laveaux*, que *sans crainte ni pudeur* dit quelque chose de moins que *sans crainte et sans pudeur*. La répétition de *sans* marque plus positivement le défaut que *ni*. Je pense que l'on feroit un reproche moins dur à une personne, en lui disant: *Comment avez-vous pu*, SANS *crainte* NI *pudeur, tenir de tels propos?* que si on lui disoit: *Comment avez vous pu*, SANS *crainte* ET SANS *pudeur, tenir de tels propos?*

Ce n'est là qu'une opinion particulière qui

Puisque *sans* est une Préposition exclusive, une Préposition qui comprend elle-même la négative, et que *nul* la renferme aussi, c'est la répéter que d'associer ces deux espèces de mots. Ainsi ce vers de l'Étourdi de *Molière* (act. I, sc. 9) :

Vous le verriez dans peu soumis *sans nul* effort.

est une faute contre la langue. Les Latins disoient *sine ullo discrimine*, et non pas *nullo*. Nous devons dire de même *sans aucun effort*, et non pas *sans nul effort*.

(M. *Auger*, Comm. sur *Molière*, pag. 33, t. I[er].)

Lorsque *sans* précède immédiatement un verbe, ce verbe doit-il être suivi de l'article contracté *du*, ou bien de la Préposition *de* sans article? Doit-on dire : *Asseoir les impôts sans exciter* DE *plaintes*, comme a dit *Linguet*, et comme on diroit : *En n'excitant pas* DE *plaintes*; ou faut-il dire, *sans exciter* DES *plaintes*? — *Il boit le vin pur sans y mettre* D'eau, ou *sans y mettre* DE *l'eau*?

La première manière paroît à *Féraud* plus conforme à l'analogie. Quant à l'*Académie*, elle ne met point d'exemples. — En voici un de *Linguet* avec *sans que*: *Cela pourroit arriver sans que la notion française méritât un reproche*.

Enfin *sans ne* s'associe pas volontiers avec *plus*, signifiant davantage :

Et *sans plus* me charger du soin de votre gloire,
Je veux laisser de vous jusqu'à votre mémoire.
(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 5.)

Ce *sans plus*, fait observer le même critique, a quelque chose de choquant et de suranné.

On diroit en prose : *Sans me charger plus long-temps du soin de votre gloire*. — On retrouve ce *sans plus* dans *Phèdre*, où Thésée dit des dieux :

Et je m'en vais pleurer leurs faveurs meurtrières,
Sans plus les fatiguer d'inutiles prières.
(Act. V, sc. 5.)

Madame *de Sévigné* dit : *un mot sans plus*; et *La Fontaine*:

Un point *sans plus* tenoit le galant empêché.

Cette expression n'est permise que dans le style badin.

Voyez plus bas, au chapitre où il est traité de l'Adverbe, si *sans que* doit être suivi de la négative.

SUR, SUS.

Ces deux *Prépositions* signifient la même chose; mais *sus* n'est plus guère d'usage que dans cette phrase : *On a enjoint à tous les bâtiments de courir* SUS *aux Anglais*.

En sus est une façon de parler adverbiale, qui signifie *par-delà* : *Il a touché des gratifications* EN SUS *de son revenu*.

Dans l'usage ordinaire, *la moitié*, *le tiers*, *le quart en sus* est l'addition de *la moitié*, du *tiers*, du *quart* d'une somme; *quatre francs et le quart en sus* font *cinq francs*.

(L'*Académie*, au mot *Sus*. — *Gattel* et M. *Laveaux*.)

Mais en termes de finance, *le tiers en sus* veut dire *la moitié* d'une première somme, laquelle y étant ajoutée fait *le tiers* du total. — *Le quart en sus* veut dire le *tiers* d'une première somme, lequel y étant ajouté, fait le *quart* du total : ainsi *le tiers en sus de douze mille francs*, est, en termes de finance, six mille francs; total, dix-huit mille francs. *Le quart en sus* est de quatre mille francs; total seize mille francs. (Mêmes autorités.)

Par sus ne se dit point, ni conséquemment *par sus tout*; il faut dire : *par-dessus tout j'admire*; ou mieux encore : *par-dessus tout cela j'admire*.

(*Vaugelas*, 517[e] Rem., et l'*Académie* sur cette Remarque.)

À TRAVERS, AU TRAVERS.

À travers est toujours suivi d'un régime direct, et *au travers* l'est toujours de la *Préposition* DE : *Nous n'apercevons la vérité qu'*À TRAVERS *le voile de nos passions*.
(*Saint-Evremont*.)

À travers les respects, leurs trompeuses souplesses
Pénètrent dans nos cœurs, et cherchent nos foiblesses.
(*Voltaire*, Œdipe, act. III, sc. 1.)

À TRAVERS *les murmures flatteurs des courtisans*, *Sully faisoit entendre la voix libre de la vérité*. (*Thomas*, Éloge de Sully.)

. . . Quel chemin a pu jusqu'en ces lieux
Vous conduire *au travers* d'un camp qui nous assiège?
(*Racine*, Athalie, act. V, sc. 2.)

Nous passâmes AU TRAVERS *des écueils*, *et nous vîmes de près toutes les horreurs de la mort*. (Télémaque, liv. I.)

Au travers des périls un grand cœur se fait jour.
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 1.)

Mais un auteur, novice à répandre l'encens,

---

ne nous semble pas porter atteinte à la règle, et que nous citons pour remplir la tâche que nous nous sommes imposée de faire connoître à nos lecteurs les divers sentiments des Grammairiens.

Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage,
Donne de l'encensoir *au travers* du visage.
(*Boileau*, Épître IX.)

(L'*Académie*, dans ses Observ. sur *Vaugelas*, page 243.—Son Dict.—*Th. Corneille* et *Chapelain*, sur la 243ᵉ Rem. de *Vaugelas*.—*Ménage*, ch. 55.—Le P. *Bouhours*, pag. 167.—*Wailly*, pag. 288,—et les Grammairiens modernes.)

Buffon, par exemple, a dit : *Le lynx ne voit point* AU TRAVERS *la muraille, mais il est vrai qu'il a les yeux brillants, le regard doux, l'air agréable et gai.*

Plusieurs écrivains n'ont pas toujours distingué ces deux régimes; mais leurs écarts ne sauraient faire foi.

À travers et *au travers* ont des sens très-différents.

À travers désigne purement et simplement l'action de passer par un milieu, et d'aller par-delà, ou d'un bout à l'autre; et *au travers* designe proprement ou particulierement l'action et l'effet de pénétrer dans un milieu, et de le percer de part en part, ou d'outre en outre. Vous passez *à travers le* milieu qui vous laisse un passage, une ouverture, un jour : vous passez *au travers* d'un milieu dans lequel il faut vous faire un passage, faire une ouverture, vous faire jour.

Le jour qui passe entre les nuages, passe À TRAVERS; *celui qui passe dans le corps d'un nuage, passe* AU TRAVERS.

Le poil de chèvre ou de chameau passe À TRAVERS *l'aiguille qui est percée.—L'aiguille passe* AU TRAVERS DE *la peau qu'elle perce.*

Un espion passe habilement et adroitement À TRAVERS LE *camp ennemi, et se sauve.—Le soldat se jette* AU TRAVERS D'*un bataillon, et l'enfance.*

*On ne voyoit le soleil qu'*À TRAVERS LES *nuages.—On voit le jour* AU TRAVERS DES *vitres*, DES *châssis.*

(Le Dict. de l'*Académie*, et *Roubaud* dans ses Synonymes.)

VIS-À-VIS.

Vis-à-vis de, dans le sens d'*envers*, est une des mille et une locutions vicieuses condamnées par tous les Grammairiens. Quoiqu'elle soit fort en usage dans le monde, elle doit être proscrite.

Vis-à-vis de ne s'emploie que dans le sens propre : *vis-à-vis de l'église*, etc.; il exprime un rapport de lieu, *en face*, *à l'opposite*. Dans le sens figuré, on se sert des *Prépositions* ENVERS, À L'ÉGARD DE :

Tous tant que nous sommes,
Lynx *envers* nos pareils, et taupes *envers* nous,
Nous nous pardonnons tout, et rien aux autres hommes.
(*La Fontaine*, Fab. de la Besace.)

Une triste expérience atteste à tous les pays et à tous les siècles, que le genre humain est injuste ENVERS *les grands hommes.*
(*Thomas.*)

La royauté est un ministère de religion ENVERS *Dieu, de justice* ENVERS *les peuples, de charité* ENVERS *les misérables, de sévérité* ENVERS *les méchants, de tendresse* ENVERS *les bons.*
(*Fléchier*, Oraison funèbre de saint Louis.)

Voltaire, dans ses Questions encyclopédiques, au mot *Langue française*, s'exprime ainsi sur cette locution :

« Aujourd'hui, que la langue semble commencer à se corrompre, et qu'on s'étudie à parler un jargon ridicule, on dit : *Coupable* VIS-À-VIS *de nous ; bienfaisant* VIS-À-VIS *de nous; difficile* VIS-À-VIS *de nous; mécontent* À-VIS VIS-*de nous ; ingrat* VIS-À-VIS *de moi ; fier* VIS-À-VIS *de ses supérieurs*; au lieu de : *coupable, bienfaisant envers nous; difficile avec nous ; mécontent de nous ; ingrat envers moi ; fier pour, avec ses supérieurs.*

« Une infinité d'écrivains nouveaux sont infectés de l'emploi vicieux de ce mot *vis-à-vis* : on a négligé ces expressions si bien mises à leur place par de bons écrivains : *envers, avec, à l'égard, en faveur de.*

« Presque jamais les Pélisson, les Bossuet, les Flechier, les Massillon, les Racine, les Quinault, les Boileau; Molière même et La Fontaine, qui tous deux ont commis beaucoup de fautes contre la langue, ne se sont servis du terme *vis-à-vis* que pour exprimer une position de lieu ».

Voyez ce que nous disons sur les *Prépositions* PRÈS, À CÔTÉ, pag. 374.

VOICI, VOILÀ.

Lorsqu'on oppose ces deux mots, *voici* sert à montrer, à désigner l'objet le plus près, et *voilà* l'objet le plus éloigné.

Celui qui, ayant une carte de géographie sous les yeux, dit : VOILÀ *les Apennins*, et VOICI *le Caucase*, est *plus près* du Caucase qu'il ne l'est des Apennins. C'est comme s'il disoit *vois ici le Caucase*, et *vois là les Apennins.*

(Le Dict. de l'*Académie*.—Le P. *Buffier*, nº 655.—Le Dict. crit. de *Féraud*,—et M. *Lemare*.)

Voici et *voilà* se disent aussi des choses qui ne s'aperçoivent pas par les sens; mais on se

sert de *voici*, pour les choses que l'on va dire : Voici *la cause de cet événement, écoutez.*

Voici trois médecins qui ne nous trompent pas :
Gaîté, doux exercice et modeste repas.
(*Domergue.*)

Je m'en rapporte à vous. Écoutez, s'il vous plaît,
. . . .
Voici le fait : depuis quinze ou vingt ans en çà,
Au travers d'un mien pré certain ânon passa.
(*Racine*, les Plaideurs, act. I, sc. 7.)

Et l'on emploie *voilà* pour les choses qu'on vient de dire : Voilà *les preuves sur lesquelles je me fonde : qu'avez-vous à répondre ?*

La droiture du cœur, la vérité, l'innocence et la règle des mœurs, l'empire sur les passions, voilà *la véritable grandeur et la seule gloire réelle que personne ne peut nous disputer.* (*Massillon.*)

Si ma religion étoit fausse, je l'avoue, voilà *le piége le mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer.* (*La Bruyère*, liv. XXI.)

Voilà *les périls*, voici *les moyens de les éviter.* (*Massillon.*)

Remarque. — *Voilà* donne plus de mouvement et de force à la pensée, lorsqu'on songe plus à l'effet de l'action qu'à l'action même, encore que le sujet soit proche et s'attache à une action présente :

Du côté du levant bientôt Bourbon s'avance;
Le *voilà* qui s'approche, et la Mort le devance.
(*Voltaire*, la Henriade, chant VI.)

Voici, *voilà*, sont des mots formés de l'impératif du verbe *voir* et des adverbes *ci* et *là*. C'est par cette raison qu'ils peuvent avoir, comme les verbes, les pronoms conjonctifs pour régime, et que l'on dit : *Me voici*, *te voici*, *le voici*, *le voilà*, *nous voici*, *nous voilà*, *les voici*, *les voilà* ; ce qui peut convenir aux autres *Prépositions*.

C'est aussi par cette raison que l'on dit : *Le voilà*, *le voici* qui *vient ; la voyez-vous* qui *vient ?* et non pas, *le voilà*, *le voici* qu'il *vient ; la voyez-vous* qu'elle *vient ?* car il est certain que, dans les deux premières phrases, *qui* est relatif à *le* et à *la* qui est avant, quoiqu'on ne puisse pas l'exprimer par *lequel* ni par *laquelle* : et, en effet, c'est la même chose que si l'on disoit : *Voilà lui qui vient*, ou *voilà lui lequel vient ; voyez-vous elle qui vient*, ou *voyez-vous elle laquelle vient ?*

Mais on pourra dire : *Voici* qu'il *vient ; voilà* que *l'on sonne*, parce qu'alors l'absence du pronom conjonctif *le* permet d'employer le pronom conjonctif *que*.

(*Vaugelas*, 322e Rem. — et *Th. Corneille*, sur cette Rem., pag. 322, t. II. — L'*Académie*, pag. 345 de ses Observ. — *Ménage*, ch. 75. — *Restaut*, pag 394. — Le Dict. de l'*Académie*.)

Lorsqu'on ne veut point marquer l'opposition, *voilà* est presque toujours le mot qu'on préfère, parce qu'il arrive rarement alors qu'on ait en vue l'idée de proximité : Voilà *une bibliothèque bien composée.*

C'est sans doute pour le même motif que, dans un appel nominal, on répondra *me voilà* et non pas *me voici*. — *Me voilà* veut dire, *vous me voyez là*, *je suis là*, *dans cette assemblée.*

CHAPITRE VII.

DE L'ADVERBE.

ARTICLE PREMIER.

L'Adverbe sert à modifier, soit un adjectif, soit un verbe, soit un autre Adverbe; c'est-à-dire qu'il marque quelque manière, quelque circonstance de ce qui est exprimé par l'un ou par l'autre; ainsi, dans cette phrase : *Henri IV étoit* vraiment *digne d'être assis sur le trône de France ; il étoit* continuellement *occupé de la prospérité de ses États ; il avoit* éminemment *le caractère d'un bon roi, son nom vivra* éternellement.

Vraiment, *continuellement*, *éminemment*, *éternellement*, sont des Adverbes qui désignent de différentes manières ce qui est spécifié par l'adjectif *digne*, par le participe *occupé*, par le nom qualificatif *roi*, et par le verbe *vivra*. L'Adverbe est comme l'adjectif du verbe, du participe, et de l'adjectif.
(*Dumarsais.*)

Les mots tirent leurs dénominations de l'usage auquel ils s'appliquent le plus fréquemment ; or, la fonction la plus ordinaire des

Adverbes est de modifier le verbe; voilà pourquoi on les a appelés *Adverbes*, c'est-à-dire, mots joints au verbe; mais, lorsqu'on dit que l'Adverbe modifie un verbe, on doit entendre qu'il modifie la qualité ou l'attribut renfermé dans le verbe, comme : *Ce jeune homme se conduit* SAGEMENT; l'Adverbe *sagement* modifie l'attribut *conduisant*, renfermé dans *conduit*, qui est pour *est conduisant*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., et *Lévizac*, pag. 171, tome II.)

Comme les mots modifiés par l'Adverbe n'ont par eux-mêmes ni genre ni nombre, il en résulte que cette partie d'oraison est toujours invariable.

Ce qui distingue l'Adverbe des autres espèces de mots, c'est qu'il a la valeur d'une préposition avec son complément. Par exemple, *sagement* signifie la même chose que *avec sagesse*. Dans *il y est*, le mot *y* est un Adverbe qui vient du latin *ibi*; car *il y est*, est la même chose que : *il est dans ce lieu là*. Dans *où est-il? où* est également un Adverbe qui vient du latin *ubi*; et en effet *où est-il?* c'est comme si l'on disoit : *en quel lieu est-il? Si*, quand il n'est pas conjonction conditionnelle, est aussi Adverbe; et, par exemple, dans *elle est* SI *sage*, *il est* SI *savant*; *si* vient du latin *sic*, et veut dire *à ce point*, *au point que*. (Même autorité.)

Puisque l'Adverbe emporte toujours avec lui la valeur d'une préposition, et que chaque préposition marque une espèce de manière d'être, une sorte de modification dont le mot qui suit la préposition fait une application particulière ; il est évident que l'Adverbe doit ajouter quelque modification ou quelque circonstance à l'action que le verbe indique; par exemple : *Il a été reçu* AVEC POLITESSE *ou* POLIMENT.

Il suit encore de là que l'Adverbe n'a pas besoin lui-même du complément ou du régime, puisqu'il renferme en lui son régime; et voilà aussi pourquoi il offre toujours à l'esprit un sens complet.

Cependant il y a quinze Adverbes qui, s'employant avec un régime, font exception à ce principe; ce sont *dépendamment*, *différemment*, *indépendamment*, qui prennent la préposition *de ;* et *antérieurement* (413), *conformément*, *conséquemment*, *convenablement*, *exclusivement*, *inférieurement*, *postérieurement*, *préférablement*, *privativement*, *proportionnément*, *relativement*, et *supérieurement*, qui prennent la préposition *à*. Exemples choisis dans le Dictionnaire de l'*Académie :*

Cette dette a été contractée ANTÉRIEUREMENT *à la vôtre.—Parler* CONVENABLEMENT AU *sujet.—Il faut vivre* CONFORMÉMENT À *son état.—Il a conduit l'affaire* CONSÉQUEMMENT À *ce qui avoit été réglé. — L'ame agit souvent* DÉPENDAMMENT DES *organes. — Les princes agissent* DIFFÉREMMENT DES *particuliers. — Il n'y aura pas* EXTRÊMEMENT DE *vin cette année.—Deux auteurs ont écrit sur cette matière ; mais l'un a écrit bien* INFÉRIEUREMENT, *bien* SUPÉRIEUREMENT À *l'autre.—Dieu peut agir par lui-même*, INDÉPENDAMMENT DES *causes secondes.—Il faut aimer Dieu* PRÉFÉRABLEMENT À *toutes choses.—Ce qu'il demandoit lui a été accordé* PRIVATIVEMENT À *tout autre.—Cet acte a été fait*

(413) *Antérieurement* se met après le verbe, et il exige un régime exprimé ou sous-entendu. —*Convenablement* se met avec ou sans régime, et dans ces deux cas, il se met après le verbe.— *Conformément* est toujours suivi de la préposition *à* et peut se mettre avant et après le verbe.—*Conséquemment* ne régit la préposition *à* que quand il signifie *en conséquence ;* lorsqu'il signifie *d'une manière conséquente* il ne prend point de régime, et se met toujours après le verbe.—*Dépendamment* se met toujours avec un régime, et ne se place qu'après le verbe. — *Différemment* s'emploie absolument ou avec la préposition *de*, et se met toujours après le verbe. — *Inférieurement* prend le même régime que l'adjectif.—*Supérieurement* suit le même principe ; mais il diffère d'*inférieurement* en ce qu'il s'emploie quelquefois absolument, et sans qu'il y ait de comparaison exprimée.—*Indépendamment* se met toujours avec un régime, et se place après le verbe, et quelquefois au commencement de la phrase.—*Préférablement* est toujours suivi de la préposition *à*, et ne peut se mettre qu'après le verbe.—*Privativement*, qui signifie la même chose qu'*exclusivement*, se met toujours avec la préposition *à*, et n'est guère d'usage qu'en cette phrase : *Privativement à tout autre*. — *Postérieurement* exige toujours un régime, et se place toujours entre l'auxiliaire et le participe. — *Proportionnément* se met toujours avec la préposition *à*, et se place toujours après le verbe.—*Relativement* se gouverne d'après les mêmes principes.—*Exclusivement* se met le plus ordinairement sans régime ; cependant *Rousseau* l'a employé avec la préposition *à*.

Voyez plus bas, art. V, la place que l'on doit donner aux adverbes.

POSTÉRIEUREMENT à *celui dont vous me parlez.* — *Il n'opas été récompensé* PROPORTIONNÉMENT *à son mérite.*—*Cela a été dit* RELATIVEMENT à *ce qui précède.*—*J.-J. Rousseau* a dit : *Régulus aimoit la patrie* EXCLUSIVEMENT *à soi.*

1re *Remarque.* — Chacun de ces Adverbes a conservé le même régime que celui de l'adjectif dont il est formé.

2e *Remarque.* — Quelques-uns de ces Adverbes peuvent s'employer sans régime : *Ils en parlent tous deux bien* DIFFÉREMMENT.(*L'Académie.*) — *Dans cette affaire vous n'avez pas agi* CONVENABLEMENT. (Même autorité.)

Les Adverbes de quantité étant employés substantivement, prennent *de* pour régime : *Il a* INFINIMENT *d'esprit*, CONSIDÉRABLEMENT *d'amour-propre*, etc., etc. Ce *de* là forme ce qu'on appelle un génitif.

Il y a des adjectifs qui deviennent de véritables Adverbes, quand, ne se rapportant à aucun substantif, ils perdent leur nature de qualificatif, et qu'ils ne figurent dans la phrase que pour modifier le verbe auquel ils sont joints, ou, ce qui revient au même, pour en exprimer une circonstance, comme quand on dit : *Elle sent* BON, *elle chante* JUSTE, *elle chante* FAUX, etc., etc. Ces mots *bon*, *juste*, *faux*, quoique adjectifs de leur nature, n'exprimant que des circonstances des verbes auxquels ils sont joints, doivent être regardés comme des Adverbes.

(*Restaut*, pag. 409.—*Lévizac*, pag. 173, t. II.)

Lorsque le modificatif d'un participe, d'un adjectif ou d'un Adverbe est exprimé en plusieurs mots, comme : *à coup sûr*, *tout d'un coup*, etc., etc., on l'appelle *expression adverbiale.*

ARTICLE II.

DE LA DIVISION DES ADVERBES.

On peut considérer les Adverbes, ou par rapport à leur forme, ou par rapport à leur signification.

§. I.

Considérés par rapport à leur forme, on peut, comme tous les mots de la langue, les distinguer en primitifs et en dérivés, en simples et en composés. Mais, comme cette première distinction n'est d'aucune conséquence pour l'usage qu'on doit faire des Adverbes, on ne les regardera ici, par rapport à leur forme, que comme *simples* ou *composés*, entendant par le terme d'*Adverbe simple*, un Adverbe qui, de lui-même, ou par le long usage de la langue, ne fait qu'un seul mot, comme : *quand*, *comment*, *jamais*, *désormais*, *toujours*, *beaucoup*, etc. ; et, par le terme d'*Adverbe composé*, un Adverbe qui est formé de plusieurs mots que l'on est dans l'usage de séparer dans l'écriture, comme : *à présent*, *en haut*, *en bas*, *au moins*, *du moins*, *à la hâte*, *plus que jamais*, etc. ; lesquels sont moins des Adverbes que des expressions adverbiales.

§. II.

Les Adverbes, considérés par rapport à leur signification, pourroient presque se diviser en autant de différentes classes qu'il y a de différentes énonciations dans la langue ; mais, pour ne pas trop multiplier les divisions, qui apporteroient plus d'embarras que d'éclaircissement, on se contentera de les distinguer en *Adverbes de temps*, *de lieu* ou *de situation*, *d'ordre* ou *de rang*, *de quantité* ou *de nombre*, *de qualité* et *de manière*, *d'affirmation*, *de négation*, *de doute*, *de comparaison* et *d'interrogation.*

On ne se propose pas de donner ici la liste de tous les Adverbes de chaque classe ; ce seroit une affaire de longue haleine, et en même temps de trop peu d'utilité : on se propose seulement de marquer les principaux, et d'y ajouter ensuite les observations les plus nécessaires sur leur *formation*, leur *répétition*, leur *place* et leur *emploi.*

§. III.

DES ADVERBES DE TEMPS.

Ce sont ceux qui expriment quelques circonstances ou rapports de temps, et par lesquels on peut répondre à la question *quand ?* Ils sont de deux sortes, les uns désignent le temps d'une manière déterminée ; ce sont, pour le *présent : aujourd'hui*, *présentement*, *maintenant*, *à cette heure*, etc. ; pour le *passé : hier*, *avant-hier*, *jadis*, *au temps passé*, *depuis peu* ; et, pour le *futur : demain*, *bientôt*, *tantôt*, *dans peu*, etc. Les autres ne désignent le temps que d'une manière indéterminée ; ce sont : *souvent*, *d'abord*, *à l'improviste*, *sans cesse*, etc. Parmi ces derniers, il y en a qui sont susceptibles de degrés de qualification ; on dit : *Venez* PLUS OU MOINS *souvent*, etc.

§. IV.

DES ADVERBES DE LIEU.

Ce sont ceux qui appartiennent à toutes sortes de lieux indifféremment, et qui servent à exprimer la différence des distances et des situations, par rapport ou à la personne qui parle, ou aux choses dont on parle. Ce

sont, pour le lieu : *ici*, *là*, *devant*, *derrière*, *dessus*, *dessous*, *en haut*, *en bas*, etc. Ces Adverbes ne prennent ni comparatif, ni superlatif : *Venez* ICI, *allez* LÀ, *courez* PARTOUT.

Pour la distance, ce sont : *près*, *loin*, *proche*, etc. Ces derniers sont susceptibles de degrés de signification, et peuvent être modifiés par d'autres Adverbes : *Les plus favorisés du prince ne sont pas ceux qui en approchent de plus* PRÈS. — *Il ne faut être ni trop* PRÈS, *ni trop* LOIN, *pour être dans un beau point de vue.* (*Lévizac*, pag. 197, t. II.)

§. V.

DES ADVERBES D'ORDRE ET DE RANG.

Ces Adverbes sont ceux qui servent à exprimer la manière dont les choses sont arrangées les unes à l'égard des autres, sans attention au lieu : ils ont deux branches, les uns regardent l'ordre numéral, tels que : *premièrement*, *secondement*. etc., qui se forment en ajoutant *ment* au singulier féminin des nombres ordinaux ; et les autres regardent le simple arrangement respectif, tels que : *d'abord*, *après*, *devant*, *auparavant*, *ensuite*, etc., comme : *Il faut* PREMIÈREMENT *faire son devoir* ; SECONDEMENT *il ne faut prendre que des plaisirs permis.*

Les yeux admirent D'ABORD *la. beauté* ; ENSUITE *les sens la désirent* ; *le cœur s'y livre* APRÈS.

Ni les uns ni les autres de ces Adverbes ne sont susceptibles de degrés de qualification, ni ne peuvent modifier d'autres modificatifs ; ils ne peuvent non plus en être modifiés ; et leur service n'ayant pour objet que l'événement, il ne s'étend pas jusqu'aux adjectifs. (*Girard*, pag. 136, t. II.)

§. VI.

DES ADVERBES DE QUANTITÉ.

Ce sont ceux qui modifient par une idée de quantité, soit physique, soit morale : ils peuvent énoncer l'une et l'autre de ces deux sortes de quantités, en trois manières ; par estimation précise, par comparaison, et par extension ; ce qui les partage en trois ordres. Ceux du premier ordre sont : *Assez*, *trop*, *peu*, *beaucoup*, *bien fort*, *très*, *au plus*, *au moins*, *tout*, *du tout*, *tout-à-fait*.

Ceux du second ordre sont : *Plus*, *moins*, *davantage*, *aussi*, *autant*. Ceux du troisième sont : *Tant*, *si*, *presque*, *quelque*, *encore*.

Ces Adverbes sont tous propres à modifier les verbes, les adjectifs nominaux et verbaux, les Adverbes de manière, et quelques-uns de lieu. Il n'y a d'exception dans cet usage que pour *très*, *quelque*, *si*, *aussi*, *tout*, *davantage*, *du moins*, *au plus*, *au moins*. Dans cette classe, *très*, *quelque*, *aussi*, *tout*, ne modifient que les adjectifs, les participes, et les Adverbes. *Davantage*, *du moins*, *au plus*, *au moins*, ne modifient que les verbes, et *tout-à-fait* ne peut modifier que les participes.

§. VII.

DES ADVERBES DE MANIÈRE ET DE QUALITÉ.

Ces Adverbes expriment comment, et de quelle manière les choses se font. Il y a peu de noms adjectifs dans notre langue dont on n'ait formé des Adverbes de cette nature. Ainsi, de *sage*, de *prudent*, de *juste*, de *constant*, etc., on a fait *sagement*, *prudemment*, *justement*, *constamment*.

Cette terminaison *en ment* est celle de presque tous les Adverbes qui signifient *qualité* et *manière*, au moins de tous ceux qui ne consistent qu'en un seul mot formé du nom adjectif ; car, pour les autres, comme ils ne sont composés que de quelque préposition et d'un nom substantif, ou pris substantivement, ils n'ont point d'autre désinence que celle du même nom : ceux-ci ne sont guère en moins grand nombre que les premiers. On parlera ailleurs de la formation des uns et des autres ; et cependant, pour exemple des derniers, ceux qui suivent pourront suffire : *à tort*, *à travers*, *à regret*, *à la hâte*, *à la mode*, *de biais*, *par hasard*, *avec soin*, etc.

Ces Adverbes de manière sont sujets aux trois degrés de qualification : *positif*, *comparatif* et *superlatif*, à l'exception de ceux dont la valeur renferme une analogie à la quantité ou à la similitude, comme : *extrêmement*, *totalement*, *suffisamment*, *ainsi*, *de même*, *en vain*, *exprès*, *comment*, *incessamment*, *notamment* et *nuitamment*.

Le *comparatif* et le *superlatif* se forment, dans ces Adverbes, de la même manière et avec les mêmes mots que le *comparatif* et le *superlatif* des adjectifs ; on dit : *Vivement*, *aussi vivement*, *plus vivement*, *très-vivement*.

Deux Adverbes seulement forment leur *comparatif* et leur *superlatif* d'une manière irrégulière ; ce sont *bien* et *mal*. Le premier fait *mieux*, et le second fait *pis*.

Le, avant *plus* ou *moins*, ou avant le *comparatif*, sert à former le superlatif : *Il faut toujours parler* LE PLUS *sagement*, *s'énoncer* LE PLUS *clairement qu'il est possible.*

Ces Adverbes sont très-rarement employés pour en modifier d'autres, soit de la même classe, soit d'une autre, mais ils sont modifiés eux-mêmes par les Adverbes de quantité. On dit:

Cet homme traite BIEN *fièrement ses inférieurs, et parle* PEU *décemment aux femmes.*

Une personne sage et parfaitement prudente ne dit rien sans en avoir BIEN *soigneusement examiné la valeur.*

§. VIII.

DES ADVERBES D'AFFIRMATION, DE NÉGATION, ET DE DOUTE.

Quelques Grammairiens ne mettent point au rang des Adverbes, les mots qui expriment l'affirmation, la négation et le doute; les uns les classent parmi les conjonctions, les autres les nomment des particules; mais peu importe que ces mots soient Adverbes, conjonctions, particules; ce qu'il est essentiel de connoître, c'est la manière de les employer.

Les Adverbes d'affirmation sont: *certes, sans doute, vraiment, oui, volontiers, soit, d'accord*, etc. Il n'y a qu'un seul Adverbe de doute, c'est *peut-être*. Les Adverbes de négation sont: *non, ne, ne pas, ne point, nullement, point du tout, nulle part.*

On voit, par ces exemples, que la négative *ne* marche tantôt accompagnée de *pas*, ou de *point*, et tantôt seule: dans un instant, nous parlerons de l'usage de cette negation, et des cas où l'on doit employer ou supprimer *pas* et *point.*

(*Regnier-Desmarais*, page 508.—*Lévizac*, page 176, tome II.)

§. IX.

DES ADVERBES DE COMPARAISON.

Les Adverbes qui, par eux-mêmes, marquent comparaison, ou différence de degrés dans les personnes ou dans les choses, sont: *comme, de même, ainsi, plus, moins, pis, mieux, très, davantage, de plus, ni plus, ni moins, presque, quasi, à-peu-près, pour le plus, tout au plus, à qui mieux mieux, à l'envi, de mieux en mieux.*

Comme une chose peut être ou égale, ou supérieure, ou inférieure à une autre en qualité ou en quantité, il y a aussi trois sortes de comparaison, ou degrés de signification.

Comparaison d'égalité exprimée par les Adverbes: *comme, de même, ainsi, pareillement, autant, aussi, si*, etc.

Comparaison de supériorité exprimée par les Adverbes: *plus, davantage, de plus, pis, mieux, de mieux en mieux.*

Comparaison d'infériorité exprimée par les Adverbes: *moins, presque, quasi, à-peu-près, tout au plus*, etc.

L'usage veut qu'avec les Adverbes, *peu, beaucoup, guère*, les signes de comparaison *plus* ou *moins* se mettent à la suite; ainsi l'on dit: *un peu plus, un peu moins; beaucoup plus, beaucoup moins; guère plus, guère moins*; et, à l'egard de *pis* et de *mieux*, l'usage veut aussi que, pour marquer un plus grand excès dans l'un et dans l'autre, on se serve de *beaucoup*, comme: *Il est* BEAUCOUP MIEUX *que tantôt, il est* BIEN PIS *qu'il n'étoit.*

§. X.

DES ADVERBES D'INTERROGATION.

Ces Adverbes sont: *combien, où, d'où, par où, comment, quand, pourquoi.*

ARTICLE III.

DE LA FORMATION DES ADVERBES SIMPLES.

En parlant ici de la formation des Adverbes simples, on n'entend parler ni de ceux d'une syllabe, comme *oui, non, si, là, où*, qui ne doivent leur formation à aucun autre mot français; ni de quelques autres, comme: *pas, point, bien, mal, soit*, qui sont pris de *ne pas* et de *ne point*, de *bien* et de *mal*, noms substantifs, et de *soit*, troisième personne de l'impératif du verbe *être.*

On ne prétend pas non plus parler ici de certains Adverbes qui ne font plus qu'un seul mot, étant originairement formés, ou de deux mots, comme: *toujours, jamais, demain, auprès, après, enfin, ensuite, beaucoup*, etc., ou même de trois ou quatre, comme: *désormais, aujourd'hui, dorénavant, auparavant*; car l'étymologie de ces Adverbes ne seroit pas ici d'une grande utilité.

Il ne sera donc question que des Adverbes terminés en *ment*, dont la formation présente quelques difficultés, à cause de la diversité de terminaison des adjectifs d'où ils dérivent.

Tous les Adverbes en *ment* sont formés d'un adjectif, et du substantif italien *mente*, substantif latin *mens, mentis*, qui signifie *esprit, intention, manière.*

Regnier-Desmarais est d'avis d'en excepter *instamment, notamment, incessamment, sciemment, comment, nuitamment, diablement*; mais M. *Lemare*, pag. 273 de sa Grammaire, note 332, fait observer que cet académicien n'eût pas créé ces exceptions, s'il se fût occupé de l'etymologie de chacun de ces mots.

Instamment, dit M. *Lamare*, vient de l'adjectif *instant*, *instanta*, qui n'étoit pas usité du temps de *Régnier-Desmarais*, mais qui l'est aujourd'hui, et qui vient evidemment de l'adjectif latin *instans*.

Notamment vient de l'adjectif actif *notant*, du verbe *noter*.

Incessamment vient de *in* négatif, et de *cessamment*, lequel vient de *cessant*, du verbe *cesser : Sans cesser, sans tarder*.

Sciemment vient de l'adjectif latin *sciens*, d'où le vieux mot français *scient*, qui se trouve dans tous les dictionnaires du vieux langage, et qui signifie *sachant*, *savant*, *qui sait*.

Comment vient de l'adjectif *quâ* et du substantif *mente*.— On a dit *quament*, *quoment*, *comment*. Et le sens confirme cette étymologie, car, *comment* signifie *de quelle manière*.

Nuitamment vient du latin *noctans*, *noctantis*, d'où le vieux mot français *nuictant*, et puis le mot inusité *nuitant*, *qui passe la nuit*.

Diablement, dit l'*Académie*, est du style familier. C'est une crâse de *diaboliquement*.

La formation de ces Adverbes se fait par la simple addition de *ment* aux adjectifs, avec quelques différences pourtant, suivant la différente terminaison des adjectifs.

Première règle.—Quand l'adjectif est terminé au masculin par une voyelle, la simple addition de *ment* forme l'Adverbe ; ainsi de *juste*, *honnête*, *joli*, *vrai*, *résolu*, *absolu*, se forment les Adverbes *justement*, *honnêtement*, *joliment*, *vraiment*, *résolument*, *absolument*.

Exception.—De *impuni* se forme l'Adverbe *impunément*.

L'*e* muet des adjectifs masculins, *aveugle*, *commode*, *conforme*, *énorme*, se change en *é* fermé, *aveuglément*, *commodément*, *conformément*, *énormément*; l'*e* muet des adjectifs féminins, *commune*, *confuse*, *expresse*, *importune*, *obscure*, *précise* et *profonde*, se change également en *é* fermé, *communément*, *confusément*, etc., etc.

Les Adverbes *follement*, *mollement*, *nouvellement*, *bellement*, se forment des adjectifs féminins, *folle*, *molle*, *nouvelle*, *belle*.

Bellement, qui veut dire doucement, avec moderation, est familier et très-peu usité.

Remarque.—Quelques Grammairiens, tels que *Regnier-Desmarais* et *Restaut*, prétendent que c'est sur le féminin de l'adjectif terminé par une simple voyelle, que doit se former l'Adverbe ; d'autres sont d'avis que c'est sur le masculin ; cette dernière opinion, qui est la plus générale, est fondée sur ce que l'*e* muet du féminin, se trouvant précédé d'une voyelle, et ayant un son muet et nul, ne pourroit avoir dans l'Adverbe qu'un son pénible et difficile : qu'on en fasse l'essai sur quelques adjectifs, tels que *poli*, *vrai*, *ingénu*, *assidu*, et l'on verra le mauvais effet que produiroit l'*e* muet du féminin entre la voyelle dont il se trouveroit précédé, et la finale *ment* :

Poli, *polie*, *polie*MENT. — *Vrai*, *vraie*, *vraie*MENT. — *Ingénu*, *ingénue*, *ingénue*MENT. —*Assidu*, *assidue*, *assidue*MENT.

Pour se conformer à l'usage, dans l'orthographe de ces Adverbes, on seroit obligé d'ajouter que l'*e* muet, entre la voyelle precedente et la finale *ment*, ne doit pas s'y trouver.

(*Wailly*, pag. 101.—*Lévizac*, pag. 194, tom. II.—*Sicard*, pag. 386, t. II.)

Deuxième règle. — Quand l'adjectif finit par un *e* fermé, la simple addition de *ment* fait l'Adverbe : ainsi de *aisé*, *déterminé*, *privé*, *sensé*, etc., etc., se forment les Adverbes *aisément*, *déterminément*, *privément*, *sensément*, etc., etc. ; où l'*e*, comme dans les adjectifs, est fermé et marqué d'un accent aigu.

Troisième règle.—Quand l'adjectif est terminé au masculin par une consonne, l'Adverbe se forme de la terminaison féminine en y ajoutant *ment* : ainsi les adjectifs *fort*, *franc*, *doux*, *vif*, *long*, *heureux*, forment de leur féminin *forte*, *franche*, *douce*, *vive*, *longue*, *heureuse*, les Adverbes *fortement*, *franchement*, *doucement*, *vivement*, *longuement*, *heureusement*.

Exception. — *Gentil* fait *gentiment*, parce que dans *gentil*, la lettre *l* ne se prononce pas.

Quatrième règle. — Quand l'adjectif est terminé au masculin par *ant* ou par *ent*, l'Adverbe se forme de cet adjectif en changeant *ant* en *amment*, et *ent* en *emment* ; ainsi de *vaillant*, *élégant*, *constant*, *diligent*, *éloquent*, *évident*, se forment les Adverbes *vaillamment*, *élégamment*, *constamment*, *diligemment*, *éloquemment*, *évidemment*.

Exception.— Les adjectifs d'une seule syllabe forment exception à cette regle ; c'est sur leur terminaison féminine que se forment les Adverbes, en ajoutant *ment* ; comme dans ces exemples : *lente*, *lentement*. L'adjectif *présent* se forme aussi de son féminin *présente*.

Remarque.—Les adjectifs terminés par *ant* et par *ent* forment l'Adverbe, ainsi que nous venons de le dire, en changeant *ant* en *amment*, et *ent* en *emment;* cependant, *Restaut* et *Wailly* voudroient que, puisque dans ces Adverbes on ne prononce qu'un seul *m*, on n'en pût écrire qu'un seul; mais bientôt un pareil système brouilleroit tout dans l'orthographe, sans respect pour l'étymologie.

Au surplus, cette suppression n'est admise ni par l'*Académie* ni par les écrivains qui peuvent faire autorité.

ARTICLE IV.

DE LA RÉPÉTITION DES ADVERBES.

Les Adverbes comparatifs *si*, *aussi*, *plus*, et *autant*, doivent se répéter avant chaque adjectif, chaque verbe ou chaque Adverbe qu'ils modifient

Il est SI *sage*, SI *bon*, *qu'il n'a pas son pareil.* (L'*Académie.*)

PLUS *on remonte dans l'histoire*, PLUS *on trouve de peuples qui honoroient un seul Dieu.* (*Pluche*, Hist. du Ciel.)

PLUS *je vais en avant*, PLUS *je trouve qu'il n'y a rien de si doux au monde que le repos de la conscience.* (*Racine*, lettre 24 à son fils.)

PLUS *les crimes sont impunis et excusés sur la terre*, PLUS *ils sont*, *dans les enfers*, *l'objet d'une vengeance implacable*, *à qui rien n'échappe.* (*Fénélon*, Télémaque, liv. XVIII.)

L'âne est de son naturel AUSSI *humble*, AUSSI *patient*, AUSSI *tranquille*, *que le cheval est fier*, *ardent*, *impétueux.* (*Buffon*, Hist. nat. de l'Ane.)

AUTANT *le toucher concentre ses opérations autour de l'homme*, AUTANT *la vue étend les siennes au-delà de lui.* (*J.-J. Rousseau*, Émile, liv. II.)

(*Th. Corneille*, sur la 486e Rem. de *Vaugelas*.—L'*Académie*, pag. 508 de ses Observ., et le Dict. crit. de *Féraud*.)

Remarque.—*D'Olivet* est d'avis que, dans les phrases où les Adverbes comparatifs *autant*, *aussi*, *plus*, *moins* se répètent, on ne doit pas ordinairement faire usage de la conjonction *et.*

Voici comment il établit son opinion : Dans cette phrase : *Plus on lit Racine, plus on l'admire*, il y a deux propositions simples : *On lit Racine, on l'admire*, lesquelles prises séparément n'ont point encore de rapport ensemble; pour les unir et n'en faire qu'une phrase, je n'ai qu'à dire : *On lit Racine* ET *on l'admire;* mais si je veux faire entendre que l'une est à l'autre ce qu'est la cause à l'effet, alors il ne s'agit plus de les unir, il s'agit de marquer le rapport qu'elles ont ensemble. Or, c'est à quoi nous servent ces Adverbes comparatifs *plus*, *moins*, etc., dont l'un est toujours nécessaire à la tête de chaque proposition, sans pouvoir céder sa place, ni pouvoir souffrir un autre mot avant lui. Conséquemment on doit dire : PLUS *notre discernement se perfectionne*, PLUS *les classes se multiplient.* (*Condillac.*)

Et non pas : ET *plus les classes se multiplient.*

AUTANT *les lois sont fortes avec les mœurs*, AUTANT *elles sont foibles sans les mœurs et contre les mœurs*, et non pas : ET *autant elles sont foibles.*

ARTICLE V.

DE LA PLACE DES ADVERBES.

La place qu'on donne aux Adverbes est différente selon que le verbe est employé dans ses temps simples ou dans ses temps composés.

Lorsque le verbe est employé dans ses *temps simples*, on met ordinairement l'Adverbe après le verbe qu'il modifie. *Il n'y a point d'offense que l'homme sente plus* VIVEMENT *que le mépris.* (L'abbé *Esprit.*)

Que de gens prennent HARDIMENT *le masque de la vertu !* (*Scudéry.*)

Si le verbe est à un *temps composé*, alors on place l'Adverbe entre l'auxiliaire et le participe : *On ne peut juger de la félicité de l'homme*, *qu'après qu'il a* HEUREUSEMENT *fourni sa carrière.*

(*Girard*, pag. 145, t. II. — *Lévizac*, pag. 205, tome II.)

L'Adverbe *hier* peut se placer avant ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe. On peut dire : HIER *nous allâmes;* ou, *nous allâmes* HIER.—*Quand* HIER *nous serions arrivés;* ou, *quand nous serions arrivés* HIER; mais on ne diroit pas bien, *quand nous serions* HIER *arrivés.*

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Remarque. — On place toujours après le verbe les Adverbes composés, ainsi que ceux qui ont ou qui peuvent avoir un régime. On dit : *Celui qui juge à la hâte*, *juge assez* ORDINAIREMENT *mal.*—*Votre frère a posé de faux principes, et s'est trompé pour avoir raisonné* CONSÉQUEMMENT *à ses principes.* On ne diroit pas bien : *pour avoir* CONSÉQUEMMENT *raisonné à ses principes.*

(*Wailly*, pag. 325.—*Lévizac*, pag. 205.)

Cependant nous pensons qu'on pourroit dire, sans que

cela fût une faute : *Assez* ORDINAIREMENT *celui qui juge à la hâte, juge assez mal.*

On place encore après le verbe les Adverbes qui marquent le temps d'une manière relative ; on dit : *Quand on a des défauts, il vaut encore mieux s'en corriger* TARD, *que de ne s'en corriger* JAMAIS. (Mêmes autorités.)

Les Adverbes d'ordre et d'arrangement, de même que ceux qui marquent le temps d'une manière fixe, se mettent avant ou après le verbe : *Il fait* AUJOURD'HUI *beau temps, il pleuvra* DEMAIN. — AUJOURD'HUI *il fait beau temps*, DEMAIN *il pleuvra.*

(Mêmes autorités.)

On doit placer avant le verbe les Adverbes *comment*, *où*, *combien*, *quand*, *pourquoi* : *Où la haine domine, la vérité fait naufrage.* —COMMENT *voulez-vous qu'on vous aide, vous qui, dans la prospérité, n'avez aidé personne ?* — POURQUOI *s'enorgueilliroit-on de sa naissance, puisqu'elle est un pur effet du hasard ?* (Mêmes autorités.)

A l'égard des Adverbes *bien*, *mal*, *mieux*, *pis*, etc., tous Adverbe de quantité, leur place est tantôt arbitraire, et tantôt elle ne l'est pas.

Elle est arbitraire, quand ils sont employés avec l'*infinitif d'un verbe* ; car, dans la rigueur de la Grammaire, on peut dire également : BIEN *faire son devoir.*—*Faire* BIEN *son devoir*, etc. Mais quand les mêmes Adverbes sont employés *avec les temps simples des verbes*, alors ils ne peuvent plus être mis qu'après le verbe : *Vous fîtes* BIEN, *il fit* MAL ; *faites* MIEUX, *il fera* PIS ; et avec les temps composés ils se placent entre l'auxiliaire et le participe : *Vous avez* MAL *fait.*—*J'ai été* BIEN *reçu.*—*Je l'ai* MAL *reçu.*

Enfin l'Adverbe se place ordinairement avant l'adjectif qu'il modifie : *Elle s'est montrée* FORT *aimable.* (*Lévizac.*)

Si, au lieu de se servir d'Adverbes simples, on veut se servir d'Adverbes composés, ou de façons de parler adverbiales, alors c'est ordinairement après l'adjectif et après le participe que l'on place ces sortes d'Adverbes : *Il est heureux* AU DERNIER POINT.

On ne prétend pas que ce que l'on vient de dire ici, comprenne tout ce qui peut appartenir à la manière dont il faut placer les Adverbes dans le discours ordinaire ; car la place de la plupart est si peu réglée par l'usage, que, comme il ne leur en a déterminé précisément aucune, c'est la justesse et la délicatesse de l'oreille de celui qui les emploie, qui doit décider de la place qui leur convient.

ARTICLE VI.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE PLUSIEURS ADVERBES.

ALENTOUR.

Voyez au chapitre des Prépositions, page 366, ce que nous disons sur cet Adverbe.

AUJOURD'HUI.

Cet Adverbe de temps signifie le jour où l'on est ; *Girard* voudroit que l'on écrivît *aujourdhui* ; mais l'usage et tous les Grammairiens sont pour que l'on écrive *aujourd'hui*, avec une apostrophe entre le *d* et l'*h*, parce que ce mot veut dire *au jour de hui.*

JUSQU'AUJOURD'HUI, JUSQU'À AUJOURD'HUI.

Sur la question de savoir si l'on doit écrire *jusqu'aujourd'hui* ou *jusqu'à aujourd'hui*, *Th. Corneille*, sur la 514e Rem. de *Vaugelas*, pense que, *aujourd'hui* étant regardé comme un seul mot (attendu que, pour marquer que c'est aujourd'hui que je dois répondre sur une assignation qui m'a été donnée, je suis obligé de dire *je suis assigné à aujourd'hui*), on doit écrire *jusqu'à aujourd'hui*, ou mieux encore *jusques à aujourd'hui.*

D'Olivet, dans sa 25e Rem. sur Racine, est d'avis qu'il faut écrire *jusqu'à aujourd'hui* comme on écrit *jusqu'à hier*, *jusqu'à demain* ; mais il trouve juste de permettre aux poëtes, *jusqu'aujourd'hui* ; sans quoi, ils ne pourroient jamais employer cette expression à cause de l'hiatus.

Wailly se décide pour *jusqu'aujourd'hui*, et la raison qu'il en donne est que, comme on ne sauroit dire *jusqu'à ici*, *jusqu'à là*, *jusqu'à auprès de Rouen*, on ne doit pas plus dire, *jusqu'à aujourd'hui* ; mais *Féraud* fait observer que l'*Académie* cite pour le sentiment contraire des exemples plus analogues, *jusqu'à hier*, *jusqu'à demain* ; et il croit qu'une meilleure raison en faveur de *jusqu'aujourd'hui*, c'est que l'article contracté est déjà renfermé dans ce mot *au jour d'hui* (à le jour de hui), et qu'alors il n'y a pas nécessité de le répéter.

Enfin l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, a adopté *jusqu'à aujourd'hui* ; mais dans celle de 1798, elle a mis *jusqu'aujourd'hui*, de sorte qu'on peut dire qu'elle trouve bonnes les deux expressions ; en effet ces deux manières de s'exprimer ont l'usage pour elles.

AUPARAVANT.

La véritable manière d'employer ce mot, c'est d'en faire un Adverbe marquant priorité

de temps, comme dans cet exemple : *Alexandre donna à Porus un royaume plus grand que celui qu'il avoit* AUPARAVANT.

Ceux qui parlent et qui écrivent le mieux, ne s'en servent jamais que de cette façon ; mais ceux qui négligent la pureté du langage font de cet Adverbe une préposition ; et, au lieu de dire : AVANT QUE *de parler, il faut réfléchir. — J'arrivai* AVANT *lui* ; ils disent : AUPARAVANT QUE *de parler, il faut réfléchir. — J'arrivai* AUPARAVANT *lui.* Cette façon de parler blesse tellement les oreilles délicates, qu'il n'y en a point qui n'en soient choquées.

(*Th. Corneille*, sur la 588e Rem. de *Vaugelas*. — *Ménage*, chap. 333.— *Restaut*, pag. 407 et 433. —*Wailly*, pag. 296. — M. *Lemare*, pag. 175, et d'autres Grammairiens modernes.)

AUSSI, SI, AUTANT, TANT.

Si et *aussi* se joignent aux adjectifs, aux participes et aux Adverbes :

Le monde est SI *corrompu que l'on acquiert la réputation d'homme de bien seulement en ne faisant pas de mal.* (*De Lévis*, Pensée V.)

Le plaisir de l'étude est un plaisir AUSSI *tranquille que celui des autres passions est inquiet.* (*Girard.*)

Tant et *autant* accompagnent les substantifs et les verbes, à tout autre temps que les participes passés : *Le mauvais exemple nuit* AUTANT *à la santé de l'ame que l'air contagieux à la santé du corps.* (*Marmontel.*)

De *tant* de passions que nourrit notre cœur,
Apprenez qu'il n'en est pas une
Qui ne traîne après soi le trouble, la douleur,
Le repentir ou l'infortune.
(Madame *Deshoulières*, parlant du jeu.)

(Le P. *Buffier*, no 695 et 729. — *Wailly*, pag. 293. —*Domergue*, pag. 117.—*Girard*, pag. 159, t. II.)

On peut néanmoins employer *autant* au lieu de *aussi*, avec deux adjectifs séparés seulement par *que* ; et, par exemple, on pourra dire : *Il est modeste* AUTANT *qu'instruit. Cette qualité est estimable* AUTANT *que rare* ; de même que : *Il est* AUSSI *modeste qu'instruit, cette qualité est* AUSSI *estimable que rare.*

(*Lévizac*, pag. 201, t. II.—*Sicard*, pag. 261, t. II. —*Boinvilliers*, pag. 370.)

On observera que, lorsqu'on emploie *aussi*, il se place avant l'adjectif, et le *que* qui en dépend se place après ; au lieu que, lorsqu'on se sert d'*autant*, il est toujours immédiatement suivi de *que*, et ils se placent tous deux après le premier adjectif : les exemples qu'on vient de lire confirment cet usage.

On observera encore qu'après la conjonction *que*, qui est placée après *aussi* et autres Adverbes, tels que *plus*, *moins*, il faut faire précéder cette conjonction de *le* : *Elle n'est pas* AUSSI *douce qu'elle* LE *sembloit.—Il est* PLUS *instruit qu'on ne me* L'*avoit dit.* Ainsi *Rollin*, qui a dit : *Une place* AUSSI *forte qu'étoit Corinthe*, auroit dû dire : QUE L'*étoit Corinthe.*

De même M. *Colin*, au lieu de dire : *Pouvoit-il être recevable à intenter une action* AUSSI *rigoureuse qu'est une saisie ?* devoit dire, QUE L'*est une saisie.*

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Si s'emploie dans les propositions négatives, et *aussi* dans les propositions affirmatives.

Néanmoins *si* peut être employé dans les propositions affirmatives quand il signifie *tellement* : *Il est devenu tout-à-coup* SI *gros et* SI *gras qu'il est à craindre qu'on ne le trouve un jour étouffé dans son lit.*

(L'*Académie.*)

Les gens riches sont-ils SI *heureux ?*
(Le P. *Buffier*, no 695,—et le Dict. de l'*Académie.*)

Autant sert à énoncer une comparaison.

J'aime Horace AUTANT *que je l'admire.*
(Le P. *Buffier.*)

Mais, lorsqu'on ne veut qu'exprimer le nombre, sans énoncer aucune comparaison, il faut se servir de *tant* et non de *autant* : *Cette tragédie offre* TANT *de beautés*, ou *un* SI *grand nombre de beautés, que je l'aurois crue de Racine.*

(*Fabre*, pag. 261,—et M. *Boinvilliers*, pag. 370.)

L'usage a fixé l'emploi de l'Adverbe *aussi* aux seules propositions affirmatives où il y a comparaison, soit entre deux sujets, soit entre deux qualifications ou modifications, pour en exprimer l'égalité : *Horace est* AUSSI *enjoué que solide* (Le P. *Buffier.*)—*Aristide étoit* AUSSI *vaillant que juste.*

(*Girard*, pag. 159, t. II.)

Toutefois, lorsque, dans les propositions affirmatives, il n'est question d'aucune comparaison d'égalité entre deux choses différentes, mais seulement de marquer, par quelque circonstance, le degré d'augmentation ou de modification qu'on attribue au sujet, c'est à l'Adverbe *si* à y figurer.

L'amitié est une chose SI *précieuse qu'il ne faut pas la prodiguer.* (*Scudéry.*)
(*Girard*, même page.—*Wailly*, pag. 291.)

Si la proposition est négative, *Girard* prétend que, même dans le cas de comparaison, il faut employer *si* : *Personne ne vous a servi* SI *utilement que je l'ai fait* ; cependant il y

a bien des écrivains qui emploient alors, presque indifféremment, *si* ou *aussi : Il ne sera pas* AUSSI *constant qu'il le dit. — Il ne sera pas* SI *constant qu'il le dit;* et en effet la negation donne à la phrase une force exclusive qui semble demander dans ce cas un Adverbe d'extension; la phrase, d'ailleurs, renferme une comparaison.

Au surplus, dit *Demandre*, c'est à la justesse de l'esprit à decider, dans les circonstances particulières, laquelle doit l'emporter, et par conséquent s'il faut employer *si* ou *aussi*.

Les Adverbes *aussi*, *si*, *autant*, *tant*, employés comme Adverbes comparatifs, demandent *que* après eux, et jamais *comme*; on dira donc: *L'amour du prochain est de tous les sentiments le plus sage et le plus utile; il est* AUSSI *nécessaire dans la société civile, pour le bonheur de notre vie,* QUE *dans le christianisme, pour la félicité éternelle.*

Vous me devez AUTANT QUE *lui.*
(*La Rochefoucauld.*)

Il est vrai que, dans *Malherbe*, dans *Amyot*, dans *Corneille* et dans *Molière*, on trouve une infinité d'exemples où *comme* est employé au lieu de *que*; mais c'étoit le langage du temps où ils écrivoient.

Aussi, dans le sens de *également*, *pareillement*, entre dans les propositions affirmatives : *Il a montré* AUSSI *un grand courage.* Au lieu de l'Adverbe *aussi*, on fait usage de *non plus* dans les propositions négatives : *Il n'a pas montré* NON PLUS *un grand courage.* C'est donc à tort qu'un écrivain moderne a dit : *La patrie n'a pas* AUSSI *à regretter sa perte.* Il faut : *n'a pas* NON PLUS *à regretter*, etc.

(*Ménage*, ch. 234.—*Th. Corneille*, sur la 73e et la 522e Rem. de *Vaugelas*.—L'*Académie*, 76 et 264, de ses Observ.—*Wailly*, pag. 293, — et *Sicard*, pag. 262, t. II.)

BEAUCOUP, BIEN.

On fait sur ce sujet *bien* des récits bizarres ; Il s'en faut défier, les esprits sont fort rares. (*M. Andrieux*, les Étourdis, act. III, sc. 4.)	*On fait sur ce sujet* (sur les revenants) BEAUCOUP *de récits bizarres.* (*M. Lemare.*)
Un repentir efface souvent BIEN *des péchés.* (*Bossuet.*)	
On hasarde de perdre en voulant trop gagner. *Bien* des gens y sont pris. . . (*La Fontaine*, le Héron.)	BEAUCOUP DE *gens y sont pris.* (Le même.)
On fait BIEN *du bruit! holà! ho! qu'on se taise.*	On fait *beaucoup* de bruit, et puis on se console ; Sur les ailes du temps la tristesse s'envole. (*La Fontaine*, la jeune Veuve.)

Bien et *beaucoup*, substitués l'un à l'autre dans ces phrases et autres semblables, donnent à peu près le même résultat. Mais il n'en faut pas conclure que réellement ils ont le même sens, et que si l'un est un nom de quantité, l'autre l'est aussi. Ils diffèrent essentiellement par l'étymologie, par le sens, par l'espèce, par l'emploi, et par la syntaxe.

Par l'*étymologie : Bien* est une alteration du latin *benè*, altéré lui-même de *bonè*, de *bonus*, et signifie *bonnement* ou d'une *bonne manière*, tandis que *beaucoup* vient de *bella copia* (d'où le français *copieux*), qui signifie *belle quantité* ou *abondance*.

Par le *sens :* Si j'entre dans un spectacle, et que j'y trouve, contre mon attente, une grande quantité de monde, je dirai : *Il y a* BIEN *du monde ici*, et ce tour exprime une sorte d'étonnement. Je dirai, au contraire, *il y a* BEAUCOUP *de monde*, si j'y arrive prévenu d'y trouver une grande affluence.

Il a BEAUCOUP *d'argent* signifie seulement une grande quantité : *Il a bien de l'argent* paroît de plus marquer la confiance avec laquelle on assure la chose, ou même la satisfaction que l'on auroit d'avoir la somme que possède la personne dont on parle ; et il semble qu'un avare ou un envieux diroit d'un homme riche : *Il a bien de l'argent ;* lorsqu'un autre diroit : *Il a* BEAUCOUP *d'argent.*

Bien et *beaucoup* diffèrent aussi par l'*espèce :* l'un est Adverbe de manière ou de qualité, c'est-à-dire, un mot qui n'a point de complément et qui n'exerce dans la phrase aucune influence sur un mot suivant ; l'autre est un Adverbe, ou plutôt un nom, ou un substantif de quantité; aussi dit-on : *Le peu* ou *le beaucoup d'argent fait la plus grande différence qui paroisse exister parmi les hommes*, et l'on ne diroit pas *le bien* de l'argent, etc.

Enfin par la *syntaxe :* La syntaxe elle-

même preuve que *bien* n'est point un Adverbe de quantité; car, à ce titre, il seroit suivi de la seule préposition sans déterminatif, et l'on diroit *bien de*, comme on dit *beaucoup de*, *peu de*.

(M. *Lemarc*, pag. 651 de son Cours anal.)

BEAUCOUP.

Ce mot, employé pour *plusieurs*, ne doit pas être mis tout seul. Il y faut ajouter *personnes* ou *gens*, ou quelque autre substantif, comme *beaucoup de personnes pensent; beaucoup d'hommes sont d'avis*.

(*Vaugelas*, 456ᵉ Rem. — *Th. Corneille*, sur cette Rem. — *Wailly*, pag. 379. — et *Féraud*.)

Cependant *beaucoup* peut passer *dans la conversation*, sans qu'on ajoute le mot *personnes* ou *gens*, pourvu qu'il serve de sujet au verbe.

Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connu.
(*Voltaire*, la Henriade, chant II.)

Si, dans ce cas, *beaucoup* peut être employé seul, il est hors de doute qu'il ne peut l'être dans les cas obliques, et alors on ne doit pas dire : *C'est de l'avis de* BEAUCOUP, *j'ai entendu dire à* BEAUCOUP. Il faut nécessairement dire : *C'est de l'avis de* BEAUCOUP *de personnes*, etc.

Mais on peut bien dire : *J'en connois* BEAUCOUP *qui se persuadent*, parce que le pronom *en* qui est avant *beaucoup*, fait sous-entendre *personnes*.

(*Th. Corneille*, sur la 456ᵉ Rem. de *Vaugelas*. — *L'Académie*, pag. 476 de ses Observ., et ses Décisions recueillies par Tallemant, pag. 42.)

Beaucoup, mis avant ou après le comparatif, sert à marquer une augmentation considérable; s'il est mis après, il doit toujours être précédé de la préposition *de* : *Vous êtes plus savant* DE BEAUCOUP. S'il est mis avant, on peut faire ou ne pas faire usage de la préposition DE, et dire : *Vous êtes beaucoup plus savant que lui*, et *vous êtes de beaucoup plus savant que lui*; mais la seconde manière dit plus que la première.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, au mot *Beaucoup*, — et *Marmontel*, pag. 111.)

Enfin, s'il étoit question d'exprimer que *la quantité* qui devroit être dans un objet quelconque n'y est pas à beaucoup près, il faudroit dire, *il s'en faut* DE BEAUCOUP : *Vous croyez m'avoir tout rendu*, *il s'en faut* DE BEAUCOUP.

(L'*Académie*, édit. de 1762, au mot *Beaucoup*; *Boiste*, et M. *Laveaux*, Dict. des Difficultés.)

Il s'en faut DE BEAUCOUP *que la somme y soit.* (Mêmes autorités.)

Le pays n'est pas peuplé à proportion de son étendue, il s'en faut DE BEAUCOUP; *mais, tel qu'il est, il possède autant de sujets qu'aucun état chrétien.*

(*Voltaire*, Hist. de l'empire de Russie, ch. II.)

Mais, si l'on avoit à spécifier une *grande différence* entre deux personnes ou deux choses, il faudroit faire usage de *il s'en faut beaucoup* : *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en* FAUT BEAUCOUP. (L'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, au mot *Beaucoup*.) — *Il s'en* FAUT BEAUCOUP *que l'un soit du mérite de l'autre.*

(Même autorité, mêmes éditions, au mot *Falloir*.)

L'auteur n'est pas l'ami du comte Lally, il s'en FAUT BEAUCOUP.

(*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, ch. 34.)

Il s'en FAUT BEAUCOUP *qu'il fût si à plaindre que moi.* (*Racine*, lettre à M. Levasseur.)

Il s'en FAUT BEAUCOUP *cependant que don Garcie soit une pièce indigne d'estime.*

(M. *Auger*, notice historiq. et critiq. sur don Garcie de Navarre.)

Il s'en FAUT BEAUCOUP *que nos commerçants nous donnent l'idée de cette vertu dont nous parlent nos missionnaires : on peut les consulter sur les brigandages des mandarins.*

(*Montesquieu*, de l'Esprit des lois, ch. XXI.)

Il s'en FALLOIT BEAUCOUP, *avant Pierre-le-Grand, que la Russie fût aussi puissante.*

(*Voltaire*, Hist. de l'emp. de Russie, sous Pierre-le-Grand, ch. II.)

Voyez, ci-après, dans quel cas il faut employer *ne* après *il s'en faut*.

CI, LÀ.

L'Adverbe de lieu *ci*, qui est l'abréviation de *ici*, sert à désigner l'endroit où est celui qui parle, ou du moins un lieu qui est proche de lui, ou bien encore une chose présente; il se met toujours à la suite d'un nom : *Ce temps*-CI; *ce livre* CI. (L'*Académie*.) — *Cette vie* CI *n'est qu'un songe.* (*Voltaire*.)

De cet exemple-ci ressouvenez-vous bien,
Et, quand vous verriez tout, ne croyez jamais rien.
(*Molière*, Sganarelle, sc. dernière.)

Certaine fille un peu trop fière
Prétendoit trouver un mari
Jeune, bien fait et beau, d'agréable manière,
Point froid, et point jaloux : notez ces deux points-ci.
(*La Fontaine*, la Fille, Fab. 129.)

Joint à des adjectifs ou à des Adverbes, *ci* les précède ordinairement. — *Les témoins* CI-*présents*. — CI-*devant*. — CI-*après*.

Dans les épitaphes seulement, *ci* commence la phrase : CI *gît*, etc. (L'*Académie*.)

Dans les livres de commerce, etc., il se met à la suite de l'article d'un compte, pour marquer qu'on exprime en chiffres la somme qui est portée en toutes lettres.

Beaucoup de personnes font la faute de dire : *Cet homme* ICI, *ce moment* ICI; et, du temps de *Vaugelas*, tout Paris disoit, *cet homme*-CI, *ce temps*-CI; mais la plus grande partie de la cour disoit *cet homme* ICI, *ce temps* ICI, et *Vaugelas* lui-même étoit pour cette façon de parler. Aujourd'hui il n'y a plus de choix : la première est la seule bonne; l'autre n'est que dans la bouche du peuple.

(M. *Auger*, Comment. sur l'Etourdi, pag. 57, n° 3.)
(Les décisions de l'*Académie*, pag. 169.—Ses Observations, pag. 362. — Opuscules sur la langue française, pag. 236 — Le P. *Bouhours*, p. 593 de ses Rem. —et les Grammairiens modernes.)

Ci s'oppose quelquefois à l'Adverbe *là*, qui alors se joint à un substantif pour faire voir que la chose dont on parle est éloignée : *Cet homme*-CI, *cet homme*-LÀ.

Ci marque l'objet le plus proche; *là* marque l'objet le plus éloigné.

(*Restaut*, pag. 117, et le Dict. de l'*Académie*.)

Pag. 391, nous parlerons de l'Adverbe *ici* et de l'Adverbe *là*.

COMBIEN, QUE.

Combien, qui est un Adverbe de quantité, ne peut pas modifier un mot précédé d'un des Adverbes *bien, très, fort, extrêmement*; et ce seroit mal s'exprimer que de dire, par exemple : COMBIEN *les grands sont* EXTRÊMEMENT *malheureux d'être presque toujours trompés!* — *Extrêmement* est de trop.

Que, mis pour *combien*, est assujéti à la même règle; ainsi *Crébillon* a fait une faute, lorsqu'il a dit :

Hélas! après les pleurs que j'ai versés pour vous,
Que cet heureux instant me doit être *bien doux!*
(Électre, act. III, sc. 5.)

Il falloit : QUE *cet heureux instant doit m'être doux!*

(Rem. gramm. et littér. de M. d'*Arcq* sur l'Électre de Crébillon.)

COMMENT, COMME.

Comment s'emploie pour signifier de quelle sorte, de quelle manière : *Voulez-vous savoir* COMMENT *il faut donner? mettez-vous à la place de celui qui reçoit.*

(Madame de *Puysieux*.)

Il s'emploie encore par exclamation, et pour marquer l'étonnement où l'on est de quelque chose, et alors il signifie, *est-il possible?*

Et je sais que de moi tu médis, l'an passé.—
Comment l'aurois-je fait, si je n'étois pas né?
(*La Fontaine*, Fab. X.)

Comment se sont-ils vus? depuis quand? dans quels lieux?
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 6.)

Il se dit aussi dans la signification de *pourquoi, d'où vient que?* COMMENT *prétendons-nous qu'un autre garde notre secret, si nous ne pouvons le garder nous-mêmes?*

(*La Rochefoucauld*, 87e Pensée.)

On peut quelquefois se servir de *comme* dans l'acception qui est particulière à *comment*; c'est-à-dire, pour signifier *de quelle manière : Je ne vous dirai pas* COMME *la ville fut emportée d'assaut.* — *Voici* COMME *l'affaire se passa.* (Le Dict. de l'*Académie*.)

Un cœur né pour servir sait mal *comme* on commande.
(*Corneille*, Pompée, act. IV, sc. 2.)

Vous voyez COMME *les Empires se succèdent les uns aux autres.*

(*Bossuet*, Discours sur l'Hist. universelle.)

Dans la France au Martel, en Espagne un Pélage,
Le grand Léon de Rome, armé d'un saint courage,
Nous ont assez appris *comme* on peut la dompter.
(*Voltaire*, Tancrède, act. I, sc. 1.)

Je ne sais point encor *comme* on manque de foi.
(Le même, OEdipe, act. III, sc. 2.)

(L'*Académie*.—*Trévoux*.—*Wailly*, pag. 389; et *Th. Corneille*, sur la 297e Rem. de *Vaugelas*.)

Cependant on doit être très-réservé sur cet emploi de *comme* au lieu de *comment*, parce que souvent cela feroit une équivoque; par exemple, quand on dit : *Voyez comment il travaille*, cela tombe sur la manière dont il travaille; et si l'on dit en raillant : *Voyez comme il travaille*, cela tombe *sur* la personne, et fait entendre que celui qui doit travailler ne travaille point, ou qu'il ne travaille pas comme il faut. (*Trévoux*.)

Ensuite, *comme* au lieu de *comment* ne vaut rien dans le sens interrogatif; *Malherbe* cependant a dit : *Comme y fournirez-vous?*

Et *Corneille : Albin, comme est-il mort?* mais aucun d'eux n'est à imiter.

(*Wailly*, pag. 381.)

Voyez aux Conjonctions les différentes significations de *comme*.

DAVANTAGE, PLUS.

Davantage étoit autrefois suivi d'un *que*; plusieurs bons auteurs, tels que *Saint-Evremont*, les deux *Racine*, *Montesquieu*, *Pascal* et *D'Alembert*, l'ont employé avec cette con-

jonction; mais aujourd'hui c'est un Adverbe et rien de plus ; en faire usage autrement, c'est, comme dit *Dangeau* (p. 230), faire un solécisme des plus barbares, quoique des plus communs.

Andry de Boisregard, Girard, Domergue, Demandre, Fabre et *Lévizac* ont émis une semblable opinion. Voici leurs motifs : *plus* est un mot comparatif après lequel *vient naturellement un* QUE, ou un DE, *davantage* est un Adverbe qui, placé après le verbe qu'il modifie, ne peut jamais modifier un adjectif, et dès-lors avoir un *de* ou un *que* à sa suite.

On dira donc : *La langue paroît s'altérer tous les jours, mais le style se corrompt bien* DAVANTAGE. (*Voltaire.*)

Il est attaché à la nature qu'à mesure que nous sommes heureux, nous voulons l'être DAVANTAGE. (*Montesquieu*, Arsace et Isménie.)

Dans les champs de l'honneur il nous faut du courage,
Mais je vois qu'en ces lieux il en faut *davantage*.
Tel marche à l'ennemi sans être épouvanté
Qui n'ose dans les cours dire la vérité.

(*M. Raynouard*, les Templiers, act. I, sc. 5.)

Ainsi il y a une faute dans les passages suivants :

Ceux qui te veulent mal sont ceux que tu conserves ;
Tu vas à qui te fuit, et toujours te réserves
A souffrir en vivant *davantage* d'ennuis.

(*Malherbe.*)

Il n'y a rien assurément qui chatouille DAVANTAGE *que les applaudissements ; mais cet encens ne fait pas vivre.*

(*Molière*, le Bourgeois gentilhomme, act. I, sc. 1.)

C'est encore mal employer *davantage*, que de l'employer pour *le plus ;* ainsi au lieu de : *De toutes les fleurs d'un parterre, la rose est celle qui me plaît* DAVANTAGE; il faut dire : *est celle qui me plaît* LE PLUS.

(*Wailly*, pag. 202.—*Fabre*, pag. 260.—*Sicard*, pag. 260, t. II — *Lévizac*, pag. 203, t. II, — et le Dict. crit. de *Féraud*.)

DESSUS, DESSOUS, DEDANS, DEHORS.

Nous avons parlé de ces quatre Adverbes au chapitre des Prépositions, page 369.

ENVIRON.

Cet Adverbe signifie *à-peu près*, *un peu plus, un peu moins.—Combien y a-t-il dans ce sac ? Il y a* ENVIRON *trois cents francs ; quatre cents francs ou environ.* (*L'Académie.*)

Environ de n'est pas français ; on dit : *Il étoit* ENVIRON DEUX *heures*, et non pas *environ de deux heures.*

(*Ménage*, 269e chap., —et *Féraud*, Dict. crit.)

Il y en a qui disent : *La perte a été d'environ cinq* ou *six cents hommes ;* c'est dire deux fois la même chose. *Cinq* ou *six cents hommes* font un nombre incertain qui ne souffre pas qu'on y ajoute l'expression *environ*, marquant également quelque chose d'incertain. Pour s'exprimer correctement, il faut dire : *La perte a été* DE CINQ ou *six cents hommes ;* ou bien, *la perte a été d'*ENVIRON SIX CENTS *hommes ;* ou encore, *d'environ cinq* À *six cents hommes*, et non pas, *d'environ cinq* ou *six cents hommes.*

(*Th. Corneille*, sur la 284e Rem. de *Vaugelas.*)

GUÈRE.

Cet Adverbe ne s'emploie jamais sans être précédé de la négative : *Il n'y a* GUÈRE *de gens tout-à-fait désintéressés.* (*L'Académie.*) —*On ne trouve* GUÈRE *d'ingrats, tant que l'on est en état de faire du bien.*

(*La Rochefoucauld*, Pensée 313.)

L'émulation et la jalousie ne se rencontrent GUÈRE *que dans les personnes du même art, de même talent et de même condition.*

(*La Bruyère*, II.)

Il ne faut jamais dire *de guère*. *Il ne s'en est* DE GUÈRE *fallu*, ne vaut rien ; dites : *Il ne s'en est* GUÈRE *fallu ;* quand cet Adverbe dénote une quantité comparée avec une autre, alors le *de* convient ; ainsi, si l'on mesure deux choses, et que l'une ne soit pas beaucoup plus grande que l'autre, on dit fort bien qu'*elle ne la passe* DE GUÈRE.

(*Vaugelas*, 284e Rem., — et *Th. Corneille*, sur cette Rem.)

L'*Académie*, dans son Diction., édition de 1798, ne paroît pas approuver entièrement cette opinion, puisqu'elle fait observer que l'on dit quelquefois familièrement : *Il ne s'en faut* DE GUÈRE, pour dire, *il ne s'en faut* GUÈRE; cependant, s'il nous est permis d'énoncer notre sentiment après cette imposante autorité, nous ferons remarquer que l'*Académie* étant d'avis, au mot *beaucoup*, que l'on doit dire, quand il s'agit simplement d'une différence sans comparaison : *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'*EN FAUT BEAUCOUP; et que, quand il s'agit d'exprimer que dans deux choses comparées entre elles, *la quantité* n'y est pas, on doit dire : *Vous croyez m'avoir tout rendu, il s'*EN FAUT DE BEAUCOUP ; nous pensons, disons-nous, que, par une conséquence de ce principe, on doit être autorisé à dire: *Il ne s'en faut* GUÈRE *qu'il ne soit aussi avancé que son frère ;* et : *Il ne s'en faut* DE GUÈRE *que ce vase ne soit plein.*

Les poètes écrivent *guère* ou *guères* selon le besoin de la mesure ou de la rime.

Ici, Là.

Ici est le lieu même où est la personne qui parle. *Là* est un lieu différent : le premier marque et spécifie l'endroit, le second est plus vague; il a besoin, pour être entendu, d'être accompagné de quelque signe de l'œil ou de la main, ou encore d'avoir été déterminé auparavant dans le discours. On dit : *Venez* ici, *venez* là; l'un est près, l'autre est éloigné.

(Les Synon. de *Beauzée*, et le Dict. crit. de *Féraud*.)

. . . *Ici*-bas nous sommes pour souffrir.
(*Florian*, la Tourterelle.)

Ici signifie en ce lieu-ci : *Je voudrois qu'il fût* ici.—Ici *commence un tel traité.*

Ici, très-souvent, est opposé à *là*, et il marque certains lieux que l'on désigne : Ici *il y a une forêt*, là *il y a une montagne.*

Voyez page 389, ce que nous disons sur le mauvais emploi que l'on fait de l'Adverbe *ici*.

Même.

Même est Adverbe quand il est employé dans la signification d'*aussi*, *plus*, *encore*.

Voyez, page 197, ce que nous disons sur ce mot; nous sommes entré dans assez de détails, pour que nous puissions nous contenter d'y renvoyer.

Mieux.

Cet Adverbe signifie *parfaitement*, *d'une manière plus accomplie*, *d'une façon plus avantageuse : Il est à la cour* mieux *qu'homme du monde.*

(*L'Académie*, *Féraud* et M. *Laveaux*.)

Avec *mieux*, suivi de deux infinitifs, on met *de* avant le second, quoique le premier ne soit pas précédé de cette préposition : *Il vaut* mieux *étouffer un bon mot qui est près de nous échapper*, que de *chagriner qui que ce soit.* (*Bossuet*.)

Il vaut mieux se taire que de *parler mal-à-propos.—Il vaut* mieux *s'accommoder* que de *plaider.* (*L'Académie*.)

Il vaut mieux *prévenir le mal* que *d'être réduit à le punir.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. XIV.)

Vous ne pouvez faire mieux que de *vous attacher à sa fortune.* (*Th. Corneille*.)

J'aime mieux *vous déplaire* que de *vous tromper.* (Même autorité.)

(*Th. Corneille*, sur la 333e Rem. de *Vaugelas*. — *L'Académie*, pag. 453 de ses Observations. — *Wailly*, — et les Grammairiens modernes.)

Quelques auteurs, tels que *La Motte*, *Montesquieu* et *Mirabeau*, ont supprimé le *de* : *Marmontel*, page 112 de sa Grammaire, est même d'avis qu'on ne fait pas une faute en l'omettant; cependant il croit qu'il est mieux d'en faire usage; car, ajoute-t-il, ce n'est pas inutilement qu'il s'est glissé entre le *que* comparatif et le verbe : il indique une ellipse, et suppose confusément un mot sous-entendu qui, dans la phrase analytique, le régiroit; comme lorsqu'on dit : *J'aime* mieux *n'être plus* que de *vivre avili* (*Thomas*, Ode au Temps.), *de* fait entendre *le malheur et la honte : J'aime mieux le malheur de n'être plus, que la honte de vivre avili.*

Mieux, Plus.

Lorsqu'on veut élever un adjectif ou un Adverbe au degré comparatif ou superlatif, et qu'on balance entre *plus* et *mieux*, sans trop savoir lequel doit être préféré, il faut considérer quelle est la nature du qualificatif. Si la qualité qu'il exprime est susceptible de plus grande quantité, d'extension, d'ampliation, on doit employer *plus* ; mais, si elle est seulement susceptible de perfection, si elle n'est pas de nature à admettre du plus ou du moins, mais un degré de bonté ou de qualité, il faut se servir de *mieux*.

Ainsi l'on dit : *Cet homme est* mieux *fait que son frère*, parce que l'adjectif *fait* n'est susceptible que de bonté ou de qualité, que l'on ne peut être plus ou moins fait, que tout ce qui existe ne peut différer par le plus ou le moins d'existence actuelle, mais seulement par la manière d'exister, par la perfection de chacun des différents êtres. Au contraire, on dit : *Cet homme est* plus *aimable que son frère*, parce qu'il n'y a pas, à parler avec exactitude, une bonne et une mauvaise amabilité, mais qu'il peut y avoir plus d'amabilité dans un objet que dans un autre.

C'est ainsi que s'expriment *Fabre*, page 264 de sa Grammaire, et *Demandre*, dans son Dictionnaire de l'Élocution, à l'article *Degrés de comparaison*.

Sicard, pag. 263, t. II, s'énonce avec autant de clarté et beaucoup plus brièvement. *Plus* et *mieux*, dit ce Grammairien distingué ne sont pas synonymes. Le premier ne s'emploie que quand il s'agit d'extension, et le second, quand il s'agit de perfection. Exemple : *L'abbé Prévôt a* plus *écrit que Fénélon ; mais Fénélon a* mieux *écrit que l'abbé Prévôt. Plus*, dans la première phrase, tombe sur le nombre des volumes, et *mieux*, dans la seconde, a pour objet la perfection du style.

Enfin l'*Académie* a sanctionné ces principes dans des termes non équivoques. Au mot *mieux*, on lit : « On dit qu'*une chose vaut*

MIEUX *qu'une autre*, pour dire qu'elle est meilleure, et qu'*elle vaut* PLUS *qu'une autre*, pour dire que le prix en est plus grand. »

Ne dites pas : *J'ai gagné* MIEUX *de cent francs.—Cette terre vaut* MIEUX *de cent mille francs* ; mais dites, comme les gens qui parlent purement : *J'ai gagné* PLUS *de cent francs.—Cette terre vaut* PLUS de cent *mille francs.*

(*Fabre*, pag. 265, —et le Dict. crit. de *Féraud*.)

Dans un instant nous ferons des observations plus étendues sur l'Adverbe *Plus*.

JAMAIS.

Quelquefois, avec *jamais*, les noms appellatifs s'emploient sans article : *Jamais* HOMME *n'a eu plus de succès avec aussi peu de mérite*. Mais, dans ce cas, ce nom appellatif doit s'employer au singulier, parce que *jamais* avec la négation est une expression exclusive, qui alors n'a pas besoin de pluriel.

Rousseau fournit un exemple contraire : *jamais* MORTELS *n'ont joui*, etc. ; il falloit : *jamais* MORTEL *n'a joui*.

(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Voyez plus bas l'emploi de *jamais* avec ou sans négative.

De l'usage de la Négative NE, PAS, POINT, *et autres mots divers, appelés négatifs.*

La negation s'exprime en français ou par *ne* ou *non* tout seul, ou par *ne* ou *non*, accompagné de *pas* ou de *point*.

D'autres y joignent les Adverbes négatifs de comparaison, comme : *Tant, autant, aussi, plus, moins, mieux, pis, autrement*, etc. ; les adjectifs négatifs de comparaison, *meilleur, pire, moindre, autre*, etc. ; les Adverbes négatifs absolus, *rien, jamais, nullement, rarement, sinon, si ce n'est*, etc. ; les conjonctions négatives : *à moins que, de crainte que, de peur que, ni*, etc. ; les pronoms négatifs indéfinis : *aucun, nul, personne, pas un, qui que ce soit*, etc. ; enfin les prépositions négatives, comme *sans, avant que*, etc.

Mais tous ces mots divers, appelés improprement *négatifs*, ne portent ce nom qu'à raison de la négative *ne*, dont ils sont presque toujours accompagnés ; tels que : *Plus, moins, pis, autrement* ; *Cela est* PLUS *grand* ou MOINS *grand* ; PIS ou AUTREMENT *que vous* NE *dites.*

(L'*Académie*.—*Féraud*.— *Wailly*, pag. 292,—et M. *Laveaux*.)

JAMAIS *la fortune n'a placé un homme si haut qu'il* N'*eût besoin d'un ami.*

(*Sénèque*.)

JAMAIS :

De ses remords secrets, triste et lente victime,
Jamais un criminel *ne* s'absout de son crime (414).

(*L. Racine*, la Religion, chant I.)

RIEN : RIEN N'*est plus commun que la mort* ; *et* RIEN N'*est si rare que de* N'*en être pas surpris* (415). (*Nicole*, Essai de morale, liv. I.)

Hélas ! un fils n'a *rien* qui *ne* soit à son père.

(*Racine*, Athalie, act. IV, sc. 1.)

NULLEMENT : *Il* N'*est* NULLEMENT *instruit de cette affaire* (416). (L'*Académie*.)

À MOINS QUE : À MOINS QUE *vous* NE *soyez modeste.*

(L'*Académie*, édition de 1798.) (417.)

---

(414) JAMAIS : *Vertus* JAMAIS *démenties*. (Le président *Hénault*.) — *Une règle sacrée, et* JAMAIS *violée*. (*Linguet*.)

Pour la régularité de la phrase, il faut ajouter *ne* et le verbe *être* : *qui* NE SONT JAMAIS *démenties*.—*Qui* N'A JAMAIS ÉTÉ *violée*.

Cependant *jamais* se dit quelquefois sans négative : *C'est ce qu'on peut* JAMAIS *dire de plus fort, de mieux*.—*La puissance des Normands étoit une puissance exterminatrice, s'il en fut* JAMAIS (l'*Académie*) ; parce que, dans ces phrases, l'idée est affirmative ; la première signifie, *on ne pourra jamais en dire de mieux* ; et la seconde, *il y a eu plus d'une puissance exterminatrice, et celle des Normands étoit de ce nombre.*

(*Féraud* et M. *Laveaux*.)

(415) RIEN. *Voyez*, aux Remarques détachées, lettre R, que *Rien*, qui demande impérieusement la négative, peut cependant être employé sans la négative, lorsque l'idée que l'on veut exprimer est une idée affirmative.

(416) NULLEMENT. Nous ferons la même observation pour cette phrase de l'abbé *Desfontaines* : *Un savant*, NULLEMENT *versé dans les humanités latines et françaises*, N'*est qu'un pédant érudit.*

Nullement ne peut modifier les participes et les adjectifs que par le moyen de la négative *ne* et du verbe *être*.

D'ailleurs *les humanités latines et françaises* n'est pas correct.

(417) À MOINS QUE. *Corneille* a dit dans Œdipe :

À moins que pour régner le destin *les sépare*.

Dans *Agésilas* :

À moins que vous ayez l'aveu de Lysander.

Et *Molière* (le Dépit amoureux, act. I, sc. 1) :

À moins que la suivante *en fasse* autant pour moi.

À MOINS QU'*un homme* NE *soit un monstre, la douceur d'une femme le ramène, et triomphe de lui tôt ou tard.*

(*J.J. Rousseau*, Émile, liv. V.)

* NE PEUR QUE : *Chez les Perses, on marquoit sur un registre les services que chacun avoit rendus*, DE PEUR QU'À *la honte du prince et au grand malheur de l'État, ils* NE *demeurassent sans récompense* (418).

(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., IIIe part., p. 435.)

De peur que d'un coup-d'œil cet auguste visage
Ne fît trembler son bras, et glaçât son courage.
(*Voltaire*, la Henriade, chant II.)

PAS UN : *Il n'y a* PAS UN *homme qui* N'*ait ses défauts ; le meilleur est celui qui en a le moins.*

(Pensée d'*Horace*, liv. I, Satire IV.)

NUL :

Nul à Paris *ne* se tient dans sa sphère.
(*Voltaire*, Conte des Anes et les Chevaux, Étrennes aux Sots.)

MEILLEUR, PIRE, MOINDRE : *Cela est* MEILLEUR, *ou* PIRE, *ou* MOINDRE *que vous* NE *dites.* (L'*Académie*.)

AUCUN : *Il n'y a* AUCUN *de ses sujets qui* NE *craigne de le perdre* (419).

(*Fénélon*, Télémaque, liv. VIII.)

PERSONNE : *Il n'y a* PERSONNE *qui* N'*entre tout neuf dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants.*

(*Fontenelle*, Dial. de Socrate et de Montaigne.) (420)

Quant à *sans, sinon, si ce n'est*, ce sont des mots composés de la négative *ne*. *Voyez*, plus bas, pag. 396 et suiv.

Les doutes qui peuvent s'élever à l'égard des mots négatifs, ne regardent absolument que la négative *ne*, suivie d'un verbe, et précédée d'un *que* ; les autres mots appelés négatifs ne faisant naître aucune difficulté.

Afin donc de dissiper ces doutes, et pour établir les règles qu'on doit suivre, soit pour retrancher la négative, soit pour l'admettre, nous nous servirons de l'ouvrage de M. *Collin d'Ambly* sur les negations dans la langue française. Ce petit traité, fort de raisons et d'exemples d'un bon choix, et le plus complet que nous ayons lu sur ce sujet, sera la principale base de notre travail. L'*Académie*, *Beauzée*, et l'*Auteur anonyme* d'un traité des Négations, seront aussi nos guides. Nous consulterons également plusieurs autres ouvrages moins importants, mais dignes cependant de figurer à côté de ceux que nous venons de citer.

Nous commencerons par examiner quand il faut faire usage de la négative *ne* après *que*, dans les phrases comparatives ; et, pour procéder à cet examen avec ordre, nous distinguerons, avec *Beauzée*, deux sortes de comparatifs, l'un d'égalité, qui se marque par *tant, autant, aussi, si* ; l'autre d'inégalité, qui se marque par *autre, autrement, plus, moins*, ou par d'autres termes equivalents ; comme : *mieux, meilleur, pis, pire* (421).

1° Dans les comparatifs d'égalité ; le *que* n'est jamais suivi de *ne* : *Je n'ai pas* TANT *de crédit* QUE *vous l'imaginez.* (*Beauzée*.) — *La plus heure use vie n'a pas* AUTANT *de plaisirs* QU'*elle a de peines.* (*Marmontel*.) — *La vérité ne fait pas* TANT *de bien dans le monde* QUE *ses apparences y font de mal.* (*La Rochefoucauld*, 64e Pensée.) — *Il vit* AUSSI *magnifiquement* QU'*il se peut.* (L'*Académie*.)

2° Dans les comparatifs d'inégalité marqués

C'est une licence qu'on ne doit pas imiter. En effet, *à moins que* est une de ces expressions qui entraînent après elles le signe de la négative, encore plus par la force du *sens*, que par la raison grammaticale. *À moins que je ne fasse* est pour *si je ne fais pas*.

(418) DE PEUR QUE. Du temps de *Molière*, les poètes ne se faisoient pas de scrupule de retrancher la négative. (M. *Auger*, pag. 20, no 1, t. I.)

Et tu trembles *de peur qu*'on t'ôte ton galant.

Aujourd'hui ce seroit une faute.

(419) AUCUN. Dans les phrases interrogatives ou de doute, on peut retrancher *ne*, parce que le doute et l'interrogation font le même effet que la négation. *Voyez*, plus bas, si, précédé ou suivi de *ne*, *aucun* demande la suppression de *pas* ou de *point*.

(420) PERSONNE. Dans ce sens, c'est-à-dire dans le sens de *nul, aucun, qui que ce soit*, ce pronom négatif ne doit s'employer qu'avec des verbes accompagnés d'une négative, ou d'une expression exclusive, comme *sans*.

Pour le cas où *personne* peut s'employer sans négation, *voyez* pag. 190.

Et à la fin de cet article, *voyez* une Observation sur l'emploi de *point* sans la négative.

(421) *Beauzée* distingue deux comparatifs, l'un d'égalité, l'autre d'inégalité ; et nous (page 115) nous en avons distingué trois ; savoir un rapport d'égalité, un rapport de supériorité, et un rapport d'infériorité : ainsi *Beauzée* réunit le rapport de supériorité et celui d'infériorité en un seul rapport d'inégalité, ce qui est absolument indifférent pour la question dont nous allons traiter.

par *plus*, ou par *moins*, explicitement ou implicitement, ou bien par *autre* ou *autrement*, ou autres termes équivalents, la proposition subordonnée prend toujours *ne*, quand la proposition principale n'est ni négative ni interrogative: *C'est* AUTRE *chose* QUE *je* NE *pensois. — Il est fait tout* AUTREMENT QUE *vous* NE *croyez.* (L'*Académie*.)

Te voilà immortel, mais AUTREMENT QUE *tu* NE *l'avois prétendu.* (*Fénélon*, Dial. d'Alexandre et de Clitus) ; et personne ne se permettroit de dire, comme *La Bruyère* (Caract. ou Mœurs de ce siècle, chap. 2) : *Un glorieux est incapable de s'imaginer que les grands dont il est vu, pensent* AUTREMENT *de sa personne* QU'*il fait lui-même.*

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Négation*.)

. . . Acomat, c'est assez.
Je me plains de mon sort *moins* que vous *ne* pensez.
(*Racine*, Bajazet, act. II, sc. 3.)

Vous écrivez MIEUX *que vous* NE *parlez. — Il est* MOINS *riche*, PLUS *riche qu'on* NE *croit.* (L'*Académie*, au mot *Ne*.) — *Il chante* MIEUX, *beaucoup* MIEUX *qu'il* NE *faisoit. — Il a été* MIEUX *reçu qu'il* NE *croyoit.* (L'*Académie*, au mot *Mieux*.) — *Les sciences et les arts ayant été* PLUS *cultivés et* PLUS *répandus dans un siècle qu'ils* NE *l'étoient auparavant*, etc.

(Même autorité.)

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor *plus* que tu *ne* me détestes.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

Depuis l'invention de la poudre, les batailles sont beaucoup MOINS *sanglantes qu'elles* NE *l'étoient, parce qu'il n'y a presque plus de mêlée.*

(*Montesquieu*, Lettres persanes, lettre 106.)

L'homme se fait PLUS *de maux à lui-même que* NE *lui en fait la nature.* (*Marmontel*.)

L'avarice, l'ambition, l'envie et la colère sont des plaies PLUS *grandes et* PLUS *dangereuses dans les ames que les abcès et les ulcères* NE *le sont dans le corps.* (*Fénélon*.)

La poésie est PLUS *naturelle à tous les hommes qu'on* NE *le pense.*

(*Saint-Lambert*, Disc. préliminaire de son poème des Saisons.)

Mais, si la proposition principale est négative, *Beauzée* dit qu'il trouve constamment le *ne* supprimé après le *que*; exemples : *Cette guerre* NE *fut pas* MOINS *heureuse qu'*ELLE ÉTOIT *juste.* (L'*Académie*.) — *On n'est pas* PLUS *maître de toujours aimer, qu'on* L'A ÉTÉ *de ne pas aimer.* (*La Bruyère*.) — *La Hire disoit à Charles VII : Je pense, sire, qu'on* NE *peut perdre un royaume* PLUS *gaîment que* VOUS LE FAITES. (*Bussy-Rabutin*.) — *Elle n'a pu être pendant sa vie* PLUS *qu'*ELLE ÉTOIT ; *elle ne peut être après sa mort* MOINS *qu'*ELLE EST. (*Bouhours*, qui, en pareil cas, ne construit jamais autrement.)

Les rochers de Thrace et de Thessalie NE *sont pas* PLUS *sourds*, PLUS *insensibles aux plaintes des amants désespérés, que Télémaque l'*ÉTOIT *à ces offres.*

(*Fénélon*, Télémaque, liv. XXI.)

NE *croyez pas que la reine aime* PLUS *M. de Guise qu'*ELLE HAIT *MM. de Condé.* (Le président *Hénault*, François II.) — *Assurez-vous qu'on* NE *peut pas vous aimer* PLUS *tendrement que* JE LE FAIS. (*J. Racine*, lettre à son fils.)

. . . De ton retour (*de la paix*) le laboureur charmé
Ne craint *plus* désormais qu'une main étrangère
Moissonne avant le temps le champ qu'il a semé.
(*J. Racine*, Idylle sur la Paix.)

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Négation*.)

C'est encore la même construction, si la proposition principale est interrogative ou dubitative, et employée sans négation : *Puis-je* MIEUX *servir un maître que j'*AI SERVI *don Garcie ?* (Le roman de Zaïde.) — *Je ne sais si en prose on peut subtiliser* PLUS *qu'*IL FAIT. (*Bouhours*.) — *Croyez-vous qu'un homme puisse être* PLUS *heureux que* VOUS L'ÊTES? (*J.-J. Rousseau*, Émile.) — *Puis-je être* PLUS *malheureux que* JE LE SUIS? (L'*Académie*.)

(Même autorité.)

L'interrogation ou le doute, dans de pareils exemples, indique formellement la négation et en est l'équivalent. En effet, la proposition principale deviendroit en style simple : *Je* NE *puis mieux servir un maître que j'ai servi don Garcie*; ou, en renversant les deux membres : *J'ai mieux servi don Garcie que je* NE *puis servir aucun maître.*

Si le verbe principal du premier membre étoit accompagné de *ne pas* ou *ne point*, ce premier membre indiqueroit formellement l'affirmation, il en seroit alors l'équivalent, et exigeroit *ne* après *que*, dans le second membre : NE *peut-on* PAS MIEUX *servir un maître que vous n'avez servi don Garcie ?*

(Même autorité.)

Enfin, si le tour interrogatif se trouve dans une comparaison d'égalité, sous la forme négative, il faut faire usage de *ne* dans le second membre : *L'existence de Scipion sera-t-elle plus douteuse dans dix siècles qu'elle* NE *l'est aujourd'hui ?* Et, en parlant d'un homme habituellement malade, on dira : *Est-il* MIEUX *portant à la ville qu'il* NE *l'étoit à la campagne.*

(M. *Collin d'Ambly*, pag. 60.)

La syntaxe, par rapport à *ne* après *que* dans les phrases comparatives, paroît donc pouvoir se réduire à trois règles justifiées, non-seulement par l'usage, mais par le raisonnement.

Première règle. — Dans les comparatifs d'égalité, le *que* qui réunit les deux membres de la comparaison, n'est jamais suivi de *ne*.

C'est parce que le second membre énonce affirmativement le terme auquel on compare le premier, pour affirmer ou pour nier l'égalité du premier avec le second, en rendant simplement le premier positif ou négatif: c'est le procédé le plus simple et le plus naturel : Je fis ou je ne fis *pas* autant *de réponses victorieuses qu'on me fit d'objections*; c'est-à-dire, on me fit des objections, et c'est le terme auquel je compare mes réponses victorieuses : *J'en fis*, ou *je n'en fis pas* un nombre égal.

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Négation*.)

Deuxième règle. — Dans les comparatifs d'inégalité, caractérisés par *plus* ou par *moins*, explicitement ou implicitement énoncé, soit par *autre*, *autrement*, soit par d'autres termes équivalents, si la proposition principale est affirmative, la proposition incidente doit prendre *ne : Il est* plus *riche qu'il* ne *l'étoit*. — *Vous écrivez* mieux *que vous* ne *parlez*.

(*Beauzée*.)

On ne voit d'un *autre* œil qu'on *ne* voit son prochain.
(*La Fontaine*, la Besace.)

Il est fait autrement *que vous* ne *croyez*.
(*L'Académie*.)

Je vous entends ici *mieux* que vous *ne* pensez.
(*Racine*, Mithridate, act. II, sc. 4.)

Les pauvres sont moins *souvent malades, faute de nourriture, que les riches* ne *le sont pour en prendre trop.* (*Fénélon*.)

Si, dans toutes ces phrases, la négative est employée dans la proposition subordonnée, c'est pour faire sentir la différence qu'il y a entre ce qui est exprimé dans la première proposition, et ce qui est exprimé dans la seconde. *Il est plus riche qu'il* ne *l'étoit*, exprime que la richesse qu'il possède présentement n'est pas égale à celle qu'il possédoit autrefois; il possède *plus*, et il n'avoit pas ce *plus* : pour faire sentir cette différence, il faut donc employer la négation dans la proposition subordonnée. Si on la supprimoit, on n'exprimeroit pas cette différence, qui est cependant essentielle, puisqu'elle est dans la pensée. Mais on ne complète pas la négation, parce qu'on ne nie pas l'existence de la richesse, on nie seulement l'existence d'une richesse plus grande. Le sens négatif ne se porte pas uniquement sur *il est riche*, mais sur *il est plus riche*.

(M. *Collin d'Ambly*, pag. 603.)

Troisième règle. — Dans les mêmes comparatifs d'inégalité, si la proposition principale est négative, la proposition subordonnée ne prend point *ne : Il* n'*est pas* plus *riche qu'il* étoit. — *Vous* n'*écrivez pas* mieux *que* vous parlez. — *Vous ne pensez pas* autrement *que* vous dites. (*Beauzée*.)

Les motifs qui servent à justifier la seconde règle sont les mêmes pour cette troisième règle; et, en effet, dans les comparaisons d'inégalité, il y a toujours une proposition négative; de telle façon que si la proposition principale est affirmative, la proposition subordonnée doit être négative; et si la proposition principale est négative, la proposition subordonnée doit être affirmative; car, au moyen d'une simple conversion, on peut toujours ramener la phrase dont le premier membre est négatif à la forme simple, et pour cela il suffit de mettre le second membre à la place du premier. Deux ou trois exemples vont le prouver.

Cette phrase : *Personne* ne *peut être* plus *persuadé que* je le suis (*Bouhours*), se convertit en : *Je suis plus persuadé que personne* ne *peut l'être*.

Celle-ci : *Les rochers de Thessalie* ne *sont pas* plus *sourds ni* plus *insensibles aux plaintes des amants désespérés que Télémaque* l'étoit *à toutes ces offres* (*Fénélon*), se convertit en cette phrase : *Télémaque étoit plus insensible à toutes ces offres que les rochers* ne *le sont*, etc.

Enfin cette autre : *On* n'*en peut pas user* mieux *que* je fais, *je pense* (*Molière*); c'est comme si l'on disoit : *Je pense que j'en use mieux qu'on* n'*en peut user*.

(M. *Collin d'Ambly*, pag. 55.)

Au reste, ces deux règles ne sont vraies que quand on veut réellement faire entendre l'inégalité dans la comparaison; car il est des cas où l'on prend le même tour pour marquer l'égalité réelle, au moyen d'une proposition négative qui nie l'inégalité. *Pierre* n'*est pas moins riche que Paul*, est un tour que l'on prend quelquefois pour faire entendre que l'un est aussi riche que l'autre. Cependant l'inégalité pouvant être en plus ou en moins, la négation simple de l'une n'emporte pas la négation de l'autre, et conséquemment il peut rester du doute, parce qu'il y a équivoque; mais on peut, en prenant le même tour, et selon le sens qu'on voudra donner à la phrase, éviter cette équivoque au moyen de *ne* mis

ou supprimé après le *que*. Ainsi, pour exprimer qu'on est persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira : *On* NE *peut être plus persuadé que je le suis* ; et, pour dire qu'on n'est point persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira : *On* NE *peut être plus persuadé que je* NE *le suis.*

(*Beauzée*, Encycl. méth.)

Cette maniere de s'exprimer se trouve au surplus justifiée par l'exemple suivant : *L'existence de Scipion* NE *sera pas plus douteuse dans dix siècles qu'elle* NE *l'est aujourd'hui. D'Alembert* veut dire par là que l'existence de Scipion n'est pas douteuse aujourd'hui, et qu'elle ne le sera pas dans dix siècles. La comparaison mise sous la forme d'une comparaison d'inegalité, est une comparaison d'égalité, de certitude; car l'existence de Scipion sera aussi certaine dans dix siécles qu'elle l'est aujourd'hui.

Si cette observation est aussi fondée qu'elle le paroît, il y a une faute dans les deux phrases suivantes : *L'animal que l'on appelle cujuacu-apara* NE *diffère* PAS PLUS *de notre chevreuil, que le cerf du Canada* DIFFÈRE *de notre cerf.* (*Buffon*.)

(*Beauzée*, Encycl. méth.)

En effet, on voit ici une comparaison d'égalité, mise sous la forme d'une comparaison d'inégalité. L'animal differe de notre chevreuil, autant que le cerf du Canada diffère de notre cerf. *Buffon* ne veut pas faire entendre *que le cerf du Canada* differe de notre cerf, comme le *cujuacu-apara* diffère de notre chevreuil. Au contraire, il veut dire qu'il n'y a pas plus de différence entre les deux cerfs, qu'entre le chevreuil et le cujuacu-apara. Ainsi il devoit dire : *que le cerf du Canada* NE *diffère.*

Cependant vous m'aviez fait une réponse, et on NE *peut avoir été* MIEUX *perdue qu'elle* NE *l'a été.* (Madame de *Sévigné*.)

Il faut supprimer le *ne* du second membre de la phrase, parce que madame *de Sévigné* fait entendre que *la réponse a été perdue* MIEUX *qu'aucune autre* NE *l'a été.*

(M. *Collin d'Ambly*, pag. 58.)

Voyons présentement quels sont les mots avec lesquels on doit employer *ne.*

À MOINS QUE, SANS QUE.

Ces deux expressions conjonctives lient une proposition subordonnée sous un rapport négatif. *À moins que* est toujours suivi de *ne*, et *sans que* n'en a pas besoin :

Un lièvre en son gîte songeoit ;
Car que faire en un gîte, *à moins que* l'on *ne* songe?
(*La Fontaine*, le Lièvre et les Grenouilles.)

À moins que votre cœur, animé d'un beau zèle,
De vos nouveaux amis n'embrasse la querelle.
(*Racine*, Alexandre-le-Grand, act. II, sc. 3.)

À moins que ses parents n'approuvent son dessein.
(*Destouches*, le Glorieux, act. I, sc. 9.)

Vous ne serez jamais payé, À MOINS QUE *vous* NE *le fassiez mettre en prison.* (*Trévoux*.)

Je ne sors pas, À MOINS QU'*il* NE *fasse beau.* (*Beauzée*.)

Il n'en fera rien, À MOINS QUE *vous* NE *lui parliez.* (*L'Académie*.)

Quelques poètes cependant retranchent la négative quand elles les embarrasse ; on en trouve des exemples dans *Corneille* et dans *Molière.*

L'*Académie* elle-même (dans son Dictionnaire, édition de 1762) met deux phrases, dont l'une a la négative, et l'autre ne l'a pas : mais, dans l'edition de 1798, la phrase employée sans négative ne se trouve pas, et l'usage paroît s'être décidé contre cette suppression. (*Voyez* p. 392.)

Sans que ne doit pas être suivi de la négative *ne* ; et pour le prouver, nous ne pouvons mieux faire que d'analyser ce que dit M. *Vallant*, dans ses Lettres academiques sur la langue française, p. 27.

D'abord il examine si la préposition exclusive *sans* n'entre pas, tantôt dans une proposition affirmative, tantôt dans une proposition négative ; et si, dans l'une comme dans l'autre de ces prépositions, la negative *ne* n'a pas été rejetée par nos maîtres dans l'art d'écrire.

Il lit, 1° dans *Pascal* : *On ne pourra se moquer des passages d'Escobar ni des décisions si fantasques et si peu chrétiennes de vos autres auteurs*, SANS QU'ON SOIT ACCUSÉ *de rire de la religion.* (Lettre XI°.)

2° Dans *Bossuet* : *Hélas ! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse*, SANS QUE *la mort* S'Y MÊLE *aussitôt pour tout offusquer de son ombre.*

(Oraison fun. de mad. la duchesse d'Orléans.)

Et de ces deux exemples, il tire la conséquence que la proposition qui suit *sans que*, est reellement affirmative ; en effet, *Pascal* ne veut-il pas faire entendre que l'on *est accusé* ; *Bossuet*, que la mort *se mêle* à la gloire? et ni *Pascal* ni *Bossuet* n'ont fait usage de la négative *ne* pour exprimer un sens affirmatif.

M. *Vallant* fait observer ensuite que *La Fontaine* a combiné l'expression *sans que* avec un sens négatif qui la précède, et avec un pareil sens qui la suit :

Jamais idole, quel qu'il fût (*).

(*) *La Fontaine*, ainsi que plusieurs écri-

N'avoit en cuisine si grasse;
Sans que, pour tout ce culte, à son hôte il *échût*
Succession, trésor, gain au jeu, nulle grâce.
(Liv. IV, l'Homme et l'Idole de bois.)

Et que *Regnard* a dit dans le même sens : *Ne le voyez-vous pas bien*, SANS QUE *je vous le dise ?* (Le Retour imprévu, sc. 20.)

Alors il se croit autorisé à inférer des quatre exemples précédents, quelles qu'en soient les nuances, et précisément parce qu'elles ne sont pas les mêmes, que nos auteurs n'admettent, dans aucun cas, la négative *ne*, pour complément de *sans que*.

Il y a plus, il est convaincu qu'elle n'est pas même reçue dans les propositions où *sans que* est suivi de *ni*, d'*aucun*, de *personne*, de *rien*, de *jamais*.

Et, pour prouver que cette assertion n'est pas sans fondement, M. *Vallant* cite les exemples suivants :

Sans que ni vos respects, *ni* votre repentir,
Ni votre dignité vous en pût garantir.
(*Corneille*, Pompée, act. II, sc. 3.)

Le soin de m'élever est le seul qui me guide,
Sans que rien, sur ce point, *m'arrête* ou *m'intimide*.
(*Crébillon*, Xerxès, act. I, sc. 1.)

Dans un mois, dans un an, comment souffrirons-nous,
Seigneur, que tant de mers me séparent de vous;
Que le jour recommence et que le jour finisse,
Sans que jamais Titus *puisse* voir Bérénice,
Sans que, de tout le jour, *je puisse* voir Titus?
(*Racine*, Bérénice, act. IV, sc. 5.)

Des puissances établies par le commerce... s'élèvent peu-à-peu, *et* SANS QUE PERSONNE S'EN APERÇOIVE. (*Montesquieu*, Grand. et Décad. des Romains, ch. IV.) — *Vous irez par mer à la première occasion*, SANS QU'AUCUN *obstacle* VOUS ARRÊTE, *le surprendre en Macédoine*.
(*D'Olivet*, trad. de la 1[re] Philip.)
(*Trévoux*, *Féraud*, *Restaut*, *Wailly*, et les Grammairiens modernes, au mot *Que*.)

Or, ajoute notre judicieux observateur, il est hors de doute que, si nous supprimons l'expression *sans que* employée dans ces exemples, il faudra dire, avec la négative *ne : Rien* NE *m'arrête*, *rien* NE *m'intimide*. — *Comment souffrirons-nous que jamais Titus* NE *puisse... ?* etc., etc.

Ainsi les mots *aucun*, *personne*, *rien*, *jamais*, qui se combinent ordinairement avec *ne*, sont subordonnés à *sans que*, expression qui rejette la négative *ne*, avant un verbe.

---

vains de son temps, a fait le mot *idole* masculin, ce qui est contre l'usage présent.

Mais, se demande-t-il, pourquoi l'expression *sans que* entre-t-elle toujours à l'exclusion de *ne*, soit dans les propositions affirmatives, soit dans les propositions négatives?

Parce que telle proposition matériellement négative est en effet conditionnelle, et que celle dont elle est suivie, étant affirmative, doit exclure absolument la négative *ne*, après la préposition *sans*.

Et, pour ne rien hasarder en fait de principes, M. *Vallant* analyse ainsi la phrase de *Pascal* et celle de *Bossuet*, citées plus haut :

1° Le sens de la phrase est celui-ci : *Si l'on se moque des passages d'Escobar...*, l'exception *d'être accusé* (exception renfermée dans le mot *sans*, ne peut se faire; ou bien : *se moque-t-on des passages d'Escobar... ? on est* ACCUSÉ; ou bien : *Se moquer des passages d'Escobar...*, *c'est se faire* ACCUSER....

Et, si l'on donne à la conjonction *que* sa vraie signification, qui est celle du mot *ce*, on rendra ainsi la proposition de *Pascal : On ne pourra se moquer* SANS ou *excepté* CE, *Être accusé*, *sans* ou *excepté ;* CE, *L'accusation*.

De ces différentes analyses, qui sont exactement conformes à la pensée de *Pascal*, et dans lesquelles le verbe passif *être accusé* a évidemment un sens affirmatif, M. *Vallant* conclut qu'une *proposition affirmative* qui suit immédiatement les mots *sans que*, ne peut renfermer la négative *ne*.

Il tire la même conséquence de la phrase de *Bossuet*, qu'il analyse ainsi : *Si nous arrêtons les yeux sur la gloire de la princesse...* L'exception de la mort qui *s'y mêle*, ne peut se faire ; ou bien : *Arrêtons-nous les yeux sur la gloire... ? la mort* S'Y MÊLE, ou bien : *Arrêter les yeux sur la gloire... c'est voir la la mort* S'Y MÊLER.

Enfin M. *Vallant* est d'avis que toute autre proposition subordonnée à *sans que*, et dont le sens est négatif, ne sauroit renfermer la négative; et, à l'appui de cette opinion, il cite les exemples suivants :

Raoul, *comte d'Eu et de Guines*, *accusé d'intelligences avec les Anglais*, *est décapité*, SANS QU'on *observe les formes de la procédure*.
(*Hénault*, Histoire de France, 3[e] race, pag. 148.)

Tous les fleuves du monde entrent au sein des mers,
Sans que leurs flots unis ravagent l'univers.
(*Lefranc de Pompignan*, disc. 7.)

Toutes ces phrases, tant celles qui ont été analysées, que celles qui les suivent, et dont on peut faire une semblable application, prouvent donc évidemment que toute proposition, soit affirmative, soit négative, qui

suit immédiatement l'expression *sans que*, ne doit point être employée avec la négative *ne*.

AVANT QUE.

On doit faire usage de *ne* après *avant que*, toutes les fois qu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée par le verbe qui vient après *avant que*; et l'on doit supprimer le *ne* toutes les fois que le verbe qui suit *avant que* exprime une action sur l'existence de laquelle il ne s'élève aucun doute.

Quand je dis: *Fermez la cage* AVANT QUE *l'oiseau* NE *sorte*, j'indique les précautions que l'on doit prendre, et je n'affirme pas que l'oiseau sortira; tandis que, si je veux faire prendre des précautions pour tenir chaudement un oiseau lorsqu'il est encore sans plumes, je dirai: *Tenez ce petit oiseau dans un nid ou dans du coton, pour qu'il ne souffre pas* AVANT QUE *ses plumes aient paru.* Je supprime ici le *ne*, parce que je n'ai pas de doute sur la naissance future des plumes. Quelques exemples pris dans nos bons écrivains confirmeront la règle que nous venons de donner.

Marmontel a dit: *A peine chacun se contient dans l'attente du signal; hâtez-vous de le donner vous-mêmes*, AVANT QUE *vos trompettes* NE *vous échappent, et* NE *le donnent malgré vous.*

N'avons-nous pas vu les satellites de Pompée environner Milon AVANT QU'*il fût jugé?*

Dans le premier exemple, il y a du doute sur l'action future des trompettes; cela est si vrai que, si l'on prend la précaution indiquée par le premier membre de la phrase, l'action à peindre après *avant que* n'existera pas. Dans le second exemple, il ne peut pas y avoir de doute sur le jugement de Milon, puisque le jugement avoit existé.

On lit dans *Buffon*: *L'isatis, moins fort, mais beaucoup plus léger que le glouton, lui sert de pourvoyeur: celui-ci le suit à la chasse, et souvent lui enlève sa proie* AVANT QU'*il* NE *l'ait entamée; au moins il la partage.*

Lorsque le tigre leur fend et leur déchire le corps, c'est pour y plonger la tête et pour sucer à longs traits le sang dont il vient d'ouvrir la source, qui tarit presque toujours AVANT QUE *sa soif* NE *s'éteigne.*

Dans ces deux circonstances le doute est bien établi; il peut se faire que la proie soit entamée par l'isatis, mais aussi elle peut ne pas l'être.

Dans le second exemple, la soif du tigre s'éteindra-t-elle? S'il y a des probabilités pour l'affirmative, il y en a davantage pour la négative; donc il falloit exprimer le doute, et mettre la dubitative *ne*.

C'est ainsi que *Delille* a dit (traduct. de l'Énéide):

Je ne puis y toucher *avant que* des eaux pures
Du sang dont je suis teint n'aient lavé les souillures.

Que *Racine*, dans Athalie, a dit, sans employer la négative *ne:*

Avant que son destin s'explique par ma voix.
(Act. I, sc. 2.)

Bossuet (dans son Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche): *Gand tombe avant qu'on pense à le munir.*

Et *Voltaire* (Siècle de Louis XIV): *Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre* (le Tartufe) AVANT *même* QU'IL *fût achevé.*

(M. *Perrier*, Manuel des Amateurs de la langue française.)

NIER.

Le sens négatif de *nier* se porte sur la proposition subordonnée: ainsi *je* NIE *que je l'aie dit*, signifie à-peu-près: *je dis que je* NE *l'ai pas dit*; sauf, toutefois, la différence qui se trouve entre une proposition exprimée par un tour négatif, et la même proposition avec le tour positif.

Avec *je nie*, le sens est moins décidé, moins précis, et le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif; avec *je dis*, le sens est plus affirmatif, plus précis, et le verbe de la proposition subordonnée est à l'indicatif. Cette phrase: *je* NIE *qu'il l'ait fait*, n'est pas exactement la contradictoire de, *je dis qu'il l'a fait.*

(M. *Collin d'Ambly*, pag. 70.)

Si nous rendons *je nie* négatif, nous disons: *je* NE NIE *pas que je* NE *l'aie dit*, et non pas *je* NE NIE *pas que je l'aie dit.* Notre langue aime deux négatives ensemble qui n'affirment pas comme en latin, où *nec non* veut dire *et*.

Telle est l'opinion de *Vaugelas* (42e Rem.), de *Patru* (sur cette Rem.), de l'*Académie* (page 45 de ses Observations), de *Beauzée* (Encycl. méth., au mot *Négation*), de *Marmontel* (pag. 300), de *Féraud*, de *Lévizac*, etc., etc.

Et les écrivains paroissent l'avoir adoptée, puisqu'on lit dans *Voltaire* (la Princesse de Babylone): *Après les quarante énormes diamants qu'il vous a donnés, vous* NE *pouvez* NIER *qu'il* NE SOIT *le plus généreux des hommes.*

Dans *Boileau* (Réfl. crit. sur Longin): *Je* NE NIERAI PAS *cependant qu'il* NE *fût homme*

de très grand mérite, fort savant, surtout dans les matières de physique.

Dans *J.-J. Rousseau* (Melanges: le Persifleur): *On* NE *peut* NIER *que* JE NE *sois très fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux*, etc.

Dans *D'Alembert*: *Je* NE NIE PAS *que nous* NE *puissions en sentir quelque chose.*

Dans *Fénélon* (Dial. de Socrate et d'Alcibiade): *Vous* NE *sauriez* NIER *qu'un homme* N'*apprenne bien des choses, quand il voyage et qu'il étudie sérieusement les mœurs des peuples.*

Et dans le Dictionnaire de l'*Académie* (édit. de 1762): *Je* NE NIE PAS *que cela* NE *soit.*

Il semble, dit M. *Collin d'Ambly*, que ce *ne* soit redondant, parce qu'il détruit le sens négatif de *je nie*, et que la valeur positive de cette phrase est à-peu-près, *je dis que je l'ai dit;* mais il faut observer que le sens de *je nie* se porte sur la proposition subordonnée, et qu'il ne peut être entièrement détruit que par une négative dans cette proposition. En effet, *je ne nie pas* ne signifie pas exactement *je dis oui*, du moins dans toutes les circonstances; il reste toujours du négatif qui force le verbe de la proposition subordonnée à être au subjonctif, et que le *ne* de cette proposition achève de détruire.

Quand *je nie* est interrogatif, l'interrogation produit l'effet de la négation, et alors il faut employer *ne* dans la proposition subordonnée.

Peut-on NIER *que la santé* NE *soit préférable aux richesses?*

(M. *Collin d'Ambly* et *Féraud*.)

Il est à remarquer, cependant, que quelques écrivains ont retranché avec *nier*, la negative qui doit précéder le second verbe. *J.-J. Rousseau* a dit: *Je ne* NIE PAS *qu'il* AIT *raison.*

Cette maniere de s'exprimer, dit *Féraud*, est bien loin d'être adoptée par beaucoup d'écrivains. L'*Académie*, d'ailleurs, s'est prononcée contre cette suppression, et déjà, du temps de *Vaugelas*, la négative étoit, comme le fait observer *Th. Corneille*, employée même par le peuple.

Enfin, dans le sens affirmatif, il ne faut point de négative au verbe mis après *nier*: NIER *que la puissance divine* S'ÉTEND *à toutes choses, c'est un blasphême.* (*Féraud*.)

DÉSESPÉRER, DISCONVENIR.

On dit avec la négative, dans la proposition subordonnée, comme après *nier* négatif ou interrogatif: *On* NE DÉSESPÉROIT PAS *que vous* NE *deviussiez riche.* (*Beauzée* et M. *Laveaux*.) — *Je* NE DÉSESPÈRE PAS *que nous* N'*ayons du beau temps.* (M. *Collin d'Ambly*.) — *Pouvez-vous* DÉSESPÉRER *que vous* NE *le revoyiez quelque jour?* (La même.)

Je NE DISCONVIENS PAS *que vous* NE *soyez instruit.* (*Beauzée*.) — *Vous* NE *souriez* DISCONVENIR *que ce remède* NE *soit meilleur que tous les autres.* (*Sévigné*.) — *Vous* NE *sauriez* DISCONVENIR *qu'il* NE *vous ait parlé.*

(*Féraud*, M. *Laveaux*, Dict. des diffic., et l'*Académie*, édit. de 1762.)

NOTA. On trouve aussi dans le Dictionnaire de l'*Académie*: *Vous* NE SAURIEZ DISCONVENIR *qu'il vous ait parlé;* mais, comme le fait très-bien observer *Féraud*, c'est une faute; et d'ailleurs cet exemple ne se trouve que dans l'édition de 1798, qui n'est pas avouée par l'*Académie*.

DOUTER.

Le verbe *douter* produit à-peu-près les mêmes résultats que *nier*. Nous disons: *Je* DOUTE *qu'il* SOIT *heureux*, cela veut dire à-peu-près: *je crois, je soupçonne qu'il* N'*est pas heureux.*

Je DOUTE QUE *le ris excessif* CONVIENNE *aux hommes, qui sont mortels.* (*La Bruyère*.)

Ainsi le sens de la négative de *je doute*, se porte sur la proposition subordonnée.

(M. *Collin d'Ambly*, pag. 73.)

Si *douter* est négatif, nous mettons *ne* dans la proposition subordonnée:

(Même autorité.)

Ne doutez point, seigneur, que ce coup *ne* la frappe,
Qu'en reproches bientôt sa douleur *ne* s'échappe.
(*Racine*, Britannicus, act. III, sc. 1.)

Et je *ne doute point*, quoiqu'il n'en ait rien dit,
Que tu *ne* sois de tout le complice maudit.
(*Molière*, l'Étourdi, act. IV, sc. 7.)

Je NE DOUTE PAS *que le successeur qui m'est destiné* N'*ait plus de talent et de capacité moi.* (*Fléchier*.)

Je NE DOUTE PAS *que la vraie dévotion* NE *soit la source du repos.* (*La Bruyère*.)

Aucun physicien NE DOUTE *aujourd'hui que la mer* N'*ait couvert une grande partie de la terre habitée.* (*D'Alembert*.)

Je NE DOUTE PAS *qu'il* N'*arrive.*

(L'*Académie* et M. *Laveaux*.)

Douter, lorsqu'il est interrogatif, exige également que le second verbe soit précédé de *ne*:

DOUTEZ-VOUS *qu'il* NE *vienne?*

(*Marmontel*.)

DOUTEZ-VOUS *qu'il* N'*obéisse?* (*Féraud*)

Doutez-vous que l'Enzio *ne* me porte en deux jours
Aux lieux, . . . ?
(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 1.)

Ainsi, *Crébillon* a péché contre cette règle, quand il a dit, dans Rhadamiste :

Doutez-vous, quels que soient vos services passés,
Qu'un retour criminel les ait tous effacés ?
(Act. I, sc. 3.)
(M. *Collin d'Ambly* et *Marmontel*.)

EMPÊCHER, DÉFENDRE, TENIR.

La proposition subordonnée de *empêcher* est toujours négative, parce que ce verbe exprime un obstacle pour qu'une chose ne soit pas, et jamais pour qu'elle soit. Cette proposition ne devient jamais positive, quand même *empêcher* seroit négatif ou interrogatif :

J'empêche
Je n'empêche pas } *qu'il* NE *vienne*.
Puis-je empêcher

M. *Collin d'Ambly*, qui donne cette règle sur le verbe *empêcher*, a pour lui l'autorité d'un grand nombre d'écrivains.

Vous n'*empêcherez pas* que ma gloire offensée
N'en punisse aussitôt la coupable pensée.
(*Racine*.)

Il marche, dort, mange et boit tout comme les autres ; mais cela N'EMPÊCHE PAS *qu'il* NE *soit fort malade.*
(*Molière*, le Malade imaginaire, act. II, sc. 3.)

Les fautes d'Homère N'ont jamais EMPÊCHÉ *qu'il* NE *fût sublime.*
(*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, t. III.)

Je N'EMPÊCHE POINT *qu'on* NE *te donne.....*
(Mad. *Dacier*, Odyssée.)

Cela N'EMPÊCHOIT PAS *qu'elle* NE *connût la bonne littérature et qu'elle* N'*en parlât fort bien.* (*J.-J. Rousseau*.)

Et dans le sens affirmatif : *La pluie* EMPÊCHA *qu'il* NE *s'en allât promener.* (L'*Académie*.)

La pluie presque continuelle EMPÊCHE *qu'on* NE *se promène dans les cours et dans les jardins.* (*Racine*, 45e lettre à Boileau.)

Cela N'EMPÊCHE PAS *qu'à la sourdine, les gens qui veulent s'instruire* NE *lisent des ouvrages qu'il faut méditer.* (*Voltaire*.)

Je couvrois ces matières-là d'un galimatias philosophique qui EMPÊCHOIT *que les yeux de tout le monde* NE *les reconnussent pour ce qu'elles étoient.*
(*Fontenelle*, Dialogue de Platon et de Marguerite d'Écosse.)

Cependant nous ferons observer que, pour le sens négatif seulement, cette règle a plus d'un contradicteur.

D'abord l'*Académie* dit indifféremment : *Je* N'EMPÊCHE PAS *qu'il* NE *fasse*, ou *je* N'EMPÊCHERAI PAS *qu'il fasse.*

Et M. *Auger*, dans son Comment. sur le Misanthrope de Molière (act. IV, sc. 4), et sur Mélicerte (act. I, sc. 4), paroît adopter cette tournure de phrase.

Ensuite *Wailly*, *Féraud*, MM. *Boinvilliers*, *Lemare* et *Chapsal* disent positivement qu'on ne doit plus mettre *ne* après *que*, quand *empêcher* est accompagné de *ne pas*, ou *ne point*. *Si l'on* NE *veut pas faire le bien, il* NE *faut pas* EMPÊCHER *que les autres le fassent.*

Et *Marmontel*, qui croit que l'usage autorise à dire : *je n'empêche pas qu'il* NE *sorte*, pense que, s'il sort en effet, il faut dire *qu'il sorte* sans négation ; mais que, s'il ne sort point, alors, *je n'empêche pas qu'il* NE *sorte* lui semble mieux dit.

De sorte que l'écrivain qui, dans le sens négatif, feroit usage de la négative ou qui la supprimeroit, ne seroit pas à blâmer.

DÉFENDRE a beaucoup d'analogie avec *empêcher* ; l'un et l'autre expriment un obstacle apporté. Mais *défendre*, opposé direct de *permettre*, est un obstacle apporté par une volonté puissante qui agit ; c'est un ordre précis pour qu'une chose ne soit pas. *Empêcher* est un obstacle qui ne suppose souvent ni volonté ni action ; il peut être apporté par des êtres sans volonté et en repos.

Notre langue considère l'ordre précis de *défendre*, et transporte le sens négatif sur la proposition subordonnée, qui n'a jamais *ne* :

J'ai DÉFENDU *que vous* FISSIEZ *cette chose.*
(L'*Académie*.)

Mais il me semble, Agnès, si ma mémoire est bonne
Que j'avois *défendu* que vous *vissiez* personne.
(*Molière*, l'École des Femmes, act. II, sc. 6.)

J'ai même *défendu*, par une expresse loi,
Qu'*on osât* prononcer votre nom devant moi.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

Il DÉFENDIT *qu'aucun étranger* ENTRÂT *dans la ville.* (*Voltaire*, Charles XII.)

Je DÉFENDS *qu'on* MARCHE *de ce côté.* — *Je* DÉFENDS *qu'on* PRENNE *les armes.*
(*Voltaire*, 9e Remarque sur Corneille.)

Plusieurs écrivains cependant ont fait usage du verbe *défendre* avec la négative *ne* :

Le roi DÉFENDIT *de* NE *pas songer à ce mariage.* (Mém. de Berwick.)

Il lui DÉFENDIT, *avec dureté, de* NE *jamais se présenter devant lui.* (*Vertot*.)

On vérifia quatre déclarations........ la troisième pour DÉFENDRE *au parlement de* NE *plus se mêler que des affaires civiles et criminelles.* (*D'Avrigny*.)

Sa Majesté défend de NE *rien écrire pour soutenir cette doctrine.* (Le même.)

Mais, comme le fait observer *Féraud*, la négative *ne* doit d'autant plus être supprimée, dans chacune de ces phrases, que *défendre de* NE *pas songer*, *de* NE *jamais se présenter*, *de* NE *plus se mêler*, enfin *de* NE *rien écrire*, c'est vouloir qu'on songe, qu'on se présente, etc., etc.

TENIR. Lorsque la phrase principale offre une espèce d'obstacle, il faut avec ce verbe employer *ne* dans la phrase subordonnée; dans le cas contraire, il ne faut pas en faire usage. On dira donc :

Il TIENT *à moi que cela se fasse.*
Il ne TIENT *pas à moi que cela* NE *se fasse.*
A quoi TIENT-*il que cela* NE *se fasse?*
(M. *Collin d'Ambly*.)

Il ne TIENT *à rien* *Il ne* TIENT *pas à grand'chose* *Il a* TENU *à peu*	*que nous* N'*ayons un procès.*

(L'*Académie* et M. *Loveaux*.)

La phrase subordonnée est accompagnée de la négative dans les cinq derniers exemples, parce que la phrase principale marque une espèce d'obstacle. En effet, *il ne* TIENT *pas à moi* peut se rendre par *je n'empêche pas*; *il ne* TIENT *à rien*, par *il s'en faut peu*; mais il n'en est pas ainsi de, *il* TIENT *à moi*, *il dépend de moi*; ces deux expressions ne présentent pas l'idée d'un obstacle, et ne peuvent se rendre par *j'empêche*.

Les Grammairiens et les Écrivains viennent justifier ces principes : *Je ne sais à quoi il* TIENT *que je* NE *lui rompe en visière.*
(L'*Académie*.)

Il ne tiendra qu'à lui que le différend NE *se vide par une bataille.* (*Vaugelas*.)

Il ne TINT *pas à eux que la ville* NE *fût démolie.* (*D'Ablancourt*.)

Mais il ne *tient* qu'à vous que son chagrin NE passe.
(*Molière*, le Misanthrope, act. II, sc. 3.)

Il ne TIENDRA *pas à moi qu'on* NE *vous rende tout l'honneur qui vous est dû.* (*Boileau*.)

Si *il* NE *tient pas* est interrogatif, on peut supprimer *ne*.

Ne TIENT-*il pas à moi que tout cela se fasse?*

En général, il me semble qu'on doit supprimer *ne* de la phrase subordonnée toutes les fois que la phrase principale, avec ses accessoires, ne présente pas l'idée d'un obstacle apporté. (M. *Collin d'Ambly*, pag. 77.)

CRAINDRE, TREMBLER, APPRÉHENDER, AVOIR PEUR.

Craindre, employé par extension, exprime une affection pénible, un sentiment d'inquiétude, et, dans ce sens, il est opposé à *désirer*; il signifie *désirer* négativement, de même que *regretter* signifie *désirer* ce qu'on n'a plus.

Comme on peut désirer la réussite ou la non-réussite d'une affaire, de même on peut craindre sa réussite ou sa non-réussite. Ainsi, *je désire la réussite* et *je crains la non-réussite*, sont deux phrases qui ont à-peu-près la même valeur; il en est de même de : *je désire la non-réussite*, et : *je crains la réussite*.

Il y a donc deux cas à considérer dans l'emploi de *craindre* : lorsqu'on désire la chose, ou lorsqu'on ne la désire pas.

1° Lorsqu'on désire la chose, on *craint*, on *tremble*, on *appréhende*, on *a peur* qu'elle n'arrive pas. La proposition subordonnée de *craindre*, de *trembler*, de *appréhender*, de *avoir peur* est toujours négative dans ce cas; elle a *ne pas*, quelque forme qu'ait la proposition principale :

Je CRAINS, *je* TREMBLE, *j'*APPRÉHENDE, *j'ai* PEUR *qu'il n'arrive* PAS.

Je NE CRAINS PAS, *je* NE TREMBLE PAS, *je* N'APPRÉHENDE PAS, *je* N'AI PAS PEUR *qu'il* N'*arrive* PAS.

CRAIGNEZ-VOUS, TREMBLEZ-VOUS, APPRÉHENDEZ-VOUS, AVEZ-VOUS PEUR *qu'il* N'*arrive* PAS?

Il semble que, dans ce cas, le sens négatif de *je crains*, *je tremble*, *j'appréhende*, *j'ai peur*, est détruit par le negatif de la proposition subordonnée; c'est à-peu-près comme si l'on disoit : *Je ne désire pas qu'il n'arrive pas*, *je désire qu'il arrive*.

2° Lorsqu'on ne désire pas la chose, on la craint. La proposition subordonnée, dans ce cas, prend *ne* sans *pas*, si *craindre*, *trembler*, *appréhender*, *avoir peur* n'est ni négatif ni interrogatif.

Je CRAINS, *je* TREMBLE, *j'*APPRÉHENDE *qu'il* N'*en arrive faute.*
(L'*Académie* et M. *Loveaux*.)

J'ai PEUR *qu'il* N'*en* SOIT MAUVAIS MARCHAND.
(L'*Académie*.) *je* TREMBLE *qu'il* NE REVIENNE.
(M. *Loveaux*.)

Ce *ne* de la proposition subordonnée, que *d'Olivet* appelle prohibitif, paroît redondant et abusif à d'autres Grammairiens. Cependant il a lieu en latin; c'est également l'usage constant et uniforme de tous nos écrivains, et nous sentons nous-mêmes que nous ne pouvons le supprimer; il est donc fondé en raison.

Ce *ne* employé, dans ce cas, après *craindre*, *trembler*, *appréhender*, *avoir peur*, sert à achever le sens négatif annoncé par *je*

crains. Le sens négatif de *je crains* ne se porte pas assez directement, assez efficacement sur la proposition subordonnée; nous employons ce *ne* pour marquer sous quel rapport cette proposition doit être comprise :

Je N'ai jamais importuné Votre Majesté, pour lui demander du bien; JE CRAINS *que je* NE *l'importune en lui disant qu'elle m'en a fait* (*). (*Fléchier*.)

Je crains presque, *je crains* qu'un songe *ne* m'abuse.
(*Racine*.)

Je tremble qu'un discours, hélas ! trop véritable,
Un jour *ne* leur reproche une mère coupable.
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

Tremble qu'à mon retour, aimant fier et jaloux,
Je *n*'immole avec toi deux perfides époux.
(*Colardeau*, Caliste, act. I, sc. 3.)

JE TREMBLE *que cela* N'*arrive*.
(L'*Académie*.)

Craignez, seigneur, *craignez* que le ciel rigoureux
Ne vous haïsse assez pour exaucer vos vœux.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 3.)

J'APPRÉHENDE *un peu qu'il* NE *vous retienne.*
(Le même, lettre à Boileau.)

La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses, nous fait APPRÉHENDER *qu'elles* NE *le soient pas assez pour mériter d'être lues.* (*La Bruyère*, chap. I[er], p. 141.)

On APPRÉHENDE *que la fièvre* NE *revienne.*
(L'*Académie*.)

Jusque-là que mes amis eurent PEUR *que cela* NE *me fît une affaire auprès de cet illustre ministre.*
(*Boileau*, lettre à M. de Vivonne.)

J'ai peur que l'univers, qui sait ma récompense,
*N'*impute mes transports à ma reconnoissance.
(Le même, Épître VIII.)

Le Soleil, étonné de tant d'effets divers,
Eut *peur* de se voir inutile,
Et qu'un autre que lui *n'*éclairât l'univers.
(*Racine*, la Nymphe de la Seine à la reine.)

J'ai PEUR *que cela* NE *vous fasse de la peine.* (L'*Académie*.)

Si *craindre*, *appréhender*, *avoir peur*, *trembler* sont accompagnés de *ne pas*, la proposition subordonnée ne prend pas *ne*: *Je* NE CRAINS PAS, *je* N'APPRÉHENDE PAS, *je* NE TREMBLE PAS, *je* N'AI PAS PEUR *qu'il arrive.*
(L'*Académie*.)

Dans ce cas l'inquiétude cesse, il n'y a plus de désir qu'il arrive ou qu'il n'arrive pas: *Je suis tranquille, je suis sûr qu'il n'arrivera pas.* Il n'y a pas de *ne* dans la proposition subordonnée, parce que cette phrase équivaut à-peu-près à celle-ci : *Je* NE *crois* PAS *qu'il arrive, je crois qu'il n'arrivera pas.*

Hélas! on *ne croint pas* qu'il venge un jour son père,
On *croint* qu'il *n'*essuyât (422) les larmes de sa mère.
(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 4.)

Ne craignez point que prêt à vous désobéir,
Il apprenne avec moi, seigneur, à vous trahir.
(*Crébillon*, Xerxès, act. III, sc. 5.)

Je NE CRAINS PAS *qu'on soupçonne de partialité sur cet article, un homme que l'on n'a point accusé jusqu'ici d'être fort doucereux.*
(*Crébillon*, Préface de la tragédie d'Idoménée.)

. . . Vous *ne* devez *pas craindre*
Qu'à prendre aucun parti je veuille vous contraindre.
(*Destouches*.)

Dans tous ces cas, *ne pas craindre* indique une espèce d'incertitude :

On est sûr qu'il NE *vengera* PAS... *Soyez sûr qu'il* N'*apprendra* PAS.

On aura les mêmes résultats si *craindre* est interrogatif, ou accompagné de quelques mots qui produisent l'effet de la négation :

Quand on est bien portant, { On ne craint pas / On craint peu / On craint moins / Doit-on craindre / On vit sans craindre } Que les excès incommodent.

Je *crains* peu qu'un grand roi puisse en être jaloux.
(*Crébillon*, Électre, act. II, sc. 4.)

Quoi! *craignez-vous* déjà qu'ils *ne* soient écoutés ?
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 4.)

Car, dans tous ces cas, on a une espèce de certitude que les excès n'incommoderont pas. Si cette certitude n'a pas lieu, il faut employer *ne* dans la proposition subordonnée. C'est ainsi que *Crébillon* a dit :

Et si je n'avois *craint* que d'un si noir forfait
Ma pitié *ne* m'eût fait soupçonner un secret
(Xerxès, act. V, sc. 8.)

(*) *De l'importuner* eût été plus correct.

(422) Beaucoup de Grammairiens voudroient substituer *qu'il* N'*essuie* à *qu'il* N'*essuyât*; mais il n'y a pas le moindre doute que ce changement occasionneroit un contre-sens; car ici, l'action *d'essuyer les larmes* est conditionnelle : ON CRAINT *qu'il* N'*essuyât les larmes de sa mère, s'il restoit avec elle*; ou ON CRAIN-

Parce que, dans ces exemples, le sens interrogatif de *craignez-vous* n'est pas équivalent au négatif *ne craignez pas*, *soyez sûr*. C'est ainsi que nous dirions : *Vous avez l'air inquiet*, CRAIGNEZ-VOUS *qu'il* NE *soit arrivé quelque chose de fâcheux à vos enfants ?*

Cependant *Racine* a dit, dans Bérénice (act. V, sc 5) :

Quoi! dans mon désespoir trouvez-vous tant de charmes?
Craignez-vous que mes yeux versent *trop peu* de larmes?

L'expression *trop peu* tient lieu de la négative, car nous rendons le même sens par, CRAIGNEZ-VOUS *que mes yeux* NE *versent pas assez de larmes ?*

Si *craindre* est négatif et interrogatif en même temps, on doit mettre *ne* : *Ne* CRAIGNEZ-VOUS *pas qu'il* NE *vienne ?* (pour dire, *il pourroit bien venir*, espèce de menace.)

(*Marmontel*; et M. *Auger*, Comment. sur Molière: don Garcie de Navarre, vol. II, pag. 203.)

Racine, au lieu de dire, dans Phèdre (act. V, sc. 3) :

Craignez, seigneur, *craignez* que le ciel rigoureux
Ne vous haïsse assez pour exaucer vos vœux.

auroit pu dire :

Et *ne craignez-vous pas* que le ciel rigoureux
Ne vous haïsse assez, etc.

C'est encore ainsi qu'il s'exprime dans Athalie (act. III, sc. 5), où l'interrogation n'est marquée que dans le sens et la ponctuation, et non par la transposition du pronom sujet :

Vous souffrez qu'il vous parle ? et vous *ne craignez pas*
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas,
Il *ne* sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
Ou qu'en tombant sur lui ces murs *ne* vous écrasent?

Il auroit pu dire : *et ne craignez-vous pas.... ?* — Mais il a voulu donner à cette phrase le même tour qu'à la précédente, *vous souffrez....* qui signifie évidemment : *comment pouvez-vous souffrir.... ?*

Toutefois ce grand écrivain n'est pas si correct, quand il dit dans une lettre : NE CRAIGNEZ-VOUS POINT *que l'on vous fasse le même traitement ?* au lieu de NE CRAIGNEZ-VOUS POINT *que l'on* NE *vous fasse*, parce que cette phrase peut se rendre par : *vous devez craindre que l'on* NE *vous fasse....*

(M. *Collin d'Ambly*, pag. 79 et suiv.)

SE DÉFIER.

Ce verbe ayant à-peu-près le sens de *craindre*, doit, pour la négative, suivre la même règle. Ainsi, puisqu'on dit : *On doit* CRAINDRE *qu'ils* NE *viennent*, pourquoi ne diroit-on pas : *On doit se* DÉFIER *qu'ils* NE *viennent ?*

Au contraire, quand *se défier* est employé avec la négative, on la supprime avant le verbe régi, comme cela se pratique avec le verbe *craindre* : *Je* NE *me serois jamais* DÉFIÉ *que vous dussiez me manquer.*

(*L'Académie*.)
(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

PRENDRE GARDE, GARDER.

Prendre garde, signifiant *faire attention*, *observer*, est suivi d'une proposition positive ou négative, selon le sens :

PRENEZ-GARDE *qu'on vous dit la vérité*. — PRENEZ-GARDE *qu'on ne vous dit pas la vérité.* (M. *Collin d'Ambly*.)

PRENEZ GARDE *que l'auteur* NE *dit pas ce que vous lui prêtez.* (*Beauzée*.)

Si *prendre garde* signifie *prendre des précautions*, la proposition subordonnée a toujours *ne*, de même que pour le verbe *empêcher*, parce que l'on prend des précautions pour qu'une chose *ne* soit pas, et non pas pour qu'elle soit ; et alors l'esprit étant occupé du désir que la chose ne soit pas, il n'y a que la négation qui puisse exprimer ce désir :

PRENEZ GARDE *que cela* N'*arrive*.
(*L'Académie*.)

PRENEZ GARDE *qu'il* NE *sorte*. (*Beauzée*.)

PRENEZ GARDE *que cet enfant* NE *tombe*.
(*Féraud*.)

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

(*Beauzée*, Encycl. méth. — M. *Collin d'Ambly*, pag. 85, — et l'Auteur anonyme du traité des *Négations*, pag. 39.)

Garder. Dans le sens de *prendre garde*, ce verbe s'emploie quelquefois sans pronom personnel ; mais c'est en poésie seulement : en prose ce seroit un néologisme.

Employé ainsi, *garder* exige *ne* dans la proposition subordonnée :

DROIT *qu'il* N'*essuyât*, dit évidemment la même chose ; et comme l'imparfait du subjonctif doit s'employer lorsqu'on veut exprimer une action dépendante d'une condition à laquelle on ne s'attend point puisqu'on ne peut changer le passé, *Racine*, dont le tact étoit sûr, a pu et dû dire, *on craint qu'il* N'*essuyât*, et non pas : *on craint qu'il* N'*essuie*.

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
(*Boileau*, Art poétique, chant I.)

Mais pour un vain bonheur qui vous a fait rimer,
Gardez qu'un sot orgueil *ne* vous vienne enfumer.
(Le même, chant II.)

Gardez qu'avant le coup votre dessein n'éclate.
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 1.)

Gardez, pour vous punir de cet orgueil étrange,
Que le ciel à la fin *ne* souffre qu'on vous venge.
(*Corneille*, le Cid, act. V, sc. 4.)

IL S'EN FAUT.

Il s'en faut exprime (dans toute sa conjugaison) une absence, une privation dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée; alors, quand ce verbe n'est accompagné, ni d'une négation, ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tels que *peu*, *guère*, *presque*, *rien*, etc., etc., la proposition subordonnée s'emploie sans la negative *ne*:

IL S'EN FAUT *beaucoup que l'un soit du mérite de l'autre.*
(L'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, au mot *Falloir*.)

IL S'EN FALLOIT *cent pistoles que la somme entière y fût.* (*Beauzée*.)

TANT S'EN FAUT *qu'un chrétien doive haïr son prochain, qu'au contraire il est obligé de le secourir et de faire du bien même à ses ennemis.* (*Trévoux*.)

Je puis vous assurer qu'il S'EN FAUT *bien qu'on y meure de faim.*
(*Racine*, lett. XVIe à Boileau.)

Il S'EN FALLOIT *cependant bien que la tranquillité de Lusane eût l'air de l'insulte; et il était facile de voir qu'il se faisait violence.*
(*Marmontel*, le bon Mari.)

Le feu des volcans n'est pas si éloigné du sommet des montagnes, et IL S'EN FAUT BIEN *qu'il redescende au niveau des plaines.*
(*Buffon*.)

Si *il s'en faut* est précédé de la négative, ou des mots *peu*, *guère*, etc., qui ont un sens négatif; ou bien encore si la phrase marque interrogation, la proposition subordonnée prend la *négative ne*, qui alors compense ou détruit le negatif exprimé par le verbe *il s'en faut*:

PEU S'EN EST FALLU *qu'il* NE *se soit tué.*
(L'*Académie*, au mot *Peu*.)

Il NE S'EN FAUT *pas de beaucoup* (423) *que la somme n'y soit.*
(M. *Lareaux*, Dict. des difficultés gramm.)

IL S'EN FAUT PEU *que l'un* NE *soit du mérite de l'autre.*

IL S'EN FALLOIT PEU *qu'il n'eût achevé.* — IL S'EN EST PEU FALLU *qu'il n'ait été tué.*
(L'*Académie*, au mot *Falloir*.)

IL NE S'EN FALLUT GUÈRE *qu'il n'en vînt à bout.* (*Beauzée*.)

IL NE S'EN FAUT PRESQUE *rien qu'il* NE *soit aussi grand que son frère.*
(Le Dict. crit. de *Féraud*, au mot *Falloir*.)

Peu s'en faut que Mathan *ne* m'ait nommé son père.
(*Racine*, Athalie, act. III, sc. 6.)

PEU S'EN FAUT *que je n'interrompe mon discours.* (*Fléchier*.)

Peu s'en faut que d'amour la pauvrette *ne* meure.
(*Molière*, l'Étourdi, act. I, sc. 4.)

Un discours que rien ne lie et n'embarrasse, marche et coule de soi-même; et IL S'EN FAUT PEU *qu'il n'aille quelquefois plus vite que la pensée même de l'orateur.*
(*Boileau*, Traité du Sublime, ch. XVI.)

PEU S'EN EST FALLU *qu'il* NE *l'ait obtenue à la honte de la raison.* (*D'Alembert*.)

Voyez, aux Remarques détachées, une Observation sur le verbe *Respirer*, qui ne s'emploie le plus ordinairement qu'avec la négative.

Présentement pour compléter nos observations sur les expressions négatives, il est nécessaire d'examiner: — Dans quelles circonstances on peut élégamment supprimer les négatives *pas* et *point*. — Quand on doit les supprimer. — Quand *pas* est préférable à *point*, et réciproquement. — Enfin, quelle est la place que les négatives doivent occuper dans le discours.

PREMIÈRE QUESTION. — *Quand peut-on supprimer* PAS *et* POINT?

On le peut après les verbes *cesser*, *oser*, *pouvoir* et *savoir*.

Il n'a CESSÉ *de gronder.—On n'*OSE *l'aborder.— Je ne* PUIS, *je ne* SAUROIS *me taire.*
(Le Dict. de l'*Académie*.)

Beauzée fait observer que ce ne seroit pas une faute que de dire: *Il n'a* PAS CESSÉ *de gronder.—On ne* PEUT PAS *avoir confiance en lui.—Je ne* PUIS, *je ne* SAUROIS PAS *me taire.* Mais cela est moins élégant.

Ses sujets ne CESSÈRENT *d'être heureux, que lorsqu'il cessa lui-même d'être fidèle à Dieu.* (*Massillon*.)

Pourquoi faut-il, ingrat. . .
Que vous n'*osiez* pour moi ce que j'ose pour vous?
(*Racine*.)

(423) *Voyez*, pag. 388, au mot *Beaucoup*, dans quel cas il faut dire, *il s'en faut beaucoup*, et *il s'en faut de beaucoup*.

Grand roi, c'est mon défaut, je *ne saurois* flatter.
(*Boileau*, Discours au roi.)

Toutefois, comme le dit très-bien M. *Collin d'Ambly*, il y a des circonstances où nous ne pouvons supprimer *pas*. Nous dirons bien : *cet ouvrier ne* CESSE *de travailler* ; mais si l'on demande à quelle heure cet ouvrier cesse de travailler, nous répondrons : *Cet ouvrier ne* CESSE PAS *de travailler avant midi*.

Ensuite lorsque *cesser, oser, pouvoir*, n'ont pas pour complement un infinitif, ou lorsqu'ils sont employés sans complement, ils sont presque toujours suivis de *pas* (étant employé dans le sens négatif) : *Dieu ne* PEUT PAS *l'absurde.— Tu ne* SAIS PAS *ce que c'est que d'avoir des reproches à se faire.—Il ne* CESSA PAS,*vous n'*OSEZ PAS.

Après le verbe *bouger* on supprime *pas*; on dit : *Il ne* BOUGE *des spectacles*, pour dire qu'il y est fort assidu.

DEUXIÈME QUESTION.— *Quand doit-on supprimer* PAS *et* POINT?

Après les verbes *douter*, *nier*, précédés de *ne* et suivis de la conjonction *que*, la phrase amenée par cette conjonction demande qu'on répète *ne*, mais tout seul : *Je ne* DOUTE *pas, je ne* NIE *pas que cela* NE *soit*.
(Le Dict. de l'*Académie*, au mot *Ne*.)

Beauzée ajoute à ces deux verbes, *disconvenir* et *désespérer* : *Je ne* DISCONVIENS *pas que vous* NE *soyez instruit.—On ne* DÉSESPÉROIT *pas que vous* NE *devinssiez riche*. *L'Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, sembleroit être de cette opinion, à l'égard du verbe *disconvenir*; mais, dans l'édition de 1798, elle emploie *disconvenir*, avec et sans la négation. — Quant au verbe *désespérer*, *l'Académie* ne s'en explique dans aucune de ces deux éditions.

Marmontel (pag. 300 de sa Gramm.) et *Féraud* (dans son Dict. crit.) pensent comme *Beauzée*, et sont d'avis que l'on doit dire : *Je ne* DISCONVIENS *pas que cela* NE *soit*.

Après le verbe *craindre*, suivi de la conjonction *que*, on supprime *pas* et *point*, lorsqu'il s'agit d'un effet qu'on ne désire pas : *Un père qui n'a inspiré à ses enfants aucun principe de religion, doit toujours* CRAINDRE QU'*ils* NE *tombent dans le travers*; au contraire, il faut *pas* ou *point*, lorsqu'il s'agit d'un effet que l'on désire : *Je* CRAINS *que ce que je dis* NE *plaise* PAS *à tout le monde*.
(Le Dict. de l'*Académie* et *Beauzée*.)

La même chose est à observer avec le verbe qui suit *de peur que*, *de crainte que*; ainsi lorsqu'on dit : DE CRAINTE QU'*il* NE *perde son procès*, on souhaite qu'il le gagne; et, DE PEUR QU'*il* NE *soit* PAS *puni*, on souhaite qu'il soit puni. (Mêmes autorités.)

Elle est également à observer avec les verbes *avoir peur*, *appréhender*, *trembler*.
(Mêmes autorités.)

Après *prendre garde*, quand il signifie *être sur ses gardes*, on met le subjonctif, et l'on supprime *pas* et *point*: PRENEZ GARDE *qu'il* NE *vous séduise*, *qu'il* NE *vous trompe*.
(Le Dict. de l'*Académie*, au mot *Prendre*.)

Après le verbe *tenir* dans le sens de *faire obstacle* ou *empêchement*, employé affirmativement ou négativement, le *que* doit être accompagné de *ne* seulement : *Il ne* TIENDRA *pas à moi qu'il* NE *gagne son procès*. (*L'Académie*.)—*Il ne* TENOIT *pas à lui qu'on* N'*oubliât ses victoires*.
(*Mascaron*.)

Avec le verbe *empêcher* on supprime *pas* et *point* après *ne* : *Quand on le peut, il faut* EMPÊCHER *que le mal* NE *s'accomplisse*.
(M. *Laveaux*.)

Empêcher que Caron, dans la fatale barque,
Ainsi que le berger, *ne* passe le monarque.
(*Boileau*.)

On supprime *pas* et *point*, quand l'étendue qu'on veut donner à la négative est suffisamment déclarée par d'autres termes qui la restreignent :

On *ne* lit *guère plus* Rampale et Ménardière.
(*Boileau*, Art poétique, chant IV.)

Je NE *sortirai de* TROIS JOURS. (*L'Académie*.)—*Il* N'*y a* GUÈRE *de gens tout à-fait désintéressés*. (*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Ne*, et *Feraud*.)

Ou par des termes qui excluent toute restriction, et qui emportent avec eux-mêmes la négative; tels que *rien*, *jamais*, *personne*, *aucun*, *nul*, etc. :

Quand le peuple est le maître, on n'agit qu'en tumulte,
La voix de la raison *jamais ne* se consulte.
(*Corneille*, Cinna, act. II, sc. 1.)

L'honnête homme est celui qui fait tout le bien qu'il peut, et NE *fait de mal à* PERSONNE. (*Terrasson*.)

Socrate disoit qu'il ne savoit qu'une chose, c'est qu'il NE *savoit* RIEN. (*Saint-Evremont*.)

Tout est charmant, divin, aucun (424) mot *ne* le blesse.
(*Boileau*, Art poétique, ch. II.)

(424) *Aucun* précédé ou suivi de *ne*, est l'équivalent exact de *pas un*. Ainsi *pas* est non-seulement inutile, mais même vicieux

Nul *presque de tous ceux qui m'écoutent ici* n'*est content de sa destinée*
(*Massillon.*)

Je ne *veux* aucunement (425) *troubler votre bonne fortune.* (Même autorité.)

Ou enfin par des termes qui signifient les moindres parties d'un tout, et qui se mettent sans article ; tels que *goutte*, *mot*, *aucun*: *Le savant voit le double des autres, et l'ignorant* ne *voit* goutte, *lors même qu'il croit voir le plus clair.—Il vaut mieux* ne *dire* mot *que de dire des sottises.* — *Je* n'*en ai recueilli* brin. —*Je* ne *fais* aucun *cas de la hardiesse, si elle n'est accompagnée de la prudence.*
(Même autorité.)

Dans toutes ces phrases, si la conjonction *que*, on les relatifs *qui* et *donc*, amènent une autre phrase qui soit négative, on y supprime *pas* et *point* : *Je ne soupe jamais* que *je* ne *m'en trouve mal.* — *Je ne vois personne* qui ne *le loue.*— *Vous ne dites mot* qui ne *soit applaudi.*
(L'*Académie*, *Beauzée*, et *Th. Corneille*, sur la 389e Remarque de *Vaugelas*.)

Si un adjectif numéral accompagne le substantif *mot*, il faut employer *pas* : *Il ne dit* pas un mot *qui* ne *soit à propos.*
(L'*Académie*, édit. de 1798.)

Il faut encore employer *pas* avant la proposition *de* : *Je* ne *fais* pas *de doute que.* —*Il* ne *fait* pas *de démarche inutile.*
(L'*Académie*, même édition.)

On supprime *pas* et *point* après la conjonction *que*, mise à la suite d'un terme comparatif, ou de quelque équivalent : *Vous écrivez* mieux que *vous* ne *parlez.*—*Il est* moins *riche*, plus *riche* qu'on ne *croit.*—*C'est* autre *chose* que *je* ne *croyois.* (Le Dict. de l'*Académie.*)

On supprime *pas* et *point*, lorsqu'avant la conjonction *que*, on doit sous-entendre *rien*, comme dans ces phrases :

Il ne *fait que rire.*—*Je* ne *demande que le nécessaire.* (Même autorité.)

On les supprime quand la conjonction *que* peut se résoudre par *sinon*, *si ce n'est*; comme dans ces phrases : *Il* ne *tient* qu'*à vous.* — *Trop de lecture* ne *sert* qu'*à embrouiller l'esprit.* (Même autorité.)

On les supprime quand la conjonction *que* signifie *pourquoi* au commencement d'une phrase : Que n'*avons-nous autant d'ardeur pour la vertu que nous en avons pour le plaisir!* ou quand elle sert à exprimer un désir, à former une imprécation : Que n'*est-il à cent lieues de moi!*
(Le Dict. de l'*Académie* et *Beauzée.*)

Après *depuis que*, ou *il y a*, suivi d'un mot qui signifie une quantité déterminée de temps, on les supprime quand le verbe est au preterit : Depuis que *je* ne *vous* ai vu, *il s'est passé de bien grandes choses.*
(L'*Académie.*)

Il y a *six mois que je* ne *lui* ai parlé.
(Même autorité.)

Mais il faut *pas* ou *point*, si le verbe est au présent : Depuis que *nous* ne *nous* voyons pas. —Il y a *six mois que je* ne *lui* parle pas.
(Le Dict. de l'*Académie* et *Beauzée.*)

Après les conjonctions *à moins que*, et *si*, dans le sens d'*à moins que*, on met le subjonctif, et l'on supprime *pas* et *point*: *Vous ne serez jamais instruit*, à moins que *vous* n'*étudiiez beaucoup.*—*N'espérez pas obtenir les faveurs du ciel*, si *vous* ne *remplissez vos devoirs envers Dieu et envers les hommes.*
(Mêmes autorités.)

On les supprime, quand deux propositions négatives sont jointes par *ni*, comme : *je* ne *l'aime*, ni ne *l'estime* ; et quand cette conjonction *ni* est redoublée : ni *les biens*, ni *les honneurs* ne *valent la santé.*—*Il est avantageux de* n'*être* ni *pauvre* ni *riche.*—*Heureux qui* n'a ni *dettes* ni *procès!*
(Mêmes autorités.)

Après *sans*, on supprime *pas* et *point* : *Il a fait le relevé de tout ce registre* sans *faute.* —Sans point *de faute* est une locution que l'on employoit autrefois, mais qui est rejetée depuis long-temps.
(*Vaugelas* et *Th. Corneille*, 167e et 387e Rem.— *Féraud.*)

---

dans ce vers de *Molière* (l'Étourdi, act. I, scène 4) :

Autrefois j'ai connu cet honnête garçon,
Et vous n'avez *pas lieu* d'en prendre aucun soupçon.

C'est, comme a dit *Molière* lui-même, trop d'une négative. Cette faute est si fréquente dans *Corneille* et dans les autres poètes de la même époque, qu'on pourroit presque douter que c'en fût une alors.

(M. *Auger*, Comment. sur Molière, pag. 15, t. I.)

(425) *Molière*, a dit dans le Misanthrope (act. V, sc. 2) :

Je *ne veux point*, monsieur, d'une flamme importune
Troubler *aucunement* votre bonne fortune.

Mais, comme le fait très-bien observer M. *Auger*. *point* est de trop.

Ce que nous disons, sur la question de savoir si l'expression *sans que* peut recevoir la négative *ne* pour

complément, n'est pas sans intérêt; on la trouvera résolue pag. 396 et suivantes.

On supprime *pas* et *point*, et même *ne*, quand on veut employer le mot *rien*, comme tenant lieu du mot *quelque chose* : *Y a-t-il* RIEN *de plus odieux qu'un ingrat ? — C'est une lâcheté de* RIEN *faire contre sa conscience.— Qui vous dit* RIEN ? (L'*Académie*, au mot *Rien*.)

Quand *rien* est employé; comme signifiant *néant*, *nulle chose*, on supprime *pas* et *point*, mais on emploie *ne* : *La science achève de polir un esprit bien tourné, elle* N'A RIEN *de rude ni de sauvage.* (*Marmontel*, Bélisaire.)

Le pénible fardeau de n'avoir *rien* à faire.
(*Boileau*, XIe Épître.)

(*Restaut*, pag. 165.—*Wailly*, pag. 209.—*D'Olivet*, IVe Remarque sur *Racine*.)

Voyez, aux Remarques détachées, ce que nous disons sur le mot *Rien*.

TROISIÈME QUESTION. — *Dans quel cas* PAS *est-il préférable à* POINT, *et réciproquement ?*

1° *Pas* énonce simplement la négative, *point* l'exprime avec beaucoup plus de force. Le premier souvent ne nie la chose qu'en partie ou avec modification; le second la nie toujours absolument, totalement et sans réserve :

On dira : *Vous ne croyez* PAS *une chose qu'on ne peut vous persuader.* — *Vous ne croyez* POINT *celle que votre esprit rejette absolument.* Dans le premier cas, il peut vous rester quelque doute; vous êtes décidé dans le second.

On dira aussi : *Il n'a* PAS *d'esprit*, *ce qu'il en faudroit pour une telle place*, parce que cela suppose qu'il n'est pas réellement sans esprit; mais si l'on dit : *Il n'a* POINT *d'esprit*, cela signifie qu'il en est entièrement dépourvu.

2° Par cette raison, *pas* vaut mieux que *point*, avant les mots qui servent à marquer le degré de qualité ou de quantité; tels que : *moins*, *plus*, *beaucoup*, *si*, *fort*, et autres semblables : *Cicéron n'est* PAS MOINS *véhément que Démosthène; Démosthène n'est* PAS *si abondant que Cicéron.*
(L'*Académie*, au mot *Ne*, et *Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Pas*.)

Les riches ne sont PAS *toujours* PLUS *heureux que les pauvres.* (*Restaut*.)

Assez ordinairement il n'y a PAS BEAUCOUP *d'argent chez les gens de lettres.*
(*Beauzée*.)

Par la même raison, *pas* est préférable avant les noms de nombre.

Qui n'a PAS UN *sou à dépenser, n'a* PAS UN *grain de mérite à faire paroître.* (*Beauzée*.)
(*Th. Corneille*, sur la 389e Rem. de *Vaugelas*, — et le Dict. de l'*Académie*, au mot *Ne*.)

3° De même *pas* convient mieux à quelque chose de passager et d'accidentel; *point* à quelque chose de permanent et d'habituel : *Il ne lit* PAS, c'est-à-dire, présentement. *Il ne lit* POINT, c'est-à-dire, jamais, dans aucun temps. On dira également d'un homme *qu'il ne dort* POINT, pour faire entendre qu'il a une insomnie habituelle; et *qu'il ne dort* PAS, pour marquer qu'actuellement il est éveillé.
(Le Dict. de l'*Académie*, et *Beauzée*, Encycl. méth.)

4° Par la même raison encore, *pas* après *tout* marque une exclusion partielle, et *point* une exclusion totale : Tous *ceux qu'on accusoit n'ont* PAS *été convaincus* ; c'est-à-dire, *Quelques-uns de ceux qu'on accusoit n'ont* PAS *été convaincus*; et *tous ceux qu'on accusoit n'ont* POINT *été convaincus*, veut dire, *Aucun de ceux qu'on accusoit n'a été convaincu.* (*Beauzée*.)

5° Quand *pas* ou *point* entre dans l'interrogation, c'est avec des sens un peu différents; car, si ma question est accompagnée de quelque doute, je dirai : *N'avez-vous* POINT *été là? N'est-ce* POINT *vous qui me trahissez ?* Mais, si j'en suis persuadé, je dirai par manière de reproche : *N'avez-vous* PAS *été là ? N'est-ce* PAS *vous qui me trahissez ?*
(L'*Académie*, au mot *Ne*, et *Beauzée*, Encycl. méth.)

De même, lorsqu'on dit : *N'avez-vous* POINT *vu un tel ?* l'interrogation n'est qu'une question simple, et lorsqu'on dit : *N'avez-vous* PAS *vu un tel ?* On veut marquer par là qu'on croit que celui qu'on interroge a vu celui dont on parle.
(Le Dict. de l'*Académie*, au mot *Point*.)

Point se met quelquefois sans la négative, et alors il y a ellipse, comme dans ces vers de *Crébillon* (Catilina, act. I, sc. 4) :

Souvenez-vous enfin qu'un généreux courage
Pardonne à qui le hait, mais *point* à qui l'outrage.

C'est-à-dire *ne pardonne point* à qui l'outrage.

POINT *de bonheur sans vertu* ; c'est-à dire : *Il n'y a* POINT *de bonheur sans vertu.*

Il en est de même quand *point* sert de réponse à une question : *En voulez-vous ?* — POINT, c'est-à-dire, *je n'en veux* POINT.

L'usage le met aussi quelquefois seul avant un adjectif; et l'ellipse a encore lieu : *Cet homme est bienfaisant, indulgent,* POINT *soupçonneux* ; c'est-à-dire : *Il n'est* POINT *soupçonneux.*

Point, dans cette phrase, est employé au même usage : *Je le croyois mon ami*, *mais* POINT.

Remarquez que *pas* ne sauroit être employé d'aucune de ces manières.

(Le Dict. de l'*Académie*, celui de *Féraud*, et M. *Laveaux*.)

On a pu se convaincre, par tout ce qui précède, que la négation a différentes nuances.

La négation *ne* seule est une négation très-foible ; elle désigne ordinairement de l'incertitude dans la volonté :

Je sens de veine en veine une subtile flamme
Courir par tout mon corps sitôt que je te vois ;
Et, dans les doux transports où s'égare mon ame,
Je *ne* saurois trouver de langue ni de voix.

(*Boileau*, trad. d'une Ode de Sapho.)

Ne pas est une négation plus forte ; elle tient le milieu entre *ne* et *ne point* : *Ces idoles que le monde adore, à combien de tentations délicates* NE *sont-elles* PAS *exposées ?*

(*Bossuet*.)

Ne point est la négation la plus prononcée.

. . . Je *ne* cherche *point*, je *ne* veux *point* d'excuse :
Il *n'en* est *point* pour moi, lorsque l'amour m'accuse.

(*Voltaire*, Alzire, act. III, sc. 4.)

Ces nuances sont faciles à saisir ; il suffit, pour les employer à propos, de se bien pénétrer de l'idée qu'on veut exprimer.

(M. *Chapsal*, Dict. gramm.)

QUATRIÈME QUESTION.— *Quelle est la place que les négatives doivent occuper dans le discours ?*

Ne précède invariablement le verbe, et il précède également le pronom en régime, s'il y en a de joint au verbe ; comme : *Je* NE *pense* PAS *que ; vous* NE *le pensez* PAS.

(Le Dict. crit. de *Féraud*, — et *Lévizac*, page 181, t. 2.)

La place de *pas* et de *point* varie. On peut indifféremment les mettre avant ou après le verbe, s'il est à l'infinitif : *Pour ne* POINT *souffrir.—Pour ne souffrir* POINT ; en cela on consulte l'oreille. A l'impératif, ils se placent toujours après le verbe : *Ne faites* PAS *cela.— N'allez* PAS *au jeu*. Dans les temps simples du verbe, ils doivent toujours suivre le verbe : *Il ne joue* POINT. Dans les temps composés, ils se mettent entre l'auxiliaire et le participe : *Il n'a* POINT *joué*.

(L'*Académie*, au mot *Ne*,—et le Dict. crit. de *Féraud*.)

PEU.

Peu est opposé à *beaucoup*. Il se construit de même, et signifie une petite quantité : *Parler* PEU et *manger* PEU *ne fait jamais de mal*.

Le peuple est un animal à beaucoup de langues et PEU *d'yeux*. (*Frédéric* II.)

Le mot *petit* avant *peu* est vicieux ou au moins inutile ; en effet, *peu*, signifiant *une petite quantité*, dit alors tout ce qu'on veut dire. (*Trévoux*, au mot *Peu*.)

Voltaire dit, au sujet de ce vers de *Corneille* (Sertorius, act. II, sc. 2) :

Je n'ose m'éblouir d'un *peu* de nom fameux.

« L'adverbe *peu* ne va pas avec le mot *nom* : « *Un peu de gloire*, *un peu de renommée*, *de* « *réputation*, *de puissance*, se disent dans « toutes les langues, et *un peu de nom* ne se « dit dans aucune. Il y a une grammaire « commune à toutes les nations, qui ne per- « met pas que les adverbes de quantité se « joignent à des choses qui n'ont pas de quan- « tité. On peut avoir plus ou moins de gloire « et de puissance, mais non pas plus ou moins « de nom. » (Comment. sur Corneille.)

Peu et *tout* s'excluent l'un l'autre ; aussi *Voltaire* a-t-il blâmé cet autre vers de la même tragédie :

Et malgré *tout* le *peu* que le ciel m'a fait naître.

(Act. II, sc. 2.)

« *Tout* le *peu*, dit il, renferme une contradiction manifeste. »

Quand *c'est* se joint à *peu*, et qu'un infinitif doit suivre, on ajoute seulement *de*, et non pas *que de* :

C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre,
Il faut savoir encore et converser et vivre.

(*Boileau*, Art poétique, chant IV.)

C'EST PEU DE *reconnoître la nécessité de mourir*, *l'importance même de bien mourir*, *si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre*. (*Fléchier*.)

C'EST PEU D'*être clair*, *il faut être précis*, *car tous les genres d'écrire ont leur précision*. (*Marmontel*, Poétique française.)

C'est peu d'être un guerrier ; la modeste douceur
Donne un prix aux vertus, et sied à la valeur.

(*Voltaire*, Tancrède, act. I, sc. 2.)

C'est peu de charmer l'œil, il faut parler au cœur.

(*Delille*.)

Voyez, aux Participes, pag. 357, quelle règle on doit suivre à l'égard du Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif précédé des mots *le peu de*, et suivi d'un substantif singulier ou pluriel.

PEUT-ÊTRE.

Cet adverbe dubitatif se met toujours avec le trait d'union, et se joint le plus souvent avec un *que* : PEUT-ÊTRE QUE *oui*, PEUT-ÊTRE QUE

non, PEUT-ÊTRE QU'*il viendra*. Cependant il est permis de dire : PEUT-ÊTRE *viendra-t-il.* (*L'Académie.*)

C'est une négligence de style de mettre le verbe *pouvoir* avec *peut-être*, parce que ce mot, exprimant une idée de possibilité, ne sauroit modifier un verbe qui l'exprime également ; ou, si l'on veut, parce que, comme le dit M. *Lemare*, ce mot n'est qu'un temps du verbe *pouvoir* et de l'impersonnel *être*.

Cette phrase de *Bossuet : Mais* PEUT-ÊTRE, *au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées,* POURRONT *nous distinguer du reste des hommes ;*

et ces vers de *La Harpe :*

Peut-être satisfait que ce grand cœur fléchisse,
Le peuple, s'il vous voit soumis à son pouvoir,
Peut, en votre faveur, se laisser émouvoir.
(Coriolan, act. I, sc. 1.)

ne sont donc pas corrects.

Cette remarque sur *peut-être* s'applique aux locutions *il est possible, il est impossible*. Alors on ne dira pas : *Il est* IMPOSSIBLE *qu'il* PUISSE *réussir*, mais simplement : *Il est* IMPOSSIBLE *qu'il réussisse*. (*Wailly* et *Feraud.*)

PLUS.

Cet adverbe est suivi tantôt d'un *que*, et tantôt d'un *de*.

Il demande un *que* lorsque l'on compare la qualité d'une personne ou d'une chose à une autre, c'est-à-dire, lorsque l'adverbe *plus* sert à former un comparatif : *L'envie est* PLUS *irréconciliable* QUE *la haine.*

(*La Rochefoucauld*, Maxime 328.)

. . . Salomon a dit
Que femme sage est *plus que* femme belle.
(*Voltaire*, ce qui plaît aux Dames.)

Mais l'adverbe *plus* doit être suivi de la préposition *de* : 1° lorsque l'on compare d'une manière générale la qualité d'une personne ou d'une chose, avec celle de plusieurs personnes ou de plusieurs choses ; c'est-à-dire, lorsque l'adverbe *plus* forme un superlatif : *Démosthène fut l'orateur le* PLUS *éloquent* DE *la Grèce, et Caton le* PLUS *sage* DES *Romains.*

(*Girard*, pag. 155, t. II, de ses Vrais princ.)

2° Lorsque l'adverbe *plus* est adverbe de quantité, et non adverbe de comparaison ; c'est-à-dire, lorsque le terme de comparaison énoncé après l'adverbe de quantité marque quelque mesure précise et positive de cette quantité.

(*Girard*, pag. 156. — *Wailly*, pag. 394.)

On dira donc : *Cela est* PLUS *long* D'*un quart.* — *Cela ne vaut pas* PLUS D'*un écu.* (*L'Académie*, au mot *Plus.*) — *Il est* PLUS *grand* DE *toute la tête.* (*Wailly.*)

Girard s'autorise de ces exemples pour décider qu'il faut dire : *Il est* PLUS D'*à demi-mort.* — *Il a été* PLUS D'*à demi-convaincu ;* parce que, dit-il, ces expressions de mesure qui suivent l'adverbe *plus*, servent moins à faire terme de comparaison, qu'à spécifier la quantité différentielle entre les choses comparées, et que, par conséquent, elles doivent avoir la préposition *de*, et non la conjonction *que*, qui ne s'emploie que dans ce dernier cas.

Wailly et M. *Maugard* emettent la même opinion, et blâment *Racan* d'avoir dit (dans sa stance sur la *retraite*) :

La course de nos jours est plus qu'à demi-faite.

au lieu de *plus d'à demi-faite.*

Domergue, Demandre approuvent au contraire cette phrase. — *Domergue* est d'avis que sa décomposition ne sauroit amener *de*, parce que son véritable sens est : *La course de nos jours est faite supérieurement à ceci, à demi.*

Demandre pense que *à demi*, dans la phrase de *Racan*, est employé pour fixer le sens dans lequel *faite* est pris, pour marquer la juste valeur qu'on lui donne, plutôt que comme mesure : et en effet, ajoute-t-il, supposons que la langue ait un adjectif, qui seul et d'un seul mot présente la même idée qu'*à demi-faite*, cet adjectif dans notre phrase se feroit précéder de *que* ; or, *à demi-faite*, n'est-il pas employé comme un seul mot, ne présentant qu'une idée simple de qualité inférieure de moitié à celle que nous exprimons par le mot *faite ? Demi* ne s'unit-il pas ainsi aux noms qu'il précède, jusqu'à ne plus varier sa terminaison, quoiqu'il soit adjectif ; ne dit-on pas *demi-chopine*, quoiqu'on dise *chopine et demie ?* etc.

Enfin, M. *Lemare* analyse ainsi la phrase de *Racan : La course de nos jours est faite à demi, et plus* (*que cela*). On ne diroit pas, ajoute-t-il : *Cette course est faite* PLUS D'*à moitié*, car *à* et *de* s'opposent et ne peuvent jamais se modifier l'un l'autre ; on ne dit pas même qu'une course est faite *de moitié*, mais *à moitié*. — Voyons si l'usage, ou plutôt si les écrivains sont d'accord avec ces trois Grammairiens.

On trouve dans le Dictionnaire de l'*Académie*, au mot *moitié*, ces exemples : *De l'argent plus d'à* MOITIÉ *dépensé.* — *Du vin plus d'à* MOITIÉ *bu.*

Ensuite, on lit dans *La Fontaine* (Fable des deux Pigeons) :

Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)
Prit sa fronde, et du coup tua plus d'*à moitié*
La volatile malheureuse. . .

(Fable de Belphégor) :

Je me suis dit seulement votre ami,
De ceux qui sont amants *plus d'à demi*.

(Ses contes) :

N'êtes-vous pas vaincu *plus d'à demi ?*
(Tome II, page 82.)

(Les Amours de Psyché et de Cupidon) : *Nos deux sœurs entendirent* PLUS D'À DEMI *ses paroles et se rapprochèrent.*

On lit aussi dans *Moreau* (Histoire de la maison de France) : *Les évêques* PLUS D'À MOITIÉ *laïques.*

Et dans *J.-J. Rousseau* (Émile, liv. III) : *Son apprentissage est déjà* PLUS D'À MOITIÉ *fait.*

(Livre IV) : *L'oubli de toute religion conduit à l'oubli des devoirs de l'homme. Ce progrès étoit déjà* PLUS D'À MOITIÉ *fait dans le cœur du libertin.*

De sorte qu'il paroît que *plus d'à demi* a pour lui l'usage et les bons écrivains ; et nous croyons que ce n'est pas sans raison. En effet, puisqu'on dit *plus d'une fois*, *plus du quart*, *plus de la moitié*, *plus de la demie* ; pourquoi, par analogie, ne diroit-on pas *plus d'à moitié ?* Il s'agit dans toutes ces phrases, ainsi que dans celle de *Racan*, de quantité ; donc *plus de* est préférable à *plus que*.

Si l'adverbe comparatif *plus* est suivi d'un *que*, et d'un verbe à l'infinitif, on répète, avant cet infinitif, la préposition que demande l'adjectif qui précède : *Il n'y a rien* DE PLUS *agréable* QUE DE *l'entendre*. (*L'Académie.*) — *Nous sommes* PLUS *portés à nous excuser* QU'À *reconnoître nos torts.* (*Wailly.*)

(Le Dict. crit. de *Féraud*,—et *Wailly*, pag. 292.)

Plus d'un, terme collectif partitif, ou adverbe de quantité, demande le verbe qui le suit au singulier :

Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
Plus d'une Pénélope *honora* son pays.
(*Boileau*, Satire X.)

PLUS D'UN *pays* SEROIT *peut-être devenu une solitude, si des vertus souvent ignorées ne combattoient sans cesse les crimes ou les erreurs de la politique.*
(*La Harpe*, Éloge de Fénélon.)

Plus d'une main, conduite par l'amour,
Sut lui donner une seconde vie,
Par les couleurs et par la broderie.
(*Gresset*, Vert-vert, chant IV.)

Plus d'un héros, épris des fruits de mon étude,
Vient quelquefois chez moi goûter la solitude.
(*Boileau*, Épître X.)

A vouloir trop voler de victoire en victoire,
Plus d'un ambitieux *diminua* sa gloire.
(*Piron*, Fernand Cortez, act. I, sc. 4.)

Plus d'un Mathieu Garo *s'érige* en novateur,
Lucas est usurier, Colas agioteur.
(*Delille*, Poème de la Pitié, chant I.)

Nous avons PLUS D'UNE *ancienne pièce qui, étant corrigée*, POURROIT *aller à la postérité.*
(*Voltaire*, Ép. dédicat. de la trag. de Sophonisbe.)

PLUS D'UN *témoin* A *déposé.*
(*L'Académie.*)

Cependant, il est un cas où le pluriel seroit nécessaire après *plus d'un*, c'est celui où l'on se serviroit de cette expression avec un verbe pronominal ; car, comme cette espèce de verbe exprime l'action de deux ou de plusieurs sujets, alors il est certain qu'il faudroit employer le pluriel. *Marmontel* nous en offre un exemple dans ses Incas, ch. XLV ; *à Paris on voit* PLUS D'UN *fripon qui se* DUPENT *l'un l'autre.*

Voyez, page 384, dans quel cas *plus* se répète,—pag. 391, dans quel cas on doit préférer l'emploi de l'adverbe *mieux* à celui de l'adverbe *plus* ;—et, au mot *Ne*, pag. 397, dans quel cas on doit mettre la négative *ne* avant le verbe qui suit l'adverbe comparatif *plus*.

Non plus s'emploie pour *aussi*, *pareillement*, quand la phrase est négative : *Vous ne le voulez pas, je ne le veux pas* NON PLUS.

La phrase suivante n'est donc pas exacte : *L'ame de Mazarin, qui n'avoit pas la barbarie de celle de Cromwell, n'en avoit pas* AUSSI *la grandeur.* Il faut : *n'en avoit pas* NON PLUS *la grandeur.*

PLUTÔT, PLUS TÔT, PLUS TARD.

Plutôt, comme le dit M. *Lemare*, n'est qu'une contraction de *plus tôt*. Cependant, quoique ces deux expressions soient originairement identiques, il n'est jamais permis d'employer l'une pour l'autre.

Plutôt s'emploie pour marquer le choix que l'on fait d'une chose par préférence à une autre, et s'écrit toujours en un seul mot : PLUTÔT *perdre tout que de rien faire contre sa conscience.* (*L'Académie.*)

Il sembloit PLUTÔT *fait pour donner des lois à la littérature que pour en recevoir.*
(*Voltaire.*)

Nouveau prédicateur aujourd'hui, je l'avoue,
Écolier, ou *plutôt* singe de Bourdalone.
(*Boileau*, Satire X.)

Plus tôt s'emploie pour signifier *plus vite*, *de meilleure heure* ; et *plus tard* s'oppose à

plus tôt : ces deux expressions adverbiales de temps et de lieu s'écrivent en deux mots :

Mais il faut, croyez-moi, sans attendre *plus tard*,
Ainsi que notre hymen presser notre départ.
(*Racine*, Mithridate, act. I, sc. 3.)

Le père mort, les trois femelles
Courent au testament sans attendre *plus tard*.
(*La Fontaine*, Test. expliqué par Esope.)

Il a été donné aux Chinois de commencer en tout PLUS TÔT *que les autres peuples, pour ne plus faire aucun progrès.*
(*Voltaire*, Epître dédicatoire de l'Orphelin de la Chine.)

La vie :
On *plus tôt* ou *plus tard* doit nous être ravie ;
Ils peuvent de nos jours éteindre le flambeau :
La vertu brille encore au-delà du tombeau.
(*M. Raynouard*, les Templiers, act. V, sc. 2.)

La mort nous attend tous : peu importe à l'homme qui n'a rien à se reprocher qu'elle arrive un peu PLUS TÔT, *un peu* PLUS TARD.
(Trad. de Properce.)

Plutôt est donc mal employé dans le passage suivant : *N'étoit-ce que l'erreur de Calvin que vous vouliez faire condamner sous le nom de Jansénius ? que ne le déclariez-vous* PLUTÔT ? *vous vous fussiez épargné bien de la peine.* (*Pascal*, VIIIe Lettre provinc.)

Il est évident que, dans l'idée de *Pascal*, il falloit : *que ne le déclariez-vous* PLUS TOT ?

Mais il faut *plutôt* dans la phrase suivante : *A quoi servent ces détours ? Vous craignez de vous compromettre avec moi ; que ne le déclariez-vous* PLUTÔT ? C'est-à-dire, que ne déclariez-vous cela, PLUTÔT *que d'employer des détours ?* (*M. Lemare*, pag. 1079.)

Suivi de la conjonction *que*, *plutôt* veut toujours être accompagné de la préposition *de* : *Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres*, PLUTÔT QUE DE *perdre un bon mot, méritent une peine infamante.*
(*La Bruyère*.)

Que les dieux me fassent périr PLUTÔT QUE DE *souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. I.)

(*Th. Corneille*, sur la 331e Rem. de *Vaugelas*. — *Wailly*, pag. 316. — Le Dict. de l'*Académie*. — *Féraud*, et *M. Auger*, Comment. sur la Mélicerte de *Molière*, act. II, sc. 4.)

Enfin *plus tôt*, *plus tard*, s'emploient quelquefois substantivement, et alors ces expressions se construisent avec l'article ou son équivalent. *Le* PLUS TÔT *sera le mieux.* (L'*Académie*, édit. de 1798.) — *Il arrivera au* PLUS TARD *dans un mois.* (Même autorité.)

POURTANT, CEPENDANT, NÉANMOINS, TOUTEFOIS.

Pourtant a plus de force et d'énergie : il assure avec fermeté, malgré tout ce qui pourroit être opposé. *Cependant* est moins absolu et moins ferme ; il affirme seulement contre les apparences contraires. *Néanmoins* distingue deux choses qui paroissent opposées, et il en soutient une sans détruire l'autre. *Toutefois* dit proprement une chose par exception ; il fait entendre qu'elle n'est arrivée que dans l'occasion dont on parle.

Que toute la terre s'arme contre la vérité, on n'empêchera POURTANT *pas qu'elle ne triomphe. — Quelques docteurs se piquent d'une morale sévère, ils recherchent* CEPENDANT *tout ce qui peut flatter leur sensualité. — Corneille n'est pas toujours égal à lui-même,* NÉANMOINS *Corneille est un excellent auteur. — Que ne haïssoit pas Néron ?* TOUTEFOIS *il aimoit la courtisanne Poppée.* (*Girard*, Synonymes.)

Pourtant se met ou immédiatement après le verbe, dans les temps simples, ou entre l'auxiliaire et le participe, dans les temps composés : *Je voudrois* POURTANT *bien vous parler. — Quoiqu'il soit habile, il a* POURTANT *fait une grande faute.* (L'*Académie*.)

Cependant se met avant ou après le verbe, ou après la conjonction *et* : CEPENDANT *toutes les nymphes, assemblées autour de Mentor, prenoient plaisir à le questionner.* (*Fénélon*, Télémaque, liv. VII.) — *On crie beaucoup contre les vices*, ET CEPENDANT *on ne se corrige point.* (*Girard*.)

Néanmoins se met également avant ou après le verbe, et s'emploie avec ou sans la conjonction *et* : *Personne* NÉANMOINS *n'ignore que les bons livres sont l'essence des meilleurs esprits. — Cet enfant est encore très-jeune*, ET NÉANMOINS *il est fort sage. — Quoique Dieu ait une aversion infinie pour le crime, il ne l'empêche pas* NÉANMOINS, *pour ne pas faire violence à notre liberté.*

Toutefois se place comme *cependant* et *néanmoins*, avant ou après le verbe : *Quoique la langue du geste et celle de la voix soient également naturelles*, TOUTEFOIS *la première est plus facile et dépend moins des conventions.*

Toutefois les froides soirées
Commencent d'abréger le jour.
(*J.-B. Rousseau*, Ode V, liv. 2.)

(*Wailly*, pag. 326. — *Girard*, pag. 271, t. II, de ses Vrais princ.)

NOTA. *Cependant que*, pour *pendant que*, seroit à présent très-vicieux : *cependant* est toujours adverbe, et n'est jamais conjonction, ni préposition. *Voltaire* l'a

employé ainsi; mais il faut le pardonner aux poètes, qui ont souvent besoin d'une syllabe de plus pour faire leurs vers. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

QUAND, LORSQUE, ALORS QUE, DÈS-LORS QUE.

Quand, adverbe de temps, a la même signification que les adverbes *lorsque*, *dans le temps que* : QUAND *d'honnêtes gens sont dans le besoin, c'est le moment de faire provision d'amis* (Trad. d'Horace, Ép. IV.)—QUAND *je suis avec mon ami, je ne suis pas seul, et nous ne sommes pas deux*. (Pensée de Pythagore.) — QUAND *on ne trouve pas son repos en soi-même, il est inutile de le chercher ailleurs*.
(Pensée d'Amelot de la Houssaye : Max. de *La Rochefoucauld*.)

Employé au premier membre d'une période, *quand* demande au second membre *que*, mais on a le soin de ne pas changer le mode.

Quand un livre au Palais *se vend* et se débite,
Que chacun par ses yeux juge de son mérite, etc.
(*Boileau*, Satire IX.)
(*Th. Corneille*, sur la 71e Rem. de *Vaugelas*, et le Dictionn. crit. de *Féraud*.)

Quand, qui signifie *lorsque*, s'emploie aussi pour *lors même*, *quand même*, *supposé que*.

Dans ces significations, ou bien encore dans l'interrogation, *lorsque* ne peut être employé pour *quand* :

QUAND *sera-ce que vous viendrez me voir?* (*L'Académie*.)

Quand vous me hairiez, je ne m'en plaindrois pas.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

Quand le malheur ne seroit bon
Qu'à mettre un sot à la raison,
Toujours seroit-ce à juste cause
Qu'on le dit bon à quelque chose.
(*La Fontaine*, le Mulet se vantant de sa généalogie.)

Quand, dit M. *Lemare*, renferme un *que* pour son premier élément; au contraire, *que* est le dernier élément de *lorsque* : voilà pourquoi l'un peut servir dans les phrases interrogatives, et l'autre ne le peut pas.

Ces cas exceptés, *quand* et *lorsque* sont absolument synonymes, et l'oreille seule détermine le choix. Dans les exemples suivants, l'un ou l'autre pourroit être employé indifféremment:

Mais *quand* le peuple est maître, on n'agit qu'en tumulte ;
La voix de la raison jamais ne se consulte.
(*Corneille*, Cinna, act. II, sc. 1.)

Lorsque dans un haut rang on a l'heur de paroître,
Tout ce qu'on fait est toujours bel et bon ;
Et, suivant ce qu'on peut être,
Les choses changent de nom.
(*Molière*, Prologue d'Amphitryon.)

Amour, amour, *quand* tu nous tiens,
On peut bien dire : adieu prudence.
(*La Fontaine*, Fab. du Lion amoureux.)

On n'est pas digne de soutenir la justice et la vérité, QUAND *on peut aimer quelque chose plus qu'elles*. (*Massillon*.)

Craint-on de voir les malheureux,
Quand on veut soulager leurs peines ?
(*Bernis*, le nouvel Élysée.)

L'honneur des femmes est mal gardé, QUAND *l'amour ou la religion ne sont pas aux avant-postes*. (M. *de Lévis*, Réflex. mor.)

Demain, QUAND *l'Aurore avec ses doigts de rose entr'ouvrira les portes dorées de l'Orient, nous reprendrons, mon cher Télémaque, l'histoire de vos malheurs*.
(*Fénélon*, Télémaque, liv. IV)

Dès-lors que s'emploie aussi pour *lorsque*; et, quoique peu usité, il est fort convenable; témoin cet exemple:

Les grands se font honneur *dès-lors qu'ils* nous font grâce.
(*La Fontaine*, Fab. 14 : Simonide préservé par les dieux.)

Alors que pour *lorsque* ne vaut plus rien dans la prose ordinaire; mais, comme le fait observer l'*Académie*, il est reçu dans le style élevé et en poésie : ALORS QUE *la trompette guerrière se fait entendre, tout s'ébranle*, etc.
(Le Dict. de l'*Académie*.)

. . . On n'a pas d'amis *alors qu'ils* sont payés.
(*Voltaire*, les Scythes, act. IV, sc. 2.)

Je n'aime point Thalie, *alors que*, sur la scène,
Elle prend gauchement l'habit de Melpomène.
(*Voltaire*, les deux Siècles.)

La colère est aveugle *alors qu'elle* est extrême.
(L'abbé *Aubert*, Fab. 16, liv. 6 : le Lion et les Animaux.)

QUAND, QUANT.

Pris dans la signification de *pour ce qui est de*, *à l'égard de*, ce mot s'écrit avec un *t*, et alors il est toujours suivi de *à*; pris dans la signification de *lorsque*, *à quelle époque*, *dans quel temps*, il s'écrit avec un *d*. On écrira donc :

Cet homme a le cœur bon ; QUANT *à la tête, elle est mauvaise*.

Il n'est pour voir que l'œil du maître ;
Quant à moi, j'y mettrois encor l'œil de l'amant.
(*La Fontaine*, l'Œil du maître.)

Je ne sais pas s'ils ont raison;
Mais, *quant* à moi, qui ne suis bon
Qu'à manger, ma mort est certaine.
(*La Fontaine*, Fab. 154, le Cochon, la Chèvre et le Mouton.)

parce que *quant*, dans ces exemples, peut se traduire par *pour ce qui est de*, ou par *à l'égard de*.

Mais aussi on écrira :

Le royaume, QUAND *il a des besoins, est le premier pauvre.*

(*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, au mot *Église*.)

L'amour est privé de son plus grand charme QUAND *l'honnêteté l'abandonne.*

(*J.-J. Rousseau*.)

QUAND *l'histoire seroit inutile aux autres hommes, il faudroit la lire aux princes.*

(*Bossuet*, Disc. sur l'Histoire universelle, Ire partie.)

La France, qui a dans son sein une subsistance assurée et des richesses immortelles, agit contre ses intérêts et méconnoît son génie, QUAND *elle se livre à l'esprit de conquête.*

(*Rivarol*, de l'Universalité de la Lang. franç.)

QUAND *les hommes cesseront-ils de se nuire ?*

Parce que *quand* peut se traduire par *lorsque*, et, dans le dernier exemple, par *à quelle époque*.

(M. *Lemare*, et l'*Académie* dans son Dict.)

QUELQUE.

Voyez, page 203, aux *adjectifs pronominaux indéfinis*, dans quels cas on le considère comme adverbe.

RIEN DE MOINS, RIEN MOINS.

Rien de moins s'emploie dans les phrases qui ont un sens affirmatif; et *rien moins*, dans celles qui ont un sens négatif.

RIEN DE MOINS.	RIEN MOINS.
Il ne faut RIEN DE MOINS *dans le monde qu'une vraie et naïve impudence paur réussir.* (*La Bruyère*, chap. VIII.)	*Il n'aspire à* RIEN MOINS *qu'à obtenir cette place; il ne l'accepteroit point, lui fût-elle offerte.* (*Marmontel*.)
Le sens est : *Il faut dans le monde une vraie et naïve impudence.*	Le sens est : *Il n'aspire pas à obtenir cette place.*
La Phèdre de Racine, qu'on dénigroit tant, n'étoit RIEN DE MOINS *qu'un chef-d'œuvre.* (*Marmontel*, Grammaire.)	*Ne le craignez pas tant, il n'est* RIEN MOINS *que votre père.* (L'*Académie*.)
Le sens est : *La Phèdre de Racine étoit un chef-d'œuvre.*	Le sens est : *Il n'est pas votre père.*
Écoutez bien cet hamme, il n'est RIEN DE MOINS *qu'un sage.* (*Marmontel*, Grammaire.)	*N'écoutez point cet homme, car il n'est* RIEN MOINS *que sage.* (M. *Collin d'Ambly*.)
Le sens est : *Il est un sage.*	Le sens est : *Ce qu'il est le moins, c'est sage; il n'est pas sage.*
Il n'est RIEN DE MOINS *vrai, moins attesté que ce que vous dites.* (M. *Collin d'Ambly*.)	*Il ne pense à* RIEN MOINS *qu'à ses affaires.* (M. *Collin d'Ambly*.)
Le sens est : *Ce que vous dites est moins vrai, moins attesté que quoi que ce soit; ce que vous dites n'est pas vrai.*	Le sens est : *Il n'est aucune chose à quoi il pense aussi peu qu'à ses affaires; il ne pense pas à ses affaires.*
Il ne pense à RIEN DE MOINS *qu'à vous supplanter.* (M. *Collin d'Ambly*.)	*Il ne pense à* RIEN MOINS *qu'à vous supplanter.* (M. *Collin d'Ambly*.)
Le sens est : *Il pense seulement, uniquement à vous supplanter.*	Le sens est : *Il pense moins à vous supplanter, qu'il ne pense à aucune chose; il ne pense pas à vous supplanter.*

Après avoir ainsi établi le sens de ces deux expressions adverbiales, M. *Lemare* et M. *Collin d'Ambly* font observer que l'*Académie* s'est étrangement trompée lorsque, dans son Dictionnaire (édit. de 1762), elle a prétendu que quelquefois cette phrase, *il n'est* RIEN

MOINS *que votre père*, vouloit dire *il est votre père*, et quelquefois *il n'est pas votre père*. L'un et l'autre trouvent beaucoup plus exact et plus simple, si l'on veut exprimer qu'il n'est pas votre père, de dire, ainsi qu'on vient de l'établir : *Il n'est* RIEN MOINS *que votre père;* et si l'on veut exprimer le contraire, de dire : *Il n'est* RIEN DE MOINS *que votre père*, plutôt que d'employer une expression qui présente tellement d'équivoque que l'*Académie*, tout en l'approuvant, ajoute qu'il faut éviter de s'en servir.

SI CE N'EST.

Expression adverbiale, qui signifie *excepté*, et qui est invariable pour le temps et pour le verbe : *L'ambitieux ne jouit de rien*, SI CE N'EST *de ses malheurs et de ses inquiétudes.* (*Massillon.*)

Cependant, dans le cas où la négation seroit suivie de *pas*, alors le verbe *être* perdroit la qualité d'adverbe, et changeroit de temps et de nombre : SI CE NE SONT *pas de bons livres, pourquoi les lisez-vous?* (*Wailly*, pag. 211.)

TOUT.

Au chapitre des *Pronoms*, page 199, nous disons tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur le mot *tout* employé adverbialement.

TOUT DE SUITE, DE SUITE.

Phrases adverbiales qu'il ne faut pas confondre.

De suite signifie l'un après l'autre, sans interruption : *Il a marché deux jours* DE SUITE. — *Il ne sauroit dire deux mots* DE SUITE. — Il se dit encore de l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées : *Ces livres, ces médailles ne sont pas* DE SUITE.

Mais *de suite*, précédé de l'adverbe *tout*, signifie *incontinent, sur l'heure : Il faut que les enfants obéissent* TOUT DE SUITE. — *Il faut envoyer chercher* TOUT DE SUITE *le médecin, sans quoi il seroit trop tard.* (*L'Académie, Trévoux et Richelet.*)

Y.

Y est quelquefois pronom relatif; mais, quand il s'agit d'une idée de localité, il est adverbe, et alors il signifie *en cet endroit-là.* Si donc quelqu'un nous demandoit *si un tel viendra à la campagne*, il faudroit répondre, *il m'a dit qu'il* Y *viendroit ;* supprimer l'adverbe *y* seroit une faute contre la Grammaire.

Cependant *Th. Corneille* (sur la 115e Rem. de Vaugelas), *Beauzée* (Encycl. méth., au mot *Aller*) et l'*Académie* (son Dict., même mot), font observer que, si le verbe commençoit par un *i*, alors, pour éviter la rencontre de deux *i*, dont la prononciation seroit trop rude, l'usage autorise à supprimer le pronom *y ;* c'est-à-dire qu'à la question ci-dessus, on répondroit, *on m'a dit qu'il iroit* et non pas *qu'il* Y *iroit.*

Mais M. *Boniface* est d'avis qu'à la vérité cette expression revenant souvent dans la conversation, l'euphonie a fait supprimer l'adverbe avant l'*i;* mais il ne croit pas que, dans le *discours soutenu* et même *dans l'écriture*, cette suppression soit tolérée ; et, pour justifier cette opinion, M. *Boniface* cite *Fénélon*, dont le style est si harmonieux, et qui n'a pas craint de faire dire à Calypso dans son Télémaque, liv. VII : *Il ne me sert donc de rien d'avoir voulu troubler ces deux amants, en déclarant que je veux être de cette chasse? En serai-je?..... O malheureuse! qu'ai-je fait? Non, je* N'Y IRAI *pas, ils* N'Y IRONT *pas eux-mêmes ; je saurai bien les en empêcher.*

Voyez, aux Remarques détachées, lettre *Y*, une observation sur le mauvais emploi que l'on fait du pronom *Y*, dans des cas où il n'y a pas de relation à exprimer avec ce qui précède.

CHAPITRE VIII.

DE LA CONJONCTION.

ARTICLE PREMIER.

Les Conjonctions ne signifient pas l'objet de notre pensée; elles ne signifient que la manière dont notre esprit considère tout ce qui peut en être l'objet : c'est la partie systématique du discours, puisque c'est par leur moyen qu'on assemble les phrases, qu'on en lie le sens, et que l'on compose un tout de plusieurs portions qui, sans cette huitième espèce de mots, ne paroîtroient que comme des énumérations ou des phrases décousues, et non comme un ouvrage suivi et affermi par les liens de l'analogie, par les conséquences et l'enchaînement de la raison. Si je dis, par exemple : *Cicéron et Quintilien sont les auteurs les plus judicieux de l'antiquité*, je porte de Quintilien le même jugement que j'énonce de Cicéron. Voilà le motif qui fait que je rassemble Cicéron avec Quintilien ; le mot *et* qui marque cette liaison est une Conjonction.

Il en est de même, si l'on veut marquer quelque rapport d'opposition ou de disconvenance ; si je dis : *Il y a un avantage réel à être instruit*, et que j'ajoute ensuite sans aucune liaison : *Il ne faut pas que la science inspire de l'orgueil*, j'énonce deux sens séparés ; mais si je veux rapprocher ces deux sens, et en former l'un de ces ensembles qu'on appelle *période*, j'aperçois d'abord de la disconvenance, et une sorte d'éloignement et d'opposition qui doit se trouver entre la science et l'orgueil. Ainsi, en les rassemblant, j'énoncerai cette idée accessoire par la Conjonction *mais ;* et je dirai qu'*il y a un avantage réel à être instruit*, MAIS qu'*il ne faut pas que cet avantage inspire de l'orgueil*. Ce *mais* rapproche les deux propositions ou membres de la période, et les met en opposition.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Conjonction*.)

Ainsi, les Conjonctions servent à lier les propositions, les idées.

Elles sont invariables comme les prépositions et les adverbes, et il est toujours facile de les distinguer de ces deux parties du discours, qui sont les seules avec lesquelles on puisse les confondre. En effet, la Conjonction, qui est employée pour faire une liaison dans le discours, diffère de l'adverbe, en ce qu'elle ne sert à modifier ni un verbe, ni un adjectif, ni un adverbe; et elle diffère de la préposition, en ce qu'elle n'exprime pas le rapport d'une chose avec une autre. (*Restaut*, pag. 431.)

On compte autant de sortes de Conjonctions qu'il y a de différences dans les points de vue sous lesquels notre esprit observe un rapport entre un mot et un autre mot, ou entre une pensée et une autre pensée ; ces différences sont autant de manières particulières de lier les propositions et les périodes.

(*Dumarsais.*)

ARTICLE II.

DIVISION DES CONJONCTIONS.

On peut considérer les Conjonctions, ou relativement à *l'expression*, ou relativement à la *signification*.

Considérées relativement à *l'expression*, elles sont *simples* ou *composées*. Les Conjonctions simples sont celles qui sont exprimées en un seul mot, comme : *Et*, *ou*, *mais*, *si*, *car*, *ni*, *aussi*, *or*, *donc*, etc. Les Conjonctions composées sont celles qui se forment de plusieurs mots, comme : *à moins que*, *soit que*, *pourvu que*, *parce que*, *par conséquent*, etc. On pourroit les appeler *locutions conjonctives*. (*Dumarsais.*)

Considérées relativement à *la signification*, elles se divisent en différentes espèces qui répondent aux diverses opérations de l'esprit, et c'est sous ce rapport qu'il est essentiel de les connoître.

Les *Conjonctions* sont *copulatives*, *augmentatives*, *alternatives* ou *disjonctives*, *hypothétiques*, *adversatives*, *périodiques*, *causatives* ou *de motif*, *conclusives*, *explicatives* et *transitives*.

Les *Conjonctions copulatives* sont celles dont le sens ne s'étend pas au-delà de celui de la liaison, n'y ajoutant aucune idée particulière. Il y en a deux : ET, NI, qui ne diffèrent entre elles, qu'en ce que la liaison que l'une exprime tombe purement sur les choses pour les joindre; au lieu que la liaison exprimée par l'autre tombe directement sur la négation

attribuée aux choses pour la leur rendre commune :

Le sage est citoyen : il respecte à-la-fois
Et le trésor des mœurs, *et* le dépôt des lois.
(*Champfort*, Poésies diverses.)

Heureux celui qui sait se contenter de peu ! son sommeil n'est troublé, NI *par les craintes,* NI *par les désirs honteux de l'avarice.*
(Trad. d'Horace, Ode XIII.)
(*Girard*, pag. 259, t. II.)

Les *Conjonctions augmentatives* sont ainsi nommées, parce que, outre l'idée modificative de liaison, elles ont une idée accessoire d'accroissement et d'augmentation, et désignent une addition faite à quelque chose qui précède ; ce sont : DE PLUS, D'AILLEURS, OUTRE QUE, ENCORE, AU SURPLUS :

L'oisiveté étouffe les talents, et DE PLUS *engendre les vices.*

La plupart des riches sans naissance sont fiers et pleins d'arrogance : ils sont D'AILLEURS *brutaux et insolents.*

Rien n'est plus amusant que l'histoire ; OUTRE QU'*on y trouve d'excellentes instructions sur la politique, elle renferme d'utiles leçons de morale.*

Il a véritablement quelques défauts ; AU SURPLUS *il est honnête homme.*
(*L'Académie*)

La philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne fasse ENCORE *mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne sauroit faire.*
(*J.-J. Rousseau*, Émile, liv. IV, note 41.)

Les *Conjonctions alternatives* ou *disjonctives* sont celles qui marquent alternative, ou partition, ou distinction, dans le sens des choses dont on parle ; ce sont : OU, OU BIEN, SINON, TANTÔT.

L'instinct OU *l'esprit des animaux varie, mais le sentiment est pareil dans toutes les races ; sous la peau de l'ours, vous retrouvez le cœur de la colombe.*
(M. *De Châteaubriand*, Génie du Christ^e., ch. X.)

L'homme est incertain dans ses résolutions ; TANTÔT *il veut une chose,* TANTÔT *il en veut une autre.*
(*Restaut*, pag. 414.)

Que la fortune soit sans reproche, j'accepte ses faveurs ; SINON, *je les refuse.*
(*Regnier-Desmarais*, pag. 651.)

Les *Conjonctions hypothétiques* et *conditionnelles* sont celles qui, en liant un membre du discours à un autre, servent à opposer, entre les deux sens qu'elles joignent, une condition sans laquelle ce qui est exprimé dans le principal des deux membres cesse d'avoir lieu. Ces Conjonctions sont : SI, SOIT, POURVU QUE, À MOINS QUE, QUAND (signifiant BIEN QUE, QUOIQUE), BIEN ENTENDU QUE, À CONDITION QUE, À LA CHARGE QUE, AU CAS QUE, EN CAS QUE :

SI *Dieu agissoit toujours d'une manière miraculeuse, on seroit comme forcé à le reconnoître, et alors il n'y auroit plus de foi.*

Le bien qu'on fait n'est jamais perdu ; SI *les hommes l'oublient, les dieux s'en souviennent et le récompensent.*
(*Fénélon.* Télémaque, liv. XIV.)

La fortune, SOIT *bonne ou mauvaise,* SOIT *passagère ou constante, ne peut rien sur l'ame du sage.*
(*Marmontel.*)

Bien des gens s'embarrassent peu de la route, POURVU QU'*elle les mène à la source des richesses.*

Une ame honnête, si elle a des torts, ne sauroit être en paix avec elle-même, À MOINS QU'*ils ne soient réparés.*

Un État touche à sa ruine, QUAND *on élève les mécontents aux premières dignités.*
(*Diderot.*)

QUAND *je n'aurois d'autre preuve de l'immatérialité de l'ame que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcheroit d'en douter.*
(*J.-J. Rousseau*, Émile, liv. IV.)

Les *Conjonctions adversatives* sont celles qui marquent quelque différence, quelque opposition ou restriction entre ce qui suit et ce qui précède ; elles rassemblent les idées, et font servir l'une à contrebalancer l'autre ; telles sont : MAIS, QUOIQUE, COMBIEN QUE, ENCORE QUE, LOIN QUE, AU CONTRAIRE, AU LIEU DE, AU MOINS, DU MOINS :

Anciennement on avoit moins de savoir, MAIS *plus de religion.*

Le conquérant est craint, le sage est estimé ;
Mais le bienfaisant charme, et lui seul est aimé.
(*Voltaire*, Réponse au roi de Prusse.)

Il est beau d'aider de son crédit un galant homme, QUOIQU'*on ait quelque sujet de se plaindre de lui.*

COMBIEN QUE *les malhonnêtes gens prospèrent, ne pensez pas qu'ils soient heureux.* (*Marmontel.*) (*Combien que*, est une expression qui a vieilli.)

L'envie honore le mérite, ENCORE QU'*elle s'efforce de l'avilir.* (Le même.)

L'adversité, LOIN QU'*elle soit un mal, est souvent un remède, et le contre-poison de la prospérité.* (Le même.)

Un homme est plus fidèle au secret d'autrui qu'au sien propre ; une femme AU CONTRAIRE *garde mieux son secret que celui d'autrui.* (*La Bruyère*, des Femmes, chap. III.)

Les grands noms abaissent AU LIEU D'*élever eux qui ne les savent pas soutenir.*
(*La Rochefoucauld*, Maxime 94.)

Quand nous sommes malheureux, AU MOINS *avons-nous la mort, qui est comme un port assuré pour sortir de nos misères.*
(*Boileau*, Traité du Sublime, chap. VII.)

Il seroit à souhaiter, pour le bonheur du genre humain, qu'après les grands crimes, des spectres vengeurs poursuivissent DU MOINS *ceux qui, par leur place et leur pouvoir, sont au-dessus des lois.*
(*Thomas*, Essai sur les Éloges.)

Les *Conjonctions augmentatives* sont celles qui lient par extension de sens ; telles sont : JUSQUE, ENFIN, MÊME :

Il faut conserver un véritable ami JUSQU'*à la mort.*

ENFIN, *La Motte-Houdard prouva que, dans l'art d'écrire, on peut encore être quelque chose au second rang.*
(*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, Beaux-Arts.)

L'intérêt parle toutes sortes de langues, et joue toutes sortes de personnages, MÊME *celui de désintéressé.*
(*La Rochefoucauld*. 39ᵉ Pensée, nº 2.)
(*Girard*, pag. 272.)

Les *Conjonctions périodiques*, autrement appelées *de temps et d'ordre*, servent, non-seulement à marquer une certaine circonstance de temps, mais elles servent tellement à la liaison et à l'ordre du discours, qu'elles contribuent à en joindre toutes les parties, et à rendre l'assemblage meilleur ; *ce sont* : PENDANT QUE, DURANT QUE, TANDIS QUE, TANT QUE, AUSSITÔT QUE, AVANT QUE, DÈS QUE :

PENDANT QUE, DURANT QUE *les Romains méprisèrent les richesses, ils furent sobres et vertueux.*
(*Bossuet*, Hist. univ.)

TANDIS QUE *tout change et périt dans la nature, la nature elle-même reste immuable et impérissable.*
(*Marmontel.*)

TANT QUE *les hommes pourront mourir, et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé et bien payé.*
(*La Bruyère*, De quelques usages, chap. XIV.)

Tant que l'on hait beaucoup, on aime encore un peu.
(Madame *de la Suze.*)

AUSSITÔT QUE *le Khan de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres princes de la terre peuvent aller dîner, si bon leur semble.*
(*Montesquieu*, 44ᵉ Lettre persanne.)

L'amitié ne subsiste guère, DÈS QUE *l'estime réciproque est détruite.*

DÈS QU'*on sent qu'on est en colère, il ne faut ni parler ni agir.*
(*Marmontel.*)

Les *Conjonctions causatives* ou *de motif* renferment, dans la force de la liaison, la cause de quelque chose, ou la raison pourquoi on l'a faite. Ce sont : AFIN QUE, PARCE QUE, PUISQUE, CAR, COMME, DE MÊME QUE, AUSSI, DE PEUR DE, DE PEUR QUE :

Dieu ne veut pas que les hommes goûtent ici-bas aucun bonheur certain, AFIN QUE, *n'y trouvant rien de fixe, ils aspirent à une félicité plus durable. — Dieu accorde quelquefois le sommeil aux méchants,* AFIN QUE *les bons soient tranquilles.*
(*Sadi*, Fable orientale.)

Il y a des vérités qui sont la source des plus grands désordres, PARCE QU'*elles remuent toutes les passions.*
(*Châteaubriand*, Génie du Christianisme, 3ᵉ part., ch. IV.)

PUISQUE *Dieu ne punit pas toujours le crime, et ne récompense pas toujours la vertu sur la terre, à la mort tout ne peut être fini.*

Le culte que l'on rend aux Saints ne peut être regardé comme un culte profane et mondain, PUISQU'*il se rapporte à Dieu.*

L'homme orgueilleux est insensé ; CAR *il est né foible, imbécille, indigent et nécessiteux.*
(*Marmontel.*)

Les hommes vivent COMME S'ILS NE *devoient jamais mourir : à les voir agir on diroit qu'ils n'en sont pas bien persuadés.*
(*Le Tourneur*, trad. d'Young, Iʳᵉ Nuit.)

Haïssez vos ennemis COMME *si vous les deviez aimer un jour.*

La prospérité éprouve les caractères, DE MÊME QUE *l'infortune.*
(*Marmontel.*)

Il a employé beaucoup de temps et beaucoup de soins à cet ouvrage ; AUSSI *espère-t-il qu'on le trouvera utile.*

Il faut rire avant que d'être heureux, DE PEUR *de mourir sans avoir ri.*
(*La Bruyère*, du Cœur, chap. IV.)
(*Girard*. pag. 277.)

Les *Conjonctions conclusives* sont celles qui servent à déduire une conséquence d'une proposition précédente. Ce sont : DONC, VU QUE, ATTENDU QUE, PAR CONSÉQUENT, C'EST POURQUOI, AINSI, PARTANT :

Je pense, DONC *Dieu existe ; car ce qui pense en moi, je ne le dois point à moi-même.*
(*La Bruyère*, des Esprits forts, chap. XVI.)

L'homme bienfaisant ne s'indigne point de trouver des ingrats, ATTENDU QU'*il,* VU QU'*il n'a pas compté sur la reconnoissance, et qu'il se trouve payé par le plaisir d'avoir fait du bien.*
(*Marmontel.*)

J'eus un maître autrefois, que je regrette fort,
Et que je ne sers plus, *attendu qu'il est mort.*
(*Destouches*, le Glorieux, act. I, sc. 3.)

L'envie est un sentiment triste et bas, un noir chagrin du bonheur d'autrui; elle est PAR CONSÉQUENT *le supplice des ames viles, comme l'émulation est la passion des ames nobles.* (*Marmontel.*)

La fortune est inconstante; C'EST POURQUOI *on doit toujours avoir des sujets de crainte dans la prospérité, et des motifs d'espérance dans l'adversité.*

Notre prince est juste et bon; AINSI *vous pouvez espérer tout de sa magnanimité.*

Les tourterelles se fuyoient;
Plus d'amour, *partant* plus de joie.
(*La Fontaine*, les Animaux malades de la peste.)
(*Restaut* pag. 422.)

Les *Conjonctions explicatives* sont celles qui lient par forme d'explication. C'est : SAVOIR, à laquelle on joint les quatre expressions suivantes, qui sont des locutions conjonctives : DE SORTE QUE, AINSI QUE, DE FAÇON QUE, C'EST-À-DIRE :

Il y a trois choses à consulter, SAVOIR : *le juste, l'honnête et l'utile.* (*Marmontel.*)

Soyez sincère, franc et loyal, et conduisez-vous DE SORTE QUE *vos parents puissent se glorifier de vous avoir pour fils.*

Vous connoissez l'impétueuse ardeur
De nos Français; ces fous sont pleins d'honneur;
Ainsi qu'au bal, ils vont tous aux batailles.
(*Voltaire*, la Pucelle d'Orléans, chant IV.)

Les quatre lettres I. N. R. I. *qui sont au haut de la croix de Notre Seigneur, signifient Jesus Nazarenus, rex Judæorum*, C'EST-À-DIRE, *Jésus de Nazareth, roi des Juifs.*
(*Girard*, pag. 287.)

Les Conjonctions *transitives* marquent un passage ou une transition d'une chose à une autre. Telles sont : OR, AU RESTE, DU RESTE, APRÈS TOUT, DE LÀ, QUANT :

Tout homme est inconstant; OR, *mon ami, vous êtes homme.*

AU RESTE, *vous pouvez en toute occasion compter sur mon zèle.*

Je vous ai dit ce que je pensois sur cette affaire; DU RESTE, *consultez des personnes plus éclairées que moi.*

APRÈS TOUT, *est-il fort étrange qu'un jeune homme ne soit pas toujours sage?*
(*L'Académie.*)

Un homme parvenu emprunte sa règle de son poste et de son état; DE LÀ *l'oubli, la liberté, l'arrogance, la dureté, l'ingratitude.*

Gagnons l'estime des gens de bien; QUANT *à l'opinion de la multitude, ménageons-la sans la flatter.* (*Marmontel.*)
(*Restaut*, pag. 484.)

ARTICLE III.

DU MODE QU'EXIGENT LES CONJONCTIONS.

Parmi les Conjonctions, il y en a qui veulent que le verbe de la proposition subordonnée soit à l'indicatif, et d'autres, qu'il soit au subjonctif. Comme nous en avons donné la liste, pages 317 et suivantes, §. 4, nous croyons devoir y renvoyer le lecteur, afin d'éviter ici une répétition inutile.

ARTICLE IV.

DE LA RÉPÉTITION DES CONJONCTIONS.

Les Conjonctions *et, ni, ou, si, soit*, etc., se répètent avant les mots qu'elles servent à lier :

Une coquette est un vrai monstre à fuir;
Mais une femme, *et* tendre, *et* belle, *et* sage,
De la nature est le plus digne ouvrage.
(*Voltaire*, la Prude, act. I, sc. 5.)

Rien n'est constant dans le monde, NI *les fortunes les plus florissantes,* NI *les amitiés les plus vives,* NI *les réputations les plus brillantes,* NI *les faveurs les plus enviées.*
(*Massillon*, Sermon de la Toussaint.)

N'en doutez point, seigneur, *soit* raison, *soit* caprice,
Rome ne l'attend point pour son impératrice.
(*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 2.)

Moi seul je leur résiste; *ou* lassés, *ou* soumis,
Ma funeste amitié pèse à tous mes amis.
(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 1.)

Et je serois heureux, *si* la foi, *si* l'honneur,
Ne me reprochoient point mon injuste bonheur.
(Le même, Bajazet, act. III, sc. 4.)

NOTA. A la fin de ce chapitre, on trouvera plusieurs observations sur l'emploi des conjonctions *et, ni, si.*

Si une longue suite de propositions sont subordonnées à un verbe principal au moyen d'un *que* conjonctif, il faut répéter ce *que* à la tête de chacune de ces propositions. Ainsi l'on dira avec *Fléchier* : *N'attendez pas, Messieurs,* QUE *j'ouvre ici une scène tragique;* QUE *je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées;* QUE *je découvre ce corps pâle et sanglant auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé;* QUE *je fasse crier son sang comme celui d'Abel, et* QUE *j'expose à vos yeux l'image de la religion et de la patrie éplorée.*

Et avec *Wailly* :

Les Gaulois adoroient Apollon, Minerve, Jupiter et Mars; ils croyoient QU'*Apollon*

chassoit les maladies; QUE *Minerve présidoit aux travaux;* QUE *Jupiter étoit le souverain des cieux; et Mars l'arbitre de la guerre.*

Dans tout autre cas, on peut se dispenser de répéter le *que*; par exemple, il nous semble qu'on n'oseroit pas blâmer cette phrase : *Je crois* QUE *le ministre vous recevra et vous accordera sa protection; — et* QU'*il vous accordera* seroit languissant.

Quelquefois aussi il est des cas où, au lieu de répéter la Conjonction *si*, et autres Conjonctions semblables, on met *que*; et cette Conjonction, employée de la sorte après *si*, régit le subjonctif Au lieu de dire : SI *vous m'aimez, et si vous voulez me le persuader*, etc., on dira : SI *vous m'aimez, et* QUE *vous* VOULIEZ *me le persuader.* — Quand le *que* tient la place d'une Coojonction autre que *si*, qu'il faudroit répéter, il demande l'indicatif. LORSQUE *je vous ai dit, et* QUE *je vous* AI ASSURÉ, etc.; c'est-à-dire, *et* LORSQUE *je vous* AI ASSURÉ.—COMME *il le soutenoit, et* QUE *je ne le* CROYOIS *pas*, etc.

(Le P. *Buffier*, nº 667.)

Il faut éviter d'employer, dans une même phrase, la même Conjonction sous des rapports differents, c'est-à-dire, avec des mots qui sont de nature différente; la répétition de la Conjonction est, dans ce cas, une source d'obscurité.

Voyez, plus bas, pag. 421.

ARTICLE V.

DE LA PLACE DES CONJONCTIONS.

La place des Conjonctions dépend de celle qu'occupent les propositions qu'elles précèdent.

Quand une phrase est composée de deux propositions unies par une Conjonction, l'harmonie et la clarté demandent ordinairement que la plus courte marche la première : LORSQU'*on est honnête homme, on a bien de la peine à soupçonner les autres de ne l'être pas.* (*Girard.*)

PUISQUE *la nature se contente de peu, à quoi bon une table servie avec somptuosité et avec profusion?*

(Pensée de Cicéron, trad. de *D'Olivet.*)

QUAND *on est vertueux, on ne peut haïr une religion qui ne prêche que la vertu.*

On placeroit mal à la fin de chacune de ces phrases la proposition partielle qui les commence. Si l'on disoit : *On a bien de la peine à soupçonner son semblable de n'être pas honnête homme*, LORSQU'*on l'est soi-même. — On ne peut haïr une religion qui ne prêche que la vertu,* QUAND *on est vertueux;* on ne s'exprimeroit ni avec grâce, ni avec harmonie.

(*Wailly*, pag. 226,—et *Lévizac*, pag. 235, t. II.)

ARTICLE VI.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE PLUSIEURS CONJONCTIONS.

À MOINS QUE DE, À MOINS DE.

À moins régit la préposition *de* avant un nom : À MOINS *d'un prompt secours.*

(*L'Académie*, *Féraud* et M. *Laveaux*.)

Avant un verbe, cette Conjonction régit *que* et le subjonctif : À MOINS QUE *vous ne* SOYEZ *utile, vous ne serez pas recherché.*

(Mêmes autorités, et *Beauzée*.)

À moins que se construit aussi avec l'infinitif et la préposition *de* : *Il faut*, À MOINS QUE D'ABANDONNER *les récompenses éternelles, se mortifier chaque jour, se renoncer pour ainsi dire soi-même.*

Mais, devant un infinitif, faut-il toujours dire *à moins que de*, et jamais *à moins de?*

L'Académie, page 353 de ses Observations sur Vaugelas, étoit d'avis que les deux monosyllabes *que de* sont nécessaires. Dans son Dictionnaire, édit. de 1762, elle avoit émis la même opinion; mais, dans l'édition de 1798, elle a laissé le choix de dire *à moins que de*, ou *à moins de*.

Wailly, *Restaut* et *Marmontel* se sont rangés à ce dernier avis; et les Écrivains paroissent partager ce sentiment par l'emploi qu'ils font de l'une et de l'autre de ces deux expressions. — Seulement il nous semble que *à moins que de* a plus de force que *à moins de*.

Au chapitre des Adverbes nous avons parlé de la question de savoir si *à moins que* doit être suivi de *ne*.

AU RESTE, DU RESTE.

Ces deux Conjonctions, quoique prises souvent l'une pour l'autre, ne sont pourtant pas synonymes. *Au reste* s'emploie quand, après avoir exposé un fait, ou traité une matière, on ajoute quelque chose dans le même genre, et qui a du rapport à ce qu'on a déjà dit :

Par exemple, après avoir parlé d'Hypéride, qui avoit une facilité merveilleuse à manier l'ironie, et avoir remarqué qu'il est tout plein de jeux et de certaines pointes d'esprit, qui frappent toujours où il vise, *Longin* ajoute : AU RESTE, *il assaisonne toutes ces choses d'un tour et d'une grâce inimitable.*

(*Boileau*, Traité du Sublime.)

C'est là ce qu'il y a de plus sage; AU RESTE, *c'est aussi ce qu'il y a de plus juste.*

(*Marmontel.*)

Madame doit dissimuler son mécontentement, faire bonne mine, et attendre tout du temps; AU RESTE, *elle est maîtresse de sa conduite.* (*Girard.*)

Mais on emploie *du reste*, quand ce qui suit n'est pas dans le même genre que ce qui précède, et qu'il n'y a pas une relation essentielle; par exemple : *Cet homme est bizarre, emporté;* DU RESTE, *brave et intrépide.* (*Bonhours.*) — *Il est capricieux;* DU RESTE, *honnête homme.* (L'*Académie.*) — *Je ne demande à mes lecteurs que de lire tout, et de suite, avant que de juger;* DU RESTE, *qu'ils usent de tous leurs droits.* (*Girard.*)—*Je crois que vous pouvez compter sur sa parole;* DU RESTE, *je n'en réponds pas.* (*Marmontel.*)

(Les éditeurs du Dict. de *Trévoux.*—*Marmontel*, pag. 291,—et *Girard*, pag. 290, t. II.)

COMME.

La Conjonction *comme*, employée au premier membre d'une phrase, ne se répète pas au second : l'usage a décidé que l'on doit y employer *que*, avec la Conjonction *et* : COMME *il étoit très-habile homme*, *et* QUE *ses sentiments tenoient lieu de loi.* (*Vaugelas.*)

COMME *l'ambition n'a pas de frein*, *et* QUE *la soif des richesses nous consume tous*, *il en résulte que le bonheur nous fuit à mesure que nous le cherchons.*

(*Th. Corneille*, sur la 71e Rem. de *Vaugelas.*)

COMME a beaucoup d'acceptions différentes; il signifie :

AINSI QUE : *Les peuples,* COMME *les hommes, ne peuvent être heureux que dans un état de calme, et loin des grands efforts que supposent de grands besoins.*

(*Thomas*, Essai sur les Éloges, ch. 23.)

Il y a des héros en mal COMME *en bien.*

(*La Rochefoucauld*, Maxime 185e.)

DE MÊME QUE : *Le philosophisme est l'abus de la philosophie*, COMME *la superstition est l'abus de la religion.* (*Boiste.*)

La reconnoissance est le plus doux COMME *le plus saint des devoirs.*

(*Thomas*, Essai sur les Éloges.)

DANS LE TEMPS QUE : COMME *Abraham étoit près de frapper son fils Isaac, un ange vint l'avertir.* (*Restaut.*)

PARCE QUE, VU QUE : COMME *l'estime publique est l'objet qui fait produire de grandes choses, c'est aussi par de grandes choses qu'il faut l'obtenir, ou du moins la mériter.*

(*D'Alembert.*)

EN QUELQUE SORTE : *Un véritable ami est* COMME *un autre soi-même.*

AUTANT QUE : *Il n'y a rien qui rafraîchisse le sang,* COMME *d'avoir su éviter de faire une sottise.* (*La Bruyère*, de l'Homme, ch. XI.)

PUISQUE : COMME *toutes disgrâces peuvent arriver aux hommes, ils devroient être préparés à toutes disgrâces.* (Le même.)

PRESQUE : *On se donne à Paris, sans se parler,* COMME *un rendez-vous public, mais fort exact, tous les soirs, au Cours et aux Tuileries, pour se regarder au visage, et se désapprouver les uns les autres.*

(Le même; de la Ville, chap. VII.)

(*Vaugelas*, 297e Rem. — *Th. Corneille*, sur cette Rem.—*Wailly*, pag. 380. — L'*Académie*, et M. *Laveaux.*)

Voyez, à l'Accord du verbe avec son sujet, art. XIII, pag. 274, quelle syntaxe on doit observer quand deux sujets sont liés par la Conjonction *comme*, et autres semblables.

Voyez aussi, pag. 389, l'emploi de *comment.*

CRAINTE DE, DE CRAINTE DE, DE CRAINTE QUE, DE PEUR QUE.

Crainte de s'emploie avant un nom : *Crainte d'accident; crainte de pis.* — *De crainte de, de crainte que* avant un verbe : *Ne nous livrons pas trop,* DE CRAINTE QU'*on ne nous trompe.* — *L'orgueilleux n'approuve rien,* DE CRAINTE DE *se soumettre.* (Le P. *Rapin.*)

On dit toujours *de peur*, et jamais *peur de* : DE PEUR DES *voleurs*; DE PEUR QU'*on ne vous critique.* (L'*Académie.*) On le dit même avant un verbe à l'infinitif, quoique la répétition de la préposition de paroisse blesser l'oreille. *Charles VII s'abstint de manger, par la crainte d'être empoisonné, et se laissa mourir* DE PEUR DE *mourir.* (*Vaugelas.*)

(*Th. Corneille*, sur la 52e Rem. de *Vaugelas.* — L'*Académie*, pag. 55 de ses Observ., et son Dict. —*Wailly*, pag. 382)

Quelques-uns omettent la négative après *de crainte*, *de peur*; et ils disent, par exemple : *Il renonçoit au plaisir* DE PEUR, DE CRAINTE QUE, *s'y abandonnant trop, il oubliât ce qu'il devoit au service de son prince*; il faut dire : DE PEUR, DE CRAINTE QU'*il* N'*oubliât.*

(*Vaugelas*, et *Th. Corneille*, 506e Rem. — Le Dictionnaire de l'*Académie*, au mot *Ne*, — et *Beauzée*, au mot *Négation*, et aux mots *Crainte*, *Peur.*)

DE MÊME QUE.

Lorsqu'on a deux membres d'une comparaison, et qu'on met *de même que*, au commencement du premier, on met aussi ordinairement *de même* au commencement du second : DE MÊME *que la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de fi-*

gures, DE MÊME *un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner.* (L'*Académie*.)

DE MÊME QUE *le soleil brille sur la terre*, DE MÊME *le juste brillera dans les cieux.*

(Le Dict. de l'*Académie*, et celui de *Féraud*, au mot *Même*.)

ET.

Cette Conjonction copulative est d'usage dans l'affirmation; sa fonction est de lier simplement les parties d'oraison, et même les phrases d'un discours : *C'est être foible* ET *timide que d'être inaccessible* ET *fier.*

(*Massillon*.)

Les gens de bien sont la seule source du bonheur ET *de la prospérité des empires.*

(Le même.)

Le sage est ménager du temps *et* des paroles.

(*La Fontaine*.)

Les personnes qui connoissent toute la délicatesse de la langue française, ont soin que les choses que cette Conjonction lie soient du même ordre, et qu'il y ait entre elles uniformité de rapport à l'égard de celles dont elles dependent en commun; c'est-à-dire, que la Conjonction *et* ne doit joindre que des substantifs avec des substantifs, des adjectifs avec des adjectifs, des verbes avec des verbes. Les exemples vont éclairer ce précepte; si l'on dit : *David étoit* ROI *et* PROPHÈTE, on s'exprime bien, parce que les mots liés se trouvent du même ordre, *roi* et *prophète* étant substantifs.

Mais si l'on dit : *David étoit* ROI *et* PRUDENT, on sent quelque chose qui déplaît; c'est la différence d'ordre entre *roi* et *prudent*, l'un étant substantif, et l'autre adjectif.

Il n'y a pareillement rien de choquant dans cette phrase : *Saint Louis aimoit à chanter les louanges de Dieu* ET *à rendre la justice aux hommes.*

Mais on ne seroit pas content de celle-ci : *Saint Louis aimoit la justice* ET *à chanter de saints cantiques*, à cause de la disparité des régimes.

(*Girard*, pag. 261, t. II, de ses Vrais principes.—Le Dict. critique de *Féraud*.)

La Conjonction *et* rend louche le discours, quand, précédée d'un régime direct, elle est suivie d'un sujet qui est séparé de son verbe par un grand nombre de mots; si je dis : *Je condamne sa paresse*, ET LES FAUTES *que sa nonchalance lui a fait faire en beaucoup d'occasions, m'ont toujours paru inexcusables;* il semble d'abord que *sa paresse et les fautes*, etc., soient tous deux régimes directs, et qu'on veuille dire : *Je condamne sa paresse et les fautes que sa nonchalance lui a fait faire*, etc. Pour éviter cet inconvénient, on pourroit dire : *Je condamne sa paresse*, ET *j'ai toujours regardé comme inexcusables les fautes*, etc.

(L'*Académie*, sur la 119e Rem. de *Vaugelas*, page 129 de ses Observ.,—et *Wailly*, pag. 299.)

La copulative *et*, dit *Marmontel*, ne s'emploie point avec les mots qui, régis l'un par l'autre, sont naturellement liés par leur rapport de concordance : comme le sujet et le verbe, le verbe et son régime, le relatif et l'antécédent, l'adjectif et son substantif. C'est lorsque ces mots de même espèce, sans relation l'un avec l'autre, comme deux verbes, deux noms, deux adjectifs, se réunissent pour former un terme composé, que la Conjonction *et* est nécessaire entre les deux. Je dis entre *les deux*; car, s'il y en a trois ou plusieurs, il n'en est plus de même, et l'usage de *et* varie selon le caractère qu'on veut donner à l'expression.

Ne s'agit-il que de la liaison de plusieurs mots ensemble, il suffit qu'avant le dernier, *et* marque cette agrégation : *L'esprit, la science* ET *la vertu sont les véritables biens de l'homme.*

Elle bâtit un nid, pond, couve, *et* fait éclore.

(*La Fontaine*, l'Alouette et ses petits, Fab. 22, liv. IV.)

Si deux adjectifs sont assez analogues pour qu'au second l'article soit inutile, il faut absolument que *et* en tienne lieu : *La foible* ET *timide innocence. Et* y est moins nécessaire, si l'article y est employé : *La foible, la timide innocence.* Mais s'il y a trois adjectifs, l'article y est indispensable, et *et* y devient superflu : *L'humble, la foible, la timide innocence.*

S'agit-il de donner à l'énumération plus de poids et plus d'énergie, *et* se répète à chaque mot, à commencer par le premier :

Quel carnage de toutes parts!
On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur *et* la frère,
Et la fille *et* la mère,
Le fils dans les bras de son père.
(*Racine*, Esther, act. I. sc. 5.)

Et le riche, *et* la pauvre, *et* le foible, *et* le fort,
Vont tous également des douleurs à la mort.
(*Voltaire*.)

S'agit-il, non de lier les mots et les idées, mais d'en marquer, d'en graduer, d'en presser la succession, non-seulement la copulative *et* y seroit superflue, mais elle y seroit employée à contre-sens, car ce n'est plus le cas de lier, mais de graduer l'expression :

Femmes, moines, vieillards, tout étoit descendu ;
L'attelage suoit, souffloit, étoit rendu.
(*La Fontaine*, la Coche et la Mouche, Fab. 133.)

Captive, toujours triste, importune à moi-même.
(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 5.)

Tout nous trahit, la voix, le silence, les yeux.
(Le même, act. II, sc. 2.)

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue.
(Le même Phèdre, act. I, sc. 3.)

Il avoit votre port, vos yeux, votre langage.
(Le même, act. II, sc. 5.)

Dis-lui que l'amitié, l'alliance, l'amour
Ne pourront empêcher que les trois Curiaces
Ne servent leur pays contre les trois Horaces.
(*Corneille*, Horace, act. II, sc. 2.)

On voit que *et* seroit froid dans ces vives gradations; surtout lorsque, pour rendre l'énumération plus rapide, on supprime l'article :

Je confesserai tout, exils, assassinats,
Poison même. . .
(*Racine*, Britannicus, act. III, sc. 3.)
(*Marmontel*, pag. 261, Leçon 7.)

ET, NI.

Ces deux Conjonctions diffèrent entre elles en ce que la liaison exprimée par *et*, tombe purement sur les choses pour les joindre, au lieu que la liaison exprimée par *ni*, tombe directement sur la négation attribuée aux choses pour la leur rendre commune. Elles se mettent l'une et l'autre à la tête de ce qu'elles lient, n'ayant point d'autre fonction que celle de lier.

La première ne se multiplie point dans l'énumération ; on n'en fait usage, comme on vient de le voir, que dans certains cas ; mais il faut, dans l'énumération, multiplier *ni* autant de fois qu'il y a de choses auxquelles on veut rendre la négation commune ; ainsi l'on dira : *La religion commande des choses difficiles, mais elle n'est* NI *affreuse*, NI *farouche*, NI *cruelle*. (*Benserade*.)—*Les enfants n'ont* NI *passé* NI *avenir ;* ET, *ce qui ne nous arrive guère, ils jouissent du présent.* (*La Bruyère*. ch. XI.) *C'est le sort des choses humaines de n'être* NI *stables* NI *permanentes.* (*Vaugelas*.)—*La boussole n'a point été trouvée par un marin*, NI *le télescope par un astronome*, NI *le microscope par un physicien*, NI *l'imprimerie par un homme de lettres*, NI *la poudre à canon par un militaire.*

(*L. Racine*, note 173 du poème de la Religion, ch. V.)

(*Girard*, Vrais principes de la Langue française, pag. 259, t. II.)

Lorsqu'il y a plusieurs verbes qui se succèdent, c'est communément *ne* qui, avant le premier, tient la place de *ni* : *Je* NE *veux*, NI *ne dois*, NI *ne puis obéir.*

(*Marmontel*, p. 225.)

Observez que jamais avec *ni* répété, il ne faut ni *pas*, ni *point*. Ainsi l'on ne dira pas : *Il ne faut* PAS *être* NI *avare* NI *prodigue*, mais bien : *Il ne faut être* NI *avare* NI *prodigue*.

(*Vaugelas*, 389e Remarque. — *Th. Corneille* et *Chapelain*, sur cette Rem., pag. 16, t. III. — Le P. *Buffier*, n° 654, —et le P. *Bouhours*, pag. 89.)

Corneille a fait cette faute dans Horace (act. III, sc. 4) :

Vous ne connoissez *point ni* l'amour, *ni* ses traits.

Et Voltaire, son commentateur, l'a relevée.

Quand la Conjonction *ni* n'est pas répétée, *pas* ou *point* peut se rencontrer avec *ni*; aussi *Boileau* a-t-il dit :

Ma maison *ni* mon lit ne sont *point* faits pour vous.
(Satire X.)

Remarquons qu'il auroit été plus correct, et plus conforme à l'usage, de dire : NI *ma maison* NI *mon lit ne sont faits pour vous.*

La Conjonction *et* sert à unir deux propositions affirmatives, comme : *La vertu* ET *la science sont estimables* ; ou à lier une proposition affirmative avec une proposition négative, comme : *Je plie* ET *ne romps pas* : mais la Conjonction *ni* sert à lier les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes, quand la proposition est négative : *Voyez les oiseaux du ciel, ils ne sèment* NI *ne moissonnent.*

(*Wailly*, pag. 300,—et *Demandre*, Dict. de l'éloc.)

Cependant on trouve souvent *et* au lieu de *ni*, dans les propositions négatives ; et *ni* au lieu de *et*, dans les propositions affirmatives ; mais ceux qui veulent écrire purement doivent éviter de semblables fautes. Par exemple, au lieu de dire avec Roy (dans le ballet des Éléments) :

Je *ne* connoissois pas Almansor *et* l'Amour.

il faut dire, attendu que la phrase est négative :

Je *ne* connoissois pas Almansor *ni* l'Amour.
(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Conjonction*.)

De même, au lieu de : *La poésie n'admet pas les expressions* ET *les transpositions particulières qui ne peuvent pas trouver quelquefois leur place en prose dans le style vif et élevé*; il faut dire : *La poésie n'admet pas les expressions* NI *les transpositions*, etc. ; ou

plus élégamment : *La poésie n'admet* NI *les expressions* NI *les transpositions*, etc.
(*Dumarsais*, même ouvrage.)

Boileau a également manqué à l'exactitude qui le caractérise, quand il a dit du sonnet, qu'*Apollon*.

Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer.
(Art poétique, chant II.)

Défendit n'étant pas employé négativement, c'est *et*, et non pas *ni* que Boileau devoit employer.

On a un semblable reproche à faire à *La Bruyère* (de l'Homme, chap. XI), qui a dit : *Il n'est rien que les hommes aiment mieux à conserver*, ET *qu'ils ménagent moins que leur propre vie*, au lieu de NI *qu'ils ménagent moins*, etc.

(*Wailly*, pag. 300, — et M. *Lemare*, 1re édit. de son Cours théor. et prat., pag. 197.)

Tontefois *Vaugelas* (dans sa 41e Rem.) est d'avis que *ni* ne doit pas se mettre avant la seconde épithète, ou le second adjectif d'une proposition négative, quand cette seconde épithète n'est que le synonyme de la première, et alors il pense que l'on ne doit pas dire : *Il n'est point de mémoire d'un* PLUS RUDE NI *plus furieux combat;* mais bien : *d'un plus rude* ET *plus furieux combat.*

Cependant *Th. Corneille* et l'*Académie*, sur cette remarque, préfèrent encore le *ni;* *Wailly* et *Domairon* pensent que, comme nous n'avons point de synonymes parfaits, il faut toujours employer *ni* dans les propositions négatives.

Enfin avec *ni*, il est bon de retrancher la préposition *de*, exigée ordinairement par la négative : *Quels seront nos transports à la vue de cet immense océan, qui ne connoît* NI DE *fond*, NI DE *termes*, NI DE *rivages !*
(P. *du Rivet.*)

Il seroit mieux de dire : *qui ne connoît* NI *fond*, NI *terme*, NI *rivage*, sans *de*, et au singulier. (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

NOTA. Au chapitre des Verbes (*Accord du verbe avec son Sujet*), nous examinons la question de savoir si, lorsque deux sujets sont liés par *ni* répété, c'est le singulier ou le pluriel que l'on doit employer ; et, aux *disconvenances grammaticales*, nous parlerons de plusieurs cas où la Conjonction *ni* et la Conjonction *et* sont employées incorrectement.

OU.

Ne dites pas : *Lequel des deux fut le plus intrépide*, DE *César* OU D'*Alexandre ?* L'analyse qui suit fera connoître le vice de cette locution. Dans cette phrase : *Lequel des deux fut le plus intrépide*, DE *César* OU D'*Alexandre ?* je distingue trois propositions : 1° *Lequel des deux fut le plus intrépide ?* 2° *César fut-il plus intrépide qu'Alexandre ?* (Cette proposition est elliptique.) 3° *Alexandre fut-il plus intrépide que César ?* (Cette proposition est encore elliptique.) César et Alexandre sont donc, chacun, le sujet d'une proposition : or, le sujet d'une proposition ne sauroit être précédé d'une préposition ; l'un et l'autre sujet doivent être nommés purement et simplement, et alors il s'ensuit qu'on doit dire : *Lequel des deux fut le plus intrépide*, CÉSAR OU ALEXANDRE ? C'est ainsi que parlent les Latins, les Anglais, les Italiens, et tous les peuples qui ont une langue raisonnée. La préposition *de* que l'on a introduite dans ces sortes de locutions, ne peut être regardée comme euphonique ; c'est un terme né de l'ignorance ou de l'inattention ; et la raison veut qu'on le proscrive.

Il faut dire également sans la préposition *de* : *Ils ne savent qui ils doivent admirer le plus*, OU UN ROI *qui donne une couronne*, OU UN PRINCE *qui la refuse ;* parce que les substantifs *roi* et *prince* sont le régime direct du verbe *admirer* sous-entendu, et par conséquent rejettent la préposition *de*, qui annonceroit un régime indirect.

Mais vous direz, par exemple : *Duquel des deux a-t-on le plus honorablement parlé*, DE *mon père ou* DE *mon oncle ?* parce que la proposition sous-entendue est celle-ci : *A-t-on parlé plus honorablement de mon oncle que de mon père ?* où l'on voit que les substantifs *père*, *oncle*, étant le régime indirect du verbe neutre *parler*, réclament impérieusement la préposition *de*.

Ainsi, l'emploi de la préposition *de* est contraire aux lois de la Grammaire, toutes les fois que les substantifs précédés de la Conjonction *ou*, sont sujets ou régimes directs d'un verbe sous-entendu ; et l'on connoît, sans recourir à l'analyse, qu'ils sont *sujets* ou *régimes directs*, quand le mot interrogatif *qui* ou *lequel* n'est pas précédé de la préposition *de*, comme dans ces deux phrases citées précédemment : *Lequel fut le plus intrépide. César ou Alexandre ? Ils ne savent qui ils doivent admirer le plus, ou un roi qui*, etc.

Cette opinion de M. *Boinvilliers* sur la suppression qu'il veut que l'on fasse de la préposition *de*, dans la première locution, est conforme à celle qu'a émise *Domergue* (pag. 335 de ses Solutions grammaticales). Toutefois nous nous permettrons de lui faire observer que l'usage n'a point, comme il le dit dans sa Grammaire, sanctionné l'emploi de la préposition *de ;* et, afin de le lui prou-

ver, et de venir, d'ailleurs, à l'appui de ses excellentes raisons, nous lui citerons les exemples suivants :

Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude,
Discourir des vertus dont tu fais ton étude;
Chercher quels sont les biens véritables ou faux ;
Si l'honnête homme en soi doit souffrir des défauts,
Quel chemin le plus droit à la gloire nous guide,
Ou la vaste science, *ou la vertu* solide.
(*Boileau*, Épître VI.)

Lequel vaut mieux, ou une ville *superbe en marbre, en or et argent, avec une campagne négligée et stérile ;* ou une campagne *cultivée et fertile, avec une ville médiocre et modeste dans ses mœurs ?*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. XXII.)

Commençons à être amis, et voyons lequel de nous deux sera de meilleure foi avec l'autre ; ou moi, *qui te laisse la vie*, ou toi, *qui me la devras ?*
(*La Harpe*, Cours de littér., t. II.)

On ne savoit, dans l'Europe, qui on devoit plaindre davantage (426), ou un jeune prince *accusé par son père, et condamné à la mort par ceux qui devoient être un jour ses sujets*, ou un père *qui se croyoit obligé de sacrifier son propre fils au salut de son empire.*
(*Voltaire*, Hist. de Russie, année 1718.)

Allez. On apprendra qui doit donner la loi ;
Qui de nous est César, *ou le pontife ou moi.*
(*Voltaire*, Irène, act. IV, sc. 6.)

Je demande qui a le plus de religion, ou le calomniateur *qui persécute*, ou le calomnié *qui pardonne ?*
(Le même, Épître à mad. du Châtelet, en tête de la trag. d'Alzire.)

Qui est plus criminel, à votre avis, ou celui *qui achète un argent dont il a besoin*, ou bien celui *qui vole un argent dont il n'a que faire* (427)?
(*Molière*, l'Avare, act. II, sc. 3.)

Que loûrai-je le plus *ou la cadence* juste,
Ou de ses vers aisés *le tour* harmonieux ?
(*Chaulieu*.)

Lequel des deux a tort, ou celui *qui cesse d'aimer*, ou celui *qui cesse de plaire ?*
(*Marmontel*, les Quatre Flacons, conte moral.)

On ne savoit ce qu'il falloit le plus admirer dans l'auteur (Champfort), ou son *génie* ou son *ame.*
(*La Harpe*, Cours de littér., Rem. sur Mustapha.)

Qui des deux est plus fou, *le* prodigue, ou l'avare ? (427 *bis*.)
(*Regnard*, Épît. à M. le marquis de.....)

Qui est le plus coupable, ou celui *qui prêche toujours la vérité*, ou celui *qui résiste toujours à la vérité ?*
(*Racine*, lettre à M. *Dubois*.)

Il faut éviter avec soin de joindre par la Conjonction *ou*, deux membres de phrase dont l'un exige la négative, et l'autre ne l'exige pas : *des pays qui ont été ou point ou mal décrits.* (*Barthélemy*, Voy. d'Anacharsis.) — Il falloit : *qui n'ont point été décrits, ou qui l'ont été fort mal.*

On y trouve peu ou point d'eau douce ; dites : *on n'y trouve point d'eau douce, ou du moins on y en trouve fort peu.*
(La Dict. crit. de *Féraud*.)

Au chapitre des Verbes (*Accord du verbe avec son Sujet*), nous parlons de la question de savoir si c'est le *singulier*, ou le *pluriel* que l'on doit employer lorsque *deux sujets* sont liés par *ou* répété.

Parce que, Par ce que.

Parce que, séparé en deux mots, est une Conjonction qui sert à marquer la raison de ce qu'on a dit ; elle signifie *à cause que, d'autant que : La mémoire de Henri IV est et sera toujours chère aux Français*, parce qu'*il mettoit sa gloire et son bonheur à rendre son peuple heureux.*

J'ai déjà dit que votre enfant ne doit rien obtenir parce qu'*il le demande, mais* parce qu'*il en a besoin.*
(*J.-J. Rousseau*, Émile, liv. II.)

Rien n'enfle et n'éblouit les grandes ames, parce que *rien n'est plus haut qu'elles.*
(*Massillon*.)

Quand *par ce que* est séparé en trois mots, *par* est une préposition, *ce est* un pronom démonstratif, qui en est le régime, et *que* est un pronom relatif, dont l'antécédent est *ce : par ce que* alors signifie *par la chose*, ou *par les choses que.*

(*Restaut*, pag. 422. — *Wailly*, pag. 109, — et le Dict. crit. de *Féraud*.)

... Et toi, fils de Vénus,
Vois *par ce que* je suis ce qu'autrefois je fus.
(*Delille*, Énéide, liv. 5.)

Par ce que je vous dis, ne croyez pas, madame,
Que je veuille applaudir à sa nouvelle flamme.
(*Corneille*, Ariane, act. III, sc. 3.)

(426) Cette phrase de *Voltaire* renferme une faute : *davantage*, ainsi que nous l'avons fait voir, pag. 389 et 390, ne pouvant être employé pour *le plus* ; mais nous la citons ici à cause de l'emploi de la Conjonction *ou* sans la préposition *de*.

(427 et 427 *bis*.) Observez que *Molière* auroit dû dire *qui est le plus criminel*, et *Regnard : qui des deux est le plus fou.* Voyez-en le motif, pag. 116, note 244.

PENDANT QUE, TANDIS QUE.

Pendant que marque la simultanéité de deux événements, de deux choses : PENDANT QUE *vous goûtiez toutes sortes de plaisirs, j'enrichissois ma mémoire de la connoissance des langues.* *Tandis que* marque, non pas la simultanéité de deux événements, de deux choses, mais une opposition, soit entre le temps que cette Conjonction indique, et un autre temps exprimé ou sous-entendu ; soit entre deux actions qui se font simultanément : *Faites des heureux*, TANDIS QUE *vous êtes riche, vous ne le serez peut-être pas toujours.* Dans cette phrase, il y a opposition entre un temps exprimé, et un autre temps qui n'est que vaguement indiqué. — TANDIS QUE *vous vous divertissez, je me consume dans le chagrin.* Ici on ne veut pas marquer précisément la simultanéité de deux choses, mais l'opposition de deux choses qui ne sont pas simultanées.

Nos meilleurs écrivains sont d'accord avec ces principes :

PENDANT QUE *Rome étoit affligée d'une peste épouvantable, saint Grégoire-le-Grand fut élevé malgré lui sur le siège de Saint-Pierre ; il apaisa la peste par ses prières.* (*Bossuet*.)

Ces Juifs dont vous voulez délivrer la nature,
Que vous croyez, seigneur, le rebut des humains,
D'une riche contrée entrefois souverains,
Pendant qu'ils n'adoroient que le Dieu de leurs pères,
Ont vu bénir le cours de leurs destins prospères.
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

Dans ces deux exemples il y a simultanéité.

Mais dans ces vers de *La Fontaine*.

Pendant qu'un philosophe assure
Que toujours par leurs sens les hommes sont dupés,
Un autre philosophe jure
Qu'ils ne nous ont jamais trompés.
(Fab. 142 : un Animal dans la Lune.)

Il y a une faute, car il n'y a pas expression de la simultanéité de deux événements, mais opposition entre deux événements simultanés. *La Fontaine* auroit dû dire : *Tandis qu'un* philosophe assure, etc.

C'est l'asile du juste ; et la simple innocence
Y trouve son repos ; *tandis que* la licence
N'y trouve qu'un sujet d'effroi.
(*J.-B. Rousseau*, Ode sur la Justice divine, liv. I.)

Et que me servira que la Grèce m'admire,
Tandis que je serai la fable de l'Épire !
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 1.)

Un Astrologue un jour se laissa choir
Au fond d'un puits. On lui dit : pauvre bête,
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête ?
(*La Fontaine*, Fab. 35e, l'Astrologue.)

Ici il y a opposition entre deux événements simultanés.

Néanmoins on observera que l'*Académie* n'établit aucune différence dans l'emploi de ces deux Conjonctions ; mais, puisque le sens de *pendant que* n'est réellement pas celui de *tandis que*, il faut regarder ce silence comme un oubli, et alors se bien garder de les employer indistinctement.

QUE.

La Conjonction *que* est d'un grand usage. Elle sert à conduire le sens à sa perfection, étant toujours placée entre deux idées, dont celle qui précède est énoncée de manière qu'elle en fait toujours attendre une autre pour former une proposition entière ; en sorte que leur liaison ne consiste pas dans une pure jonction ou dans un simple rapport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de sens. (*Girard*, pag. 291, t. II.)

Cette Conjonction se présente à chaque instant ; et il n'est, pour ainsi dire, point de phrase où elle ne se trouve ; sans doute parce que l'usage lui a donné la faculté de conduire le sens à son terme par diverses voies ; aussi *Girard* l'appelle-t-il *Conjonction conductive.*

Sa fonction la plus commune est d'être mise à la suite d'un grand nombre de verbes qui expriment des actions ou des opérations de l'esprit ; alors elle sert comme de passage à un autre verbe, ou à une autre proposition qui explique et développe l'objet de ses opérations ; comme dans cette phrase : *Je crois* QUE *l'ame est immortelle.* — *Je doute* QUE *l'on puisse être heureux, lorsqu'on a quelque faute à se reprocher.* D'où il arrive que la Conjonction *que* doit toujours être suivie d'un autre verbe, qui se met tantôt à quelqu'un des temps de l'indicatif, tantôt à quelqu'un des temps du subjonctif ; et à cet égard, les règles que nous avons données, pag. 317, pour le choix que l'on doit faire de chacun de ces deux temps, nous dispensent d'en parler ici.

La Conjonction *que* sert encore à lier les deux termes dans la comparaison : *Il y a dans la jalousie plus d'amour-propre* QUE *d'amour.* (*La Rochefoucauld*, Maxime 324.)

En traitant de l'Adverbe, pag. 393 et 394, nous avons donné les cas où, après *que*, dans les phrases compara-

tives, on doit faire ou ne pas faire usage de la négative *Ne*.

Que sert à restreindre les phrases négatives, et alors *ne que* est mis pour *seulement* : *On* N'*est heureux* QUE *loin du monde* (428). — Il se met aussi pour *ne rien* : *Je* N'*ai* QUE *faire ici* ; c'est-à-dire, *je n'ai rien à faire ici*.

Que sert à marquer un souhait, un commandement, une imprécation ; et alors il y a un verbe sous-entendu qui le précède : Q*u'il parte tout-à-l'heure*, c'est-à-dire, *je souhaite, je veux, j'ordonne* Q*u'il parte tout-à-l'heure*.

Que, après l'impératif, se met pour *afin que* : *Approchez* QUE *je vous parle*.

Que se met encore après *il y a*, et alors il signifie *depuis que* : *il y a deux ans* QUE *je ne l'ai vu*.

Que signifie *et cependant* : *Les avares auroient tout l'or du Pérou*, Q*u'ils en désireroient encore*.

Que, après l'interrogation, se met pour *puisque* :

Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez point ? (*Boileau*, Satire III.)

Que s'emploie encore pour l'énergie, et pour donner plus de force à ce qu'on dit : *C'est une chose bien difficile* QUE *de savoir conserver ce qu'on a*.

Que se met pour *lorsque, quand, si*, etc., lorsqu'à des propositions qui commencent par ces mots, on en joint d'autres sous le même régime par le moyen de la Conjonction *et* : *Lorsqu'on a des dispositions*, ET Q*u'on veut étudier, on fait des progrès rapides*. — *Un honnête homme ne doit jamais rien faire d'indigne de lui, quand il ne seroit pas exposé aux regards du monde*, ET Q*u'il n'auroit que lui-même pour témoin de ses actions*. — *Si les hommes étoient sages* ET Q*u'ils suivissent les lumières de la raison, ils s'épargneroient bien des chagrins*.

Enfin, *que* se joint à beaucoup de mots, Conjonctions, prépositions, adverbes ; tels que : *Afin, sans, avant, après, encore, pourvu, ainsi, aussi, bien, dès*, etc. avec lesquels il forme des *locutions conjonctives*.

Dieu accorde le sommeil aux méchans, AFIN QUE *les bons soient tranquilles*.
(Pensée de Sadi.)

Le mérite des hommes a sa saison, AUSSI BIEN QUE *les fruits*.

Ainsi que la vertu le crime a ses degrés.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Les hommes ont la volonté de rendre service JUSQU'À CE Q*u'ils en aient le pouvoir*.
(*Vauvenargues*.)

Les grands hommes entreprennent de grandes choses, PARCE Q*u'elles sont grandes*, *et les fous*, PARCE Q*u'ils les croient faciles*.
(Le même.)

POURVU Q*u'on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire*.
(*Pascal*.)

*Puisqu'*on plaide, et *qu'*on meurt, et *qu'*on devient malade.
Il faut des médecins, il faut des avocats.
(*La Fontaine*, Fab. 245.)

Platon compare l'or et la vertu à deux poids qu'on met dans une balance, et dont l'un ne peut monter SANS QUE *l'autre baisse*.
(*Barthélemy*, Voyage d'Anacharsis, ch. LV, liv. 5.)

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords ;
On n'y peut plus rentrer *dès qu'*on en est dehors.
(*Boileau*, Satire X.)

(*Wailly*, pag. 201, — et *L'évisac*, pag. 222, t. II.)

La Conjonction *que* a encore d'autres usages, et il n'y a qu'une longue habitude de la langue qui en puisse donner la connoissance ; on en trouvera dont nous ne parlons pas, dans le Dictionnaire de l'*Académie*, auquel nous renvoyons.

QUAND.

Ce mot, lorsqu'il est employé comme Conjonction, signifie *encore que, quoique, bien que*, et alors on s'en sert avec un des deux conditionnels : avec le conditionnel présent, si le verbe de la phrase relative est au futur ou au conditionnel présent : *Je* SEROIS *votre ami*, QUAND *bien même vous ne le* VOUDRIEZ *pas*.

Avec le conditionnel passé, si le verbe de la phrase relative est au conditionnel passé : *Je ne* SEROIS *pas* VENU *à bout d'achever* QUAND J'AUROIS TRAVAILLÉ *toute la journée*.

On observe la même chose avec *quand* mis pour *si* : *quand vous* AURIEZ CONSULTÉ *quelqu'un*

(428) L'usage a placé *ne que* parmi les Conjonctions ; mais si on l'y conserve, c'est pour suivre la marche commune aux Grammairiens ; car ce n'est pas une Conjonction, attendu qu'elle ne sert point à lier une proposition à une autre. Dans cette phrase : *On* N'*est heureux* QUE *loin du monde*, il n'y a qu'une proposition, par conséquent point de liaison à opérer. *Ne que* accompagne toujours un verbe ou un adjectif qu'il modifie ; et, de cette dernière fonction, il résulte que c'est un adverbe

sur votre ouvrage, vous n'AURIEZ *pas mieux* RÉUSSI. (Le Dict. de l'*Académie*.)

QUOIQUE.

Cette Conjonction signifie *encore que*, *bien que*; elle s'écrit en un seul mot, et régit toujours le subjonctif : QUOIQU'*il* AIMÂT *la gloire, il la cherchoit dans le témoignage de ses actions, et non dans le témoignage des hommes.*

(*Fléchier*, Oraison fun. de M. de Montausier.)

Quoique le ciel *soit* juste, il permet bien souvent
Que l'iniquité règne, et marche en triomphant.
(*Voltaire*, don Pèdre, act. V, sc. 1.)

On dira cependant bien : QUOIQUE *peu riche il est généreux*; mais alors le subjonctif est supprimé par l'ellipse.

(*Th. Corneille*, sur la 100e et la 479e Remarque de *Vaugelas*.—*Ménage*, 85e chap. de ses Observations. — *Restaut*, pag. 437, — et *Wailly*, page 268.)

Il y a donc une faute dans cette phrase dont un Grammairien a fait un exemple : *Je fis l'année dernière moins d'ouvrage*, QUOIQUE *je* TRAVAILLAI *plus assidûment que je n'ai fait celle-ci*; il falloit dire : QUOIQUE *j'*AIE TRAVAILLÉ... (*Restaut*, pag 437.)

Vaugelas, page 146 de la 1re édition de ses Remarques, s'est servi de *quoique* avec le conditionnel passé : QUOIQUE *quelques-uns* SEROIENT *d'avis que, nonobstant l'équivoque, on dît toujours Arrien, et jamais Arrian*; il devoit dire : QUOIQUE *quelques-uns* SOIENT *d'avis qu'on dise toujours Arrien*.... ou mieux encore : QUOIQUE *plusieurs* SOIENT *d'avis*, afin d'éviter la cacophonie de *que*, *quelques*.

(*Ménage*, 85e chap.)

Quoique ne doit point s'unir à des participes présents : QUOIQUE *n'*AYANT *pu recueillir les particularités de la vie de.... il mérite d'être préservé de l'oubli.* (*Formey*.) La construction de cette phrase, dit *Mallet du Pan*, est d'autant plus bizarre, qu'*ayant* ne se rapporte pas même au sujet du verbe *mérite*, ou que, pour mieux dire, il ne se rapporte à rien. Il falloit : QUOIQUE *je n'*AIE *pu recueillir*.

Lorsqu'un membre d'une période commence par *quoique*, et que le commencement du second membre exige la même marche, il ne faut pas répéter *quoique* au second membre, mais il faut mettre *que* à la place : QUOIQUE *Dieu soit bon, et* QU'*il soit toujours prêt à recevoir les pécheurs à repentance*, *cependant*, etc. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Enfin, prenez garde de ne jamais mettre cette Conjonction avec un *que*, à cause de la cacophonie. Ainsi, au lieu de dire : *Je vous assure* QUE, QUOIQU'*il soit très-instruit et jeune, il est très-modeste*, dites : *Je vous assure* QUE, *bien qu'il soit*, etc.

(*Vaugelas*, 100e Rem., —et l'*Académie*, pag. 106 de ses Observ.)

QUOIQUE, QUOI QUE.

Quoique est, comme on vient de le voir, une Conjonction qui signifie *encore que*, *bien que*; mais *quoi* construit avec *que* et séparé de ce mot, signifie *quelque chose que:*

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin (429)
Est toujours, *quoi qu'*il fasse, un méchant écrivain.
(*Boileau*, Art poétique, chant I.)

Souvenez-vous, *quoi que* le cœur vous dise.
De ne jamais former nulle bantise
Qu'avec des gens dans le monde approuvés.
(*J.-B. Rousseau*, Épître VI, liv. 2.)

Quoi que, dans ces exemples, veut dire *quelque chose que*.

Voyez, ce que nous disons sur cette expression, pag. 205.

(*Regnier-Desmarais*, pag. 280, —et le Dict. de l'*Académie*.)

SI.

Cette Conjonction conditionnelle et dubitative peut se résoudre par *en cas que*, *pourvu que*, *à moins que :*

Nul empire n'est sûr, s'il n'a l'amour pour base.
(*Villefré*.)

SI *la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.* (*J.-J. Rousseau*, Émile, liv. IV.)

On peut se servir de *si* au premier et au second membre d'une période : mais il est plus élégant de changer le *si* du second membre en *que*, et alors, comme ce *que* marque par lui-même le doute, on fait usage du subjonctif :

C'est le dernier remède; et *s'il* y faut venir,
Et *que* de mes malheurs cette pitié vous *dure*,
Vous serez libre alors de venger mon injure.
(*P. Corneille*, le Cid, act. III, sc. 2.)

Si vous saviez ma honte, et *qu'*un avis fidèle
De mes lâches combats vous *portât* la nouvelle.
(*Racine*, Mithridate, act. IV, sc. 5.)

(Le P. *Buffier*, n° 667.—L'*Académie*, pag. 392 de ses Observ. sur la 377e Rem. de *Vaugelas*. — *Marmontel*, pag. 314.)

---

(429) *Divin* est une expression incorrecte. *Voyez*, pag. 119, note 248, ce que nous disons à ce sujet.

CHAPITRE IX.

DE L'INTERJECTION.

L'Interjection sert à peindre d'un seul trait les affections subites de l'ame; ce n'est, pour ainsi dire, qu'un cri, mais ce cri tient la place d'une proposition entière.

Les Interjections se divisent de la manière suivante, savoir :

1° Pour la douleur ou l'affliction : *Ah! aïe! ouf! ahi! hihi! hé! hélas!*
2° Pour la joie et le désir : *Ah! bon!*
3° Pour la crainte : *Ah! hé!*
4° Pour l'aversion, le mépris, le dégoût : *Fi! fi donc!*
5° Pour la dérision : *Oh! hé! zest!*
6° Pour l'admiration : *Oh!*
7° Pour la surprise : *Oh! ha!*
8° Pour encourager : *Çà! oh çà!*
9° Pour avertir : *Holà! hem! oh!*
10° Pour appeler : *Holà! hé!*
11° Pour le silence : *Chut! st!*

(*Lévizac*, pag. 237, t. II.)

Il faut encore considérer comme Interjections certains mots qui ne le sont pas de leur nature, et qui le deviennent par l'usage qu'on en fait pour exprimer quelque mouvement de l'ame; tels sont : *Bon Dieu! miséricorde! paix! tout beau!* tels sont également le *Ventre saint gris* de Henri IV, beaucoup de mots dont *Molière* fait usage, comme : *Morbleu! parbleu! diantre! corbleu!* etc., et une infinité d'autres expressions semblables.

Beaucoup de personnes écrivent indistinctement les Interjections *ah!* et *ha! ô! oh!* et *ho! eh!* et *hé!* Cette diversité d'orthographe vient de la difficulté de représenter nettement, par l'écriture, le mouvement de l'organe dans l'espèce de cri inarticulé que nous arrache une émotion vive. On n'a su où étoit l'aspiration; les uns l'ont mise après la voyelle, les autres auparavant.

Cependant il seroit avantageux, pour terminer cette incertitude, que l'on écrivît ces Interjections d'une manière uniforme; mais, comme nous n'en sommes pas à ce point, et que quelques lecteurs scrupuleux pourroient désirer d'être en état de faire un choix, nous allons, pour les satisfaire, leur donner une définition de chacune de ces sept Interjections :

Ah! exprime la joie, la douleur, l'admiration, la commisération, l'impatience. Ah! *quel plaisir!* Ah! *que cela me fait mal!* Ah! *quelle pitié!* (Le Dict. de l'*Académie*.) — Ah! *que je suis heureux de revoir un ami!*

(*Domergue*.)

Ah! que de la vertu les charmes sont puissants!
(*Th. Corneille*, Essex, act. III, sc. 4.)

Ah! que la renommée est injuste et trompeuse!
(*Voltaire*.)

Ah! ne me parlez pas d'un vieux célibataire.
(*Dorat*, le Célibataire.)

Ah! s'il est un heureux, c'est sans doute un enfant.
(*Villefré*.)

Ah! n'est souvent qu'une particule explétive, servant à rendre l'expression plus forte, plus énergique :

Ah! si du fils d'Hector la perte étoit jurée.
(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 2.)

Ah! si d'une autre chaîne il n'étoit point lié.
(Le même, Bajazet, act. III, sc. 8.)

Ha! est particulièrement employé pour exprimer la surprise et l'étonnement.

Ha! *l'homme savant, on vous y prend aussi.* (*Domergue*.)

Ha! *voyons donc qu'est-ce que l'éloquence?* (*Fénélon*.)

Ha! vous êtes dévot, et vous vous emportez!
(Tartufe, act. II, sc. 2.)

Ha! *vous voilà.* (L'*Académie*.)

Mais pourquoi cette différence d'orthographe? voici la raison qu'en donne M. *Boniface* (page 290 de son Manuel) : Si l'on éprouve un sentiment de joie, de douleur, une émotion vive, on l'exprime en proférant le son *a* prolongé (*ah!*), et c'est le *h* qui, placé après ce son, peint cette durée.

Un homme, plongé dans ses réflexions, marche sans regarder devant lui; il trouve quelque chose qui l'arrête : un fossé par exemple; il fait un mouvement, et, dans sa surprise, s'écrie : *ha! ici* le son n'est point prolongé, la voix s'arrête sur *a*, qui est

précédé d'une aspiration causée par la frayeur, le saisissement.

Oh! s'emploie dans l'exclamation.

Oh! *que nous ne sommes rien!*
(*Bossuet.*)

Oh! *qu'il est cruel de n'espérer plus!*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. XVIII.)

Oh! sert aussi à exprimer l'affirmation: Oh! *pour le coup j'avois tort.*
(*Domergue.*)

Oh! *que la nature est sèche, qu'elle est vide quand elle est expliquée par des sophistes!*

(M. de *Châteaubriand*, Génie du Christe., vol. I, ch. 8.)

L'Interjection *ho!* marque l'étonnement: Ho! *que me dites-vous là!*

(*Domergue* et l'*Académie.*)

Elle sert aussi à appeler: Ho! *venez un peu ici.* (Mêmes autorités.)

Enfin l'Interjection *ô* sert à marquer les autres passions, les autres mouvements de l'ame: *O siècle! ô temps! ô mœurs!*
(L'*Académie.*)

O! qu'il est difficile de se modérer dans une grande fortune! (Même autorité.)

O! suprême plaisir de pratiquer la vertu!
(*Domergue.*)

O! si la sagesse étoit visible, de quel amour les hommes s'enflammeroient pour elle!
(*D'Olivet*, trad. de Cicéron.)

D'une ame généreuse, ô volupté suprême!
Un mortel bienfaisant approche de Dieu même!
(*L. Racine*, la Religion, chant VI.)

O mon fils! adorez Dieu, et ne cherchez pas à le connoître. (L'abbé *Barthélemy.*)

O passion du jeu! hé quoi! l'homme en délire,
Même avec des hochets, se blesse et se déchire!
(*Lemierre.*)

Eh! exprime l'admiration, la surprise: Eh! *qui auroit pu croire que....*
(L'*Académie* et *Voltaire*, Ier Art. des éclaircissements, addit. et correct., dern. vol.)

Eh! qui n'a pas pleuré quelque perte cruelle!
(*Delille.*)

Hé! sert principalement à appeler: Hé! *viens çà;* ce qui ne se dit qu'à des personnes fort inférieures. (L'*Académie*, et *Voltaire.*)

Hé! convient mieux que *eh!* lorsqu'on veut avertir de prendre garde à quelque chose; comme: Hé! *qu'allez-vous faire?*
(L'*Académie.*)

Hé! dit *Caminade*, semble avoir un degré de force que n'a pas *eh!* C'est pour cela qu'il faut écrire: *hé bien! hé quoi!* par un *h* initial, et non pas par un *h* final:

Hé bien! contentez-donc l'orgueil qui vous enivre.
(*Boileau*, Épître X.)

Voltaire est d'avis d'écrire: *eh quoi! eh bien!*

On se sert aussi de *hé!* pour marquer la douleur: Hé! *que je suis misérable!* ou pour témoigner de la commisération: Hé! *pauvre homme, que je vous plains!* (L'*Académie.*)

Hé! mon père, oubliez votre rang à ma vue.
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 2.)

Enfin, la tragédie et l'élégie emploient le plus souvent l'exclamation *eh!*

La comédie, la fable, le style familier font un plus grand usage de l'Interjection *hé!*

Les Interjections n'ont pas de place fixe dans le discours; mais elles y figurent selon que le sentiment qui les produit, les manifeste à l'extérieur: la seule attention qu'on doive avoir, c'est de ne jamais les placer entre deux mots que l'usage a rendus inséparables, comme entre le sujet et le verbe, entre l'adjectif et le substantif qu'il modifie.

L'Interjection ne prend ni l'inflexion du genre, ni celle du nombre. Cependant, fait observer *Domergue*, quand elle s'annonce par un substantif, elle subit la loi des substantifs, et prend le nombre qu'indique la pensée. Un chrétien, par exemple, ne reconnoissant qu'un Dieu, écrira toujours *grand Dieu!* au singulier; mais dans le système de la religion païenne, où l'on reconnoissoit plusieurs dieux, on écrit au pluriel, *grands dieux!*

Enfin, l'Interjection est plus usitée dans le dialogue que dans le discours oratoire; elle convient plus à la comédie qu'à la tragédie; mais n'oubliez pas que rien ne seroit plus déplacé dans une période qu'une Interjection employée sans nécessité, et que n'avoueroit pas le sentiment.

CHAPITRE X.

DE L'ORTHOGRAPHE (430).

§. I.

Dans la première partie de cette Grammaire, nous avons considéré les lettres selon le rapport qu'elles ont avec les sons, c'est-à-dire, quant à la prononciation : ici nous allons les considérer comme représentatives du son, et destinées à le peindre aux yeux. Avant que d'entrer dans le détail des règles qui regardent les lettres considérées sous ce second rapport, c'est-à-dire, quant à l'Orthographe, nous croyons indispensable de parler des motifs sur lesquels les Écrivains, tant anciens que modernes, fondent les différentes réformes qu'ils ont voulu y introduire.

La principale raison que donnent ces écrivains, c'est que les caractères appelés *lettres* sont institués pour représenter les divers sons qu'on forme en parlant ; que, cependant, il y a quantité de mots où les mêmes lettres se prononcent d'une manière très différente, et quantité d'autres où tantôt elles se prononcent, et tantôt elles ne se prononcent pas ; et que, comme la parole écrite ne doit être proprement que l'image de la parole prononcée, il est juste par conséquent de réduire l'Orthographe à la prononciation propre et primitive de chaque lettre.

Ce n'est pas tout : quand on aura, disent-ils, réglé l'Orthographe sur la prononciation, les femmes, les enfants et les étrangers ne seront plus embarrassés, comme ils le sont, pour deviner de quelle manière il faut prononcer plusieurs mots, dans la prononciation desquels les lettres, ou se suppriment ou s'altèrent, de telle sorte qu'elles ne se font pas entendre, ou qu'elles rendent un son tout différent de celui qu'elles ont par elles-mêmes.

Nous ne rapporterons pas ici les divers projets de ces réformateurs : cela seroit plus curieux qu'utile ; et, puisque notre intention n'est pas de discuter leur plus ou moins de justesse, nous allons nous borner à les examiner sous un point de vue général.

C'est abuser du principe sur lequel ces novateurs se fondent, que de prétendre que *les lettres étant instituées pour représenter les sons, l'écriture doit se conformer à la prononciation ;* car cette règle générale a ses exceptions comme toutes les autres règles ; et vouloir réformer tout ce qui en est excepté, c'est comme si un Grammairien, se fondant sur les principes généraux de la Grammaire, vouloit y ramener toutes les conjugaisons des verbes irréguliers d'une langue et toutes les façons de parler, qu'un long et constant usage a délivrées de la servitude de la syntaxe.

Parmi toutes les langues que l'on connoît, il n'en est pas une seule dont toutes les lettres se prononcent toujours de la même manière, et où le son des voyelles et des consonnes ne varie souvent, selon les différents mots qu'elles forment, parce qu'il est impossible que les diverses combinaisons des lettres n'apportent de la différence dans le *son propre de chaque notion.*

C'est ainsi que, dans la musique, les mêmes

(430) Ce mot vient de deux mots grecs ὀρθός (*orthos*), droit, correct ; et γράφω (*graphô*), j'écris ; ainsi les personnes qui ne mettent point de *h* après le *t*, font une faute, et contre l'étymologie, et contre l'usage.

(Le Dict. de *Morin* et celui de l'*Académie*.)

Quoique l'on dise *orthographe*, il faut dire *orthographier*, et non *orthographer*.

(L'*Académie*, dans son Observation sur la 118e Rem. de *Vaugelas*. — *Th. Corneille*, sur cette Rem.—*Ménage*, chap. 51.—Le Dictionn. de l'*Académie*.)

Ajoutons qu'anciennement on disoit l'*orthographie*.

Tu cuiteras toute ORTHOGRAPHIE *superflue et ne mettras aucunes lettres en tels mots, si tu ne les prononces en les lisant*, etc.

(Abrégé de l'Art poétique de Ronsard, édit. de 1561.)

De là M. *Leduc* (l'un des rédacteurs du Manuel des Amateurs de la Langue française) conclut qu'il seroit plus raisonnable de dire *Orthographie*, car *Orthographe* ne devroit s'entendre que de celui qui enseigneroit l'*Orthographie*, comme *géographe* s'entend de celui qui pratique ou enseigne la *géographie*.

notes ne retiennent pas entièrement le même son et la même force quand elles sont jointes, que quand elles sont séparées, ou lorsqu'elles sont jointes avec de certaines notes, ou qu'elles le sont avec d'autres. Plusieurs couleurs différentes entre elles ne font pas non plus le même effet aux yeux, si elles sont vues seules et séparées, ou si elles sont vues ensemble, et à une certaine distance les unes des autres. Et ce qu'on dit ici, soit des sons, soit des couleurs, peut s'appliquer à toutes les choses simples, lorsqu'on vient à les combiner et à les joindre. Car telle est la loi de toute combinaison, que deux choses mises ensemble empruntent toujours je ne sais quoi l'une de l'autre; de sorte que, quand même nous aurions autant de caractères que certaines langues orientales, il seroit toujours impossible que nous n'eussions pas plus de sons que de caractères.

Pour revenir aux différentes manières dont quelquefois les mêmes lettres se prononcent dans toutes les langues, selon les différentes combinaisons qu'elles forment, on peut avancer hardiment qu'il n'y a aucune langue dans l'univers dont les différentes articulations soient suffisamment exprimées par les lettres de son alphabet, et dans laquelle, par conséquent, il n'arrive souvent que les mêmes lettres servent à représenter des sons différents.

Les Grammaires hébraiques, en parlant de la prononciation des lettres, marquent que la lettre כ a deux prononciations : avec le *daghès* כּ, elle se prononce *caph;* et sans *daghès*, ou avec le *raphé* כֿ, elle se prononce comme le ח *cheth*. De même que notre langue a plusieurs lettres qui ne se prononcent pas toujours dans les mots où elles s'écrivent, de même la langue hébraïque a *l'aleph*, le *hé*, le *vav*, et le *jod*, qui ne passent pas toujours de l'écriture dans la prononciation, et que, par cette raison, on appelle *lettres dormantes* ou *qui reposent*.

On sait pareillement que, chez les Grecs, le *gamma* avant un autre *gamma*, ou avant un *cappa*, ou un *chi*, ne se prononçoit à peu près que comme s'il étoit écrit par un *ny*. Et de là vient que nous écrivons et nous prononçons par *n* la première syllabe des mots *ange*, *ancre*, *anguille*, et quantité d'autres, qui viennent du grec ἄγγελος, ἄγκυρα, ἔγχελυς.

On n'a qu'à lire ensuite *Priscien* sur les lettres romaines, pour voir que l'Orthographe latine avoit autant d'anomalies que la nôtre; l'italien et l'espagnol n'en ont pas moins; il y en a en allemand d'aussi choquantes pour ceux qui veulent partout la précision géométrique; et la langue anglaise, qui est selon les Anglais, un arbre saxon sur lequel le latin et le français ont été entés, peut fournir toute seule plus d'exemples d'une Orthographe différente de la prononciation, que toutes les autres langues ensemble.

Pourquoi l'honneur de notre langue seroit-il plus intéressé au succès de tous les systèmes que *Dubois*, *Meigret*, *Pelletier*, *Ramus*, *Rambaud*, *De Lesclache*, *l'Artigault*, *l'abbé de Saint-Pierre*, *Dumarsais*, *Duclos*, *Wailly* et *Voltaire* ont proposés pour réformer son Orthographe? La gloire de la langue française n'est véritablement intéressée qu'au maintien de ses usages, parce que ses usages font ses lois, ses richesses et ses beautés.

Mais ce qu'on ne peut trop dire ni trop répéter à ceux qui, sur des raisons spécieuses, mais mal entendues, veulent, de leur autorité privée, réformer l'Orthographe française, c'est que l'usage n'a pas moins de droit et de juridiction sur la prononciation des mots que sur les mots mêmes; et, comme la prononciation de plusieurs mots vient à varier de temps en temps, selon le caprice de l'usage, il faudroit aussi de temps en temps varier l'Orthographe des mêmes mots, pour en représenter la prononciation courante. Ainsi la réforme qu'on feroit aujourd'hui pour que l'Orthographe fût d'accord avec la prononciation, ne tarderoit guère à avoir besoin d'une autre réforme.

D'ailleurs, si l'on établissoit pour maxime générale que la prononciation doit être le modèle de l'Orthographe, le Normand, le Picard, le Bourguignon, le Provençal écriroient comme ils prononcent; car, dans le système des novateurs, cette liberté devroit leur être accordée; alors on verroit des ouvrages qui seroient vraiment français, et dont les mots ne seroient corrompus que dans la prononciation et dans l'Orthographe : de là, la source de l'altération des anciennes langues.

Sur l'objection faite par les prétendus réformateurs, que les femmes et les enfants éprouvent de grandes difficultés à bien retenir la valeur de chaque lettre, et les différentes variations qu'un long usage y a introduites, nous leur demanderons où l'on en seroit, si, par un semblable motif, il falloit aussitôt y remédier par un changement uniforme de l'Orthographe; nous leur demanderons pourquoi les enfants n'apprendroient pas à lire comme leurs pères l'ont appris, et pourquoi les femmes qui veulent s'instruire par la lecture et cultiver leur esprit, ne se serviroient pas des moyens qui sont entre les mains de tout

le monde, pour la juste prononciation de chaque lettre.

Sur l'antre objection qu'ils font, que les étrangers ont une très-grande peine à bien prononcer notre langue, nous ne pouvons nous empêcher d'être étonnés que l'on exige que la langue française fasse à l'égard des étrangers ce que nulle langue ne fait, ni ne doit faire, à l'égard de ceux pour qui elle est étrangère. La peine que nous avons de bien prononcer le *ch*, et certaines autres lettres de la langue allemande, ne nous a jamais fait prétendre que les Allemands dussent changer leurs caractères, pour nous en faciliter la prononciation. Nous n'avons jamais prétendu non plus que les Anglais, réglant leur Orthographe sur la nôtre, discontinuassent d'écrire par *a* une infinité de mots qu'ils prononcent par un *e* ouvert. La difficulté de la prononciation du *x*, du *g* et de l'*i* consonne des Espagnols, dans les mots *axedrez*, *muger*, *ojos*, et dans plusieurs autres semblables, ne fait point croire à cette nation qu'elle dût, pour cela, réformer son Orthographe ou sa prononciation. Enfin, quoique ceux qui commencent à apprendre l'italien, soient surpris de voir qu'il faut prononcer *figliuolo* à-peu-près comme s'il étoit écrit *filiolo*; et quelque peine qu'ils aient d'abord à accommoder leur écriture et leur prononciation à ce qui leur paroît extraordinaire en d'autres mots, où les lettres ont un son différent de celui de leur première institution, les Italiens ne se sont jamais crus pour cela obligés à rien innover dans leur langue pour la commodité de ceux qui ne la savent pas.

De même que c'est à ceux qui sont étrangers dans un pays, de se conformer aux lois et aux coutumes du pays, de même, c'est à ceux qui veulent apprendre une langue qui n'est pas la leur, de s'assujetir à ses règles et à ses irrégularités; et pourquoi changerions-nous en cela nos usages pour les étrangers, qui ne changent les leurs pour personne? pourquoi ne feroient-ils pas à l'égard de notre langue, ce qu'ils font à l'égard des autres, et ce que nous essayons tous les jours de faire à l'égard de celles qui nous sont étrangères?

Si donc ceux qui ont proposé une réforme dans notre Orthographe en avoient bien examiné les inconvenients; s'ils avoient considéré ce qui se fait dans les autres langues; s'ils s'étoient bien pénétrés de cette vérité incontestable, que notre Orthographe est fondée sur la raison, puisqu'elle nous donne des notions plus faciles de l'origine, et par conséquent de l'intelligence des mots, et que, par elle on peut avoir une connoissance plus juste et plus nette des règles de la grammaire; ils n'entreprendroient certainement pas de la réformer, ni sur le principe, dont ils abusent, que l'écriture doit représenter la prononciation; ni encore moins sur la difficulté que les femmes et les enfants ont à apprendre à bien lire, ni enfin sur celle que les étrangers ont à bien prononcer notre langue.

Au surplus, et cela répond plus victorieusement encore que tout ce qu'on vient de lire, aux divers projets tendant à la réforme de l'Orthographe ordinaire, c'est que *Regnier-Desmarais*, le P. *Buffier*, le P. *Bouhours*, MM. *de Port-Royal*, *Beauzée*, *Condillac*, *Girard*, *D'Olivet*, et le plus grand nombre des Grammairiens modernes, se sont constamment opposés à leur adoption; c'est que *les Écrivains* du Siècle de Louis XIV, et enfin l'*Académie*, juge auquel doit se soumettre tout auteur, quelque célèbre, quelque éclairé qu'il soit, les ont rejetés.

Cependant, on est forcé de convenir qu'il auroit fallu observer quatre choses, pour amener à leur perfection les lettres considérées comme sons:

1° Que toute lettre marquât quelque son; c'est-à-dire, qu'on n'écrivît rien qu'on ne prononçât;

2° Que tout son fût marqué par une lettre, c'est-à-dire, qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit;

3° Que chaque lettre ne marquât qu'un son, ou simple, ou double: car ce n'est pas contre la perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres qui aient un son double, puisque par-là elles la facilitent en l'abrégeant;

4° Qu'un même son ne fût point marqué par des lettres différentes.

Mais, comme il n'y a pas une seule langue où ces quatre choses soient observées, on doit donc suivre, avec une sorte de scrupule, l'Orthographe adoptée par les Grammairiens et les Écrivains les plus accrédités, et surtout celle qu'indique, dans son Dictionnaire, l'*Académie*, ce corps respectable auquel la nation a spécialement et exclusivement reconnu le droit d'y faire des changements.

De ce que nous venons de dire, concluons que:

L'Orthographe est la manière d'écrire les mots d'une langue conformément au bon usage, c'est-à-dire, à l'usage qu'ont adopté la *majorité des Écrivains*, l'*Académie*, et les Grammairiens les plus accrédités.

Ainsi, nous écarterons tous les projets de réforme proposés par *Dubois*, *Meigret*, *Bérain*, *Duclos*, *Wailly*, *Voltaire*, etc., etc., et avant de parler des signes orthographiques,

qui sont : les *accents*, l'*apostrophe*, le *tiret*, le *tréma* ou *dièrèse*, la *cédille*, la *parenthèse*, et les différentes marques de *ponctuation*, nous donnerons quelques principes généraux d'Orthographe.

Voyez, §. I, *Orthographe des verbes*, ce que nous disons sur la proposition faite par un nommé *Bérain* et adoptée par *Voltaire*, de substituer la combinaison AI à la combinaison OI, dans les imparfaits, les conditionnels, et plusieurs autres mots de notre langue.

§. II.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ORTHOGRAPHE.

L'Orthographe française ne paroît si difficile et si bizarre, que parce qu'on néglige beaucoup trop la *distinction des genres* et la *dérivation ;* ces deux principes, à l'aide desquels on peut écrire sans difficulté la presque totalité de nos mots, sont les plus étendus qu'il y ait dans notre langue :

1° De la *distinction des genres*, résulte cette règle, qui s'applique à un très-grand nombre de mots :

On écrit avec un *e* muet final les substantifs féminins terminés par :

Le son AI ; exemple : une *raie*, une *elaie*, une *baie*, etc., etc.; excepté la *paix*.

Le son É ; exemple : une *eroisée*, une *épée*, etc., etc. ; excepté *clef :* les mots en *tié*, comme *amitié ;* et ceux en *té* qui ne sont pas des participes employés substantivement. On écrira donc avec un *e*, *charité*, et avec deux, *dictée ;* à cause du verbe *dicter*, dont il est le participe.

Remarque.—Les substantifs féminins en *té* qui expriment une idée de *contenance*, prennent *tée :* une *assiettée* (ce que contient une assiette); une *hottée* (ce que contient une hotte), etc. Ces substantifs sont : *assiettée*, *charretée*, *hottée*, *jattée*, *plattée*, *pelletée*, *potée*, etc., etc.

Le son I ; exemple : la *vie*, la *jalousie*, etc.; excepté : *souris*, *fourmi*, *brebis*, *houri*, la *merci*.

Le son U ; exemple : la *rue*, la *vue*, etc., excepté : *bru*, *glu*, une *tribu*, *vertu*.

Le son EU ; exemple : *lieue*, *queue*, etc.; sans exception.

Le son OI ; exemple : *joie*, *proie*, etc. ; excepté : la *foi*, une *croix*, la *voix*, une *noix*, de la *poix*.

Le son OU ; exemple : *joue*, *roue*, etc. ; excepté : *toux* (causée par un rhume).

De même, dans les substantifs dont le son final est *al*, *ol*, *ul*, *ir*, *oir*, *ur :* une *cabale*, une *boussole*, une *bascule*, de la *cire*, la *gloire*, la *culture*.

2° Très-souvent la consonne finale d'un mot ne sonne pas; pour la connoître, il faut avoir recours à la *dérivation*, c'est-à-dire, il faut consulter les mots qui en sont formés, et qu'on appelle *dérivés*.

D'après ce principe on écrira :



BOND,		*Bondir.*
BÂT,		*Bâter.*
BORD,		*Border.*
BOIS,		*Boiserie.*
BERGER,		*Bergerie.*
CHAMP,		*Champêtre.*
CHANT,		*Chanter.*
CRÉDIT,		*Créditer, accréditer.*
DÉBUT,		*Débuter.*
DÉPIT,		*Dépiter.*
DRAP,		*Draperie.*
EXPLOIT,		*Exploiter.*
FIN,	à cause des dérivés	*Finir.*
FUSIL,		*Fusiller.*
GALOP,		*Galopper.*
GOÛT,		*Goûter.*
HASARD,		*Hasarder.*
MAGISTRAT,		*Magistrature.*
MARCHAND,		*Marchandise.*
MORT,		*Mortel.*
PARFUM,		*Parfumeur.*
PROFOND,		*Profondeur.*
POT,		*Poterie.*
REPOS,		*Reposer.*
SANG,		*Sanglant.*
TAPIS,		*Tapisser.*
UNIVERS,		*Universel.*

Le nombre des mots qui sont terminés par une consonne nulle pour l'oreille et qui n'ont pas de dérivés, n'est pas grand, si l'on considère la multitude des mots auxquels le principe de la dérivation s'applique.

Voici les principaux :

MOTS SANS DÉRIVÉS TERMINÉS PAR C.

Cotignac, *tabac*, *arsenic*, *eric*, *flanc*, *almanach*.

MOTS SANS DÉRIVÉS TERMINÉS PAR D.

Égard, *étendard*, *boulevard*, *brancard*, *différend* (contestation), *épinard*, *renard*, *brouillard*, *vieillard*, *tisserand*, *nid*, *plafond*, *lord*, *nord*, *muid*, *nœud*, *pied*.

MOTS SANS DÉRIVÉS TERMINÉS PAR G.

Étang, *Orang-outang* (singe).

MOTS SANS DÉRIVÉS TERMINÉS PAR I.

Api, *bailli*, *bistouri*, *démenti*, *parti*, *autrui* et *étui*.

MOTS SANS DÉRIVÉS TERMINÉS PAR L, OU PAR P.

Nombril, *beaucoup*, *coup*, *loup*, *trop*, *avril*, *alguazil*, *baril*, *fournil*.

MOTS SANS DÉRIVÉS TERMINÉS PAR *s*.

Appas (charmes), *cas*, *canevas*, *frimas*, *chasselas*, *repas*, *verglas*, *ananas*, *cervelas*, *coutelas*, *fatras*, *galimatias*, *galetas*, *hélas*, *lilas*, *platras*, *taffetas* ; — *dais*, *jais*, *biais*, *frais*, *marais*, *laquais*, *palais*, *panais*, *relais*, *désormais*, *jamais*, *mais*, *rais* (rayon); — un *mets*, un *legs*, *décès*, *congrès*, *abcès*, *près*, *auprès*, *après*, *volontiers* ; — *abattis*, *brebis*, *cacis*, *châssis*, *cliquetis*, *coloris*, *croquis*, *débris*, *devis*, *gâchis*, *glacis*, *hachis*, *logis*, *panaris*, *paradis*, *parvis*, *pilotis*, *radis*, *ris*, *souris* (rire), une *souris*, *sursis*, *taillis*, *treillis*, *torticolis*, *buis*, *cambouis*, *puits*, *chenevis* ; — *anchois*, *carquois*, une ou deux *fois*, *empois*, *minois*, *mois*, *poids* (pesanteur), *pois* (legume), *fonds* (de terre), le *remords*, le *corps*, un *mors* (frein), le *cours* (et les composés: *concours*, *secours*, etc.), à *rebours*, *toujours*, *velours* ; — *chaos*, *héros* ; — *talus*, *plus* ; — *ailleurs* et *d'ailleurs*.

MOTS SANS DÉRIVÉS TERMINÉS PAR *T*.

Achat, *apparat*, *appât* (amorce), *apostat*, *apostolat*, *carat*, *certificat*, *contrat*, *dégât*, *électorat*, *état*, *goujat*, *odorat*, *pensionnat*, *plagiat*, *potentat*, *résultat* ; et un assez graud nombre de mots où *at* est une finale ajoutée à un mot français : *orgeat* (orge), *consulat* (consul), *pensionnat* (pension), *résultat* (résulter), etc.

Un *fait*, un *trait*, et leurs composés *forfait*, *attrait*, *portrait*, etc. ; — *intérêt*, *banquet*, *bosquet*, *filet*, *hoquet*, *cabinet*, et tous les mots où le son *è final bref* se fait entendre.

Acabit, *appétit*, *bandit*, *biscuit*, *circuit*, *conflit*, *dédit*, *délit*, *habit*, *manuscrit*, et *répit*.

Détroit, *endroit*, *surcroit*.

Billot, *bot* (pied), *canot*, *escargot*, *loriot*, *minot*, *cachot*, *camelot*, *charriot*, *chicot*, *dépôt*, *écôt*, *entrepôt*, *ilot*, *impôt*, *javelot*, *mot*, *paquebot*, *pavot*, *prévôt*, *suppôt* ; — *effort*, *port* (de mer), *renfort*, *sort*, *tort*, *tôt* et ses dérivés.

Artichaut, *assaut*, *défaut*, *héraut* (d'armes), *levraut*, *quartaut*, *marabout*, *surtout*, *atout*.

MOTS SANS DÉRIVÉS TERMINÉS PAR *X*, OU PAR *Z*.

Choix, *croix*, *noix*, *poix* (goudron), *voix*, *crucifix*, *perdrix*, *dix*, *six*, *deux*, *faix* (fardeau), la *paix*, la *chaux*, la *faux*, un *faux*, le *taux* (des denrées), le *flux*, le *reflux*, le *courroux*, la *toux*, un *époux*, un *jaloux*, *heureux*, etc., le *gaz* (fluide aériforme), le *nez*, un *rez* (de chaussée), du *riz* (plante), *assez*, *chez*.

§. III.

DU DOUBLEMENT DES CONSONNES.

Dans plusieurs mots de notre langue, on double les consonnes, ou par raison d'étymologie, comme *opposer*, *offrir*, à cause d'*opponere*, *offerre* ; ou contre l'étymologie, comme *donner*, *honneur*, *personne*, *homme*, etc., qui viennent de *donare*, *honor*, *persona*, *homo*.

De telle sorte que l'usage seul peut apprendre quand les consonnes se doublent ou ne se doublent pas dans un mot. Cependant voici quelques remarques qui pourront être utiles en plusieurs occasions.

On ne double jamais les consonnes *h*, *j*, *k*, *q*, *v*, *x* ; mais les consonnes *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *s* et *t*, sont plus ou moins susceptibles de redoublement.

Une règle générale, et qui ne souffre que très-peu d'exceptions, c'est que quand les consonnes sont doublées, et que ce n'est pas par raison d'étymologie, c'est presque toujours parce que les syllabes qu'elles forment sont brèves.

Les consonnes, qui se doublent le plus ordinairement par cette raison, sont *l*, *m*, *n*, *p*, *t*, comme dans ces mots *moelle*, *pomme*, *couronne*, *frapper*, *trompette*.

Les mêmes consonnes sont simples dans les mots : *poêle*, *dôme*, *trône*, *tempête*, parce que les syllabes qui les précèdent sont longues.

Cependant ces consonnes ne se doublent pas après toutes les voyelles.

Les voyelles *a* et *e*, et surtout la dernière, sont celles qui font le plus communément doubler le *l*, dans les syllabes breves ; et ce doublement à l'egard de l'*e* sert encore à le faire prononcer ouvert, comme dans *belle*, *selle*, *chandelle*, *libelle*, *sentinelle*, *vaisselle*, etc.

Le *m* se double souvent après l'*a*, l'*e* et l'*o* quand la syllabe est brève : *grammaire*, *ammoniac*, *femme*, *homme*, *somme*, excepté le mot *flamme*, où l'*a* est long, quoique suivi de deux *m*.

Il en est de même à l'égard du *n* : *bannir*, *canne*, *méridienne*, *colonne*.

Le *p* se double à la fin, et plus souvent au commencement des mots après les voyelles *a* et *o* : *sapper*, *envelopper*, *apprendre*, *rapporter*, *opposer*, *opprimer*, etc.

Le *t* se double après *a*, *e*, *o*, *u*, mais principalement après *e*, tant pour avertir que la syllabe est breve que pour faire prononcer l'*e* ouvert : *patte*, *battre*, *baguette*, *mouchette*, etc.

Souvent la raison d'étymologie empêche

que les consonnes ne se doublent, quoique employées dans des syllabes brèves, comme dans *scandale*, *lance*, *opérer*, *dispute*, etc.

Souvent aussi, sans aucune raison d'étymologie, et dans des mots purement français, les syllabes sont brèves, et les consonnes simples, comme dans *cabale*, *trame*, *chicane*, *étape*, *apanage*, etc.

On peut encore établir une règle générale pour le doublement des consonnes, c'est que toutes les fois qu'un mot commence par les voyelles *a* ou o, et qu'elles y sont employées comme prépositions inséparables, les consonnes qui les suivent se doublent. — On connoît que ces voyelles sont employées comme prépositions inséparables dans un mot, lorsqu'en les retranchant de ce mot, celui qui reste est un mot français qui entroit dans la composition du premier. Ainsi, en retranchant la voyelle *a* du mot *apprendre*, il reste *prendre*, qui est un autre mot français. La voyelle *a* y étoit donc employée comme préposition inséparable; par conséquent *apprendre* est un mot composé, dont le simple est *prendre*.

Suivant cette règle, les consonnes sont doubles dans les mots *acclamation*, *accoler*, *accommoder*, *accompagner*, *affermir*, *affronter*, *aggraver*, *allaiter*, *annoter*, *apparoître*, *approuver*, *arranger*, *arrondir*, *assiéger*, *attendrir*, *attirer*, *opposer*, *oppresser*, etc., parce qu'ils sont formés des mots simples *clameur*, *col*, *commode*, *compagnie*, *ferme*, *front*, *grave*, *lait*, *note*, *paroître*, *prouver*, *ranger*, *rond*, *siége*, *tendre*, *tirer*, *poser*, *presser*.

En général, quand une voyelle commence un mot composé, on double la consonne qui suit lorsqu'après cette consonne il y a une voyelle.

Enfin, on doit doubler la consonne dans la formation des temps des verbes, quand ce doublement a lieu à leur racine, qui est l'infinitif. On écrira donc vous *frappez*, ils *moissonnent*, je *mouille*, vous *promettez*, etc., parce que l'infinitif de ces verbes s'écrit avec deux *p*, deux *n*, deux *l*, deux *t*, *frapper*, *moissonner*, *mouiller*, *promettre*, etc.

Présentement nous allons donner des règles particulières sur chacune de nos consonnes, afin d'éclaircir cette matière autant qu'il est possible de le faire.

B.

Cette consonne se double dans *abbaye*, *abbé*, *rabbin*, *sabbat*, et dans les dérivés.

C.

Le c se double dans les mots qui commencent par ac: *Accablant*, *accent*, *accident*, *accoucheur*, *accusateur*, etc., etc.;

Excepté: *acabit*, *acacia*, *académie*, *acagnarder*, *acajou*, *acanthe*, *acariâtre*, *acatalepsie*, *acensement*, *acéphale*, *acerbe*, *acéré*, *acescence*, *acêté*, *acide*, *acier*, *acolyte*, *acoustique*, *acutangle*, les dérivés, et tous les mots où la prononciation annonce qu'il ne faut qu'un c.

Par bac: *Bacchanale*, *baccalauréat*, *bacchante*, *baccharis* (sorte de plante), *bacchas* (sorte de lie), *Bacchus*, *bacci fère*.

Par ec: *Ecclésiaste* et les dérivés.

Par oc: *Occasion*, *occulte*, *occupation*, etc., etc.; excepté: *ocre*, *oculaire*, *oculiste*, et les cas où la prononciation annonce qu'il ne faut qu'un c: *Océan*, etc.

D.

D se double dans *addition*, *adduction*, *reddition*.

Et dans les dérivés: *additionnel*, *adducteur*, etc.

F.

La consonne *f* se double,

1° Dans les mots qui commencent:

Par af: *Affirmer*, *affranchir*, etc., etc.; excepté: *âfre*, *afin*, *afourragement*, *Afrique* et les dérivés.

Par ef: *Effrayer*, etc., etc.; excepté: *éfaufiler*, et *éfourneau* (sorte de voiture).

Par dif: *difficile*, etc., etc. }
Par of: *offense*, etc., etc. } Sans exception.
Par suf: *suffisant*, etc., etc. }

Par souf: *souffler*, etc., etc., excepté *soufre*, et dérivés.

2° Lorsqu'elle est médiale; dans

Beffroi.	Chiffonner.	Raffermir.
Biffer et tous les mots en *fer*.	Chiffre.	Raffiner.
	Coffre.	Raffoler.
Bouffée.	Ebouriffé.	Siffler.
Bouffi.	Giraffe.	Suffire.
Bouffon.	Gouffre.	Suffoquer.
Boursouffler.	Greffier.	Suffragant.
Buffetier.	Griffonneur.	Suffrage.
Buffet.	Griffon.	Taffetas.
Buffle.	Maflé.	Touffu.
Chauffage.	Piffre.	Et les dérivés.
Chiffe.	Raffaisser.	

3° Lorsqu'elle est finale; dans

Bouffe, *chiffe*, *escogriffe*, *étoffe*, *gaffe*, *greffe*, *griffe*, *touffe*, *truffe*; partout ailleurs on ne met qu'un *f*: *Tartufe*, etc., etc.

G.

G ne se double que lorsqu'il a le son dur; encore n'est-ce que dans les mots *agglutiner*, *agglomérer*, *aggraver*, *suggérer*, et les dérivés.

J et K.

J et *K* ne se doublent jamais.

L médial.

La consonne *l* médial se double toujours lorsqu'elle est *mouillée* : *œillade*, *meilleur*, *d'ailleurs*, *mouillage*, etc., etc.

Quand elle *n'est pas mouillée*, elle se double dans les mots qui commencent par *al*.

Allaitement, *allant*, *allée*, *allège*, *allemand*, *aller*, *alleser*, *allesoir*, *alleu* (franc), *alliance*, *allié*, *allier*, *allitération*, *allouable*, *allumer*, *allumette*, *allure*, dans leurs dérivés et dans tous ceux où l'on entend le son de deux *l*.

Elle se double dans ceux commençant par col :

Collationner, *colle*, *collége*, *collerette*, *collet*, *colleter*, *colleur*, *collier*, *colline*, dans leurs dérivés et dans ceux où l'on entend le son de deux *l*;

Et par il, où l'on entend le son de deux *l*.

Hors de là *l* médial ne se double pas.

L final.

Cette consonne s'emploie dans les terminaisons suivantes, tantôt double, tantôt simple; mais souvent elle est suivie d'un e muet. C'est ce qui va être expliqué.

Alle termine les mots *balle*, *dalle*, *galle* (une noix de), *halle*, *intervalle*, *malle* (coffre), je *déballe*, j'*installe*, j'*intercalle*, je *ravalle*.

Al ou ale règne partout ailleurs, selon que le mot est masculin ou féminin.

Elle termine tous les substantifs et les adjectifs féminins : une *bagatelle*, une *chapelle*, une mode *nouvelle*, etc., etc.

On en excepte seulement les mots *Cybèle*, *clientèle*, *parallèle*, *grèle*, *hydrocèle*, *fidèle*, *infidèle*, *Philomèle*.

Elle règne aussi dans *rebelle*, subst. masc. ou adj. fém., et dans *libelle*, subst. masc.; et dans tous les verbes en *eler*, lorsque la terminaison amène un *e* muet : j'*appelle*, j'*excelle*, etc., etc. *Voyez* ce qui est dit pages 240 et 241.

El règne partout ailleurs, à l'exception cependant de *fidèle*, *infidèle*, *poèle*, *érysipèle*, *modèle* et *zèle*, tous substantifs masculins qui se terminent par *ele*.

Ille termine les mots suivants :

Codicille, *calville*, *distille* (je), *Gille*, *imbécille*, *mille* (nombre, et mesure itinéraire), *osille*, *mantille* (sorte de mantelet), *pupille*, *tranquille*, *vacille* (je), *vaudeville*, *ville*.

Mais il termine les mots :

Alguasil, *baril*, *bissextil*, *chartil*, *chenil*, *cil*, *civil*, *exil*, *fil*, *fournil*, *fusil*, *gentil* (idolâtre), *gril*, *il* (pronom), *incivil*, *mil*, *morfil*, *Nil*, *pistil*, *profil*, *puéril*, *persil*, *nombril*, *outil*, *sextil*, *subtil*, *viril*, *volatil*.

Et ile règne partout ailleurs.

Cependant cette terminaison *il* ou *ile* est quelquefois mouillée; alors elle est tantôt double, tantôt simple. Elle se rend

Par ille, 1° dans les substantifs et dans les adjectifs féminins *paille*, *aiguille*, *coquille*, *treille*, *vétille*, *grille*, etc., etc.

2° Dans les verbes je *travaille*, je *brille*, je *fouille*, etc., etc.

Mais elle se rend par il dans les substantifs et dans les adjectifs masculins : *Avril*, *babil*, *corail*, *grésil*, *péril*, *travail*, *sommeil* et *vermeil*.

M médial

Se double

1° Dans les mots qui commencent

Par com suivi d'une voyelle : *Commettre*, *commentaire*, etc.; excepté : *comédie*, *comestible*, *comète*, *comique*, *comité*, *Comus*, et les dérivés.

Par im également suivi d'une voyelle : *Immortel*, *immanquable*, etc., etc.; excepté : *image*, *imaginer*, *imiter*, et les dérivés.

2° Se double dans les mots *dommage*, *grammaire*, *grommeler*, *hommage*, *hommasse*, *sommeil*, *sommet*.

3° Dans les adverbes qui sont formés d'adjectifs terminés au masculin par ant ou par ent : *Abondamment*, *antécédemment*, *arrogamment*, *concurremment*, etc., etc. — On en excepte cependant les adverbes *lentement* et *présentement*, qui se forment sur la terminaison féminine des adjectifs.

M final

Se double dans les mots *femme*, *flamme*.— Dans les mots en gramme : *programme*, *anagramme*, *épigramme*, *kilogramme*.—Et dans *gomme*, *homme*, *pomme*, *somme*, etc.

N.

N se double dans les mots suivants :

Anneau.	Connoître.	Manne.
Année.	Connivence.	Monnoie.
Anniversaire.	Connétable.	Nenni.
Annonce, et	Connexe.	Nonne.
tous ceux où	Donner.	Panneau.
l'on entend	Ennemi.	Paonneau.
les deux *n*.	Ennoblir.	Penne.
Baïonnette.	Ennui.	Pinne-marine.
Banneret.	Hanneton.	Sonner.
Bannière.	Hennir.	Sonnet.
Bannir.	Honnête.	Sonnez.
Biennal.	Honneur.	Tanner.
Bonnement.	Honnir.	Tonneau.
Bonnet.	Innocent.	Tonner.
Canneler.	Innombrable.	Vanner.
Cannibale.	Innover.	

Et dans les dérivés et composés : *Ennuyer*, *connoissance*, *déshonnête*, etc., etc. ; excepté : *honorer*, *honorable*, *honorifique*, formés du substantif *honneur*.

N final

Se double

1° Dans les substantifs suivants :

Antenne.	Cretonne.	Nonne.
Antienne.	Étrenne.	Panne.
Banne.	Garenne.	Pargnienne.
Canne.	Indienne.	Personne.
Chaconne.	Julienne.	Quotidienne.
Colonne.	Manne (pa-	Sorbonne.
Consonne.	nier).	Suzanne.
Conenne.	Méridienne.	Tonne (subst.)
Couronne.	Mordienne.	Tonne (verbe).

2° *N* se double dans les adjectifs féminins dont le masculin est

En AN : *Paysan*, *paysanne* ; *partisan*, *partisanne*, etc., etc. ; on en excepte *sultan*, *mahométan*, *océan*, *persan*, *ottoman*, *anglican*, dont le féminin est *sultane*, *mahométane*, *océane*, *persane*, Porte *ottomane*, *anglicane* ;

Ou en IEN : *Ancien*, *ancienne*, *égyptien*, *égyptienne*, etc.

3° Dans les dérivés des mots en ON, comme dans *conditionnel*, *conditionnellement* (à cause de *condition*) ; *sonner*, *sonnerie*, *sonneur* à cause de *son* ; *bonne*, *bonnement*, à cause de *bon*.

Cependant ce doublement n'a lieu que devant une voyelle, car on écrit avec un seul *n* : *bonheur*, *bonhomme*, *bonhomie*, quoique dérivés de *bon*.

Sont exceptés : *Bonification*, *bonifier*, *colonial*, *colonisation*, *donation*, *intonation*, *national*, *démoniaque*, *limonade*, *patronal*, *septentrional*, *saumoneau*, *sonore*, et *colonie*.

4° Dans les féminins des adjectifs en ON : *baron*, *baronne*, *bouffon*, *bouffonne*, etc., etc. ; excepté *mignone*, *moutone*, et *patrone*.

5° Dans toutes les personnes des verbes de la première conjugaison qui ont pour consonnance ONE : *abandonne*, *actionne*, *additionne*, etc., etc.

6° Dans les verbes *prendre*, *tenir*, *venir*, et leurs composés, lorsque la conjugaison amène le son d'un *e* muet après la consonne *n* : que je *prenne*, ils *tiennent*, que tu *apprennes*, qu'il *vienne*, etc.

P médial

Se double dans les mots qui commencent

Par AP : *apprendre*, *apporter*, etc., etc.

Excepté :

Apaiser.	Aplanir.	Apostiller.
Apanage.	Aplatir.	Apostolat.
Aparté.	Aplomb.	Apostrophe.
Apathie.	Apocalypse.	Apothéose.
Apens (guet-).	Apoco.	Apothicaire.
Apercevoir.	Apocope.	Apôtre.
Apennin.	Apocryphe.	Apozème.
Apéritif.	Apogée.	Apre.
Apetisser.	Apollon.	Après.
Aphérèse, et	Apologétique.	Aprête.
tous les mots	Apologue.	Apreté.
où le *p* est	Apophthegme.	Apte.
suivi d'un *h*.	Apoplexie.	Aptitude.
Api.	Apostasie.	Apurer.
Apis.	Apothème.	Et les dérivés.
Apitoyer.	Aposter.	

Par HIP : *hippocentaure*, etc., sans exception.

Par HOUP : *houppe*, etc., excepté l'interjection *houp*.

Par OP : *opportun*, *opportunité*, *opposition*, *oppression*, *opprimer*, *opprobre*, et les dérivés.

Partout ailleurs, tous les mots commençant par OP s'écrivent avec un seul P.

Par SUP : *supplice*, *supplier*, etc. ; excepté : *supin*, *suprême*, *suprématie*, et tous les mots qui commencent par *super* ; comme : *supercherie*, *superfin*, etc., etc.

P final

Se double dans les mots suivants :

Développe (je).	Grappe.	Jappe (il).
Échappe (j').	Grippe.	Lippe.
Échoppe.	Happe (il).	Nappe.
Enveloppe.	Houppe.	Nippe.
Frappe (je).	Huppe.	Rattrappe (je).

Et dans les dérivés et les composés : *Échappade*, *agripper*, *développer*, etc.

Partout ailleurs le *p* final est simple : *Souper*, *coupure*, *troupe*, etc.

Q.

La consonne *q* ne se double jamais ; et, au lieu de la doubler, on la fait précéder d'un *c*, ce qui n'a lieu que dans *acquérir*, *acquiescer*, *acquitter*, et leurs dérivés.

R médial

Se double dans les mots qui commencent

1° Par AR :

Arracher.	Arrher.	Arroger (s').
Arraisonner.	Arrhes.	Arrondir.
Arranger.	Arriéré.	Arroser.
Arrenter.	Arrière-boutique.	Les dérivés, et tous les mots comm. par *arrière*
Arrérager.		
Arrestation.	Arrimage.	
Arrêt.	Arriser.	
Arrêté.	Arriver.	
Arrêter.	Arrogance.	

Hors de là on n'emploie qu'un seul *r*.

Par COR : *Corrégence*, *corrélatif*, *corridor*, *corriger*, *corroi*, *corrompre*, *corroyer*, et les dérivés, et tous les mots où l'on entend le son de deux *r*.

Partout ailleurs le *r* est simple.

Par IR : *Irrécusable*, *irréfléchi*, etc., etc., et tous les mots où l'on entend le son de deux *r*.

Ailleurs le *r* est simple.

2° Dans

Barrer.	Carreau.	Diarrhée.
Barrette.	Carrefour.	Errant.
Barricade.	Carrelage.	Errata.
Barrière.	Carrer.	Errement.
Barrique.	Carrier.	Erre.
Bourrache.	Carrière.	Errer.
Bourrade.	Carrillonner.	Erroné.
Bourras.	Carriole.	Fourrager.
Bourrasque.	Carrosse.	Fourreau.
Bourre.	Carrousel.	Fourrer.
Bourreau.	Carrure.	Fourreur.
Bourrée.	Charretier.	Fourrier.
Bourreler.	Charretière.	Garrot.
Bourrelle.	Charrette.	Horreur.
Bourrer.	Charrue.	Interrègne.
Bourriche.	Courrier.	Interroger.
Bourrique.	Courroie.	Interrompre.
Bourru.	Courroucer.	Jarre.
Carre.	Courroux.	Jarreter.
Carré.	Derrière.	Larron.

Marraine	Porreau.	Terre-plain.
Marri (fâché).	Pourrir.	Terreur.
Marron.	Pyrrhonien.	Terrine.
Marroquiner.	Sarrasin.	Territoire.
Merrain.	Sarrau.	Terroir.
Myrrhe.	Sarrette.	Torréfier.
Narrer.	Serre.	Torrent.
Nourrir.	Serre-tête.	Torride.
Parrain.	Serrer.	Verrat.
Parricide.	Serrure.	Verre.
Perron.	Squirre.	Verrou.
Perroquet.	Terre.	Verrue.
Perruche.	Terrasse.	
Perruque.	Terreau.	

Et dans les dérivés et les composés : *Carrossier*, *courroucer*, *débarrasser*, etc.

3° *R* se double au futur et au conditionnel des verbes *courir*, *envoyer*, *mourir*, *pouvoir*, *voir*, et dans les composés de ces verbes, ainsi que dans ceux du verbe *quérir*, comme : *acquérir*, *conquérir* : je *courrai*, je *courrois* ; je *concourrai*, je *concourrois* ; j'*enverrai*, j'*enverrois* ; je *mourrai*, je *mourrois* ; je *pourrai*, je *pourrois* ; je *verrai*, je *verrois* ; j'*acquerrai*, je *conquerrai*.

Partout ailleurs *r* médial ne se double point.

R final.

ARRE règne dans j'*amarre* ; *bagarre*, *barre* (verbe et substantif), *bécarre*, *bizarre*, *carre*, je *demarre*, *fanfarre*, je *chamarre*, je *contrecarre*, je *narre*, *simarre*, *tintamarre*.

ERRE règne dans *cimeterre*, *desserre*, *équerre*, *fumeterre*, j'*erre*, je *ferre*, la *guerre*, *lierre*, *parterre*, *pierre*, je *serre*, *serre* (d'oiseau), *terre*, *tonnerre*, *verre* (vase).

ORRE règne dans j'*abhorre*, etc., et dans *clorre*.

URRE ne termine aucun mot.

OURRE règne dans *bourre* (substantif et verbe), dans les dérivés j'*embourre*, je *débourre*.

EURRE termine les deux seuls mots *beurre* et *leurre*.

OIRRE ne termine aucun mot.

S médial.

On écrit par SSION, 1° les mots terminés

Par ESSION : *Accession*, *agression*, *concession*, etc.

Par MISSION : *Admission*, *commission*, *émission*, etc.

Par CUSSION : *Discussion*, *répercussion* ;

2° Les mots suivants : *Compassion*, *passion*, *scission*.

S final.

Assa règne dans *basse*, *bécasse*, *bonasse*, *brasse*, *calebasse*, *carcasse*, *chasse*, *classe*, *cocasse*, *crasse*, *crevasse*, *cuirasse*, *culasse*, *échasse*, *embrasse*, *impasse*, *masse*, *parnasse*, *paperasse*, *paillasse*, *potasse*, *tasse*, *teignasse*, *tétasse*, *terrasse*.

Ace dans les autres mots.

Aisse termine *caisse*, *graisse*, j'*abaisse*, il *laisse*, il *affaisse*, et les dérivés j'*encaisse*, je *délaisse*, etc.

Esse règne dans tous les autres mots; à l'exception cependant des quatre mots *espèce*, *Grèce*, *nièce* et *pièce*, qui ont la terminaison ece.

Isse termine *abscisse*, *coulisse*, *éclisse*, *écrevisse*, *esquisse*, *génisse*, *jaunisse*, *Jocrisse*, *lisse*, *mélisse*, *métisse*, *Narcisse*, *pelisse*, *pythonisse*, *réglisse*, *lisse* (adjectif), *saucisse*, *suisse*, et les verbes je *glisse*, je *plisse*, etc., etc.

Ice règne partout ailleurs.

Ausse termine *chausse*, *fausse* (adjectif), *gausse* et *hausse*. Mais auce a lieu dans *sauce* et dans j'*exauce*; et oce dans *atroce*, *féroce*, *négoce*, *noce*, *précoce* et *sacerdoce*.

Osse règne dans tous les autres mots

Uce règne dans *astuce*, *puce*, *prépuce*, il *suce*.

Usse partout ailleurs.

T.

T se double 1° dans les mots qui commencent

Par at: *Attention*, *attirer*, *attrister*, etc., etc.

Excepté:

Atelier.	Atlas.	Atrabilaire.
Atermoiement.	Atmosphère.	Atre.
Athée.	Atôme.	Atroce.
Atlante.	Atours.	Atropos.
Athlète.	Atout.	Et les dérivés.

2° Dans le corps des mots suivants :

Betterave.	Démaillotter.	Littérature.
Botter.	Égoutter.	Mettre.
Botteler.	Émietter.	Nettoyer.
Brouetter.	Emmaillotter.	Pirouetter.
Buvotter.	Fouetter.	Pittoresque.
Carotter.	Frotter.	Quitter.
Cette (pron. fém.)	Garotter.	Regretter.
	Gigotter.	Ribotter.
Chattemite.	Gobelotter.	Sagittaire.
Crotter.	Gratter.	Sottise.
Culotter.	Grelotter.	Tetter.
Débotter.	Guetter.	Trompetter.
Décrotter.	Hutter.	Vergetter.
Dégoutter.	Littéral.	

Et dans les dérivés et composés : *Littéralement*, *nettoyage*, *commettre*, *permettre*, etc.

T final.

Atte règne dans

Batte (subst.)	Gratte (il).	Matte (plante).
Chatte.	Hyperbatte.	Natte.
Datte (fruit).	Jatte.	Patte (d'animal).
Flatte (il).	Latte.	

Et dans les composés et les dérivés.

Ate règne dans les autres mots.

Ette règne dans *baguette*, *assiette*, *brette*, *banquette*, *emplette*, *dette*, et dans nombre d'autres; ette règne aussi dans que je *rachette*, j'*achette*, je *démette*, j'*entremette*, je *jette*, j'*étiquette*, je *feuillette*, je *fouette*, j'*interjette*, que je *promette*, que je *remette*, que je *soumette*.

Mais on écrit avec un seul *t* :

Athlète, *épithète*, *interprète*, *planète*, *poète*, *prophète*, *proxénète*, *replète*, *secrète*.

Itte règne dans être *quitte*, il *quitte*, il *acquitte*.

Ite règne partout ailleurs.

Otte termine les substantifs féminins : *Botte*, *calotte*, *carotte*, *cotte*, *crotte*, *culotte*, *échalotte*, *fiévrotte*, *flotte*, *gibelotte*, *griotte*, *grotte*, *hotte*, *huguenotte*, *linotte*, *marcotte*, *marmotte*, *marotte*, *motte*, *polyglotte*, *quenotte*, *trotte*, *vieillotte*;

Et les verbes :

Je balotte.	J'emmaillotte.	Je rotte.
Je besotte.	Je frotte.	Je trotte.
Je buvotte.	Je garotte.	
Je débotte.	Je marmotte.	

Ote partout ailleurs.

Utte termine *butte*, *hutte*, *lutte*, et les verbes qui en sont formés.

Ute règne dans les autres mots.

Outte termine le seul mot *goutte* (substantif et verbe).

Oute règne dans les autres mots.

V.

Cette lettre ne se double que dans six mots devenus français : *Waux-hall*, *Whigh*, *Wolfram* (mine de fer), *Wallon* (langage), *Whist* ou *Wisk*, *Wiski*.

X.

La lettre *x*, faisant les fonctions de deux consonnes ne se redouble jamais.

Z.

Le doublement de la lettre *z* n'a lieu que dans *lazzi*.

§. IV.

DE L'ORTHOGRAPHE DES VERBES.

L'*Orthographe des verbes* demandant, par son importance, des développements particuliers, nous avons cru devoir en faire un article à part, qui, pour être bien compris du lecteur, exige qu'il se rappelle ce que nous avons dit sur la *formation des temps*, p. 236, et sur *la conjugaison des verbes tant réguliers qu'irréguliere*, pag. 243 à 274.

La première personne singulière du présent de l'indicatif est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la première conjugaison ; tels que : *prier, convier, aimer,* et dans ceux de la seconde qui ont l'infinitif en *frir* et en *vrir*, tels que : *offrir*, *souffrir ouvrir, couvrir.* — *Cueillir* et ses composés suivent la même Orthographe. On écrira donc:

Je prie, je convie, j'aime, je souffre, j'ouvre, je couvre. — *Je cueille ; je recueille ;* on excepte *appauvrir*, qui fait *j'appauvris.*

(*Restout*, pag. 260.)

Dans les verbes des trois autres conjugaisons, cette première personne est terminée par un *s* : *je finie, je reçois, je rends, je vais, je cours, je meurs, je conclus.*

Nota. On trouve, dans plusieurs bons auteurs, poètes ou prosateurs, la première personne singulière du présent de l'indicatif de quelques verbes écrite sans *e* ; comme : *je sai, je voi, je croi* ; mais, ainsi que nous l'avons dit, pag. 263, en parlant de la conjugaison du verbe *voir*, ce seroit actuellement pécher contre l'usage et contre la règle générale, que de les imiter.

Exception. — *Pouvoir, valoir, équivaloir, prévaloir, vouloir,* verbes irréguliers de la troisième conjugaison, prennent un *x* au lieu d'un *s* : *je peux, je veux, j'équivaux, je prévaux, je vaux.*

La seconde personne singulière du présent de l'indicatif, de tous les temps simples, et dans tous les verbes, a toujours pour lettre finale un *s* :

Tu pries, tu offres, tu ouvres, tu appauvris, tu cueilles ; tu priois, tu offrois, tu ouvrois, tu appauvrissois, tu cueillois, etc., etc.

Cette règle générale a une exception pour les verbes *pouvoir, vouloir, prévaloir, valoir,* dans lesquels on met, à la seconde personne du présent de l'indicatif, un *x* au lieu d'un *s* : *tu peux, tu veux, tu prévaux, tu vaux.*

La troisième personne singulière du présent de l'indicatif est semblable à la première, dans les verbes qui ont cette personne terminée par un *e* muet. Ainsi, *je prie, j'offre, j'ouvre, je cueille*, font : *il prie, il offre, il ouvre, il cueille.*

Quand la première personne singulière du présent de l'indicatif finit par un *s* ou par un *x*, la troisième personne de ce temps finit par un *t* : *je crois, il croit ; je peux, il peut ; je sais, il sait*, etc.

Exceptions.—Les verbes en *dre*, terminés par *ds*, à la première personne singulière du présent de l'indicatif, finissent par un *d* à la troisième personne singulière de ce même temps : *Je couds, il coud ; je réponds, il répond ; je prends, il prend ; je répands, il répand,* etc.

Les trois verbes *absoudre*, *dissoudre, résoudre*, et tous les verbes en *aindre*, en *oindre* et *eindre*, ne conservant pas le *d* à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, finissent régulièrement par un *t* à la troisième : *J'absous, il absout ; je dissous, il dissout ; je résous, il résout ; je crains, il craint ; je peins, il peint ; je joins, il joint ; je disjoins, il disjoint,* etc., etc.

Le verbe *vaincre* et son composé *convaincre* gardent le *c* aux trois premières personnes singulières du présent de l'indicatif : *je vaincs, tu vaincs, il vainc ; je convaincs, tu convaincs, il convainc.*

La première personne plurielle du présent de l'indicatif, et, en général, de tous les temps simples, et dans tous les verbes, a toujours pour lettre finale un *s* : *Nous aimons, nous aimions ; nous dissolvons, nous dissolvions ; nous cousons, nous cousions ; nous voyons, nous voyions.*

La seconde personne plurielle de tous les temps simples se termine en *e* ou en *z*.

Elle prend un *e*, quand la pénultième est un *e* muet : *Vous dites, vous faites, vous aimâtes, vous reçûtes*, etc. Elle prend un *z*, quand la pénultième est un *e* fermé : *Vous aimez, vous rendez, vous dédisez, vous médisez*, etc.

Cette lettre sert à caractériser cette seconde personne, et à la distinguer du participe passé et de l'adjectif.

La troisième personne plurielle de tous les temps simples est généralement en *nt* : *Ils aiment, ils disent, ils reçurent, ils ambitionnèrent*, etc.

Ces règles ne sont pas applicables aux temps composés.

1° Les terminaisons *de l'imparfait de l'indicatif* sont les mêmes dans tous les verbes, tant réguliers qu'irréguliers, sans aucune exception : pour le singulier, elles sont en *ois, ois, oit* ; et pour le pluriel, en *ions, iez, oient* : *J'aimois, tu aimois, il aimoit ; nous aimions, vous aimiez, ils aimoient. Je*

voyois, *tu voyois*, *il voyoit*; *nous voyions*, *vous voyiez*, *ils voyoient* (431).

(*Restaut*, pag. 253.—*Wailly*, pag. 78.—*Lévizac*, pag. 55, t. II.)

2° Le *prétérit défini de l'indicatif* a quatre terminaisons, 1° en *ai*, *as*, *a*, *âmes*, *âtes*, *èrent* : *Je donnai*, *tu donnas*, *il donna*; *nous donnâmes*, *vous donnâtes*, *ils donnerent*; 2°

(431) Pour remédier à l'inconvénient des différents sons de la combinaison *oi*, un nommé *Bérain*, avocat assez obscur au parlement de Rouen, proposa, en 1675, d'y substituer la combinaison *ai*; c'est-à-dire, d'écrire par *ai*, tous les imparfaits et les conditionnels des verbes : *J'aimais*, *J'aimerais*, au lieu de *j'aimois*, *j'aimerois*; certains infinitifs : *paraître*, *disparaître*, au lieu de *paroître*, *disparoître*; d'écrire de même par *ai* : *faible* et ses dérivés; *monnaie* et ses dérivés : *Français*, *Anglais*, *Hollandais*, *Irlandais*, *Polonais*, *Charolais*, etc., etc., que l'on prononce *Francès*, *Anglès*, etc., etc.

Mais ce changement fut rejeté, et par les grands Écrivains du Siècle de Louis XIV (*), et depuis par les plus célèbres Grammairiens.

D'Olivet (12e Rem. sur Racine) donna pour motifs de son refus, que *ai* a, de même que *oi*, plusieurs sons. En effet, dans *bienfaisant*, cette combinaison a le son de l'e muet; dans *j'aimai*, elle a le son de l'é fermé; dans *jamais*, elle a le son de l'è ouvert; dans *j'aimerai*, elle a un son différent de *j'aimois* et de *j'aimerois*; enfin dans *douairière*, elle a, à peu près, le son de l'*a*.

L'abbé *Girard* adopta d'abord cette innovation; mais, lorsqu'il vit qu'il en résultoit de très-grands inconvénients, et qu'elle renversoit toutes les analogies, il se rétracta dans son ouvrage intitulé : *Vrais principes de la Langue française* (pag. 343, t. II).

Dumarsais (Encycl. méth., au mot *Diphthongue*), dont *Voltaire* a dit qu'il avoit dans l'esprit une dialectique très-profonde et très-nette, jugea que la combinaison *ai* n'est pas plus propre que la combinaison *oi* à représenter le son de l'è ouvert; si l'on écrit *François*, *j'avois*, c'est, disoit-il, parce que nos pères prononçoient ces mots en diphthongue, *Fran-çois*, *j'a-vois*; mais on n'a jamais prononcé *François*, *j'avois*, en faisant entendre l'o et l'*i* : *présentement que l'on prononce ces mots avec le son de l'è ouvert*, si l'on vouloit une réforme, il falloit plutôt la prendre des mots *accès*, *procès*, *succès*, *très*, *auprès*, *dès*, que de se régler sur *palais*, et un petit nombre des mots pareils, que l'on écrit par *ai*, à cause de l'étymologie *palatium*, et parce que telle étoit la prononciation de nos peres; autrement c'est réformer un abus par un plus grand. D'ailleurs, ajouta-t-il, ce changement renverse toutes les analogies pareilles à celles qu'il y a entre *notion* et *connoître*, *apparoir* et *paroître*, *notoire* et *connoissance*, *monnoie* et *monnoyeur*, *Anglois* et *anglomane*, etc., etc.; enfin il n'y a pas plus de raison de réformer *François* par *Français*, qu'il n'y en auroit de réformer *palais* par *palois*.

Domergue fut d'une opinion à peu près semblable (dans la 2e édition de sa Grammaire simpl., et dans ses Sol. gramm.) : *Oi* est mal, dit-il, parce que c'est un signe trompeur; mais *ai* l'est également, puisqu'on le prononce d'une manière dans *essai*, *délai*, et d'une autre manière dans *bienfaisant*, *j'aimai*, *j'aimerai*, etc. Or, dans les réformes, on ne doit pas remplacer un abus par un abus. De la combinaison de l'*a* ou de l'o avec l'*i*, il ne peut résulter un è; une voix simple ne doit s'exprimer que par un caractère simple. Donc le changement proposé par *Bérain* augmenta les difficultés, au lieu de les diminuer; et ce n'étoit pas la peine de changer pour ne pas faire mieux.

Le chancelier *Bacon* et *Beauzée* pensoient également que c'est une prétention chimérique que de vouloir pervertir la nature des choses, de donner de la mobilité à celles qui sont essentiellement permanentes, telle que l'orthographe; et de la stabilité à celles qui sont essentiellement changeantes et variables, telle que la prononciation. Eh! devons-nous nous plaindre de l'incompatibilité des natures de deux choses qui ont d'ailleurs entre elles d'autres relations si intimes? Applaudissons-nous, au contraire, des avantages qui en résultent. Si l'orthographe est moins sujette que la voix à subir des changements de forme, elle devient

(*) Tous les manuscrits des Écrivains du Siècle de Louis XIV, et les meilleures éditions que l'on a faites de leurs ouvrages, le prouvent; et un fait, dont il est facile de se procurer la connoissance, en achèvera la conviction.

Racine, avoit mis dans la première édition de sa tragédie d'Andromaque (act. III, sc. 1) :

. . . Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, seigneur, je la *fuirais*.

Mais comme il se fit apparemment scrupule d'avoir adopté cette Orthographe pour rimer aux yeux, il corrigea dans les éditions suivantes :

. . . Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.

en *is*, *is*, *it*, *îmes*, *îtes*, *irent*. *Je guéris*, *tu guéris*, *il guérit*; *nous guérîmes*, *vous guérîtes*, *ils guérirent*; 3° en *ins*, *ins*, *int*, *înmes*, *întes*, *inrent*: *Je vins*, *tu vins*, *il vint*, *nous vînmes*, *vous vîntes*, *ils vinrent*; 4° en *us*, *us*, *ut*, *ûmes*, *ûtes*, *urent*: *Je reçus*, *tu reçus*, *il reçut*, *nous reçûmes*, *vous reçûtes*, *ils reçurent*.

4° Le *futur de l'*INDICATIF est toujours en *rai*, *ras*, *ra*, *rons*, *rez*, *ront*: *J'aimerai*, *tu aimeras*, *il aimera*, *nous aimerons*, *vous aimerez*, *ils aimeront*.

5° Le *présent du* CONDITIONNEL est en *rois*, *rois*, *roit*, *rions*, *riez*, *roient*; *J'aimerois*, *tu aimerois*, *il aimeroit*, *nous aimerions*, *vous aimeriez*, *ils aimeroient*.

Ire *Remarque.* — Puisque, comme nous l'avons vu à la formation des temps, le futur se forme du *présent de l'infinitif*, on ne doit mettre un *e* avant la finale du futur, que quand il y en a un avant le r de l'infinitif; c'est-à-dire qu'on écrira avec un *e* muet, avant le r, les futurs *j'avouerai*, je *jouerai*, je *crierai*, je *prierai*, je *pallierai*, je *dédierai*, je *lierai*, parce qu'il y en a un avant le r des infinitifs des verbes *avouer*, *jouer*, *crier*, *prier*, *pallier*, *dédier*, *lier*, tous verbes de la première conjugaison; mais aussi on ne mettra point d'*e* muet avant le r, aux futurs je *conclurai*, je *coudrai*, je *rirai*, j'*écrirai*, je *pâlirai*, je *dédirai*, je *lirai*, parce qu'aucun de ces verbes n'est de la première conjugaison, et qu'alors il n'y a point d'*e* avant le *r* des infinitifs *conclure*, *coudre*, *rire*, *écrire*, *pâlir*, *dédire*, *lire*.

Cette remarque sur le futur est applicable au *conditionnel présent*.

2e *Remarque.* — Suivant la règle qui veut que l'on

---

par là-même dépositaire et témoin de l'ancienne prononciation des mots; elle conserve les traces de la génération d'une langue, et rend un hommage durable aux langues-mères, que la prononciation semble désavouer en les défigurant. (Lisez ce que nous disons à ce sujet au commencement de ce chap., pages 430 à 432.)

Enfin l'*Académie* (*), cette autorité à laquelle est dévolu le droit de prononcer sur tout ce qui intéresse la langue française, après avoir examiné, discuté (lors-même que *Voltaire* étoit un des membres de cette compagnie), les différentes raisons données pour et contre le changement de la combinaison *oi* en la combinaison *ai*, ne voulut jamais en faire usage.

Dans cet état de choses, *Voltaire*, ne respectant ni l'opinion de ces imposantes autorités, ni même (**) celle de *D'Alembert*, le seul littérateur qu'il crut devoir consulter, se déclara le plus chaud partisan du changement proposé par *Béruin*, et en fit usage dans tous ses écrits. Cependant, puisqu'il a unanimement été rejeté par des Ecrivains qui, jusqu'à présent, ont été nos oracles, par des Grammairiens dont l'opinion a toujours été d'un très-grand poids, par plusieurs imprimeurs qu'on peut regarder comme d'excellentes autorités, et par l'*Académie*, le vrai juge compétent en fait de langage, enfin, puisque ce changement renverse toutes les analogies, augmente les difficultés au lieu de les diminuer, etc., etc., nous croyons être fondé à dire qu'il peut sans inconvénient ne pas être adopté : on n'est pas tenu de se ranger à l'avis de quelques littérateurs qui ne se sont sûrement empressés de s'emparer de cette nouvelle Orthographe, que parce qu'ils l'ont crue de *Voltaire*, imitant en cela les courtisans d'Alexandre, qui se croyoient des héros, lorsqu'à l'exemple de leur maître, ils penchoient la tête d'un côté (*).

Quoi qu'il en soit de tous ces motifs, de toutes ces imposantes autorités, comme le plan que nous avons embrassé nous impose l'obligation de dire à nos lecteurs tout ce qui peut contribuer à fixer leur opinion, nous ne leur tairons pas que l'usage paroît, depuis quelque temps, avoir assez généralement adopté le changement de la combinaison oi en la combinaison *ai*, accueilli par *Voltaire*, et que l'*Académie*, croyant devoir déférer aveuglément à l'usage, fait, dit-on, imprimer son nouveau Dictionnaire avec cette Orthographe. Dès lors quelque bonnes que soient les raisons données par les autorités que nous avons citées, il nous semble qu'elles ne doivent plus être invoquées, puisque, ainsi que nous l'avons dit au commencement de ce chapitre, l'*usage* et l'*Académie* sont les seuls régulateurs en fait d'Orthographe.

(*) *Voyez* les différentes éditions de son Dictionnaire, aux mots *Anglicisme*, *François*, *Imparfait*, *Majesté*, *Mettre*, *Naître*, *Peuple*, *Harnois*, etc., etc. (que l'on prononce *harnès*), et *Roide* (que l'on prononce *rède*).

(**) *D'Alembert*, l'un des plus grands admirateurs de *Voltaire*, lui objecta, dans une lettre qu'il lui adressa le 11 mars 1770, que *français* écrit par *ai* ne représente pas mieux la prononciation de *françois* écrit par *oi*; qu'alors cet emploi de *ai*, au lieu de *oi*, est un inutile abus [illegible]

(*) Cette Orthographe étoit, depuis la mort de *Voltaire*, tombée dans un oubli général, lorsqu'un nommé *Colas*, prote de l'imprimerie du Moniteur, en 1790, imagina de l'y introduire. Les personnes curieuses de vérifier ce fait, acquerront facilement la certitude que le 31 octobre 1790, dans le Moniteur, comme partout ailleurs, on imprimoit encore avec un *o*, *étoit*, *prouvoit*, et que le lendemain la métamorphose des *o* en *a* s'est faite.

change *y* ou *re* en *rai* pour le futur; *y* ou *re* en *rois* pour le conditionnel présent, on devroit dire et écrire *je noyerai*, *je noyerois*, *je payerai*, *je payerois*; mais comme l'*e* du futur et du conditionnel présent de ces verbes est muet, on change l'*y* en *i*: *je noirai*, *je noierois*, *je paierai*, *je paierois*.

Voyez, page 241.

6° La *seconde personne singulière de* l'IMPÉRATIF est toujours semblable à la première personne du présent de l'indicatif.

Ainsi il ne faut pas mettre de *s* à cette seconde personne lorsqu'il n'y en a point à la première personne du présent de l'indicatif; et, en conséquence, il faut écrire: *aime*, *donne*, *souffre*, *cueille*, parce que l'on dit et écrit: *J'aime*, *je donne*, *je souffre*, *je cueille*; et *emplis*, *reçois*, *rends*, parce que l'on dit et écrit: *j'emplis*, *je reçois*, *je rends*.

Exceptions. — Le verbe *aller* fait, à la première personne du présent de l'indicatif, *je vais*; et à la seconde personne singulière de l'impératif *va*. *Avoir*, qui fait *j'ai*, fait *aie*; *être*, qui fait *je suis*, fait *sois*.

Dans le cas où la seconde personne singulière de l'impératif est terminée par un *e* muet, et est suivie de l'un des pronoms *y*, *en*; alors, pour éviter un hiatus, on ajoute un *s* euphonique, et l'on écrit: *donne-s-EN*, *porte-s-Y*; ou plutôt, ainsi que l'usage le veut: *donnes-EN*, *portes-Y*.

Mais il faut avoir soin, dans cette expression, de ne pas écrire: *donnes'EN portes'Y*; ce n'est pas ici une lettre élidée, c'est une lettre ajoutée.

(*Restaut.—Wailly.—Lévizac.*—et *Sicard.*)

Remarque. — On ne fait point usage de la lettre euphonique *s*, lorsqu'après la seconde personne de l'impératif terminée par un *e* muet, c'est la préposition *en* qui suit: ACCEPTE EN *échange ce bijou*. — SOUFFRE EN *patience les caprices de cet homme*.

O Dieu! *porte en* mon sein la douceur et la paix.

(*Th. Corneille*, sur la 191[e] Rem. de *Vaugelas*.— Le P. *Buffier*, n° 533. — *Restaut*, pag. 259. — *Beauzée*, au mot *Élision*.)

7° Le *présent du subjonctif*, dans les verbes des quatre conjugaisons, se termine en *e*, *es*, *e*, *ions*, *iez*, *ent*: *Que je prie*, *que tu pries*, *qu'il prie*, *que nous priions*, *que vous priiez*, *qu'ils prient*.—*Que je conclue*, *que tu conclues*, *qu'il conclue*, *que nous concluions*, *que vous concluiez*, *qu'ils concluent*.

Il n'y a d'exception que pour les auxiliaires *avoir* et *être*: *Que j'aie*, *que tu aies*, *qu'il ait*, *que nous ayons*, *que vous ayez*, *qu'ils aient*.—*Que je sois*, *que tu sois*, *qu'il soit*, *que nous soyons*, *que vous soyez*, *qu'ils soient*.

Remarque. — La première et la troisième personne singulières du présent du subjonctif sont semblables, et se terminent, dans tous les verbes réguliers ou irréguliers par un *e* muet: *Que je coure*, *qu'il coure*; *que je meure*, *qu'il meure*; *que je rie*, *qu'il rie*.

8° L'*imparfait du subjonctif* a quatre terminaisons: *asse*, *isse*, *usse*, *insse*:

Que je donnasse, *que tu donnasses*, *qu'il donnât*, *que nous donnassions*, *que vous donnassiez*, *qu'ils donnassent*.

Que je sentisse, *que tu sentisses*, *qu'il sentît*, *que nous sentissions*, *que vous sentissiez*, *qu'ils sentissent*.

Que je reçusse, *que tu reçusses*, *qu'il reçût*, *que nous reçussions*, *que vous reçussiez*, *qu'ils reçussent*.

Que je vinsses, *que tu vinsses*, *qu'il vînt*, *que nous vinssions*, *que vous vinssiez*, *qu'ils vinssent*.

Il n'y *a*, comme on le voit, que la troisième personne du singulier qui, à *l'imparfait du subjonctif*, ait un accent; ce qui, outre le *t* qu'elle prend, établit une différence remarquable entre elle et la troisième personne singulière *du prétérit défini*, qui a la même finale, mais qui s'écrit sans accent et sans *t* à la première conjugaison: *il donna*; et sans accent aux trois autres conjugaisons: *il sentit*, *il reçut*, *il vint*.

Remarque.—Lorsqu'on doute entre il *fut* et il *fût*; il *donna* et il *donnât*; entre il *sentit*, il *reçut*, il *vint*, et il *sentît*, il *reçût*, il *vînt*: si le sens permet de dire nous *fûmes*, nous *donnâmes*, nous *sentîmes*, nous *reçûmes*, nous *vînmes*, il faut écrire, sans accent, il *fut*, il *donna*, il *sentit*, il *reçut*, il *vint*.

Le même procédé lève les doutes sur les terminaisons analogues: je *serai*, je *serois*, j'*aimerai*, j'*aimerois*, et entre je *donnai*, je *donnois*; si le sens permet de dire: nous *serons*, nous *aimerons*, nous *donnâmes*, il faut, je *serai*, j'*aimerai*, je *donnai*.

9° Le *présent de l'infinitif* a quatre terminaisons, qui sont: ER, *donner*; IR, *remplir*; OIR, *recevoir*; RE, *rendre*.

10° Le *participe passé* a douze terminaisons différentes; les principales sont en *é*, en *i*, en *çu*, en *du*, etc.: *donné*, *empli*, *reçu*, *rendu*.

Voyez les terminaisons des temps primitifs, pag. 210, au *Chapitre des Verbes*.

11° Le *participe présent* est toujours terminé en *ant*: *donnant*, *remplissant*, *recevant*, *rendant*.

Ainsi, le même mot substantif ou adjectif, terminé en *ent*, par cela seul qu'il est employé comme participe présent (ou comme adjectif

verbal), prend la terminaison *ant* (432). Exemples :

Le perroquet et la perruche, le corbeau et la corneille, la bécasse et la bécassine, sont d'espèces DIFFÉRENTES.

C'est en DIFFÉRANT, *de jour en jour, à s'occuper de son salut, que l'on arrive au moment où il n'est plus temps d'y songer.*

Achille de Harlay, premier PRÉSIDENT *du Parlement, pendant la ligue, montra dans cette charge la fermeté et l'intégrité des anciens magistrats romains. — Les passions,* PRÉSIDANT *presque toujours au choix que nous avons à faire d'un plan de conduite, y exercent leur injuste pouvoir.*

Les envoyés des têtes couronnées n'ont pas tous la qualité d'ambassadeur ; il y en a qui n'ont que celle de RÉSIDENT.—*C'est surtout en* RÉSIDANT *dans leurs diocèses, que les évêques accomplissent leurs obligations envers l'Église.*

Si, dans les premières phrases, les mots *différent, président*, et *résident*, sont terminés en *ent*, c'est parce qu'ils y sont employés comme adjectifs ; mais, si, dans les secondes phrases, *différant, présidant* et *résidant* sont terminés en *ant*, c'est qu'ils y sont employés comme participes.

Les mots *intrigant, fatigant, extravagant* s'écrivent sans *u*, lorsqu'ils sont employés comme adjectifs ; mais on écrit *intriguant, fatiguant, extravaguant*, quand ils sont participes.

(*Restaut*, pag. 480.—*Wailly*, pag. 74.—*Domergue*, pag. 125 de son Journal, 1er mars 1786, — et le Dict. de l'*Académie*.)

12° Quand l'*infinitif* est terminé par *quer*, les lettres *qu* se conservent dans toute la conjugaison, lorsque la prononciation pourroit permettre qu'on y substituât un c, comme dans nous *suffoquons*, vous *fabriquâtes*, dérivés des verbes *suffoquer, fabriquer*, et que, sans altérer la prononciation on pourroit écrire par *c* : nous *suffocons*, vous *fabricâtes*. Mais hors de la conjugaison, ce changement a presque toujours lieu : on écrit par *c*, et non par *qu*, la *suffocation*, la *fabrication*.

Voyez ce que nous disons, à ce sujet, pag. 435.

13° Les verbes en *dre*, où l'on entend le son *an*, se terminent en *endre*, comme : *prendre, fendre, tendre, vendre, rendre, reprendre, refendre*, etc. Il faut en excepter *répandre*.

On écrit par *ire* les verbes dont le participe présent se prononce *vant* ou *zant* ; comme : *lire, dire, écrire, souscrire*.

Excepté : *rire, sourire, bruire, maudire, frire*.

Par conséquent, *tenir, vêtir, courir*, etc., ne prendront pas d'e final, le participe ne se prononçant ni *zant* ni *vant*.

Contraindre, craindre, plaindre, et leurs composés, sont les seuls verbes en *aindre* ; tous les autres sont en *eindre* : *Teindre, feindre*.— *Vaincre* s'écrit aussi par *ain*.

§ VI.

DES LETTRES MAJUSCULES OU GRANDES LETTRES.

On appelle *lettres Majuscules*, ou *Grandes lettres*, certaines lettres plus grandes que les autres, et qui ont une figure différente de celle des lettres que l'on appelle *minuscules*, ou petites lettres.

A est une *lettre Majuscule* ; *a* est une *lettre minuscule*.

Éviter de faire Majuscules les lettres initiales dans les cas que nous allons établir, c'est, comme le dit *Beauzée*, une pratique contraire à un usage très-réfléchi de la nation, pratique qui tend à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, de laquelle dépend toujours la distinction précise des objets. Ajoutons que l'œil même est intéressé à la conservation des lettres Majuscules ; il s'égareroit, et se lasseroit de l'uniformité d'une page où toutes les lettres seraient constamment égales. Les Grandes lettres, répandues avec intelligence parmi les petites, sont des points de repos pour l'œil, auquel elles offrent en même temps le plaisir de la variété ; ce sont, en outre, des avis muets sur des observations nécessaires ; c'est une heureuse invention de l'art, pour augmenter ou pour fixer la lumière, et alors leur usage est d'un très-grand prix : les règles que nous allons donner méritent de fixer l'attention de nos lecteurs.

Afin de répandre plus de netteté dans les discours écrits, en y introduisant des distinc-

---

(432) Neuf mots, ayant tous des dérivés, changent d'orthographe, en cessant d'être employés comme participes présents, ou comme adjectifs verbaux ; ce sont :

Adhérent,	Divergent,	Président,
Affluent,	Excellent,	Résident,
Différent,	Négligent,	Violent.

C'est de ces neuf mots que se forment les dérivés, et non des participes présents *adhérant, différant*, etc., etc. ; ainsi l'on écrira par *en*, les mots : *adhérence, affluence, différence, divergence, excellence, négligence, présidence, résidence, violence*.

tions sensibles, l'orthographe exige que les lettres initiales de certains mots soient *Majuscules* dans les cas suivants :

1º Le premier mot d'un discours quelconque, et de toute proposition nouvelle qui commence après un point ou un alinéa, doit être distingué des autres par une lettre *Initiale Majuscule : Quel doigt a désigné à la mer la borne immobile qu'elle doit respecter dans la suite des siècles ? — Du quelques superbes distinctions que se flattent les hommes, ils ont tous même origine, et cette origine est petite.*

Il en est de même d'un discours direct que l'on cite, quoiqu'il soit précédé d'une ponctuation plus foible que le point, comme c'est l'ordinaire après l'annonce qu'on en fait.

Je ne suis pas de ceux qui disent ; *Ce* n'est rien,
C'est une femme qui se noie.
Je dis que c'est beaucoup ; et ce sexe vaut bien
Que nous le regrettions, puisqu'il fait notre joie.
(*La Fontaine*, Fab. 58.)

L'*Initiale Majuscule* sert, dans ce cas, à distinguer les sens indépendans les uns des autres, et facilitent par conséquent l'intelligence de ce qu'on lit.

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Initial.*)

2º Les noms propres d'ange, d'homme, de femme, de fausse divinité, d'animaux, de royaume, de province, de rivière, de montagne, de ville, ou autres habitations, de constellation, de jour, de mois, de fleuve, de vaisseau, etc., etc., doivent avoir une *Initiale Majuscule.* (*Beauzée*, même ouvrage.)

Le lendemain *Thisbé* sort et prévient *Pyrame.*
(*La Fontaine*, les Filles de Minée.)

Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la *Seine* à la *Saint-Jean* glacée,
Arnauld à *Charenton* devenir huguenot,
Saint-Sorlin janséniste, et *Saint-Pavin* bigot.
(*Boileau*, Satire I.)

La *Seine* a des *Bourbons*, le *Tibre* a des *Césars.*
(Le même, Épître au roi.)

Plût à *Dieu* qu'on réglât ainsi tous les procès !
(*La Fontaine*, les Frêlons et les Mouches à miel.)

Vénus, ainsi que *Mars*, demande la jeunesse.
(*Delille*, Géorgiques, liv. III.)

Le Formidable *a mis à la voile.*

Plutus, la *Fortune* et l'*Amour*,
Sont trois aveugles-nés qui gouvernent le monde.
(*Voltaire*, lettre à madame du Deffant, 1764.)

Le médecin *Tant-pis* alloit voir un malade,
Que visitoit aussi son confrère *Tant-mieux.*
(*La Fontaine*, les Médecins.)

La *Grèce* étoit en jeux pour le fils de *Sémélé.*
(Le même, les Filles de Minée.)

L'amour languit sans *Bacchus* et *Cérès.*
(*Deshoulières.*)
(*Beauzée*, Encycl. méth.)

Nota. — On doit regarder comme de vrais Noms propres, les mots *Champs Élysées*, *Mer Rouge*, *Mer Méditerranée* ; car c'est sous ces noms qu'on a généralement coutume de désigner ces lieux. Il faut donc les commencer par une *Majuscule* : il en faut aussi une au second mot *Élysées*, *Rouge*, *Méditerranée* ; autrement on croiroit que *Champs* et *Mer* forment seuls le Nom propre. Par la même raison, il ne suffiroit pas non plus de mettre une *Majuscule* au second mot.

Toutefois, si tous ces mots étoient unis par un tiret, et que le second ne fût pas un Nom propre, il ne faudroit pas de *Majuscule* à ce second mot. Ainsi l'on écrira *Port-royal*, *Pays-bas.*

Les champs thessaliens, *les monts idaliens* ne sont pas de vrais Noms propres. Ce sont des tournures poétiques pour dire : la *Thessalie*, l'*Idalie*. Aussi M. Didot écrit-il sans *Majuscule* ces mots et autres semblables.

(M. *Lemare*, note 527, pag. 314 de son Cours anal., 1re édit.)

L'emploi d'une lettre *Initiale Majuscule* est d'autant plus nécessaire, dans tous ces cas, que les noms propres étant pour la plupart appellatifs dans leur origine, une *Initiale Majuscule* lève tout d'un coup l'incertitude qu'il pourroit y avoir entre le sens appellatif et le sens individuel. Cette utilité de distinguer les différents sens est le fondement des règles qui vont suivre immédiatement.

(*Beauzée*, Encycl. méth.)

3º Le nom *Dieu*, quand il désigne individuellement l'Être Suprême, doit avoir une *Initiale Majuscule*, parce qu'il est alors comme un nom propre : *On doute de* Dieu *dans une pleine santé, et quand l'hydropisie est formée on croit en* Dieu. — *La crainte de* Dieu *est le commencement de la sagesse.*

(Le même.)

Mais le nom *Dieu* s'écrit avec une *Initiale Minuscule*, s'il est appliqué aux fausses divinités du paganisme ; s'il est pris dans un sens figuré ; ou bien encore s'il est regardé comme sujet de quelque qualification déterminative, ou, ce qui est la même chose, comme nom appellatif.

On a compté jusqu'à cent cinquante-neuf dieux *que les païens ont adorés.* (*Trévoux.*) — *Parmi les nations les plus éclairées et les plus sages* (les Grecs et les Romains), *le crime étoit adoré et reconnu nécessaire au culte des* dieux. (*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ.) — *Le* dieu *des miséricordes, le* dieu *des vengeances, le* dieu *d'Abraham.* — *Les rois sont ordinairement appelés les* dieux *de la terre.*

(Le même.)

La mort est le seul *dieu* (433) que j'osois implorer.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 6.)

Dans tous ces cas, le mot *Dieu* est un vrai nom appellatif. (Même autorité.)

4° Les noms des sciences, des arts, des métiers, s'ils sont pris dans un sens individuel qui distingue la science, l'art, le métier, de toute autre science, de tout autre art, de tout autre métier, doivent prendre une *Initiale Majuscule : La* GRAMMAIRE *a des principes plus importants et plus solides qu'il ne paroît d'abord. — Les poètes disent que la* MUSIQUE *est un présent des dieux. — Il est honteux d'ignorer le fondement de l'*ORTHOGRAPHE. — *La* MENUISERIE *emprunte le secours de la* GÉOMÉTRIE *et du* DESSIN *pour fournir des embellissements à l'*ARCHITECTURE. (Même autorité.)

Toutefois, ces noms rentrent dans la classe des noms appellatifs, quand ils sont présentés comme sujets d'une qualification déterminative; et alors on les écrit sans *Initiale Majuscule : On a appliqué sans jugement la* GRAMMAIRE *latine à toutes les langues, comme si chaque langue ne devoit pas avoir sa* GRAMMAIRE *propre. — Notre* ORTHOGRAPHE *actuelle est loin de l'*ORTHOGRAPHE *ancienne. — La question de savoir si la* MUSIQUE *italienne est préférable à la* MUSIQUE *française, a déjà été agitée bien des fois et n'est pas encore résolue. — Les curieux font grand cas des* DESSINS *des grands peintres. — La* MENUISERIE *du buffet d'orgue de l'église Saint-Sulpice est travaillée bien délicatement.* (Même autorité.)

5° On fait usage d'une lettre *Initiale Majuscule* pour indiquer au lecteur tout Nom abstrait personnifié :

Les *Vertus* devroient être sœurs,
Ainsi que les *Vices* sont frères.
(*La Fontaine*, Fab. 167 : les deux Chiens et l'Ane mort.)

Jadis trop caressé des mains de la *Mollesse*,
Le *Plaisir* s'endormit au sein de la *Paresse*.
(*Voltaire*, Discours sur la Modération.)

Vouloir tromper le *Ciel* est folie à la *Terre* ;
Le dédale des cœurs en ses détours n'enserre
Rien qui ne soit d'abord éclairé par les *Dieux*.
(*La Fontaine*, l'Oracle et l'Impie.)

L'*Allégorie* habite un palais diaphane.
(*Le mierre*)

. . . La *Mollesse* oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée;
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.
(*Boileau*, le Lutrin, chant III.)

Qui ne court après la *Fortune*?
(*La Fontaine*, l'Homme qui court après la Fortune.)

Sur les ailes du *Temps* la *Tristesse* s'envole.
(Le même, la Jeune Veuve.)

Sévigné, de qui les attraits
Servent aux *Grâces* de modèle.
(Le même, le Lion amoureux.)

Si l'on peint les GRÂCES *nues, c'est pour montrer qu'elles n'empruntent rien de l'art, et qu'elles n'ont d'autres charmes que ceux de la nature.* (*Bouhours*.)

(M. *Lemare*, pag. 314, et *Boiste*, Dict. univ.)

6° Il faut donner des lettres *Majuscules* pour initiales aux noms appellatifs des tribunaux, des compagnies, des corps, et à ceux qui déterminent, par l'idée d'une profession ou d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile, lorsque ces noms sont employés sans complément déterminatif pour désigner individuellement leur objet : *On comptoit autrefois douze* PARLEMENTS *en France. — L'*ÉGLISE *est la colonne et le soutien de la vérité. — L'*ACADÉMIE *a été établie pour connoître principalement de l'ornement, de l'embellissement et de l'augmentation de la langue française. — L'*APÔTRE *fait une belle peinture de la charité. — Le* ROI *des rois est le souverain créateur du ciel et de la terre.*

Mais ces mêmes mots s'écrivent sans *Majuscule Initiale*, s'ils sont présentés dans le discours sans application individuelle, ou si l'application est désignée par un complément déterminatif : *La fermeté des membres du* PARLEMENT *a souvent fait époque dans notre histoire. — Nous devons prier pour l'union des* ÉGLISES. — *On doit de grandes lumières aux* ACADÉMIES *de l'Europe. — Un* APÔTRE *doit surtout prêcher d'exemple. — Le lion est le* ROI *des animaux ; le phénix, le* ROI *des oiseaux ; le basilic, le* ROI *des serpents.*
(*Beauzée*, Encycl. méth.)

7° Les adjectifs *saint*, *grand*, et semblables, doivent prendre une *Initiale Majuscule*, lorsqu'ils entrent dans la composition d'un nom propre, et en font partie : SAINT *Pierre ;* SAINT *Paul ;* SAINTE *Madelaine ; le* SAINT DES SAINTS ; *les litanies des* SAINTS ; *Henri le* GRAND ; *Saint Grégoire le* GRAND ; *le* SAINT *Père ; la* SAINTE *Trinité ; le* SAINT *Esprit ; la* SAINTE *Bible.* (*Boiste*, Dict. univ.)

---

(433) *Dieu*. On a critiqué mal à propos ce vers, en disant, la mort n'est point un dieu, mais une déesse. Cette critique est absurde : *dieu* est pris ici dans un sens générique ; c'est comme s'il y avoit, *je n'osois implorer d'autre dieu que la mort.*

8° Quand on adresse la parole à une personne, ou à un être quelconque, le nom qui désigne cette personne ou cet être, fût-il appellatif, doit avoir une *Initiale Majuscule*, parce qu'il est déterminé individuellement par l'idée de la seconde personne: *Il n'y a plus qu'un seul prodige que j'annonce aujourd'hui au monde : ô* CIEL! *ô* TERRE! *étonnez-vous à ce prodige nouveau! C'est que parmi tant de témoignages de l'amour divin, il y ait tant d'incrédules et tant d'insensibles.* (Même autorité.)

C'est par la même raison que l'on écrit avec une *Initiale Majuscule : Monseigneur, Monsieur, Madame, Mademoiselle*, en adressant la parole aux personnes. Cela arrive si souvent, qu'on a cru devoir écrire ces mots avec une *Majuscule*, même hors le cas de l'apostrophe. On a senti depuis qu'il falloit donner à cet usage universel un principe également universel; et l'on a imaginé que c'étoit une affaire de politesse, comme si l'orthographe devoit peindre autre chose que la parole avec les accessoires relatifs aux différents sens. Cette politesse deplacée a suggéré ensuite aux imprimeurs d'écrire avec des *Majuscules* les pronoms *il, elle*, quand ils se rapportent aux noms *Roi* ou *Majesté*. Ce sont de vrais abus, des fautes contre les vrais principes ; car les pronoms se rapportant aux noms *Roi* ou *Majesté*, ils doivent toujours, et dans tous les cas, s'écrire avec une *initiale minuscule*, par cela seul que les pronoms *il, elle*, et en général les pronoms personnels, *je, me, moi, tu, te, soi, il, elle, lui, leur*, désignent trop clairement des individus déterminés, pour qu'on puisse s'y tromper. (Même autorité.)

Beauzée est même d'avis que l'on doit écrire avec une *initiale minuscule : monsieur, madame, sa majesté*, dans les phrases suivantes : *J'ai remis votre lettre à monsieur*, ou *à m. l'abbé N..., à madame*, ou *à* m^{me} *la duchesse de M. — Sa majesté*, etc., etc., *le nomma à cet emploi, dès qu'elle fut instruite de ses éminentes qualités*; mais comme l'usage est contraire, nous n'engagerons pas nos lecteurs à se ranger à l'avis de *Beauzée*.

9° Quand un mot a plusieurs sens différents, il est assez convenable d'employer une *Initiale Majuscule*, pour désigner le sens le plus considérable. Cette attention est propre à prévenir bien des équivoques et à faciliter au lecteur l'intelligence de ce qu'il lit, en lui faisant apercevoir sur-le-champ dans quelle acception il doit prendre les mots dont il fait usage. Ainsi l'on écrira avec une *Initiale Majuscule : La* JEUNESSE, pour désigner les jeunes gens ; et *votre* GRANDEUR, en parlant à un grand d'Espagne, à un évêque ; mais on écrira avec une *minuscule : la jeunesse*, pour marquer le plus bel âge de la vie, et *la grandeur* de Dieu, pour désigner son excellence.

On écrira le mot *grand* avec une *Majuscule* dans cette phrase : *Les* GRANDS *seroient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvoit des pauvres et des malheureux.* (*Massillon.*)

Et avec une *minuscule* dans celle-ci : *Un* GRAND *homme excelle par un* GRAND *sens, par une vaste prévoyance, et par une haute capacité.*

Le mot *Justice* s'écrira par un grand *J*, lorsqu'il exprimera cette vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient : *La* JUSTICE *est la première des vertus, elle est due à tous les hommes sans distinction ;* ou bien encore, lorsqu'on voudra parler des officiers on magistrats qui rendent la justice. *Éloignez cette idée qu'on a de la* JUSTICE, *qu'elle doit toujours être effrayante, toujours armée ; elle lève quelquefois son bandeau pour jeter des regards de pitié sur les misérables.* Mais le mot *justice* s'écrira par un petit *j*, lorsqu'il signifiera *bon droit, raison : Il ne faut pas se faire* JUSTICE *à soi-même.*

On écrira le mot *Ciel* par un grand *C* s'il signifie *Dieu*.

Le *Ciel* reçut toujours nos vœux et notre encens.

Et par un petit *c*, dans toutes ses autres acceptions.

O CIEL ! s'écrira par un grand *C*, parce que cette exclamation est une sorte d'invocation à Dieu.

Père s'écrira par un petit *p*, quand il signifiera celui qui a un ou quelques enfants : *Il n'y a qu'un bon gouvernement qui puisse encourager les pauvres à devenir* PÈRES.

Par un grand *P*, quand ce sera un titre d'honneur : PÈRES *conscrits.*—PÈRES *de l'Église.*

La *noblesse* par un petit *n* est l'avantage d'être noble : *La vertu est la vraie* NOBLESSE *de l'homme de bien.*

La *Noblesse* par un grand *N* est le corps des nobles : *La* NOBLESSE *de France s'est de tout temps distinguée par son attachement à la Monarchie.*

Cette distinction doit même avoir lieu entre deux sens individuels d'un nom appellatif : *Il se rendit au* SÉNAT (en parlant du lieu) ; *il fut blâmé par le* SÉNAT (en parlant du corps) ; quoique dans les deux cas il s'agisse uniquement du sénat.

10° On écrira avec une *Initiale Majuscule* tout nom devenu commun, de nom propre qu'il étoit originairement, pourvu qu'il soit pris pour désigner la qualité principale qui caractérise le nom propre; exemple :

Oh, combien de *Césars* deviendront *Laridons!*
(*La Fontaine*, Fab. 166, l'Éducation.)

J'ai lu, chez un conteur de fables,
Qu'un second Rodillard, l'*Alexandre* des chats,
L'*Attila*, le fléau des rats,
. . . .
Vrai *Cerbère*. . .
(Le même, Fab. 60 : le Chat et le vieux Rat.)

Quand un Sully renaît, espère un *Henri*-quatre.
(*Voltaire*, le Temps présent, t. 14 de ses OEuv.)

Que de frêlons vont pillent les abeilles!
Que de *Pradons* s'érigent en *Corneilles!*
Que de *Gauchats* semblent des *Massillons!*
Que de *Le Dains* succèdent aux *Bignons*.
(Le même, Étrennes aux Sots.)
(M. *Lemare*, pag. 414.)

11° Il convient également de distinguer le titre d'un livre ou d'une pièce quelconque par une *Initiale Majuscule*. Il en est de même lorsqu'on le cite. On écrira donc :

Fable des deux Amis. — *Fable des deux Pigeons.*

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe
Je ne reconnois plus l'auteur du *Misanthrope.*
(*Boileau*, Art poétique, chant III.)

Toujours sur sa toilette est la *Sainte-Écriture*,
Et le *Petit-Carême* est surtout sa lecture.
(*Voltaire*, Conte de Gertrude.)
(M. *Lemare*, pag. 315.)

12° Les noms qui expriment le principal sujet du discours doivent être distingués des autres par une grande lettre.

Ainsi, dans le précédent chapitre sur l'Orthographe, ce dernier mot a dû être partout marqué d'une grande lettre, parce que l'Orthographe étoit l'objet de ce chapitre. Cette méthode a pour but de soutenir l'attention du lecteur, en lui rappelant sans cesse le sujet de ce qu'il lit.

13° Dans la poésie, il est reçu, pour mieux assurer la distinction des vers, de mettre une *Initiale Majuscule* au commencement de chaque vers, grand ou petit; soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé :

Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices;
Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
Rétif à la censure, et fou dans les plaisirs.
L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des Grands, s'intrigue, se ménage,
Contre les coups du sort songe à se maintenir,
Et loin dans le présent regarde l'avenir.
(*Boileau*, Art poétique, chant III.)
(*Beauzée*, Encycl. méth., et *Boiste*.)

14° Enfin, il y a de certains mots qu'on a coutume d'abréger et de représenter par des lettres *Majuscules*, ainsi qu'il suit :

J.-C. Jésus Christ.
N. S. Notre Seigneur.
N. *S. J.-C.* Notre Seigneur Jésus-Christ.
S. S. Sa Sainteté.
S. M. Sa Majesté.
S. M. I. Sa Majesté Impériale.
S. M. B. Sa Majesté Britannique.
S. M. C. Sa Majesté Catholique.
S. M. T. C. Sa Majesté Très-Chrétienne.
S. M. T. F. Sa Majesté Très-Fidèle.
S. M. S. Sa Majeste Suédoise.
S. A. R. Son Altesse Royale.
S. A. I. Son Altesse Impériale.
S. Ex. Son Excellence.
S. Em. Son Éminence.
Mgr Monseigneur.
Md Marchand.
Mde Marchande.
Mme Madame.
Mr Monsieur.
Négt Négociant.

§. VII.

DES ACCENTS.

Il ne faut pas confondre les *Accents* dont il a été question, chap. III, Ire partie, page 33, avec ceux dont nous allons parler ; et, quoique les anciens aient donné le même nom à la chose et au signe de la chose, ceux-ci ne sont que de purs signes d'Orthographe qui se mettent sur une voyelle, soit pour en faire connoître la véritable prononciation, soit pour faire distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même, mais dont le sens est différent.

On reconnoît, dans la langue française, trois sortes d'*Accents* : l'*Accent aigu*, l'*Accent grave*, et l'*Accent circonflexe*.

L'*Accent aigu* (é) se met sur tous les *é fermés* qui terminent la syllabe, ou qui sont seulement suivis d'un *s*, signe du pluriel : La *bonté*, la *vérité*, l'*assemblée*, les *procédés*, les *prés émaillés*. Mais on écrira sans *Accent aigu* l'e fermé de *nez*, de *berger*, attendu que ce n'est point l'e, mais une des consonnes *z*, *r*, qui termine la syllabe. (M. *Chapsal*.)

L'*Accent grave* (è) se met sur tous les *è ouverts* qui terminent la syllabe, comme dans: *Pèle*, *règle*, *prophète*, il *mène*, ou qui sont

suivis d'un *s* qui achève le mot : *Procès*, *succès*, *décès*, *après* (sont exceptés : *Ces*, *les*, *mes*, *tes*, *ses* ; et *des*, article composé). D'après ce principe, on écrit : *J'appelle*, *terre*, *coquette*, *mer*, *secret*, sans accent grave ; car les consonnes *l*, *r*, *t*, qui terminent la syllabe, en donnant à l'*e* le son ouvert, rendent l'*Accent* inutile.

La lettre *x*, qui fait les fonctions de deux consonnes, dont l'une appartient à la syllabe précédente, qu'elle termine, l'autre à la syllabe suivante, exige pour cette raison que l'*e ouvert*, qui la précède, ne soit pas surmonté d'un accent grave, *convexe*, *je vexe*, *circonflexe*.

(*Domergue*, pag. 142 de sa Gramm.)

Il faut remarquer que l'*e* est toujours ouvert, lorsqu'il termine la syllabe, et qu'il est suivi d'une consonne et d'un *e muet* ; exemple : Il *espère*, il *pèse*, *modèle*.

Sont exceptés, 1° les mots en *ége*, comme : *Sacrilége*, *sortilége*, etc., où l'*e* n'est point ouvert, mais fermé, quoiqu'il termine la syllabe, et qu'il soit suivi d'une consonne et d'un *e muet*.

2° Ces phrases : *Aimé-je*, *dussé-je*, *veillé-je*, etc., dans lesquelles l'*e* est également fermé, et prend un accent aigu.

Voyez plus bas ce que nous disons sur l'emploi de la *diérèse*, et aux Remarques détachées, sur la manière d'écrire le mot *Poëte*.

On fait également usage de l'*Accent grave* dans plusieurs mots, pour empêcher qu'on ne les confonde avec d'autres ; par exemple, on l'emploie pour le mot *là*, adverbe, afin de le distinguer de *la*, article, ou de *la*, pronom relatif :

L'égalité est au cimetière, *mais elle n'est que* LÀ. (M. *De Lévis*.)

Où, pronom ou adverbe, s'écrit avec l'accent grave : *L'adversité est le creuset* où *la vertu s'épure*, *et la pierre de touche* où *l'amitié s'éprouve*.

Où la vertu finit, *là* commence le vice.

Ou, écrit sans accent, sert purement de liaison, et alors il est conjonction, et peut se remplacer par *ou bien* :

Les rois sont dans la main des dieux,
Les instruments de la clémence
Ou de la colère des cieux.

(*J.-B. Rousseau*, Ode IV, liv. 4.)
(L'*Académie*.—*Wailly*.—*Restaut*.)

Dès s'écrit avec l'accent grave quand il signifie *à partir de*, *du moment où*, *puisque* : *L'homme* DÈS *sa naissance a le sentiment du plaisir et de la douleur*. (*Marmontel*.)

Et il s'écrit sans accent quand il est article composé ; alors il peut se tourner par *de les* : DES *talents précoces mûrissent rarement*. —*La plupart* DES *gens ne jugent des hommes que par la vogue qu'ils ont* ou *par leur fortune*. (*La Rochefoucauld*, Maxime 212.)

À s'écrit avec l'accent grave dans tous les cas où il est employé comme préposition : *Il n'y a pas de mérite* À *savoir l'orthographe*, *mais il y a beaucoup de honte* À *l'ignorer* ; il s'écrit sans accent, quand il forme la troisième personne du verbe *avoir* :

La religion A *pour piédestal l'humanité*.

La peine *a* ses plaisirs, le péril *a* ses charmes.
(*Voltaire*, la Henriade, chant IV.)

On quand il est employé substantivement : *Il ne sait ni* A *ni* B.

On emploie *l'accent circonflexe* (^) lorsque la voyelle est longue, et qu'il y a suppression de lettre, comme dans les mots : *âge*, *bâiller*, *tête*, *épître*, *côte*, où le son est long, et l'on écrivoit autrefois : *Aage*, *baailler*, *teste*, *épistre*, *coste*. Mais *motion* s'écrira sans accent circonflexe sur l'o, parce qu'il y a allongement de son, sans suppression de lettre.

D'après le principe que nous venons d'établir, il faut mettre un accent circonflexe, 1° sur *a* long qui précède ou *ch*, comme dans *lâche*, *tâche*, *fâcheux* ; ou *t*, prononcé avec le son qui lui est propre, comme dans *château*, *gâter*, *bâtir*. Quoique l'*a* soit long dans *nation*, il ne prend pas d'accent circonflexe, parce que le *t* n'a pas le son qui lui est propre, mais celui du *s*.—2° Sur l'avant-dernier *e* des mots en *ème* : *Même*, *blême*, *système*, *problème* (Excepté cependant les adjectifs numéraux ordinaux, comme *deuxième*, *troisième*, etc.). — 3° Sur l'*i* des verbes en *aître*, comme *naître* ; en *oître*, comme *paroître*, *accroître*, dans tous les temps où *i* est suivi de *t* : Il *naît*, il *paroîtra*, nous *accroîtrons*.

Remarquez qu'on ne met jamais de point sur l'*i* surmonté d'un accent circonflexe.

4° Sur l'o qui précède les finales, *le*, *me*, *ne* : *Pôle*, *rôle*, *dôme*, *fantôme*, *trône*, *zône*.

Cet accent se met encore sur les pronoms possessifs, le *nôtre*, le *vôtre*, etc. ; mais on ne le met pas sur *notre*, *votre*, suivis d'un substantif et non précédés de l'article.

On en fait également usage à la première et à la seconde personne plurielles du prétérit défini de l'indicatif : *Nous aimâmes*, *vous aimâtes*, *nous reçûmes*, *vous reçûtes*, etc. ; et à la troisième personne singulière de l'imparfait du subjonctif : *Qu'il fût*, *qu'il eût*, *qu'il aimât*, *qu'il reçût*, etc.

(L'*Académie*, *Girard*, *Wailly*, *Restaut*.)

Cet accent ne se met pas sur l'*u* de la préposition *sur*, ni sur celui du substantif masculin *mur*.

Réfléchissez sur les merveilles de la nature, et osez dire qu'il n'y a point de Dieu.

On peut dans les prisons entraîner l'innocence;
Mais l'homme généreux, armé de sa constance,
Sous le poids de ses fers n'est jamais abattu :
S'ils pèsent *sur* le crime, ils parent la vertu.
(M. *Raynouard*, les Templiers.)

Mais on le met sur l'*u* des mots *mûr*, *sûr* (adjectifs), etc., parce qu'on écrivoit autrefois *meur*, *seur*. *Girard* et *Beauzée*.)

Ami *sûr* et douce amie
Font le charme de la vie.
(*La Fontaine*.)

Des raisins, *mûrs* apparemment,
Et couverts d'une peau vermeille.
(Le même, le Renard et les Raisins.)

Il se met aussi sur le mot *dû*, participe passé du verbe *devoir*, afin d'empêcher qu'on ne le confonde avec le mot *du*, article : *Songez que votre cœur est un bien qui m'est* DÛ.

Arrêtez ; à ses mœurs votre respect est *dû* ;
La vertu, dans les fers, est toujours la vertu.
(*Gresset*, Édouard, act. III, sc. 6.)

Toutefois ce participe ne prend d'accent ni au pluriel masculin, ni au féminin, tant singulier que pluriel ; parce qu'alors le participe *dû* ne peut être confondu avec l'article composé *du* (434).

Sans vous parer pour lui d'une foi qui m'est *due*.
(*Racine*, Mithridate, act. IV, sc. 4.)

A ces beaux sentiments les dignités sont *dues*.
(*Piron*, la Métromanie, act. III, sc. 7.)
(Mêmes autorités.)

Enfin l'accent circonflexe se met sur le mot *tû*, participe passé du verbe *taire*, pour le distinguer du pronom *tu* ; et sur *crû*, participe de *croître*, pour le distinguer de *cru*, participe de *croire* :

---

(434) Pour ne rien laisser à désirer sur l'*accentuation*, nous allons donner ici la liste des mots dans lesquels on fait usage de l'accent circonflexe ; bien entendu que nous n'y comprendrons pas ceux auxquels s'appliquent les règles contenues dans les derniers alinéa qui concernent cet accent.

Âcre, *âge*, *âne*, *appât* (amorce), *âpre*, *blâme*, *dégât*, *mâle*, *mât* du vaisseau, *pâle*.

Ancêtre, *apprêt*, *arène*, *arête* (de poisson), *arrêt*, *bêche*, *bêler*, *bête*, *champêtre*, *chêne* (arbre), *conquête*, *crêpe*, *crête*, *dépêche*, *empêche*, *être* et ses composés, *bien-être*, *peut-être*, etc. ; *archevêque*, *évêque*, *fenêtre*, *fêter*, *forêt*, *frêle*, *frêne*, *gêne*, *grêle*, *hêtre* (arbre), *honnête*, *intérêt*, *mêler*, *pêche* (fruit), *pêcher* (du poisson), *pêle-mêle*, *prêcher*, *prêt*, *prêter*, *prêtre*, *protêt*, *quête*, *enquête*, les *rênes* (d'un cheval), *revêche*, *rêve*, *salpêtre*, *tempête*, *tête*, *vêler*, les *vêpres*, et *vêtir*.

Abîme, *aîné*, *puîné*, *dîner*, *épître*, *faîte* (sommet), *fraîche*, *gaîté*, *gîte*, *île*, *maître*, *regître*, *surcroît*, *traîner*, *traître*.

Apôtre, *clôture*, *côté*, *côte*, *dépôt*, *entrepôt*, *hôpital*, *hôte*, *hôtel*, *impôt*, *maltôte*, *ôter*, *rôder*, *rôt*, *rôti*, *suppôt*, *tôt*, *aussitôt*, *bientôt*, *plutôt*, *tantôt*, *trône*.

Août, *affût*, *brûler*, *bûche*, *chûte* (*), *embûche*, *coûter*, *jeûne* (abstinence), *flûte*, *goût*, *joûte*, *piqûre*, *voûte*.

Les dérivés s'écrivent également avec un accent circonflexe : *âcreté*, *blâmer*, *arrêter*, *enchaîner*, etc.

Âme. Ce mot, depuis *Montaigne*, s'est toujours écrit sans accent circonflexe, et l'*Académie*, *Trévoux*, *Gattel*, *Boiste*, *Girard*, *Rolland*, *Prévost*, M. *Noel* et M. *Laveaux*, n'en ont jamais fait usage. Cependant *Féraud*, qui vouloit que l'on mît l'accent circonflexe sur toutes les syllabes longues, écrivoit *âme* avec cet accent : et, quoique l'*Académie* n'ait point admis l'innovation proposée par ce grammairien, elle a cependant, dans son Dictionnaire, édition de 1798, écrit le mot *ame* avec l'accent circonflexe ; mais comme cet accent suppose la suppression d'une lettre, et que l'on n'a jamais écrit *aameni asme* ; comme ensuite cet accent sert à rendre une syllabe longue, et que la première syllabe du mot *ame* est longue, d'après les règles générales de la prononciation, nous ne pouvons adopter la dernière décision de l'*Académie*, puisqu'elle est contraire à tous les principes, et que d'ailleurs il nous est impossible de voir pour cette décision un motif raisonnable.

Théâtre : Ce mot devroit, par les mêmes motifs, s'écrire sans accent, puisque d'ailleurs il vient évidemment de *theatrum* ; mais ici tous les lexicographes, et l'usage généralement adopté, en ont décidé autrement.

(*Domergue*, pag. 206 de ses Solut. gramm.)

(*) L'*Académie* écrit ce mot sans accent circonflexe sur l'*u* ; mais quelques Grammairiens sont d'avis que cet accent est indispensable. En effet tout le monde prononce cet *u* long, et l'accent est d'autant plus nécessaire que l'on prononçoit autrefois *cheute*, et qu'alors l'accent doit remplacer l'*e*.

Pour ne le plus aimer j'ai cent fois combattu :
Je n'ai pu l'oublier ; en moins je me suis tû.
(*Racine*, Bérénice, act. V, sc. 7.)

Cet enfant a eau en moins de rien.
(L'*Académie*.)

§. VIII.

DE L'APOSTROPHE.

L'Apostrophe est, dans la langue française, une petite marque en forme de virgule ('), que l'on met au haut d'une lettre, pour marquer l'élision ou la suppression d'une voyelle, quand le mot suivant commence par une voyelle.

(Le Dict. de l'*Académie* et *Dumarsais*.)

Nous ne connoissons que trois lettres qui, se trouvant à la fin d'un mot, se suppriment avant un autre mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. Ces trois lettres sont *a*, *e* muet, *i* ; si nous en avons d'autres qui se suppriment dans quelques circonstances, on n'applique point à cette suppression le terme d'élision.

(*Demandre*, Dict. de l'Élocution.)

La lettre *a* et la lettre *e* se retranchent dans l'article *le*, *la*, et dans le pronom *le*, *la* : *Les vertus se perdent dans L'intérêt, comme les fleuves se perdent dans la mer.* (*La Rochefoucauld*, Maxime 171.) — *L'envie est détruite par la véritable amitié, et la coquetterie L'est par le véritable amour.*

(Le même, Maxime 376.)

La lettre *i* s'élide dans la conjonction *si*, avant le pronom masculin *il*, tant au singulier qu'au pluriel : *Il viendra* S'IL *peut.*—*Ils auront tort* S'ILS *se fâchent* (L'*Académie*.); mais cela n'a lieu avant aucun autre mot, par quelque voyelle qu'il commence, quand même ce seroit par un *i* ; et l'on dit et écrit : SI *elle vient.* — SI *on vous dit que.* — SI *un homme étoit assez téméraire.*—SI *Irène avoit tenu une autre conduite.*

(Le Dict. de l'*Académie*.—*Th. Corneille*, sur la 549e Rem. de *Vaugelas*, —et *Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Apostrophe*.)

Si, précédé de la conjonction *et*, s'employoit autrefois pour dire *cependant*, *avec cela*, *néanmoins* ; et alors il ne perdoit jamais sa voyelle, non pas même devant le pronom. *Il est brave et vaillant, et si il est doux et facile.* — *Je souffre plus que vous, et si je ne me plains pas.* (Le Dictionnaire de l'*Académie*.) — Employé dans ce sens, *si* est une expression qui a vieilli et dont on ne se sert plus.

L'*e* muet final s'élide toujours dans la prononciation et dans l'écriture, devant une voyelle, dans les monosyllabes : *Je*, *me*, *te*, *se*, *que*, *ne*, *ce*, *le*. On en marque l'élision par l'Apostrophe : J'*y cours*, *je* M'*y rendrai*, *je* T'*admire*, etc. L'*e* muet de *grande* s'élide quelquefois dans la prononciation et même dans l'écriture, devant des substantifs féminins qui commencent par une consonne ; et on dit et on écrit : *Grand'mère, grand'tante, grand'messe, grand'chambre, grand'salle, grand'chère, grand'croix, grand'pitié.*

(*Th. Corneille*, sur la 173e Remarque de *Vaugelas*. — L'*Académie*, pag. 190 de ses Observ. — *Restaut*, et le Dict. de l'*Académie*.)

Cependant il n'y a que les mots *grand'mère*, *grand'tante*, pour lesquels la règle soit générale ; et si on supprime l'*e* de *grande* dans d'autres mots, ce ne peut être que dans le style marotique, dans la fable et dans le vaudeville.

La pauvre femme eut si *grand'peur*.
(*La Fontaine*, Fab. 184e : le Mari, la Femme et le Voleur.)

Quand le mot *grande* est précédé de quelque prépositif, ou équivalent de l'article, l'e muet final ne souffre pas d'élision, et l'on dit : *Une grande chambre, la plus grande chère, une très-grande messe, la plus grande peine*, etc.

(*Th. Corneille*, sur la 175e Rem. de *Vaugelas*, —et l'*Académie*, pag. 190 de ses Observ.)

L'*e* muet de la préposition *entre* s'élide dans les verbes réciproques, *s'entr'aider*, *s'entr'accorder, s'entr'accompagner, s'entr'accuser, s'entr'excuser, s'entr'ouvrir*, etc.

Féraud, *Wailly*, *Demandre*, *Gueroult*, *Lévizac*, écrivent avec élision *entr'elles*, *entr'eux*, *entr'autres*, et M. Maugard a dit et écrit : *Les véritables sages vivent* ENTRE *eux retirés et tranquilles.*

Trévoux écrit sans élision *entre elles*, *entre une et deux heures* ;

Et l'*Académie*, aux mots *Abouchement*, *Agent*, etc., etc., écrit aussi *entre eux* ; mais aux mots *Commun*, *Premier*, etc., elle écrit avec élision *entr'eux*.

Toutefois il n'y a aucun doute que l'on écrit sans élision : ENTRE *onze heures et midi.* (L'*Académie*.) — ENTRE ON *bon et un mauvais ami.*—ENTRE AMIS.

L'*e* final de *jusque* s'élide avant *a*, *au*, *aux*, *ici* : — JUSQU'À *Rome.* — JUSQU'AU *ciel.*—JUSQU'AUX *nues.*—JUSQU'ICI.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Domergue*, *Wailly*, et *Restaut*.)

L'*e* de *puisque* et de *quoique* s'élide, mais ce n'est que quand ces mots sont suivis de *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *on*, *un*, *une*, ou d'un mot avec

lequel ces conjonctions sont immédiatement liées :

PUISQU'AINSI *est.* — PUISQU'IL *le veut.* — QUOIQU'ELLE *soit.*—QUOIQU'IL *soit.*

(*L'Académie.*)

Mais on écrira : PUISQUE *aider les malheureux est un devoir.—Le maître de la maison me paroît un homme généreux,* QUOIQUE *un peu fier.* (*Voltaire.*)—QUOIQUE ÉTRANGER, *on vint me chercher pour me faire roi.* (*Fénélon*, Télém.) — QUOIQUE INVISIBLES, *il est toujours deux témoins qui nous regardent : Dieu et la conscience.*

(Le même, Dial. de Dion et de Gélon.)
(*Domergue*, pag. 156.)

L'*e* final de *quelque* s'élide devant *un*, *une* : QUELQU'UN, QUELQU'UNE ; et dans : *quel* QU'IL *soit*, *quelle* QU'ELLE *soit*.

Dans les autres cas, l'*e* ne s'élide pas :

J'avois de *quelque espoir* une foible étincelle.
(*Voltaire*, Mérope, act. II, sc. 2.)

J'aimerois mieux m'aller cacher dans QUELQUE ÎLE *déserte*, *que de me charger de gouverner une république.*

(*Fénélon*, Dial. de Dion et de Gélon.)

Comme je m'imagine que vous avez QUELQUE IMPATIENCE *de voir quelque chose de la Satire des Femmes*, etc.

(*Boileau*, lettre à Racine.)

Tâchez de trouver QUELQUE AUTRE *chose qui vous satisfasse.* (*Racine*, lettre à Boileau.)

QUELQUE ÉLÉGANTE, QUELQUE ADMIRABLE, QUELQUE DIVERSE *que soit la structure des végétaux*, *elle ne frappe pas assez un œil ignorant pour l'intéresser.*

(*J.-J. Rousseau*, Confessions.)
(*L'Académie*, *Domergue* et *Féraud*.)

L'*Académie* (aux mots *Autre*, *Quelque*), *Wailly*, *Lévizac*, *Lhomond*, MM. *le Tellier* et *Gueroult*, sont d'avis d'élider l'e final de *quelque*, quand il est suivi du mot *Autre*.

L'*e* final de *presque* ne s'élide que dans *presqu'île* ; hors de là, on l'ecrit sans élision : *Un ouvrage* PRESQUE *achevé*, *un habit* PRESQUE *usé*.

(Le Dict. de l'*Académie*, ceux de *Richelet* et de *Féraud*.)

On peut regarder le climat comme la cause première et PRESQUE UNIQUE *de la couleur des hommes.* (*Buffon*, Histoire de l'Homme.)

Dans la constitution économique des États, de longues victoires ressemblent PRESQUE *à des défaites.*

(*Thomas*, Essai sur les Éloges, chap. 23.)

A et *e* ne s'élident pas dans les pronoms relatifs LE, LA, placés après un impératif, ni dans *là* adverbe : *Menez-*LA *à Paris.—Ira-t-il* LÀ *avec vous ?* (*L'Académie.*)

A et *e* ne s'élident pas non plus dans *de*, *le*, *la*, *que*, *ce*, employés avant les mots *huit*, *huitaine*, *huitième*, *onze*, *onzième*, et avant l'expression *oui* et *non*.

De HUIT *qu'ils étoient.* — *Le* HUIT *du mois.* —*Le* ONZE *de janvier.*—*Le* OUI et le NON.

(*D'Olivet*, Prosodie franç., pag. 53 et suiv.—*Wailly*, pag. 476.—Le Dict. de l'*Académie*, aux mots *Huit*, *Onze*, *Oui*, *Un*.)

Jamais dans aucun cas, on ne doit, en écrivant, élider l'*e* muet de la préposition *contre* : ainsi on écrit sans élision : *Contre-allée*, *contre-amiral*, *contre-enquête*, *contre-hermine*, *contre-ordre*, etc., etc.

Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville ;
Et *contre eux* la campagne est mon unique asile,
(*Boileau*, Epître VI.)

(Les Dict. de l'*Académie* et de *Féraud*, à chacun de ces mots.)

Enfin les diphthongues *moi* et *toi*, placées après un impératif, s'élident devant *en*, jamais devant *y* : *Donnez-m'en*, *va-t'en*.

Mais on dit : *Conduisez-y-moi*, et non pas *conduisez-m'y*.

(Décis. de l'*Académie*, pag. 142.—Ses Observ. sur les Rem. de *Vaugelas*, pag. 110,—et son Dict., aux mots *Moi* et *Me*.)

§. IX.

DU TIRET.

Le *Tiret* est un petit trait, droit et horizontal en cette manière (-), qu'on met entre deux mots que l'on veut unir, soit parce qu'ils sont censés ne faire qu'un même mot, soit parce qu'il n'est pas permis de les séparer dans le discours.

On le met, 1° entre les mots radicaux des mots composés, tels que *chef-d'œuvre*, *arc-en-ciel*, *serre-tête*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Tiret*.)

2° Entre les mots qui sont réunis pour ne former qu'une seule expression, comme : *C'est-à-dire*, *vis-à-vis*, *peut-être*, *au-delà*, *par-delà*. (Le Dict. de l'*Académie*.)

3° Entre le pronom personnel et le mot *même* : *Moi-même*, *lui-même*, *nous-mêmes*, *vous-mêmes*. (Même autorité.)

4° On le met après le verbe, quand il est suivi du pronom qui en est le sujet, ou des mots, également sujets, *ce* et *on*, pour quelque raison que se fasse cette transposition : *Irai-je ? Viendrez-vous ? Aussi le croyons-nous. Puisses-tu réussir ! Étoit-ce moi ? Sont-ce vos livres ? Que dit-on ?* (*Beauzée*.)

5° Lorsque ces mots, *il*, *elle*, *on* (435), sont ainsi transposés après un verbe terminé par une voyelle, on place entre eux un *t* euphonique, que l'on sépare du verbe par un *Tiret*, et du sujet par un autre : *M'aime-t-elle ? Les approuve-t-on ? Puisse-t-il se désabuser !* — *La mort n'a-t-elle pas toujours surpris, et ne surprendra-t-elle pas toujours les hommes ?* —*Quand on donne des conseils, pourquoi ne donne-t-on pas aussi la sagesse d'en profiter ?* (*La Rochefaucauld*, au mot *Conseil*.)

Lorsque sur la nature ou règle ses besoins,
Combien *s'épargne-t-on* de travaux et de soins!
(*Du Resnel*.)

Observez bien que ce seroit une faute de mettre une apostrophe au lieu du second *Tiret*, comme beaucoup de gens le font sans réflexion. (*Beauzée* et l'*Académie*.)

6° Lorsqu'après les premières et les secondes personnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots : *Moi*, *toi*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leur*, *en*, *y*, on les joint aussi aux verbes par un *Tiret*, et l'on met même un second *Tiret*, s'il y a de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif :

Donne-moi, *dépêchez-vous*, *flattons-nous-en*, *transportez-vous-y*, *accordez-la-leur*, *rends-la-lui*. (*Beauzée*.)

Mais on écrit : *Faites-moi lui parler*, et non *faites-moi-lui parler*, parce que *lui* est régime de *parler*, et non de *faites* : *Venez me parler*, *va te récréer*, parce que *me* et *te* ne sont pas régis par les impératifs *venez* et *va*, mais par les infinitifs *parler* et *récréer*.
(*Beauzée*, et le Dict. crit. de *Féraud*, au mot *Impératif*.)

7° On réunit aussi par un Tiret les monosyllabes *ci*, *là*, *ce*, lorsqu'ils sont joints à des mots dont ils ne peuvent être séparés, à cause de leur liaison intime avec ces mots : *Celui-ci*, *celui-là*, *cet homme-ci*, *cette femme-là*, *là-haut*, *là bas*, *ci-dessus*, *ci-dessous*, *venez-çà*, *quels gens sont-ce-là ?* — *Quel discours est-ce-là ?* (*Restaut*, et l'*Académie*.)

Toutefois on écrira sans Tiret : *C'est là une belle action.* — *Que me dites-vous là ?* — *Sont-ce là nos gens ?* — *Vous avez fait là une belle affaire*, parce que, dans ces phrases, *là* n'est pas un mot indispensable, nécessaire ; il n'y est employé que par une espèce de redondance, et pour donner plus de force et plus d'énergie au discours. (L'*Académie*.)

8° Tous les mots précédés de *très* se joignent également par un Tiret : *Très-bien*, *très-fort*, *très-vaillant*, *très sagement* (436) ; mais on écrit sans ce signe : *Bien sage*, *bien aimable*, *fort bon*, *fort beau*.
(Le Dict. de l'*Académie*.)

9° On réunit encore par un Tiret les mots précédés de la préposition *contre* ; on n'en excepte pas même les cas où le mot qui suit cette préposition commence par une voyelle : *Contre allée*, *contre-amiral*, *contre-enquête*, *contre-hermine*, etc. (L'*Académie*.)

10° Enfin, on fait usage du Tiret pour les noms de nombre, lorsque le dernier ne passe pas la dizaine ; ainsi l'on écrit : *Dix-sept*, *dix-huit*, *vingt deux* ; *mil huit cent dix-huit*.

Quant à *quatre-vingts*, un usage constant et invariable lui donne le trait d'union, et ce n'est pas sans raison, puisque, dans cette expression, on ne pense pas à la multiplication qu'elle exprime, mais seulement à l'idée qu'elle réveille de la huitième dizaine. Il en est de même de *quinze-vingts*, expression où l'idée de la multiplication est si bien effacée que l'on dit : *Un quinze-vingts*.
(L'*Académie*, aux mots, *Dix*, *Vingt*, *Quatre-vingts*; *Gattel*, *Féraud*, et M. *Le Duc*, l'un des rédact. du Man. des Amat. de la lang. franç.)

§. X.

DU TRÉMA OU DE LA DIÉRÈSE.

Le *Tréma* ou la *Diérèse* est une figure composée de deux points disposés horizontalement, en cette manière (¨), que l'on met sur une voyelle pour indiquer qu'on doit la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précède immédiatement, et avec laquelle elle formeroit, sans cela, une diphthongue, ou le signe composé d'une voix simple.
(*Beauzée*, Encycl. méth., et *Girard*.)

Quelques Grammairiens préfèrent de donner à ces deux points la dénomination de *diérèse*, mot qui signifie *division* ; parce qu'en effet ce signe orthographique divise ou sépare une lettre d'une autre ; et ils réservent le mot *Trema* à l'une des trois voyelles *e*, *i*, *u*, sur lesquelles on place la *diérèse*.
(*Beauzée*, Encycl. méth.)

(435) Observez bien que la lettre euphonique *t*, ne servant qu'à empêcher la rencontre de deux voyelles, cesse d'être employée, lorsque le verbe qui précède *on* finit par une consonne, cette consonne étant toujours la lettre *t*, comme dans *craint-on*, ou la lettre *d*, comme dans *m'attend-on*, où *se pend-on* ?

(436) Cependant l'usage commence à proscrire le Tiret aux mots précédés de *très* ; en effet ce signe orthographique n'est, dans ce cas, bon à rien, et déjà plusieurs imprimeurs, au nombre desquels il faut mettre M. P. Didot, ne s'en servent plus.

L'usage général est d'employer la *dïérèse* pour les mots *païen*, *aïeul*, *aïe*, *haïr*, *hé-roïde*, *héroïque*, *Esaü*, *Antinoüs*, *faïence*, *faïencier*, *laïque*, *naïf*, etc.; afin d'indiquer que, dans chacun d'eux, la voyelle qui précède celle sur laquelle on place cette *dïérèse*, doit être prononcée séparément; ou, si l'on aime mieux, afin d'indiquer que la voyelle sur laquelle on la place commence une nouvelle syllabe, et ne forme, avec la voyelle qui la précède, ni une diphthongue, ni un signe composé d'une voix simple.

(L'*Académie*, *Girard* et *Demandre*, au mot *Tréma*.)

On mettra également la *dïérèse* sur l'*e* qui se trouve après un *u*, précédé de *g*, dans le mot substantif *ciguë*, et dans les adjectifs féminins *ambiguë*, *exiguë*, *contiguë*, *aiguë*, pour indiquer que cette voyelle doit faire une syllabe distincte de celle de l'*u*, et que ces mots doivent être prononcés autrement que les mots *intrigue*, *brigue*, *figue*, etc., dans lesquels la lettre *u* n'est placée que pour donner au *g* une articulation dure.

(*Demandre*, au mot *Tréma*.)

Mais aussi on se dispensera d'en faire usage dans les mots *statue*, *charrue*, *vue*, *étendue*, parce que leur prononciation est la même sans les deux points;

Ainsi que dans les mots *poésie*, *poëte*, *poëme*, *poëtereau*, *poétique*, *poétiser*.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1798.—*Domergue*, pag. 162 de sa Grammaire, et 148 de son Journal, 1787. —*Wailly*, page 473.—*Restaut*, pag. 352.)

Voyez les Remarques détachées, au mot *Poëte*, lettre P.

Il faut remarquer que l'*y* ne doit jamais être surmonté d'un Tréma. Ce seroit donc une faute d'écrire: *citoÿen*, *moÿen*, *essaÿer*. Il ne seroit pas moins irrégulier de remplacer cette lettre par un *ï* surmonté de deux points, et d'écrire: *Citoïen*, *moïen*, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1798.—*Beauzée*, Encycl. méth., liv. I.—*Wailly*,—et *Restaut*.)

Enfin, ce seroit encore abuser de la *dïérèse*, que de la mettre sur un *i* précédé d'un *e* accentué, parce que l'accent suffit pour faire détacher les deux voyelles; ou, en d'autres termes, lorsqu'une des deux voyelles peut être accentuée, le *Tréma* ou la *dïérèse* est inutile, et l'accent est de règle: alors on écrira: *Athéisme*, *déifié*, *réintégration*, *déiste*, *plébéiste*.

(Le Dict. de l'*Académie*, et *Domergue*, pag. 157 de sa Gramm.)

§. XI.

DE LA CÉDILLE.

La *Cédille* (437) est une petite figure tournée de droite à gauche (ç) que l'on place sous la lettre c, avant les voyelles *a*, *o*, *u*, lorsque, par raison d'étymologie, on conserve cette lettre. De *glace*, *glacer*, on écrit *glaçant*, *glaçon*; de *France*, *Français*; de *recevoir*, *reçu*, etc.

En ces occasions la *Cédille* sert à indiquer que le c ne doit pas prendre la prononciation dure qu'on a coutume de lui donner avant l'une de ces trois lettres, mais qu'il doit avoir la prononciation douce du mot primitif.

(*Dumarsais*.)

Par ce moyen, dit M. *Maugard*, le dérivé ne prend pas la lettre caractéristique, et conserve ainsi le marque de son origine.

Observez que ce seroit une faute d'écrire avec la Cédille *reçevoir*, *adouçir*, etc.; puisque, dans ces mots, la voyelle qui suit le *c* n'est ni *a*, ni *o*, ni *u*, et qu'alors le *c* a naturellement le son doux.

§. XII.

DE LA PARENTHÈSE.

La *Parenthèse* est une figure formée de cette maniere( ), et que l'on emploie pour clore une espèce de note qui jette un trait de lumière dans la phrase où elle est interposée, ou qui y ajoute une idée qui ne s'enchaîne pas avec les autres: elle doit être courte et vive. En voici plusieurs qui atteignent ce but:

Je crois aussi (soit dit sans vous déplaire)
Que femme prude, en sa vertu sévère,
Peut en public faire beaucoup de bien,
Mais en secret souvent ne valoir rien.

(*Voltaire*, la Prude, act. I, sc. 4.)

Je croyois moi (jugez de ma simplicité),
Que l'on devoit rougir de la duplicité;
Que trahir son ami c'étoit faire un grand crime,
Et que rien n'assuroit plus de gloire et d'estime,
Que de s'immoler même aux droits de l'amitié.

(*Destouches*, le Dissipateur, act. I, sc. 3.)

Caton se la donna (la mort). —Socrate l'attendit

(*Lemierre*.)

---

(437) La Cédille est une petite figure en forme de *z*, etc. Nos ancêtres écrivoient *franczois*, *leczon*, *faczon*, etc.; ils déplacèrent ensuite le *z*, le mirent sous le c, en le diminuant de grandeur; et du mot *zède*, ils firent le diminutif *zédille*, qu'on prononce *Cédille*.

(L'éditeur des Rem. crit. sur le Dict. de l'*Académie*.)

CHAPITRE XI.

DE LA PONCTUATION (438).

La Ponctuation est l'art de distinguer, par des signes reçus, les phrases entre elles, les sens partiels qui constituent ces phrases, et les différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens.

De même que l'on ne parle que pour se faire entendre, de même on n'écrit que pour transmettre ses pensées aux lecteurs d'une manière intelligible. Or, il en est à-peu-près de la parole écrite, comme de la parole prononcée. Les repos de la voix dans le discours, dit *Diderot* (Encyclopédie, au mot *Ponctuation*), et les signes de la *Ponctuation* dans l'écriture, se correspondant toujours, indiquent également la liaison ou la disjonction des idées et suppléent à une infinité d'expressions. Ainsi il y auroit autant d'inconvénient à supprimer ou à mal placer dans le discours écrit les signes de la *Ponctuation*, qu'à supprimer ou à mal placer dans la parole les repos de la voix : les uns et les autres servent à déterminer le sens ; et il y a telle suite de mots qui n'auroient, sans le secours des pauses ou des caracteres qui les indiquent, qu'une signification incertaine et équivoque, et qui pourroient même présenter des sens contradictoires, selon la manière dont on y placeroit ces caractères.

(*Beauzée*, Gramm. génér., pag. 572, chap. X.)

Pour rendre cela sensible, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs plusieurs phrases absolument semblables, mais qui seront chacune ponctuées d'une manière différente.

---

(438) Il existe un grand nombre de manuscrits anciens, où, ni les sens partiels qui constituent les phrases, ni les propositions ne sont distingués en aucune maniere ; ce qui pourroit donner lieu de penser que l'art de la Ponctuation étoit ignoré dans les premiers temps.

Les principes, sur certains points, en sont même aujourd'hui si peu fixés par l'usage uniforme et constant des bons auteurs, qu'au premier aspect on seroit en effet disposé à croire que c'est une invention moderne ; le P. *Buffier* (Gramm. fr., nº 975) et *Restaut* (chap. XVI) disent expressément que c'est une pratique introduite par les Grammairiens dans ces derniers siècles.

Cependant on trouve dans les écrits des Anciens une suite de témoignages qui démontrent que la nécessité de cette distinction raisonnée s'étoit fait sentir de bonne heure, et il paroît bien constant que l'on avoit institué des caractères pour cette fin, et que la tradition s'en conservoit d'âge en âge.

Dans le septième siècle de l'ère chrétienne, Isidore de Séville dit que la Ponctuation est une *figure particulière, placée à la manière d'une lettre, pour démontrer chaque division des mots, des sens et des vers*.

Voici ses termes : *Nota est figura propria in litteræ modum posita, ad demonstrandam unamquamque verbi, sententiarumque, ac versuum rationem*.

Aristote, qui vivoit il y a plus de 2000 ans, disoit (Rhét., III, 5) qu'il n'osoit ponctuer (*diastizai*) les écrits d'Héraclite, craignant de donner dans quelque contre-sens. Le Philosophe de Stagyre, non-seulement sentoit la nécessité de faire avec intelligence des pauses convenables dans l'énonciation du discours, et de les marquer dans le discours écrit, mais il connoissoit même l'usage des points pour cette distinction; le mot original *διαστίζαι*, dont il s'est servi, signifie *pungere ad dividendum*, ou *punctis distinguere : séparer par des points, des intervalles*.

Cicéron connoissoit aussi ces notes distinctives, et l'usage qu'il convenoit d'en faire. Dans ses Oraisons, livre III, nº 44, il est fait mention de signes, de notes destinées à marquer des repos et des mesures, qu'il a qualifiées : *librariorum notæ*.

De telle sorte que l'on peut raisonnablement penser que l'invention des signes distinctifs de la Ponctuation est fort ancienne, et que certainement elle seroit depuis long-temps arrivée à sa perfection, si l'imprimerie, qui est si propre à éterniser les inventions de l'esprit humain, eût existé dans ces premiers temps.

Règne de crime en crime; enfin te voilà roi.
Règne; de crime en crime, enfin te voilà roi.
(*Corneille*, Rodogune, act. V, sc. 4.)

Suivant la première *Ponctuation*, on exhorte celui à qui l'on parle à accumuler crime sur crime pendant son règne ; suivant la seconde, on fait entendre qu'à force de crimes il est devenu roi.

Régnez en père, lorsque vous aurez vaincu; souvenez-vous que vous avez un maître dans le ciel.

Régnez en père: lorsque vous aurez vaincu, souvenez-vous que vous avez un maître dans le ciel.

Le sens de la première *Ponctuation* est une exhortation à régner en père, après avoir vaincu; celui de la seconde est une exhortation à se souvenir de Dieu, quand on aura vaincu.

Il viola toutes les lois; pour venir à bout de ses desseins, il ne respecta pas même la pudeur des dames.

Il viola toutes les lois, pour venir à bout de ses desseins; il ne respecta pas même la pudeur des dames.

Le sens que nous offre la première *Ponctuation* est qu'il outragea les dames pour venir à bout de ses desseins; celui qu'offre la seconde est qu'après avoir violé toutes les lois pour venir à bout de ses desseins, il outragea même encore les dames.

Il propageoit sa religion; l'Alcoran d'une main et l'épée dans l'autre, il mourut empoisonné.

Il propageoit sa religion, l'Alcoran d'une main et l'épée dans l'autre; il mourut empoisonné.

Suivant la première *Ponctuation*, ces mots *l'Alcoran d'une main, et l'épée dans l'autre*, désignent la manière dont Mahomet mourut; suivant la seconde, ils désignent la manière dont Mahomet propageoit sa religion.

Ce prince, défenseur de Tarquin-le-Superbe, chassé de Rome, alla assiéger cette ville.

Ce prince, défenseur de Tarquin-le-Superbe chassé de Rome, alla assiéger cette ville.

La première *Ponctuation* indique que ce prince avoit été chassé de Rome; la seconde que Tarquin-le-Superbe avoit souffert l'expulsion.

Cependant, malgré l'importance manifeste, et la nécessité bien démontrée de la *Ponctuation*, on n'est pas encore convenu tout-à-fait de l'usage de ses divers signes, car la plupart du temps chaque auteur se fait son système sur cet objet; et le système de plusieurs, c'est de n'en point avoir. Quelques-uns en ont proposé de particuliers, et le public ne les a pas admis. Est-ce sa faute, ou celle des auteurs? Il est certain qu'il est très-difficile, ou même impossible d'établir sur la *Ponctuation* un système juste et sur lequel tout le monde s'accorde, soit à cause de la variété infinie qui se rencontre dans la manière dont les phrases et les mots peuvent être arrangés, soit à cause des idées que chacun se forme à cette occasion. Toutefois voici sur cette matière ce que nous avons de plus généralement approuvé et de plus complet; c'est dans le Traité de Ponctuation de *Beauzée* que nous puisons, en grande partie, ce qu'on va lire :

Les caractères usuels de la *Ponctuation* sont : La *virgule* (,); le *point-virgule* (;); les *deux-points* (:); le *point* (.); le *point interrogatif* (?); le *point exclamatif* ou *admiratif* (!); les *points suspensifs* (......); le *trait de séparation* (-); le *guillemet* («), et l'*alinéa*.

Le choix de ces caractères devant dépendre de la proportion qu'il convient d'établir dans les pauses, l'art de ponctuer se réduit à bien connoître les principes de cette proportion. Or, elle doit se régler, 1° sur le besoin de respirer; 2° sur la distinction des sens partiels qui constituent les propositions totales; 3° sur les différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens partiels, dans l'ensemble d'une proposition ou d'une période.

ARTICLE PREMIER.

DE LA VIRGULE.

La *Virgule* indique la moindre de toutes les pauses, une pause presque insensible. On l'emploie 1° pour séparer entre elles les parties semblables d'une même phrase; savoir :

Les sujets se rapportant au même verbe :

La richesse, le plaisir, la santé, deviennent des maux pour qui ne sait pas en user.

(Théor. des Sentim. agréables, ch. XIV.)

Les plaisirs de l'esprit, la tranquillité de l'ame, la joie, la satisfaction intérieure, se trouvent aussi souvent à la suite d'une médiocre fortune que dans le cortége des rois.

Les attributs se rapportant au même sujet :

La charité est patiente, douce, bienfaisante, etc.

Plusieurs verbes se rapportant au même sujet :

Il alla dans cette caverne, trouva des instruments, abattit les peupliers, et mit en un seul jour un vaisseau en état de voguer. (*Fénélon*, Télémaque.)

Les régimes d'un même mot, quand ils sont de la même nature :

Il sait régler ses goûts, ses travaux, ses plaisirs.
(*Voltaire*, Épître sur la Modération.)

Remarque. — Si deux parties semblables d'une même phrase, c'est-à-dire, si deux sujets, ou deux attributs, ou deux régimes, ou deux propositions de la même nature, sont liées par une *des conjonctions* ET, NI, OU, et que les deux ensemble n'excèdent pas la portée commune de la respiration, la conjonction suffit pour marquer la diversité des parties ; et alors la *Virgule* est inutile, puisque le besoin de respirer ne la réclame pas :

Un style toujours noble ET *rapide distingue les écrits de Bossuet.* (*Thomas.*)

Il parle de ce qu'il ne sait point ou *de ce qu'il sait mal.*

Ni l'or *ni* la grandeur ne nous rendent heureux.
(*La Fontaine*, Fab. 241, Philémon et Baucis.)

Mais si les deux parties semblables, réunies par la conjonction, ont une certaine étendue, qui empêche qu'on ne puisse aisément les prononcer de suite sans respirer, alors, nonobstant la conjonction, qui marque la diversité, il faut faire usage de la *Virgule*, pour indiquer la pause ; c'est le besoin seul de respirer qui fait ici la loi :

Tout reconnoît ses lois, ou brigue son appui.
(*Boileau*, vers pour mettre au bas du buste du roi.)

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son esprit.
(Madame *Deshoulières*, Réflexion 8e.)

Je porte un cœur sensible, *et* suis épouse et mère.

2° Dans les phrases où un sens total est énoncé par plusieurs propositions qui se succèdent rapidement, et dont chacune a un sens fini et qui semble complet, la simple *Virgule* suffit encore pour séparer ces propositions, si aucune d'elles n'est subdivisée :

Tibulle est sans contredit le premier des poètes érotiques ; sa philosophie est douce, sa mélancolie est touchante, son coloris est brillant, ses tableaux sont animés, sa sensibilité est profonde.

On débute dans cette période par une proposition générale qui est séparée du reste par une Ponctuation plus forte ; les autres propositions sont comme différents aspects et divers développements de la première.

3° Si une proposition est simple et sans inversion (439), et que l'étendue n'excède pas la portée commune de la respiration, elle doit s'écrire de suite sans aucun signe de ponctuation :

La tendresse d'une mère est le chef-d'œuvre de l'amour. (L'abbé *Aubert.*)

Un malheureux est une chose sacrée. (Pensée de Martial.)

Un misanthrope est un honnête homme qui n'a pas bien cherché. (M. *de Lingrée*, 393e Réflex. mor.)

Un mortel bienfaisant approche de Dieu même.
(*L. Racine*, la Religion, chant V, vers 123.)

Mais si l'étendue d'une proposition excède la portée ordinaire de la respiration, il faut y marquer des repos par des *Virgules* placées de manière qu'elles servent à y distinguer quelques-unes des parties constructives, comme : Le sujet logique (440), la totalité d'un complément objectif (441), d'un complément circonstanciel du verbe, un attribut total, etc.

---

(439) L'*Inversion*, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant, est une figure qui a lieu lorsqu'on s'écarte de l'ordre ordinaire de la construction simple ; Exemple : *Ceux-là seuls sont heureux en possédant les faveurs de la fortune, qui pourroient être heureux sans les posséder.* Suivant la construction simple, on eût dit : *Ceux qui pourroient être heureux sans posséder les faveurs de la fortune, sont seuls heureux.*

(440) Le *sujet logique* consiste dans l'expression totale de ce qui constitue le sujet, ou, comme d'autres disent, le nominatif de la phrase. On dit le *sujet logique*, par opposition *au sujet grammatical*, qui ne consiste que dans un mot. Par exemple : *La jeunesse d'une femme est pour elle les jardins d'Armide, mais le désert est au bout ; la jeunesse* est le sujet grammatical, *la jeunesse d'une femme* est le sujet logique.

(441) *Un complément* est une addition à quelque mot pour en mieux déterminer ou développer le sens. Le *complément objectif* est celui qui exprime l'objet de l'action ; le *complément terminatif* est le *terme* où elle aboutit ; le *complément circonstanciel* exprime une circonstance. Par exemple, dans cette phrase : *Ne faites jamais de discours frivoles,* POUR ÊTRE TOUJOURS EN ÉTAT DE PARLER AVEC JUSTESSE ; *de discours frivoles* est un complément objectif ; et, *pour être toujours en état de parler avec justesse*, est un complément circonstanciel.

Exemple où la *Virgule* distingue le sujet logique :

Le plaisir de soulager un infortuné, est un remède sûr contre la peine que nous fait sa présence.

Exemple où la *Virgule* sépare les compléments objectifs :

Heureuse l'ame chrétienne qui sait se réjouir sans dissipation, s'attrister sans abattement, désirer sans inquiétude, acquérir sans injustice, posséder sans orgueil, et perdre sans douleur !

(*Fléchier*, Oraison funèbre du chanc. Le Tellier.)

Exemple où la *Virgule* sert à distinguer les compléments circonstanciels :

L'Amérique fut découverte par Christophe Colomb, en 1491, sous le règne d'Isabelle.

Lorsque l'ordre naturel d'une proposition simple est troublé par quelque inversion, la partie transposée doit être terminée par une *Virgule*, si elle commence la proposition ; si elle est enclavée dans d'autres parties de cette proposition, elle doit être placée entre deux *Virgules*.

Exemple de la première espèce :

De tous les plaisirs, il n'en est guère de plus délicieux que celui que l'on goûte après une bonne action.

Exemple de la seconde espèce :

Heureux qui, *dans le sein de ses dieux domestiques,*
Se dérobe au fracas des tempêtes publiques!

(*Delille*, l'Homme des Champs, chant II.)

Cependant il ne faut pas employer la *Virgule*, lorsque l'inversion a pour objet le complément terminatif d'un nom, ce qui arrive souvent en poésie, comme dans ces vers :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi *des méchants* arrêter les complots.

(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 1)

où *des méchants* est le complément terminatif de *complots*.

Il en est de même de tout autre complément déplacé par l'inversion, s'il est d'une petite étendue : *Je ne sentis point devant lui le désordre où la présence des grands hommes nous jette ordinairement.*

(*Montesquieu*, Dial. de Sylla et d'Eucrate.)

Les mots *où nous jette ordinairement*, ne sont point séparés de *la présence d'un grand homme* qui en est le sujet. On comprend par ceci que le renversement d'ordre, amené par l'inversion, ne rompt pas la liaison des idées consécutives ; et la Ponctuation seroit en contradiction avec l'ordre actuel de la phrase, si l'on introduisoit des pauses où la liaison des idées est continuée.

4° Il faut mettre entre deux *Virgules* toute proposition incidente, purement explicative, et écrire de suite, sans *Virgule*, toute proposition incidente déterminative.

Une proposition incidente explicative est celle qu'on peut retrancher de la phrase sans altérer le sens de la proposition principale, comme dans cette phrase : *Les passions*, QUI SONT LES MALADIES DE L'AME, *ne viennent que de notre révolte contre la raison* (Pensée de Cicéron, traduite par *D'Olivet*) ; où l'incidente explicative est : *qui sont les maladies de l'ame.*

La proposition incidente déterminative est indispensable à l'énonciation du sens de la proposition principale, tellement que cette dernière offriroit un autre sens si l'on supprimoit l'incidente déterminative. Exemple : *Ne vous fiez pas aux hommes qui outragent la vérité dans leurs discours.* En effet, retranchez l'incidente déterminative, *qui outragent la vérité dans leurs discours*, la proposition principale offre un sens général, qui n'est pas celui qu'on veut exprimer.

Il faut donc écrire avec la *Virgule :*

Tandis que vous vivrez, le sort, *qui toujours change,*
Ne vous a point promis un bonheur sans mélange.

(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 1.)

La vie, DISOIT SOCRATE, *ne doit être que la méditation de la mort.*

Les hommes les plus heureux, en apparence, ont besoin de faire, de temps en temps, un tour à l'école du malheur.

(Le cardinal de *Rohan*.)

Et sans *Virgule :*

La gloire des grands hommes se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se sont servis pour l'acquérir.

(*La Rochefoucauld*, Maxime 157.)

5° On fait usage de la *Virgule* quand un adjectif ou un substantif suivi de quelques compléments, soit qu'il commence, soit qu'il termine la phrase, peut se retrancher sans en altérer le sens :

Le fruit meurt en naissant, *dans son germe infecté.*

(*Voltaire*, la Henriade, chant IV.)

Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 1.)

AVIDES DE PLAISIRS, *nous nous flattons d'en recevoir de tous les objets inconnus qui semblent nous en promettre.*

(Théorie des Sentiments agréables.)

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur !

(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 2.)

6° On fait encore usage de la *Virgule* quand les propositions avec leur régime qui se trouvent au commencement ou à la fin de la phrase, et qui forment un complément circonstanciel, peuvent se retrancher sans nuire au sens principal de la phrase.

On les met entre deux *Virgules*, si elles se trouvent au milieu de la phrase : *Le cœur*, POUR ÊTRE TOUCHÉ, *n'a pas besoin que l'imagination soit émue.*

7° On fait également usage d'une *Virgule*, ou l'on met entre deux *Virgules* les mots en apostrophe, selon qu'ils se trouvent au commencement, dans le corps, ou à la fin de la phrase : TRIBUNS, *cédez aux consuls.* (Révolutions Rom., t. II) — *Vous avez vaincu*, PLÉBÉIENS. (*Ibid.*)

Un ami, don du ciel, est le vrai bien du sage.
(*Voltaire*, Discours sur l'Homme.)

8° La *Virgule* s'emploie aussi pour remplacer le verbe qui est sous-entendu dans le second membre de la phrase :

On a toujours raison, *le Destin*, toujours tort.
(*La Fontaine*, Fable 138, l'Ingratitude et l'Injustice des Hommes envers la Fortune.)

La *Virgule* remplace ici le verbe *a* sous-entendu.

L'éloge de Démosthènes revient sous la plume de Cicéron, COMME L'ÉLOGE DE RACINE, *sous la plume de Voltaire.*

Sous entendu *revient*, suppléé par la *Virgule* qui est mise après *Racine.*

Il seroit très-facile de multiplier les observations que l'on pourroit faire sur l'usage de la *Virgule*, en entrant dans le détail minutieux de tous les cas particuliers ; mais il suffit d'avoir exposé les règles les plus générales, et qui sont d'une nécessité plus commune, parce que, quand on en aura compris le sens, la raison et le fondement, on saura très-bien ponctuer dans les autres cas qui ne sont pas ici détaillés.

ARTICLE II.

DU POINT-VIRGULE.

Le *Point-Virgule* marque une pause plus forte que la virgule.

1° Lorsque les parties semblables d'une proposition, ou les membres d'une période, ont d'autres parties subdivisées par la virgule, pour quelques-unes des raisons énoncées plus haut, ces parties semblables ou ces membres doivent être séparés les uns des autres par un *Point-Virgule :*

Le bien de la fortune est un bien périssable ;
Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable ;
Plus on est élevé, plus on court de dangers.
Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête ;
Et la rage des vents brise plutôt le faîte
Du palais de nos rois, que du toit des bergers.
(*Racan.*)

Platon et Cicéron, chez les anciens, Clarke et Leibnitz, chez les modernes, ont prouvé métaphysiquement et presque géométriquement, l'existence du Souverain Être ; les plus grands génies, dans tous les siècles, ont cru à ce dogme consolateur.

(M. de **Châteaubriand**, Génie du Christianisme, ch. II.)

Vante-t-on dans un poète la vigueur de l'ame, les sentiments sublimes, c'est Corneille ; la sensibilité du cœur, le style tendre et harmonieux, c'est Racine ; la molle facilité, la négligence aimable, c'est La Fontaine ; la raison parée des ornements de la poésie, c'est Despréaux ; la verve, l'enthousiasme, c'est Jean-Baptiste Rousseau ; les crayons noirs, les peintures effrayantes, c'est Crébillon ; le coloris qui donne aux pensées, aux sentiments, aux images un éclat éblouissant, c'est Voltaire.

(*Radonvilliers*, répondant à Ducis, qui succédoit à Voltaire à l'Académie française.)

Dans ces exemples, on voit des phrases liées ensemble par le sens, et qui sont séparées les unes des autres par un *Point-Virgule*, parce que chacune de ces phrases a des parties subalternes distinguées par la virgule.

2° Lorsque plusieurs propositions incidentes sont accumulées sur le même antécédent, et que toutes ou quelques-unes d'entre elles sont subdivisées par des virgules, il faut les séparer les unes des autres par un *Point-Virgule*. Si elles sont déterminatives, la première tiendra immédiatement à l'antécédent ; si elles sont explicatives, la première sera séparée de l'antécédent par une virgule, selon la quatrième règle du premier article. Exemple :

Politesse noble, qui sait approuver sans fadeur, louer sans jalousie, railler sans aigreur ; qui saisit les ridicules avec plus de gaieté que de malice ; qui jette de l'agrément sur les choses les plus sérieuses, soit par le sel de l'ironie, soit par la finesse de l'expression ; qui passe légèrement du grave à l'enjoué ; sait se faire entendre en se faisant deviner ; montre de l'esprit sans en chercher, et donne à des sentiments vertueux le ton et les couleurs d'une joie douce. Ce sont ici des propositions incidentes explicatives, et c'est pour cela qu'il y a une virgule après l'antécédent *politesse noble.*

3° Dans le style coupé, si quelqu'une des propositions détachées, qui forment le sens total, est divisée, par quelque cause que ce soit, en parties subalternes distinguées par des virgules, il faut séparer par un *Point-Virgule* les propositions partielles du sens total; c'est-à-dire, celles qui concourent de la même manière à l'intégrité de ce sens total :

L'étalon généreux a le port plein d'audace;
Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce.
Aucun bruit ne l'émeut; le premier du troupeau,
Il fend l'onde écumante, affronte un pont nouveau.
Il a le ventre court, l'encolure hardie,
Une tête effilée, une croupe arrondie;
On voit sur son poitrail ses muscles se gonfler,
Et ses nerfs tressaillir, et ses veines s'enfler.
Que du clairon bruyant le son guerrier l'éveille,
Je le vois s'agiter, trembler dresser l'oreille;
Son épine se double, et frémit sur son dos;
D'une épaisse crinière il fait bondir les flots;
De ses naseaux brûlants il respire la guerre;
Ses yeux roulent du feu, son pied creuse la terre.
(*Delille*, traduct. des Géorgiques, liv. III.)

4° Dans l'énumération de plusieurs choses opposées ou seulement différentes, que l'on compare deux à deux, il faut séparer les uns des autres, par un *Point-Virgule*, les membres de l'énumération qui renferment une comparaison; et, par une simple virgule, les parties subalternes de ces membres comparatifs.

On a dit de *La Motte : Il vouloit rire comme La Fontaine; mais il n'avoit pas la bouche faite comme lui : il faisoit la grimace.*

En général, dans toute énumération dont les principaux articles sont subdivisés, pour quelque raison que ce puisse être, il faut distinguer les parties subalternes par la virgule, et les articles principaux par un *Point-Virgule*. Exemple : *Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes des Le Tellier, des Lamoignon, et des Montausier; là les reines, les princesses, les héroïnes chrétiennes reçoivent une couronne de louange qui ne périra jamais; là Turenne paroit aussi grand qu'il l'étoit à la tête des armées et dans le sein de la victoire.*

(L'abbé *Collin*, parlant des Oraisons funèbres de Fléchier.)

ARTICLE III.

DES DEUX-POINTS.

Les *Deux-Points* expriment un repos encore plus considérable que le point-virgule.

On les emploie, 1° après une phrase finie, mais suivie d'une autre qui l'éclaircit, ou qui sert à la développer :

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur auteur:
Tout ce que leur globe enserre
Célèbre un Dieu créateur.
Quel plus sublime cantique
Que ce concert magnifique
De tous les célestes corps!
Quelle grandeur infinie!
Quelle divine harmonie
Résulte de leurs accords!
(*J.-B. Rousseau*, Ode II, livre I.)

Le Système de la Nature, qui détruit tout; le livre de l'Esprit, qui fait tout haïr, ne sont pas de mon goût : foible, j'ai besoin d'appui; sensible, j'ai besoin d'aimer.
(Mademoiselle *Clairon*.)

Est-il donc, entre nous, rien de plus despotique,
Que l'esprit d'un État qui passe en république?
Vos lois sont vos tyrans : leur barbare rigueur
Devient sourde au mérite, au sang, à la faveur :
Le Sénat vous opprime, et le peuple vous brave;
Il faut s'en faire craindre, ou ramper leur esclave.
(*Voltaire*, Brutus, act. II, sc. 2.)

2° Après une proposition qui annonce une énumération:

On demande quatre choses à une femme : que la vertu habite dans son cœur; que la modestie brille sur son front; que la douceur découle de ses lèvres, et que le travail occupe ses mains.

Et avant la proposition qui est précédée d'une énumération:

Du lait, du pain, des fruits, de l'herbe, une onde pure :
C'étoit de nos aïeux la saine nourriture.

3° On met les *Deux-Points* après qu'on a annoncé un discours direct qu'on va rapporter, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, soit qu'on le propose comme pouvant être dit par un autre ou par soi-même :

Pythagore a dit : Mon ami est un autre moi-même; et *Plaute : Le bien que l'on fait à d'honnêtes gens n'est jamais perdu.*

La mort n'effraie point l'homme vertueux qui, satisfait du rôle qu'il a joué, se retire de la scène avec tranquillité, et dit : J'ai vécu, j'ai bien fourni la carrière que le sort m'avoit tracée. (*D'Olivet*, trad. de Cicéron.)

ARTICLE IV.

DU POINT.

On distingue trois sortes de *Points* : Le *Point simple*, le *Point interrogatif*, et le *Point admiratif ou exclamatif.*

1° On met le *Point simple* à la fin de toutes

les phrases qui ont un sens tout-à-fait indépendant de ce qui suit, ou du moins qui n'ont de liaison avec la suite que par la convenance de la matière, et l'analogie générale des pensées dirigées vers une même fin :

Le travail est souvent le père du plaisir.
Je plains l'homme accablé du poids de son loisir.
(*Voltaire*, Discours sur la Modération.)

On ne peut douter que cette foule de grands hommes qui parurent sous le règne de Louis XIV, ne fût le fruit d'un gouvernement attentif et éclairé. On doit savoir gré à ce prince d'avoir répandu l'éclat sur les talents et sur les arts, d'avoir su apprécier ces hommes que leur fortune rend obscurs, mais que leur génie rend célèbres : qui ne sont point destinés par leur naissance à approcher des rois, mais qui sont quelquefois destinés à honorer leur règne.

(*Thomas*, Essai sur les Éloges, ch. 33.)

2° Le *Point interrogatif* n'indique pas une pose plus grande que les deux points, que le point-virgule, que la virgule même, selon l'étendue des phrases, et le degré de liaison qu'elles ont entre elles. Il se met à la fin de toute proposition qui interroge, soit qu'elle soit pleine ou elliptique, soit qu'elle fasse partie du discours où elle se trouve, soit qu'elle y soit seulement rapportée comme prononcée directement par un autre. Exemples :

Peut-on regarder le ciel, et contempler ce qui s'y passe, sans voir, avec toute l'évidence possible, qu'il est gouverné par une suprême, par une divine intelligence ?

(Pensée de Cicéron.)

Qu'y a-t-il de plus beau ? l'univers. — De plus fort ? la nécessité.— De plus difficile ? de se connoître.—De plus facile ? de donner des avis.—De plus rare ? un véritable ami.

(Thalès de Milet : Voyage d'Anacharsis, ch. XXIX.)

S'il falloit condamner
Tous les ingrats qui sont au monde,
A qui faudroit-il pardonner?
(*La Fontaine.*)

Si la phrase interrogative n'est pas directe, et que la forme en soit rendue dépendante de la construction grammaticale d'une proposition principale qui précède, on ne doit pas mettre le *Point interrogatif*, et la Ponctuation doit se régler sur la proposition principale dans laquelle celle-ci n'est qu'incidente. Exemple :

Mentor DEMANDA *ensuite à Idoménée* QUELLE *étoit la conduite de Protésilas dans le changement des affaires.*

(*Fénélon*, Télémaque, liv. XIII.)

S'il falloit condamner tous les ingrats qui sont au monde, DITES-MOI *à qui il faudroit pardonner.* (*Lemare*, ch. V, p. 1237.)

3° Le *Point exclamatif* termine toutes les phrases qui expriment la surprise, la terreur, la pitié, la tendresse, ou quelque autre sentiment que ce puisse être. Exemple :

Que l'homme est un être étonnant ! Après Dieu c'est le plus inconcevable. Que l'homme est vil ! que l'homme est auguste ! quel contraste de richesse et de pauvreté, d'abjection et de grandeur !

(*Le Tourneur*, Disc. prélim. de sa traduct. des Nuits d'Young.)

Amitié, doux penchant des humains vertueux,
Le plus beau des besoins, et le plus saint des nœuds;
Le ciel te fit pour l'homme, et surtout pour le sage;
Trop souvent l'infortune est son triste partage ;
Ta bienfaisante main vient essuyer ses pleurs.
Trop heureux deux mortels dont tu charmes les cœurs !
Leurs plaisirs sont plus vifs et leurs maux s'affoiblissent.
En se réunissant, leurs ames s'agrandissent.
(*Delille*, Épître sur l'utilité de la retr. pour les gens de lett.)

Le *Point exclamatif* se place immédiatement après l'exclamation :

Hélas ! quel est le prix des vertus ? La souffrance.

EH QUOI ! *homme, pouvez-vous penser que tout soit corps, et matière en vous ?*

(*Bossuet*, Sermon pour la fête de tous les Saints.)

Cependant O ne prend point de Ponctuation immédiate : ô *cervelle indocile !* (*Molière*) ; et non pas : ô ! *cervelle indocile.* De même lorsque l'exclamation est répétée, le *Point exclamatif* ne se met qu'après la dernière exclamation : *oh, oh !*

Quelquefois il arrive qu'une période exprime, soit l'interrogation, soit l'exclamation, dans une première phrase partielle, sans que les suivantes qui lui sont liées, lui ressemblent; quelquefois aussi, toutes ces phrases partielles ont la même forme d'exclamation ou d'interrogation.

On demande si, dans le premier cas, le signe de Ponctuation doit être renvoyé à la fin de toute la période, ou placé à la fin de la phrase partielle à laquelle il convient. On demande de même, dans le second cas, si ce signe doit être répété après chaque phrase partielle, ou bien s'il doit être renvoyé après la dernière.

Faut-il ponctuer ainsi ? *Pouvois-je prévoir tant de mauvaise foi de votre part, vu toutes les assurances que vous aviez eu soin de me donner de votre droiture ?* ou bien : *Pouvois-*

je prévoir tant de mauvaise foi de votre part? vu toutes les assurances que vous aviez eu soin de me donner de votre droiture.

Que l'homme est aveugle, puisque l'expérience même la plus souvent répétée parvient si rarement à l'éclairer! ou bien : *Que l'homme est aveugle! puisque l'expérience même la plus souvent répétée parvient si rarement à l'éclairer.* Quoique l'on voie quelques auteurs suivre la dernière méthode, il nous paroît cependant qu'en général la première est préférable.

Mais il n'en est pas de même, lorsque chaque phrase partielle est soumise à la même forme; alors on peut marquer le point d'Interrogation ou d'Exclamation, après chaque phrase, ou seulement à la fin de la période, parce que l'usage est partagé là-dessus. On écrira donc également : *Peut-on soutenir que le vice soit toujours puni? et que la vertu soit toujours récompensée? Que les sages sont en petit nombre! et qu'il est rare d'en trouver!* ou bien : *Peut-on soutenir que le vice soit toujours puni, et que la vertu soit toujours récompensée? Que les sages sont en petit nombre, et qu'il est rare d'en trouver!*

Dans le choix, la dernière pratique nous paroîtroit encore la meilleure; mais il ne faudroit qu'un bien léger changement, que la conjonction *et* retranchée, par exemple, pour rendre la première pratique nécessaire et seule bonne.

(*Demandre*, Dict. de l'élocut., au mot *Ponctuation.*)

ARTICLE V.

DES POINTS SUSPENSIFS.

On trouve souvent, surtout chez les poètes, *plusieurs points de suite;* ils ne s'emploient que dans de grands mouvements de passion, lorsque les sentiments qui oppressent l'ame ne pouvant se faire jour tous en même temps, on laisse échapper des phrases interrompues et sans suite, qui peignent avec force le désordre intérieur. Cette ponctuation peut également avoir lieu dans le genre sérieux, et dans le genre plaisant :

J'aime... A ce mot fatal je tremble, je frissonne.
J'aime... (*Racine*, Phèdre, act. I, sc. 3.)

Après le malheur effroyable
Qui vient d'arriver à mes yeux,
Je croirai désormais, grands dieux!
Qu'il n'est rien d'incroyable.
J'ai vu... sans mourir de douleur,
J'ai vu...(siècles futurs, vous ne le pourrez croire!)
Ah! j'en frémis encor de dépit et d'horreur :
J'ai vu... mon verre plein, et je n'ai pu le boire.
(*Scarron.*)

ARTICLE VI.

DU TRAIT DE SÉPARATION.

Le *Trait de séparation* est, quant à la forme, semblable au trait d'union (—); il s'emploie pour éviter la répétition de *dit-il, répond-il*, et pour annoncer le changement d'interlocuteur :

L'homme, sourd à ma voix, comme à celle du sage,
Ne dira-t-il jamais : C'est assez, jouissons?
Hâte-toi, mon ami : tu n'as pas tant à vivre.
Je te rebats ce mot, car il vaut tout un livre :
Jouis.—Je le ferai.—Mais quand donc?—Dès demain.
—Eh! mon ami, la mort te peut prendre en chemin.
Jouis dès aujourd'hui. . .
(*La Fontaine*, Fab. 169 : le Loup et le Chasseur.)

ARTICLE VII.

DES GUILLEMETS.

Le *Guillemet* est une espèce de caractère qui représente deux sortes de virgules assemblées; on le met avant le premier mot et avant chaque ligne d'un discours cité ou supposé, ou bien encore interrompu par un récit; on le met également après le dernier mot du discours :

Quel plaisir de penser et de dire en vous-même :
« Partout, en ce moment, on me bénit, on m'aime;
« On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer;
« Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point
« nommer;
« Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage;
« Je vois voler partout les cœurs à mon passage! »
(*Racine*, Britannicus, act. IV, sc. 3.)

Je songeois cette nuit que, de mal consumé,
Côte-à-côte d'un pauvre on m'avoit inhumé,
Et que, n'en pouvant pas souffrir le voisinage,
En mort de qualité, je lui tins ce langage :
« Retire-toi, coquin! va pourrir loin d'ici;
« Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
« Coquin! (ce me dit-il, d'une arrogance extrême)
« Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même!
« Ici tous sont égaux; je ne te dois plus rien :
« Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien. »
(*P. Patrix*, Écrivain, mort en 1672.)

Si la citation est en vers dans un ouvrage en prose, les *Guillemets* sont superflus; la manière de l'écrire la distingue suffisamment. Si la citation est courte, l'écriture à la main la souligne, et l'impression la rend en lettres italiques.

ARTICLE VIII.

DE L'ALINÉA.

Écrire *Alinéa* ou *à la ligne*, c'est abandonner la ligne où l'on vient de terminer une phrase, quoique cette ligne ne soit pas rem=

plie, et commencer la phrase qui suit, au commencement de la ligne suivante, laquelle, pour devenir plus sensible, rentre un peu en-dedans, comme on le voit au mot *Écrire*, qui commence cette définition, et à tous les *Alinéa* de cette Grammaire.

On doit employer ce signe de distinction pour différencier, par exemple, les diverses preuves d'une même vérité; les diverses considérations que l'on peut faire sur un même fait, sur un même projet; les différentes affaires dont on parle dans une lettre, dans un mémoire; en un mot, toutes les fois que l'on passe d'un point de vue dont l'exposition a eu une certaine étendue, à un autre point de vue qui permet de prendre un repos plus considérable que celui du point.

(*Beauzée*, Encycl., in-folio, au mot *Prononciation*.)

CHAPITRE XII

DE LA CONSTRUCTION GRAMMATICALE ET DE LA CONSTRUCTION FIGURÉE.

ARTICLE PREMIER.

DE LA CONSTRUCTION GRAMMATICALE.

La *Construction grammaticale* est, en général, l'arrangement des mots dans le discours, tel qu'il est fixé dans chaque langue par un usage long et constant. Toute construction est donc bonne, toutes les fois qu'elle est conforme aux règles établies par cet usage; et elle est vicieuse toutes les fois qu'elle s'en écarte. Or, cet usage peut être fondé, ou sur le caractère et la nature des hommes qui parlent une même langue, ou sur la nature de la langue qui est parlée. Dans le premier cas, il y a dans chaque langue une construction qui doit lui être commune avec toutes les autres langues, puisque les hommes, ayant partout le même fonds d'idées et de sentiments, avec les mêmes organes, ont dû nécessairement adopter la manière la plus prompte et la plus sûre de manifester ce qui se passe en eux, et suivre, pour y réussir, l'impulsion même de la nature, qui a, en tous lieux, une marche constante. Mais, dans le second cas, chaque langue a une construction qui lui est propre, et qui tire son origine de l'influence du climat sur les organes, et par conséquent sur les opérations de l'esprit. Ces deux constructions se mêlent et se combinent ensemble. De cette combinaison résulte un tout plus ou moins puisé dans la nature, et ce tout est ce qui constitue le génie de la langue: le génie d'une langue n'est donc que l'habitude que l'esprit a contractée de transmettre, ou de recevoir les idées dans un tel ordre plutôt que dans un autre.

Par *Construction grammaticale*, nous entendons, dans la langue française, l'ordre que le génie de cette langue veut qu'on donne, dans le discours, aux neuf espèces de mots que nous avons distinguées: or, cet ordre, qu'il est si essentiel de connoître pour s'exprimer avec clarté et avec justesse, n'est pas toujours aisé à saisir, parce que le génie de notre langue diffère en deux points principaux de celui des langues anciennes.

La première cause de différence vient de ce que, les *substantifs régis* n'y ayant point de caractère extérieur qui les distingue des *substantifs régissants*, il n'est possible de les reconnoître que par la place qu'ils occupent dans le discours; au lieu que, dans les langues anciennes, dans le latin, par exemple, les régissants et les régis sont si bien distingués les uns des autres, par la seule inflexion caractéristique des cas, qu'il est indifférent qu'ils aient telle ou telle place. D'où il suit que, dans la langue française, il y a, relativement à ces mots, un ordre fixe de construction dont on ne peut s'écarter sans s'exposer à n'être pas entendu, parce que cette construction est la seule qui ôte toute équivoque, en présentant les idées à l'esprit de celui qui écoute, dans l'ordre selon lequel elles sont conçues dans l'esprit de celui qui parle, ou selon lequel il veut les présenter.

De là ce principe fondamental, que de deux substantifs dont l'un est *régissant*, et l'autre *régi*, c'est le *régissant* qui marche ordinairement avant le *régi*; principe dont l'application est facile pour tous les mots régissants et régis.

La seconde cause de différence vient de cette multitude d'auxiliaires et d'autres petits mots, dont la langue française est hérissée, mais dont elle ne peut se passer, afin d'exprimer les divers rapports que les Latins marquoient par la différence des inflexions dans leurs mots.

L'auxiliaire *avoir* pour l'actif; l'auxiliaire *être* pour le passif; souvent la réunion de ces deux auxiliaires; le *que* conjonctif; les pronoms personnels *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, etc., sont autant de sources de confusion, d'embarras et de difficultés.

De là, pour ne pas déchirer l'oreille par des sons désagréables, on est souvent forcé de préférer l'actif au passif, l'infinitif aux autres modes; de changer, selon les phrases, la place des pronoms personnels; de mettre le verbe entre les deux mots négatifs; de ne faire contraster les idées opposées qu'en masse, etc. Cette contrainte entraîne un ordre différent dans la suite de l'enchaînement des mots, et par conséquent des constructions variées, mais toutes propres à la langue française.

La *Construction* est irrévocablement fixée, pour les phrases *expositives*, *interrogatives*, ou *impératives*.

(*Lévizac*, pag. 240 et suiv., t. II.)

La phrase *expositive* est celle qui décrit simplement, soit en narrant, soit en faisant une hypothèse, soit en tirant une conséquence:

Si l'équité régnoit dans le cœur de tous les hommes; si la vérité et la vertu leur étoient plus chères que les plaisirs, la fortune et les honneurs, ils seroient heureux.

Puisqu'il y a des crimes impunis et des vertus sans récompense dans ce monde, il faut qu'il y ait une autre vie où chacun reçoive selon ses œuvres.

La phrase *interrogative* est celle qui a un tour d'enquête, qu'elle peut prendre par manière de question, de doute, ou d'avis, comme on voit dans ces exemples: *Sommes-nous plus heureux dans l'élévation que dans la médiocrité? Se voit-on des mêmes yeux que l'on regarde les autres?*

La phrase *impérative* est celle qui commande, qui exhorte, ou qui supplie:

Peuples, obéissez à vos rois.—Rois, daignez prêter l'oreille à la voix des malheureux.

(*Girard*, pag. 116, t. I, de sa Grammaire.)

Il ne s'agit pas, dans ce que nous allons dire, de l'accord des mots entre eux; nous en avons fixé les règles, en traitant de chaque espèce de mots.

Nous allons seulement parler de la manière dont ils doivent figurer dans le discours, et de la place qu'ils doivent respectivement y occuper.

Première règle. — Dans la phrase expositive, le sujet marche ordinairement avant le verbe, et celui-ci précède à son tour le régime direct et le régime indirect, lorsqu'ils sont énoncés par des expressions formelles; et non simplement désignés par des pronoms personnels ou relatifs. Ainsi l'on dit: *Le sage trouve son bonheur dans le témoignage d'une bonne conscience.*

On ne sauroit changer cet ordre sans renverser entièrement le sens.

Cette règle s'observe également dans la phrase impérative, qui n'admet de sujet qu'en troisième personne. On diroit donc: *Que tout soit soumis à la volonté divine.*

Elle a lieu aussi dans la phrase interrogative seulement, lorsque le sujet est énoncé par le pronom *qui*, ou par un mot accompagné du pronom *quel*, comme dans les deux phrases suivantes: *Qui peut se flatter d'être sans prévention? — Quelle raison triomphe du préjugé?*

Mais, lorsque le sujet est énoncé par un autre pronom que *qui* ou *quel*, alors il ne se place qu'après le verbe. Si néanmoins ce verbe étoit à un temps composé, et que le sujet fût énoncé par un pronom personnel, ou par le pronom *on*, il se mettroit entre l'auxiliaire et le participe. Exemples: *A quoi sert-il sans protection?* (on parle du mérite). — *Avez-vous pénétré dans le secret du cabinet?—A-t-on suivi les maximes d'équité dans tous les jugements?*

Deuxième règle. — Le sujet des petites phrases faites en formules de citation, et placées comme phrases incidentes, pour appuyer ce que l'on dit, doit nécessairement marcher après son verbe, ou du moins se placer entre l'auxiliaire et le participe, quand il est énoncé par un pronom personnel, ou par l'indéfini *on*. En voici la preuve: *Enfin*, disoit ce bon roi, *je ne me croirai heureux qu'autant que j'aurai fait le bonheur de mon peuple.—Songez donc*, lui a-t-on dit, *combien vous serez aimé.*

Troisième règle. — Il y a, dans la *phrase expositive*, une autre occasion où le sujet peut se placer après le verbe, et quelquefois avec

plus de grâce que devant. C'est lorsque le sens exclut tout régime direct, ou que du moins il n'est énoncé que par un de ces pronoms, *se*, *que*, *le*, ou par le pronom indéfini *tel*; comme dans ces exemples : *Ce* QUE *pense le philosophe n'est pas toujours ce que dicte la raison. —C'est ainsi* QUE LE *voulut la Providence.*— TEL *parut à nos yeux l'éclat de sa beauté.*— TEL *est son grand cœur.*

Le sujet pourroit encore être placé après le verbe, s'il y avoit à la tête de la phrase quelque mot qui, selon l'usage, favorisât cette sorte d'inversion; on ne diroit pas bien : *obéit-il*, pour *il obéit*; mais on diroit fort bien: AUSSI, *obéit-il sur-le-champ.*

QUATRIÈME RÈGLE. — Le verbe ne marche jamais à la tête de la phrase expositive; mais il s'y trouve assez ordinairement dans la phrase interrogative et impérative : GACNE-T-ON *le ciel en tourmentant les hommes ?*—RÈGLE *ta propre conduite, avant de censurer celle des autres.*

CINQUIÈME RÈGLE.—Lorsque le régime direct et le régime indirect sont énoncés par des pronoms personnels non accompagnés de prépositions, ou par des relatifs autres que *qui*, *que*, ils se placent entre le sujet et le verbe : *Les passions* NOUS *tourmentent plus qu'elles ne nous satisfont.* — *L'Évangile* NOUS *ordonne de faire l'aumône aux pauvres.* — *Quand on n'a point la force de se corriger de ses défauts, on doit du moins avoir l'attention de* LES *cacher, afin d'en garantir ceux à qui l'on doit servir d'exemple.*

Quand un de ces pronoms exprime le régime direct, et l'autre, le régime indirect; *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, paroissent toujours les premiers; ensuite *le*, *la*, *les*. Après ceux-là, *lui* et *leur*; enfin *y* et *en* se présentent les derniers et près du verbe : *Prêtez-moi votre livre, je* VOUS LE *remettrai demain; si vous* ME LE *refusez, je saurai* M'EN *passer.*— *Aurez-vous le courage de* LE LEUR *dire ?—Il n'a pas voulu* VOUS Y *mener.*

On suit cette règle dans la phrase impérative, pour la troisième personne, et même pour la seconde et la première, si le tour est négatif : *Qu'on* ME LE *pardonne, j'ai cru bien faire.* —*Ne* LUI EN *épargnez pas la peine.*

Tout change, si le tour est affirmatif, dans le commandement fait en seconde et en première personne. Les membres énoncés par ces pronoms vont alors se placer immédiatement après le verbe; de façon que *le*, *la*, *les*, prennent la première place, et faisant reculer les autres, le pronom *en*, qui étoit près du verbe, s'en trouve le plus éloigné : *Renvoyez*-LE-MOI *demain.*—*Présentez*-LES-LEUR *de bonne grâce.* —*Punissez*-LES-EN *rigoureusement.*—*Approchons*-NOUS-EN *avec respect.*

SIXIÈME RÈGLE. — Le régime direct énoncé par le pronom *tout*, ou par le substantif *rien*, se place après le verbe, quand celui-ci est énoncé par un temps simple; on dit : *Il soumet* TOUT.

Mais, quand le verbe est à un temps composé, ce régime direct se met entre les deux; ainsi l'on dit : *Il a* TOUT *soumis; Il n'a* RIEN *dit.*

SEPTIÈME RÈGLE.—Le circonstanciel énoncé par l'adverbe se place, pour l'ordinaire, immédiatement après le verbe dans la phrase expositive; mais il se met presque toujours entre l'auxiliaire et le participe, quand le verbe est à un temps composé; on dira : *Pardonnons aux autres, comme si nous faisions souvent des fautes, et abstenons-nous du mal, comme si nous n'avions* JAMAIS *pardonné à personne.—Il a grand soin de parer sa personne, mais il ne s'occupe* AUCUNEMENT *d'orner son esprit.*

Cette règle n'est pas si générale qu'elle ne souffre exception pour certaines conjonctions qui, venant à la suite du verbe, ne peuvent absolument s'en éloigner, et même pour d'autres circonstanciels de temps et d'habitude, qui, quoiqu'ils soient énoncés par plusieurs mots, précèdent néanmoins ceux qui expriment la manière : *Vous vous rendez* DONC *promptement où les plaisirs vous attendent.* — *Il mange et boit* POUR L'ORDINAIRE *copieusement, et dort une heure après très-profondément.*

Quand le circonstanciel est exprimé par plusieurs mots, c'est à la netteté du sens de régler sa place. Ainsi dans cette phrase : AVEC TOUTE SON ADRESSE, *il a fait un pas de clerc;* le circonstanciel, *avec toute son adresse*, ne sauroit être ailleurs qu'à la tête : car, au milieu ou à la fin de la phrase, il rendroit le sens louche, en ce que la préposition *avec* sembleroit indiquer le moyen ou l'instrument avec lequel le pas de clerc a été fait, au lieu que, dans ce circonstanciel, cette préposition tient lieu de *malgré*.

Lorsque la netteté du sens n'en souffre pas, ce n'est plus à la Grammaire, mais au goût de l'écrivain, de décider s'il doit placer le circonstanciel composé au commencement, au milieu, ou à la fin de la phrase; on peut donc également dire : EN PEU DE TEMPS *il a fait une grande fortune.*— *Il a fait* EN PEU DE TEMPS *une grande fortune.* — *Il a fait une grande fortune* EN PEU DE TEMPS.

Remarquons seulement que les circonstanciels se placent rarement entre l'auxiliaire et le participe, du moins en prose. Ainsi l'on dit communément : *Il s'est démasqué* TROP TÔT, et rarement : *Il s'est* TROP TÔT *démasqué.*

Dans la forme interrogative, le circonstanciel énoncé par un adverbe ne se met qu'après le sujet composé, et avant ou après le participe : *Aimera-t-elle* CONSTAMMENT ? — *Nos amis arriveront ils* AUJOURD'HUI ? —*Avez-vous* BEAUCOUP *gagné ?* — *Avez-vous gagné* BEAUCOUP ?

Dans la forme impérative, il est renvoyé après tous les pronoms personnels ou relatifs, qui, n'étant pas accompagnés d'une préposition, suivent le verbe, pour faire la fonction de régime direct ou de régime indirect : *Répondez-lui* HARDIMENT. — *Offrons-la-lui* GALAMMENT.

Quelquefois dans les phrases impératives où deux régimes (l'un direct et l'autre indirect) sont employés, l'adverbe peut être placé entre ces deux régimes ; c'est alors la netteté du sens ou l'harmonie qui doit en déterminer la place : *Faites-lui* RESPECTUEUSEMENT *vos observations.—Adressez-vous* IMMÉDIATEMENT *à lui.—Sacrifiez-leur* PLUTÔT *celle-ci.*

HUITIÈME RÈGLE.— La place du conjonctif, énoncé par de simples conjonctions, dépend de la nature de ces conjonctions ; les unes se mettent à la tête de la phrase, comme : *Mais, car, ainsi* ; les autres se mettent avec d'autres mots, comme : *Donc, pourtant* ; et quelques-unes n'ont point de place déterminée ; tels sont : *Cependant*, *néanmoins*. Mais nous ne croyons pas nécessaire d'en parler ici, attendu qu'au chapitre des Conjonctions, tout ce qui les regarde est développé de manière à ne laisser rien à désirer.

Quant au conjonctif énoncé par des expressions composées de plusieurs mots, il occupe le premier rang dans les phrases qu'il lie : *Il a voulu vivre comme les opulents*, DE SORTE QUE, *d'aisé il est devenu pauvre.—Elle sait se rendre aimable*, AU POINT QU'*elle fait oublier la laideur de son visage.—Nous sommes souvent trompés par les apparences*, C'EST-À-DIRE, *qu'il ne faut pas juger des gens sur la mine.*

(*Girard*, Vrais principes de la langue française, pag. 134 et suiv., t. I.)

Voilà tout ce qu'on peut dire sur la *Construction Grammaticale* des membres de la phrase dans la forme expositive, interrogative et impérative ; mais l'ordre successif des rapports des mots n'est pas toujours exactement suivi dans l'exécution de la parole : la vivacité de l'imagination, l'empressement à faire connoître ce qu'on pense, le concours des idées accessoires, l'harmonie, le nombre, le rhythme, etc., font souvent que l'on supprime des mots, dont on se contente d'énoncer les corrélatifs. On interrompt l'ordre de l'analyse, on donne aux mots une place qui, au premier aspect, ne paroît pas être celle qu'on auroit dû leur donner. Cependant celui qui lit ou qui écoute, ne laisse pas d'entendre le sens de ce qu'il lit ou écoute, parce que l'esprit rectifie l'irrégularité de l'énonciation, et place dans l'ordre de l'analyse les divers sens particuliers, et même le sens des mots qui ne sont pas exprimés.

C'est en ces occasions que l'analogie est d'un grand usage, et ce n'est que par analogie, par imitation, et allant du connu à l'inconnu, que nous pouvons concevoir ce qu'on nous dit. Si cette analogie nous manquoit, que pourrions-nous comprendre dans ce que nous entendons dire ? Ce seroit pour nous un langage inconnu et inintelligible. La connoissance et la pratique de cette analogie ne s'acquièrent que par imitation, et par l'habitude, qui commence dès les premières années de notre vie.

Les façons de parler dont l'analogie est pour ainsi dire l'interprète, sont des phrases de la *Construction figurée* ; et cette construction est celle où l'ordre et le procédé de l'analyse énonciative ne sont pas suivis, quoiqu'ils doivent toujours être aperçus, rectifiés ou suppléés.

ARTICLE II.

DE LA CONSTRUCTION FIGURÉE.

La *Construction figurée* est ainsi appelée, parce qu'en effet elle prend une figure, une forme qui n'est pas celle de la *Construction grammaticale* ; à la vérité, elle est autorisée par l'usage, mais elle n'est pas conforme à la manière de parler la plus régulière, c'est-à-dire à la *Construction directe et grammaticale* dont il vient d'être question. Lors donc que l'ordre fixé par cette Construction est altéré, on dit que la *Construction est figurée*, ou mieux encore *indirecte* et *irrégulière*. Or, elle peut être irrégulière, ou par *Ellipse*, ou par *Pléonasme*, ou par *Syllepse*, ou par *Inversion* ; c'est ce qu'on appelle les quatre figures de mots.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., et *Lévizac*, page 251, tom. II.)

§. I.

DE L'ELLIPSE.

L'*Ellipse* est une figure de construction qui consiste à supprimer un ou plusieurs mots, afin d'ajouter à la précision, sans rien ôter à la clarté. (*La Harpe*, Cours de littérature.)

Cette figure doit son introduction dans les

langues au désir qu'ont naturellement les hommes d'abréger le discours. En effet, elle le rend plus vif et plus concis, et lui donne, par ces qualités, un plus grand degré d'intérêt et de grâce : mais pour qu'une Ellipse soit bonne, il faut, comme nous venons de le dire, que l'esprit puisse suppléer aisément la valeur des mots qu'on a jugé à propos d'omettre, il faut qu'elle soit autorisée par l'usage; cet arbitre souverain en matière de langage ne la permet pas toujours en prose, où parfois elle a quelque chose de trop brusque et par conséquent de désagréable.

(*Dumarsais* et *Lévizac*.)

L'*Ellipse* est fréquente dans notre langue, comme dans toutes les autres; cependant elle y est bien moins ordinaire qu'elle ne l'est dans les langues qui ont des *cas*, parce que, dans celles-ci, le rapport du mot exprimé avec le mot sous-entendu est indiqué par une terminaison relative ; au lieu qu'en français, et dans les langues dont les mots gardent toujours leur terminaison absolue, il n'y a que l'ordre, ou observé, ou facilement aperçu et rétabli par l'esprit, qui puisse faire entendre le sens des mots énoncés.

(*Dumarsais*.)

L'emploi de l'*Ellipse* exige donc, dans la langue française, beaucoup de réserve et de précaution, pour que le style ne soit pas obscur. Néanmoins elle est très-fréquemment employée, et tous nos bons Écrivains en sont remplis. En voici quelques exemples :

Celui qui rend un service doit l'oublier; celui qui le reçoit, s'en souvenir.

(Pensée de Démosthènes.)

Apprenons de nos malheurs à jouir des moindres biens; de nos fautes, à n'en plus commettre; de nos ennemis, à réformer notre conduite, et des méchants, à mieux sentir tout le prix des bons. (M. de *Lingrée*.)

La mode assujétit le sage à sa formule :
La suivre est un devoir, la fuir, un ridicule.

(*Bernis*.)

Notre mérite nous attire la louange des honnêtes gens ; et notre étoile, celle du public. (*La Rochefoucauld*, Maxime 165.)

Le vieillard est riche de ce qu'il possède, et le jeune homme, de ce qu'il espère.

(*Sadi*, Fable orientale.)

Le brave ne se connoît que dans la guerre ; le sage, que dans la colère ; l'ami, dans le besoin. (Sentence persane.)

Toutes ces *Ellipses* sont telles, que celui qui lit ou qui écoute entend si aisément le sens, qu'il ne s'aperçoit pas seulement qu'il y ait des mots supprimés dans ce qu'il lit, on dans ce qu'on lui dit ; mais, quoique ces *Ellipses* soient bonnes, quoiqu'elles soient reçues par l'usage, il est certain qu'elles n'ont pas ce genre de beauté dont on trouve plus d'un exemple dans nos grands poëtes.

Lorsque *Corneille* fait dire à Nérine, confidente de Médée, dans la tragédie de ce nom :

Contre tant d'ennemis, que vous reste-t-il?

et que Médée répond :

Moi...
Moi, dis-je, et c'est-assez ;

ce *moi*, qui est pour *je me reste*, est sublime et dit plus qu'un long discours.

Lorsque, dans une autre tragédie de *Corneille*, Prusias dit à Nicomède (act. IV, sc. 3) : *Et que dois-je être ? Roi*, réplique Nicomède, ce seul mot dit tout. Voilà du sublime, et du vrai sublime, qui n'auroit pas lieu sans l'expression elliptique.

(*Lévizac*, pag. 259, t. II.)

Quant aux *Ellipses* qui ont besoin d'un commentaire pour être entendues, l'usage les rejette ; et, par exemple, si, dans une proposition, le verbe est au singulier, il faut que chacun des sujets soit au singulier comme lui; car alors, au lieu de les embrasser tous, il répond à chacun en particulier, comme s'il étoit répété : et s'il y en a quelqu'un qui soit au pluriel, entre le verbe et celui-là, il n'y a plus concordance, l'*Ellipse* est irrégulière. Ainsi lorsque *Racine* a dit :

... Les rois dans le ciel ont un juge sévère,
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.

(Athalie, act. V, sc. dern.)

Voltaire :

Vous régnez, Londre est libre, et vos lois, florissantes. (La Henriade, chant II.)

Et Montesquieu : *Le peuple jouit des refus du prince, et les courtisans, de ses grâces.*

Ces Écrivains se sont donné une licence que leur nom peut à peine faire pardonner.

(*Marmontel*, p. 348.)

Une licence plus grande encore dans l'*Ellipse*, c'est de supposer la répétition du verbe, lorsque le temps est changé :

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, *musulmane en ces lieux.*

(*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 1.)

Car le verbe sous-entendu avant *musulmane* est *je suis*, et non pas *j'eusse été*.

(Même autorité.)

Un autre défaut dans l'*Ellipse*, c'est la

différence du passif à l'actif; comme si l'on disait : EN AIMANT *on veut* L'ÊTRE.—J'AIMOIS, *je me flattois de* L'ÊTRE.

Qui ne sait point *aimer* n'est pas digne de l'*être*. (*Vauvenargues*.)

On se permettoit cette *Ellipse* du temps de *Vaugelas*, et récemment encore quelques bons Écrivains se la sont permise :

On ne trompe pas long-temps les hommes sur leurs intérêts, et ils ne haïssent rien tant que de L'ÊTRE.

Mais, quoique cela s'entende, l'expression ne répond pas au sens; elle présente un faux régime.

(*Th. Corneille*, sur le 27e Rem. de *Vaugelas*.—*Dumarsais*, pag. 98, t. I.—*Beauzée*, Encyclopédie méthodique, au mot *Répétition*.)

Cependant l'*Ellipse* semble bonne à *Marmontel*, lorsqu'entre deux adjectifs de divers genres, tous deux au même nombre, la désinence est semblable pour tous les deux. Comme lorsqu'un homme dit à une femme : *Vous êtes sensible, je le suis plus que vous.* —*Vous avez été malade, et moi je le suis.*— *Vous êtes jeune, et je ne le suis pas.*

Vaugelas (433e Rem.) et *Th. Corneille* (sur cette Rem.) ne désapprouvoient pas absolument qu'une femme dît : *Je suis plus grande que mon frère*; et un homme : *Je suis plus grand que ma sœur*; mais ils sont d'avis que l'on doit éviter ce tour de phrase.

L'*Académie*, consultée à cet égard, a pensé que ces locutions sont fort bonnes, parce que l'adjectif, pour ne regarder qu'un des deux sexes, ne laisse pas de convenir à l'autre par la sous-entente, qui tacitement le fait du genre qu'il faut.

Andry de Boisregard (page 238 de ses Réflexions sur la langue française), *Chapelain* (sur la Remarque de *Vaugelas*), *Wailly* (p. 151 de sa Grammaire) et *Lévizac* (p. 263), se sont rangés à l'avis de l'*Académie*, et l'usage l'a confirmé. En effet, *St.-Evremond* a dit : *L'ame des femmes coquettes n'est pas moins* FARDÉE *que leur visage.*

Madame *de Maintenon* : *Je suis aussi* LASSE *du monde que les gens de la cour le sont de moi.*

La Bruyère : *La foiblesse est plus* OPPOSÉE *à la vertu que le vice.*

Lorsque, dans une proposition, l'un des deux membres est affirmatif, et l'autre négatif, on doit répéter le verbe; et ce seroit, d'après l'avis de *Beauzée* (Encycl. méth., au mot *Répétition*) et de *Dumarsais* (p. 217, t. I), une incorrection, une *Ellipse* irrégulière, que de s'en dispenser.

Lors donc que *Corneille* a dit (dans le Cid, act. III, sc. 6) :

L'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir.

il a fait ce que l'on appelle une *Ellipse* irrégulière, et il eût évité cette incorrection s'il eût dit :

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir. (L'*Académie*, Sentim. sur le Cid.)

Les Grammairiens que nous venons de citer sont d'avis d'appliquer cette règle aux propositions liées par la conjonction *mais*, et dont l'un des deux membres est affirmatif et l'autre négatif. Suivant eux, c'est une faute que de dire : *Notre réputation ne dépend pas du caprice des hommes, mais des actions louables que nous faisons.*

M. *Lemare* pense au contraire que *mais*, servant à marquer une idée d'opposition ou de restriction, annonce assez par lui-même dans quel sens (affirmatif ou négatif) est pris le second membre de la phrase; dès-lors il croit que la répétition du verbe est absolument inutile, car elle ne serviroit qu'à entraver la marche du style; d'ailleurs, ajoute-t-il, elle est contraire à l'usage des meilleurs Écrivains, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les exemples suivants :

L'harmonie NE *frappe pas simplement l'oreille*, MAIS *l'esprit.* (*Boileau*, Traité du sublime.)

Les Richesses engendrent le Faste et la Mollesse, qui NE SONT *point des enfants bâtards,* MAIS *leurs vraies et légitimes productions.* (Le même, Traité du sublime, ch. 35.)

Le flambeau de la critique NE *doit pas brûler*, MAIS *éclairer.* (*Favart*.)

Il n'est pas dans l'esprit humain de se mettre à la place des gens qui sont plus heureux, MAIS *seulement de ceux qui sont plus à plaindre.* (*J.-J. Rousseau*, Emile.)

Curius, à qui les Samnites offroient de l'or, répondit que son plaisir N'ÉTOIT *pas d'en avoir*, MAIS *de commander à ceux qui en avoient.* (*Bossuet*, Hist. universelle, IIIe partie.)

Quand on a besoin des hommes, il faut bien s'ajuster à eux; et puisqu'on ne sauroit les gagner que par les louanges, ce N'EST *pas la faute de ceux qui flattent*, MAIS *de ceux qui veulent être flattés.* (*Molière*, l'Avare, act. I, sc. 1.)

Ce NE SONT *pas les places qui honorent les hommes*, MAIS *les hommes qui honorent les places.* (Mot d'Agésilas.)

Enfin, comme le fait observer *Marmontel* (Grammaire, pag. 358), dans la langue

usuelle, le besoin que l'on a communément de dire vite, a introduit infiniment plus de ces abréviations que dans la langue soigneusement écrite ; c'est pour cela que le style familier en admet, dans toutes les langues, beaucoup plus que dans le style noble. Combien y a-t-il moins de tours elliptiques dans *Racine* et dans *Fénélon* que dans *Molière*, *La Fontaine* et madame *de Sévigné!*

Mais en revanche, la langue noble, surtout la langue poétique, a bien d'autres licences et d'autres hardiesses. *Racine*, le modèle dans l'art d'écrire la tragédie, *Racine*, le plus pur, le plus élégant de nos poètes, s'est permis souvent ce qu'on ne passeroit à aucun Écrivain de nos jours.

Ainsi, au défaut de l'usage, l'analogie l'a autorisé à dire : *L'effroi de ses armes*, comme on dit, *la terreur de son nom*. Il a pu dire : *Il prend l'humble sous sa défense*, comme on dit, *sous sa garde*, *sous sa protection*, puisque l'un comme les deux autres présentent l'image d'un bouclier. Il a pu dire : *Persécuter le père sur le fils*, comme on diroit, *se venger du père sur le fils*, puisque l'action est oppressive, et que *sur* la peint mieux que *dans*. Il a pu dire : *Mon ame inquiétée d'une crainte* ; et, dans le même sens :

> La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée*.
> (Andromaque, act. I, sc. 11.)

puisque cette expression *inquiétée* a plus d'énergie qu'*inquiète* ; elle signifie *troublée*, *agitée*, ce qu'*inquiète* ne diroit pas ; car on ne dit pas *inquiète* en faveur de quelqu'un.— Enfin il a été permis à *Racine* de dire : *En votre main*, au lieu de, *en vos mains*.

> . . . Savez-vous si demain
> Sa liberté, ses jours seront *en* votre main?
> (Bajazet, act. I, sc. 7.)

et *en ma main*, au lieu de, *en mes mains :*

> J'en dois compte, madame, à l'empire romain,
> Qui croit voir son salut ou sa perte en *ma main*.
> (Britannicus, act. I, sc. 2.)

parce qu'en image, et familièrement parlant, dans *ma main*, est plus vif, plus fort, que *dans mes mains : Je tiens cette affaire dans ma main. — Je tiens sa fortune dans ma main.*

Il y a encore, ajoute *Marmontel*, une foule de locutions elliptiques, dont la plupart ne sont susceptibles d'aucune construction analytique, mais que l'usage autorise, et qui, reçues dans le langage, ne sont plus soumises à aucun examen.

§. II.

DU PLÉONASME.

Cette seconde figure de construction est le contraire de l'ellipse. Dans celle-ci on supprime des mots nécessaires à la plénitude de la phrase, mais dont on peut aisément suppléer la valeur ; dans celle-là, on ajoute des mots superflus qui pourroient être retranchés sans rien faire perdre du sens.

Lorsque ces mots superflus, quant au sens, donnent au discours ou plus de grâce, ou plus de netteté, ou enfin plus de force et d'énergie, le *Pléonasme* est une figure autorisée et même nécessaire.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Construction*, et sa Logique, pag. 116.)

Quand on dit : *Louis XII*, LE BON ROI LOUIS XII, *mérita le glorieux surnom de Père du Peuple ;* ces mots *le bon roi Louis XII* marquent encore plus expressément la bonté de ce prince, que si l'on eût dit *le bon roi Louis XII*, sans répéter le nom propre, pour ajouter l'épithète de *bon*, qui fixe l'attention sur la bonté.

(*Duclos*, Supplément à la Grammaire de P. R., pag. 232.)

La répétition du régime dans ce vers de *Racine :*

> Eh! que m'a fait, à *moi*, cette Troie où je cours?
> (Iphigénie, act. IV, sc. 6)

marque non-seulement qu'Achille n'avoit point d'intérêt personnel dans la guerre, mais il le distingue d'Agamemnon, dont on fait sentir l'interêt direct. (Même autorité.)

La répétition du mot *vu*, et des mots *de mes yeux*, dans *Voltaire* (Mérope, act. V, sc. 6) :

> Les éclairs sont moins prompts ; je l'ai *vu de mes yeux*,
> Je l'ai *vu* qui frappoit ce monstre audacieux.

dans *La Fontaine* (le Dépositaire infidèle) :

> Mais enfin, je l'ai vu, *vu de mes yeux*, vous dis-je.

et dans *Molière :*

> Je l'ai vu, dis-je, *vu*, de *mes propres yeux vu*,
> Ce qu'on appelle *vu*. (Tartufe, act. V, sc. 3.)

est donc grammaticalement une double superfluité ; mais cette superfluité ajoute des idées accessoires, qui augmentent l'énergie du sens, et qui font entendre qu'on ne parle pas sur le rapport douteux d'autrui, ou qu'on n'a pas vu la chose par hasard et sans attention, mais qu'on l'a vue avec réflexion, et

qu'on ne l'assure que d'après sa propre expérience bien constatée.

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Pléonasme.*)

L'usage permet encore plusieurs *Pléonasmes* qui n'emportent avec eux aucun genre de beauté, mais qui ne sont cependant point regardés comme vicieux dans le style familier: sont des licences qui servent à exprimer ce que l'on veut dire d'une plus forte manière.

Je monte en haut.—Je descends en bas.—J'ai uni ces deux terres ensemble (442).

(Le Dict. de l'*Académie*.)

Je l'ai entendu de mes propres oreilles.—Voler en l'air.

(*Vaugelas*, 160e Rem.; *Th. Corneille*, et l'*Académie* dans ses Observ. sur cette Remarque.)

...Point de bruit davantage.
Montez là-haut..

(*Molière*, l'École des Femmes, act. II, sc. 6.)

La flamme MONTE EN HAUT. — *Les pierres* TOMBENT D'EN HAUT. — *Je le* LUI *ai dit* à LUI-MÊME. (*Wailly*.)

Qu'on me laisse *monter* aucune âme *là-haut*.

(*Racine*, les Plaideurs, act. I, sc. 6.)

Mais le *Pléonasme* qui n'est pas autorisé par l'usage, et qui n'apporte ni plus de netteté, ni plus de grâce, ni plus d'énergie, est un vice, ou du moins une négligence que l'on doit éviter. Ainsi on ne doit pas joindre à un substantif une épithète qui n'ajoute rien au sens, et qui n'offre que la même idée. Ce vers de *Voltaire* (le Dépositaire, act. I, sc. 2):

Mes emplois sont *bien lourds*. — Je le sais.—*Bien pesants*.

est vicieux; car si les emplois sont lourds, ils sont pesants.

*L'*ISTHME *séparoit par une* LANGUE DE TERRE *deux mers voisines*, offre encore le même vice; car c'est comme si l'on disoit, *L'isthme, séparoit par un isthme*, puisque *un isthme* est une langue de terre entre deux mers. Dans cette phrase: *Il se vit* FORCÉ MALGRÉ LUI *de renoncer à son entreprise*, l'épithète *malgré lui*, n'ajoutant rien au sens, est une superfétation grammaticale, car on ne peut être forcé que malgré soi.

---

(442) Loin de voir un Pléonasme dans l'expression *monter en haut*, *descendre en bas*, M. *Laveaux* y voit une ellipse, c'est-à-dire, le contraire.

Monter et *descendre* ne se construisent pas sans complément. *Vous descendez, d'où?* de la chambre; mais un homme dont les appartements sont partie au bas de la maison, et partie dans le haut, dira fort bien à ses gens, s'il est au rez-de-chaussée: *Montez en haut;* et s'il est en haut; *descendez en bas*; c'est-à-dire, montez dans les appartements que j'ai en haut, descendez dans les appartements que j'ai en bas; à moins qu'il ne veuille désigner un lieu particulier, et alors il le nomme. Le besoin toujours renaissant d'exprimer indéterminément l'idée de montée et de descente a sollicité l'ellipse, dont un des principaux services est de faire dire en peu de mots ce qu'il faut dire souvent.

Unir ensemble. Plusieurs, dit *Féraud*, condamnent cette expression comme un Pléonasme, une superfluité de mots; mais *Vaugelas* (160e Remarque), *Chapelain* et *Th. Corneille* l'ont approuvée. On sait bien qu'on ne peut *unir*, sans mettre *ensemble*; mais aussi on ne peut voir que de ses yeux, et entendre que de ses oreilles.—Ainsi, par la même raison, il faudroit condamner: *Je l'ai vu de mes yeux; je l'ai entendu de mes oreilles*, etc., expressions généralement reçues.

Nous ne croyons pas, fait observer M. *Laveaux* (au mot *Ensemble*) sur cette Remarque, que l'expression *unir ensemble*, puisse être justifiée par les expressions, *je l'ai vu de mes propres yeux, je l'ai entendu de mes propres oreilles*. Ici il y a réellement Pléonasme, en prenant ce mot en bonne part; c'est-à-dire qu'il y a des mots qui paroissent superflus par rapport à l'intégrité du sens grammatical, et qui servent pourtant à y ajouter des idées accessoires, surabondantes, qui y jettent de la clarté on qui en augmentent l'énergie. Quand on dit, *je l'ai vu*, la phrase est grammaticalement complète; et si l'on ajoute *de mes propres yeux*, c'est pour donner plus d'énergie à l'expression, pour affirmer avec plus de force qu'on *a vu*.

Au contraire, dans *unir deux choses ensemble*, il n'y a point de Pléonasme, et sans le mot *ensemble*, le sens grammatical ne seroit pas complet. En effet, *unir* est un verbe actif qui exige un régime direct et un régime indirect; on *unit une chose à une autre*, on *unit deux choses à une troisième*, ou *à plusieurs autres choses*. Ainsi quand on dit, *on les a unis*, à moins qu'on ne parle de deux amants que l'on a mariés, la phrase n'est pas complète; car on n'exprime pas à quoi on les a unis. On pouvoit les unir, on *ensemble*, ou *à d'autres choses*. *Ensemble* est donc nécessaire pour compléter le sens grammatical, et il n'y a là ni Pléonasme, ni périssologie.

Enfin des substantifs à peu-près synonymes, accumulés dans une même phrase, forment des *Pléonasmes* que le bon goût réprouve. Ainsi, *Voiture* auroit dû rejeter cette phrase: *Cicéron avoit étendu les* BORNES *et les* LIMITES *de l'éloquence*, parce que *limites* n'ajoute rien à l'idée de *bornes*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Construction*.)

§. III.

DE LA SYLLEPSE OU SYNTHÈSE.

La *Syllepse* a lieu lorsque les mots sont employés selon la pensée, plutôt que selon l'usage de la construction grammaticale, comme quand je dis : *Il est six heures*; car selon la construction, il faudroit dire : *Elles sont six heures*, comme on le disoit autrefois, et comme on dit encore : *Ils sont six, huit, quinze hommes*. Mais, ce que l'on prétend n'étant que de marquer un temps précis, et une seule de ces heures, savoir la sixième, ma pensée, qui se fixe sur celle-là, sans faire attention aux mots, fait que je dis : *Il est six heures*, plutôt que : *Elles sont six heures*.

(MM. de *Port-Royal*, Gramm. gén. et rais. : des fig. de constr., pag. 119.)

C'est encore par cette figure que l'on peut rendre raison de certaines phrases où l'on exprime la négative *ne*, quoiqu'il semble qu'elle doive être supprimée, comme lorsqu'on dit : *Je crains qu'il* NE *vienne ; j'empêcherai qu'il* NE *vienne; j'ai peur qu'il* N'*oublie*, etc. En ces occasions on est occupé du désir que la chose n'arrive pas ; on a la volonté de faire tout ce qu'on pourra, afin que rien n'apporte d'obstacle à ce qu'on souhaite ; voilà ce qui fait énoncer la négation.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Construction*, et sa *Logique*, pag. 119.)

C'est aussi par une figure semblable que Voltaire a dit :

> Jeune et *charmant objet* dont le sort de le guerre,
> Propice à ma vieillesse, honora cette terre,
> Vous n'êtes point *tombée* en de barbares mains ;
> Tout respecte avec moi vos malheureux destins.
> (*Voltaire*, Mahomet, act. I, sc. 2.)

Tombée est ici au féminin, parce que l'auteur étoit plus occupé de Palmire, à qui ces paroles s'adressent, que de la qualification de *jeune et charmant objet*, qu'il lui donne.

Quand *La Bruyère* (des Femmes, chap. III) a dit : *Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle ; s'*IL *la croit fidèle, elle est perfide*. IL, est un tour élégant et fort bon, parce que ce n'est pas le mot *personne* qui reste à l'esprit, c'est l'idée d'*homme*, de *mari*.

(*Condillac*, de l'Art d'écrire, ch. XI, liv. 1er.)

L'emploi de la *Syllepse* est encore très-heureux dans ces vers de *Racine* (Athalie, act. IV, sc. 3) :

> Entre le *pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
> Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
> Comme *eux* vous fûtes pauvre, et, comme *eux*, orphelin.

La régularité de la construction demandoit *comme lui*, puisque ce pronom se rapporte au mot *pauvre* ; mais le poëte oublie qu'il a employé ce mot ; plein de son idée, il ne voit que les pauvres et les orphelins en général, et c'est sur ces êtres si intéressants qu'il porte toute son attention : *comme eux* est donc la seule expression que *Racine* a dû employer, puisqu'elle répond si bien à l'idée et au sentiment qui l'occupent.

(*Lévizac*, pag. 268, t. 2.)

§. IV.

DE L'INVERSION OU HYPERBATE.

L'*Inversion* consiste dans le déplacement des mots qui composent un discours, dans l'interversion de l'ordre rigoureux déterminé par la succession des idées, et fixé par la Grammaire.

Cette figure étoit, pour ainsi dire, naturelle au latin. Comme il n'y avoit que les terminaisons des mots qui, dans l'usage ordinaire, fussent les signes de la relation que les mots avoient entre eux, les Latins n'avoient égard qu'à ces terminaisons, et ils plaçoient les mots selon qu'ils se présentoient à l'imagination, ou selon que cet arrangement leur paroissoit produire une cadence et une harmonie plus agréable; mais, parce qu'en français les noms ne changent point de terminaison, nous sommes obligés communément de suivre l'ordre de la relation que les mots ont entre eux. Ainsi nous ne saurions faire usage des Inversions, que lorsqu'il est aisé de les ramener à l'ordre de la construction grammaticale. Cette figure donne souvent aux phrases plus de rapidité, de grâce, d'énergie ; quelquefois même elle ajoute à la clarté en évitant les amphibologies; et alors on doit, même dans le discours ordinaire, la préférer à la construction grammaticale.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Construction*.)

Quand *Fléchier*, dans son Oraison funèbre du duc de Montausier, a dit : *Ce fut après un solennel et magnifique sacrifice, où coula le sang de mille victimes, que Salomon*, etc. ; cette phrase a certainement plus de grâce que

s'il eût dit, suivant la construction grammaticale : *Sacrifice où le sang de mille victimes coula.* (Même autorité.)

Si le même écrivain eût dit : *Cet aigle dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces, prenoit déjà l'essor pour se sauver vers les montagnes*, il n'eût fait que raconter un fait ; mais il a fait un tableau en disant :

Déjà prenoit l'essor, pour se sauver vers les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces.

Prenoit l'essor, est la principale action, c'est celle qu'il faut peindre sur le devant du tableau. — *Déjà* est une circonstance nécessaire, qui viendroit trop tard si elle ne commençoit pas la phrase. L'action se peint avec toute sa promptitude dans *déjà prenoit l'essor*; elle se ralentiroit, si l'on disoit *il prenoit déjà l'essor*. — *Pour se sauver vers les montagnes* est une action subordonnée, et ce n'est pas sur elle que le plus grand jour doit tomber. Si *Fléchier* eût dit : *Pour se sauver vers les montagnes, déjà prenoit l'essor*, le coup de pinceau eût été manqué. — Enfin, *dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces*, est une action encore plus éloignée ; aussi l'orateur la rejette-t-il à la fin, comme dans la partie fuyante : elle n'est là que pour contraster, pour faire ressortir davantage l'action principale.

(*Condillac*, de l'Art d'écrire, chap. XIV, liv. 2.)

Chacun demande à Dieu avec larmes, qu'il abrège ses jours pour prolonger une vie si précieuse : on entend un cri de la nation, ou plutôt de plusieurs nations intéressées dans cette perte. Elle approche néanmoins cette mort inexorable, qui, par un seul coup qu'elle frappe, vient percer le sein d'une infinité de familles. (*Bossuet.*)

L'approche de la mort est une peinture d'autant plus vive qu'elle suit immédiatement le cri des nations. L'Inversion fait toute la beauté de ce dernier membre ; cependant, si *Bossuet* eût dit dans le premier membre : *chacun avec larmes demande*, cette transposition auroit rendu plus sensible l'image que font ces mots *avec larmes.* (Même autorité.)

O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable, où retentit tout-à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte ! (Même autorité.)

A cet endroit de l'oraison funèbre de Madame, tout le monde répandit des larmes ; mais il est bien vraisemblable qu'on n'en auroit pas répandu, si *Bossuet* avoit dit : *O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable ! où cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte, retentit tout-à-coup comme un éclat de tonnerre !* Il falloit pour l'image qu'après avoir peint la promptitude avec laquelle on fut frappé de cette nouvelle, la voix de l'orateur tombât avec ces mots : *Madame se meurt, Madame est morte.*

(Même autorité.)

L'Inversion est très-propre à augmenter la force des contrastes, et par là elle donne, pour ainsi dire, plus de relief à une idée, et la fait ressortir davantage. *Bossuet* pouvoit dire :

Douze pêcheurs envoyés par Jésus-Christ, et témoins de sa résurrection, ont accompli alors, ni plus tôt, ni plus tard, ce que les philosophes n'ont osé tenter, ce que les prophètes ni le peuple juif, lorsqu'il a été le plus protégé et le plus fidèle, n'ont pu faire.

Mais *Bossuet* se sert d'une Inversion, par laquelle il fixe d'abord l'esprit sur les philosophes, sur les prophètes, sur le peuple juif protégé et fidèle ; il nous fait sentir toute la grandeur de l'entreprise, avant de parler de ceux qui l'ont accomplie, et le tour qu'il prend doit toute sa beauté à l'adresse qu'il a de renvoyer les douze pêcheurs et l'accomplissement à la fin de la phrase. Il s'exprime ainsi :

Alors seulement, et ni plus tôt, ni plus tard, ce que les philosophes n'ont osé tenter ; ce que les prophètes, ni le peuple juif, lorsqu'il a été le plus protégé et le plus fidèle, n'ont pu faire ; douze pêcheurs, envoyés par Jésus-Christ, et témoins de sa résurrection, l'ont accompli. (Même autorité.)

En général, l'art de faire valoir une idée consiste à la mettre à la place où elle doit frapper le plus : *Celui qui n'a égard en écrivant qu'au goût de son siècle, songe plus à sa personne qu'à ses écrits : il faut toujours tendre à la perfection ; et alors cette justice qui nous est quelquefois refusée par nos contemporains, la postérité sait nous la rendre.*

(*La Bruyère*, des Ouvrages de l'esprit, chap. I.)

Par cette Inversion, *La Bruyère* fait mieux sentir le motif qu'un écrivain doit se proposer, que s'il eût dit : *Et alors la postérité sait nous rendre cette justice*, etc.

(Même autorité, même chap.)

L'Inversion est commune à la prose et à la poésie, et celle-ci n'a guère plus de privilége que la prose ; néanmoins les Inversions, quoique de la même nature, y sont plus fréquentes, parce que plus l'esprit sera animé de passions fortes et de sentiments vifs, plus il s'en permettra même sans s'en apercevoir. Toutefois il faut prendre garde que les Inversions ne donnent lieu à des phrases louches, équivo-

ques, et où l'esprit ne puisse pas aisément rétablir la construction grammaticale, car on ne doit jamais perdre de vue que l'on ne parle que pour être entendu, et que c'est là le premier but de la parole, le premier objet de toutes les langues. Si donc les Inversions sont forcées, si les règles de la langue sont violées, l'esprit est mécontent, et condamne le poète. Nous pourrions citer beaucoup d'exemples d'Inversions vicieuses; nous nous bornerons à un seul. *Boileau* a dit (Satire I):

Que *George* vive ici, puisque George y sait vivre,
Qu'un million comptant, par ses fourbes acquis,
De clerc, jadis laquais, a fait comte et marquis;
Que *Jocquin* vive ici, *dont* l'adresse funeste
A plus causé de maux que la guerre et la peste.

Dans cette première phrase, le relatif *que*, qui amène la phrase incidente *un million*, etc., se trouve séparé de son antécédent *George*, par *vive ici, puisque George y sait vivre*, ce qui n'est pas permis dans notre langue; ainsi cette Inversion ne peut être tolérée. La même faute se trouve dans la seconde phrase.

(*Lévizac*, pag. 255, t. II)

§. V.

DES GALLICISMES.

Quoique toutes les langues paroissent construites sur un plan uniforme dans leurs parties essentielles, elles offrent cependant des particularités, soit dans l'emploi des mots, soit dans la manière de les arranger, qui, s'écartant des règles ordinaires, distinguent une langue de toutes les autres. Ces locutions particulières s'appellent *Idiotismes*.

Lorsqu'on a voulu distinguer les idiotismes propres à une langue en particulier, on leur a donné un nom analogue à celui de cette langue. Les idiotismes de la langue française s'appellent *Gallicismes*, comme ceux du grec s'appellent *hellénismes*; ceux du latin *latinismes*; ceux de l'anglais *anglicismes*; ceux de l'allemand *germanismes*. Ainsi *idiotisme* désigne le genre, dont les autres mots sont les espèces.

Le Gallicisme étant une façon de s'exprimer particulière à notre langue, cette particularité d'expression peut se trouver,

1° Dans le sens d'un mot simple;
2° Dans l'association de plusieurs mots;
3° Dans l'emploi d'une figure;
4° Dans la construction de la phrase.

Quelques exemples suffiront pour justifier et éclaircir ces distinctions.

I. Il ne peut y avoir de Gallicisme de la première espèce que dans les mots qui, étant communs à plusieurs langues, ont pris dans la nôtre une signification toute particulière, et éloignée de celle du mot primitif.

Ainsi nos langues modernes ont adopté le mot *sentiment*, dérivé du primitif latin *sentire*; mais ce mot a pris dans chacune d'elles des nuances d'acception particulières à chacune d'elles. En italien, *sentimento* exprime deux idées différentes: 1° l'opinion qu'on a sur un objet ou sur une question; 2° la faculté de sentir. En anglais, *sentiment* ne signifie que le premier de ces deux sens, celui d'opinion.

En espagnol, *sentimento* signifie *souffrance*, comme le verbe *sentire* a le sens du mot latin *pati* (*souffrir*).

En français, le mot *sentiment* a pris beaucoup plus d'extension; non-seulement il désigne en général toutes les affections de l'ame, mais il exprime plus particulièrement la passion de l'amour. « Son *sentiment* étoit si « profond, dit l'auteur de *la Princesse de* « *Clèves*, que rien au monde ne pouvoit la « distraire des objets qui servoient à le nour« rir. » Traduisez cette phrase dans toute autre langue, en conservant le mot *sentiment*, et vous ferez un Gallicisme. Les Anglais en ont fait un, en créant le mot *sentimental*, qui a un sens plus étendu que leur substantif *sentiment*, mais qui est parfaitement analogue à l'usage que nous avons fait du mot *sentiment*, et qui ne pouvoit, par conséquent, manquer d'être adopté par nos écrivains à sentiment.

Les altérations du sens de beaucoup de mots, dues à la frivolité, aux caprices de la mode, sont inconcevables, et produisent souvent des Gallicismes; c'est ainsi que nous disons: *Un homme de condition*, pour désigner un gentilhomme; et, dans le langage populaire: *Un homme en condition*, pour designer un domestique.

Nous donnons dans le langage familier, aux termes *honnête* et *honnêtement*, *raisonnable* et *raisonnablement*, des acceptions aussi bizarres qu'éloignées du sens primitif et naturel de ces mots. Lisette dit à Géronte, dans le Méchant de *Gresset*:

Et vous vous fâchez même assez *honnêtement*.
(Act. I, sc. 2.)

On dit, dans le même style, qu'un homme est *raisonnablement* ennuyeux. *Molière* a fait un usage plaisant de l'adjectif *raisonnable*, dans les Fourberies de Scapin: « Il me « faut un cheval de service, et je n'en saurois « avoir un tant soit peu *raisonnable*, à moins « de soixante pistoles. »

II. *Des associations singulières de mots*.

en changeant tout-à-fait le sens des termes, produisent souvent des Gallicismes. Ainsi, le même adjectif, mis avant ou après son substantif, exprime des idées différentes ; Il y a loin d'un *bon homme* à un *homme bon* ; d'un *galant homme* à un *homme galant* ; d'un *brave homme* à un *homme brave* ; d'une *sage femme* à une *femme sage* ; d'une *certaine nouvelle* à une *nouvelle certaine*.

Le mot *autre* perd sa signification étant joint à *nous* ou à *vous* : *Vous autres*, *nous autres*. Géronte dit, dans le Méchant de *Gresset* :

> ...*Vous autres* fortes têtes,
> *Vous voilà !* vous prenez tous les gens pour des bêtes.
> (Act. I, sc. 4.)

Il y a deux Gallicismes dans ce peu de mots : *vous autres*, et *vous voilà*.— *A cela près*, pour dire *excepté cela*, est aussi un Gallicisme. « *A une grande vanité près*, *les héros sont faits comme les autres hommes*, » dit *La Rochefoucauld*. — *Mauvaise grâce* présente l'association de deux mots qui semblent se repousser.

III. Les *Gallicismes de figures* sont très-nombreux, quoiqu'on ne doive y comprendre que les expressions figurées employées dans l'usage commun de la langue, et non celles qui pourroient être autorisées seulement par des exemples particuliers. C'est une figure bien hardie, et particulière à notre idiôme, que celle qu'on emploie tous les jours, en disant : *Comment vous portez-vous? il se porte mal* ; pour dire *comment est votre santé? sa santé est mauvaise*. Les Anglais sont encore plus bizarres dans leur formule ordinaire : *How do you do ?* signifie littéralement, *comment faites-vous faire ?* pour dire *comment vous portez-vous ?*

Dans leur langue, le mot *do* (*faire*) se met avant les autres verbes, comme purement explétif, sans en changer le sens. Toutes les phrases où on l'emploie ainsi, sont des *anglicismes*.

Les expressions figurées qui forment des Gallicismes, sont tirées plus généralement d'anciens usages qui nous étoient vraisemblablement plus familiers qu'aux autres nations ; comme les tournois, la chasse, le jeu de paume, etc. Ainsi on dit *rompre en visière* à quelqu'un, pour dire l'attaquer, le contredire avec aigreur et avec emportement sur ses opinions, ses prétentions, etc. ; parce qu'il n'étoit pas permis, dans les joûtes ni dans les tournois, de frapper à la visière de son adversaire.

Être à bout, *à bout de voie*, sont des termes de chasse.

Servir sur les deux toits, *donner dans le travers*, *friser la corde*, sont des termes de la paume. C'est de ce jeu que sont venues aussi ces locutions : *Il me la donne belle* ; *vous me la baillez bonne*. C'est une ellipse où le mot *balle* est sous-entendu. *Empaumer* quelqu'un, *empaumer* une affaire vient de la même source.

Il y a des figures, même très-hardies, dont l'emploi, dans la langue commune, ne peut s'expliquer. Nous en avons surtout tiré un grand nombre des verbes qui sont d'un usage plus ordinaire ; tels que *être*, *avoir*, *faire*, *aller*, *venir*, *entrer*, *sortir*, *perdre*, *gagner*, etc. Nous ne citerons que les expressions suivantes : *Être au fait* des usages, d'une aventure ; *il s'est* tué ; *il* s'est *vu* mourir ; *je me suis trouvé* mal ; quand le médecin est venu, *elle s'est trouvée morte* ; *faire la barbe* ; *faire les ongles*, pour ôter *la barbe*, *couper les ongles* ; *nous allons rester* ; *il vient de s'en aller* ; *je sors de maladie* ; *perdre* un objet de vue ; *gagner* une maladie ; *se mettre à rire*, *à dormir* ; *se louer de* quelqu'un, *de* quelque chose, etc.

C'est une image assez hardie que d'appeler une chose *en l'air*, une chose sans fondement ; que de dire, *un conte en l'air*, parler *en l'air*. —On trouve dans les Plaideurs :

> Et d'une cause *en l'air* il le faut bien leurrer.
> (Act. III, sc. 2.)

S'oublier, pour *oublier ce qu'on est*, est encore un Gallicisme ; comme, *se mettre en quatre*, pour dire, *faire tous ses efforts*.

IV. Les *Gallicismes de construction* sont aisés à reconnoître, parce qu'ils sont presque tous, dans certaines constructions, contraires aux règles ordinaires de la syntaxe ; d'autres sont des ellipses ; quelques-uns ne peuvent être attribués qu'aux inexplicables bizarreries de l'usage.

Il y a, pour dire, *il est*, *il existe*, est un Gallicisme qui se reproduit dans beaucoup de phrases. *Il y avoit* autrefois un roi ; *il y a deux ans* que je ne l'ai vu ; *il y a* à parier que cela n'arrivera pas, etc., etc, sont autant de Gallicismes. Il y en a deux dans la phrase suivante : *Il n'y a* pas *jusqu'aux* enfants qui ne s'en mêlent.

Il n'est rien moins que généreux, pour dire : *Il n'est point généreux*. *On ne laisse pas de s'amuser*, *malgré les calamités publiques* ; *vous avez beau* dire, sont encore des Gallicismes.

L'usage bizarre que nous faisons du mot

en, dans un grand nombre de phrases, est une source de Gallicismes; comme, *à qui en avez-vous?* où veut-il *en venir? en vouloir* à quelqu'un; *en user mal; en mal agir* avec lui; on *en vint* aux mains.

Si j'étois que de vous, est un Gallicisme employé par *Molière*, dans les Femmes savantes :

Je ne souffrirois pas, *si j'étois que de vous*,
Que jamais d'Henriette il pût être l'époux.
(Act. IV, sc. 2.)

On disoit à un homme qui avoit fait une sottise : *Si j'étois que de vous, j'irois me pendre tout-à-l'heure. Eh bien! soyez que de moi*, répondit-il au donneur d'avis.

« La raillerie de Cicéron, dit *Gédoyn* (trad. « de Quintilien, livre VI), a je ne sais quoi « d'honnête, et *qui sent son bien.* » Cette dernière expression est un vrai Gallicisme, qui ne sera bientôt plus qu'un barbarisme.

De plus longs détails nous paroissent inutiles. C'est aux maîtres à faire connoître ces Gallicismes, lorsqu'ils se présentent.

Cependant nous finirons ce chapitre par quelques réflexions sur l'emploi des Gallicismes.

On doit distinguer, relativement au style, trois sortes de Gallicismes. La première est celle des Gallicismes que le genre noble et élevé admet, parce qu'ils communiquent au style de l'énergie, de la grâce et de la variété. La deuxième est celle des Gallicismes qui ne conviennent qu'au style léger, familier et badin. La troisième enfin est celle de ces Gallicismes que la bonne compagnie proscrit, et qu'on ne trouve employés que dans le style burlesque, bas et populaire.

C'est des deux premières sortes de Gallicismes que M. *de Rivarol* a dit : « Les tour« nures particulières d'une langue, qu'on ap« pelle *idiotismes*, si embarrassantes pour les « étrangers, sont pourtant ce qui donne « éminemment de la grâce au langage; Pascal, « Molière, Mme de Sévigné, Voltaire en four« millent. Les Français trouvent aux Galli« cismes le charme que les Grecs trouvoient « aux hellénismes. Mais tout dépend de leur « heureux emploi : il constitue le bon goût « chez nous; il constituoit l'urbanité chez les « Latins, et l'atticisme chez les Grecs. On « sent, ajoute-t-il, que je ne parle pas ici « du jargon du petit peuple, mais de la langue « nationale, parlée par le public, et cultivée « par les gens de goût. »

L'heureux emploi des Gallicismes de la première classe est réservé au génie. Un esprit fin et délicat fait usage de ceux de la seconde. L'homme bien élevé se sert rarement de ceux de la troisième : ils sont le signe d'un esprit bas et rampant.

De ce genre sont une infinité d'expressions proverbiales, qui sont de vrais Gallicismes. Pur langage du peuple, on ne les trouve, comme le fait observer M. *de Rivarol*, ni dans les livres, ni dans le monde.

L'emploi des Gallicismes est moins fréquent à mesure que le genre est plus élevé : on n'en trouve qu'un très-petit nombre dans le poème épique, dans la tragédie, et dans les discours sur de grands objets. *Corneille*, *Racine*, *Fléchier*, *Bossuet*, etc., en ont très-peu. Mais on les trouve en abondance dans la comédie, dans les poèmes sur des sujets plaisants, et dans tout ce qui a rapport au style simple et familier. *Voltaire*, *Gresset*, *La Fontaine*, Mme *de Sévigné*, etc., en sont pleins. Mais ici il y a une grande distinction à faire. L'emploi des Gallicismes donne de la grâce et de la légèreté au style de *Voltaire*; de la finesse et le ton du jour à celui de *Gresset*; de l'enjouement et de la plaisanterie à celui de *Pascal*; de la délicatesse, de la naïveté, et une grâce inexprimable à celui de *La Fontaine* et de Mme *de Sévigné* : mais il ne donne qu'un ton lourd et pédant à celui de l'abbé *D'Olivet* : et la raison en est que ce dernier n'ayant reçu qu'une éducation de collége, n'a pu faire perdre à ces locutions ce qu'elles ont contracté de bas en passant dans toutes les bouches, au lieu que les premiers les ont ennoblies par le goût qui les a dirigés dans le choix qu'ils en ont fait, et par la manière dont ils les ont amenées dans le discours.

(*Beauzée, Douchet, Lévizac* et *Suard*.)

CHAPITRE XIII.

DES QUALITÉS QUI CONTRIBUENT À LA PERFECTION DU LANGAGE ET DU STYLE.

PRÉSENTEMENT que nous avons dit tout ce qu'il est indispensable de savoir sur la Construction grammaticale, sur la Construction figurée, et sur les Gallicismes, il est nécessaire que nous entretenions nos lecteurs des Qualités qui contribuent à la perfection du langage et du style, sous le rapport de l'exactitude grammaticale.

La pureté, la netteté, la propriété des expressions, sont des qualités indispensables, soit que l'on parle, soit que l'on écrive; et c'est mal parler sa langue que de les négliger.

L'élégance, la grâce, la précision, la force, la richesse, le naturel, sont d'une nécessité moins rigoureuse; mais leur réunion constitue l'Écrivain distingué.

ARTICLE PREMIER.

DES QUALITÉS QUI CONTRIBUENT À LA PERFECTION DU LANGAGE.

La *pureté* consiste à n'employer que les mots et les locutions que les règles, ou du moins que l'usage autorise.

La *netteté* consiste dans l'arrangement des mots.

La *propriété* des expressions a pour objet la convenance qui doit exister entre les mots, et le sens que l'on veut exprimer.

(*Marmontel*, pag. 376, 378 et 400.)

Partout où ces qualités ne se rencontrent pas, il y a ou *Barbarisme*, ou *Solécisme*, ou *Disconvenance*, ou *Équivoque*, ou *Amphibologie*.

§. I.

DU BARBARISME (443).

Le Barbarisme est une faute contre la pureté du langage, un tour étranger à la langue que l'on parle.

On fait un Barbarisme, 1° en employant un mot qui n'est adopté ni par l'*Académie* ni par les bons Écrivains; par exemple: *Élogier*, au lieu de *louer*; *par contre*, au lieu de *au contraire*; *embrouillomini*, au lieu de *brouillamini*; *paralesie*, au lieu de *paralysie*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Barbarisme*.)

2° En prenant un mot dans un sens différent de celui qui lui est assigné par l'usage, par exemple, lorsqu'on se sert d'un adverbe comme si c'étoit une préposition: *Il est arrivé* AUPARAVANT *midi*, pour dire *avant midi*; DESSUS *la table*, pour dire *sur la table*; DESSOUS *le lit*, pour *sous le lit*. (Le même.)

3° En mettant des prépositions, des conjonctions, ou d'autres mots, où il n'en faut pas; en employant ceux qu'il faut omettre, ou bien en omettant ceux qu'il faut employer; comme lorsqu'on dit: *Se venger sur l'un et l'autre*, au lieu de *se venger sur l'un et sur l'autre*; *il ne manquera de faire son devoir*, au lieu de *il ne manquera pas de faire son devoir*; *les père et mère sont obligés*, au lieu de *le père et la mère*, ou *les parents sont obligés*. (*Vaugelas*, 545e Rem.)

4° En donnant à un mot un nombre que l'usage lui refuse, comme: *Bonheurs*, *chastetés*, mis au pluriel au lieu du singulier; ou *hécatombe*, *funéraille*, mis au singulier au lieu du pluriel. (Même autorité.)

5° En terminant un mot autrement que l'usage ne le veut: comme si l'on disoit des *yeux de bœuf*, pour des *œils de bœuf*; des *ails* pour des *aulx*.

6° C'est encore faire un *Barbarisme* que de donner aux parties d'un verbe des formes différentes de celles que l'usage autorise; par exemple, d'écrire, il *soye*, il *aye*, au lieu de, il *soit*, il *ait*.

7° Enfin plusieurs, trompés par une fausse analogie entre le simple et les composés, disent: *Vous contredites*, *vous dédites*, *vous médites*, *vous maudites*, comme on dit: *Vous dites* et *vous redites*; c'est un *Barbarisme*: la pureté de la langue demande, *vous contredisez*, *vous médisez*, *vous maudissez*.

(*Beauzée*, Encycl. méth.)

---

(443) Tout le monde sait que le mot *barbarisme* signifie expression, tour barbare, c'est-à-dire étranger, parce que tous les peuples étrangers étoient appelés barbares par les Grecs et les Romains.

§. II.

DU SOLÉCISME (444).

Le Solécisme viole les règles établies pour la pureté du langage.

Il est possible de faire des Solécismes en plusieurs manières :

1° Contre le genre des noms. *J.-J. Rousseau* (Émile, liv. I) fait un Solécisme de genre, quand il dit : *Leurs pleurs sont* BONNES ; *les* LONGUES *pleurs d'un enfant ;* ELLES *ne sont point l'ouvrage de la nature.* Les mots *bonnes, longues, elles,* sont au féminin, quoiqu'ils se rapportent à *pleurs*, qui est un nom masculin.

2° Contre le genre et contre le nombre. *P. Corneille* (Pompée, act. III, sc. 1) fait dire par Achorée, parlant de l'arrivée de César en Égypte : *Il venoit à* PLEIN *voile :* c'est un *Solécisme* contre le genre, puisque *voile* de vaisseau a toujours été féminin ; c'est un *Solécisme* contre le nombre, car on ne dit, et l'on ne doit dire qu'au pluriel, *aller, voguer à pleines voiles.*

3° Contre les temps. *D. Calmet* dit : *Denis, informé de la marche d'Héloris, le* SURPREND *de grand matin, avant qu'*IL EÛT PU *ni ramasser, ni ranger son armée.* Le plus-que-parfait du subjonctif *il eût pu* ne doit être subordonné qu'à un prétérit du verbe précédent ; il est ici subordonné à *surprend*, qui est au présent ; c'est un Solécisme, il falloit dire, ou *surprit* au premier verbe, ou *qu'il ait pu* au second.

4° C'est faire un Solécisme contre le Régime que de mettre le complément d'un mot sous une autre forme que celle qui est déterminée par la syntaxe. On dit, dans le roman de Zaïde, en parlant des fenêtres d'une chambre : *Je crus un jour* DE *les avoir* ENTENDUES *ouvrir.* Il y a là deux Solécismes de Régime. 1° La préposition *de* est de trop ; le verbe *croire*, suivi d'un infinitif, ne régit pas une préposition. 2° Les représentant *fenêtres* est le complément d'*ouvrir*, et non d'*avoir entendu* ; or, le participe des temps composés d'un verbe actif ne se met en concordance qu'avec son régime direct, quand il en est précédé, et conséquemment *entendues* pèche contre cette règle de syntaxe : il falloit dire : *Je crus un jour les avoir* ENTENDU *ouvrir.*

L'exemple commun qui les autorise, dit *Massillon*, en parlant des mœurs du siecle, *prouve seulement que la vertu est rare,* MAIS NON PAS *que le désordre* EST *permis.* Dans cet exemple, *mais non pas* signifie *mais ne prouve pas*, et ce verbe négatif régit le subjonctif ; *est permis* est donc un Solécisme de régime, et l'orateur devoit dire, *mais non pas que le désordre* SOIT *permis.*

(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Solécisme.*)

§. III.

DES DISCONVENANCES GRAMMATICALES.

Il y a *Disconvenance grammaticale* quand les mots qui composent les divers membres d'une phrase ou d'une période sont construits contre l'analogie, ou contre les règles de la syntaxe. Ce que nous voulons dire s'entendra mieux par des exemples.

Il y a Disconvenance entre les membres d'une phrase, quand, le premier membre étant affirmatif, on le joint au second par la conjonction *ni : Nous défendons que vous insultiez au malheur,* NI *que vous lui refusiez votre assistance.*

Il faut : *Nous défendons que vous insultiez au malheur* ET *que*, etc.

(*Lévizac*, art. III ; des Vices de construction, §. 1er, tome. II.)

La même Disconvenance a lieu quand, dans une phrase, le premier membre étant négatif, on le joint au second membre par la conjonction *et* ; ainsi ne dites point : *Il n'a jamais connu l'amitié* ET *ses douceurs ;* dites : *Il n'a jamais connu l'amitié* NI *ses douceurs.*

(M. *Boinvilliers*, pag. 422 de sa Gramm.)

Il y a aussi *Disconvenance* entre les deux membres d'une phrase, quand, le premier étant à l'indéfini, on met le second au défini. Cette Disconvenance se trouve dans ce passage de *Despréaux* (Dissertation sur la Joconde, 1re Lettre à M. le Vayer) : *Le secret, en contant une chose absurde, est de s'énoncer d'une telle manière, que vous fassiez concevoir au lecteur que vous ne croyez pas vous-même la chose que vous contez.* Il falloit, pour éviter la disconvenance, dire : *Le secret, lorsque vous contez une chose absurde, est de vous*

---

(444) *Solécisme* vient du latin *Solecismus*, fait du grec *σολοικισμός* (*Soloikismos*), formé de *Σολοικοί* (*Soloikoi* qui signifie *habitants de la ville de Solès*), en y ajoutant la terminaison, grecque *ισμος* (*ismos*), *imitation ;* parce que dans cette ville, fondée sous les auspices de Solon, qui y transporta une colonie d'Athéniens, la pureté de la langue grecque se corrompit tellement par leur commerce avec les anciens habitants de la ville de Solès, que l'on a fini par dire en proverbe : *faire des solécismes ;* c'est proprement parler comme à Solès. (L'Encycl. méth., au mot *Solécisme*, et le Dict. étymolog. de *Morin*, etc., etc.)

énoncer, etc.; ou beaucoup mieux, *le secret en contant est que l'on fasse concevoir qu'on ne croit pas soi-même ce que l'on conte*; ou, plus simplement : *qu'on ne la croit pas soi-même.* (*Lévizac*, même article.)

L'emploi des différents temps du prétérit est une autre source de Disconvenance. En voici un exemple :

Il regarde votre malheur comme une punition du peu de complaisance que vous AVEZ EU *pour lui dans le temps qu'il vous pria*, etc. Le prétérit composé *avez eu* est une faute; il ne peut pas se construire avec *il pria*, prétérit défini, qui marque qu'il s'agit d'un temps entièrement écoulé, et dont il ne reste plus rien: l'analogie exigeoit *que vous eûtes.*

(*Lévizac*, même article.)

Il seroit trop long de donner des exemples de toutes les Disconvenances qui résultent du mauvais emploi des temps, dans les différents modes. Bornons-nous à avertir que rien n'est plus commun, parce que cet emploi des temps est une des plus grandes difficultés de la langue française.

Pour éviter ces sortes de Disconvenances, il faut bien connoître l'emploi et l'usage des temps; et c'est pour cette raison que nous sommes entrés dans de si grands développements sur ce sujet.

Nous pourrions aussi offrir à nos lecteurs un grand nombre de Disconvenances de mots, car il s'en rencontre beaucoup dans nos Écrivains, et même dans ceux qui sont les plus estimés, parce que, dans la chaleur de la composition, on est plus occupé des pensées que des mots qui les expriment; mais, comme ce seroit sortir un peu de nos fonctions de Grammairien, nous nous contenterons de recommander à ceux qui écrivent, la plus grande circonspection dans le choix de leurs expressions.

§. IV.

DES PHRASES ÉQUIVOQUES, AMPHIBOLOGIQUES, LOUCHES.

Équivoque, *amphibologique*, *louche*, désignent également un défaut de netteté; mais ils indiquent ce défaut avec des nuances différentes.

Ce qui rend une *Phrase équivoque*, c'est l'indétermination essentielle à certains mots employés de manière que l'application naturelle n'en est pas fixée avec assez de précision.

Ce qui rend une *Phrase amphibologique*, c'est l'emploi fautif ou mal ordonné des pronoms *qui*, *que*, *dont*, etc.—*Il*, *le*, *la*, etc.—*Son*, *sa*, *ses*, etc. — Quelquefois aussi c'est parce que des mots ne sont pas dans la place que marque la liaison des idées, et quelquefois c'est par le simple rapprochement de certains mots qui semblent se fondre en un, et signifier par conséquent toute autre chose.

Enfin, ce qui rend une *Phrase louche*, c'est lorsque les mots qui la composent semblent, au premier coup d'œil, avoir un certain rapport, quoique véritablement ils en aient un autre, de telle façon que les idées ne sont ni claires ni intelligibles. (*Beauzée.*)

De quelque manière qu'une phrase soit, ou *équivoque*, ou *amphibologique*, ou *louche*, elle a l'espèce de vice le plus condamnable, puisqu'elle pèche contre la clarté. La clarté, dit *D'Alembert*, qui est la loi fondamentale du discours, consiste à se faire entendre sans peine; on y parvient par deux moyens : en mettant les idées chacune à sa place, dans l'ordre naturel, et en exprimant chacune de ces idées. Les idées sont exprimées nettement et facilement, si l'on a évité les tours ambigus, les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes et accessoires à l'idée principale; les tours épigrammatiques, dont la multitude ne peut sentir la finesse; car l'orateur doit se souvenir qu'il parle pour la multitude.

DES PHRASES ÉQUIVOQUES.

Une *Phrase* est *équivoque* en plusieurs manières.

La première manière a lieu, quand un mot est de l'espèce de ceux qui, sous la même forme matérielle, ont été destinés par l'usage à diverses significations propres : tel est le mot *coin*, qui se dit d'une sorte de fruit; d'un instrument destiné à fendre; d'un angle, et de la matrice qui sert à marquer les monnoies et les médailles. Tel est encore le mot *son*; quelquefois article possessif; quelquefois nom, signifiant tantôt un bruit qui frappe l'oreille, et tantôt la partie la plus grossière du blé moulu. L'intelligence du sens actuel de cette espèce de mots dépend toujours des circonstances où l'on en fait usage, et rarement il y a du doute.

La seconde manière, quand un mot est de l'espèce de ceux qui ont à la vérité une signification et une orthographe différentes, mais dont la prononciation est la même, ou presque la même pour l'oreille : tels sont les mots *ceint* (entouré); *sain* (dont la constitution n'est point altérée); *saint* (souverainement parfait, ou sacré); *sein* (poitrine extérieure ou intérieure); *seing* (signature). C'est encore aux circonstances à déterminer le sens

que l'identité de son semble dérober à l'oreille.

La troisième manière, enfin, a lieu lorsqu'un mot est de l'espèce de ceux qui, outre le sens propre qu'ils tiennent de leur destination primitive, sont encore autorisés, par quelque analogie frappante, à être les signes d'un sens figuré tout différent : tel est, par exemple, dans le Mariage forcé (act. I, sc. 6), *Sganarelle*, qui, consultant *Pancrace* pour savoir s'il fera bien de se marier, est d'abord trompé par une Équivoque que le docteur explique sur-le-champ.

SGANARELLE. *Je veux vous parler de quelque chose.* PANCRACE. *Et de quelle* LANGUE *voulez-vous vous servir avec moi ?* SGAN. *De quelle* LANGUE ? PANC. *Oui.* SGAN. *Parbleu ! de la* LANGUE *que j'ai dans la bouche : je crois que je n'irai pas emprunter celle de mon voisin.* PANC. *Je vous dis de quel idiôme, de quel langage ?* SGAN. *Ah ! c'est une autre affaire.*
(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Équivoque*.)

Les Équivoques peuvent être encore occasionées par le simple rapprochement de certains mots dont la réunion semble former d'autres mots, ou dire autre chose que ce qu'on a réellement intention de dire : par exemple, si l'on disoit : *Je regarde votre amitié comme le plus grand* DES AVANTAGES *que vous puissiez m'accorder.—Le plus grand* DES PLAISIRS *que vous puissiez me faire est de m'écrire souvent.*—Il sembleroit que l'on dît: *Je regarde votre amitié comme le plus grand* DÉSAVANTAGE *que vous puissiez m'accorder.* — *Le plus grand* DÉPLAISIR *que vous puissiez me faire*, etc. Alors, quoique ces phrases n'aient rien d'irrégulier dans la construction, comme la clarté est le principal mérite de notre langue, on est forcé de remédier à ces Équivoques ; et, pour cela, il faut dire : *Je regarde votre amitié comme un des plus grands* AVANTAGES, ou *comme le plus grand* AVANTAGE ; et *c'est un des plus grands* PLAISIRS, ou *le plus grand* PLAISIR *que*, etc.
(*Andry de Boisreg.*, pag. 302, — et *Beauzée*, même mot.)

Enfin ceux qui cherchent à se distinguer par des *jeux de mots*, des *quolibets*, des *rébus*, n'y parviennent guère que par l'abus des termes équivoques.

Dieu ne créa que pour les sots
Les méchants diseurs de bons mots.
(*La Fontaine*, le Rieur et les Poissons.)

Cependant, quand ces jeux de mots sont spirituels et délicats, ils peuvent avoir lieu dans la conversation, dans les lettres, dans les épigrammes, dans les madrigaux, dans les impromptu, et autres petites pièces de ce genre. *Voltaire* pouvoit dire à Destouches (Lettre 96e du Recueil des lettres en vers):

Auteur solide, ingénieux,
Qui du théâtre êtes le maître,
Vous qui fîtes le *Glorieux*,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être.

Ces sortes de jeux de mots ne sont point interdits, lorsqu'on les donne pour un badinage qui exprime un sentiment, ou pour une idée passagère ; car, si cette idée paroissoit le fruit d'une réflexion sérieuse, elle seroit regardée avec raison comme une petitesse frivole.
(Le Chevalier de *Jaucourt*, Encycl. méth., art. *Jeu de mots*.)

DES PHRASES AMPHIBOLOGIQUES.

L'emploi des pronoms *qui*, *que*, *dont*, etc., est une source d'Amphibologies, parce que ces pronoms, n'ayant par eux-mêmes ni nombre ni genre déterminé, ont une relation nécessairement douteuse, lorsqu'ils ne tiennent pas immédiatement à leur antécédent, ou qu'il se rencontre quelque autre mot auquel on puisse les rapporter. Exemple : *C'est la cause de cet effet*, DONT *je vous entretiendrai à loisir.* On ne sait si *dont* se rapporte *à la cause* ou *à l'effet* ; c'est pourquoi, si l'on veut qu'il se rapporte *à la cause*, il faut dire : *C'est la cause de cet effet*, DE LAQUELLE *je vous entretiendrai* ; et si l'on veut qu'il se rapporte à *l'effet*, il faut dire : *C'est la cause de cet effet*, DUQUEL *je vous entretiendrai* ; ou mieux encore : *C'est de la cause de cet effet que je vous entretiendrai.*
(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Équivoque*.)

Mais, si les deux noms auxquels peut se rapporter le pronom sont du même genre et du même nombre, le tour que l'on vient d'indiquer ne remédie à rien. Que faire donc pour lever l'Amphibologie de cette phrase ? *C'est le fils de l'homme* DONT *on a dit tant de mal.* Il est indispensable d'en changer la forme entière : si *dont* a rapport à cet homme, dites, *Cet homme dont on a dit tant de mal*, ou bien : *Celui dont on a dit tant de mal est le fils de cet homme.* Il n'y a point de tour qui ne soit préférable à l'ambiguité, à l'obscurité.

L'emploi des pronoms de la troisième personne, *il*, *elle*, *lui*, *ils*, *eux*, *elles*, *leur*, peut également donner lieu à des Amphibologies, parce que les objets qu'ils expriment étant de la troisième personne, dès qu'il y a dans le discours plusieurs noms du même

nombre et du même genre, il doit y avoir incertitude sur la relation des pronoms, qui est indéterminée, à moins qu'on ne sache rendre cette relation bien sensible par quelques-uns de ces moyens qui ne manquent guère à ceux qui savent écrire: *Bien que l'homme juste ait toujours été le temple vivant de Dieu*, IL *n'a pas laissé de vouloir demeurer par une présence spéciale en des lieux consacrés à sa gloire*. Il semble d'abord que cet *il*, sujet, se rapporte au sujet *l'homme juste* qui commence la période, parce qu'en effet les lois de notre construction l'y font rapporter; cependant selon le sens, que l'on ne reconnoît qu'à la fin de toute la période, *il* doit se rapporter à *Dieu*.

Pour faire disparoître l'Amphibologie, il n'y a qu'à faire de *Dieu* le sujet du premier membre, et dire: *Bien que Dieu ait toujours fait de l'homme juste son temple vivant*, IL *n'a pas laissé*, etc. On pourroit dire encore: *Bien que l'homme juste ait toujours été le temple vivant de la Divinité*, ELLE *n'a pas laissé de vouloir*, etc. Le changement de genre suffit pour faire disparoître l'Amphibologie. (*Beauzée*, Encycl. méth.)

Les adjectifs possessifs de la troisième personne *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, et les pronoms *le sien*, *la sienne*, *les siens*, *les siennes*, sont, pour la même raison d'indétermination, dans le même cas. De là l'Amphibologie de cette phrase: *Il a toujours aimé cette personne au milieu de* SON *adversité*. Ce pronom *son* est équivoque, car on ne sait s'il se rapporte à *cette personne*, ou à *il* qui est celui qui a aimé: quel moyen employer? Il faut donner un autre tour à la phrase, ou le changer. On dira, selon le sens qu'on a en vue: *Au milieu de* SON *adversité* IL *a toujours aimé cette personne*, parce que *son* se rapporte alors nécessairement à *il*; ou bien dans un autre sens: *Il a toujours aimé cette personne au milieu de l'adversité où* ELLE *a été*, *où* ELLE *est tombée*, etc.

(*Beauzée*, Encycl. méth., et *Vaugelas*, 548e Rem.)

Le pronom *le*, *la*, *les*, quand il est employé seul avec relation à un nom appellatif antécédent, peut aussi rendre la phrase Amphibologique, s'il est précédé de plusieurs noms de même nombre et de même genre, auxquels on puisse le rapporter. En voici un exemple tiré d'un célèbre auteur: *Qui trouverez-vous qui de soi-même ait borné sa domination, et ait perdu la vie sans quelque dessein de* L'*étendre plus avant?* Au sens on voit bien que *l'étendre* se rapporte à *domination* et non pas à *vie*, mais parce que *étendre* est propre aux deux noms qui le précèdent, et que *vie* est le plus proche, il fait Amphibologie et obscurité. Il étoit facile de corriger l'Amphibologie en disant à la fin: *Sans quelque dessein d'étendre sa puissance plus avant*. (Mêmes autorités.)

L'Amphibologie peut encore avoir lieu parce que des noms ne sont pas dans la place que marque la liaison des idées; ainsi dans cette phrase: *Samuel offrit son holocauste à Dieu*, *et* IL *lui fut si agréable*, *qu'*IL *lança au même moment de grands tonnerres contre les Philistins*; le rapport de ces pronoms n'est pas sensible. Pour remédier à cette ambiguïté, il suffisoit de dire: *Samuel offrit son holocauste*, *et Dieu le trouva si agréable*, *qu'*IL, etc. (*Condillac*, chap XI, pag. 332.)

Le principe de la liaison des idées nous apprendra comment on peut éviter ces défauts: il suffira de faire des observations sur quelques exemples: *Le roi fit venir le maréchal*; IL LUI *dit*: *Il* est évidemment le roi, et *lui* le maréchal. Or vous remarquerez que, dans la seconde proposition, les pronoms suivent la même subordination que vous avez donnée aux noms de la première. Si *fit venir* est subordonné à *roi*, *dit* l'est à *il*; et si le *maréchal* est subordonné à *fit venir*, *lui* l'est à *dit*. La règle est donc, en pareil cas, de conserver dans la seconde proposition la subordination qui est dans la première. Multiplions les noms et les pronoms, et nous verrons ce principe se confirmer:

Le comte dit au roi que le maréchal vouloit attaquer l'ennemi; *et* IL L'*assura* (445) *qu'*IL LE *forceroit dans ses retranchements*.

Il n'y a point d'Amphibologie dans cette période, quoique le premier membre renferme quatre noms. La subordination est exacte, parce que les pronoms d'une proposition se rapportent aux noms d'une proposition du même genre; car le rapport se fait de la principale à la principale, et de la subordonnée à la subordonnée. *Il l'assura* est la principale du second membre, et les pronoms se rapportent à la principale du premier: *Il* à *comte*, *le* à *roi*. De même *qu'il le forceroit* est la subordonnée du second membre, et les pronoms se rapportent à la subordonnée du premier: *Il* à *maréchal*, *le* à *ennemi*. (Même autorité, pag. 333.)

Il n'est pas inutile de faire remarquer que quelquefois, en s'écartant de cette espèce de

(445) Observez que *il l'assura* est une faute; *il lui assura* est la seule manière correcte de parler. Voyez en les motifs au mot *Assurer*, Remarques détachées.

subordination, on en lie souvent mieux les idées. Vous direz: *Il aime cette femme, mais* ELLE *ne l'aime pas*, plutôt que: *Il aime cette femme, mais il n'en est pas aimé.* Ce renversement a bonne grâce toutes les fois que les membres d'une période expriment des idées qui sont en opposition. Cela fait voir que les règles particulières ne sont jamais suffisantes, et qu'il faut toujours en revenir au principe de la liaison des idées, qui peut seul éclairer dans tous les cas.

(*Condillac*, pag. 338.)

DES PHRASES LOUCHES OU EMBARRASSÉES.

Exemples de quelques expressions qui rendent les constructions louches ou du moins embarrassées :

Tous les jours *de ses vers*, qu'à grand bruit il récite,
Il met chez lui voisins, parents, amis *en fuite.*

(*Boileau*, Satire VIII.)

Il met de ses vers chez lui en fuite, pour *il chasse de chez lui avec ses vers.* La syntaxe de notre langue ne permet pas de pareilles constructions.

(*Condillac*, de l'Art d'écrire, chap. XII.)

Et ne savez-vous pas que, *sur ce mont* sacré,
Qui ne *vole au sommet tombe au plus bas degré?*

(*Boileau*, Satire IX.)

Vole au sommet sur le mont, et tombe au plus bas degré sur le mont!

(Même autorité, même chap.)

Et n'allez pas toujours, *d'une pointe* frivole,
Aiguiser par la queue une épigramme folle.

(*Boileau*, Art poétique, chant II.)

Aiguiser d'une pointe par la queue!

Pour dire, *variez votre style, si vous voulez mériter les applaudissements du public*, le même écrivain prend ce tour:

Voulez-vous du public mériter les amours?
Sans cesse en écrivant *variez vos discours.*

(Art poétique, chant I.)

Varier ses discours, c'est proprement écrire sur différents sujets. *Les amours*, pour *les applaudissements*, est mal encore. *En écrivant* est inutile.

(Même autorité, même chap.)

L'auteur des figures de la Bible dit: *Lorsque le combat se donna, Moïse s'adressa à Dieu en tenant ses mains étendues, et formant ainsi la figure de la croix, qui devoit être un jour si salutaire*, ET *si redoutable à nos ennemis.* Ne diroit-on pas que *si salutaire* a pour régime *nos ennemis*, aussi bien que *si redoutable*, à cause de la conjonction *et*, qui joint ces deux adjectifs? Pour remédier à cet inconvénient de la construction, qui est *louche*, il n'avoit qu'à dire, selon la correction du P. *Bouhours*: *Qui devoit être un jour si salutaire aux fidèles, et si redoutable à leurs ennemis.*

(*Th. Corneille*, sur la 548e Rem. de *Vaugelas*.)

Une phrase peut encore être louche, lorsque, par sa construction, on semble supposer comme réel ce qu'on a pourtant intention de nier, ou comme faux ce qu'au contraire on prétend affirmer: *Si je ne vais pas vous voir, ce n'est pas parce que* J'AI *du refroidissement pour vous*; le verbe *j'ai* à l'indicatif, à cause de *parce que*, est un aveu reel du refroidissement dont on veut pourtant se défendre: mais en disant: *Ce n'est point que* J'AIE *du refroidissement pour vous*; *j'aie* au subjonctif, à cause du *que* apres la négation, est un désaveu formel et sans ambiguité du refroidissement dont on se défend.

(*Andry de Boisregard*, pag. 201.)

ARTICLE II.

DES QUALITÉS NÉCESSAIRES À LA PERFECTION DU STYLE.

La grâce, l'élégance, la noblesse, la force, le naturel, et toutes ces beautés de langage et de style qui appartiennent au sentiment, sont au-dessus des règles: le goût en est l'arbitre; et il est plus aisé de les sentir à la lecture de nos grands écrivains, qu'il ne seroit aisé de les définir, ou de les décrire. D'ailleurs, ce qui a rapport au style étant plutôt l'objet de la rhétorique que de la Grammaire, nous nous bornerons sur cet article à une seule observation.

L'art d'écrire parfaitement dans tous les genres consiste d'abord à bien prendre le ton de son sujet; à savoir ensuite choisir l'expression la plus analogue à la pensée, au sentiment, à l'image que l'on veut rendre; à éviter d'être commun, sans cesser d'être naturel; à ne donner à chaque phrase qu'un tour simple et facile, mais cependant à diversifier les formes, les couleurs, les tours, les mouvements du style, se souvenant surtout de ce précepte que *Montesquieu* a tracé en parlant des ouvrages de goût:

« *Les choses que nous voyons successive-*
« *ment doivent avoir de la variété; celles que*
« *nous apercevons d'un coup-d'œil doivent*
« *avoir de la symétrie.* »

(*Marmontel*, pag. 411 de sa Gramm.)

CHAPITRE XIV.

DE LA PHRASE, DE LA PÉRIODE,

DES MEMBRES QUI ENTRENT DANS LA COMPOSITION D'UNE PHRASE, ET DE LA MANIÈRE DE L'ANALYSER.

§. I.

DE LA PHRASE.

Les mots ne sont pas seulement établis pour représenter chacun une idée, ou pour distinguer un objet; ils sont encore chargés de représenter par leur assemblage l'union des idées, pour exprimer un sens suivi, c'est-à-dire, l'image de la pensée.

Tout assemblage de mots, fait pour rendre un sens, est ce qu'on appelle une *Phrase*; de sorte que c'est le sens qui borne la phrase: elle commence et finit avec lui; et selon qu'il est plus ou moins composé, elle a plus ou moins de parties. (*Girard*, pag. 82, t. 1.)

§. II.

DE LA PÉRIODE.

Une phrase formée de plusieurs propositions qui ne sont point parties intégrantes les unes des autres, mais qui sont tellement liées ensemble que les unes supposent nécessairement les autres pour la plénitude du sens total, est ce qu'on appelle une *Période*. Les propositions partielles de la Période se nomment les membres de la Période.

(*Beauzée*.)

On distingue en général deux sortes de Périodes; savoir: la *Période simple* et la *Période composée*. La Période simple est celle qui n'a qu'un membre, comme: *La vertu seule est la vraie noblesse*. C'est ce qu'on appelle autrement *Proposition*. La Période composée est celle qui a plusieurs membres, et l'on en distingue de trois sortes; savoir: la *Période à deux membres*, la *Période à trois membres*, et la *Période à quatre membres*.

Une vraie Période oratoire ne doit avoir ni moins de deux membres, ni plus de quatre; ce n'est pas que les Périodes simples ne puissent avoir lieu dans le discours; mais leur brièveté le rendroit trop décousu, et en banniroit l'harmonie, pour peu qu'elles y fussent multipliées.

Dès qu'une Période passe quatre membres, elle perd le nom de Période, et prend celui de *Discours périodique*.

Période à deux membres: *Puisque, pour diminuer les peines, il importe beaucoup de les avoir vues d'avance et de s'y attendre. . . . il faut donc que les maux inséparables de l'humanité soient toujours présents à l'esprit de l'homme.*

Période à trois membres: *Pourquoi voudriez-vous être respecté dans vos malheurs; . . . .*
vous qui dans vos prospérités avez montré tant d'insolence; . . . .
vous qui n'avez jamais accordé une larme, un regard aux infortunés?

Période à quatre membres: *Si je possède quelques talents, dont toujours je reconnois l'insuffisance; . . . .*
si j'ai acquis de la facilité dans l'art de parler, où je suis en effet médiocrement exercé; . . . .
si des avantages de ce genre sont dus en partie à l'étude et au goût des belles-lettres, auxquelles, il est vrai, je ne fus étranger à aucune époque de ma vie; . . . .
c'est surtout à Aulus Licinius, ici présent, qu'appartient en ce moment le droit d'en réclamer la jouissance et les fruits.

(*Marmontel*, Encyclop. méth., au mot *Période*.)

§. III.

DES MEMBRES QUI ENTRENT DANS LA COMPOSITION D'UNE PHRASE, ET DE LA MANIÈRE DE L'ANALYSER.

La première chose nécessaire pour former une proposition, c'est le sujet: il est l'objet principal de la pensée, et tient le premier rang dans la phrase.

Ce qui sert à exprimer ce qu'on affirme du sujet, l'application qu'on en fait, soit d'ac-

tion, soit de manière d'être, y concourt par la fonction d'attribution; puisque, par son moyen, on approprie cette action à la personne ou à la chose dont on parle. Cette attribution est ce que les Grammairiens appellent *Attributif* (verbe); il est immédiatement soumis au sujet, et toujours obligé d'en suivre le nombre et la personne, quelquefois même le genre.

Ce qui est destiné à représenter la chose que l'affirmation a directement en vue et par qui elle est spécifiée, figure comme *objet;* c'est ce que les Grammairiens appellent *Objectif* (régime direct du verbe); il est toujours régi par l'attributif (verbe). — Cet *Objet* (régime direct) peut être ou un nom, ou un pronom, ou un verbe. Si c'est un nom ou un pronom, il répond à l'accusatif des Latins et des autres langues qui admettent des cas; si c'est un verbe, il est toujours à l'infinitif.

Ce qui doit marquer le but auquel aboutit l'affirmation ou celui duquel elle part, présente naturellement un *Terme*. Il est le complément indirect de l'attributif (verbe) auquel il est lié par une préposition, qui indique le rapport qu'il y a entre l'un et l'autre. Ce quatrième membre de la phrase répond au datif des Latins, ou à l'accusatif précédé d'une préposition, ou à l'ablatif pareillement précédé d'une préposition.

Ce qu'on emploie à exposer, soit la manière d'être de *l'Attributif* (verbe), soit la circonstance dans laquelle il a lieu, forme un cinquième membre que l'on nomme *Circonstanciel;* les mots qui expriment cette manière d'être ou cette circonstance sont ou des adverbes, ou des expressions adverbiales, ou quelque autre expression marquant une circonstance de temps, de lieu, d'action.

Ce qui sert à joindre ou à unir une phrase à une autre pour les faire concourir ensemble à la plenitude du sens, est un sixième membre appelé *Conjonctif* (conjonction); il n'est sous le régime d'aucune des autres parties de la phrase, et a souvent *l'Attributif* (verbe) sous le sien; il est ordinairement exprimé par des conjonctions, par des adverbes conjonctifs, ou par tout autre mot propre à indiquer la jonction ou l'union.

Enfin, ce qui est mis dans la phrase par forme d'addition, pour appuyer sur la chose, ou pour énoncer un mouvement de l'ame, se nomme *Adjonctif.* Ce membre n'est pas absolument nécessaire dans la phrase où il se trouve, elle peut subsister sans lui; et on peut le supprimer sans en altérer le sens: la suppression qu'on en feroit pourroit tout au plus diminuer la force et l'énergie du discours.

(*Girard*, pag. 90, t. I, — et *Demandre*, au mot *Construction*.)

Autant il est nécessaire de donner une attention particulière à ces termes de *Sujet*, *Attributif* (verbe), *Objectif* (régime direct), *Terminatif* (régime indirect), *Circonstanciel*, *Conjonctif*, et *Adjonctif*, pour connoître parfaitement les regles de la construction, autant il est important de s'en rendre l'usage familier, pour éviter les circonlocutions, et pour mettre dans son langage cet ordre et cette clarté sans lesquels on ne peut pas être compris parfaitement. Surtout il ne faut jamais oublier que ce sont sept différentes parties constructives, sur lesquelles roulent l'ordre et la composition des phrases, ou sept membres qui en forment le corps: ainsi, d'après leur importance et la necessité de les bien connoître, et pour rendre par des exemples ces définitions sensibles, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'analyse d'une période.

ANALYSE DES MEMBRES D'UNE PÉRIODE SOUS SES DIFFÉRENTS ASPECTS. (Par GIRARD.)

Monsieur, quoique le mérite ait ordinairement un avantage solide sur la fortune; cependant, chose étrange! nous donnons toujours la préférence à celle-ci.

Cette période est composée de deux phrases dans chacune desquelles se trouvent les sept membres mentionnés. Voyons par quel mot chacun y figure.

Le *Sujet* est énoncé dans la première phrase par ces deux mots *le mérite*, et *nous*, parce qu'ils font l'action des attributifs *avoir* et *donner*.

L'*Attributif* (verbe) se voit dans *ait* et *donnons*, puisqu'ils y servent à affirmer ce que l'on attribue au sujet. Chacun de ces *Attributifs* (verbes) suit, comme on le voit, le régime auquel l'assujétit son sujet; *ait* se trouve au singulier et à la troisieme personne, pour se conformer à son sujet, qui est *le mérite*, et *donnons* à la première personne du pluriel, parce que *nous*, qui est son sujet, est de pareil nombre et de pareille personne.

L'*Objectif* (régime direct) est exprimé dans l'une de ces phrases par ces mots: *un avantage solide*, et dans l'autre par ceux-ci: *la préférence;* car ils représentent la chose que l'affirmation a directement en vue, et par laquelle elle est spécifiée, en nommant l'avantage solide qu'on veut que le mérite ait sur la

fortune, et la préférence que nous donnons à celle-ci.

Le *Terminatif* (régime indirect), devant marquer le but auquel aboutit l'affirmation, ou celui duquel elle part, figure évidemment dans ces mots : *sur la fortune*, et dans ces autres *à celle-ci*.

Le *Circonstanciel* de la première phrase est *ordinairement*, celui de la seconde est *toujours*, puisque ces deux mots n'ont là d'autre objet que d'énoncer une circonstance qui modifie l'attribution

Le *Conjonctif* se présente ici dans les mots *quoique* et *cependant*; ils y lient les deux sens exprimés par les deux phrases, de manière que l'un a rapport à l'autre, et qu'il en résulte un sens complet qui fait celui de la période.

L'*Adjonctif* est, dans le premier membre de la période, *Monsieur*; dans le second, ces deux mots : *chose étrange*; car, peu essentiels à la proposition, ils ne sont là que par forme d'accompagnement; l'un, pour appuyer par un tour d'apostrophe, l'autre pour joindre à l'expression de la pensée celle d' un mouvement de surprise et de blâme.

(Gramm. du *Girard*, pag. 93, t. I.)

Voilà le principal mystère de la construction, et son premier fondement assez sensiblement démontrés dans cette Analyse; mais, après avoir expliqué les diverses fonctions des membres qui entrent dans la structure de la phrase, il nous semble que les observations suivantes se présentent naturellement.

On voit d'abord qu'il n'est pas essentiel à la phrase de renfermer tous ces membres; l'*Adjonctif* s'y trouvant rarement, le *Conjonctif* n'y ayant lieu que lorsqu'il fait partie d'une période, et pouvant même n'y être pas énoncé; souvent aussi, il n'y a pas de *Terminatif* (régime indirect), non plus que de *Circonstanciel*, comme quand on dit : *Un malheureux est une chose sacrée*. D'autres fois, on n'a dessein que d'exprimer la simple action du sujet, sans lui donner ni *terme* ni *objet* (régime indirect et direct), et sans y joindre de circonstance; comme *Titus aime*, *l'homme meurt*.

De cette observation suit nécessairement celle-ci : qu'une phrase peut être complète sans l'intervention des cinq derniers membres dont nous avons parlé, mais qu'elle ne sauroit se passer d'un *sujet* ni d'un *attributif* (verbe), ou expressément énoncé, ou du moins sous-entendu, parce qu'on ne peut parler, sans parler d'une chose, et sans affirmer ou nier quelque autre chose.

Enfin si quelquefois, dans une réponse à une interrogation, un seul mot semble faire une phrase, c'est qu'on sous-entend des mots suffisamment exprimés par tout ce qui précède. Dès-lors qu'ils sont assez entendus, l'esprit les supplée, et c'est comme s'ils étoient répétés : *Qui vous a si bien instruit ?* — *La nature*; c'est-à-dire, *la nature m'a si bien instruit*.

Quand on connoît bien les principes de la construction, on prend le goût de l'élégance par de fréquentes lectures des auteurs qui ont le plus de réputation : il est donc nécessaire de s'en bien pénétrer, et de se mettre en état d'en faire l'application sur toutes sortes de sujets. C'est pour que l'on connoisse mieux ces règles, que nous croyons devoir ajouter à l'Analyse qu'on vient de lire, celle que *Lévizac* a faite de quelques vers de *Racine* (Récit de la mort d'Hippolyte); et celle qu'a faite Dumarsais, des deux premiers vers de l'Idylle de Mme Deshoulières (les Moutons).

ANALYSE DES NEUF PREMIERS VERS DU RÉCIT DE LA MORT D'HIPPOLYTE. (Par LÉVIZAC.)

A peine nous sortions des portes de Trézène,
Il étoit sur son char; ses gardes affligés
Imitoient son silence, autour de lui rangés :
Il suivoit tout pensif le chemin de Micènes,
Sa main sur ses chevaux laissoit flotter les rênes:
Ses superbes coursiers, qu'on voyoit autrefois
Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
L'œil morne maintenant et la tête baissée,
Sembloient se conformer à sa triste pensée.

(Phèdre, act. V, sc. 6.)

A peine est une *conjonction* simple qui se présente ici sous la forme d'un adverbe, mais qui n'en est pas un, puisque ce mot ne modifie ni un nom, ni un verbe, ni un adverbe.

Nous, pronom pluriel de la première personne, est le *sujet*.

Sortions, imparfait du verbe *sortir*, est à la première personne du pluriel, parce que le verbe doit toujours s'accorder en nombre et en personne avec son sujet.

Des, mot composé, mis pour *de les*, contraction qui a toujours lieu, excepté quand l'adjectif *tout* se trouve joint au substantif. Il faut la préposition *de*, parce que *sortir* est un de ces verbes qui la régissent, et l'article *les*, parce que l'article doit toujours s'accorder en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne.

Portes, substantif pluriel, pris dans un sens individuel, et régime indirect du verbe *sortir*.

De, préposition qui unit *portes* au mot *Trézène* qui le restreint.

Trézène, nom de ville, régime du substantif *portes*; il doit par conséquent marcher le dernier, parce que c'est une règle générale que tout substantif régissant soit placé avant celui qu'il régit.

Le poète a employé l'imparfait, parce que, selon les principes sur l'emploi des temps, l'imparfait marque le passé avec rapport au présent. Ainsi, *nous sortions*, est la seule expression propre; elle marque que l'action de sortir se passoit à peine, lorsque l'action dont il s'agit dans le récit a eu lieu.

Il, pronom de la troisième personne, toujours sujet, est ici pour Hippolyte, héros de l'action.

Étoit est au singulier et à la troisième personne, parce que *il*, son sujet, est à ce nombre et à cette personne.

Sur, préposition de lien, du nombre de celles qui régissent les noms sans le secours d'une autre préposition.

Son, adjectif possessif masculin et singulier, parce qu'il est joint au substantif *char*, qui est de ce genre et de ce nombre, et dont il détermine la signification. Il prend le genre et le nombre, parce qu'il est un véritable adjectif.

Ses gardes affligés. Affligés est un adjectif qui s'accorde en nombre et en genre avec le substantif *gardes* qu'il modifie, parce que cette concordance est une règle générale dans la langue française, et il marche après le substantif, parce que cette place est celle de tout adjectif de cette espèce.

Imitoient son silence. Silence est régime direct du verbe *imitoient*, parce que ce verbe régit le nom sans préposition.

Autour de lui rangés. Autour est une préposition du nombre de celles qui ne régissent le nom ou les pronoms qui les suivent qu'à l'aide d'une autre préposition, parce qu'alors il y a ellipse d'un nom entre les deux prépositions.

De est une préposition qui est le régime de celle qui précède.

Lui est un pronom personnel du nombre de ceux qui sont tantôt en sujet et tantôt en régime.

Quant à la construction, on remarquera qu'il y a inversion dans le second et dans le troisième vers, c'est-à-dire que la construction grammaticale ordinaire n'y est pas observée; que, selon les règles usitées du discours, l'ordre des mots devoit être : *Ses gardes affligés, rangés autour de lui, imitoient son silence*; mais que le poète a changé cet ordre, pour donner plus de force, plus d'élégance au discours.

Il suivoit tout pensif. Tout est pris adverbialement, et modifie en cette qualité l'adjectif *pensif*, ce qui donne de l'énergie et de la grâce à l'expression. On observera à ce sujet que les mots ne sont pas tellement fixes et déterminés qu'ils ne changent quelquefois de nature, et que c'est par conséquent l'emploi qu'on en fait qui décide de leur qualité.

Il y a une légère inversion dans le second vers; l'ordre des mots devoit être : *Sa main laissoit flotter les rênes sur ses chevaux*, parce que le sujet doit être placé immédiatement avant le verbe dont il règle l'accord, toutes les fois qu'on n'a pas quelque raison de clarté, d'élégance, ou d'harmonie, qui engage à changer cet ordre; mais le poète ne s'est pas conformé à cette règle, parce que l'usage autorise à placer entre le sujet et le verbe une préposition avec ses dépendances, usage qui existe aussi dans les autres langues.

Superbes est un adjectif à terminaison féminine, et par conséquent des deux genres.

Que est un pronom relatif qui se rapporte au substantif *coursiers*, et qui en outre lie ce qui suit à cet antécédent, propriétés qui distinguent tout pronom relatif.

Pour connoître le *que* relatif, on doit examiner si l'on peut le tourner par *lequel* et le substantif qui précède : dans ce cas, c'est un vrai pronom relatif; dans le cas contraire, c'est une vraie conjonction. Dans le passage que nous analysons, *que* est un pronom relatif, parce qu'il est pour ces mots *lesquels coursiers*.

On est un pronom indéfini qui figure comme sujet du verbe *voyoit*.

Pleins est un adjectif du nombre de ceux qui ne sont pas suivis d'une préposition, quand ils sont pris dans une signification générale, mais qui doivent en être suivis lorsqu'on veut les restreindre. Il est ici restreint par ces mots *d'une ardeur si noble*, et il est au pluriel, parce qu'il se rapporte au relatif *que*.

Ces neuf vers étincellent de beautés, et respirent la grâce; doux, faciles, harmonieux, ils semblent nés d'eux-mêmes sous la plume de *Racine*. Tout y est grand, mais simple; caractère auquel vous distinguerez toujours l'homme de goût du pédant qui n'aligne que des mots. Les quatre derniers surtout sont au-dessus de tout éloge.

ANALYSE GRAMMATICALE ET RAISONNÉE DES DEUX PREMIERS VERS DE L'IDYLLE DE MADAME DESHOULIÈRES, INTITULÉE LES MOUTONS. (Par DUMARSAIS.)

Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux !
Vous paissez dans nos champs, sans souci, sans alarmes.

Vous êtes heureux. C'est la proposition.

Hélas! petits moutons. Ce sont les adjoints à la proposition; c'est-à-dire que ce sont des mots qui n'entrent grammaticalement ni dans le sujet, ni dans l'attribut de la proposition.

Hélas! est une interjection qui marque un sentiment de compassion. Ce sentiment a ici pour objet la personne même qui parle. Elle se croit dans un état plus malheureux que la condition des moutons. *Hélas* équivaut à une proposition.

Petits moutons. Ces deux mots sont en apostrophe; ils marquent que c'est aux moutons que l'auteur adresse la parole; il leur parle comme à des personnes raisonnables.

Moutons, c'est le substantif; c'est-à-dire, le suppôt, l'être existant, c'est le mot qui explique *vous*.

Petits : c'est l'adjectif ou qualificatif : c'est le mot qui marque que l'on regarde le substantif avec la qualification que ce mot exprime.

Petits moutons. Selon l'ordre de l'Analyse énonciative de la pensée, il faudroit dire *moutons petits*, car *petits* suppose *moutons* : on ne met *petits* au pluriel et au masculin, que parce que *moutons* est au pluriel et au masculin. L'adjectif suit le genre et le nombre de son substantif, parce que l'adjectif n'est que le substantif même considéré avec telle ou telle qualification. Mais parce que ces différentes considérations de l'esprit se font intérieurement dans le même instant, et qu'elles ne sont divisées que par la nécessité de l'énonciation, la construction usuelle place, au gré de l'usage, certains adjectifs avant, et d'autres après leurs substantifs.

Que vous êtes heureux ! Que est pris adverbialement. Ainsi, *que* modifie l'adjectif *heureux* : il marque une manière d'être, et vaut autant que l'adverbe *combien*.

Vous est le sujet de la proposition ; c'est l'objet du jugement. *Vous* est le pronom de la seconde personne ; il est ici au pluriel.

Êtes heureux, c'est l'attribut : c'est ce qu'on juge de *vous*

Êtes est le verbe qui, outre la valeur ou signification particulière de marquer l'existence, fait connoître l'action de l'esprit qui attribue cette existence *heureuse à vous* : et c'est par cette propriété que ce mot est verbe. On affirme que *vous existez heureux*.

Les autres mots ne sont que des dénominations; mais le verbe, outre la valeur ou signification particulière du qualificatif qu'il renferme, marque encore l'action de l'esprit qui attribue ou applique cette valeur à un sujet.

Êtes. La terminaison de ce verbe marque le nombre, la personne, et le temps présent.

Heureux est le qualificatif, que l'esprit considère comme uni et identifié à *vous*, à votre existence ; c'est ce que nous appelons le rapport d'identité.

Vous paissez dans nos champs, sans souci, sans alarmes.

Voici une autre proposition :

Vous est encore le sujet simple : c'est un pronom substantif; car c'est le nom de la seconde personne, en tant qu'elle est la personne à qui on adresse la parole ; comme *roi*, *pape*, sont des noms de personnes en tant qu'elles possèdent ces dignités. Ensuite, les circonstances font connoître de quel roi ou de quel pape on entend parler. De même, ici, les circonstances, les adjoints, font connoître que ce *vous*, ce sont les moutons.

Paissez est le verbe; il appartient à la classe des verbes neutres, car il n'a pas de régime direct

Dans nos champs, voilà une circonstance de l'action.

Dans est une préposition qui marque une vue de l'esprit par rapport au lieu.

Ces mots, *dans nos champs*, font un sens particulier, qui entre dans la composition de la proposition. Ces sortes de sens sont souvent exprimés en un seul mot, qu'on appelle adverbe.

Sans souci, voilà encore une préposition avec son complément : c'est un complément circonstanciel.

C'est un sens particulier qui fait une *incise*. Incise vient du latin *incisum*, qui signifie coupé. C'est un sens détaché qui ajoute une circonstance de plus à la proposition. Si ce sens étoit supprimé, la proposition auroit une circonstance de moins; mais elle n'en seroit pas moins proposition.

Sans alarmes est une autre préposition avec son complément ; c'est encore un complément circonstanciel.

REMARQUES DÉTACHÉES

SUR UN GRAND NOMBRE DE MOTS,

ET

SUR L'EMPLOI VICIEUX

DE CERTAINES LOCUTIONS.

A.

A, considéré comme voyelle, est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (*L'Académie.*)

Absurde. *Domergue* pense qu'*absurde* se dit des *personnes* aussi bien que des *choses*, et que ce mot, appliqué aux personnes, ne doit pas blesser le goût le plus délicat. La raison qu'il en donne, c'est qu'une opinion *absurde* est contraire au sens commun, et que l'homme qui agit contre le sens commun est un homme *absurde*. Mais *Féraud* n'est pas de cet avis. De ce qu'*absurde*, dit-il, signifie qui est *contraire au sens commun*, on peut conclure qu'un homme qui agit contre le sens commun tient une *conduite absurde*, mais on ne sauroit en conclure qu'on puisse dire que *tel homme est absurde*. — Cependant puisque *Voltaire*, le traducteur des Lettres de lord *Chesterfield*, *Boiste*, *Wailly*, M. *Laveaux* et l'*Académie* (dans son Dict., édit. de 1798) disent qu'un homme qui est sujet à faire ou à dire des choses absurdes, est *un homme absurde*, nous pensons qu'on peut très-bien employer ce mot dans cette acception. L'usage au surplus en a décidé, et l'usage l'emporte sur tous les raisonnements qui lui sont contraires.

Acabit: qualité bonne ou mauvaise de certaines choses, comme *des fruits et des légumes*. Ce substantif est masculin: *Ces poires, ces lentilles sont d'un bon* acabit.

Tel est l'avis de l'*Académie*, de *Trévoux* et de tous les lexicographes. Ainsi *Boursault* a eu tort d'employer ce mot au féminin, et d'écrire *acabie*.

J.-B. Rousseau (dans son Épît. à Clém. Marot), *Boissy* (dans la Comédie anonyme), *La Chaussée* (dans les Préjugés à la mode), et *Boursault* (dans Ésope à la ville), ont fait usage du mot *acabit* au figuré; mais comme le fait observer *Féraud*, cet emploi n'est bon que dans le style marotique, ou dans le style comique.

Acacia. Arbre de haute tige. *Ménage* (Observ. sur la lang. franç., ch. 160), *Trévoux*, *Th. Corneille* (Observ. sur *Vaugelas*), *Féraud* et M. *Laveaux* sont d'avis que l'on doit écrire ce mot au pluriel, sans *s* final; mais l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, en met un.

Acclimater. Ce mot, de nouvelle origine, a été employé pour la première fois par l'abbé Raynal. Il signifie accoutumer à la température d'un nouveau climat: *Il faut du temps pour* acclimater *une plante étrangère.*

On dit aussi avec le pronom personnel *s'acclimater*, pour dire, se faire à un nouveau climat. *Les habitants de l'Europe s'*acclimatent *difficilement aux Antilles.*

L'*Académie* n'a reconnu ce mot que dans l'édition de 1798.

Accord. Dans le sens de consentement, union d'esprit, conformité de volontés, ce mot ne s'emploie *qu'au singulier*, et le plus souvent avec la préposition *de: Mettre des gens d'*ACCORD; *ils sont tombés d'*ACCORD.

(L'*Académie*.)

*Quand deux personnes qui pensent sont d'*ACCORD, *sans s'être donné le mot, il y a beaucoup à parier qu'elles ont raison.*

(*Voltaire*, lettre à d'Alembert.)

*La forme du corps et le tempérament sont d'*ACCORD *avec le naturel* (dans le chat).

(*Buffon*, Hist. des Quadrup.)

P. Corneille a dit, dans le Menteur (act. II, sc. Ire): *Mon affaire est d'*ACCORD; mais *Voltaire*, en condamnant cette expression, a fort bien fait remarquer que *les hommes sont d'accord*, et que *les affaires sont accordées, terminées, accommodées, finies.*

Actuel. Si on consulte l'*Académie* et le plus grand nombre des lexicographes, cet adjectif paroîtroit ne devoir se dire que des choses.

Cependant on dit *tribunal actuel, président actuel*, ce qui veut dire tribunal, président *en activité*, et *Boiste* indique cet adjectif avec cette acception : de sorte que le mot *actuel* paroîtroit présentement pouvoir se dire des *personnes*, du moins dans certains cas.

Addition. En additionnant les adjectifs de nombre, faut-il se servir du verbe *faire*, ou du verbe *être?* faut-il dire, par exemple *: deux et deux* FONT *quatre*, ou bien *deux et deux* SONT *quatre?*

Brossette décide que la première manière est préférable à toute autre; *St.-Marc* dit au contraire que la seconde est aussi bonne, et peut-être plus conforme à la règle. Le premier loue *Boileau* d'avoir changé *sont* en *font*, dans ce vers de sa 8e Satire :

Cinq et quatre *font* neuf, ôtez deux, reste sept.

Le second assure que rien n'étoit moins nécessaire que ce changement. Quoi qu'il en soit, les éditeurs du Dictionnaire de *Trévoux* et M. *Laveaux* se servent du verbe *faire;* et l'*Académie*, à ce mot, dit *: Deux et deux* FONT *quatre*, et non pas *sont ;* et l'usage s'est prononcé en faveur de cette opinion.

À compte. Manière de parler abrégée, pour dire, donné ou reçu quelque chose sur la somme due. *Il a été payé cinq cents francs* À COMPTE *sur les mille francs qui lui sont dus.*

À compte s'emploie aussi substantivement et s'écrit sans *s* au pluriel : *Je lui ai donné deux* À COMPTE.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798. —et ceux de *Féraud*, de *Trévoux*, de *Boiste*, de *Gattel* et de M. *Laveaux*, au mot *Compte*)

Cependant *Beauzée* (Encycl. méth., au mot *Néologie*) est d'avis d'écrire *acompte* substantif, en un seul mot, et alors des *acomptes* avec un *s*. Sous la forme adverbiale, il adopte l'orthographe de l'*Académie : Voilà toujours mille francs* À COMPTE *sur ce que je vous dois.*

Avoir affaire à, Avoir affaire avec.

Avoir affaire à quelqu'un, suppose pouvoir, autorité, force, supériorité de la part de celui à qui l'on a affaire; et dépendance, infériorité, besoin de la part de celui qui a affaire. Celui qui veut obtenir une grâce, une faveur, *a affaire au ministre* ou *à* ses commis ; il n'a pas *affaire avec* le ministre ou *avec* ses commis.—Un plaideur *a affaire à* ses juges ; il n'a pas *affaire avec* ses juges. — Un inférieur *a affaire à* ses supérieurs, en ce qui regarde la subordination, et non pas *avec* ses supérieurs.

Oh! l'étrange chose que d'avoir AFFAIRE À *des bêtes!* (*Molière*, le Bourgeois gentilhomme, act. III.)

Avoir affaire avec quelqu'un, suppose concours d'affaires, discussion, différend, contestation. Un commis *a affaire avec* le ministre, lorsqu'il lui rend compte de quelque affaire, et qu'il lui en dit son avis. — Un associé *a affaire avec* son associé, lorsqu'ils traitent ensemble de leurs affaires communes.— Il faut éviter d'*avoir affaire avec* des fripons.

On dit qu'une femme a eu *affaire avec* un homme, ou un homme *avec* une femme, pour dire qu'ils ont eu ensemble un commerce de galanterie.

Observez que *avoir affaire à* ou *avec* est la seule manière d'écrire cette expression, et si l'on trouve quelquefois *avoir à faire*, c'est une irrégularité qu'il ne faut pas imiter, et qui provient le plus souvent de la négligence de l'imprimeur.

(M. *Laveaux*, Dict. des Diffic.)

Avoir affaire de.

Avoir affaire de, signifie avoir besoin de: *Il a* AFFAIRE D'*argent — J'ai* AFFAIRE DE *vous, ne sortez pas.*— En ce sens, on dit, par mécontentement ou par mépris *: J'ai bien* AFFAIRE DE *cet homme-là?* pour, *je ne me soucie guère de lui ;* et dans la même acception : *J'ai bien*

affaire de *tout cela* — *Qu'ai-je* affaire de *toutes ces querelles?* Mais l'*Académie* est d'avis que cette locution est du style familier ; cependant nous ferons observer qu'elle se trouve dans la tragédie, dans le haut comique, et dans d'autres ouvrages qui ne sont pas du style familier.

Qu'avons-nous *affaire de vie*,
Si nous ne pouvons être à vous?
(*P. Corneille*, Psyché, act. V, sc. 2.)

Qu'ai-je *affaire du* trône et *de* la main d'un roi?
(*Th. Corneille*, Ariane, act. III, sc. 4.)

Qu'avons-nous affaire *d'un nouvel auteur, qui se pare des imaginations des Grecs, et donne au monde leurs lumières pour les siennes?* (*Saint-Evremont*, t. IV, p. 2.)

Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire,
Et *des* livres qu'ils font la cour a bien *affaire*.
(*Molière*, les Femmes savantes, act. IV, sc. 3.)

Agir. Ce verbe est toujours neutre. L'usage permet de dire : *Il a* agi en *galant homme, en homme d'honneur ;* mais il réprouve *en agir bien ou mal* avec quelqu'un, pour *en user bien ou mal*. Le P. *Bouhours* (pag. 181 de ses Rem.), *Th. Corneille* (sur la 223ᵉ Rem. de *Vaugelas*) et l'*Académie* (pag. 250 de ses Observ.) condamnent absolument cette locution ; et *Racine*, dans une lettre, la 40ᵉ qu'il adresse à son fils, alors fort jeune, le reprend de s'en être servi ; il faut dire : *Il a bien* agi, *il a mal* agi *avec moi ;* ou bien : *Il* en *a bien* usé, *il* en *a mal* usé *avec moi.*

Age, subst. masculin. La durée ordinaire de la vie. Le mot de Louis XIV au maréchal de Villeroi, après la perte de la bataille de Ramillies : *M. le maréchal, on n'est pas heureux à* notre âge, est un modèle de délicatesse.

A *nos âges* eût été une faute.
(*Féraud*, Dict. crit.)

Il y a de la différence entre *âgé de* et *à l'âge de*. La première expression semble désigner simplement l'âge ; et la seconde, à l'idée d'âge, semble joindre celle d'époque. Je dirai donc : *J'ai un fils* âgé de *20 ans*, et non pas *j'ai un fils qui est à* l'age de *20 ans*, parce qu'il ne s'agit là que de l'âge de mon fils. Mais je dirai : *Fontenelle est mort à* l'age de *99 ans et sept mois*. Il y a là et l'idée de l'âge, et une idée d'époque : *âgé* ne sauroit convenir.

(*Domergue*, p. 463 de ses Solutions grammaticales.)

Aider. Ce verbe est tantôt actif et tantôt neutre ; on dit aider à *une personne* et aider *une personne*.

Aider à une personne, c'est la soulager, en partageant personnellement sa peine, son travail ; comme dans ces phrases : aidez *un peu à ce pauvre homme.* (L'*Académie*.)

Il lui *a* aidé *à porter ce fardeau.*
(*Féraud*.)

Télémaque, voyant Mentor qui lui tendoit la main pour lui aider *à nager, ne songea plus qu'à sortir de l'île fatale.*
(*Fénélon*, Télémaque, liv. VII.)

*J'*aidai au *Rhodien confus à se relever.*
(Le même, liv. V.)

Dans nos études, quand mon thème étoit fini, je lui aidois *à faire le sien.*
(Confessions de J.-J. *Rousseau*, liv. I.)

Il parut sensible à l'attention que j'eus de lui aider *à sortir du bateau*
(Le même, Mélanges, Promenade 2ᵉ.)

Dois-je demeurer auprès de mon fils pour avoir soin de ses affaires, et lui aider *à gouverner ses états?*
(Mad., *Dacier*, trad. de l'Odyssée d'Homère, liv. XIX.)

Aider une personne, c'est lui prêter secours sans partager personnellement sa peine ou son travail. Celui qui prête de l'argent à une personne, pour payer une partie de ses dettes, aide *cette personne à payer ses dettes.* — *Ils se sont appauvris pour* aider *les pauvres.*
(*Bossuet*.)

On dit aussi : *Il* l'a aidé *de son argent à bâtir cette maison ;* et non pas : *Il* lui a aidé. — *On doit s'aider* les *uns* les *autres*, et non pas *les uns* aux *autres*, comme a dit Bossuet.

Nous nous *aidions l'un l'autre* à porter nos malheurs. (*Racine*, Britannicus, act. I, sc. 3.)

Dieu aide aux *fous et* aux *enfants* est une phrase consacrée, qui ne doit pas tirer à conséquence pour d'autres.

Avec les choses, *aider à* fait fort bien. *Il faut que votre mémoire* aide *un peu à la mienne.* (Télémaque.)

Le repos d'esprit aide *à la guérison du corps*, sont des phrases très-correctes.

Aïeuls, Aïeux, Ancêtres. Par *aïeul, aïeuls*, on entend précisément le grand-père paternel et le grand-père maternel : *Il* (M. de Montausier) *racontoit avec plaisir les services que son* aïeul *avoit rendus à Henri IV.* (*Fléchier*.)

Élevé sous les yeux d'un aïeul *vénérable.*
(*D'Aguesseau*.)

Ses deux aïeuls *ont rempli les premières charges.* (L'*Académie*.)

Par *aïeux* ou *ancêtres*, on entend ceux qui ont devancé nos *aïeuls*, c'est-à-dire tous ceux de qui l'on descend : *Il a hérité ce droit de ses* aïeux, *de ses* ancêtres.

Ce long amas d'*aïeux*, que vous diffamez tous,

Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
(*Boileau*, Sat. V.)

(*Th. Corneille*, sur la 318e Rem. de *Vaugelas*.— Le Dict. de l'*Académie*, et M. *Laveaux*.)

Les patriarches et les élus sont nos ANCÊTRES. (*Massillon*.)

Les familles (en Chine) *s'assemblent en particulier, à certains jours, pour honorer leurs* ANCÊTRES. (*Voltaire*.)

Nos ancêtres, *nos aïeux*, *nos pères*; ces expressions sont à-peu-près synonymes, lorsque, sans avoir égard à sa propre famille, on les applique en général et indistinctement aux personnes de la nation qui ont précédé le temps où nous vivons; elles diffèrent en ce qu'il se trouve une gradation d'ancienneté, de façon que le siècle de *nos pères* touche au nôtre, que *nos aïeux* les ont devancés, et que *nos ancêtres* sont les plus reculés de nous.

Nous sommes descendants les uns des autres; mais, si l'on veut particulariser cette descendance, il faut dire que *nous sommes les enfants de* NOS PÈRES, *les neveux de* NOS AÏEUX, *et la postérité de* NOS ANCÊTRES.
(Synonymes de *Beauzée*.)

AIGLE. Lorsqu'on veut désigner cet oiseau, qui est le plus grand et le plus fort des oiseaux de proie, ce substantif, d'après le plus grand nombre des grammairiens, des lexicographes et des naturalistes, doit être mis au rang des noms qui sont du *masculin*.

Cependant l'*Académie* avoit décidé, dans ses Observations sur *Vaugelas*, qu'on peut en faire usage au féminin aussi bien qu'au masculin, et plusieurs Écrivains, qui peuvent être cités comme autorités, lui ont en effet donné les deux genres: .... *Comme* UNE AIGLE *qu'on voit toujours, soit qu'*ELLE *vole au milieu des airs, soit qu'*ELLE *se pose sur le haut de quelque rocher*, etc.
(*Bossuet*, Oraison fun. du Prince de Condé.)

On fit entendre à l'*aigle*, enfin, qu'*elle* avoit tort.
(*La Fontaine*, Fab. de l'Aigle et l'Escarbot.)

L'*aigle fière* et rapide, aux ailes étendues,
Suit l'objet de sa flamme élancé dans les nues.
(*Voltaire*, Discours sur l'égalité des conditions.)

Mais bientôt, à son tour,
Une aigle au bec tranchant dévore le vautour;
L'homme, d'un plomb mortel, atteint *cette aigle altière*.
(*Voltaire*, Poème sur le Désastre de Lisbonne.)

Entre les AIGLES *qu'on nourrissoit dans le palais de Montézume, roi de Mexique, il y en avoit* UNE SI GRANDE *qu'*ELLE *mangeoit un mouton à tous ses repas.* (*Trévoux*.)

Mais l'*Académie* a formellement reconnu, dans son édition de 1798, que *aigle* est du genre *masculin*, quand il désigne un oiseau de proie; en voici quelques exemples:

Un aigle, sur un champ prétendant droit d'aubaine,
Ne fait point appeler *un aigle* à la huitaine.
(*Boileau*, Satire VIII.)

Ne sais-tu pas encore, homme foible et superbe,
Que l'insecte insensible, enseveli sous l'herbe,
Et l'*aigle impérieux* qui plane au haut du ciel,
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Éternel?
(*Voltaire*, Mahomet, act. I, sc. 4.)

L'espèce de L'AIGLE COMMUN *est moins pure, et la race en paroit moins noble que celle du* GRAND AIGLE, (*Buffon*, Histoire naturelle.)

Figurément, et en parlant d'un homme de génie et d'un esprit supérieur, *aigle* est également *masculin*, et il n'a jamais eu d'autre genre: *C'est* UN AIGLE *dont je ne dois pas suivre le vol.* (*Pélisson*.)

L'*aigle* d'une maison n'est qu'un *sot* dans une autre.
(*Gresset*, le Méchant, act. IV, sc. 7.)

En termes d'armoiries et de devises, ce mot est toujours *féminin*:

Le seul nom de Louis, redoutable aux tyrans,
Arrêta la fureur de ces fiers conquérants,
Fit flotter sur le Raab leurs dépouilles captives,
Et rendit la victoire aux *aigles fugitives*.
(*Fléchier*, cité par Trévoux.)

Nos Consuls, devant lui, cachoient l'*aigle indignée*.
(*La Harpe*, Coriolan, act. I, sc. 3.)

Il porte sur le tout d'azur, à L'AIGLE ÉPLOYÉE *d'argent.*
(L'*Académie*, au mot *Aigle* et au mot *Éployé*.)

On dit aussi au *féminin*: L'AIGLE ROMAINE, *les* AIGLES ROMAINES, pour *les enseignes des légions romaines*, parce que, au haut de ces enseignes, étoit la figure d'un aigle.
(Le Diction. de l'*Académie*.)

Pourquoi, malgré nos chaînes,
Avons-nous combattu sous les *aigles romaines*?
(*Voltaire*, les Guèbres, act. I, sc. 1.)

Le roi de Prusse fit porter devant son régiment L'AIGLE ROMAINE ÉPLOYÉE *en relief au haut d'un bâton doré.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV.)

Et voyant, pour surcroît de douleur et de haine,
Parmi ses étendards porter l'*aigle romaine*.
(*Racine*, Mithridate, act. V, sc. 4.)

(L'*Académie*, p. 283 de ses Observ., son Dict., et tous les lexicographes modernes.)

AIGUISER, verbe actif. Rendre aigu, plus pointu, plus tranchant: AIGUISER *le fer d'une lance*. AIGUISER *la pointe d'un couteau*. AIGUISER *un pieu, un bâton*.

Figurément il se dit de l'esprit et de quelques passions : *La nécessité* AIGUISE *l'esprit.* (*L'Académie.*) — *Le vice* S'AIGUISE *contre la loi, et devient plus fin à mesure qu'elle devient plus ferme.* (*Servan.*) — *L'autre lionceau, qui n'avoit point quitté les déserts, avoit souvent* AIGUISÉ *son courage par une cruelle faim.* (*Fénélon.*)

Raiguiser est un barbarisme.

AIR. Substantif masculin Manière, apparence, extérieur, et généralement tout ce qui regarde le maintien, la contenance, la mine, le port, la grâce et toutes les façons de faire.

Doit-on dire : *Cette femme a l'air* BON, GRACIEUX, ou *cette femme a l'air* BONNE, GRACIEUSE ? Doit-on dire : *Cette robe a l'air bien* FAIT, ou *cette robe a l'air bien* FAITE ? Enfin doit-on dire : *Cette femme a l'air* GROSSE, BOSSUE, BOITEUSE, ou, *cette femme a l'air* GROS, BOITEUX, BOSSU ?

Les grammairiens qui ont traité de cette difficulté, quoique assez d'accord entre eux sur les principes, diffèrent beaucoup sur la manière de la résoudre. Analysons ce qu'ils ont dit, consultons les Écrivains, et après cela nous en déduirons des conséquences qui peut-être satisferont nos lecteurs.

Lévizac est d'avis que, quand le sujet de la phrase est un nom de personne, l'adjectif qui suit le mot *air* doit s'accorder en genre et en nombre avec ce *substantif ;* mais il pense que, quand le sujet est un nom de chose, l'adjectif alors doit s'accorder avec ce *sujet* et non avec le mot *air ;* ainsi il veut que l'on dise : *Cette femme a l'air* BON, GRACIEUX ; et *cette pomme a l'air* BONNE, MÛRE.

Dans la première phrase, dit-il, le mot *air* est pris pour manière, façon, et généralement tout ce qui regarde le port, la grâce, et toutes les façons de faire ; dans la seconde, le mot *air* est pris pour apparence, extérieur.

M. *Sicard* résout autrement la question.

Dans cette expression, dit cet estimable grammairien : CETTE FEMME A L'AIR, on ne peut pas séparer ces deux mots, *a l'air ;* ils s'unissent tellement qu'ils ne forment qu'une seule et même idée, qu'on pourroit exprimer par cette autre expression PAROÎTRE ; car *avoir l'air* ou *paroître* sont parfaitement synonymes : *avoir l'air* est un verbe neutre ainsi que *paroître ;* et de même que l'on diroit, cette femme *paroît bonne*, *gracieuse*, de même il faut dire : *Cette femme a* L'AIR BONNE, GRACIEUSE.

Mais, ajoute M. *Sicard*, il n'en seroit pas de même si, au lieu de dire : *Cette femme a* L'AIR, on disoit : *Cette femme a* UN AIR, car alors ce seroit sur l'air bon ou mauvais que se fixeroit l'esprit, et *avoir un air* n'est plus un verbe synonyme du verbe *paroître.* En effet, on ne s'occupe pas de l'ame que l'air annonce, mais de l'air seulement qui est bon au lieu d'être mauvais. Dans le premier cas, le verbe *avoir* ne marque pas la possession, comme dans le second ; l'air n'est pas une idée à part dont on affirme une qualité particulière : c'est de la femme qu'on entend affirmer la qualité, et c'est son air qui annonce la qualité qu'on affirme.

En conséquence, M. *Sicard* conclut que, dans ce second cas, on doit dire : *Cette femme a* UN AIR BON, GRACIEUX.

M. *Lemare* pense que, pour décider la question, il faut choisir un adjectif qui présente une idée mieux déterminée que celui de *bon*, mot banal dont la signification est très-vague, puisqu'on l'emploie pour désigner tout ce qui plaît ; il choisit donc l'adjectif *campagnard*, et est d'avis qu'on peut dire d'une femme : *Elle a l'air* CAMPAGNARDE, *elle a l'air* CAMPAGNARD.

La première phrase, dit-il, exprime que cette femme a la mine, l'apparence d'être de la campagne, ou campagnarde ; et alors on donne à entendre que peut-être en effet elle est de la campagne. La seconde phrase peut se dire d'une femme connue pour citadine, fût-elle même du rang le plus distingué, mais qui, sans avoir le costume d'une campagnarde, en a l'attitude, les mœurs, le langage, etc.

Si l'on veut, ajouta M. *Lemare*, exprimer qu'une femme paroît être bonne, on peut dire, *cette dame a l'air*..... BONNE. Cela s'entend fort bien. Mais il n'est pas permis de dire que cette *femme à l'air* BON, pour signifier qu'elle paroît être *bonne ;* car *l'air bon* présente un autre sens, un sens très-équivoque. On ne sait trop ce que c'est qu'*un air bon.*

Enfin voici ce que pense *Domergue* (Journ. de la langue franç., nº 23, octobre 1791, p. 97), ou plutôt voici la règle qu'il propose :

« Toutes les fois que l'adjectif précédé du « mot *air* peut raisonnablement qualifier ce « mot, il faut le masculin singulier ; on dira « donc : *Cette femme a* L'AIR BON, SPIRITUEL, « COQUET, FRIPON, GRAND ; parce que ce ne « sont pas les qualités intérieures de la femme « que l'on considère, autrement on diroit, « *cette femme est bonne*, *spirituelle*, co- « *quette*, etc. ; c'est son extérieur que l'on a « en vue ; la bonté, l'esprit, la coquetterie, « la friponnerie, la grandeur, se peignent

« dans les traits, dans la physionomie, dans « les manières de la personne dont on parle; « le moindre de ses gestes sollicite l'attribu« tion de bonté, d'esprit, de coquetterie, etc.; « le mot qui peint cette attribution doit donc « être en rapport avec l'extérieur, avec l'*air* « qui l'a fait naître.

« Il est si vrai, ajoute *Domergue*, que *bon*, « *spirituel*, *coquet*, etc., ne modifient pas « le mot *femme* dans les phrases citées, qu'on « peut dire : *Cette femme a l'air bon*, et elle « est méchante; *cette femme a l'air spirituel*, « et elle est stupide; *méchante* et *stupide* se « construisent avec *femme*, parce que vous « considérez la femme elle-même : *Bon* et « *spirituel* se construisent avec *air*, parce que « vous n'avez en vue que ce qui est purement « extérieur.

« Mais toutes les fois que l'adjectif précédé « du mot *air* ne peut pas raisonnablement le « qualifier, il faut employer un autre tour « qui concilie ce qu'on doit à la pensée et à « l'expression; et, dans ce cas, on doit dire: « *Cette femme a l'air* D'ÊTRE *grosse de six* « *mois; cette robe* ME PAROÎT *bien faite; cette* « *terre* ME PAROÎT *ensemencée*. »

Hâtons-nous présentement d'offrir à nos lecteurs les exemples que nous avons pu trouver; ou, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, les exemples que M. *Boniface* a recueillis dans le 4e numéro de son Manuel des Amateurs de la langue française. (2e année.)

Ne vous y fiez pas, elle a ma foi les yeux fripons. Je lui trouve L'AIR *bien* COQUET.
(*Boileau*, les Héros de Roman.)

Mesdemoiselles de Telmon, surprises de L'AIR INTERDIT *que Raimond et Adèle avoient l'un avec l'autre, essayèrent de les tirer de cette situation.* (*Marmontel.*)

Je ne suis point d'avis qu'on vous peigne en amazone, vous avez L'AIR *trop* DOUX.

Bon dieu, qu'elle est jolie, et qu'elle a l'*air mignon*!
(*Molière*, l'Étourdi, act. III, sc. 10.)

Elles ont l'*air hautain*, mais l'accueil familier.
(*Voltaire.*)

Elle a l'air bien FURIBOND. (*Voltaire*, l'Écossaise, act. Ier, sc. 6.)

Elle avoit l'*air timide, embarrassé*.
(*Le même*, l'Enfant prodigue, act. IV, sc. 7.)

Les femmes de Java ont l'air DOUX.
(*Buffon*, Histoire de l'Homme.)

Elle avoit l'air AFFLIGÉ. (*Marmontel.*)

. . . Elle a l'*air doux*,
Et semble assez docile.
(*Colin d'Harleville*, le vieux Célibat., act. III, scène 10.)

Accusera-t-on les femmes de Paris d'avoir l'air gauche et EMBARRASSÉ?
(*J.-J. Rousseau.*)

Qu'elle est laide à présent, et qu'elle a l'*air mauvais*!
(*Regnard*, Démocrite, act. IV, sc. 7.)

Les femmes des Caraïbes ont l'air plus GAI, *plus* RIANT *que les hommes*. (*Buffon*, Histoire naturelle de l'Homme, vol. V, p. 189.)

De grâce, dites-moi, parlant sincèrement,
Sous l'habit de Vénus avois-je l'*air charmant*?
(*Regnard*, les Ménechmes, act. I, sc. 3.)

Cette femme a l'air CONQUÉRANT. — *Cette fille a l'air* HARDI, *l'air* FRIPON.
(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et 1798, aux mots *Conquérant*, *Hardi*, *Fripon*.)

Cette soupe a l'air BONNE. (*La Harpe*, décision donnée en 1792, à l'occasion d'un pari fait sur cette question.)

Cette proposition n'a pas l'air SÉRIEUSE (*Voltaire*, Rem. sur les Horaces.)

Cette robe a l'air bien FAITE. *Cette terre a l'air* ENSEMENCÉE. (*Fabre.*)

De tout ce qu'on vient de lire, il résulte que les grammairiens ne sont point d'accord sur la manière de résoudre cette difficulté, et que *Domergue*, dont l'opinion est la plus raisonnable, élude la question au lieu de la décider; mais comme il est constant que l'habitude ou la paresse ne permet presque jamais d'employer le tour que prescrit *Domergue* en certain cas (*paroître*, *avoir l'air d'être*), et qu'au contraire on se sert journellement dans la conversation, et même dans le discours, de cette locution, *avoir l'air*, cherchons à établir une règle qui décide enfin cette question.

Avoir l'air se dit ou des êtres animés, ou des choses.

1° S'il se dit des *êtres animés*, ou l'adjectif qui suit le mot *air* exprime une faculté morale, une qualité, une distinction métaphysique, ou bien il exprime une forme, une manière d'être purement physique.

Dans le premier cas, l'adjectif pouvant toujours raisonnablement qualifier le mot *air*, doit s'accorder avec ce substantif: *Cette dame a l'air* BON, *a l'air* GRAND (un air de dignité, une physionomie noble). *Elle a l'air* LÉGER *et* DISTRAIT. — *L'air* PETIT *et* MESQUIN *dans tout ce qu'elle fait*. — *L'air* HAUT (altier). — *L'air* POLI *et* PRÉVENANT. — *L'air* DOUX *et* MÉCHANT.

Dans le second cas, une qualité physique ne pouvant jamais être attribuée au mot *air*, l'adjectif s'accorde avec le nom de la personne ou de l'animal, et non avec le mot *air*: *Cette dame a l'air bien* FAITE, *a l'air* GRANDE (paroît d'une haute taille). — *Cette demoiselle a l'air*

LÉGÈRE *et* VASTE *pour la danse*.—*Elle a l'air bien* PETITE *pour son âge*.

2° Quand *avoir l'air* est employé en parlant des *choses*, point de difficulté : l'adjectif alors ne peut s'accorder avec le mot *air*, parce qu'un être inanimé ne peut avoir que des qualifications physiques ; ainsi l'on dira : *Cette pyramide a l'air* HAUTE (élevée).—*Cette table de marbre a l'air* POLIE *et bien* TRAVAILLÉE.—*Cette plume a l'air* DURE *et mal* FENDUE.—*Cette maison a l'air solidement* CONSTRUITE.—*Cette boule a l'air bien* RONDE.

Si l'on trouve dans les ouvrages des meilleurs écrivains des exemples où le mot *air* donne le genre à l'adjectif, bien que cet adjectif ait rapport à un nom de chose, c'est souvent un raffinement d'élégance et de délicatesse par lequel l'auteur semble donner de la vie à des objets privés de sentiment, afin de rendre son discours plus vif et plus animé, et de donner à son idée plus de grâce ou d'énergie.

C'est dans cette intention sans doute que *J.-J. Rousseau* (Émile) a dit : *La tuile* A L'AIR *plus propre et plus* GAI *que le chaume*.

Et *Fénélon* (fable XXVe), en parlant de statues : *En voilà une qui* A L'AIR *bien* GROSSIER ;

Mais ce sont des exceptions sur l'emploi desquelles il n'appartient qu'au goût et à l'oreille de décider.

Le président Hénault a dit : *Cela a bien* DE L'AIR *d'une chimère*.

Et *Racine* (lett. 19 à son fils) : *Vous ne devez pas trouver étrange que, vous aimant comme je fais, je sois si facile à m'alarmer sur toutes les choses qui ont* DE L'AIR *d'une faute*.

Mais *Féraud* fait observer, à l'occasion de ces deux phrases, que ce *de* est inutile, et contre l'usage ; en effet, ce n'est que quand on parle de la ressemblance qui existe entre les traits du visage de deux personnes, que le *de* s'emploie avant le mot *air* : *Ils ont bien* DE L'AIR *l'un de l'autre*.—*Ils ont beaucoup* D'AIR *l'un de l'autre*.

AJOUTER. Voy. *Joindre*.

AMNISTIE, ARMISTICE. Ces deux mots ne doivent être confondus ni quant au sens, ni quant au genre.

Amnistie est un substantif *féminin* qui se dit du pardon que le souverain accorde à ses sujets ; principalement pour crime de rébellion ou de désertion :

Et *Armistice*, un substantif *masculin* qui signifie suspension d'armes pour un petit espace de temps.

Dans l'édition de 1762, l'*Académie* avoit indiqué le mot *armistice* comme étant du féminin ; quelques écrivains l'avoient employé ainsi ; et entre autres *Voltaire*, dans son Histoire de l'Empire de Russie, chapitre II, avoit dit :

Le comte de Steinboch demanda UNE ARMISTICE, *jugeant que Stanislas alloit abdiquer*.

Mais l'*Académie*, dans sa dernière édition, a mis ce mot au nombre de ceux qui sont masculins ; et *Trévoux*, *Richelet*, *Wailly*, *Féraud*, *Gattel*, *Rolland*, *Boiste*, et *Catineau*, ont sanctionné cette dernière décision, avec d'autant plus de raison, que ce mot est tiré du mot *armistitium*, qui est neutre, et que ces sortes de mots sont ordinairement masculins en français.

AN, ANNÉE. *An* est masculin ; *année* est féminin.

An est un élément déterminé du temps ; il est dans la durée ce que le point est dans l'étendue. Aussi emploie-t-on le mot *an* pour marquer une époque, ainsi que pour déterminer l'étendue d'une durée : comme on considère le point sans étendue, on envisage l'*an* sans attention à sa durée.

Mais l'*année* est envisagée comme étant elle-même une durée déterminée, et divisible en ses *parties*. L'année a douze mois, 365 jours, quatre saisons. De là vient qu'on qualifie l'*année* par les événements qui en ont rempli la durée.

La preuve que le mot *an* n'exprime qu'une durée simple, et fait abstraction de toute qualité, c'est qu'il se place ordinairement dans les dates avec les nombres, et qu'il ne prend jamais de qualificatifs proprement dits, au lieu qu'*année* est propre à être qualifié, et ne figure pas aussi bien avec les nombres : *Cet ouvrage parut pour la première fois* l'AN 1812.—*Une* ANNÉE *heureuse est celle que l'on passe sans ennui et sans infirmité*.

(*Beauzée*, Encycl. méthod., au mot *An*.)

Si l'on veut seulement indiquer la durée de la guerre, on dit *vingt ans de guerre* ; mais on dit *vingt années de guerre*, pour faire sentir les effets produits par la durée de la guerre.

Voltaire a dit, dans son Siècle de Louis XIV :

Pendant neuf cents ANNÉES, *notre génie a presque toujours été rétréci sous un gouvernement gothique*, et il a dû se servir du mot *année*, parce que, dans cette phrase, il s'agit d'une durée qui a produit un effet, qui a rétréci le génie de la nation.

Ce n'est que par une licence poétique que *La Fontaine* a pu dire :

Je suis sourd, les *ans* en sont la cause.

Les *ans* ne sont la cause de rien, ils ne présentent qu'une durée simple, sans énergie et sans effet.

(M. *Laveaux*, Dict. des Diffic.)

ANGORA, subst. masc. et adjectif des deux genres. On appelle ainsi des lapins, des chèvres, des chats, des boucs qui diffèrent des nôtres par le poil, qu'ils ont très-long et très-fourni ; ces animaux portent le nom d'*Angora*, parce qu'ils proviennent d'une ancienne ville de l'Asie-Mineure, dans la Natolie, appelée *Angora* ou *Angoury*. Ainsi il faut dire : Un *chat*, une *chèvre d'Angora*, ou tout simplement un *angora*.

Nos dames, au lien de dire *angora*, disent *angola*, apparemment parce qoe ce nom est plus doox à prononcer ; mais *Angola* est nn grand pays de la basse Éthiopie, sor la côte occidentale de l'Afrique, où l'on ne voit ni chats, ni chèvres, ni lapins à poils soyeux, etc.

(*Buffon*, Hist. natur. du Chat. — Le Dict. de *Trévoux*, celui de *Boiste*, de M. *Laveaux*, et *Philippon de la Madelaine*, p. 47.)

ANIMAUX. Les mots qui expriment le cri des animaux et leurs parties communes, sont essentiels à connoître, puisque l'impropriété des mots contribue à rendre le style obscur.

CRI DES ANIMAUX :

L'abeille *bourdonne*.
L'aigle, l'agami *trompette*
L'alouette *grisolle*, *tirelire*.
L'âne *brait*.
Le bœuf *beugle*, *mugit*.
Le bourdon *bourdonne*.
La brebis *bêle*.
Le buffle *souffle*, *beugle*.
La caille *carcaille*, *margotte*.
Le canard *nasille*.
Le cerf *brame*.
Le chat *miaule*.
Le cheval *hennit*.
Le chien *aboie*.
Les petits chiens *glapissent*, *jappent*.
Le chouette *hue*.
La cigale *craquette*.
La cigogne, *claquette*, *craquette*.
Le cochon *grogne*.
La colombe *gémit*.
Le coq *coqueline*.
Le corbeau *croasse* (*).
Le crapaud *coasse*.
Le crocodile *lamente*.
Le courlis *siffle*.
Le dindon *glougloute*, *glouglotte*.
L'éléphant *barète*.
L'épervier *glapit*.
Le faon *râle*.
Le geai *cajole*.
La grenouille *coasse* (*).
Le grillon *grésillonne*.
La grue *craque*.
Le hanneton *bourdonne*.
Le hibou *hue*.
L'hirondelle *gazouille*.
La huppe *pupule*.
Le jars *jargonne*.
Le lapin *glapit*.
Le lion *rugit*.
Le loriot *siffle*.
Le loup *hurle*.
Le mangous *coasse*.
Le merle *siffle*.
Le milan *huit*.
Le moineau *pépie*.
La mouche *bourdonne*.
Le mouton *bêle*.
L'oie *siffle*.
Le paon *braille*, *criaille*.
La perdrix *cacabe*.
Le perroquet *cause*.
La pie *jacasse*.
Le pigeon *roucoule*.
Le pioson *frigotte*.
La poule *glousse*.
Les petits poulets *piaulent*.
Le ramier *gémit*.
Le renard *glapit*.
Le rossignol *gringotte*.
Le saoglier *nasille*, *gromelle*.
Le serpent *siffle*.
Le taureau *mugit*.
Le tigre *rauque*.
La tourterelle *gémit*.
La vache *mugit*

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, celui de *Trévoux* ; *Buffon*, et le *Gradus français*, lettre *C*.)

(*) Les bons écrivains ne confondent pas *croasser* et *coasser*. *Segrais*, *Lafare*, *J.-B. Rousseau* *Voltaire*, *Delille*, *Fontanes*, et l'*Académie* dans son Dict., ont employé *coasser* pour les grenouilles, et *croasser* poor les corbeaux.

PARTIES DES ANIMAUX.

On dit, d'après l'*Académie* et *Trévoux*, le *pied* d'un *cheval*, d'un *bœuf*, d'un *veau*, d'un *cerf*, d'un *chameau*, d'un *éléphant*, d'un *élan*, d'un *mouton*, d'un *cochon*, d'une *chèvre*, etc.; et, d'apres *Buffon*, d'un *écureuil*, d'une *grenouille*, d'un *crapaud*. En général *pied* se dit en parlant des animaux chez lesquels cette partie est de corne. On dit également, d'après l'*Académie* et *Trévoux*, la PATTE d'un *chien*, d'un *chat*, d'un *lièvre*, d'un *lapin*, d'un *loup*, d'un *lion*, d'un *ours*, d'un *singe*, d'un *rat*, etc.; et, d'après *Buffon*, d'une *grenouille*, d'un *crapaud*.—On se sert aussi du mot PATTE en parlant de *tous les oiseaux*, hormis des oiseaux de proie; et, en général, des animaux chez lesquels cette partie n'est pas de corne.

On dit : la BOUCHE d'un *cheval*, d'un *chameau*, d'un *âne*, d'un *mulet*, d'un *bœuf*, d'un *éléphant*, etc., et en général en parlant des bêtes de somme et de voiture.

On se sert do mot GUEULE en parlant des *poissons*, des *reptiles*, et de la plopart des quadrupèdes : La *gueule* d'un *brochet*, d'un *crocodile*, d'une *carpe*, d'une *truite*, d'un *serpent*, d'une *vipère*, d'un *lézard*, d'un *lion*, d'un *tigre*, d'un *chien*, d'un *loup*, d'un *chat*, etc.

L'*Académie* dit aussi la *bouche* d'un *saumon*, d'une *carpe*, d'une *grenouille*. Mais le mot *gueule* s'applique plus particulièrement aux *carnivores*; il exprime plutôt la voracité sanguinaire que le mot *bouche*. Pour les *volatiles* on fait usage du mot BEC.

Quand on parle de cette partie qui comprend la gueule et le nez, on dit : le GROIN d'un *cochon*, le MUSEAU d'un *chien*, d'un *renard*, d'une *belette*, d'une *grenouille*; le MUFLE d'un *cerf*, d'un *taureau*, d'un *bœuf*, et de certaines bêtes féroces, comme le *lion*, le *tigre*, le *léopard*. (Mêmes autorités.)

On donne le nom de DÉFENSES ou BROCHES aux deux grosses dents crochues ou affilées qui sortent de la gueule du *sanglier*.

(Mêmes autorités.)

On dit la TÊTE d'un *lion*, d'un *cheval*, d'un *mouton*, d'un *oiseau*, d'un *poisson*, d'une *mouche*, d'un *serpent*.

Mais on donne aussi à la tête de quelques animaux le nom de HURE; et l'on dit : la HURE d'un *sanglier*, d'un *brochet*, d'un *saumon*, d'un *loup*, etc.

Le grand bois que le cerf porte sur le devant de la tête, et qu'il met bas tous les ans, vers le mois d'avril, s'appelle *tête* ou *bois*.

Enfin on se sert, en général, du mot ARÊTE pour les poissons. Mais en parlant de la *baleine* de la *sèche*, on dit *os de sèche*, *os de baleine*.

(Mêmes autorités.)

ANOBLIR, ENNOBLIR. On confond ces deux verbes.

Anoblir ne se dit que des personnes : il signifie conférer la noblesse, donner à quelqu'un le titre et la qualité de noble. On ne peut l'employer que dans ce sens, dit l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1798, au mot *Ennoblir* : *Cette femme fut* ANOBLIE *sous Henri IV*. —*Il n'y a que le roi qui puisse* ANOBLIR

Le titre de haut et puissant seigneur a été pris par des ANOBLIS, *par des roturiers qui avoient acheté chèrement des offices.*

(*Voltaire*, Histoire de l'empire de Russie.)

Ennoblir signifie donner de l'éclat, de la considération, de l'importance à une chose; on ne le dit point des personnes :

Les sciences, les beaux-arts, ENNOBLISSENT *une langue.* (L'*Académie*.)

Pour ENNOBLIR *l'art du poète dramatique, on lui donne pour objet d'instruire aussi bien que de plaire.* (*Corneille*.)

*Le plus digne objet de la littérature, le seul même qui l'*ENNOBLISSE, *c'est son utilité morale.* (*Marmontel*, Essai sur les Romans.)

> . . . Raphaël n'a jamais
> Entendu l'art d'embellir un palais.
> C'est moi le (*Goût*) qui sais *ennoblir* la nature.
> (*Voltaire*, le Temple du Goût.)

La Touche remarque que l'*Académie* (en 1730) n'avoit admis que le mot *ennoblir*, qu'elle expliquoit par *rendre plus noble*, *plus illustre*; mais cela ne signifioit, ni ne signifie, *faire noble*, *donner des lettres de noblesse* (*).

ANTIQUE. L'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud*, *Gattel*, etc., etc. sont d'avis que l'on peut, dans le style badin, se servir du mot *antique*, en parlant de personnes avancées en âge, et, fort de ces autorités, nous avions cité ces deux phrases : *Cet homme est un peu antique.* — *Cette femme est une antique*; mais M. *Laveaux* trouve que, si l'on parle ainsi, ce ne peut être que dans quelques coteries de jeunes gens mal élevés : quand on dit qu'un *homme*, qu'une *femme a l'air antique*, on ne veut pas, selon

(*) *Domergue*, dans son Journal de la langue française, voudroit que l'on dît toujours *ennoblir*, soit au propre, soit au figuré : son opinion est fondée sur ce que la métaphore n'a jamais changé l'orthographe d'un mot; quoi qu'il en soit, la distinction établie par l'*Académie* a été consacrée par l'usage des Écrivains.

lui dire qu'ils ont l'air vieux, mais qu'ils ont des manières, des habillements dont la mode est passée depuis bien long-temps ; une femme peut ne pas être vieille, et avoir l'air antique. Cette critique de M. *Lavenux* est bien sévère. Il nous semble que beaucoup d'expressions que l'on rejette dans le style élevé peuvent très-bien être admises dans le style comique, surtout lorsque ces expressions ont le sel de la bonne plaisanterie.

Gresset ne s'est point fait de scrupule de dire :

Très-rarement les *antiques* discrètes
Logeoient l'oiseau.
(Ver-Vert, ch. I.)

et personne, que nous sachions, ne s'est avisé de critiquer l'expression d'*antique*, appliquée à une mère visitandine.

Il y a plus, c'est qu'on lit dans *Boileau* :

Laissons heurler (*) là-bas tous ces damnés *antiques*.
(Sat. XII.)

Je veux que la valeur de ses aïeux *antiques*
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques.
(Sat. V.)

Et dans *Voltaire* :

Heureux Helvétiens,
Nos *antiques* amis et nos concitoyens.
(La Bataille de Fontenoi.)

et après de semblables autorités nous croyons que l'on peut, sans aucun scrupule, faire usage, dans le style comique, et quelquefois dans le style élevé, du mot *antique* en parlant des personnes. Du reste, M. *Laveaux* dit lui-même, au mot *Impardonnable*, l'ANTIQUE *Vaugelas* a jugé trop légèrement, etc.

AOÛT Il y a long-temps qu'on s'occupe de corriger la mauvaise prononciation de ce mot, puisque, du temps de *Ménage*, le président de *Bellièvre* avouoit qu'il croyoit entendre des chats miauler, toutes les fois que les procureurs disoient à l'audience, la *mi-a-oût*. Il étoit impossible d'attacher plus de ridicule à cette étrange prononciation, et cependant on n'en est pas encore corrigé.

En vain *Boileau* l'a rectifiée par ces vers Satire III) :

Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins, pour moi, deviennent vins de Brie;
Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers,
Et qu'à peine au mois d'*Août* l'on mange des pois verts.

on s'obstine toujours à dire *a oût*. D'où peut venir cette erreur, contre laquelle les meilleures raisons semblent échouer? c'est sûrement, dit M. *Boniface*, dans son Manuel, p. 318, parce que l'orthographe de ce mot présente à l'œil un *a*, qui cependant doit être nul dans la prononciation, comme il l'est dans celle des mots *aoriste*, *taon*, *aoûteron* (moissonneur), *la Saône*.

Pour terminer tout, peut-être faudroit-il suivre le conseil de *Wailly*, qui voudroit que l'on écrivît *oût*, au lieu d'*août*, ainsi que *La Fontaine* l'a fait, dans sa fable de la Cigale et la Fourmi.

Je vous paîrai, lui dit-elle,
Avant l'*oût*, foi d'animal,
Intérêt et principal.

et dans celle du Laboureur et ses Enfants :

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'*oût*.

Quoi qu'il en soit de cette suppression, nous devions faire remarquer que l'usage ne l'a pas encore sanctionnée.

APPLAUDIR. Ce verbe s'emploie tantôt à l'actif, tantôt au neutre : *Applaudir une chose*, *une personne*, c'est témoigner par des battements de mains, par des cris, que l'on approuve une chose, qu'on la trouve bien faite, bien exécutée, et que l'on félicite celui qui l'a faite ou exécutée.

Tel vous semble *applaudir*, qui vous raille et vous joue.
(*Boileau*, Art poétique, ch. 1er.)

Le public dédaigneux hait ce vain artifice,
Il siffle la coquette, il *applaudit* l'actrice.
(*Dorat*, la Déclamation, ch. I.)

Il a fait une harangue que toute le monde a APPLAUDIE. (L'*Académie*.)

Tout le peuple à grands cris *applaudit* sa victoire.
(*Saurin*, Spartacus, act. II, sc. 1.)

Son armée à grands cris *applaudit* son courage.
(*Delille*, Trad. de l'Énéide, liv. X.)

Applaudir une chose, *une personne*, c'est aussi signifier simplement une vive approbation que l'on donne à une personne ou à une chose : *Je vous applaudis beaucoup de vous être conduit ainsi.* (L'*Académie*.) — *Dès que le faux, le mauvais et l'indécent sont applaudis dans les ouvrages d'esprit, ils le sont bientôt dans les mœurs publiques.* (Massillon.)

Applaudir à une chose, c'est témoigner qu'on la trouve bonne, belle, juste, raisonnable, digne d'éloges, c'est témoigner qu'on

(*) *Heurler*. On a dit autrefois *heurter*, ainsi que le prouve ce vers de *Boileau* ; mais *hurler* est à présent le seul usité : et en effet il est plus conforme à son étymologie *urlare*, mot italien, fait, par contraction, du latin *ululare*, qui a la même signification.

l'approuve : *Quels fléaux pour les grands que ces hommes nés pour applaudir à leurs passions !* (Massillon.) — *Il est bon d'applaudir à un acte de vertu, de dévouement, de grandeur d'ame.*

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, *applaudisse* à l'inceste.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Applaudir à une personne, c'est la féliciter des moyens qu'elle a choisis et employés pour faire une chose : *Quand un homme est dans la faveur, tout le monde lui applaudit.* (*L'Académie.*)

L'ami Bonneau d'un gros rire *applaudit*
A son bon roi, qui montre de l'esprit.
(*Voltaire.*)

Applaudir s'emploie aussi pronominalement, et alors il signifie se féliciter, ou encore se vanter, se glorifier : *Il est fâcheux de* S'APPLAUDIR *tout seul.* (*L'Académie.*) *Quel supplice d'entendre un fat qui* S'APPLAUDIT *d'une pensée triviale !*

Un cœur noble est content de ce qu'il trouve en lui,
Et ne *s'applaudit* point des qualités d'autrui.
(*Boileau*, Épître IX.)

APPRENTI, substantif masc. APPRENTIE, substantif féminin.

Au *propre*, celui ou celle qui apprend un métier; au *figuré*, personne encore peu exercée dans l'art ou le métier qu'elle professe. Autrefois on écrivoit et l'on prononçoit *aprentif* et *aprentive*.

La Touche trouve bon le mot *apprentive*. *Richelet* adopte *apprentisse*, et le défend contre la critique d'un savant de province.

Mais l'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Wailly*, n'indiquent que le mot *apprentie* pour le féminin.

Et on lit dans *Boileau* (Satire X) :

De livres et d'écrits bourgeois admirateur,
Vais-je épouser ici quelque *apprentie* auteur?

APRÈS-DINÉE se dit de l'espace de temps qui est entre le dîner et le soir : *Il passe toutes les* APRÈS-DINÉES *avec sa famille.—Je n'ai point d'affaire cette* APRÈS-DINÉE. (L'*Académie.*)

APRÈS-SOUPÉE est le temps qui est entre le souper et le coucher : *Ils passent toutes leurs* APRÈS-SOUPÉES *en bonne compagnie.* — *Une belle* APRÈS-SOUPÉE. (Même autorité.)

APRÈS-MIDI est la partie du jour qui est depuis le midi jusqu'au soir : *Je vous ai attendu toute l'*APRÈS-MIDI. (Même autorité.)

Ces trois mots sont, comme on le voit, féminins et écrits avec un trait d'union ; cependant, lorsqu'on veut marquer simplement une époque postérieure au dîner, au souper, on dit : *J'irai vous voir après dîner, après souper*, ou, si l'on veut, *après le dîner, après le souper*, et alors on ne met pas de trait d'union. (L'*Académie*, aux mots *Dîner*, *Midi*, *Souper.*)

Quelques personnes, ainsi que le fait observer l'*Académie*, font masculin le mot *après-midi*. L'éditeur des procès-verbaux de l'Académie grammaticale croit en trouver la raison dans la nature même de ce mot : l'*après-midi* se compose des moments qui s'écoulent depuis midi jusqu'au soir; et il y a lieu de croire, suivant lui, que, quand on fait ce mot masculin, c'est que l'on considère un seul de ces moments, et que, quand on le fait féminin, on veut parler de la durée entière de cette partie du jour.

Mais M. *Laveaux* (son Dict. des Diffic., au mot *Après*) ne voit aucune différence d'idée ou de genre dans *j'irai vous voir cette après midi*, ou *j'irai passer cette après midi avec vous* : dans chacune de ces phrases, c'est toujours l'espace de temps, et l'espace de temps *considéré comme durée*. Toute la différence, c'est que, dans le second exemple, l'espace de temps est déterminé, et qu'il ne l'est pas dans le premier. Alors, il ne pense pas que cette distinction soit nécessaire ; et il est d'avis que, si l'on veut exprimer comme époque l'espace de temps qui suit l'heure de midi, il suffit de dire avec la préposition, et sans faire usage du trait d'union : *J'irai vous voir après midi*, *aujourd'hui après midi*, *demain après midi*.

ARGOT, ERGOT, ERGOTEUR, ERGOTER. Souvent on confond ces mots.

Argot, en terme de jardinage, se dit de l'extrémité d'une branche morte.

Il signifie aussi un certain jargon dont se servent entre eux les filous de profession.

Ergot est l'espèce de petit ongle pointu qui vient au derrière du pied de certains animaux, tels que le *coq*, le *cerf*, le *chien*. Aux sangliers, on l'appelle les *gardes* ; aux cerfs, on l'appelle *os*, etc.

Ergoteur est un terme familier qui se dit d'un homme pointilleux, insupportable : alors *ergoter* c'est *pointiller*, *disputer et argumenter sur tout, et sans cesse.*

Cette personne sait ARGOTER ou *est* ARGOTÉE, sont donc de mauvaises locutions ; de même que *argot*, au lieu de *ergot*, quand on veut parler de l'ongle pointu des coqs et des chiens, etc., seroit une mauvaise expression.

ARMISTICE. *Voy.* p. 493.

ARRHES, DENIER À DIEU. Ces deux mots ne signifient pas tout-à-fait la même chose. *Arrhes* se dit de l'argent qu'une personne donne au vendeur pour assurance de l'exécution d'un marché, et qu'elle perd si le marché n'a pas lieu par sa faute.

Le peuple a substitué mal à propos le mot *erres* au mot *arrhes*.

(Lettre de *Voltaire* à *D'Olivet*, sur la nouv. édit. de sa Prosodie.)

Le *denier à Dieu* ne s'impute pas sur le prix, et c'est en cela qu'il diffère des arrhes.

Quelques-uns disent *dernier à Dieu*, au lieu de *denier à Dieu*, la seule expression qui soit autorisée.

ASSURER. On dit *assurer quelque chose* À QUELQU'UN, et *assurer* QUELQU'UN *de quelque chose*. *Assurer* veut un régime *indirect* de *personne*, quand il signifie *certifier*, *donner pour sûr :*

Il assure À TOUS SES AMIS *que le succès de cette entreprise dépend des démarches que vous ferez.* (*Domergue.*)

Assurer veut un régime *direct* de personne, lorsqu'il veut dire *témoigner : Celui qui assure le plus* UN BIENFAITEUR *de sa reconnoissance, n'est pas toujours le plus reconnoissant* (Le même.)

(Le Dict. de l'*Académie*, et *Domergue*, pag. 415 de ses Solut. gram.)

Doit-on dire, S'ASSURER AUX *bontés de quelqu'un;* ou bien : S'ASSURER DANS *les bontés de quelqu'un ?*

Racine a dit :

Mais je m'*assure* encore *aux* bontés de ton frère.
(*Racine*, Bajazet. act. II, sc. 1.)

Et *La Harpe*, à l'occasion de ce vers, est d'avis que l'on doit dire : *Je* M'ASSURE DANS *vos bontés*, et non pas : *je* M'ASSURE À *vos bontés*. (Cours de littérature.)

On dit *s'assurer sur*, dans le sens d'avoir confiance.

Ne vous *assurez* point *sur* ce cœur inconstant.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 3.)

Ne vous *assurez* point *sur* ma foible puissance.
(*Racine*, Iphig., act. IV, sc. 4.)

Il en gémit et dit que *sur* personne
Il ne faudra *s'assurer* désormais.
(*Voltaire*, l'Enfant prodigue, act. V, sc. 2.)

Hélas ! trop *assuré sur* la foi des serments.
(*Voltaire*, la Henriade, chant II.)

Corneille et *Racine* ont employé *assurer* au lieu de *rassurer*.

Un oracle m'*assure*, un songe me travaille.
(*Corneille*, les Horaces, act. IV, sc. 4.)

Princesse, *assurez-vous*, je les prends sous ma garde.
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 7.)

O bonté qui m'*assure* autant qu'elle m'honore !
(*Racine*, Esther, act. II, sc. 7.)

M'assure, dit *Voltaire*, ne signifie pas *me rassure*, et c'est *me rassure* que l'auteur entend. *Je suis effrayé, on me rassure ;* je doute d'une chose, *on m'assure qu'elle est ainsi... Assurer* avec un regime direct ne s'emploie que pour *certifier: J'assure ce fait.* — En termes d'art, il signifie *affermir : Assurez cette solive, ce chevron.*

(Remarque sur *Corneille*.)

ATTEINDRE. *Atteindre à* se dit des choses auxquelles on ne peut parvenir qu'avec difficulté, qu'en faisant des efforts dirigés vers elles :

ATTEINDRE À *une certaine hauteur*, ATTEINDRE AU *plancher*, ATTEINDRE AU *but*, ATTEINDRE AU *faîte de la gloire.* (L'*Académie.*)

Il seroit digne des lumières de notre siècle de ne rien négliger pour ATTEINDRE À *la perfection de la langue.* (*Domergue.*)

Il vaut mieux exceller dans le médiocre que de s'égarer en voulant ATTEINDRE AU *grand et* AU *sublime.* (*Boileau.*)

*La découverte du calcul infinitésimal, que Newton a faite, a donné lieu de dire au savant Halley qu'il n'est pas permis à un mortel d'*ATTEINDRE *de plus près* À *la Divinité.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, ch. 34.)

Ses traductions en vers de différents morceaux du théâtre grec sont extrêmement foibles ; il (*Racine* le fils) *a mieux réussi dans celle du Paradis perdu, quoiqu'il n'*ATTEIGNE *pas* À *l'énergie de l'original.* (*La Harpe* Cours de litt., t. VIII.)

*Les mauvais Écrivains de Rome sentoient bien qu'il étoit plus aisé d'éviter la bouffissure des orateurs de l'Asie, que d'*ATTEINDRE À *l'éloquente simplicité de Démosthènes.* (*La Harpe*, Cours de Litt., p. 378, liv. II.)

Atteindre, avec le régime direct, se dit des personnes en général, et des choses auxquelles on parvient sans difficulté, sans effort, et pour ainsi dire malgré soi : — ATTEINDRE UN *certain âge.* (L'*Académie.*)

*Lucinde vient d'*ATTEINDRE L'INSTANT *où finit l'enfance.* (*Domergue.*)

La préposition *à* est tellement faite pour désigner la tendance, la direction vers un objet, que, quoiqu'on dise *atteindre quelqu'un* dans le sens de frapper, attraper, on doit dire *atteindre à quelqu'un*, s'il s'agit de se diriger, de tendre physiquement vers quelqu'un. Paul est assis dans un fauteuil suspendu à huit pieds de terre, et je dis à ses jeunes camara-

des qui s'élancent à lui : *Mes amis, vous faites de vains efforts, vous n'*ATTEINDREZ *jamais à Paul.*

De ces principes découlent les regles suivantes :

1° On doit dire : *Atteindre un certain âge*, parce qu'on atteint les années sans difficulté, sans effort, et, à coup sûr, malgré soi.

2° On doit dire : *Atteindre à la perfection*, parce que, pour parvenir à la perfection, il y a des difficultés à vaincre, des efforts à faire, un mouvement de tendance.

3° Enfin on doit dire : *Il est difficile d'*ATTEINDRE *Racine*, parce qu'ici *atteindre* est employé dans le sens d'*égaler*, et qu'alors il en prend le régime ou complément.

Voyons présentement si ces règles données sur les complements d'*atteindre* sont conformes à l'étymologie.

Atteindre vient d'*attingere*, anciennement *ad tangere*, *toucher à*. Ne perdons pas de vue cette étymologie ; elle nous éclairera sur le complément indirect d'*atteindre*. Ce complément a dû être seul dans l'origine, parce que la logique n'en designe pas d'autres. En effet on a dit, *atteindre au but*, c'est-à-dire, *toucher une partie du but ; atteindre au plancher*, c'est-à-dire, *toucher une partie du plancher*. Le complément direct n'a pu venir d'abord dans l'esprit parce que, n'ayant d'application qu'à un tout, il répugnoit de le marier à une expression qui, dès la première syllabe, annonce une partie.

Atteindre à, introduit dans la langue par des latinistes, y trouve *toucher à*, qui nous étoit venu du provençal *touca*, ou de l'italien *toccare ;* et comme toute synonymie parfaite n est admise dans aucun idiôme bien constitué, l'usage mit une différence entre *toucher à* et *atteindre à :* l'un et l'autre désignèrent une partie, mais le premier, une partie touchée de près sans difficulté ; l'autre une partie touchée de loin avec difficulté. De sorte qu'il fut tacitement convenu de dire : *J'ai un sac de mille francs* AUQUEL *je ne* TOUCHERAI *pas ;* et : *Voilà une montagne bien haute, je ne pourrai jamais* ATTEINDRE AU *sommet.* De là ces expressions consacrées par l'usage, fondées sur l'étymologie, sur la force des mots : *Atteindre au but ; atteindre à la perfection.*

Jusqu'ici *atteindre à* porte à l'esprit et une idée de partie et une idée de difficulté.

Une troisieme idée va naître de ces deux-là, celle de *parvenir. Atteindre au but, à la perfection*, c'est parvenir au but, à la perfection. Mais, quand on sera parvenu à une chose sans difficulté, dira-t-on *atteindre à ?* non, parce que l'idée de difficulté est devenue dominante ; et alors, pour mettre une différence entre les choses auxquelles on parvient sans effort, l'usage adopta pour ces dernières le complément direct : ATTEINDRE UN *certain âge. Elle n'a pas* ATTEINT *son cinquième lustre.*

Quand il s'est agi ensuite d'appliquer *atteindre* aux personnes, l'usage n'a consideré que le sens que réveilloit ce mot. *Atteindre* présentoit à l'esprit tantôt l'idee de *frapper*, tantôt celle d'*attraper*, tantôt celle d'*égaler*, et on lui a donné le complément des mots dont il rappeloit l'idée. On a dit, dans le sens de *frapper :* ATTEINDRE QUELQU'UN *d'un coup de pierre ;* dans le sens d'*attraper : On eut beau courir, on ne put pas* ATTEINDRE *ce filou ;* dans le sens d'*égaler : Il est difficile d'*ATTEINDRE RACINE.

La règle donnée sur les compléments d'*atteindre* est donc conforme à l'étymologie, et accommodée aux idées accessoires que ce verbe s'est à-peu-près appropriées.

Mais quand on dit : *Vous n'*ATTEINDREZ *jamais à Paul*, n'est-on pas en contradiction avec la règle ? puisque Paul est une personne, il doit former un complément direct. — La contradiction n'est qu'apparente : Paul assis dans un fauteuil suspendu, à la hauteur duquel ses camarades tâchent de s'élever, est considéré non comme un être animé, comme un homme qu'on veuille frapper, attraper ou égaler, mais comme une chose *à laquelle* ou *s'efforce d'atteindre.*

(*Domergue*, Solutions gramm., p. 187 et suivantes.)

B.

B, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

(Le Dict. de l'*Académie.*)

BATTRE, *voyez* la Remarque sur le mot *Jouer.*

BÉJAUNE, subst. masc. Au propre, oiseau jeune et niais ; au figuré et familièrement, ce mot a été dit par corruption *de bec jaune*, par allusion aux oisons et autres oiseaux niais et tout jeunes qui, avant d'être en état de sortir du nid, ont le bec jaune ; et on l'a appliqué aux jeunes gens simples et sans expérience. Cependant au lieu de dire : *Ce jeune homme a eu son* BEC JAUNE, on dit : *Ce jeune homme a eu son* BÉJAUNE.

BOSSUER, verbe actif, se dit des bosses qu'on fait à la vaisselle, en la laissant tomber, ou de quelque autre manière.

BOSSELER est un autre verbe actif qui s'emploie en parlant du travail en bosse sur la vaisselle d'or, ou d'argent, ou de tout

autre métal. (*L'Académie*, *Trévoux*, *Féraud* et les lexicographes modernes.)

Il faut convenir que *bosseler* se dit quelquefois dans le même sens que *bossuer*; mais, comme le remarque *Trévoux*, cela n'est pas très-usité.

BAISE, BISE, substantif féminin.

Brise, terme de marine, est un nom que l'on donne à de petits vents frais et périodiques qui viennent de terre sur le soir, et qui ne sont guère sensibles qu'aux bâtiments qui rangent la côte.

Bise est un vent froid et sec qui règne dans le fort de l'hiver, et qui souffle entre l'Est et le Nord.

(*L'Académie*, *Trévoux* et *Richelet*.)

BROUILLAMINI, subst. masc. Désordre, brouillerie, confusion. Il est plus commun au propre qu'au figuré; mais il n'est que du style familier : *Il y a là dedans trop de* BROUILLAMINI. (Mêmes autorités.)

Embrouillamini ne se trouve dans aucun dictionnaire; cependant *Voltaire* a dit, dans sa Correspondance générale (t. 74, liv. 71): *Il y a au 3e acte un* EMBROUILLAMINI *qui me déplaît*; mais cet écrivain ne doit pas être imité.

BRUINER. Ce verbe unipersonnel se dit de la *bruine*, d'une petite pluie froide, fine, et qui tombe très-lentement : *Il* BRUINE, *il ne pleut pas bien fort, il ne fait que* BRUINER.

(*L'Académie* et *Trévoux*.)

Beaucoup de personnes disent : *il* BROUINE, ou *il brouillasse*, mais c'est abusivement.

BRUT. Plusieurs bons auteurs ont écrit avec un e final *brute* au masculin comme au féminin, surtout dans le sens figuré. On en trouve des exemples dans *Massillon*, *La Bruyère*, l'abbé *Grozier*, et même dans *Voltaire*, qui en a fait usage au propre.

Que lui reviendroit-il de ses *brutes* ouvrages?
(*Voltaire*, de la Liberté.)

Aujourd'hui on seroit plus scrupuleux.

Autrefois on disoit adjectivement et dans tous les styles : *Cet homme est une bête brute*, *a les manières brutes*; présentement on ne le dit que dans le style bas.

C.

C, subst. masc., suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

(*L'Académie*.)

CABANON, subst. masc. Nom que l'on donnoit dans quelques prisons, et particulièrement à Bicêtre, à des cachots très-obscurs, dans lesquels on enfermoit les vauriens.

Le peuple dit, par corruption : *galbanon*.
(Le Dict. de l'*Académie*.)

CACHETER, FURETER, FEUILLETER, CHAPELER, etc. Il s'agit d'établir comment on doit prononcer ces mots. D'abord *Regnier-Desmarais*, *Buffier*, *Restaut D'Olivet*, *Dumarsais*, etc., s'accordent sur ce point, 1° qu'on ne sauroit prononcer deux *e* muets de suite à la fin des mots (*voyez* page 4); 2° qu'il faut toujours s'arrêter sur la syllabe qui précède un *e* muet, et également à la fin des mots.

Restaut (page 528 de sa Grammaire) donne pour règle, que, *cachette* du verbe *cacheter*; *chapelle* du verbe *chapeler*; *feuillette* du verbe *feuilleter*, et tous les autres mots de cette espèce doivent se prononcer en faisant entendre l'*e* pénultième un peu ouvert comme dans *cachette*, *chapelle*, *feuillette*, etc., noms substantifs; mais qu'à l'égard des temps où la lettre *t*, ou bien la lettre *l*, n'est pas redoublée, comme dans je *cachetois*, je *chapelois*, etc., l'*e* pénultième reste muet, et ne se fait point sentir.

L'abbé *Fromant* nous apprend (dans son Supplém. à la Gramm. de MM. de *Port-Royal*, page 7) que l'*Académie*, consultée, en 1746, au sujet de la prononciation de ces verbes, décida d'une voix unanime qu'il faut prononcer je *furette*, je *cachette*, et les autres verbes de cette espèce, avec l'*e* penultième un peu ouvert : je *furète*, je *cachète*; et il ajoute que cette décision est conforme à l'analogie de la langue, c'est-à-dire, conforme aux principes énoncés en tête de cette remarque.

Enfin l'*Académie* (dans son Journal, recueilli par l'abbé de *Choisy* en 1796) a été d'avis qu'en général les verbes qui ont un *e* à la pénultième rendent féminin cet e de la pénultième, lorsqu'il est suivi d'une syllabe masculine, et par exemple que l'on dit *cacheter*, *feuilleter*, *chapeler* avec des *e* féminins; mais que ces *e* deviennent masculins quand la dernière syllabe est féminine, comme dans je *feuillette*, je *chapelle*, qu'il faut alors que l'on prononce, je *feuillèta*, je *cachète*, je *chapèle*, je *nivèle*, etc.

Je ne veux point avoir un espion qui furète de tous côtés pour voir s'il n'y a rien à voler. (*Molière*, l'Avare, act. V, sc. 3.)

CACOCHYME, adjectif des deux genres, malsain, de mauvaise complexion; *corps* CACOCHYME. Il se dit aussi quelquefois des personnes, mais plus pour exprimer la bizarrerie de l'esprit que la mauvaise habitude du corps : *Cet homme est* CACOCHYME.

(*L'Académie*.)

. . . Un vieillard *cacochyme*,
Chargé de soixante et dix ans.
(*Voltaire*.)

Cacochisme est un barbarisme.

CACOPHONIE, subst. féminin. En grammaire, c'est un vice d'elocution qui consiste en un son désagréable, produit par la rencontre de deux lettres, ou de deux syllabes, ou bien encore par la répétition trop fréquente des mêmes lettres ou des mêmes syllabes. (*Dumarsais*.)

On cite, comme exemple de cacophonie, ces vers de *Voltaire* :

Non, il n'est rien que sa vertu n'honore.
(Nanine, act. III, sc. 8.)

Eh bien! chère Azéma, ce ciel *parle par* vous.
(Sémiramis, act. V, sc. 2.)

Glaça sa foible main...
(Même pièce, act. IV, sc. 2.)

Plusieurs disent *cacaphonie* au lieu de *cacophonie*, le seul mot qui soit conforme à l'étymologie.

CAFÉ, subst. masc. Beaucoup de personnes écrivent ce mot avec deux *f* : mais, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, dans ceux de *Féraud*, de *Richelet*, de *Trévoux*, et dans l'*Encyclopédie in folio*, il n'est imprimé qu'avec un seul *f*: *Jean Thévenot, auteur d'un Voyage en Asie, apporta, dit-on, en* 1656, *le* CAFÉ *en France*.

CALQUER, DÉCALQUER. On confond quelquefois ces deux expressions, quoiqu'elles diffèrent essentiellement dans leur signification.

Calquer, c'est contre-tirer un dessin, en passant une pointe sur les traits de l'original pour les exprimer sur un papier, sur une toile, etc. La copie ainsi faite se nomme *calque*.

Décalquer, c'est reporter les traits du calque sur un autre papier, une autre toile, etc.
(L'*Académie*, et le Dict. des Sciences et des Arts.)

CASUEL, ELLE, adjectif : fortuit, accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas : *Je ne sais si cet homme vous tiendra ce qu'il vous a promis, cela est fort* CASUEL. — *C'est un événement bien* CASUEL.

(L'*Académie* et *Trévoux*.)

Le peuple de Paris emploie ce mot dans le sens de *fragile*. Il dit, par exemple, que *la porcelaine est belle, mais qu'elle est* CASUELLE, au lieu de dire *qu'elle est fragile, cassante* ; cette faute est très-commune.

CÉCITÉ, subst. fém. État d'une personne aveugle.

La Touche trouvoit ce mot barbare ; il dit pourtant qu'il seroit à souhaiter qu'il fût en usage, parce que *aveuglement* ne se dit point au propre.

Ce souhait est accompli : *Buffon* ne s'est pas fait de scrupule de dire : *La seule incommodité à laquelle les Lapons soient sujets, est la* CÉCITÉ.

On lit aussi dans *De Lille* (Poème de la Pitié, chant Ier) :

. . . Plus d'un charmant ouvrage
Étoit perdu pour moi, mais à ma *cécité*
Ta secourable voix en transmet la beauté.

et dans sa traduction du Paradis perdu, liv. 7 :

. . . Je charmerai la discorde inhumaine,
Ma triste *cécité*, les cris de mes rivaux.

L'*Académie* dit positivement que *cécité* se dit au propre, et que le mot *aveuglement* ne se dit qu'au figuré.

CHALEUREUX, EUSE, adjectif; qui a beaucoup de chaleur naturelle : *Ce vieillard est encore* CHALEUREUX.

On a dit autrefois *chaloureux* ; et l'*Académie*, dans la première edition de son Dictionnaire, disoit indifferemment *chaleureux* et *chaloureux*. Dès la seconde édition elle ne laisse plus le choix.

Chaleureux ne s'applique qu'aux personnes, et n'est guere en usage.
(L'*Académie*, édition de 1798.)

CHANGER. Ce verbe, dans le sens de quitter une chose, s'en défaire pour en prendre une autre à la place, demande la préposition *pour*, ou la préposition *contre* : *Il a* CHANGÉ *sa vaisselle vieille* POUR *de la neuve*. — *Il a* CHANGÉ *ses tableaux* CONTRE *des meubles*.

Mais, dans dans le sens de *convertir*, mettre à la place d'une chose une chose d'une autre nature, ce verbe demande la préposition *en* : *Les alchimistes prétendent pouvoir* CHANGER *toutes sortes de métaux* EN *or*.
(L'*Académie*.)

Comment *en* un plomb vil l'or pur s'est-il *changé* ?
(Athalie, act. III, sc. 7.)

On dit aussi au figuré : *La médisance* CHANGE *ou convertit les vertus* EN *vices*. (L'abbé de Bellegarde.) — *L'intempérance des hommes* CHANGE EN *poisons mortels les aliments destinés à conserver leur vie*. (Télém. liv. XVII.)

Changer le mal *en* bien, c'est le plaisir d'un Dieu.
(*Delille*, Traduction du Paradis perdu, liv. I.)

Une condition meilleure
Change en des noces ces transports.
(*La Fontaine*, Fab. 124, la jeune Veuve.)

Racine n'est donc point correct, lorsqu'il dit (dans Berénice, act. I, sc. 3) :

Peut-être, avant la nuit, l'heureuse Bérénice
Change le nom de reine *au* nom d'impératrice.

Il est vrai que l'on dit : *Dans le sacrement de l'Eucharistie, le pain est* CHANGÉ AU *corps de Notre Seigneur ;* mais, comme le fait observer *D'Olivet* (dans ses Remarques sur *Racine*), cet exemple est une phrase consacrée qui ne fait pas loi pour le langage commun.

CHASTE. *Ménage*, *Féraud*, *Gattel* sont d'avis que cet adjectif ne se dit plus des personnes, si ce n'est en parlant de *Diane*, d'*Hippolyte*, de *Joseph*, de *Suzanne*.

J.-B. Rousseau, ajoutent-ils, a dit :

> Hâtez-vous, ô *chaste* Lucine !
> Jamais plus illustre origine
> Ne fut digne de vos faveurs.
> (Ode I, liv. 2.)

mais on sait que *Lucine* est la même que *Diane*.

Quoi qu'il en soit, l'*Académie* donne cet exemple, *homme chaste*, *femme chaste ;* et il nous semble que l'usage est d'accord avec le sentiment de cette savante Société.

CHÂTAIN, adj. des deux genres. On ne se sert de ce mot que pour exprimer cette couleur de cheveux qui est entre le blond et le noir, et qui se rapproche de la teinte de la châtaigne : suivi d'un autre adjectif qui le modifie, le mot *châtain* ne prend point la marque du pluriel, parce qu'alors il est employé comme une sorte de substantif : *Il a les cheveux* CHÂTAIN *clair*, c'est-à-dire *d'un châtain clair*. (Les Diction. de *Trévoux*, de *Richelet*, de l'*Académie*, et *Domergue*, dans ses Exercices orthographiques, p. 107.)

COLOPHANE, subst. féminin. Préparation de térébenthine dont les joueurs d'instruments à cordes de boyaux se servent pour dégraisser les crins de leur archet.

Plusieurs disent *colophone*, et il est ainsi imprimé dans le Dictionnaire de *Trévoux*, qui met aussi *colaphane*.

Il est vrai que, d'après *Pline*, cette substance résineuse nous a été apportée de *Colophone*, ville d'Ionie ; ainsi, selon les règles, on devroit dire *colophone ;* mais, selon l'usage, qui est plus fort que les règles, il faut dire *colophane*.

On ignore pourquoi *colaphane* est indiqué dans *Trévoux ;* mais, si présentement on employoit ce mot, il seroit bien certainement regardé comme un barbarisme.

(Le Dict. de l'*Académie*.)

COLORER, COLORIER. Le premier de ces deux verbes se dit au propre et au figuré ; le second ne se dit qu'au propre.

Colorer signifie au propre donner la couleur, de la couleur ; et il se dit des *couleurs naturelles : Le soleil* COLORE *les fruits*, *les nuées*.

> Lorsqu'Arachné, sur des métiers divers,
> L'aiguille en main *coloroit* l'univers.
> (*Bernis*.)

> . . . L'Aurore étincelante et pure
> Des roses du matin *coloroit* la nature.
> (*Colardeau*.)

Au figuré, il signifie donner une apparence trompeuse à quelque chose de mauvais : *Il n'est point de si méchante action qu'un flatteur*, *qu'un sophiste*, *ne sache* COLORER.

> L'ingrat, d'un faux respect *colorant* son injure,
> Se leva par avance.
> (*Racine*, Britannicus. act. I, sc. 1.)

> Dans leur rébellion les chefs des janissaires
> Cherchant à *colorer* leurs desseins sanguinaires.
> (Le même, Bajazet, act. II, sc. 1.)

Colorier est un terme de peinture qui se dit des *couleurs artificielles*, comme les lumières, les ombres, enfin de l'imitation des couleurs que les objets présentent, suivant leur position et le degré de leur éloignement : *Ce peintre colorie mieux qu'il ne dessine.— Le Titien colorioit parfaitement.*

(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Wailly*.)

COMPARER. M. *Boinvilliers* est d'avis que l'on doit dire : COMPARER *une chose* À *une autre*, plutôt que COMPARER *une chose* AVEC *une autre*. Cependant l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1798, donne pour exemple de l'emploi de ce mot : COMPARER *Virgile et Homère*, *Virgile* À *Homère*, *Virgile* AVEC *Homère*, ce qui d'abord détruit l'objection de M. *Boinvilliers ;* ensuite, quoique l'*Académie* n'assigne pas de différence entre ces trois locutions, ce qui paroîtroit insinuer qu'on peut les employer indistinctement, il n'en est pas moins vrai qu'il doit y en avoir ; car il n'est pas naturel que l'on fasse usage de deux prépositions différentes pour exprimer le même rapport, et que ce même rapport se trouve aussi exprimé sans l'une ou sans l'autre de ces prépositions. Essayons de découvrir ces différences.

Quand *on compare deux choses*, on suppose qu'il y a entre l'une et l'autre des rapports que l'on ne connoît point, et qu'on cherche à découvrir. On me présente deux pièces de toile que je vois pour la première fois, *je les compare*, et je juge de la ressemblance ou de la différence qu'il y a entre elles ; mais, dans COMPARER *une chose à une autre*, la préposition *à* marque un rapport entre deux idées dont l'une est supposée applicable à l'autre. Or, voici comment je conçois ce rapport. Après avoir examiné une des deux pièces de

toile, et m'être fait une idée de ses qualités, si je veux appliquer cette idée des qualités connues de la première pièce, aux qualités inconnues de la seconde, je dois dire: COMPARONS *maintenant cette pièce* À *l'autre*. Dans ces deux cas, on suppose que les pièces ont quelque chose de commun qui est le fondement de la comparaison : par exemple, ce que les deux pièces de toile ont de commun, c'est que l'une et l'autre est un tissu de fil ou de coton. On ne sauroit en ce sens comparer l'une à l'autre deux choses qui n'ont rien de commun, *on ne compare pas une pièce de toile à une barre de fer*. Cependant on peut établir une comparaison entre une pièce de toile et une barre de fer, non pour appliquer à l'une l'idée des qualités de l'autre, d'après une base commune; mais, au contraire, pour établir la différence de leurs qualités, d'après la différence de leur nature; alors je dirai *comparer une pièce de toile* AVEC *une barre de fer*, et non À *une barre de fer*. Les orateurs chrétiens disent tous les jours: COMPAREZ *la vie du juste* AVEC *celle du pécheur*, *et vous verrez combien l'une est heureuse et l'autre misérable*; s'ils disoient À *celle du pécheur*, ils s'exprimeroient mal. On COMPARA *la vertu* AVEC *le vice*, mais on ne *compare pas la vertu* AU *vice*. *Comparer à* suppose donc une analogie, un rapport commun de ressemblance entre les deux termes; *comparer avec* éloigne l'idée de ce rapport. *Buffon* a marqué exactement cette différence dans les phrases suivantes: COMPARONS *les œuvres de la nature* AUX *ouvrages de l'homme*. Il y a analogie, il y a un rapport commun de ressemblance entre les *œuvres* et les *ouvrages*, et c'est cette analogie, c'est cette ressemblance qui est la base de la comparaison. *Que l'on* COMPARE *la docilité, la soumission du chien* AVEC *la fierté et la férocité du tigre; l'un paroît être l'ami de l'homme et l'autre son ennemi*. Ici nul rapport de ressemblance, rien de commun entre les deux termes : au contraire, ils sont tout-à-fait opposés. C'est, je crois, d'après ces nuances dans les expressions, que l'on dit: *Il n'y a pas d'église que l'on puisse* COMPARER À *St.-Pierre de Rome*, c'est-à-dire qui ait avec cette église quelque chose de commun qui puisse servir de base à la comparaison. On ne diroit pas : *Il n'y a point d'église que l'on puisse* COMPARER AVEC *St.-Pierre de Rome*. C'est par la même raison qu'un homme orgueilleux dit: *Vous osez vous* COMPARER À *moi!* et non pas: *Vous osez vous* COMPARER AVEC *moi!* c'est-à-dire: *Vous osez supposer qu'il y a entre vous et moi quelque chose de commun qui puisse servir de base à une comparaison.*

Cette distinction faite par M. *Lavenux*, forte d'excellentes raisons, nous a paru d'autant plus précieuse à mettre sous les yeux de nos lecteurs, que la plupart des Écrivains ne l'ont pas faite.

COMPLIMENTER, FAIRE COMPLIMENT.

Faire compliment, c'est *féliciter*. — *Faire des complimente* ou *un compliment*, c'est *faire des politesses ou des éloges*.—*Complimenter*, c'est faire une harangue d'apparat, un discours respectueux, etc.

Il y a souvent une nuance entre *faire compliment à quelqu'un*, et *complimenter quelqu'un*. Elle est plus facile à saisir qu'à définir. On *complimente* les rois dans certaines circonstances : on leur *adresse un compliment*, mais on ne leur *fait pas un compliment*, ni *des compliments*.

COMPRIS, EXCEPTÉ, JOINT, INCLUS.

L'usage veut qu'on écrive :

Il donne tous les ans mille écus aux pauvres, *y* COMPRIS, *non*-COMPRIS *les aumônes extraordinaires*.

Et :

Il donne tous les ans mille écus aux pauvres, les aumônes extraordinaires y COMPRISES, NON COMPRISES.

Ils ont tous péri, EXCEPTÉ *cinq ou six personnes*.

Et :

Ils ont tous péri, cinq ou six personnes EXCEPTÉES.

Il est vraisemblable, dit *Domergue*, que, dans ces deux premiers cas, l'adjectif ou le participe passé, placé avant le nom, se rapporte à *ceci*, sous-entendu : *ceci compris*, *ceci excepté*, etc.

Mais que, placé après le nom, il en prend le genre et le nombre: *Les aumônes extraordinaires* COMPRISES; *cinq ou six personnes* EXCEPTÉES.

L'usage veut aussi qu'on écrive :

Vous trouverez CI-JOINT, CI-INCLUS, *copie de ce que vous demandez.*

Et :

Vous trouverez CI-JOINTE, CI-INCLUSE, LA *copie que vous me demandez.*

Joint, *inclus*, précédés de *ci*, placés avant un nom dont le sens est vague, comme : *copie*, etc., s'accordent avec *ceci*, sous-entendu, *ceci joint*, *ceci inclus*, *copie*, etc. *Vous trouverez* CI-JOINT, CI INCLUS *copie de ma lettre*. Mais, quand l'énonciation est précise, comme LA *copie*, MA *promesse*, etc., l'esprit, plus attentif, voit mieux le rapport

qui existe entre *joint*, *inclus* et le *nom*; et l'accord a lieu. *Vous trouverez* CI-JOINTE *une copie de ma lettre.*

Avec le verbe *être*, le vague de l'énonciation n'empêche plus l'accord d'avoir lieu, et l'on écrit : *Copie de ma lettre est* CI-JOINTE, CI-INCLUSE.

En effet, *joint*, *inclus*, placés après un nom, quel qu'il soit, se rapportant nécessairement à ce nom, doivent en adopter les inflexions. (*Domergue*, p. 84 de ses Exercices orthographiques.)

COMPTER. *Voyez* au mot *Rien* une Remarque sur son emploi avec ce mot.

CONFIER, SE CONFIER, METTRE SA CONFIANCE, PRENDRE CONFIANCE, AVOIR CONFIANCE, FIER.

Chacun de ces verbes présente quelques difficultés, à cause de la différence de leurs régimes.

CONFIER, verbe actif, signifie *commettre quelque chose à la fidélité, à la discrétion de quelqu'un*. Il régit la préposition *à* : CONFIER *un secret à son ami*. (L'*Académie*, *Trévoux* et *Féraud*.)

D'Olivet, dans sa 32e Remarque sur *Racine*, blâme ce grand Écrivain d'avoir dit, dans Mithridate (act. I, sc. 1) :

Elle trahit mon père, et rendit aux Romains
La place et les trésors *confiée en* ses mains.

Et dans Britannicus (act. II, sc. 3) :

Plus j'ai cherché, madame, et plus je cherche encor
En quelles mains je dois *confier* ce trésor.

Mais *Geoffroy*, l'un des commentateurs de Racine, est d'avis que, si *confier en* ne se dit pas en prose, on peut le dire en vers.

SE CONFIER, verbe réciproque, qui signifie *s'assurer*, *prendre confiance*, veut pour régime la préposition *en* : *Je me* CONFIE EN *la providence de Dieu.* — *Il s'est* CONFIÉ EN *ses propres forces*; — EN *ses amis.*

(*D'Olivet* et *Féraud*.)

Trévoux et *Richelet* disent *se confier à* quelqu'un, mais les Écrivains n'ont pas sanctionné cette opinion.

On lit dans le Tartufe (act. III, sc. 3) :

Et leur langue indiscrète, *en* qui l'on *se confie*,
Déshonore l'autel où leur cœur sacrifie.

Dans Télémaque (liv. XI) : *Heureux le roi qui aime son peuple, qui en est aimé, qui* SE CONFIE EN *ses voisins, et qui a leur confiance!*

Et (liv. XII) : *Un roi ne peut se passer de ministres qui le soulagent, et* EN *qui il* SE CONFIE, *puisqu'il ne peut tout faire.*

Enfin, dans *Fléchier* (Panégyrique de St.-François de Paule) : *Sera-t-il venu si loin pour désoler un roi qui* SE CONFIE EN *son pouvoir et* EN *sa vertu?*

METTRE SA CONFIANCE signifie mettre son espérance ferme en quelqu'un, en quelque chose. En parlant des personnes ou des choses, il faut faire usage de la préposition *en* ou *dans* : *Celui qui* MET *une trop grande* CONFIANCE EN *soi-même, s'abandonne à la discrétion des méchants.*

(L'*Académie*, *Féraud* et *Trévoux*.)

. . . Heureux le peuple innocent
Qui *dans* le Dieu du ciel *a mis sa confiance!*
(Esther, act. II, sc. 9.)

Quiconque MET SA CONFIANCE EN *ses richesses*, ou DANS *ses richesses, en éprouvera la fragilité.* (Morale du Sage.)

(*Bouhours*, p. 231 de ses Rem. nouv., le Dict. de l'*Académie* et *Féraud*.)

Trévoux dit : *Il ne faut pas* METTRE SA CONFIANCE AUX *choses du monde.*

PRENDRE CONFIANCE se dit également de l'assurance qu'inspirent la probité, la discrétion de quelqu'un; et, dans ce sens, on se sert encore de la préposition *en*, lorsqu'il s'agit des personnes. *Il a* PRIS CONFIANCE EN *moi.* (L'*Académie* et *Féraud*.)

Lorsqu'il s'agit des choses, *Bouhours* et *Wailly* sont d'avis qu'alors on doit faire usage de la préposition *à*, et non de la préposition *en*; qu'en conséquence on ne doit pas dire : *Il a* PRIS CONFIANCE EN *cette affaire*, mais *à cette affaire.*

Marmontel (p. 158 de sa Grammaire) dit : PRENDRE CONFIANCE EN *la probité de quelqu'un.* Nous n'oserons pas prononcer; mais toujours est-il vrai qu'en parlant des personnes, l'*Académie* et les Grammairiens veulent la préposition *en*.

AVOIR CONFIANCE demande aussi la préposition *en* : AVOIR CONFIANCE EN *quelqu'un.* — *Elle a abusé de la* CONFIANCE *qu'on* AVOIT EN *elle* (mêmes autorités). *Elle* A UNE CONFIANCE *entière* EN *M. d'Alembert.* (*Voltaire*, 136e lettre.)

Enfin le verbe SE FIER signifie *compter* sur quelqu'un ou sur quelque chose; il régit *à* et *en* pour les personnes, et *à*, *en* et *sur* pour les choses.

Il doit cependant, dit M. *Laveaux*, y avoir une différence entre *se fier à*, *se fier en*, et *se fier sur*. Voici comme il croit qu'on peut l'expliquer : *Nous nous* FIONS *à quelqu'un*, parce que nous croyons qu'il ne nous trompera pas. *On ne sait à qui se* FIER, parce qu'on craint d'être trompé. *Nous nous* FIONS *à une chose* quand nous croyons qu'elle ne trompera pas notre espérance.

Plus il se *fie* à vous, plus je dois espérer.
(*Voltaire*, Brutus, act. II, sc. 4.)

Vous *fiez*-vous encore à de si foibles armes?
(*Racine*, Iphigénie, act. V, sc. 1.)

Se FIER EN *quelqu'un*, se dit par opposition à toute autre personne en qui l'on n'auroit pu se confier : *Je me* FIE EN *vous.—Je ne me* FIE *qu'*EN *vous*; vous êtes le seul en qui je mette ma confiance.

On se FIE SUR *une personne*, quand on croit qu'elle a tous les moyens nécessaires pour effectuer ce qu'on désire : *Dans cette malheureuse affaire je me* FIE SUR *vous pour me tirer d'embarras; je me* FIE SUR *vos talents*, SUR *votre adresse*, SUR *votre éloquence.— Je n'ai point d'inquiétude, je me* FIE SUR *mon innocence*.

CONSÉQUENT, ENTE, adjectif. Ce qui est d'accord avec soi-même dans toutes ses parties. On dit qu'*un homme est* CONSÉQUENT, lorsque sa conduite est d'accord avec ses principes, que ses actions sont d'accord avec ses pensées, ses démarches avec ses intérêts ; on dit dans le même sens : *Un raisonnement* CONSÉQUENT; *une conduite* CONSÉQUENTE; *une démarche* CONSÉQUENTE.

Dans toute autre signification, le mot *conséquent* est mal employé, et c'est faire une faute que de dire, dans le sens d'*important*, *considérable: Ce marché est* CONSÉQUENT. *Cette maison est* CONSÉQUENTE. Ce style est mercantile.

Il faut dire : *ce marché est* CONSIDÉRABLE, IMPORTANT ; ou bien encore : *Ce marché est* DE CONSÉQUENCE, *cette terre est* DE CONSÉQUENCE.

Comme les rois de Macédoine ne pouvoient pas entretenir un grand nombre de troupes, le moindre échec étoit DE CONSÉQUENCE.
(*Montesquieu*, Grand. et Décad. des Romains, ch. V.)

En voici une que, par avance, je vais vous écrire, parce qu'elle me paroît plus DE CONSÉQUENCE *que les autres*. (*Boileau*, lett. à M. de Mancroix.) (*Domergue*, Solutions gram., p. 303.)

CONSOMMER, CONSUMER. L'idée commune de destruction entre dans la signification de ces deux mots. *Consommer* suppose une destruction utile, nécessaire et relative à la reproduction. *Consumer* présente une destruction de plusieurs choses à la fois, une destruction successive de toutes les parties d'une chose; mais une destruction pure et simple, abstraction faite de tout autre rapport : *Les habitants de la ville de*..... CONSOMMENT *tant de blé, de vin*, etc. — *Un incendie* CONSUME *les maisons, les détruit*.

On CONSOMMA *beaucoup de bois dans cette maison*. — *Le feu de cette cheminée étoit si ardent qu'il* CONSUMA *trois bûches en un quart-d'heure*.

Consommer et *consumer* emportent aussi le sens et la signification d'achever; mais *consumer* achève en detruisant et en anéantissant le sujet, et *consommer* achève en le mettant dans la dernière perfection et dans son accomplissement entier. Ainsi, *Un homme* CONSOMMÉ *dans les sciences n'a certainement pas* CONSUMÉ *tout son temps dans l'inaction ou dans les frivolités.—Quand on commence par* CONSUMER *son patrimoine dans la débauche, on ne doit pas espérer de* CONSOMMER *jamais un établissement honorable*. (*Beauzée*.)

L'esprit s'use comme toutes choses : les sciences sont ses aliments, elles le nourrissent et le CONSUMENT. (*La Bruyère*.)

Nous autres hommes, c'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que nous CONSUMONS *notre vie dans la culture des arts*. (*Voltaire*, Épître à madame du Châtelet sur la tragedie d'Alzire.)

On CONSOMMA *un traité, une affaire. On* CONSOMME *un sacrifice, un mariage.* — *On* CONSUME *sa jeunesse. Les ennuis, les regrets nous* CONSUMENT.

CORPULENCE, subst. fém. La taille de l'homme considérée par rapport à sa grosseur et à sa grandeur : *Cet homme est d'une grosse, d'une petite* CORPULENCE. (*L'Académie* et *Richelet*.)

Madame *Dunoyer* a fait improprement usage du mot *corporence*.

On trouve dans les anciens dictionnaires le mot *Corporu*, dont on ne se sert plus à présent, mais il n'est question dans aucun de l'adjectif *corporé*; ainsi, *cet homme est bien* CORPORÉ est aussi une mauvaise locution.

Voyez le mot *Membru*.

COUCHER (*se*), verbe pronominal.

Voyez la Remarque sur le verbe *Se promener*.

COU-DE-PIED, COUDE PIED. Doit-on écrire *cou-de-pied* en trois mots, ou *coude pied* en deux mots? Une dissertation que M. *Ballin* a fait insérer dans le Manuel des Amateurs de la langue française, deuxième année, sur cette difficulté, ne laissant rien à désirer, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

L'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, et tous les dictionnaires qui l'ont copiée écrivent *coude pied*; mais *Furetière* (1690), *Richelet* (1759), *Trévoux*, *Feraud*, les livres d'anatomie, et l'*Académie* elle-même, à l'article *Col*, édition de 1694, où les mots sont rangés par famille, écrivent *cou-de-pied*. —Lallemant écrit de deux manières : au mot *cou-de-pied*, il traduit ces mots par PEDIS

pars superior (la partie supérieure du pied); et au mot *Coude pied*, par *pedis talus* (élévation du pied).—Dans *Boudot*, *talus* est traduit par *cou-de-pied*. *Boiste*, d'après *Gattel*, dit qu'il vaut mieux écrire *cou-de-pied*: ainsi il y a deux usages; il faut donc chercher les raisons qui pourront déterminer à faire choix de l'un plutôt que de l'autre.

Si l'autorité seule devoit nous décider, celle d'un grand nombre de dictionnaires, celle surtout des livres d'anatomie, nous feroit rejeter l'orthographe des dernières éditions du dictionnaire de l'*Académie*, quand bien même nous ne considérerions pas le peu de ressemblance qu'il y a entre le dessus du pied et le *coude*, qui est *l'angle extérieur formé par la flexion du bras*. (Encycl.) Nous trouvons d'ailleurs de bien fortes raisons en faveur de l'autre manière d'écrire, que nous avons probablement tirée de l'italien *collo del piede: la parte di sopra di esso, della piegatura al fusolo* (la Crusca.) (*cou-du-pied*; la partie du dessus du pied, depuis l'endroit où il se plie jusqu'au péroné, os extérieur de la jambe). La preuve en est que *Furetière*, en 1690, *Joubert*, en 1737, et l'*Encyclopédie*, en 1765, écrivent cou-*du-pied*; *Boyer* l'écrit de même, et le rend en anglais par *instep*, qui est, dit-il, *the upper part of the foot* (la partie supérieure du pied). Cette expression vient, non de ce que *collo* signifie cou, mais de ce qu'il signifioit anciennement *la parte più alta del monte*, *collo*, *giogo* (la partie la plus haute de la montagne, colline, cime).

Le *Dante* a dit (*Paradiso*, *canto* IV):

. . . *È naturo*,
Ch'al sommo pinge noi, di collo in collo.

(C'est la nature qui, de *cime* en *cime*, nous pousse au dernier degré.)

Et *Zibaldone* d'Andrea:

Ebbe molti tempj in Paso, e in sul COLLO *del monte Parnasso.*

(Il eut plusieurs temples à Paphos, et sur le sommet du mont Parnasse.)

On trouve à peu près la même signification en latin; car *collum montis* signifie le *penchant* d'une montagne.

Jamque ferè medium Parnassi frondea præter Colla tenebat iter.

Il s'avançoit déjà presque au milieu des *cimes* touffues du Parnasse. (*Stace* dans sa *Thébaïde*, liv. IX.)

Et en effet ce que nous appelons le *cou-de-pied*, est bien la partie la *plus élevée*, le *penchant* du *pied*.

Enfin, dans le Dictionnaire royal, on lit le *cou-du-pied*, *tarsus*; dans celui de *Robert Étienne*, augmenté par *Thierry*, en 1564; dans celui de *Nicot*, en 1605: *Plancus*, qui a le col du pied bien bas; et dans celui de *Veneroni*: *Collo del piede*, col ou cou de pied. Ainsi tout se réunit pour prouver que l'on doit écrire *cou-de-pied* en trois mots, puisque le mot *cou*, anciennement écrit *col*, tiré de l'italien ou même du latin, réveille une idée d'*élévation*, de *pente*, qui convient parfaitement au dessus du *pied*.

(M. *Ballin*, Manuel des Amat. de la lang. franç., 1re année, p. 151 et 244.)

COUTUME. *Avoir coutume* se dit des personnes, des animaux, et même des corps inanimés: *Les jeunes gens laborieux* ONT COUTUME *de se lever matin.* — *Les pierres qui viennent d'être tirées de la carrière* ONT COUTUME *de se fendre à la gelée* (L'*Académie*.)

Les charmes de son esprit ont entretenu dans mon cœur les ardeurs que l'hyménée A COUTUME *d'éteindre.* (*Villefré*.)

On dit que les éléphants ONT COUTUME *de saluer tous les matins le soleil.* (*Trévoux*.)

Nous ne pensons pas que *avoir coutume* puisse se dire des corps inanimés. Le mot *coutume* vient du latin *consuetudo*, qui signifie habitude contractée, et ne se dit point des choses inanimées. Dans le temps que l'on disoit *avoir coutume* des choses inanimées, on lui préféroit *avoir accoutumé*, qui ne valoit guère mieux. *Avoir accoutumé* a été rejeté, et *avoir coutume* est resté dans les Dictionnaires, quoiqu'il soit aussi banni du langage. L'*Académie* dit: *Ce pommier* A COUTUME *de donner beaucoup de fruits; Cette cheminée* A COUTUME *de fumer*. On pourroit donc dire aussi: *Une plume qui* A COUTUME *de bien écrire*; *un canif qui* A COUTUME *de bien couper*, etc. Pourquoi détourner un mot de sa véritable signification, pour exprimer des choses que l'on exprime naturellement d'une autre manière? Ne peut-on pas dire: *Ce pommier donne ordinairement beaucoup de fruits.* — *Les pierres nouvellement tirées de la carrière sont sujettes à se fendre*, etc.

On dit *avoir coutume* lorsqu'on parle d'une chose assez commune, assez ordinaire et qui se voit souvent: AVOIR COUTUME *de mentir*, *de se lever matin*; mais lorsqu'on parle d'une coutume extraordinaire, singulière, on dit *avoir la coutume*: *Il y a des pays où les femmes* ONT LA COUTUME *de se percer le nez pour y pendre les joyaux.* (Histoire des voyages.) — *Les Anglais* ONT LA COUTUME *de finir presque tous leurs actes par une comparaison.* (*Voltaire*, lettre à M. *Maffei*.)

Avoir la coutume, dit *Féraud*, n'est pas correct, l'article *la* est de trop. C'est aussi

l'opinion de *Gattel*. Mais, fait observer M. *Laveaux*, comme la coutume de finir tous les actes des tragédies par une comparaison n'est connue que de la nation anglaise, la critique de *Féraud* et de *Gattel* est mal fondée, et Voltaire a dû dire *ant la coutume*, et non pas *ant coutume*.

CRASSANE, poire dont la peau est rude et la chair tendre, délicate, avec une eau douce, sucrée et de bon goût.

(L'*Académie*, édit. de 1672 et de 1798; *Trévoux*, *Richelet*, *Wailly*, *Boiste*, *Catineau*, M. *Laveaux*, etc.)

Une infinité de personnes, ou plutôt, presque tout le monde, dit *creusane*; mais ce mot ne se trouve dans aucun des Dictionnaires que nous venons de citer.

CROITRE. De bons auteurs emploient quelquefois ce verbe activement, et alors il signifie *faire croître, augmenter*.

Malherbe a dit :

A des cœurs bien touchés tarder la jouissance,
C'est infailliblement leur *croître les désirs*.

Racine (Bajazet, act. III, sc. 3):

Je ne prends point plaisir à *croître ma misère*.

(Iphigénie, act. IV, sc. 1):

Tu verras que les dieux n'ont dicté cet oracle,
Que pour *croître* à la fois *sa gloire* et *mon tourment*.

(Esther, act. III, sc. 3):

Que ce nouvel honneur va *croître son audace!*

Fléchier :

Les discours, le commerce des gens du monde font CROITRE, *malgré nous*, ONT FOULE *de désirs séculiers dans nos cœurs.*

Enfin *Corneille*, dans le Cid (act. II, sc. 7), et dans la Mort de Pompée (act. III, sc. 4), a également donné à *croître* un régime direct.

Cependant ces phrases, où *croître* est employé dans une signification active, ont été blâmées par beaucoup de personnes; néanmoins on ne peut pas douter qu'en poésie on ne puisse employer activement ce verbe; c'étoit là l'opinion de *Voltaire*, de *D'Olivet*, et de l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1798.

Voyez, page 219, de quel auxiliaire on doit faire usage avec les temps composés de ce verbe.

CROIRE QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE.

CROIRE À QUELQU'UN, À QUELQUE CHOSE.

Croire quelque chose, c'est y donner croyance, l'estimer véritable : *Je* CROIS CELA, *je le* CROIS.

Les chrétiens CROIENT *tout ce que l'Église enseigne.* Ils CROIENT *les mystères, les articles du symbole, la communion des saints.*

(Le Dict. de l'*Académie*.)

C'est un aveuglement de vivre mal en CROYANT *Dieu.* (*Pascal*.)

Impie, tu ne CROYOIS *pas* LA *religion!* (*Fénélon*.)

Croire à quelque chose, c'est y ajouter foi, y avoir confiance, s'y fier; la croyance, dans ce cas, me paroît moins directe. Il me proteste son innocence, mais je n'*y crois* pas.

Origène, Eusèbe, Bossuet, Pascal, Fénélon, Bacon, Leibnitz ONT CRU À *la vérité de l'histoire de Moïse.* (M. *De Châteaubriand*.)

Il n'y a point de différence, dit Bossuet, *entre* CROIRE L'ÉGLISE *catholique et* CROIRE À *l'Église catholique.*

Il veut dire, fait observer *Feraud*, que, dès-là qu'on croit qu'il existe une Église catholique, on doit croire ce qu'elle enseigne.

. . . O ciel! qu'on doit peu *croire*
Aux dehors imposants des humaines vertus!
(*Gresset*, Édouard III, act. II, sc. 6.)

Croire quelqu'un, c'est ajouter foi à ce qu'il dit: *C'est un menteur, on ne* LE CROIT *plus*.

CROYEZ-LES, *ils veulent votre bien.*

« *Il ne* CROIT *point* LES *médecins.* ».
(L'*Académie*.)

Croire à quelqu'un, c'est croire à son existence. Dans le même sens, on dit : CROIRE À *quelque chose*, CROIRE À *la magie.* »

Il ne veut point CROIRE LES *gens sensés qui lui assurent qu'on ne doit point* CROIRE AUX *revenants. Croire aux sorciers*, c'est croire qu'il y en a, qu'il en existe. *Croire les sorciers*, c'est croire vrai ce qu'ils vous disent.

(Extrait des procès-verbaux de l'*Académie* gram.)

L'*Académie* dit *en croire quelqu'un*, mais elle ne fait pas remarquer que l'on dit aussi, *en croire quelque chose.*

Si j'*en crois* sa fierté, si j'*en crois* ses hauts faits.
(*Delille*. l'Énéide.)

Que n'*en croyois-je* alors ma tendresse alarmée!
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 1.)

(M. *Laveaux*, Dict. des difficultés de la langue française.)

CROYEZ-VOUS QU'IL LE FERA? CROYEZ-VOUS QU'IL LE FASSE?

Ces deux expressions, selon l'exactitude de la langue, sont très-différentes, quoique le peuple ait coutume de les confondre.

Quand on dit : *Croyez-vous qu'il le* FERA? on témoigne par ces expressions qu'on est persuadé qu'il ne le fera pas; c'est comme si l'on disoit : *Êtes-vous assez simple pour croire qu'il le* FERA?

Quand on dit, au contraire : *Croyez-vous*

qu'il le fasse? ce subjonctif dont on fait usage marque que l'on doute véritablement s'il le fera, et c'est comme si l'on disoit : *Je ne sais s'il le fera, qu'en pensez-vous?*

Ce que l'on dit ici du verbe *faire* se doit entendre de tous les autres verbes.

Ces réflexions, qui sont de *Andry de Bois-regard*, sont une conséquence de ce principe, qu'on emploie l'indicatif, quand on veut affirmer d'une manière directe, positive et indépendante; et que l'on se sert du subjonctif, quand on veut exprimer l'affirmation d'une manière qui tienne du doute, du souhait, etc.

D.

D est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (*L'Académie.*)

Dangereux, euse, adjectif. Périlleux, qui met en danger, qui expose au danger : *Une personne sage méprise les froides et* dangereuses *fictions des romans.* (Bossuet.) — *Il est* dangereux *d'avoir sans cesse sous les yeux l'objet de son péché.* (*La Beaumelle.*)

Il ne faut ni dire ni écrire *dangéreux*, comme s'il y avoit un accent aigu sur l'*é*. (*L'Académie* et *Richelet.*)

Voyez, page 135, quels sont les régimes de cet adjectif.

Décesser. Ce mot, employé mal-à-propos pour *cesser*, et dont on fait un fréquent usage depuis quelque temps, n'est pas français. Si vous voulez dire qu'une personne parle continuellement, dites qu'*elle ne déparle point*, ou tout simplement qu'*elle ne cesse de parler;* mais dire qu'*elle ne* décesse *de parler*, est un vrai galimatias.

Observez que *déparler* ne s'emploie qu'avec la négative, et dans le style familier; on ne diroit donc pas bien : *Il déparle*, pour signifier : *il ne sait ce qu'il dit.* (*L'Académie.*)

. . . Ma joie est extrême
D'y voir certaines gens, tout fiers de leur maintien,
Qui ne *déparlent* pas, et qui ne disent rien.
(*Regnard*, Démocrite, act. II, sc. 5.)

Point ne manquoit du don de la parole
L'oiseau disert; hormis dans les repas,
Tel qu'une nonne, *il ne déparloit* pas.
(*Gresset*, Ver-vert. ch. II.)

Décombres, subst. masc. pluriel. Les pierres et les menus plâtras de nulle valeur, qui demeurent après qu'on a abattu un bâtiment. On dit : *Il faut enlever* tous *ces* décombres, et non pas toutes *ces* décombres.
(*L'Académie, Féraud* et *Trévoux.*)

Au défaut de, A défaut de, phrases adverbiales.

Au défaut de signifie *à la place de.* — *A défaut de* signifie *faute de :*

Le style de Fénélon, qui n'est jamais impétueux ni chaud, est du moins toujours élégant ; au défaut de *la force, il a la correction et la grâce.*
(*Thomas*, Éloge de Fléchier.)

C'est-à-dire, *à la place de la force.*

Au défaut de la réalité, on cherche à se repaître de chimères. (M. *Laveaux.*)

Il se trouvoit appelé à la succession de ce fief, à défaut *d'héritier légitime.*
(*Moreau.*)

Féraud est d'avis que *à défaut de* ne se dit qu'au palais ; M. *Laveaux* fait plus, il regarde cette expression comme un barbarisme.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute que l'expression *à défaut* ne puisse être employée, lorsqu'elle est précédée de l'un des adjectifs pronominaux possessifs *mon, ton, son*, comme dans ces phrases : à son défaut, *je vous servirai ;* à mon défaut, *ce sera mon frère qui viendra.* — A ton défaut, *j'en prendrai un autre.*
(*Richelet*, *l'Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

Défendre. Ce verbe n'est pris neutralement que quand il signifie *prohiber, ne vouloir pas ;* hors de là il est actif, et alors il ne doit jamais s'employer sans un régime direct.

Le fameux Arnauld défendoit *le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence.*
(*Voltaire.*)

Corneille, dans Sertorius (act. I, sc. 2), a donc fait une faute, lorsqu'il a dit :

Et qu'au lieu d'attaquer il a peine à *défendre.*

Elle est d'autant plus à remarquer, dit Palissot, qu'aujourd'hui même elle échappe à des jeunes gens qui passent pour bien écrire. Effectivement, M. Legouvé l'a faite dans son poëme du *Mérite des Femmes :*

La peur régnoit partout : plus de cœurs, plus d'ami;
Le Français du Français paroissoit l'ennemi;
Chacun savoit mourir, nul ne savoit *défendre.*

Voyez, aux Observations sur plusieurs adverbes et sur leur emploi, pag. 400, si l'on peut, après le *que* conjonctif qui lie le verbe *défendre* à un autre verbe, faire usage de la négative *ne.*

Définitif. Doit-on dire *en définitif* ou bien *en définitive.*

On peut dire, il *a gagné* son procès par *sentence définitive*, mais il n'en est pas de même de l'expression *en définitif*, où le nom ne tombe pas sur un substantif. Ici le mot *définitif* est en composition avec la préposi-

tion *en*, qui en fait une expression adverbiale, de même que l'adjectif *sec*, lorsqu'il est en composition avec la préposition *à*, devient expression adverbiale dans cette phrase: *La rivière est à sec.*

En *définitif* et *définitivement* sont de valeur approchante, tous deux sont également invariables. (M. *Le François.*)

DÉGINGANDÉ, ÉE. Cet adjectif se dit, dans le style familier, d'une personne qui n'a pas une contenance, une démarche assurée, dont le corps vacille, comme si elle etoit disloquée. (L'*Académie, Trévoux* et *Richelet.*)

Madame de *Sévigné, Voltaire, Trévoux, Féraud*, et quelques écrivains cités par eux, ont employé ce mot, non seulement en parlant des personnes, mais aussi en parlant des choses: *Esprit* DÉGINGANDÉ, *style* DÉGINGANDÉ, *pensée* DÉGINGANDÉE.

DÉGRAFER, verbe actif. Détacher une chose qui étoit attachée avec un agrafe ou des agrafes: DÉGRAFER *un habit, une jupe.* (L'*Académie.*)

Quelques personnes, dit *Trévoux*, font usage de *désagrafer*. Mais nous ne connaissons aucun Dictionnaire qui fasse mention de ce mot.

DÉJEUNER, DINER, SOUPER.

Ces trois verbes veulent la préposition *avec*, avant un nom de personne, et la préposition *de*, avant le nom de la chose que l'on mange; on dira donc: *J'ai* DÉJEUNÉ, DINÉ, SOUPÉ AVEC *mon ami*, et: *J'ai* DÉJEUNÉ DE *café; j'ai* DINÉ, SOUPÉ D'*un bon pâté*.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1798; M. *Boinvilliers, Gattel*, et M. *Chapsal.*)

On dira également: ou *quoi avez-vous* DÉJEUNÉ, DINÉ, SOUPÉ? et non pas: AVEC *quoi avez-vous* DÉJEUNÉ, DINÉ, SOUPÉ?

(Mêmes autorités.)

Toutefois M. *Laveaux* n'est pas d'avis que l'on s'exprime ainsi; il pense bien qu'il ne faut pas dire: *J'ai* DÉJEUNÉ AVEC *du pâté*, parce qu'on dit: *j'ai* DÉJEUNÉ AVEC *mon ami*, et que cet *avec* rendroit le sens louche; mais il trouve que le *de* rend de même le sens louche, dans: *J'ai* DÉJEUNÉ D'*un bon pâté*, car on dit: DÉJEUNER DE *bon appétit*, DE *bonne heure*. — Alors il croit qu'il faut dire: *J'ai pris du café à* DÉJEUNER; *j'ai mangé du pâté à mon* DÉJEUNÉ; *qu'avez-vous mangé à votre* DÉJEUNÉ, *à votre* DINÉ, *à votre* SOUPÉ?

Nous ne saurions voir, avec M. *Laveaux*, une équivoque dans cette contruction: *Déjeuner de pâté*; elle nous paroît avoir toute la clarté désirable, et il nous semble que ce seroit tomber dans le purisme que de la rejeter pour les motifs qu'il allègue. Nous ajouterons que l'opinion de ce Grammairien est en opposition avec le sentiment de l'*Académie* et avec celui de MM. *Boinvilliers, Gattel, Chapsal*, et de plusieurs autres Grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté. Quelques auteurs ont adopté la distinction que nous proposons, et entre autres *La Fontaine*, qui a dit:

L'oiseau n'est plus; vous *en* avez dîné.

(T. I, p. 131, édit. in-8.)

Et *Voltaire* (Apologie de la Fable):

Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Déjeunant de l'Autel, et *soupant* du Théâtre.

Nous ne blâmons pas cependant la tournure que M. *Laveaux* propose: elle rend la pensée sans violer la langue, et a l'avantage de satisfaire ceux à qui *déjeuner de, diner de*, etc., pourroit déplaire.

DÉLIVRER. verbe actif. Quand *délivrer* signifie livrer, mettre entre les mains, il ne peut avoir deux régimes de personnes. On dit bien DÉLIVRER *des marchandises à quelqu'un*; mais on ne doit pas dire: DÉLIVRER *un prisonnier à quelqu'un*. Ainsi, au lieu de dire, avec un auteur: *Voulez-vous que je vous* DÉLIVRE *le roi des Juifs?* — DÉLIVREZ-NOUS *Barabbas*; dites, *Voulez-vous que je vous* RENVOIE *le roi des Juifs?* — RENVOYEZ-NOUS *Barabbas*.

(Le P. *Bouhours*, Rem. nouv.—*Wailly*, p. 382.)

DÉPARLER. *Voyez* DÉCESSER.

DÉPLORABLE, adjectif des deux genres, ne se dit que des choses, dit l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762: *Le sac d'une ville est un spectacle* DÉPLORABLE.

Cependant on lit, dans l'édition de 1798, qu'en poésie et dans le style soutenu, *déplorable* peut se dire des personnes: *Famille* DÉPLORABLE; DÉPLORABLE *victime*. En effet *Racine* a appliqué ce mot à des personnes, dans Phèdre (act. II, sc. 2, et act. IV, sc. 1), et dans Andromaque (act. I, sc. 1).

Corneille, Crébillon et *Voltaire* en ont également fait usage: *Corneille*, dans Médée (act. III, sc. 3), — *Crébillon*, dans Idoménée (act. IV, sc. 4), et dans Atrée et Thyeste (act. I, sc. 5), etc., etc.; — *Voltaire*, dans Tancrède (act. IV, sc. 6).

Cependant puisque *déplorable* est un adjectif verbal dérivé du verbe *déplorer*, et que l'on ne dit pas *déplorer quelqu'un*, on ne doit donc pas dire, *une personne déplorable.*— Cette faute semble devenir de jour en jour moins commune.

DÉSIR, DÉSIRER. On s'obstine au théâtre, dans la déclamation et dans le chant, à prononcer l'*e* de ces deux mots comme un *e*

muet, mais le *s* qui est après n'est pas une lettre purement euphonique; elle fait partie du mot auquel la préposition *de* est ajoutée: ainsi cette prononciation est défectueuse; elle est d'ailleurs contraire à l'usage qui veut que l'on prononce l'*é* aigu; et cet usage, consacré par le Dictionnaire de l'*Académie*, par ceux de *Richelet*, de *Féraud*, de *Trévoux*, de *Wailly*, de M. *Laveaux*, et par nos meilleurs Grammairiens, est appuyé de l'autorité de *Voltaire* et de *Le Kain*. Il semble, dit M. *Morel* (page 41, ch. 2, art. 1er: Essai sur les voix de la L. Fr.), que l'on prenne à tâche de vouloir justifier le reproche que nous font les etrangers, de rendre notre langue sourde, monotone et efféminée par la multiplication de l'*e* muet.

DESSEIN. DESSIN. *Dessein*, écrit avec un *e* muet après le *s*, signifie intention, volonté, projet: *Dieu se moque de tous les* DESSEINS *des hommes*. — *Tous les* DESSEINS *des hommes ne devroient avoir qu'un but, celui d'une bonne mort.*

Orthographié de même, ce mot se prend encore pour la pensée, le plan, la conception, l'ordre, la distribution d'un tableau, d'un poeme, d'un livre, d'un bâtiment. *Le* DESSEIN *de ce tableau, de cette tragédie, de ce poème, est bien ordonné.*

Ce mot s'ecrit sans *e* muet après le *s*, quand il exprime, soit l'art d'imiter au crayon ou à la plume les formes que les objets présentent à nos yeux; soit l'imitation de ces objets: *Une légère incorrection de* DESSIN *qu'on daigneroit à peine apercevoir dans un tableau est impardonnable dans une statue.* (*Diderot*.)

Le DESSIN *est la base d'un grand nombre d'arts.* (Le même.)

(Encycl. in-fol., *Wailly*, *Trévoux*, *Gattel*, *Rolland*, et l'*Académie*, édition de 1798.)

Anciennement ces deux mots s'écrivoient, dans toutes leurs acceptions d'une manière uniforme, c'est-à-dire, avec l'e muet; et l'*Académie*, dans son Dictionn. édition de 1762, consacroit cette orthographe; mais on a cru devoir la changer, malgre les plaintes de quelques lexicographes, apparemment dans la crainte de confondre deux mots de significations si differentes.

DICTON, DICTUM, subst. masc. Ces mots, qui ne se ressemblent aucunement, quant au sens, ne doivent être ni prononcés ni écrits de même.

Dicton se dit, en style familier et en mauvais langage, d'un proverbe ou d'une sentence. —C'est aussi une raillerie ou un mot plaisant et piquant contre quelqu'un.

(L'*Académie* et *Trévoux*.)

Le refrain le plus commun, le DICTON *le plus trivial a souvent fourni les traits les plus heureux.* (*La Harpe*, Cours de litt., l. VI.)

Je trouve cela bien troussé; et il y a là dedans de petits DICTONS *assez jolis.*

(*Molière*, le Bourgeois gentilh., I, 2.)

Dictum, mot emprunté du latin, est cette partie d'un arrêt ou d'un jugement qui contient ce que le juge prononce et ordonne, et que l'on nomme autrement *dispositif*: *Les juges signent et ne mettent au greffe que le* DICTUM *de leur jugement; les greffiers dressent le vu sur les pièces du procès.*

(Mêmes autorités.)

DIGNE, INDIGNE, adjectif des deux genres.

Digne signifie qui merite quelque chose, et *indigne*, qui ne merite pas, qui n'est pas digne.

Le premier sans négation se dit du bien comme du mal, ou, si l'on veut, il se prend en bonne et en mauvaise part: *Il est* DIGNE *de pardon, il est* DIGNE *de mort.*—*Il est* DIGNE *de louange, il est* DIGNE *de mépris.*

(L'*Académie*, M. *Laveaux*, etc.)

Il paroit qu'il avoit été plus impatient que DIGNE *de régner.* (*Voltaire*, Hist. de Charles XII, chap. 1.)

Je mourois ce matin *digne* d'être pleurée.
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

Avec une négation, ou quelque modificatif équivalent, *digne* ne se dit que du bien: *Il n'est pas* DIGNE *d'une récompense; il n'est pas* DIGNE *de votre estime; il n'est pas* DIGNE *de votre amitié.*—On ne diroit pas: *Il n'est pas* DIGNE *de punition*; il faudroit dire: *Il ne mérite pas une punition.*

(M. *Laveaux* et *Féraud*.)

INDIGNE ne se prend qu'en mauvaise part: *Il est* INDIGNE *de vos bontés, de pardon.* (*L'Académie*.)—*La fraude et le déguisement sont* INDIGNES *d'un honnête homme.* (*Trévoux*.)

Rougis de te charger de ces *indignes* chaînes.
(*S.-Évremond*.)

Indigne de vous plaire et de vous approcher.
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de Roi,
Tout autre qu'un monarque est *indigne* de moi.
(*Corneille*, le Cid, act. I, sc. 3.)

(L'*Académie*, et *Andry de Boisregard*, p. 263 de ses Réfl.)

Ainsi, pour signifier que quelqu'un ne méritoit pas les malheurs qu'il essuie, on ne doit pas dire qu'*il en étoit* INDIGNE.

Racine, qui a dit dans les *Frères ennemis*:

Ménécée, en un mot, digne frère d'Hémon,
Et trop *indigne* aussi d'être fils de Créon.
(Act. III, sc. 3.)

s'est donc exprimé incorrectement.

De même l'*Académie* a eu tort de donner pour exemple : *Il est* INDIGNE *qu'on lui fasse des reproches.* (Mêmes autorités.)

Andry de Boisregard remarque aussi qu'on s'exprimeroit mal, si l'on disoit : *Il est* INDIGNE *de punition, de mort ;* au lieu de dire : *Il ne mérite pas de mourir, d'être puni.*

DISPARITION, subst. fém. L'action de disparoître : *Sa* DISPARITION *subite alarma sa famille.* (L'*Académie*.)

Le participe passé du verbe *disparoître* est, DISPARU, UE : *On remet à l'avenir son repos et ses joies, à cet âge où souvent les meilleurs biens ont déjà* DISPARU, *la santé et la jeunesse.* (*La Bruyère*, chap. XI.)

Quoi! de quelque côté que je jette la vue,
La foi de tous les cœurs est pour moi *disparue.*
(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 4.)

Beaucoup d'Écrivains, apparemment à cause de ce participe, se sont servis du mot *disparution : Hermione, fille d'Hélène, s'apercevant de la* DISPARUTION *de sa mère.* (*Guys*, Voyage litt. de la Grèce.)

De tous ceux que sa DISPARUTION (de Voltaire) *a semblé affliger, les philosophes ont été le plus promptement consolés.* (*Linguet*.)

On trouve encore cette expression dans l'Année littéraire, et ailleurs ; mais le plus grand nombre emploie *disparition*, et tous les Dictionnaires l'admettent, et ne font pas même mention du mot *disparution ;* enfin, *disparition* est analogue pour l'orthographe à *apparition*, dont il est l'opposé, et alors il est préférable.
(L'*Académie*, *Féraud* et M. *Laveaux*.)

DISPUTER prend le pronom personnel dans le sens de *prétendre concurremment à*, et alors il est suivi d'un régime direct : *On* SE DISPUTE *la prééminence, un rang, un héritage.*

Plusieurs villes se DISPUTENT *l'honneur d'avoir donné le jour à Homère.*
(*Barthélemy*, Voyage d'Anacharsis.)

Leur admiration s'accroît insensiblement lorsqu'ils examinent à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics que tous les autres se sont DISPUTÉ *la gloire d'embellir.* (Le même.)

Employé dans un sens absolu, indépendant, et signifiant *être en débat, avoir contestation*, c'est un gasconisme que d'en faire usage avec le pronom personnel ; au lieu donc de dire : *Ils* SE *sont long-temps* DISPUTÉS, il faut dire, *ils ont long-temps* DISPUTÉ.

Ils DISPUTENT *perpétuellement, il a* DISPUTÉ *contre lui, avec lui.*
(Le Dict. de l'*Académie*, *Boiste* et *Féraud*.)

Je viens pour vous combattre et non pour disputer.
(*Voltaire*, Don Pèdre, act. IV, sc. 2.)

Dans les guerres civiles de Rome, les plus grands capitaines et les plus puissants hommes qui aient jamais été, DISPUTOIENT *de l'empire de la moitié du monde connu.* (*Voltaire*, Essai sur la poésie épique, ch. IV.)

DISSIMULER. Ce verbe, quoique dans le sens *négatif*, semble exiger l'*indicatif : Je ne* DISSIMULE *pas que je n'ai pas toujours été de cet avis.* Au contraire, dans le sens *affirmatif*, il régit le *subjonctif : Il* DISSIMULE *qu'il eût part à cette action.*

La raison en est que *dissimuler* porte avec lui le sens négatif. *Dissimuler*, c'est ne pas montrer, ne pas faire paroître ; de sorte que, quand il est joint avec une négative, le sens devient affirmatif. Ne *pouvoir dissimuler*, c'est être obligé de montrer, de faire, de dire ; au contraire, quand *dissimuler* est sans négative, c'est alors que le sens est vraiment négatif, et que le subjonctif est dans l'analogie et dans le génie de la langue.
(*Féraud*, son Dict. crit.)

Voyez plus bas l'emploi du verbe *ignorer.*

DISTINGUER, DISCERNER. L'*Académie* et les Écrivains font usage avec ces deux verbes tantôt de la préposition *avec*, et tantôt de la préposition *de :* dans le Dictionnaire de l'*Académie* on trouve ces exemples : DISTINGUER *la fausse monnoie d'*AVEC *la bonne ;* DISTINGUER *l'ami d'*AVEC *le flatteur.*

Dans *Marmontel :*

On n'a qu'à lire Virgile ou Racine, on DISTINGUERA *aisément le génie qui les élève d'*AVEC *le talent qui les soutient et qui ne les quitte jamais.*

Dans *Montesquieu*, Temple de Gnide, IVe chant ;

Bien loin que la multiplicité des plaisirs donne aux Sybarites plus de délicatesse, ils ne peuvent plus DISTINGUER *un sentiment d'*AVEC *un sentiment.*

Dans *Boileau*, Sat. IX :

Ma muse en attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur *distinguer* le poète.

Dans *Racine*, Bajazet :

Élevée avec lui dans le sein de sa mère,
J'appris à *distinguer* Bajazet de son frère.

Dans *Boiste :*

Ce qui DISTINGUE *essentiellement l'homme* DES *animaux, c'est qu'il a l'idée de Dieu.*

On trouve aussi dans le Dictionnaire de l'*Académie :* DISCERNER *le flatteur d'*AVEC *l'ami.*

Dans *Ablancourt :*

La foiblesse de la raison humaine empêche souvent de DISCERNER *le vrai* D'AVEC *le faux, le bon,* D'AVEC *le mauvais.*

Et dans l'*Académie* : DISCERNER *le bon du mauvais.*

Dans *Racine* :

On verra l'innocent *discerné du* coupable.

Dans *Boileau* :

. . . Sachez de l'ami *discerner* le flatteur.

Cependant M. *Laveaux* est d'avis que DISTINGUER *une chose* D'UNE *autre*, c'est saisir les nuances qu'il y a entre les qualités analogues de deux choses : *Il faut* DISTINGUER *la bienfaisance* DE *la charité, la piété* DE *la dévotion ;* et que DISTINGUER *une chose* D'AVEC *une autre*, c'est démêler entre deux choses qui paroissent semblables les qualités réelles qui les rendent différentes : *Il est difficile de* DISTINGUER *un honnête homme* D'AVEC *un hypocrite*. Alors il en conclut que *distinguer de* supposant des nuances, et *distinguer d'avec* supposant des différences, la préposition *avec* ou la préposition *de* ne doit pas être employée indistinctement, ainsi que font les Écrivains.

Mais ne saisissant pas, de manière à être parfaitement convaincu, la distinction que propose M. *Laveaux*, nous laissons nos lecteurs libres d'adopter ou de rejeter son opinion. Seulement nous ferons observer que pour le verbe *discerner*, M. *Laveaux* ne fait aucune observation sur l'emploi que les Écrivains font indistinctement de la préposition *avec* et de la préposition *de*.

DIVERS, exprimant la différence des temps, des lieux, des personnes, des choses, s'emploie toujours au *pluriel*, car lorsqu'il y a diversité, il y a nécessairement deux objets au moins : *Il faut avoir eu affaire à* DIVERSES *personnes pour connoître le monde; autant d'hommes, autant d'opinions* DIVERSES.

L'*Académie* cependant a dit : *Ils sont d'opinion* DIVERSE ; mais cette phrase, qui est fautive, ne se trouve que dans l'édition de 1798. (*Féraud*, son Dict. crit., et M. *Laveaux*.)

DROITE (À). Façon de parler adverbiale, qui signifie *à main droite* : *Tourner* À DROITE, *se placer* À DROITE.

(Le Dictionn. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, et M. *Laveaux*.)

On dit *à droite et à gauche*, pour dire de différents côtés : *Frapper à droite et à gauche.* (Mêmes autorités.)

Il entend À DROITE *et* À GAUCHE *différents propos sur son compte.* (*J.-J. Rousseau.*)

Celui qui a dit qu'à la cour comme à l'armée, quand on voit tomber À DROITE *et* À GAUCHE, *on crie serre! n'a eu que trop raison.* (*Voltaire*, liv. 114, 1762.)

Autrefois on disoit *à droit*.

Le Dictionnaire de l'*Académie*, édition de 1694, ainsi que plusieurs Écrivains de ce temps, en font foi.

Ils ont cru sans doute que l'expression adverbiale *à droit* signifioit *au côté droit* ; mais les Écrivains qui disent présentement *à droite* avec l'*Académie*, sont d'avis que cette expression signifie *à main droite*.

(Le Dict. crit. de *Féraud*, *Domergue*, pag. 166 de ses Solutions Gram., et *Marmontel*, pag. 93 de sa Gramm.)

Doit-on dire : *Mademoiselle, marchez* DROITE ; ou : *Mademoiselle, marchez* DROIT ?

Pour résoudre cette question, il est nécessaire de remonter au principe établi au chapitre de l'Adjectif, p. 120, que, toutes les fois qu'un adjectif modifie un verbe, il est alors pris adverbialement, et conséquemment invariable ; mais que, toutes les fois qu'il remplit sa fonction naturelle et ordinaire, c'est-à-dire, lorsqu'il modifie un nom, il doit en prendre le genre et le nombre.

De ce principe bien reconnu, découle naturellement cette solution ; on doit dire :

Mademoiselle, marchez DROIT, si l'on a intention de lui dire de *marcher*, de *se diriger en ligne directe*, parce que, dans ce cas, *droit* modifie le verbe :

Mère écrevisse, un jour, à sa fille disoit ;
Comme tu vas, bon Dieu! ne peux-tu marcher *droit?*
(*La Fontaine*, Fable de l'Écrevisse et sa Fille.)

Et : *Mademoiselle, marchez* DROITE, si l'on veut lui dire de *marcher de manière que sa personne soit droite*, parce qu'ici l'adjectif *droite* modifie *vous*, qui est sous-entendu, et représente *mademoiselle*.

A l'égard de cette phrase, *mademoiselle, tenez-vous* DROITE, elle n'offre pas de difficulté, puisque le pronom *vous* qui y est exprimé est du féminin, et qu'il est évidemment modifié par l'adjectif.

Levez la tête; encor. Soyez *droite*, approchez.
Faut-il tendre toujours le dos quand vous marchez ?
(*Regnard*, le Distrait.)

En général, les mères exhortent leurs filles à se conduire avec sagesse, mais elles insistent beaucoup sur la nécessité de se tenir DROITES, *d'effacer leurs épaules*, etc. (*Barthélemy*, Voyage du jeune Anach., ch. 26.)

E.

E, subst. masc. suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

(Le Dictionn. de l'*Académie*.)

Nous ne répéterons pas ici les observations

que nous avons faites dans la première partie de cette Grammaire, p. 4, sur cette voyelle, et principalement sur l'*e* muet; nous y renvoyons.

ÉCLAIRER. Lorsque ce verbe renferme la signification d'instruire, *de donner de la clarté à l'esprit*, il doit être suivi d'un régime direct toujours exprimé : *Cette lecture lui a bien* ÉCLAIRÉ *l'esprit*. (L'*Académie*.)

Qu'il entre; ses avis m'*éclaireront* peut-être.
(*Racine*. Esther, act. II, sc. 4.)

C'est-à-dire, *éclaireront moi*.

Mais *éclairer* n'a point un régime direct exprimé, s'il désigne l'action d'*apporter de la lumière à quelqu'un pour qu'il voie clair*: *Euryclée* ÉCLAIROIT À *ce jeune prince*. (Mad. *Dacier*, trad. de l'Odyssée.)

ÉCLAIREZ À *Monsieur*.
(L'*Académie*, édit. de 1798.)

Il y a dans ces phrases une ellipse; car ce n'est pas la personne qu'on doit éclairer, mais le lieu où elle passe. C'est dans ce sens-là qu'on dit qu'un *appartement*, qu'un *salon sont bien* ÉCLAIRÉS. (M. *Chapsal*, Dict. gramm.)

ÉDREDON, subst. masc. C'est le duvet doux, chaud et léger d'un oiseau qui n'est point un aigle, mais une espèce d'oie des mers du Nord, que l'on ne voit pas dans nos contrées, et qui ne descend guère plus bas que vers les côtes de l'Écosse.

Cet oiseau s'appelle *Eider*, son duvet *eider-don*, ou duvet d'*eider*, dont on a fait ensuite *édre-don*.

(Hist. nat. de Buffon, et Dict. de Valm. de Bomare.)

L'innocence dort et repose sur la dure, le crime veille et s'agite sur le mol ÉDREDON.
(Geillard.)

Aigledon n'est point un mot reçu.

EFFRACTION, subst. féminin. Terme de pratique. Fracture, rupture que fait un voleur pour dérober. On dit, *ce vol a été fait avec* EFFRACTION.

Fraction, en ce sens, seroit un gasconisme; ce mot n'est guère d'usage que dans quelques phrases consacrées par les catholiques; comme, *la* FRACTION *de l'hostie en deux parties se fait par le prêtre*.

(*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie*.)

ÉGALER, ÉGALISER. Ces deux verbes ne sont point synonymes. Le premier se dit des personnes et des choses; le second ne se dit que des choses.

Égaler est de tous les styles, et même du discours commun : *La recette* ÉGALE *la dépense*. (Raynal) *La mort* ÉGALE tous *les hommes*.
(L'*Académie*.)

La longue et la courte vie sont toutes ÉGALÉES *par la mort, parce qu'elle les efface toutes également*. (*Bossuet*.)

En quelque rang divers que deux cœurs soient placés
Quand l'amour les unit, il les *égale* assez.
(*Quinault*.)

Roubaud, dans ses Synonymes français, s'exprime ainsi sur ces deux verbes :

Au jugement de Voltaire, c'est un barbarisme de mots que de dire *égaliser* pour *égaler* les fortunes. Cependant *égaliser* est un mot français qui se trouve dans tous les Dictionnaires; ils l'indiquent à la vérité comme un mot ancien, mais la critique même sembleroit prouver qu'il n'est pas absolument inutile.

Égaliser a une idée propre, bien distincte, et différente de l'idée propre d'*égaler*. Par sa simple terminaison verbale, *égaler* signifie proprement, être ou mettre à l'égal d'un autre, etc., etc.; *égaliser*, par sa terminaison composée, signifie rendre égal, plein, uni, semblable, pareil, etc., comme *aiguiser* signifie rendre aigu; *volatiliser*, rendre volatil, etc. Les deux terminaisons sont très-différentes, l'une marque purement l'état de la chose, ce qu'elle est; l'autre exprime une action, ce qu'on fait de la chose. *Égaliser* rend à la lettre les verbes latins *exæquare*, *inæquare*, etc.; *égaler* ne rend que la valeur du verbe simple *æquare*.

Dans sa valeur propre, le mot *égaler* a un sens exclusif; le mot *égaliser* ne sauroit le suppléer. Ainsi l'on doit dire avec *Vaugelas* : qu'*Alexandre s'étoit proposé d'*ÉGALER *en tout la gloire de Bacchus*. — Avec *La Bruyère*, que *Corneille ne peut être* ÉGALÉ *dans les endroits où il excelle*. — *La coutume de juger les rois après leur mort leur fait entendre que si leur majesté les met au-dessus des humains pendant leur vie, ils y reviennent enfin quand la mort* LES A ÉGALÉS *aux autres hommes*.

(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., 3e part., pag. 408.)

Égaler, lorsqu'il est secondairement pris et employé dans le sens d'*égaliser*, exprime d'une manière vague et interminée, l'action de travailler à mettre de niveau, sur la même ligne. Les Latins distinguent, par les composés d'*æquare*, différentes manières d'*égaliser*, en retranchant d'un côté, ou en ajoutant de l'autre, ou en appareillant deux choses différentes, etc. *Égaliser* exprimera ces différentes manières, et en général l'intention, un soin particulier, un travail, le travail propre de faire disparoître les inégalités notables d'une chose, et particulièrement celui d'établir l'égalité entre deux choses qui sont faites

pour être égales, et qui ne l'étoient pas ; ou encore celui de diviser une masse en portions égales, et c'est sous ce dernier aspect que les jurisconsultes nous le présentent en disant : *Égaliser les lots*, faire les parts égales.

ÉHONTÉ, ÉE, adjectif; qui est sans honte, sans pudeur. Ce mot est vieux; cependant le mot *effronté*, qu'on y a substitué, ne signifie pas la même chose. (*Trévoux*.)

Éhonté marque plus la corruption du cœur, et *effronté*, la légèreté de l'esprit et l'indiscrétion.

On dira d'une femme qui a perdu toute pudeur : *Cette femme est* ÉHONTÉE; et d'un homme léger et impudent, *c'est un* EFFRONTÉ.

C'est à *Andry de Boisregard* que l'on doit ces distinctions, qu'on peut regarder comme extrêmement délicates, mais qui ne sont pas à dédaigner.

Quoi qu'il en soit, *déhonté*, dont quelques personnes se servent, ne se lit ni dans le Dictionnaire de l'*Académie*, ni dans celui de *Trévoux*, de *Richelet*, de *Wailly*, de *Féraud*, de *Danet*. Le Dictionnaire de *Boiste* est le seul où il en soit question; et *Marmontel* (Encycl. méth., au mot *Usage*) en parle aussi, mais il n'en parle que comme d'un vieux mot que l'on devroit faire revivre.

ÉMINENT, TE; IMMINENT, TE, adjectifs. Chacun de ces mots est à conserver dans notre langue; si le second a vieilli, comme on le prétend, ce n'est pas qu'il ressemble au premier, c'est que leur différence échappe souvent aux meilleurs esprits.

Éminent donne l'idée d'un mal, d'un péril qu'on peut regarder comme très-grand, mais dont on a le temps d'examiner la grandeur; et *imminent* donne l'idée d'un mal, d'un péril qu'on peut regarder comme présent et inévitable. L'un s'envisage seulement avec crainte, l'autre s'envisage avec effroi. On dira donc d'un malheureux qui doit expier son crime sur l'échafaud, qu'*il est dans un péril* ÉMINENT; d'un homme qui a fait une entreprise téméraire, qu'*il voyoit bien qu'il se mettoit dans un péril* ÉMINENT; mais on dira d'un criminel qu'on mène au supplice, ou d'un homme surpris par des voleurs, qu'*il est dans un péril* IMMINENT.

Imminent est en quelque sorte le superlatif de *éminent*; et *éminent*, au contraire, signifie figurément *excellent*, et *surpassant tous les autres : Un homme* ÉMINENT *en doctrine, en piété; d'un savoir* ÉMINENT, *d'une* ÉMINENTE *vertu*. (Le Dictionn. de l'*Académie*.)

Des dignités ÉMINENTES. (*Bossuet*.)

Un seigneur ÉMINENT *en richesse, en puissance*. (*Bossuet*.)

EMPLIR : quelques Grammairiens ont remarqué que le verbe *emplir* ne se dit que de ce qui contient des choses liquides, et qu'en parlant d'autres objets, il faut dire *remplir*. L'*Académie* n'a point adopté cette Remarque.

Emplir, dit M. *Laveaux*, c'est combler exactement la capacité d'une chose, de manière qu'il ne reste point de vide; et l'on dit : EMPLIR *un sac de blé*, aussi bien que EMPLIR *un tonneau de vin*.

REMPLIR se dit des lieux, des endroits où l'on met une grande quantité de choses, soit que ces lieux soient destinés à les recevoir, soit qu'ils ne le soient pas; et pour cela il n'est pas nécessaire que la capacité de ces lieux, de ces endroits soit exactement pleine, il suffit qu'il y ait une grande quantité de choses dont on les *remplit : On* REMPLIT *une cave de vin, un grenier de grains, une rue de gravois, une basse-cour de fumier*.

Remplir se dit aussi, s'il s'agit d'achever de mettre dans des vaisseaux, dans des vases, ce qu'il faut pour qu'ils soient pleins. *Ce tonneau n'est pas plein, il faut le* REMPLIR.

Ensuite *emplir* ne se dit qu'au propre, et alors on peut reprocher à *Boileau* d'avoir dit au figure :

De sa vaste folie *emplir* toute la terre.
(Satire VIII.)

et à Voltaire d'avoir dit, dans Mérope (act. IV, sc. 5) :

L'honneur et la vengeance *empliront* tous les cœurs.

Mais *remplir* se dit au propre et au figuré.

EMPRUNTER. Ce verbe, quand il a pour régime indirect un nom de chose, veut que ce régime soit marqué par la préposition *de : La lune* EMPRUNTE *sa lumière* DU *soleil*. (L'*Académie*.)

La vertu EMPRUNTE *son éclat* DE *la Divinité*.

Un héros, qui de la victoire
Emprunte son unique gloire,
N'est héros que quelques moments.
(*J.-B. Rousseau*, Ode II, liv. 3.)

Accompagné d'un régime indirect de personne, il prend indifféremment la préposition *à*, ou la préposition *de*; du moins c'est ainsi que l'usage paroît en avoir décidé. Ainsi EMPRUNTER À *quelqu'un* seroit aussi bien dit que EMPRUNTER DE *quelqu'un*.

Pour empêcher les emprunts d'où naissent la fainéantise, les fraudes et la chicane, le

*roi Asychis ne permettoit aux Égyptiens d'*EMPRUNTER *qu'à condition d'engager le corps de leur père à celui* DONT ON EMPRUNTOIT.

(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., 3e part., p. 405.)

Virgile a EMPRUNTÉ D'*Homère quelques comparaisons, quelques descriptions.*

(*Voltaire*, Essai sur la poésie épique, ch. 3.)

Cependant *Féraud* pense que *à* est préférable pour les personnes, et *de* pour les choses ; et M. *Laveaux* est d'avis qu'il faut employer *de*, lorsque la chose empruntée n'ôte rien à celui qui la prête : *Il a* EMPRUNTÉ *le nom*, *le bras, la plume de quelqu'un*; et que l'on met *à* lorsqu'il est question d'un effet dont quelqu'un se dessaisit pour en laisser l'usage à un autre : *J'ai* EMPRUNTÉ *mille francs à mon frère*; mais ni l'une ni l'autre de ces deux opinions ne se trouvant consacrée par les Écrivains, nous croyons que l'on peut, ainsi que nous l'avons dit, employer *à* aussi bien que *de*.

ENFORCIR, RENFORCER, signifient l'un et l'autre, rendre ou devenir plus fort. *La bonne nourriture a* ENFORCI *ce cheval. Ce vin s'*ENFORCIRA *à la gelée. On a* RENFORCÉ *l'armée. Cette place se* RENFORCE *tous les jours. Ce jeune homme s'est bien* RENFORCÉ *dans le calcul, aux échecs, sur la langue grecque.*

(*L'Académie, Trévoux* et *Richelet*.)

Quelques personnes, pensant apparemment que l'on dit *enforcer*, *renforcir*, ont forgé les participes *enforcé*, *renforci*; mais ces infinitifs et ces participes sont autant de barbarismes, car on ne connoît qu'*enforcir* et *renforcer*, dont les participes passés sont ENFORCI, RENFORCÉ.

Ainsi, ceux qui disent : *Cet enfant est* RENFORCI, *ces bas sont* RENFORCIS, au lieu de *cet enfant est* RENFORCÉ, *ces bas sont* RENFORCÉS, *ou* ENFORCIS, s'expriment mal.

Observez que l'on peut dire : *Cet enfant a beaucoup* ENFORCI *en peu de temps*. Cependant *renforcé* vaut mieux, puisque, comme le disent l'*Académie*, *Trévoux* et M. *Laveaux*, le verbe *enforcir* s'emploie rarement en parlant des personnes.

ENNUYANT, ENNUYEUX. Ces deux mots se disent également de tout ce qui ennuie ; mais l'adjectif verbal *ennuyant* indique assez par sa terminaison active qu'il doit être appliqué à une action, et la terminaison *eux* indique une qualité inhérente au sujet auquel on l'applique. Ainsi l'on pourra dire, selon les circonstances, *ennuyant* ou *ennuyeux* des personnes ou des choses.

Un homme ennuyeux est un homme qui, par sa simplicité, par sa sottise, par l'habitude de bavarder, ou d'importuner de toute autre manière, a tout ce qu'il faut pour ennuyer :

—*Il n'y a pas de personnage plus* ENNUYEUX *qu'un sot qui veut faire le plaisant.*

Un discours ennuyeux est un discours long et diffus, qui, n'ayant ni suite, ni liaison, ni intérêt, ne peut être lu ni entendu sans causer de l'ennui.

Un homme ennuyant est un homme qui ennuie actuellement par sa présence, par ses discours, ou de quelque autre manière :

Il n'y a pas d'homme qui ait assez d'esprit pour n'être jamais ENNUYANT.

(*Vauvenargues.*)

—*Un discours ennuyant* est un discours qui ennuie actuellement, soit parce qu'il est mal fait, soit parce qu'il est mal débité.

Un homme peut être *ennuyant* sans être *ennuyeux* ; c'est-à-dire qu'il peut, par défaut d'attention ou de jugement, faire des choses qui ennuient, quoique, en général, il ait toutes les qualités necessaires pour être agréable, et qu'il le soit ordinairement. Un jeune homme amoureux est *ennuyant*, s'il parle sans cesse de son amour à ceux qui ne s'y intéressent pas. Mais, si d'ailleurs il a de l'esprit et de l'amabilité, on ne peut pas dire qu'il est *ennuyeux*, à moins que l'on ne considère comme une qualité ou comme une habitude, ses discours continuels sur l'amour qu'il éprouve. Une autre preuve qu'*ennuyeux* se dit d'une qualité particulière au sujet auquel on l'applique, c'est que l'on fait *ennuyeux* substantif, et qu'*ennuyant* ne l'est jamais :

> Le plus souvent ici l'on parle sans rien dire ;
> Et les plus *ennuyeux* savent s'y mieux conduire.
>
> (*Voltaire*, l'Indiscret, act. I, sc. I.)

Cette remarque sur les mots *ennuyant* et *ennuyeux*, est de M. *Laveaux*. La distinction qu'il en fait est nouvelle ; nous invitons nos lecteurs à la méditer, car jusqu'à présent, ainsi que le fait observer l'*Académie*, dans son Dict., édit. de 1798, on ne s'est guère servi du mot *ennuyant* pour les personnes.

À L'ENVI, À L'ÉTOURDIE, sont deux expressions adverbiales ; *à l'envi* signifie *avec émulation*, *à qui mieux mieux : Chacun* À L'ENVI *faisoit gloire de savoir et de dire quelques particularités de sa vie et de ses vertus ; l'un disoit qu'il étoit aimé de tout le monde sans intérêt ; l'autre, qu'il étoit parvenu à être admiré sans envie.* (*Mascaron*, Oraison funèbre de Turenne.)

À l'étourdie signifie à la manière d'un étourdi : *Agir* À L'ÉTOURDIE.

(*Vaugelas, Trévoux, Féraud*, et le Dict. Gramm.)

Entre les pattes d'un lion,
Un rat sortit de terre assez *à l'étourdie.*
(*La Fontaine*, Fab. 33 : le Lion et le Rat.)

On trouve dans plusieurs livres *à l'envie* avec e final ; sans doute on doit attribuer cette faute à l'ignorance des imprimeurs.

ENVIE ; *voyez* lettre P, PORTER ENVIE.

ÉPOUVANTER. L'*Académie* ne dit point si ce verbe peut être suivi de la préposition *par*, ou de la préposition *de*. Il est certain que l'on dit, *il ne m'épouvantera pas* PAR *ses menaces ; Voltaire* cependant a dit dans la Henriade (chant IV) :

Le superbe d'Aumale, et Nemours, et Brissac,
. . . .
D'un coupable parti défenseurs intrépides,
Épouvantoient Valois de leurs succès rapides.

Malgré cela, nous pensons que la préposition *par* est le régime qu'on emploie le plus fréquemment. Néanmoins nous n'oserons pas condamner la préposition *de*, dont l'emploi, en pareil cas, semble plutôt réservé aux poètes qu'aux prosateurs.

ERMITE, ERMITAGE. La lettre *h* des mots *hermite, hermitage*, dit *Domergue*, a paru inutile à l'*Académie*, qui l'a retranchée dans l'édition de 1798. En effet, cette lettre, dans notre orthographe, est, ou le signe de l'aspiration, comme *la haine, le héros*, ou seulement un signe étymologique, comme *l'homme, l'honneur*, qui dérivent des mots latins *homo, honor*. Or, dans *hermite, hermitage*, la lettre *h* n'est point le signe de l'aspiration, puisqu'elle est nulle ; elle n'est pas non plus un signe étymologique, car elle ne se trouve, dans les racines de ces deux mots, ni en grec ni en latin.

(Journ. de la Lang. franç., p. 298, 1er janv. 1785.)

ÉRYSIPÈLE, substant. masc. Éruption superficielle, inflammatoire, qui s'étend facilement sur la peau, et qui est accompagnée d'une chaleur âcre et brûlante.

Autrefois on écrivoit ÉRÉSIPÈLE, et l'on faisoit ce mot féminin : *Une grande* ÉRÉSIPÈLE *à la jambe la faisoit beaucoup souffrir.*

(Vie de Mad. de la Vallière.)

Présentement l'*Académie, Trévoux, Wailly, Gattel*, etc., etc., écrivent ÉRYSIPÈLE, conformément à l'étymologie ; et ne reconnoissent plus ce mot que comme masculin.

ESPÉRER. Ce verbe ne porte à l'esprit que l'idée d'une chose future, car l'espérance ne peut avoir pour objet ni ce qui est actuel, ni ce qui est passé ; il ne doit donc pas être suivi d'un verbe au passé ou au présent, comme dans ces phrases.

J'ESPÈRE *que Pauline se porte bien, puisque vous ne m'en parlez pas.* (Mad. de Sévigné.) — *L'erreur des libertins et des hérétiques vient de ce qu'ils* ESPÈRENT *que les vérités de la foi* SE PEUVENT *connoître avec évidence.*

(*Malebranche.*)

Espérer n'étoit pas le terme propre : ils devoient se servir de l'un des verbes *croire, penser, se flatter que.*

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Il en est de même pour les verbes *promettre, compter.* Ainsi l'on ne doit pas dire : *Je* COMPTE *que vous* TRAVAILLEZ *à ce que je vous ai demandé ;* mais *que vous* TRAVAILLEREZ.

(*Trévoux* et *Féraud.*)

ÉVIER, subst. masc. Ce mot signifie le conduit par où s'écoulent les eaux, les lavures, les immondices d'une cuisine ; il vient du latin *eviare.* Beaucoup de femmes, quoique parlant assez bien leur langue, disent un *levier*, un *lavoir*, et c'est une rareté de les entendre dire un *évier*, qui est le terme propre.

(L'improvisateur français.)

ÉVITER. Ce verbe signifie *esquiver, fuir* quelque chose de nuisible ou de désagréable, *s'éloigner de*, et n'a point d'autre sens : On *évite* un coup, un piége, on *évite* un ennuyeux.

Pour ÉVITER *les tentations, il n'est pas bon d'y songer sans cesse.* (*J.-J. Rousseau.*)

*Le caractère de l'esprit juste est d'*ÉVITER *l'erreur en* ÉVITANT *de porter des jugements.*

(*Condillac.*)

Possédé d'un ennui qu'il ne sauroit dompter,
Il craint d'être à soi-même, et songe à s'*éviter*.
(*Boileau*, Épître V.)

De combien de soupirs interrompant le cours,
Ai-je *évité* vos yeux que je cherchois toujours ?
(*Racine*, Britannicus, III, 8.)

Éviter, dans le sens d'*épargner*, n'est donc pas convenable ; ainsi ÉVITER *quelque chose à quelqu'un*, présente une faute grave. En effet, si je dis à quelqu'un : *Je veux vous* ÉVITER *cette peine*, ce que j'énonce est en opposition avec ma pensée, car au lieu d'*éviter la peine* à la personne à qui je parle, je veux la prendre sur moi en la *faisant éviter*, ou en l'*épargnant* à cette personne. *Éviter une peine, un danger à quelqu'un*, ne doit donc se dire dans aucune langue, parce que c'est contre le sens commun : est-il possible d'*éviter une chose à* ou *pour* quelqu'un, si l'on veut que la personne *évite elle-même* cette chose ?

On *évite une chose* purement et simplement, dit *Domergue ;* mais on ne l'*évite* ni à soi ni aux autres ; et *éviter* n'a point de régime indirect.

Nos bons Écrivains ont employé le verbe

épargner dans le sens qu'on veut donner à *éviter*, on bien ils ont dit *faire éviter :*

Et vos refus cruels, loin d'*épargner* ma peine,
Excitent ma douleur, ma colère, ma haine.
(*Racine*, Bérénice, act. III, sc. 3.)

Un ruisseau par son cours, le vent par son baleine,
Peut à leurs foibles bras *épargner* tant de peine.
(*L. Racine*, le Religion, ch. III.)

. . . Et pour en emasser,
Il ne faut *épargner* ni crime ni perjure.
(*Boileau*, Satire VIII.)

Vaus me pourries sans donte *épargner* quelque peine,
Si vous vouliez avoir l'eme toute romaine.
(*Corneille*, Sertorius, act. III, sc. 3.)

Je dois beaucoup, sans doute, en souci qui t'amène;
Mais enfin tu pouvois t'*épargner* cette peine.
(*Th. Corneille*, le comte d'Essex, act. IV, sc. 1.)

Je me donne de la peine pour en ÉPARGNER *à nos Français, qui, généralement parlant, voudroient apprendre sans étudier.*
(*Voltaire*.)

(*Domergue*, pag. 343 de ses Solut. gramm., et M. *Boniface*, éditeur du Manuel des Amateurs de la langue franç., p. 808.)

EXCUSE. — *Demander excuse*, employé comme synonyme de *demander pardon*, est un vrai galimatias qui choque également et l'usage et la raison. En effet, on ne peut pas exiger des excuses d'une personne qu'on a offensée, ou la réparation seroit pire que l'offense. Si donc j'ai commis une faute envers quelqu'un, ou contre la civilité, ou contre la discrétion, je dirai : *Je vous fais mes excuses. je vous prie de m'excuser;* alors quand celui que j'ai offensé est satisfait, il *reçoit* mes excuses, mais il ne *m'accorde* point d'*excuses*. (Le P. *Bouhours*, p. 34.)

Madame *de Sévigné* a dit : *Je vous demande excuse ;* mais c'est en plaisantant. En général, les bons Écrivains ont dit : *je vous fais excuse :*

Pour vous, je ne veux point, monsieur, vous *faire excuse ;*
Je vous sers beaucoup plus que je ne vous abuse.
(*Molière*, l'École des Maris, act. III, sc. dern.)

Quoi! tu *faisois excuse* à qui m'osoit braver!
(*P. Corneille*, Nicomède, I, 4.)

J'eus de l'ambition, je n'en *fais* point d'*excuse*.
(*Voltaire*.)

Monsieur, je vous fais FAIS *mes* EXCUSES *de tout ce que mes discours ont pu avoir d'irrégulier.*

Ménage, *Domergue*, *Wailly*, l'*Académie* dans son Dictionnaire, édition de 1762, et, comme nous venons de le dire, le P. *Bouhours*, rejettent absolument *demander excuse*. Il est vrai qu'on lit dans le Dictionnaire de l'*Académie* (édition de 1798), que le mot *excuse* n'est guère d'usage qu'avec les verbes *Faire* et *Demander;* mais d'abord l'*Académie*, en contradiction avec elle-même, ne sauroit contre-balancer l'autorité des bons Écrivains, ni celle des Grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté ; ensuite on ne doit considérer comme l'opinion de l'*Académie* que celle qui est émise dans l'édition qu'elle a reconnue, c'est à-dire, celle de 1762.

EXCUSE, PARDON. On fait *excuse* d'une faute apparente, on demande *pardon* d'une faute réelle : l'un est pour se justifier, et part d'un fond de politesse ; l'autre est pour arrêter la vengeance, ou pour empêcher la punition, et désigne un mouvement de repentir.

Le bon esprit FAIT EXCUSER *facilement. Le bon cœur* FAIT PARDONNER *promptement.*
(Synonymes de *Girard*.)

EXCUSABLE, INEXCUSABLE, PARDONNABLE, IMPARDONNABLE, adjectifs.

Excusable, *Inexcusable* se disent des personnes et des choses, par la raison que le verbe *excuser* peut avoir pour *régime direct* un nom de personne, ou un nom de chose.

Cet homme est fort EXCUSABLE *d'avoir fait cela. Cette faute n'est pas* EXCUSABLE.
(*L'Académie*.)

Tous libres d'être bons, tous se sont faits coupables,
Les Anges, fils du Ciel, furent moins *excusables*.
(*Delille*, le Paradis perdu, liv. 3.)

PARDONNER. Quand ce verbe a pour régime un nom de personne, c'est toujours le régime indirect qu'il faut employer; on dit : *La mort ne pardonne* À *personne*, et non pas *la mort ne pardonne personne*.

On lit dans *Racine* (Phèdre, II, 5) :

Des droits de ses enfants une mère jalouse,
Pardonne rarement au fils d'une autre épouse.

dans *Boileau* (Épît. XII) :

Pardonnez-vous sans peine *à* tous vos ennemis?

dans *La Fontaine* (Fab. VII : la Besace) :

Nous *nous pardonnons* tout, et rien *aux* autres hommes.

dans *Publius Syrus :* PARDONNEZ *souvent* AUX *autres, jamais* À *vous-même*.

dans *Voltaire* (*Catilina*, III, 8) :

On *pardonne* aisément *à* ceux qui sont à craindre.

Quand *pardonner* a pour régime un nom de chose, il prend soit le régime direct, soit le régime indirect : *On* PARDONNE *facilement la negligence du style, mais on ne* PARDONNE *pas toutes les puérilités qu'un auteur a mises*

dans un livre. Le monde juge sévèrement de tout, et ne PARDONNE *pas la moindre sottise.* (*L'Académie.*)

Dieu PARDONNE *tout, et les hommes rien.* (*Villedieu.*)

On PARDONNE *une offense, une injure, une insulte, mais on ne* PARDONNE *pas à quelqu'un ses talents, son mérite, sa supériorité.* (M. *Laveaux.*)

Il ne *pardonne* point les endroits négligés.
(*Boileau*, Art poétique, ch. 1.)

Il ne *pardonne* pas aux vers de la Pucelle.
(*Boileau*, Satire IX.)

Pardonne, cher Hector, à ma crédulité.
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 6.)

PARDONNABLE, IMPARDONNABLE. M. *Laveaux* (au mot *adjectif*) est d'avis avec l'*Académie*, *Vaugelas*, Th. *Corneille*, *D'Olivet*, dans leurs Rem. sur Racine, et les Grammairiens modernes, que, puisque l'on ne dit pas avec le régime direct *pardonner une personne*, on ne doit pas dire *cette personne est* PARDONNABLE; mais il veut que l'on puisse dire *cette personne est* IMPARDONNABLE, puisque l'on dit, *cette personne est irréprochable*, quoique l'on ne puisse pas, comme pour le verbe *pardonner*, donner au verbe *reprocher* un régime direct quand on parle des personnes.

Il nous semble que ce rapprochement du mot *impardonnable* avec le mot *irréprochable* n'est pas heureux. En effet, le mot *inexcusable* se dit dans le sens que l'on veut donner à *impardonnable*, de même que le mot *excusable* se dit dans le sens de *pardonnable*, et dans aucun Dictionnaire, à l'exception de celui de M. *Laveaux*, on ne trouve d'exemple où le mot *impardonnable* soit employé en parlant des personnes, quoique l'on en trouve pour le mot *irréprochable*.

D'ailleurs n'est-ce pas, de la part de M. *Laveaux*, une contradiction de dire que le mot *pardonnable* ne se dit pas des personnes, parce que l'on ne dit pas *pardonner une personne*, et de vouloir cependant que l'on dise *cette personne est* IMPARDONNABLE?

Ce qu'ont dit tous les Grammairiens et l'*Académie* est beaucoup plus conséquent; tous sont d'avis que l'on dise: *Cette faute est* PARDONNABLE, IMPARDONNABLE, puisque l'on dit, *pardonner une faute*; mais ils ne veulent pas plus que l'on dise *cette personne est* IMPARDONNABLE, que cette personne est *pardonnable*, puisque l'on ne dit pas *pardonner une personne*.

Les Écrivains se sont conformés à cette décision. Aucun d'eux ne s'est servi du mot *pardonnable*, ni du mot *impardonnable*, en parlant des personnes.

Corneille a dit, dans le Cid, act. III, sc. 4:

Madame, croyez-moi, vous serez *excusable*.

Racine (Phèdre, act. I, sc. 1):

Un long amas d'honneurs rend Thésée *excusable*.

Et Boiste.

On est INEXCUSABLE *de ne pas profiter de l'exemple et de l'expérience d'autrui.*

IMITER L'EXEMPLE DE QUELQU'UN. Cette locution, dit M. *Chapsal*, n'est pas française: *On suit l'exemple de quelqu'un*, et on *imite quelqu'un*.—En effet, *imiter* signifie, d'après la définition qu'en donnent l'*Académie* et tous les lexicographes, *suivre l'exemple*, *prendre pour exemple*; de sorte que mettre le mot *exemple* avec le mot *imiter*, nous semble réellement une incorrection.

Cependant, fait observer le même critique, en regardant comme une faute IMITER L'EXEMPLE *de quelqu'un*, il ne faut pas croire qu'*imiter l'exemple* soit toujours une expression vicieuse; en effet, on doit dire, *imiter l'exemple*, lorsque *exemple* est pris dans un sens physique et matériel. Un maître donne à ses élèves une exemple à copier, soit d'écriture, soit de dessin; les élèves doivent chercher *à imiter cette exemple*, en copiant les traits du dessin ou de l'écriture. Ainsi, ce n'est que lorsque ce mot est employé au moral, qu'on doit dire: *suivre l'exemple*, au lieu de, *imiter l'exemple*.

Quoi qu'il en soit, et sans désapprouver l'observation que fait M. *Chapsal*, puisqu'elle est fondée sur la définition que l'*Académie* a donnée du mot *imiter*, nous dirons que les Écrivains les plus corrects ont indifféremment dit: *Suivre l'exemple de quelqu'un*, et *imiter l'exemple de quelqu'un*. Nous nous bornerons aux citations suivantes:

Je suis fils de César; j'ai son *exemple* à *suivre*.
(*Voltaire*, le Triumvirat, act. V, sc. dern.)

Ils *suivront* votre *exemple*, ils seront sans clémence.
(Le même, Agathocle, act. IV, sc. 2.)

Suivez donc son *exemple*, écoutez ses maximes.
(*Delille*, la Pitié, ch. 1.)

IMITEZ *un si bel exemple, et laissez là vos descendants.* (*Bossuet.*)

. . . Que la Grèce instruite *imite* votre *exemple*.
(*Voltaire*, les Lois de Minos, act. V, sc. dern.)

. . . Je ne connois personne
Qui ne doive *imiter* l'*exemple* que je donne.
(*Racine*, Mithridate, act. I, sc. 3.)

Imitez mon exemple : et lorsqu'une cabale,
Un flot de vains auteurs follement le ravale,
Profite de leur haine.

(*Boileau*, Épître VII.)

Imitez cet *exemple* : à leur prison stérile
Enlevez ces brigands.

(*Delille*, la Pitié, ch. 2.)

Vous pouvez, sans rougir,
Imiter mon exemple, à mes lois obéir.

(*Longepierre*, Médée, act. IV, sc. 5.)

EXPIRER. Ce verbe est du nombre des verbes neutres qui admettent les deux auxiliaires *être* et *avoir* ; mais il faut distinguer le sens *propre* du sens *figuré*. Dans le sens propre, il convient *aux personnes*, ainsi qu'*aux animaux*, et se conjugue avec *avoir*. On dit donc : *Jésus-Christ* A *expiré sur l'arbre de la croix*, et non pas : *Jésus-Christ* EST *expiré*. — *Il* A *expiré entre mes bras*, et non pas, *il* EST *expiré*...

(*L'Académie*, au mot *Expirer*, édit. de 1762 et de 1798.)

Lorsque le requin a EXPIRÉ, *on voit encore pendant long-temps les différentes parties de son corps donner tous les signes d'une grande irritabilité.*

(M. de *Lacépède*, Poissons ovipares.)

Dans le sens figuré, *expirer* ne convient qu'*aux choses* inanimées, et se conjugue avec *être* : *La trève* EST *expirée*, et non pas *a expiré*. (L'*Académie*.)

D'après ces principes, il est clair qu'on dira aussi bien : *Mon bail* EXPIRÉ, *il faut que je me retire.—La trève* EXPIRÉE, *on reprendra les armes*, que : *Mon bail* ÉTANT EXPIRÉ, *il faut que je me retire; la trève* ÉTANT EXPIRÉE, *on reprendra les armes* ; parce que, dans tous les verbes, excepté dans les verbes neutres qui se conjuguent avec *avoir*, l'auxiliaire peut être sous-entendu.

Mais on s'exprimeroit incorrectement si l'on disoit : *Un homme expiré*, puisque *expirer*, quant aux personnes, ne se dit qu'avec l'auxiliaire *avoir*, et qu'*ayant* ne se supprime jamais; d'ailleurs *expirer*, quant aux personnes, est, de même que *marcher*, un verbe neutre ; or, comme on ne peut pas dire *un homme marché*, de même on ne peut pas dire, *un homme expiré*.

Le principe que nous rappelons ici se trouve consacré par *D'Olivet*, dans une remarque qu'il a faite sur ces vers du grand *Racine* :

. . . A ces mots, ce *héros expiré*
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.

(*Racine*, Phèdre, V, 6.)

La Grammaire exige : *Ce héros ayant expiré.*

Le Gendre, *Linguet*, madame de *Sévigné*, et *Voltaire* (dans *Zaïre*, V, 10 ; dans les *Guèbres*, V, 5, et dans sa Préface du commentaire sur la Sophonisbe de *Corneille*), ont aussi fait usage de cette mauvaise locution.

Mais l'*Académie* et tous les Grammairiens en ont également fait justice.

EXPRÈS, EXPRESSÉMENT.

Expressément n'est pas la même chose qu'*exprès*. *Exprès* signifie à dessein ; *expressément* veut dire, en termes exprès, formels. *On fait une chose* EXPRÈS ; *on dit une chose* EXPRESSÉMENT.

Ainsi, dans ces vers de l'École des Maris (act. II, sc. 9) :

J'ai voulu l'acheter l'édit *expressément*,
Afin que d'Isabelle il soit lu *hautement*.

c'est du mot *exprès* que *Molière* auroit dû se servir. (*Bret*, Commentaire sur Molière.)

Hautement donne lieu à une faute de la même espèce ; c'est aussi un mot pris dans une fausse acception, à cause de sa grande affinité avec le mot propre. On dit *hautement* sa pensée, c'est-à-dire hardiment, résolument ; on lit, on parle *haut*, c'est-à-dire d'une voix haute. (M. *Auger*, Commentaire sur *Molière*.)

F.

F, substantif, est féminin, suivant l'appellation ancienne, et masculin, suivant l'appellation moderne. (Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

FAIRE. Quand ce verbe est précédé de la négative *ne*, et suivi de la conjonction *que* et d'un infinitif, il s'emploie avec ou sans la préposition *de* ; mais l'emploi ou la suppression de cette préposition change absolument le sens de la phrase, et en effet : *Cet homme* NE FAIT QUE DE *sortir*, NE FAIT QUE D'*arriver*, signifie qu'*il y a très-peu de temps qu'il est sorti, qu'il est arrivé.*

Et : *Cet homme* NE FAIT QU'*entrer et sortir*, NE FAIT QUE *jouer*, signifie qu'il *est dans un mouvement continuel*, qu'il *joue sans cesse*, qu'*il entre et sort sans cesse.*

(L'*Académie*, et M. *Auger*, Commentaire sur *Molière*, Préc. rid., act. II, sc. 12.)

De cette observation, il suit nécessairement que ce seroit mal s'exprimer que de dire, sans faire usage de la préposition *de* : *Il* NE FAIT QUE *sortir de maladie*, car l'intention de celui qui parle n'est pas de dire qu'*il sort sans cesse de maladie*, mais d'exprimer qu'*il sort tout récemment de maladie* ; *Vertot*, au lieu de dire : *âgé à peine de dix-huit ans, et* NE FAISANT QUE *sortir des écoles*, devoit donc dire : *Et* NE FAISANT QUE DE *sortir des écoles.*

Et *Des-Essarts*, qui a écrit : *Abandonner un enfant qui* NE FAIT QUE *sortir des entrailles*

de sa mère, a donc aussi, en omettant la préposition *de*, dit autre chose que ce qu'il avoit intention de dire. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Faire se met souvent pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter, comme : *Je n'écris plus autant que je* FAISOIS *autrefois*, c'est-à-dire, *que j'écrivois*. — *Il n'a pas aussi bien marié sa dernière fille qu'il* A FAIT *les autres*, c'est-à-dire, *qu'il a marié*. (*Vaugelas*.) — *On ne peut s'intéresser plus tendrement que je ne* FAIS (que je ne m'intéresse) *à ce qui vous touche*. (Mme de *Sévigné*.) — *Faire*, dans ce cas, prend les régimes qu'ont les verbes qu'il remplace. (Le même.)

Une des propriétés du verbe *faire* est de s'identifier avec l'infinitif qui le suit immédiatement, et de ne former avec cet infinitif qu'un seul et même verbe, dont le sens est toujours actif. D'où il résulte que le verbe *faire* doit être précédé des pronoms, *lui*, *leur*, et non des pronoms, *le*, *la*, *les*, lorsque l'infinitif a un régime direct, car un verbe actif ne peut avoir deux régimes directs : *On* LUI FIT *obtenir un emploi*, *on* LUI FIT *faire cette démarche*; et qu'il veut les pronoms *le*, *la*, *les*, toutes les fois que le verbe à l'infinitif n'a point après lui de régime direct : *On* LE FIT *renoncer à ses prétentions ; on* LE FIT *consentir à cette demande*. (Le même.)

Enfin on observera que, toutes les fois que le mot *faire* n'est pas suivi d'un article ou de son équivalent, il forme une façon de parler tellement familière qu'on ne peut en général l'employer dans le vers héroïque ; aussi *Voltaire*, dans son Commentaire sur *Corneille*, a-t-il blâmé ce grand tragique d'avoir dit dans Nicomède (act. II, sc. 2) :

Mais gardez-vous aussi d'oublier votre faute ;
Et comme elle *fait brèche* au pouvoir souverain, etc.

Faire brèche, dit *Voltaire*, ne doit pas trouver place dans un vers.

On en exclura conséquemment *faire assaut*, *faire force de voiles*, *faire de nécessité vertu*, *faire ferme*, *faire halte*, etc., etc.

FATIGUER. *La Fontaine* ; l'auteur des Lett. édifiantes ; *Buffon*, et nombre d'Écrivains ont fait ce verbe neutre, et l'ont employé au lieu du verbe pronominal *se fatiguer*, *se donner de la fatigue*. (*Trévoux*.)

Ensuite, l'*Académie*, *Féraud* et M. *Laveaux* offrent cet exemple : *Il fatigue trop*, de sorte qu'il faut regarder cet emploi comme suffisamment autorisé.

FILIGRANE, subst. masc. Ouvrage d'orfèvrerie, en or ou en argent, travaillé à jour, et fait en forme de petits grains ou de petits filets.

Ce mot vient de l'italien *filagrana*.

Quelques auteurs ont écrit *filagramme* ou *filagrane*; c'est une faute ; *filigrane* a pour lui l'étymologie et l'usage.

(*Trévoux*, *Richelet*, *Gattel*, *Lunier*, Dict. des sc. et des arts, et l'*Académie*.)

FINALE, *substantif*. Ce mot, ainsi orthographié dans tous les Dictionnaires, signifie plusieurs choses différentes en musique.

Il signifie la manière dont on finit un morceau de musique, la cadence, la terminaison finale, autrement dit la tonique.

Il signifie aussi le morceau d'ensemble par lequel se termine un acte ou l'ouvrage entier, et si l'on veut le morceau final qui fait l'attente de l'auditeur, et qu'il s'apprête à louer ou à blâmer.

L'*Académie* et les lexicographes donnent à ce mot le genre féminin dans les deux sens.

Mais *Domergue* est d'avis que, dans le premier sens, dans le sens de la cadence, de la terminaison finale, on doit dire au féminin *la finale* ; et que, dans le sens du *morceau final*, on doit dire au masculin *le final*.

Ce Grammairien, auquel on doit tant de remarques utiles sur la langue française, fonde son opinion sur ce que le mot *final*, ainsi que la chose, nous vient des Italiens, et que dans leur langue il est, lorsqu'il signifie le morceau *final*, du genre masculin : *Ecco un bel finale*, disent-ils ; ils *sous*-entendent *pezzo*, qui veut dire *morceau*. D'ailleurs, ajoute *Domergue*, *final* est évidemment un adjectif, ou plutôt un adjectif substantifié ; or, son genre ne doit pas être arbitraire, comme il l'est pour quelques substantifs, qui nous viennent d'une langue étrangère, car les adjectifs substantifiés, recevant la loi du substantif sous-entendu, doivent nécessairement représenter le genre de ce substantif. Donc puisque *pezzo* sous-entendu dans *il finale*, est masculin, et *morceau* sous-entendu dans l'adjectif substantifié *final*, aussi masculin, le mot *final* en ce sens ne peut être d'un autre genre que du genre masculin.

Beaucoup de musiciens, plusieurs littérateurs, parmi lesquels il faut mettre *La Harpe* (Cours de littérature), et M. *Framery*, le rédacteur de l'article *finale* dans l'Encyclopédie méthodique, ne se servent de ce mot, dans le sens que nous venons d'indiquer, qu'au masculin ; et il faut espérer que tout le monde finira par lui donner ce genre.

FIXER, verbe actif. Rendre fixe, stable, constant. On dit : FIXER *son attention*, FIXER *son imagination*, *ses goûts*, *ses désirs*.

Et, *fixant* de ses vœux l'inconstance fatale,
Phèdre, depuis long-temps, ne craint plus de rivale.
(*Racine*, Phèdre, I, 1.)

La louange qu'on nous donne sert au moins à nous FIXER *dans la pratique des vertus.*
(*La Rochefoucauld.*)

On dit aussi FIXER *ses regards sur quelqu'un* pour dire *les arrêter sur quelqu'un : C'est sur les dépositaires de l'autorité que doit se* FIXER *l'œil vigilant et sévère du prince.*
(*Marmontel*, Bélisaire, 11.)

Et au figuré : FIXER *les regards de quelqu'un*, pour dire, devenir l'objet de son attention, de sa passion.

La France, qui, depuis long-temps, FIXE *tous les regards de l'Europe.* (*Massillon.*)

D'après ces définitions, prises dans l'*Académie*, on sent combien il est abusif d'employer ce verbe dans le sens de *regarder*.

La phrase suivante renferme donc une faute : *Plus* IL FIXOIT *ce tableau, plus* IL *attiroit son admiration.*

Il faut : *Plus il* REGARDOIT *ce tableau, plus*, etc.

M. *Delille*, l'un des plus corrects et des plus élégants de nos poëtes modernes, en a fait aussi une dans sa traduction de l'Énéide:

Ah! quand pourra ton fils te presser sur son sein ;
Mes yeux *fixer* tes yeux, ma main serrer ta main !

Voltaire (Questions encyclopédiques, au mot *Langue française*) s'exprime ainsi sur le verbe *fixer* :

« Quelques Gascons hasardèrent de dire : « *J'ai* FIXÉ *cette dame*, pour *je l'ai regardée* « *fixement : J'ai* FIXÉ *mes yeux sur elle.* De là « est venue la mode de dire : FIXER *une per-* « *sonne.* Alors vous ne savez pas si l'on en- « tend par ce mot : *J'ai rendu cette personne* « *moins volage ;* ou si l'on entend : *Je l'ai* « *observée, j'ai* FIXÉ *mes regards sur elle.* « Voilà une nouvelle source d'équivoques. »

Les meilleurs Écrivains ne se font pas de scrupule de dire *regarder fixement*, au lieu d'employer le verbe *fixer* en ce sens : *On ne peut* REGARDER FIXEMENT *le soleil.*
(*L'Académie.*)

Les aigles, dit-on, accoutument leurs petits à REGARDER FIXEMENT *le soleil.* (*Buffon.*)

Pendant qu'il parloit, Diomède étonné le REGARDOIT FIXEMENT.
(*Fénélon*, Télémaque, liv. XXI.)

Examinez long-temps les choses les plus faciles, vous vous accoutumerez ainsi à REGARDER FIXEMENT *la vérité et à la reconnoître.* (*Thomas.*)

(M. *Boniface*, Man. des Amat. de la Lang. franç., 1re année, pag. 311.)

FLAIRER, FLEURER.

On confond souvent ces deux verbes ; peut-être est-ce parce qu'on lit dans le Dict. de l'*Académie*, édition de 1694, « *Flairer*, on « prononce ordinairement *fleurer ;* » ou encore, parce que *Molière*, dans sa comédie de l'École des Maris (act. I, sc. 2), dans l'intention de rendre apparemment l'orthographe conforme à la prononciation de son temps, a écrit *fleurer* pour *flairer.*

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui on distingue ces deux verbes *flairer* et *fleurer*, parce qu'ils ont des sens très-différents.

Flairer, verbe actif, signifie, au propre, sentir par l'odorat : FLAIREZ *un peu cette rose.* —*Ses chiens* FLAIRENT *le gibier dès qu'il a passé en quelque lieu. Fleurer*, en ce sens, seroit une faute.

Au figuré et dans le style familier, il se dit pour *pressentir, prévoir : Il a* FLAIRÉ *cette affaire de loin.* (*L'Académie.*)—*Bien des lecteurs, à force de* FLAIRER *le romanesque, en soupçonnent même où il n'y en a pas.*
(*Trévoux.*)

Il *flaire* votre opinion.
(*Delille*, la Conversation.)

Fleurer, verbe neutre, signifie répandre une odeur, exhaler une odeur : *Cela* FLEURE *bon* (L'Académie.)—*Les tubéreuses* FLEURENT *bon.*

Figurément et proverbialement, on dit d'une affaire qui paroît bonne et avantageuse : *Cela* FLEURE *comme baume.* — FLAIRE *comme baume*, seroit mal dit.
(*Trévoux* et l'*Académie.*)

FOND, FONDS. *Fond* s'écrit sans *s* final lorsqu'il signifie la partie la plus basse, la plus creuse de ce qui contient ou de ce qui peut contenir quelque chose : *Le fond d'un puits, le fond d'une poche, d'un sac.*

Tes cris, semblables au tonnerre,
Jusqu'au *fond* de l'abîme ont porté la terreur.
(*Le Franc.*)

On l'écrit aussi sans *s*, dans ces expressions, *Bâtir dans un* FOND, pour bâtir dans un lieu bas ; *mettre un* FOND *à un tonneau*, pour, y mettre des douves ; *le* FOND *d'un carrosse*, pour l'endroit opposé à la glace qui est sur le devant.—*De fond en comble*, depuis le haut jusqu'en bas ; et, par analogie, *le* FOND *d'un bois, le* FOND *d'une allée*, pour l'endroit le plus éloigné de celui par où l'on entre.

Ou encore dans le sens de profondeur : *Cette cuve n'a pas assez de* FOND.—*La digestion se fait dans le* FOND *de l'estomac.* Et en terme de marine : *Prendre* FOND. *Couler à* FOND. *Bon* FOND, *bas* FOND.

Et dans un sens figuré, lorsqu'il signifie le point principal d'une affaire, d'une question, d'une querelle; ou encore en morale, l'objet le plus intérieur, le plus caché: *Le* FOND *de son affaire n'est pas clair. — Dieu seul connoît le* FOND *des cœurs.*

Nul ne trouve tout dans son FOND.
(*Vauvenargues.*)

Le jour n'est pas plus pur que le *fond* de mon cœur.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Enfin lorsqu'il exprime le fondement sur lequel on établit une chose: *Bâtir sur un* FOND *de sable*, et dans le même sens: *Broderie sur un* FOND *de satin. — Étoffe à* FOND *blanc*, *à* FOND *vert*; ou, par analogie, *le* FOND *d'un poëme*, *le* FOND *d'une pièce de théâtre*, et figurément, *faire* FOND *sur l'amitié de quelqu'un.*

Mais on écrit *fonds* avec un *s* final, au singulier comme au pluriel, quand on veut parler de la terre relativement aux fruits qu'elle produit: *Cultiver un* FONDS. *Il ne faut pas bâtir sur le* FONDS *d'autrui. Le* FONDS *emporte la superficie pour l'architecte, mais la superficie emporte le* FONDS *pour le peintre.*

Par extension, de la propriété; et alors il est opposé à usufruit: *Je n'ai que l'usufruit de cette rente, un autre a le* FONDS.

Par analogie, d'une somme d'argent: *Ce particulier est en* FONDS; — et dans le même sens, du capital d'une somme d'argent: *Il a mangé son* FONDS, *outre ses revenus.*

Jean s'en alla comme il était venu.
Mangeant le *fonds* avec le revenu.
(*La Fontaine*, son Épitaphe.)

En terme de commerce, de toutes les marchandises d'un marchand: *Il a vendu son* FONDS.

Enfin, *fonds* s'écrit avec un *s*, lorsqu'on veut parler de l'esprit, des mœurs, du savoir, de la capacité d'une personne: *Cet homme a un* FONDS *de raison*, *de probité*, *et un esprit juste*, *ce qui est le* FONDS *de tous les vrais talents. Cet autre a un* FONDS *d'inclination basse*, *un* FONDS *d'humeur*, *de malice.*

(*Vaugelas*, 315e Rem. — L'*Académie*, sur cette Remarq., p. 318 de ses Observ., son Dict. dans toutes les éditions. — *Domergue*, p. 250 de ses Solut. Gramm.—Les Dict. de *Trévoux*, de *Furetière*, de *Danet*, de *Féraud*, de *Gattel*, de *Wailly*, de *Boiste*, de M. *Planche*; etc., etc.)

Toutefois nous ferons observer que M. *Laveaux* veut que *fond* s'écrive sans *s*, dans toutes ces acceptions. Pour toute réponse nous le renverrons aux autorités que nous venons de citer.

FONTS, écrit avec un *t* et un *s* final, se dit d'un grand vaisseau de pierre ou de marbre, où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser; on l'écrit avec un *t*, par analogie avec le mot Fontaine: *Les* FONTS *baptismaux. — Tenir un enfant sur les* FONTS.

FOULE, comme *multitude*, *nombre* et autres termes semblables, ne peut se dire que de plusieurs, et ne doit pas avoir après lui un nom au singulier, ce nom fût-il un nom collectif; on dit: *Une foule* DE SOLDATS, *une multitude d'*HABITANTS, *un grand nombre* DE CITOYENS; mais on ne dit pas: *une foule d'armée*, *une multitude de ville*, *un grand nombre de peuple*, etc.—*Voltaire* dit pourtant: *Escorté d'une foule* DE NOBLESSE. (Histoire du parlement de Paris.) — Et *Prévost* (Histoire des Voyages): *Une foule* DE PEUPLE. Il me semble que, *escorté d'une* FOULE *de gentilshommes*, *d'une* FOULE *de gens du peuple*, auroit été plus correct.

(Le Dictionnaire crit. de *Féraud*.)

FROID, FRAIS, FROIDEUR, FROIDURE.

Froid est opposé à chaud; c'est un corps privé de chaleur. *Frais* tient le milieu entre le *froid* et le *chaud*, mais en sorte pourtant que le *froid* est plus sensible que le *chaud*. Le premier se prononce *froèt*, et le second se prononce *fré*, l'é très-ouvert. — *Froideur* est la qualité de ce qui est froid; on dit: *La* FROIDEUR *du lieu*, *du marbre*, *du temps*, *de la vieillesse.*
(L'*Académie*.)

Quelques-uns ont douté que le mot de *froideur* fût bon au propre, ils ont cru qu'il ne devoit s'employer qu'au figuré, et qu'il falloit dire: *Le froid de la saison.* Mais *froideur*, au propre, a été approuvé; et l'*Académie* (dans ses Remarques et Décisions, p. 23) l'a confirmé. *La* FROIDEUR *de l'hiver a été excessive*, est une phrase très-correcte.
(*Trévoux*.)

Froidure signifie le froid répandu dans l'air; il ne se dit qu'au propre: *La* FROIDURE *règne dans les lieux situés vers le septentrion.* (L'*Académie*.)

Soleil, père de la nature,
Viens répandre en ces lieux tes fécondes chaleurs;
Dissipe les frimas, écarte la *froidure*
Qui brûle nos fruits et nos fleurs.
(*J.-B. Rousseau*, Cantate XV.)

Ainsi que la chaleur le miel craint la *froidure*.
(*Delille*, trad. des Géorgiques, liv. IV.)

On se sert aussi de ce mot pour signifier l'hiver; mais en ce sens, il n'est d'usage qu'en poésie:

Oh! qu'après la triste *froidure*,
Nos yeux, amis de la verdure,
Sont enchantés de son retour!
(*J.-B. Rousseau*, Ode XI, liv. 2.)

Attends que dans les cieux disparoisse l'Arctore,
Et poursuis jusqu'au temps où règne la *froidure*.
(*Delille*, Géorg., liv. I.)

Et dès que l'Aquilon, ramenant la *froidure*,
Vient de ses noirs frimas attrister la nature.
(*Boileau*, Satire VIII.)

FRANGIPANE, substantif féminin. Parfum que l'on donne à des peaux qui servent à faire des gants, des sachets, etc.—Ce nom se dit aussi d'une espèce de pâtisserie faite de crême, d'amandes, etc. (L'*Académie* et *Trévoux*.)

Frangipane, inventeur de ce parfum, étoit un seigneur romain, de l'ancienne maison des *Frangipani*.

Beaucoup de personnes disent improprement *franchipane*.

FUNÉRAIRE, FUNÈBRE.

Funéraire. Se dit de ce qui appartient aux funérailles, tels que les *frais funéraires*; et l'on appelle *colonne funéraire*, une colonne qui supporte une urne où l'on suppose que les cendres de quelqu'un sont renfermées. En général l'épitbete de *funéraire* se donne à ce qui porte avec soi l'empreinte de *la tristesse*. Ainsi, un *ornement*, une *lampe*, une *torche*, sont des objets funéraires, *des objets qui parlent uniquement aux yeux*.

Funèbre se dit de ce qui appartient à la mort, de ce qui est capable d'en rappeler l'idée, de ce qui porte avec soi l'empreinte de la douleur, enfin *de ce qui parle vivement au cœur*: *Une cérémonie*, *une pompe*, *une oraison* sont des objets *funèbres*. On dira donc plutôt des *cris*, des *accents funèbres*, que des cris, des accents *funéraires*, parce que les cris, les accents parlent au cœur et non aux yeux.

FUR n'est en usage que dans cette phrase *au* FUR et *à mesure*, pour dire *à mesure que* (expression conjonctive). On dit aussi *à* FUR et *à mesure*, pour signifier la même chose; mais le premier est employé par les notaires, le second est du discours ordinaire et familier.
(*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie*.)

L'*Académie* ne dit pas *à mesure de*, dont quelques bons auteurs se sont servis:

L'Allemagne est la seule puissance qui se fortifie À MESURE *de ses pertes*. (Montesquieu.)
—*Les Romains augmentoient toujours leurs prétentions* À MESURE *de leurs défaites*.
(Le même.)

Les lois ont été obligées de changer, À MESURE *du changement des mœurs et des usages*. (Le Président *Hénault*.)

G.

G, substantif, est masculin, suivant l'appellation ancienne, et l'appellation moderne.

GARDE NATIONAL. Quand ce mot est employé dans un sens collectif, c'est-à-dire pour désigner la totalité des citoyens armés, chargés de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, il faut en faire usage au féminin, et dire: *La* GARDE NATIONALE *de France*, *de la ville de Paris*, et au pluriel: *Les* GARDES NATIONALES.

Mais si le mot *garde national* est employé dans un sens individuel, c'est-à-dire, pour désigner un ou plusieurs citoyens faisant partie de cette garde, il est masculin, et alors on dit *un* GARDE NATIONAL *du département de la Seine*, *du Rhône*, *de la ville de Paris*, et au pluriel, *des* GARDES NATIONAUX.

Observez que *garde national* n'est point un substantif composé; ainsi il faut l'écrire sans trait d'union.

GÉANT, GÉANTE, homme ou femme d'une taille excessive comparée avec la taille ordinaire des autres hommes ou des autres femmes. Beaucoup de personnes qui parlent bien, disent *géanne*, parce qu'elles le trouvent plus doux; mais, comme le mot *géante* est le seul mot féminin reçu par *Trévoux*, par *Richelet*, etc., etc., et par l'*Académie*, il ne faut pas en employer d'autre: l'analogie, d'ailleurs, n'est point favorable à *géanne*; car puisqu'on écrit *géant* avec un *t*, il est plus naturel de dire *géante* que *géanne*.

GÉRANIUM, subst. masc. (Prononcez *géraniome*.) Plante dont on connoît un très-grand nombre d'espèces.

Généranium est un barbarisme.

Richelet écrit et prononce *géranion*; cela n'est pas reçu. (L'*Académie* et *Trévoux*.)

GUET, substantif singulier masculin, se dit au figure de tout homme qui est dans un lieu pour observer ce qui se fait; ou bien, en parlant de quelques animaux: *Les oies sont de bon* GUET. *Le chien est un animal de très-bon* GUET. — *De bonne guette* seroit un barbarisme.

(*Trévoux*, l'*Académie*, et la plupart des lexicographes.)

H.

H, substantif, est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

Toutes les Remarques à faire sur cette lettre sont à la page 20 à 23, chapitre II.

HASARD, substantif masc. Combinaison de circonstances indépendantes de nous, que nous ne pouvons ni empêcher, ni prévoir, et dont nous ignorons la cause et les suites, etc.

Ce mot, dit *Ménage*, vient de l'espagnol *azar*, qui signifie un *as*, et qui se prend aussi pour le *hazard* du dé : malgré cette étymologie, il est mieux d'écrire *hasard* avec un *s*, comme l'*Académie* et tous les bons auteurs, que *hazard* avec un *z* : *C'est un mal effroyable que de vivre au* HASARD, *et de suivre témérairement les opinions que l'on a reçues sans discernement.* (Nicole.) — *Les impies eux-mêmes sont émus à la vue de la mort; ils n'osent se* HASARDER *à mourir comme ils ont vécu.* (Le même.)

Quelques personnes disent : *à l'hasard*, *j'hasarde*, *qu'hasardez-vous?* Ce sont autant de fautes : en général, toutes les fois que le *h* est aspiré, on n'élide point la voyelle qui précède.

(*Trévoux*, l'*Academie*, et tous les lexicographes.)

HÉBÉTER. Comme ce mot vient de *bête*, dont le premier *e* a un accent circonflexe, on devroit peut-être écrire *hébêter*, et c'est ainsi qu'on l'écrivoit autrefois. Mais l'*Académie* en a décidé autrement; et la manière dont on prononce généralement *hébéter* est conforme à cette décision, si ce n'est qu'on prononce le second *e* ouvert et même long, lorsque la syllabe qui le suit est terminée par un *e* muet.

HÉMORRAGIE, subst. fém. Terme de médecine. C'est une perte de sang qui coule par quelque partie du corps que ce soit, et qui se fait, ou par la rupture de vaisseaux sanguins, lorsque le sang y est trop abondant, ou par leur érosion, lorsqu'il est trop âcre : ainsi *une hémorragie de sang* est un pléonasme, car *hémorragie*, signifiant une perte de sang, dit tout, et n'a pas besoin des mots *de sang* à sa suite. (*Lévizac*, pag. 256, t. I.)

HÉRITER. Lorsque ce verbe a deux régimes, on fait usage du régime indirect pour les personnes, et du régime direct pour les choses.

Vous avez *hérité* ce nom de vos aïeux.
(*Corneille*, Sertorius, act. III, sc. 2.)

Appius avoit HÉRITÉ *de son père son attachement inviolable pour les intérêts du sénat.* (*Vertot*.)

Dona Pétronilla avoit HÉRITÉ *le royaume d'Aragon, immédiatement de son père.*
(Le P. d'*Orléans*.)

Presque tous leurs descendants HÉRITÈRENT *d'eux cette disposition d'antipathie et de haine.* (*Rollin*.)

Le berger qui jadis *hérita* le hautbois
Du grand pasteur de Syracuse.
(*Fontenelle*.)

Racine le fils, à qui son père avoit appris à étudier les anciens et à les admirer, mais qui n'avoit pas HÉRITÉ *de lui le talent de lutter contre eux*, etc.

(*La Harpe*, Cours de littér., t. I.)

La vertu est le seul bien qu'il ait HÉRITÉ *de ses parents.* (L'*Académie*.)

Quand *hériter* n'a qu'un régime, c'est toujours le régime indirect, soit de la personne soit de la chose, que l'on emploie; *il a* HÉRITÉ *de son oncle.* — *Il a* HÉRITÉ *de ses vertus.*
(Même autorité.)

De votre injuste haine il n'a point *hérité*.
(*Racine*.)

. . . De cette bonté
Tous mes enfants ont *hérité*.
(*Boileau*.)

HIC, CHIC. Ces deux mots sont du style familier et populaire. Le premier est un terme latin qui se dit en parlant du nœud ou de la principale difficulté d'une affaire : *Voilà le* HIC. (L'*Académie*.)

Le second signifie abus des procédures, finesses, subtilités captieuses. On dit : *Cet homme entend le* CHIC, pour dire que cet homme est versé dans les détours de la chicane; ou bien, est fin, rusé, adroit.

(Le Dict. de *Trévoux* et *Wailly*.)

HURLUBERLU, terme populaire. Brusquement, inconsidérément : *Il est entré tout* HURLUBERLU, *sans dire gare*. Quelquefois ce mot s'emploie adjectivement, et même substantivement; dans ce cas, il signifie brusque, étourdi : *C'est un homme* HURLUBERLU; *c'est un* HURLUBERLU. (L'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

Richelet et *Trévoux* disent *hurlubrelu*; le peuple dit, *hustuberlu*; cette dernière expression est bien certainement un barbarisme.

HYMNE est masculin, quand il se dit d'un chant profane ou d'un chant particulier : *Des hymnes anciens, des hymnes guerriers.*

A voir de quel air effroyable,
Roulant les yeux, tordant les mains,
Santeuil nous lit ses *hymnes vains*,
Diroit-on pas que c'est le diable
Que Dieu force à louer les Saints?

(*Boileau*, Épigr. faite chez le Roi en présence de Santeuil même.)

Il est féminin, quand on parle des *hymnes* qu'on chante dans l'église : *Chanter, entonner* UNE HYMNE. — *Après que l'*HYMNE *fut* CHANTÉE. (L'*Académie*.)

Les ANCIENNES HYMNES *de l'Église ont le mérite de la simplicité, mais n'ont que celui-là.* (*Marmontel*, Élém. de litt., t. IV, liv. 2.)

I et J.

I et J, substantifs masculins, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

IGNORER, verbe actif, a plusieurs acceptions, et signifie ne savoir pas quelque chose, n'en être pas instruit, informé : *Tous les méchants* IGNORENT *ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent fuir.* (*Pascal*.)

Avec *rien*, il signifie *savoir tout* : *Il n'ignore* RIEN *de tout ce qui se passe.*

Cependant *ignorer* est neutre dans cette phrase familière : *Il n'ignore de rien.*

Monsieur l'abbé, vous n'ignorez de *rien*,
Et ne vis onc mémoire si féconde.
(*J.-B. Rousseau*, XIIIe Épigr., liv. II.)

Ignorer régit ordinairement les choses : mais quelquefois aussi il régit également les personnes, et dans ce sens il signifie *ne pas connaître* : *Parmi des désirs trop curieux de savoir tout, nous sommes réduits à la nécessité de ne savoir presque rien, et de nous* IGNORER *nous-mêmes.* (*Saint-Évremond*.)

J'ai rangé sous vos lois vingt *peuples* de l'Aurore,
Qu'au siècle de Bélus on *ignoroit* encore.
(*Voltaire*, Sémiramis, act. III, sc. 6.)

Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien ; ils ne connaissent ni les biens ni les maux, ils IGNORENT *les hommes, ils s'*IGNORENT *eux-mêmes.* (Télémaque, liv. XV.)

*L'homme veut connoître les astres, et il s'*IGNORE *lui-même.* (*Pascal*.)

Mon cœur qui *s'ignore*
Peut-il admettre un Dieu que mon amant abhorre?
(*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 1.)

(Le Dictionn. critiq. de *Féraud*.)

Remarque.—Le *que* après *ignorer* régit-il l'indicatif ou le subjonctif? il y a des exemples pour l'un et pour l'autre cas : mais le subjonctif est plus autorisé, quand la phrase est affirmative; et l'indicatif, quand elle est négative : *On* IGNORE *communément que Tristan* AIT *mis en vers l'office de la Sainte Vierge.* (Voltaire) —Dans la phrase négative, *Targe* lui fait régir le subjonctif précédé de la négative *ne*, deux choses qui sont contre l'usage. On lit dans un ouvrage moderne : *Il n'*IGNOROIT *pas que les maximes qu'il avoit adoptées* N'ATTIRASSENT *sur lui la haine*, etc. C'est le régime de *douter*. Il fallait : *Il ne doutoit pas qu'elles n'attirassent*, ou *il n'*IGNOROIT *pas qu'elles lui* ATTIREROIENT, etc.

Au premier aspect, il paroît donc qu'*ignorer* suit une règle toute contraire à celle que suivent les verbes qui expriment la croyance, lesquels régissent l'indicatif, quand la phrase est affirmative, et le subjonctif, quand elle est négative, ce qui semble assez bizarre. Mais quand on y réfléchit un peu, on ne voit plus ni bizarrerie, ni exception, et l'on comprend qu'*ignorer* rentre dans la règle générale de ces verbes ; car *ignorer* sous l'apparence d'affirmation a réellement le sens négatif, et indique du doute, de l'incertitude, puisque *ignorer*, c'est *ne pas savoir* ; et *ne pas ignorer* sous une apparence de négation a le sens affirmatif et marque quelque chose de certain et de positif, attendu que *ne pas ignorer*, c'est *savoir*. On dira donc : *J'ignorois ou je ne savois pas que vous* DUSSIEZ *venir*, et : *Je n'ignorois pas* ou *je savois que vous* DEVIEZ *venir.* (Même autorité.)

Voyez p. 511, l'emploi du verbe *Dissimuler*.

IL EST, IL Y A. Ces deux expressions, qui sont souvent employées l'une pour l'autre, offrent cependant quelque différence. *Il est* semble exprimer quelque chose de plus général, et : *Il y a*, quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand je dis, par exemple : IL EST *des dangers auxquels l'homme le plus sage ne sauroit échapper*, je n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et je ne les applique à aucun cas particulier. Mais quand je dis, IL Y A *dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pouvez échapper*, je n'indique plus les dangers d'une manière vague et générale, mais je les suppose existant réellement d'une manière particulière et déterminée. C'est alors qu'on doit employer *il y a*, et que *il est* seroit une faute : IL Y A *dans Horace des passages que l'on explique difficilement*, et non pas IL EST *dans Horace*, etc. Il en est de même lorsque, par ces sortes de phrases, on veut faire un reproche indirect à quelqu'un. Si l'on veut s'exprimer avec quelque ménagement, on dit : IL EST *des gens qui ne se comportent pas si sagement* ; et si, au contraire, on veut faire sentir plus vivement l'application que l'on fait de cette observation à la conduite de la personne à qui l'on parle, on dira : IL Y A *des gens qui ne se comportent pas si sagement* ; et c'est presque comme si l'on disoit : *Vous êtes du nombre de ceux qui ne se comportent pas si sagement.* On remarquera le même sens général dans les vers suivants :

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie.
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 1.)

Il est des nœuds secrets, *il est* des sympathies.
(*Corneille*, Rodogune, act. V, sc. 5.)

Cependant, comme l'expression *il y a* forme un hiatus assez désagréable, les poëtes et les

urateurs préfèrent dans tous les cas *il est* à *il y a*. — *Voltaire* dit, dans Sémiramis (act. V, sc. dern.) :

. . . *Il est* donc des forfaits
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais !

Dans l'exactitude du sens, *Voltaire* auroit dû dire, *il y a donc des forfaits*, car il s'agit ici d'un forfait particulier ; mais *il y a* n'est pas souffert dans un vers noble.

La même différence se remarque encore entre ces expressions, lorsqu'on les énonce avec la négation. On dit : IL N'Y A *que la religion qui puisse nous consoler* ~~*des*~~ *bornes étroites de la vie*, parce que le sens tombe sur une idée particulière, *la religion* : et ce seroit mal s'exprimer que de dire : IL N'EST *que la religion qui puisse nous consoler* ; mais il faut dire : IL N'EST *rien que je ne fasse pour vous soulager* ; parce qu'ici le sens tombe sur une idée générale, IL N'EST *en général aucune chose*, etc. ; je dirai de même : IL N'Y A *rien à manger, à boire* ; IL N'Y A *rien à faire*, IL N'Y A *rien ici pour moi* ; parce qu'il n'y a aucun objet particulier que l'on puisse manger ou boire, etc.

Je sais que, dans la conversation, on met indifféremment *il y a* ou *il n'y a*, dans les cas où le sens général exigeroit *il est* ou *il n'est*. Mais, si la nuance que nous venons d'indiquer est réelle, pourquoi ne l'exprimeroit-on pas dans le discours ? Les poètes, au contraire, mettent toujours *il est*, et *il n'est*, au lieu de *il y a* et *il n'y a*.

Il n'est que les grands cœurs
Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs.
(*La Harpe*, Philoctète, act. I, sc. 4.)
(M. *Laveaux*.)

IL N'EST, suivi de *rien* et de *ne*, vaut une affirmation : IL N'EST RIEN *sur la terre qui* NE *soit sujet à quelque vicissitude* ; c'est-à-dire, *tout sur la terre est*, etc.

Dans les phrases qui expriment une exception, *rien* s'emploie sans négation ; alors, au lieu de *qui*, il demande *que* : IL N'EST RIEN DE TEL QU'*un roi qui veut et qui fait le bien* ; *c'est à qui l'imitera*. (*Th. Corneille*, sur la 303ᵉ et la 331ᵉ Rem. de *Vaugelas*.)

Voyez plus bas, lettre R, ce que nous disons sur l'emploi du pronom *Rien*.

IMAGINER, S'IMAGINER. L'identité du verbe peut induire en erreur sur le choix de ces deux termes, qui ont cependant des différences très-grandes, tant par rapport au sens que par rapport à la syntaxe.

Imaginer, c'est créer, inventer, ou bien encore se former dans l'esprit l'idée de quelque chose.

Celui qui IMAGINA *les premiers caractères de l'alphabet, a bien des droits à la reconnoissance du genre humain.* — *La principale qualité d'un peintre, d'un poète, c'est de bien* IMAGINER *un dessein avant que de l'exécuter.* (Beauzée.) — *C'est une erreur très-pitoyable d'*IMAGINER *que l'exercice du corps nuise aux opérations de l'esprit.* (J.-J. Rousseau.)

S'imaginer, c'est se figurer quelque chose sans fondement, ou simplement croire, se persuader quelque chose :

On S'IMAGINE *toujours qu'on a plus de mérite et de perfections qu'on n'en a en effet.* — *La plupart des écrivains polémiques* S'IMAGINENT *avoir bien humilié leurs adversaires lorsqu'ils leur ont dit beaucoup d'injures.* — *On* S'IMAGINE *qu'on aura quelque jour le temps de penser à la mort ; et, sur cette fausse assurance, on passe sa vie sans y penser.* (*Beauzée*, Encycl. méth. — et le P. *Bouhours*, pag. 346 de ses Observ.)

Imaginer sans pronom personnel ne peut jamais être suivi immédiatement d'un *que* ni d'un *infinitif* ; on dit bien : *On ne peut rien* IMAGINER *de plus intéressant.* — J'IMAGINE UNE *chose*, UN *moyen de*.... mais on ne doit pas dire : — J'IMAGINE QUE *cela est.* — *Il* IMAGINE ÊTRE *un grand homme* ; il faut dire : *Je* M'IMAGINE QUE *cela est*, *il* S'IMAGINE *être un grand homme.* (Le Dict. critique de *Féraud*.)

Voyez, p. 345, une observation sur l'emploi du participe passé du verbe pronominal *s'imaginer*.

IMITABLE, INIMITABLE. — *Imitable* ne se dit guère qu'avec la négative ; et il diffère d'*inimitable*, en ce que celui-ci se dit du bien ou du beau auquel on ne peut atteindre, et *imitable* des personnes ou des choses qu'il faut bien se garder d'imiter. *L'Alexandre de Vaugelas est inimitable.* — *Virgile est inimitable.* — *Lucain n'est pas inimitable.* (M. *Laveaux*, son Dict. des Difficultés.) — *La vie de S. Siméon Stylite est plus admirable qu'imitable.* (*Trévoux*.)

Je sens si vivement ce que le père du théâtre a de sublime, qu'il m'est permis plus qu'à personne de montrer en quoi il n'est pas IMITABLE. (*Voltaire*, sa dernière Remarque sur le Sertorius de *Corneille*.)

Cette observation est de *Féraud*, et, quoiqu'il soit le seul qui l'ait faite, elle mérite, surtout d'après ces exemples, d'être prise en considération. — Cependant nous conviendrons que tous les lexicographes disent qu'*imitable* signifie *qui peut être imité, qui mérite d'être imité*.

Le même critique est encore d'avis que,

quand on veut signifier qu'une chose ne doit pas être imitée, il ne faut pas se servir d'*inimitable*. Il faut dire, qu'elle n'est pas *imitable*, ou *qu'on ne doit pas l'imiter.*

INIMITABLE, INCOMPARABLE, INDICIBLE.

« Messieurs de l'*Académie* ont proposé cette « phrase: *La nature a des beautés* INIMITABLES « *à l'art*; elle a d'abord paru vicieuse. Ces « expressions négatives, décisives, *inimitable*, « *incomparable*, *indicible*, et une infinité « d'autres, ne régissent rien ordinairement; « parce que ce qu'on peut y ajouter est inutile « et redondant; car dire qu'un homme est « *incomparable*, c'est dire qu'on ne peut le « comparer à personne: une joie *indicible* est « celle qu'on ne peut exprimer par aucune « parole; *inimitable* est ce qu'une personne « ne peut imiter: ainsi, il semble qu'il y a « faute ou un pléonasme à dire: que *la na-* « *ture a des beautés* INIMITABLES *à l'art*; ce- « pendant, après un mûr examen, après avoir « discuté plusieurs exemples qui ont paru « très-bons, il a été décidé qu'*inimitable* va « ordinairement sans *régime*, mais que, dans « le style soutenu, ou lorsqu'il y a quelque « comparaison, il peut en souffrir un. »

(Les Décisions de l'*Académie*, pag. 17.)

IMPASSIBLE, PASSIBLE.

IMPASSIBLE. Non susceptible de souffrance, dit l'*Académie*, ainsi que tous les lexicographes. D'après cette définition, cet adjectif, qui n'est que du style didactique, ne devroit donc se dire que des *choses*: *Nature*, *substance*, *matière*, *ame*, *corps impassible.*

Le corps de J.-C. après sa résurrection devint IMPASSIBLE.

Je ne donnerai mon cœur qu'à des beautés IMPASSIBLES *et immortelles.* (*Costar.*)

Les stoïciens prétendent constituer l'ame de leur sage dans un état IMPASSIBLE *et imperturbable.* (*Bossuet.*)

Boiste cependant pense que l'on peut dire d'un homme qu'il est *impassible*; en effet tout le monde le dit, surtout depuis quelque temps, mais alors on donne à ce mot une acception qui n'est indiquée dans aucun dictionnaire. Nous ne prétendons pas blâmer cette extension, néanmoins nous devions en faire la remarque.

PASSIBLE. On donne aussi à cet adjectif une autre acception que celle qui est indiquée par tous les lexicographes. Il signifie, d'après eux, capable de souffrir, et il n'est guere d'usage que dans le style dogmatique. Cependant on dit présentement en style ordinaire, dans le sens de supporter, *je ne puis être* PASSIBLE *de ces frais*, et certainement cette extension est moins forcée que celle que l'on s'est permise pour le mot *impassible*; de sorte que l'on peut sans difficulté l'adopter.

IMMORAL, MORAL. *Immoral*, dit *Domergue*, est un mot de nouvelle création que je trouve fort bon. Mais que doit-il signifier? le contraire de *moral*, comme *injuste*, *inexact*, signifient le contraire de *juste*, d'*exact*. Or que signifie *moral?* il signifie, d'après la définition donnée par l'*Académie* et tous les lexicographes, ce qui regarde les mœurs, ce qui est propre à inspirer les bonnes mœurs: *Il ne faut négliger ni l'éducation physique, ni l'éducation* MORALE, — l'éducation qui est la partie de l'éducation relative aux mœurs, qui forme les mœurs.

Ainsi, *moral* ne signifiant pas qui a des mœurs, *immoral* ne doit pas signifier qui n'a point de mœurs; il doit signifier, qui est contraire aux bonnes mœurs. On peut donc dire d'un *livre* qui tend à dépraver les mœurs, qu'il est *immoral*, mais certainement on ne le doit pas dire d'une *personne*: beaucoup d'Écrivains s'en sont cependant servis, et l'*Académie*, qui ne l'avoit point indiqué dans l'édition de 1762, a, dans celle de 1798, donné cet exemple: *C'est l'homme le plus* IMMORAL *que je connoisse.*

Alors que doit-on faire? oublier toutes les bonnes raisons qui viennent d'être dites contre cet emploi, et déférer à l'usage, puisque l'usage le veut; ou bien faire choix d'un autre adjectif qui rende la pensée sans choquer le sens commun.

A l'égard du mot *moral*, il ne devroit également pas se dire, en parlant des personnes, si l'on vouloit se renfermer dans sa véritable acception; néanmoins, puisque l'*Académie* et quelques Ecrivains l'ont employé, nous n'oserons pas désapprouver cette extension.

IMMORTEL. Cet adjectif ne devroit se dire que de *Dieu* et des *anges*, puisque, d'après la définition qu'en donnent tous les lexicographes, il signifie qui ne mourra point, qui n'est point sujet à la dissolution, à la mort.

Cependant tous les jours on dit d'un bon roi, d'un grand capitaine, d'un homme d'un génie supérieur, qu'il est *immortel*; mais alors c'est dans le sens figuré qu'on se permet cette extension, et il est beau sans doute d'accorder l'immortalité à des êtres dont les actions les rapprochent de la Divinité.

Laissons les Écrivains scrupuleux préférer

dire : *Le nom de ce bon roi est* IMMORTEL.— *Les hauts faits de ce grand capitaine, les ouvrages de cet Écrivain sont* IMMORTELS.

IMMÉDIAT, MÉDIAT.

Immédiat se dit des *personnes* et des *choses*, et *médiat* ne se dit que des *choses*. Le premier mot s'entend de la personne qui suit ou qui précède une autre personne, tout de suite, sans intervalle, sans interruption : *Prédécesseur, successeur* IMMÉDIAT, — *pouvoir* IMMÉDIAT.

Un préfet est un *administrateur* IMMÉDIAT, et ses *pouvoirs* sont IMMÉDIATS, parce qu'il les tient directement du roi.

Immédiat se dit aussi de la chose qui est produite, qui agit sans intermédiaire : *Cause* IMMÉDIATE, *effet* IMMÉDIAT.

Toutes les créatures sont dans une perpétuelle dépendance du concours IMMÉDIAT *de Dieu.*

Médiat. Ce terme est de peu d'usage; on ne s'en sert le plus ordinairement que dans le style didactique. *Médiat* est relatif à deux extrêmes, et s'entend de la chose qui les sépare : *Cause, autorité, juridiction* MÉDIATE, *pouvoir* MÉDIAT.

Un sous-préfet est aussi un *administrateur* IMMÉDIAT à l'égard du préfet; mais il n'a que des *pouvoirs* MÉDIATS, parce qu'il ne les tient que du préfet; tandis que celui-ci, comme nous l'avons dit, tient les siens du roi.

IMPATIENT. Selon le P. *Bouhours*, cet adjectif ne doit point avoir de régime, et l'*Académie* ne lui en donne point. Mais *Ménage* étoit d'un autre sentiment, et plusieurs Écrivains ont pensé comme lui : IMPATIENTS DE *toute domination.* (Vertot.) — IMPATIENTS DE *leur exil.* (Histoire d'Angleterre.)

Dans les champs de la Thrace un coursier orgueilleux,
Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. VIII.)

Ou tel que d'Apollon le ministre terrible,
Impatient du dieu dont le souffle invincible
Agite tous ses sens.
(*J.-B. Rousseau*, Ode I, liv. III.)

Impatient du trait dont la pointe l'irrite,
L'étalon sur ses pieds se redresse et s'agite.
(*Gaston*, trad. de l'Énéide, liv. XI.)

Il seroit à souhaiter que l'usage consacrât ce régime : Mais il n'est pas encore assez autorisé. Dans les phrases précédentes, *impatient* signifie, *qui ne peut souffrir*. Dans les exemples suivants, il veut dire : *Qui désire ardemment, qui attend avec impatience.*

Or, dans ce sens, le régime des noms est encore plus usité : *La noblesse*, IMPATIENTE DE *gloire, ne demandoit qu'à marcher.*

Le peuple, *impatient de* cette mort cruelle,
L'attend comme une fête auguste et solennelle.
(*Voltaire*, les Lois de Minos, act. IV, sc. 3.)

Nos vaisseaux vous demandent,
Impatients du port et de l'oisiveté.
(*Gilbert*. Ode sur la guerre présente.)

Enfin, *impatient*, signifiant *qui désire ardemment*, régit fort bien *de* et l'infinitif : IMPATIENT DE *savoir ce qui en arrivera.* (L'*Académie*.)

Impatient déjà *de* se laisser séduire
Au premier imposteur armé pour me détruire.
(*Corneille*, Héraclius, act. I, sc. 1.)

Impatient déjà d'expier son offense.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

L'épi germe et s'élance *impatient* d'éclore.
(*Roucher*, les Mois, ch. II.)

Henri ne l'attend point; ce chef que rien n'arrête,
Impatient de vaincre, à son départ s'apprête.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. III.)

S'*impatienter* se dit sans régime: *La vie est trop courte pour qu'on se tue, ce n'est pas la peine de s'*IMPATIENTER.—*Rousseau* cependant fait régir à ce verbe *de* et l'infinitif : *Tu* T'IMPATIENTES DE *savoir où j'en veux venir;* mais l'usage n'admet pas ce régime: Et en effet il eût été plus correct s'il eût dit : *Tu es* IMPATIENT *de savoir où j'en veux venir.* (Le Dict. crit. de *Féraud* et M. *Laveaux*.)

IMPOSER. La difficulté que présente l'emploi de ce verbe, avec ou sans la préposition *en*, est d'autant moins aisée à résoudre, que beaucoup d'Écrivains ont confondu les deux expressions *imposer* et *en imposer*; et qu'ensuite l'*Académie* ne peut pas être invoquée à ce sujet, puisque, dans l'article de son Dictionnaire où il en est parlé, elle est en contradiction avec elle-même. Nous allons cependant aborder cette question; et, selon notre usage, pour donner plus de poids à ce que nous dirons, nous choisirons des exemples dans nos bons Écrivains.

Imposer se prend en *bonne part*; il s'emploie pour signifier imprimer du respect.

D'où vient qu'une bergère, assise sur les fleurs,
Simple dans ses habits, plus simple dans ses mœurs,
Impose à ses amants surpris de sa sagesse?
(*Bernis*, la Religion vengée, Ve chant.)

Loin du faste de Rome, et des pompes mondaines,
Des temples consacrés aux vanités humaines,
Dont l'appareil superbe *impose* à l'Univers,
L'humble Religion se cache en des déserts.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. IV.)

L'exemple d'un grand prince *impose* et se fait suivre:
Lorsqu' Auguste avoit bu, la Pologne étoit ivre.
(*Frédéric* Ier Épître à son frère.)

*Soit timidité, soit paresse, Louis XIII ignora le grand art des hommes en place, celui d'*IMPOSER *à la renommée.* (*Thomas*, Essai sur les éloges, ch. XXVII.)

Ils demandent un chef digne de leur courage,
Dont le nom seul *impose* à ce peuple volage.
(*Voltaire*, Brutus, act. I, sc. 4.)

Imposer s'emploie aussi dans le sens de causer de l'admiration :

Sa fermeté m'*impose*, et je l'excuse même
De condamner en moi l'autorité suprême.
(*Voltaire*, la Mort de César, act. I, sc. 1.)

Ou bien encore pour signifier, prendre sur quelqu'un un certain ascendant, qui, en lui faisant illusion, l'empêche de juger comme il le voudroit, ou comme il devoit juger; d'agir comme il devoit, ou devroit agir :

Car vous savez qu'un air de mode *impose*
A nos Français plus que toute autre chose.
(*J.-B. Rousseau*, Épître 6, liv. 1.)

Notre bonne contenance IMPOSA *à l'ennemi.* (M. *Laveaux*.)

Après le départ de Colomb, qui leur IMPOSOIT *par sa présence et son autorité*, etc. (Histoire de l'Amérique, tome II, traduction de *Suard* et *Morellet*.)

Dans toutes ces acceptions *imposer* renferme un sens d'illusion, de fausse apparence; mais les moyens d'illusion opèrent *sans intention de la part de celui qui les possède.*

En imposer se prend en *mauvaise part*; il se dit pour mentir, faire accroire, abuser.

Je sens avec effroi, dans le rang où nous sommes,
Combien il est affreux d'*en imposer* aux hommes.
(*Guymond de la Touche*, Iphigénie, act. II, sc. 6.)

La dame qui depuis long-temps
Connoît à fond votre personne,
A dit : Hélas! je lui pardonne
D'*en* vouloir *imposer* aux gens.
(*Voltaire*, Ep. à M. le duc de la Feuillade.)

Le théâtre doit EN IMPOSER *aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers.* (Le même, Disc. sur la Trag.)

Qu'elle ne pense pas que par de vaines plaintes,
Des soupirs affectés, et quelques larmes feintes,
Aux yeux d'un conquérant on puisse *en imposer.*
(Le même, l'Orph. de la Chine, act. III, sc. 1.)

Là *imposer* renferme un sens d'illusion, de fausse apparence : mais les moyens d'illusion sont mis en usage *à dessein de tromper, d'abuser.*

De ce qui précède, il est évident qu'on devra dire avec M. *Laveaux* :

L'air noble et simple de l'innocence IMPOSE. *L'air composé d'un hypocrite* EN IMPOSE.—*La majesté du trône* IMPOSA. *Quelquefois le faste d'un sot* EN IMPOSE.—*L'honnête homme qui dit franchement la vérité*, IMPOSE. *Le fripon qui cherche à se tirer d'affaire par des mensonges*, EN IMPOSE.

Conséquemment César a dû dire de Brutus; *Sa fermeté m'*IMPOSE, et non pas *m'en impose*; car César ne vouloit pas dire que Brutus le trompoit, sa pensée étoit que Brutus le pénétroit d'admiration.

Mais aussi Orosmane devoit dire à Nérestan, *tu m'*EN IMPOSOIS *pour me déshonorer*, au lieu de *tu m'imposois*, puisqu'il croyoit que Nérestan avoit dessein de le tromper.

Bossuet n'auroit pas dû non plus dire : *Il nous accuse de* LUI IMPOSER, car *il nous accuse* suppose une mauvaise intention reprochée; il devoit donc dire : *Il nous accuse de lui* EN IMPOSER.

De même *Massillon* auroit dû dire : *On craindra de vous* EN IMPOSER *quand l'imposture n'aura plus à attendre que votre colère*; le mot d'*imposture* marquant ici l'intention, le dessein de tromper.

Molière emploie assez fréquemment le verbe *imposer* avec un régime direct, dans le sens d'*attribuer, mettre sur le compte de :*

On ne peut *imposer* de tache à cette fille.

a-t-il dit dans l'Étourdi (act. III, sc. 3). Mais alors même *imposer* une *tache* étoit une mauvaise expression. On disoit déjà, comme on dit encore aujourd'hui, *imprimer une tache.*

Ils pourroient à son nom *imprimer* quelque tache.
(*Corneille*, le Menteur, act. V, sc. 1.)
(M. *Auger*, Comment. sur l'Étourdi, p. 89, n° 3.)

INDIGNE, *voyez* le mot DIGNE.

INESTIMABLE. On dit *inestimable*, mais ce n'est pas pour signifier le contraire de son simple *estimable*, dont le sens est *digne d'être estimé*. *Inestimable* signifie qui est d'une si grande valeur, qu'on n'en sauroit fixer le prix : *Ce diamant est d'un prix* INESTIMABLE.

D'ailleurs ce mot ne se dit que des choses; conséquemment on ne doit pas dire, *c'est un homme* INESTIMABLE, pour dire, c'est un homme qui ne mérite point d'être estimé.

(*Th. Corneille*, sur la 543e Rem. de *Vaugelas*.—*Domergue*, pag. 229 de ses Solut. gramm. et l'*Académie*, dans son Dictionn., au mot *Inestimable*.)

INFECTER, INFESTER. On a souvent confondu ces deux verbes.

Infecter signifie gâter, communiquer sa

puanteur, sa corruption ; *Il nous a* INFECTÉS *avec son haleine, de son haleine.* (L'*Académie*.)

De quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il *infecter* l'air qu'on respire en ce lieu ?
(*Racine*, Athalie, act. III, sc. 5.)

On le dit aussi figurément des choses qui corrompent l'esprit, les mœurs : *L'avarice, l'intérêt, l'amour-propre, la vanité, le plaisir, ces sources empoisonnées de toutes les actions des hommes, n'ont jamais* INFECTÉ *ce cœur.* (*Mascaron*, Oraison. fun. de Turenne.)

De peur que l'idolâtrie N'INFECTÂT *tout le genre humain et n'éteignit tout-à-fait la connoissance de Dieu, Dieu appela d'en haut son serviteur Abraham.* (*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ.)

Il (Guise) forma dans Paris cette ligue funeste
Qui bientôt de la France *infecta* tout le reste.
(La Henriade, ch. III.)

Il est bien cruel, bien honteux pour l'esprit humain, que la littérature soit INFECTÉE *de ces haines personnelles, de ces cabales, de ces intrigues qui devroient être le partage des esclaves de la fortune.* (*Voltaire*, Disc. prélim., trag. d'Alzire.)

Infester, signifie piller, ravager par des irruptions, par des courses fréquentes ; il signifie aussi incommoder, tourmenter :

Les pirates ont INFESTÉ *nos côtes.—Les rats* INFESTENT *cette maison.* (L'*Académie*.)

Avant Louis XIV, les grands chemins n'étoient réparés, ni gardés ; les brigands les INFESTOIENT ; *les rues de Paris, étroites, mal pavées et couvertes d'immondices, étoient remplies de voleurs.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, t. 1.)

*Autrefois on pensoit que les malins esprits se faisoient un plaisir d'*INFESTER *les châteaux inhabités.* (*Trévoux*.)

Athènes, avec ses vaisseaux INFESTOIT *les possessions des Lacédémoniens ; et ceux-ci, avec leurs armées de terre, désoloient l'Attique.* (*La Harpe*, Cours de littér., t. II, ch. 3.)

La Messénie, la Laconie étoient, le jour, la nuit, INFESTÉES *par des ennemis affamés les uns des autres.* (Voyage d'Anach., ch. 40.)

Il convertit une famille qui étoit INFESTÉE *par le démon.* (Lettres édifiantes.)

De ces définitions et des exemples dont nous les avons fait suivre, on doit conclure que le verbe INFECTER est mal employé dans ces vers de *Delille* (Enéide liv. 3) :

Vain espoir ! Céléno, la reine des Harpies,
Infecta ces beaux lieux de ses troupes impies.

Il falloit :

Vain espoir ! Céléno, la reine des Harpies,
Infesta ces beaux lieux de ses troupes impies.

Car on ne gâte pas, on ne corrompt pas de beaux lieux avec des troupes impies, mais on les expose aux ravages.

INFINITÉ. La syntaxe de cette expression est la même que celle du mot *Sorte*. *Voyez* ce mot, lettre *S*.

IMBERBE. L'*Académie* n'avoit point indiqué ce mot dans son édition de 1762 ; *Trévoux* et *Féraud* n'en avoient pas non plus parlé ; mais il en est question dans l'édition de 1798, et dans quelques Dictionnaires modernes. L'*Académie* fait cet adjectif des deux genres, et elle donne pour exemple du féminin, *plusieurs nations de l'Amérique sont* IMBERBES.

Les nations, comme le fait observer très-bien M. *Laveaux*, ne sont point *imberbes* ; il n'y a que les hommes de certaines nations qui le soient. Ce mot ne se dit que de ceux qui n'ont point de barbe, et qui doivent, ou qui devroient en avoir, suivant les idées communes. On dit que les *femmes n'ont point de barbe*, mais on ne dit pas *qu'elles sont* IMBERBES.

IMPRATICABLE. *Voltaire* a dit en parlant de certains sujets de tragédie : *Ce sont les sujets les plus ingrats et les plus* IMPRATICABLES ; mais, selon *Féraud*, ni l'analogie, ni l'usage, n'admettent ce mot en ce sens : jusqu'à ce qu'on dise, *pratiquer un sujet de tragédie ou de comédie*, il croit que *sujet impraticable* n'est pas propre. *Féraud* n'a pas fait attention qu'on ne *pratique pas un esprit, un caractère, une humeur, une maison, un appartement*, et qu'on dit cependant *un esprit* IMPRATICABLE, *un caractère* IMPRATICABLE, *une humeur* IMPRATICABLE, *une maison* IMPRATICABLE, *un appartement* IMPRATICABLE. (M. *Laveaux*.)

INSULTER. Ce verbe employé activement, se dit dans le sens de maltraiter quelqu'un de fait ou de parole, de propos délibéré : *Cet ivrogne a* INSULTÉ *son hôte.* (L'*Académie*.)

Il INSULTE *violemment, dans ses lettres, l'Académie, dans laquelle il sollicite une place.* (*Voltaire*.)

N'insultez pas ici *ceux* qui vous ont sauvés.
(Le même, Zulime, act. I, sc. 1.)

Dans cette signification, *insulter* ne se dit que des personnes.
(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, M. *Laveaux*.)

Employé neutralement, *insulter* signifie manquer à ce que l'on doit aux personnes et

aux choses : c'est l'idée d'*insulter, pris activement*, combinée avec celle de lâcheté. Il se dit des personnes et des choses :

Il ne faut pas INSULTER *aux misérables. Il* INSULTE *à la raison*, AU *bon sens*, AU *bon goût.* (L'*Académie*.)

Voudroit-il *insulter* à la haine publique?
(*Racine*, Iphig., act. I, sc. 1.)

N'approche pas de lui, mon fils, car il croiroit que tu voudrois LUI INSULTER *dans son malheur.* (Télémaque, liv. XIX.)

Combien voit-on de femmes, parce qu'elles ne tombent pas dans des piéges grossiers, INSULTER À *la fragilité et* À *la foiblesse !* (*Fléchier*.)

*Il n'est pas permis d'*INSULTER À *une mourante.* (*Voltaire*, liv. I, à d'Alembert.)

Songez-vous qu'un monarque, *à* qui vous *insultez*,
Pourroit punir en vous le chef des révoltés?
(*La Harpe*, Warwick, act. IV, sc. 4.)

Pascal (Provinc. liv. 2) a dit : INSULTANT CONTRE *le premier qui s'opposoit à son avis.* — C'est une faute : on insulte à quelqu'un, et non pas contre quelqu'un.

Il paroît, au reste, que cette faute n'est qu'un simple latinisme, et que *Pascal* a employé *insulter* dans l'acception propre du latin *insultare*, sauter sur ou contre; de la préposition *in*, sur ou contre, et de *saltare*, fréquentatif de *salire*, sauter : ce n'est que par extension qu'*insultare* signifie *faire insulte*.

INVECTIVER signifie déclamer contre quelqu'un, déchirer sa réputation. Ce verbe est toujours neutre; ainsi l'on dit : INVECTIVER *contre quelqu'un*, INVECTIVER *contre le vice*; et non pas INVECTIVER *quelqu'un*, INVECTIVER *le vice*.

On ne sauroit trop INVECTIVER *contre le luxe des femmes d'aujourd'hui. — Il ne faut point* INVECTIVER *contre les absents.* (*Trévoux*.)

Et *contre* un monde de recettes,
Et des moyens de plaire aux yeux,
Invectivoit tout de son mieux.
(*La Fontaine*, page 47, tom. II.)

(L'*Académie*, page 135 de ses Observ., et son Dictionnaire.)

JAILLIR, REJAILLIR. *Jaillir*, selon l'*Académie*, ne se dit qu'au propre ; cependant *Voltaire* a dit : *Il faut que les ames pensantes se frottent l'une contre l'autre pour faire* JAILLIR *de la lumière.*

Et il nous semble qu'on ne sauroit reprocher à cet écrivain l'emploi qu'il fait de ce verbe. A l'égard du verbe *rejaillir*, il est certain qu'il se dit au figuré aussi bien qu'au propre : *La gloire des ancêtres* REJAILLIT *jusque sur les descendants.* (L'*Académie*.)

JAN, terme du jeu de trictrac. *Petit Jan, Grand Jan, Jan de retour.*

Quelle que soit l'origine de ce mot, le Traité du trictrac, le Dictionnaire de l'*Académie* et celui de *Trévoux* l'écrivent ainsi.

Richelet écrit *Jean*, avec un *e* entre le *j* et l'*a*, ce qui ne doit pas être imité.

JOINDRE. Ce verbe actif, employé dans le sens d'*ajouter*, de mettre une chose avec une autre de même nature, du même ordre de choses, en sorte qu'elles fassent un tout, demande pour second régime la préposition *à* : — *Il faut* JOINDRE *ce petit traité* AU *livre que vous avez fait.* (L'Académie.)—*Je vous prie de* JOINDRE *vos prières* AUX *miennes.* (*Féraud*.)

Mais dans le sens de *unir, allier*, il demande *avec* aussi bien que *à* : *Elle épousa Jean Frédéric, duc de Brunswick et de Hanovre, qui avoit* JOINT *le savoir* AVEC *la valeur, la religion catholique* AVEC *les vertus de sa maison, etc.* (*Bossuet*, Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.)

Zénobie, reine de Palmyre, se rendit célèbre par toute la terre, pour avoir JOINT *la chasteté* AVEC *la beauté, et le savoir* AVEC *la valeur.* (*Bossuet* Discours sur l'Histoire univ., an de J.-C. 268.)

Le plus heureux des hommes est celui qui JOINT *l'esprit* À *la raison, la douceur* À *la bonté, la patience* AU *courage.* (*Boiste*.)

Le travail *joint* à la gaîté
Souffre et surmonte toutes choses.
(*Bernis*.)

JONCHETS, subst. masc. pluriel. Sorte de jeu ancien dont parle *Ovide*. On jouoit autrefois *aux jonchets* avec de petits brins de jonc, auxquels ont succédé de petits brins de paille, et ensuite de petits bâtons d'ivoire ou d'os. C'est des brins de jonc que lui vient son nom, comme il paroît par le Dictionnaire étymologique de *Ménage*.

Ainsi *Honchets* est un barbarisme.

(Encycl. in-folio, l'*Académie*, *Trévoux* et *Richelet*.)

JOUER, TOUCHER, SONNER, BATTRE, PINCER.

Jouer est un mot générique qui se dit de tous les instruments de musique. *Toucher* est plus spécialement affecté aux instruments à touches ; tels que le clavecin, l'orgue, etc. *Sonner* se dit des instruments à vent et à sons harmoniques ; tels que la trompette, le cor, la trompe. *Battre* appartient à ceux qu'on fait

résonner en les frappant avec des bagnettes ; tels que le tambour, les timbales. *Pincer* n'est propre qu'aux instruments à cordes auxquels on fait rendre des sons en employant les doigts au lieu d'archet ; tels que la harpe, la guitare, le luth, le théorbe.

Cela établi, voyons quelle est la nature de chacun de ces verbes, afin de savoir comment on doit en faire usage. D'abord *jouer* et *sonner* sont deux verbes neutres dont les régimes doivent être précedes d'une préposition. Mais *toucher, battre* et *pincer*, qui sont des verbes actifs, ont pour régime des régimes directs qui ne prennent point de préposition.

On dit *toucher quelque chose*, comme l'orgue, le clavecin, l'épinette, le forte-piano ; *battre quelque chose*, comme la caisse, le tambourin (*). les timbales ; *pincer quelque chose*, comme la harpe, la guitare, le luth, le théorbe ; et ce qu'on touche, ce qu'on bat, ce qu'on pince, est l'objet ou le régime direct de l'action exprimée par le verbe ; mais la chose dont on touche, dont on pince, dont on bat, n'est que le moyen ou l'instrument dont on se sert pour toucher, pincer, ou battre quelque chose : c'est le régime indirect du verbe.

Cela bien entendu, il est clair qu'il faut dire *Jouer de la flûte*, *du violon, sonner du cor, de la trompette* ; et *Toucher* LE *clavecin*, L'*orgue*, LE *forte-piano*, et non *du* clavecin, *du* forte-piano, *de* l'orgue ; *Pincer la* harpe, *la* guitare, *le* théorbe, *le* luth, et non pincer *de* la harpe, *de* la guitare, *du* théorbe, *du* luth; *Battre* LA *caisse*, LE *tambourin*, LES *timbales* ; et non *de* la caisse, *du* tambourin, *des* timbales.

Cet article, qui est l'analyse de celui qu'a fait insérer M. *Morel* dans le Journal de la langue francaise, étoit d'autant plus nécessaire, que l'*Académie*, au mot *Pincer*, éditions de 1762 et de 1798, dit : *Pincer la guitare, le luth ; Toucher l'orgue, le clavecin, le forte-piano* ; et, dans l'édition de 1762, au mot *Harpe*, et celle de 1798, au mot *Harpe* et au mot *Piano*, elle dit *Pincer* ou *Toucher de* la harpe, *du* piano.

Le P. Cotin avoit de l'esprit, faisoit des vers, parloit bien, chantoit mieux, avoit la voix belle, touchoit l'orgue et le clavecin.
(J.-J. Rousseau, ses Confess. liv. V, page 83.)

JOUIR, verbe neutre, ne se dit que des choses avantageuses et agréables : *Nul ne peut être heureux s'il ne* JOUIT *de sa propre estime.* (J.-J. Rousseau.)

On JOUIT *de ses travaux, de la lumière, d'une parfaite santé.*
(L'*Académie, Trévoux* et *Richelet*.)

C'est donc mal s'exprimer que de dire : *Cette personne* JOUIT *d'une mauvaise santé*, JOUIT *d'une mauvaise reputation* ; en effet, une mauvaise santé, une mauvaise réputation ne sont pas une source de jouissance. Dans cette phrase de Massillon : *Il ne croit rien avoir, s'il n'a tout ; son ame est toujours avide et altérée, et il ne* JOUIT *de rien que de ses* MALHEURS ; *jouir de ses malheurs* est une expression d'autant plus belle, qu'elle paroît plus irrégulière :

Il est des peines dont le souvenir cause une sorte de jouissance à l'homme sensible et malheureux ; cet exemple, pris dans *Saint-Lambert*, Épitaphe d'Helvétius, justifie cette pensée :

> Je l'ai perdu. Près de sa cendre
> Je viens *jouir de* ma douleur.
> (Le Diction. crit. de *Féraud*.)

K

K, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation morderne.
(L'*Académie*.)

KIRSCH-WASSER, subst. masc. Mot corrompu des deux mots allemands *kirschen-wasser*, qui signifient littéralement *eau de cerise*. Beaucoup de personnes écrivent *kirsch-was*, d'autres prononcent *kersch-wasser* ; l'une et l'autre manière sont des fautes.
(Le Dict. allemand-français de *Mauvillon*, et la Grammaire allem. de *Gottsched*.)

L

L, substantif féminin, suivant l'appellation ancienne, et masculin, suivant l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

LÀ où, signifiant *dans cet endroit*, est unanimement réprouvé. On dit : *C'est* LÀ QUE *je demeure*, et non, *c'est* LÀ où *je demeure*.—*C'est* LÀ QUE *je veux aller*, et non, *c'est* LÀ où *je veux aller*. La raison en est qu'il y auroit deux adverbes, où le verbe ne demande qu'une seule modification.

On a dit *là* où, dans le sens de *lorsque* : *En fait de mots, l'analogie n'a lieu que* LÀ où *l'usage l'autorise*. (*Beausée*.)

Les gens de bien meurent dans une douce espérance, LÀ où *les méchants sont tourmentés de remords*. (L'*Académie*.)

(*) Voyez, au mot *Tambour*, dans quelles acceptions on dit *battre le tambour* et *battre du tambour*.

Mais cette expression commence à vieillir, même en ce sens.

LAMENTER. Ce verbe est vieux comme verbe actif; on ne dit plus *lamenter la mort, la ruine de quelqu'un*; mais on dit neutralement, *vous avez beau pleurer et lamenter*; et mieux encore, avec le pronom personnel, *vous avez beau pleurer et vous lamenter*.

Cependant on lit dans Boileau :

Lamentant tristement une chanson bachique.

Et dans J.-J. Rousseau, la Nouvelle Héloïse: *Rien n'est plus ennuyeux que d'entendre toujours lamenter un enfant*.

LAIDERON, subst. fém. Jeune femme ou jeune fille qui est laide, mais qui n'est pas sans agrément, ajoute l'*Académie : Voyez cette petite* LAIDERON *qui fait la coquette.* — *C'est une* LAIDERON *qui ne déplait pas.*

Madame de *La Suze* a dit : *Ces pauvres* LAIDRONNES *s'ajustoient de leur mieux*; c'est une faute quant au féminin, et quant à l'orthographe. (L'*Académie, Trévoux*.)

LARRON. Celui qui dérobe, qui prend furtivement quelque chose : *C'est un fin, un subtil* LARRON. — Au féminin on dit : LARRONESSE ; *larrone* seroit une faute.

(L'*Académie, Trévoux, Richelet.*)

LIAIS ; subst. masc. Sorte de pierre dure, dont on fait des appuis, des balustrades, des dalles pour couvrir les terrasses, etc.

(L'*Académie, Trévoux.*)

Pierre de LIZARE est une faute.

LIRE, verbe actif.

Régulièrement il faut dire en interrogeant, *lis-je bien ?* et non *lisé-je bien ?* Si on trouve *lis-je bien* trop dur à l'oreille, il n'y a qu'à prendre un autre tour de phrase.

(*Th. Corneille*, sur la 203e Rem. de *Vaugelas*, et l'*Academie*, pag. 234 de ses Observations.)

Lire se dit figurément, pour apercevoir, voir, connoître, découvrir, pénétrer dans la connoissance de quelque chose d'obscur et de caché : LIRE *dans les astres, dans l'avenir;* LIRE *dans la pensée, dans le cœur, dans les yeux de quelqu'un.* (L'*Académie.*)

On dit aussi : LIRE *quelque chose sur ... : Ceux dont la conduite est le fruit d'une application laborieuse laissent* LIRE *sur leur visage l'importance de leurs desseins:*

(Le P. *de la Rue.*)

Et César, qui *lisoit* sa peur *sur* son visage
Le flattoit par pitié, pour lui donner courage.
(*Corneille*, Pompée, act. III, sc. 1.)

Il se déguise en vain : je *lis sur* son visage
Des fiers Domitius l'humeur triste et sauvage.
(*Racine*, Britann., act. I, sc. 1.)

Se laisser LIRE, *se faire* LIRE, se dit d'un livre qu'on lit sans ennui. L'abbé *Desfontaines* aimoit ces expressions, et il en faisoit un fréquent usage.

LITEAUX, LINTEAU.

Liteaux, subst. masc. pluriel, se dit des raies colorées qui traversent certaines toiles d'une lisière à l'autre : *Il n'y a que les pièces de toiles pleines, destinées à faire des nappes et des serviettes, qui aient des* LITEAUX.

(L'*Académie.*)

Linteau est la pièce de bois qui se met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour soutenir la maçonnerie ; ainsi, lorsqu'on veut parler de serviettes, de nappes, on a tort de dire, *serviettes à* LINTEAUX.

DE LOIN À LOIN, DE LOIN EN LOIN.

Ces phrases adverbiales signifient à une distance considérable de lieu ou de temps, eu égard à la chose dont on parle, *Planter des arbres de* LOIN À LOIN. Elles signifient aussi, *rarement : Il ne me vient plus voir que* DE LOIN À LOIN.

(L'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, *Trévoux*, *Féraud.*)

D'Olivet termine ainsi sa 41e Remarque, sur ce vers de *Racine :*

Grâce aux dieux mon malheur passe mon espérance.
(Androm., V, 5.)

« *Ces sortes de hardiesses font un merveil-*
« *leux effet dans la poésie, lorsqu'elles sont*
« *placées à propos et de* LOIN À LOIN. »

Le même auteur dit en parlant de lui même, et de *J.-B. Rousseau : Nous avions toujours continué à nous écrire* DE LOIN À LOIN.

(Biblioth. rais., t. II, 1741.)

De loin en loin, qui a la même signification sembleroit être une meilleure locution, et beaucoup plus souvent employée que *de loin à loin*, car plusieurs de nos auteurs, tels que l'abbe *Desfontaines, J.-J. Rousseau, Linguet*, l'abbé *Grasier, La Harpe*, dans son Cours de littér., p. 506, t. I, etc., en ont fait usage ; cependant, chose étrange ! elle n'est indiquée que dans le Dict. de *Gattel*, dans celui de *Féraud*, et dans celui de M. *Laveaux.*

M.

M, substantif, est féminin suivant l'appel=

lation ancienne, et masculin, suivant l'appellation moderne. (*L'Académie.*)

MAJESTÉ. Ce mot se dit, par excellence, de Dieu; et par extension, des Rois, des Empereurs et de leurs épouses.

Quand il est modifié par un adjectif ou par un participe, on met le féminin: *Votre Majesté est trop* PRUDENTE, *votre* MAJESTÉ *est* SUPPLIÉE.

Mais quand il est modifié par des substantifs employés adjectivement, les sentiments sont partagés sur le genre. Les uns disent: *Depuis que votre* MAJESTÉ *est* MAÎTRE, d'autres disent, MAÎTRESSE *de la Franche-Comté.* Cependant *maître* est plus conforme à l'usage, et la raison en est que ce mot peut être regardé comme un véritable substantif. On dit: *Sa* MAJESTÉ *est le* PÈRE *et le* PROTECTEUR *de son peuple;* on doit dire de même *Sa* MAJESTÉ *est* MAÎTRE et non pas MAÎTRESSE *de la Franche-Comté.*

(*Le P. Bouhours, Féraud* et *M. Lemare.*)

Il est hors de doute, dit *Th. Corneille* (sur la 533ᵉ Remarque de *Vaugelas*), que, quand il s'agit de donner aux rois un titre qui les distingue particulièrement, on doit toujours se servir de *vous*, et qu'il faut dire: Vous *êtes, Sire, non-seulement le plus grand des rois, mais de tous les hommes le plus clément.* On dira bien: *Votre* MAJESTÉ *est infiniment* ÉCLAIRÉE: mais on ne peut pas dire: *Votre* MAJESTÉ *est* LE *plus* ÉCLAIRÉ, ni LA *plus* ÉCLAIRÉE de *tous les rois.*

MAL, subst.masc., a plusieurs significations. Quelques personnes disent, dans le sens d'incommodité, de peine: *J'ai eu bien du* MAL *à me procurer votre adresse — On a bien du* MAL *à gagner sa vie.—Il se donne bien du* MAL *pour nourrir sa famille.* Ces manières de parler ne sont autorisées que dans le style familier; partout ailleurs il faut dire, *j'ai eu bien de la* PEINE.

MARIER. Dans le propre on dit *marier à*, dans le figuré on dit *marier à* on *avec;* mais, comme le dit M. *Laveaux*, il y a cette différence entre *marier à* et *marier avec*, que la première expression s'entend de deux choses qui se confondent ensemble, et dont l'union forme un tout:

> Les bergers unis aux bergères
> Formeront des danses légères,
> Et *mariront* leurs voix *au* son des chalumeaux.
> (*Gresset*, trad. de l'Églogue V, de Virgile.)

et que la seconde s'entend des choses qui ne sont que jointes ensemble, et restent distinctes après leur jonction: *Marier la vigne* AVEC *l'ormeau.*

MASSACRANT, TE. Ce mot, dont on fait usage dans la conversation, ne se trouve dans aucun Dictionnaire; on dit: *Il est aujourd'hui d'une humeur massacrante;* mais il nous semble que *massacrant* ne peut pas avoir une analogie naturelle avec l'idée qu'on veut exprimer. Il vaut beaucoup mieux dire: *il est aujourd'hui de bien mauvaise humeur*, ou *il est d'une humeur bien bourrue.*

MARTYR, MARTYRE. Ce mot se dit de celui ou de celle qui souffre des peines, des supplices, et même la mort pour la défense de la religion: *Saint Étienne a été le premier* MARTYR.—*Sainte Cécile est vierge et* MARTYRE.

(*L'Académie.*)

Il se dit aussi par analogie d'un homme ou d'une femme qui a beaucoup souffert pour une cause profane, ou qui s'expose, par sa conduite, à beaucoup de disgraces: *Il y a des* MARTYRS *de vanité, aussi bien que de piété.* (*Nicole.*)

> L'Amour est un dangereux maître,
> Tous ses sujets sont ses *martyrs.*
> (*Scudéri.*)

Martyre, écrit toujours par un *e* final, sert à exprimer le supplice même, la mort ou les tourments endurés pour la foi; et, dans cette signification, il ne se dit point au pluriel.

L'Église a attaché des honneurs à l'opprobre, et aux souffrances du MARTYRE.

(*Saint-Évremond.*)

Il sert encore, par analogie et par exagération, à exprimer toutes sortes des peines de corps et d'esprit: *C'est un* MARTYRE *que d'avoir affaire à des chicaneurs.*

(*L'Académie.*)

> Et plusieurs, qui tantôt ont appris mon *martyre*,
> Bien loin d'y prendre part, n'en ont rien fait que rire.
> (*Molière*, le C. imagin, sc. 16.)
> (*L'Académie, Trévoux, Féraud.*)

MATIN, SOIR. On dit dans le style soutenu: *hier* AU *soir*, *demain* AU *soir*, *hier* AU *matin*, *demain* AU *matin.* Mais dans la conversation on peut dire: *hier soir*, *demain soir*, *hier matin*, *demain matin.*

(*L'Académie*, sur la 406ᵉ Rem. de *Vaugelas*, et dans son Dict. aux mots *Matin*, *Soir*, *Demain.*)

Celui-ci donc l'ayant frappé, je le lui rapportai le lendemain AU MATIN.

(Lettre de *Boileau*, du 6 mars 1707, au bas de sa XVIIIᵉ épigramme.)

Ménage fait remarquer que *demain* indique un futur dans ces phrases: *Il* EST DEMAIN *fête*,

quelle fête EST-CE DEMAIN ? c'est-à-dire *il sera demain fête ; quelle fête sera-ce demain ?*

MATINIER, MATINAL, MATINEUX. Ces trois adjectifs n'éveillent pas la même idée : *Matinier* signifie qui appartient au matin, et il n'est guère d'usage que dans cette phrase : *J'ai vu l'étoile* MATINIÈRE.

Matinal, qui s'est levé matin : *Vous n'êtes pas toujours* MATINAL.

Anténor, le premier, sort des bras du sommeil,
Et vient au rendez-vous attendre le soleil.
La déesse des bois n'est point si *matinale*.
(*La Fontaine.*)

Matineux, qui a l'habitude de se lever matin : *Les femmes ne sont guère* MATINEUSES.
(*L'Académie.*)

Notre gentilhomme étoit fort MATINEUX, *et chasseur.* (Histoire de Don Quichotte.)

Ce jour-là le soleil fut esscz *matineux*.
(*La Fontaine*, liv. 3.)

Les coqs, lui disoit-il, ont beau chanter matin,
Je suis plus *matineux* encore.
(*La Fontaine*, Fab. VI, liv. 11.)
(*Roubaud*, Synonymes.)

MÊLER, au propre, signifie faire un mélange, mettre plusieurs choses ensemble avec une sorte de confusion, et alors il demande la préposition *avec*. On dit *mêler de l'eau* AVEC *du vin*, et non pas, *mêler de l'eau à du vin*.

Au figuré, il se dit des choses morales, et signifie joindre, unir une chose à une autre; en ce sens il régit la préposition *à ; Dieu* MÊLE *sagement aux douceurs de ce monde, des amertumes salutaires.* (*Fléchier.*)

Et *mêle*, en se vantant soi-même à tout propos,
Les louanges d'un fat à celles d'un héros.
(*Boileau.*)
Mêlons aux chants de victoire
Les douces chansons d'amour.
(*Quinault.*)

MEMBRU, UE. MEMBRÉ, ÉE, adjectifs. Le premier mot se dit d'un homme qui a les membres gros et forts : *On peint Hercule fort et* MEMBRU.

Le second s'emploie comme terme de blason. *On dit que les jambes et les cuisses des aigles et d'autres animaux sont* MEMBRÉES, quand elles sont d'un émail différent de celui de l'animal. (*L'Académie.*)

MÊME (*à*).—L'*Académie* est d'avis que cette façon de parler adverbiale ne s'emploie qu'avec les verbes, *être*, *mettre*, *laisser*; mais elle fait observer que cette locution est familière; cependant il seroit difficile de la remplacer exactement par d'autres expressions.

METTRE À MÊME, et ÊTRE À MÊME *de faire une chose*, signifient, mettre ou être à portée de la faire, donner ou avoir des facilités pour la faire. Ces façons de parler sont bizarres, et ne sont pas certainement du bon style. Plusieurs Écrivains, tels que l'abbé *Guénée*, l'abbé *Grosier* et *Linguet* en ont cependant fait usage.

MESSIRE JEAN (*poire de*); subst. féminin. Espèce de poire rousse fort sucrée, qui est mûre en octobre et en novembre.
(*L'Académie, Trévoux* et *Richelet.*)

Poire de misserjan est une faute.

MÉTAL, MÉTAIL. Subst. masc.

Métal se dit d'un corps minéral qui se forme dans les entrailles de la terre, et qui est fusible et malléable.

Métail est une composition de métaux, ou un mélange de métaux avec ce que l'on appelle des demi-métaux.

Ainsi l'or est un *métal ;* et le similor un *métail*.

Roubaud, *Buffon* et plusieurs autres auteurs estimés font cette distinction.

Dans le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, il n'en est pas question.

MIDI, MINUIT.

Midi est le milieu du jour, le moment où le soleil est parvenu au méridien, cercle qui partage le monde en deux parties égales, ou, ce qui est la même chose, en deux hémisphères, l'un oriental, l'autre occidental.

Minuit est le milieu de la nuit, le moment où le soleil se trouve dans la partie du méridien qui est au-dessous de l'horizon, la partie absolument opposée à celle où est le soleil lorsqu'il est midi.

Ces deux noms substantifs sont masculins, et ne s'emploient point au pluriel; on dit : *J'irai vous voir à* MIDI PRÉCIS. — *Il est* MINUIT *et* DEMI, MIDI *et* DEMI ; *je me rendrai là sur le* MIDI, *sur le* MINUIT, et non pas : *J'irai vous voir à* MIDI PRÉCISE, *à* MIDI *et* DEMIE, *sur les* MINUIT, *sur les* MIDI.

On dit MIDI EST *sonné*, MINUIT EST *sonné ;* et non pas *a sonné*, encore moins *ont sonné ;* mais on dit : *L'horloge sonné*, parce que c'est l'horloge qui sonne, au lieu que ce sont les heures qui sont sonnées par l'horloge.

Voyez, page 497, les mots *Après midi*, *Après dîné*, etc.

(*Vaugelas*, 83e Rem., l'*Académie*, page 98 de ses Observations, et le Dict. crit. de *Féraud*.)

MILLE.

Mille employé comme adjectif numéral, est des deux genres, et de même que les autres nombres cardinaux, il ne prend point la marque du pluriel : *Sous Charles V, il n'y avoit à la Bibliothèque du Roi que* 900 *volumes ; présentement elle en possède plus de*

trois cent MILLE, *sans compter 70* MILLE *manuscrits.*

Mille, à plus forte raison, suit la même syntaxe lorsqu'il n'est pas précédé d'un autre nombre.

Puisse le ciel verser sur toutes vos années
Mille prospérités l'une à l'autre enchaînées!
(*Racine*, Bérén., act. V, sc. 7.)

(*Bouhours*, pag. 287. — *Buffier*, pag. 371. — *Wailly*, pag. 178.)

Dans la supputation ordinaire des années, *mille* perd sa dernière syllabe; ainsi l'on écrit : *L'an* MIL *huit cent seize*, et non pas, l'an *mille*, etc. Dans cette signification, *mil* se dit pour *millième*. — En latin, *millesimus.*
(Mêmes autorités.)

Toutefois, voici une observation de *Domergue*, qui peut apporter une modification à cette seconde remarque.

En fait de *millésime*, dit ce Grammairien, lorsqu'il s'agit de celui de *l'année où l'on se trouve*, on *qui vient de s'écouler*; d'un millésime, enfin, dont on parle souvent, le besoin d'abréger a fait écrire *mil*; mais, s'il s'agit d'un millésime rarement employé, le mot *mille* reste tout entier. On dira donc *l'an* MIL *huit cent seize*, et *l'an cinq* MILLE *huit cent vingt de la création.* — *Mercier a fait un ouvrage qui a pour titre : l'An deux* MILLE *quatre cent quarante.*

Mille s'emploie encore pour signifier un espece de chemin contenant environ mille pas géométriques, ce qui fait un peu plus du tiers de la lieue commune; en ce sens *mille* est substantif, et alors il prend un *s* au pluriel : *Les* MILLES *d'Angleterre sont un peu plus longs que les* MILLES *d'Italie.* — En latin, *milliarium.*

(*Vaugelas*, 373e Rem. de *Wailly*, *Trévoux* et l'*Académie*.)

Observez que *mille* se met quelquefois pour un nombre incertain, mais fort grand, et qu'il suit la même syntaxe : *Nous tenons au monde par* MILLE *chaînes.* (*Nicolle*.)

Heureux, heureux *mille* fois,
L'enfant que le Seigneur rend docile à ses lois!
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 9.)

Mille et mille douceurs y semblent attachées,
Qui ne sont qu'un amas d'amertumes cachées.
(*Corneille*, Héraclius, act. I, sc. 1.)

MINABLE. Ce mot, employé pour exprimer qu'une personne ou une chose fait pitié, n'est pas français dans ce sens.

MOURIR, verbe neutre, s'emploie souvent avec le verbe *faire*; mais il ne se dit pas avec le passif de ce verbe; *Il a été fait* MOURIR est une construction barbare et très-vicieuse. Dites : *On l'a fait* MOURIR, ou bien : *Il a été exécuté.*

(*Vaugelas* et *Th. Corneille*, 145e Rem. — *Féraud* et *Trévoux*.)

Observez que l'on dit bien MOURIR *de faim*, *de chagrin*, *de douleur*, MOURIR *de ses blessures*; mais qu'il ne faut pas dire *mourir d'un poignard*, *d'une épée*, *d'un boulet de canon.* Il faut dire, MOURIR *d'un coup de poignard*, *d'un coup d'épée*, etc.
(Le Dictionnaire de *Féraud*.)

On ne dit pas *je meurs d'aller*, *je meurs de savoir*; mais *je meurs d'envie d'aller*, *de savoir*; et cela ne se dit que dans la conversation familière.
(*Voltaire*, Comment. sur Corneille.)

MOUSSEUX, EUSE, MOUSSU, UE.

Mousseux se dit de ce qui mousse, de ce qui fait beaucoup de mousse. *Vin de Champagne* MOUSSEUX. *Bière* MOUSSEUSE; et MOUSSU se dit de ce qui est couvert de mousse. *Cette pierre est* MOUSSUE. (L'*Académie*.) — *Cette carpe étoit si vieille*, *qu'elle avoit la tête toute* MOUSSUE. (Même autorité.) — *Mathiole dit avoir vu*, *dans les montagnes*, *une infinité de sapins si* MOUSSUS *et si blancs*, *qu'il sembloit que la mousse y fût crue au lieu de branches.* (*Trévoux*.)

. . . L'œil se plaît à voir, au pied des troncs *moussus*,
Leur aimable union et leurs groupes confus.
(*Castel*, les Plantes, ch. III.)

Quelques poètes ont fait le mot MOUSSEUX synonyme de *moussu*, c'est-à-dire qu'ils lui ont donné le sens de couvert de mousse : *Une rose* MOUSSEUSE.

Une grotte *mousseuse*, un coteau verdoyant.
(*Roucher*, les Mois, ch. VII.)

Parmi des rocs *mousseux* une claire fontaine
Bondit, s'échappe, tombe, etc.
(M. *Michaud*.)

Mais ce sont des licences ou plutôt des fautes que l'on ne sauroit tolérer dans la prose.

N.

N, substantif, est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne.

Voyez, page 6, ce que nous avons dit sur l'articulation *ne.*

NAIN, NAINE, homme et femme d'une taille beaucoup au-dessous de la taille ordinaire. *Un joli* NAIN, *une jolie* NAINE.
(L'*Académie*, *Trévoux* et *Richelet*.)

Nine est un barbarisme.

NATUREL. Cet adjectif se dit des personnes et des choses : *Enfant naturel*, *grâces naturelles*.

Naturel est employé substantivement dans cette phrase : *Partout où les Européens ont porté leurs armes, ils ont subjugué les naturels du pays*. (L'Abbé du Bos.)

Mais cela n'a lieu que pour le pluriel masculin ; il seroit ridicule de dire : *C'est un naturel*, *c'est une naturelle du pays*. Même au pluriel, on ne le dit pas tout seul : *On écrit de Gorée que le navire a été brûlé par les naturels*, est une mauvaise phrase.

Enfin on ne le dit point avec les noms des nations européennes : *Les naturels d'Espagne*, *de France*, n'est pas autorisé.

NÉOLOGIE, NÉOLOGISME.

Néologie signifie proprement invention, usage, emploi de termes nouveaux, et par extension, l'emploi des mots anciens dans un sens nouveau et différent de leur signification ordinaire : *La* NÉOLOGIE, *ou l'art de faire, d'employer des mots nouveaux*, *demande beaucoup de goût et de discrétion*.

Le *Néologisme* consiste dans l'abus ou dans l'usage affecté des mots nouveaux, ou des mots ridiculement détournés de leur sens naturel, ou de leur emploi ordinaire.

(*Roubaud* et M. *Planche*.)

À NEUF, DE NEUF.

Ces deux expressions adverbiales ne signifient pas précisément la même chose.

À neuf se dit des choses que l'on raccommode, que l'on répare de manière qu'elles soient d'un aussi bon usage, ou qu'elles paroissent aussi fraîches que si elles étoient neuves : REFAIRE *un bâtiment* À NEUF, *remettre un tableau* À NEUF, *blanchir des bas* À NEUF.

De neuf se dit des choses toutes neuves. On dit qu'*une personne a fait habiller ses gens* DE NEUF, pour dire qu'elle leur a fait faire des habits *neufs*.

(L'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud* et M. *Laveaux*.)

O.

O est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

(L'*Académie*.)

OBSERVER. La signification la plus ordinaire de ce verbe est celle de *remarquer* : *Avez-vous observé ce passage* ; — *Observez bien toutes ces choses* ; — *J'ai observé dans mes voyages que....* ; — *J'ai observé dans un tel auteur que....* (L'*Académie*.) Quand il a cette acception, et qu'il est employé avec un régime indirect de personne répondant au datif, il doit alors, comme le verbe *remarquer*, être précédé du verbe *faire*. Ainsi on dira : *Je vous* FAIS *observer que*. — *Je* FAIS *observer à l'assemblée que*, et non pas : *Je vous observe que* ; *j'observe à l'assemblée que*, par la raison que l'on ne diroit pas : *Je vous remarque que* ; *je remarque à l'assemblée que*, mais qu'on diroit : *Je vous fais remarquer que*, *je fais remarquer à l'assemblée que*.

Cette double construction du verbe *observer* est en analogie avec celles-ci : *Je vous lis une lettre*, *je vous fais lire une lettre*.

Quelquefois le régime indirect de personne est sous-entendu, et dans ce cas la construction est encore la même. Conséquemment celui qui adresse la parole à une assemblée ou à quelqu'un doit dire : *J'ai déjà fait* OBSERVER *que les députés négligent de se revêtir de leur costume*.

Voici quelques exemples à l'appui de cette remarque :

FAITES-*leur même* OBSERVER *que rien ne contribue plus à l'économie et à la propreté, que de tenir chaque chose en sa place*.

(*Fénélon*.)

La juste défiance de moi-même m'oblige seulement à vous FAIRE OBSERVER *qu'en peignant les misères humaines, mon but étoit excusable, et même louable, à ce que je crois*. (*J.-J. Rousseau*.)

Je me borne à FAIRE OBSERVER *à un enfant ce qu'il fait continuellement*. (*Condillac*.)

J'ai ouï dire que quelqu'un FAISANT OBSERVER *à Voltaire qu'un fait n'étoit pas tel qu'il l'avoit raconté : Je le sais bien, dit-il, mais avouez qu'il est mieux comme je le raconte*.

(*Marmontel*)

Au lieu de *faire observer*, quelques écrivains ont employé le verbe *remarquer* précédé du verbe *faire*.

On FERA REMARQUER *à l'enfant que ces principes et ces règles, auparavant inutiles à son instruction, lui deviennent nécessaires pour mettre de l'ordre dans ses connoissances*.

(*Condillac*.)

Ils lui FONT REMARQUER *que Bliombéris n'a pas encore le moindre désavantage*.

(*Florian*.)

(Le Dict. de l'*Académie*, *Domergue*, pag. 408 de son Journal, et 233 de ses Solutions grammaticales ; M. *Chapsal*, son Dict. gramm., et M. *Laveaux*.)

Faire une observation, dans le sens de *faire remarquer*, est également incorrect ; en effet, puisque dans ce cas, on ne doit pas dire, *observer à quelqu'un*, il ne faut donc

pas dire : *faire une observation à quelqu'un : Je vous fais cette observation ;* mais bien : FAIRE PART *de son observation à quelqu'un.— Je vous* FAIS FAIRE *cette observation.*

(*Domergue*, page 233 de ses Solutions, et les autorités citées.)

ORCHESTRE. On prononce *orkestre* C'étoit, dit *Félibien*, chez les Grecs, la partie la plus basse du théâtre, et où l'on exécutoit les danses. Chez les Romains, c'étoit le lieu où se plaçoient les sénateurs, à-peu-près ce qu'on appelle aujourd'hui le parterre. Parmi nous c'est le lieu où l'on met la symphonie. — Il se dit aussi de la réunion de tous les musiciens.

(L'*Académie*, son Dictionn. édit. de 1694; *Richelet*, édition de 1759.)

Boiste, *Trévoux*, etc., font ce mot féminin ; mais l'*Académie* actuelle et l'usage ne lui donnent plus que le *masculin*.

ORGUE est, ainsi que nous l'avons dit au chapitre des substantifs, *masculin* au singulier, et feminin au *pluriel* : *Il paroît, par un nombre infini d'auteurs, que les* PREMIÈRES ORGUES *ont une origine très-ancienne, et tous les historiens conviennent que* LE PREMIER *qui parut en France est* CELUI *dont l'empereur Constantin Copronyme fit présent en 757 au roi Pepin.*

Fabre est d'avis qu'il no faut pas dire : *C'est* UN *des plus* BELLES ORGUES, ni : *C'est* UN *des plus* BEAUX ORGUES, ni enfin : *C'est* UNE *des plus* BELLES ORGUES.

La règle d'accord, dit ce Grammairien, sembleroit autoriser la première locution. *C'est* UN *des plus* BELLES ORGUES, est une phrase elliptique ; suppléons les ellipses, nous aurons : *C'est* UN ORGUE *du nombre des plus* BELLES ORGUES ; or, *un*, correspondant à *orgue* au singulier, qui est masculin, devroit en prendre le genre ; cependant comme ce seroit une bizarrerie trop frappante que de présenter, dans la même phrase, le même substantif sous deux genres différents, cette tournure ne peut être tolérée. Les deux autres, n'étant pas conformes à la loi d'accord, doivent subir le même sort.

Domergue pense que c'est déjà une bizarrerie de donner à un substantif un genre au singulier, et un autre genre au pluriel ; et il croit, de même que *Fabre*, qu'elle seroit bien plus frappante si elle se trouvoit dans la même phrase ; alors il est d'avis que, dans le cas proposé, *orgue* n'adopte qu'un genre, et c'est le masculin, d'abord parce qu'il est plus noble, comme disent les Grammairiens, ensuite parce qu'ayant été employé le premier, c'est à lui à déterminer l'ordre. De sorte qu'il veut qu'on dise : *C'est* UN *des plus* BEAUX ORGUES.

Fidele à notre plan de nous borner à rapporter l'opinion des Grammairiens qui jouissent d'une réputation méritée, nous croyons n'y pas déroger en disant qu'en général, lorsqu'il se présente une difficulté dont la solution offre quelque doute, soit parce qu'il y a peu de Grammairiens qui aient émis leur opinion, soit parce que l'*Académie* n'a rien prononcé, il est mieux de chercher un autre tour de phrase ; et il nous semble qu'il est plus simple, par exemple, de dire : *Cet* ORGUE *est excellent, il y en a peu qui lui soient comparables.*

OUTRAGEUX, OUTRAGEANT, adjectifs.

Outrageux, *outrageuse*, qui fait outrage; se dit des personnes et des choses : *C'est le propre des harengères d'être outrageuses en paroles. — Ces discours sont outrageux.* (L'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud*, etc.)

Voltaire, dans son commentaire sur *Corneille*, s'exprime ainsi sur ce vers de Polyeucte, acte V, sc. 2 :

Cesse de me tenir ce discours *outrageux*.

« Le mot *outrageux* n'est pas usité, mais « plusieurs auteurs s'en sont heureusement « servis. Nous ne sommes pas assez riches « pour nous priver de ce que nous avons »

Nous ignorons si le mot *outrageux* a jamais cessé d'être usité, mais il est dans tous les Dictionnaires.

Outrageant, *outrageante*, qui outrage, ne se dit que des choses : *Il se présente toujours dans la vie une affaire fâcheuse et outrageante.*

Souvenez-vous que les paroles outrageantes ne servent qu'à aigrir les esprits.

(L'abbé *Barthélemy*.)

OMBRAGEUX, OMBREUX. Le premier adjectif ne se dit au propre que des chevaux, des mulets, etc. qui sont sujets à avoir peur, et à s'arrêter, ou à se jeter subitement de côté, quand ils voient leur ombre, ou quelque objet qui les surprend ; ainsi on ne dit point des *lieux ombrageux*. — Le second ne se dit qu'en poésie :

Dans la nuit ténébreuse
Dont un bois vaste entoure une vallée *ombreuse*,
D'un rameau précieux se cache le trésor.

(*Delille*, trad. de l'Énéide, liv. VI.)

OUVRAGE DE L'ESPRIT, OUVRAGE D'ESPRIT.

On entend par *ouvrage de l'esprit*, un ouvrage de la raison, et de cette intelligence qui distingue l'homme de la bête. On entend par *ouvrage d'esprit*, un ouvrage de la raison

polie, de cette fine intelligence qui distingue un homme d'un autre homme.

Tout ce que les hommes inventent dans les sciences et dans les arts *est un ouvrage* DE L'ESPRIT. Les compositions ingénieuses des gens de lettres, soit en prose, soit en vers, sont *des ouvrages* D'ESPRIT.

Le plus grand nombre des OUVRAGES DE L'ESPRIT *ne sont pas des* OUVRAGES D'ESPRIT. (*Bouhours*, pag. 459 de ses Rem.)

Les systêmes des règles qui constituent la logique, la rhétorique, la poétique, sont de beaux OUVRAGES DE L'ESPRIT. — *La Théorie des sentiments agréables, le Lutrin, la Henriade, Athalie, le Tartufe, sont d'excellents* OUVRAGES D'ESPRIT.

(*Beauzée*, Synonymes.)

P.

P, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

(*L'Académie*.)

PARAPLUIE, PARATONNERRE, substantifs masculins.

Parapluie est une sorte de petit pavillon portatif qu'on étend au-dessus de la tête pour se garantir de la pluie.

Paratonnerre est une barre de fer terminée en pointe, qui n'est ni émoussée ni arrondie par le bout, que l'on met au-dessus des édifices, et à laquelle on adapte une chaîne de fer communiquant avec le terrain inférieur ou avec un puits, afin de préserver des effets du tonnerre, en l'attirant sans explosion.

Quelques personnes écrivent ces deux mots avec un trait d'union : *Para-pluie*, *para-tonnerre*, comme s'ils étoient composés; mais cette orthographe est contraire à celle qu'ont adoptée *Wailly*, *Boiste*, *Gattel*, M. *Laveaux*, *Valmont de Bomare*, et l'*Académie*.

PARDONNABLE, PARDONNER. *Voyez* le mot *Excusable*.

MAL PARLER, PARLER MAL.

Beauzée pense que ces deux expressions ne sont pas synonymes. *Mal parler* tombe, selon lui, sur les choses que l'on dit; et *parler mal*, sur la manière de les dire; le premier est contre la morale, et le second contre la Grammaire.

C'est *mal parler* que de dire des choses offensantes, surtout à ceux à qui l'on doit du respect; de tenir des propos inconsidérés, déplacés, qui peuvent nuire à celui qui les tient, ou à ceux dont on parle. C'est *parler mal*, que d'employer des expressions hors d'usage; d'user de termes équivoques; de construire une phrase d'une manière embarrassée, ou à contre-sens; d'affecter des figures gigantesques en parlant de choses communes ou médiocres; de choquer la quantité en faisant longues les syllabes qui doivent être brèves, ou brèves les syllabes qui doivent être longues.

Il ne faut ni MAL PARLER *des absents*, *ni* PARLER MAL *devant les savants*, etc.

Observez que cette distinction n'a lieu qu'à l'infinitif, et dans les temps composés du verbe *parler*. On ne diroit pas, *il mal parle*, *il mal parloit*.

PARTAGER. Quand on conserve une portion de ce que l'on partage, on doit dire, *partager avec : C'est une loi inviolable* (chez les Indiens) *de* PARTAGER *parmi les parents le peu qu'ils ont* AVEC *ceux qui sont dans le besoin*.

(*L'Académie*.)

Crébillon met la préposition *à*, à la place de ce régime : LUI PARTAGER *un sceptre*, pour PARTAGER *un sceptre* AVEC *lui*.

Corneille lui en avoit donné l'exemple :

Et de son amitié je ne puis l'exiger,
Sans vous voler un bien qu'il *vous* doit *partager*.
(Léon à Irène, dans Pulchérie.)

L'un et l'autre devoient dire : PARTAGER AVEC *lui*, on AVEC *vous*.

(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Quand on ne réserve rien pour soi, on doit dire, *partager entre*, et non pas *à : Le reste, il le* PARTAGEOIT ENTRE *les premiers pauvres qu'il trouvoit*. (Lett. édifiantes.)

Au lieu de : *Elle* PARTAGEOIT AUX *pauvres le peu qu'elle gagnoit*, il faut dire : ENTRE *les pauvres*.

Ce régime de la préposition *à* est celui de *distribuer*.

PARTICIPER À, c'est avoir part à quelque chose :

Le jeune marquis de Villeroy ne PARTICIPA *pas* À *la bienveillance dont m'honoroit son oncle*. (*J.-J. Rousseau*, Confessions, liv. XI.)

Participe à ma gloire, au lieu de la souiller;
Tâche à t'en revêtir, non à m'en dépouiller.
(*Corneille*, Horace, act. V, sc. 7.)

Participer de, c'est tenir de la nature de quelque chose : *Plusieurs des défauts que l'on rencontre dans La Fontaine*, PARTICIPENT *quelquefois* DES *qualités aimables qui les avoient fait naître*. (*Champfort*, Éloge de La Fontaine.)

Déjà de Vesperus le douteuse lumière,
Qui *participe* ensemble et *de* l'ombre et *du* jour,
Éclairoit à demi le terrestre séjour.
(*Delille*, le Paradis perdu. liv. IX.)

Le pathétique PARTICIPE DU *sublime autant que le sublime* PARTICIPE DU *beau et de l'agréable.* (*Boileau*, Traité du Sublime, chapitre XXIV.)

Un insecte qui entrevoit l'infini, PARTICIPE DE *la grandeur qui vous étonne.*

(Voy. d'Anach., ch. XXX.)

Thomas, dans son Essai sur les Éloges, a mis un régime pour l'autre, lorsqu'il a dit : *On peut dire que l'éloquence des auteurs italiens* PARTICIPE À *ce caractère général*; il falloit, DE *ce caractère général.*

(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Quelques-uns disent *participer*, pour *prendre part à* : JE PARTICIPE *à votre douleur.* L'*Académie* dit que ce mot n'est guère d'usage en ce sens.

Féraud est d'avis que le bon goût rejette cette expression.

PASSANT, TE, adjectif. Quoique avec la terminaison active, cet adjectif verbal a le sens passif; il ne se dit pas de celui *qui passe*, mais de l'endroit où l'on passe fréquemment:

Dans le rang que vous tenez, dans la plus brillante et la plus PASSANTE *province de France, joindre l'économie à la magnificence d'un empereur, c'est ce qui n'est pas imaginable.* (Mad. de *Sévigné*.)

Passant aime à suivre le substantif, mais ici, à cause du superlatif et du voisinage de *brillant*, il précède élégamment.

(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

L'*Académie*, *Trévoux*, et M. *Laveaux* dans son Dictionnaire des difficultés, ne mettent que *chemin passant, rue passante*; mais *Féraud* pense qu'on peut dire aussi *ville, province passante*, où abondent les étrangers, les voyageurs.

Quoi qu'il en soit, il est certain que *chemin passager*, *rue* ou *ville passagère*, sont des locutions vicieuses, puisque le mot *passager* ne se dit que de ce qui passe vite, qui ne dure qu'un instant.

PEINTURER, verbe actif. Barbouiller, peindre une chose d'une seule couleur. On *peinture* les les contrevents, les gouttières, les grilles, les travées, les treillages, les boiseries, etc.

Andry de Boisregard, *Ménage*, *Nicot*, *Monnet*, les Dictionnaires de *Trévoux*, de *Wailly*, de M. *Laveaux*, et celui de l'*Académie*, édition de 1798, sont d'avis que ce terme est bon et même nécessaire. Cependant il n'est pas encore généralement adopté.

PENDULE. Ce substantif est masculin lorsqu'on s'en sert pour signifier un corps pesant, suspendu à une verge de fer, ou à un fil de soie, qui, par ses vibrations en allant et venant autour d'un point fixe, par la force de sa pesanteur, sert à régler les mouvements d'une horloge : UN PENDULE *de* 3 *pieds* 8 *lignes* 1/2 *est l'instrument le plus exact pour la mesure du temps; par chacune de ses vibrations, il marque les secondes.*

Pendule est féminin lorsqu'on veut parler d'une espèce d'horloge à poids ou à ressort, à laquelle est joint un pendule ou balancier, qui en règle les mouvements : LA PREMIÈRE PENDULE ou *la première horloge dont l'histoire ait fait mention, est celle de Richard Wallingford, abbé de St.-Alban, qui vivoit en* 1326.

(L'*Académie*, *Trévoux*, et l'Encycl. in-folio, t. XII.)

PERCLUS, adjectif. Impotent de tout le corps ou d'une partie du corps. On dit: *Cette femme est* PERCLUSE, et non pas *perclue*.

Cette observation est d'autant plus nécessaire, que *perclue* a été employé soit par *Buffon*, soit par son imprimeur, dans le supplément à l'Histoire naturelle, tome II, à l'endroit où ce peintre immortel de la nature parle de deux filles nées en 1701, qui tenoient ensemble du côté gauche par les reins : *Judith devint* PERCLUE.

PETTO (*in*), expression empruntée de l'italien, qui signifie *en secret* : *Le Pape a fait deux cardinaux, et en a réservé un* IN PETTO.

(L'*Académie*, *Wailly* et *Féraud*.)

In pecto est une faute.

PÉRIODE est *masculin*, si, dans l'espace qu'on désigne sous le nom de *période*, on ne considère qu'un seul point; on dira donc : *Démosthènes et Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut période. — Cet homme est au plus haut période de la gloire, de la fortune*, c'est-à-dire au plus haut point de la période que parcourt l'éloquence, la gloire, la fortune. On dira aussi, en parlant d'un espace de *temps vague* : *Le dernier période de la vie*, c'est-à-dire le dernier point de la période qu'a parcourue la vie.

Le mot *point*, qui est dans l'esprit sans être dans la phrase, donne le genre masculin au mot *période*.

PÉRIODE, du féminin grec περίοδος *périodos* (chemin autour), est *féminin* en français, toutes les fois qu'il présente un sens conforme à son étymologie.—Ainsi il est *féminin*

Quand on veut parler du temps qu'un astre met à faire sa révolution, ou de la durée de son cours pour revenir au même point d'où il est parti : *la* PÉRIODE *solaire est de* 365 *jours* 5 *heures* 49 *minutes. La* PÉRIODE *lunaire est de* 27 *jours* 7 *heures* 43 *minutes.*;

Quand on veut parler de l'époque, du temps

remarquable par où, en différentes occasions et selon les différentes nations, on commence à compter les années : telle est *la* PÉRIODE *callipique* et *la* PÉRIODE *méthonique*, qui sont deux corrections du calendrier des Grecs. Telle est encore *la* PÉRIODE *Julienne*, inventée par *Scaliger*, qui enferme 7980 ans ; etc., etc. ;

De l'espace de temps qui s'écoule entre deux époques : *L'Histoire se divise en différentes* PÉRIODES ;

De la révolution d'une fièvre qui revient en de certains temps réglés : *La fièvre quarte, et toutes les autres fièvres intermittentes ont leurs* PÉRIODES *réglées ;*

Enfin d'un assemblage de phrases et de propositions qui, liées entre elles, forment un sens total, par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres : *La* PÉRIODE *oratoire est une phrase où plusieurs pensées viennent rayonner autour d'une pensée importante.*

PIED, substantif masc. Beaucoup de personnes pensent pouvoir écrire ce mot avec ou sans *d;* mais l'*Académie* et les lexicographes ne donnent pas le choix. Tous prescrivent l'emploi de cette consonne finale, comme étant d'ailleurs conforme à l'étymologie.

PIED DE ROI, subst. masc. Mesure géométrique dont on faisoit autrefois usage en France, et qui contenoit douze pouces de long.

Plusieurs personnes confondent le mot *pied de roi* avec celui de *pied droit*, qui ne s'emploie qu'en architecture, et qui signifie la partie du jambage d'une fenêtre ou d'une porte. (*L'Académie* et *Trévoux*.)

PINCER. *Voyez* la remarque sur le verbe *Jouer*.

PIRE, PIS.

Pire, adjectif des deux genres, est l'opposé de *meilleur*, et le comparatif de *mauvais*, *méchant*, *nuisible ;* il se rapporte toujours à un substantif masculin ou féminin.—Au superlatif on dit *le pire*. — Quand *pire* forme une comparaison, il est ordinairement suivi de la conjonction *que : Ce vin-là est* PIRE QUE *le premier ;* quand il est surperlatif, il régit *de : Ce vin-là est* LE PIRE DE *tous*.

La condition des hommes seroit PIRE QUE *celle des bêtes, si la solide philosophie et la vraie religion ne les soutenoient.*

(*Fénélon*.)

Il y a de mauvais exemples qui sont PIRES *que les crimes, et plus d'États ont péri, parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois.*

(*Montesquieu*, Grand. et décad. des Romains, ch. VIII.)

Les hommes seroient peut-être PIRES, *s'ils venoient à manquer de censeurs.*

(*La Bruyère*.)

LES PIRES *des ennemis* (disoit sagement un ancien), *ce sont les flatteurs ; et* LES PIRES *de tous les flatteurs, ce sont les plaisirs.*

(*Bossuet*, Serm. du carême.)

Souvent de tous nos maux la raison est le *pire*.
(*Boileau*, Sat. IV.)

Le *pire* des états, c'est l'état populaire.
(*Corneille*, Cinna, act. I, sc. I.)

Pis est l'opposé de *mieux*, et se dit pour plus *mal ;* il *ne se joint pas* à des substantifs masculins ou féminins, mais seulement à des noms ou à des pronoms indéterminés, qui n'ont proprement pas de genre ; ainsi on l'emploie,

1° Lorsqu'il se rapporte à quelque mot dont le genre est neutre (1) : *Rien n'est* PIS *qu'une mauvaise langue.* — *Le* PIS *qu'il puisse arriver* (2). — *Ce que je trouve de* PIS. — *Il n'y a rien de* PIS *que cela.* (L'*Académie*.)

L'homme personnel est nécessairement ennuyé, et, qui PIS *est, ennuyeux.*

(M. de *Ségur*.)

Que d'occasions peuvent renaître, aussi dangereuses que celles dont vous avez échappé, et, qui PIS *est, non moins imprévues !*

(*J.-J. Rousseau*.)

2° Lorsqu'il est employé lui-même comme un nom neutre : *Le* PIS *de l'affaire est que......*

---

(1) *Domergue* donne le genre neutre à quelques mots déterminés, tels que *rien*, *ce*, *cela*, *le*, *il;* comme dans : RIEN *n'est beau que le vrai*, CE *n'est pas cela ; Je ne* LE *suis pas ;* IL *est certain que ;* etc. Il regarde également comme neutres, *le beau*, *le vrai*, *l'utile*, *l'agréable*, et les expressions analogues.

(2) On lit dans le Dictionnaire de l'Académie, *le pis qui puisse arriver*. MM. de l'Académie ont vu apparemment dans cette expression *le pis*, un sujet susceptible de produire une action, un sujet représenté par le *qui* relatif. Mais au lieu de gouverner le verbe comme si on disoit, *le pis est arrivé*, le nom doit être rappelé par le *que* relatif. Exemple : *Le pis qu'il puisse en arriver, c'est qu'il en meure une heure plus tôt.*

C'est ainsi que l'on dit, ce *qu'il y a de pis*, *quelque chose qu'il fasse*, *quelque chose qu'il arrive*, parce que dans ces phrases l'action n'est pas produite par l'antécédent du relatif

En outre, *le pis qui puisse arriver*, et *ce qu'il peut arriver de pire*, sont deux propositions identiques, et *pire* ne peut pas être adverbe dans l'une et sujet dans l'autre.

Il met les choses au PIS. (L'*Académie et Féraud*.)—*Le* PIS *de tout cela est qu'on ne sauroit plus mal écrire*. (*Voltaire*, Comment. sur Sophronisbe.)

3° Lorsqu'il fait la fonction d'adverbe : *Il en dit* PIS *que pendre*. — AU PIS *aller ; au* PIS *faire*. (Même autorité.)

. . . . L'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
Et nous réduire *à pis* que la mendicité.
(*Boileau*, Sat. X.)

Il n'y a que le peuple qui dise *tant* PIRE, *de mal en* PIRE; au lieu de *tant* PIS, *de mal en* PIS. (*Roubaud*, M. *Laveaux* et M. *Lemare*.)

D'après ce qu'on vient de lire, il est évident que *Molière*, au lieu de dire, dans l'Impromptu de Versailles, sc. I, *la prose est* PIS *encore que les vers*, devoit dire : *la prose est* PIRE *encore que les vers*.

PLAIDER, verbe neutre. Soutenir une contestation en justice : *C'est un mauvais métier que de* PLAIDER.—*Il y a dix ans qu'ils* PLAIDENT *l'un contre l'autre*. (L'*Académie*.)

Ce verbe se disoit autrefois à l'actif dans le sens de faire un procès à quelqu'un, l'appeler en jugement : *Il a été obligé de* PLAIDER SON TUTEUR, *pour lui faire rendre compte*. (L'Académie.) — *Il y a trente ans que ces deux familles* SE PLAIDENT. (*Trévoux*.)

Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût *plaidé le prélat*, *et le chantre* avec lui.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. III.)

Et c'est un grand hasard s'il conclut votre affaire,
Sans *plaider le curé*, *le gendre*, et *le notaire*.
(*Racine*, les Plaideurs, act. I, sc. 5.)

Aujourd'hui on dit PLAIDER *contre quelqu'un*.

PLAINDRE. Quand ce verbe s'emploie avec le pronom personnel, il signifie *témoigner du mécontentement*, *du chagrin contre quelqu'un*, ou *quelque chose : La plupart des courtisans* SE PLAIGNENT *de la cour*. Il signifie aussi *se lamenter : Un malheureux* SE PLAINT *du ciel*, *des astres*, *de la fortune* ;

Ou bien encore : *se refuser le nécessaire* pour se nourrir, se vêtir ; *se passer par avarice* des choses les plus nécessaires à la vie : *Cet homme* SE PLAINT *un habit*, *il* SE PLAINT *même le pain que ses enfants mangent*.
(*Trévoux*, *Féraud*, *Gattel*, etc.)

Oh! la belle leçon pour la plupart des pères!
Ils se plaignent souvent les choses nécessaires.
(*Destouches*, le Dissipateur, act. I, sc. 8.)

(*Andry de Boisregard*, pag. 521.—*Wailly*, page 394, et le Dict. de l'*Académie*.)

SE PLAINDRE DE CE QUE, SE PLAINDRE QUE.

Lorsque le verbe de la proposition subordonnée est à l'*indicatif*, ces deux locutions s'emploient indifféremment l'une pour l'autre ; lorsqu'il est au *subjonctif*, *se plaindre que* est la seule qui soit autorisée.

Emploi de l'indicatif :

Ne nous PLAIGNONS *pas* DE CE QUE *la reine*, *sa fille*, *dans un état plus tranquille*, DONNE *aussi un sujet moins vif à nos discours*.
(*Bossuet*.)

On SE PLAINT *en Perse* DE CE QUE *le royaume* EST *gouverné par deux ou trois femmes*.
(*Montesquieu*.)

Claire SE PLAIGNIT DE CE QUE *des élèves l'*AVOIENT *appelée par son nom*. (*Florian*.)

Les gens de mer SE PLAIGNENT QUE *j'*AI *favorisé les gens de la campagne*.
(*Marmontel*, le Trépied d'Hélène.)

Souvent une mère qui passe sa vie au jeu, à la comédie, *et dans les conversations indécentes*, SE PLAINT QU'*elle ne* PEUT *trouver une gouvernante capable d'élever sa fille*.
(*Fénélon*.)

Parlez, Phèdre *se plaint* que je *suis* outragé.
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 4.)

Combien de fois s'est-on PLAINT QUE *les affaires n'*AVOIENT *ni règle ni fin*.
(*Bossuet*.)

Horvey se présenta encore une fois, *et dit qu'il* S'ÉTOIT PLAINT QUE *Charles V*, *qui étoit empereur*, RAISONNOIT *trop bien sur la physique*, *et que présentement il* SE PLAIGNOIT QU'*Érasistrate*, *qui étoit médecin*, *ne* RAISONNOIT *pas assez bien sur la médecine*.
(*Fontenelle*, Jugement de Pluton, lettre des Vivants aux Morts.)

Permettez que mon amitié SE PLAIGNE QUE *vous* AVEZ *hasardé dans votre préface des choses sur lesquelles vous deviez auparavant me consulter*. (*Voltaire*.)

Ils SE PLAIGNOIENT, *peut-être avec justice*, QUE *les nobles et les patriciens ne* TRAVAILLOIENT *qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement*. (*Vertot*.)

Il est plus aisé de sentir que de démontrer que *Bossuet*, par exemple, se seroit exprimé aussi correctement, s'il eût dit : *Ne nous plaignons pas que*, et Montesquieu : *On se plaint que*, au lieu de : *ne nous plaignons pas de ce que* ; *on se plaint de ce que*. En effet, cette ellipse, comme le fait observer M. *Boniface*, dans son Manuel, a lieu dans plusieurs autres verbes mis à l'indicatif, où elle ne change en aucune façon le sens de la phrase.

Ensuite il est facile de se convaincre que les Écrivains qui ont employé *que*, avec *se plain-*

dre suivi de l'indicatif, pouvoient également employer *de ce que*.

Mais ce qui est encore à remarquer, c'est que, dans tous ces exemples, *la plainte est fondée;* il n'y a point de doute sur l'existence de l'action exprimée par le second verbe, du moins pour celui qui parle: ainsi *se plaindre de ce que*, ou par ellipse *se plaindre que*, suivi d'un indicatif, *suppose un sujet de plainte.*

Emploi du subjonctif.

Il est ridicule de SE PLAINDRE *que Montalte* AIT *ramassé toutes ces erreurs dans un seul livre.* (*Pascal.*)

Je m'informerai si elles SE PLAIGNOIENT *qu'on les* EÛT *ennuyées.* (*Racine.*)

Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et se sont PLAINTS *que j'en* EUSSE *fait un très-méchant homme.*

(Le même, première préface de Britannicus.)

Ils le chargèrent d'une lettre pour le pape, où, après s'être PLAINTS *à sa Sainteté qu'on* EÛT *voulu l'engager à décider sur des propositions faites à plaisir*, etc. (*Racine.*)

Pauvre comme je croyois l'être, je n'avois pas droit de ME PLAINDRE QUE *l'on* VOULÛT *me rendre ménagère du peu d'argent qu'on me donnoit.* (*Marmontel.*)

Le verbe de la proposition subordonnée, mis au subjonctif, fait voir *que la plainte n'est pas fondée*, du moins pour celui qui parle, et alors *se plaindre de ce que* ne pourroit pas être substitué à *se plaindre que.*

PLAIRE. *Vaugelas* (325e Rem.) veut que, quand on se sert de ce verbe en terme de civilité et de respect, on supprime la préposition *de*: *Vous* PLAÎT-*il me faire cet honneur? Il lui a* PLU *m'honorer d'une visite.*

De Wailly pense qu'il est toujours mieux d'en faire usage, et en effet l'*Académie*, dans ces sortes de phrases, ne la supprime point.

Autre question qui offre plus d'intérêt. *Doit-on répondre à quelqu'un qui vous offre quelque chose*, *ce* QU'IL *vous* PLAIRA, ou bien doit-on répondre, *ce* QUI *vous* PLAIRA?

Vaugelas (4e Rem.) est d'avis qu'il faut répondre: *Ce* QU'IL *vous* PLAIRA, et non pas: *Ce* QUI *vous* PLAIRA: voici ses raisons:

On dit: *Ce* QU'IL *vous* PLAIRA, parce qu'on sous-entend des mots que l'on supprime par élégance; comme quand je dis: *Je vous rendrai tous les honneurs* QU'IL *vous* PLAIRA, il faut sous-entendre, *que je vous rende* Et ainsi en tous les endroits où l'on se sert de cette façon de parler, *je ferai tout ce* QU'IL *vous plaira*, on sous-entend, *que je fasse;* car, outre qu'il est plus élégant de le supprimer, il seroit importun d'y ajouter toujours cette queue dans un usage aussi fréquent qu'est celui de ce terme de courtoisie et de civilité.

L'*Académie* (page 6 de ses Observations sur *Vaugelas*), *Féraud* (Dictionnaire crit.), *D'Olivet* (32e Rem. sur *Racine*), et plusieurs Grammairiens modernes ont adopté cette opinion.

Voici l'analyse de celle qu'ont émise M. *Laveaux* et M. *Lemare*.

Ce qui te plaira signifie ce qui te sera agréable; et *ce qu'il te plaira*, ce que tu voudras. — *Je fais ce qui me plaît*, signifie je fais ce qui m'est agréable; et *je fais ce qu'il me plaît*, veut dire je fais ma volonté.

Des exemples vont fortifier cette distinction:

Les hommes seront toujours ce QU'IL *plaira aux femmes.* (*J.-B. Rousseau.*)

Ce qu'elles voudront, ce qu'il leur plaira qu'ils soient.

Je vous prie tous deux de ne vous point en aller qu'on ne m'ait apporté mon habit. — Tout ce QU'IL *vous plaira.*

(*Molière*, le Bourg. gent., I, 1.)

Tout ce que vous voudrez, tout ce qu'il vous plaira que nous fassions.

La reine assise, et Robert appelé,
Je sais, dit-il, votre secret, Mesdames,
Ce QUI vous plaît, en tous lieux, en tout temps,
N'est pas toujours d'avoir beaucoup d'amans, etc.

(*Voltaire*, ce qui plaît aux dames.)

La chose qui est agréable aux dames. Ici il n'y a point d'ellipse.

Il faut. . . .
Prendre l'état QUI vous plaira le plus.

(*Voltaire*, le Pauvre Diable.)

L'état qui vous sera le plus agréable. Point d'ellipse.

Si donc on réunit toutes ces opinions et tous ces exemples, on verra que, lorsqu'il y a ellipse, et que l'on a intention d'exprimer la volonté, il faut dire *ce qu'il vous plaira;* mais que s'il n'y a pas d'ellipse, si l'on a intention d'exprimer que la chose est agréable, il faut faire usage de *ce qui vous plaira.*

(L'*Académie*, *Trévoux* et *Richelet.*)

PLEURS, LARMES. Ces deux expressions ont des différences remarquables. Voici comme M. *Laveaux* les établit. Les larmes sont une lymphe renfermée dans le sac lacrymal, et qui sort soit pour humecter la cornée, et l'entretenir nette et transparente, soit lorsque ce sac est comprimé par l'effet de quelque passion. Ainsi *larmes* se dit de celte lymphe, quelle que soit la cause qui la rende visible. *On verse des* LARMES *de joie, de tristesse, d'admiration, de douleur*, etc. *On a les yeux baignés de* LARMES, *on a les* LARMES *aux yeux*. Tous les *pleurs* sont des *larmes*, mais toutes les *larmes* ne sont pas des *pleurs*. Les *larmes* ne prennent le nom de *pleurs* que lorsqu'elles sont excitées par quelque passion violente, par quelque blessure profonde du cœur, par un outrage sanglant, par un vif ressentiment, par un désir ardent de vengeance, par un malheur certain et direct.

Lusignan répand des *larmes*, lorsque, ignorant si ses enfants vivent encore, il cherche des lumières qui puissent l'éclairer sur leur sort :

Dans l'espoir dont j'entrevois les charmes,
Ne m'abandonnez pas, Dieu qui voyez mes *larmes* !
(Zaïre, act. II, sc. 3.)

S'il eût appris la mort de ses enfants, on auroit vu couler ses *pleurs*.

Zaïre, voulant s'éloigner d'Orosmane, veut aller cacher ses *larmes* loin de lui. Ses malheurs sont un secret; elle ne doit parler que de *larmes*.

. . . Ah! souffrez que, loin de votre vue,
Seigneur, j'aille cacher mes *larmes*, mes ennuis.
(Act. III, sc. 6.)

Mais aux yeux d'Orosmane, ces *larmes* sont des *pleurs*, parce qu'il croit Zaïre en proie à une grande douleur.

Mais pourquoi donc ces *pleurs*, ces regrets, cette fuite,
Cette douleur si sombre en ses regards écrite?
(Act. III, sc. 7.)

L'esclave qui a remis à Zaïre le billet de Nérestan, n'a vu dans Zaïre que des *larmes*; il ignore la cause qui les fait couler.

Elle a pâli, tremblé, ses yeux versoient des *larmes*.
(Act. V, sc. 6.)

Mais lorsque Orosmane croit son malheur certain, lorsqu'il se croit trahi par celle qu'il adore, lorsque son cœur est en proie aux passions les plus tumultueuses, ce n'est plus de *larmes* qu'il s'agit :

Voilà les premiers *pleurs* qui coulent de mes yeux.
(Act. V, sc. 8.)

Ces *pleurs*
Du sang qui va couler sont les avant-coureurs.
(Même acte, même scène.)

On peut remarquer les mêmes différences dans les exemples suivants :

. . . Vos yeux, de *larmes* moins trempés,
A pleurer vos malheurs étoient moins occupés.
(*Racine*, Iphig., act. II, sc. 1.)

De mes *larmes* au ciel j'offrois le sacrifice.
(Le même, Esther, act. I, sc. 1.)

Triste, levant au ciel des yeux mouillés de *larmes*.
(Britann., act. II, sc. 2.)

Vos généreuses mains s'empressent d'effacer
Les *larmes* que le ciel me condamne à verser.
(*Voltaire*, Mahomet, act. I, sc. 2.)

A ces mots on lui vit répandre un torrent de LARMES.
(*Montesquieu*, Lettres persanes.)

Il s'arrêta un moment et ses LARMES *coulèrent plus que jamais.* (Le même.)

Exemples de l'emploi du mot *Pleurs :*

Quels malheurs dans ce billet tracés
Vous arrachent, seigneur, les *pleurs* que vous versez?
(*Racine*, Iphig., act. I, sc. 1.)

Cette image cruelle
Sera pour moi de *pleurs* une source éternelle.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 6.)

J'en verse encor des *pleurs* de douleur et de rage.
(*Voltaire*, Mahom., act. II, sc. 3.)

La différence entre *pleurs* et *larmes* est bien marquée dans ce vers de *Voltaire*, où Tancrède dit à Argire:

Pardonnez. . . dans l'état où vous êtes,
Si je mêle à vos *pleurs* mes *larmes* indiscrètes.
(Act. III, sc. 4.)

Il est vrai qu'il y a, dans de bons auteurs, et particulièrement dans les poëtes, des exemples contraires à la distinction qui vient d'être établie; mais on peut croire que c'est souvent la gêne de la mesure ou le besoin de la rime qui a fait confondre ces deux expressions; d'ailleurs il suffit que cette distinction se trouve justifiée par le plus grand nombre d'exemples, pour que l'on soit autorisé à la regarder comme bien fondée.

L'*Académie* ne dit point *des pleurs de joie*, et nous ne croyons pas que l'exemple de *Voltaire* puisse autoriser à le dire.

Le peuple impatient verse des *pleurs de joie*.
(Mérope, act. V, sc. 3.)

Le héros, à ces mots, versa des *pleurs de joie*.
(La Henriade, ch. VI.)

Le mot *pleurs* nous semble consacré aux douleurs profondes au désespoir, à la fureur, à la rage.—*Bossuet*, a employé cette expression dans toute l'étendue de sa signification, lorsqu'il a dit, en parlant de l'enfer. *C'est là que*

règne un PLEURS *éternel*. *Pleurs*, il est vrai, n'a point de singulier; mais qui oseroit condamner cette énergique expression ?

PLIER, PLOYER.

Plier ne suppose pas de résistance à vaincre; *ployer*, au contraire, suppose des efforts de la part de celui qui fait l'action. Ainsi *plier* se dit des choses qui se plient facilement, et qui gardent leur pli; tandis que *ployer* s'emploie en parlant des corps roides qui fléchissent avec peine sous l'effort, et qui tendent à revenir dans leur premier état. Conséquemment *on* PLIE *de la mousseline*, et *on* PLOIE *une branche d'arbre*.

Au figuré, cependant, les Écrivains emploient *plier* avec la signification que nous venons d'assigner à *ployer*. En effet, l'usage permet de dire : *plier son esprit, plier son humeur, plier sous l'autorité, plier sous les ordres.*

Tu dois à ton état *plier* ton caractère.
(*Voltaire*, Alzire, act. I, sc. 4.)

. . . La loi *plia* mes premiers ans
A la religion des heureux musulmans.
(*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 1.)

Ces exemples prouvent, quoi qu'en aient dit *Th. Corneille*, *Féraud*, et même l'*Académie*, que *plier* peut fort bien s'employer dans la poésie et dans le haut style. Quant à *ployer*, il ne se présente, à cet égard, aucun doute. *Bossuet* a dit : *Que tout* PLOIE, *et que tout soit souple quand Dieu commande.*

Racine :

C'est lui qui, devant moi refusoit de *ployer*,
(Esther, act. II, sc. 1.)

Soutiendrez-vous un faix sous qui Rome succombe,
Sous qui le grand Pompée a lui-même *ployé* ?
(*Corneille*.)

Déjà Dôle et Salins sous le joug ont *ployé*.
(*Boileau*, Art poétique, ch. I.)

PLURIEL, terme de Grammaire qui s'emploie pour caractériser un des nombres destinés à marquer la quotité. Ainsi *nombre pluriel* se dit du mot dont on se sert dans les noms, dans les verbes, pour marquer plusieurs personnes ou plusieurs choses :

On en fait usage comme substantif : *Conjuguer le* PLURIEL *d'un verbe;* on en fait aussi, usage comme adjectif: *Terminaison* PLURIELLE, *substantif* PLURIEL.

Vaugelas, dans sa 442e Remarque, s'exprime ainsi sur le mot *Pluriel :*

« Je mets toujours *pluriel* avec un *l*, quoi- « que tous les Grammairiens aient toujours « écrit *plurier*, avec un *r*. La raison sur la- « quelle je me fonde, est que venant du latin « *pluralis*, où il y a une *l*, en la dernière syl- « labe, il faut nécessairement qu'il la retienne « en la même syllabe en français : ce qui a « trompé nos Grammairiens, c'est sans doute « parce qu'on dit *singulier* avec un *r* à la fin, « et alors ils ont cru qu'il falloit écrire *plurier* « également avec un *r*, ne songeant pas que « *singulier* vient de *singularis*, qui a un *r* à la « fin. »

L'Académie, sur cette Remarque, fait observer que l'usage s'est entièrement déclaré pour *pluriel*, et que c'est ainsi qu'il faut parler et écrire ; dans son Dictionnaire, elle ne l'orthographie pas autrement, et le P. *Buffier*, *Régnier-Desmarais*, *Dumarsais*, *Girard*, *D'Olivet*, et tous les Grammairiens modernes font de même.

Ainsi la prononciation de ce mot a dû changer avec son orthographe, c'est-à-dire que l'on doit faire sonner le *l* final. Du temps de Molière, on le prononçoit déjà.

Ton esprit, je l'avoue, est bien *matériel* :
Je, c'est qu'un singulier; *avons* est *pluriel*.
(Les Femmes sav., act. II, sc. 6.)

Les lettres de l'alphabet, les chiffres, les notes de musique, et tous les mots de la langue considérés matériellement, ne prennent point la terminaison caractéristique du pluriel, parce qu'ils n'expriment point plusieurs choses distinctes réunies sous le même nom, mais plusieurs choses de la même espèce considérées individuellement ; enfin des mots pris pour des signes vides d'idées, de purs assemblages de lettres ; ensuite, comme le fait observer judicieusement M. *Lemare*, si l'on écrivoit des *sis*, des *pourquois*, des *ouis*, des *nons*, etc., ce ne seroit plus le mot qu'on vouloit peindre. *Voyez* pag. 74.

POÈTE, subst. masc. Écrivain qui compose des ouvrages en vers; *Pour être* POÈTE, *ce n'est pas assez de faire des vers, il faut encore inventer, et être fertile en fictions.*
(*L'Académie* et *Trévoux*.)

En parlant d'une femme, on dit qu'elle est *poète* : *Quelques-uns des ouvrages de mademoiselle Bernard, morte en 1712, ont de la légèreté et de la délicatesse; ce* POÈTE *peut tenir rang parmi les Scudéri et les Deshoulières.* (Le P. *Buffier*.)

On ne diroit pas avec l'article, *la* POÈTE *Bernard*, ni encore moins *la* POÉTESSE. (*Féraud*.)
(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

Remarquez que c'est un accent grave que l'on met sur le premier *e* de ce mot: c'est ainsi que l'écrivent toutes les personnes qui se piquent d'être correctes : c'est ainsi que l'écrivent *Féraud*, *Jocquemard*, *Gattel*, *Beauzée* (Encycl. méth.), MM. *Cormont*, *Boiste*, *Laveaux*, etc.

Cependant l'*Académie*, dans son Dict (édit. de 1762 et de 1798), *Wailly* et *Trévoux* mettent un tréma sur l'ë.

Mais *Domergue* (page 157 de sa Gramm.) leur répondra que, lorsqu'une des deux voyelles peut être accentuée, le tréma est inutile, et l'accent est de rigueur; et en effet, au lieu d'écrire : *Brisèis*, *Robinson Crusoë*, *Israëlites*, on écrit *Briséïs*, *Robinson Crusoé*, *Israélites ;* conséquemment on doit substituer dans les mots *poëte*, *poëme*, l'accent grave au tréma.

PORTER ENVIE, ENVIER. Ces deux expressions signifient désirer avec une sorte de chagrin ce qui appartient à un autre; mais le P. *Bouhours* (p. 452 de ses Rem. nouv.) est d'avis que chacune de ces expressions donne à cette passion des tournures différentes.

Envier, dit ce critique, ne se dit que des choses, et *porter envie* ne se dit que des personnes : *Il ne faut point* ENVIER *le bien d'autrui.*

Le sage ne PORTE ENVIE *à personne.*

Je ne lui ENVIE *point sa bonne fortune.* — *Je* PORTE ENVIE *à mon ami de ce qu'il a le plaisir d'être avec vous.* (L'*Académie*.)

Voiture, ajoute *Bouhours*, a exactement observé cette distinction dans une de ses lettres à M. *Costar*, dans laquelle il s'exprime ainsi : *Moi*, *qui en toute autre occasion*, *me réjouis de vos avantages plus que des miens propres*, *et qui ne vous* ENVIE *pas votre esprit*, *votre science*, *ni votre réputation*, *je vous* PORTE ENVIE *d'avoir été huit jours à Balzac.*

Tontefois nous ferons remarquer que *La Bruyère; Bossuet* (dans son Discours sur l'Hist. univ. 2e p.); *Fontenelle; Marmontel* (dans les Incas); *Molière* (dans le Tartufe, act. V); *Voltaire* (dans Catilina, et dans son Hist. de Russie, 2e part. chap. 1er); *La Harpe* (dans son Cours de Littérat., tome I); et enfin l'*Académie*, ont aussi fait usage du verbe *envier* en parlant des *personnes ;* de sorte qu'il nous semble qu'on ne doit pas blâmer trop sévèrement ceux qui l'emploient dans cette signification. Quoi qu'il en soit, l'usage d'aujourd'hui est contraire à cette manière de s'exprimer, et les Grammairiens, ainsi que le plus grand nombre des Écrivains modernes, sont d'accord sur ce point.

PORTANT, partic. présent du verbe *porter*, ne doit pas s'employer comme adjectif verbal pour ce qui a rapport à la santé. Ainsi on ne dit pas : *Cette personne est bien* PORTANTE, mais *cette personne* SE PORTE *bien*.

POSTHUME. Qui est né après la mort de son père. — Et par extension, ouvrage qui a paru après la mort de son auteur. D'après cette définition, donnée par l'*Académie* et tous les *lexicographes*, il semble, comme le remarque *Féraud*, que *posthume* se rapporte toujours au défunt, mais activement, que c'est ce qui est émané de lui qui est *posthume*. Ainsi les *œuvres* d'un auteur, imprimées après son décès, sont des *œuvres posthumes ;* mais le jugement qu'en portent des personnes vivantes, n'est pas un *jugement posthume*.

Cependant *d'Alembert* a dit que l'adoption de *Molière*, faite par l'*Académie*, étoit une *adoption posthume* parce qu'elle avoit été faite après sa mort ; mais si *adoption* avoit un sens actif, cette expression voudroit dire que l'*Académie* seroit morte, et qu'elle auroit adopté *Molière* par un codicile.

Fontenelle a dit aussi de *Descartes*, qu'il n'a reçu que des *honneurs posthumes*. Cette phrase a le même vice que celle de *d'Alembert;* car ceux qui rendoient ces honneurs à *Descartes* vivoient encore.

Enfin *La Motte* s'est également trompé dans l'emploi qu'il a fait du mot *posthume*, lorsqu'il a dit que *les réputations sont presque toujours posthumes*.

POST-SCRIPTUM, subst. masculin. Ce mot latin se dit de ce qu'on ajoute à un mémoire, à une lettre, après la signature, et s'écrit en abrégé par ces deux lettres P. S.

On prononce *pos-scriptum*, mais on ne l'écrit pas.

(Le Diction. de l'*Académie*, et celui de *Trévoux*.)

PULMONAIRE, PULMONIQUE. Le Gendre écrit *poulmonaire*, *poulmonique*. L'analogie favorise cette orthographe, et encore plus celle de *poumonaire*, *poumonique*, *poumonie*, ces mots étant dérivés du mot français *poumon ;* mais l'étymologie latine *pulmo*, *pulmonarius*, ainsi que l'usage, y est contraire.

PRÉLUDER. L'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, n'indique ce verbe que neutre, sans régime et seulement au propre ; mais, dans l'édition de 1798, elle dit qu'on s'en sert figurément dans le sens de faire une chose peu importante, pour en venir à une fort importante : *Il* PRÉLUDOIT *aux batailles par des escarmouches*.

Féraud est de cet avis, et il pense que ce seroit une faute de lui donner un régime direct; en effet, les Écrivains ne l'emploient pas autrement.

. . . Jeune alouette, habitante des airs,
Tu mours en *préludant* à tes tendres concerts.
(*Delille*, l'Homme des champs, 1er ch.)

Tout brillant de rosée, il (le soleil) *préludoit* au jour.
(Le même, trad. du Paradis perdu, ch. V.)

PRIER. Nous avons dit, au chapitre où il est question du regime des verbes, que *prier*, suivi d'un infinitif, prend toujours *de*, excepté dans une seule circonstance, et cette circonstance est lorsque ce verbe est suivi du mot *dîner*. En effet on dit, *prier à dîner*, et *prier* DE *dîner*; or, voici la différence qui existe entre ces deux phrases. Pour la sentir, il faut savoir que la préposition *à* indique toujours un but, une tendance à un but. Si j'ai fait préparer un dîner pour quelques personnes, ce dîner est un but pour ceux que je dois y inviter, et *je les* PRIE *à dîner*; c'est-à-dire, à un repas que j'ai fait préparer pour eux. Mais si une personne vient me voir au moment où je suis près de me mettre à table avec ceux que *j'ai priés à dîner*, je *la prie* DE *dîner*, parce que ce dîner, n'avoit pas été préparé pour elle. Il en est de même si je rencontre dans la rue quelqu'un que je n'avois point intention de *prier à dîner*, et pour lequel je n'avois rien fait préparer, *je le prie* DE *dîner*.

J'ai envoyé chez lui pour le PRIER *à dîner*. *Il est venu me voir à l'heure du dîner*. La première expression marque un dessein prémédité, la seconde expression est un terme de rencontre et d'occasion.

Ainsi *prier* DE *dîner* est une invitation fortuite, et *prier à dîner* est une invitation de cérémonie.

(*Ménage*, 43ᵉ ch. — *Th. Corneille*, sur la 398ᵉ Rem. de *Vaugelas*.—*Beauzée*.—M. *Laveaux*, son Dict. sur la Langue franç.,—et plusieurs Gram. modernes.)

Au passif, on ne se sert que de la préposition *à*, avant le verbe *dîner* : *Je suis prié à dîner*.

Inviter suppose encore plus d'appareil que les deux expressions *prier à dîner*, et *prier* DE *dîner*.

PROLONGER, PROROGER.

L'abbé *Desfontaines* a fort bien remarqué que ces deux verbes ne sont pas synonymes. *Prolonger*, c'est rendre de plus longue durée le temps que l'on avoit fixé pour faire quelque chose; et *proroger*, c'est éloigner, c'est remettre le terme auquel on devoit faire quelque chose : *Prolonger* s'entend donc de l'espace du temps, et *proroger* s'entend du terme et non de l'espace.

(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

D'après ces définitions, nous pensons que l'on doit dire : PROLONGER *un délai* et PROROGER *le terme*.

En Angleterre, PROROGER *le parlement*, c'est remettre à un autre jour l'ouverture du parlement, le moment de ses séances. Ce verbe n'a cette signification que dans cette occasion.

PROMENER. Ce verbe, dans le sens de *marcher*, *d'aller*, soit à pied, soit à cheval, s'emploie toujours avec le pronom personnel : ainsi on ne doit pas dire : *Allons* PROMENER, *il est allé* PROMENER; il faut dire : *Allons* NOUS PROMENER, *il est allé* SE PROMENER.

(*Ménage*, 157ᵉ ch. de ses Observ. — *Th. Corneille*, sur la 16ᵉ Rem. de *Vaugelas*,—et l'*Académie*, pag. 23 de ses Observat.)

Il est vrai qu'on dit : *Je l'enverrai bien* PROMENER, *je l'ai envoyé* PROMENER; mais dans ces façons de parler familières, on sous-entend SE. (Le Diction. de l'*Académie*.)

Si *promener* étoit pris dans la signification de *conduire*, *faire marcher*, soit un homme, soit une bête, alors on l'emploieroit activement, et l'on diroit : *Il a bien* PROMENÉ CES ÉTRANGERS *par la ville*.—*Il est bien de* PROMENER UN CHEVAL *échauffé avant que de le mettre à l'écurie*. (L'*Académie*.)

Le verbe *promener* s'emploieroit également bien comme verbe actif, dans ce sens figuré : PROMENER SON ESPRIT *sur divers objets*.

(Même autorités.)

. . . *Je promène mes jours*
Du loisir au travail, du repos à l'étude.
(*Delille*, Dithyr. sur l'Immortalité de l'ame.)

. . . Où *promener nos jours* et *nos misères?*
(Le même, trad. du Paradis perdu, liv. XI.)

Les verbes *baigner*, *moucher*, demandent aussi d'être employés avec le pronom personnel, et ce seroit mal s'exprimer que de dire : *Allons* BAIGNER, au lieu de : *Allons* NOUS BAIGNER. *Je mouche beaucoup*, au lieu de : *Je* ME MOUCHE *beaucoup*. En effet, chacun de ces verbes exprimant une action, il faut absolument faire connoître quel en est l'objet.

Cependant, pour dire qu'on a mis une personne dans le bain, on doit dire dans le sens actif : *On* L'A BAIGNÉE.

(Le Dict. de l'*Académie*, à chacun de ces mots.)

Le verbe *coucher*, qui a quelques rapports avec ces verbes, en ce qu'il s'emploie comme verbe réfléchi; *je vais* ME COUCHER, *il est allé* SE COUCHER; et comme verbe actif : *il faut* COUCHER CET ENFANT, en diffère en ce qu'il s'emploie aussi comme verbe neutre, dans le sens de loger une ou plusieurs nuits en quelque endroit : *Il a* COUCHÉ *le premier jour à Fontainebleau*. — *Je vais* COUCHER *à quatre lieues d'ici*.

PROPRE DE, PROPRE À. *Propre de* s'emploie dans le sens de *seul convenable*, *réservé à* : *Le midi est l'exposition* PROPRE DE *cet arbuste*. (L'Académie.) Il se dit aussi d'un attribut

nécessairement lié à l'essence d'une chose : *Le* PROPRE DU *singe est de contrefaire*. (L'Académie.) — *La pudeur est une vertu* PROPRE DU *sexe*. (Beauzée.) — *La magnanimité est une vertu* PROPRE DES *héros*. (D'Ablancourt.)

Le PROPRE DES *hommes est de s'instruire beaucoup plus par l'épreuve des maux que par la jouissance des biens.* (Raynal.)

Propre à s'emploie dans le sens de *qui peut servir à* ; *qui est d'usage* : *L'aimant est* PROPRE À *frotter l'aiguille d'une boussole*. (Trévoux.) — *Les gens froids et mélancoliques sont* PROPRES À *l'étude*. (Le Dict. de l'Académie.)

PROPRE À, PROPRE POUR.

Voici ce que pense *Roubaud* sur ces deux expressions :

Propre à désigne des dispositions plus ou moins éloignées, une aptitude ou une capacité nécessaire, mais peut-être insuffisante, une vocation ou une destination encore imparfaite. *Propre pour* marque des dispositions prochaines, une capacité plutôt qu'une aptitude entière et absolue, une vocation ou une destination immédiate. En deux mots, la première de ces locutions désigne plutôt un pouvoir éloigné, et la seconde un pouvoir prochain.

Ainsi l'homme *propre* à une chose a des talents relatifs à la chose : l'homme *propre pour* la chose a le talent même de la chose. *Un homme* PROPRE À *tout*, *n'est pas également* PROPRE POUR *tout*. Un savant, en état de donner de bonnes leçons, est *propre pour* une chaire ; un jeune homme, en état de recevoir ses instructions, est *propre aux* sciences : le premier a toutes les qualités et les conditions requises pour instruire actuellement ; le second a les qualités et les conditions nécessaires pour s'instruire ou être instruit avec le temps. On est tout formé à l'égard de la chose *pour laquelle* on est *propre* : il faudra se former à l'égard de la chose *à laquelle* on est *propre*.

Un objet est *propre pour* faire, et *propre à* devenir : un bois est *propre pour* teindre ou donner de la teinture : une étoffe est *propre à* teindre ou à recevoir la teinture.

Q

Q est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

QUANTES, adjectif qui n'a point de singulier. On l'employoit autrefois assez fréquemment dans le langage familier ; aujourd'hui cette expression est rejetée dans le langage populaire. *Je vous accompagnerai chez lui* TOUTES ET QUANTES FOIS *qu'il voudra*, signifie *je vous accompagnerai autant de fois qu'il voudra*.

Danet et *Trévoux* écrivent *toutefois et quantes*, sans *s* à *toute*, et faisant de *toutefois* un seul mot. Ce sont deux fautes contre l'usage, et contre ce que l'on trouve écrit dans le Dictionnaire de l'*Académie*, dans ceux de *Féraud* et de *Wailly*.

QUART, substantif masculin. C'est la quatrième partie d'un tout. Ce mot, mis par les Grammairiens au rang des noms de nombre distributifs, prend la marque du pluriel : *Cette horloge sonne les* QUARTS.

On appelle le *quart-d'heure de Rabelais*, le moment de payer sa dépense dans une auberge, sa perte au jeu, on ce qu'on a acheté à crédit. On le dit aussi au figuré : *L'idée de la mort nous annonce un* QUART-D'HEURE *qui est pour tout le monde le* QUART D'HEURE *de Rabelais*. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

QUATRE. On écrit *entre* QUATRE *yeux*, pour signifier tête-à-tête, et l'on dit *quatres yeux*, pour la douceur de la prononciation. C'est ainsi que s'exprime l'*Académie* au mot *Œil* et au mot *Yeux* ; mais on observera que c'est dans son Dict. édit. de 1798 : et, comme nous l'avons dit plusieurs fois, cette édition n'est pas reconnue par toute l'*Académie*.

Richelet et *Trévoux* écrivent *quatre yeux*, et ils ne parlent pas de la prononciation.

Beauzée (Encycl. méth., au mot *Euphonie*) est d'avis qu'il seroit mieux d'écrire *quatre-s-yeux*, parce qu'alors il ne resteroit aucun doute sur la prononciation de cette expression ; il pense d'ailleurs qu'il y auroit de l'inconvénient à ne pas y introduire de *s*, car autrement il faudroit prononcer *quate yeux*, en altérant le premier mot, ou *quatre ieux*, en décomposant le second, comme celui d'*ieuse* ; au lieu qu'on ne gâte ni l'un ni l'autre en introduisant le *s* euphonique, qui a, au surplus, de l'analogie avec le nombre pluriel désigné par *quatre*.

Il est vrai de dire qu'il y a un certain usage en faveur de cette prononciation proposée par *Beauzée*, mais c'est l'usage des personnes à qui notre orthographe est absolument inconnue. Deux hommes grossiers ont une querelle, ils se menacent : *Si nous sommes jamais entre* QUATRE-SYEUX, dit l'un d'eux, *tu me le paieras*. Comment l'homme instruit a-t-il pu conclure de là, que, pour la douceur de la prononciation, il faut dire, *entre quatre-syeux* ? Si *quatre yeux* offre un son dur à l'oreille, *quatre œufs* n'offre pas un son plus doux ; l'euphonie exigeroit donc que l'on dît *quatres-œufs* ; et alors pourquoi d'eu-

phonie en euphonie, n'iroit-on pas jusqu'à dire *huits-yeux?* car enfin le *s* est plus doux que le *t*.

Entre quatre yeux est donc la seule prononciation qu'on puisse admettre; elle est d'ailleurs conforme à celle qu'ont adoptée des littérateurs distingués, et un grand nombre de Grammairiens, pour ne pas dire la totalité.

QUELQUE CHOSE.

Vaugelas, dans sa 40e et sa 477e Remarque, après avoir longuement examiné quel genre demande cette expression, pense qu'il vaut mieux lui donner un adjectif masculin qu'un féminin: et qu'il est mieux d'écrire: *Il y a* QUELQUE CHOSE *dans ce livre qui mérite d'être* LU, que: QUELQUE CHOSE *qui mérite d'être* LUE.

La Motte-Le-Vayer, sur cette Remarque, croit que le masculin et le féminin sont bons.

Th. *Corneille* ne laisse pas le choix, il est d'avis que le masculin doit seul être employé.

Féraud, *Wailly*, *Girard*, M. *Sicard*, et plusieurs autres Grammairiens modernes ne pensent pas qu'il puisse y avoir de doute sur le genre que l'on doit donner à l'adjectif qui accompagne *quelque chose*, c'est-à-dire qu'ils veulent que l'on dise: *Ne dites pas à votre ami, qui vous demande* QUELQUE CHOSE: *Allez et revenez, je vous* LE *donnerai demain, lorsque vous pouvez* LE *lui donner à l'heure même.*

Enfin l'*Académie*, dans ses Observations sur les Remarques de *Vaugelas*, et dans son Dictionnaire au mot *Chose*, tranche la difficulté en disant, en termes exprès, que, quand *quelque chose* est considéré comme un seul mot, quand il répond à l'*aliquid* des Latins, il est toujours *masculin*:

. . . Retenez de moi ce salutaire avis;
Pour savoir *quelque chose*, il faut l'avoir *appris*.
(M. *Andrieux*.)

De toutes ces opinions, à-peu-près unanimes, il résulte qu'il y a une faute dans ce qui suit:

Quand on aura de vous *quelque chose* à prétendre,
Accordez-*la* civilement;
Et, pour obliger doublement,
Ne *la* faites jamais attendre.

Toutefois, dit *Wailly*, s'il y a un adjectif entre *quelque chose*, alors ce n'est plus un seul mot, et *chose* reprend son genre féminin; c'est-à-dire que l'on écrira: QUELQUES BELLES CHOSES *que vous écriviez*, ELLES *ne seront jamais goûtées, si vous les prononcez mal.*

Après *quelque chose*, *Vaugelas* est d'avis qu'on peut supprimer *de* avant les adjectifs qui régissent cette préposition; la raison qu'il en donne, c'est que cette répétition rend la phrase dure et désagréable; il veut que l'on dise: *Il l'exhortoit à faire* QUELQUE CHOSE *digne de sa naissance*, au lieu de: *Il l'exhortoit à faire quelque chose* DE *digne de sa naissance.*

L'*Académie* (dans son Dict.) dit que souvent l'adjectif qui suit *quelque chose* est précédé de la préposition *de: Quelque chose de fâcheux, de merveilleux.*

De Wailly, *Lévizac* et *Demandre* sont d'avis que la dureté du son n'est pas une raison suffisante pour faire la suppression proposée par *Vaugelas*: d'abord, parce que cette formule ayant été de tout temps dans la langue, elle est conforme à l'usage; ensuite, parce que ce changement seroit une faute, en ce que le mot *chose*, joint à *quelque*, change de nature, et ne présente pas une idée déterminée, comme lorsqu'il est uni à tout autre prépositif; ce qui fait que, de *substantif*, il devient pronom *indéfini*. *Vaugelas* lui-même paroît être de cet avis dans une autre remarque, où il avoue que *quelque chose* est un seul mot qui est toujours masculin. Or, dans notre langue, *le pronom indéfini* est suivi de la préposition *de: Aucun* DE *vous; nul* DE *vous; pas un* DE *vous; personne* DE *vous; qui que ce soit* DE *vous; rien* DE *solide; quoi que ce soit* DE *bon*, etc., parce que l'effet de cette préposition est de faire disparoître la signification vague que ce pronom a de lui-même, en la déterminant à un objet particulier; et, dans ce cas, comme le fait observer *Dumarsais*, l'adjectif placé après *de* perd aussi sa nature, et devient un *vrai substantif*, car ce ne sont pas les mots en eux-mêmes qui décident de leur nature, mais c'est l'emploi qu'on en fait.

Bret, dans son Commentaire sur Amphitryon (act. II, scène 3), n'adopte pas non plus la suppression de la préposition *de*, et il trouve que *Molière* manque à l'exactitude grammaticale, lorsqu'il fait dire à Sosie:

Je crains fort, pour mon fait, *quelque chose* approchant.

au lieu de: *Quelque chose* D'*approchant.*

Et les Écrivains sont d'avis de faire usage de cette préposition; Voltaire a dit, dans sa 143e lettre à d'Alembert: *Heureux si Bayle avoit plus respecté les mœurs et la religion*, OU QUELQUE CHOSE D'APPROCHANT!

Et *La Harpe*, dans son Cours de Littérature, a également dit: *Si Eschyle et Sopho-*

ele n'ont pas eu cette idée, ils ont dû concevoir QUELQUE CHOSE N'APPROCHANT.

De sorte que l'on peut hardiment conclure que, dans les phrases où l'on pencheroit à supprimer *de* pour éviter un son dur et désagréable, il est beaucoup mieux d'employer un autre tour, ce qui est aisé, puisqu'il y en a un très-bon, qui consiste, par exemple, à modifier *quelque chose* par le relatif *qui*, sujet d'une proposition incidente déterminative; comme : *Il l'exhortoit à faire* QUELQUE CHOSE *qui fût digne de sa naissance.*

QUINCAILLERIE, subst. fém. *Trévoux* et *Restaut* écrivent *clincaillerie*; mais l'*Académie* et les lexicographes modernes ne font usage que du mot *quincaillerie*, conformément à l'étymologie de ce mot. En effet, *quincaillerie* vient de *quinque*, qui veut dire *cinq*, parce que, lorsque anciennement on prelevoit un droit exorbitant à chaque vente de marchandises, on en exceptoit seulement les objets d'une valeur au-dessous de *cinq sous*, qu'on a appelés, à cause de cela sans doute, *quincaillerie*.

R.

R est substantif féminin, suivant l'appellation ancienne, et substantif masculin, suivant l'appellation moderne.

ENTENDRE RAILLERIE, c'est prendre bien ce qu'on nous dit, et ne s'en point fâcher : *Néron, tout Néron qu'il étoit*, ENTENDIT *très-bien* RAILLERIE *sur ses vers, et ne crut pas que l'empereur en cette occasion, dût prendre les intérêts du poete.*

(*Boileau*, Disc. sur la Satire.)

J'ai reconnu en vous une qualité que j'estime fort, c'est que vous ENTENDEZ *très-bien* RAILLERIE, *quand d'autres que moi vous font la guerre sur vos petits défauts.*

(*Racine*, Lettre à son fils.)

Hé, mon Dieu! tout cela n'a rien dont il s'offense.
Il *entend raillerie* autant qu'homme de France.

(*Molière*, les Femmes sav., act. IV, sc. 3.)

Le galant homme ENTEND RAILLERIE *et pardonne l'injure.* (*Trublet*, Essais de Litt.)

Entendre la raillerie, c'est entendre l'art de railler, comme entendre la poésie, c'est entendre l'art et le génie des vers. (Le ch. de Jaucourt, Encycl., in-fol.) *Peu de gens* ENTENDENT *la fine et innocente* RAILLERIE.

(Le P. *Bouhours*, pag. 40 de ses Rem.)

RAISONNER, RÉSONNER, sont deux verbes neutres qui ont des significations bien différentes.

Raisonner signifie faire usage de sa raison pour connoître la vérité : *La logique apprend l'art de bien* RAISONNER, *de* RAISONNER *en forme.* (Trévoux.)—*La soumission est la source des lumières; plus on veut* RAISONNER, *plus on s'égare; plus on doute, plus Dieu permet que les doutes augmentent.* (*Massillon.*)

Résonner signifie retentir, renvoyer le son : *Les grands parleurs sont comme les tonneaux vides qui* RÉSONNENT *plus que les pleins.*

(Pensée de *Phocion.*)

La grotte de Calypso ne RÉSONNOIT *plus de son chant.* (Fénélon, Télém., liv. I.)

(*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie.*)

De leurs douces chansons, instruits par la nature,
Mille tendres oiseaux font *résonner* les airs.

(*J.-B. Rousseau.*)

RANCUNIER, IÈRE, adjectif. Qui est sujet à la rancune, qui garde de la rancune. *C'est un homme* RANCUNIER, *un esprit* RANCUNIER. Ce mot s'emploie aussi comme substantif : *C'est un* RANCUNIER, *une* RANCUNIÈRE; et dans les deux cas, il est familier.

(L'*Académie*, *Trévoux*, et plusieurs gram. mod.)

Rancuneux, *rancuneuse*, est un barbarisme. *Boiste*, qui a dit au mot *Haineux* que cet adjectif s'entend d'un homme *rancuneux*, naturellement porté à la haine, est d'autant plus à reprendre, qu'à la lettre *R*, il n'indique que le mot *Rancunier*.

SE RANGER DU, SE RANGER À.

Se ranger du parti de quelqu'un, c'est s'unir avec lui contre d'autres personnes qui ont un intérêt contraire. *Cicéron, s'étant* RANGÉ *du parti de Pompée, entreprit la défense de Ligarius, son ami, accusé d'avoir porté les armes contre César.*

(Le P. *Rapin.*)

Seigneur, n'attirez point le tonnerre en ces lieux;
Rangez-vous du parti des destins et des dieux.

(*Corneille*, Pompée, act. I, sc. 1.)

Je ne murmure point qu'une amitié commune
Se range du parti que flatte la fortune.

(*Racine*, Britann., act. III, sc. 7.)

SE RANGER À *l'opinion de quelqu'un*, c'est déclarer qu'on l'adopte : *Tous les opinants* SE RANGÈRENT À *son avis.* (L'Académie.) — Peut-être objectera-t-on que *Gresset* fait dire à Sidney (act. I, sc. 5) :

Depuis qu'à ce parti mon esprit *s'est rangé.*

mais ici, *se ranger à un parti* ne signifie pas plus s'unir avec quelqu'un que déclarer qu'on adopte son opinion; il signifie seulement prendre une résolution, une détermination.

(Le Dict. crit. de *Féraud*, *Trévoux* et le Dict. de l'*Académie.*)

RAPIÉCER, RAPIÉCETER, RAPETASSER.

Ces trois mots sont souvent employés indis-

tinctement, et cependant ils présentent des différences assez sensibles :

Rapiécer, c'est raccommoder en mettant une pièce ou des pièces.

Rapiéceter, c'est remettre sans cesse de nouvelles pièces, ou mettre beaucoup de petites pièces; ce verbe marque la réduplication ou un diminutif.

Rapetasser, c'est raccommoder grossièrement de vieilles bardes.

On *rapièce* un bas, du linge, un rideau, auquel on met proprement une pièce. On *rapiécette* le linge, les vêtements, les meubles qu'on est toujours à *rapiécer*, où l'on ne voit que pièces et morceaux. On *rapetasse* les vieilles hardes qui ne sont plus que des lambeaux recousus ensemble, ou appliqués les uns sur les autres. (*Beauzée*, Synon.)

Féraud fait observer, sur *rapetasser*, que ce mot, au figuré, ne peut être bon que dans le style comique ou satirique.

RAPPELER, verbe actif et réduplicatif; *appeler de nouveau : Je l'ai appelé et* RAPPELÉ *sans qu'il m'ait répondu.* Il signifie plus ordinairement *faire revenir* la personne qui s'en va, quoiqu'on ne l'ait pas encore appelée : *Je m'en allois, et il m'a* RAPPELÉ.

(L'*Académie*.)

Il veut les *rappeler*, et sa voix les effraie.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 6.)

. . . Sa bouche, trois fois
Voulant les *rappeler*, ne trouve plus de voix.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. II.)

Rappeler signifie encore représenter les idées des choses passées : *Nous* RAPPELONS *même par l'imagination ce qui nous est échappé de ce monde.* (Massillon.)—*Un cœur vertueux s'afflige en* RAPPELANT *le souvenir de ses passions déréglées.*

(*Fénélon*, de l'Existence de Dieu, ch. XLVIII.)

On dit aussi dans le même sens : RAPPELER *sa jeunesse, sa mémoire*, et *se* RAPPELER *quelque chose dans la mémoire.*

(*Urbain Domergue*, pag. 121. — L'*Académie* et *Trévoux*.)

Observez qu'on ne doit pas dire : *Je me* RAPPELLE DE *cet événement*, car cette phrase veut dire : *Je rappelle à moi de cet événement*; or, *à moi*, et *de cet événement*, sont deux régimes indirects, et il est de principe que tout verbe actif veut un régime direct. Il faut donc dire, pour s'exprimer correctement : *Je me* RAPPELLE *cet événement.* Par la même raison, au lieu de dire : *Je m'en* RAPPELLE, qui est la même chose que, *je rappelle à moi de cela*, on doit dire : *Je me* LE RAPPELLE.

Si *se* RAPPELER DE *quelque chose* présente une faute grave, *se* RAPPELER D'AVOIR *fait quelque chose* est une locution que l'usage a admise.

Dans le Dictionnaire de l'*Académie*, édition de 1798, on lit : *Se rappeler* se joint avec l'auxiliaire *avoir* et la préposition *de : Je me* RAPPELLE D'*avoir vu*, D'*avoir fait*; et avec le *que* conjonctif : *Je me* RAPPELLE QU'IL M'*a dit.*

Féraud dit que *se rappeler* régit *de* avec l'infinitif; mais il pense que, dans ce cas, la préposition *de* est employée par euphonie.

Domergue et *Domairon* sont d'avis que l'emploi de la préposition *de*, entre *se rappeler* et un infinitif, est autorisé par analogie avec les constructions *espérer de*, *désirer de*, *préférer de.*

Enfin les Écrivains viennent à l'appui de ces autorités.

On lit dans *Roubaud : La réminiscence est le plus léger et le plus foible des souvenirs, ou plutôt c'est un ressouvenir si foible et si léger, qu'en nous rappelant une chose, nous ne nous rappelons pas, ou* NOUS NE NOUS RAPPELONS *qu'à peine* D'EN AVOIR *en peut-être quelque idée.*

Dans *Condillac : Quand nous commençons à réfléchir, nous ne voyons pas comment les idées et les maximes que nous trouvons en nous, auroient pu s'y introduire ;* NOUS NE NOUS RAPPELONS PAS D'EN *avoir été privés.*

Dans J.-J. *Rousseau* (la Nouvelle Héloïse) : *Il s'est* RAPPELÉ DE *vous* AVOIR *vu.*

Dans *La Harpe* (Cours de Littérature) : *Je crois tout ce morceau absolument neuf ; du moins ne me* RAPPELÉ JE *pas* D'*en avoir vu nulle part un semblable.*

Dans M. de *Châteaubriand : Nous nous* RAPPELONS D'AVOIR *trouvé une fois un nid de bouvreuil dans un rosier.*

RAPPORT À, RAPPORT AVEC. Une chose *a rapport à une autre*, quand l'une conduit à l'autre, ou parce qu'elle en dépend, ou parce qu'elle en vient, ou parce qu'elle en fait souvenir, ou par quelque autre raison : ainsi, *les sujets ont* RAPPORT AUX *princes, les effets* AUX *causes, les copies* AUX *originaux.* (Beauzée.)— *Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, selon qu'elles ont* RAPPORT À *une bonne ou à une mauvaise fin.* (L'Académie.) — Et une chose *a rapport avec une autre chose*, quand elle lui est analogue, conforme, semblable. *Une copie*, en termes de peinture, *a* RAPPORT AVEC *l'original*, si elle lui ressemble, et qu'elle en représente tous les traits : mais, bien qu'elle soit imparfaite, elle ne laisse pas d'avoir *rapport à* l'original. (*Beauzée.*)— *La longue italienne a grand* RAPPORT, *a un grand* RAPPORT

AVEC *la langue latine.* (L'Académie, *Beauzée*, Synon. — Le P. *Bouhours*, p. 361 de ses Rem.)

RAPPORT (PAR), expression qui tient lieu de préposition, et qui signifie, *pour ce qui est de*, *quant à ce qui regarde ;* on dit : *Toutes les actions d'un chrétien doivent être faites* PAR RAPPORT *à Dieu.* (L'*Académie.*)

Cette manière de s'énoncer n'a rien que de très-correct ; mais ce qui ne l'est pas, et ce qui est très-commun parmi le peuple, c'est de dire : *Par rapport que, par rapport à ce que*, au lieu de : *Par la raison que*, *parce que*. Si l'on demande à un ouvrier : *Que me coûtera cela? que me demandez-vous pour ce parquet?* il répond : *Je ne puis encore vous le dire*, PAR RAPPORT QUE *je ne sais pas ce qu'il faudra de bois*, ou PAR RAPPORT QUE *je n'ai pas encore pris la mesure de votre appartement.* (Le Dict. de *Trévoux.*)

RÉBARBATIF, IVE, adjectif ; qui a l'humeur bourrue, fantasque et rebutante : *C'est un grand défaut à un ministre, à un juge, à un homme en place, d'être* RÉBARBATIF. — *Une figure* RÉBARBATIVE *n'est pas susceptible d'amollir un cœur.*

On disoit autrefois *rébarbaratif. Molière* a employé cette expression dans le Florentin, scène 7 ; présentement ce seroit un barbarisme.

(*Trévoux, Féraud, Richelet* et l'*Académie.*)

REBOURS, substantif masculin, qui se dit principalement du contre-poil des étoffes : on prend le *rebours* d'une étoffe, pour mieux la nettoyer. — Ce mot s'emploie plus ordinairement au figuré, pour signifier le contre-pied, tout le contraire de ce qu'il faut : *Les ministres, les hommes en place, sont souvent obligés de dire le* REBOURS *de ce qu'ils pensent.* Il est du style familier.

A rebours, *au rebours*, sont des manières de parler adverbiales, qui veulent dire à contre-sens : *Vergeter, épousseter un drap* À REBOURS. — *Les sorciers disent leurs prières* À REBOURS.

On dit aussi *au rebours*, et *à rebours du bon sens.*

Au rebours signifie encore *au contraire. J.-B. Rousseau* l'a employé en ce sens dans son épigramme contre les journalistes de *Trévoux.*

> Petits auteurs. . .
> Vous vous tuez à chercher dans les nôtres (ouvrages)
> De quoi blâmer, et l'y trouvez très-bien ;
> Nous, *au rebours*, nous cherchons dans les vôtres
> De quoi louer, et nous n'y trouvons rien.

Les ignorants disent *à la rebours.*

(Le Dict. de l'*Académie.*)

RÉCÉPISSÉ, substantif masculin ; écrit par lequel on reconnoît avoir reçu des pièces, des papiers de quelqu'un, pour en prendre communication : *Quand vous me rendrez mes* RÉCÉPISSÉS, *je vous rendrai tous vos papiers.* (L'*Académie.*)

Ce terme est purement latin, et signifie *avoir reçu*. Il est demeuré, ainsi que plusieurs autres, dans la pratique, parce que les expéditions se faisoient en latin, et il est du petit nombre de ceux qui, ayant passé du latin dans notre langue, prennent un *s* au pluriel.

(*Trévoux, Richelet* et l'*Académie.*)

RÉGLISSE. Plante qui pousse de hautes tiges à la hauteur de trois ou quatre pieds, et dont la racine sert à faire de la tisane.

Vaugelas, *Nicot*, *Ménage* écrivent *regueliсе* et *reguelice ;* d'autres emploient ce mot au masculin ; mais *Ménage* (75e ch.), *Wailly*, tous les lexicographes, et l'*Académie* (dans son Observ. sur la 291e Rem. de *Vaugelas*, et dans son Dict.), ne le mettent qu'*au féminin.*

RESPIRER se dit figurément pour *souhaiter ardemment*, *aimer avec passion ;* en ce sens on l'emploie plus ordinairement avec la négative suivie de *que : Il* NE RESPIRE QUE *les plaisirs.* (L'Académie.) — *Un tyran* NE RESPIRE QUE *le sang et le carnage ; un usurier* NE RESPIRE QUE *le gain ; un homme outragé*, QUE *la vengeance.* (*Trévoux.*)

(L'*Académie* et *Féraud.*)

Je NE RESPIROIS QUE *le service du roi et l'intérêt de l'État.* (Paroles du prince de Condé, rapportées dans son Orais. fun., prononcée par *Bossuet.*)

Peut-être, dit *D'Olivet* (dans ses Rem. sur *Racine*), trouvera-t-on une espèce de bizarrerie de restreindre le verbe *respirer*, pris en son premier sens, à la négative ; néanmoins il faut l'appeler une délicatesse, une finesse qui est de nature à ne pouvoir se trouver que dans une langue extrêmement cultivée.

Respirer, ajoute ce critique, lorsqu'il est employé sans la négative, a communément une autre signification. *Tout* RESPIRE *ici la piété*, signifie, non pas que *tout désire ici la piété*, mais que *tout donne ici des marques de piété.*

D'où il faut conclure que l'on peut dire également, *il respire la vengeance*, et *il ne respire que vengeance*. La première phrase signifie que la vengeance est l'objet de ses désirs, et la seconde, que ce désir est porté à un si haut point qu'il absorbe tous les autres, et que l'homme dont on le dit, sacrifieroit tout pour se venger.

RESSENTIMENT. Ce mot s'est dit indifférem-

ment des bienfaits, des offenses, des bons et des mauvais offices.

Aujourd'hui, dit l'*Académie*, il ne se dit guère qu'en parlant des injures : *On doit sacrifier son* RESSENTIMENT *au bien de l'État.*

Un bon chrétien ne doit garder de RESSENTIMENT *contre personne.*

Ainsi, au lieu de dire comme *Delille*, parlant du chien (les trois Règnes de la nature, ch. VIII) : *Gardant du bienfait le doux* RESSENTIMENT, on dira : *Gardant du bienfait le doux souvenir.*

Voltaire, dans son Commentaire sur *Corneille*, et M. *Auger*, dans son Commentaire sur *Molière* (Don Garcie de Navarre, page 205), pensent également que ce mot ne s'emploie maintenant que pour exprimer le souvenir des injures reçues, et non celui des bienfaits.

RESSENTIR. Le P. *Bouhours* (page 28 de ses Rem.) est d'avis que *ressentir* se prend en bonne et en mauvaise part, et que *se ressentir* ne se prend qu'en mauvaise part; qu'alors on diroit bien : *Je* RESSENS LE *plaisir qu'il m'a fait, l'injure qu'il m'a faite*; mais qu'on ne pourroit pas dire : *Il se* RESSENT *des déréglements de sa jeunesse.*

Trévoux et *Féraud* se sont rangés à cet avis.

Mais l'*Académie* dit que *se ressentir* peut s'employer pour signifier avoir part à quelque événement heureux ou malheureux, et qu'on peut très-bien dire : *Je* ME RESSENS *de la libéralité, de la protection de cette personne.*—*Si je fais une grande fortune, mes amis s'en* RESSENTIRONT.

L'usage est d'accord avec l'*Académie*.

RÉTABLIR, verbe actif. Remettre au premier état, en bon état, en meilleur état : *Sa maison étoit toute ruinée, il l'a fait* RÉTABLIR.— *On a* RÉTABLI *cet homme dans sa charge, dans ses biens, dans tous ses droits.* — *Le fils de Dieu a fondé son temple si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le* RÉTABLISSE.

(*Bossuet.*)

D'après cette définition et ces exemples, la phrase suivante, qui est de *Vaugelas*, n'est donc pas correcte : *Avec un renfort considérable, il marcha pour* RÉTABLIR *le désordre des provinces révoltées.*

C'est l'ordre, dit l'*Académie*, qu'on rétablit, et non pas le désordre; *Vaugelas* devoit dire : *Avec un renfort considérable il marcha pour* RÉTABLIR L'ORDRE.

RÉUNIR, verbe actif. Ce verbe signifiant *posséder en même temps* ne veut point que la préposition *à* soit placée avant un de ses régimes; ainsi ne dites pas :

Caton RÉUNISSOIT *la vaillance* À *la sagesse.*

Mais dites : *Caton* RÉUNISSOIT *la vaillance* ET *la sagesse.*

Si on vouloit employer la préposition *à*, il faudroit se servir du verbe *unir*.

Caton UNISSOIT *la vaillance* À *la sagesse.*

D'après ce principe, on doit se garder d'imiter deux auteurs modernes qui ont dit :

Cette jeune personne RÉUNIT *les grâces* À *la beauté.* — *Votre ami* RÉUNIT *la modestie* AU (*à le*) *mérite.* — *Turenne* RÉUNISSOIT *la prudence* À *la hardiesse.*

Il faut : *Cette jeune personne* RÉUNIT *les grâces* ET *la beauté.* — *Votre ami* RÉUNIT *la modestie* ET *le mérite.* — *Turenne* RÉUNISSOIT *la prudence* ET *la hardiesse.*

Ou bien en se servant du verbe *unir* :

Cette jeune personne UNIT *les grâces* À *la beauté.* — *Votre ami* UNIT *la modestie* AU *mérite.* — *Turenne* UNISSOIT *la prudence* À *la hardiesse.* (M. *Laveaux.*)

RICHESSE, subst. fém., signifie au singulier opulence, abondance de biens : LA RICHESSE *d'une province, c'est la culture des terres, la nourriture des bestiaux, le commerce.*

Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le Permesse ;
Ce n'est point sur ses bords qu'habite la *richesse*.
(*Boileau.*)

On dit aussi, au figuré, *la richesse d'une langue*, dans le même sens qu'on dit qu'*une langue est riche*. On dit également, *les enfants font la* RICHESSE *des pères.* LA RICHESSE *du sage est sa modération.* (*L'Académie.*)

Richesses, au pluriel, se dit lorsqu'on veut exprimer une quantité considérable de biens de diverses espèces : LES RICHESSES *enorgueillissent.* (L'Académie.) — *Jouissons paisiblement des* RICHESSES, *ne les cherchons pas avec inquiétude ; il faut en être le maître, et non pas l'esclave, et ne nous point inquiéter, ni ne nous point désespérer de leur perte.*
(*St.-Évremond.*)

Le vrai chrétien est peu touché des RICHESSES *qu'il méprise.* (*Massillon.*)

Féraud pense que la contrainte de la rime a fait préférer à *L. Racine* le singulier au pluriel, dans une occasion où celui-ci méritoit la préférence :

Heureux qui, de la sagesse
Attendant tout son secours,
N'a point mis dans la *richesse*
L'espoir de ses derniers jours.
(Cant. sur le Bonheur des Justes.)

Mais M. *Laveaux* croit que *dans la richesse* est aussi bien dit que *dans les richesses*. Par la première expression, *richesse* s'entend dans un sens collectif, et par la seconde, dans un sens distributif.

RISQUE, péril, danger : *Un menteur court grand* RISQUE *de n'être jamais cru, lors même qu'il dit la vérité.* — *Il y a des hommes qui mettent une sorte d'intrépidité à courir tout* LE RISQUE *de l'avenir, ne pensant jamais au présent.* (*La Bruyère.*)

Le genre de *risque* a été long-temps incertain. *Pascal*, *Scarron*, *Bouhours*, l'ont employé au féminin ; mais le masculin l'a emporté.

Ménage (p. 460 de ses Additions et Changements), et *Trévoux*, dans son Dictionnaire, pensent que ce mot est ordinairement masculin.

L'*Académie* est également de cet avis ; elle en excepte cependant cette phrase où l'on dit : *à* TOUTE RISQUE, pour dire *à tout hasard.*

RIEN. Ce mot est mis ordinairement par les Grammairiens au nombre des pronoms indéfinis, il signifie *chose*, *quelque chose* ; alors quand on veut exprimer *nulle chose*, il faut *ne rien*, équivalent de *non-chose*, c'est-à-dire, la *négation* avec le mot *rien* : *Nous sommes de telle nature, qu'il* N'Y A RIEN *au monde qui se fasse tant admirer qu'un homme qui sait être malheureux avec courage.*

(*Racine*, Préf. de la trag. d'Alexandre.)

Les grands ambitieux, et les misérables qui n'ont RIEN *à perdre, aiment toujours le changement.* (*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., p. 503, 3e part.)

Rien n'est plus incertain que notre dernière heure :
Heureuse incertitude, aimable obscurité,
Par où la divine bonté
A veiller, à prier, sans cesse nous convie.
(L'abbé *Testu.*)

(*D'Olivet*, 49e Rem. sur Racine. — *Domergue*, page 393 de ses Solut. gramm., et les Autorités ci-dessus.)

Boileau a donc fait une faute, lorsqu'il a dit dans sa Ve Satire :

La nuit à bien dormir, et le jour à *rien faire.*

Il devoit dire *à* NE RIEN *faire.*

Si l'on veut conserver à *rien* sa véritable signification de *chose*, *quelque chose*, on l'emploie sans négation, et, en ce cas, on n'en fait usage que dans les phrases de doute, d'incertitude ou d'interrogation : *Je doute que* RIEN *soit plus capable de faire détester le gouvernement populaire, que tout ce qui s'est passé en France il y a quelques années.* — *Y a-t-il* RIEN *de plus rare qu'un demi-savant modeste ?* (Domergue.) — *Qui vous dit* RIEN ? (L'Académie.)

(*Wailly*, *Restaut*, l'*Académie*, *Domergue.*)

L'usage cependant permet quelquefois que le verbe qui vient après *rien*, dans la signification de *chose*, et suivi d'un pronom relatif, soit accompagné de la négation, comme dans cette phrase :

Il n'est *rien* que le temps n'absorbe et *ne* dévore.
(*J.-B. Rousseau*, Ode au prince Eugène de Savoie.)

Il autorise aussi à supprimer la négation avec *rien* dans le sens de *nulle chose*, quand il est employé avec le verbe *compter* : *Il* COMPTA *pour* RIEN *tous les services qu'on lui rend.* (L'Académie.)

Je jouis d'une paix profonde,
Et, pour m'assurer le seul bien
Que l'on doit estimer au monde,
Tout ce que je n'ai pas, je *le compte* pour *rien.*
(*Regnier-Desmarais.*)

Vous, qui craignez les dieux, et qui aimez votre devoir, COMPTEZ-*vous pour* RIEN *de servir votre roi ?* (Télémaque, liv. XIV.)

(*Télémaque*, liv. XIV.)

Et *comptez*-vous pour *rien* Dieu qui combat pour nous ? (*Racine*, Athalie, act. I, sc. 2.)

Je les *compte* pour *rien* ! ah ciel ! quelle injustice !
(Le même, Bérén., act. IV, sc. 5.)

(*Domergue*, Solut. Gramm., page 394. — *Féraud*, Dict. crit.)

Toutefois *Ménage*, et, après lui, *Wailly*, pensent qu'il seroit mieux de dire : *Ne comptez-vous pour rien ?* Nous laisserons nos lecteurs juger de quel poids peut être l'opinion de ces deux Grammairiens, opposée à celle des Écrivains et des Grammairiens que nous venons de nommer.

Rien, immédiatement suivi d'un adjectif, régit la préposition *de* : *Il n'y a* RIEN DE *si fâcheux que.* (L'Académie, au mot *Rien.*) — *Je ne vis jamais* RIEN DE *tel.* (Même autorité, au mot *Tel.*) — *Quand on n'a* RIEN *de grand que la naissance, on est et l'on paroît d'autant plus petit que cette naissance est plus grande.* (Trublet.) — *Il n'est* RIEN DE *meilleur que de prendre le ton haut.* (Le P. Buffier.)

Jamais l'amour ne forma *rien de* tel.
(*Voltaire.*)

(*Regnier-Desmarais*, page 577. — *Wailly*, page 173.)

Il est cependant à observer que, quand on emploie *il n'est rien*, au lieu de *il n'y a rien*, on peut, pour la douceur de la prononciation, supprimer le *de* avant l'adjectif *tel* ; c'est l'avis de *Th. Corneille*, sur la 281e et la 332e Remarque de *Vaugelas* ; et c'est ainsi qu'en ont usé *Sarrazin*, dans sa Ballade à mademoiselle Bouteville : *Il n'est* RIEN TEL *que d'enlever ;*

L'abbé *Reyre* (fable du Fermier et le Poirier) :

Il n'est, ma foi, *rien tel* que la richesse,
Pour avoir grand nombre d'amis.

Boileau (dans une lettre adressée sous le nom de Voiture à M. de Vivonne) : *C'est fort peu de chose qu'un demi-dieu, quand il est mort ; il* N'EST RIEN TEL *que d'être vivant ;*

Fontenelle : *Comme il* N'EST RIEN TEL *que de prophétiser des choses éloignées, en attendant l'événement ; il* N'EST RIEN TEL *aussi que de débiter des fables, en attendant l'allégorie ;*

Molière (le C. Imag., acte I, sc. 2) :

. . . Il n'est *rien tel*, madame, croyez-moi,
Que d'avoir un mari la nuit auprès de soi,
Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous salue
D'un : Dieu vous soit en aide, alors qu'on éternue.

Rien, suivi de *que* ou de *comme*, régit également *de* et l'infinitif : RIEN *n'est si beau* QUE DE *pardonner*. — RIEN *ne porte malheur* COMME DE *payer ses dettes*.

Cette dernière pensée, fait observer *Féraud*, est de *Regnard* dans le Joueur ; mais, comme il y avoit une syllabe de trop pour faire le vers, il a retranché le *de* :

Rien ne porte malheur *comme payer* ses dettes.

En certaines provinces, bien des gens disent : *Cela ne fait* DE RIEN ; il faut dire : *Cela ne fait* RIEN.

Ne savoir RIEN DE RIEN est du style familier, et signifie *ne savoir absolument* RIEN.

. . . Ne sachant *rien de rien*,
Au susdit cloître enfermé pour son bien.
(Ver-vert, chant Ier.)

Nouvel habitant de ce monde,
Ignorant le mal et le bien,
Plutôt, ne sachant *rien de rien*,
Un jeune rat. . .
(L'abbé *Reyre*.)

(*L'Académie*, et le Dict. crit. de *Féraud*.)

Rien, pris dans un sens déterminé, et signifiant *néant*, *nul*, *nulle chose* ou *chose de peu d'importance*, suit les règles des autres substantifs ; il peut être accompagné de l'article ou d'un de ses équivalents, et s'employer au pluriel : *Dans l'ordre de la nature, rien ne se fait* DE RIEN. (L'Académie.)— *Il vaut mieux ne rien dire que de dire* DES RIENS. (Brillon.)

On dit aussi : *Cet homme ne m'est* RIEN, pour dire, *il n'est point mon parent ;* et : *Cet homme ne m'est* DE RIEN, pour dire, *je n'y prends nul intérêt*.

(*L'Académie*, au mot *Rien*.)

On a souvent demandé si l'on doit dire : *Cela ne* SERT DE RIEN, *cela ne* SERT À RIEN. — *A quoi sert-il ?* ou *de quoi sert-il ?*

Ce qui *ne sert de rien* ne peut être employé utilement, est hors de tout service : *Par reconnoissance il nourrit un vieux cheval qui ne lui* SERT DE RIEN.

Ce domestique est infirme, il ne me SERT *plus* DE RIEN.—*Vous êtes aveugle, des lunettes ne vous* SERVIROIENT DE RIEN.

Nous eûmes beau pleurer, nos larmes ne SERVOIENT DE RIEN. (*Florian*.)

Il met toute sa gloire et son souverain bien
A grossir un trésor qui ne lui *sert de rien* ;
Plus il le voit accru, moins il en fait d'usage.
(*Boileau*, Sat. IV.)

Toutes ces phrases éveillent l'idée d'une nullité absolue de service.

Ce qui *ne sert à rien* aujourd'hui peut servir demain à quelque chose : *Il y a des talents qui ne lui* SERVENT À RIEN.

Vous pouvez prendre mon cheval, car il ne me SERT À RIEN *aujourd'hui*.

Ici il y a une nullité momentanée de service, un défaut d'emploi.

Fénélon (Télém., liv. V) a, dans le même sens, préféré *à* à *de* dans cette phrase : À QUOI SERT-*il à un peuple que son Roi subjugue d'autres nations, si l'on est malheureux sous son règne ?*

Et *Corneille* :

À *quoi* me serviroit cette vie importune ?

Cependant on dit quelquefois, surtout en vers, *que* pour *à quoi*, dans la même signification :

QUE SERT *le silence, quand le remords crie ?* (*J.-B. Rousseau*.)

Du zèle de ma loi *que sert* de vous parer ?
(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 1.)

Que nous servent, hélas ! ces regrets superflus ?
(Le même, Esther, act. I, sc. 5.)

Que servent tes regrets ?
(*Crébillon*, Idom., act. V, sc. 1.)

(Extrait des Procès-verbaux de l'*Acad., gramm.*)

RUSTAUD, RUSTRE. C'est faute d'éducation, faute d'usage, qu'on est *rustaud ;* c'est par humeur et par rudesse de caractère qu'on est *rustre*. Un gros, un franc paysan à l'air *rustaud*, la mine *rustaude ;* un homme farouche et bourru à l'air *rustre*, la mine *rustre*.
(*Roubaud*, Synon.)

S.

S. Ce substantif est féminin, suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (*L'Académie*.)

SAIGNER. Beaucoup de personnes, dans l'intention de distinguer le sens propre d'avec le sens figuré, disent : SAIGNER PAR *le nez*, SAIGNER AU *nez*, en parlant de quelqu'un qui

perd du sang par le nez ; et dans un sens proverbial et figuré, elles disent : SAIGNER DU *nez*, pour dire manquer de résolution, de courage ; mais *saigner au nez* ne voudroit dire autre chose que tirer du sang du nez comme on en tire du bras, du pied, etc. ; ainsi, au figuré comme au propre, SAIGNER DU *nez* est la seule expression qui soit admise.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798. —*Urb. Demergue*, pag. 121. — *Gattel*, au mot *Saigner*, et au mot *Nez*.—M. *Boinvilliers*, page 308 de sa Gramm.—M. *Laveaux*, etc., etc.)

DE SANG FROID, DE SENS RASSIS. Ménage (ch. 327e de ses Obs.) est d'avis qu'il vaut mieux dire de *sang froid*, comme les Italiens disent *a sangue freddo*, et de *sens rassis*, comme les Latins disent *sedata mente*.

Roubaud dit *de sang froid*, de préférence à *de sens froid*, par la raison que c'est le propre du *sang* et non pas du *sens*, de s'échauffer, de s'enflammer, de se refroidir, de se glacer :

Je l'avoue entre nous, quand je lui fis l'affront,
J'eus le *sang* un peu chaud, et le bras un peu prompt.
(Le Cid, act. II, sc. 1.)

dit le comte de Gormas à don Arias.

Il préfère aussi de *sens rassis* à de *sang rassis*, quoiqu'on entende par le mot *sens*, soit le jugement et la raison, soit le sens ou les organes, soit le *sens* ou le *bon sens*, l'assiette ou l'état naturel de la chose. *Rassis* suppose seulement le trouble, l'agitation, un désordre ; il marque le retour de la chose dans son assiette, dans sa première situation, à son état naturel. Ainsi l'on dira fort bien de *sens rassis*, pour désigner que la chose a repris son vrai *sens*, son état propre ; — *de sens rassis*, pour exprimer la cessation du désordre des *sens*, des esprits ; — *de sens rassis*, lorsque le *sens*, la raison, l'esprit, auparavant agités ou troublés, seront rentrés dans le calme et dans l'ordre accoutumé. C'est ainsi que, par trois acceptions différentes, *sens rassis* rend également bien la même idée. Enfin on dit : *Être hors de* SENS, *n'être pas dans son bon* SENS, *avoir les* SENS *renversés*, *perdre le* SENS.—*Qui perd son bien, perd son* SENS, et non pas *perd son* SANG.

. . . Je hais ces vains auteurs
Qui s'effigent par art, et fous de *sens rassis*
S'érigent, pour rimer, en amoureux transis.
(*Boileau*, Art poétique, ch. II.)

Présentement si l'on consulte le Dictionnaire de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, on lira au mot *Sang* : « *On appelle* SANG FROID « *l'état de l'ame qui n'est agitée d'aucune* « *passion violente.* »

Et, au mot *Sens*, mêmes éditions : « Ce mot « signifie la faculté de comprendre la chose. « et d'en juger selon la droite raison : *Il est* « *de* SENS *rassis ; il a le* SENS *troublé, égaré.* »

Il est vrai qu'au mot *rassis*, édition de 1762, on lit : « On dit fréquemment, de *sang rassis*, pour dire sans être ému, sans être troublé » ; mais ce n'est qu'au mot *Rassis*, et dans cette édition, que l'*Académie* écrit *sang rassis* ; et alors elle se trouve d'une opinion contraire à celle qu'elle émet au mot *Sens*, même édition, et à celle qu'elle émet au mot *Rassis* et au mot *Sens*, dans l'édition de 1798. En conséquence, nous pensons que de *sang rassis* est une faute échappée à l'imprimeur, et que l'on doit écrire de *sang froid*, de *sens rassis* ; puisque d'ailleurs cette orthographe se trouve conforme à celle qu'ont adoptée *Ménage*, *Roubaud*, *Wailly*, *Trévoux*, *Gattel*, etc., etc.

SECOND. Ce mot, employé comme adjectif numéral, exprime le rang qui est immédiatement après l'adjectif numeral *premier* : *Il n'est pas le premier, il n'est que le* SECOND.
(L'*Académie*.)

Tous les premiers forfaits coûtent quelques efforts ;
Mais, Attale, on commet *les seconds* sans remords.
(*Racine*, les Frères enn., act. III, sc. 6.)

Lorsque, dans une comparaison, on s'est servi d'abord du mot *premier*, on doit, dit M. *Boinvilliers*, faire usage ensuite du mot *second* ; on n'imitera donc pas un historien qui a dit : *Démocrite et Héraclite étoient deux philosophes d'un caractère bien opposé, le* PREMIER *rioit perpétuellement des folies humaines, l'*AUTRE *pleuroit sans cesse sur les désordres de la société* ; il falloit *le* PREMIER *rioit ... le* SECOND *pleuroit....* ou encore : *l'*UN *rioit, l'*AUTRE *pleuroit*.

Cette opinion peut avoir quelque fondement ; cependant *La Harpe* a dit (dans son Cours de Littérature, en parlant de Corneille et de Racine) : *Le* PREMIER, *naturellement porté au grand, a subordonné l'art à son génie ; l'*AUTRE, *plus souple et plus flexible, a vu, dans la terreur et la pitié, les ressorts naturels de la tragédie* ; et beaucoup d'auteurs se sont exprimés de même : de sorte que nous pencherions à croire que cette tournure de phrase n'est pas une faute assez grave pour qu'on doive la relever.

SECOND, DEUXIÈME. On dit également *le premier, le* SECOND, *le troisième, le quatrième*, etc. ; et *le premier, le* DEUXIÈME, *le troisième, et le quatrième*, etc.

Mais il y a cette différence, que le *deuxième* fait songer nécessairement au *troisième*, qu'il

éveille l'idée d'une série, et que *le second*, éveille l'idée d'ordre sans celle de série. On dira donc d'un ouvrage qui n'a que deux tomes : *Voici le* SECOND *tome*, et non pas le *deuxième* ; et de celui qui en a plus de deux : *Voici le* DEUXIÈME *tome*, ou si l'on veut, *Voici le* SECOND *tome*.

On dit, par la même raison, je demeure au *second*, parce qu'on ne veut pas faire l'énumération des étages de la maison ; on veut seulement indiquer qu'on demeure au-dessus du *premier*.

(M. *Chapsal*, et M. *Boniface*, Manuel des Amateurs de la Langue franc., 2e année, n° 8.)

SEMAINE, subst. fém. Division du temps, de sept jours en sept jours, depuis *le dimanche*, qui est le premier, jusqu'au *samedi* inclusivement. (*L'Encycl.* in-folio, au mot *Semaine*. —La Cosmographie de *Buy de Mornas*, p. 98. — Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, aux mots *Semaine*, *Dimanche*, *Lundi*, *Mardi*, etc. — Les Dict. de *Féraud*, de *Gattel*, de M. *Laveaux*, le Dict. de la fable de M. *Noël*, et les Tables chronologiques de Lenglet Dufresnoy.)

Beaucoup d'auteurs, et à leur exemple, beaucoup d'autres personnes, écrivent *lundy*, *mardy*, *mercredy*, etc., avec un *y* final au lieu d'un *i* voyelle ; mais, comme cette lettre n'est plus admise dans notre orthographe, pour les mots qui sont purement français, c'est une faute de les imiter.

(Mêmes autorités.)

SENS. Ayant plus d'une fois fait usage, dans le cours de cette Grammaire, des mots *sens propre*, *sens figuré*, *sens abstrait*, *sens concret*, *sens absolu*, *sens relatif*, *sens défini*, *sens indéfini*, nous croyons devoir donner à nos lecteurs une définition exacte du mot *sens* sous ces diverses acceptions.

Et d'abord *sens propre*, *sens figuré* s'appliquent aux mots, et *sens abstrait*, *sens concret*, *sens absolu*, *sens relatif*, *sens défini*, et *sens indéfini* s'appliquent aux phrases et aux idées.

Le *sens propre* est la signification primitive du mot sans aucune altération, comme quand on dit : *Le feu brûle*, *la lumière nous éclaire* ; les mots *brûle*, *éclaire*, sont employés dans la signification primitive qui leur appartient et qui convient à chacun d'eux, et dès-lors ils sont dans le *sens propre*.

Le sens figuré a lieu, lorsqu'un mot, tout en conservant sa signification naturelle, est lié à un autre mot auquel il ne convient que sous un rapport métaphorique ; ainsi dans cette phrase : *Une imagination brillante*, *brûlante* ; les mots *brillante*, *brûlante*, sont dans le *sens figuré*, parce qu'on semble donner aux facultés invisibles de l'esprit, la propriété physique par laquelle le feu et la lumière font impression sur nos organes.

Le sens abstrait est en général celui dans lequel on s'occupe d'une pensée sans avoir égard aux autres choses qui ont un rapport naturel et nécessaire avec cette pensée. Par exemple, toute substance physique est naturellement étendue en longueur, en largeur, et en profondeur : si on s'occupe de la profondeur, sans égard à la longueur, ni à la largeur, on fait *abstraction* de ces deux dernières, on considère la profondeur dans un *sens abstrait* ; ainsi l'*abstraction* est une séparation que l'esprit fait d'une ou de plusieurs propriétés d'un sujet, pour s'en occuper exclusivement.

Le sens concret, au contraire, consiste dans le sujet uni au mode ou le mode uni au sujet ; c'est-à-dire à regarder le sujet et la qualité comme ne faisant qu'une même chose et un être particulier ; par exemple, ces phrases : *Une longue table*, *deux chevaux de poste*, *un tableau gracieux*, sont dans un *sens concret*, puisque les adjectifs ne forment qu'un tout avec leurs sujets. Ainsi le *sens concret* renferme toujours deux idées, savoir celle du sujet, et celle de la qualité et de la propriété.

Le sens absolu est un sens qui exprime une chose considérée en elle-même, et qui n'a aucun rapport à une autre ; un sens qui est accompli, circonscrit et sans aucune sorte de relation ; par exemple, si je dis que *la terre est opaque*, cette phrase est dans le *sens absolu* ; on n'entend rien de plus, aucune idée relative, aucune idée accessoire, aucun objet de comparaison ou de dépendance.

Le sens relatif, au contraire, est un sens qui a relation à quelque chose, ou qui sert à l'expression de quelque rapport ; par exemple, si je dis que *l'esprit est préférable à la beauté*, cette phrase est dans *le sens relatif*, parce que je considère l'esprit relativement à la beauté.

Le sens défini s'entend d'une phrase où le sens est déterminé, où le sujet est dénommé, comme quand je dis : *Un cube est un corps régulier, composé de six faces carrées, qui toutes sont égales aussi bien que ses angles* ; le *sens défini* de cette phrase est *déterminé*, et tombe sur un objet particulier qui est le *cube*.

Le sens indéfini s'entend de toutes les façons de parler qui ont quelque chose de vague, c'est-à-dire, qui ne présentent rien de fixe à l'idée, qui n'expriment enfin qu'une pensée générale, une pensée qui ne tombe sur aucun

objet particulier; par exemple, si je dis: *Croit-on avoir satisfait à tous les devoirs de chrétien, quand on n'a rendu service à personne?* Cette phrase offre une pensée générale, le *sens* est *indéterminé, indéfini*, car on ne désigne qui que ce soit de qui l'on dise qu'il n'a rendu service à personne. (Encycl. in-fol., au mot *Sens.*—*Fontenay*, Dictionnaire de l'Élocution.)

Sens dessus dessous. Façon de parler adverbiale et familière qui signifie qu'une chose est totalement bouleversée.

Vaugelas (31e Rem.) veut que l'on écrive *sans dessus dessous* avec un *a* au mot *sans*, pour dire que la confusion est telle dans la chose dont on parle, et l'ordre tellement renversé, qu'on n'y reconnoît plus ce qui devroit être dessus ou dessous.

Chapelain et *Th. Corneille* pensent qu'il faut écrire *sens dessus dessous* avec un *e* au mot *sens*; et ils croient que c'est la seule bonne orthographe, la seule qui puisse exprimer que ce qui étoit dans une bonne situation se trouve dans une autre.

Ménage, dans ses Observations sur la langue française, 13e chapitre, est de ce sentiment, et il dit que *sens* est un vieux mot gaulois qui signifie *côté*, comme en cette phrase du vieux langage, qui est encore en usage parmi le peuple: *Tournez-vous d'un autre* sens, c'est-à-dire, *tournez-vous d'un autre côté*; alors il est d'avis que *sens dessus dessous* signifie que, quand la chose est renversée, ce qui est au côté d'en haut se trouve au-dessous; et il ne pense pas que, dans cette phrase: *renverser un coffre* sens dessus dessous, le coffre renversé n'ait ni dessus ni dessous, étant certain qu'il a un nouveau dessous qui est dessus, ce qui lui semble fort bien exprimé par ces paroles, *sens dessus dessous*.

Le P. *Chifflet* (Essai d'une parfaite Grammaire, p. 225 de l'édit. d'Anvers), et *De la Touche* (Art de bien parler, p. 413) se rangent également à cet avis.

Le Dictionnaire de *Richelet*, celui de *Trévoux*, et celui de *Féraud* l'adoptent aussi.

Plusieurs Écrivains en ont également fait usage; *Racine* a dit: *Nos bombes tomboient aussi à tous moments sur ces demi-lunes; et sembloient les renverser* sens dessus dessous. (Lett. XVIII à *Boileau*.)

Et *Molière* (les Femmes savantes, act. II, sc. 7.)

Vous devriez brûler tout ce meuble inutile,
. . . .
. . . .
Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous,
Où nous voyons aller tout *sens dessus dessous*.

Enfin l'*Académie*, dans son Dictionnaire (édit. de 1762 et de 1798), a levé toute incertitude en écrivant sens *dessus dessous*, avec un *e* au mot *sens*. — M. *Laveaux*, *Gattel*, *Boiste*, et *Wailly*, etc., ont aussi adopté cette orthographe.

Sens sus dessous est un barbarisme.

Sentinelle, subst. fém. Soldat qui fait le guet le jour ou la nuit pour la garde d'un camp, d'un palais, etc.

Dans l'*Encyclopédie* in-folio, dans *Domergue*, *Trévoux*, *Richelet*, *Wailly*, *Féraud*, et enfin dans le Dictionnaire de l'*Académie*, édit. de 1762, ce mot est toujours employé au *féminin*.

Cependant, dans l'édition de 1798, l'*Académie* dit que quelques Écrivains le font *masculin*; en effet on en trouve des exemples dans *Voltaire*, qui a dit au sens figuré:

Ce sentiment si prompt, dans nos cœurs répandu,
Parmi tous nos dangers *sentinelle assidu*.
(5e Discours, sur la Nat. du Plaisir.)

Dans *Delille* (trad. du Paradis perdu, liv. 2.)

Ces postes menaçants, ces *nombreux sentinelles*
Qui veillent nuit et jour aux portes éternelles.

Dans M. *de Fontanes*: *L'oreille du lion est le plus* sûr sentinelle.

Mais il est possible que ces écrivains aient pensé que le mot *sentinelle* vouloit dire un *homme faisant sentinelle*.

Il est possible aussi que ce soient les entraves de la versification qui aient forcé ces écrivains d'en faire usage au masculin; quoi qu'il en soit, l'usage a décidé en faveur du *féminin*.

Servir: *cela ne sert* de *rien, cela ne sert* à *rien*. *Voyez* p. 554, au mot *Rien*, si ces deux locutions peuvent être employées indistinctement.

Seul, placé avant son substantif, a un sens bien différent de *seul* placé après.

Un *seul* mot signifie un mot considéré relativement à sa signification, à son énergie, le seul qu'on puisse employer pour exprimer ce que l'on veut dire.

Et un *mot seul* signifie, un mot considéré numériquement, un mot qui n'est point accompagné d'autres mots.

Ces deux sens sont bien marqués dans ces vers de *Boileau*:

Concluons qu'ici-bas le *seul* honneur solide,
C'est de prendre toujours la vérité pour guide;
. . . .
D'accomplir tout le bien que le ciel nous inspire,
Et d'être juste enfin, ce *mot seul* veut tout dire.
(Sat. sur le vrai et le faux honneur.)

Dans l'édition in-12, faite en 1701, il y a, *ce* SEUL *mot veut tout dire;* c'est une faute, dit *Brossette* (un des commentateurs de Boileau), un sens tout différent et qui est éloigné de la pensée du poète, car ce *seul mot* signifieroit que, ce *mot est le seul* qu'on puisse employer pour exprimer ce que l'on veut dire; au lieu que *ce mot seul* signifie, *ce mot tout seul*, et sans qu'on y ajoute autre chose, veut tout dire et fait assez comprendre en quoi consiste le véritable honneur.

Même, placé avant ou après le substantif, présente aussi deux sens fort différents; par exemple: *C'est la même vertu*, signifie cette vertu n'est pas autre que celle dont il vient d'être question; au lieu que c'est *la vertu même*, veut dire, c'est la vertu par excellence, la vertu, en quelque sorte, personnifiée.

(M. *Auger*, Comm. sur Molière: Don Garcie de Navarre, act. IV, sc. X.)

(Le Dictionn. crit. de *Féraud*.)

Seul ne s'emploie guère avec un adverbe de quantité. On ne dit pas: *J'ai été* FORT SEUL, BEAUCOUP SEUL *aujourd'hui*, PLUS SEUL *qu'hier*. Madame de Sévigné dit pourtant: *Je suis ici* TRÈS-SEULE; mais, comme le fait observer *Féraud*, on n'y regarde pas de si près dans une lettre.—L'adverbe *tout* fait cependant exception: *J'étois* TOUT SEUL.

Soc, SOCLE, substantifs masculins. Ces deux mots s'écrivent, comme on le voit, d'une manière différente, et ils ont chacun leur acception.

Soc est un instrument de fer qui fait partie d'une charrue, et qui sert à fendre et à renverser la terre, quand on laboure: *Ce soc est usé, il faut le reforger.*

Socle est un corps carré plus large que haut, et qui sert de base à toutes décorations d'architecture; il se dit aussi d'un petit piédestal sur lequel on pose des vases, des statues, etc.: SOCLE *de bois*, SOCLE *de marbre*. (*Trévoux* et l'*Académie*.)

SOLENNEL, ELLE, adjectif. Ce qui se fait avec beaucoup d'appareil, de pompe, et de cérémonie. On prononce toujours *Solanel*, ce qui s'observe également dans les dérivés.

(L'*Académie*, *Trévoux*, *Wailly*, et *Urbain Domergue*, pag. 144 de sa Grammaire.)

Il y a des personnes qui écrivent *solemnel* par *mn*, à cause de *solemnis*; il y en a d'autres qui écrivent *solennel* par deux *nn*, à cause de *solennis*. En effet, les Latins ont *solemnis* et *solennis*. Le premier, qui vient de *sol omnis*, jout le soleil, signifie ce que l'on fait tous les jours, ce qu'on a coutume de faire. *Pline* a dit: *Hoc solemne habeo facere*, je fais cette chose tous les jours, j'ai l'habitude de faire cette chose tous les jours. *Suétone* a employé ce mot dans le même sens.

Le second, dérivé de *sol annuus*, *soleil annuel*, exprime ce qui se fait tous les ans. Cette seconde signification a seule passé dans notre langue, et jour *solennel*, en français, signifie proprement jour *anniversaire*, jour qui, dans la révolution annuelle du soleil, répond à celui qu'on veut rendre mémorable. Ainsi, parmi les chrétiens, Noël, Pâques, etc., sont des fêtes *solennelles*, des jours distingués *tous les ans* des jours ordinaires par la cessation du travail et par la pompe des cérémonies de l'Église. Tel est le véritable sens de *Solennel*, *Solennité*, *Solenniser*, sens auquel l'usage a donné de l'extension: car *solennel*, signifie aussi ce qui est accompagné de cérémonies publiques extraordinaires, ce qui est revêtu de toutes les formes requises, comme cela se pratique dans les fêtes anniversaires.

De ces observations il est aisé de conclure que notre *solennel* et ses dérivés, ne venant pas de *solemnis*, *sol omnis*, mais de *solennis*, *sol annuus*, on doit adopter le double *n*, et c'est l'orthographe que l'*Académie* a consacrée. Si *Solennel* par deux *n*, conforme à l'étymologie, ne l'est pas à la prononciation, *Solemnel* par *mn*, n'est conforme ni à la prononciation ni à l'etymologie.

(*Urbain Domergue*, pag. 395 de ses Solut. Gramm.)

SONGER, PENSER. *Penser* signifie avoir vaguement une chose dans l'esprit, s'en occuper, y attacher sa pensée, y donner son attention, réfléchir, méditer. *Songer* signifie seulement rouler une idée dans son esprit, y faire quelque attention, se la rappeler, s'en occuper légèrement, l'avoir présente à sa mémoire. Vous ne direz point *songer* profondément, mûrement, fortement: vous direz *penser*, toutes les fois qu'il s'agira de réflexion, de méditation, d'occupation suivie: *Vous* PENSEZ *à la chose que vous avez à cœur; il suffit qu'une chose soit présente à votre esprit pour que vous y* SONGIEZ.

Quelqu'un qui vous donne une commission, vous recommande d'y *songer*, c'est-à-dire, de ne pas l'oublier: si c'est une affaire grave dont vous deviez vous occuper, il vous recommandera d'y *penser*.

SONGEZ *à ce que vous faites*, signifie, faites-y quelque attention; occupez-vous-en. PENSEZ *à ce que vous avez à faire*, signifie, réfléchissez-y, donnez-y toute votre attention.

A l'homme qu'il suffit d'avertir, vous dites *songez-y*.—A celui que vous voulez corriger, vous dites *pensez-y bien*.

Une absence d'esprit *fait que vous ne* SONGEZ *pas à ce que vous dites*; la préoccupation de l'esprit *fait* que *vous n'y* PENSEZ *pas*.

Il n'y a qu'à SONGER *aux petites choses, il faut* PENSER *aux grandes : Les gens qui* SONGENT *beaucoup aux petites, ne* PENSENT *guère aux grandes.*

Quand on a soixante ans, il ne suffit pas de SONGER *à soi, il faut y* PENSER, *se disposer à bien mourir.* (*Roubaud.*)

SONNER. *Voyez* la Remarque sur le mot *Midi*, et celle sur le mot *Jouer*.

SORTE (TOUTE). *Ménage*, 326e chapitre de ses Observations, pense qu'il est plus élégant de dire toujours *toute sorte* au singulier; mais que cependant, quand *toute sorte* est employé absolument, et précédé d'un relatif, il faut mettre le pluriel, comme dans cette phrase : *Il y en a de* TOUTES SORTES.

Vaugelas (135e Rem.) est d'avis que, pour une plus grande perfection, on mette *toutes sortes* avec des mots pluriels, et *toute sorte* avec des mots singuliers : *Je vous souhaite* TOUTE SORTE *de bonheur*, TOUTES SORTES *de prospérités.* — *Dieu vous préserve de* TOUTES SORTES *de maux.*

Th. Corneille, sur cette Remarque, et l'*Académie* (pag. 147 de ses Observations) veulent qu'on mette *toute sorte* ou *toutes sortes* avec des mots pluriels : TOUTE SORTE *de malheurs*, TOUTES SORTES *d'animaux*; mais l'un et l'autre veulent qu'avec des mots singuliers on mette *toute sorte* au singulier : *Je vous souhaite* TOUTE SORTE *de bonheur*, et non pas TOUTES SORTES *de bonheur*.

De ce qui précède, il résulte qu'on peut dire : TOUTE SORTE *de livres*; et, TOUTES SORTES *de livres*; mais nous ne pensons pas cependant que l'un puisse absolument s'employer pour l'autre; nous croyons, d'après *Domergue*, que le singulier, se rapprochant plus du sens de *chaque*, exprime mieux une idée de détail : *toute sorte de livres*; et que le pluriel, se rapprochant plus du sens de *tous*, exprime mieux une idée collective : *Toutes sortes de livres.* De sorte que, quand on dit : *j'entends de tous côtés*, on n'a dans l'esprit qu'une idée collective; et une amante qui soupire après l'arrivée de son amant devroit dire : *A tout moment je crois le voir venir*, parce qu'elle compte chaque moment d'une absence cruelle.

Dans les phrases où le mot *sorte* est employé, on ne considère pas ce mot pour l'accord du verbe, mais cet accord est déterminé par le substantif qui suit; ainsi on dit : *Il n'y a* SORTE *de soin qu'il n'ait* PRIS, et non *prise.* — *Il n'est* SORTE *de caresses qu'il ne m'ait* FAITES. — *Il n'y a* SORTE *de soins qu'il n'ait* EUS.

Telle est l'opinion de *Vaugelas* (489e Rem.); de *Th. Corneille* (sur cette Rem.); de l'*Académie* (page 511 de ses Observ.); de *Girard* page 102, t. I); et de *Wailly* (page 141).

Les motifs qui déterminent à faire l'accord, non avec *sorte*, mais avec le substantif qui suit, sont les mêmes que nous avons donnés, quand nous avons parlé des collectifs partitifs. (page 286 et suiv.) *Sorte* appartient à cette classe de mots, et l'on écrit : *Il n'est sorte de caresses qu'il ne m'ait* FAITES; comme on écrit *une infinité de personnes que j'ai* VUES. *Sorte* n'est point ici le mot dominant de la phrase, le mot sur lequel l'esprit s'arrête, et auquel se rattachent les mots susceptibles de prendre l'accord; il n'est que partie accessoire dans la phrase, ce n'est qu'une espèce de modificatif du mot *caresses* : *Il n'est sorte de caresses*, c'est-à-dire, TOUTES *les caresses*; jouant le rôle des mots qui reçoivent l'accord il ne sauroit le communiquer, et c'est donc avec le substantif *caresses* que cet accord doit avoir lieu.

Nota. Cette Remarque sur *toute sorte* est applicable à *une infinité*, *toute espèce*, et autres mots semblables.

SOUQUENILLE, subst. féminin. Surtout fort long, fait de grosse toile.

Molière a dit *Sequenille*; le peuple dit *souguenille*; mais le vrai mot est *souquenille.* (*Trévoux*, *Féraud* et *l'Académie.*)

SOUPIRER. Ce verbe neutre a diverses significations. Dans le sens d'aspirer, prétendre à une chose, la désirer, la rechercher avec ardeur, avec passion, il est ordinairement suivi de la préposition *après*, ou de la préposition *pour* : *Les avares* SOUPIRENT *sans cesse* APRÈS *les richesses*; *les ambitieux* APRÈS *les honneurs*, *les dignités*; *les amants* POUR *le cœur de leurs maîtresses.* (L'*Académie.*)

Mon cœur vous est connu, seigneur, et je puis dire
Qu'on ne l'a jamais vu *soupirer pour* l'empire.
(*Racine.*)

Le vrai chrétien SOUPIRE APRÈS un *bonheur éternel.* (Massillon.) — *Les souverains doivent* SOUPIRER APRÈS *une gloire immortelle.* (Le Même.)

Plusieurs poètes ont employé le verbe *soupirer* dans le sens actif :

Tantôt vous *soupiriez mes peines*,
Tantôt vous chantiez mes plaisirs.
(*Malherbe.*)

Mon cœur, qui *soupire* sans cesse
Les ennuis dont il est touché.
(*Racan.*)

Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'amour dictoit les vers *que soupiroit* Tibulle.
(*Boileau*, Art poétique, ch. II.)

Toi qui, d'un même joug souffrant l'oppression,
M'aidois à *soupirer les malheurs* de Sion.
(*Racine*, Esther, act. I, sc. 1.)

Pétrarque *soupira ses vers* et ses amours.
(*Voltaire*, Henriade, ch. IX.)

Mais l'*Académie* pense que cette hardiesse seroit une faute en prose.

Sourcil, subst. masc. Poils courts, qui sont en forme d'arc au bas du front, et au-dessus de l'œil : *Le maréchal de Turenne avoit les* sourcils *gros et assemblés, ce qui lui faisoit une physionomie malheureuse.*
(*Bussy-Rabutin.*)

Prononcez *sourci*, et ne confondez pas ce mot avec le mot *souci*, qui signifie soin fâcheux : *Les* soucis *importuns voltigent, comme des hibous dans la nuit, autour des lambris dorés.* (*Fénélon.*)
(*Trévoux*, *Féraud* et l'*Académie.*)

Sourd et muet, Sourd-muet.

La dénomination de *sourd et muet* désigne un individu muet en même temps qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme est indépendant de la surdité. La dénomination de *sourd-muet* désigne un individu muet en même temps qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme n'est qu'une conséquence de la surdité. Le *sourd et muet* est affligé de deux infirmités distinctes : le *sourd-muet* a bien les deux mêmes infirmités, mais la seconde n'est qu'une suite de la première. On pourroit rendre l'ouie au *sourd et muet*, sans qu'on eût lieu d'espérer qu'on pût lui donner l'usage de la parole : si l'on faisoit entendre un *sourd-muet*, il est plus que probable que bientôt il exprimeroit ses idées à l'aide de signes articulés. Supposons même que le *sourd et muet* et le *sourd-muet* restent constamment sourds : dans cet état, le premier restera pareillement muet : et le second, sans être habile à percevoir des sons, peut acquérir l'usage de la parole par des moyens mécaniques, étrangers aux sensations acoustiques. Telle est la différence du *sourd et muet* au *sourd-muet* ; ainsi ces deux dénominations diffèrent en ce que l'une est un terme *composé*, et l'autre un terme *complexe* d'une proposition, pour parler le langage du logicien. Il se pourroit faire que ce que l'on doit appeler ordinairement un *sourd-muet* fût un *sourd et muet*, c'est-à-dire, qu'étant sourd de naissance, il fût en même temps, et indépendamment de cette infirmité, *muet* par vice d'organisation ; mais cette rencontre fortuite et indépendante de ces deux infirmités existe peut-être une fois sur mille, quand l'inverse a lieu dans le cas contraire : voilà pourquoi on doit dire l'Institution des *sourds-muets*, et non l'Institution des *sourds et muets*. Si cette dernière expression est plus usitée, c'est qu'il existe une erreur dans l'esprit de la plupart de ceux qui s'en servent, c'est qu'ils croient que le mutisme de ceux qu'ils appellent *sourds et muets* est, chez eux, indépendant, et seulement concomitant de la surdité. Sur ce point, l'expression est exacte, le jugement seul qu'elle énonce est faux. Qu'on rectifie les idées, et le langage prendra la forme convenable à la rectitude des conceptions.
(M. *Butet*, un des collaborateurs du Manuel des Amateurs de la Langue fr.)

Souscription, Suscription, subst. fém. Quelquefois on confond ces deux mots ; cependant *souscription* se dit de la signature qu'on met au bas d'un acte pour l'approuver ; ou bien encore, au bas d'une lettre, par celui qui l'a écrite, accompagnée de certains termes de civilité ; et *suscription* se dit de ce qui est écrit au-dessus d'un acte, d'une requête ; ou encore au dos d'une lettre, d'une minute ou d'un acte mis sous enveloppe.
(*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie.*)

Souvenir (se), Ressouvenir (se). *Vaugelas* (117e Rem.) et *Th. Corneille* (sur cette Remarque) sont d'avis qu'on doit employer *se souvenir*, en parlant de choses que l'on peut encore appeler présentes : *Je me* souviens *très-bien de ce que je vous ai dit ce matin, il y a quelques jours* ; et qu'il faut dire *se ressouvenir*, en parlant de choses qui sont éloignées, et que le temps semble avoir effacées de notre esprit : *Il m'a dit que dans ma jeunesse il fréquentoit la maison de mon père, j'ai eu beaucoup de peine à m'en* ressouvenir, *à m'en rappeler le souvenir.* Cependant, fait observer *Th. Corneille*, la plupart emploient indifféremment l'un et l'autre verbe, et même plutôt *se ressouvenir* que *se souvenir*. Mais il est beaucoup mieux de faire la distinction qui vient d'être indiquée.

Sphinx. Ce mot est mis au nombre des substantifs *masculins* par l'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud*, *Wailly*, *Gattel*, etc. ; par *Amyot* (traduction de Plutarque, vie de Cicéron) ; *La Fontaine* (fable de Psyché) ; l'abbé *Tallemant* ; *Andry de Boisregard*, et l'abbé *Barthélemy* ;

Et au nombre des substantifs *masculins* et *féminins*, par *Ménage*, *Richelet*, et le chevalier de *Jaucourt*.

L'abbé *de Marolles* (dans sa traduction de

l'Œdipe de *Sénèque*), M. *de Juigné* (dans son Dict. hist. poét.), et M. *Noël* (dans son Dictionnaire de la Fable), le font *féminin*.

Les Écrivains qui s'en servent comme substantif *masculin*, disent que le *Sphinx* étoit un monstre, et que *monstre* est masculin; ils ajoutent encore qu'il a la terminaison de lynx; qui est aussi masculin.

Ceux qui le regardent comme *féminin*, appuient leur opinion sur ce que *Sphinx*, ou plutôt *Sphinge*, selon *Pausanias*, étoit une fille naturelle de Laïus, roi de Thèbes.

Quoi qu'il en soit, l'*Académie* adoptant, comme nous l'avons dit, le *masculin*, nous l'imiterons; et nous dirons que le *Sphinx* étoit *un* monstre fabuleux auquel les anciens donnoient ordinairement le visage et le buste d'une femme, le corps d'un lion, et les ailes d'un aigle.

STENTOR, subst. masc. C'est un homme dont parle *Homère*, au 5e livre de l'Iliade. Sa voix étoit plus éclatante que l'airain; seul, il se faisoit entendre de plus loin que cinquante hommes des plus robustes, et il servoit de trompette à l'armée.

(Le Dictionnaire de la Fable de M. Noël.)

C'est sûrement par allusion à cet homme que l'on dit d'une personne qui a la voix extrêmement forte: *Elle a une voix de* STENTOR.

Il se servit du ministère
De l'Ane, à la voix de Stentor.
(*La Fontaine*, le Lion et l'Ane.)

Quelques-uns disent: *Une voix de* CENTAURE, mais c'est une faute grossière.

STOMACAL, ALE, STOMACHIQUE.

Ces deux adjectifs se disent de ce qui est bon pour l'estomac et le fortifie: *Le bon vin est fort* STOMACAL OU STOMACHIQUE. — *Poudre* STOMACALE OU STOMACHIQUE.

Stomachique est quelquefois substantif. On dit: *C'est un bon* STOMACHIQUE, mais on ne dit point: *C'est un bon* STOMACAL.

Stomacal se dit plutôt des choses naturelles; et *stomachique*, des compositions artificielles. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

SUCCOMBER, verbe neutre, suivi tantôt de la préposition *sous*, et tantôt de la préposition *à*. *Succomber sous* s'emploie lorsque le régime est représenté comme un poids qui par sa pesanteur nous fait ployer: SUCCOMBER SOUS *le faix*, sous *la charge*. (L'*Académie*.) On dit aussi figurément: SUCCOMBER SOUS *le travail*, sous *le faix des affaires*, parce qu'alors *le travail* et *les affaires* sont comme un poids qui accable celui qui en est chargé.

On se sert de *succomber à*, lorsque le régime représente un objet vers lequel on se laisse entraîner, par lequel on se laisse vaincre: SUCCOMBER À *la douleur*, À *la tentation*.

(L'*Académie*.)

. . . Lorsque *succombant au* mal qui la déchire
Ses mains laissent flotter les rênes de l'empire.
(*Voltaire*, Sémiramis, act. I, sc. 1.)

Le même poète n'est donc pas correct, quand il dit dans une autre tragédie:

Un vieillard qui *succombe au* poids de ses années.
(Zaïre, act. III, sc. 2.)

Ses années sont ici un poids qui accable le vieillard; Voltaire devoit donc dire: *Qui succombe sous*.

SUPPLÉER UNE CHOSE, SUPPLÉER À UNE CHOSE.

Ces deux manières de s'exprimer ont des sens très-différents.

Suppléer une chose, c'est ajouter en objets *de la même nature* ce qui manque; c'est fournir ce qu'il faut de surplus, pour que cette chose soit complète: *Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y a de moins* JE LE SUPPLÉERAI; *je suppléerai* LE RESTE.

(L'*Académie*.)

Suppléer à une chose, c'est remplacer une chose par une autre chose qui en tient lieu, quoique d'une *nature différente*; et alors *suppléer* signifie *tenir lieu de*:

On vit Saint Louis SUPPLÉER *par sa vertu à l'inégalité du nombre, et soutenir lui seul le poids de l'armée.* (*Fléchier*.)

Souvent, dans les disputes, les injures SUPPLÉENT AUX *raisons*. (L'Académie.)—*Les qualités du cœur* SUPPLÉENT À *celles de l'esprit, en produisent en partie les effets.* (*Trublet*.)

SUPPLÉE LE *nombre*, SUPPLÉE LES *raisons*, LES *qualités de l'esprit*, seroit incorrect.

(*Wailly* et le Dict. de *Féraud*.)

Le titre de brave et franc chevalier annonçoit l'honneur, et ne LE SUPPLÉOIT *jamais*. (*Thomas*.) Il falloit, *et n'*Y SUPPLÉOIT *jamais*.

Remarquez qu'avec un nom, ou un pronom de *personne* qui lui sert de régime, *suppléer* ne prend jamais la préposition *à*: On dit *suppléer quelqu'un*.—*S'il ne vient pas, je le suppléerai*, et ce verbe signifie, dans ce cas, représenter une personne absente, en faire les fonctions.

SUSCEPTIBLE, CAPABLE. Deux termes qui se prennent, chacun, dans une acception différente.

Capable signifie, qui est en état de faire, et se dit des personnes; *Susceptible* signifie, qui peut recevoir, et se dit des choses.

(*La Harpe*, Cours de Littérat., t. I, pag. 312.)

Mélanchton, le plus CAPABLE *des disciples de Luther.* (Bossuet.)

On ne dit *capable*, en parlant *des choses*, que dans cette acception : *Cette salle est* CAPABLE *de contenir tant de personnes ; ce vase est* CAPABLE *de tenir tant de pintes* ; et, en ce sens, il ne s'emploie qu'avec *tenir* ou *contenir*.

On ne dit *susceptible*, en parlant des *personnes*, que pour donner à entendre qu'elles sont trop sensibles, trop promptes à s'offenser.

Vous savez à quel point Oronte est *susceptible*. (Palissot.)

Dans l'édition de 1798, l'*Académie* a mis au nombre des exemples : *Cette personne est* SUSCEPTIBLE *d'une charge, d'une grâce*, etc.; c'est-à-dire, a les qualités nécessaires pour l'obtenir; mais cet exemple ne se trouve pas dans l'édition de 1762, ni dans *Trévoux*, *Féraud*, etc., et nous ne connoissons pas d'auteurs estimés qui en aient fait usage.

SUSTENTER, verbe actif. Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments : *Le pain est la meilleure nourriture et qui* SUSTENTE *le plus.* — *Le vin* SUSTENTE *les ivrognes.* (L'Académie et Trévoux.)

Quoique ce mot s'emploie peu dans le haut style, on pourroit dire au figuré : *La lecture de l'Écriture Sainte est plus propre qu'aucune autre à* SUSTENTER *l'ame.* (*Trévoux*.) Quelques auteurs (*La Fontaine* entre autres) écrivent *substanter* ; mais *sustenter* est le seul mot reconnu par *Richelet*, par *Féraud*, *Trévoux*, *Wailly*, et par l'*Académie*.

SYNONYME se dit des mots qui, se ressemblant par une idée commune, sont néanmoins distingués les uns des autres par quelque idée accessoire et particulière à chacun d'eux, d'où naît, presque toujours, une nécessité de choix pour les placer à propos, et parler avec justesse.

Il faut encore que les synonymes, pour être bien employés, ajoutent à la clarté et à la force de l'expression. Ce seroit donc mal s'exprimer que de dire : *Quels pleurs et quelles* LARMES *ne répandent-ils pas pour se délivrer des reproches de leur conscience ?* — *Les corps après la mort sont réduits en* CENDRE *et en* POUSSIÈRE.

Mais on dira bien : *Longin entend, par le sublime, ce qui fait qu'un ouvrage* ENLÈVE, RAVIT, TRANSPORTE, parce que ces trois verbes enchérissent l'un sur l'autre.

T.

T, substantif, est masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

TAIE, subst. fém. Linge qui sert d'enveloppe à un oreiller qu'on met sur le chevet du lit, et où l'on appuie sa tête.

L'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1798, indique *tét* et *taie*, et elle fait observer qu'on devroit écrire *tét*, à cause de l'étymologie latine *tegere*, couvrir. *Trévoux*, *Richelet*, *de Wailly*, *Gattel*, *Féraud*, et le Dictionnaire de l'*Académie*, édition de 1762, n'indiquent que le mot *taie*.

Tête d'oreiller est un barbarisme.

TAMBOUR (BATTRE DU), BATTRE LE TAMBOUR.

Battre du tambour signifie tirer des sons du tambour, jouer du tambour : *Il a appris à* BATTRE DU TAMBOUR. (L'Académie, au mot Tambour.)

Recommencez vos chants, et vous autres, BATTEZ DU TAMBOUR *et sonnez de la trompette.* (*Voltaire*, trad. de *Caldéron*. Tout est Vérité et tout est Mensonge.)

Battre le tambour, signifie donner une annonce, un signal avec le tambour. *On* BATTIT LE TAMBOUR *pour rassembler la troupe.* (L'*Académie*, édition de 1798.) — *Ce fut à l'entrée d'Édouard III dans Calais, l'an 1547, que l'on entendit* BATTRE LE TAMBOUR *pour la première fois.*

TÉMOIN. Ce substantif, placé au commencement d'un membre de phrase, est toujours invariable.

TÉMOIN *les victoires qu'il a remportées.* — TÉMOIN *les blessures dont il est encore tout couvert.* (L'Académie.)

La diction dépend de la Grammaire, TÉMOIN *les beaux vers de Corneille.* (Voltaire.)

Mais dans cette phrase : *Je vous prends tous à* TÉMOIN, l'expression *témoin* doit-elle rester au singulier, ou doit-elle être mise au pluriel ?

C'est M. *Boniface* qui va répondre :

Ce n'est pas la première fois que cette question est agitée : *Vaugelas*, dans ses Remarques, est d'avis que l'on écrive : *Je vous prends tous à* TÉMOIN, sans *s* à *témoin* ; et ses motifs sont *qu'à témoin* se prend là adverbialement, et alors invariablement, comme nous en avons plusieurs exemples dans notre langue, tels que : *Je vous prends tous à* PARTIE, au singulier ; *je vous prends tous à* GARANT, et non à *garants*, au pluriel. — *Témoin*, en ce sens, signifie *témoignage*.

L'*Académie*, dans ses Observations sur *Vaugelas*, a été de son avis, c'est-à-dire, qu'elle a adopté le singulier ; mais on ne trouve d'exemple à l'appui de son opinion, que dans l'édition de 1798, dans laquelle on lit, au mot *Témoin* : *Je vous prends tous à* TÉMOIN.

Furetière, *Trévoux*, *Th. Corneille*, *Ménage*, *Joubert*, *Gattel*, *Féraud*, et d'autres encore condamnent le pluriel. Voici quelques exemples qui viennent à l'appui de leur décision :

Les féciaux alloient en personne vers ceux qui avoient fait tort aux Romains, et s'ils ne pouvoient pas les porter à leur rendre justice, ils leur déclaroient la guerre ; mais auparavant, ils prenoient les dieux à TÉMOIN.
(*Plutarque*, Vie de Numa.)

Iris, je prends le ciel et les dieux à *témoin*,
Que vous êtes l'objet de mon plus tendre soin.
(Mad. *de La Suze*.)

Il PRIT *les dieux et les hommes à* TÉMOIN *de tous les maux que causeroit à la république une pareille innovation.* (*Vertot*, liv. I.)

Je vous prends à TÉMOIN, *vous tous qui m'écoutez et qui voyez mes larmes.*
(*Massillon*.)

Je prends à *témoin*
Ces bois, ces prairies.
(Idylle de Madame *Deshoulières* à ses Enfants.)

Ainsi, il est démontré que l'expression *à témoin* signifie *témoignage*, et doit rester au singulier ; qu'elle est en parfaite analogie avec *prendre à garant*, *à caution*, *à partie* ; enfin, que l'*Académie* et plusieurs bons Grammairiens s'accordent à l'écrire toujours au singulier.

Il en est de même de ces expressions : *prendre à* GARANT ; *prendre à* CAUTION ; *prendre à* PARTIE ; où les substantifs *garant*, *caution*, *partie*, figurent comme adverbes, et par conséquent ne changent point de terminaison.

Observez que *je vous prends à* TÉMOIN et *je vous prends pour* TÉMOIN, n'ont pas le même sens ; voyez p. 121, ch. III, art. 2.

TEMPS, substantif masculin. Quelques personnes retranchent de ce mot la lettre caractéristique *p*, et cela apparemment parce qu'elle ne se prononce pas ; mais cette orthographe est contraire à celle qu'ont adoptée *Trévoux*, *Beauzée*, *de Wailly*, *Girard*, *Damergue*, et l'*Académie* dans son *Dictionnaire*, édit. de 1762 et de 1798 ; ensuite, elle est contraire à l'étymologie du mot, et à son analogie avec les mots *temporel*, *temporiser*, où se trouve la lettre *p*.

Ces mêmes autorités écrivent également l'adverbe *long-temps*, avec un *p* au second mot.

TENDRON, TENDON, TENDRETÉ, substantifs masculins et féminins.

Tendron se dit du bourgeon ou rejeton tendre de quelques arbres et de quelques plantes, tels que : *les* TENDRONS *de cardes*, *des choux*, *des radis*, *des raves*, *des artichauts*.

Il se dit encore des cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux ; et, dans cette signification, on dit : *Une fricassée de* TENDRONS *de veau*, et non pas *de* TENDONS *de veau*.

Tendon s'entend de la partie du muscle par laquelle il est attaché à l'os, autrement dit, son extrémité : *la suture du tendon est une opération très-délicate en chirurgie.*
(*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie*.)

Tendreté s'emploie pour exprimer la qualité de ce qui est tendre. On n'en fait usage qu'en parlant des viandes, des fruits, des légumes : LA TENDRETÉ *d'un gigot*, *d'un lapereau*, *des salsifis* : *tendresse*, en ce sens, seroit une faute grossière. (Mêmes autorités.)

THÉRIAQUE, substantif féminin. Composition médicinale en forme d'opiat, dont la base est la chair de vipère.

Quelques auteurs, tels que le P. *Rapin*, *Ménage* et *Th. Corneille*, font ce mot masculin ; mais l'*Académie*, dans son *Dictionnaire*, et tous les auteurs d'ouvrages de médecine et de pharmacie, le font féminin : LA THÉRIAQUE, *dont Andromachus le père*, *médecin de Néron*, *est l'inventeur*, *est une imitation de l'antidote qui fut composé par Mithridate*, *roi de Pont.* (L'*Académie* et *Trévoux*.)

TIMORÉ. *Féraud* pense que l'emploi de ce mot est très-borné ; on ne doit, suivant lui, en faire usage qu'en style de dévotion et au féminin : *La princesse palatine croyoit voir partout dans ses actions un amour-propre déguisé en vertu ; quel supplice à une conscience* TIMORÉE ! Cependant l'*Académie*, dans l'édition de 1798, a donné cet exemple : *Il est trop* TIMORÉ ; mais, dans l'édition de 1762, on lit que ce mot ne s'emploie guère au masculin, et tous les faiseurs de *dictionnaires* se sont rangés à cet avis : cependant M. *Laveaux* veut que l'on puisse dire, *un esprit timoré*.

TOMBER PAR TERRE, TOMBER À TERRE.

Ces deux expressions ne se ressemblent pas autant que l'on croiroit. *Tomber par terre* se dit de ce qui, touchant à terre, tombe de sa hauteur ; et *tomber à terre*, de ce qui, étant élevé au-dessus de terre, tombe d'en haut. Un homme, par exemple, qui passe dans une rue, et qui vient à tomber, *tombe par terre*, et non pas *à terre*, car il y étoit déjà ; mais un couvreur à qui le pied manque sur le toit, *tombe à terre*, et non pas *par terre*. — Un arbre *tombe par terre*, mais le fruit de l'arbre *tombe à terre*.

Ils étoient si serrés les uns contre les autres

qu'ils ne pouvoient lancer leurs javelots; et s'ils en lançoient quelques-uns, ils se rencontroient et s'entrechoquoient, de sorte que la plupart TOMBOIENT À TERRE *sans effet.* (*Vaugelas*, trad. de *Quinte-Curce*, liv. 3, ch. II.)

Là, près d'un Guarini, Térence *tombe à terre.*
(*Boileau*, le Lutrin, ch. V.)

Êtes-vous ici près, monsieur, *tombé par terre ?*
(*Voltaire*, le Dépost., act. III, sc. 2.)

Lors donc que Jésus leur dit : C'est moi, ils furent renversés, et TOMBÈRENT PAR TERRE.
(Traduction du Nouveau Testament, Jean, 18, 6.)
(*Andry de Boisregard*, Réflexions sur l'usage présent, tome II.)

TOME, VOLUME, subst. masc. Le *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, mais le *tome* ne peut faire plusieurs *volumes* : la reliure sépare les *volumes*, et la division de l'ouvrage distingue les *tomes*.

Alors il est évident qu'un Dictionnaire peut former plusieurs *volumes*, mais non pas plusieurs *tomes* : *Il ne faut pas toujours juger de la science de l'auteur par la grosseur du* VOLUME.— *Il y a beaucoup d'ouvrages en plusieurs* TOMES *qui seroient meilleurs s'ils étoient réduits en un seul.* (L'abbé *Girard*.)

Cependant, comme le fait observer M. *Laveaux*, ces deux termes se prennent assez souvent l'un pour l'autre, et l'on dit indistinctement, *j'ai perdu un volume ou un tome de l'Histoire de France.*

TOUCHER, voyez *Jouer*.

TRAITER. On dit assez indifféremment TRAITER *une matière*, *une question*, et TRAITER D'*une matière*, *d'une question*; cependant, quand on spécifie la matière, la question, il faut dire, *traiter de* : *Dans son ouvrage*, *il* TRAITE DES *plantes*, DES *métaux*, DE *l'économie*.
(*Féraud*.)

Comme j'ai déjà TRAITÉ DE *cette matière dans ma neuvième satire, il est bon d'y renvoyer mon lecteur.*
(*Boileau*, Discours sur la Satire.)

Cette Histoire des oiseaux seroit trop volumineuse, si j'eusse TRAITÉ DE *chaque espèce en particulier.*
(*Buffon*, Plan de l'ouvrage, Hist. nat. des Oiseaux.)

On lit dans l'Année littéraire : *L'auteur* TRAITE *les moyens d'étudier l'histoire.* Il me semble, dit *Féraud*, qu'il faut dire : TRAITE DES *moyens*.

On dit de même : TRAITER *une affaire*, et TRAITER D'*une affaire*; mais M. *Laveaux* pense que TRAITER *une affaire*, c'est l'examiner à fond ; et TRAITER D'*une affaire*, c'est la discuter : *Le rapporteur a bien* TRAITÉ *l'affaire* ; et les *juges ont* TRAITÉ DE *cette affaire pendant deux heures.*

Employé pour négocier une acquisition, *traiter* est toujours suivi de la préposition *de*: *Il a* TRAITÉ DE *cette charge*, DE *cette terre.* — *Je* TRAITEROIS *volontiers* DE *toutes mes prétentions.* (L'*Académie*.)

L'auteur des Révolutions romaines s'est donc mal exprimé, lorsqu'il a dit : *Il falloit que le peuple autorisât ses magistrats à convoquer des assemblées pour* TRAITER *ses droits* ; il devoit dire, *pour* TRAITER DE *ses droits.*
(*La Touche*, pag. 526, t. II, et le Dictionnaire crit. de *Féraud*.)

Traiter, dans la signification de *reconnoître pour*, *qualifier de*, se met avec la préposition *de* avant les noms qui expriment les qualifications que l'on donne : *Il le* TRAITA D'*imposteur*, DE *fripon*.

Enfin TRAITER *quelqu'un* D'*ami*, c'est lui en donner le nom, et *le* TRAITER EN *ami*, c'est agir à son égard comme on le fait avec un ami. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

TRAMONTANE, subst. fém. On appelle ainsi, en Italie et sur la Méditerranée, un vent qui souffle du côté qui est au-delà des monts, par rapport à l'Italie ; sur l'Océan, on l'appelle vent du Nord.

Tramontane s'entend aussi de l'étoile polaire, ou du Nord, en tant qu'elle sert à conduire les vaisseaux sur mer ; de là on dit figurément et en style familier : *Il a perdu* LA TRAMONTANE, c'est-à-dire, il est déconcerté, il ne sait plus où il en est : *L'indignation*, *la fureur*, *le délire*, *s'emparèrent de moi*, *je perdis* LA TRAMONTANE. *J.-J. Rousseau.*
(*Andry de Boisregard*, p. 689. — *Trévoux*, *Richelet*, et l'*Académie*.)

Tramontade est un barbarisme.

TRANSVASER, verbe actif. Verser d'un vase dans un autre ; il ne se dit que des liqueurs, du vin. (L'*Académie* et *Richelet*.)

Quelques-uns disent, *transvider*, mais ce mot n'est pas français.

TRÈS. Ce mot qui, comme nous l'avons vu page 117, est en français le signe du superlatif absolu, ne s'associe guère bien avec les participes, surtout avec ceux des verbes pronominaux : *Il s'en est* TRÈS-*occupé*. — *Cette nouvelle s'est* TRÈS-*répandue*. — *Gênes étoit toujours* TRÈS- *menacée par les Piémontais.*
(*Voltaire*.)

On doit se servir de *beaucoup*, *fort*, ou de tout autre adverbe équivalent.

Il faut remarquer cependant qu'on peut employer *très* avec certains participes employés comme adjectifs verbaux, c'est-à-dire,

pour exprimer l'état, la manière d'être du mot auquel ils se rapportent; comme *fâché*, *humilié*, *occupé*: *Il fut* TRÈS-*humilié*; *il est très-occupé*. Dans ce cas le participe n'a pas de régime, et alors même il vaut mieux employer *fort*, *beaucoup*, etc.

Très ne modifie pas non plus les substantifs; ainsi cette phrase de *Marivaux*: *Nous étions partis* TRÈS-MATIN *de cette ville*, n'est pas correcte. Il falloit dire: *De* TRÈS-GRAND *matin*. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

TRIAGE, subst. masc. *Choix*, se dit tant de l'action par laquelle on choisit, que de la chose choisie: *Faire le* TRIAGE. — *Voilà un beau* TRIAGE. Il y a des personnes qui disent *trayage*, et, dans le même sens, *trayer*; l'un et l'autre sont des fautes.

(*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie*.)

TROUVER BON, TROUVER MAUVAIS.

Lorsque ces expressions peuvent se résoudre par *trouver bien*, *trouver mal*, alors *bon* et *mauvais* sont pris adverbialement, et répondent au *bene probare*, *male probare* des Latins: *J'ai* TROUVÉ BON *la réprimande que vous avez faite à ma fille*.

J'ai TROUVÉ BON OU MAUVAIS *la liberté que vous avez prise*.

En effet, *trouver bon* ou *mauvais* qu'une chose ait été faite, ce n'est pas dire qu'on trouve cette chose bonne ou mauvaise en elle-même; c'est dire qu'on trouve bien ou mal ce qui a été fait, ce qui a été dit.

Mais on dira très-bien: *J'ai* TROUVÉ BONNE *et bien placée la réprimande que vous avez faite*.— *J'ai* TROUVÉ BONNE *l'action que vous trouvez* MAUVAISE; parce que, dans ces phrases, *bonne*, *mauvaise*, sont là pour qualifier le substantif: c'est réellement la réprimande, l'action qu'on trouve bonne, mauvaise en elle-même. (M. *Lemare*, pag. 174.)

U.

U. Cette lettre est du genre masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.—Il en est de même de la lettre V.

(L'*Académie*.)

UN DE, et L'UN DE signifient l'un et l'autre une unité extraite de plusieurs unités; mais *un de* présente une idée indéterminée ou déterminée d'une manière incomplète, au lieu que *l'un de* exprime une idée incomplètement déterminée, ou, pour mieux dire, doublement déterminée; savoir, par un nom ou un pronom qui précède, et par un nombre précis qui suit:

On dira donc: *Henri IV est* UN DES *meilleurs princes qui aient régné sur la France*, parce que *un*, déterminé par le substantif *Henri*, ne l'est pas par *meilleurs princes*, qui n'exprime pas un nombre précis.

UN DES *quarante de l'Académie française a bien voulu être de mon avis*, parce qu'ici, quoiqu'il y ait nombre précis, *un* ne se rapporte cependant à aucun substantif ou pronom qui précède.

Mais on dira: *Ducis*, *l'*UN *des quarante de l'Académie française*, *vient d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène*, parce que, dans ce cas, la détermination est complète; l'unité est doublement déterminée. Il y a, tout à la fois, un substantif qui précède (*Ducis*), et un nombre précis (*quarante*) qui suit.

(*Domergue*, sa Gramm. simplifiée, pag. 61.)

D'après les mêmes principes on devra dire aussi:

UN *de mes plus grands plaisirs seroit d'être utile.*	*La bienfaisance est l'*UN *des deux plaisirs que je préfère à tous les autres; l'étude est le second.*
UNE *des neuf Muses s'appelle Terpsichore.*	*Terpsichore est l'*UNE *des Muses.*
UNE *des trois Grâces est tombée, et s'est cassé un bras.*	*Thalie est l'*UNE *des trois Grâces.*

Il est certain que *le* doit ajouter à *un*, à *une*, une idée d'individualité. *L'un de*, *l'une de*, convient pour exprimer l'unité prise dans un *nombre fixe*, comme *deux*, *trois*, *neuf*, *quarante*, et se rapportant à un *substantif* qui ait précédé, deux conditions qui doivent être réunies pour nécessiter l'emploi de *le*.

Ainsi on n'imitera pas les passages suivants:

Vous savez que son père est L'UN *de mes meilleurs amis.* (Madame de *Sévigné*.)	Il falloit, est *un de mes meilleurs amis*; car, quoique le substantif de *un* ait été nommé, il ne fait point partie d'un nombre fixe.

Ne nous associons qu'avec nos égaux,
Ou bien, il nous faudra craindre
Le destin d'UN de ces pots.
(*La Fontaine*, liv. V, fab. 2.)

Il falloit DE L'*un* de ces pots, car les deux conditions sont remplies. On a parlé du pot de terre et du pot de fer, et le nombre est fixé.

Vos jolis vers remplis de grâce
Enchaînent nos esprits avec des nœuds de fleurs,
Votre couvent est le Parnasse,
Vous êtes UNE des neuf sœurs.

Il falloit L'*une* des neuf sœurs, par la même analogie.

(M. *Lemare*, Cours de Lang. franç., vol. II, p. 686.)

Quelquefois *un* se supprime également; on dira très-bien : *Il se trouva un grand nombre de sénateurs, de chevaliers, lorsqu'an délibéra là-dessus.* Tel est l'avis de *Wailly* et de *Féraud*; mais, comme ils le remarquent, cette suppression n'a lieu qu'avec le mot *nombre*. En effet, ce seroit un gasconisme que de dire : *Trois heures et quart, deux aunes et quart; mansieur tel, madame telle*; il faut absolument dire : *Et* UN *quart; monsieur* UN *tel, madame* UNE *telle*.

(Le Dict crit. de *Féraud*.)

VASISTAS, subst. masc. Petite partie d'une porte au d'une fenêtre, laquelle partie s'ouvre et se ferme à volonté. Ce mot vient des trois mots allemands *was ist das?* (quoi est cela?) que l'on a estropiés, comme la plupart des mots qui nous viennent des langues étrangères.

Vagistas, qui est dans la bouche d'une infinité de personnes, se trouve, on ne sait pourquoi, dans le Dict. de *Gattel*; mais il ne se trouve que là.

(Dict. allem. de *Mauvillon*.)

VENGEUR, VENGERESSE, VINDICATIF, VINDICATIVE. L'un et l'autre se disent des *personnes* et des *choses* : *un Dieu* VENGEUR.—*Tisiphone* VENGERESSE. *Les remords* VENGEURS. — *Tonnerre* VENGEUR, *foudre* VENGERESSE.

Si quelque transgresseur enfreint cette promesse,
Qu'il éprouve, grand Dieu, ta fureur *vengeresse*.
(*Racine*, Athalie, act. IV, sc. 3.)

Il (Dieu) adoucit les traits de sa main *vengeresse*;
Il ne sait point punir des moments de foiblesse.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. VII.)

Les mutins, qu'épargnoit une main *vengeresse*,
Prenoient d'un roi clément la vertu pour foiblesse.
(Même ouvrage, ch. X.)

Homme, esprit, amour-propre VINDICATIF; *personne, ame* VINDICATIVE.

Observez que *vengeur, vengeresse*, se dit de celui ou de celle qui punit, qui venge; et *vindicatif, vindicative*, se dit de celui ou de celle qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance.

Alors il y a bien de la différence entre un *Dieu vengeur* et un *Dieu vindicatif*. Le premier n'exprime qu'un Dieu juste; le second désigne une passion injuste, qui est toujours une marque de foiblesse, et qui ne peut convenir à Dieu.

Conséquemment l'*Académie* a fait, dans son édition de 1798, un abus du mot *vindicatif*, lorsqu'elle a dit : « On appelle *Justice* « *vindicative*, la Justice qui punit les cri« mes. » — La *Justice* est la *vengeresse* des crimes, mais elle ne peut pas être *vindicative*.

Vengeresse ne se dit que dans le style soutenu.

VENIMEUX, VÉNÉNEUX. — *Venimeux* ne se dit proprement que des animaux, et *Vénéneux* que des plantes : *Légume* VÉNÉNEUX, *suc* VÉNÉNEUX, *qualités* VÉNÉNEUSES.

Au figuré on dit *vénéneux*, en style de théologie. *Langage* VÉNÉNEUX, *doctrine* VÉNÉNEUSE.

VERMICELLE, subst. masc. Mot corrompu de l'italien. Espèce de pâte que l'on mange en potage.—Il faut prononcer *vermichelle*.

(*Richelet*, *Trévoux* et l'*Académie*.)

VERT, VERTE. Cet adjectif a bien des significations. On les trouvera toutes dans le Dictionnaire. Autrefois on écrivoit *verd* au masculin, avec un *d* final; et au féminin avec un *t* et un *e* : L'usage a changé cette orthographe, et présentement on écrit *vert* et *verte*.

(*Urbain Domergue*, pag. 143, et le Dict. de l'*Académie*.)

VIDE, adject. des deux genres. Ce mot, qui s'écrivoit avec un *u* (*vuide*), s'écrit maintenant sans cette lettre. (L'*Académie*.)

VINGT ET UN. On a douté pendant quelque temps s'il faut écrire VINGT *et un* CHEVAL, *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR; on *vingt et un* CHEVAUX, *vingt et un* ANS, *vingt et un* JOURS, avec un *s* au pluriel. L'*Académie*, consultée sur cette question, décida (ainsi qu'on le voit, page 166 de ses Observations sur *Vaugelas*) qu'il faut dire *vingt et un* CHEVAL, *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR; mais que, quand il est un adjectif après le substantif, il faut alors rapporter cet adjectif à tout le

nombre entier, et dire *Il y a vingt et un* CHEVAUX *enharnachés*; mais que dans *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR, les mots AN et JOUR doivent chacun demeurer au singulier, quoiqu'on mette l'adjectif au pluriel, et alors que l'on doit dire : *Il a vingt et un* AN *accomplis*. —*Il a vingt et un* JOUR *passés*, etc.

L'*Académie* regardoit ces façons de parler comme elliptiques : c'est, disoit-elle, comme s'il y avoit : *Il a vingt* ANS *accomplis et* UN AN, *il a vingt* JOURS *passés et* UN JOUR.

Th. *Corneille*, et plusieurs Grammairiens adoptèrent cette décision. Mais, si l'on consulte *de Latouche* (page 321, t. 2 de son *Art de bien parler*), *Restaut* (page 478 de sa Grammaire), *de Wailly* (page 178), *Lévizac* (page 290, t. 1er), on acquiert la conviction que le temps a abrogé cette façon de parler, et que la raison l'a emporté sur un caprice passager de l'usage. En effet, disent ces Grammairiens, *vingt et un* est un nom de nombre formé de deux autres, et qui n'est pas moins pluriel que celui de *quinze*, exprimé en un seul mot : ainsi il ne peut modifier qu'un substantif pluriel; d'ailleurs, on ne veut pas parler d'une seule année, d'un seul jour, mais de plusieurs; en conséquence, ils en concluent que l'on doit écrire : *vingt et un* ANS, *vingt et un* JOURS, *vingt et un* ANS *accomplis*, *vingt et un* JOURS *passés*, de même que l'on écrit : *vingt et un* CHEVAUX, *vingt et un* CHEVAUX *enharnachés*, *vingt-cinq* ANS *accomplis*, et de même qu'on a toujours écrit, sans difficulté, *quinze ans*, *quinze jours*.

Nos auteurs ont adopté cette opinion : *Marmontel* écrit, *vingt et un* NAVIRES. — *Thomas*, *quatre-vingt* un ANS. — *Voltaire*, *vingt et un* ANS, etc., etc.

VIOLONCELLE, subst. masc. Mot corrompu de l'italien. C'est l'instrument de basse le plus sonore, qui exécute parfaitement ses sons, et qui rend toute sorte de musique, pleine, simple, figurée. (L'*Académie* et *Trévoux*.)

On prononce *violonchelle*.

VISER, verbe neutre, ne doit pas être accompagné d'un régime direct. Au propre, il se dit pour *mirer*, *regarder un but*, afin d'y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, etc. : *Il* VISOIT À *ce but-là*.—*S'il a blessé cet homme*, *c'est bien par malheur*, *il n'y* VISOIT *pas*.—*Il ne* LE VISOIT *pas*, seroit une mauvaise locution.

Au figuré, *viser* signifie, *avoir en vue* une certaine fin, une certaine affaire : *Il* NE VISE *point* À *cette charge là*.—*Je ne sais* où *il* VISE, à quoi *il* VISE.—*Il ne* VISE *point* CETTE *charge*; *je ne sais* CE QU'*il* VISE, seroit également une faute. (Le Dict. de l'*Académie*, édition de 1762, *Trévoux*, *Richelet* et *Féraud*.)

Cependant, dans l'édition de 1798, l'*Académie* fait observer que le verbe *viser* se prend activement dans certains cas que l'usage autorise, et elle est d'avis qu'on peut dire alors : *On a* VISÉ CET HOMME *au cœur*, *on a* VISÉ CET ANIMAL *à la tête*.

VOIR GOUTTE. Il s'est glissé, à l'égard de cette locution, un mot qui, quoique employé par beaucoup de personnes, n'en est pas moins inutile et déplacé : *Ayant les yeux fermés*, *je* N'Y VOIS *pas du tout*. — *L'Amour est un petit dieu qui* N'Y VOIT GOUTTE. — *On diroit que vous* N'Y VOYEZ *pas* CLAIR.

Mais pourquoi faire usage de ce pronom *y*? il n'exprime point relation avec ce qui précède; c'est cependant là le seul cas où il soit nécessaire. S'il est permis de dire : *Ce dialogue est si obscur*, *que les plus doctes* N'Y VOIENT GOUTTE; c'est parce qu'avec le mot *dialogue*, dont on a parlé précédemment, on est obligé de déterminer cette intention par le pronom *y*, de telle sorte que c'est comme si l'on disoit : *Ils ne voient*, *ils ne* COMPRENNENT *rien à ce dialogue*; au lieu que dans les autres exemples on n'a rien à déterminer, conséquemment le pronom *y* est absolument inutile.

Ainsi quand *voir goutte* est employé dans sa *signification propre*, dans le sens de *ne voir pas du tout*, il ne veut pas le pronom *y*; mais quand il est employé dans le sens de *comprendre*, dans *le sens figuré*, il peut en être accompagné.

Si donc on veut parler correctement, on dira : *Ayant les yeux fermés*, *je* NE VOIS *pas du tout*. — *L'Amour est un petit dieu qui* NE VOIT GOUTTE, etc., etc.

On peint l'amour aveugle, il peut l'être sans doute :
Mais l'intérêt l'est plus, et souvent *ne voit goutte*.
(*Voltaire*, le Dépost., act. II, sc. 6.)

A la vérité il ne s'avançoit, *en quelque sorte*, *qu'en tâtonnant*, *parce qu'il ne* VOYOIT PLUS. (*Buffon*, Quadr. ovip., t. I, p. 183.)

Il est vrai que, dans l'édition de 1798, l'*Académie*, au mot *Goutte*, dit : *Je ne vois goutte*, et *je n'y vois goutte*, *je n'y entends goutte* : Mais d'abord ces deux dernières phrases ne se trouvent pas dans l'édition de 1762, la dernière qui ait été reconnue par l'*Académie*; ensuite elles ne contredisent pas les principes établis au pronom *y*, qu'on peut se servir de ce pronom toutes les fois qu'on veut exprimer une relation avec ce qui précède, et alors c'est sûrement dans ce sens que l'*Académie* donne pour exemple, *je n'y vois goutte*.

X.

X. Cette lettre est du genre masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne; et elle est la seule qui fasse exception à la règle que nous avons donnée, page 13, et qui est relative au genre des lettres qui ne se prononcent qu'avec le secours des voyelles dont on les fait précéder.

Y.

Y. Cette lettre, la vingt-quatrième de l'alphabet, est du genre masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

Voyez, page 31, ce que nous avons dit sur l'*y* et sur son emploi.

Z.

Z. subst. masc., suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

(L'*Académie.*)

Voyez les mots où l'on fait usage de cette lettre, page 32.

ZEST, ZESTE. Le *s* et le *t* se font sentir dans ces deux mots.

Sans *e* final, ce mot ne s'emploie que dans cette phrase proverbiale et familière : *Entre le zist et le* ZEST; entre deux, tant bien que mal.

Zest est aussi une espèce d'interjection qui sert à marquer qu'on veut rejeter ce qu'une personne dit : *Elle se vante de faire telle chose*, ZEST.

Écrit avec un *e* final, *zeste* s'emploie pour signifier ce qui est au-dedans de la noix, et qui la sépare en quatre; en ce sens il est substantif masculin.

Il se dit aussi, mais familièrement, pour marquer le peu de cas que l'on fait d'une chose, ou son peu de valeur : *Cela ne vaut pas un* ZESTE.

Enfin, il énonce cette partie mince que l'on enlève sur le dessus de l'écorce d'un citron, d'une orange, d'un cédrat, etc. : *Couper un* ZESTE, *des* ZESTES *confits.*

(L'*Académie* et *Trévoux.*)

ZIGZAG, subst. masc. Ce mot qui, parmi ses diverses significations, s'emploie pour exprimer une suite de lignes l'une au-dessus de l'autre, formant entre elles des angles très-aigus, s'écrit au pluriel *zigzags*, et il n'est pas un mot composé, ainsi que l'a indiqué un Grammairien moderne.

(L'*Académie* et *Trévoux.*)

FIN.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

Nota. Nous ne croyons pas inutile de faire remarquer que, pour donner à cette table un plus grand degré d'utilité en facilitant les recherches, souvent nous avons indiqué un mot dans trois endroits différents. Par exemple, on désire savoir comment s'écrit le mot *chef-d'œuvre* au pluriel; on l'apprendra, soit au mot *Chef-d'œuvre*, lettre C; soit au mot *Pluriel*, lettre P; soit au mot *Substantif composé*, lettre S.

A.

D.

E.

C.

F.

G.

H.

I.

D.

J.

N

O.

P.

S.

T.

Z.

FIN DE LA TABLE.





IMPRIMERIE DE P.-J. VOGL

LXIII

